SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE DE BORDEAUX

FONDÉE EN 1808. — DÉCLARÉE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1859

*2, cours du XXX-Juillet, 2*

---

# IIIᴱ CONGRÈS INTERNATIONAL

DE

# L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

## COMMERCIAL & INDUSTRIEL

SOUS LE PATRONAGE

**De M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes**
**De M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts**
**De M. le Ministre des Travaux publics**
**Du Département de la Gironde, de la Ville de Bordeaux**
**et de la Chambre de Commerce de Bordeaux**

---

# COMPTE RENDU DES TRAVAUX

---

**16-21 SEPTEMBRE 1895**


PARIS
GUILLAUMIN & Cie, ÉDITEURS
14, Rue de Richelieu

BORDEAUX
FERET & FILS, ÉDITEURS
Cours de l'Intendance, 15

1896

# COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

MM.

A.-E. HAUSSER, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur en chef de la Compagnie des Chemins de fer du Midi ........ *Président.*

EUG. BUHAN, négociant ........ *Vice-Président.*

JULES AVRIL, Ingénieur des Arts et Manufactures, Ingénieur de la Compagnie du Gaz de Bordeaux ........ *Secrétaire général.*

ALBERT TISSEYRE, Propriétaire ........ *Trésorier.*

FERNAND SAMAZEUILH, Banquier, Membre de la Chambre de Commerce, ancien Président de la Société des Amis de l'Université ........ *Archiviste.*

J. BRANDENBURG, Négociant, ancien Juge au Tribunal de Commerce ........<br>
L. GOYETCHE, Directeur d'assurances, Consul de Roumanie.<br>
A. DUPUY, Avoué au Tribunal Civil ........<br>
G. FERRIÈRE, ancien Lieutenant de vaisseau ........ } *Secrétaires adjoints.*

E. SAUNIER, Architecte ........<br>
F. SENGÈS, Courtier, Vice-Consul de Turquie ........<br>
G. WIDEMANN, Propriétaire ........ } *Commissaires des dépenses.*

# BUREAU DU CONGRÈS

## Président d'Honneur :

M. HAUSSER, Président de la Société Philomathique.

## Président :

M. Léo SAIGNAT, Professeur de la Faculté de Droit, ancien Président de la Société Philomathique.

## Vice-Présidents :

M. NICOLAS, Conseiller d'État, Directeur du Commerce intérieur et de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

M. Gilbert R. REDGRAVE, Inspecteur en chef du Département des Sciences et des Arts, Délégué de l'Angleterre.

Son Excellence Pierre de MESSOYÉDOFF, Conseiller d'État actuel, Délégué de la Russie.

## Membres du Bureau :

M. Félix MARTEL, Inspecteur général de l'Instruction publique, Délégué du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. COLIN, Inspecteur général des Beaux-Arts, Délégué du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. Camille GUY, Chef du Service Géographique, Délégué du Ministère des Colonies.

M. STROHL, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur en chef du Département de la Gironde, Délégué du Ministère des Travaux publics.

M. Vicente SANCHIS, Député aux Cortès, Délégué de l'Espagne.

M. Eugène ROMBAUT, Inspecteur général de l'Industrie et de l'Enseignement professionnel, Délégué de la Belgique.

M. KOVACS, Directeur du Musée Commercial de Budapest, Délégué de la Hongrie.

M. CAPODURO, Consul à Bordeaux, Délégué de l'Italie.

M. RICHON, Consul à Bordeaux, Délégué de la Grèce.

M. Jacques SIEGFRIED, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

M. MESUREUR, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

M. Armand OLIVE, Ingénieur des Arts et Manufactures, Délégué de l'Association Philotechnique de Paris.

Mlle LUQUIN, Directrice de l'École supérieure de Commerce de jeunes filles de Lyon, Inspectrice générale déléguée à l'organisation de l'Enseignement technique en France, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

Mlle MALMANCHE, Inspectrice de l'Enseignement commercial et des langues vivantes de la Ville de Paris, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

M. Julien MANÈS, Ingénieur des Arts et Manufactures, Directeur de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, *Secrétaire général* du Congrès.

MM. les Membres du Comité de la Société Philomathique.

MM. les Membres de la Commission d'organisation du Congrès.

# INTRODUCTION

## Organisation du Congrès

Au moment où elle préparait sa XIII[e] Exposition qui, du mois de mai au mois d'octobre 1895, allait attirer à Bordeaux, en même temps qu'une foule de visiteurs, de nombreux et importants Congrès[1], la Société Philomathique a pensé qu'elle devait prendre l'initiative de la réunion dans notre ville d'un III[e] Congrès international d'enseignement technique, semblable à celui qu'elle avait, en 1886, organisé avec le patronage de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, le patronage de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et celui du Conseil général du département de la Gironde, de la Ville et de la Chambre de Commerce de Bordeaux. Il lui a semblé qu'il y avait lieu, dans cette circonstance, de reprendre l'œuvre commencée par ce premier Congrès et continuée trois ans plus tard, en 1889, sous les auspices du Ministère du Commerce par le Congrès de Paris, pour lui faire, dans la mesure du possible, produire des résultats encore plus satisfaisants que par le passé et accomplir, avec la collaboration de tous ceux qui, en France et à l'étranger, consacrent leurs efforts au développement de l'enseignement commercial et industriel, de nouveaux et solides progrès. Elle s'est adressée tout d'abord à M. le Ministre du Commerce pour obtenir son approbation et son patronage, et, par son intermédiaire, à

1. Pendant le cours de l'Exposition de la Société Philomathique, vingt-quatre Congrès ont été réunis à Bordeaux en 1895.

M. le Ministre des Affaires étrangères, qui a bien voulu lui promettre, dans les mêmes conditions qu'en 1886, le concours de son Département.

Assurée de ce double et précieux appui, la Société Philomathique a confié à une Commission spéciale le soin de préparer et d'organiser ce III^e Congrès et a prié son ancien Président, M. Léo Saignat, de vouloir bien lui rendre en 1895 les mêmes services qu'en 1886 et en accepter la présidence.

La Commission d'organisation, nommée par le Comité de la Société Philomathique, comprenait les membres suivants :

## Commission d'organisation du Congrès.

MM.

| | |
|---|---|
| LÉO SAIGNAT, Professeur à la Faculté de Droit, ancien Président de la Société Philomathique et du Congrès de l'Enseignement technique de 1886 | *Président.* |
| EUG. BUHAN, Négociant, Vice-Président de la Société Philomathique, ancien Secrétaire général du Congrès de l'Enseignement technique de 1886 | *Vice-Président.* |
| J. MANÈS, Ingénieur des Arts et Manufactures, Directeur de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie | *Secrétaire.* |
| C.-C. VERGEZ, Directeur des Cours de la Société Philomathique | *Membres de la Commission.* |
| BREITTMAYER, Ingénieur des Arts et Manufactures, Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique | |
| CAZES, Ingénieur des Arts et Manufactures, ancien Ingénieur du matériel de la voie à la Compagnie des Chemins de fer du Midi | |
| MERCKLING, Licencié en droit, Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie | |
| PÉREZ-HENRIQUE, Négociant, Président de l'Association des anciens Élèves de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie | |

L'installation de cette Commission a eu lieu le 17 novembre 1894, et ses premiers travaux ont eu pour but de fixer,

d'accord avec la Société Philomathique, la date et la durée du Congrès; de solliciter le patronage des divers Ministères intéressés, ainsi que celui des principales autorités de la ville et du département; et de recueillir, en vue de la constitution d'un Comité de patronage, les adhésions des personnalités françaises et étrangères les plus qualifiées.

Sur la proposition de la Commission, la Société Philomathique a décidé tout d'abord que l'ouverture du Congrès aurait lieu le lundi 16 septembre et qu'il serait clos le samedi 21.

Après M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, deux autres Ministres, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et M. le Ministre des Travaux publics, ont bien voulu favoriser cette œuvre de leur patronage. Un quatrième, M. le Ministre des Colonies, lui a donné son entière approbation; enfin, le Conseil général du département de la Gironde, la Ville et la Chambre de Commerce de Bordeaux lui ont, comme en 1886, accordé leur patronage.

La Société Philomathique ayant, d'ailleurs, constitué pour sa XIII[e] Exposition un Comité d'honneur, le Comité de patronage du Congrès a été composé ainsi qu'il suit :

---

## COMITÉ DE PATRONAGE

### I° *Membres du Comité d'honneur de l'Exposition*

#### Présidents d'Honneur [1]

MM.
Le Préfet de la Gironde;
Le Président du Conseil Général;
Le Maire de Bordeaux;
Le Président de la Chambre de Commerce.

---

1. La Société Philomathique a attribué le titre de Président d'honneur aux représentants des Corps constitués qui lui ont accordé leur patronage, leur concours et leurs subventions.

## Membres

MM.

Le Cardinal-Archevêque;
Le Général commandant le 18e Corps d'armée;
Le Premier Président de la Cour d'Appel;
Le Général commandant la 35e Division;
Le Procureur Général;
Le Recteur d'Académie;
Le Président du Tribunal Civil;
Le Président du Tribunal de Commerce;
Le Président du Consistoire Protestant;
Le Grand-Rabbin;
Les Vice-Présidents du Conseil Général;
Le Président de la Commission Départementale;
Les Adjoints au Maire de Bordeaux;
Le Président du Conseil d'Arrondissement;
L'Inspecteur d'Académie;
Le Doyen de la Faculté de Droit;
Le Doyen de la Faculté de Médecine;
Le Doyen de la Faculté des Sciences;
Le Doyen de la Faculté des Lettres;
Le Président honoraire de la Chambre de Commerce;
Le Vice-Président de la Chambre de Commerce;
Le Secrétaire de la Chambre de Commerce;
Le Trésorier de la Chambre de Commerce;
Le Président du Corps Consulaire;
Le Vice-Président du Corps Consulaire;
Le Secrétaire du Corps Consulaire;
Le Trésorier du Corps Consulaire;
Le Trésorier-Payeur Général;
Le Chef du service de la Marine;
Le Chef du service Colonial;
Le Directeur des Douanes;
Le Directeur des Postes et Télégraphes;
Le Directeur des Contributions Indirectes;
Le Directeur des Contributions Directes;
Le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines;
Le Directeur de la Succursale de la Banque de France;
Le Président du Conseil des Prud'hommes;
Le Conservateur des Forêts;
Le Président de la Chambre des Notaires;
Le Président de l'Académie de Bordeaux;
Le Syndic des Agents de Change;
Le Syndic de la Chambre des Courtiers Conducteurs de navires;
Le Président de la Chambre syndicale des Courtiers en marchandises;
L'Ingénieur en chef du Département;
L'Ingénieur en chef du Service maritime;
L'Ingénieur en chef des Mines;
L'Ingénieur en chef de la Ville;
L'Agent-Voyer en chef du département;
Le Directeur de la Compagnie des Chemins de Fer d'Orléans;

MM.

Le Directeur de la Compagnie des Chemins de fer du Midi;
Le Directeur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat;
Le Président du Conseil d'administration de la Compagnie du Médoc;
Le Directeur de la Société générale des Chemins de fer économiques;
Le Maire de Bazas;
Le Maire de Blaye;
Le Maire de Lesparre;
Le Maire de Libourne;
Le Maire de La Réole;
L'Agent principal de la Compagnie générale Transatlantique;
L'Agent principal de la Compagnie des Messageries Maritimes;
L'Agent principal de la Compagnie des Chargeurs Réunis;
Le Président de la Société d'Agriculture;
Le Président de la Société de Géographie commerciale;
Le Président de la Société des Amis des Arts;
Le Président de l'Union des Syndicats Girondins;
Les anciens Présidents de la Société Philomathique.

## II° *Membres étrangers à la Ville de Bordeaux*

MM.

APPERT, Ingénieur des Arts et Manufactures, Président de la Société des Ingénieurs Civils.

AYNARD, Député, Président de la Chambre de Commerce et Président d'honneur du Conseil d'Administration de l'École supérieure de Commerce de Lyon, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

BERGER (GEORGES), Député de la Seine, Président d'honneur du Comité Parisien de l'Exposition de Bordeaux.

BERNARDINI, Directeur de l'Institut commercial de Paris.

BOURGEOIS (LÉON), Député, ancien Président du Conseil des Ministres, Président de l'Association philotechnique de Paris.

BUISSON, Conseiller d'Etat, Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique.

CAUVET, ancien Directeur de l'École centrale des Arts et Manufactures, Conseiller Général de la Haute-Garonne.

CHABRIER, ancien Président de l'Association amicale des anciens Élèves de l'École centrale des Arts et Manufactures, Administrateur de la Compagnie Transatlantique.

CHEYSSON, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Professeur à l'École des Mines.

COMBEROUSSE (CHARLES DE), Ingénieur, Professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures, ancien Président de la Société des Ingénieurs Civils.

COMPAYRÉ (GABRIEL), ancien Député, Recteur de l'Académie de Poitiers.

COTTIN-ANGAR, Directeur d'Assurances, ancien Inspecteur régional de l'Enseignement commercial.

COURIOT, Ingénieur, Professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures, à l'École des Hautes Études Commerciales et à l'École spéciale d'Architecture, Inspecteur régional de l'Enseignement commercial.

COUVREUR, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Comité Parisien de l'Exposition de Bordeaux.

CROST, Chef de bureau de la Direction des Beaux-Arts au Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

MM.

DELAUNAY-BELLEVILLE, Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président d'honneur du Comité Parisien de l'Exposition de Bordeaux.

DERVILLÉ, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Président d'honneur du Comité Parisien de l'Exposition de Bordeaux.

DIETZ-MONNIN, Sénateur, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris.

FERAUD, Président de la Chambre de Commerce et du Conseil d'administration de l'École supérieure de Commerce de Marseille.

GAUTIER, Maître de Forges, ancien Président de la Société des anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers, Inspecteur régional de l'Enseignement industriel.

GRANDGAIGNAGE, Directeur de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers.

GRÉARD, Membre de l'Institut, Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

GRELLEY, Directeur de l'École supérieure de commerce de Paris.

GUILLAUME, Membre de l'Institut, Directeur de l'Académie de France à Rome.

HAAS, Membre de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil d'administration de l'École supérieure de commerce de Paris.

HEREDIA (de), ancien Ministre des Travaux publics, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

HIELARD, ancien Vice-Président de la Chambre de Commerce de Paris, Inspecteur régional de l'Enseignement commercial.

ISAAC, Président du Conseil d'administration de l'École supérieure de Commerce de Lyon.

JACQUEMART, Inspecteur général de l'Enseignement industriel et commercial, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

JACQUEMET, Ingénieur des Arts et Manufactures, Directeur de l'École nationale des Arts et Métiers d'Angers.

JOURDAN, Ingénieur des Arts et Manufactures, Directeur de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

LAMY (Étienne), ancien Député.

LAUSSEDAT (le Colonel), Directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

LÉAUTEY (Eugène), Professeur de comptabilité, ancien Chef de division du Comptoir d'Escompte de Paris.

LE BLAN, Président de la Chambre de Commerce de Lille, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

LEJEUNE, Directeur de l'École supérieure de Commerce de Marseille.

LEROY-BEAULIEU (Paul), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, Rédacteur en chef de l'*Économiste Français*.

LEVASSEUR, Membre de l'Institut, Président de la Société de Géographie commerciale de Paris.

LOURTIES, Sénateur des Landes, ancien Ministre du Commerce.

LUQUIN (Mlle), Directrice de l'École supérieure de Commerce de jeunes filles de Lyon, Inspectrice générale déléguée à l'organisation de l'Enseignement technique en France, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

MALMANCHE (Mlle), Inspectrice de l'Enseignement commercial et des Langues vivantes de la Ville de Paris.

MASSON, Ingénieur des Arts et Manufactures, Ingénieur du Conservatoire national des Arts et Métiers.

MM.

MAUMY (JULES), Président du Conseil d'administration de l'Institut commercial de Paris.

MESSOYÉDOFF (Son Eexcellence PIERRE DE), Conseiller d'État actuel à Saint-Pétersbourg.

MESUREUR, Président de la Société des anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers, Inspecteur régional de l'Enseignement industriel, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

MIDOSI (HENRIQUE), Professeur en retraite de Droit commercial à l'Institut Commercial et Industriel de Lisbonne.

MOISANT, Ingénieur des Arts et Manufactures, Membre de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil d'administration de l'École des Hautes Études Commerciales.

MOULIA, Président de la Chambre de Commerce et Président du Comité de Direction de l'École supérieure de Commerce du Havre.

NICOLAS, Conseiller d'État, Directeur du Commerce intérieur et de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

PASQUIER, Sous-Directeur de l'Enseignement industriel et commercial au Ministère du Commerce et de l'Industrie, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

PASSY (FRÉDÉRIC), Membre de l'Institut, Conseiller Général de Seine-et-Oise.

PASTOR Y BEDOYA (ENRIQUE), ancien Député aux Cortès, Interventor de Hacienda à Barcelone.

PAULET (Georges), Chef de bureau de l'Enseignement commercial au Ministère du Commerce et de l'Industrie, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

PENOT, Directeur de l'Ecole supérieure de Commerce de Lyon.

PEREIRE (EUGÈNE), Président du Conseil d'administration de la Compagnie Transatlantique, Inspecteur régional de l'Enseignement commercial.

PIAULT, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Paris, Inspecteur régional de l'Enseignement commercial.

PICARD (ALFRED), Président de section au Conseil d'État, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Commissaire général de l'Exposition de 1900, Président d'honneur du Comité Parisien de l'Exposition de Bordeaux.

POIRRIER, Sénateur, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris.

REYMOND, Sénateur, Directeur de l'École centrale des Arts et Manufactures.

RICHOU, Ingénieur des Arts et Manufactures, Vice-Président de l'Association Polytechnique de Paris.

RODANET, Membre de la Chambre de Commerce de Paris, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

ROMBAUT, Inspecteur de l'Industrie et de l'Enseignement professionnel au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics à Bruxelles.

ROUJON, Directeur des Beaux-Arts.

ROY (GUSTAVE), ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris.

SAY (LÉON), Député, Membre de l'Académie française, Président d'honneur du Comité Parisien de l'Exposition de Bordeaux.

SIEGFRIED (JACQUES), Banquier, Inspecteur régional de l'Enseignement commercial, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, Président de l'Union des Associations des anciens Élèves des Écoles supérieures de Commerce.

SIEGFRIED (JULES), ancien Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies.

MM.

SIMON (JULES), Sénateur, Membre de l'Académie française.

STRAUSS (LOUIS), Directeur de la *Presse Économique d'Anvers*, Président de l'Union des anciens Élèves de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers.

VIGNERON (Mlle), Directrice de l'École pratique de Commerce et d'Industrie de jeunes filles du Havre.

La Commission d'organisation a poursuivi ses travaux en rédigeant une lettre-circulaire destinée à annoncer le Congrès au dehors et à lui attirer le plus d'adhésions possibles, et en préparant le règlement de la session, ainsi que le programme des questions proposées pour être soumises aux délibérations du Congrès.

Ces documents, approuvés par la Société Philomathique, ont été envoyés tout d'abord à M. le Ministre des Affaires étrangères, qui a bien voulu les transmettre aux représentants de la France auprès des gouvernements étrangers, en les engageant à leur donner la plus grande publicité.

Ils ont été adressés ensuite, pour la France : à tous les Ministres ayant accordé leur patronage ou donné leur approbation au Congrès, aux Sénateurs, Députés, Conseils généraux, Conseils municipaux, Tribunaux de Commerce, Chambres de Commerce, Chambres consultatives des Arts et Manufactures, Écoles professionnelles, Écoles de Commerce, Écoles d'Industrie, Associations des anciens élèves de ces écoles, principaux Journaux de Paris et des départements, etc., et à tous les adhérents du Congrès de 1886, ainsi qu'à toutes les autres personnes que celui de 1895 pouvait intéresser.

Pour les pays étrangers, les mêmes documents ont été envoyés aux différents Consuls en résidence à Bordeaux, aux journaux les plus importants, aux différentes Écoles professionnelles, commerciales ou industrielles, figurant sur les listes communiquées à la Commission par le Ministère des Affaires étrangères, aux adhérents du Congrès de 1886, etc.

# LETTRE D'INVITATION[1]

BORDEAUX, *le 29 mars 1895.*

MONSIEUR,

*Nous avons l'honneur de vous informer que la Société Philomathique a décidé de réunir à Bordeaux, en septembre 1895, pendant le cours de sa XIII^e Exposition,* **un Congrès international d'Enseignement technique, commercial et industriel.**

*Ce Congrès, aux travaux duquel nous vous prions de vouloir bien prendre part, a obtenu le haut patronage de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes; celui de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et celui de M. le Ministre des Travaux publics. Il a reçu, en outre, l'approbation de M. le Ministre des Colonies et, dans les mêmes conditions que les précédents Congrès, le concours de M. le Ministre des Affaires étrangères.*

*Ce Congrès sera entièrement gratuit et tiendra ses séances du 16 au 21 septembre inclus, à l'École professionnelle, 66, rue Saint-Sernin, à l'exception de la séance d'ouverture, qui aura lieu dans la grande salle du dôme de l'Exposition.*

*Deux Congrès de ce genre, dont vous vous rappelez certainement les heureux résultats, ont déjà eu lieu en France. Le premier s'est réuni à Bordeaux en 1886, sur l'initiative de la Société Philomathique; il a compté plus de 900 adhérents et a vu ses travaux suivis par près de 500 membres, dont une notable partie était de nationalité étrangère. Les gouvernements de l'Angleterre, de la Russie, de l'Italie, de l'Espagne, de la Suisse, de la Belgique, de la Roumanie, de la Serbie et de la Nouvelle-Galles du Sud, s'y étaient fait représenter par des délégués; et le gouvernement français y avait, de son côté, envoyé des représentants du Ministère du Commerce et de l'Industrie, du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du Ministère de la Marine et des Colonies et, enfin, du Ministère des Travaux publics.*

*Le deuxième Congrès international de l'Enseignement technique a eu lieu à Paris en 1889, à l'occasion de la dernière exposition française universelle. Patronné par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, organisé par un Comité ayant à sa tête M. Gréard, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris, et M. Ollendorff, Directeur de l'Enseignement technique, il a obtenu parmi les membres de l'enseignement des divers pays de nombreuses et importantes adhésions.*

*Dans ces deux sessions, des questions capitales, intéressant soit l'enseignement technique commercial et industriel en général, soit chacun de ces deux enseignements en particulier, ont été examinées et discutées; des*

---

1. Cette lettre a été imprimée non seulement en français, mais encore en anglais, en allemand et en espagnol.

*vœux, qui ont obtenu déjà de sérieuses satisfactions, ont été émis, mais toutes ces questions sont loin d'être épuisées, et il reste encore beaucoup à faire pour atteindre le but poursuivi, qui doit être, quel que soit le pays auquel on appartienne, le développement du commerce et de l'industrie par l'enseignement technique sous toutes ses formes et à tous ses degrés.*

*Le programme général du troisième Congrès international de l'enseignement technique a été étudié par notre Commission d'organisation, qui en a arrêté et réparti les matières, ainsi que vous le trouverez indiqué dans la circulaire ci-jointe.*

*Des mémoires pourront être rédigés sur tout ou partie des questions comprises dans ce programme.*

*La Société Philomathique espère, Monsieur, que vous voudrez bien adhérer au Congrès dont il s'agit, et lui apporter votre précieux concours. Elle vous prie, en conséquence, de vouloir bien signer l'avis d'adhésion ci-joint et le faire parvenir le plus tôt possible au secrétariat du Congrès, 66, rue Saint-Sernin, à Bordeaux.*

*Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.*

Pour la Commission d'organisation du Congrès :

*Le Secrétaire,*
J. MANÈS.

*Le Président,*
LÉO SAIGNAT.

Pour le Comité d'administration de la Société Philomathique :

*Le Secrétaire général,*
J. AVRIL.

*Le Président de la Société Philomathique,*
A.-E. HAUSSER *.

---

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL

*Sauf quelques modifications spéciales, ce règlement n'est que la reproduction de celui du Congrès de Paris.*

### ARTICLE PREMIER.

Un Congrès international de l'Enseignement technique commercial et industriel est organisé par la Société Philomathique et aura lieu à Bordeaux, en 1895, au cours de sa XIII$^{me}$ Exposition.

### ARTICLE 2.

La participation au Congrès est entièrement gratuite.

### ARTICLE 3.

Seront membres du Congrès les personnes qui auront adressé leur adhésion à la Commission d'organisation avant l'ouverture du Congrès, et dont la demande aura été agréée par le Bureau et par le Comité d'administration de la Société Philomathique.

Seront également membres du Congrès les personnes qui se feront inscrire pendant la durée de la session.

Toute adhésion implique l'approbation du présent règlement.

Les demandes d'adhésion doivent être adressées au Secrétariat du Congrès, 66, rue Saint-Sernin, à Bordeaux.

### ARTICLE 4.

Les membres du Congrès recevront une carte qui leur sera délivrée par les soins du Comité d'organisation. Cette carte recevra l'estampille de la Société Philomathique. Elle sera strictement personnelle et ne pourra être prêtée, sous peine d'être immédiatement retirée.

### ARTICLE 5.

Ce Congrès s'ouvrira à la date du 16 septembre 1895 et sera clos le 21 septembre. Il tiendra ses séances à l'École professionnelle, 66, rue Saint-Sernin, à l'exception de la séance d'ouverture, qui aura lieu dans la grande salle du dôme de l'Exposition.

### ARTICLE 6.

Le Congrès comprendra : des séances générales, des séances de sections, des conférences, des visites, excursions, etc.

### ARTICLE 7.

Les séances de sections ont lieu le matin; les séances générales dans l'après-midi. Les questions discutées et les vœux émis dans les séances de sections sont portés à l'ordre du jour des séances générales.

### ARTICLE 8.

Le Bureau de la Commission d'organisation fera procéder, lors de la première séance, à la nomination du Bureau définitif, qui aura la direction des travaux du Congrès.

### ARTICLE 9.

Des mémoires pourront être rédigés sur tout ou partie des questions du programme. Ils devront être adressés au secrétariat du Congrès avant le 1er août 1895.

ARTICLE 10.

Le Bureau du Congrès fixera l'ordre du jour de chaque séance.

ARTICLE 11.

Les orateurs ne pourront occuper la tribune pendant plus de quinze minutes, ni parler plus de deux fois dans la même séance sur le même sujet, à moins que l'assemblée consultée n'en décide autrement.

ARTICLE 12.

Il sera procédé à la publication d'un compte rendu des travaux du Congrès. Ce compte rendu sera mis à la disposition du public, moyennant un versement de 5 francs.

ARTICLE 13.

Les membres du Congrès qui auront pris la parole dans une séance devront remettre, au plus tard, vingt-quatre heures après, un résumé de leur communication.

Dans le cas où ce résumé n'aurait pas été remis, le procès-verbal du secrétaire en tiendra lieu et le titre seul de la communication figurera au procès-verbal.

ARTICLE 14.

La Commission d'organisation pourra demander des réductions aux auteurs des résumés; elle pourra effectuer ces réductions, ou même décider que le titre seul figurera, si l'auteur n'a pas remis le résumé à la date qui lui aura été indiquée.

Elle se réserve, enfin, le droit de fixer l'étendue des communications et des mémoires livrés à l'impression.

ARTICLE 15.

Le Bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au Règlement.

Dressé par la Commission d'organisation et adopté par le Comité d'administration de la Société Philomathique, le 29 mars 1895.

Pour la Commission d'organisation du Congrès :

*Le Secrétaire,*
J. MANÈS.

*Le Président,*
LÉO SAIGNAT.

Pour le Comité d'administration de la Société Philomathique :

*Le Secrétaire général,*
J. AVRIL.

*Le Président de la Société Philomathique,*
A.-E. HAUSSER ✻.

# PROGRAMME

## I

## Progrès accomplis dans l'enseignement technique, industriel et commercial (primaire, secondaire et supérieur) des divers pays, et principalement depuis le Congrès de 1889.

a) *Intervention dans cet enseignement :* de l'État, des Départements, des Communes, des Chambres de commerce, des Chambres syndicales, des Sociétés privées, etc.

b) *Écoles et cours créés postérieurement au Congrès de 1889 :* Organisation; — programmes; — résultats.

c) *Écoles et cours de fondation antérieure à 1889 :* Modifications apportées dans leur fonctionnement et leurs programmes.

d) *Détails aussi complets que possible sur les points suivants : 1° Enseignement commercial des femmes :* Développement qui lui a été donné dans ces dernières années; — *2° Étude des langues vivantes :* Temps qui leur est consacré; méthodes d'enseignement; — *3° Étude des marchandises :* Méthodes d'enseignement dans les écoles commerciales des divers degrés; — *4° Méthodes et pratiques d'enseignement de l'écriture* dans les mêmes écoles; — *5° Sténographie et Dactylographie :* Leur application dans le commerce; — *6° Étude du Dessin :* Importance qui lui est attribuée; méthodes; — *7° Travaux manuels :* Nature de ces travaux; part qui leur est laissée dans la distribution du temps.

e) *Enseignement normal pour la préparation au professorat dans les écoles industrielles et commerciales des deux sexes.*

f) *Excursions et caravanes scolaires :* Organisation; — résultats.

g) *Bourses de voyage et de séjour :* Conditions dans lesquelles elles sont attribuées; — résultats.

h) *Renseignements statistiques, pour les divers pays, sur les établissements d'enseignement technique, les cours et les Sociétés ou associations relatives à cet enseignement, et statistique de la population actuelle de ces différentes œuvres.*

l) *Bibliographie des ouvrages et documents à consulter pour chaque pays sur l'historique et la situation actuelle de l'enseignement industriel et de l'enseignement commercial.*

# II

## Progrès à réaliser.

a) *Étude des modifications qui pourraient être apportées dans l'organisation, les règlements et les programmes des écoles d'enseignement technique pour en favoriser le développement.*

b) *Examen, au point de vue des améliorations possibles, des conditions dans lesquelles sont obtenus dans ces écoles les diplômes, certificats de capacité et autres titres ou récompenses.*

c) *De l'opportunité de la création de concours généraux entre les écoles similaires d'un même pays.*

d) *Bourses d'élèves créées par l'État, les Départements, les Municipalités, Chambres de Commerce, Chambres syndicales, Sociétés privées, etc.:* Recherche de moyens pour en augmenter le nombre et l'efficacité.

e) *Concours pour l'obtention des bourses industrielles et commerciales de séjour à l'étranger :* Recherche des modifications à introduire dans les programmes pour attirer un plus grand nombre de concurrents aptes à en tirer profit.

f) *Encouragements sous forme de prêts temporaires faits par le Trésor ou les Sociétés privées pour favoriser le stage ou l'établissement de jeunes commerçants dans les colonies et à l'étranger :* Étude des améliorations dont peuvent être susceptibles les conditions dans lesquelles ces encouragements sont donnés; — résultats obtenus jusqu'à ce jour.

# III

## Questions spéciales.

a) *Association des anciens élèves des écoles d'enseignement technique et Sociétés de patronage des jeunes gens désireux de s'établir à l'étranger :* Leur action pour le placement de leurs membres et de leurs patronnés.

b) *Musées industriels et musées commerciaux; — Bibliothèques.*

c) *Évolution de l'apprentissage :* Encouragements aux patrons fournissant les meilleurs apprentis.

d) *Travail des enfants employés dans l'industrie.*

e) *Élèves consuls et attachés commerciaux.*

f) *Périodicité des Congrès internationaux d'enseignement technique; — Lieu et date du prochain Congrès.*

**Dressé par la Commission d'organisation et adopté par le Comité d'administration de la Société Philomathique, le 29 mars 1895.**

Pour la Commission d'organisation du Congrès :

| *Le Secrétaire,* | *Le Président,* |
|---|---|
| J. MANÈS. | LÉO SAIGNAT. |

Pour le Comité d'administration de la Société Philomathique :

| *Le Secrétaire général,* | *Le Président de la Société Philomathique,* |
|---|---|
| J. AVRIL. | A.-E. HAUSSER ✻. |

La participation aux travaux du Congrès a été entièrement gratuite, la Société Philomathique ayant pris à sa charge tous les frais d'organisation.

Les Compagnies des Chemins de fer de l'État, du Midi, du Nord, de Paris-Orléans, de l'Ouest et du Médoc ont bien voulu accorder aux membres se rendant au Congrès des bons de remise avec réduction de 50 °/₀ sur le prix du trajet; la Compagnie générale Transatlantique a bien voulu accorder la même faveur sur ses paquebots pour les congressistes d'Algérie et de Tunisie; enfin, la Compagnie des Messageries Maritimes, une réduction de 30 °/₀.

Grâce à l'appui des Ministères, au concours bienveillant des Consuls et de la Presse, l'appel de la Société Philomathique a reçu de tous côtés le meilleur accueil; de nombreuses et importantes adhésions ont été enregistrées, et la qualité de la plupart des membres qui sont venus prendre part aux travaux du Congrès a prouvé une seconde fois à la Société Philomathique que son initiative avait été unanimement approuvée par tous ceux qui ont à cœur le développement et les progrès de l'enseignement technique en France et à l'étranger.

# LISTE

## Des Gouvernements représentés au Congrès par des Délégués officiels.

### I. *DÉLÉGUÉS DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS.*

**Grande-Bretagne :**

M. Gilbert R. REDGRAVE, Inspecteur en Chef du Département des Arts et Sciences, ancien Secrétaire de la Commission royale de l'Instruction technique.

**Russie :**

Son Excellence Pierre de MESSOYÉDOFF, Conseiller d'État actuel, Délégué du Ministère des Voies de communications;

Son Excellence Simon GRIGORIEW, Conseiller d'État actuel, Inspecteur de l'Enseignement au Département du Commerce et de l'Industrie, délégué du Ministère des Finances;

M. Eugraph de KOVALEVSKI, Membre du Comité de la Commission permanente de l'Enseignement technique, Délégué du Ministère de l'Agriculture.

**Espagne :**

M. Vicente SANCHIS, Député aux Cortès pour Santiago de Cuba.

**Belgique :**

M. Eugène ROMBAUT, Ingénieur, Inspecteur général de l'Industrie et de l'Enseignement industriel et professionnel;

M. POLLET, Licencié ès sciences commerciales, Chef de bureau à la Direction du Commerce et des Consulats.

**Autriche-Hongrie :**

M. le Dr Julius KOVACS, Vice-Directeur du Musée commercial Hongrois de Budapest.

**Italie :**

M. Jean CAPODURO, Consul d'Italie à Bordeaux.

**Grèce :**

M. RICHON, Consul du Gouvernement Hellénique à Bordeaux.

### II. *DÉLÉGUÉS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.*

**I. Délégué du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, M. :**

C. NICOLAS, Conseiller d'État, Directeur du Commerce intérieur et de l'Enseignement technique au Ministère.

**II. Délégués du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.**

**1° Représentant l'administration de l'Instruction publique, MM. :**

FÉLIX MARTEL, Inspecteur général de l'Enseignement primaire;
RENÉ LEBLANC, Inspecteur général de l'Enseignement primaire.

**2° Représentant l'administration des Beaux-Arts, MM. :**

EUGÈNE GUILLAUME, Membre de l'Institut, Directeur de l'Académie de France à Rome;
DUTERT, Inspecteur général de l'Enseignement du dessin;
CHIPIEZ, Inspecteur principal de l'Enseignement du dessin;
PAUL COLIN, Inspecteur principal de l'Enseignement du dessin;
PILLET, Inspecteur de l'Enseignement du dessin et des Musées, Professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers.

**III. Délégué du Ministère des Colonies, M. :**

CAMILLE GUY, Chef du Service géographique au Ministère des Colonies, Secrétaire du Conseil supérieur des Colonies.

**IV. Délégué du Ministère des Travaux publics, M. :**

STROHL, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Bordeaux.

---

# LISTE DES ADHÉRENTS AU CONGRÈS

*Les noms des Membres qui ont assisté au Congrès sont précédés d'un astérisque.*

## A

MM.

* ABEATICI, ancien Élève de l'École supérieure de Commerce de Trieste (Autriche-Hongrie).

* Académie des Maîtres Modernes, 7, rue des Gardes, à Paris. *Délégué : M. PICARD, Administrateur général.*

AGUILERA Y VELASCO, Ex-Ministre de l'Intérieur en Espagne, ancien Préfet de Madrid, Fondateur de l'asile Sainte-Christine, 1, plaza del Cordon, à Madrid.

AIGUESPARSSES fils, Secrétaire général de la Société française de Sauvetage du Sud-Ouest, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 13, rue du Cerf-Volant, à Bordeaux.

AIROLLES, Architecte, 53, rue de la Croix-Blanche, à Bordeaux.

* AKA, Interprète juré, Représentant de commerce, 48, rue Croix-de-Seguey, à Bordeaux.

* ALAUX, Professeur au Lycée et à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 61, cours d'Aquitaine, à Bordeaux.

MM.

* ALAUZE, Avoué au Tribunal, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 16, cours du Pavé-des-Chartrons, à Bordeaux.

* ALIS fils, Négociant en vins et spiritueux, 24 *bis*, place Saint-Martial, à Bordeaux.

AMEUIL, Négociant, 22, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

* AMIET, Inspecteur départemental du Travail dans l'Industrie, 83, rue d'Espagne, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

* AMPHOUX, Professeur de dessin et de technologie à l'École nationale des Arts et Métiers, 6, avenue de Vauvenargues, à Aix (Bouches-du-Rhône).

ANDRISSON, Vice-Président de l'Assistance Paternelle des Enfants employés dans les Industries des Fleurs et des Plumes, 12, boulevard Poissonnière, à Paris.

ANTIN, Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 51, rue Leberthon, à Bordeaux.

ANTOUNE, ancien Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 38 et 49, rue Surson, à Bordeaux.

APPERT, Ingénieur des Arts et Manufactures, Président de la Société des Ingénieurs Civils, 10, cité Rougemont, à Paris.

ARNOZAN (Dr), Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 27 *bis*, cours du Pavé-des-Chartrons, à Bordeaux.

ARSANDEAUX, Sténographe du Sénat, à Paris.

ARTIGUE, Professeur de construction de machines à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 18, rue d'Albret, à Bordeaux.

* Association des anciens Élèves de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie de Bordeaux. *Délégués : MM. PÉREZ-HENRIQUE, Président, et RICKMANS, Vice-Président.*

* Association des anciens Élèves de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris. *Délégué : M. JEANNE-JULIEN, Président.*

Association des anciens Élèves de l'Institut Commercial de Paris. *Délégué : M. SAULT, Président.*

* Association des Lauréats des Cours de la Société Philomathique de Bordeaux. *Délégué : M. LONGUEVILLE, Président.*

* Association Philotechnique, 24, rue Serpente, à Paris. *Délégués : MM. ÉLU, KOWNACKI et OLIVE.*

* Association Polytechnique pour le Développement de l'Instruction populaire, 28, rue Serpente, à Paris. *Délégués : MM. RICHOU, Vice-Président, et MAREUSE.*

* Association des Propriétaires d'appareils à vapeur de Bordeaux et du Sud-Ouest, 9, rue Caussan, à Bordeaux. *Délégué : M. POUQUET, Ingénieur-Directeur.*

* Association professionnelle des Sténographes français, Hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente, à Paris. *Délégué : M. FOURNIAL.*

* Association Sténographique française, 30 *bis*, rue Émile-Fourcand, à Bordeaux. *Délégués : MM. TAUZIN, Président, et DELPIT.*

* Association Sténographique unitaire de Paris (méthode Prévost-Delaunay), 25, rue Tronchet, à Paris. *Délégué : M. PIVERT.*

* ASTRUC (MAURICE), Vice-Consul de Siam, 83, cours Saint-Louis, à Bordeaux.

AUDEMAR, Ingénieur des Arts et Manufactures (Maison Audemar-Guyon), à Dôle (Jura).

* AVRIL, Ingénieur des Arts et Manufactures, Ingénieur de la Compagnie du Gaz, Secrétaire général de la Société Philomathique, 10, place Pey-Berland, à Bordeaux.

MM.

AYNARD, Député, Président de la Chambre de Commerce et Président d'honneur du Conseil d'administration de l'École supérieure de Commerce de Lyon, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 4, avenue Van-Dyck, à Lyon.

* AZAM, Professeur honoraire de la Faculté de Médecine, ancien Président de la Société Philomathique, 14, rue Vital-Carles, à Bordeaux.

## B

MM.

* BAILLOU, Propriétaire, 96, rue Croix-de-Seguey, à Bordeaux.

* BALGUERIE, Chef du Secrétariat de la Chambre de Commerce à la Bourse, Bordeaux.

BALLANDE, Négociant-Armateur, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 15, rue Saint-Siméon, à Bordeaux.

BARADAT (Mlle), Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 24, rue Sainte-Philomène, à Bordeaux.

* BARBEREAU, Carrossier, Membre de la Commission d'examens des Cours d'adultes de la Société Philomathique, 17, rue Esprit-des-Lois, à Bordeaux.

BARDIÉ, Professeur aux Cours d'adultes de la Société Philomathique, 49, cours de Tourny, à Bordeaux.

* BARINCOU, Membre de la Société Philomathique, 15, rue Porte-Dijeaux, à Bordeaux.

* BARITAUD, Agent-Voyer en chef adjoint, en retraite, rue de Strasbourg, à Agen (Lot-et-Garonne).

* BARRAT, Négociant en grains et farines, 43, rue Ausone, à Bordeaux.

* BARRE, Conducteur des Ponts et Chaussées en retraite, conseiller municipal, Membre du Conseil de Surveillance et de Perfectionnement de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 30, rue Tanesse, à Bordeaux.

* BASSIÉ, Président du Conseil des Prud'hommes, 26, rue Sainte-Colombe, à Bordeaux.

BAUDRY-LACANTINERIE, Doyen de la Faculté de Droit, 52, cours de Tourny, à Bordeaux.

* BAYLE (Charles), Fabricant de conserves alimentaires, 26, rue Latour, à Bordeaux.

* BAYLE (Henri), Négociant, 26, rue Latour, à Bordeaux.

* BAYSSELLANCE, Ingénieur de la Marine en retraite, ancien Maire de Bordeaux, ancien Président de la Société Philomathique, 84, rue Saint-Genès, à Bordeaux.

BELLOUARD, Représentant de la Maison Billaut, de Paris, 18, rue Canihac, à Bordeaux.

* BENARD, ancien Officier de Marine, Industriel, 30, avenue Thiers, à Bordeaux.

* BENOIT-GERMAIN, Négociant, Inspecteur départemental de l'Enseignement industriel et commercial dans le Gard, Secrétaire-Trésorier et *Délégué de la Chambre de Commerce de Nîmes*, 2, boulevard de la République, à Nîmes.

* BERGEON, Banquier, 12, rue Montesquieu, à Bordeaux.

BERGER (Georges), Député de la Seine, Président d'honneur du Comité Parisien de l'Exposition de Bordeaux, 8, rue Legendre, à Paris.

BERGONIÉ (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 6 *bis*, rue du Temple, à Bordeaux.

BERNARDINI, Directeur de l'Institut Commercial de Paris, 153, avenue de Wagram, Paris.

BERNIQUET, Préfet de la Gironde, Hôtel de la Préfecture.

BERTAUX, *Délégué de la Chambre de Commerce de Paris*, 209, rue d'Allemagne, Paris.

MM.

* BERTIN fils, Conseiller Général, Adjoint au Maire de Bordeaux, 66, rue Pèlegrin, à Bordeaux.

* BESANÇON, ancien Élève diplômé de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 5, rue Rolland, à Bordeaux.

* BESSE (Edmond), Président du Tribunal de Commerce, 9, allées de Chartres, Bordeaux.

* BETBEDER, Chef de bureau au Midi, 303, boulevard de Caudéran, à Bordeaux.

* BEYERMAN, Consul des Pays-Bas, 45, quai des Chartrons, à Bordeaux.

* BEYLOT, Membre de la Chambre de Commerce, 43, rue des Chais, à Libourne.

BIARD, Professeur d'anglais à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 17, rue Ségalier, à Bordeaux.

* BIAUT, Préparateur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 42, rue Mondenard, à Bordeaux.

Bibliothèque d'Alger. *Délégué : M. Léon DUJARDIN, Bibliothécaire.*

* Bibliothèque Populaire de Bordeaux. *Délégué : M. Georges DELVAILLE, Trésorier.*

* BICHARETTE (J.), Directeur de la Société du Filtre Gasquet, 91, cours Balguerie-Stuttenberg, à Bordeaux.

* BICHON (Edmond), Professeur, Licencié ès sciences, Chroniqueur scientifique à la *Petite Gironde*, 151, rue Judaïque, à Bordeaux.

* BILLION-BOURBON, Officier en retraite, Inspecteur des études à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 163, rue Belleville, à Bordeaux.

BISCH, Vice-Président de l'Union des Associations des anciens Élèves des Écoles supérieures de Commerce reconnues par l'État, Bourse de Commerce, à Paris.

BLAGÉ, Directeur de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, 54, boulevard Haussmann, à Paris.

* BLANC, Négociant en vins, 22, rue Borie, à Bordeaux.

* BLANCHARD, Chef de travaux pratiques à l'École pratique d'Industrie, 26, faubourg des Casseaux, à Limoges.

* BONETTI, Commandant en retraite, Vice-Président et *Délégué de la Société de Géographie commerciale*, 191, rue de Pessac, à Bordeaux.

* BONNET, Chef du cabinet du Maire de Bordeaux, 105, rue Judaïque, à Bordeaux.

* BONNIN, Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, Président de la Société de Sténographie du Sud-Ouest, 281, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux.

* BONTOU, Membre de la Société Philomathique, 13, rue du Jardin-des-Plantes, à Bordeaux.

BOSSUT-PLICHON, Négociant en tissus et Armateur, Membre de la Chambre de Commerce de Roubaix, 9, Grande-Rue, à Roubaix (Nord).

BOUCARD, Chef du Service colonial, 9, place Richelieu, à Bordeaux.

BOUCHARD, Président du Conseil d'administration des Chemins de fer de l'État, 42, rue de Châteaudun, à Paris.

* BOUCHERIE, Sous-Bibliothécaire de la Ville, 13, rue Bardineau, à Bordeaux.

* BOUCHON, Représentant le journal *La Gironde* et Secrétaire de la rédaction du *Journal de l'Exposition*, 50, rue de la Rousselle, à Bordeaux.

* BOULOUCH, Professeur de physique au Lycée, 4, rue Page, à Bordeaux.

* BOUNAUD aîné, Rentier, 16, place des Quinconces, à Bordeaux.

BOURDIN, Professeur au Lycée et aux Cours de la Société Philomathique, 2, rue Porte-des-Portanets, à Bordeaux.

BOURGEOIS, Député, ancien Président du Conseil des Ministres, Président de l'Association Philotechnique de Paris, 24, rue Serpente, à Paris.

* BOURGÈS, Membre de la Chambre de Commerce, 6, rue Marengo, à Bordeaux.

MM.

* BOURRIÉ, Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 386, boulevard de Caudéran, à Bordeaux.

BOURY, Docteur en droit, Membre du Conseil supérieur du Travail, 37, quai de l'Abattoir, à Liège (Belgique).

* BOUSQUET, Directeur de l'École pratique de Commerce et d'Industrie, rue Lakanal, à Agen (Lot-et-Garonne).

BOUTILLIER, Vice-Président de l'Association Sténographique unitaire, 33, rue Labat, à Paris.

* BRANDENBURG, Négociant, ancien Juge au Tribunal de Commerce, Membre du Comité de la Société Philomathique, 3, place Richelieu, à Bordeaux.

* BRAQUEHAYE (CHARLES), Professeur à l'École municipale des Beaux-Arts et Arts décoratifs, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique (Travaux historiques et Beaux-Arts), *Délégué de la Société Académique de l'Aube*, 13, rue Desfourniels, à Bordeaux.

* BRAUT, Président de la Chambre syndicale des Géomètres de la Gironde, 135, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux.

* BREITTMAYER, Ingénieur des Arts et Manufactures, Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 96, rue Paulin, à Bordeaux.

* BRÈS, Courtier de commerce, 28, rue Judaïque, à Bordeaux.

BREVANS (DE), Secrétaire de la Bourse de Commerce, rue du Louvre, à Paris.

BRIAULT, Président du Tribunal de Commerce, place de la République, à Poitiers.

* BRIÈRE DE L'ISLE, Étudiant à l'Institut Commercial de Paris, 71, rue Judaïque, à Bordeaux.

* BRIOIS, Adjoint au Maire de Rouen, 11, route de Neufchâtel, à Rouen.

BRISSE, Ingénieur des Mines, Secrétaire de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 13, rue de Blanquefort, à Bordeaux.

* BRONISLAWSKI (BOLESLAS), Ingénieur, à Varsovie (Russie).

* BRONISLAWSKI (VENCESLAS), Correspondant et *Délégué du Nouveau Temps*, à Odessa (Russie), 3, place Saint-Remi, à Bordeaux.

* BROSSET, Consul général de Russie, 9, cours de Gourgue, à Bordeaux.

* BROWNE, Ingénieur, Administrateur de la Compagnie internationale des Huiles minérales et dérivés, 10, cours de Gourgue, à Bordeaux.

* BRUDER, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 38, rue Naujac, à Bordeaux.

* BRUN, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, rue de l'Amiral-Courbet, au Bouscat, près Bordeaux.

* BRUNET (H.), Président de la Chambre de Commerce, 21, rue du Puits-Descazeaux, à Bordeaux.

BRUNON, Ingénieur en chef de l'Exploitation des Chemins de fer du Médoc, gare Saint-Louis, à Bordeaux.

BRUTAILS, Archiviste du département de la Gironde, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 13, rue d'Aviau, à Bordeaux.

* BUHAN (EUGÈNE), Négociant, Vice-Président de la Société Philomathique, ancien Secrétaire général du Congrès de l'Enseignement technique de 1886, 40, rue Ferrère, à Bordeaux.

BUISSON, Conseiller d'État, Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique.

* BUREAU, Chef d'Institution, 90, rue Fondaudège, à Bordeaux.

* BUROT, Ingénieur-Mécanicien, Inspecteur de l'Enseignement technique, à Angoulême.

* BUROT (Mme), à Angoulême.

## C

MM.

* CABOUILLET (Mme), Professeur des Cours de coupe de la Société Philomathique, Surveillante générale de la Succursale de la rue Pèlegrin, 147, route de Toulouse, à Bordeaux.

CADÈNE, Président du Consistoire de l'Église Réformée, 3 *bis*, rue Bardineau, à Bordeaux.

* CAHEN, Négociant Industriel, ancien Adjoint au Maire, 65, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

CAILLAUX, Président de l'Assistance Paternelle des Enfants employés dans les Industries des Fleurs et des Plumes, 90, boulevard Sébastopol, à Paris.

CALMON, Président du Tribunal de Première Instance, 47, rue du Cancéra, à Bordeaux.

* CALVÉ, Conseiller à la Cour d'Appel, ancien Président de la Société Philomathique, Membre du Conseil de Surveillance et de Perfectionnement de l'École supérieure de Commerce et d'Indnstrie, 48, rue Lafaurie-de-Monbadon, à Bordeaux.

* CALVET, Membre de la Chambre de Commerce, 75, cours du Médoc, à Bordeaux.

* CAMIN, Instituteur à Bordeaux, 29, avenue de la République, à Caudéran.

CANABY, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 29, rue Tourat, à Bordeaux.

* CANTON, Sténographe du Conseil Général des Landes, 10, rue Saint-Christoly, à Bordeaux.

* CAPODURO, Consul d'Italie, *Délégué du Gouvernement Italien*, 5, rue du Château-Trompette, à Bordeaux.

* CAPOT, Agent général de la Société de Saint-Gobain, 11, rue de Pessac, à Bordeaux.

* CAPOT (Mme), 3, rue Roborel-de-Climens, à Bordeaux.

* CARDEZ, Consul d'Haïti, 41, cours Portal, à Bordeaux.

* CARMIGNAC-DESCOMBES (CHARLES), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, 49 *ter*, allées Damour, à Bordeaux.

* CARRÉ, Professeur de coupe de bois de menuiserie, 64, rue Pelleport, à Bordeaux.

CARVALHO (OJEDA DE), Consul de Perse, 129, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

CASADAVANT, Directeur de l'École Primaire supérieure à l'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse).

* CASTAING, ancien Professeur de coupe de pierres à la Société Philomathique, 37, rue de Lamourous, à Bordeaux.

* CATHÉRINEAU, Maître-Ouvrier à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, rue Sauvageon, à Bordeaux.

CAUSSADE (Dr), Vice-Président du Conseil Général de la Gironde, à Saint-Médard-de-Guizières (Gironde).

CAUVET, ancien Directeur de l'École centrale des Arts et Manufactures, Conseiller Général de la Haute-Garonne, 56, boulevard de Strasbourg, à Toulouse.

* CAVÉ-ESGARIS, Directeur de l'Institution nationale des Sourdes-Muettes, 87, rue Saint-Sernin, à Bordeaux.

* CAZALET, Adjoint au Maire, *Délégué du Conseil municipal*, 1, rue de Condé, à Bordeaux.

* CAZENAVETTE, Directeur honoraire d'École publique, Professeur aux cours de la Société Philomathique, 22, rue Millière, à Bordeaux.

* CAZES, Ingénieur des Arts et Manufactures, ancien Ingénieur du matériel de la voie à la Compagnie des Chemins de fer du Midi, 5, place Tourny, à Bordeaux.

* Cercle Girondin de la Ligue de l'Enseignement, 2, rue Combes, à Bordeaux. *Délégué : M. RAVEAUD, Président.*

MM.

* CHABRAT, Président de la hambre Syndicale mixte de la Cordonnerie de la Gironde, 6, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Bordeaux.

CHABRIER, ancien Président de l'Association amicale des anciens Élèves de l'École centrale des Arts et Manufactures, Administrateur de la Compagnie Transatlantique, 96, boulevard Haussmann, à Paris.

* CHAMBOLLE, Agent général de la Compagnie des Messageries Maritimes, 20, allées d'Orléans, à Bordeaux.

Chambre de Commerce d'Angoulême. *Délégué : M. DEBOUCHAUD, Membre-Secrétaire.*

* Chambre de Commerce de Bordeaux. *Délégué : M. F. SAMAZEUILH.*

Chambre de Commerce Française de Bruxelles. *Délégués : MM. ROLLAND, Président, et DUCHÈNE, Vice-Président.*

Chambre de Commerce de Cette.

Chambre de Commerce Française de Charleroi.

Chambre de Commerce du Havre. *Délégué : M. MOULIA, Président.*

* Chambre de Commerce de Lille. *Délégués : MM. LE BLAN, président, et THIRIEZ, Membre.*

* Chambre de Commerce de Londres, Botolph House, Eatscheap E. C. *Délégués : Sir ROLLIT, Président; M. DEBENHAM FRANK, Président de la Commission d'Éducation; M. WILLIANS, V.-H. Esq^re^, Président du Conseil.*

* Chambre de Commerce de Lyon. *Délégué : M. ISAAC.*

* Chambre de Commerce de Marseille. *Délégués : MM. FÉRAUD, Président, et PRAT-NOILLY.*

Chambre de Commerce de Mazamet (Tarn). *Délégué : M. ALBA LA SOURCE, Président.*

Chambre de Commerce de Montpellier. *Délégué : M. Charles LÉONHARD, Président.*

Chambre de Commerce de Nancy. *Délégué : M. Louis VILGRAIN, Membre-Secrétaire.*

Chambre de Commerce de Narbonne. *Délégué : M. CROS, Président.*

* Chambre de Commerce de Nîmes. *Délégué : M. BENOIT-GERMAIN, Secrétaire-Trésorier.*

* Chambre de Commerce de Paris. *Délégués : MM. BERTAUX, CHOQUET, FOUCHER, LOURDELET.*

Chambre de Commerce de Reims.

* Chambre de Commerce de La Rochelle. *Délégués : MM. FILLEUX et MORCH.*

Chambre de Commerce de Roubaix. *Délégué : M. BOSSUT-PLICHON.*

Chambre de Commerce de Rouen. *Délégué : M. TURPIN.*

Chambre de Commerce de Toulouse.

* Chambre des Courtiers-Conducteurs de navires de Bordeaux. Syndic : M. COLOMBIER.

* Chambre syndicale des Courtiers en marchandises de Bordeaux. Président : M. GROSSARD.

* Chambre syndicale des Employés de commerce, 6-8, rue des Trois-Conils, à Bordeaux. *Délégués : MM. TALBOOM, Président; DURANTHON et PARRAIN.*

* Chambre syndicale mixte de la Cordonnerie de la Gironde à Bordeaux. *Délégué : M. CHABRAT, Président.*

* Chambre syndicale des Géomètres de la Gironde, à Bordeaux. *Délégué : M. BRAUT, Président.*

* Chambre Syndicale des Ouvriers-Plombiers, Couvreurs et Zingueurs du département de la Seine. *Délégué : M. RIOM.*

MM.

* Chambre syndicale du Papier et des Industries qui le transforment, 10, rue de Lancry, à Paris. *Délégués : MM. J. CHAPUIS et STRAUSS.*

* Chambre syndicale et professionnelle des Maîtres-Tailleurs, 8, cours Tournon à Bordeaux. Président : M. MARAN.

CHAMPION, Directeur de la Compagnie générale d'Électricité Saint-Projet, 68, rue du Loup, à Bordeaux.

CHAMPON, Professeur d'histoire et de géographie au Lycée, Examinateur à l'École supérieure de Commerce, 90, rue Fieffé, à Bordeaux.

CHAMSON, Directeur de l'École Primaire supérieure et professionnelle de Bagnols-sur-Cèze (Gard).

* CHAPON, Publiciste à l'Agence Télégraphique Républicaine, 101, rue Richelieu, à Paris.

CHAPUIS, Président-Directeur de l'École professionnelle de la Chambre syndicale du Papier et des Industries qui le transforment, 20, rue Baudin, à Paris.

* CHARMASSON, Négociant, Membre de la Société Philomathique, 24, rue Vital-Carles, à Bordeaux.

* CHARRIÉ, Sténographe-Dactylographe, 40, rue des Bouviers, à Bordeaux.

* CHAUDIER, Directeur d'École communale, Directeur des Cours d'adultes de la Société de Propagation de l'Instruction Saint-Nicolas, 2, place Belcier, à Bordeaux.

* CHAULIAC, Professeur de dessin industriel à l'Institution libre commerciale et industrielle de M. Joulia, et à la Société des Amis de l'Instruction élémentaire, 7, rue Rolland, à Bordeaux.

* CHAUVIN, Directeur de l'École normale et de l'École professionnelle départementale de la Charente, à Angoulême.

CHEYSSON, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Professeur à l'École des Mines, 115, boulevard Saint-Germain, Paris.

CHIPIEZ, Inspecteur principal de l'Enseignement du dessin, *Délégué du Ministère des Beaux-Arts,* 8, rue Crébillon, à Paris.

* CHOPIS (Mme), Directrice de l'École supérieure professionnelle des jeunes filles, 10, rue de Cheverus, à Bordeaux.

* CHOQUET, Membre et *Délégué de la Chambre de Commerce de Paris,* 13, rue de Seine, à Paris.

CIMETIÈRE, Maire de Libourne (Gironde).

* CLAVEL, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Agent-Voyer en chef du département, ancien Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 6, rue du Temple, à Bordeaux.

* CLERMONTEL, Entrepreneur de Travaux publics, 215, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux.

* CLOUZET, Négociant, *Délégué du Conseil Général de la Gironde,* 90, cours Victor-Hugo, à Bordeaux.

COIFFARD, Maire de Lesparre (Gironde).

* COLIN, Inspecteur principal de l'Enseignement du dessin, *Délégué du Ministère des Beaux-Arts*, 1, quai Malaquais, à Paris.

* COLIN (LÉON), Membre de la Chambre de Commerce, 109, quai des Chartrons, à Bordeaux.

* Collège de Langres. Représentant : M. DESRUISSEAUX, Professeur.

* Collège de Saumur. M. RIGOLAGE, Principal.

* COLOMBIER, Secrétaire de la Chambre de Commerce, Syndic de la Chambre des Courtiers-Conducteurs de navires, 27, rue Théodore-Ducos, à Bordeaux.

* COMBEAU (Mlle), Professeur de sciences à l'École pratique de Commerce de jeunes filles, à Nantes.

MM.

COMBEROUSSE (CH. DE), Ingénieur-Professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures, ancien Président de la Société des Ingénieurs Civils, 94, rue Saint-Lazare, à Paris.

* COMBES, Sous-Directeur de l'École supérieure de Commerce de Marseille, 108, rue Sylvabelle, à Marseille.

* COMBÈS, Sténographe commercial, 16, rue Nauville, à Bordeaux.

* COMBRET, Conseiller Municipal à Castres (Gironde).

* Compagnie Maritime des *Chargeurs Réunis*, 11, boulevard des Italiens, à Paris. M. DUPRAT, Directeur.

* Compagnie Maritime *Gironde-et-Garonne*. M. DUMEAU, Directeur.

* Compagnie des *Messageries Maritimes*, 1, rue Vignon, à Paris. *Délégué : M. MOREAU*, Lieutenant de vaisseau en retraite, à Bordeaux.

Compagnie Générale Transatlantique. M. PEREIRE (EUGÈNE), Président du Conseil d'Administration.

* Compagnie des Chemins de fer de l'État, 42, rue de Châteaudun, à Paris. M. MATROT, Directeur.

* Compagnie des Chemins de fer du Médoc, gare Saint-Louis, à Bordeaux. M. BRUNON, Chef de l'Exploitation.

* Compagnie des Chemins de fer du Midi, 54, boulevard Hausmann, à Paris. M. BLAGÉ, Directeur.

* Compagnie des Chemins de fer du Nord, 18, rue de Dunkerque, à Paris. M. SARTIAUX, Ingénieur, Chef de l'Exploitation.

* Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, 1, place Valhubert, à Paris. M. HEURTEAU, Directeur.

* Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, 20, rue de Rome, à Paris : M. MARIN, Directeur.

COMPANY Y FAGÈS, Periodista, Palma de San Jueto, à Barcelone (Espagne).

COMPAYRÉ (GABRIEL), Ancien Député, Recteur de l'Académie de Lyon.

* Conseil Général du département de la Gironde. *Délégué : M. CLOUZET.*

* Conseil Municipal de Bordeaux. *Délégués : MM. CAZALET, Adjoint ; LAROQUE, Adjoint, et MARMILLON, Conseiller.*

* Conseil Municipal de Castres (Tarn). *Délégué : M. COMBRET, Conseiller.*

* Conseil Municipal du Havre. *Délégué : M. JOUTEL.*

Conseil Municipal de Nancy. *Délégué : M. LE MONNIER, Adjoint.*

* Conseil Municipal de Rouen. *Délégué : M. BRIOIS, Adjoint.*

* Conseil Municipal de La Rochelle. *Délégué : M. DECOUT-LACOUR, Conseiller.*

* Conseil des Prud'hommes de Bordeaux. *Délégués : MM. BASSIÉ, Président, et MARAN, Membre.*

Conseil supérieur du Travail, à Liège (Belgique). Représentant : M. BOURY (ALEXANDRE).

* Conservatoire National des Arts et Métiers, 292, rue Saint-Martin, à Paris. M. le Colonel LAUSSEDAT, Directeur. Représentants : MM. MESUREUR, Membre du Conseil de Perfectionnement, et PILLET, Professeur.

* COQUENTIN, Professeur à l'Institut commercial de Paris, 136, rue Victor-Hugo, à Bois-Colombes (Seine).

COQUET (DE), Commissaire de Surveillance, 52, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux.

* CORBINEAU, Stucateur, 84, rue Mandron, à Bordeaux.

* CORDELLI (ENRICO), Vice-Directeur de l'École royale technique de Lugo (Romagne), Correspondant de plusieurs journaux d'Italie.

CORDIER, Directeur du journal *Le Nouvelliste*, 43, rue Porte-Dijeaux, à Bordeaux.

COSSON, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 9, rue de la Chartreuse, à Bordeaux.

MM.

* COSTADAU (Mme), Inspectrice départementale de l'Industrie, 71, rue Judaïque, à Bordeaux.

COTTIN-ANGAR, Directeur d'Assurances, ancien Inspecteur régional de l'Enseignement commercial, 9, rue Royale, à Paris.

COUAT, Recteur de l'Académie de Bordeaux, 29, cours d'Albret, à Bordeaux.

COURAUD, Directeur de la Ferme-École de la Gironde, Château Machorre, à Saint-Martin-de-Sescas, par Caudrot (Gironde).

COURIOT, Ingénieur, Professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures, à l'École des Hautes Études Commerciales et à l'École spéciale d'Architecture, Inspecteur régional de l'Enseignement commercial, 3, rue de Logelbach, à Paris.

COURQUIN, Professeur de filature à l'École industrielle de Tourcoing (Nord).

COURRÉGELONGUE, Maire de Bazas (Gironde).

* Cours d'Adultes de la Société Philomathique, 66, rue Saint-Sernin, à Bordeaux. M. VERGEZ, Directeur.

* Cours Commerciaux pour les femmes et les jeunes filles, 39, avenue Trudaine, Paris. Directrice : Mlle MALMANCHE.

* Cours d'Enseignement commercial de la Ville de Paris dans les Écoles communales. Inspectrice : Mlle MALMANCHE.

* Cours de la Société des Employés de commerce, 6, rue des Trois-Conils, à Bordeaux. M. TALBOOM, Président.

* COURSIÈRE (Auguste), Professeur à Albi.

COURTIN (Dr), Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 70, cours d'Alsace-Lorraine, à Bordeaux.

* COUTANCEAU, Ingénieur, Membre du Conseil de Surveillance et de Perfectionnement de l'École supérieure de Commerce et d'industrie, 3, rue Michel, à Bordeaux.

* COUTURES (de), Sténographe, 35, rue Lalande, à Bordeaux.

* COUTURES (Mlle de), Sténographe, 35, rue Lalande, à Bordeaux.

* COUTURES (Mlle Louise de), Professeur, 35, rue Lalande, à Bordeaux.

* COUTURIER, Adjoint au Maire de Bordeaux, 16, rue Neuve, à Bordeaux.

COUVREUR, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Comité parisien de l'Exposition de Bordeaux, 237, rue Lafayette, à Paris.

CRAHAY de FRANCHIMONT, Ingénieur en chef du Service Maritime, 5, place de Tourny, à Bordeaux.

* CREUZAN, Fabricant d'instruments de chirurgie, 60 et 62, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux.

CROS, Président et *Délégué de la Chambre de Commerce de Narbonne.*

CROST, Chef de bureau de la Direction des Beaux-Arts au Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, 3, rue de Valois, à Paris.

## D

MM.

* DAGANET (Michel), Directeur d'École publique, 21, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

* DAGANET (Albert), Étudiant, 21, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

* DAGANET (Henri), Élève de l'École Navale, 21, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

* DAMAS (Georges), Chef d'Exploitation honoraire des Chemins de fer du Midi, Vice-Président de la Section des Sciences Sociales, 5, cours de Tournon, à Bordeaux.

* DAMAS fils, Avocat, 5, cours de Tournon, à Bordeaux.

* DANDICOLLE, Consul de Nicaragua, 17, quai de Queyries, à Bordeaux.

MM.

* DANEY, Maire de Bordeaux, 36, rue de la Rousselle.

* DANY, Directeur de l'École supérieure de Commerce, 58, boulevard François-Ier, Le Havre.

* DANY (Mme), 58, boulevard François-Ier, Le Havre.

DARAIGNEZ, Directeur de l'École pratique d'Industrie, à Saint-Didier-la-Séauve, (Haute-Loire).

* DARRIET aîné, Ingénieur Civil, Ancien adjoint au Maire de Bordeaux, Président de la Société des Amis de l'Instruction élémentaire, 4, rue Michel-Montaigne, à Bordeaux.

* DARRIET (Th.), Adjoint au Maire de Bordeaux, 49, cours Balguerie-Stuttenberg, à Bordeaux.

* DAUGARON, Commerçant, 5, quai des Chartrons, à Bordeaux.

* DAUREL, Avocat, Président de la Société d'Horticulture, 25, allées de Tourny, à Bordeaux.

DEBENHAM (Frank), Président de la Commission de la Chambre de Commerce de Londres pour l'Éducation commerciale, *Délégué de la Chambre de Commerce*, Botolph House, Eatscheap E. C., Londres.

DEBOUCHAUD (Alexandre), Secrétaire et *Délégué de la Chambre de Commerce d'Angoulême*, à Nersac (Charente).

* DECOUT-LACOUR, Constructeur, Juge au Tribunal de Commerce, Vice-Président de la Société Scolaire Mutuelle et Conseiller Municipal, à La Rochelle.

DELAUNAY-BELLEVILLE, Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président d'honneur du Comité parisien de l'Exposition de Bordeaux, 40 *ter*, rue de Douai, à Paris.

DELCURROU, Premier Président à la Cour d'Appel, 37, allées de Chartres, à Bordeaux.

DELEUIL, Agronome et Économiste, 30, rue du Progrès, à Marseille.

DELÉZINIER, Directeur de l'École pratique d'Industrie, à Escarbotin (Somme).

* DELMAS, Ingénieur des Arts et Manufactures, à Montpellier.

* DELMAS, Imprimeur, 10, rue Saint-Christoly, à Bordeaux.

DELOR, Négociant en Vins, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 3 à 21, rue de Macau, à Bordeaux.

DELPIT, Professeur de langues vivantes et de sténographie, Membre de l'Association sténographique française, villa La Moulière, près Bergerac.

* DELVAILLE, Secrétaire général de la Commission des Logements Insalubres, Trésorier de la Bibliothèque Populaire, 15, rue du Colisée, à Bordeaux.

* DEMACHY, Fondé de pouvoirs de l'Imprimerie Bellier et Cie, 169, rue François-de-Sourdis, à Bordeaux.

DEMARS, Directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones, 13, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux.

* DEMAY, Membre de la Chambre de Commerce, 32, allées Damour, à Bordeaux.

DEMONS (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 18, cours du Jardin-Public, à Bordeaux.

* DEPOIN, Sténographe de la Chambre des Députés, 62, rue Bonaparte, à Paris.

DERVILLÉ, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Président d'honneur du Comité parisien de l'Exposition de Bordeaux, 164, quai Jemmapes, à Paris.

* DESARNAULDS, Vice-Consul du Pérou, 233, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux.

DESBATS, Conseiller de Préfecture, Secrétaire de la Commission générale des Congrès, Concours et Conférences de l'Exposition de Bordeaux, 26, cours du Pavé-des-Chartrons, à Bordeaux.

* DESCAMPS, Capitaine au long cours, 192, rue du Tondu, à Bordeaux.

DESEGAULX de NOLET, Négociant, 59, rue Huguerie, à Bordeaux.

MM.

DESMAREST, Avocat, ancien Bâtonnier, 71, rue Judaïque, à Bordeaux.

* DESMAREST (Mme), 71, rue Judaïque à Bordeaux.

* DESPAGNET, Adjoint au Maire de Bordeaux, Professeur à la Faculté de Droit et à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 111, rue François-de-Sourdis, à Bordeaux.

* DESRUISSEAUX, Professeur au Collège de Langres.

DESSALLES, Carrossier, 13, rue Camille-Godard, à Bordeaux.

DEVÈS, Armateur, 48, rue Ferrère, à Bordeaux.

* DEZEIMERIS, Président du Conseil Général de la Gironde, 11, rue Vital-Carles, à Bordeaux.

* DIDIER, Professeur à la Faculté de Droit, 20, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

DIETZ-MONNIN, Sénateur, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Palais du Luxembourg, à Paris.

* DIEUDONNÉ, Adjudant chargé de l'Instruction, Caserne Ney, à Bordeaux.

DIGEON (CHARLES), Ingénieur des Arts et Manufactures, 15, rue du Terrage, à Paris.

DIGEON (JULES), Professeur au Lycée Louis-le-Grand, Répétiteur à l'École Polytechnique, 15, rue du Terrage, à Paris.

DINNAT, Tonnelier, (ouvrier délégué à l'Exposition), 10, rue des Vignerons, à Marseille.

DINNAT (Mme), 10, rue des Vignerons, à Marseille.

DIRINGER, Secrétaire de la Société de l'Assistance Paternelle des Fleurs et Plumes, 47, rue des Petits-Champs, à Paris.

* DOIRIER, Négociant, 7, cours de Tourny, à Bordeaux.

* DONGEY (CHÉRI), Contre-maître de chai, 84, rue du Jardin-Public, à Bordeaux.

* DONGEY (JUSTIN), Maître de chai, 84, rue du Jardin-Public, à Bordeaux.

DONIS, Directeur d'École communale, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 16, rue Léonard-Lenoir, à La Bastide, Bordeaux.

* DORMOY, Vice-Président de la Société des Amis de l'Instruction élémentaire, 105, rue Lafontaine, à Bordeaux.

DUBOIS, Syndic des Agents de change, 48, cours Tourny, à Bordeaux.

* DUBOSC, Adjoint au Maire de Bordeaux, 1, place Puy-Paulin, à Bordeaux.

DUBOSC, Négociant en vins, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 71, quai de Paludate, à Bordeaux.

DUBREUILH (Dr), Membre de la Commission des Congrès Concours et Conférences, 12, rue du Champ-de-Mars, à Bordeaux.

DUC, Commerçant, 12, rue des Trois-Conils, à Bordeaux.

DUCASSE, Secrétaire général de la Chambre syndicale du Commerce en gros des Vins et Spiritueux, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 138, quai des Chartrons, à Bordeaux.

DUCHÊNE, Vice-Président de la Chambre de Commerce Française de Bruxelles, à Loth, près Bruxelles.

DUCLOU, Consul de la République Dominicaine, 19, cours du XXX-Juillet, à Bordeaux.

DUFFO (Mlles), Professeurs aux Cours de la Société Philomathique, 150, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux.

DUJARDIN, Bibliothécaire de la Ville d'Alger, Alger. *Délégué par la Ville d'Alger.*

DUKACINSKI, Professeur de Géographie Commerciale à l'Ecole supérieure de Commerce et d'Industrie, 49, cours d'Aquitaine, à Bordeaux.

DUMAS, Chemisier, Membre de la Commission du Vêtement, 46, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

MM.

DUMEAU, Directeur de la Compagnie maritime *Gironde-et-Garonne,* 25, rue Boudet, à Bordeaux.

DUNOGIER (Dr), Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 51, cours de Tourny, à Bordeaux.

DUPONCHEL, Directeur de la Succursale de la Banque de France, 15, rue Esprit-des-Lois, à Bordeaux.

* DUPONT, Inspecteur du *Bureau Véritas,* 31, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

* DUPONT (Mlle), 31, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

DUPOUY, Sénateur de la Gironde, 17, rue de l'Arcade, à Paris.

* DUPUY, Avoué au Tribunal Civil, Membre du Comité de la Société Philomathique, 48, rue du Cancéra, à Bordeaux.

* DURANTHON (Joseph-Pierre), Secrétaire, *Délégué de la Commission de l'Enseignement à la Chambre syndicale des Employés de commerce,* 6-8, rue des Trois-Conils, à Bordeaux.

* DURÈGNE, Inspecteur-Ingénieur du Service des Téléphones, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 142, rue de Pessac, à Bordeaux.

DURKHEIM, Professeur à la Faculté des Lettres, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 179, boulevard de Talence, à Bordeaux.

* DURRAC, 85, rue de la Course, à Bordeaux.

DUTERT, Inspecteur général de l'Enseignement du dessin, *Délégué du Ministère des Beaux-Arts,* 41, avenue Kléber, à Paris.

DYKE (Van), Directeur de l'Ecole professionnelle de Dordrecht (Pays-Bas).

## E

MM.

École spéciale d'Architecture de Paris.

* École municipale des Beaux-Arts et des Arts décoratifs, place Sainte-Croix, à Bordeaux. *Délégué : M. ZO, Directeur.*

École centrale des Arts et Manufactures, 1, rue Montgolfier, à Paris.

* École coloniale, 129, boulevard Montparnasse, à Paris.

* École nationale des Arts et Métiers d'Aix. *Délégué : M. AMPHOUX, professeur.*

École nationale des Arts et Métiers d'Angers. *M. JACQUEMET,* Directeur.

École des Hautes Études Commerciales, 108, boulevard Malesherbes, à Paris. *M. JOURDAN,* Directeur.

* École libre des Sciences Politiques, 27, rue Saint-Guillaume, Paris. Représentant : *M. Georges PAULET.*

École Supérieure de Commerce, 102, rue Amelot, à Paris. *M. GRELLEY Directeur.*

* École supérieure de Commerce et d'Industrie, 66, rue Saint-Sernin, à Bordeaux. *Délégués : M. MANÈS, Directeur, et MM. BREITTMAYER et MERCKLING, Professeurs.*

* École supérieure de Commerce, 58, boulevard François Ier, au Havre. *Délégué : M. DANY, Directeur.*

* École supérieure de Commerce, 36, rue Nicolas-Leblanc, à Lille. *Délégué : M. Le BLAN, Président du Conseil de Surveillance et de Perfectionnement.*

* École supérieure de Commerce, 34, rue de la Charité, à Lyon. *Délégués : MM. ISAAC, Président du Conseil d'administration, et PENOT, Directeur.*

* École supérieure de Commerce, 182, rue Paradis, à Marseille. *Délégué : M. COMBES, Sous-Directeur.*

MM.

École pratique commerciale de Barcelone (Espagne). *Délégué: M. TORRENTS Y MONNER, Professeur.*

École technique de Bristol (Angleterre). M. WERTHEIMER, Directeur.

École professionnelle de Dordrecht (Pays-Bas). M. VAN DYKE, Directeur.

École moyenne supérieure de Leyde (Pays-Bas). M. le Dr LOOS, Directeur.

* École royale technique de Lugo (Italie). *Délégué: M. CORDELLI, Vice-Directeur.*

École de Commerce d'Odessa (Russie). *Délégué: M. MILLER, Professeur.*

* École supérieure de Commerce (Fondation Revoltella) de Trieste (Autriche-Hongrie). *Délégué: M. PASTRELLO, Professeur.*

École industrielle de Saumur (Maine-et-Loire). M. RIGOLAGE, Directeur.

École industrielle de Tourcoing (Nord).

* École supérieure de Commerce de jeunes filles, 17, rue de la République, à Lyon. *Déléguées: Mlle LUQUIN, Fondatrice-Directrice, et Mlle VERRIER-CHAMPIN, Sous-Directrice.*

* École pratique de Commerce et d'Industrie, rue Lakanal, à Agen. *Délégué: M. BOUSQUET, Directeur.*

* École pratique de Commerce et d'Industrie de jeunes filles, 46, rue Auguste-Comte, au Havre. *Déléguées: Mlle VIGNERON, Directrice, et Mlle KIRSCHBAUM, Sous-Directrice.*

École pratique de Commerce et d'Industrie de Limoges (Hte-Vienne): *M. MATHÉ, Directeur.*

* École pratique de Commerce et d'Industrie de jeunes filles de Nantes (Loire-Inférieure). *Déléguée: Mme RIVIÈRE, Directrice.*

* École pratique de Commerce et d'Industrie de Nîmes (Gard). *Délégués: MM. VALLAT, Directeur, et SOUBEIRAN, Professeur.*

École pratique de Commerce et d'Industrie de Romans (Drôme): M. PEYRON, Directeur.

* École pratique de Commerce et d'Industrie de jeunes filles, à Saint-Étienne (Loire). *Déléguée: Mlle JANICOT, Professeur.*

* École pratique de Commerce de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). *Délégué: M. MORET-BLANC, Directeur.*

* École pratique d'Industrie de Brest (Finistère). *Délégué: M. LESPÈS, Professeur.*

École pratique d'Industrie, à Escarbotin (Somme). *Délégué: M. DELÉZINIER, Directeur.*

* École pratique d'Industrie, 6, rue de Tourville, au Havre (Seine-Inférieure). *Délégué: M. JOUTEL, Directeur.*

* École pratique d'Industrie de Limoges (Hte-Vienne). *Délégué: M. BLANCHARD, Chef de travaux pratiques.*

École pratique d'Industrie de Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire). M. DARAIGNEZ, Directeur.

* École normale et École professionnelle départementale de la Charente, à Angoulême. *Délégué: M. CHAUVIN, Directeur.*

* École professionnelle agricole, industrielle et commerciale, à Aire-sur-l'Adour (Landes). *Délégué: M. LAPEYRE, Directeur.*

* École professionnelle de la Chambre syndicale du Papier et des Industries qui le transforment, 10, rue de Lancry, à Paris. *Délégué: M. STRAUSS.*

* École professionnelle de l'Est, 29, rue des Jardiniers, à Nancy (Meurthe-et-Moselle). *Délégué: M. HERBORN, Directeur.*

* École professionnelle de Roanne (Loire). *Délégué: M. ELIAH, Directeur.*

École professionnelle industrielle, 52, avenue de Saint-Cloud, à Versailles (Seine-et-Oise). M. LAGRANGE, Directeur.

MM.

* École communale supérieure et professionnelle de jeunes filles, 10, rue de Cheverus, à Bordeaux. *Déléguée : Mme CHOPIS, Directrice.*

École Primaire supérieure professionnelle et agricole, à Bagnols-sur-Cèze (Gard). M. CHAMSON, Directeur.

École Primaire supérieure et professionnelle, à l'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse). M. CASADAVANT, Directeur.

École Primaire supérieure commerciale et industrielle, 64, Grande-Rue, à Nancy. M. PETIT, Directeur.

* École Primaire supérieure et professionnelle de Rouen (Seine-Inférieure). M. MARTEL, Directeur.

École Primaire supérieure et professionnelle, 41, rue des Trente-Six-Ponts, à Toulouse. M. LAFOURCADE, Directeur.

EDELMANN, Ingénieur de la Marine, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, Hôtel de la Marine, place de Tourny, à Bordeaux.

* ÉLIAH, Directeur de l'École professionnelle de Roanne (Loire).

* ÉLIAS, Consul du Pérou, 55, rue Judaïque, à Bordeaux.

ELLIE, Avocat à la Cour d'Appel, Président de l'Association des Étudiants, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 35, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux.

* ÉLU (ALPHONSE), Publiciste, *Délégué de l'Association Philotechnique de Paris,* 74, rue Condorcet, Paris.

* ERNEVILLE (D'), Commandant en retraite, Secrétaire-Comptable de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 6, rue Saint-Étienne, à Bordeaux.

* ESCHENAUER (FRÉDÉRIC), Négociant, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.

* ESPARBET, Répétiteur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 20, rue Dauphine, à Bordeaux.

* ESQUIRO (EUGÈNE), Membre de l'Association des anciens Élèves de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 33, rue Chevalier, à Bordeaux.

* ÉVAIN (AUGUSTE), Membre Fondateur de la Société d'Instruction populaire, à Saint-Nazaire.

## F

MM.

* FAGET (MARIUS), Architecte, Président de la Société des Architectes de Bordeaux, ancien Conseiller Général, ancien Adjoint à l'Instruction publique, 34, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux.

* FAURE (GABRIEL), Vice-Président de la Chambre de Commerce, 98, quai des Chartrons, à Bordeaux.

* FAURENS, Directeur d'École communale, 15, rue Saint-Charles, à Bordeaux.

* FAURENS (Mlle), Agrégée des sciences, Professeur au Lycée de jeunes filles d'Agen.

* FELICE (DE), Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 18, rue Barennes, à Bordeaux.

* FÉLIX, Sténographe, 60, rue des Menuts, à Bordeaux.

FÉRAUD, Président de la Chambre de Commerce et du Conseil d'administration de l'École supérieure de Commerce de Marseille, 182, rue du Paradis, à Marseille.

* FERET, Libraire-Éditeur, 15, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

Ferme-École de la Gironde, château Machorre, à Saint-Martin-de-Sescas, par Caudrot (Gironde). M. COURAUD, Directeur.

* FERREIRA, Consul du Brésil, 40, cours de Tourny, à Bordeaux.

* FERRIÈRE, ancien Lieutenant de vaisseau, Membre du Comité de la Société Philomathique, 61, quai des Chartrons, à Bordeaux.

MM.

FIGUEROA Y TORRÈS, Ingénieur industriel, ancien Député aux Cortès, Paseo Castellana, 3, à Madrid (Espagne).

* FILLEUX, Membre et *Délégué de la Chambre de Commerce de La Rochelle.*

* FILLEUX (Mme), à La Rochelle.

* FLAYELLE, Interprète, Chancelier de la Légation de la République Française à Pékin, à Saint-Remy-l'Honoré, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

FONTAINE, Membre de la Société Philomathique, 20, allées d'Orléans, à Bordeaux.

FONTBONNE, Président du Tribunal de Commerce, à Dijon.

FOREST, Vice-Président de la Société pour l'Assistance Paternelle aux Enfants employés dans les Industries des Fleurs et des Plumes, 21, rue de la Michodière, à Paris.

* FORTIN (ANDRÉ), Aspirant de Marine, 66, rue Nuyens, à Bordeaux.

* FORTIN (BERNARD), Directeur de l'École communale, 66, rue Nuyens, à Bordeaux.

FOUCHER, *Délégué de la Chambre de Commerce de Paris,* 175, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris.

* FOULCHER, Consul du Honduras, 40, cours Journu-Auber, à Bordeaux.

* FOULLIOY, Lieutenant-Colonel (armée territoriale), 52, cours d'Alsace-et-Lorraine, à Bordeaux.

* FOULLIOY (Mlle), 52, cours d'Alsace-et-Lorraine, à Bordeaux.

* FOURNIAL, Sténographe, Membre et *Délégué de l'Association professionnelle des Sténographes français,* 35, rue de Lalande, à Bordeaux.

* FRÉNEL, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 50, rue de Belleville, à Bordeaux.

## G

MM.

* GADEN, Membre de la Chambre de Commerce, 109, rue de la Course, à Bordeaux.

* GALINOU (PIERRE-RAOUL), Professeur, 1, rue Perey, à Bordeaux.

* GARAY, Agent général de la Compagnie des *Chargeurs-Réunis,* 2, place Richelieu, à Bordeaux.

* GARCEAU, Ingénieur des Arts et Manufactures, Chef des bureaux de l'Exposition, 2, cours du XXX-Juillet, à Bordeaux.

* GARCIA DEL SALTO (RAFAEL), Président du Comité de Xérès à l'Exposition de Bordeaux, à Xerez de la Frontera (Espagne).

GAUDARD, Ingénieur des Arts et Manufactures, Professeur, à Lausanne (Suisse).

* GAUTHIOT (CHARLES), Secrétaire général de la Société de Géographie commerciale de Paris, 63, boulevard Saint-Germain, Paris.

GAUTIER, Maître de Forges, ancien Président de la Société des anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers, Inspecteur régional de l'Enseignement industriel, à Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise).

* GAYON, Professeur à la Faculté des Sciences, 41, rue Permentade, à Bordeaux.

* GEBELIN, Professeur à la Faculté des Lettres, Vice-Président et *Délégué de la Société de Géographie commerciale,* 18, rue Monselet, à Bordeaux.

GENAULT, Rentier, Membre de la Société Philomathique, 16, rue Dauzats, à Bordeaux.

GENDRON (Dr), Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 26-28, rue du Parlement-Sainte-Catherine, à Bordeaux.

* GÉNEAU, Capitaine de cavalerie en retraite, Inspecteur des Études à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 177, rue Turenne, à Bordeaux.

* *Génie Civil,* 6, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris. *Délégués du Conseil d'administration : Henry REMAURY, Président, et Pierre REMAURY, Rédacteur.*

MM.

GENOUD, Directeur du Musée Industriel et du Musée Pédagogique, Rédacteur de la *Revue Suisse d'Enseignement professionnel*, à Fribourg.

* GEORGEL, Ingénieur Civil, 17, place Sainte-Eulalie, à Bordeaux.

GÉRARD, Ingénieur en chef du Service municipal, 91, rue Paulin, à Bordeaux.

* GÉRAUD (ULYSSE), Négociant-Commissionnaire, 7, rue des Fausets, à Bordeaux.

GILLES, Inspecteur de l'Académie de Bordeaux, Hôtel de la Préfecture, à Bordeaux.

GIRARD, Directeur d'École Communale, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 98, rue Paulin, à Bordeaux.

* GIRAULT, Professeur de dessin et d'arts décoratifs aux Cours de la Société Philomathique, 101, rue Mazarin, à Bordeaux.

GOSSART, Négociant, 51, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris.

* GOUIN, Directeur du journal *La France du Sud-Ouest*, 10, rue Porte-Dijeaux, à Bordeaux.

GOUJON, Député de la Gironde, à Gauriac (Gironde).

GOUJON, Architecte, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 50, rue des Remparts, à Bordeaux.

* GOULESQUE, Directeur du *Bordeaux-Journal* et de l'*Union Nationale*, 16, rue Saint-Siméon, à Bordeaux.

* GOUNOUILHOU père, Imprimeur, 8, rue de Cheverus, à Bordeaux.

* GOUNOUILHOU (HENRI), Directeur de la *Gironde* et de la *Petite Gironde*, 8, rue de Cheverus, à Bordeaux.

* GOURHAN, Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 108, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

* GOUTTES, Inspecteur divisionnaire du Travail dans l'Industrie, 11, quai de Paludate, à Bordeaux.

* GOYETCHE, Directeur d'Assurances, Consul de Roumanie, Membre du Comité de la Société Philomathique, 2, rue Vauban, à Bordeaux.

GRADIS, négociant, 1, rue de Condé, à Bordeaux.

GRANGAIGNAGE, Directeur de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers, 8, rue du Chêne, à Anvers (Belgique).

GRÉARD, Membre de l'Institut, Vice-Recteur de l'Académie, à la Nouvelle Sorbonne, rue des Écoles, à Paris.

GREGGORY, Ingénieur, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 10, place Pey-Berland, à Bordeaux.

GRELLEY, Directeur de l'École supérieure de Commerce de Paris, 102, rue Amelot, à Paris.

* GRENARD, Explorateur, 36, rue de Vaugirard, à Paris.

GRESSE, Négociant, Conseiller municipal, Membre du Conseil de Surveillance et de Perfectionnement de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 81, quai des Chartrons, à Bordeaux.

* GRIGORIEW (Son Excellence), Conseiller d'État actuel, Inspecteur de l'Enseignement au Département du Commerce et de l'Industrie, *Délégué du Ministère des Finances*, 6, Krukow Canal, à Saint-Pétersbourg.

* GRONING, Consul d'Autriche-Hongrie, 15, allées de Chartres, à Bordeaux.

* GROSJEAN, Fondé de pouvoirs de la Maison Leclanché, 158, rue de Longchamps, à Paris.

* GROSSARD (HIPPOLYTE), Président du Syndicat des Courtiers assermentés de Bordeaux, nº 18, à la Bourse, à Bordeaux.

GRUET, Député de la Gironde, Président de l'Union Générale des Syndicats Girondins, 1, rue Sainte-Colombe, à Bordeaux.

GRUSON, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur de l'Institut Industriel du Nord de la France, 4, rue de Bruxelles, à Lille.

MM.

GUÉNARD (Dr), Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 44, rue Lafaurie-de-Monbadon, à Bordeaux.

GUIBERT, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Secrétaire de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 86, rue de l'Église-Saint-Seurin, à Bordeaux.

* GUIGNON, Professeur d'armement à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 19, cours Judaïque, à Bordeaux-Caudéran.

* GUILBOT, Chef d'Institution, 70, cours d'Aquitaine, à Bordeaux.

GUILLAUME, Membre de l'Institut, Directeur de l'Académie de France à Rome, *Délégué du Ministère des Beaux-Arts*, 5, rue de l'Université, à Paris.

* GUILLEMOT, Directeur du journal *Le Courrier du Centre*, à Limoges.

* GUISERIS (Mlle), Institutrice libre, 134, cours Victor-Hugo, à Bordeaux.

* GUY (Camille), Chef du Service Géographique au Ministère des Colonies, 86, avenue de Wagram, à Paris, Secrétaire du Conseil supérieur des Colonies, *Délégué du Ministère des Colonies*.

* GYOUX (Dr), Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 64, rue Fondaudège, à Bordeaux.

## H

MM.

HAAS, Membre de la Chambre de Commerce de Paris, Président honoraire de la Chambre syndicale de la Chapellerie, Président du Conseil d'administration de l'École supérieure de Commerce de Paris, 2, avenue Raphaël, à Paris.

HAENDEL (Mme), Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 36, allées de Tourny, à Bordeaux.

* HAILLECOURT, Sous-Chef du Secrétariat de la Chambre de Commerce, 43, rue de Pessac, à Bordeaux.

HAMM, Professeur de dessin et de sculpture, 17, rue d'Albret, à Bordeaux.

HARMER, Rédacteur au journal *Manchester Evening News*, 15, Pendennis Road, Streatham, S. W., à Manchester.

* HAUSSER, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Président de la Société Philomathique, 12, rue de l'Église-Saint-Seurin, à Bordeaux.

HAUTREUX, Lieutenant de vaisseau en retraite, Vice-Président et *délégué de la Société de Géographie commerciale*, 20, rue Mondenard, à Bordeaux.

HENRY, Directeur d'École communale, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 11, rue Francin, à Bordeaux.

* HERBORN, Directeur de l'Ecole professionnelle de l'Est, 29, rue des Jardiniers, à Nancy.

HEREDIA (de), ancien Ministre des Travaux publics, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 177, rue de Courcelles, à Paris.

HEURTEAU, Directeur de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, 1, place Valhubert, à Paris.

* HIAULMÉ, Inspecteur divisionnaire de la Compagnie d'Assurances *The Gresham*, 12, rue de Moulis, à Bordeaux.

* HIAULMÉ (Mme), 12, rue de Moulis, à Bordeaux.

HIÉLARD, ancien Vice-Président de la Chambre de Commerce de Paris, Inspecteur régional de l'Enseignement technique, 6, cité Vanneau, à Paris.

HIRSCH, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 1, rue Castiglione, à Paris.

* HITTE, Secrétaire de l'Inspection académique, 10, cours Champion, à Bordeaux.

* HOCHART, Secrétaire général de la Société des Amis de l'Université, 22, rue de l'Église-Saint-Seurin, à Bordeaux.

* HUDSON, Négociant, 17, quai Louis-XVIII, à Bordeaux.

MM.

HUGON, Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, 25, rue Laseppe, à Bordeaux.

HUMARAU, Agent général de Charbonnages anglais, 3, quai des Chartrons, à Bordeaux.

HUMBLOT, Sous-Directeur de l'École professionnelle industrielle de Versailles, 52, avenue Saint-Cloud, à Versailles.

* HUYARD, Industriel, 26, rue Vital-Carles, à Bordeaux.

## I

MM.

* IAHN, Consul de Monaco, Président de la Commission des langues étrangères de l'Exposition, 41, rue d'Aviau, à Bordeaux.

* Institut Commercial de Paris, 153, avenue de Wagram. *Délégué : M. COQUENTIN, Professeur.*

Institut Industriel du Nord de la France, 4, rue de Bruxelles, à Lille. M. GRUSON, Directeur.

Institut supérieur de Commerce d'Anvers, 8, rue du Chêne. M. GRANGAIGNAGE, Directeur.

* Institution nationale des Sourdes-Muettes, rue Saint-Sernin, à Bordeaux. M. CAVÉ-ESGARIS, Directeur.

* ISAAC, Président du Conseil d'administration de l'École supérieure de Commerce de Lyon, *Délégué par la Chambre de Commerce de Lyon.*

ISLE (RAOUL D'), Vice-Président de la Société pour l'Assistance Paternelle des Enfants employés dans les Industries des Fleurs et des Plumes, 26, rue Notre Dame-des-Victoires, à Paris.

## J

MM.

JACQUEMART, Inspecteur général de l'Enseignement commercial et industriel, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 118, rue d'Assas, à Paris.

JACQUEMET, Ingénieur des Arts et Manufactures, Directeur de l'École nationale des Arts et Métiers, à Angers.

* JALIFIÉ, Examinateur pour la langue espagnole à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 25, rue Catros, à Bordeaux.

* JAMBON, Ex-Boursier du Ministère du Commerce à Calcutta, ancien Élève de l'École supérieure de Commerce et d'industrie de Bordeaux, Membre de la Société de Géographie commerciale de Paris, quai du Priourat, à Libourne.

* JANICOT (Mlle), Professeur à l'École pratique de Commerce et d'Industrie de jeunes filles, rue Michelet, à Saint-Étienne (Loire).

JAVEY, Secrétaire de la Société pour l'Assistance Paternelle aux Enfants employés dans les Industries des Fleurs et des Plumes, 224, rue Saint-Denis, à Paris.

JAYME DE SÉGUIER, Consul de Portugal, 138, cours Victor-Hugo, à Bordeaux.

JEANNE-JULIEN, Président et *Délégué de l'Association des anciens Élèves de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris,* 17, rue Faraday, à Paris.

JORDAN (SAMSON), Professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures, 5, rue Viète, à Paris.

JOUFFRE, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 110, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux.

* JOULIA (LOUIS), Directeur de l'Institution libre Commerciale et Industrielle de Bordeaux, 152, route d'Espagne, à Bordeaux.

MM.

JOURDAN, Ingénieur des Arts et Manufactures, Directeur de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 43, rue de Tocqueville, à Paris.

* Journal *Bordeaux-Journal,* 16, rue Saint-Siméon, à Bordeaux. Directeur : M. GOULESQUE.

* Journal *La Comptabilité,* 64, Newski, à Saint-Pétersbourg. Directeur : M. WOLFF.

* Journal *Le Courrier du Centre,* à Limoges. Directeur : M. GUILLEMOT.

* Journal *Les Débats,* 17, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. Directeur : M. G. PATINOT.

* *Journal officiel de l'Exposition de Bordeaux,* 2, cours du XXX-Juillet, à Bordeaux. Secrétaire de la Rédaction : M. BOUCHON.

* Journal *La France du Sud-Ouest,* 10, rue Porte-Dijeaux, à Bordeaux. Directeur : M. GOUIN.

* Journal *La Gironde,* 8, rue de Cheverus, à Bordeaux. Directeur : M. H. GOUNOUILHOU.

* Journal *Le Nouveau Temps,* d'Odessa. Correspondant : M. BRONISLAWSKI.

* Journal *Le Nouvelliste,* 43, rue Porte-Dijeaux, à Bordeaux. Directeur : M. CORDIER.

* Journal *La Petite Gironde,* 8, rue de Cheverus, à Bordeaux. Directeur : M. H. GOUNOUILHOU.

Journal *Le Praticien,* journal industriel technique, 49, quai des Grands-Augustins, à Paris.

* Journal *Resto del Carlino,* 1, piazza Cavour, à Bologne (Italie). Représentant : M. CORDELLI.

* Journal *Le Siècle,* 12, rue Grange-Batelière, à Paris. Directeur : M. YVES GUYOT.

* Journal *Le Temps,* 5, boulevard des Italiens, à Paris. Directeur : M. A. HÉBRARD.

* Journal *L'Union Nationale,* 16, rue Saint-Siméon, à Bordeaux. Directeur : M. GOULESQUE.

* JOUTEL, Directeur de l'École pratique d'Industrie et de l'École des Apprentis Mécaniciens pour la Marine, *Délégué de la Ville du Havre,* 6, rue de Tourville, Le Havre.

* JUCLIER, Ingénieur des Messageries Maritimes, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 175, rue de l'Église-Saint-Seurin, à Bordeaux.

## K

MM.

* KIRSCHBAUM (Mlle), Sous-Directrice et Professeur d'anglais à l'École pratique de Commerce et d'Industrie de jeunes filles, 46, rue Auguste-Comte, Le Havre.

* KIRSTEIN, Consul de Danemark, 97, quai des Chartrons, à Bordeaux.

KONDOR BÉLA, Directeur de l'École supérieure de l'Enseignement commercial de Pécs (Hongrie).

* KOVACS (Dr JULIUS), Vice-Directeur du Musée Commercial Hongrois de Budapest, *Délégué par le Ministre Royal Hongrois du Commerce.*

* KOVALEVSKY (EUGRAPH DE), Membre du Comité de la Commission permanente de l'Enseignement technique et du Conseil Agronomique, Fonctionnaire pour Missions spéciales près du Ministre de l'Instruction publique en Russie, *Délégué du Ministère de l'Agriculture et de la Société Polytechnique Impériale de Saint-Pétersbourg,* 14, Canal Catherine, Saint-Pétersbourg.

* KOWALSKI, Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 1, rue de Grassi, à Bordeaux.

MM.

KOWNACKI, Publiciste, *Délégué par l'Association Philotechnique de Paris,* à Joinville-le-Pont (Seine).

* KRAEMER, Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 22, rue de Strasbourg, à Bordeaux.

KUNSTLER, Professeur au Lycée, Examinateur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 149, rue François-de-Sourdis, à Bordeaux.

## L

MM.

LABAT, Député de la Gironde, 15, rue Blanc-Dutrouilh, à Bordeaux.

LABBÉ, Professeur d'Architecture à l'École des Beaux-Arts, 17, rue du Temple, Bordeaux.

LACHAUX, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 71, rue Naujac, à à Bordeaux.

* LACLAVERIE (ALBERT), Représentant de la Société de la Vieille-Montagne, 6, rue Ausone, à Bordeaux.

* LACLAVERIE (ANDRÉ), Négociant, 6, place du Palais, à Bordeaux.

LACUBE, Industriel, à Tarbes.

* LA FONTAINE, Chef d'Institution, 8, rue Capdeville, à Bordeaux.

* LAFOSSE, Maître-Ouvrier à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 6, rue Prosper, à Bordeaux.

LAFOURCADE, Directeur de l'École Primaire supérieure et professionnelle, 41, rue des Trente-Six-Ponts, à Toulouse.

* LAGACHE (JULES), Ingénieur des Arts et Manufactures, Administrateur de la Société des Produits Chimiques Agricoles, 22, rue des Allamandiers, Bordeaux.

* LAGRANDVAL (DE), Professeur honoraire du Lycée, 30, rue de Lamourous, à Bordeaux.

LAGRANGE, Directeur de l'École professionnelle industrielle, 52, avenue Saint-Cloud, à Versailles.

LALANDE, Instituteur, à Listrac-Médoc.

* LALANNE, Rentier, 84, cours Victor-Hugo, à Bordeaux.

LAMBERT, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 53 *bis,* rue Nauville, à Bordeaux.

* LAMBOT, Contremaître à la Compagnie des Chemins de Fer du Midi, Professeur de chaudronnerie et de forge, rue de Belfort, à Bordeaux-Bègles.

* LAMONERIE, Maître de chai, Professeur pour le traitement des vins aux Cours de la Société Philomathique, 51, rue Emile-Fourcand, à Bordeaux.

* LAMORIL, Professeur à l'École pratique de Commerce de Boulogne-sur-Mer, 36, boulevard du Prince-Albert, à Boulogne-sur-Mer.

* LAMORIL (Mme), 36, boulevard du Prince-Albert, à Boulogne-sur-Mer.

LAMY (ETIENNE), ancien Député, 3, place d'Iéna, à Paris.

* LANAVE, Directeur des Classes de la Société des Amis de l'Instruction, 61, rue Fondaudège, à Bordeaux.

* LANCELIN, Inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, à Mérignac (Gironde).

* LANDAU, Consul du Chili, 34, rue Ferrère, à Bordeaux.

* LANDE, Adjoint au Maire de Bordeaux, 34, place Gambetta, à Bordeaux.

LANELONGUE (Dr), Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 24, rue du Temple, à Bordeaux.

LAPEYRE, Directeur de l'École professionnelle d'Aire-sur-l'Adour (Landes).

MM.

* LAPLACE, ancien Élève de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 84, rue du Jardin-Public, à Bordeaux.

LARONZE, Inspecteur d'Académie, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 15, rue d'Audenge, à Bordeaux.

* LAROQUE, Adjoint au Maire de Bordeaux, 10-12, rue de la Bourse, à Bordeaux.

LAROZE (ALFRED), Conseiller à la Cour d'Appel de Paris, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, ancien Député, ancien Président de la Société Philomathique, 5, avenue du Trocadéro, Paris.

* LAROZE (GEORGES), Greffier du Tribunal de Commerce, 2, rue Rohan, Bordeaux.

* LARUE (Mme), Institutrice, à Saint-Cyprien (Dordogne).

LA SOURCE, Manufacturier, Président de la Chambre de Commerce, à Mazamet (Tarn).

LASSAQUE, Inspecteur Primaire, à Libourne.

* LASSERRE, Dessinateur à la Compagnie des Chemins de fer du Midi, 23, rue Bergeret, à Bordeaux.

* LASSUS (ALEXANDRE), Propriétaire, 52, rue Rodrigues-Pereire, à Bordeaux.

LAUSSEDAT (LE COLONEL), Directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 292, rue Saint-Martin, à Paris.

LAVIGNE (RAYMOND), Correspondant de Journaux et Revues, 24, rue de Blanquefort, à Bordeaux.

* LA VILLE DE MIRMONT (DE), Maître de Conférences à la Faculté des Lettres, 30, rue de l'Église-Saint-Seurin, à Bordeaux.

LÉAUTEY (EUGÈNE), Professeur de comptabilité, ancien Chef de division du Comptoir d'Escompte de Paris, 5, rue Geoffroy-Marie, à Paris.

* LEBEAUPIN, Directeur des Cours de la Société d'Instruction populaire, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

* LE BLAN (JULIEN), Président de la Chambre de Commerce de Lille, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, Président du Conseil de Perfectionnement de l'École supérieure de Commerce, 118, rue Solférino, à Lille.

* LEBLANC (RENÉ), Inspecteur général de l'Enseignement primaire, *Délégué du Ministère de l'Instruction publique*, 116, rue de Rennes, à Paris.

LEBON, Ministre des Colonies, ancien Ministre du Commerce, 3, rue de l'Isly, à Paris.

* LEBRETON, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 49, rue de la Devèze, à Bordeaux.

LEBRUN, Général de Division, Commandant la 35e Division, à l'État-Major, 5, rue de Cursol, à Bordeaux.

* LE COQ, Professeur à la Faculté de Droit et à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 40, cours du Jardin-Public, à Bordeaux.

LECOT (S. E. LE CARDINAL), Archevêque de Bordeaux, au Palais Archiépiscopal.

* LEFEBVRE, Président et *Délégué du Tribunal de Commerce*, 45, rue Saint-Claude, à La Rochelle.

LEFOUR (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 11, rue Duffour-Dubergier, à Bordeaux.

LEFRANC, Procureur Général, 10, place Pey-Berland, à Bordeaux.

* LEGAL, Employé de commerce, 158 *bis*, route de Bayonne, à Bordeaux.

* LEGENDRE, Adjoint au Maire de Bordeaux, 5-6-7, quai de Bourgogne, à Bordeaux.

LEJEUNE, Directeur de l'École supérieure de Commerce, 182, rue de Paradis, à Marseille.

LELIANOFF, Négociant, 11, Grande Morskaia, à Saint-Pétersbourg.

MM.

LELONG, Directeur du Conservatoire de Musique, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 122, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

LEMERCIER DE JAUVELLE, Directeur des Contributions directes, 62, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux.

LEMERLE, Commissaire de la Marine, Hôtel de la Marine, place Tourny, à Bordeaux.

* LE MONNIER, Professeur à la Faculté des Sciences, Adjoint au Maire de Nancy, 3, rue de Serre, à Nancy.

LÉON, Ingénieur de la Compagnie Madrilène du Gaz, 6, Felipe IV, à Madrid.

LÉONHARD, Président de la Chambre de Commerce, de Montpellier.

* LERAY, Ingénieur-Électricien, 263, boulevard de Caudéran, à Bordeaux.

* LEROUX, Statuaire, Professeur à l'École des Beaux-Arts, 203, rue de Pessac, à Bordeaux.

LEROY-BEAULIEU (PAUL), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, Rédacteur en chef de l'*Economiste Français*, 2, cité Bergère, à Paris.

LESCA, Conseiller Général, 130, rue du Palais-Gallien.

* LESCARRET, Membre Correspondant de l'Institut, ancien Président de la Société Philomathique, 110, rue Paulin, à Bordeaux.

* LESGUILLIEZ (Mlle), Professeur à l'École pratique de Commerce et d'Industrie de jeunes filles, 13, rue Arsène-Leloup, à Nantes.

* LESPÈS, Professeur d'enseignement industriel à l'École pratique d'Industrie de Brest.

LEVASSEUR, Membre de l'Institut, Président de la Société de Géographie commerciale de Paris, Professeur à l'École libre des Sciences Politiques, 26, rue Monsieur-le-Prince, à Paris.

* LE VAVASSEUR (A.), Négociant, 5, rue du Jardin-Public, à Bordeaux.

LEVEL, Directeur de la Société générale des Chemins de fer Économiques, 7, rue d'Antin, à Paris.

LEVILLAIN, Professeur à la Faculté de Droit, Examinateur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 9, rue Montméjan, à Bordeaux.

LEVY, Grand-Rabbin, 213, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux.

* LEVY, Ingénieur des Arts et Manufactures, 94, cours d'Alsace-et-Lorraine, à Bordeaux.

* LEYMARIE, Examinateur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 83, rue Mazarin, à Bordeaux.

* LHÉRITIER, Chef d'Institution, 72, route de Bayonne, à Bordeaux.

* Ligue Girondine de l'éducation physique : M. le Dr TISSIÉ, Président.

* LISSE, Régisseur Général des Entrepôts de la Chambre de Commerce, place Lainé, à Bordeaux.

* LOELGEN, Maître Ouvrier aux Écoles Municipales de Paris, 9, rue Perceval, à Paris.

LOISELEUR, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 37, rue Saint-Remi, à Bordeaux.

* LONGUEVILLE, Professeur aux Cours de la Société Philomathique et à l'Institution libre Commerciale et Industrielle de M. Joulia, à Bordeaux, Président et *Délégué de l'Association des Lauréats des Cours de la Société Philomathique*, 187, rue Mouneyra, à Bordeaux.

* LONGUEVILLE (LOUIS), Contremaître aux Ateliers des Chemins de fer du Midi, 59, rue Francin, à Bordeaux.

LOOS (Dr DE), Docteur ès sciences, Directeur de l'École moyenne supérieure, Président de la Commission Néerlandaise pour l'Enseignement à l'Exposition Universelle d'Anvers, à Leyde (Pays-Bas).

LOPÈS-DIAS, Ingénieur des Arts et Manufactures, 28, place Gambetta, à Bordeaux.

MM.

LOURDELET, Membre et *Délégué de la Chambre de Commerce de Paris* 69, boulevard Magenta, à Paris.

LOURTIES, Sénateur des Landes, ancien Ministre du Commerce, 35, rue de Fleurus, à Paris.

* LOUSSERT, Professeur de sténographie à la Société Philomathique, 60, rue du Loup, à Bordeaux.

LOYNES (P. DE), Avocat, Professeur à la Faculté de Droit, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 15 *bis*, allées de Chartres, à Bordeaux.

* LUCAS, Courtier en vins assermenté au Tribunal de Commerce, 60, cours du Jardin-Public, à Bordeaux.

* LUNG (GUSTAVE), Rentier, 17, rue Fondaudège, à Bordeaux.

* LUQUIN (Mlle), Fondatrice-Directrice de l'École supérieure de Commerce de jeunes filles de Lyon, Inspectrice générale, Déléguée à l'organisation de l'Enseignement technique en France, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 17, rue de la République, à Lyon.

* Lycée de jeunes filles d'Agen. Représentant : Mlle FAURENS, Professeur.

* Lycée de jeunes filles de Nantes. Représentant : Mme VALANT, Professeur.

* Lycée Janson de Sailly, à Paris. Représentant : M. TESSIER, Professeur.

Lycée Louis-le-Grand à Paris. Représentant : M. DIGEON, Professeur.

* Lycée de Pau. Représentant : M. DE RUDELLE, Professeur.

* Lycée de Talence. Représentant : M. NAVARRE, Directeur.

## M

MM.

MACAU (HUGH), Secrétaire-Organisateur de l'Éducation technique dans le Comté de Surrees, Count Hall, Kingston-on-Thames (Angleterre).

* MACHADO, Consul de Guatémala, 2 *bis*, cours de Gourgue, à Bordeaux.

* MAGEN, Docteur-Médecin, 34, rue du Pont-de-la-Mousque, à Bordeaux.

* MAHÉ, Professeur de mathématiques, 86, rue Mondenard, à Bordeaux.

* MALMANCHE (Mlle), Inspectrice de l'Enseignement commercial et des Langues vivantes de la Ville de Paris, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 23, rue d'Arcole, à Paris.

* MANÈS, Ingénieur des Arts et Manufactures, Directeur de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, Secrétaire général du Congrès, 20, rue Judaïque, à Bordeaux.

MANUEL, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Toulouse.

* MARAN, Membre du Conseil des Prud'hommes, Président de la Société syndicale et professionnelle des Maîtres-Tailleurs de Bordeaux, Secrétaire général de l'Union générale des Syndicats Girondins, 11, allées de Tourny, à Bordeaux.

* MARCADET, Rédacteur au Ministère du Commerce, Secrétaire de l'Union des Associations des anciens Élèves des Écoles supérieures de Commerce reconnues par l'État, 36, rue des Saints-Pères, à Paris.

* MAREUSE, Archiviste honoraire et *Délégué de l'Association Polytechnique de Paris pour le développement de l'Instruction primaire,* 81, boulevard Haussmann, à Paris.

MARLY, Conseiller d'Arrondissement, 2, rue de La-Tour-de-Gassies, à Bordeaux.

* MARMILLON, Membre et *Délégué par le Conseil Municipal de Bordeaux,* 55, cours d'Aquitaine, à Bordeaux.

MAROT, Négociant, Conseiller municipal, Membre du Conseil de Surveillance et de Perfectionnement de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 1, rue Huguerie, à Bordeaux.

MM.

MARQFOY, Trésorier général de la Gironde, 5, rue Guillaume-Brochon, à Bordeaux.

* MARTEL (Félix), Inspecteur général de l'Enseignement primaire, *Délégué du Ministère de l'Instruction publique,* 3, rue Henri-Regnault, à Garches (Seine-et-Oise).

* MARTEL (Vincent-Dieudonné), Directeur de l'École primaire supérieure professionnelle, 22, rue Saint-Lô, à Rouen.

MARTON, Ingénieur des Arts et Manufactures, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 14, rue des Augustins, à Bordeaux.

* MASCLET (Jean-Baptiste), Négociant, 49, rue Sanche-de-Pomiers, à Bordeaux.

MASSON, Ingénieur des Arts et Manufactures, Ingénieur du Conservatoire des Arts et Métiers, 292, rue Saint-Martin, à Paris.

MATHÉ, Directeur de l'École pratique de Commerce et d'Industrie, 24, rue Manigne, à Limoges.

MATROT, Directeur des Chemins de fer de l'État, 42, rue de Châteaudun, à Paris.

MAUMY (Jules), Inspecteur régional de l'Enseignement commercial, Président du Conseil d'administration de l'Institut commercial de Paris, 7, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

* MAUREL (Émile), Négociant-Armateur, Membre de la Chambre de Commerce, ancien Président de la Société Philomathique, 5, rue d'Orléans, à Bordeaux.

MAUREL (Marc), Négociant, Président et *Délégué de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux,* 48, cours du Chapeau-Rouge, à Bordeaux.

MAURER, Chef de l'Exploitation des Chemins de fer du Midi, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, rue de la Gare, à Bordeaux.

* MAURIAC (Dr), Inspecteur général de la Salubrité, 16, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux.

MAUVIGNEY, Négociant, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 57, rue Minvielle, à Bordeaux.

* MAYDIEU, Négociant, 48, rue Thiac, à Bordeaux.

MAZIÈRES, Industriel, 85 et 87, rue Mandron, à Bordeaux.

* MENDOZA, Consul de Vénézuela, 88, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux.

* MÉRA, Consul de l'Équateur, 8 *bis,* cours de Gourgue, à Bordeaux.

* MÉRAC, Professeur de comptabilité aux Cours de la Société Philomathique, 5, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux.

* MERCKLING, Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 55 *bis,* rue Saint-Remi, à Bordeaux.

* MESSOYÉDOFF (Son Excellence Pierre de), Conseiller d'État actuel, *Délégué du Ministère Impérial des Voies de communications et de la Société Russe pour l'Amélioration du Travail national en mémoire du Tzar Libérateur Alexandre II,* 101, Fontanka, à Saint-Pétersbourg.

MESTRE, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 25, rue de la Monnaie, à Bordeaux.

* MESUREUR (J.), Président de la Société des anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers, Inspecteur régional de l'Enseignement industriel, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique et du Conseil de perfectionnement du Conservatoire national des Arts et Métiers, Membre de la Chambre de Commerce de Paris, *Président de la Section Industrielle du Congrès,* 77, rue de Prony, à Paris.

MEYER, Professeur au Lycée et aux Cours de la Société Philomathique, 37, rue de Pessac, à Bordeaux.

MM.

MICHEL (GEORGES), Rédacteur au *Journal des Débats*, à Paris.

MICHEL, Secrétaire général de la Société d'Horticulture, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 1, place Saint-Remi, à Bordeaux.

MIDOSI (HENRIQUE), Professeur en retraite de droit commercial à l'Institut Commercial et Industriel de Lisbonne.

* MIGNÉ, Inspecteur primaire, 246, rue Malbec, à Bordeaux.

MILLER, Consul de Belgique, Professeur à l'École de Commerce d'Odessa.

MILLET (PAUL-HENRI), Professeur à l'École de Commerce de Boulogne-sur-Mer.

* MILLET (STÉPHANE), Négociant-Armateur, 17, rue Monselet, à Bordeaux.

MILLIEN, Ostréiculteur, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, à Arcachon (Gironde).

MINVIELLE, Sous-Directeur de la Compagnie Maritime *Gironde-et-Garonne*, 25, rue Boudet, à Bordeaux.

MOISANT, Ingénieur des Arts et Manufactures, Membre de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil d'administration de l'École des Hautes Études Commerciales, 20, boulevard de Vaugirard, à Paris.

* MONDIET, Inspecteur d'Académie, à Mont-de-Marsan.

MONDOT, Vice-Président du Conseil des Prud'hommes, 17, rue Sophie, à Bordeaux.

* MONESTÈS (EMILIO), Membre du Conseil d'administration de la Société de Sténographie du Sud-Ouest, 205, rue du Tondu, à Bordeaux.

MONNIER, Ingénieur, Professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures, 1, rue du Général-Appert, à Paris.

* MONPILLIÉ, Négociant, 110, cours d'Aquitaine, à Bordeaux.

MONTAGNE, Ingénieur-Directeur des Usines de la Société anonyme des Produits Métalliques de Sens, Inspecteur départemental de l'Enseignement technique, 6, cours Tarbé, à Sens (Yonne).

* MORCH (CHRISTIAN), Membre et *Délégué de la Chambre de Commerce de La Rochelle.*

* MOREAU, Lieutenant de vaisseau en retraite, *Délégué de la Compagnie des Messageries Maritimes*, 79, rue Lafaurie-de-Monbadon, à Bordeaux.

* MORET-BLANC, Directeur de l'École pratique de Commerce de Boulogne-sur-Mer.

* MORET-BLANC (Mme), à Boulogne-sur-Mer.

MORTIER, Secrétaire général de la Société d'Agriculture, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 89, rue Judaïque, à Bordeaux.

* MORTREUIL, Propriétaire, 10, rue de la Course, à Bordeaux.

MOULIA, Président de la Chambre de Commerce et Président du Comité de Direction de l'École supérieure de Commerce du Havre.

* MOULINIÉ, Négociant, Agent de la *Newport Abercarn Steam Coal Company Limited*, 11, rue Foy, à Bordeaux.

MOURE (Dr), Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 25 *bis*, cours du Jardin-Public, à Bordeaux.

* MOURIER, Délégué ouvrier du Ministère du Commerce à l'Exposition de Bordeaux, à Calvisson (Gard).

* MOUSSEAU père, Constructeur de fours, 103, rue Porte-Dijeaux, à Bordeaux.

* MUEL, Conservateur des forêts, 214, rue Saint-Genès, à Bordeaux.

* MULLER, Libraire, 98, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux.

* Musée Commercial de Budapest. *Délégué : M. KOVACS, Vice-Directeur.*

Musée Industriel et Musée Pédagogique de Fribourg (Suisse). M. GENOUD, Directeur.

* MUSOTTE, Professeur de comptabilité, Examinateur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 171, rue Turenne, à Bordeaux.

## N

MM.

* NAVARRE, Directeur du Petit Lycée de Talence, à Talence, près Bordeaux.

* NICOL (Mme DE), rentière, 16, rue d'Alzon, à Bordeaux.

* NICOL (Mlle DE), rentière, 16, rue d'Alzon, à Bordeaux.

* NICOLAI, Avocat, Secrétaire et *Délégué de la Société de Géographie commerciale,* 18, rue d'Albret, à Bordeaux.

* NICOLAS, Conseiller d'État, Directeur du Commerce intérieur et de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, *Délégué du Ministre,* 80, rue de Varennes, à Paris.

* NOET, Professeur d'anglais, Examinateur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 14, rue Cadroin, à Bordeaux.

## O

MM.

OLAGNIER, Président du Syndicat général du Bâtiment, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 44, rue Moulinié, à Bordeaux.

* OLIVE (ARMAND), Professeur, *Délégué de l'Association Philotechnique,* 2, rue de Berne, à Paris.

* OLIVE (Mme ARMAND), 2, rue de Berne, à Paris.

OLIVE (JOSEPH), Administrateur de la Société centrale du Travail professionnel, *Délégué par le Conseil,* 37, route de Montesson, au Vésinet (Seine-et-Oise).

OLIVIER, Chef de division à la Préfecture, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 24, rue Maleret, à Bordeaux.

* OURGAUD, Chef d'Institution, 3 *bis*, rue Bardineau, à Bordeaux.

## P

MM.

* PAGNARD, Ingénieur des Arts et Manufactures, Secrétaire de la Section Industrielle du Congrès, 88, rue Judaïque, à Bordeaux.

* PAIRIER, Président de la Grande Marbrerie de Bagnères-de-Bigorre, 35, allées de Chartres, à Bordeaux.

PALLU DE LA BARRIÈRE, Inspecteur des Contributions Directes, 27, rue Huguerie, à Bordeaux.

* PARRAIN, Professeur d'espagnol aux cours de la Société Philomâthique et à la Chambre syndicale des Employés de commerce, 16, rue Paul-Bert, à Bordeaux.

* PASCAL, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 22, rue de Caudéran, à Bordeaux.

PASQUIER, Sous-Directeur de l'Enseignement industriel et commercial au Ministère du Commerce et de l'Industrie, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 80, rue de Varennes, à Paris.

PASSY (FRÉDÉRIC), Membre de l'Institut, Conseiller Général de Seine-et-Oise, 18, rue Labordère, à Neuilly-sur-Seine.

PASTOR Y BEDOYA (ENRIQUE), ancien Député aux Cortès, Interventor de Hacienda de la Provincia de Barcelona (Espagne).

* PASTRELLO, Professeur à l'École supérieure de Commerce, Fondation Revoltella, 14, Acquedotto, à Trieste.

* PATAILLOT, Officier en retraite, Inspecteur des études à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 31, rue Duranteau, à Bordeaux.

MM.

* PAULET (Georges), Chef de bureau de l'Enseignement commercial au Ministère du Commerce et de l'Industrie, Professeur à l'École des Sciences Politiques, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 11, rue Chomel, à Paris.

PECH, Associé de l'Imprimerie Bellier et Cie, 8, rue Millière, à Bordeaux.

PECTOR (Désiré), Consul général de la République du Nicaragua en France, Membre de la Société de Géographie commerciale de Paris, 3, rue Rossini, à Paris.

PELLEPORT-BURÈTE (Vicomte de), ancien Maire de Bordeaux, ancien Sénateur, 8, place du Champ-de-Mars, à Bordeaux.

* PENOT (Saint-Cyr), Directeur de l'École supérieure de Commerce, 34, rue de la Charité, à Lyon.

PEPIN fils aîné, Négociant, 110, rue Notre-Dame, à Bordeaux.

PEREIRE (Eugène), Président du Conseil d'administration de la Compagnie générale Transatlantique, Inspecteur régional de l'Enseignement commercial, 6, rue Auber, à Paris.

* PEREYRA, Consul d'Espagne, 12, rue Ferrère, à Bordeaux.

* PÉREZ-HENRIQUE, Négociant, Président de l'Association des anciens Élèves de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 92, rue Saint-Sernin, à Bordeaux.

PERY (Dr), Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, à la Faculté de Médecine, place d'Aquitaine, à Bordeaux.

PETIT, Directeur de l'École primaire supérieure Commerciale et Industrielle, 64, Grande-Rue, à Nancy.

PEYRON, Directeur de l'École pratique de commerce et d'industrie, à Romans (Drôme).

* PÉZARD (abbé), Professeur, 16, rue d'Alzon, à Bordeaux.

* PÉZARD (Mlle), 16, rue d'Alzon, à Bordeaux.

PIAULT, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Paris, Inspecteur régional de l'Enseignement commercial, 91, rue de Sèvres, à Paris.

PICARD (Alfred), Président de Section au Conseil d'Etat, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Commissaire général de l'Exposition de 1900, Président d'honneur du Comité Parisien de l'Exposition de Bordeaux, 26, avenue de La Bourdonnais, à Paris.

* PICARD (Mathurin-Ludovic), Administrateur général de l'Académie des Maîtres Modernes, 7, rue des Gardes, à Paris.

* PILLET, Inspecteur de l'Enseignement du dessin et des Musées, Professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers, *Délégué du Ministère des Beaux-Arts*, 18, rue Saint-Sulpice, à Paris.

PIOU (Jacques), Président de la Société d'Agriculture, 9, cours du XXX-Juillet, à Bordeaux.

PITRES, Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, 119, cours d'Alsace-et-Lorraine, à Bordeaux.

* PIVERT, *Délégué de l'Association Sténographique unitaire de Paris* (Méthode Prévost-Delaunay), 26, rue Cornu, à Bordeaux.

* PLÉDY (Jacques), Rentier, 17, allées Damour, à Bordeaux.

* PLUMEAU (Dr), Vice-Président du Conseil Général de la Gironde, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 84, cours de Tourny, à Bordeaux.

POCHET, Président de la Chambre des Notaires, 64, rue Saint-Remi, à Bordeaux.

* POIGNEAU, Officier d'État-major, à La Bastide, à Bordeaux.

POIRRIER, Sénateur, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, 10, avenue de Messine, à Paris.

MM.

* POLLET, Licencié ès sciences commerciales, Chef de bureau à la Direction du Commerce et des Consulats, *Délégué du Gouvernement Belge*, 26, rue Philomène, à Bruxelles.

PORTEVIN, Inspecteur départemental de l'Enseignement industriel et de l'Enseignement commercial, 2, rue de la Belle-Image, à Reims.

* PORTILLO, Consul de l'Uruguay, 2, rue de Sèze, à Bordeaux.

* POUQUET, Ingénieur des Arts et Manufactures, Directeur de l'Association des Propriétaires d'appareils à vapeur du Sud-Ouest, 9, rue Caussan, à Bordeaux.

POURTY, Chef de bureau à la Préfecture de la Gironde, à Bordeaux.

* PRADO, Consul du Mexique, 134, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux.

* PRAT-NOILLY, Membre et *Délégué de la Chambre de Commerce de Marseille*, 165, rue Paradis, à Marseille.

* PRÉVOT, Entrepreneur de Travaux publics, 27, rue Émile-Fourcand, à Bordeaux.

* PROM (HUBERT), Armateur, ancien Président de la Chambre de Commerce, 5, ruè Esprit-des-Lois, à Bordeaux.

* PURPAN, Négociant, ancien Élève de l'École des Arts et Métiers à Angers, 147, rue Lagrange, à Bordeaux.

## Q

M.

* QUEREILLAC, Chef de l'atelier des machines aux Chemins de fer du Midi, Vice-Président de la Société des Amis de l'Instruction élémentaire, 81, rue Peyronnet, à Bordeaux.

## R

MM.

* RABA, Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 15, route de Toulouse, à Bordeaux.

RAFFALOVICH (Son Excellence ARTHUR), Conseiller d'État actuel, Agent du Ministère des Finances de Russie à Paris, Correspondant de l'Institut, 12, avenue Hoche, à Paris.

* RAGAIN, Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 42, rue Ségalier, à Bordeaux.

RAMBAUD, Propriétaire, 23, quai des Chartrons, à Bordeaux.

* RATTON, Employé de commerce, 190, rue de la Benauge, à Bordeaux.

* RAVEAUD, Président de Chambre honoraire à la Cour d'Appel, Président du Cercle Girondin de la Ligue de l'Enseignement, 188, rue de l'Eglise-Saint-Seurin, à Bordeaux.

* RAVEAUD (Mme), 188, rue de l'Eglise-Saint-Seurin, à Bordeaux.

* RAVEAUD (Mlle), 188, rue de l'Eglise-Saint-Seurin, à Bordeaux.

RAVIZÉ, Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 200, rue François-de-Sourdis, à Bordeaux.

RAYET, Doyen de la Faculté des Sciences, Directeur de l'Observatoire, à Floirac.

RAYNAL, Président du Tribunal de Commerce de Narbonne.

RAYNAL, Député de la Gironde, 5, place des Quinconces, à Bordeaux.

REDEUIL, Conseiller municipal, Membre du Conseil de Surveillance et de perfectionnement de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 185, cours Saint-Jean, à Bordeaux.

* REDGRAVE (GILBERT R.), Inspecteur en chef du Département des Arts et Sciences, ancien Secrétaire de la Commission Royale Britannique pour l'Enseignement technique, *Délégué par les Lords du Conseil du Département de l'Éducation*, au Musée de South-Kensington, à Londres.

MM.

RÉGIS (Dr), Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 54, rue Huguerie, à Bordeaux.

* REMAURY (Henry), Président du Conseil d'administration du *Génie Civil*, *Délégué par la Société des Ingénieurs Civils de France*, 81, rue Saint-Lazare, à Paris.

* REMAURY (Pierre), Rédacteur au *Génie Civil*, 81, rue Saint-Lazare, à Paris.

RENOU, Maire de La Réole (Gironde).

* RENOUARD, Président de l'Association des anciens Élèves de l'École supérieure de Commerce de Paris, 68, rue Singer, à Paris.

REVERCHON, Secrétaire général de l'Association des anciens Élèves de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris, 122, rue Montmartre, à Paris.

REYMOND, Sénateur, Directeur de l'École centrale des Arts et Manufactures, 1, rue Montgolfier, à Paris.

RICARD, Architecte, 16, rue Peyronnet, à Bordeaux.

* RICHON, Consul de Grèce, *Délégué de S. M. Hellénique*, 147, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux.

RICHOU, Ingénieur des Arts et Manufactures, Vice-Président de l'Association Polytechnique de Paris, 93, avenue Kléber, à Paris.

* RIGAL (Mlle), Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 18, cours de Luze, à Bordeaux.

RIGOLAGE, Principal du Collège et Directeur de l'École Industrielle de Saumur, à Saumur (Maine-et-Loire).

RIGOULAU, Président de la Société française de Sauvetage, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 74, rue du Hautoir, à Bordeaux.

* RIOM, Conseiller-Prud'homme, *Délégué par la Chambre syndicale des Ouvriers Plombiers, Couvreurs et Zingueurs du département de la Seine*, 13, rue Joseph-Dijon, à Paris.

* RIVIÈRE (Mme), Directrice de l'École pratique de Commerce et d'Industrie de jeunes filles, 13, rue Arsène-Leloup, à Nantes.

* RIVIÈRE (Mlle), Professeur à l'École pratique de Commerce et d'Industrie de jeunes filles, 13, rue Arsène-Leloup, à Nantes.

ROBIN père, 56, rue Saint-Dominique, à Paris.

ROBIN (Albert), 56, rue Saint-Dominique, à Paris.

ROBIN fils, Professeur-Publiciste, Membre du Syndicat de la Presse Périodique, 56, rue Saint-Dominique, à Paris.

* ROCHETEAU, Président du Syndicat général de l'Ameublement, 31, avenue Jeanne-d'Arc, à Bordeaux.

RODANET, Membre de la Chambre de Commerce de Paris, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, 36, rue Vivienne, à Paris.

* RODBERG, Consul de Belgique, 8, rue Foy, à Bordeaux.

* RODEL (Henri), Substitut du Procureur de la République, Vice-Président de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux, 1, rue de Condé, à Bordeaux.

ROLLAND (Charles), Président de la Chambre de Commerce française de Bruxelles, 30. rne des Fripiers, à Bruxelles.

* ROLLIT (Sir Albert), Président de la Chambre de Commerce de Londres, Président de l'Association des Chambres de Commerce du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Président de la Section Anglaise à l'Exposition de Bordeaux, *Délégué par la Chambre de Commerce de Londres*, Botolph House, à Londres.

* ROMAN, Consul des États-Unis de Colombie, 84, rue Judaïque, à Bordeaux.

* ROMBAUT (Eugène), Ingénieur, Inspecteur-Général de l'Industrie et de l'Enseignement industriel et professionnel au Ministère de l'Industrie et du Travail, *Délégué par le Gouvernement Belge*, 27, rue des Drapiers, à Bruxelles.

MM.

* ROQUES (ADRIEN), Ingénieur des Arts et Manufactures, Ingénieur en chef honoraire des Chemins de fer du Midi, Inspecteur départemental de l'Enseignement technique, 20, rue Saint-Bernard, à Toulouse.

* ROQUES, Adjoint au Maire de Bordeaux, 2, rue des Douves, à Bordeaux.

* ROUBICHOU, Étudiant, 16, rue d'Alzon, à Bordeaux.

ROUJON, Directeur des Beaux-Arts, 3, rue de Valois, à Paris.

* ROUMESTAN, Inspecteur d'Académie honoraire, 20, rue du Colisée, à Bordeaux.

ROURA-VILA, Expert-Comptable, Professeur de comptabilité à l'École pratique commerciale de Barcelone, rue Diagonale, 198, à Barcelone.

ROUSSEL, Directeur des Douanes, Hôtel des Douanes, à Bordeaux.

ROUSSELLE, Président du Conseil Municipal de Paris.

ROUX, Directeur de journaux techniques et industriels, 53, rue Vivienne, à Paris.

* ROY (GUSTAVE), ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, 1 *bis*, avenue Hoche, à Paris.

* ROZIER, Professeur de mathématiques, 12 *bis*, rue Prosper, à Bordeaux.

* RUDELLE (L. DE), Professeur d'anglais au Lycée de Pau, 27, rue Bonado, à Pau.

* RUEDY, Négociant, 9, rue Condillac, à Bordeaux.

* RYCKMANS, Représentant de commerce, Vice-Président de l'Association des anciens Élèves de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, 294 *bis*, rue Pelleport, à Bordeaux.

## S

MM.

SADLER (MICHAEL E.), Directeur de la Section spéciale de Rapports et d'Enquêtes au Département de l'Éducation, Whitehall (Londres).

* SAGARDOY, Professeur d'espagnol, 70, rue Saint-Genès, à Bordeaux.

* SAIGNAT (LÉO), Professeur à la Faculté de Droit, ancien Président de la Société Philomathique et du Congrès de l'Enseignement technique de 1886, *Président du IIIe Congrès International de l'Enseignement technique,* 18, rue Mably, à Bordeaux.

* SAINSEVIN, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 63, rue Dupaty, à Bordeaux.

SAINT-ARROMAN, Chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Paris.

* SAINT-BLANCAT (E.), Conseiller municipal, Président de l'Union des Chambres syndicales ouvrières, Membre du Conseil de Surveillance et de perfectionnement de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 1, rue Joséphine, à Bordeaux.

* SAINT-BLANCAT (GÉRARD), Industriel, 47-57, route du Médoc, à Bordeaux-Bouscat.

* SAINT-BLANCAT fils, 47-57, route du Médoc, à Bordeaux-Bouscat.

SAINT-MARC, Professeur à la Faculté de Droit, Examinateur à l'École supérieure de Commerce et de l'Industrie, 58, rue de l'Église-Saint-Seurin, à Bordeaux.

* SAINTPÉ, Professeur de dessin d'architecture aux Cours de la Société Philomathique, 19, rue David-Johnston, à Bordeaux.

* SAINT-PHILIPPE (Dr), Président de la Société protectrice de l'Enfance de la Gironde, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 13, place Pey-Berland, à Bordeaux.

* SALLES, Chimiste, Examinateur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 7, rue Verte, à Bordeaux-Caudéran.

* SALOMON, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 29, rue Thiac, à Bordeaux.

MM.

* SAMAZEUILH (Fernand), Banquier, Membre de la Chambre de Commerce et du Comité de la Société Philomathique, ancien Président de la Société des Amis de l'Université, *Délégué de la Chambre de Commerce de Bordeaux*, 1 *bis*, rue Bardineau, à Bordeaux.

* SANCHIS (Vicente), Colonel d'artillerie, Député aux Cortès pour Santiago de Cuba, *Délégué du Gouvernement Espagnol*, 3 y 5, Général Castaños, à Madrid.

* SANTA-COLOMA, Vice-Consul, Chargé du Consulat de la République Argentine, 7, rue Vauban, à Bordeaux.

* SANTIPÉRI, Professeur de Sciences, 7, rue des Chênes-Lièges, à Bordeaux.

* SARLIT, Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 6, rue Rohan, à Bordeaux.

SARTRE, Constructeur-Mécanicien, 142, cours du Médoc, à Bordeaux.

SAULT (G.), Président et Délégué de l'Association des anciens Élèves de l'Institut commercial de Paris, 25, rue de l'Abbé-Grégoire, à Paris.

* SAUNIER, Architecte, Membre du Comité de la Société Philomathique, 15, rue Saint-Fort, à Bordeaux.

* SAZY, Artiste-Peintre, 54, route du Médoc, Bordeaux-Bouscat.

SAY (Léon), Député, Membre de l'Académie Française, Président d'honneur du Comité Parisien de l'Exposition de Bordeaux, 21, rue Fresnel, à Paris.

* SCHANCHE, Consul de Suède et Norvège, 13, rue Saint-Maur, à Bordeaux.

* SEGRESTAA, Membre de la Chambre de Commerce, 25, allées de Chartres, à Bordeaux.

SENDRÈS, Inspecteur de l'Enseignement primaire, 29, rue Millière, à Bordeaux.

* SENGÈS, Courtier, Vice-Consul de Turquie, Membre du Comité de la Société Philomathique, 128, cours du Jardin-Public, à Bordeaux.

SENTILHES, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 87, rue Nauville, à Bordeaux.

SÉPÉ, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 62, allées Damour, à Bordeaux.

* SIEGFRIED (Jacques), Banquier, Inspecteur régional de l'Enseignement commercial, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, Président de l'Union des Associations des anciens Élèves des Écoles supérieures de Commerce, *Président de la Section commerciale du Congrès*, 20, rue de la Banque, à Paris.

SIEGFRIED (Jules), ancien Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, 226, boulevard Saint-Germain, à Paris.

SIGALAS (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 67, rue de La Teste, à Bordeaux.

* SILLIMAN, Consul de Suisse, 36, rue Arnaud-Miqueu, à Bordeaux.

SIMON (Jules), Sénateur, Membre de l'Académie Française, 10, place de la Madeleine, à Paris.

SIVADON, Président de la Commission départementale du Conseil Général de la Gironde, à Pineuilh (Gironde.)

* Société Académique de l'Aube, à Troyes. *Délégué: M. BRAQUEHAYE.*

* Société d'Agriculture, 9, cours du XXX-Juillet à Bordeaux. Président: M. Jacques PIOU.

* Société Russe pour l'Amélioration du Travail national en mémoire du Tzar Libérateur Alexandre II. *Délégué: Son Excellence Pierre de MESSOYEDOFF.*

* Société des Amis des Arts de Bordeaux. Président: M. SOURGET.

* Société des Amis de l'Instruction élémentaire, 7, impasse Saint-Jean, à Bordeaux. *Délégués: M. DARRIET, Président, et MM. QUEREILLAC, DORMOY, LANAVE et CHAULIAC.*

MM.

* Société des Amis de l'Université de Bordeaux. Président: M. ROY DE CLOTTE.

* Société des Architectes de Bordeaux, 14, rue Rolland. *Délégué: M. MARIUS FAGET, président.*

Société pour l'Assistance Paternelle aux Enfants employés dans les Industries des Fleurs et Plumes, 10, rue de Lancry, à Paris. M. CAILLAUX, Président.

* Société des anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers, 36, rue Vivienne, à Paris. M. MESUREUR, Président.

* Société d'Economie politique de Bordeaux, à l'Athénée. Représentant: M. VILLATTE, Secrétaire général.

* Société d'Encouragement pour le Commerce français d'exportation, 2, place de la Bourse, à Paris. Représentants : MM. J. SIEGFRIED et GAUTHIOT.

* Société de Géographie commerciale de Bordeaux. *Délégués: MM. MARC MAUREL, Président; HAUTREUX, GEBELIN, Commandant BONETTI, Vice-Présidents, et NICOLAI, Secrétaire.*

* Société de Géographie commerciale, 5, rue de Savoie, à Paris. *Délégué: M. GAUTHIOT, Secrétaire général.*

* Société des Ingénieurs civils de France, 10, cité Rougemont à Paris. *Délégué: M. Henry REMAURY.*

* Société de Propagation de l'Instruction, 28, rue Saint-Nicolas, à Bordeaux. *Délégué: M. CHAUDIER, Vice-Président.*

* Société d'Instruction populaire de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). *Délégués: MM. EVAIN et LEBEAUPIN.*

* Société Polytechnique Impériale de Saint-Pétersbourg. *Délégué: M. de KOVALEVSKI.*

* Société Scolaire Mutuelle de La Rochelle. *Délégué: M. DECOUT-LACOUR, Vice-Président.*

* Société de Sténographie du Sud-Ouest de la France, à l'Athénée, salle n° 13. *Délégués: MM. BONNIN, Président; MONESTÈS et SOUMASTRE.*

* Société syndicale et professionnelle des Maîtres-Tailleurs de Bordeaux. *Délégué: M. MARAN, Président.*

Société centrale du Travail professionnel, 374, rue Saint-Honoré, à Paris. *Délégué: M. Joseph OLIVE.*

* SORBE, Chef d'Institution, 23, place Fondaudège, à Bordeaux.

SORBET, Chef de la Division de l'Instruction publique à la Mairie de Bordeaux, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, rue Verte, à Caudéran-Bordeaux.

* SOUBEIRAN, Professeur à l'École pratique de Commerce et d'Industrie de Nîmes (Gard).

* SOULHIÉ (Mme), Directrice d'École communale, 49, rue Malbec, à Bordeaux.

* SOULIÉ, Directeur d'École communale, 3, rue Villeneuve, à Bordeaux.

SOUMASTRE, Président d'honneur et Directeur des Cours de la Société de Sténographie du Sud-Ouest de la France, 96, rue Mazarin, à Bordeaux.

* SOURGET, Président de la Société des Amis des Arts, Membre de la Chambre de Commerce, 8, cours de Gourgue, à Bordeaux.

STAPFER, Doyen de la Faculté des Lettres, 20, place de Pessac, à Bordeaux.

STAUB, Proviseur du Lycée de Bordeaux, Vice-Président de la Commission des Congrès, Concours et Conférences.

* STAUD, Courtier, 6, cours du Chapeau-Rouge, à Bordeaux.

STOCLET, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Directeur des Études à l'Institut Industriel du Nord, 2, rue de Bruxelles, à Lille.

* STRAUSS (CHARLES), *Délégué de l'École professionnelle de la Chambre syndicale des Papiers et des Industries qui le transforment,* 71, rue du Temple, à Paris.

MM.

STRAUSS (Louis), Directeur de la *Revue Économique d'Anvers*, Président de l'Union des anciens Élèves de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers.

STROHL, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, *Délégué du Ministère des Travaux publics*, 27, allées de Chartres, à Bordeaux.

* SUTTLE, Professeur de langue anglaise, 94, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

* SYLVAIN (Bénito), Ex-Secrétaire de Légation à Haïti, Directeur du journal *La Fraternité*, 158, rue Saint-Jacques, à Paris.

* SYLVAIN (Georges), Chef de division au Ministère de l'Instruction publique d'Haïti en mission à Paris, 158, rue Saint-Jacques, à Paris.

* Syndicat des Courtiers assermentés de Bordeaux, à la Bourse: M. GROSSARD, Président.

* Syndicat général de l'Ameublement de Bordeaux, 176, cours Victor-Hugo, à Bordeaux. M. ROCHETEAU, Président.

## T

MM.

TALANSIER, Ingénieur, Secrétaire de la Rédaction du *Génie Civil*, 6, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

TALBOOM, Président de la Chambre syndicale des Employés de commerce, 6-8, rue des Trois-Conils, à Bordeaux.

* TANDONNET, Négociant-Armateur, Vice-Président de la Société de Géographie commerciale, 17, cours du Chapeau-Rouge, à Bordeaux.

* TANDONNET (Paul), Membre de la Chambre de Commerce, 52, quai de Bourgogne, à Bordeaux.

* TAPIE, ancien Directeur d'École communale, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, à Portets (Gironde).

TARDY (Paul), Maire de Blaye (Gironde).

* TAUZIN (Georges), Président-Fondateur de l'Association Sténographique française, Sténographe commercial, 51, cours de Tourny, à Bordeaux.

* TÉRIGI, Capitaine de port, 2, rue Esprit-des-Lois, à Bordeaux.

* TESSIER, Artiste-Peintre, Professeur de dessin au Lycée Janson-de-Sailly, 9, rue Duban, à Paris-Passy.

* TEULÈRE, commerçant, 35, rue Croix-de-Seguey, à Bordeaux.

* TEULÈRE (Mlle), 35, rue Croix-de-Seguey, à Bordeaux.

* THILLET, Directeur d'École publique, Professeur aux Cours de la Société Philomathique, 77, rue Dupaty, à Bordeaux.

* THIRIEZ, Membre et *Délégué de la Chambre de Commerce*, 308, rue Nationale, à Lille.

THOUNENS, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde, à Coirac (Gironde).

* TIETZ, Consul d'Allemagne, 35, quai de Bacalan, à Bordeaux.

* TISSEAU des ESCOTAIS (Charles), Professeur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 110, rue de l'École-Normale, à Bordeaux-Caudéran.

* TISSEYRE, Propriétaire, Trésorier de la Société Philomathique, 43, rue Boudet, à Bordeaux.

* TISSIÉ (Dr), Secrétaire général de la Ligue Girondine de l'Éducation physique, 95, rue Fondaudège, à Bordeaux.

TORRENTS Y MONNER (Antonio), Professeur à l'École supérieure de Commerce de Barcelone, Chef de comptabilité de la Députation de la Province, Président du Collège d'Agents-Interprètes royaux de navires, Pasaje Concepcion, Chalet n° 14, à Barcelone.

* TOURNON, Consul de Costa-Rica, 10, rue Boudet, à Bordeaux.

MM.

* TOUZÉ, Professeur d'ébénisterie aux Cours de la Société Philomathique, 88, rue Paulin, à Bordeaux.

TRARIEUX, Sénateur de la Gironde, ancien Ministre de la Justice, 4, rue Logelbach, à Paris.

TRÉNIT, ancien Président de la Chambre syndicale des Employés de commerce, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, maison Bride, 112, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux.

TRESCA, Inspecteur régional de l'Enseignement technique, Professeur à l'École Centrale et à l'Institut Agronomique, à Paris.

TRÉVERRET (A. DE), Professeur à la Faculté des Lettres, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 170, rue de Pessac, à Bordeaux.

Tribunal de Commerce de Dijon (Côte-d'Or). M. FONTBONNE, Président.

Tribunal de Commerce de Narbonne. M. RAYNAL, Président.

Tribunal de Commerce de Paris. M. DERVILLÉ, Président.

Tribunal de Commerce de Poitiers. M. BRIAULT, Président.

* Tribunal de Commerce de La Rochelle. *Délégués : MM. LEFEBVRE, Président, et DECOUT-LACOUR, Juge.*

* TRICOCHE, Ingénieur-Électricien, 5, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

* TRINCAUD LA TOUR (E. DE), Consul de Bolivie, 8, rue d'Orléans, à Bordeaux.

TROLY, Professeur au Lycée et aux Cours de la Société Philomathique, 85, rue François-de-Sourdis, à Bordeaux.

TURGAN, Directeur d'École publique, à Camblanes, par La Tresne (Gironde).

TURPIN, Membre, *Délégué de la Chambre de Commerce de Rouen.*

## U

MM.

* Union des Associations des anciens Élèves des Écoles supérieures de commerce reconnues par l'État, Bourse du Commerce, à Paris. *Délégués : MM. Jacques SIEGFRIED, Président; BISCH, Vice-Président; MARCADET, Secrétaire.*

* Union générale des Syndicats Girondins, 32, rue du Pont-de-la-Mousque, à Bordeaux. *Délégués : MM. GRUET, Président; MARAN, Secrétaire général.*

Union des anciens Élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers. M. Louis STRAUSS, Président.

* Union des Chambres syndicales ouvrières, 42, rue de Lalande, à Bordeaux. M. SAINT-BLANCAT, Président.

## V

MM.

* VALADE, Conducteur de travaux publics, Professeur de cours publics et gratuits aux Syndicats professionnels, 9, rue Cruchinet, à Bordeaux.

* VALANT, Ingénieur Civil des Mines, Inspecteur du Travail dans la Gironde et le Lot-et-Garonne, 73, rue Saint-Sernin, à Bordeaux.

* VALANT (Mme), Agrégée des lettres, Professeur de lettres au Lycée de jeunes filles de Nantes, 3 *bis*, rue Guibal, à Nantes.

* VALLADON, Correspondant du *Signal*, 122, rue Turenne, à Bordeaux.

VALLAT, Directeur de l'École pratique de Commerce et d'Industrie de Nîmes.

VARAIGNE, Général de Division, Commandant le 18e Corps d'armée, quartier Général, rue Vital-Carles, à Bordeaux.

VASSILLIÈRE, Professeur d'agriculture, Membre de la Commission des Congrès, Concours et Conférences, 57, cours de Saint-Médard, à Bordeaux.

MM.

* VERDIÉ, Caissier de la Chambre de Commerce, à la Bourse de Bordeaux.

* VERGEZ, Directeur des Cours de la Société Philomathique, 32, rue d'Albret, à Bordeaux.

VERRIER, Ingénieur Maritime, Expert, 61, cours Journu-Auber, à Bordeaux.

* VERRIER-CHAMPIN (Mlle), Sous-Directrice de l'École de Commerce de jeunes filles de Lyon, 17, rue de la République, à Lyon.

* VEYMERLEN (Louis), Employé de commerce, 31, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

* VEYMERLEN (Pierre), Chef de service du *Bureau Véritas* à Paris, 31, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

* VIAL (A. de), Agent principal de la Compagnie générale Transatlantique, 17, cours du Chapeau-Rouge, à Bordeaux.

VIDEAU (Henri), Propriétaire, 18, rue Pèlegrin, à Bordeaux.

VIDEAU, Président du Conseil d'Arrondissement de Bordeaux, Maire de Castelnau (Gironde).

* VIDEAU (Louis), Membre et *Délégué de la Chambre de Commerce de Bordeaux*, 15, cours du Chapeau-Rouge, à Bordeaux.

* VIGIER, Directeur des Contributions Indirectes, 18, rue Ferrère, à Bordeaux.

VIGNEAUX, Professeur à la Faculté de Droit et à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, 118, cours d'Alsace-et-Lorraine, à Bordeaux.

* VIGNERON (Mlle), Directrice de l'École pratique de Commerce et d'Industrie, 130, rue du Lycée, au Havre.

VILGRAIN, Secrétaire, *Délégué de la Chambre de Commerce de Nancy*, Maison Simon Bouchotte et Vilgrain, à Nancy.

* VILLATE, Agent commercial, Secrétaire général de la Société d'Économie politique, 8, rue Foy, à Bordeaux.

* VINOT, Ingénieur Civil, 20, rue Cornu, à Bordeaux.

* VITAL, Ingénieur en chef au Corps des Mines, Président de la Commission générale des Congrès, Concours et Conférences, 51, rue Thiac, à Bordeaux.

VOLL (Nils), Employé de commerce, 88, quai des Chartrons, à Bordeaux.

## W

MM.

* WARD (William), Consul de Sa Majesté Britannique, 9, cours de Gourgue, à Bordeaux.

* WEISS, Fabricant de papiers, 75, rue Laroche, à Bordeaux.

* WEISS (Félix), Officier d'État-Major, 115, rue Thiers, à La Bastide-Bordeaux.

WERTHEIMER (Julius), Directeur de l'École technique de Bristol (Angleterre).

* WIDEMANN, Propriétaire, Membre du Comité de la Société Philomathique, Domaine de Calendrin, à Bordeaux-Caudéran.

* WILHEY, Consul des États-Unis d'Amérique, 52, cours du Jardin-Public, à Bordeaux.

WILLANS, Esqre, Président du Conseil de la Chambre de Commerce de Londres.

* WINCKLER, Professeur de Physique médicale, 3, rue Lacornée, à Bordeaux.

WOLFF, Directeur du journal russe *La Comptabilité*, 64, Newsky, à Saint-Pétersbourg.

## Z

MM.

* ZO (Achille), Directeur de l'École des Beaux-Arts de Bordeaux, 6, rue de Tauzia, à Bordeaux.

ZWEYBRUCKEN-DETHIER, Chimiste de commerce, 8, rue du Chariot, à Anvers.

# IIIe CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

## Programme général de la Session

LUNDI 16 SEPTEMBRE :

*Matin, 10 heures.* — Réception du Congrès par le Comité de la Société Philomathique dans la salle du Dôme de l'Exposition. — Vin d'honneur offert par la Société.

*Après-midi, 2 h. 1/2.* — Ouverture du Congrès (salle du Dôme de l'Exposition). — Constitution du Bureau du Congrès et des Bureaux des Sections. — Après la séance, visite générale de l'Exposition et plus particulièrement des expositions spéciales des sciences sociales et de l'enseignement professionnel.

*Soir, 9 heures.* — Réception à l'Hôtel de Ville par la Municipalité.

MARDI 17 SEPTEMBRE :

*Matin, 9 heures.* — Séances des sections [1].

*Après-midi, 2 heures.* — Séance générale [1].

*Soir, 8 h. 1/2.* — Conférence.

MERCREDI 18 SEPTEMBRE :

*Matin, 9 heures.* — Séances des sections.

*Après-midi, 2 heures.* — Séance générale.

*Soir, 9 heures.* — Promenade dans l'Exposition : Visite de l'intérieur des Fontaines lumineuses, Maison électrique, Aquarium, Panorama, etc.

JEUDI 19 SEPTEMBRE :

*Matin, 9 heures.* — Séances des sections.

*Après-midi, 1 heure.* — Promenade en rivière (de Bordeaux à Langon) et lunch à bord offert par la Société Philomathique.

---

1. Les séances générales, y compris celle de clôture et les séances des sections, auront lieu à l'École professionnelle, 66, rue Saint-Sernin.

VENDREDI 20 SEPTEMBRE :

*Matin, 9 heures.* — Séances des sections.
*Après-midi, 2 heures.* — Séance générale.
*Soir, 8 h. 1/2.* — Conférence.

SAMEDI 21 SEPTEMBRE :

*Matin, 9 heures.* — Séances des sections.
*Après-midi, 3 heures.* — Séance générale : Rapports des sections — Clôture du Congrès.
*Soir, 9 heures.* — Réception du Congrès par la Chambre de Commerce dans les salons du palais de la Bourse.

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE :

*Excursion finale à Biarritz,* par train spécial, et avec remise de 50 % si les Membres du Congrès inscrits pour y participer sont au nombre de 100 environ.

Pour la Commission d'organisation du Congrès :

*Le Secrétaire,*
J. MANÈS.

*Le Président,*
LÉO SAIGNAT.

Pour le Comité d'administration de la Société Philomathique :

*Le Secrétaire général,*
J. AVRIL.

*Le Président de la Société Philomathique,*
A.-E. HAUSSER ✻.

# RÉCEPTIONS ET EXCURSIONS

## Réception des Membres du Congrès par la Société Philomathique.

La réception officielle par la Société Philomathique des membres du troisième Congrès international de l'Enseignement technique a eu lieu le lundi 16 septembre, à dix heures et demie du matin, dans la grande salle du Dôme de l'Exposition.

Dès la veille, un grand nombre de congressistes s'étaient présentés à l'École professionnelle, où était installé le secrétariat, pour faire apposer le timbre du Congrès sur les cartes de membre qui, par une faveur spéciale de la Société Philomathique, devaient leur donner l'entrée gratuite à l'Exposition pendant toute la durée de la session.

A leur arrivée dans l'enceinte de l'Exposition, ils étaient reçus par les membres de la Commission d'organisation et conduits dans la salle du Dôme où les attendaient MM. Hausser, président; Buhan, vice-président; Avril, secrétaire général, et les autres membres du Comité de la Société Philomathique, assistés de M. Léo Saignat, président de la Commission d'organisation du Congrès. Aussitôt après les présentations, les congressistes, au nombre de plus de deux cents, et parmi lesquels on comptait plusieurs dames, prennent place dans la salle, qui avait été spécialement aménagée pour la circonstance, et après avoir fait distribuer à chacun le *Guide officiel de l'Exposition*, dans lequel se trouvait une enveloppe renfermant le plan complet de la Ville de Bor-

deaux et le plan général de l'Exposition de 1895, M. Hausser leur souhaite en ces termes la bienvenue au nom de la Société Philomathique :

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société Philomathique est très heureuse de la réunion de ce Congrès de l'Enseignement technique commercial et industriel. De tous les Congrès qui se sont réunis à Bordeaux, c'était pour nous le Congrès désiré, le Congrès préféré, celui qui pénètre le plus intimement dans notre domaine, éclaire notre voie et vivifie son action. L'instruction publique est aujourd'hui tellement répandue, les parchemins universitaires sont distribués en tant de mains, qu'il est opportun, au premier chef, de faire concourir toutes ses connaissances à l'activité nationale, de les faire concourir surtout au Commerce et à l'Industrie. C'est presque une science appliquée qu'il faut superposer à une science théorique, c'est un complément indispensable de l'activité nationale. Nous devons donc y donner tous nos soins. Grâce à cela, chaque aptitude trouvera une application, chaque connaissance un champ d'action.

Deux points particulièrement appellent l'attention de la Société Philomathique : l'intervention des pouvoirs publics et l'enseignement commercial de la femme.

L'histoire même de la Société Philomathique lui commande de demander en ces matières le respect du particularisme régional et une prépondérance donnée aux libres initiatives. Du moment qu'il s'agit de sciences appliquées, la qualité du champ d'application doit exercer une influence décisive sur les programmes.

Certes, nous ne cherchons pas à nous affranchir du pouvoir central : nous lui devons beaucoup; mais nous regretterions de voir ce mouvement aboutir à la création d'un nouveau bureau ministériel et de nouvelles catégories de fonctionnaires : car, en administration — en administration centralisée, — l'uniformité est une force et une tendance. Mais elle serait ici non une cause de progrès, mais de décadence; non un germe de vie, mais presque un germe de mort.

En ce qui concerne l'enseignement commercial de la femme, aucune question peut-être n'est plus importante. Oh ! ce n'est pas qu'il s'agisse ici de fournir quelques arguments à telle école féministe pour le développement de sa thèse. Non !

La femme doit prendre place dans l'activité nationale. Réserver toute cette activité à l'homme, c'est à la fois une faute et une erreur; et de ce que la nature a spécialisé l'action de la femme, ce n'est pas une raison pour la reléguer dans un foyer de plus en plus étroit, dans je ne sais quel gynécée plus insupportable que celui de l'antiquité. La femme doit,

à cet égard, occuper une place prépondérante : la richesse publique y est intéressée. De là dépendront de grands progrès ; et on peut dire que le progrès en général gagnera ce que la femme gagnera en indépendance et en dignité. *(Applaudissements.)*

La Société Philomathique aurait désiré exercer une action immédiate sur la marche de votre Congrès. Malheureusement, les soucis de l'Exposition l'en ont empêchée. Elle a confié cette mission à un Comité d'organisation à la tête duquel a été placé notre excellent collègue M. Saignat. Ceux qui le connaissent, savent combien il est qualifié; et le souvenir de notre aimable visite anglaise me permettra de lui dire : *Right man in a right place.*

Pour ceux qui ne le connaissent pas, je me contenterai d'ajouter qu'ancien président de la Société Philomathique et président du Congrès de 1886, il a toute la science et toute la compétence.

Derrière cette délégation, c'est toujours la Société Philomathique qui agira, comme on le disait jadis d'Agrippine : invisible et présente. Dans ces conditions, en vous adressant nos meilleurs souhaits de bienvenue, nous adressons tous nos remerciements à notre Comité d'organisation et surtout à notre excellent collègue M. Saignat. *(Applaudissements.)*

La Société Philomathique n'a pas voulu que ce Congrès, Mesdames et Messieurs, s'ouvrît par de froides paroles : elle a désiré y ajouter un vin d'honneur.

En levant dans un instant nos verres, nous songerons surtout à nos hôtes venus de si loin, à ces représentants des pays étrangers que j'ai le plaisir de voir parmi nous : MM. de Messoyédoff, Grigoriew et Kovalevski, pour la Russie; MM. Rombaud et Pollet, pour la Belgique; M. Gilbert Redgrave, pour l'Angleterre; M. Vicente Sanchis, pour l'Espagne; M. Kovàcs, pour la Hongrie, et tant d'autres que je ne puis nommer.

Nous vous souhaitons, Messieurs, à tous, cordialement la bienvenue. Puisse ce vin généreux et doux vous donner les éléments nécessaires pour que vos délibérations soient, elles aussi, empreintes de sagesse, de force et de généreuse inspiration!

De chaque côté de la salle des tables avaient été dressées pour le vin d'honneur offert par la Société Philomathique; les congressistes sont invités à s'en approcher, et c'est en prenant part à un lunch libéralement servi que ceux d'entre eux qui ont assisté aux précédents Congrès se communiquent leur joie de se retrouver une seconde fois réunis à Bordeaux pour travailler à l'œuvre commune, pendant que leurs nouveaux collègues font entre eux connaissance et ébauchent de cordiales amitiés.

## Réception à l'Hôtel de Ville.

Dans la soirée du lundi 16 septembre, le Maire, les adjoints et le Conseil municipal recevaient dans les salons de l'Hôtel de Ville les membres du Congrès international de la Presse et ceux du Congrès international de l'Enseignement technique.

La façade de l'hôtel était brillamment illuminée. Dans la cour, à droite et à gauche de l'entrée d'honneur, dans le vestibule et dans les salons, des fleurs, des arbustes et des plantes rares, provenant des serres de la Ville, avaient été habilement disposés, et dans le jardin des lampes électriques répandaient sur les pelouses et les massifs leur vive lumière.

A leur arrivée, les invités étaient reçus dans le second salon par M. Daney et ses adjoints, entourés de la plupart des membres du Conseil municipal. Ils pénétraient ensuite dans les salles de réception et de là dans le jardin où se faisaient entendre alternativement l'orchestre de M. Haring, sous la direction de cet excellent chef, et la Société des Veneurs de France, conduite par M. Hugon. Un buffet abondamment approvisionné était installé à l'un des angles du bâtiment, sous un riche vélum qui longeait, d'une grille à l'autre, toute la façade, et entre chaque audition des rafraîchissements multiples et variés étaient servis aux invités, parmi lesquels on remarquait un grand nombre de dames venues pour prendre part à l'un ou à l'autre des deux Congrès.

La réception, fort animée, ne s'est terminée qu'à minuit, et chacun, en se retirant, emportait de l'affabilité de la Municipalité bordelaise et de l'accueil si empressé et si cordial qu'elle venait de lui faire le meilleur souvenir. Nous nous reprocherions de ne pas ajouter que, par une nouvelle faveur, dont la Société Philomathique lui est très reconnaissante, M. le Maire a bien voulu faire gracieusement hommage aux délégués étrangers et aux membres les plus importants du Congrès du beau volume de M. Jullian, *l'Histoire de Bordeaux*.

## Réception à la Chambre de Commerce

La réception par la Chambre de Commerce de Bordeaux des membres du III[e] Congrès international de l'Enseignement technique a eu lieu, à neuf heures du soir, dans les magnifiques salons du palais de la Bourse, le samedi 21 septembre, quelques heures après la clôture des travaux de la session.

M. Brunet, président de la Chambre de Commerce, ayant à ses côtés M. Gabriel Faure, vice-président; Colombier, secrétaire; Besse, trésorier, ainsi que les autres membres de la Chambre, se tenait dans le salon d'honneur et recevait, avec son affabilité accoutumée, les invités qui, au fur et à mesure de leur arrivée, lui étaient présentés par M. Saignat, président du Congrès, assisté des membres de la Commission d'organisation de la session.

La plupart des membres du Congrès étaient présents à cette réunion, qui a été des plus animées et au cours de laquelle des rafraîchissements de toutes sortes, prouvant une fois de plus la munificence de la Chambre, n'ont cessé de circuler parmi les invités.

Pendant toute la soirée les conversations ont été empreintes de la plus grande cordialité, et il était près de minuit quand a pris fin cette charmante réception, dont tous les membres du Congrès conserveront les plus agréables souvenirs.

Quant à la Société Philomathique, elle reste pénétrée de gratitude envers la Chambre de Commerce de Bordeaux et envers son Président, pour l'accueil si gracieux et si empressé qu'ils ont bien voulu faire ainsi à son Congrès de prédilection, le seul qu'elle ait directement organisé pendant le cours de sa XIII[e] Exposition.

## Visites à l'Exposition

### 1° *Visite du 16 septembre (après-midi).*

Aussitôt après la séance d'ouverture, l'après-midi du lundi 16 septembre a été consacrée à une première visite dans

l'Exposition. Sous la conduite de M. Buhan, vice-président, et des délégués de la Société Philomathique, les membres du Congrès ont successivement parcouru les galeries du pourtour et du premier étage du Dôme central, où l'exposition universelle des sciences sociales offrait aux visiteurs, sur les œuvres de mutualité et de prévoyance et sur les institutions de bienfaisance de tous pays et de toutes sortes, tant de sujets d'observations et d'études ; le Palais de la Gironde, où M. Buhan leur fait les honneurs de la Section des Vins, qui a réuni près de trois mille exposants et dans laquelle se trouvaient, groupés à côté des premiers grands crus de la Bourgogne et de la Gironde, les meilleurs vins des principales régions vinicoles de France et de l'Étranger ; la Section des Beaux-Arts et de l'Art ancien, où les expositions du Comité Belge et du Comité Parisien, ainsi que celles de nos manufactures nationales, sollicitaient tous les regards. Quittant ensuite le bâtiment central, le Congrès visite la galerie de l'Enseignement, s'arrêtant particulièrement devant les nombreux travaux se rapportant à l'enseignement technique et accordant une bonne part de son attention aux objets exposés dans l'annexe réservée aux Cours de la Société Philomathique et à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, placée sous sa direction.

Les congressistes se divisent ensuite pour parcourir les uns les galeries de l'enseignement artistique et des travaux publics, les autres les galeries des machines, où ils trouvent encore bien des occasions de s'arrêter avec intérêt et ils se rejoignent pour la plupart dans le Palais des Colonies, dont l'exposition ethnographique les retient plus d'un instant et où ils ne manquent pas, avant de se séparer, d'examiner avec toute leur attention les intéressants travaux des Écoles coloniales.

### II[e] *Visite du 18 septembre (soir).*

Conformément au programme distribué, les membres du Congrès se sont réunis le mercredi 18 septembre, à neuf heures du soir, dans l'enceinte de l'Exposition.

Guidés par le Secrétaire général du Congrès et par M. Vergez, membre de la Commission d'organisation, ils ont visité tout d'abord les Villages Annamite et Africain, trouvant dans le premier, à la vue des Annamites et des Cambodgiens se livrant à l'exercice paisible de leurs industries, et dans le second, à la vue des nègres de l'Afrique travaillant dans leurs cases ou se livrant à la danse et à d'autres jeux, bien des sujets de curieuses et intéressantes observations.

Les congressistes se sont ensuite dirigés vers les Fontaines lumineuses, qui projetaient au centre de l'esplanade leurs gerbes aux reflets colorés, et, descendant dans la chambre de manœuvre, ils ont assisté aux diverses opérations qui produisent à la fois la combinaison et la distribution des gerbes et, sous l'action d'un puissant foyer électrique, les changements de couleur.

La visite s'est continuée par le Panorama de la bataille de Nuits, qui reproduit avec une exactitude si frappante l'ensemble et les principaux épisodes de cette triste journée du 18 décembre 1870, pendant laquelle luttèrent héroïquement côte à côte, contre un ennemi bien supérieur en nombre, les légionnaires du Rhône et les mobiles de la Gironde.

Les congressistes pénètrent enfin dans la Maison électrique qu'ils parcourent dans toutes ses parties, assistant dans le sous-sol au fonctionnement des divers appareils producteurs d'énergie et de lumière, et visitant toutes les pièces des différents étages, depuis les appartements dans lesquels étaient installés, en vue de réaliser tous les desiderata du confort moderne, les applications les plus variées et les plus récentes de l'électricité, jusqu'au comble où se trouvait établi un atelier de photographie électrique, sans oublier la tour de l'ascenseur du haut de laquelle un puissant projecteur lançait l'éblouissement de ses faisceaux lumineux sur les jardins de l'Exposition.

Dans tous ces établissements, les concessionnaires avaient gracieusement accordé, sur la demande de la Société Philomathique, l'entrée gratuite aux membres du Congrès.

Reconnaissants de cette faveur et des moments agréables

qu'elle venait de leur procurer, les visiteurs ne leur ont ménagé, en se retirant, ni leurs témoignages de satisfaction ni leurs remerciements.

### Visite à l'Institution nationale des sourdes-muettes.

Le samedi 21 septembre, pour répondre à une gracieuse invitation du Directeur de l'Institution, un groupe de congressistes, parmi lesquels se trouvaient de nombreuses dames et la plupart des délégués des Gouvernements étrangers, visitaient avec le plus grand intérêt cet établissement modèle. M. Saignat, président du Congrès, accompagnait les visiteurs.

A cause des vacances, les élèves et leurs maîtresses étaient à la campagne, mais M. Cavé-Esgaris avait eu l'attention de faire venir spécialement quatre jeunes filles qui ont émerveillé leurs auditeurs. L'une surtout, âgée de seize à dix-sept ans, souriante et pleine de vivacité, fixant ses yeux intelligents sur son interlocuteur, répondait immédiatement aux questions posées et tint même une conversation suivie sur l'histoire de France. L'accent étranger de MM. Redgrave et Grigoriew ne la dérouta pas. Les autres jeunes filles, présentant différents degrés d'instruction, comprenaient plus ou moins bien et s'exprimaient avec plus d'hésitations. Les visiteurs ont pu apprécier ainsi les étapes diverses des méthodes nouvelles, qui ont eu leur première et principale application à l'Institution de Bordeaux.

Les membres du Congrès ont parcouru ensuite, sous la conduite de M. Cavé-Esgaris, les différentes parties de ce magnifique établissement, dont les constructions, en y comprenant les cours intérieures, ont plus de sept mille mètres carrés de superficie. Les visiteurs ont pu juger que l'aménagement intérieur est digne du monument et ont principalement remarqué les salles de dessin et de modelage, ainsi que les nombreuses classes où chaque maîtresse n'a que cinq ou six élèves groupées auprès d'elle.

Comme souvenir de cette intéressante visite, M. Cavé-Esgaris a remis à chacun une jolie gravure représentant la vue extérieure de l'Institution.

### Promenade sur la Garonne.

L'après-midi du jeudi 17 septembre a été consacrée à une promenade en rivière offerte par la Société Philomathique aux membres du Congrès. Vers une heure, les invités arrivaient en foule au ponton de la Compagnie Gironde-et-Garonne, en face des Quinconces, et s'embarquaient sur le *Lot-et-Garonne n° 2*, où les attendaient, pour leur faire les honneurs de l'excursion, M. Buhan, vice-président de la Société Philomathique, M. Avril, secrétaire général, et les autres membres du Comité de la Société. Plus de deux cents congressistes, dont un grand nombre de dames et toutes les notabilités du Congrès, se trouvaient à bord au moment du départ. La Garonne devait être, d'après le programme, remontée jusqu'à Langon ; malheureusement, le peu de hauteur des eaux n'a pas permis d'aller jusque-là, et le bateau a dû s'arrêter en face de Beguey, près de Cadillac, pour se mettre en voie de retour. Favorisée par le temps, l'excursion a été néanmoins très réussie, et, pendant près de quatre heures, les invités de la Societé Philomathique, ont pu jouir d'un splendide coup d'œil, admirant tour à tour, sous l'ardeur d'un soleil radieux, les coteaux couverts de pampres de l'Entre-deux-Mers et les plaines opulentes de la rive gauche. Ajoutons qu'une surprise leur avait été réservée par la marée et qu'ils ont eu le spectacle imposant de la rencontre du mascaret.

En cours de route, un lunch leur a été offert par la Société Philomathique, et cette attention a été d'autant plus appréciée que les séances tenues par le Congrès dans la matinée s'étaient un peu prolongées, et que, pour ne pas manquer le bateau, la plupart des congressistes avaient dû notablement abréger leur déjeuner. Pendant tout le trajet, la plus franche gaieté et la

meilleure harmonie animaient tous les groupes, aussi la pensée généreuse des délégués étrangers de faire une quête à bord pour les soldats blessés de Madagascar a-t-elle été très favorablement accueillie.

A six heures et demie, le vapeur *Lot-et-Garonne* accostait le ponton des Quinconces, et tous débarquaient, heureux de la charmante promenade qu'ils venaient de faire et de l'agréable repos qu'elle leur avait procuré au milieu de la série laborieuse des travaux du Congrès.

### Excursion finale à Bayonne et à Biarritz.

Désireux de remplir jusqu'au bout le programme arrêté par la Société Philomathique, un certain nombre de membres du Congrès s'étaient fait inscrire pour prendre part à l'excursion finale dont le but était une visite à Bayonne et à Biarritz.

Dès sept heures du matin, ils se rendaient à la gare Saint-Jean où les attendait, attelé au train express de sept heures vingt-cinq, un grand wagon à couloir que la Compagnie des Chemins de fer du Midi, sur la demande de M. Hausser, avait bien voulu mettre à leur disposition. Le soleil, déjà radieux, promettait une chaude et belle journée; aussi le train était-il à peine en marche qu'une franche gaieté, qui ne devait pas cesser de tout le voyage, s'épanouissait sur tous les visages. De Bordeaux à Bayonne la distance est rapidement franchie; avec les conversations qui s'engagent, les impressions et les idées qui s'échangent, les amitiés ébauchées qui s'affermissent, la monotonie du paysage disparaît; bientôt on s'aperçoit qu'on a laissé derrière soi Facture, Lamothe et Labouheyre, et qu'on arrive à Morcenx, qui s'enfuit à son tour pour laisser apparaître Dax, aux eaux bienfaisantes déjà connues du temps des Romains. Voici maintenant Saint-Vincent, puis le Boucau que signalent les importants établissements métallurgiques des Forges de l'Adour, et l'on entre joyeusement, à dix heures cinquante-sept, en gare de Bayonne, où les congressistes sont

attendus par M. Lafitte, métallurgiste aux Forges du Boucau et ancien élève de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, qui a bien voulu se charger d'organiser le déjeuner et de piloter le Congrès pendant cette journée d'excursion. Conduits par cet aimable guide, les arrivants parmi lesquels se trouvent le Président et le secrétaire général du Congrès, plusieurs délégués des Gouvernements étrangers et quelques dames congressistes, se rendent aussitôt à l'hôtel de la Bilbaina, où ils s'empressent de faire honneur à l'excellent déjeuner qui leur avait été préparé. A l'heure des toasts, M. le délégué russe Grigoriew levant son verre au nom des congressistes de son pays, exprime sa reconnaissance pour les attentions dont les délégués étrangers ont été l'objet pendant toute la durée de la session, et résume ses impressions et ses vœux par ces trois mots: «Vive la France!» qu'il redit avec une émotion communicative. M. Léo Saignat s'empresse de lui répondre en quelques mots qu'il termine par le cri de «Vive la Russie!» que tous répètent avec joie.

Après eux, M. Pollet, délégué de la Belgique, se lève pour proclamer qu'il est, aux confins de la France, un petit pays ami du progrès, ami du travail et de l'instruction, dont le cœur bat à l'unisson du nôtre, et il achève son toast par les cris de : «Vive la Belgique! Vive la Russie! Vive la France!»

Les verres se choquent, les vœux s'échangent; mais le temps presse, et la fête se termine par un monologue de M. Sorbe, plein d'humeur et d'esprit, et par un toast de M. Maran aux dames du Congrès et auquel répond, en leur nom, M$^{lle}$ Luquin, la sympathique directrice de l'École supérieure de Commerce des jeunes filles de Lyon.

Les excursionnistes, après avoir jeté un coup d'œil sur la ville et sur sa belle cathédrale, se dirigent ensuite vers Biarritz, les dames du Congrès dans la voiture de M. et M$^{me}$ Lafitte, et les autres congressistes par le gracieux tramway au parcours si délicieusement ombragé, qui relie Bayonne à la Reine des Plages.

On visite ensuite, sous la conduite de M. Saignat, les principales curiosités de Biarritz, puis on se divise en groupes, les

uns pour continuer leur promenade sur la plage, les autres pour se mêler aux baigneurs qui prennent leurs ébats, et l'on se retrouve à sept heures et demie, pour dîner, sur la splendide terrasse du Casino, du haut de laquelle on domine la vaste étendue de la mer. La soirée est bientôt terminée, et l'on s'empresse de regagner Bayonne pour y prendre, à minuit dix-huit minutes le train de Bordeaux.

Arrivés à la gare Saint-Jean à cinq heures cinq du matin, les congressistes échangent encore de dernières poignées de main et se séparent avec l'espoir de se retrouver, en 1897, au prochain Congrès.

# TRAVAUX DU CONGRÈS

## I

## SÉANCES GÉNÉRALES

# SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 1895

**Présidence de M. Léo SAIGNAT**

La séance est ouverte à deux heures et demie, dans la grande salle du Dôme de l'Exposition.

Prennent place au bureau :

M. Léo SAIGNAT, président de la Commission d'organisation, ancien président de la Société Philomathique; M. DANEY, maire de Bordeaux; M. FERRÉ, secrétaire général de la Préfecture; M. VIDEAU, membre de la Chambre de Commerce; M. Eug. BUHAN, vice-président de la Société Philomathique et de la Commission d'organisation; M. MANÈS, secrétaire, et MM. VERGEZ, BREITTMAYER, CAZES, MERCKLING et PEREZ-HENRIQUE, membres de la Commission d'organisation du Congrès.

En ouvrant la session, M. Léo SAIGNAT prononce le discours suivant :

## Ouverture du Congrès

Par M. Léo SAIGNAT,

Professeur à la Faculté de Droit, ancien Président de la Société Philomathique et du Congrès de l'Enseignement technique de 1886.

MESSIEURS,

Au début du Congrès qui va s'ouvrir, permettez-moi de vous rappeler ceux qui l'ont précédé et auxquels il doit faire suite. Le but poursuivi est toujours le même. Les deux premiers Congrès

ont ouvert la marche qui y conduit; mais l'œuvre n'est pas achevée, et lorsqu'elle semblera l'être, des besoins nouveaux apparaîtront qui appelleront de nouvelles mesures et auxquels il faudra satisfaire aussitôt. Le progrès ne doit pas s'arrêter.

La science, en effet, ne s'arrête point dans ses découvertes : tantôt offrant au monde des produits nouveaux, tantôt inventant de nouveaux procédés de production, tantôt transformant les moyens de communication entre les hommes, et le commerce et l'industrie, qui sont ses tributaires, sont obligés d'en suivre les progrès, car ce sont eux qui les font entrer dans la pratique.

Aussi l'enseignement nécessaire aux industriels et aux commerçants est-il destiné à subir les modifications qui doivent l'adapter aux besoins créés chaque jour par les découvertes nouvelles.

Le but des Congrès est la recherche incessante de ces besoins et l'étude des perfectionnements qu'ils nécessitent.

C'est la Société Philomathique qui, en 1886, a pris l'initiative d'un Congrès international de l'Enseignement technique commercial et industriel. C'était le premier de ce genre. Si dans quelques pays les personnes s'intéressant à l'enseignement technique s'étaient quelquefois réunies en Congrès pour étudier les questions s'y rattachant, ces réunions, si intéressantes qu'elles fussent, avaient été limitées à un pays, ou même à une région. Or l'enseignement commercial et industriel appelle l'étude de tous ceux que le commerce et l'industrie mettent en rapport.

Déjà, avant 1886, il avait été fondé dans différents pays, sous des formes et dans des conditions diverses, des institutions d'enseignement technique destinées à doter le commerce et l'industrie de l'instruction spéciale nécessaire à ceux qui voudraient embrasser ces carrières. Mais on n'arrive pas à la perfection dès les premiers essais : partout, on avait rencontré des obstacles, tantôt simplement pécuniaires, tantôt inhérents à la difficulté de faire accepter un enseignement nouveau, dont on s'était passé jusqu'alors et dont la routine croyait pouvoir se passer encore. Le progrès, dont chacun sait apprécier les avantages quand il est réalisé, est souvent difficile à faire accepter au début.

Pour faire entrer dans les mœurs l'enseignement technique, dont la nécessité était déjà reconnue par ceux qui se pénétraient des véritables intérêts du commerce et de l'industrie, il paraissait opportun de mettre en présence les adeptes de cet enseignement, de les mettre à même de constater ensemble les résultats épars qui avaient été obtenus de divers côtés, de les grouper, de les

classer, et, en étudiant ce qui avait été fait, de rechercher ce qu'il était encore possible de faire ou de préparer pour l'avenir.

Telle fut la pensée de la Société Philomathique lorsque, sur la proposition de M. Eugène Buhan, qui était alors son secrétaire général, et qui fut à la fois l'inspirateur et le principal organisateur du premier Congrès, elle convia à se réunir chez elle les hommes de tous les pays qui, désireux de mettre l'industrie et le commerce à la hauteur des besoins nouveaux, voudraient travailler en commun au développement de l'enseignement spécial indispensable à ceux qui s'y destineraient.

Vous savez, Messieurs, que cet appel fut entendu; de nombreux congressistes y répondirent, et je suis heureux de constater que beaucoup d'entre eux se retrouvent aujourd'hui parmi vous, attestant ainsi par leur retour que le travail commencé a été utile et qu'il faut le continuer.

On a, en effet, beaucoup travaillé au Congrès de 1886. Ceux qui n'en faisaient point partie pourront s'en convaincre par la lecture du compte rendu, qui sera mis à leur disposition s'ils le désirent. Ils y verront quelles intéressantes communications ont été faites et quelles discussions non moins intéressantes les ont suivies. Tous travaillaient mus par une pensée commune, le désir de faire le bien, de proposer des choses utiles, d'en préparer l'application, de constituer sur des bases solides un enseignement de nature à rendre le travail fructueux et à venir ainsi en aide aux travailleurs de tous les degrés.

Ce premier Congrès n'est pas resté stérile, et on peut dire sans exagération qu'il a été un stimulant énergique et puissant dans la voie de l'enseignement technique. Plusieurs de ses vœux ont été réalisés en France, les uns presque aussitôt, d'autres après avoir été renouvelés par le deuxième Congrès qui s'est tenu à Paris en 1889.

C'est ainsi que le Ministère du Commerce a, comme l'avaient demandé les deux Congrès, accordé sa sanction aux diplômes délivrés par les Écoles de Commerce en concourant lui-même à la formation du jury d'examen. C'est ainsi également que les diplômés des Écoles supérieures de Commerce ont obtenu dans la loi militaire la faculté de n'être retenus sous les drapeaux en temps de paix que pendant une année. Le Congrès de Paris félicitait en 1889 le Gouvernement d'avoir déjà pris en considération le vœu du Congrès de Bordeaux, demandant l'introduction dans les Écoles primaires supérieures de dispositions spéciales aux classes commerciales.

De même les allocations budgétaires pour l'enseignement tech

nique ont été augmentées. L'enseignement commercial des femmes a été encouragé et développé, et d'intéressantes communications vous seront faites à ce sujet dans le cours du Congrès qui s'ouvre aujourd'hui.

Je ne cite que des exemples, et je ne parle que de la France. MM. les Délégués étrangers vous diront quels ont été, dans leurs pays respectifs, les résultats du Congrès de 1886, et quelles institutions y ont été fondées ou sont actuellement en voie de préparation.

Messieurs, l'initiative prise en 1886 ne pouvait rester sans suite. Dans sa dernière séance, le premier Congrès avait exprimé le vœu que d'autres le suivissent. La première réalisation de ce vœu eut lieu à Paris, en 1889. Paris avait alors sa splendide Exposition, autour de laquelle se formèrent de nombreux Congrès de divers ordres. L'Exposition était une occasion de réunion, et il était naturel d'en profiter pour appeler ceux qui avaient commencé l'œuvre de Bordeaux à la continuer à Paris. L'organisation du deuxième Congrès fut due à l'initiative du Ministère du Commerce, que l'on a été heureux de voir se mettre ainsi à la tête de ce mouvement, et il fut présidé par le regretté M. Ollendorff.

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont pris part à ce Congrès, où l'on reprit plusieurs des questions déjà discutées à Bordeaux en les ravivant par de nouveaux arguments. Beaucoup de vœux exprimés dans le Congrès de Bordeaux, et qui n'avaient pas encore reçu satisfaction, furent renouvelés et renforcés, et j'ai été heureux de constater que les deux Congrès, quoique composés, au moins en partie, d'hommes différents, se sont trouvés d'accord sur les vœux à exprimer. C'est que dans les deux Congrès chacun avait été inspiré par un égal amour du bien public; poursuivant une solide organisation de l'enseignement technique, on avait cherché les solutions utiles et d'une application possible, sans se laisser aller à des *desiderata* utopiques. Dans ces conditions, les deux Congrès devaient être d'accord : le second venait fortifier le premier.

Il ne suffit pas, en effet, qu'une solution ait été sollicitée, qu'un vœu ait été émis. Si le silence gardé ensuite laissait venir l'oubli, les pouvoirs publics, auxquels les demandes sont adressées et qui sont seuls en position d'y satisfaire, pourraient, au milieu du flot toujours montant des affaires, perdre de vue des vœux que nul ne viendrait leur rappeler. Aussi, ne faut-il pas craindre de revenir sur les mêmes questions tant qu'elles n'ont pas reçu la solution désirée; mais cela sans parti pris, avec la volonté de renouveler les mêmes vœux s'ils paraissent encore utiles, comme aussi de les

abandonner si les événements accomplis montrent ou leur inutilité ou l'impossibilité de leur réalisation.

Depuis le Congrès de 1889, six années se sont écoulées, et la Société Philomathique a pensé que le moment était venu de reprendre l'œuvre entreprise en 1886. Offrant actuellement au public sa XIIIe Exposition, il lui a paru qu'un Congrès d'enseignement technique cadrerait naturellement avec une exposition commerciale et industrielle, qui est aussi un mode d'enseignement, et elle a fait l'honneur à son président de 1886 de le mettre à la tête de la Commission d'organisation du nouveau Congrès.

Messieurs, en considérant les hommes qui se sont rendus à notre appel, je suis certain que le troisième Congrès n'aura pas moins d'éclat que ses devanciers. Cinq Ministères français, sept Gouvernements étrangers s'y sont fait représenter par des délégués officiels. M. le Ministre du Commerce, dans les attributions duquel est placé l'enseignement technique, s'est fait représenter par le chef même du service auquel ressortit cet enseignement, M. Nicolas, conseiller d'État, directeur du Commerce intérieur au Ministère. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a délégué plusieurs inspecteurs généraux, MM. Martel et Leblanc pour l'Instruction publique, MM. Colin et Pillet pour les Beaux-Arts. M. le Ministre des Colonies a délégué M. Guy, un de ses chefs de service, et M. le Ministre des Travaux publics, M. Strohl, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Les délégations étrangères ne sont pas moins brillantes : sir Gilbert Redgrave pour l'Angleterre; MM. de Messoyédoff, Grigoriew, de Kovalevski pour la Russie; M. Vicente Sanchis pour l'Espagne; MM. Rombaut et Pollet pour la Belgique; M. Kovacs pour la Hongrie; MM. les Consuls d'Italie et de Grèce, délégués par leurs Gouvernements, constituent une représentation des plus distinguées.

Ajoutons à cette énumération que beaucoup de Chambres de Commerce, notamment celles de Paris, de Londres, de Bruxelles, de Lyon, et plusieurs Municipalités importantes, ont aussi envoyé des délégués au Congrès.

Ces délégations officielles sont une preuve manifeste de la sympathie qu'a rencontrée notre Congrès, et la qualité des délégués, leur compétence éprouvée, sont une garantie que les discussions y seront sérieuses et approfondies.

Ce n'est pas tout encore. A côté des congressistes délégués par les pouvoirs publics, il y a ceux qui ont été envoyés par des Écoles, par des Sociétés; ceux enfin qui sont venus de leur propre mouvement nous apporter le secours de leur expérience et de leur talent.

Avec une pareille composition du Congrès, on peut affirmer d'avance des résultats qui ne le céderont pas à ceux de 1886.

La marche en avant ne s'arrêtera pas; elle ne doit pas se ralentir. S'il est juste de reconnaître que beaucoup a été fait depuis 1886, il reste cependant encore beaucoup à faire, et les besoins deviennent de plus en plus pressants.

La concurrence augmente chaque jour, car la nécessité du travail s'impose de plus en plus.

Un des phénomènes économiques les plus frappants de notre époque, phénomène dont je n'ai pas à rechercher ici les causes multiples, c'est la diminution du revenu patrimonial, qui se manifeste, surtout pour le rentier, par l'abaissement continu du taux de l'intérêt. Le revenu patrimonial s'amoindrissant, il faut, si l'on ne veut déchoir, demander au revenu professionnel les ressources que l'on ne trouve plus dans la fortune acquise. La nécessité du travail, sous les formes variées qu'il affecte, s'impose ainsi à un plus grand nombre, et celui qui ne travaille pas se condamne lui-même, sinon à une ruine plus ou moins prochaine, au moins à un amoindrissement de sa situation.

Cet élan volontaire ou forcé vers le travail développe la concurrence. Toutes les carrières s'encombrent; les emplois les plus modestes sont sollicités avec avidité, et pour attirer sur soi la préférence, il faut se distinguer par sa capacité; dans la lutte pour les affaires, chacun cherche à les attirer à soi, et ici encore la préférence restera à ceux qui pourront offrir au public les meilleures conditions de qualité et de prix.

Ces résultats, on ne peut les atteindre que par une solide instruction qui permette d'affronter la concurrence. Et il ne faut pas envisager seulement la concurrence dans l'intérieur de son pays : elle vient aussi des pays étrangers qui tous s'efforcent d'arriver à la supériorité par le perfectionnement des modes de production. Nobles luttes, du reste, dans lesquelles la victoire définitive est assurée à ceux qui rendront au public consommateur le plus de services, luttes de la paix, luttes du progrès, luttes dans lesquelles l'humanité n'a pas à souffrir.

Mais, si nobles qu'elles soient, on ne peut les soutenir avec succès, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, qu'au moyen d'une préparation solide, qui doit être demandée à un enseignement approprié à la branche du commerce ou de l'industrie à laquelle on veut se livrer. L'organisation de cet enseignement doit nous préoccuper sans relâche. C'est avec cette pensée que le Congrès de 1886 a demandé la périodicité des Congrès.

Cette question fait aussi partie du programme du présent Con-

grès, et, dans votre dernière séance, vous aurez à exprimer un vœu relatif au lieu et à l'époque où le prochain Congrès pourra être réuni.

A ce sujet, Messieurs, permettez-moi une réflexion. Les trois premiers Congrès ont été tenus en France. C'est certainement pour notre pays un honneur de recevoir les hommes distingués qui viennent de l'étranger nous apporter le concours de leurs lumières, de leur expérience, de leur science et nous apprendre ce qui a été fait chez eux; la Société Philomathique, qui a eu deux fois cet honneur, y est particulièrement sensible. Mais il ne faut point perdre de vue que nos Congrès sont internationaux et qu'ils doivent garder ce caractère pour conserver toute leur utilité. Si les Congrès se réunissaient toujours dans le même pays, on pourrait craindre que l'uniformité amenât la lassitude et que l'on se rendît moins nombreux dans les Congrès, qui perdraient ainsi une partie de leur autorité.

Il est donc désirable que des Congrès semblables se réunissent dans d'autres pays. J'appelle dès aujourd'hui sur ce point l'attention de MM. les Délégués étrangers afin qu'avant la séance où cette question sera discutée, ils puissent se concerter entre eux et, au besoin, avec leurs Gouvernements respectifs, en vue de déterminer le lieu de réunion d'un prochain Congrès.

L'organisation d'un Congrès de cette nature ne présente nulle part des difficultés insurmontables; elle peut être due à des initiatives très diverses : l'initiative gouvernementale, la plus puissante de toutes; l'initiative des Municipalités, des Chambres de Commerce ou d'autres Corps constitués, l'initiative privée elle-même peuvent s'y employer. Ces diverses initiatives peuvent agir isolément ou se combiner entre elles. On ne fera pas partout de la même façon, et l'uniformité n'est pas nécessaire; mais avec de la bonne volonté, avec un esprit énergique de dévouement au bien général, on peut, dans tous les pays, organiser des réunions comme la nôtre, d'où il ne pourra sortir que des choses utiles.

Messieurs, je veux, en terminant, remercier ceux qui ont aidé dans sa tâche la Commission d'organisation du Congrès : les Ministres qui nous ont donné leur patronage, qui se sont fait représenter au Congrès, qui nous ont prêté leur concours auprès des Gouvernements étrangers; les autorités locales et, spécialement, la Municipalité et la Chambre de Commerce de Bordeaux, qui nous ont prêté leur appui et qui manifestent l'intérêt qu'ils portent au Congrès en fêtant les congressistes; les membres de notre Comité de patronage qui nous ont couverts de l'autorité attachée à leur nom; les journaux qui nous ont aidés de leur publicité.

Au nom de la Commission d'organisation et de la Société Philomathique, je leur adresse de sincères remerciements; mais, j'en suis sûr, ce qui les touche plus que des remerciements, c'est la satisfaction d'avoir contribué à une œuvre utile. *(Applaudissements.)*

Messieurs, je déclare ouvert le III$^{e}$ Congrès international de l'Enseignement technique. — D'après le règlement, la première œuvre du Congrès doit être la constitution de son Bureau. Il faut donc, avant tout, procéder à la nomination d'un président, de deux vice-présidents, des membres du Bureau et des présidents des deux sections commerciale et industrielle entre lesquelles le Congrès se divisera.

Un Membre. — Nous n'avons pas à choisir de président; il est tout désigné : c'est vous, Monsieur Saignat. *(Applaudissements unanimes.)*

M. Saignat est nommé président du Congrès par acclamation.

M. le Président. — Messieurs, je vous remercie de cette nouvelle marque de confiance. J'en suis d'autant plus flatté qu'il y a, je le sens bien, dans ce Congrès beaucoup d'hommes dont la compétence est supérieure à la mienne. Si je suis flatté de votre confiance, j'en suis un peu effrayé. Cependant, je suis rassuré par la bienveillance que vous m'avez témoignée lorsque j'ai eu l'honneur de présider le Congrès de 1886.

Pour compléter le Bureau, je vais, si vous le voulez, me permettre de vous faire des propositions.

Vous pourriez représenter dans ce Bureau tous les Ministères qui nous ont fait l'honneur de nous envoyer des délégations, en choisissant un membre de chaque délégation; vous pourriez y ajouter un membre de chacune des délégations des Gouvernements étrangers qui nous ont fait pareil honneur. De cette façon nous aurions, je crois, un Bureau dans lequel seraient représentés tous les divers éléments qui se trouvent au Congrès.

Je vous propose aussi d'introduire dans le Bureau les Présidents que vous allez nommer pour les deux sections commerciale et industrielle, parce qu'il peut y avoir à délibérer, dans le Bureau général, sur des questions qui intéressent l'une ou l'autre de ces sections.

Pour la vice-présidence, si vous voulez que je prenne l'initiative de vous citer des noms, je vous proposerai : d'abord, M. le Conseiller d'État Nicolas, qui est délégué du Ministère du Commerce, auquel ressortit l'enseignement technique, comme premier vice-président. *(Applaudissements.)*

Je propose de choisir les deux autres vice-présidents parmi les délégations étrangères et de prendre, d'une part, M. Gilbert REDGRAVE, représentant de l'Angleterre, et, d'autre part, M. Pierre DE MESSOYÉDOFF, le plus ancien des représentants de la Russie. *(Applaudissements.)*

Pour compléter le Bureau, je vous proposerai de nommer les représentants des divers Ministères : pour l'Instruction publique, M. MARTEL; pour les Beaux-Arts, M. COLIN; pour les Colonies, M. GUY; pour les Travaux publics, M. STROHL.

Je vous propose d'y faire également entrer, parmi les représentants étrangers : MM. Vicente SANCHIS, représentant de l'Espagne; ROMBAUT, représentant de la Belgique; KOVÀCS, représentant de la Hongrie; le Consul d'Italie et le Consul de Grèce, qui représentent officiellement chacun leur pays.

Tous les Gouvernements auront ainsi leur place dans le Bureau du Congrès.

Je crois qu'il serait bon aussi, comme il a toujours été fait, de mettre dans le Bureau les membres de la Commission d'organisation du Congrès : MM. Eugène BUHAN, MANÈS, VERGEZ, BREITTMAYER, CAZES, MERCKLING et PEREZ-HENRIQUE.

Comme secrétaire général quelqu'un est ici tout désigné, c'est M. MANÈS, qui est au courant de tout ce qui concerne le Congrès, car, comme secrétaire de la Commission d'organisation, il s'en est occupé avec la plus grande activité. *(Applaudissements.)*

Je vous ai dit tout à l'heure, Messieurs, qu'il me semblait utile de faire aussi entrer dans le Bureau général les présidents des

deux sections spéciales. J'estime qu'il y a lieu, dès aujourd'hui, de procéder à cette nomination, et je vous propose de choisir : pour la *Section commerciale,* M. Jacques SIEGFRIED, qui a déjà présidé la même section au Congrès de Bordeaux en 1886 et au Congrès de Paris en 1889. *(Applaudissements.)*

Enfin, pour la *Section industrielle,* M. MESUREUR, membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, qui a également présidé la section industrielle au Congrès de Paris en 1889. *(Nouveaux applaudissements.)*

La constitution du Bureau est ainsi achevée.

Quant au complément de la composition des Bureaux des deux sections spéciales, on pourrait le choisir dès maintenant ; mais ces sections devant se réunir demain matin, il me paraît plus naturel de laisser ce soin à chacune d'elles. *(Assentiment.)*

Nous n'avons plus rien maintenant à l'ordre du jour. Il ne nous reste plus qu'à accepter l'invitation de la Société Philomathique qui nous convie à visiter, sous la direction de M. Buhan — qui la connaît bien, — cette belle Exposition au milieu de laquelle nous nous trouvons.

Je vous donne rendez-vous, pour demain matin à neuf heures, à l'École professionnelle de la rue Saint-Sernin, où il y aura séance des sections. Puis, à deux heures de l'après-midi, se tiendra la séance générale.

Il en sera de même tous les jours, sauf jeudi, où une promenade en rivière nous empêchera d'avoir notre séance générale de l'après-midi.

M. ÉLU. — J'applaudis aux choix qui viennent d'être faits pour la composition du Bureau et qui ont été ratifiés à l'unanimité. Je tiendrais seulement à savoir quels sont les éléments divers représentés au Congrès, et si tous ces éléments ont leur représentation dans le Bureau. Je vous demanderai notamment si nous ne comptons pas ici des représentants d'associations libres ou privées ; je crois que, dans ce cas, il serait juste de leur attribuer au moins un siége au Bureau, afin que ce Bureau ne paraisse pas absolument composé de personnages officiels.

M. le Président. — La Commission ne fait aucune objection... Veuillez alors nous soumettre un nom.

M. Élu. — Je voudrais vous proposer un de nos collègues représentant de l'Association Philotechnique de Paris, mais je n'ai pas son nom présent à l'esprit. Je regrette de n'avoir pas en mains la liste des membres du Congrès.

M. le Président. — Si quelqu'un veut bien nous soumettre un nom, le Bureau provisoire ne fait aucune difficulté à ce qu'on fasse entrer dans le Bureau définitif un représentant des associations dont il vient d'être question.

M. Élu. — Nous ne devons pas oublier que la Société Philomathique est une association libre et qu'elle serait heureuse de voir figurer dans le Bureau un membre d'une association libre quelconque. Je n'ai pas de nom à présenter en ce moment; je m'en remets au choix du Congrès.

M. le Président. — On pourrait choisir M. Olive.

M. Élu. — Je ne sais si M. Olive est en ce moment à Bordeaux; je m'étonne de ne pas le voir à cette séance. En tout cas il viendra. Je serais mal venu d'insister quant à moi, car je serai obligé, pendant le cours de votre session, de m'absenter de Bordeaux.

Si j'ai fait ma proposition, c'est que je vois le Bureau constitué d'une façon absolument officielle, ainsi qu'il a été fait au Congrès du Havre. La Société Philomathique étant, je le répète, une association libre, ce Congrès devrait s'inspirer des paroles pleines de sagesse prononcées ce matin par son président, et il conviendrait qu'il y eût au Bureau au moins un membre d'une association libre privée, quelle qu'elle soit, de Bordeaux ou d'ailleurs.

M. le Président. — La proposition que vous venez de faire, Monsieur Élu, ne rencontre aucune objection. On vient de

proposer M. Olive; quoiqu'il ne soit pas arrivé, le Congrès veut-il l'accepter comme membre du Bureau? *(Assentiment.)*

M. OLIVE est élu membre du Bureau.

M. ÉLU. — Je vous remercie, Messieurs, et je vous demande pardon d'avoir troublé un instant votre délibération.

UN MEMBRE. — Je demanderai s'il ne serait pas possible de donner dans le Bureau une place à l'élément féminin. *(Applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Le Congrès approuve-t-il cette proposition? *(Assentiment unanime.)*

UNE VOIX. — Qu'on choisisse deux dames!

M. LE PRÉSIDENT. — Si vous êtes d'avis de nommer deux dames, je proposerai de porter votre choix sur Mlle LUQUIN et sur Mlle MALMANCHE. *(Applaudissements.)*

M. ÉLU. — Je n'ai pas l'honneur de connaître ces deux dames; je me permets simplement de demander si elles appartiennent au monde officiel?

M. LE PRÉSIDENT. — Certainement, elles sont l'une et l'autre inspectrices générales de l'Enseignement.

M. ÉLU. — Dans ce cas, je proposerai de choisir seulement une dame appartenant au monde officiel et l'autre au monde libre. Il ne faut pas que nous soyons noyés par le monde officiel, comme nous l'avons été au Havre. On pourrait renvoyer l'élection à demain, puisqu'on nous promet pour ce jour-là la liste des membres du Congrès.

M. MESUREUR. — La proposition faite par M. Élu est parfaitement raisonnée et raisonnable; mais il ne faut pas pousser

les choses à l'excès. Il ne faut pas accuser ce Congrès d'être un Congrès officiel, car une grande partie des membres du Bureau ne sont pas des personnages officiels. Ils sont très heureux de se trouver avec des personnages officiels; mais je vous garantis, pour ma part, que cela ne m'empêche pas d'avoir une entière indépendance d'esprit et d'opinion.

J'estime qu'en nommant M[lle] Luquin et M[lle] Malmanche, on a fait un excellent choix et que le Congrès aura là deux dames compétentes ayant l'indépendance désirable.

M. Élu. — Si vous voulez compter les membres du Bureau que nous venons de nommer, vous verrez qu'il n'y a qu'un seul représentant pour les associations libres.

Je m'incline devant la nomination des représentants des Gouvernements étrangers; mais vous avez en même temps choisi les envoyés de tous les Ministères. Or ces envoyés seront incontestablement des personnages officiels. Au Havre, d'où j'arrive, les associations libres étaient représentées par vingt ou trente délégués, alors que les personnages officiels se trouvaient au nombre de cent cinquante. C'était pourtant une société libre qui avait organisé un Congrès libre de sociétés libres. Ces personnages officiels ne s'étaient pas présentés là avec leur caractère officiel; ils étaient représentants libres de sociétés libres; mais en même temps ils prenaient leur qualité d'inspecteur général, d'inspecteur d'Académie, etc.

Contre un seul membre d'Association libre, nous ne comptons aujourd'hui au Bureau pas moins de douze personnages officiels; puisque la galanterie veut que nous attribuions deux sièges aux dames, je demande que l'une d'entre elles soit choisie parmi les représentants des associations libres.

M. Mesureur. — M. le Président a exposé le but du Congrès dans un discours que je qualifierai de remarquable, — un discours-programme. Je l'en félicite. Je lui demanderai de faire copier ce discours pour qu'il soit mis demain, dans chacune des deux sections, à notre disposition : on ne peut avoir un meilleur programme que celui-là. Je serai très heureux, pour

ma part, de m'en imprégner pour diriger au mieux — puisqu'on m'a fait l'honneur de me nommer président — les délibérations de la section qui m'est confiée. *(Applaudissements.)*

M. Siegfried. — Permettez-moi d'ajouter, Messieurs, à titre de représentant d'association libre, que j'ai l'honneur d'être président de l'Union des associations des anciens élèves des Écoles supérieures de Commerce. Toutes les Écoles supérieures de Commerce de France ont fondé des associations amicales de leurs anciens élèves — associations qui sont absolument libres. Je suis président de l'Union de ces associations : par conséquent, dans le Bureau, les associations libres seront, en tout cas, représentées par M. Mesureur et par moi. Je crois qu'il y a là toutes les conditions d'indépendance nécessaires pour rassurer notre collègue. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Je remercie notre collègue, M. Siegfried, des observations qu'il vient de faire. Nous sommes éclairés sur la composition du Bureau. Il y a deux dames à nommer, nous n'avons qu'à procéder au vote.

Plusieurs Membres. — Elles ont été nommées par acclamation.

M. Élu. — Alors je demande que l'on nomme une troisième dame. Voulez-vous renvoyer cette élection à demain? Nous serons en mesure de vous soumettre des noms.

M. le Président. — Il a été décidé, tout à l'heure, qu'on ferait entrer dans le Bureau deux dames. J'ai présenté Mlle Luquin et Mlle Malmanche. Ces deux dames ont été nommées, et les applaudissements du Congrès ont prouvé que la solution est définitive.

La séance est levée à quatre heures quinze minutes.

Aussitôt après, les membres du Congrès commencent leur visite à l'Exposition sous la conduite de M. Buhan, vice-président de la Société Philomathique. Le compte rendu de cette visite se trouve page LXV.

## SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 1895

**Présidence de M. SAIGNAT**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de commencer nos travaux, permettez-moi de réparer un oubli d'hier, dont je suis seul coupable. A propos de l'élection du Bureau général du Congrès, j'avais l'intention de vous proposer de nommer président d'honneur M. Hausser, président de la Société Philomathique. Cette proposition que j'ai oublié de faire hier, je vous la soumets aujourd'hui. *(Applaudissements.)*

M. HAUSSER est acclamé Président d'honneur du Congrès.

M. MESUREUR, président de la Section industrielle, fait un compte rendu succinct des travaux auxquels s'est livrée sa section dans la séance de la matinée.

M. SIEGFRIED fait le même compte rendu en ce qui concerne la Section commerciale.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Redgrave, délégué du Gouvernement anglais, a fait imprimer et distribuer à tous les membres du Congrès une communication ayant pour titre : ***Mémorandum sur les mesures prises par l'État, directement ou conjointement avec les autorités locales, par rapport à l'éducation technique, commerciale et industrielle, aux musées commerciaux, à l'enseignement normal des instituteurs de sujets industriels et commerciaux et aussi d'économie domestique.***

J'ajoute que ce mémoire a été rédigé par les soins du Gouvernement anglais spécialement en vue du Congrès de Bordeaux.

Si, après avoir pris connaissance de la communication de M. Redgrave, quelques-uns d'entre vous désirent des explications plus détaillées, M. Redgrave, dans une séance ultérieure, répondra aux questions qui pourraient lui être posées.

Je propose donc de donner à M. Redgrave acte du dépôt de ce mémoire et d'ajourner à une autre séance la discussion de la question qu'il soulève. *(Assentiment.)*

## L'Éducation technique, commerciale et industrielle en Grande-Bretagne et en Irlande

Mémoire déposé par M. Gilbert Redgrave

Inspecteur en chef du département des Sciences et des Arts, délégué du Gouvernement anglais, vice-président du Congrès.

Mémorandum *sur les mesures prises par l'État, directement ou conjointement avec les autorités locales, par rapport à l'éducation technique, commerciale et industrielle, aux musées commerciaux, à l'enseignement normal des instituteurs de sujets industriels et commerciaux, et aussi d'économie domestique.*

**1.** A présent l'État fait diverses subventions pour assister les différents grades et formes de l'éducation industrielle et commerciale, par l'intermédiaire des départements suivants : le Trésor, le Département d'Éducation (pour l'Angleterre et le pays de Galles), le Département d'Éducation pour l'Écosse, les Commissaires de l'Enseignement primaire en Irlande, le Conseil d'Éducation intermédiaire en Irlande, le Département de Science et d'Art, le Conseil d'Agriculture, et (en tant qu'ils contribuent à l'enseignement industriel et technique en types spéciaux de collèges et d'écoles) le Département des Affaires indiennes, le Conseil d'Amirauté et le Département de l'Intérieur.

Les subventions faites directement par l'État à l'appui de ces genres d'éducation sont distribuées, pour la plupart, par l'inter-

médiaire du Département de Science et d'Art, qui fut amalgamé avec celui d'Éducation en 1856, quand les deux Départements furent placés sous la direction du même Ministre. Pendant que le Département d'Éducation s'occupe seulement de l'Angleterre et du pays de Galles, les opérations du Département de Science et d'Art s'étendent jusqu'à toutes les parties du Royaume-Uni et, quoique pas à un si haut point, jusqu'aux colonies.

**2.** Récemment dans le Royaume-Uni le Gouvernement a confié l'enseignement technique et commercial, en grande partie, au soin des autorités locales, afin d'assurer un zèle local, une variété d'expériences et aussi une juste considération à l'égard des besoins particuliers de divers districts. Ainsi, dès 1890 on a tiré, en grande partie, les subventions à l'appui de l'enseignement industriel et commercial de certains droits de douane et de régie. Les autorités locales (en Angleterre et dans le pays de Galles, c'est-à-dire les Conseils de comtés et de bourgs) sont permises, mais non pas forcées, d'assigner ces droits de douane et de régie à l'enseignement technique. Cet arrangement a produit une variété considérable d'activité locale, mais cette activité a été limitée, en quelque sorte, par rapport aux règlements établis par le Département de Science et d'Art. En effet, mais encore indirectement, l'action de l'État s'exerce conjointement avec l'initiative locale.

**3.** Comme les voies au moyen desquelles on donne à présent des subventions à l'enseignement industriel et commercial ont été créées ou fixées par certaines ordonnances depuis longtemps, l'état actuel des affaires s'explique mieux par une revue des différentes phases qui l'ont produit.

L'État prit part d'abord à répandre « une connaissance des arts et des principes du dessin parmi le peuple (surtout la population industrielle) du pays » en 1836, lorsqu'il établit à Londres une école normale de dessin, et y ajouta un cours et un musée. Cinq ans après, le Gouvernement se décida à aider la formation et le soutien d'écoles de dessin dans les districts manufacturiers, en donnant une subvention annuelle pour la préparation et le salaire des instituteurs et pour l'achat d'attirail. La grande Exposition de 1851 a exercé une influence considérable sur l'intérêt public dans les méthodes d'enseignement industriel, et on donna le surplus des fonds à l'appui de la science et de l'art. En 1852, conséquemment, on établit un Département d'Art pratique sous le Ministère du Commerce, et, dans l'année suivante, on y ajouta une Division

pour la Science; le Département, ainsi augmenté, fut amalgamé avec le Département d'Éducation en 1856.

Le Département de Science et d'Art comprend maintenant :

A) Musées, avec des collections industrielles et technologiques, à Londres, à Édimbourg et à Dublin;

B) Les institutions suivantes pour la préparation des instituteurs: l'École normale d'Art à Londres (établie en 1853), le Collège royal de Science, aussi à Londres, et incorporant, dès 1881, l'École normale de Science et l'École royale de Mines (établie en 1851), et le Collège royal de Science à Dublin (établi en 1867). A ces deux dernières institutions, on prépare un grand nombre d'instituteurs technologiques au moyen d'un cours d'une durée de trois ans. On fournit de brefs cours pendant les vacances pour les instituteurs au Collège royal de Science et à l'École normale d'Art à Londres.

C) Des règlements administratifs au moyen desquels on distribue des subventions pour aider les classes en science et en art. L'enseignement dans ces classes-ci, qui se trouvent dans toutes les parties du pays, est donné par des instituteurs accrédités; depuis 1857, ces classes ont été examinées par des examinateurs nommés par le Département, et, afin de conserver une surveillance des méthodes dont se servent les instituteurs, il y a eu (depuis 1893) des inspecteurs qui visitent les classes et en donnent un rapport au Département à Londres.

En 1881 une Commission royale fut nommée pour « faire une enquête sur l'instruction des classes industrielles en sujets techniques et divers », et de très importants développements dans l'éducation industrielle ont suivi le rapport de la Commission publié en 1884. En 1887 un Acte de Parlement fut passé pour permettre l'établissement d'écoles techniques en Écosse. Un Acte de Parlement pour faciliter la provision d'instruction technique en Angleterre, en Irlande et dans le pays de Galles, a suivi cet Acte-ci en 1889.

Les principales stipulations de l'Acte de 1889, qui a exercé une influence déterminante sur l'action récente, sont ainsi qu'il suit : *a)* Il met les autorités locales en état de suppléer de l'instruction technique ou manuelle au moyen d'une contribution locale et limitée, ou il leur donne le moyen d'en aider la provision par un emprunt de fonds; *b)* Il ordonne qu'on ne dépense pas les fonds empruntés à suppléer de l'instruction technique aux écoliers qui apprennent les sujets ordinaires dans les écoles primaires publi-

ques. Cette restriction ne veut pas dire que l'on ne doit pas donner d'instruction technique à ces enfants-ci, mais que les subventions du Département d'Éducation ou de celui de Science et d'Art ont déjà pourvu les fonds nécessaires pour ce genre d'instruction; *c)* Il détermine la signification de «l'instruction technique», et il la désigne: «instruction dans les principes de science et d'art applicables aux industries, et dans l'application de spéciales branches de science et d'art à certaines industries ou occupations spécifiques. Cette instruction ne doit pas comprendre l'enseignement dans l'exercice d'aucun métier, ou d'aucune industrie, ou d'aucun emploi, mais elle doit comprendre l'enseignement dans les branches de science et d'art, à l'égard desquelles le Département de Science et d'Art fait des subventions pour le présent, et elle ne doit comprendre d'ailleurs aucune forme d'instruction (y compris les langues vivantes et les sujets commerciaux et agricoles) qui ne soit, pour le présent, sanctionnée par ce département par une note soumise au Parlement, et faite sur la représentation d'une autorité locale, que les besoins du district demandent une telle forme d'enseignement.» On a ajouté que par le terme «instruction manuelle» on veut dire «instruction dans l'emploi de divers outils, dans les opérations agricoles, dans l'art de modeler en argile, en bois, ou en divers matériaux.»

On explique encore les limites de la définition par la liste des vingt-cinq sujets en science et des vingt-trois sujets en art auxquels donne le Département de Science et d'Art des subventions ordinaires. Ces sujets comprennent la construction de mécanique, la construction de bâtiments, l'architecture navale, le magnétisme et l'électricité, les principes d'exploiter une mine, la métallurgie pratique, la navigation, l'astronomie nautique, la construction de machines à vapeur, les principes d'agriculture et de dessin appliqué, c'est-à-dire le dessin mécanique, le dessin de diverses machines et de plans, le dessin architectural, le dessin ornemental, avec la composition de figures, en tant qu'elle est appliquée à l'Art décoratif ou industriel.

Quant au pays de Galles, l'Acte de l'enseignement technique de 1889 entra en vigueur en même temps que l'Acte de l'éducation intermédiaire pour le pays de Galles, une conjonction qui encouragea les Conseils de comtés gallois, et qui les mit en état de fournir une ample provision pour l'enseignement technique et manuel, lorsqu'ils établirent leurs nouvelles écoles secondaires.

Pendant la même année (1889), le Conseil d'Agriculture se forma et il fut autorisé par un Acte de Parlement d'inspecter et d'aider aucune école — à l'exception des écoles primaires — où

l'on donne de l'enseignement technique d'un caractère pratique ou scientifique dans une branche agricole ou forestière. La subvention parlementaire (donnée d'abord au Département agricole du Conseil privé en 1888) fut allouée dès l'abord, en quelque sorte, aux écoles secondaires; mais, depuis 1890, on l'a retirée peu à peu de ce but, en vue des pouvoirs étendus du subside local, et à présent on la concentre sur les instituts qui fournissent les plus hautes formes d'éducation agricole.

Encore en 1889, les grades supérieurs de l'enseignement technique et industriel en Angleterre furent grandement affermis et développés par l'action de l'état, qui fit alors la première d'une série de subventions annuelles de 15,000*l.* aux Collèges d'Université à Londres, à Manchester, à Liverpool, à Leeds, à Birmingham, à Bristol, à Nottingham, à Sheffield et à Newcastle sur la Tyne. Ces collèges, dont trois (ceux de Manchester, de Liverpool et de Leeds) constituent l'Université Victoria, tandis que deux autres collèges (University College et King's College, Londres) sont proposés comme des parties constituantes de la nouvelle Université de Londres, fournissent les nouveaux centres académiques des formes les plus avancées d'enseignement technique et industriel. En même temps, on a avancé à grands pas vers le développement d'instruction scientifique dans les anciennes universités d'Oxford et de Cambridge, et, encore plus récemment, dans les « University Extension Colleges » à Reading et à Exeter, qui sont en relations étroites avec elles. Le Trésor donne aussi des subventions annuelles de 4,000*l.* à chacun des collèges suivants dans le pays de Galles: au Collège d'Université à Aberystwith (subvention donnée d'abord en 1882), au Collège d'Université à Cardiff (subvention donnée dès 1883) et au Collège d'Université à Bangor (subvention donnée dès 1884). Tous ces collèges-ci fournissent des facilités pour les plus hautes formes d'enseignement technique.

En 1890, le Département d'Éducation, afin d'encourager encore l'exercice manuel et l'enseignement du dessin et de la science élémentaire qui sont nécessaires comme la base de l'éducation technique, amena quelques changements importants dans le code de règlements pour les écoles primaires. Par ces changements, on peut compter le temps donné au dessin, à l'instruction manuelle et à la science, et (pour les filles) à la cuisine pratique et au travail en blanchisserie, en rédigeant l'estimation de la présence moyenne sur laquelle sont fixées en partie les subventions annuelles. Le Département annonça aussi que, dans le cas où les subventions échoient après le 31 août 1891, afin d'obtenir une subvention, il faudrait que les garçons aînés eussent de

l'instruction dans le dessin, et le Département de Science et d'Art fit des subventions pour ce sujet.

Dès 1891, on a donné, en ateliers attachés aux publiques écoles primaires, de l'instruction dans l'emploi d'outils ordinaires, dont on se sert dans les métiers en bois et en fer. Il est stipulé que l'on donne cette instruction pendant toute l'année (à l'exception des vacances) et qu'on l'attache à l'enseignement dans le dessin. A présent, 1,021 écoles primaires et 63 écoles du grade supérieur sont examinées en instruction manuelle.

En 1891, aussi, on ajouta la sténographie au nombre des sujets dans les publiques écoles primaires.

En 1890, l'Acte de taxation locale (Douane et Régie) plaça à la disposition des autorités locales en Angleterre, en Écosse et dans le pays de Galles, de grandes sommes d'argent, c'est-à-dire le restant des droits de taxation locale (Douane et Régie), que l'on a appliqué à l'enseignement technique. Quoique ces subventions soient renouvelables d'année en année, leur permanence — en tant qu'elles sont appliquées à l'éducation — ne sera pas probablement dérangée, comme on peut voir par la réponse qu'a donnée le Chancelier du Trésor au marquis de Hartington dans la Chambre des Communes, le 4 décembre 1890. Le marquis de Hartington demanda au Chancelier du Trésor si, eu égard au fait que plusieurs Conseils de comtés en Angleterre mettaient à part des sommes d'argent sous l'Acte de taxation locale de 1890 pour des projets importants d'éducation, et que les Comités réunis du pays de Galles incorporaient les subventions sous cet Acte dans leurs projets pour l'éducation intermédiaire, il pouvait donner une assurance que l'on n'appliquerait pas ces subventions à quelque autre but, mais que l'on continuerait à s'en servir pour l'éducation technique et agricole du grade intermédiaire. Le Chancelier du Trésor reprit : « Je ne pense pas que je suis dans une position de donner une assurance formelle et officielle, mais j'ose dire qu'il n'y a pas de suggestions devant moi pour appliquer les subventions à d'autres buts, et je puis ajouter comme mon opinion personnelle que, si les Conseils de comtés font des efforts, comme font les autorités en plusieurs districts, afin d'employer les subventions pour des projets importants d'éducation, un ministre le trouverait bien difficile de persuader le Parlement que l'on devrait divertir ces subventions, même s'il voulait le faire lui-même. »

La grandeur de ces fonds est montrée par le fait que, pendant les quatre années qui finirent le 31 mars 1894, le montant, pour l'Angleterre seulement, fut 2,977,100*l*. De cette somme on dépensa

réellement 1,439,321*l.*, et une somme additionnelle de 632,439*l.* fut mise à part, mais non pas réellement dépensée, sur l'éducation technique et industrielle.

En 1894, de 49 Conseils de comtés il y avait 42 qui appliquaient la somme entière, et les autres 7 Conseils en appliquaient une partie aux projets d'éducation. Des 61 Conseils de comtés (bourgs), en 1894 il y avait 51 qui dépensaient le tout, et 9 qui dépensaient une partie de l'argent en diverses formes d'éducation technique.

En 1891, un Acte fut passé pour amender la loi (de 1889) à l'égard de l'enseignement technique, et en 1892 un Acte amendé de l'enseignement technique fut passé pour l'Écosse. Le premier de ces actes amendés expliqua et augmenta les pouvoirs des autorités locales quant à l'éducation technique, surtout à l'égard de la provision de bourses et de subventions et de l'application de balances, qui n'étaient pas dépensées dans l'année financière. Le second acte [Acte pour amender l'Acte de taxation locale (Douane et Régie) de 1890, à l'égard de contributions pour l'enseignement technique en Écosse] expliqua distinctement que les autorités locales avaient un droit légal d'appliquer les subventions, sous certaines conditions, pour aider des instituts conduits par conseils d'écoles, ou par corps de gouverneurs de dons d'éducation, ou par corps de directeurs approuvés par le Département d'Éducation écossais; et qu'elles pouvaient payer des droits, fournir des bourses, des livres et de l'attirail, établir de nouveaux instituts. Il introduisit aussi, de l'Acte de 1889, la définition plus étendue de l'enseignement technique.

En 1893, le Département d'éducation donna un autre stimulant à l'éducation en sujets d'une utilité pratique, en établissant un Code de règlements pour « Evening Continuation Schools », c'est-à-dire des écoles où les personnes étudient pendant les soirées. Dans ces écoles-ci, on accepte les personnes qui ont plus de vingt et un ans, et les écoliers ne sont pas forcés de prendre les sujets élémentaires. Parmi les sujets admis dans le Code ainsi publié se trouvaient l'agriculture, l'horticulture, la navigation, la tenue des livres, la sténographie, l'enseignement manuel et technique, et (pour les filles et les femmes) la cuisine, le travail en blanchisserie, les devoirs d'une laitière, et l'ouvrage à l'aiguille. Le Département d'Éducation, dans le Code de 1895, pour gouverner les petites écoles, a pourvu des subventions pour aider l'enseignement pratique de jardinage potager; le Code regarde ce genre de jardinage comme « la section pratique ou expérimentale d'agriculture ou d'horticulture dans des petits terrains ».

Le Département d'Éducation écossais donne des subventions

pour l'enseignement en petites écoles primaires : 1° des garçons, dans la navigation et dans les principes d'agriculture, et 2° des filles, dans l'économie domestique, dans la cuisine, dans le travail en blanchisserie et dans les devoirs d'une laitière; et dans les « Evening Continuation Schools », pour l'enseignement dans la tenue des livres, en sténographie, en agriculture, en horticulture, en navigation, en économie domestique et dans l'ouvrage à l'aiguille.

En Écosse, sous l'Acte de 1887, les Conseils d'écoles ont le droit d'établir et de soutenir des écoles techniques. Jusqu'à l'année 1894, cependant, il n'y avait que quatre Conseils d'écoles qui profitaient des conditions de l'Acte. Mais sous l'Acte amendé de l'enseignement technique (en Écosse) de 1892, il y a des facilités pour l'application de fonds, reçus sous l'Acte de taxation locale, à l'éducation technique. De 33 Conseils de comtés il y a 21 qui appliquent à présent le tout de leur portion de ces fonds, et il y a 6 qui en donnent une partie, aux buts d'enseignement technique et industriel. On calcule que du montant de ces fonds (54,311*l.*) que les autorités locales en Écosse ont reçus pour le compte de l'année financière 1892-93, on a appliqué environ 34,000*l.* à l'éducation technique.

On s'appuie fort sur l'éducation industrielle dans les écoles primaires en Irlande. Dans ces écoles, l'enseignement dans l'ouvrage à l'aiguille et dans le tricotage est obligatoire pour toutes les filles, tandis que pour tous les garçons dans les 4e, 5e et 6e classes des écoles en districts ruraux, l'enseignement dans la théorie d'agriculture est obligatoire. Dans le cas des filles, l'enseignement agricole est laissé au choix. Il y a aussi de « spéciaux départements d'industrie » attachés à 53 écoles primaires, où l'on donne aux filles de l'enseignement en broderie et en autres genres avancés de l'ouvrage à l'aiguille. On encourage aussi l'enseignement de l'art de filer, de tisser, de carder et de filer la laine, de plisser la paille, de tailler en bois et d'élever les abeilles, et d'autres formes d'industrie rustique et de métier aux classes supérieures dans les écoles primaires. Il y a des fermes d'école attachées à 45 écoles, afin de donner de l'enseignement dans l'agriculture pratique, et on enseigne l'horticulture en jardins d'école, qui sont attachés à 30 écoles. Dans le cas des écoles ainsi équipées, les commissaires d'éducation primaire sanctionnent l'enseignement de l'art d'élever les abeilles comme une branche d'industrie rustique. Ils soutiennent aussi 23 écoles agricoles, où des élèves tirés des classes industrielles travaillent sur de petites fermes, ou en jardins sous la direction des instituteurs; il y a aussi deux écoles où on enseigne les devoirs d'une laitière.

En Irlande, aucune partie du reste sous l'Acte de taxation locale (Douane et Régie) n'est applicable à l'enseignement technique. Ainsi le Département de Science et d'Art donne des subventions pour aider cet enseignement-ci. Sous les règlements actuels, on donne la subvention pour l'enseignement technique à l'école assistée par l'autorité locale, et le montant de cette subvention est égal à la somme tirée des taxes locales pour l'enseignement dans les sujets, pour lesquels le Département n'accorde pas de subside sous ses règles ordinaires. Il faut, cependant, que les sujets d'instruction soient approuvés par le Département, et l'inspecteur du Département visite l'école, ou les classes, afin de voir que l'enseignement est comme il faut. Le montant que l'on tire des taxes locales pour aider l'éducation technique en Irlande est peu considérable. En 1894, il y avait sept autorités locales qui firent de telles contributions, dont le total évalué était de 4,261*l*.

Mais en Angleterre et dans le pays de Galles, les mesures prises par les Conseils de comtés, surtout après que l'Acte de taxation locale de 1890 fut passé, ont stimulé l'activité et l'intérêt du public dans l'éducation technique au dernier point. Les Conseils de comtés ont beaucoup fait à l'égard de la préparation des instituteurs en sujets scientifiques et techniques, et les efforts des conseils ont élevé les instituteurs au plus haut point d'excellence. Au moyen des subventions faites par les Conseils de comtés, on a augmenté le curriculum de plusieurs écoles secondaires jusqu'au point de comprendre l'exercice manuel et technique, et les Commissaires de charité, en rédigeant des projets pour l'administration des écoles dotées, ont récemment encouragé la présence de représentants tirés des Conseils de comtés sur les corps de directeurs de ces écoles. Dans leur dernier rapport (celui de 1895), les Commissaires de charité remarquent « que quelquefois une subvention opportune du Conseil de comtés a suffi pour justifier la réorganisation d'un petit lycée (grammar school), lequel on aurait été autrement forcé de fermer. » L'action des Commissaires de charité, en coopérant ainsi avec les Conseils de comtés pour promouvoir leurs ouvrages d'éducation, a réuni, jusqu'à un très haut degré, les efforts de l'État avec ceux de l'initiative locale vers l'avancement de l'éducation technique et industrielle.

Au moyen de l'action des Conseils de comtés on donne plus d'attention à l'enseignement en économie domestique dans toutes les parties de l'Angleterre, et à l'égard de cette affaire on doit faire honorable mention des efforts qu'a faits le Comité du Conseil de comté à Londres qui se charge de l'enseignement technique.

Tandis que les opérations des Actes de l'enseignement technique

et de taxation locale ont excité dans toutes les parties de l'Angleterre et du pays de Galles un immense intérêt dans l'éducation technique, on a trouvé par expérience que l'éducation industrielle et commerciale a besoin d'une parfaite fondation de l'éducation secondaire afin d'assurer son heureux développement. L'état de l'éducation secondaire en Angleterre — inorganique plutôt que généralement incomplète — a ainsi contraint l'attention publique. Par conséquent une Commission royale fut nommée en 1894 afin de considérer les mesures que l'on devrait prendre pour réunir les actions actuelles et pour assurer l'usage économique de fonds actuels en mieux organisant l'éducation secondaire. Encore plus récemment (1895), le Département de Science et d'Art a annoncé de nouveaux règlements qui auront une tendance à perfectionner le curriculum des écoles de science organisées (écoles secondaires) sous leur direction, et à augmenter le nombre de ces écoles. On exige qu'une école de science organisée doit fournir un cours complet et progressif d'éducation en science, avec une instruction littéraire ou commerciale propre aux élèves qui ont reçu une éducation qui équivaut à celle indiquée en Division VII du Code anglais pour une publique école primaire. La construction de bâtiments et de machines est un sujet obligatoire dans le cours avancé en mécanique dans ces écoles; le Département sanctionne aussi de spéciaux cours avancés dans l'exploitation des mines et dans l'agriculture. Un nombre considérable de ces écoles de science organisées sont dirigées en écoles du grade supérieur sous des Conseils d'école.

4. Si graduées ont été les mesures au moyen desquelles l'État a étendu son aide et sa surveillance sur l'éducation industrielle et commerciale que les efforts de quelques organisations particulières, ou semi-particulières, établies pour l'avancement de certaines branches d'enseignement technique, ont naturellement précédé, accompagné ou supplémenté l'action de l'autorité centrale. Une revue de la position passée et un sommaire de la position actuelle seraient ainsi incomplets sans allusion aux efforts de ces associations qui, quoiqu'elles ne soient pas directement autorisées ou soutenues par le Gouvernement, ont reçu une reconnaissance en quelque sorte en tant qu'elles ont fourni une partie de l'attirail nécessaire, que l'État n'a pas écarté ou doublé leurs efforts d'une manière directe. Au contraire, comme ces associations de leur part ont essayé de remplir les vides causés par l'absence d'autres actions, ainsi le Gouvernement, en déterminant les degrés de sa propre action, a reconnu leur activité, et il a

essayé de supplémenter leurs efforts plutôt que de les supplanter. Par ce moyen, les efforts de l'État se sont conformés de plus en plus à ceux de l'initiative locale et particulière.

Parmi ces organisations, la principale est l'Institut *City and Guilds*, fondé à Londres, en 1878, par un nombre de compagnies d'électeurs municipaux et la Corporation de Londres. L'Institut soutient : 1° une institution centrale à South Kensington, où l'on donne de l'enseignement fort avancé en divers sujets scientifiques et techniques; 2° un collège technique du grade intermédiaire à Finsbury; dans ce collège il y a des classes que l'on conduit pendant les journées et les soirées pour les adolescents et les adultes respectivement; et 3° une école d'art technique au South London. L'Institut conduit aussi des examens annuels en sujets technologiques. En travaillant de concert avec les examens du Département de Science et d'Art, l'Institut *City and Guilds* supplémente ces examens en y ajoutant des examens technologiques. Les sujets de ces examens comprennent la boulangerie, le brasser, la manufacture d'esprit, le sucre, le savon, le gaz, les bottes et les souliers, la poterie et la porcelaine, le verre, la soie, les montres et les horloges, le tannage de cuir, la photographie, l'art de l'ingénieur électrique, la typographie, la charpenterie et la menuiserie, les métiers de briquetier et de briqueteur, et l'orfèvrerie. Par le Département de Science et d'Art, l'État a sanctionné tous ces sujets-ci comme sujets propres à recevoir des subventions sous l'Acte de l'enseignement technique.

On doit aussi faire mention de la Société des Arts et de la Chambre de Commerce de Londres; ces deux corps ont établi des examens en diverses branches d'instruction commerciale; encore il faut mentionner l'École normale de cuisine à Londres; l'Union nationale pour l'éducation technique de femmes en sciences domestiques (avec 10 branches provinciales); les Écoles normales de cuisine à Lambeth (école de la Société nationale), à Edimbourg et à Glasgow; les Instituts polytechniques à Londres; et l'Association nationale pour la promotion d'éducation technique et secondaire — Société qui a beaucoup fait en dirigeant et en instruisant l'opinion publique et en stimulant l'action parlementaire vers l'avancement de l'enseignement technique et industriel. Le duc de Devonshire, K. G., est le président de cette Association. Il y aura beaucoup plus de facilités pour l'éducation commerciale lorsqu'on ouvrira (en octobre 1895) les classes de la nouvelle École d'économie et de science politique à Londres. Un des principaux buts de cette école est celui de fournir des « cours sur les sujets commerciaux avancés, au moyen desquels les étudiants

pourront acquérir cette connaissance étendue de modernes conditions commerciales qui devient de jour en jour plus nécessaire afin de bien diriger les affaires. » Le curriculum de l'école comprendra des cours et des classes publics dans les sujets suivants: la géographie commerciale, l'histoire et la loi, les affaires de banque, la circulation, la taxation et la finance. Un donateur particulier a contribué les fonds pour l'établissement de l'école, qui sera sous la direction d'administrateurs et en relations étroites avec la Société des arts et la Chambre de Commerce de Londres.

5. Outre le maintien des collections industrielles et technologiques, dans les musées à South Kensington, à Édimbourg et à Dublin, l'État fait des subventions d'argent ou prête des objets aux musées locaux. A Manchester, on a pris des mesures pour la formation d'un musée industriel, et la municipalité a acquis un grand recueil de textiles dans ce but. On sent, cependant, qu'il faut établir, et dans les parties industrielles de Londres et dans les centres provinciaux, des musées techniques bien situés et commodément arrangés.

Le présent est ainsi, dans le Royaume-Uni, une période de transition et d'expérience dans la région d'éducation industrielle et commerciale. D'année en année on attache plus d'importance aux grades et aux types divers de l'enseignement technique, les autorités centrales et locales font de plus grandes subventions pour le soutenir, et on s'accorde à croire que, comme une base pour l'éducation industrielle et commerciale, il faut perfectionner les arrangements dans les écoles secondaires des grades inférieurs.

6. Synopsis de subventions faites par l'État pour aider de diverses formes l'éducation technique et industrielle.

### A) *Éducation technique du grade supérieur.*

*a)* Le Trésor donne une subvention annuelle de 15,000*l.* pour aider le travail des collèges d'Université en Angleterre, et 12,000*l.* vers le soutien de celui des collèges d'Université dans le pays de Galles. Une grande partie, mais non pas le tout, du travail de ces collèges est d'un caractère scientifique et technique. Le Trésor ne paie pas cette subvention aux collèges anglais jusqu'à ce qu'il ait été informé par le Département d'Éducation qu'il a reçu et examiné le rapport annuel de chaque collège auquel on donne une subvention. On paie les subventions aux collèges gallois sans rap-

port au Département d'Éducation, mais à celui-ci on confie le devoir de considérer les rapports que remettent ces collèges au Trésor.

*b)* Par le bureau du Secrétaire en chef pour Irlande on fait une subvention annuelle de 4,800*l.* pour aider les collèges royaux (Queen's Colleges) à Belfast, à Cork et à Galway.

*c)* Le Conseil d'Agriculture distribue environ 7,450*l.* par an parmi huit centres collégiaux en Angleterre, dans le pays de Galles et en Écosse, et cinq autres centres d'éducation ou organisations, pour aider les formes les plus avancées d'instruction dans l'exploitation de fermes et de forêts, dans les devoirs d'une laitière, et dans la fabrication de fromage, et dans l'expérience ou dans la recherche pratique en agriculture.

*d)* Le Département de Science et d'Art fit les subventions suivantes en 1894-1895 pour aider certaines institutions où l'on donnait de l'enseignement technique avancé :

| | £ |
|---|---|
| Le Collège royal de Science à Londres | 17,896 |
| L'École normale nationale d'Art | 7,487 |
| Le Collège royal de Science à Dublin | 6,908 |
| L'Instruction en science et en art dans les collèges normaux | 7,100 |

Ces montants ne comprennent pas cette partie des subventions suivantes que l'on a dépensée sur l'augmentation ou sur le soutien de collections technologiques et industrielles, etc.

| | £ |
|---|---|
| Administration | 41,490 |
| Collections | 86,926 |
| Musées locaux (subvention en aide) | 500 |

*e)* Les votes de la Marine fournissent pour 1895-1896 un total de 77,400*l.* (après déduction des droits d'étudiants et d'autres recettes) pour les buts d'éducation. Ainsi on donne 6,094*l.* à l'École normale pour ingénieurs-étudiants, et 33,779*l.* au Royal Naval Collège à Greenwich. De celui-ci, plusieurs étudiants, au lieu de rester dans le service de l'amirauté, atteignent, avec le temps, de hautes positions dans les maisons particulières d'ingénieurs et de constructeurs de navires. Surtout dans la marine marchande a-t-on senti à un très haut degré l'influence de ces hommes-ci.

*f)* Le Gouvernement de l'Inde calcule une dépense nette, en 1895-96, de 4,502*l.* sur le Collège royal d'ingénieurs, Cooper's

Hill, d'où (selon les Commissaires de l'Enseignement technique) il y a environ 30 °/₀ des étudiants qui ont pris des positions en diverses raisons sociales.

B) *Éducation industrielle et commerciale, principalement en écoles secondaires, ou en écoles du soir* (Continuation Schools), *ou en classes d'adultes qui prennent les sujets du grade intermédiaire.*

*a)* Le Département d'Éducation, en l'an qui finit le 31 août 1894, fit des subventions de 91,540*l.* pour aider les écoles du soir (Evening Continuation Schools), dans lesquelles on a enseigné l'agriculture à 2,845 élèves, la tenue des livres à 14,794, la sténographie à 21,055, l'économie domestique à 11,725 et l'ouvrage à l'aiguille à 21,697.

*b)* Le Département d'Éducation écossais fit des subventions, en 1894-95, de 27,014*l.* pour soutenir les écoles du soir (Evening Continuation Schools).

*c)* Les Commissaires d'Éducation primaire en Irlande firent des subventions en 1894-95, de 9,566*l.* en aide de l'éducation agricole.

*d)* Le Conseil d'Éducation intermédiaire irlandais fait de petites subventions d'après les résultats de l'examen commercial pour les garçons et les filles.

*e)* Le Département de Science et d'Art fit en 1894-95 : 1° de spéciales subventions d'un montant de 2,500*l.* en aide de l'enseignement technique en Irlande ; et 2° les subventions suivantes comme paiement sur résultats en écoles de Sciences et d'Art (y compris les résultats des examens en sujets industriels) :

| | £ |
|---|---|
| 1° Écoles de Science (y compris l'instruction manuelle dans les écoles organisées de Science) | 136,500 |
| 2° Écoles et classes d'Art | 57,500 |
| 3° Bourses et Prix | 11,225 |
| 4° Subventions en aide d'accessoires et d'attirail d'école | 2,350 |
| 5° Subventions de bâtiment | 9,400 |

Ces chiffres ne comprennent pas les frais d'examen et d'inspection, 50,529*l.*

C) *Éducation technique et industrielle en écoles primaires.*

*a)* Les subventions en aide de tels sujets industriels que l'on enseigne en écoles primaires publiques sont comprises dans les

subsides annuels que fait l'État à l'éducation élémentaire en Angleterre, dans le pays de Galles, en Écosse et en Irlande. En Angleterre et dans le pays de Galles, pendant l'année qui finit le 31 août 1893, on dépensa 21,638*l*. en subventions pour la cuisine et 564*l*. pour travail en blanchisserie.

*b)* Le Département de Science et d'Art donna, en 1894-95, la somme de 180,000*l*. pour l'enseignement en dessin et pour l'éducation manuelle en écoles primaires.

Signé : M. E. Sadler.

Août 1895.

## APPENDICE

### LISTE DES PLUS IMPORTANTS RAPPORTS, ETC., SUR LE SUJET

*a)* Rapport de la Commission royale sur l'enseignement technique (surtout le second rapport, vol. I).

*b)* Les rapports du Département d'Éducation des Collèges d'Université, 1894. Code pour les écoles primaires, 1895. — *V*. articles 12 *(f)*, 15, 101 *(g)*, *(h)*, *(i)*, *(k)*. Code pour les écoles du soir (Continuation Schools). — [*V*. articles 2*e* et *g*, 3, 5, 13 *c*, *d*, *e*, et liste (Schedule) V., surtout 10, 11, 12, 13, 14, et VII. 1 et 2. Aussi le projet détaillé. — 4. Agriculture; 6. Économie domestique.] Instructions aux inspecteurs revisées.

*c)* Le 41e rapport du Département de Science et d'Art, 1894. Calendrier, histoire et sommaire général de règlements. Directoire de Science et d'Art. Résumé de rapports qui indiquent comment les Conseils de comtés et de bourgs en Angleterre et dans le pays de Galles, etc., appliquent des fonds aux buts de l'enseignement scientifique, artistique, technique et manuel, 1893.

*d)* Le Conseil d'Agriculture. Rapport sur la distribution de subventions pour l'éducation agricole en Grande-Bretagne pour 1893-94.

*e)* Estimations pour le Service Civil pour l'année qui finit le 31 mars 1896. Classe IV. Éducation, Science et Art.

*f)* Acte pour faciliter l'enseignement technique, 1889. Acte de taxation locale (Douane et Régie), 1890. Acte pour amender la loi à l'égard de l'enseignement technique, 1891.

*g)* Conseil de comté de Londres, rapport du Conseil d'éducation technique, 1895. Rapport au Comité spécial sur l'éducation technique par H. Llewellyn Smith, 1892. Les livraisons de la *Gazette technique de Londres,* la circulaire officielle du Comité d'enseignement technique du Conseil de comté de Londres.

*h)* L'association nationale pour la promotion d'éducation technique et secondaire (14, Dean's Yard, London, S. W.). Diverses publications, et surtout les livraisons du *Registre d'éducation technique et secondaire* (2*s*. 6*d*. par trimestre), qui contiennent des renseignements complets sur les projets des Conseils de comtés et de bourgs quant à l'enseignement technique et industriel.

M. SIEGFRIED. — Si j'osais exprimer un désir, je demanderais que M. Redgrave se rendît à l'une des séances de notre Section commerciale. J'estime que le travail de discussion, d'échange d'idées se fait beaucoup mieux dans nos sections que dans nos assemblées générales du soir. Je crois qu'il faut éviter de mêler ou de confondre la partie commerciale et la partie industrielle. Je demande donc à M. le Président d'être auprès de M. Redgrave l'interprète de la Section commerciale pour lui exprimer le désir que nous aurions de l'entendre dans une de nos séances du matin.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Redgrave craint de ne pas parler assez correctement notre langue; mais les conversations que j'ai eues avec lui prouvent le contraire.

M. SIEGFRIED. — Nous sommes un Congrès commercial et nous n'avons pas la prétention d'être des littérateurs; le président de la Section commerciale en donne le premier l'exemple. *(Sourires d'incrédulité.)*

M. REDGRAVE. — J'accepte avec plaisir de me rendre à la Section commerciale pour répondre aux questions que voudront bien me poser mes collègues.

M. SIEGFRIED. — Nous pourrons donc mettre la discussion de votre communication à l'ordre du jour de notre séance de jeudi.

M. MESUREUR. — Je demande dès lors que M. Redgrave veuille bien se rendre à la Section industrielle mercredi, où

nous discuterons les questions se rapportant à l'enseignement industriel.

M. Siegfried. — Nous sommes d'autant plus heureux que M. Redgrave accepte notre proposition, que nous désirons vivement conserver à ce Congrès sa tournure internationale. Il est évident qu'un Congrès international peut traiter des questions nationales : la Belgique en a donné l'exemple dans notre section. Nous l'avons suivi en traitant des questions françaises ; demain nous traiterons une question anglaise. Chacun retirera un enseignement utile de ce qui se fait dans les pays voisins. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Je donne maintenant la parole à M. E. de Kovalevski, délégué du Ministère de l'Agriculture et de la Société Polytechnique impériale de Russie.

## L'Enseignement Professionnel en Russie

Par M. Eugraph de Kovalevski

Délégué du Gouvernement Russe, Membre du Conseil Agronomique, Fonctionnaire pour missions spéciales près du Ministre de l'Instruction publique.

### Enseignement Professionnel en Russie

Pendant le I^er Congrès international ayant pour objet l'enseignement technique, commercial et industriel tenu à Bordeaux en 1886, M. de Messoyédoff, délégué du Gouvernement impérial russe, a fait une communication, dans laquelle il caractérisa l'organisation de l'enseignement professionnel en Russie. Cette communication fut publiée dans le compte rendu des travaux du Congrès. En vue de cela, je me bornerai à l'indication des changements survenus pendant les neuf dernières années, dans la sphère de l'enseignement industriel et agricole.

Le nombre des écoles professionnelles supérieures est resté le même. Notons seulement l'Institut Polytechnique d'Helsingfors

(Grand-Duché de Finlande), qui n'était pas mentionné par M. de Messoyédoff, puis l'élargissement et la réorganisation de l'École Technique supérieure de Moscou (depuis l'année dernière, 100,000 roubles furent ajoutés à son entretien, de sorte que les frais généraux pour cet établissement montent maintenant à 207,000 roubles), l'organisation des cours supérieurs de l'industrie vinicole près l'école d'horticulture et de viticulture en Crimée et l'organisation d'un institut technologique à Tomsk (Sibérie) qui doit avoir lieu tout prochainement.

Dans la sphère de l'enseignement technique et industriel de l'ordre moyen et inférieur, des changements assez considérables ont eu lieu.

Primordialement, les écoles techniques et des métiers, ont été organisées sans suivre un plan déterminé. Les Municipalités, les Zemstwos (Conseils généraux), les Communes, différentes Sociétés et personnes privées et, en peu de cas seulement, l'État organisaient des écoles de différents types, n'ayant pas de communauté entre elles et souvent ne répondant pas par leur organisation au but que poursuivaient leurs fondateurs. Le nombre d'établissements de ce genre était assez considérable. En 1889, on comptait 5 écoles moyennes techniques et jusqu'à 100 écoles d'apprentissage avec 7,000 élèves. L'entretien de ces écoles revenait à plus d'un million de roubles. Outre cela, il existait encore un nombre considérable d'ateliers d'apprentissage, près les écoles élémentaires. L'absence d'un système général dans l'enseignement technique offrait beaucoup d'inconvénients. En raison de cela et ayant en vue la nécessité d'une participation plus active de la part du gouvernement à l'œuvre de l'enseignement professionnel, un plan général de l'enseignement industriel fut publié en 1888, complété ensuite par les règlements de l'année 1889.

Conformément à ces règlements, le système de l'enseignement industriel en Russie est tel :

1° *Les écoles techniques moyennes.* Le cours dans ces écoles dure quatre ans. On reçoit des personnes ayant passé un cours égalant celui des cinq classes d'une école réale. La loi prévoit aussi l'admission dans certains cas des jeunes gens qui, n'ayant pas suivi des cours réguliers, ont travaillé deux ans au moins dans des établissements industriels; ces candidats devront justifier, à l'examen d'entrée, de connaissances générales indispensables pour suivre avec fruit les études de l'école. Sont également admis les élèves des écoles normales, et les instituteurs des écoles primaires ayant exercé leurs fonctions pendant deux ans au minimum. Les écoles industrielles moyennes sont établies

d'après les spécialités suivantes : la mécanique, la chimie industrielle, la construction des bâtiments, la métallurgie et l'agronomie technique. Le plus souvent les écoles industrielles moyennes sont jointes, en vue de commodité, à des écoles réales de cinq classes et n'ont pas moins de deux sections spéciales. Le cours comprend les objets ayant rapport à la spécialité de l'établissement, les occupations graphiques et les travaux pratiques dans les ateliers et laboratoires, ainsi que la récapitulation des objets généraux, complétés par les connaissances, qui leur sont nécessaires pour leur activité pratique future. Le but des écoles techniques moyennes est de former des technologues, des aides d'ingénieurs et des directeurs d'entreprises industrielles.

2° *Les écoles techniques inférieures* ont pour objet la formation des maîtres-ouvriers et des contremaîtres pour les établissements d'industrie. On exige des persônnes entrant dans ces écoles les connaissances données dans une école urbaine (avec un cours de six ans) ou, pour le moins, dans une école rurale (avec un cours de cinq ans). L'âge d'admission est de treize à quinze ans. Le cours dans les écoles de ce type ne doit pas durer plus de trois ans. Il comprend les objets généraux et spéciaux, le dessin, le dessin linéaire (géométrique et technique) et les travaux pratiques. Pour les objets théoriques sont assignées 52 heures par semaine pour toutes les trois classes ensemble, pour les occupations graphiques de 20 à 22 heures, et pour les travaux dans les ateliers, les usines d'apprentissage et les laboratoires, de 60 à 62 heures, selon la spécialité de l'établissement. En tout, les occupations dans chaque classe comprennent de 44 (1re et 2me classe) à 46 (3me classe) heures par semaine. Les élèves qui ont terminé leurs études avec succès reçoivent, après deux ans de pratique aux usines et manufactures, le titre de : mécanicien, chimiste d'usine, etc.

3° *Les écoles de métiers*. Dans les écoles de ce type, les élèves sont instruits pratiquement des procédés de quelque métier et reçoivent les connaissances nécessaires à un travail intelligent. Dans ces écoles sont reçus les enfants ayant fini l'école élémentaire (avec un cours de trois ou quatre ans). Le cours dure trois ans. L'âge d'admission est de onze à quatorze ans. Pour les occupations théoriques, dans toutes les trois classes, 35 heures par semaine sont assignées ; pour les occupations graphiques (calligraphie, dessin et dessin linéaire), 22 heures, et pour les travaux dans les ateliers, 4 heures par jour ou 72 heures par semaine ; une heure et demie est destinée à l'enseignement du chant.

Les élèves qui sont admis aux écoles techniques et aux écoles

de métier paient une certaine rétribution dont la valeur est variable, mais généralement peu élevée. La loi autorise l'admission des élèves pauvres à titre gratuit, leur nombre ne devant pas excéder le septième du total des élèves. Sont également admis sans rétribution les enfants des directeurs et des instituteurs des écoles professionnelles ayant servi pendant dix ans au moins au ministère de l'Instruction publique. Ces écoles reçoivent aussi des élèves boursiers de l'État ou des autorités locales.

En vue que l'entretien des écoles des trois types ci-dessus mentionnés fût reconnu assez coûteux, il fut élaboré, en 1893, encore un type plus simple et peu coûteux, le type d'une école dite *École des apprentis*. L'entretien d'une école technique moyenne revient à 24,000 jusqu'à 27,000 roubles, lorsqu'elle ne contient qu'une section, et à peu près à 60,000 roubles par an, lorsqu'elle contient deux sections et que des classes d'instruction générale y sont jointes. L'entretien des écoles techniques inférieures revient de 17,000 jusqu'à 19,000 roubles par an, et celui des écoles de métiers à 12,000 roubles. Tandis que l'entretien d'une école d'apprentis ne coûte que 7,500 roubles par an. Ces écoles sont ouvertes près des usines ou manufactures et ont pour but de diminuer le temps d'apprentissage.

Les élèves reçoivent les connaissances et le savoir-faire indispensables pour finir leurs études pratiques avec succès dans un atelier, dans une fabrique ou dans une manufacture, après leur sortie de l'école. Le personnel enseignant dans ces écoles se compose d'un inspecteur, de deux maîtres : l'un pour l'enseignement des objets d'instruction générale, l'autre pour l'enseignement des objets spéciaux, et d'un prêtre pour l'enseignement de la religion. Le cours dure trois ans. Sont reçus les enfants ayant fini le cours d'une école primaire.

Enfin, pendant l'année courante, fut élaboré le cinquième type d'écoles dites *écoles de métiers de grade inférieur*, destinées principalement aux contrées rurales, qui coûteront fort peu (2,770 roubles), et dans lesquelles on apprendra de préférence aux jeunes gens la pratique de tel ou tel autre métier.

Or, comme j'ai eu l'honneur de vous l'exposer, nous avons, outre les institutions de grade supérieur, cinq types d'écoles modèles : 1° les Écoles techniques secondaires; 2° les Écoles techniques inférieures; 3° les Écoles de métiers; 4° les Écoles de métiers de grade inférieur; 5° les Écoles d'apprentis.

Enfin, le Ministère des Finances (Département de l'Industrie et du Commerce) a élaboré un projet de loi concernant l'organisation d'ateliers d'apprentissage, où l'enseignement sera exclusi-

vement pratique. Ces ateliers pourront, dans certains cas, devenir mobiles, c'est-à-dire qu'ils fonctionneront dans un village pendant un certain laps de temps, puis pourront être transportés dans une autre région.

L'établissement des types normaux des écoles n'exclut pas la possibilité de l'ouverture des établissements d'instruction professionnelle, pour différentes spécialités, organisés autrement; aussi cela ne laisse pas d'être pratiqué. Le plan général élaboré par le Gouvernement présente un avantage en ce que les institutions locales désirant organiser une école peuvent se guider sur les modèles qu'ils y trouvent.

Conformément aux règlements de 1888 et 1889, sont ouvertes des écoles industrielles moyennes à Irkoutsk (école technique de mécanique, 200 élèves) et à Krasnooufimsk (avec section d'agronomie technique et section métallurgique, 250 élèves).

Ensuite, notons les écoles moyennes, qui sont soit en train d'être formées, soit encore en projet : à Moscou (avec section mécanique et section technique), à Kostroma (école moyenne technico-chimique, avec sections inférieures de mécanique), à Nijni-Novgorod, à Ouralsk, à Kazan, à Ekatérinoslaw, à Saratow, à Vilna, à Kiew et autres. Outre les écoles techniques industrielles du grade secondaire mentionnées ci-dessus, nous possédons encore des écoles moyennes techniques à Lodz (en Pologne), fondée en 1869, avec un cours de six ans, à Moscou fondée en 1865, en l'honneur de Kommissaroff, et ayant sept classes, et à Koungour (gouvernement de Perm) fondée en 1877. Dans la première de ces écoles, le nombre moyen d'élèves est de 400, dans la seconde près de 600, et dans celle de Koungour il est considérablement moindre (pas plus de 125), vu que cette ville a beaucoup perdu de son importance depuis la construction d'un chemin de fer. Notons en sus 109 écoles réales du Ministère de l'Instruction publique, avec 24,000 élèves et 1,500 instituteurs et directeurs; l'entretien de ces écoles revient à 4,000,000 de roubles par an. Près vingt-quatre de ces écoles il y a des sections de commerce. Près l'école réale, se trouvant sous le patronage du prince Alexandre d'Oldenbourg, à Saint-Pétersbourg, sont organisées plusieurs sections industrielles. Dans le grand-Duché de Finlande se trouve une école des arts et manufactures à Helsingfors. Les écoles d'apprentissage (écoles techniques d'un grade inférieur) ayant principalement la mécanique pour spécialité, sont ouvertes conformément aux règlements de 1888 à Omsk, à Briansk, à Archangel et à Ivanovo-Voznessensk. A Saint-Pétersbourg il est décidé de fonder une école technique de

chimie. A Rybinsk, un bienfaiteur renommé, M. Komaroff, a légué 350,000 roubles pour l'établissement d'une école technique du grade inférieur, et le Conseil municipal a donné le terrain nécessaire pour l'installation. Les écoles de métiers sont ouvertes conformément aux règlements de 1888, à Batoum, avec une section où l'on enseigne le tissage de la soie; à Toula, où il y a en sus une école d'armurerie; à Elisavetpol, à Petrozavodsk, à Zlatooust, à Nièjine, dans le village Pavlovo (gouvernement de Nijni-Novgorod), dans le bourg Klintzy et à Tchita (en Sibérie).

En 1896, on se propose de fonder encore des écoles de métiers dans différentes villes de la Russie où la nécessité en est ressentie. Les écoles des apprentis sont ouvertes à Moscou, près la manufacture de Prokhorow, — les élèves y reçoivent les notions nécessaires à un ouvrier employé à l'impression des percales et à la fabrication des textiles, — et à Briansk, près la laminerie à rails du prince Ténishew. Ensuite, dans cette année-ci, on établit des écoles d'apprentis à Nijni-Novgorod et à Borjome, et, l'année prochaine, vont s'ouvrir des écoles de ce genre à Zadonsk et à Eïsk. Notons en passant que la dernière ville (Eïsk), se trouvant dans la province de Koubayne (Caucase), dépense déjà pour l'instruction populaire près d'un tiers de son budget (31,000 sur 110,000 roubles); cependant, pour l'organisation d'une école d'apprentis, le Conseil municipal assigna 35,000 roubles en une fois pour les frais d'établissement, et 1,000 roubles annuellement pour l'entretien de l'école.

Des cours annexes et des ateliers d'apprentis sont établis près de plusieurs écoles urbaines et primaires. On enseigne les métiers répondant aux besoins locaux, tels que la menuiserie, le travail au tour, la serrurerie, le métier du forgeron, la cordonnerie, le métier du bottier, la vannerie, la poterie, le métier du tailleur, la reliure et d'autres ouvrages manuels. Dans le gouvernement de Perm, par exemple, il y a dans le village Mramorski une classe de sculpture en marbre, conduite par une maîtresse, et les résultats acquis sont très bons. Dans le gouvernement d'Archangel est ouverte, en l'honneur de l'écrivain russe éminent Lomonossoff, une classe de sculpture sur os de morse. En somme, les ateliers près les écoles primaires ne donnent pas de grands résultats. Les élèves sont trop jeunes (de sept à onze ans) et n'ont pas la force physique nécessaire pour apprendre le métier. En vue de cela les métiers sont souvent remplacés par un cours de travail manuel. Les cours annexes près les écoles urbaines, où les élèves sont plus âgés, donnent de meilleurs résultats. Le travail manuel commence à être introduit dans différents établissements d'éducation. Ainsi des

ateliers pour le travail manuel sont établis dans plusieurs des corps de cadets, dans des gymnases classiques, des écoles réales, des séminaires et instituts pédagogiques, des écoles urbaines et primaires. Chaque année, sont organisés dans différentes villes de la Russie des cours d'été pour former des maîtres de travail manuel. Les travaux de papier sont peu usités. Le programme comprend les travaux de bois et en partie ceux de fer et de fer-blanc. Le système fut élaboré par les professeurs de l'Institut Pédagogique de Saint-Pétersbourg, MM. Ziroul et Kassatkine.

Depuis l'année courante, le Ministère de l'Instruction publique s'occupe sérieusement de l'organisation des cours techniques du soir et du dimanche pour les adultes. Par sa circulaire du 18 février 1895, le Ministère recommande particulièrement l'organisation de cours de dessin technique, de technologie de différents métiers, de physique et de chimie. Ces cours peuvent être organisés près les écoles d'instruction générale, comme près les écoles techniques et celles des métiers.

Grâce à la générosité de quelques-uns des propriétaires de fabriques et d'usines en Russie, surgissent et sont en train d'être ouvertes différentes écoles spéciales. Comme exemple, notons les écoles de mouture à Moscou et à Odessa, l'école des essayeurs de thé (experts en commerce de thé), à Kiakhta, l'école de l'imprimerie (du journal *Novoïé-Vriémia*) et celle des graveurs à Saint-Pétersbourg, etc. Toute une série d'écoles s'ouvrent grâce à l'initiative des Sociétés privées, contribuant au développement de l'enseignement professionnel. Parmi ces Sociétés, notons la Société Polytechnique à Saint-Pétersbourg, que j'ai l'honneur de représenter à ce Congrès, et la Société pour la propagation des sciences techniques à Moscou. L'activité de la Commission permanente de l'enseignement technique, formant une des sections de la Société Polytechnique, est décrite dans la brochure que j'ai publiée dans le but de la distribuer aux membres du Congrès.

Au grand-duché de Finlande il y a 38 écoles supérieures de métiers avec 1,284 élèves, 31 écoles de métiers de grade inférieur avec 1,034 élèves et 7 écoles industrielles avec 333 élèves.

Le nombre d'établissements pour l'enseignement professionnel des femmes continue à s'accroître en Russie. Notons ici la fondation d'un nouvel Institut pour l'éducation des filles, qui porte le nom et se trouve sous la haute protection de la grande-duchesse Xénia Alexandrovna. Cet Institut (internat) occupe le magnifique palais du feu grand-duc Nicolas Nicolaévitch. Il contient sept classes générales et trois spéciales. Outre les objets d'instruction générale, on y enseignera les travaux à l'aiguille (ouvrages de

femmes), l'économie domestique, le ménage et la comptabilité. Cet Institut est destiné aux demi-orphelines. Pour l'entretien de l'Institut, 180,000 roubles sont assignés. L'Institut est doté d'un capital de 500,000 roubles, et pour son installation l'État a donné 400,000 roubles.

Citons encore les cours ouverts depuis peu pour former des maîtresses d'ouvrages manuels, organisés par la Société de l'Éducation professionnelle des femmes, et les cours de ménage et d'économie domestique organisés par la Société de la Protection de l'Hygiène publique, ainsi que les écoles des dentellières et de l'industrie des tapis.

Je ne vous offre point de statistique détaillée de l'enseignement industriel en Russie. Les données à notre disposition sont surannées, vu qu'elles ont été recueillies en 1889 pour le I<sup>er</sup> Congrès des agents de l'enseignement technique et professionnel en Russie. En ce moment-ci, en vue du II<sup>e</sup> Congrès devant avoir lieu à Moscou, en décembre 1895, et en vue de l'Exposition nationale de Nijni-Novgorod, de nouvelles données détaillées ont été recueillies et seront élaborées vers la fin de l'année courante. Les personnes s'intéressant à ce sujet pourront recevoir, à la Section pédagogique de l'Exposition, une brochure, publiée en français, sur l'enseignement populaire en Russie.

Ayant élaboré le système ci-dessus mentionné de l'organisation des établissements d'enseignement technique, le Ministère de l'Instruction publique fut obligé de prendre des mesures pour former des maîtres compétents.

Pour les écoles techniques moyennes et inférieures, les maîtres ne peuvent être choisis que parmi les personnes ayant fini le cours d'établissements supérieurs; les fonctions de directeurs des travaux pratiques peuvent être remplies par des personnes ayant fini une école moyenne. Mais les uns comme les autres sont obligés, avant leur nomination, de suivre un cours pratique préparatoire de une à deux années. Dans ce but, les candidats sont envoyés aux usines et fabriques respectives, où ils font connaissance avec toutes les industries qu'ils auront à enseigner. Ensuite, afin d'étudier les méthodes d'enseignement, les candidats sont envoyés soit dans les meilleurs établissements d'instruction à l'étranger, soit dans les établissements d'éducation en Russie, auxquels ils sont alors attachés comme maîtres adjoints. Chaque candidat doit écrire le journal de ses occupations et présenter ensuite un rapport au Ministère.

L'enseignement dans les écoles techniques rencontrait un obstacle considérable dans l'absence de programmes et de

manuels. Maintenant les programmes ont été élaborés par le Comité scientifique près le Ministère de l'Instruction publique, et des prix sont assignés pour les meilleurs manuels. Chaque année huit prix sont décernés, deux grands-prix de 2,000 roubles, et six petits prix de 500 roubles. Dans le but d'intéresser les industriels et les fabricants à l'œuvre de l'enseignement technique et d'améliorer le sort des élèves sortant des écoles, sont constitués, en vertu du règlement de l'année courante, près les écoles techniques, des Comités de patronage et de perfectionnement. Ces Comités comprennent : 1° les industriels et fabricants notables de la région, choisis par le Gouvernement ; 2° les délégués des Municipalités, des Zemstwos et autres autorités locales contribuant à l'entretien de l'école ; 3° les membres honoraires et les membres collaborateurs nommés par le Comité de l'école (leur nombre n'est pas limité) ; 4° le directeur de l'école et le curateur honoraire (popetschitel)[1]. Le curateur est de droit président du Comité. Les membres de ces Comités peuvent recevoir des récompenses honorifiques pour les améliorations dues à leur activité.

En parlant des événements ayant eu lieu dans les sphères de l'enseignement professionnel, il m'est impossible de me taire au sujet du Congrès national mentionné ci-dessus. Plus de mille personnes s'intéressant aux questions de l'enseignement technique, commercial, agricole et autres, s'étaient réunies, au mois de décembre 1889, de toutes les contrées de la Russie, pour délibérer sur différentes questions d'un vif intérêt concernant le but et l'organisation des écoles professionnelles, leurs programmes, les méthodes d'enseignement, etc. Les travaux du Congrès, publiés en six volumes, présentent des matériaux d'une grande importance pour l'étude de la question.

*
* *

L'enseignement agricole était, en 1894, dans l'état suivant :

Les établissements supérieurs étaient, en Russie, au nombre de quatre : l'Institut agricole de Moscou, avec la Faculté agronomique et la Faculté des ingénieurs agricoles, l'Institut d'Agriculture et d'Études forestières à la Nouvelle-Alexandrie ; l'École Polytechnique, à Riga, avec une Faculté d'Agriculture, et les Cours supérieurs d'industrie vinicole, à Yalta (en Crimée). Dans ces établissements on comptait 402 étudiants. Pour leur entretien,

---

1. Ce curateur est une personne nommée par le Gouvernement et attachée auprès de chaque école technique ou de métiers. Il a la surveillance générale et le patronage de l'école et des élèves.

plus de 200,000 roubles étaient assignés. Pour les études forestières, se trouve, près de Saint-Pétersbourg, un Institut forestier dont les cours sont suivis par 300 étudiants. Au grand-duché de Finlande sont organisés deux Instituts agronomiques d'ordre supérieur et un Institut forestier.

Les écoles moyennes d'agriculture étaient au nombre de 9 : 5 écoles de l'État, à Gorky (gouvernement de Mohilew), à Kharkow, à Kazan, à Oumane et à Saratow; une école agricole de la Société des Agriculteurs à Moscou; une école du Zemstwo du gouvernement de Kherson, près de la ville de Kherson; une section d'agriculture à l'École technique de Krasnooufimsk, et une école d'industrie vinicole en Bessarabie.

Dans ces neuf écoles, il y avait plus de 1,500 élèves; leur entretien est revenu à 375,861 roubles. Le cours, dans les écoles d'agriculture, dure six ans, et, à l'école de l'Industrie vinicole, en Bessarabie, quatre ans. Dans ces écoles, sont reçus des élèves à l'âge de quatorze à seize ans, ayant passé deux classes d'une école réale ou fini l'école rurale de deux classes (avec un cours de cinq ans). Les élèves sont reçus d'après un examen de concours. Ceux qui ont fini le cours de théorie sont envoyés dans des propriétés privées pour la pratique. Près de toutes ces écoles sont organisés des fermes et des champs d'expérience. Près de l'école de Bessarabie se trouvent des vignes et des caves modèles; près de l'école d'agriculture de Kharkow est établie une section pour l'étude de l'élevage des brebis avec un cours de deux ans.

Les écoles du grade inférieur étaient au nombre de 73 avec 2,794 élèves; leur entretien revient à 525,000 roubles à peu près. Les écoles du grade inférieur appartiennent au ressort du Ministère de l'Agriculture et sont divisées en deux catégories :

1° les écoles fondées avant 1884;

2° les écoles fondées d'après les règlements du 27 décembre 1883.

Jusqu'à 1884, il n'y avait que 4 écoles d'agriculture, 3 écoles d'horticulture et une école de laitage. Depuis la publication des règlements, leur nombre commença à s'accroître d'une manière considérable. L'organisation de ces écoles et les conditions pour leur ouverture, indiquées dans les règlements, furent reconnues être très pratiques. D'après les règlements de 1883, les écoles peuvent être soit générales, destinées à l'enseignement de l'économie rurale en général, soit spéciales, fondées dans le but de propager les connaissances ayant rapport à des branches particulières de l'économie rurale, telles que : l'horticulture, la culture maraîchère, l'agriculture, l'industrie vinicole, etc. Ces écoles, selon les

dimensions de leur cours, peuvent appartenir au grade des écoles élémentaires supérieures ou au grade des écoles élémentaires inférieures. Le cours comprend trois ans. Une classe préparatoire peut être annexée à l'école. Les élèves étudient les éléments des sciences naturelles et de l'agriculture, et de certains métiers se rattachant à l'agriculture, et travaillent aux champs, à la ferme, au jardin et à l'atelier. L'initiative de l'organisation des écoles de ce genre est remise aux Zemstwos, aux Communes rurales et aux particuliers. L'État intervient par des subventions annuelles de 1,500 à 3,500 roubles, selon le grade de l'école et le nombre des élèves, et par la concession d'un terrain qui ne doit pas dépasser 500 dessiatines (546 hectares), pour l'installation de l'établissement et d'une ferme modèle. Un grand nombre de ces écoles sont fondées dans des propriétés privées. Les écoles de laitage ont un cours de deux ans, les élèves ayant fini le cours doivent rester un an pour la pratique dans une laiterie.

En ce moment-ci, on compte 48 écoles d'agriculture, 3 écoles d'agriculture et d'économie domestique pour les femmes, et 26 écoles spéciales.

Des notions d'horticulture et d'agriculture sont introduites dans les programmes des séminaires pédagogiques. Des cours d'agriculture sont annexés à une trentaine des écoles du ressort du Ministère de l'Instruction publique et de celui du Saint Synode. Le nombre de jardins et de champs d'expérience près des écoles primaires augmente considérablement chaque année. Nous comptons maintenant plus de 6,000 jardins scolaires en Russie. Au grand-duché de Finlande se trouvent 12 écoles d'agriculture et 17 écoles de laitage.

Le 30 mars 1894, le Ministère des Domaines (ayant dans son ressort l'Agriculture) fut transformé en Ministère d'Agriculture et des Domaines. Le Ministre, M. de Yermoloff, s'intéresse vivement aux questions de l'enseignement de l'économie rurale. Au mois de janvier a eu lieu la première session du Conseil Agronomique, aux travaux duquel prirent part les propriétaires agronomes des différentes localités de la Russie. Le Conseil décida qu'il aurait été utile d'augmenter le nombre d'écoles supérieures, moyennes et inférieures, et indiqua différents moyens de la propagation parmi le peuple des notions d'agronomie, telles que :

1° L'organisation de l'enseignement pratique des ouvriers agricoles dans des propriétés privées avec des prix accordés par le Ministère de l'Agriculture, pour chaque ouvrier ayant subi l'épreuve établie;

2° L'organisation des écoles d'hiver, d'économie rurale dans les villes et les villages;

3° L'organisation de conférences et de lectures par rapport aux différentes branches de l'économie rurale, avec le concours des maîtres des écoles agricoles, des agronomes de l'État et des Zemstwos, des propriétaires fonciers locaux, des membres du clergé et des spécialistes particuliers;

4° L'établissement des fonctions des professeurs ambulants pour les lectures et les conférences dans les villages, de préférence les jours de fête et les dimanches, près les écoles populaires, aux foires, aux bazars, etc. L'organisation de pareilles conférences durant les expositions périodiques d'agriculture, avec la distribution de brochures, d'instructions, etc.;

5° L'organisation des conférences agricoles dans les régiments, de préférence en hiver;

6° L'organisation de cours succincts d'agriculture pour les personnes ayant fini le cours des séminaires ecclésiastiques, pour les propriétaires fonciers et autres personnes des deux sexes, ayant reçu une éducation quelconque, pareils aux cours établis pour les maîtres des écoles populaires;

7° La permission, accordée à des pratiquants ou des hôtes, d'entrer dans les établissements d'instruction agricole, les stations expérimentales de l'État, les jardins, les pépinières, etc., dans le but d'étudier tel ou tel autre objet, avec le droit de participer aux leçons de théorie et de pratique, et de demeurer dans les internats de ces établissements;

8° La participation des représentants locaux au Ministère d'Agriculture et des Domaines, aux Conseils scolaires de gouvernements et de districts, aux Conseils scolaires des diocèses et à leurs sections de districts, dans le but de donner une meilleure direction à l'activité des écoles, appartenant au ressort de ces institutions, en matière d'agriculture;

9° L'organisation d'une inspection spéciale et de conseils scolaires locaux pour la gestion immédiate de l'enseignement agricole sur place.

Notons les procédés originaux employés l'été dernier dans le but de communiquer à la population vivant le long des bords du fleuve Oka les notions nécessaires sur l'apiculture. Sur une grande barque furent placées des ruches, et fut ainsi formé un rucher modèle; une petite exposition de tous les appareils et attributs d'apiculture accompagnait ce rucher. La barque, sur laquelle se trouvaient deux conférenciers — spécialistes en apiculture, — s'arrêtait près des villages, et, une fois les paysans

réunis, les explications nécessaires leur étaient données par les conférenciers mentionnés ci-dessus.

Cette exposition flottante jouissait d'un grand succès. Les paysans firent un grand nombre de commandes pour les ruches perfectionnées et introduisirent quelques améliorations dans leurs ruchers.

Je ne vous fatiguerai pas de détails plus amples, il ne me reste qu'à mentionner que l'enseignement professionnel existe chez nous aussi dans les institutions pour les aveugles, les sourds-muets et dans les asiles des criminels en bas âge. Pour l'administration des établissements de l'enseignement professionnel sont organisées des sections spéciales près les Ministères de l'Instruction publique, de l'Agriculture, des Finances (écoles de commerce) et des Voies de communications (écoles techniques spéciales pour les besoins des chemins de fer). Près les trois derniers ministères existent des inspecteurs spéciaux pour la revision des écoles. La surveillance des écoles techniques moyennes et inférieures, du ressort du Ministère de l'Instruction publique, est confiée aux curateurs des arrondissements scolaires (recteurs) et aux directeurs de l'enseignement primaire. De temps en temps, cependant, ces écoles sont visitées soit par l'un des membres du Comité scientifique, soit par le gérant même de la section.

De ma brève communication, vous pouvez voir qu'une attention sérieuse est attachée à l'œuvre de l'enseignement professionnel en Russie. Dans les derniers temps, les efforts principaux tendent à l'enseignement des ouvriers et à la propagation des connaissances utiles dans le peuple.

Prenant en considération l'intérêt que l'enseignement professionnel rencontre de la part du Gouvernement, des Zemstwos, des Municipalités, des Communes et des personnes privées, on peut prédire avec assurance un bel avenir à l'enseignement professionnel en Russie. Mais l'intérêt seul ne suffit pas, il faut savoir organiser l'œuvre. Sous ce rapport, des réunions pareilles à la présente sont d'une utilité incontestable. Plusieurs des arrêtés des deux précédents Congrès internationaux ont eu une influence bienfaisante sur l'organisation de l'enseignement professionnel en Russie.

Nous sommes persuadé que le présent Congrès, présidé par un homme aussi éminent que M. Léo Saignat, et auquel prennent part des membres d'une si haute compétence, contribuera dans une large mesure au développement ultérieur de l'enseignement technique, commercial et industriel, qui est une des bases du bien-être de toutes les nations.

## La Commission permanente pour l'Enseignement technique

*IXe Section*

*de la Société Russe Impériale Polytechnique à Saint-Pétersbourg*

Par M. Eugraph de Kovalevski

Membre du Comité de la Commission, Délégué de la Russie

La « Commission permanente pour l'enseignement technique » constitue une des sections de la Société impériale polytechnique russe fondée en 1866. Organisée en 1869 grâce au succès d'un mémoire sur l'enseignement des apprentis et contremaîtres, présenté à la Société polytechnique en 1868 par le conseiller privé et professeur Eugène Andréef, la Commission compte maintenant environ 200 membres.

Voici la liste des sections de la Société :

I. Section chimico-technique.
II. Section de mécanique et construction de machines.
III. Section des ingénieurs-constructeurs.
IV. Section militaire et navale.
V. Section photographique.
VI. Section électro-technique.
VII. Section aéronautique.
VIII. Section des chemins de fer.
IX. Commission permanente pour l'enseignement technique.

La Commission se trouve sous le patronage du grand-duc Constantin-Constantinovitch. Le conseiller d'État actuel A.-G. Nébolsine est son président.

### I. — Organisation.

Les membres de la Commission se réunissent *in pleno* (assemblée générale) deux à trois fois par an pour examiner le compte rendu des travaux de la Commission pour l'année précédente et le programme des travaux de la Commission pour l'année suivante. Outre cela, ces assemblées générales ont pour but l'élection

des membres du comité, du secrétaire, des trois vice-présidents et du président de la Commission, ainsi que l'examen des questions importantes soumises à ces Assemblées par le Comité.

La gestion des affaires courantes ainsi que l'examen des questions scientifiques incombent à la tâche du Comité de la Commission, composé de dix à dix-huit membres élus par l'Assemblée générale pour un an et se réunissant deux ou trois fois par mois. Ce Comité a, en outre, le droit d'élire pour l'élaboration de travaux spéciaux des Commissions *ad hoc*.

Enfin, la direction journalière des écoles, ainsi que la correspondance courante de la Commission et la solution des affaires et questions urgentes, est confiée au bureau, composé du président, de deux vice-présidents, du secrétaire et d'inspecteur général des écoles.

### II. — Moyens.

Ayant entrepris son œuvre en 1869 avec la modeste somme de 500 roubles, la Commission fonctionne maintenant avec un budget de plus de 90,000 roubles, grâce à l'intérêt que porte à cette institution le Gouvernement et aux secours chaleureux des propriétaires d'usines et de fabriques à Saint-Pétersbourg, parmi lesquels une part généreuse appartient au directeur de la Manufacture russe-américaine de caoutchouc, M. G. Heise.

Nous ne pouvons passer également sous silence les professeurs Leshaft, Békétof, Petri et autres qui firent, au profit des écoles de la Commission, une série de conférences qui attira, grâce à la renommée des lecteurs, un grand nombre d'auditeurs.

### III. — Écoles élémentaires et cours pour la classe ouvrière organisés par la Commission.

Le cours des études dans les écoles pour enfants d'ouvriers est partagé en trois années ou trois sections. Les enfants complètement ignorants sont admis à la 1re classe. L'enseignement est confié à une institutrice, qui travaille tous les jours de la semaine, pendant quatre à cinq heures, excepté le dimanche.

Les élèves de toutes les classes assistent à toutes les leçons. Les objets d'enseignement sont : la religion, la langue russe, l'arithmétique, le dessin ; les leçons de lecture et l'enseignement démonstratif servent à donner aux élèves des notions préliminaires

d'histoire naturelle, d'histoire russe et de géographie. L'étendue du programme est conforme à celle des écoles rurales de l'État, possédant une classe avec trois années d'étude. Les filles apprennent en outre à coudre, à tricoter et à faire divers autres ouvrages manuels.

Dans les classes ou cours pour ouvriers et ouvrières adultes, l'enseignement ne se fait que de huit à dix heures ou de sept à neuf heures du soir pendant les jours de la semaine et le dimanche matin. Ces classes se divisent en sections générales et spéciales (dont il sera question au chapitre IV), chacune avec un cours complet de deux ans. L'âge d'admission est depuis douze ans. Les élèves sont admis à la première classe générale sans aucune notion préliminaire. Les élèves paient 30 cop. par mois.

Dès son début la Commission reconnut que l'enseignement général acquis dans l'enfance doit servir de base à toute éducation technique et que les classes ou cours du soir et du dimanche doivent être appelés, pour les ouvriers adultes, à remplir les lacunes de l'instruction primaire, en contribuant en même temps au développement moral et intellectuel de l'ouvrier.

Voilà pourquoi la Commission, passant à l'exécution pratique de ses projets, commença par s'occuper des écoles élémentaires générales, jugeant nécessaire de préparer la classe ouvrière à l'étude des sciences appliquées, en tâchant de rehausser son niveau moral et intellectuel. Ses efforts dans cette direction ne restèrent pas sans résultat et la Commission peut se flatter d'avoir donné, pendant les années 1869-94, l'instruction primaire à environ 20,000 ouvriers, ouvrières et enfants de la classe ouvrière.

La Commission administrait en 1893-94 :

12 écoles primaires pour enfants d'ouvriers avec 1,488 élèves (des deux sexes).

3 écoles primaires pour ouvriers mineurs avec 309 élèves.

4 écoles primaires pour ouvrières mineures avec 255 élèves.

12 écoles du soir pour ouvriers adultes dont 11 à Pétersbourg et 1 à Réval avec 787 élèves.

2 écoles du soir pour les ouvrières adultes avec 130 élèves.

1 école-atelier pour travaux de femmes avec 25 élèves.

En tout 34 écoles avec 2,969 élèves.

Ce résultat ne doit pas paraître insignifiant, vu les graves difficultés que la Commission eut à charge de surmonter, surtout au début de ses travaux. L'œuvre entreprise par la Commission n'avait presque pas de précédente, et ce n'est qu'avec un grand renfort d'énergie que la Commission, guidée par les lumières et

le zèle infatigable de M. Andréef, parvint à la réalisation de ses vœux.

En étudiant attentivement les besoins des ouvriers et les moyens de les satisfaire, la Commission dut bientôt constater qu'il ne manquait pas de personnes désirant agrandir leur horizon intellectuel, mais qu'elle n'avait pas à sa disposition les forces pédagogiques nécessaires pour l'enseignement des ouvriers, enseignement qui doit avoir son caractère tout distinct de celui qui s'effectue dans les écoles ordinaires.

La Commission dut apprendre à ses instituteurs à connaître la classe ouvrière, leur donner la pratique et l'expérience de l'enseignement aux adultes. Les ouvriers placés sur les bancs de ces écoles ne pouvaient être traités comme des enfants.

Leurs connaissances étaient moindres que celles de ces derniers, l'étude leur offrait de sérieuses difficultés et la lourdeur de la tâche des instituteurs s'aggravait par les exigences des ouvriers, dont l'âge et le raisonnement pratique cherchaient à contrôler les précepteurs et entravaient leur tâche. Grâce au bon vouloir des personnes intéressées à cette question et surtout à l'énergie des précepteurs eux-mêmes, la Commission possède maintenant un personnel sérieux et intelligent, mis à même de subvenir aux besoins de cette classe ouvrière, si désireuse de savoir et impatiente d'arriver, quoique presque dépourvue de capacités scolaires.

Outre les difficultés rencontrées dans la tâche de former un nombre suffisant de précepteurs habiles et experts, la Commission eut bien à lutter contre la tendance des ouvriers à quitter les écoles avant le terme des études.

Outre les causes accidentelles, comme précepteurs inhabiles, travaux surnuméraires de nuit (surtout pendant la dernière guerre de Turquie), la Commission rencontra des difficultés permanentes, entravant la tendance des ouvriers vers l'instruction et mettant sous un voile le nombre réel des personnes de cette classe désireuses de visiter les écoles.

La Commission étudia ces causes, et voici les résultats de ses examens dans cette direction. Les causes qui empêchent les ouvriers de suivre les cours du soir et du dimanche peuvent être classées en deux catégories : la première comprend celles qui résultent de la position de l'ouvrier lui-même ; la deuxième émane de l'école et de son caractère spécial.

Les causes classées dans la première catégorie sont : 1° le caractère fatigant du travail dans les fabriques. Les ouvriers viennent à l'école après avoir travaillé durant environ dix

heures. C'est ainsi qu'ils volent leur temps d'étude à leur sommeil; 2° la difficulté pour l'adulte de l'enseignement primaire, surtout vu l'impossibilité pour l'ouvrier d'être scrupuleusement exact à visiter les cours; 3° l'absence en Russie d'une loi régularisant le travail des ouvriers mineurs et adultes et permettant aux premiers d'acquérir l'enseignement primaire dans un âge où il s'acquiert relativement avec moins d'efforts et en fixant un maximum raisonnable d'heures de travail pour les derniers.

Les causes classées dans la deuxième catégorie sont : 1° l'éloignement des cours de quelques fabriques ou domiciles d'ouvriers, ou le nombre limité des écoles; 2° le nombre restreint de précepteurs familiers à la tâche spéciale de l'enseignement aux ouvriers; 3° le caractère privé de ces écoles, dont les élèves ne jouissaient aux termes de leurs études d'aucun privilège en ce qui concerne l'abrègement de la durée de leur service militaire; 4° le manque de manuels adaptés aux besoins des ouvriers; 5° le manque de bibliothèque pour les ouvriers. C'est à éloigner ou à amoindrir ces difficultés que travailla principalement la Commission.

Ainsi, c'est elle qui élabora le projet de régulariser le travail des ouvriers mineurs et adultes, loi qui fut sanctionnée par Sa Majesté l'Empereur le 1er juin 1882.

L'instruction de la classe ouvrière en Russie doit un progrès sérieux à cet acte législatif, car en vertu de l'article 5 de cette loi, les propriétaires de fabriques et de manufactures doivent donner à ceux de leurs ouvriers mineurs qui n'ont pas fait leurs études dans les écoles primaires rurales à une classe (avec trois années d'études) la possibilité de fréquenter ces écoles, au moins trois heures par jour, soit dix-huit par semaine. De même, en vertu de l'article 9 de la loi supplémentaire du 12 juin 1884, les ouvriers mineurs possédant les notions susmentionnées doivent avoir la possibilité de continuer leurs études si la fabrique possède une école à cours, supérieure à celle dont il a été fait mention, ou bien s'il y a une école semblable dans le voisinage. Si une fabrique n'a pas la possibilité d'organiser elle-même une école pour ses ouvriers mineurs, l'inspection spéciale, chargée de surveiller l'exécution de la loi en question, entre en relations avec les autorités pédagogiques locales, afin de conformer aux besoins de ces ouvriers une des écoles voisines, ou bien en vue d'organiser une école nouvelle aux frais du gouvernement.

Ce n'est pas aussi sans résultat que la Commission a travaillé à détruire les autres obstacles placés sur le chemin du progrès de l'instruction ouvrière.

Ainsi, les écoles organisées par la Commission passèrent en

1881 sous la direction du Ministre de l'Instruction publique. Par un arrêt du Conseil de l'Empire, sanctionné par Sa Majesté l'Empereur le 25 mai 1882, fut confirmé un règlement spécial pour les écoles de la Société technique impériale russe. Cet arrêt reconnut à ces écoles les mêmes droits que possèdent les établissements élémentaires de l'État, en donnant aux élèves certains privilèges, abrégeant la durée du service militaire obligatoire.

En ce qui concerne la question des manuels, la Commission possède déjà quelques cours élaborés par plusieurs de ses précepteurs, dont l'usage pratique a été expérimenté dans les écoles de la Société.

Des bibliothèques scolaires sont déjà organisées dans presque toutes les écoles de la Commission et commencent à être fréquentées par la classe ouvrière. La livraison des livres à domicile se fait contre une modeste caution.

### IV. — Classes spéciales dans les écoles élémentaires.

En fixant les bases générales de son plan d'action, la Commission reconnut que les classes élémentaires aux cours du soir pouvaient donner un certain enseignement technique, afin de former des ouvriers, contremaîtres, mécaniciens, dessinateurs et autres industriels assez éclairés et intelligents.

Selon les appréciations de la Commission, l'enseignement des sciences techniques dans les écoles primaires doit se faire d'une manière élémentaire et populaire. Le nombre de ces sciences ainsi que l'étendue de leurs programmes doivent être restreints, afin que l'élève puisse, dans le petit espace de temps dont il dispose, acquérir des notions solides sans trop de difficultés. En conséquence, la Commission organisa, au début presque de ses travaux, outre les deux classes générales des cours du soir pour ouvriers, là où il y avait un nombre suffisant de personnes désirant recevoir des connaissances spéciales, deux classes supplémentaires où l'on enseigne, outre la religion, la langue russe, l'arithmétique, le dessin linéaire et le chant, des notions d'histoire et de géographie, la géométrie, la physique, la mécanique, des notions primaires de chimie et le dessin linéaire.

Outre cela, la Commission ayant reconnu l'importance capitale de l'étude du dessin pour les ouvriers et les artisans, et désirant fournir à un plus grand nombre d'ouvriers la possibilité de s'instruire en cette matière, institua, outre les classes spéciales susmentionnées, des classes spéciales de dessin linéaire (mainte-

nant au nombre de deux). Le but est d'enseigner le dessin linéaire aux ouvriers et aux dessinateurs des fabriques, afin de les mettre à même non seulement de comprendre un simple tracé technique qui leur serait donné pour être mis à exécution, mais aussi de l'agrandir ou de l'amoindrir et de pouvoir aussi, en cas de besoin, composer eux-mêmes un tracé pareil.

Le dessin technique qui est enseigné non seulement dans les classes spéciales du dessin, mais, comme on l'a vu précédemment, dans les cours du soir pour ouvriers, d'après une méthode spéciale, élaborée par le professeur de dessin linéaire des écoles de la Société technique, M. Sahanoff, et par l'inspecteur d'une des écoles de la Société, M. Korolkor. Cette méthode est distincte en ce qu'elle enseigne aux élèves, dès leur début, à dessiner d'après nature des corps simples, et leur procure, à l'aide de tableaux spéciaux, quelques notions géométriques, en vue de familiariser les élèves avec les principaux termes géométriques. Elle est particulièrement utile aux écoles, où les élèves sont des ouvriers de fabriques, parce que d'après cette méthode les élèves s'exercent sur des modèles de machines ou parties de machines employées dans ces fabriques.

Le cours des études dans les classes spéciales de dessin linéaire, où étudient pour la plupart des ouvriers peu lettrés, tant adultes que mineurs, est de trois ans pendant huit mois de l'année et six heures par semaine. Dans ce laps de temps les élèves parviennent à composer des dessins complets de *donkeys,* de pompes à vapeur, de machines à vapeur, de tours et d'autres établis compliqués, ainsi qu'à colorier ces derniers. Ayant terminé ce cours, les élèves des dites classes obtiennent la possibilité d'entrer dans les sections de dessin des fabriques, ce qui leur est très important, puisqu'un ouvrier sachant dessiner reçoit le double du salaire des autres ouvriers.

### V. — Écoles spéciales techniques.

Passant à la réalisation de ses travaux concernant l'organisation des écoles techniques spéciales, la Commission fonda avec le concours généreux du gouvernement et de quelques personnes privées, trois institutions : 1° l'école des contremaîtres en bâtiments (dessiatniks); 2° l'école d'apprentissage pour mécaniciens; 3° l'école d'imprimerie; 4° et en automne de l'année courante il y aura l'inauguration des cours de dimanche spéciaux de librairie et de l'école d'instruction pratique d'horlogerie.

*L'école des contremaîtres en bâtiments* fut fondée en 1874, avec le concours de la Société des architectes de Saint-Pétersbourg. Cette école a pour but de donner aux ouvriers, employés aux constructions et aux travaux de génie un enseignement général dans les limites des programmes des écoles rurales de deux classes (ayant cinq années d'études) ainsi que toutes les notions spéciales nécessaires pour devenir contremaître de travaux de construction et de génie.

Cette école diffère du type général des autres écoles fondées par la Société, en ce qu'on n'y reçoit que des noviciens lettrés, ayant des connaissances pratiques en matière de construction et n'ayant pas moins de seize ans. Le cours est biennal, les études durent six mois de l'année, pendant sept à huit heures par jour. Aux heures libres, les élèves préparent leurs leçons, répètent, dessinent et font des modèles, s'occupent par conséquent à l'école pendant toute la journée. On donne aux élèves indigents, pendant les mois scolaires, à titre de prêts, de petites bourses qu'ils doivent restituer à l'école pour recevoir leur diplôme, ou bien ils peuvent compenser leurs dettes en travaillant dans les établissements, dont ils ont été les boursiers. On enseigne dans cette école : la religion, la langue russe, l'arithmétique, la géométrie, l'histoire et la géographie, dans les mêmes proportions que dans les classes spéciales du soir pour ouvriers adultes.

En outre, on y enseigne la science de la construction (matériaux et travaux), le chauffage, un cours abrégé sur la résistance des matériaux et des parties des bâtiments, la composition de devis, la construction et la réparation des voies ferrées, le nivellement et la levée des plans, ainsi que le dessin linéaire et d'ornement. Le modelage se fait avec du bois et du plâtre; de plus, les élèves des première et deuxième classes sont obligés de s'occuper pendant les mois d'été (du 1er mai au 1er novembre), durant les vacances, de travaux pratiques, et présenter au commencement de l'année scolaire à l'inspecteur de l'école un certificat délivré par la personne chez laquelle ils ont travaillé.

La Commission cherche à organiser maintenant, pendant les vacances, des occupations pratiques concernant les diverses catégories de travaux sous la surveillance de personnes compétentes.

Pendant les vingt années d'existence que compte l'école de contremaîtres constructeurs, elle eut 550 élèves, dont 244, ayant fait un cours complet, obtinrent des diplômes et occupent actuellement des places de contremaîtres en construction de maisons, de ponts, de chemins de fer et en travaux de fortification. La

capacité des élèves de l'école est bien connue et appréciée par les constructeurs, de sorte que les élèves de la deuxième classe reçoivent des propositions d'emploi de contremaîtres même avant d'avoir passé leurs derniers examens; voilà pourquoi l'école se trouve souvent dans l'impossibilité de satisfaire à toutes les demandes qu'on lui adresse de recommander des contremaîtres.

Les anciens élèves de l'école qui s'adressent à la Commission avec la prière de leur procurer des places, présentent souvent d'excellents certificats qui leur ont été donnés par les personnes chez lesquelles ils ont travaillé. Un certain nombre d'élèves ont pris part aux travaux dans l'arrière-garde de l'armée pendant la guerre d'Orient de 1877, en qualité de contremaîtres pour l'installation de baraques et autres constructions de ce genre, et reçurent non seulement les mentions les plus flatteuses de leurs chefs, mais furent aussi décorés de médailles.

En outre, les ouvrages des élèves de l'école, tels que : dessins et modèles de constructions diverses, ont obtenu des mentions honorables aux Expositions de 1876 à Bruxelles, de 1877 à Saint-Pétersbourg, de 1882 à Moscou, et à l'exposition des Artisans à Saint-Pétersbourg en 1885, etc. L'école des contremaîtres en bâtiments de Saint-Pétersbourg a servi de modèle pour l'organisation d'une école du même genre à Odessa.

En 1879, fut fondée la seconde école spéciale de la Société : *l'école d'apprentissage pour mécaniciens*, ayant pour but de compléter les connaissances générales des élèves et de leur donner des notions principales et exactes, des procédés techniques et des lois scientifiques des divers métiers, ayant rapport au travail du bois et du métal.

Dans cette école, on reçoit des garçons de toutes les classes, en les soumettant à un examen d'après le cours d'études des écoles des mineurs de la Société. Le cours des études d'apprentissage est triennal et se divise en trois classes : une préparatoire, puis la première et la deuxième.

Les études se divisent en occupations de classes ou théoriques et en travaux pratiques manuels dans les ateliers de l'école. Les unes et les autres sont obligatoires pour tous les élèves et ont lieu tous les jours, excepté les fêtes. Dans la première et la deuxième classe on consacre 3 heures aux occupations théoriques et 5 heures aux travaux pratiques. Dans la classe préparatoire, 5 heures de théorie et 3 heures de pratique.

Pendant l'été, les leçons théoriques cessent, mais les élèves de la première et de la deuxième classe travaillent journellement dans les ateliers de l'école (pas plus de 8 heures par jour).

Un jour par semaine, les élèves visitent, sous la surveillance de l'inspecteur ou d'un des maîtres, différentes fabriques ou ateliers, ou bien font des excursions scientifiques. De plus, dans le but d'assimiler autant que possible les ateliers de l'école aux conditions des fabriques, les élèves qui le désirent ont le droit d'entrer, avec le consentement de la direction de l'école, dans les fabriques locales, pour y travailler pendant l'été.

On enseigne à l'école : la religion, la langue russe, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, la géométrie, la physique, la mécanique, la technologie des métaux et du bois, et le dessin linéaire dans les mêmes proportions que dans les classes spéciales des écoles de la Société. L'étude pratique des métiers, soit la menuiserie, la serrurerie, la profession de tourneur, la forge, la fonte du cuivre et du fer et le nickelage, se fait dans les ateliers d'apprentissage de l'école.

En instituant l'école, la Commission a porté toute son attention sur l'organisation régulière et pratique de l'enseignement des métiers. Elle a reconnu qu'on devait exiger des travaux manuels pratiques, que ces travaux devaient être productifs et exécutés avec grande précision. Le travail dans les ateliers commence dès la classe préparatoire, où les élèves s'occupent alternativement de tous les métiers susmentionnés.

La spécialisation n'est admise que depuis la première classe.

L'élève apprend un métier en travaillant à des objets qu'on peut utiliser, et dès le commencement on l'habitue à se rendre compte de l'exécution du travail et de l'économie du temps et des matériaux. Reconnaissant que l'école ne peut préparer des artisans complètement expérimentés et désirant autant que possible diminuer aux élèves la durée de l'apprentissage habituel, la Commission s'est imposé la tâche de leur donner, pendant les trois années d'études à l'école, une préparation théorique et pratique pouvant les rendre capables de se familiariser rapidement avec les travaux dans les ateliers privés et les fabriques, de faire avec succès concurrence aux ouvriers non instruits et de devenir, peu de temps après leur sortie de l'école, ouvriers et contremaîtres compétents. La courte durée de l'étude et la modique contribution scolaire — 20 roubles par an (plusieurs élèves sont même reçus gratuitement) — attirent à l'école des enfants indigents et surtout des fils d'artisans et d'ouvriers de fabriques, qui propagent ensuite, parmi les ouvriers des ateliers, les connaissances théoriques nécessaires et l'habitude du travail consciencieux. En remplaçant la routine par des bases scientifiques, les élèves de l'école contribuent donc au perfectionnement du métier.

Les sympathies que lui témoignent plusieurs de nos manufacturiers en lui prêtant un appui moral et matériel, les attentions flatteuses que reçoivent de leur part les anciens élèves qui travaillent dans leurs fabriques, la grande récompense (un diplôme d'honneur, correspondant à la médaille d'or) décernée à l'école lors de l'Exposition russe artistique et industrielle de Moscou en 1882, ainsi que les renseignements obtenus sur les progrès effectués par un bon nombre de ses anciens élèves, prouvent l'utilité incontestable de cet établissement et donnent le droit d'espérer le développement de son activité future. Durant les années 1879-1894, 171 élèves terminèrent le cours complet de l'école.

*L'école d'imprimerie,* fondée en 1884, grâce à l'énergie de M. Poutiata et au concours de quelques patrons imprimeurs, est instituée pour des garçons qui travaillent déjà dans des imprimeries. Le cours de ses études est biennal et dure neuf mois et demi de l'année, avec 14 heures d'occupation par semaine. Dans cette école on enseigne la religion, la langue russe, l'arithmétique, l'histoire et la géographie, d'après les programmes des classes spéciales du soir pour les ouvriers adultes; et comme branches professionnelles : la technique de la typographie, les alphabets étrangers et le dessin linéaire et d'ornement. La technique de la typographie est étudiée à l'école d'abord dans son ensemble, les élèves prenant connaissance des matériaux, des engins et des instruments de typographie et pris spécialement (procédés de la composition et de l'imprimerie en théorie et en pratique).

Les alphabets étrangers enseignés sont : le grec, le latin, le français, l'allemand, l'anglais; en outre, on fait attention non seulement à la lecture machinale, mais aussi à l'emploi des lettres majuscules, de la ponctuation et au transport des mots.

Prenant en considération qu'outre la connaissance de l'orthographe et de la technique de l'imprimerie, il est important de développer chez les élèves typographes le goût esthétique, la Commission a voué un soin particulier à l'introduction d'un enseignement spécial du dessin, d'après les programmes composés pour l'école.

Depuis l'année 1886 à 1894, 115 élèves ont fini le cours sur les 380 qui étaient admis.

A l'Exposition d'imprimerie, Paris 1894, l'école a reçu une médaille d'or, pour des travaux d'élèves exposés, des programmes et une bonne organisation.

*Cours du dimanche de librairie.* — Ces cours sont fondés par la Société des libraires et des éditeurs pour préparer des

commis instruits. Le cours est triennal. Les occupations ont lieu les dimanches et les jours de fête, dans la matinée, depuis le 1er septembre jusqu'au 15 mai. L'année scolaire compte 34 jours.

Les objets d'enseignement sont : l'étude des livres russes, français et allemands, la calligraphie, l'arithmétique commerciale, la comptabilité, la correspondance commerciale et l'étude des livres en général.

A l'école sont admis les garçons âgés de douze ans au moins et qui ont terminé le cours à l'école primaire.

*L'école d'instruction pratique pour préparer des horlogers* n'est pas encore tout à fait organisée. Les élèves étudieront, sous la direction de l'organisateur de l'école, M. Scherbinsky, l'horlogerie en théorie et en pratique, ainsi que les objets de l'instruction générale. Comme à l'école susmentionnée, on n'y admet que les élèves qui ont fini l'école primaire.

La section de la Société polytechnique impériale à Kief fonda, en 1884, *les classes techniques à la raffinerie de sucre des comtes Bobrinsky,* dans le bourg de Smélo. Le cours est biennal. Les objets d'enseignement sont : la religion, la théorie et la pratique de la production du sucre de betterave et du sucre raffiné, la chimie, la physique, les occupations pratiques au laboratoire, le cours abrégé des travaux de construction (la technologie des métaux et du bois, l'arpentage), le dessin linéaire (copie et nature), les occupations pratiques dans l'atelier et des connaissances sommaires de la tenue des livres demandées par les fonctionnaires de l'accise. En 1894, il y avait 24 élèves, dont 11 ont fini le cours. L'entretien des classes coûte 2,857 roubles par an. On y reçoit les élèves pas plus jeunes que de quatorze ans, ayant terminé l'école rurale à deux classes. Ceux qui ont fait leurs cours sont admis dans les fabriques.

### VI. — **Écoles féminines professionnelles.**

La Commission ayant reconnu que les écoles où les femmes adultes et mineures pourraient, dans un laps de temps relativement court, apprendre des travaux manuels, offriraient un moyen sérieux pour améliorer la position des familles indigentes et former des femmes capables de faire valoir leur travail non seulement au sein de leur foyer domestique, mais encore dans des établissements industriels, s'occupa sérieusement de cette question.

Après avoir débattu cette question à l'occasion de deux conférences sur ce sujet de M. Iversen et de Mme Tchernow, la Commis-

sion permanente pour instruction technique étudia longuement ce sujet dans une Commission spéciale, à laquelle prirent part non seulement les membres de la Commission permanente, mais aussi nombre de pédagogues distingués et plusieurs dames intéressées à améliorer la position des femmes indigentes. Le résultat de ces travaux fut un projet de *règlement général pour écoles professionnelles féminines* qui servit de base pour l'institution d'écoles pareilles par plusieurs personnes privées, dont la première fut Mme Korobow qui fonda son école en 1879. Trois des écoles professionnelles à Saint-Pétersbourg se trouvent sous la protection de la Société Technique et sous la surveillance de la Commission permanente : celles de Mmes Korobow, Messing et Argamakow.

La Commission n'a pas encore pu jusqu'à présent organiser elle-même une école de ce genre, vu d'une part le défaut de ressources pécuniaires, d'autre part son but immédiat, la consolidation et le développement des écoles pour ouvriers et des écoles spéciales techniques, fondées par la Société.

En tout cas, les travaux de la Commission dans cette direction eurent pour résultat, comme on l'a vu, des entreprises privées, grâce auxquelles commence à se former chez nous un type d'école professionnelle féminine, dont l'utilité pratique se fait sentir.

## VII. — Conférences.

Consacrant la plupart de ses séances aux questions visant l'organisation et l'amélioration de l'enseignement dans ses écoles, la Commission travailla dès son début à l'étude théorique et scientifique des questions concernant l'enseignement technique en général. Ainsi la Commission voua une attention sérieuse à l'étude théorique et pratique de la question de l'enseignement des ouvriers et de l'enseignement professionnel.

Presque au début des travaux de la Société Technique, M. E. Andréeff, un des fondateurs de la Société, présenta en 1868 un rapport déjà mentionné, sur « l'enseignement des contremaîtres en Allemagne, en Suisse, en Belgique, en France et en Angleterre ». Ce rapport eut, comme nous l'avons vu, pour conséquence la création de la Commission permanente pour enseignement technique. Édifiée par ce fait sur l'utilité des rapports et des conférences, suivies de débats entre les auditeurs et le lecteur, la Commission eut soin de pourvoir à ce que ses membres ne man-

quassent point de discussions de ce genre. Nous avons déjà vu le résultat qu'offrirent les rapports de MM. Janson et Nébolsine sur le travail des mineurs et les conférences de M. Iversen et de Mme Tchernow sur les écoles professionnelles féminines. Mentionnons ici les autres conférences sur des questions d'enseignement technique, ayant eu lieu au sein de la Commission pendant les années 1869-95.

Ayant élaboré presque au début de ses travaux *un plan d'enseignement pour les écoles techniques primaires,* la Commission ne cessait pas de travailler à l'amélioration et au développement de l'enseignement technique et élémentaire. Voilà pourquoi M. E. Andréeff résolut d'offrir une série de conférences sur *la question scolaire en Russie,* pour y systématiser ses vues sur ce sujet. La longue carrière pédagogique et l'ample connaissance des institutions d'enseignement en Russie et à l'étranger du lecteur étant bien connues en Russie, ces conférences offrirent un grand intérêt et furent suivies avec beaucoup d'attention non seulement par les membres de la Société, mais aussi par beaucoup d'autres personnes, travaillant aux questions pédagogiques. Ces conférences, au nombre de sept, traitèrent les questions suivantes :

1. L'organisation de l'enseignement technique, son rôle social et sa valeur économique.

2. L'enseignement préparatoire pour les aspirants aux écoles techniques; le caractère de l'enseignement dans ces dernières (objets d'enseignements généraux et techniques).

3-5. L'école primaire et populaire et l'enseignement pratique de ses élèves (le progymnase et le gymnase).

6-7. Les autres écoles moyennes, hors les gymnases. Les écoles supérieures en général, les instituts technologiques et agricoles.

8. Les écoles moyennes professionnelles; l'enseignement dans les prisons et les couvents, l'enseignement féminin.

9. Les écoles primaires professionnelles et agricoles; les cours du soir et du dimanche. Les précepteurs; l'enseignement des arts; conclusion.

Cette série de conférences souleva nombre de questions au sein des membres de la Commission et eut pour résultat immédiat l'élaboration *d'un programme d'enseignement pour les écoles techniques supérieures.* Outre la série des conférences de M. Andréeff, nous devons noter ici celles de M. Débolsky sur les améliorations à faire dans les écoles russes, — de M. Ghérassimoff ayant pour sujet une réforme d'enseignement dans les universités et les académies, — de M. Simachko sur l'organisation des écoles

professionnelles, — de M. Ilyine sur l'organisation des expositions scolaires, — et de M. Nebolsine sur les travaux de M. Andréeff pour le développement de l'enseignement technique en Russie.

Pour donner à ses membres la possibilité de faire plus ample connaissance avec les institutions pédagogiques techniques en Russie et à l'étranger et d'en recevoir les notions de la part des témoins oculaires, la Commission délégua plusieurs personnes pour visiter ces établissements et en référer aux membres de la Commission.

Parmi les rapports des personnes déléguées en Russie, mentionnons celui de M. Sokolovsky sur les écoles de Novorossyisk et sur l'école des conducteurs du ministère des voies de communications, — celui de M. Demtchinsky sur les écoles des chemins de fer, — de M. Ilyine sur les écoles de fabriques à Narva, l'école industrielle de la Société Patriotique féminine, et les cours de dessin du dimanche de l'Académie des Arts, et sur les écoles industrielles en Russie d'après les données de l'exposition artistique et industrielle à Moscou, en 1882; — de M. Abramoff sur l'école industrielle d'Ishef; — de M. Troïtzky sur les écoles industrielles dans les gouvernements de Kaysan et de Nijni-Novgorod — de M. Lévitzky sur l'enseignement industriel dans les gouvernements de Woronesh et de Riazan, — et enfin de M. Garchine sur l'instruction technique dans le rayon carbonifère du Don.

C'est aussi dans cette catégorie que nous devons noter la conférence de M. Poutiata, un des membres les plus éminents de la Commission (Président 1883-86) sur la méthode d'enseignement de la géométrie dans les écoles de la Société polytechnique, — de M. le professeur Leshaft sur l'enseignement des sciences naturelles dans les écoles spéciales, — de M. Sreznevsky sur les bases scientifiques de la photographie, — de M. Ilyine sur une collection simplifiée d'instruments physiques pour l'enseignement de la mécanique — et de M. Orloff sur l'enseignement du dessin appliqué au tissage.

Les conférences de MM. Poutiata, Leshaft et Sreznevsky eurent pour résultat la création de Commissions spéciales pour la revision des programmes de l'arithmétique, de la géométrie et des sciences naturelles dans les écoles de la Société technique et pour l'élaboration d'un programme d'une école photographique. Les rapports mentionnés sur les écoles industrielles en Russie contribuèrent sérieusement aux succès des travaux de la Commission, surtout à l'élaboration d'une *revue des institutions scolaires techniques en Russie.*

Parmi les rapports des personnes déléguées à l'étranger, il faut

mentionner ceux de MM. Wedroff et Latchinoff sur « les écoles professionnelles en France », — celui de M. Débolsky sur « les Institutions pédagogiques techniques en Allemagne et en Autriche », — celui de M. de Messoyédoff sur « les Écoles professionnelles en France et en Belgique », — ceux de MM. Nébolsine et Tonne sur « l'Enseignement et les écoles techniques en Allemagne », — celui de M. Asbéleff sur « les Sociétés esthétiques et industrielles et les musées en Allemagne », — de M. Fitz sur « les Mesures pour l'éducation des artisans à Berlin », — de M. Ilyine sur « les Écoles pour ouvriers adultes au Wurtemberg » et sur « la Section pédagogique de l'Exposition universelle à Vienne, en 1873 » ; — de M. Asbéleff sur « les Cours du soir pour ouvriers en Angleterre », — de M. Sreznevsky sur « l'Enseignement de la photographie et autres procédés reproductifs dans les écoles spéciales à l'étranger », — de M. Tchapline sur « l'Application de l'anthropométrie dans les écoles françaises ».

La Commission travaillant depuis quelques années déjà à la question de l'enseignement des métiers, plusieurs personnes présentèrent des rapports sur cette question. Mentionnons ici les conférences de M. Abramoff, sur « la manière d'enseigner nos métiers dans nos écoles primaires »; de M. Rosenberg, sur « les moyens de développer les connaissances techniques au sein de la classe rurale, occupée d'instruction domestique » ; de M. Ilyine, sur « la nécessité d'admettre l'enseignement des métiers dans le programme de nos écoles primaires » et sur « les classes supplémentaires de métiers dans les écoles de paroisse en Russie »; enfin celui de M. Voronetzky sur « l'enseignement des métiers en Scandinavie ».

Comme dans la question de l'enseignement des ouvriers, la Commission se heurta dans la question de l'enseignement des métiers dans les écoles primaires au manque de précepteurs. C'est pour s'assurer de la possibilité d'instruire en peu de temps aux métiers des hommes faits, des précepteurs pratiques, que la Commission organisa en 1880 un cours de métiers pour les précepteurs d'écoles primaires.

Les résultats de cet essai furent assez satisfaisants, et la Commission dut se convaincre que l'organisation de cours réguliers pareils pourrait former en peu de temps des précepteurs experts à l'enseignement des métiers dans les écoles primaires. Notons ici que sur la prière des instituteurs d'écoles primaires pour filles, des cours pareils furent organisés pour femmes, soit : un cours de reliure, un cours de vannerie et un cours de tenue de livres. La question de l'enseignement du travail manuel attira

sérieusement l'attention de la Commission. Outre quelques conférences sur ce sujet (de MM. Reincke et Kovalevski, sur l'enseignement du travail manuel en France, en Belgique et en Suède, et de MM. Kassatkine, Zirul et Koticoff, sur les cours de travail manuel pour précepteurs d'écoles primaires à Théodosie, Riga et Ladoga), la Commission permanente créa une Commission spéciale pour l'étude de cette question. Comme résultat de ses travaux, nous mentionnerons, entre autres, un plan d'organisation de cours de travail manuel pour précepteurs d'écoles primaires et d'écoles normales, ayant à fonctionner pendant l'été durant six semaines dans diverses localités de l'Empire.

Avant de clore ce chapitre, nous ne pouvons pas passer sous silence la conférence de M. Asbéleff, sur la nécessité de lois spéciales indiquant les connaissances et les aptitudes nécessaires pour les ouvriers ayant à manier des chaudières et machines à vapeur.

C'est grâce à l'intérêt qu'offrit cette conférence que la Commission entreprit l'élaboration d'un plan d'école pour les machinistes et chauffeurs employés aux fabriques et usines.

A présent on a organisé, d'après ce plan, une école pour les chauffeurs à l'usine de machines Baltique et des cours pour chauffeurs à Nicolaeff.

### VIII. — Relations de la Commission avec la province.

Les travaux de la commission ne manquèrent pas de recevoir une certaine notoriété dans la province. Enhardis par le succès des écoles de la Société, les autorités municipales de plusieurs villes, les Zemstwos, autorités électives gérant les affaires locales, ainsi que des personnes privées, s'adressèrent et continuent de s'adresser à la Commission avec la prière de donner des indications pour l'organisation d'écoles professionnelles, adaptées aux besoins locaux.

Mentionnons ici les requêtes des municipalités d'Odessa et d'Irbit, des Zemstwos d'Ardatoff, de Mamadisch, de Pavlovsk, de Poltava, du directeur de l'usine d'armes de Toula, du directeur de l'arsenal de Briansk, etc.

Chaque requête de ce genre est étudiée au sein de la Commission, après quoi son bureau ou bien une Commission spéciale est chargée de rédiger un rapport des instructions détaillées.

La Commission est en outre souvent chargée d'élaborer un plan complet pour telle ou telle institution projetée. Ainsi elle élabora

un plan d'études pour l'école des chemins de fer dite de Dervitz, à Moscou, tâche qui ne lui offrit point de difficultés sérieuses, la Commission ayant longuement étudié et fixé un *plan général* pour écoles de chemins de fer. D'après la requête du général Kovasko, célèbre en Russie par ses travaux de galvanoplastique, la Commission élabora un projet pour l'organisation d'écoles électro-techniques. Elle travaille en outre au projet d'une école spéciale de chimie à Saint-Pétersbourg et au projet de réforme du lycée réal de M. Stokolsky à Pétersbourg en école polytechnique et élabora les projets de règlements pour une école polytechnique à *Tchérépovetz* (fondée par les frères Milloutin) et à *Smiéla* (gouv. de Kief) pour des écoles professionnelles à *Nièsjin*, dans le village de *Markassi* (gouv. de Simbirsk), et dans le village de *Pavlovo* (gouv. de Nijni-Novgorod).

Enfin la Commission donna des indications pour l'organisation: 1° des classes industrielles de l'institut des orphelins à Gatchina; 2° d'une section d'apprentissage annexée à l'école primaire d'Otchersk (gouv. de Perm); 3° de l'enseignement scolaire et des ateliers dans les prisons.

## IX. — Travaux actuels.

Les travaux actuels de la Commission peuvent être classés en trois catégories.

### I. *Organisation pédagogique et administrative des écoles de la Société technique.*

Parmi les travaux de cette catégorie, il faut noter les questions suivantes, placées sur le programme de la Commission pour 1895.

*a)* Amélioration de la condition matérielle des précepteurs des écoles de la Société, institution d'un honoraire annuel en échange de l'honoraire par leçon.

*b)* Élaboration de budgets normaux pour les écoles du soir.

*c)* Introduction de travaux manuels dans les écoles.

*d)* Revision de quelques programmes d'enseignement.

*e)* Organisation d'excursions pédagogiques et de conférences instructives.

*f)* Élaboration d'un cours systématique de travaux à l'aiguille.

*g)* Organisation d'un plan de surveillance concernant les

écoles professionnelles féminines, placées sous le patronage de la Société Technique.

*h)* Discussions de questions sur l'organisation de conseils d'écoles et sur la fixation de leurs droits et de leurs devoirs, en ce qui concerne l'administration des écoles.

*i)* Institution de comités de patronage pour augmenter les moyens d'entretien des écoles et pour assurer le sort des élèves qui y ont terminé leur cours.

*k)* Établissement d'une caisse d'épargne et de crédit mutuel pour les instituteurs des écoles de la Société.

*l)* La participation de la Commission au II[e] Congrès national des agents d'instruction technique et industrielle et à l'exposition nationale artistique et industrielle à Nijni-Novgorod.

*m)* La terminaison de l'organisation du Musée pédagogique mobile.

*n)* Organisation d'un musée spécial pour les écoles industrielles.

## II. *Étude des questions générales concernant l'enseignement professionnel et technique.*

*a)* Apprentissage de métiers dans les usines et les ateliers.

*b)* Continuation de l'élaboration des questions sur l'enseignement d'objets spéciaux dans les écoles de commerce.

*c)* Étude détaillée de programmes d'enseignement des sciences naturelles, des arts graphiques et d'autres objets spéciaux, enseignés dans les écoles de la Société.

*d)* Élaboration, sur le consentement de l'administration urbaine de Saint-Pétersbourg, d'un type d'écoles professionnelles pour les élèves qui ont fini leurs cours dans les écoles primaires.

*e)* Organisation de conférences sur des questions spéciales pour les ouvriers adultes.

## III. *Création d'écoles nouvelles.*

*a)* Organisation de cours pour machinistes et chauffeurs.

*b)* Organisation d'écoles chimico-techniques et électro-techniques.

*c)* Organisation de classes spéciales de dessin simple et linéaire à Okhta.

## IV. *Publication du journal « Instruction technique ».*

Quelques-uns de ces projets commencent à se réaliser. Ainsi pendant l'été dernier et celui de l'année courante on a organisé

plusieurs excursions très intéressantes dans les environs de Saint-Pétersbourg pour les élèves des écoles de la Commission, et en hiver ils ont assisté à des conférences accompagnées de la lanterne magique.

Le règlement de la caisse d'épargne et de crédit mutuel est définitivement élaboré, et l'ouverture de cette dernière aura lieu en automne.

### X. — Congrès national russe pour enseignement technique commercial et industriel.

Avant de clore ce mémoire, il serait opportun de dire ici quelques mots sur un des événements marquants des dernières années de la vie de la Commission : nous parlons du Congrès, nommé en tête de ce chapitre, organisé par la Société impériale polytechnique russe en 1889.

Le projet d'organiser ce Congrès surgit en 1887. Son but était de rassembler des divers points de l'empire les personnes travaillant à l'enseignement technique et professionnel, de donner à ces personnes la possibilité de débattre en commun les questions principales de l'organisation de cet enseignement et d'obtenir un aperçu, aussi complet que possible, des modes d'enseignement et des caractères des divers établissements pédagogiques techniques et professionnels en Russie.

Le Congrès siégea à Saint-Pétersbourg du 26 décembre 1889 jusqu'au 6 janvier 1890.

1,076 membres y prirent part, dont 102 comme délégués de Sociétés, Municipalités et Zemstwos.

Voici la liste des sections du Congrès :

I. Questions générales pédagogiques, hygiène scolaire, enseignement réal et commercial, dessin technique.

II. Écoles techniques et professionnelles moyennes et primaires.

III. Instruction agronomique; écoles de mineurs.

IV. Instruction professionnelle féminine.

V. Travail manuel scolaire.

Cette liste, ainsi que le nombre des membres, indique éloquemment d'une part l'intérêt qu'eut cette entreprise, d'autre part l'étendue de son programme. L'échange d'idées entre les membres eut pour résultat immédiat la précision des besoins de nos écoles spéciales, la revision de nos procédés pédagogiques et l'expression unanime de la nécessité et utilité de collaboration mutuelle entre nos diverses Sociétés savantes et institutions pédagogiques. Les

travaux du comité organisateur ainsi que les comptes rendus du Congrès, formant ensemble un recueil de plus de 3,500 pages, représentent une collection très précieuse de matériaux pour l'histoire de la question scolaire en Russie.

Le développement de l'enseignement du dessin, décrété par le Gouvernement, peut être nommé comme un des résultats pratiques immédiats du Congrès. Parmi les mémoires présentés au Congrès ayant attiré le plus l'attention par leur mérite scientifique, nous ne pouvons passer sous silence le travail sur les écoles techniques et professionnelles moyennes et primaires de M. Anopoff, et celui de M. Korolkoff sur l'enseignement professionnel des femmes en Russie.

Le second Congrès national se tiendra cet hiver à Moscou; une Exposition des différentes Écoles professionnelles aura lieu en même temps. La Commission permanente de l'enseignement technique a pris part à tous les Congrès internationaux: au premier Congrès, à Bordeaux, en 1886, elle était représentée par M. de Messoyédoff; au second, à Paris, en 1889, par MM. Andreeff et Reincké, et au troisième, à Bordeaux, par M. E. de Kovalevski.

M. le Président. — Je crois être l'interprète de l'Assemblée en remerciant vivement M. de Kovalevski de ses intéressantes communications, remplies de faits et de chiffres. Les faits et les chiffres sont les arguments les meilleurs, vous le savez, en faveur des résultats que l'on veut démontrer. *(Applaudissements.)*

Je donne maintenant la parole à M. Eugène Rombaut, délégué du Gouvernement belge, sur *les Écoles ménagères en Belgique.*

M. Rombaut. — Il me tardait, Mesdames et Messieurs, de prendre la parole pour remercier l'honorable Président de la Société Philomathique et le Président de notre Congrès, des paroles de bienvenue qu'ils ont bien voulu nous adresser hier.

Si les étrangers sont accourus nombreux à ce Congrès, c'est qu'une invitation de la France est toujours bien accueillie au dehors, et nous en étions doublement heureux, parce que cela nous donnait l'occasion de renouer avec les membres de la Société Philomathique les relations amicales que nous avons eues avec eux au Congrès de 1886. *(Applaudissements.)*

## Les Écoles ménagères en Belgique

Par M. Eug. Rombaut

Inspecteur général de l'Industrie et de l'Enseignement professionnel, Délégué de la Belgique.

Messieurs, en 1886 j'avais, comme aujourd'hui, l'honneur d'être délégué par le Gouvernement belge pour assister au Congrès de l'enseignement technique. En 1886, je vous ai fait part de ce que nous possédions en fait d'enseignement professionnel commercial et industriel en Belgique. Dès lors, je crois inutile d'y revenir. Les principes et les méthodes sont restés les mêmes; nous nous sommes bornés à développer notre enseignement technique, en nous inspirant des résolutions des Congrès de 1886 et de 1889. Nous avons aussi étendu, dans de notables proportions, l'enseignement professionnel des femmes.

Je désire vous entretenir aujourd'hui d'une question qui vous intéressera, je n'en puis douter, et qui a, en tout cas, cet avantage d'être plus neuve: je veux parler de l'enseignement ménager.

Tout le monde aujourd'hui s'occupe de questions sociales. Cette question est cependant aussi vieille que le monde; mais elle préoccupe plus particulièrement la société à tous les degrés depuis une dizaine d'années. Le riche, l'industriel, l'ouvrier, tous s'en préoccupent. Pour ma part, j'ai pensé qu'il était préférable de s'en occuper que de s'en préoccuper; et, estimant que la principale base de la société est la femme, nous avons pensé qu'au lieu de toujours s'occuper de l'homme, il ne fallait pas négliger de s'occuper de la femme pour arriver au but. A cet effet, nous avons créé en Belgique ce que nous appelons *des Écoles ménagères*. Je veux, en deux mots, vous dire ce qu'est l'enseignement ménager, et vous faire voir les transformations qu'il a subies, puisqu'aujourd'hui cette création a cinq ans d'existence. Il existe actuellement 225 de ces écoles, et je crois pouvoir vous affirmer que d'ici peu de temps nous en aurons 500, parce que depuis un mois nous avons un nouveau ministère; que les écoles ménagères sont rattachées à ce nouveau ministère; que, comme don de joyeux avènement, M. le ministre Nyssens a tout bonnement demandé pour elles une augmentation de crédit de 100,000 francs que tous, députés et sénateurs, se sont empressés de voter, l'enseignement

technique ayant, en Belgique, la faveur de tous les partis. La création de ces écoles remonte à l'année 1889.

Pour étendre cet enseignement ménager, nous avons adressé aux gouverneurs des provinces et aux bourgmestres des communes une circulaire dont je veux vous lire quelques lignes. Nous voulions créer des écoles ménagères pour les adultes; c'est-à-dire que nous voulions avoir les femmes-ménagères tout de suite — mariées si possible, — pour qu'elles pussent, appliquant les idées saines et économiques que nous nous proposions de leur apprendre, pouvoir ensuite les implanter immédiatement dans leur ménage. Mais les jeunes filles sont difficiles à manier; une fois qu'elles ont atteint dix-sept ou dix-huit ans, elles songent à bien d'autres choses... Il nous était donc fort difficile de les attirer à l'école. D'autant plus que nous ne trouvions pas toujours chez les mères le concours sur lequel nous croyions pouvoir compter. Nous dûmes alors tourner nos vues d'un autre côté.

L'école primaire compte dans sa division supérieure des élèves de douze à treize ans; nous résolûmes d'installer l'école ménagère à côté de l'école primaire. Les inspecteurs primaires voulurent bien nous abandonner deux après-dîner par semaine, soit quatre heures. Nous avons établi notre programme sur ce court laps de temps, nous avons cherché à mettre dans la tête de ces fillettes des choses intéressantes pour qu'elles pussent, dans la famille, faire honte à leurs grandes sœurs. Notre tentative a réussi au delà de nos espérances. Cependant je dois ajouter que nous possédons beaucoup d'écoles ménagères suivies par des adultes; mais nous avons préconisé, après un premier insuccès, un moyen que je recommande beaucoup.

Quand nous n'avions affaire qu'à des jeunes filles de dix-huit ans ou plus qui se montraient rétives pour venir à l'école, nous prenions un moyen énergique : nous fermions l'école... Ce n'était pas difficile... il n'y avait personne dedans. *(Rires.)* Nous l'ouvrions huit ou quinze jours après, en exigeant des élèves un droit d'ins cription de 4 ou de 5 francs. Cela paraît une idée étrange que de faire payer 5 francs à de pauvres jeunes filles, dont des ramasseuses de charbon, dans les provinces industrielles! Cependant, cette disposition a sauvé l'école. Partout où cette mesure est appliquée, les élèves nous arrivent de toutes parts, et elles sont très assidues. *(Applaudissements.)*

Je vais tâcher maintenant d'être bref pour vous expliquer le principe de nos écoles ménagères. Je serai aussi clair que possible; d'ailleurs l'intelligence de mon auditoire suppléera à l'insuffisance de mes explications.

Nous avons pensé que la fille du peuple, destinée à devenir la femme de l'ouvrier, devait faire son éducation chez elle : l'éducation familiale est la meilleure de toutes. Mais, afin d'augmenter les ressources du ménage — du moins chez nous, — la jeune fille doit aller à l'atelier ou à l'usine le plus tôt possible; il n'y a donc plus d'éducation familiale. Pouvait-on songer, quand elle rentre chez elle le soir, à l'obliger à aller à l'école pour achever son instruction plus que rudimentaire? Non! Dès lors, nous avons cherché quelles étaient les heures dont elle pouvait disposer dans la journée; et nous sommes arrivés à l'obliger à venir à l'école malgré elle. *(Applaudissements.)*

Voici un extrait de la circulaire que, sous la date du 29 juin 1895, le Ministère de l'Industrie adressait aux gouverneurs de province :

« La jeune fille part de grand matin pour se rendre au charbonnage, à l'usine ou à la manufacture; souvent, elle y reste toute la journée et ne rentre que le soir dans sa famille. Elle n'a donc l'occasion ni de se former aux travaux du ménage, ni d'acquérir les vertus domestiques qui lui seront nécessaires quand, à son tour, elle fondera une famille nouvelle. Et non seulement l'occasion lui manque, mais la volonté lui fait défaut. Sa tâche journalière accomplie, elle se considère comme dispensée de toute autre occupation. Ayant travaillé aussi assidûment et aussi longtemps que son père et ses frères, elle se croit autorisée à se reposer en même temps qu'eux. La pensée d'une préparation à des devoirs futurs ne lui vient, sans doute, que rarement à l'esprit. Elle arrive ainsi à l'époque du mariage, presque étrangère à toutes les nécessités comme à toutes les responsabilités de sa nouvelle condition sociale.

» L'ignorance de la jeune fille est plus grande encore si, comme il arrive dans certaines industries, la mère de famille elle-même travaille dans les fabriques et vit, une grande partie du jour, éloignée de ses enfants qu'elle confie à des étrangers ou à des institutions charitables.

» Il n'est pas surprenant que le jeune ménage, constitué dans ces conditions défavorables, arrive rapidement à présenter le spectacle du plus grand désordre moral et économique. Les ressources sont gaspillées; l'habitation et le mobilier sont mal entretenus; les enfants sont privés des soins moraux et physiques nécessaires; les repas sont mal et hâtivement préparés. Bientôt, le chef de la famille, instinctivement repoussé par l'aspect du gâchis permanent qu'offre son intérieur, cède aux tentations du cabaret

et aux invitations des camarades. Alors, la famille morale est dissoute. Des discussions continuelles y éteignent l'affection, et au fur et à mesure qu'ils grandissent, les enfants, livrés à eux-mêmes et dont l'éducation a été négligée, tendent à s'éloigner d'un foyer où rien ne vient égayer leurs yeux ni rasséréner leur âme.

» Nécessairement, le mal empire de génération en génération, et l'on finit par s'habituer à l'idée que tout cela est normal et qu'on n'y peut rien changer.

» La famille étant la base de la société, on aperçoit sans peine les conséquences de cette situation. Elles sont redoutables. En les envisageant, M. Gladstone disait que celui qui trouverait le moyen de retenir les femmes au foyer domestique, en leur procurant une occupation lucrative, serait l'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

» Le devoir s'impose donc à tous, aux particuliers comme aux autorités publiques, de rechercher les moyens et de faire les sacrifices nécessaires pour donner aux filles de nos ouvriers l'éducation ménagère qu'elles ne peuvent recevoir chez leurs parents. »

Une des difficultés de ces écoles, c'est l'élaboration du programme, afin de rendre l'école ménagère attrayante. Cela a été notre première préoccupation. Je dois dire que nous n'avons pas cherché à faire de la théorie, de la pédagogie, c'était des résultats immédiats dont nous avions besoin, et que nous voulions obtenir. Notre but était d'apprendre à l'ouvrière à faire la cuisine saine, réconfortante et économique, à raccommoder, à laver et repasser le linge, soigner un malade, emmailloter un enfant. Rien que cela. Tel était le programme que nous nous étions tracé, et nous n'avions, dans la plupart des cas, que quatre heures par semaine pour le développer!

De même qu'il ne faut pas, ainsi que l'a dit M. Mesureur, mettre entre les mains de l'enfant des instruments trop lourds pour son âge, de même nous ne devions pas songer à imposer à la jeune fille des travaux trop pénibles, qui lui eussent fait prendre en dégoût l'école ménagère. Il fallait donc nous tenir sur une certaine réserve, lui donner des notions générales de façon qu'elle prît goût à l'enseignement que nous voulions lui donner, car, ne l'oublions pas, nous parlons en ce moment d'enseignement ménager à l'école primaire, préliminaire de l'école ménagère. Dans tous les cas, la cuisine devait être la base de notre enseignement. Or, qu'est-ce que c'est que la cuisine ouvrière? A ce

sujet, permettez-moi une petite digression. J'ai l'honneur d'être depuis dix-huit ans inspecteur de l'enseignement professionnel en Belgique. J'ai eu l'occasion de parcourir maintes fois les centres industriels; il m'est arrivé souvent d'entrer dans les habitations ouvrières au moment des repas... J'étais suffisamment connu comme inspecteur pour qu'on me laissât entrer librement, et je fais souvent la causette avec les ouvriers. J'ai remarqué que la base de l'alimentation populaire était la pomme de terre. Presque jamais de soupe; cela prend trop de temps. Rarement de la viande fraîche, cela coûte trop cher.

J'ai souvent constaté aussi que, lorsque le mari rentrait, les pommes de terre n'étaient pas cuites. Le mari les mangeait tout de même en maugréant; mais ce plat indigeste l'obligeait à aller ensuite prendre une goutte... quelquefois deux, sinon trois... En rentrant, il se fâche, tape sur sa femme, et parfois brise les meubles. Et tout cela pour un plat de pommes de terre mal préparé! *(Rires et applaudissements.)*

Eh bien! notre but est de montrer à cette femme qui a préparé ce plat de pommes de terre, qu'elle peut arriver à faire un excellent repas substantiel à raison de vingt à vingt-cinq centimes par tête. Cela vous paraît étrange. Pour ce prix, cependant, nous pouvons arriver à donner un potage, un plat de légumes de la saison, un morceau de viande ou des ragoûts. Or, quels sont les ménages d'ouvriers où l'on ait un pareil menu tous les jours? J'ai ici des milliers de menus pris au hasard dans un grand nombre d'écoles ménagères qui attestent ce que j'avance.

Dans nos écoles, on écrit d'abord au tableau le menu à préparer, on donne de l'argent aux jeunes filles, on les envoie ensuite au marché. J'oubliais de dire que dans nos écoles ménagères, les élèves sont partagées en quatre groupes : les cuisinières et nettoyeuses, les repasseuses, les raccommodeuses, et enfin les laveuses. Comme nous avons remarqué que les familles se composent généralement chez nous de six personnes, nous établissons dans chaque section un roulement de six élèves, ce qui fait chaque fois vingt-quatre enfants à l'école ménagère. Les enfants vont au marché après avoir inscrit sur leur carnet ce qui est porté au tableau. Ce tableau joue, dans notre enseignement, un rôle très important, car il est disposé en colonnes, où tout est inscrit et permet de donner immédiatement le prix de revient, par tête, de chaque menu, même de chacun des plats, ainsi que la durée de la préparation de chacun des mets composant le menu.

Cela permet ainsi à la ménagère de faire, suivant le temps ou

l'argent dont elle dispose, un menu approprié. Pour ma part, je tiens essentiellement au tableau parce qu'il a rendu et qu'il continue à rendre des services inestimables.

Une fois le marché fait, chaque fillette se rend à la cuisine; puis, le repas préparé, on se met à table sous la direction d'une maîtresse; parce que nous désirons que l'on inculque aux enfants et aux adultes de bonnes manières qu'elles transporteront ensuite chez elles. Elles seront ainsi, à leur tour, éducatrices de leurs frères et sœurs. Neuf fois sur dix, dans les ménages pauvres d'ouvriers, on ne se met pas à table pour manger; on se place de droite et de gauche dans la chambre. Il n'y a pas de table servie. Nous voudrions y arriver.

La cuisine faite, on nettoie et l'on remet les ustensiles en place et les enfants s'en vont. Il en est de même pour les autres groupes. Pour les lessiveuses, nous faisons d'abord laver les tabliers, les linges de cuisine que l'on utilise dans la classe. Nous en sommes ensuite venus à obliger les enfants à apporter le linge de leur famille. Je dois dire que nous avons éprouvé d'abord une résistance sérieuse; chaque fillette éprouvait une sorte de respect humain à apporter du linge troué, sale, dégoûtant. Quand on s'est aperçu que le linge de toutes les élèves se ressemblait, on n'a plus eu le même scrupule, et aujourd'hui nous en avons des monceaux; on nous apporte non seulement le linge de la famille, mais même parfois celui de tous les parents, de tous les amis.

De même pour le repassage... La grande difficulté est peut-être d'inculquer aux fillettes toutes ces notions, et j'ai pu remarquer que, de même qu'on n'apprend une opération d'arithmétique à de jeunes enfants qu'en la répétant régulièrement pendant un certain nombre de jours, de même les jeunes filles n'arrivaient à faire un potage ou tout autre plat d'une façon passable qu'après s'y être exercées pendant une semaine. De là, la recommandation de ne pas varier d'occupation journellement.

Je ne désire pas qu'en ce qui concerne l'enseignement ménager, la jeune fille s'adresse à sa mère, car celle-ci est généralement jalouse. Pour elle, l'enfant n'a pas besoin d'aller à l'école ménagère, elle en saura toujours assez. C'est l'appréciation du père qui nous importe le plus dans la circonstance. Le samedi, nous disons quelquefois aux fillettes : Que vous a coûté tel repas ?... 0 fr. 22 par tête par exemple !... Eh bien ! si vous êtes six à la maison, demandez 1 fr. 50 à votre père demain, préparez-lui un repas comme celui-ci, et lundi rapportez-nous un certificat de votre père, pas de votre mère !... Quand le papa a bien mangé, il est ravi... et il devient un chaud partisan de l'école ménagère. *(Rires et applaudissements.)*

Je vous disais tout à l'heure que devant le peu de succès qu'obtenaient certaines de nos écoles ménagères, nous avions dû les fermer et les rouvrir ensuite en imposant un droit d'inscription. Aujourd'hui, ces écoles sont en pleine prospérité. Qu'est-il arrivé ? C'est que le père à qui sa fillette avait servi un bon repas disait à ses camarades en rentrant à l'atelier : « Quelle bonne soupe j'ai mangée! C'est ma fille qui l'a faite, et c'est à l'école ménagère qu'on lui a appris à faire la cuisine. » Cela a fait la tache d'huile, et aujourd'hui nous avons dû limiter, dans certaines écoles, le nombre de nos élèves. J'estime que le droit d'entrée que nous avons exigé nous a beaucoup aidés, et cela en vertu du raisonnement généralement admis : une chose n'a de valeur que parce qu'on l'achète par son travail ou par son argent.

Aujourd'hui, nos écoles ménagères sont très nombreuses dans le pays de Charleroi, dans le Borinage, dans le pays de Liège, de Mons, c'est-à-dire dans les centres industriels. Tout le monde en reconnaît l'utilité. Nous avons même jusqu'à trois ou quatre écoles dans la même localité.

Il ne faut pas vous imaginer, Mesdames et Messieurs, que toutes ces fondations aient été bien coûteuses. Les classes et écoles ménagères sont aujourd'hui au nombre de 216 et notre budget total est de 100,000 francs, ce qui représente 350 à 400 francs par école.

Un mot encore sur le raccommodage. Je me hâte de vous dire que nous avons éloigné la couture des vêtements neufs, à l'exception des vêtements usuels portés par la femme et les enfants de l'ouvrier. Chez nous, le raccommodage n'était pas connu; sitôt qu'un vêtement était déchiré, on le vendait au fripier. Nous avons donc cherché à introduire le raccommodage des vêtements dans les familles. L'ouvrier, en général, n'a qu'un vêtement de travail; s'il survient quelque accident, tache d'huile ou accroc, il rentre chez lui et est obligé de mettre son habit des grands jours qui, bientôt, est dans un piteux état. J'ai tâché de parer à cet inconvénient par l'école ménagère. Le lundi, le vêtement de travail du papa est apporté à l'école par les jeunes filles; on le lave, on le rince, puis on le raccommode et on le repasse. L'ouvrier le trouve la semaine suivante prêt à servir. Nous avons donc fait réaliser ainsi une économie notable dans les ménages ouvriers, en ce sens qu'il en a deux maintenant.

Le grand malheur dans toutes les classes de la société, c'est que chacun vise toujours au-dessus de sa condition ; l'ouvrier n'échappe pas à cette loi fatale. Nos fillettes sont toujours tentées d'aller se placer en service soit à la ville ou dans les châteaux du voisinage,

voire de travailler chez des couturières ou dans des ateliers. Invariablement, quand je m'aperçois que les institutrices ont une tendance à pousser leurs élèves dans cette voie, je les menace de faire fermer leur école ménagère, de leur retirer tout subside, et, le cas échéant, je tiens parole, parce que le résultat de cette émigration est de nous laisser au village les filles les moins intelligentes, le rebut en un mot. Je ne veux pas que les jeunes filles quittent leur village pour aller à la ville. Je désire qu'elles restent dans leur famille, qu'elles tiennent bien leur ménage si elles se marient; qu'elles prêchent d'exemple, en un mot. Pourquoi le mari va-t-il fatalement au cabaret? Parce que chez lui la maison est sale et mal tenue.

Comme nous n'avons pas jusqu'à présent d'école normale pour former des institutrices d'écoles ménagères, le recrutement du personnel a été assez laborieux. On apprend bien aux jeunes maîtresses à l'école normale des notions d'économie domestique, de chimie et de physique. Mais ce que nous tenons, nous, qu'elles inculquent aux filles confiées à leurs soins, ce sont des notions d'un ordre moins élevé, mais plus pratiques. Elles peuvent justifier qu'elles possèdent ces connaissances en se présentant devant un jury nommé par le Gouvernement. En cas de succès, elles reçoivent un diplôme.

Vous voyez donc et comprenez notre but : c'est de donner à l'ouvrier une bonne ménagère, qui tienne convenablement son intérieur, avec ordre et économie.

En terminant, Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'exprimer un désir : Je désire que vous veniez voir les résultats que nous avons acquis; je vous mènerai dans nos écoles, et vous verrez ce que nous avons obtenu par l'enseignement ménager. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Je remercie M. Rombaut de nous avoir fait connaître une institution qui n'existe nulle part ailleurs qu'en Belgique, et qui est son œuvre propre.

M. Vicente Sanchis. — J'ai eu l'occasion, l'année passée, de visiter avec Mme Sanchis les écoles ménagères fondées par M. Rombaut, et j'ai pu constater que ces écoles étaient les plus pratiques que j'aie vues en Europe.

M. Mesureur. — J'ai vu la question des écoles ménagères

d'assez près à l'Exposition d'Anvers, j'étais membre du jury de l'enseignement professionnel. J'ai pu voir que la réussite était aussi complète qu'on pouvait le désirer; que c'était un exemple à suivre... Ces écoles ont réussi, je dois le dire, parce qu'elles sont dans les mains d'un seul homme; parce qu'elles n'ont qu'un seul budget; parce que leur grand maître est un apôtre qui a passé une grande partie de sa vie à cette œuvre; que personne ne l'a contrarié, contrecarré; qu'il est tous les jours sur la brèche, et aussi parce que l'on a compris en Belgique qu'il ne fallait pas faire des innovations sociales inopportunes; que si tout le monde peut arriver en haut, il n'est pas bon de laisser croire que tout le monde y doit arriver. Joignez à cela que l'apôtre de cette œuvre n'a cessé depuis lors de s'en occuper, et vous comprendrez combien ces résultats merveilleux peuvent servir d'exemple.

Nous pouvons désirer chez nous la création de ces mêmes écoles et, si nous pouvons y parvenir, nous aurons rendu un grand service à notre pays. *(Applaudissements.)*

M. Siegfried. — Comme je vois que cette question intéresse beaucoup l'Assemblée, je me permettrai de poser quelques questions à M. Rombaut. Un point m'a frappé dans sa communication: il a dit que le budget de chaque école n'atteignait que quatre ou cinq cents francs. Je voudrais que M. Rombaut nous expliquât dès lors où se fait la cuisine; qui paie le charbon, les fourneaux pour faire la cuisine; qui paie le savon pour la lessive, etc., car il me paraît impossible qu'on puisse se tirer d'affaire avec quelques centaines de francs. Quelques explications nous seraient nécessaires à cet égard pour que, de notre côté, nous puissions tenter une création analogue chez nous.

M. Rombaut. — J'aurais pu entrer dans ces détails, mais j'ai craint de fatiguer mon auditoire. Je puis répondre en deux mots en ce qui concerne la question budgétaire.

En matière de création d'École, nous sommes en Belgique ennemis de l'intervention de l'État; nous voulons laisser à

l'initiative privée le soin de nous indiquer là où il y a utilité de créer une école.

Quand une Société, une Communauté ou une Municipalité désire ériger une école ménagère, nous lui disons : créez des ressources et envoyez votre demande au Ministre compétent qui l'examinera et vous répondra s'il est possible de donner suite à votre demande. En un mot, le Gouvernement examine et n'est là que pour donner un conseil ou pour empêcher de commettre une faute ou d'aller trop loin. Ensuite l'inspection lui reste.

Quant à la question de rétribution des écoles, indépendamment des 350 ou 400 francs que chaque école ménagère coûte en moyenne à l'État, elles reçoivent des subventions des provinces ou des communes ou de particuliers. Mais, en définitive, la dépense pour chacune d'elles n'est pas élevée.

Est-ce l'achat des denrées qui vous inquiète? Mais remarquez que nous n'achetons pas ce qu'il y a de plus cher. Chaque école a un budget. Calculez les diverses dépenses que je vous ai énumérées : cuisine, chauffage, entretien du mobilier, du matériel spécial, calculez à raison de 1 fr. 50 par repas de 6 personnes, cela fait 9 francs par semaine. Mettez qu'il y ait 45 semaines, cela fait environ 400 francs par an, et ceci est le coût d'une école ménagère fonctionnant tous les jours et pendant toute l'année, donc d'une école exceptionnelle.

M. Siegfried. — Je trouve la question intéressante, et je demande la permission d'insister. D'après ce qu'a dit M. Rombaut, pour créer une école ménagère, il faut que quelqu'un en prenne l'initiative. La personne — Municipalité ou individualité — qui a pris cette initiative, est obligée de faire les frais de premier établissement. Il y a, de ce chef, une dépense assez importante.

Ce que j'en dis n'est pas pour critiquer — j'approuve, au contraire, énormément ce genre d'institution, — mais je ne voudrais pas que nous nous fissions illusion à ce sujet. Il faut de l'argent pour ces créations-là : indépendamment des fonds de premier établissement, il faut subvenir aux frais d'entretien.

Pour cela il est besoin de subventions : celle du Gouvernement s'élève, paraît-il, de 400 à 500 francs par école ; mais il faut aussi un complément assez important provenant des personnes ou municipalités qui ont fondé l'école.

M. Rombaut a fait le calcul que pour 6 personnes il fallait 9 francs par semaine ou 400 francs par an. Mais s'il y a 60 élèves, cela fait, en définitive, 10 fois 400 francs... Est-ce que M. Rombaut a fait une statistique pour nous montrer à quelle source on puise cet argent, et quel est le coût total des écoles ménagères ?

M. ROMBAUT. — M. Siegfried se fait un fantôme de la dépense d'installation d'une école ménagère. Les frais de première installation s'élèvent à environ 400 francs. Or quelle est la personne ou la Municipalité qui, ayant l'intention de créer une école de ce genre, reculerait devant une dépense de 400 francs, lorsqu'elle peut faire œuvre utile ! sans compter que le Gouvernement donne toujours sur les frais de cette installation une ristourne de 50 %; c'est donc, en réalité, 200 francs que coûte à ses fondateurs chaque école nouvelle. M. Siegfried s'est évidemment trompé dans son calcul. Le nombre d'élèves ne peut en rien influer sur le coût des préparations culinaires puisqu'il n'y a jamais plus de 6 élèves occupées à la fois chaque semaine.

La seule influence qu'un pareil nombre d'élèves pourrait avoir ce serait de faire augmenter le personnel enseignant ou surveillant.

M^lle^ MALMANCHE. — Que deviennent les 5 francs par an que vous faites verser aux élèves dans certaines écoles ?

M. ROMBAUT. — Je suis très heureux de la question que M^lle^ Malmanche veut bien m'adresser afin de pouvoir justifier cette taxe que certains m'ont reprochée. Je commence par dire que ce n'est pas une mesure absolument générale dans nos écoles. J'avais demandé, il y a quelques années, à certaines Municipalités, que l'on fît payer un droit d'entrée dans les

écoles industrielles, car vous avez pu remarquer comme moi que ce que l'on paie est plus hautement apprécié que ce qui est donné gratuitement. Aujourd'hui ce principe est à peu près admis par tout le monde. J'avais été poussé à proposer cette mesure parce que, dans nos écoles, qui sont toutes gratuites, j'avais remarqué, au mois d'octobre, la présence de garçons de douze ans, qui étaient enchantés de venir jouir, pendant l'hiver, des avantages que nous offrons, et qui tenaient la place de jeunes gens de dix-huit à vingt ans que nous tenons surtout à attirer, et qui, aux premiers beaux jours, s'éclipsaient. C'est pourquoi nous avons imposé une taxe qui a donné le résultat que nous espérions. Mais le principe de la gratuité est maintenu.

Lorsque les élèves paient une subvention, on la leur rend au bout de l'année, au prorata des jours de présence : c'est-à-dire qu'un ou qu'une élève qui a manqué trop de fois, voit son versement tomber dans la caisse de l'école et augmenter la part de ses camarades plus assidus qu'eux.

M. Mesureur. — Voulez-vous me permettre, Monsieur Rombaut, de vous poser quelques questions, en vue de condenser ce que vous venez de dire, pour voir si l'application de ces écoles est possible chez nous. Vous comprenez la classe ménagère à l'école primaire ; vous vous adressez à des fillettes de douze à treize ans ; c'est aux élèves d'une douzaine d'années que vous vous adressez principalement à l'école primaire ; ce sont de ces fillettes que j'ai vues à l'Exposition d'Anvers.

Voudriez-vous nous dire si c'est dans les écoles des villes ou des villages que cet enseignement ainsi établi a eu le plus de succès ?

M. Rombaut. — Nous avons moins bien réussi dans les villes ; les maîtresses ou les industriels connaissent mieux, à la campagne, leurs élèves ou les ouvrières et, partant, ont plus d'action sur elles. Afin d'éviter, dans les villes, de faire beaucoup d'installations, nous avons choisi une école centrale où les enfants viennent à tour de rôle des différentes autres

classes; mais encore une fois je suis peu partisan de la classe ménagère primaire.

M. Mesureur. — Si j'ai bien compris, vous avez fait en Belgique pour l'enseignement ménager ce que nous avons fait ici pour l'enseignement du travail manuel: c'est-à-dire que, dans les grandes villes, il y a un atelier dans lequel on fait travailler les élèves des écoles communales. Vous faites faire la cuisine, le repassage, la lessive, comme nous autres nous faisons limer ou raboter. En centralisant votre fourneau, vous l'avez en quelque sorte rendu économique; de même pour la lessive. Dans les villages, vous avez pu faire cette installation plus économiquement encore...

M. Rombaut. — Dans les villages, nous installons généralement un petit bâtiment pour la buanderie; à côté, un local pour la cuisine. Comme il n'y a jamais plus de 6 élèves à la fois dans chaque local; nous n'avons pas besoin d'une vaste installation.

Un Membre. — Est-ce dans les régions industrielles ou agricoles que vous installez de préférence ces écoles ménagères?

M. Rombaut. — C'est plutôt dans les régions industrielles que nous encourageons ces créations, parce que, ainsi que je vous l'ai expliqué au début, la femme comme l'homme doit aller à l'usine. Dans la région flamande, où fleurit l'agriculture, la femme naît ménagère et ne va pas à l'usine; par conséquent, la fillette s'instruit avec sa mère dans la famille. Néanmoins, je dois dire que nous y avons installé quelques écoles ménagères qui nous donnent toute satisfaction.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la communication de M. Sanchis, délégué de l'Espagne, sur l'*Étude des Langues vivantes*. Je lui donne la parole.

## L'Étude des Langues vivantes

Par M. Vicente SANCHIS

Député aux Cortès, Délégué de l'Espagne.

MESSIEURS,

Après l'intéressant discours de M. Rombaut, je suis mal venu sans doute de prendre la parole, surtout en une langue qui n'est pas la mienne ; aussi je fais appel à toute votre bienveillance.

Je désire remplir un des devoirs que m'a imposés mon Gouvernement ; c'est une tâche pénible pour moi, en la circonstance, et désagréable pour vous, qui êtes obligés de m'entendre.

Je n'ai pas l'intention de vous faire un discours ; je me bornerai au ton de la causerie familière. Je me souviendrai de la maxime que mon illustre compatriote Cervantès met dans la bouche de Don Quijote, quand celui-ci donne des conseils à son écuyer Sancho Pança pour le gouvernement de la Insula Barataria : « Sois bref en tes discours si tu veux être écouté ! »

Je laisserai à d'autres plus savants et plus érudits que moi le soin de discuter les points intéressants du programme qui nous a été soumis. Je m'attacherai à l'étude des langues vivantes dans leur rapport avec l'enseignement industriel et commercial.

Avant de venir ici, ce matin, j'ai feuilleté le compte rendu du Congrès tenu à Bordeaux en 1886. J'ai vu que, dans la seconde ou la troisième séance, mon compatriote Soriano-Plasent avait proposé l'enseignement de la langue espagnole dans les écoles commerciales. L'un de ses collègues, un membre éminent, délégué de Paris, appuya cette motion. Des années se sont écoulées depuis lors ; de grands progrès ont été réalisés ; mais le vœu exprimé en 1886 a-t-il été réalisé ? Je ne le crois pas.

Cependant l'étude des langues vivantes est d'une grande importance dans les écoles commerciales et industrielles. La civilisation et le progrès suppriment les frontières, du moins en ce qui concerne le commerce et l'industrie. Il faut donc multiplier les moyens de communication entre les peuples : c'est par l'étude des langues vivantes qu'on y arrivera.

Je n'ai pas le bonheur de parler correctement la langue fran-

çaise. Je ne veux pas, comme je le disais tout à l'heure, vous faire un discours. — Une telle prétention de ma part serait ridicule. — J'imiterai seulement mon collègue M. Rombaut, et je tâcherai de suppléer par des exemples frappants à ce que ma parole pourrait avoir de trop vague pour l'expression de mes idées.

J'avais été, il y a quelques années, commissionné par mon Gouvernement pour aller agréer des armes en Amérique, — c'était à l'époque de l'insurrection carliste, — vous savez que nous sommes trop souvent en guerre ! J'avais été obligé, arrivé aux États-Unis, d'établir des ateliers d'inspection, à l'aide d'ouvriers que j'avais amenés d'Espagne avec moi. J'eus les plus grandes peines du monde à accomplir ma mission, car vous comprenez qu'il était difficile à mes ouvriers de se faire comprendre des ouvriers américains avec lesquels ils étaient obligés d'être en rapports journaliers. Si mes ouvriers eussent connu la langue anglaise, j'aurais accompli ma tâche dans la moitié du temps.

Autre exemple : A Madrid, nous comptons un grand Cercle, présidé par M. Aguilera, ancien ministre de l'Intérieur. Ce Cercle n'est pas subventionné par le Gouvernement, car l'idée qui domine chez nous, c'est que les écoles commerciales et industrielles doivent se passer de la protection du Gouvernement. Ce Cercle trouve des professeurs pour toutes les matières, sauf peut-être pour les langues vivantes.

Mais arrivons aux choses pratiques : Nous sommes ici pour présenter des vœux, pour discuter les questions intéressant l'enseignement. On dit ici que de la discussion jaillit la lumière, ce n'est pas mon avis *(Rires)*. Nous sommes ici pour prendre des résolutions.

Voici celle que je vous propose : En présence du rôle prépondérant que jouent les langues vivantes dans les relations commerciales, exiger que, dans les écoles commerciales et industrielles, on enseigne les langues : française, espagnole, anglaise, allemande, italienne et arabe.

Il serait peut-être difficile de trouver des professeurs pour toutes ces langues. Mais puisque nous en sommes aux résolutions, je demanderais que le Congrès intervînt auprès des Gouvernements qui sont représentés ici pour que des récompenses honorifiques fussent décernées à ceux qui enseignent ces langues, et en récompensant ces professeurs gratuits, ces vaillants soldats de l'armée de la civilisation et du progrès, ces semeurs de la graine de l'intelligence, un idéal sera réalisé : nous verrons l'action du pouvoir mise au service de l'abnégation et du travail.

J'espère, Messieurs, que vous comprenez ma pensée, et je termine en vous disant combien je me suis senti honoré de me trouver au milieu de personnes d'un si haut mérite. Notre but à tous est de contribuer à étendre la civilisation et le progrès. Quant à moi, j'ai la folie des voyages; je me mets en communication constante avec les étrangers; je n'ai jamais cru qu'il y eût de frontières pour le travail et l'intelligence.

Nous sommes, Mesdames et Messieurs, — et moi votre hôte dans ce moment-ci, je le proclame avec orgueil, — sur une terre qui a été le berceau de la liberté, et sur laquelle on peut réunir tous les peuples pour qu'ils travaillent en commun à assurer la marche toujours ascendante du progrès et de la liberté, idées sublimes qui sont les ailes de cet archange dont le front rayonne avec les éclats de cette lumière qui représente l'idée de la rédemption de tous les peuples. *(Applaudissements.)*

M. Siegfried. — Messieurs, je crois être votre interprète en remerciant l'orateur de la communication qu'il vient de nous faire et en l'assurant que tous les membres du Congrès partagent son opinion sur l'utilité d'apprendre les langues étrangères.

Je ne puis néanmoins m'empêcher de lui faire observer que cet enseignement occupe chez nous une place prépondérante. Il en est de même dans toutes les écoles que j'ai visitées en Europe. Partout j'ai vu une très grande émulation dans l'étude des langues. Pour ne parler que des écoles françaises que je connais plus particulièrement, je me hâte de donner à l'honorable M. Sanchis le renseignement suivant : dans toutes les écoles commerciales de France, on exige l'étude de deux langues étrangères; et, pour l'étude de chacune d'elles, on exige que l'élève y consacre au moins 4 heures par semaine, soit 8 heures sur un total d'environ 32 heures par semaine.

J'ai dit que deux langues étrangères étaient obligatoires dans nos écoles commerciales : l'une d'elles doit être l'anglais ou l'allemand; pour l'autre langue, l'élève a le choix entre l'espagnol, l'italien ou l'arabe.

Je tenais à ne pas laisser passer la communication de M. Sanchis sans faire cette rectification, car il ne nous con-

viendrait pas du tout qu'il se répandît dans le public l'idée que notre enseignement commercial néglige les langues étrangères. *(Applaudissements.)*

M. Vicente SANCHIS. — Je remercie M. le Président de la Section commerciale de ses paroles, qui me rassurent pleinement. Seulement, je tiens à compléter ma pensée qui n'a certainement pas été bien comprise.

M. Siegfried a dit que, dans toutes les écoles d'Europe qu'il avait visitées, l'enseignement des langues vivantes était florissant. Je ne connais pas les écoles commerciales d'Europe, mais pour ce qui concerne l'Espagne et l'Angleterre, je puis donner à M. Siegfried l'assurance que cet enseignement laisse beaucoup à désirer.

Nous sommes ici réunis en un Congrès international, faisant suite à celui de 1886. A cette époque, on avait émis un vœu demandant l'enseignement obligatoire des langues vivantes. Aujourd'hui nous pourrions préciser davantage et demander que l'étude des langues : française, anglaise, allemande, espagnole, italienne et arabe, soit obligatoire dans les écoles industrielles et de commerce. C'est mon idée à moi, humble et modeste pour être la mienne, mais que je propose carrément et que je soumets à votre illustration et à votre bonté. *(Applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie à mon tour M. Vicente Sanchis, délégué du Gouvernement espagnol, de son intéressante communication. M. Sanchis désire le développement de l'enseignement des langues vivantes ; et, pour atteindre ce but, il nous a demandé tout à l'heure d'intervenir auprès des Gouvernements étrangers, par l'intermédiaire de leurs représentants à ce Congrès, afin qu'on décerne des récompenses aux professeurs qui s'adonneraient à cet enseignement. Il s'agit, par conséquent, de rechercher quelle serait la nature des récompenses à attribuer, et par qui elles seraient décernées.

M. Sanchis a demandé que cette question fût discutée par la

section compétente. Il me semble que ce serait à la Section commerciale de mettre cette proposition à son ordre du jour.

M. Mesureur. — Notre collègue M. Sanchis a émis l'opinion que l'étude de cinq langues fût rendue obligatoire dans les écoles industrielles, comme dans les écoles commerciales, pour que chacun de nous pût comprendre son voisin. Ce serait la démolition de la tour de Babel! Si M. Sanchis voulait venir dans la Section industrielle, nous pourrions examiner avec lui si son vœu peut avoir quelque chance de réalisation, parce qu'émettre un vœu qui ne pourrait avoir aucune suite, ne serait pas raisonnable.

Si, dans une école commerciale, il est relativement facile de pouvoir apprendre un certain nombre de langues, il n'en est pas de même lorsqu'on s'adresse aux écoles industrielles, parce que les élèves qui fréquentent ces écoles sont ordinairement peu fortunés et ont besoin de parfaire très vite leur instruction; il leur est donc difficile d'étudier bien les choses sans en avoir le temps matériel.

Dans ces conditions, je ne serais pas fâché que nous ayons avec M. Sanchis une conversation à la Section industrielle.

M. Siegfried. — Notre collègue M. Sanchis a demandé qu'on encourageât les professeurs de langues. Je trouve, quant à moi que, dans les écoles commerciales, ils sont encouragés, et de la meilleure manière : ils sont très bien payés.

M. le Président. — M. Sanchis s'entendra avec les présidents des deux sections, pour la discussion de sa communication.

Un Membre. — M. le Président de la Section commerciale vient de dire qu'en France les professeurs de langues vivantes étaient bien rétribués. C'est là un exemple que les autres nations devraient suivre. Je dois dire qu'il n'en est pas de même dans mon pays, ni en Espagne, si j'en crois M. Sanchis.

Comme le Congrès est international, je demande qu'on émette un vœu tendant à ce que l'exemple de la France, en matière d'enseignement des langues, soit imité par les autres nations.

M. le Président. — La proposition est de nature à être examinée et se rattache à celle qui a été faite par M. Sanchis. Un vœu en ce sens pourrait être émis. La discussion en pourra avoir lieu dans les deux sections commerciale et industrielle, en même temps que celle de la proposition de M. Sanchis, à laquelle elle est liée.

Avant de lever la séance, je dois vous rappeler que nous avons ce soir une conférence de M. Paulet, chef de Bureau de l'Enseignement commercial au Ministère du Commerce, sur le sujet suivant : *l'Enseignement technique en France depuis dix ans.* Je vous donne donc rendez-vous à ce soir.

M. Siegfried. — Je n'ai qu'un mot à dire, rassurez-vous, Messieurs. J'ai remarqué que les orateurs qui ont pris la parole ici, de même que dans la section commerciale ce matin, se sont toujours servis de l'expression : *enseignement technique commercial et industriel.*

A ce sujet, je tiens à vous rappeler qu'au Congrès de 1889 il a été convenu, pour qu'on ne se méprenne pas sur les termes, que les mots *enseignement technique* signifieront *enseignement technique commercial et industriel,* soit les deux enseignements. Lorsqu'on voudra parler de l'*enseignement technique commercial,* on dira simplement *enseignement commercial;* de même pour l'*enseignement industriel.*

Il me semble que, pour la clarté de nos discussions, les orateurs devraient tenir compte de cette décision du Congrès de 1889.

La séance est levée à cinq heures cinq minutes.

---

# *CONFÉRENCE*

*Conférence publique du mardi 17 septembre.*

## L'Enseignement technique en France depuis dix ans
(1886-1895)

Par M. Georges PAULET

Chef du Bureau de l'Enseignement commercial au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

La Commission aurait voulu pouvoir donner ici *in extenso* le compte rendu sténographique de la conférence faite, le mardi 17 septembre, dans le grand amphithéâtre de l'École professionnelle, par M. Georges Paulet, mais elle a été obligée d'y renoncer ayant dû s'incliner devant le désir exprès du conférencier. Dans un sentiment de modestie que regretteront tous ceux qui l'ont entendu, M. Georges Paulet a trouvé *qu'il ne serait pas sans inconvénient de publier une étude aussi incomplète,* et pensé que sa conférence, *qui avait pu avoir à son heure, à titre documentaire et pour un auditoire déterminé, un intérêt d'actualité, ne devait pas survivre au Congrès.* Nous nous bornerons donc à rappeler ici que M. Georges Paulet a été, pendant ces dix dernières années, l'un de ceux qui ont le plus contribué au développement de l'enseignement commercial en France et que nul mieux que lui ne pouvait, devant le Congrès, traiter un pareil sujet. Le but de la conférence a été de « montrer le chemin parcouru depuis le premier Congrès de l'enseignement technique tenu à Bordeaux en 1886, de relever les étapes franchies, d'établir en quelque sorte le bilan des tentatives et des réalisations, et, au seuil de l'étape nouvelle qu'allait entreprendre le Congrès de 1895, de marquer la frontière entre les conquêtes faites et les conquêtes à faire. »

Passant successivement en revue l'enseignement industriel qui a un passé plus reculé que l'enseignement commercial et qui, par suite, a eu dans ces dernières années moins de progrès à faire;

puis, l'enseignement commercial, d'un développement plus récent, et dont il rappelle à grands traits l'organisation et les progrès, M. G. Paulet poursuit son intéressante étude par un rapide exposé de l'état actuel de l'enseignement industriel et commercial des femmes, et termine par quelques aperçus sur l'enseignement des adultes, sur les bourses de voyage et de séjour à l'étranger, et enfin sur la formation du personnel destiné au professorat technique.

Dans toute cette conférence, M. Georges Paulet s'est attaché à mettre au point, avec de nombreux renseignements documentaires à l'appui, l'état général actuel de l'enseignement technique en France, et à fournir par suite au Congrès d'utiles éléments pour l'orientation de ses délibérations. Les nombreux assistants lui ont su gré du précieux concours qu'il a ainsi apporté aux travaux de la session; ils lui ont prouvé par leur attention soutenue l'intérêt qu'ils ont pris jusqu'au bout à la savante étude qu'il leur a si éloquemment présentée, et c'est par leurs applaudissements répétés qu'ils lui ont, en se retirant, témoigné leur entière et unanime satisfaction.

# SÉANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1895

**Présidence de M. SAIGNAT**

La séance est ouverte à deux heures vingt minutes.

Après un exposé sommaire des travaux des séances du matin dans les sections industrielle et commerciale, présenté par MM. Mesureur et Siegfried, présidents de ces sections, M. le Président donne la parole à M^lle Malmanche.

## Enseignement commercial des Femmes
## Fondations de la Ville de Paris
## et de la Chambre de Commerce de Paris

Par M^lle MALMANCHE

Inspectrice de l'Enseignement commercial de la Ville de Paris, membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

### I. Fondations de la Ville de Paris.

I. *Cours commerciaux pour les adultes femmes et jeunes filles.*

Classes du soir, de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

HISTORIQUE. — Les cours commerciaux créés par la Ville de Paris en 1870 reçoivent les jeunes filles qui, au sortir de l'école primaire, après avoir obtenu le certificat d'études et n'ayant pas le loisir d'achever leur instruction dans les établissements primaires supérieurs veulent néanmoins la compléter.

Ces cours ont pour objet, non seulement de former des compta

bles, mais encore de donner aux employées qui désirent acquérir une instruction plus approfondie les connaissances nécessaires pour diriger avec succès une maison de commerce. S'adressant à des personnes déjà pourvues d'emplois et occupées pendant la journée, ils ont lieu le soir, de sept heures et demie à neuf heures et demie, tous les jours, excepté le samedi, du premier lundi d'octobre au 30 juin.

Au début, l'enseignement comprenait : l'*écriture perfectionnée*, l'*arithmétique commerciale*, la *tenue des livres*, la *correspondance commerciale*, les *éléments de la législation* et l'*économie politique*.

En 1875, on voulut donner une sanction à ces études, et une Commission, composée de personnes considérables par leur situation et leur savoir, fit passer aux élèves un examen à l'issue duquel fut délivré un diplôme de comptabilité. Un membre de l'Institut interrogea en économie politique, le Juge de paix de l'arrondissement en législation commerciale, l'inspecteur primaire en arithmétique et un professeur des Écoles primaires supérieures en tenue des livres. M. Gréard, alors directeur de l'Enseignement primaire du département de la Seine, des maires et des adjoints, de notables commerçants donnaient par leur présence à cet examen une autorité qui en a affirmé la valeur et l'a placé en grande estime auprès des commerçants parisiens.

Les résultats obtenus dépassèrent les espérances, et les programmes, grâce à leur caractère pratique, et surtout, comme a dit M. Gréard dans son beau rapport en vue de l'Exposition de 1878, grâce à leur parfaite appropriation aux besoins de la population à laquelle ils s'adressent, ont fourni, bien appliqués, au commerce parisien, des employées précieuses qui trouvent dans les situations qu'on leur offre une rémunération lucrative.

Jusqu'en 1878 il fut créé *quatre* cours dans les III$^{e}$, VI$^{e}$, VIII$^{e}$ et IX$^{e}$ arrondissements de Paris. A partir de 1879, le nouveau directeur de l'Enseignement primaire, M. Carriot, qui comprenait les besoins sans cesse croissants auxquels répondaient les cours d'enseignement commercial, en proposa la création partout où ils avaient chance de réussir.

En 1890, on en comptait *dix-huit*, situés au centre des arrondissements dans les quartiers les plus commerçants et dans les établissements scolaires les plus facilement abordables le soir.

Organisation actuelle. — En 1881, les cours réorganisés reçurent un développement important. L'enseignement fut divisé en deux degrés : le *degré élémentaire* et le *degré supérieur*. Dans

les cours du *degré élémentaire,* qui comprennent deux années d'études, sont enseignés : l'*écriture,* l'*arithmétique générale,* l'*arithmétique commerciale,* le *français* (avec application à la correspondance), la *tenue des livres,* la *géographie commerciale de la France et de ses colonies,* les *langues étrangères* (anglais et allemand).

Dans les cours du *degré supérieur* (qui durent une année): l'*arithmétique commerciale* (calculs de change et de banque), la *comptabilité,* le *français* (avec application à la rédaction de sujets traitant de questions d'affaires), la *géographie économique du monde entier,* la *législation usuelle,* la *législation commerciale* et, principalement, ce qui regarde la femme, ses droits et ses obligations; l'*économie politique,* les *langues étrangères.*

Dans les cours du degré élémentaire, on forme des employées pour le commerce. L'enseignement très souple, basé sur des principes clairs et précis, leur permet de prendre facilement les formes diverses employées en tenue des livres et de n'être ni déroutées, ni arrêtées par les procédés qu'emploient les commerçants, et qu'à tort ou à raison ils trouvent parfaits par l'emploi qu'ils en font. De plus, cet enseignement étant uniforme, il permet aux élèves dont les familles sont obligées de changer fréquemment de quartier — et à Paris la population est extrêmement mobile — de se présenter dans un nouveau cours sans avoir à redouter la perte de temps résultant de toute mise en train nouvelle.

Les cours du degré supérieur sont des cours normaux où se forme le personnel de l'enseignement commercial de la Ville de Paris (cours du soir, écoles professionnelles, écoles primaires supérieures). Cet enseignement très élevé, très large, très complet, donne aux professeurs qui le reçoivent les connaissances les plus approfondies, les familiarise avec toutes les méthodes capables d'assouplir leur esprit et de le rendre accessible aux modifications qu'apporte le progrès, à la transformation des habitudes de travail et à ce mouvement incessant qui nous pousse vers le mieux sous toutes ses formes. Des instructions pédagogiques, placées en tête des programmes, guident les maîtresses sans leur enlever leur personnalité, leur initiative; elles leur laissent, au contraire, la faculté d'exercer le don précieux de l'influence personnelle sans laquelle le bien moral est impossible à faire. Toutes les maîtresses, professeurs spéciaux ou professeurs généraux, possèdent les certificats d'aptitude soit à l'enseignement de la comptabilité, soit à l'enseignement des langues vivantes, et le brevet supérieur.

Examens. — Ces études sérieuses ont pour sanction un examen public, à l'issue duquel sont délivrés des certificats d'études commerciales élémentaires et des certificats d'études commerciales supérieures. L'examen du certificat d'études commerciales élémentaires se compose d'épreuves écrites éliminatoires et d'épreuves orales.

Épreuves écrites. — Les épreuves écrites comprennent :

1° Une épreuve d'écriture (reproduction d'un travail de comptabilité comportant l'emploi des différents genres d'écriture usités dans le commerce);
2° Une composition d'arithmétique commerciale;
3° Une composition de tenue des livres;
4° La rédaction d'une lettre simple de commerce (dans la note attribuée à cette composition, il est tenu compte de l'orthographe);
5° Une épreuve portant sur l'une des langues vivantes enseignées et consistant en un thème et une version.

Examen oral. — L'examen oral comprend :

1° Interrogations sur l'arithmétique commerciale;
2° Interrogations sur la tenue des livres et les questions de droit qui se rapportent aux effets de commerce;
3° Interrogations sur la géographie de la France et de ses colonies;
4° Traduction à livre ouvert de quelques lignes d'un auteur étranger (l'aspirante désigne la langue qu'elle a étudiée).

Épreuves écrites du degré supérieur. — Ces épreuves comprennent :

1° Une composition d'arithmétique commerciale;
2° Une composition de tenue des livres et de comptabilité;
3° Une composition d'économie et de législation;
4° Une composition de géographie portant sur les programmes des deux degrés;
5° Une composition française ayant pour sujet une question d'affaires;
6° La rédaction d'une lettre d'affaires dans la langue étrangère étudiée par l'aspirante.

Examen oral. — L'examen oral comprend :

1° Interrogations sur l'arithmétique commerciale;
2° Interrogations sur la tenue des livres et la comptabilité;

3° Interrogations sur l'économie industrielle;
4° Interrogations sur la législation usuelle, le droit industriel et commercial;
5° Interrogations sur la géographie agricole, industrielle et commerciale des cinq parties du monde;
6° Conversation dans la langue étrangère étudiée par l'aspirante.

Certificats délivrés. — Depuis l'année 1875, date du premier examen, jusqu'à la dernière session de 1895, il a été délivré :

1,417 certificats d'études commerciales (degré élémentaire), et depuis 1881, date de la création de la section normale, 121 certificats d'études commerciales supérieures.

Effectifs. — Les cours composés de deux divisions (une de première année et une de deuxième année, et pour certains d'entre eux de deux divisions de première année) comptent 970 élèves les suivant régulièrement (moyenne des cinq dernières années).

## II. *Sections commerciales des Écoles professionnelles.*

Depuis 1882, il a été créé dans les écoles professionnelles de jeunes filles des sections commerciales qui donnent les meilleurs résultats. Les élèves qui les suivent, préparées par une instruction générale assez étendue, deviennent aisément d'habiles comptables et fournissent au commerce parisien d'excellentes employées. En dehors de la section commerciale, les élèves des divers ateliers suivent chaque semaine un cours général de comptabilité qui leur donne à toutes, couturières, modistes, brodeuses ou lingères, les connaissances indispensables pour tenir leurs écritures avec ordre et méthode, leur permet d'organiser la comptabilité des ateliers, et surtout d'établir leur prix de revient, calcul dont l'importance n'a pas à être démontrée ici.

Les *six* écoles professionnelles de filles de la Ville de Paris comptent environ 1,450 élèves. C'est à ce public nombreux que s'adresse ce précieux enseignement qui permettra aux femmes, simples ouvrières dans leur ménage, maîtresses d'atelier, entrepreneuses ou commerçantes, de gérer leurs affaires avec une compétence éclairée qui les sauvera de la ruine, amenée le plus souvent par le désordre et l'ignorance des ressources dont elles peuvent disposer et des compensations que la loi leur accorde.

### III. *Enseignement de la Comptabilité et des Langues vivantes dans les Cours complémentaires.*

Depuis 1887, l'enseignement de la comptabilité et celui des langues vivantes ont été introduits dans les cours complémentaires de filles, actuellement au nombre de 28, qui comptent 1,275 élèves.

Ces cours, suivis par les enfants des écoles primaires, âgées de douze ans au moins, pourvues du certificat d'études et qui veulent fortifier les études élémentaires trop insuffisantes, prolongent jusqu'à quinze ans leur séjour à l'école et leur permettent d'arriver à l'âge où leur développement physique sera suffisant pour qu'elles puissent aborder sans danger les épreuves de l'apprentissage.

La tenue des livres, l'arithmétique commerciale et les langues étrangères, enseignées d'une façon pratique et vivante, préparent les élèves aux études plus complètes, faites soit dans les cours commerciaux du soir, soit dans les écoles professionnelles, soit dans les écoles primaires supérieures.

## RÉSUMÉ

L'enseignement commercial donné gratuitement aux femmes par la Ville de Paris s'adresse donc chaque année à :

970 adultes élèves des cours commerciaux du soir;
1,450 élèves des écoles professionnelles;
1,275 élèves des cours complémentaires;

Soit 3,695 élèves femmes et jeunes filles.

La Ville de Paris inscrit chaque année à son budget une somme de 97,600 francs pour indemnités et traitements payés au personnel enseignant. L'importance de ces sacrifices, si généreusement consentis par le Conseil municipal, qui ne refuse à la Direction de l'Enseignement primaire de la Seine aucune des créations et des améliorations qui lui paraissent nécessaires, prouve à quel point il est pénétré des besoins nouveaux qui poussent les femmes vers un travail honorable et largement rémunérateur.

### II. Fondations de la Chambre de Commerce de Paris.

Classes du soir, de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

BUT DE CES COURS. — La Chambre de Commerce, qui compte à Paris trois établissements pour l'instruction commerciale des jeunes gens, a voulu compléter son œuvre en donnant aux femmes qui se destinent au commerce une instruction qui les rende capables d'être, soit pour leur mari, soit pour leurs patrons, des auxiliaires intelligents et dévoués, qui leur permette de mettre en œuvre toutes les ressources de leur esprit, toute leur activité, et de ne pas faire du commerce l'action machinale d'acheter pour revendre.

Elle a voulu donner aux femmes qui ont à pourvoir à leur existence, et dont le nombre augmente chaque jour, un nouveau moyen de vivre honorablement; les rendre aptes à ce travail doux et qui ne requiert aucune dépense des forces physiques, mais qui exige de l'*attention,* du *soin,* de la *vigilance,* de l'*exactitude,* toutes qualités parfaitement en harmonie avec le caractère de la femme; de plus, fournir les maisons de commerce de Paris d'employées *capables, intelligentes, honnêtes.*

La femme associée de son mari peut lui rendre d'immenses services, soit en tenant les écritures, soit en participant d'une manière plus directe aux opérations de la maison. Enfin, pour la femme veuve, chargée, dans l'intérêt de ses enfants, de continuer la gestion d'une maison de commerce, l'instruction commerciale est encore plus indispensable. Il importait aussi d'apprendre aux femmes les règles d'une saine économie et de faire d'elles de bonnes ménagères soucieuses des deniers de la maison.

C'est pour atteindre ce but d'*utilité* et de *moralité* que la Chambre de Commerce fondait en 1874 le cours commercial du IX[e] arrondissement, 39, avenue Trudaine, et en 1876 celui du VIII[e] arrondissement, actuellement 154, faubourg Saint-Honoré.

PROGRAMMES. — L'enseignement comprend :

La calligraphie, l'arithmétique générale, l'arithmétique commerciale, la tenue des livres, la correspondance commerciale et la rédaction de sujets d'affaires; la législation commerciale (avec étude approfondie de tout ce qui regarde la femme), l'histoire du commerce, l'économie industrielle, la couture usuelle des vêtements de femmes et d'enfants, les langues vivantes.

Enseignement des langues vivantes. — L'enseignement des langues vivantes, qui préoccupe à juste titre la Chambre de Commerce de Paris, est dirigé et surveillé dans les cours du soir avec un soin tout particulier. Il repose sur l'étude rigoureuse de la *prononciation,* des *règles grammaticales* et de l'*application professionnelle.*

L'étude de la langue parlée, les exercices oraux y tiennent une large part et donnent aux élèves la hardiesse de se servir des mots appris, de composer des phrases et de s'accoutumer au dialogue d'abord, à la conversation ensuite. Pour ce qui est de l'ap. plication professionnelle, on fait faire aux élèves une étude spéciale de la langue qu'elles auront à parler soit dans le commerce, soit dans l'industrie, en les familiarisant avec les expressions techniques employées dans telles ou telles industries, sur telles ou telles places de commerce.

L'étude technologique des principales industries exercées à Paris, la correspondance relative à chacune d'elles, l'établissement et le calcul des factures de diverses maisons de commerce, la confection des reçus, quittances, billets, traites, chèques, la pratique répétée des dialogues commerciaux avec l'emploi des idiotismes, l'établissement d'une comptabilité, des exercices de rédaction traitant de sujets d'affaires, mettent les élèves aux prises avec toutes les difficultés de la langue et les obligent à l'étudier à fond.

Lectures et conférences. — Très pénétrée de son œuvre moralisatrice, la Chambre de Commerce a toujours considéré ses cours du soir, non seulement comme des établissements d'instruction, mais aussi comme des abris où l'âme de la jeunesse trouverait les encouragements et le réconfort qui soutiennent dans les épreuves et inspirent les énergies durables. Filles d'artisans ou d'employés, les jeunes filles ont vu la peine et le sacrifice, souvent les privations et la misère, s'installer au foyer domestique. Il importe donc, à cet âge périlleux où les tentations sont grandes et la volonté fragile, de les protéger contre les dangers et de les armer pour la résistance au mal et pour l'accomplissement du bien.

A côté de l'enseignement technique solidement et sérieusement donné, sont faites des lectures-conférences sur des sujets d'une haute importance sociale, capables d'éclairer les femmes sur les grandes questions qui intéressent ceux qui travaillent et qui produisent : *la prévoyance, l'épargne, les moyens d'acquérir le crédit, le bon emploi du temps, de l'intelligence et de l'argent, etc.*

La vie des grands ouvriers, des grands inventeurs, de tous ceux dont le labeur incessant a donné à la société moderne un bien-être inconnu il y a cent ans, même des plus fortunés, ces grandes et nobles existences sont mises sous les yeux des élèves qui se sentent ainsi encouragées à apporter leur part de travail consciencieux à une société qui respecte au plus haut point l'effort et le sacrifice.

Ces lectures et ces conférences, rédigées par les élèves, les mettent en communication directe avec les professeurs, permettent à ces derniers de les bien connaître, de pénétrer dans leur âme, de redresser et de corriger ce que l'amertume de la vie, l'excès de l'orgueil ou l'insuffisance du bon sens y auraient déposé de germes pernicieux ou menaçants.

Dans la très belle conférence qu'il a faite hier, M. Paulet nous a dit : « Les cours d'adultes seront techniques ou ne seront pas. » Je viens vous dire à mon tour qu'attirer des élèves par une enseigne, une étiquette qui leur promette de leur donner des moyens de gagner leur vie, c'est bien ; mais qu'il y a plus et mieux à faire.

Les adultes ne doivent pas être pour les maîtres des unités de présences qu'on oublie dès que la classe est finie. Ce sont des âmes sur lesquelles nous avons le devoir d'agir pour les élever, les cultiver, les diriger et aussi pour les consoler et leur adoucir la peine de vivre.

Il y a dans nos élèves des enfants très malheureuses, malheureuses chez leurs parents, malheureuses à l'atelier, malheureuses par le constraste entre leur misère et le luxe et les séductions de la grande ville. Il n'est pas difficile, aux yeux exercés d'une maîtresse vigilante, de lire sur ces jeunes visages et d'y découvrir les causes de la souffrance, et il suffit bien souvent d'un bon sourire et d'un regard attendri pour provoquer une confidence qui sera l'occasion d'un bon conseil, d'une direction utile ou d'un secours précieux. N'oublions pas que, depuis leur sortie de l'école, ces enfants n'ont rien entendu qui les moralise, qui les réconforte, qui gouverne leur bonne volonté. Tout, pourtant, dans la classe du soir, doit être prétexte à des leçons, à des avis, à des encouragements. Et je ne demanderai pas pour ce cours de morale un programme détaillé, officiel, solennel, je ne demanderai même pas une place spéciale dans l'emploi du temps. La maîtresse ingénieuse devra tirer parti de tous les menus incidents dont fourmille la vie scolaire, et la leçon durera, suivant les circonstances, trois minutes ou un quart d'heure, peu importe.

Les professeurs des cours du soir auront bien vite conquis leur auditoire s'ils mettent à son service des qualités faites de

bonne humeur, de gaieté, d'aménité. On domine très vite ceux qu'on aime et qui nous aiment. Du reste, nos élèves nous apportent de bonnes dispositions que nous serions coupables de ne pas développer. Si ces enfants étaient vicieuses ou mauvaises, elles ne viendraient pas à nous. Il faut donc les encourager et les fortifier dans leur désir de bien faire en leur racontant la vie de ceux qui sont l'exemple et l'honneur du pays. Chaque ville a ses grands hommes, ses célébrités de clocher, dont il sera bon de retracer le labeur utile à eux et aux autres. Il faut surtout leur répéter sans se lasser que la résignation a toujours mieux valu que la révolte et leur donner confiance en la Providence des honnêtes gens, qui ne manque jamais à ceux qui la méritent.

Et peu importe que le grain lève ici ou là! qu'il germe maintenant ou plus tard! ce qui importe, c'est de jeter à pleines poignées la moisson future aux sillons.

Je le répète, nous avons à remplir un devoir social urgent, pressant, impérieux, et les adultes attendent de nous quelque chose de plus que des connaissances techniques bien sèches et bien insuffisantes devant les difficultés de ces vies précaires, où chaque jour amène une peine nouvelle.

En vous parlant de l'action consolante que nous pouvons avoir sur ces âmes d'enfants, il me revient à la mémoire une des plus belles surates du Coran. « A quoi reconnaîtra-t-on que la fin du monde est venue? » demandait-on au Prophète. — « Ce sera le jour où une âme ne pourra plus rien pour une autre âme. »

Nous avons autour de nous bien des âmes à consoler, à soigner, à guérir. Ne nous y épargnons pas.

Je vous demande pardon de cette parenthèse qui allonge trop cette lecture déjà longue, et je continue :

Organisation générale. Division des études. — Les études que le programme embrasse sont réparties en trois années précédées d'une année préparatoire ou *Cours élémentaire*. Les élèves sont admises à l'âge de douze ans, si elles sont pourvues du certificat d'études primaires; à treize ans, si elles n'ont pas ce certificat. Elles subissent alors un examen d'admission portant sur l'orthographe, l'écriture et l'arithmétique élémentaire. Les élèves dont l'instruction primaire est reconnue trop faible sont ajournées et renvoyées dans les cours primaires d'adultes établis dans chaque arrondissement.

Concours, prix, diplômes de comptabilité. — Des compositions faites tous les deux mois permettent de constater les progrès

des élèves. Le résultat est envoyé aux parents qui peuvent ainsi constater la force de leur fille et la place que lui ont méritée son *travail*, son *application*, son *exactitude*. Les points obtenus dans ces divers concours, additionnés à la fin de l'année, donnent droit à des prix décernés par la Chambre de Commerce, à des prix d'honneur donnés par MM. les Ministres du Commerce et de l'Industrie, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par les Caisses des écoles, par la Banque de France, par l'Union des Banquiers, par le Cercle de la Librairie, etc.

Un diplôme de comptabilité est délivré, après examen, à la fin de la troisième année d'études, par une Commission composée de :

M. le Président de la Chambre de Commerce;
Le Président de la Commission administrative des Cours;
Le Maire de l'arrondissement;
Un professeur d'économie politique;
Un professeur de législation;
Un professeur de tenue des livres;
Un professeur de langues vivantes.

Statistique. — Depuis l'année 1874, date de la création, le nombre des élèves adultes femmes qui ont suivi les deux cours commerciaux a été :

| | |
|---|---|
| Pour le cours de l'avenue Trudaine, de... | 5,146 |
| Pour le cours du faubourg Saint-Honoré, de | 2,410 |
| Soit au total.................... | 7,556 élèves |

qui ont reçu l'enseignement commercial.

Diplômes délivrés. — Depuis l'année 1876, date du premier examen de comptabilité, il a été délivré 523 diplômes de comptabilité.

Placement des élèves. — Le placement des élèves est la grande préoccupation de la direction, qui s'efforce de trouver des emplois aux jeunes filles qui sortent des cours après avoir obtenu le diplôme de comptabilité.

Un dossier considérable de lettres de demandes, adressées à la Direction par un grand nombre de commerçants, prouve l'utilité des services rendus par cette institution. Les appointements de début sont généralement de 80 à 100 francs par mois. Les appointements des employées plus âgées, plus expérimentées, plus

capables, s'élèvent à 2,400, 3,000 francs par an. Les élèves des cours commerciaux gratuits sont particulièrement employées dans les établissements de crédit qui, depuis 1879, ont créé un grand nombre d'emplois qui leur sont spéciaux : la *Banque de France,* le *Crédit Foncier,* le *Crédit Lyonnais,* le *Comptoir d'Escompte,* le *Crédit Industriel et Commercial,* la *Société Générale,* les *Chemins de fer de l'État,* etc.

Les traitements varient de 3 francs par jour ou 1,000 francs par an, pour le début, à 2,400 francs par an. La journée de travail est de huit heures ; les heures supplémentaires sont payées à part. Chaque année, la Chambre de Commerce adresse aux Chambres syndicales la lettre ci-après que reproduisent tous les journaux et publications relatifs au commerce et à l'industrie :

« *A Messieurs les Présidents des Chambres syndicales.*

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Des cours gratuits de comptabilité pour les femmes ont été fondés par la Chambre de Commerce de Paris tant à son école commerciale de l'avenue Trudaine qu'à l'école communale, faubourg Saint-Honoré, 154.

» Après trois ans d'études, et à la condition d'être âgées de seize ans au moins, les élèves qui suivent ces cours sont admises à passer un examen devant une Commission composée de membres de la Chambre de Commerce, du maire de l'arrondissement et de professeurs des écoles supérieures de Paris. Elles peuvent obtenir à la suite de cet examen un certificat qui est une garantie de leur aptitude pour les chefs de maison disposés à les employer.

» Les élèves munies de ce certificat sont parfaitement en mesure de tenir une comptabilité complète, de faire une correspondance commerciale en français ; un certain nombre d'entre elles peuvent la faire en anglais ; toutes sont aptes à exercer d'une manière satisfaisante la profession de comptable.

» Nous vous prions, Monsieur le Président, de porter l'existence de nos cours gratuits à la connaissance des membres de votre Chambre syndicale, en les informant qu'ils trouveront à l'Ecole commerciale des employées intelligentes et sérieuses, capables de remplir, à leur satisfaction, l'emploi qu'ils voudront bien leur confier.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les plus distingués. »

*Le Président de la Chambre de Commerce.*

*Le Président de la Commission administrative de l'École commerciale.*

## CONCLUSION

L'exactitude rigoureuse des renseignements donnés dans ce travail indique avec quelle vigilance, avec quel sérieux intérêt, la Chambre de Commerce de Paris s'occupe des besoins de la population commerciale et industrielle, soit celle qui, ayant besoin d'employées, est prête à les rémunérer équitablement, soit celle, plus nombreuse et si attachante, des futures employées qu'il importe de rendre aptes à tenir avec intelligence, habileté et conscience, ces emplois devenus chaque jour plus nombreux et qui sont pour les femmes une précieuse ressource d'indépendance et de sécurité.

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, Messieurs, au nom de tous je remercie Mlle Malmanche du travail si intéressant qu'elle vient de nous lire. Ce travail vous montre les efforts que la Municipalité et la Chambre de Commerce de Paris ne cessent de faire pour l'instruction commerciale des femmes.

Le Congrès de 1886 d'abord, et celui de 1889 ensuite, avaient demandé que cet enseignement fût développé; vous voyez que Paris n'est pas resté sourd à cette invitation.

Nous aurons, dans la séance de vendredi, l'occasion d'entendre une autre communication sur un sujet se rapprochant beaucoup de celui-ci : l'enseignement commercial des femmes en province. Mlle Malmanche nous a fait connaître ce qui a été fait en ce sens à Paris; nous apprendrons de Mlle Luquin que le reste de la France n'est pas resté en arrière sur Paris. *(Applaudissements.)*

M. MOREAU. — Je demande à Mlle Malmanche la permission de lui poser une question. J'avais l'intention de parler de l'enseignement des langues vivantes; je vois que ma communication sera peut-être inutile. J'étais persuadé que la pédagogie généralement employée pour cette étude donnait de mauvais résultats; j'avais l'intention de demander que l'on recherchât une méthode meilleure. Mlle Malmanche vient de nous dire qu'à Paris on en emploie une qui s'éloigne de la pédagogie officielle.

Je voudrais que M^lle^ Malmanche voulût bien nous dire quelles sont les langues qu'on enseigne dans les écoles de Paris, et — si la question ne devait pas être indiscrète — je la prierais de nous faire connaître les résultats obtenus avec cette pédagogie nouvelle, afin qu'à notre tour nous pussions en profiter.

M^lle^ Malmanche. — La question des langues vivantes doit être traitée à l'une de nos séances du matin; j'ai l'intention de prendre part à la discussion et de fournir des renseignements très détaillés sur cette étude. Néanmoins, je me fais un plaisir de répondre, en deux mots, à la question qui vient d'être posée.

Je ne vous célerai pas que j'ai eu beaucoup de peine à modifier les vieilles habitudes du personnel, qui s'en tenait aux éternelles leçons composées uniquement de thèmes et de versions.

J'ai supprimé la version écrite; on la fait oralement. Quand j'arrive dans une classe et que la maîtresse me dit : « On va réciter les règles du comparatif, » pour voir si ces règles sont bien comprises par les élèves, je leur fais traduire, par exemple : « Je veux trois mètres de belle soie noire; je veux trois mètres de très belle soie noire; je veux trois mètres de la plus belle soie noire que vous ayez. »

Avec cette méthode, on ne supprime pas l'étude de la grammaire, indispensable comme base; mais on ne s'appuie que sur un petit nombre de principes, l'étude de la langue parlée dominant toujours celle de la langue écrite. En résumé, je veux qu'on parle et j'aime mieux qu'on parle mal plutôt que de ne pas parler. *(Applaudissements.)*

Je ne voudrais pas qu'on me fît dire ce que je n'ai pas l'intention de dire : qu'il faut apprendre à mal parler! Ce qui manque à nos écoliers, c'est la hardiesse : ils ne parlent pas parce qu'ils n'osent pas.

Il y a quelques jours, un étranger, président d'une Chambre de Commerce d'Italie, m'écrivait pour me prier de lui envoyer tel volume « habillé ». J'ai compris que cela voulait dire

« relié ». Peu m'importe que l'on parle ainsi une langue étrangère pourvu que l'on se fasse comprendre.

Pour implanter cette nouvelle méthode, j'ai dû batailler beaucoup; je continuerai, je n'abandonnerai pas la partie. Ce n'est qu'à cette condition que j'arriverai au succès final. *(Applaudissements répétés.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Cette question de pédagogie trouvera mieux sa place à l'une des séances de la Section commerciale, qu'à l'assemblée générale du Congrès.

M. CHOQUET. — Dans le rapport qui vous a été lu tout à l'heure, il y a une omission que je tiens à réparer : si les résultats obtenus sont aussi satisfaisants qu'on vous l'a dit, c'est qu'ils sont dus en grande partie à l'initiative de M^lle^ Malmanche, qui ne se contente pas d'être une théoricienne éclairée, mais qui met elle-même en pratique les excellents principes que vous avez applaudis.

J'avais ce devoir à remplir vis-à-vis de M^lle^ Malmanche, qui est, si je puis m'exprimer ainsi, l'ange gardien de notre institution des cours du soir pour les femmes. *(Applaudissements.)*

M. SUTTLE. — J'ai observé depuis que je suis ici la manière dont sont formulées les questions dans les cours d'anglais : la plupart commencent par « to do not ». Je voudrais qu'on adoptât un système qui permît de faire employer à l'élève tous les temps primitifs. Il est impossible de parler une langue moderne si on ne sait pas formuler une question. Un professeur ne devrait pas donner une seule leçon de langue sans questionner ses élèves et les obliger à reprendre ce qu'il leur a dit sous différentes formes.

M. LE PRÉSIDENT. — Ces observations sont très sensées et trouveront leur place tout naturellement à la Section commerciale, où se discutent les modes pédagogiques; elles échappent un peu au programme de l'Assemblée générale. Nos collègues

de la Section seront très heureux d'écouter les explications que vous voudrez bien leur donner sur le moyen d'apprendre mieux qu'on ne le fait la langue anglaise.

L'ordre du jour porte une communication de M. Despagnet, adjoint au maire de Bordeaux. Obligé de s'absenter, il a prié M. Manès d'en donner lecture à sa place.

## École primaire supérieure de Filles de Bordeaux Organisation d'une section commerciale

Par M. Despagnet

Professeur à la Faculté de Droit et à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, Adjoint au Maire de Bordeaux.

Messieurs,

En fixant, par l'arrêté du 18 août 1893, le nouveau plan d'études des écoles primaires supérieures de filles, l'Administration supérieure s'était proposé d'associer d'une manière intime un complément d'instruction générale avec un commencement d'instruction professionnelle. Dans ce but, à partir de la seconde année, l'arrêté précité prévoyait, à côté des cours nouveaux d'enseignement, l'institution soit d'une section industrielle, soit d'une section commerciale, où les études se ressentiraient du but professionnel poursuivi par la section, en faisant une plus large part soit au travail manuel, soit à la comptabilité.

C'est peu de temps après la publication de l'arrêté ministériel que la Municipalité bordelaise s'est occupée de réaliser dans notre École primaire supérieure de filles la création d'une section commerciale, dont la mise à l'étude avait été demandée par le Comité de patronage de l'école. On a déchargé les professeurs de la surveillance des élèves, qui leur incombait en dehors des classes proprement dites, et, en allégeant ainsi leur service, on a eu toute latitude pour faire entrer dans l'emploi du temps le nombre des heures à consacrer à l'enseignement commercial. L'organisation de cet enseignement a été prévu sur les bases suivantes :

Il ne pouvait être question au début que d'établir une première

année devant se recruter parmi les élèves qui, ayant fait leur deuxième année d'école supérieure, se destineraient au commerce. Il fut entendu que les élèves de cette section recevraient seules l'enseignement technique (comptabilité, éléments de droit commercial, correspondance, géographie commerciale et langues étrangères) et pour les autres matières du programme suivraient les cours de la troisième année; six heures par semaine devaient être données au nouvel enseignement.

Telles sont les conditions dans lesquelles a été ouverte, au commencement de l'année 1895, la section commerciale de l'École primaire supérieure de filles de Bordeaux, et dont l'organisation est exposée en détail par le rapport de Mme la Directrice, dont nous allons vous donner lecture :

« La section commerciale, annexée aux cours de l'École depuis le 1er janvier, fonctionne d'une manière régulière. Les élèves qui composent cette section appartiennent à la classe de troisième année; ces élèves, au nombre de 34, sont âgées de quinze ans et se trouvent, par suite, très à même de profiter de l'enseignement spécial qui leur est donné; elles ne sont sectionnées qu'en ce qui concerne l'enseignement de la comptabilité, du droit commercial et de la géographie commerciale.

» Quelques difficultés se sont présentées au moment du recrutement des élèves. Voici pourquoi : les parents de nos élèves désirent tous que leurs jeunes filles obtiennent, comme sanction de leurs études, le brevet élémentaire. Ils savent cependant que ce titre ne confère aucun autre droit à celle qui l'obtient; la directrice le leur dit assez ; mais c'est ainsi à Bordeaux. Pas d'instruction à peu près finie si les études ne sont pas couronnées par le brevet élémentaire. Aussi a-t-il fallu trouver le moyen de procurer aux élèves de la section commerciale le temps de faire toutes les études qui correspondent à ce brevet.

» Pour arriver à ce but, on a dû s'écarter quelque peu du règlement présenté à l'Administration lors du projet de l'annexion, et voici en quoi : les élèves ne font que cinq heures de comptabilité au lieu de sept.

» Mme Léonard a été particulièrement attachée à la section commerciale, et cela en raison de ses aptitudes particulières pour l'enseignement de la comptabilité. Elle est aussi chargée de l'enseignement du droit commercial auquel elle consacre trois heures par semaine.

» Notre programme de droit commercial se borne à initier nos élèves aux affaires du commerce et à leur faire connaître les droits et les devoirs du commerçant, et surtout les droits et les devoirs de la femme commerçante.

» Afin de donner au cours de comptabilité l'attrait nécessaire pour qu'il soit suivi sans trop d'efforts par les élèves, et pour bien leur faire comprendre le mouvement des espèces, la circulation des papiers de commerce et toutes les opérations que le comptable est obligé de faire pour déterminer soit les bénéfices réalisés, soit les pertes éprouvées par sa maison, il est indispensable de procéder ainsi :

» Toutes les élèves de la section forment une grande maison dont la raison sociale est « Jeune Fille ».

» Quelques élèves sont les fournisseurs et d'autres les clients et, enfin, une ou plusieurs autres les banquiers.

» Il demeure bien entendu que l'on ne s'occupe pas des opérations que peuvent faire, en dehors de la maison « Jeune Fille », les fournisseurs désignés plus haut : trop de complications nuiraient au bon fonctionnement du cours et, par suite, aux résultats.

» Cependant, les fournisseurs, les clients et les banquiers tiennent régulièrement leurs comptes particuliers. Les élèves représentant cette catégorie de commerçants font leur correspondance, établissent leurs traites, factures, etc. Mais pour simplifier le travail, toutes les opérations faites par les fournisseurs, les clients et les banquiers ne sont consignées que sur un brouillard.

» Les factures, billets, chèques, et toutes les pièces établies par les élèves, sont transmises par lettres de la maison « Jeune Fille » aux fournisseurs, aux clients, banquiers, et réciproquement, comme cela se pratique dans le commerce. La correspondance est très simple et très claire.

» Toutes les pièces sont conservées dans des portefeuilles par les élèves.

» Dans tous les cas, le professeur doit se rapprocher le plus possible de la réalité, c'est le seul moyen de rendre le cours moins abstrait et, par cela même, plus intéressant. »

## *PROGRAMMES*

### Arithmétique.

Applications aux diverses opérations commerciales et financières :

1° *Ventes et achats :* Conditions de ventes, factures, prix de revient, escompte en dehors et en dedans, répartition des béné-

fices ou pertes, bonifications, courtage commercial, société en nom collectif, société en commandite.

2° *Alliages, titres.*

3° *Assurances, opérations de bourses.*

4° *Calculs des intérêts, méthodes abréviatives :* Parties aliquotes, échéances moyennes, diviseurs fixes, etc.

5° *Négociations des effets de commerce.*

6° *Comptes courants avec intérêts.*

7° *Compte de rendement :* Les élèves sont constamment exercées à la pratique du calcul mental.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

## Droit commercial.

1° *Commerce en général :* Industrie, négoce, patente, banque.

2° *Intermédiaires au commerce :* Commissionnaires : commissionnaires acheteurs, commissionnaires vendeurs Ducroire, consignataires, courtiers de commerce, courtiers inscrits, courtiers libres, agents de change, obligations imposées aux agents de change.

3° *Quelles personnes peuvent faire le commerce?* Restrictions établies dans l'intérêt des personnes, des mineurs, de l'émancipation.

4° *De la femme commerçante.*

5° *Devoirs et droits des commerçants :* Obligations imposées aux commerçants.

6° *De la juridiction commerciale.*

7° *Brevets d'invention, marques de fabriques.*

8° *Des contrats.*

9° *Lettre de change.*

10° *Effets de commerce.*

11° *Sociétés commerciales.*

12° *De la faillite et de la banqueroute.*

13° *Considérations sur la direction d'une maison de commerce.*

## Comptabilité commerciale.

*Introduction.* — De la comptabilité, ses diverses applications, ses divisions ; de la tenue des livres, leur but commun ; différence entre la comptabilité et la tenue des livres.

*Tenue de livres.* — Principes généraux, division des méthodes, méthode partie simple, méthode partie double.

*Des livres de commerce.* — Leur division en livres principaux et livres auxiliaires, dispositif de la loi sur les livres de commerce, emploi général des livres, définition de chacun d'eux.

*Livres principaux.* — Du journal, du copie de lettres, du livre des inventaires, définition de l'inventaire, bilan.

*Livres auxiliaires.* — Leur utilité, formalités prescrites pour les livres, de la communication, de la présentation.

*Contrats commerciaux.* — Contrat d'achat, de vente, de commission ; titre représentatif, facture, escompte, tare, compte d'achat et frais, ducroire, courtage, compte de vente et net produit, note de commission, contrat de transport, titres qui le représentent, lettre de voiture, récépissés ou bordereaux de chemins de fer, tarifs, connaissement, contrats de dépôt, warrants.

*Valeurs de placement.* — Promesses sur dépôt, billets simples, titres de rente, rentes sur l'État, actions industrielles, obligations.

*Valeurs de circulation ou effets de commerce.* — Lettre de change, du paiement; billet à ordre, billet à domicile, mandat, bon au porteur; différence entre le chèque et la lettre de change; négociation des effets de commerce.

*Des comptes courants. — Du système des écritures en partie simple. — Du système des écritures en partie double. — Comptes généraux. — Comptes personnels. — Inventaire ou règlement des comptes. — Enseignement pratique de la comptabilité.*

**Récapitulation des matières enseignées.**

| | | |
|---|---|---|
| *Comptabilité et droit commercial*..... | 10 h. | par semaine |
| *Morale*.......................... | 1 | — |
| *Rédaction française et rédaction commerciale*...................... | 2 | — |
| *Géographie économique et industrielle.* | 2 | — |
| *Arithmétique*..................... | 2 | — |
| *Langues vivantes*................. | 3 | — |
| *Écriture*......................... | 1 | — |
| *Dessin*........................... | 2 | — |
| *Travaux manuels*.................. | 2 | — |
| *Économie domestique*.............. | 1 | — |

EXAMEN DE FIN D'ANNÉE PRÉVU DANS LE PLAN D'ORGANISATION

Cet examen de fin d'année, présidé par M. l'Inspecteur primaire, a eu lieu à l'école le 29 juillet dernier. L'examen écrit a commencé à huit heures et a pris fin à midi. Les questions posées, prises dans le programme de l'année, ont été bien résolues par huit élèves; trois n'ont pas donné pleine satisfaction.

L'examen oral a été confié à M. Merckling, professeur de comptabilité à l'École supérieure de commerce. Les huit jeunes filles qui ont bien réussi l'examen écrit ont obtenu à l'oral des notes bien au-dessus de la moyenne. Les trois autres ont été définitivement jugées trop faibles pour suivre les cours de deuxième année.

Il résulte de cet examen que, sur onze jeunes filles présentées, huit ont obtenu le diplôme de fin d'année.

M. Faget. — Je ne veux pas laisser passer cette communication sans rappeler que l'École supérieure de Bordeaux, depuis sa fondation en 1873, a toujours été une École supérieure professionnelle et commerciale. Les changements d'étiquette ou d'allure qui ont pu se produire n'ont rien changé au fond. Cette école, à la fondation de laquelle j'ai eu l'immense honneur de contribuer pour une large part pendant que j'étais adjoint au maire de Bordeaux pour l'Instruction publique, est le premier établissement d'instruction secondaire pour les jeunes filles qui ait existé en France. Je suis allé chercher des modèles d'abord en Belgique, puis dans les cours libres qu'avait organisés à Paris M$^{me}$ Jules Simon. Ainsi l'instruction professionnelle complète a toujours été donnée dans notre École supérieure.

M. le Président. — J'apprends que M. Burot, inspecteur de l'Enseignement technique à Angoulême, est malade et ne pourra pas faire sa communication. Nous passerons donc à la dernière communication inscrite à l'ordre du jour, celle de M. Kovacs, délégué de la Hongrie, sur le *Musée commercial hongrois*. M. Kovacs l'a fait imprimer et, suivant son désir, M. Merckling va nous en donner lecture :

## Le Musée commercial Hongrois

Par M. Kovacs

Délégué de la Hongrie.

### Notice historique, Organisation et résultats.

I. Notice historique. — Sous le règne de ses grands rois nationaux, au moyen âge et jusqu'au xve siècle, la Hongrie avait une industrie nationale développée à l'instar de celle des pays occidentaux et elle accomplissait, en Orient, la mission commerciale que lui assignait sa situation géographique.

Cette industrie a sombré dans les luttes séculaires soutenues tantôt contre les Turcs, tantôt contre les tendances absolutistes et germanisatrices.

La Hongrie entra dans la nouvelle ère, inaugurée par le Compromis de 1867, avec la réputation d'un pays purement agricole. Mais son gouvernement national s'appliqua, dès ses débuts, à compléter l'organisation économique du pays par la création de l'outillage industriel, indispensable pour la mise en valeur des richesses naturelles.

Tributaire de l'étranger pour tous les produits manufacturés, la Hongrie se préoccupait constamment de s'émanciper, d'opérer elle-même la mise en valeur de ses matières premières que l'Étranger lui renvoyait majorées des prix de fabrication.

Plusieurs expositions de province, celles de Székesfehérvar, de Szeged, dénotèrent les symptômes de cette tendance.

L'Exposition nationale de 1885 en révéla tous les résultats. Le public en eut l'impression que l'industrie nationale était déjà arrivée à faire face à bien des besoins, qu'elle était à même de fournir un grand nombre d'articles qu'on faisait encore venir de l'étranger.

Il fallait fixer cette impression, la rendre générale et durable. On conçut alors le projet de conserver, dans une forme concise et perpétuelle, le tableau éphémère que l'Exposition de 1885 avait offert aux yeux de la nation. Et il fut décidé de conserver, au Palais de l'Industrie de 1885, une collection complète des échantillons des produits manufacturés dans le pays.

Le Ministère royal hongrois de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce favorisa le projet et céda à cet effet le dit Palais avec toute son installation; les corporations et personnages intéressés offrirent des échantillons, et leurs dons d'argent s'élevèrent à la somme de : florins, 34,445 03.

L'Institution ainsi créée reçut le nom de *Musée commercial;* un Comité formé des représentants du Ministère et des corporations intéressées se constitua le 18 avril 1886, et chargea le conseiller ministériel en retraite M. Émeric Németh de Nyék d'organiser une *Exposition permanente de produits indigènes,* laquelle fut, en effet, inaugurée au printemps 1887, avec six cent soixante et onze exposants.

Une double mission fut assignée à cette institution :

1° La conquête du *marché intérieur* au profit de l'industrie indigène, conquête qu'on cherchait à accomplir en mettant sous les yeux du public hongrois la variété et la perfection acquises dans la production manufacturière nationale;

2° Les travaux préparatoires d'une action qui tendait à revendiquer pour l'industrie hongroise la position qu'elle avait occupée jadis sur les *marchés orientaux.*

*
* *

Afin d'accomplir la première mission, le Musée commercial s'attachait à compléter ses collections, à les arranger avec goût et d'une manière méthodique, à y attirer les visiteurs du pays et de l'étranger, à recueillir et à exécuter des commandes, à étudier les besoins du public, en vue des perfectionnements à introduire et en vue de désigner à l'esprit d'entreprise les nouvelles industries qui offriraient les meilleures chances de succès.

Les exposants payaient une cotisation de dix florins par an pour un mètre carré et un tarif modique pour l'emplacement supplémentaire qu'ils demandaient à occuper. Une légère commission fut prélevée sur le produit des ventes opérées par l'intermédiaire du Musée.

En 1889, ces ventes ont atteint le montant de 70,000 florins; mais il convient de faire remarquer que ce chiffre est loin de représenter tout l'effet produit par l'Institution, car il est évident que les gros acheteurs qui avaient, dans l'Exposition, acquis connaissance d'un produit national, ont traité directement avec les fabricants, de sorte que leurs achats ne figurent pas dans les relevés des ventes.

Le Musée a publié, dès 1888, un catalogue fort détaillé (texte hongrois et allemand) sur ses collections et les établissements de ses exposants.

Afin de faire connaître mieux encore le degré de développement de nos industries et les lacunes qui restaient à combler, le Musée a organisé des *expositions spéciales,* notamment pour l'outillage des chemins de fer (1887), l'industrie des cuirs (1890), l'industrie de la poterie, verrerie, pierres et ciments (1891), et plusieurs expositions pomologiques et d'apiculture.

La tendance de provoquer l'introduction de nouvelles industries prévalut surtout dans l'exposition de *machines-outils mues par l'électricité* (1894) qui a attiré, en six semaines, 182,743 visiteurs, dont 3,500 industriels venus de 113 villes de province par groupes corporatifs.

L'utilisation des bras de la population rurale qui chôme en hiver ayant une grande importance pour le pays, le Musée s'applique à développer l'industrie dite domestique, en concentrant, dans son *bazar permanent,* installé à cet effet, la vente des produits et en encourageant les branches viables de cette industrie pour laquelle nos populations montrent des aptitudes remarquables.

*
* *

La loi XVIII de 1889 place l'Institution sous la haute direction du Ministère du Commerce; l'illustre titulaire de ce ressort, feu Gabriel de Baross, lui voua une sollicitude constante et lui assigna comme sphère d'action la deuxième partie de sa double mission, *l'introduction de l'industrie hongroise sur les marchés orientaux.*

Le Musée se mit à installer, sur les principaux marchés balcaniques ses succursales et agences, sur lesquelles nous aurons encore à revenir. En 1890, M. de Baross créa aussi le Bureau d'informations dont les services seront spécifiés plus loin.

Après le décès de M. de Baross, son successeur, M. Béla de Lukacs, continua l'œuvre, augmenta le nombre des agences et imprima à leur action une nouvelle impulsion en lui donnant une organisation plus conforme aux besoins spéciaux du commerce, en mettant les agences à même de négocier des affaires qui s'accommodaient mal avec l'ancien régime quelque peu bureaucratique.

Enfin, M. de Lukacs ordonna la publication, en 1894, d'un

ouvrage destiné à faire connaître, dans tous les pays du monde, les fabricants-exportateurs de la Hongrie.

L'activité du Musée ayant pris un grand essor, il fut adjoint à M. de Németh un sous-directeur dans la personne de l'éminent économiste Dr François Heltaï, qui a cédé sa place, en 1891, à M. le Dr Jules Kovacs, professeur d'économie politique, ancien secrétaire de la Chambre de Commerce de Miskolcz, lequel s'est distingué par l'arrangement des sections hongroises aux Expositions nationales de Philippopoli (1893) et Lemberg (1894). Le Bureau d'informations est géré depuis ses débuts par le secrétaire de l'Institution, M. Armand Sasvari, écrivain et spécialiste pour les questions balcaniques.

En 1893, M. de Németh fut nommé directeur de l'Exposition millénaire de 1896 et la direction du Musée commercial fut confiée à M. Charles Rath, vice-président de la Chambre de Commerce de Budapest, un des initiateurs les plus actifs des mouvements industriels en Hongrie.

II. Organisation et Résultats. — a) *Direction.* — Le Musée commercial est placé sous la haute direction du Ministère royal hongrois du Commerce, et spécialement sous celle de la section VI (*b*) de ce Ministère (s. pour le développement de l'industrie).

Le Ministre du Commerce (actuellement M. Ernest Daniel) est le président du Comité de surveillance, et le secrétaire d'État (M. Ladislas de Voros) en est le vice-président. Le Comité exécutif est présidé par M. le Dr Alexandre Matlekovics qui avait présidé à la création de l'Institution, puisqu'il fut, en 1886, secrétaire d'État au ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Les fonctionnaires du Musée sont nommés par le Ministre du Commerce et la gestion financière relève, dans tous ses détails, de la Comptabilité du Ministère.

Les ressources proviennent de cotisations (10 florins de chaque membre exposant), des commissions prélevées sur les ventes et des subsides de l'État. En 1893, ces subsides se sont élevés à : florins, 32,761 49 pour la Direction et le Bureau d'informations, à 73,570 florins pour les agences installées à l'étranger.

Le Comité exécutif prépare le programme d'action et contrôle la gestion.

La Direction exécute le programme établi, exerce le contrôle sur les agences, organise les expositions spéciales.

L'*Exposition permanente* est actuellement dissoute, vu que le Palais de l'Industrie est destiné à recueillir plusieurs groupes

de l'Exposition millénaire, laquelle absorbe du reste toute l'attention des exposants et a requis les services de la plupart des fonctionnaires du Musée.

Après la clôture des Fêtes millénaires, l'Exposition permanente du Musée sera reconstituée dans un cadre élargi et, probablement, dans un bâtiment spécial qui sera le Palais du Commerce et de l'Industrie et qui se trouvera au centre de la ville, à la portée des visiteurs.

Le local provisoire du Musée renferme la collection d'échantillons des articles, indigènes et importés, qui s'écoulent sur les marchés orientaux.

Le Bazar de l'industrie domestique est installé dans un local spécial loué dans la Kerepesi-ut, une des principales rues de Budapest.

B) *Bureau d'informations.* — Ce Bureau, installé dans la ville, renseigne le public :

1° Sur la solvabilité des maisons étrangères;

2° Sur les questions douanières;

3° Sur les prix de transport (4,525 questions en 1894);

4° Sur les adjudications dans le pays et à l'étranger;

5° Sur les Expositions qui se préparent dans le pays et à l'étranger;

6° Sur les débouchés et les sources de provenance des différents objets du commerce;

7° Sur toutes questions économiques pouvant intéresser les exportateurs et les importateurs du pays ou les étrangers qui désirent se créer des relations d'affaires en Hongrie.

Trois fonctionnaires spécialistes du Ministère du Commerce sont attachés au Bureau pendant les heures de l'après-midi pour répondre aux questions désignées sous 2°, 3°, 6° et 7°. En cas de besoin, le Bureau demande les renseignements, directement, aux sections des ministères compétents, aux chambres de commerce et aux diverses institutions spéciales.

En vue de son programme, le Bureau rédige un journal hebdomadaire *(Magyar Kereskedelmi Muzeum)* qui publie des articles de fond sur toutes questions touchant au commerce, des extraits des rapports consulaires et des nouvelles sur les questions ci-dessus indiquées. *Il est servi gratis* à tous intéressés.

La *salle de lecture* (publique) du Bureau reçoit 139 journaux (du pays et de l'étranger) et a eu 2,805 visiteurs en 1894.

La *Bibliothèque du Bureau* possédait, fin 1894 : 1,148 ou-

vrages (1,594 volumes et 2,212 brochures), notamment des dictionnaires, livres d'adresses et autres ouvrages à consulter, des rapports officiels publiés par les autorités, les consulats et les chambres de commerce (des rapports de 200 chambres environ), des recueils statistiques (surtout sur le commerce extérieur des principaux pays), des ouvrages économiques, financiers et industriels, une collection de catalogues et rapports d'Expositions; une section spéciale comprenant des ouvrages sur l'Orient. Les *journaux* reçus au Bureau sont collectionnés et reliés.

La collection des tarifs de transport (servis à titre gracieux par les principales entreprises de transport de l'Europe) remplit une salle entière.

*Tous les renseignements sont donnés à titre gracieux* (ce n'est que pour les informations de solvabilité que le Bureau perçoit une taxe modique).

Par contre, le Bureau décline toute demande de renseignements pouvant porter préjudice aux intérêts du commerce et de l'industrie de la Hongrie.

c) *Succursales et agences.* — Le Musée commercial hongrois en a installé successivement à Belgrade, Sarayevo, Sophia, Fiume (pour les marchés d'outre-mer), Philippopoli, Salonique, Constantinople, Malte (l'agence a été dissoute, sa mission une fois accomplie), Bucarest, Mostar, Banjaluka, Roustchouk, Venise, Bombay, Alexandrie et New-York.

Ces agences ont des dépôts d'échantillons et font voyager des agents pour faire connaître les produits de notre pays; collectionnent pour le Musée les échantillons recherchés dans leur rayon; étudient les goûts, les besoins de la population et la situation économique de leur région; se renseignent sur les usages commerciaux, les frais de douane et de transport; fournissent aux exportateurs nationaux tous renseignements requis, propagent leurs prix-courants; leur recommandent des représentants; prêtent leur concours aux chefs et voyageurs des raisons sociales de Hongrie; signalent à la Direction les adjudications et les nouvelles entreprises et font de leur mieux pour introduire nos exportateurs et favoriser leurs efforts.

Les frais occasionnés par ces services sont à la charge du Musée commercial, dont les membres exposent leurs produits gratis dans les dépôts d'échantillons.

Les maisons qui ne jugent pas opportun de travailler directement avec les maisons d'Orient se font représenter par les agences du Musée, lesquelles recueillent les commandes moyen-

nant la commission que comporte la nature de la marchandise. Ces commandes ont atteint :

| | | |
|---|---|---|
| En 1890 | florins. | 336,652 21 |
| En 1891 | | 436,586 95 |
| En 1892 | | 696,506 20 |
| En 1893 | | 1,240,310 74 |
| En 1894 | | 1,049,217 20 |
| En 1895 (1er sem.) | | 602,822 30 |
| Total | florins. | 4,362,095 60 |

La diminution accusée en 1894 s'explique par la crise qui sévissait dans les pays balcaniques et par le fait que les principaux exportateurs, une fois introduits sur les marchés orientaux, finissent, le plus souvent, par confier leurs intérêts à un représentant particulier ou à leurs voyageurs auxquels les agences prêtent toujours avec empressement le concours de leur expérience et de leur influence.

En 1893 le Ministre du Commerce a confié à la Société anonyme hongroise de Commerce la gestion commerciale de la plupart de ces agences, ce qui a permis d'offrir aux exportateurs de nouvelles facilités, vu que les agences sont maintenant mises à même d'ouvrir des crédits; ladite Société escompte aux exportateurs les billets de leurs clients orientaux (787 billets de 41 villes d'Orient pour un montant de 222,408 83 florins dès 1894), dépose la caution requise dans les adjudications et offre ainsi aux jeunes fabriques les moyens de participer aux affaires orientales.

D) *Les fabricants exportateurs du royaume de Hongrie.* — Cette publication déjà mentionnée contient la description sommaire de 1,223 *établissements industriels hongrois* qui s'occupent d'exportation; le texte français est complété par des tables de matières détaillées et des instructions d'usage *en huit langues* (français, hongrois, allemand, anglais, italien, roumain, serbe et bulgare).

Distribuée *gratis* en 10,000 exemplaires, cette publication du Musée commercial a porté à la connaissance des intéressés de tous les pays du monde que l'industrie hongroise est, dès maintenant, un facteur considérable sur le marché universel.

La Hongrie n'est plus le « pays agricole » de jadis; elle s'approche rapidement du niveau des pays occidentaux les plus civilisés.

L'action du Musée commercial hongrois a contribué à cette transformation; elle en est, en tout cas, une des manifestations les plus remarquables.

M. Nicolas. — Je voudrais ajouter que ce Musée commercial est une institution d'État et non une agence libre. Il est, ainsi qu'on vient de nous le dire, placé sous la haute direction du Ministre du Commerce, qui nomme les fonctionnaires du Musée. Tous les détails de la comptabilité sont soumis au Ministre. Cette remarque me paraissait utile pour donner toute leur portée aux explications qui viennent d'être présentées.

M. Mesureur. — La Chambre de Commerce de Paris, dont j'ai l'honneur de faire partie, se dispose à installer un Musée commercial en s'inspirant de ce qui est exposé dans la brochure de M. Kovacs, c'est-à-dire en se plaçant, avant tout, au point de vue pratique. On procède en ce moment aux formalités d'expropriation de l'immeuble où sera placé ce Musée.

M. Picard. — Je voudrais demander à M. Kovacs pourquoi, dans l'institution qu'il nous a décrite, les renseignements commerciaux sont gratuits et les renseignements financiers payants.

M. Kovacs. — Parce que dans certains cas nous avons à avancer des dépenses dont nous devons demander le remboursement.

M. Nicolas. — Il faut remarquer, en effet, que cette institution d'État s'alimente aussi par une contribution prélevée sur la vente et par les rétributions provenant du service des informations. Ce sont deux moyens qu'on a trouvés pour lui créer des ressources.

M. Merckling. — L'opuscule de M. Kovacs mérite, à mon avis, l'examen le plus attentif; nous y reviendrons utilement dans la Section commerciale.

M. le Président. — C'est, en effet, le plus pratique. J'engage nos collègues à lire avec soin la brochure qu'on leur a distri-

buée pour pouvoir ensuite, dans la Section commerciale, demander à M. Kovacs les explications complémentaires qui leur paraîtraient utiles.

M. SIEGFRIED. — La question des musées commerciaux a déjà donné lieu, dans notre section, à un débat approfondi qui a duré plus d'une heure et où toutes les opinions ont pu se faire jour. M. Kovacs, notamment, nous a donné ses idées; on a parlé longuement du Musée de Budapest et on a beaucoup insisté sur ce point que les musées commerciaux de l'étranger sont en général organisés de façon à faire des affaires et à obtenir ainsi des résultats pratiques. On a mis en regard cette manière de procéder, avec le but opposé qu'ont poursuivi jusqu'à présent les musées français, tels qu'on les avait conçus.

M. NICOLAS. — Il faut dire que jusqu'à présent nous n'avons pas en réalité de musées commerciaux.

M. SIEGFRIED. — Le Musée commercial est un type qui tend à se généraliser. Je vous avouerai que j'étais, jusqu'ici, pénétré des idées françaises et peu sympathique à cette nouvelle conception. Mais, après les communications des délégués étrangers et la conférence si intéressante de M. Renouard, qui a exposé d'une façon lumineuse tout ce qui se fait au dehors, mes idées ont changé, et je suis devenu favorable aux musées commerciaux, mais tels qu'on les organise à l'étranger.

M. NICOLAS. — Mais ce sont autre chose que des musées.

M. MERCKLING. — Dans ce genre d'établissement, le musée est un accessoire. On peut, en effet, distinguer trois genres : le musée proprement dit, les collections, et enfin l'échange de renseignements où le musée joue le rôle d'agent intermédiaire.

M. SIEGFRIED. — M. Renouard nous a donné les chiffres des affaires faites par tous les musées étrangers; j'ai constaté avec

intérêt que ces chiffres augmentent tous les ans et deviennent maintenant considérables.

M. NICOLAS. — Sans doute, parce qu'ils sont devenus autre chose que des musées.

M. SIEGFRIED. — Le représentant de la Chambre de Commerce de Paris a constaté avec regret que la loi de 1806, sur l'organisation de ces chambres, leur permettait difficilement d'entrer dans cette voie. Mais on pourrait arriver peut-être à ce qui se fait dans certains pays étrangers où l'État fournit le local, les chambres de commerce donnent des subsides, et à côté se forme une société privée qui exploite commercialement les musées et donne ainsi un grand secours à l'industrie générale.

M. NICOLAS. — Il y a en ce moment à l'étude, et soumis aux délibérations des chambres de commerce, un projet sur cette question, dû à l'initiative de M. Lebon, dont j'ai l'honneur d'être ici le représentant. Grâce à ce projet, les attributions des chambres de commerce seraient considérablement agrandies; elles pourraient aisément agir dans la même mesure que les comités hongrois qui ont fondé des musées. Non seulement le projet étend leur champ d'action, mais il crée des ressources, ce qui était le point le plus difficile et le plus délicat.

M. MESUREUR. — Messieurs, je demande à compléter les observations présentées par M. le Directeur du commerce intérieur. La Chambre de Commerce de Paris a si bien senti que M. le Ministre du Commerce était favorable à l'extension de son action, qu'elle a fait l'acquisition d'un immeuble important dans lequel elle compte installer ce Musée commercial.

Je n'ai pas besoin de vous dire que l'institution d'un musée de ce genre, ou plutôt d'un bureau commercial, rencontre des objections assez sérieuses de la part de ceux qu'on appelle les *Commissionnaires,* qui voient là un concurrent éventuel. Mais

comme on doit se placer au-dessus des intérêts particuliers lorsque l'intérêt général est en jeu, le Président de la Chambre de Commerce, M. Delaunay-Belleville, homme de courage et d'initiative, a pris ce projet en main avec une telle vigueur qu'il y a lieu d'espérer la solution prochaine du problème, dès que la loi dont vient de parler M. Nicolas aura été votée.

La Chambre de Commerce prend ses dispositions dès aujourd'hui pour être en état de mettre à exécution le projet dès l'instant où la loi l'y aura autorisée.

M. Siegfried. — Pour donner une sanction pratique à la discussion qui vient d'avoir lieu, je demanderai à M. Nicolas de bien vouloir prendre connaissance du rapport de M. Renouard sur les musées commerciaux; il s'y intéressera vivement, et il y puisera probablement les éléments d'un rapport qu'il fera lui-même au Ministre du Commerce. Je considère que, jusqu'à présent, aucun travail aussi complet n'avait été fait sur les musées commerciaux.

M. Picard. — Je remercie M. le Président des renseignements intéressants qu'il vient de donner. Je désire les compléter par une observation que j'ai pu faire maintes fois dans mes voyages autour du monde. Comme nous n'avons pas encore de musées commerciaux, quand on demande à l'étranger des renseignements sur les marchandises françaises, on s'attire parfois cette réponse : « La France vient au dernier rang dans la fabrication. »

C'est le renseignement qu'il m'a été donné de recueillir à l'étranger. Je crois, quoique la constatation soit pénible, faire acte de patriotisme en la signalant au Congrès, et en demandant que les chambres de commerce mettent la plus grande activité à combler une lacune dont souffre notre commerce extérieur.

M. le Président. — Toutes ces observations sont pleines d'intérêt; et si quelqu'un croyait devoir donner à la discussion plus d'ampleur, on pourrait prier M. Siegfried d'inscrire à

l'ordre du jour de la Section commerciale cette question des musées commerciaux qui est toute palpitante d'intérêt.

M. NICOLAS. — Vous pouvez être assurés, Messieurs, que le gouvernement vous écoutera avec sollicitude et accueillera favorablement les propositions que vous voudrez bien lui soumettre.

M. BENOIT-GERMAIN. — J'aurais quelques observations à présenter sur le fonctionnement des musées commerciaux, particulièrement sur le Musée de Belgrade, et je désirerais savoir si l'assemblée entend que la discussion continue ou qu'elle soit renvoyée devant la Section commerciale.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois qu'il vaudrait mieux remettre la question à l'ordre du jour de la Section commerciale. On pourrait choisir par exemple vendredi.

M. SIEGFRIED. — Si les membres de la Section industrielle désiraient prendre part à cette discussion, on pourrait prier M. Renouard de faire une nouvelle communication en séance générale.

M. MESUREUR. — Il y a un autre moyen qui donnerait satisfaction à tout le monde : ce serait de discuter cette question samedi, lors de l'examen des vœux soumis par les sections.

M. LE PRÉSIDENT. — Tel n'est pas mon avis. Il ne faut pas attendre à la dernière heure pour l'examen des questions qui nous sont soumises. J'estime d'ailleurs que nous n'aurons pas le temps, samedi, d'entrer dans la discussion des vœux qui nous seront présentés; nous devrons nous borner à les approuver ou à les rejeter. De sorte qu'il faut reprendre la question immédiatement ou la renvoyer à la Section commerciale.

M. MESUREUR. — Nous ne pouvons pas porter cette question à la Section industrielle; car la discussion ferait double emploi

avec celle de la Section commerciale qui a déjà étudié l'organisation des musées commerciaux. De plus, notre ordre du jour est déjà très chargé de questions importantes qui prendront, pour la plupart, un certain développement.

Comme la question des musées commerciaux a été traitée avec beaucoup d'ampleur par la Section commerciale, je suis certain que le vœu qui sera présenté au Congrès par elle donnera toute satisfaction à la Section industrielle.

M. le Président. — Je propose donc d'inscrire la question des musées commerciaux à l'ordre du jour de la Section commerciale pour vendredi.

M. Siegfried. — Nous aurions pu prier M. Renouard de nous faire ce soir ou demain une conférence sur cet intéressant sujet; malheureusement j'apprends que notre collègue a quitté Bordeaux.

M. Benoit-Germain. — La question des musées commerciaux est très complexe, et je crois que si nous voulions renouveler la discussion qui a eu lieu ce matin à ce sujet, à la Section commerciale, après la lecture du rapport de M. Renouard, cela nous prendrait beaucoup de temps, sans que peut-être nous puissions arriver à un résultat. Cette organisation peut être bonne pour un pays et mauvaise pour un autre.

Je viens d'examiner rapidement l'ouvrage de M. Kovacs. Je vois que les mesures qu'il préconise ne peuvent pas s'appliquer en France. Elles peuvent être excellentes pour la Hongrie, pays qui cherche à se créer une industrie et à écouler les produits de cette industrie. En Hongrie, on a confié à de grandes maisons de commerce, à de grandes compagnies l'exploitation des produits du commerce. En France, est-il possible d'agir ainsi? En France, nous avons les commissionnaires dont on a parlé peut-être un peu légèrement. Ce sont d'utiles intermédiaires et nous ne devons pas les dédaigner. D'ailleurs, l'organisation de musées comme ceux de la Hongrie ne convient qu'aux pays neufs, et nullement à la France. Ce

n'est pas d'ailleurs dans une des séances de la Section commerciale, toujours réduites comme durée, qu'il est possible d'examiner sous toutes ses faces une question pareille. Je crois donc que nous ferons bien d'en rester là.

M. le Président. — Je crois que la discussion, en ce qui concerne l'assemblée générale, est épuisée. M. le Président de la Section commerciale verra s'il y a lieu de la remettre à l'ordre du jour de sa section.

La séance est levée à cinq heures et demie.

# SÉANCE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 1895

**Présidence de M. SAIGNAT**

La séance est ouverte à deux heures vingt minutes.

M. MESUREUR, président de la Section industrielle, puis M. SIEGFRIED, président de la Section commerciale, rendent compte des travaux de leur section respective dans les séances du 19 et du 20 septembre.

M. LE PRÉSIDENT remercie MM. Mesureur et Siegfried de leur intéressant exposé, et donne la parole à Mlle Luquin, inspectrice générale, déléguée à l'organisation de l'Enseignement technique en France, pour sa communication sur *les Progrès de l'Enseignement commercial des femmes en province :*

## Les Progrès de l'Enseignement commercial en Province

Par Mlle LUQUIN

Directrice de l'École supérieure de commerce de jeunes filles de Lyon,
Inspectrice générale, déléguée à l'organisation de l'Enseignement technique en France,
Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

C'est en 1856 que se créaient, dans le grand centre industriel et commercial de Lyon, les premiers cours publics et gratuits d'enseignement commercial pour les femmes.

Ces cours, subventionnés par la Ville et par la Chambre de Commerce, devaient réussir par les services qu'ils devaient rendre au commerce et à l'industrie.

Très modestes à leurs débuts, ils ont grandi et sont devenus, par les services qu'ils rendent à la population, une véritable *École de commerce* pour les jeunes filles.

Après trente-huit années d'existence, cette école modeste, dont les programmes s'améliorent chaque année pour correspondre aux besoins nouveaux, a reçu le couronnement de ses efforts : en 1894, un arrêté ministériel confie à l'École de commerce de Lyon une *section normale préparatoire au professorat des écoles de commerce.*

L'idée qui avait présidé à la fondation de l'institution lyonnaise eut sans doute la bonne fortune d'éclore à son heure, car elle devint féconde.

C'était l'époque où le grand problème de l'amélioration du sort des femmes par le travail, posé par les économistes, éveillait l'attention générale. L'éminent Ministre de l'Instruction publique, M. Duruy, ne pouvait rester étranger à cette préoccupation. En 1868, il vint à Lyon, visita notre école et la dota d'une subvention de son Département.

Ce haut patronage devait porter bonheur à l'école. Bientôt des villes importantes demandèrent à Lyon ses programmes, ses horaires, et créèrent, en les appropriant à leurs besoins, des cours analogues.

Mais les difficultés ne manquèrent pas dans la tentative de création des écoles de commerce; il ne suffisait pas d'organiser l'enseignement, il fallait triompher des préjugés des commerçants, faire pénétrer dans le courant de l'opinion publique cette idée simple et vraie que, si les entreprises actives, les vastes conceptions, les lourdes responsabilités appartiennent à l'homme, la femme peut trouver sa place légitime à ses côtés, comme auxiliaire fidèle, comme collaboratrice sûre et dévouée.

La persévérance triompha de la plupart des obstacles, et le mouvement de création se poursuivit rapidement en se généralisant.

Le Havre, en 1880, sous l'impulsion généreuse de son maire, M. Jules Siegfried, fondait une école modèle d'apprentissage dans laquelle une large part était consacrée à l'enseignement commercial.

Quelques villes suivirent l'exemple donné. Le succès de ces diverses fondations fut signalé en 1886 au Congrès international de Bordeaux, et déjà, à cette époque, je formulais dans cette enceinte le vœu de voir nos écoles supérieures de jeunes filles dotées de l'enseignement commercial si fécond en résultats pratiques. Je suis heureuse de constater aujourd'hui que, de toutes

parts, ma voix a été entendue et ce vœu compris de tous ceux qui s'intéressent à l'amélioration du sort des femmes. Qu'il me soit permis de le rappeler ici.

*Vœu du Congrès international de Bordeaux en 1886 :* « Le Congrès, considérant que les emplois du commerce ne doivent pas être uniquement et exclusivement réservés aux hommes, mais que la femme peut y occuper une place honorable et utile;

» Constatant que les écoles commerciales de femmes à Lyon et à Paris ont obtenu d'excellents résultats, signale ces institutions à l'attention publique et émet le vœu que ces exemples soient suivis. »

Dès lors le progrès ne s'arrêta plus. Saint-Étienne, Nantes orientèrent leurs écoles vers les études techniques et ouvrirent des sections commerciales dans leurs écoles professionnelles. L'État, ajoutant à son patronage moral l'appui financier de ses subventions, favorisa les créations naissantes et permit leur développement. Bordeaux, Tours, Angers, Marseille, Toulon, Nancy, Besançon, Grenoble, comme les importantes cités du nord de la France, Lille, Roubaix, Boulogne, Amiens, Rouen, le Havre, organisèrent l'enseignement commercial pour les femmes.

La ville de Bordeaux, où tous les progrès sont toujours accueillis, avait, avant 1886-1887, pris l'initiative de l'organisation des études commerciales. Les élèves de la belle école supérieure de la rue de Cheverus pouvaient déjà à cette époque rivaliser de succès avec les meilleures sections commerciales de France; 60 à 75 jeunes filles y formaient une Section de commerce. A la sortie de l'école, les élèves sérieusement préparées trouvent à se placer dans les comptoirs et les magasins de la ville et obtiennent des emplois rémunérateurs.

L'enseignement technique est le complément donné dans les écoles primaires supérieures ou professionnelles; il s'adresse, dès la deuxième année d'études, aux élèves de quinze à seize ans qui, pourvues de connaissances sérieuses, poursuivent un but pratique.

Les programmes annexés aux programmes officiels sont inspirés par le programme type des écoles techniques; ils exigent une instruction primaire solide sans laquelle l'enseignement spécial ne serait d'aucun profit.

Les écoles supérieures ont facilité l'expansion des écoles techniques, mais l'initiative privée a rivalisé de bonne volonté dans les grands centres manufacturiers du nord, Lille, Roubaix, Amiens, Elbeuf, Reims, Saint-Quentin, et dans bien d'autres encore. Dans ceux de l'Est, les Sociétés industrielles ont ouvert des cours spéciaux le soir et le dimanche, appelant à l'étude les jeunes filles

retenues tout le jour à l'atelier. Dans ces établissements, le travail ne permet pas de suivre un programme assez complet; mais ces cours, consacrés aux adultes, restent élémentaires et absolument techniques.

L'empressement des populations a répondu aux efforts généreux, privés ou publics, que je viens de signaler; les écoles, les cours sont très régulièrement suivis par de nombreuses élèves. Cependant quelques hésitations restent à vaincre. Des familles se demandent si le sacrifice du temps qu'exigent les études complètes du commerce sera compensé par de réels avantages. En effet, si, dans les grands centres, on est assuré de placer avantageusement les jeunes filles à la sortie de l'école, dans bien des villes, les débouchés ne sont pas aussi certains et aussi immédiats.

A cette incertitude on peut répondre que, pour un très grand nombre, cette instruction est une garantie qui arme la femme contre les difficultés que peut réserver la vie. Deux mesures triompheront certainement de ces inquiétudes légitimes :

1° Une réglementation très souple, favorisant les besoins locaux et laissant aux jeunes filles toute latitude de suivre certains cours commerciaux sans les astreindre à suivre toutes les leçons;

2° Une sanction officielle aux études commerciales sous forme d'un diplôme ou d'un certificat, mais dont la valeur incontestable, reconnue par les Chambres de Commerce, par les négociants, les Administrations publiques ou privées, facilite aux élèves qui en sont munies l'accès d'un emploi lucratif dans les comptoirs et les magasins.

Qu'il me soit permis, en terminant ce trop court exposé de la marche et des résultats de l'Enseignement commercial en France, de donner un témoignage de vive gratitude à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette œuvre sociale : Municipalités, Chambres de Commerce, Comités de patronage et de perfectionnement, Syndicats et Sociétés industrielles, tous ont rivalisé d'initiative et de générosité.

Je ne saurais non plus passer sous silence le concours si zélé et si énergique du personnel enseignant; c'est grâce à nos institutrices que les résultats ont été si rapides et si généraux. Nous sommes, du reste, habitués à trouver chez elles des femmes d'élite qui cherchent avant tout leur satisfaction et leur récompense dans la pensée du devoir entièrement et simplement accompli.

M. Mesureur. — Messieurs, il y a une chose qui a été complètement oubliée dans l'intéressante communication que vous venez d'entendre : c'est la part qu'a prise M^lle^ Luquin dans

l'organisation des écoles dont elle vient de parler. *(Applaudissements.)*

C'est l'émotion, je le comprends, qui a fait commettre cet oubli à M^lle^ Luquin, parce qu'elle éprouve à la fois la satisfaction de voir son œuvre accomplie et les résultats attendus de ces écoles, dont elle est l'âme, s'affirmer de plus en plus.

Je vous demande, Messieurs, d'adresser publiquement à M^lle^ Luquin nos plus vives félicitations pour le concours qu'elle a apporté dans l'organisation de ces écoles dont elle a été en quelque sorte l'initiatrice. *(Applaudissements répétés.)*

M. le Président. — L'observation que vient de faire M. Mesureur est parfaitement fondée : M^lle^ Luquin est le véritable apôtre de l'enseignement commercial des femmes. Personne plus qu'elle n'a travaillé à la création et au développement de cet enseignement ; aussi est-il juste de lui rendre le témoignage que vient d'exprimer M. Mesureur. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Je remercie M^lle^ Luquin qui, dans sa communication, nous a montré combien l'enseignement commercial s'était développé dans ces dernières années, surtout depuis le vœu que le Congrès de 1886 a formulé à cet égard. Le progrès s'est élancé et, comme l'a dit M^lle^ Luquin, il ne s'arrêtera pas.

M. Pierre de Messoyédoff, qui était inscrit à l'ordre du jour pour une communication qu'il avait à nous faire, désire ne parler que demain. Je donne alors la parole à M. Vicente Sanchis, qui désire nous soumettre une question.

## De l'opportunité de la création des concours généraux entre les écoles similaires d'un même pays

Par M. Vicente Sanchis

Député aux Cortès, Délégué de l'Espagne.

Je serai bref, Mesdames et Messieurs, dans la communication que j'ai à vous faire. C'est à propos des concours entre élèves d'écoles similaires d'un même pays.

Comme j'ai eu l'honneur de le dire ce matin à la Section commerciale, les nations les plus prospères sont celles qui, comme la France, ont le plus développé leur enseignement commercial et industriel, et particulièrement l'étude des langues vivantes.

Tous les membres de ce Congrès, qui appartiennent pour la plupart à l'Enseignement, savent que l'émulation est, dans les écoles, une grande force, et qu'il faut s'appliquer à la soutenir, à la développer.

L'un des meilleurs moyens pour atteindre ce but, c'est d'instituer des concours entre toutes les écoles similaires d'un même pays. Ces concours, qui pourraient avoir lieu tous les six mois, auraient pour résultat de montrer les progrès obtenus et d'établir la valeur des différentes méthodes d'enseignement. On pourrait dresser une statistique de ces résultats pour la soumettre à nos Congrès internationaux. Les pays les moins avancés tireraient de ces résultats un utile enseignement. Telle est, Messieurs, la proposition que j'ai l'honneur de vous faire. Elle a pour but, par la création de ces concours, de développer et d'encourager l'enseignement commercial et industriel que nous voyons si prospère en France, mais qui a besoin de recevoir dans certains pays, comme celui que je représente, par exemple, une grande impulsion.

M. Marcadet. — Messieurs, je combats, en ce qui concerne les écoles de commerce, la proposition que vient de vous présenter M. Sanchis. Les écoles de commerce sont bien des écoles similaires, mais elles ont des programmes différents. Ainsi, à Bordeaux, on s'appliquera particulièrement aux questions d'armement, à l'étude des langues espagnole, anglaise; à Paris, plus spécialement, de la banque et du commerce général; à Marseille, du commerce extérieur avec l'Extrême-Orient; au Havre, des questions maritimes et des relations avec l'Amérique du Nord. Je ne vois pas dès lors l'utilité d'établir un concours général entre ces diverses écoles. Le meilleur concours qui puisse exister consiste dans les affaires où nos élèves auront à se faire valoir et à se dépasser mutuellement.

M. Benoit-Germain. — Messieurs, je partage tout à fait l'opinion de l'honorable M. Marcadet. L'idée émise par M. Sanchis serait bonne si nos écoles étaient centralisées; mais elles

sont dues pour la plupart à des initiatives privées; il n'y a de centralisées que celles fondées récemment par l'État ou les Communes, soit les écoles pratiques ou les écoles d'apprentissage. Entre celles-là, un concours pourrait exister, mais elles sont trop peu nombreuses.

Le Gouvernement a jugé à propos de faire, en cette matière, un peu de décentralisation, en ce sens que, par un règlement nouveau, il décide que ce sera le jury — du moins en ce qui concerne la partie industrielle — que ce sera le jury de l'examen du certificat d'études pour chaque école qui fixera les épreuves qui devront être imposées aux élèves. On a pris cette mesure sans doute parce qu'il y a probablement encore un manque d'équilibre entre nos diverses écoles. Elle est destinée à être rapportée; mais, en somme, on sait très bien que le diplôme donné à Perpignan est le même que celui délivré à Lille; on sait très bien que les enfants, bien que sortant d'écoles différentes, ont reçu la même instruction et ont à peu près les mêmes capacités. Cependant, j'espère que plus tard on pourra réaliser le vœu de M. Sanchis : d'un concours général, comme il en existe pour l'enseignement secondaire.

Messieurs, je profite de ce que j'ai la parole pour vous dire que nous devons favoriser, autant que possible, les écoles pratiques pour les garçons comme pour les filles. Si l'apprentissage à l'atelier est mauvais pour les garçons, il est pire pour les filles. Bientôt nous pourrons sans doute réaliser cet idéal : l'apprentissage à l'école.

M. le Président. — Votre observation, Monsieur, s'éloigne beaucoup de la question soulevée par M. Sanchis, aussi je crois qu'elle trouvera mieux sa place dans la discussion qui viendra demain à la Section industrielle.

M. Vicente Sanchis. — Pour en finir avec cette discussion, je résume ma proposition. J'ai vu sur le programme de la Société Philomathique qu'il était question de concours entre écoles similaires d'un même pays. Eh bien ! je viens demander

que l'on établisse ces concours, que l'on fasse une espèce de fédération, que l'on dresse des statistiques relatant les résultats de ces concours, et qu'on les soumette au Comité organisateur du prochain Congrès. Alors nous pourrons nous rendre compte du développement de l'enseignement technique dans les divers pays.

M. le Président. — Cette question n'est pas suffisamment approfondie. Il serait peut-être bon de la renvoyer au prochain Congrès.

M. Mesureur. — Je prends la parole pour appuyer la proposition de M. Sanchis, me basant sur ce que l'idée est excellente, et que notre collègue a bien fait de la mettre en avant. Seulement il faut reconnaître qu'il y a des arguments puissants pour en ajourner l'étude ou la mise en pratique.

La question est grave et complexe. Dans les lycées, nous avons un concours général, mais le programme d'études est absolument semblable pour tous. Les écoles de commerce ont bien le même but, mais elles ont des programmes dissemblables basés sur des besoins locaux. Or, pour arriver, dans ces conditions, à avoir un concours sérieux, il faudrait le faire régional et ne pas lui donner trop d'ampleur, car on risquerait de faire concourir des éléments tout à fait disparates. Ces concours auraient pour but, selon M. Sanchis, de fournir des statistiques. Je me méfie beaucoup, quant à moi, des statistiques; souvent elles disent le lendemain le contraire de la veille.

Ce n'est donc que lorsque les écoles dont nous nous préoccupons auront un plus long fonctionnement, lorsqu'elles seront bien assises, qu'on pourra utilement mettre en pratique l'idée de M. Sanchis qui, je le répète, est absolument digne d'intérêt, car elle fournira un sérieux élément d'études et de comparaisons. Pour le moment, je crois, avec M. le Président du Congrès, qu'elle ne peut être tranchée par nous. La décision à prendre ne me paraît pas mûre; mais elle doit s'imposer aux méditations de ceux qui s'occupent de ces questions, pour qu'une solution pratique nous soit proposée au prochain Congrès.

M. LE PRÉSIDENT. — Je propose donc le renvoi de cette question au prochain Congrès. *(Assentiment.)*

M. MESUREUR. — M. Sanchis reconnaît lui-même qu'il y a lieu de mettre à l'étude la question qu'il a soulevée : il accepte le renvoi.

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à M. Marcadet pour une communication sur ***le mode de placement adopté par la Société des Employés de commerce de Hambourg.***

M. MARCADET. — Mesdames, Monsieur le Président, Messieurs, la Section commerciale devait entendre, dans sa séance de jeudi, le rapport de M. Bisch sur le système de placement organisé et employé avec un succès énorme par la Société de Hambourg. Elle a estimé à juste titre que cette étude intéressait également les deux sections et en a décidé le renvoi à la séance générale, d'accord avec notre président, M. Saignat.

Je m'en voudrais de toucher au très laborieux et très difficile travail que notre vice-président a bien voulu se charger de faire en traduisant et résumant les nombreux documents que nous avons reçus d'Allemagne. Ce rapport, destiné tout d'abord au Comité de l'Union des Écoles supérieures de commerce, comporte naturellement des conclusions se rattachant à cette Union, qui n'avait primitivement en vue que d'en retirer sur son organisation de placement des renseignements précieux. Notre Comité, après avoir entendu ce rapport, a pensé qu'il serait très utile d'en donner connaissance à toutes les personnes qui s'intéressent à l'enseignement technique et au développement de notre commerce. Il ne pouvait mieux faire, pour arriver à ce résultat, que d'en saisir le Congrès actuel, de le soumettre à ses délibérations, à ses discussions, pour que les conclusions qu'il en tirera soient connues à la fois des employés et des patrons plus particulièrement, car seuls ils sont en situation de faire réussir un système de placement de ce genre et d'en retirer, d'ailleurs, les premiers bénéfices.

## Étude sur le système de placement de la Société des Employés de commerce de Hambourg

*Présentée au nom de* M. E. Bisch, *vice-président*

Par M. Marcadet

Secrétaire de l'Union des anciens Élèves des Écoles supérieures de Commerce reconnues par l'État

Messieurs,

L'enseignement commercial supérieur pratiqué dans nos écoles forme chaque année un certain nombre de jeunes gens munis d'une excellente instruction professionnelle, qui se destinent au commerce ou à l'industrie; mais la tâche serait incomplète si on les abandonnait à eux-mêmes dès leur sortie de l'école, et si personne ne s'inquiétait de faciliter leurs débuts dans les affaires en les aidant dans la recherche d'un emploi.

Notre Union d'anciens Élèves s'est appliquée à remplir cette mission dans la mesure de ses moyens, et nous avons la satisfaction de constater qu'elle a déjà obtenu d'excellents résultats dans cette voie.

Son action ne s'applique pas seulement aux débutants, mais aussi à ceux d'entre nos camarades qui, ayant déjà acquis une certaine expérience des affaires par plusieurs années de pratique, désirent changer de situation ou obtenir un poste plus important.

Dans le but de perfectionner encore notre système de placement, nous avons pensé qu'un examen approfondi des moyens employés par des Sociétés similaires pourrait nous révéler de nouveaux progrès à réaliser.

Parmi ces Sociétés, l'une des plus anciennes et des plus importantes est la « Société des Employés de commerce de Hambourg, de 1858 » qui a réussi à procurer 50,000 places à ses adhérents depuis sa fondation jusqu'à ce jour. C'est un résultat qui justifie l'excellence des moyens employés.

La Société de Hambourg, qui a été fondée en 1858, compte aujourd'hui 46,310 membres, employés et chefs de maison; elle possède un capital de 140,131 marks; elle place environ mille employés par chaque période de quatre-vingt-dix à cent jours. En dehors du placement gratuit de ses membres, elle s'occupe éga-

lement de l'assistance des invalides, des vieillards, des veuves et des orphelins; des secours en cas de maladie et de décès; de venir en aide aux employés qui sont dans le besoin, principalement par suite de privation d'emploi; du perfectionnement de l'instruction des emplcyés par des cours, des conférences, des bibliothèques; d'entretenir des relations amicales entre ses membres par des cercles, des excursions, des fêtes familiales, etc.

Elle étend ses relations dans le monde entier à l'aide de ses groupes régionaux, dont le nombre s'élève à 184, sur lesquels 60 en pays étranger. Chacun de ces groupes s'occupe de recueillir des renseignements commerciaux de toute nature, qui sont centralisés à Hambourg, et contribue également, dans son cercle d'action, au placement des candidats de la Société. L'association de Hambourg est aussi en rapports suivis avec 68 Sociétés similaires et toutes s'entr'aident mutuellement.

Des travaux aussi variés et aussi importants nécessitent évidemment un personnel spécial rétribué et parfaitement au courant. La Société de Hambourg, qui possède un local lui appartenant en propre, emploie dans ses bureaux 70 employés sous les ordres d'un directeur, assisté de 14 chefs de bureau.

Les demandes d'emploi sont distribuées aux employés qui les classent suivant les désirs exprimés par les candidats en ce qui concerne le genre de place demandée, l'endroit où l'on pourrait les envoyer (Hambourg, Allemagne, Étranger), le genre de commerce, etc.

On procède de même pour les offres d'emploi; le bureau peut ainsi trouver rapidement le candidat qui convient à une offre présentée.

Chaque candidat qui se fait inscrire doit produire les pièces suivantes :

1° Une *formule de candidature* qui reste au siège de la la Société;

2° Une ou plusieurs *lettres de demande* accompagnées des copies de certificats;

3° Une ou plusieurs *formules accessoires.*

Ces deux dernières pièces sont destinées à être mises sous les yeux des personnes qui demandent un employé de façon à leur permettre de faire un choix avant qu'il y ait lieu à présentation personnelle.

Tous ces documents doivent être rédigés avec le plus grand soin et présenter un ensemble de renseignements permettant une appréciation exacte des aptitudes commerciales des candidats et de leurs désirs.

On trouvera, annexée au présent rapport, une traduction complète des « instructions générales pour les candidats », publiées

par la Société de Hambourg; elles contiennent les indications les plus minutieuses sur la façon de préparer ces différentes pièces. A cette traduction sont joints des modèles de *formule de candidature* et de *formule accessoire*.

Ces formules sont extrêmement intéressantes à consulter; elles contiennent un ensemble de questions établies dans le but de renseigner le plus complètement possible sur la personnalité de chaque candidat : nom et prénoms, âge, religion, marié ou célibataire, service militaire; nom, adresse et genre d'affaires de la maison dans laquelle on a débuté ou fait son apprentissage; nature de l'emploi occupé, pendant combien de temps; mêmes renseignements pour les autres maisons dans lesquelles on a été en qualité d'employé et pour celle où l'on se trouve présentement; date à partir de laquelle on sera libre d'engagement; si on a déjà été établi, où, quand, pendant combien de temps, sous quel nom ou raison sociale; dans quel genre d'affaires, pourquoi on a cessé; connaissances spéciales, comptabilité en partie double, pratique ou théorique, arrêtés de comptes, comptabilité américaine, comptabilité en partie simple; caisses de salaires, de maladies, d'accidents, de vieillesse, d'invalides; si l'on sait écrire la ronde; quelles connaissances on possède des langues étrangères, théorique ou pratique, correspondance ou conversation; si on est employé de bureau, voyageur, vendeur en gros ou au détail, étalagiste, etc.; si l'on a été voyageur, dans quels pays on a voyagé, pour qui et pendant combien de temps; quels sont les articles que l'on connaît peu ou très bien; si l'on connaît la sténographie; par quelle méthode, combien de syllabes à la minute; si l'on sait se servir de la machine à écrire et de quel système; si l'on a déjà donné congé à sa place; quelles références on peut indiquer; en quelle qualité on désire être placé, dans quel genre d'affaires, à Hambourg ou à l'étranger, etc. ?

Les *lettres de demande*, qui doivent être aussi brèves que possible, contiennent les indications concernant personnellement le candidat, ses antécédents, ses connaissances particulières : elles servent d'échantillon de l'écriture du candidat. Si celui-ci connaît des langues étrangères, il traduira sa lettre en entier ou par parties de langues différentes sur les pages suivantes; il donnera aussi la copie des certificats qu'il possède; il lui est encore expressément recommandé de joindre sa photographie à sa demande.

Les *lettres de demande* se font autant que possible en trois exemplaires, pour que le candidat puisse être proposé dans plusieurs places à la fois.

Pour assurer la publicité des offres et des demandes d'emploi,

la Société de Hambourg les fait afficher, en dehors de son local social, à la Bourse de Hambourg, et insérer dans son journal, *le Hamburger Vereinsblatt.*

Il faut remarquer ici que la Société, dans sa préoccupation de satisfaire toutes les places offertes, admet même des personnes étrangères à l'association, s'il n'y a pas de candidat pouvant convenir, pourvu qu'elles s'engagent en cas de réussite à adhérer à ses statuts, et si, bien entendu, les renseignements pris sur leur honorabilité sont satisfaisants.

Tout candidat qui a été présenté dans une place doit faire connaître sans délai le résultat de ses démarches sous peine de voir sa demande annulée et d'être même rayé de la liste des sociétaires.

Bien que notre Union ait un caractère différent, puisqu'au lieu de comprendre, comme la Société de Hambourg, l'universalité des employés de commerce, elle ne recrute ses adhérents que parmi les anciens élèves des écoles supérieures de commerce, nous pourrions mettre en pratique certaines idées contenues dans cette analyse. Mais, avant de conclure, examinons d'abord comment fonctionne actuellement notre service de placement et quels résultats il a produits jusqu'ici.

L'Union reçoit et centralise les *offres d'emploi* qui lui sont adressées directement par les chefs de maison ou par les associations participantes, et les *demandes d'emploi* émanant des membres de nos Sociétés.

Les *offres d'emploi* sont sollicitées par la publicité à l'aide de circulaires encartées dans des publications spéciales ou adressées directement aux chefs de maison, banquiers, commerçants, industriels, etc. Elles contiennent, outre l'appel au public, la liste des demandes d'emploi avec renseignements détaillés pour chacune d'elles.

Les *demandes d'emploi* doivent être adressées directement au secrétariat de l'Union par l'entremise du bureau de chaque association, qui prend ainsi la responsabilité morale de l'honorabilité du candidat.

Chaque demande doit être accompagnée d'un « bulletin de renseignements » contenant les indications suivantes : nom et prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, adresse, année de sortie de l'école, titres et diplômes, service militaire, langues étrangères, genre d'emploi demandé, en France ou à l'étranger, emplois antérieurs, références, observations diverses.

Ces demandes sont classées et inscrites sur un registre spécial, elles doivent être renouvelées dans le délai d'un mois sous peine d'annulation.

L'entremise de l'Union est entièrement gratuite.

Quand une place vacante est indiquée, le secrétaire la signale aussitôt aux candidats qui paraissent être dans les conditions voulues, et ils s'adressent alors directement à la personne qui demande un employé; celle-ci choisit celui qui lui convient le mieux.

Depuis sa fondation en 1892, l'Union a eu à enregistrer 73 demandes d'emploi et elle a reçu 45 offres diverses d'emploi; sur ce nombre nous avons la satisfaction de constater qu'elle a réussi à procurer de bonnes situations à un certain nombre de candidats.

Si l'on considère que l'Union est encore de création récente et que ses relations n'ont pas été très étendues jusqu'ici, ces premiers résultats sont pleins de promesses, et nous pouvons légitimement espérer que, dans l'avenir, quand le commerce aura su apprécier le mérite de nos candidats, les offres d'emploi deviendront de plus en plus nombreuses.

Il y a lieu de remarquer que la majorité des places offertes jusqu'ici sont des places de débutants pour lesquelles on exige surtout une bonne écriture et la connaissance des langues étrangères. Nos camarades ne doivent pas hésiter à accepter des emplois modestes pour débuter dans les affaires, quelle que soit la supériorité de leur instruction commerciale, car on ne peut passer sans transition de la théorie à la pratique; leur avancement sera d'autant plus rapide après, quand ils auront pu donner la mesure de leur valeur. J'insiste sur ce point, car beaucoup de nos jeunes gens ont une tendance à croire que le diplôme leur permet d'atteindre d'emblée des situations importantes et bien rétribuées; ce sont des illusions que la réalité vient bientôt dissiper.

Pour faciliter le placement de nos candidats, il est nécessaire que les offres d'emploi qui nous sont transmises par les associations le soient le plus rapidement possible, car en pareille matière il ne faut pas perdre de temps si l'on ne veut pas arriver trop tard, ce qui s'est déjà produit.

Également, certains candidats ayant été présentés par l'Union ont négligé de nous informer du résultat de leurs démarches. Cette négligence, qu'on ne saurait excuser, porte préjudice à notre action, car nous ne savons pas si nous pouvons ou non présenter un nouveau candidat. Il faut espérer qu'il ne se rencontrera plus à l'avenir de candidats assez peu sérieux pour nuire par leur insouciance à leurs camarades inscrits qui auraient peut-être accepté volontiers la place dont ils n'ont pas voulu ou pour laquelle ils n'ont pas été agréés.

Le rôle de l'Union, en ce qui concerne le placement, deviendra

de plus en plus important dans l'avenir, par suite de l'augmentation progressive du nombre des écoles supérieures de commerce et des promotions nouvelles de chaque année; il ne faut donc rien négliger pour que son action soit aussi efficace que possible.

Je pense que l'adoption des mesures suivantes réaliserait un progrès et que nous pourrions en attendre les meilleurs résultats :

1° Création d'un « bulletin de renseignements » à remplir par le candidat, plus complet que celui actuellement en usage.

2° Soumettre à la personne qui demande un employé plusieurs lettres de demande accompagnées de leur bulletin de renseignements, et ne lui envoyer à domicile que les candidats qu'elle aura choisis.

La lettre de demande servira d'échantillon de l'écriture du candidat et sera accompagnée d'une traduction si le candidat connaît des langues étrangères.

3° Augmenter la publicité de nos offres et demandes d'emploi.

4° Provoquer le groupement des anciens élèves des écoles supérieures de commerce résidant à l'étranger. Ces Sociétés locales, qui représenteraient l'Union dans leur région, pourraient nous fournir des renseignements commerciaux et contribuer au placement de nos camarades désireux de s'expatrier.

En ce qui concerne la France, l'action de chacune des Sociétés composant l'Union paraît suffisante.

Je pense, Messieurs, qu'à l'aide de ces différents moyens, l'Union réussira à assurer le placement de nos camarades, et j'espère que les commerçants, les industriels et principalement les membres des Chambres de Commerce et des Conseils d'administration des écoles, n'hésiteront pas à lui faciliter cette tâche.

**Pièces jointes au présent rapport.**

*(Ces pièces sont placées à la fin du volume, voir à la table des matières.)*

1° *Notice sur l'histoire du placement gratuit de la Société des Employés de commerce de Hambourg de 1858.* (Traduction.)

2° *Instruction pour les candidats de la Société des Employés de commerce de Hambourg de 1858.* (Traduction.)

3° *Formule de candidature.*

4° *Formule accessoire.*

M. Mesureur. — La lecture que nous venons d'entendre est doublement intéressante : on voit combien cette Société de placement est une grande affaire, et en nous exposant l'orga-

nisation de son personnel, qui comporte plus de quarante employés, on nous montre en elle un véritable ministère. Cette institution a fait l'objet d'améliorations successives. Dans toute organisation il y a de nombreux détails; plus une affaire devient importante et plus ces détails, au début insignifiants, se développent et ont besoin d'être étudiés. Le point saillant de la communication, c'est de faire ressortir l'indispensable nécessité de l'unité dans les Sociétés de placement.

Évidemment, tout le monde doit être frère, c'est entendu; mais il est bon que les frères se catégorisent. L'action commune entre deux personnes venant d'une même école revêt un caractère de camaraderie et de confraternité qui lui donne infiniment plus de force. Les exemples ne manquent pas de Sociétés d'anciens élèves qui ont obtenu des résultats excellents. La pensée dominante de ceux qui y entrent et qui ont une situation déjà faite, doit être non seulement d'apporter une obole, mais aussi leur concours personnel pour être utile aux autres. On conçoit que cette pensée inspire d'une façon plus puissante ceux qui appartiennent à une même école ou à des écoles similaires. Il faut encourager ces Sociétés, il faut dire bien haut qu'elles sont très utiles, qu'elles exercent une action moralisatrice; il faut exciter tous ceux qui sortent d'une école à entrer dans ces Sociétés quand elles existent, ou à en fonder s'il n'en existe pas encore.

C'est un moyen puissant d'union entre les citoyens, et c'est ainsi qu'on peut développer les sentiments de bonté, d'aménité, de camaraderie générale dont on a tant besoin de nos jours. *(Applaudissements.)*

Je vous citerai, pour mieux préciser ma pensée, la Société des anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers qui compte plus de cinq mille membres. Elle a été fondée en 1846 par une poignée de jeunes gens, tous dans une position des plus modestes et qui gagnaient bien juste ce qu'il fallait pour vivre. Cela ne les a pas empêchés de prendre sur leur maigre salaire les cotisations nécessaires pour fonder cette Société qui, aujourd'hui, possède un capital d'un million et a rendu les plus grands services. Jamais un ancien élève ne s'est

adressé à cette Société sans en obtenir les renseignements qu'il demandait et souvent les services dont il avait besoin, rendus avec toute la réserve et la discrétion désirables.

Je cite cet exemple parce que je le connais, et c'est ce qui me permet de dire que rien n'est bon et utile et rien ne dispose à la générosité comme ces sortes d'Associations. *(Applaudissements.)*

M. NICOLAS. — Les observations que M. Mesureur vient de faire à propos de la lecture de M. Marcadet sur la Société de Hambourg me paraissent devoir amener l'expression d'un vœu qui, ne s'étant pas produit dans une section, doit alors émaner de l'Assemblée générale. Ce vœu exprimerait la pensée qu'il faut favoriser les Sociétés amicales entre élèves sortant d'une même école ou d'écoles similaires.

M. MESUREUR. — Cette proposition est d'autant plus acceptable qu'elle concorde avec un des articles du programme général.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous prierai de rédiger ce vœu pour qu'il puisse être soumis demain à l'Assemblée.

UN MEMBRE. — Mais à qui s'adressera ce vœu? aux élèves?

M. NICOLAS. — On peut faire intervenir les directeurs.

M. MESUREUR. — Je ne crois pas que, dans l'intérêt de ces créations, nous devions exprimer l'idée que les directeurs se mettent en avant; il est préférable de laisser les anciens élèves livrés à leur initiative. Je crois donc que le vœu ne devrait pas faire allusion aux directeurs, mais dire simplement : nous considérons comme une excellente chose la formation d'Associations d'anciens élèves entre eux.

M. SIEGFRIED. — Je crois que celui de nos collègues qui sera chargé de préparer ce vœu fera bien de tenir compte du fait suivant : qu'il y a déjà dans les écoles supérieures de commerce et dans beaucoup d'écoles se rattachant à l'ensei-

gnement technique, des Associations semblables. Il n'est pas une seule des écoles supérieures de commerce de France qui n'ait, sur l'initiative de ses membres, et sans aucune ingérence de la direction de l'école, fondé une Association amicale de ses anciens élèves. Ceux qui ont suivi la discussion de la Section commerciale ont pu se rendre compte des résultats satisfaisants auxquels ces Associations sont arrivées. Quant à moi, une des choses qui m'ont fait le plus grand plaisir, c'est de voir que presque la moitié des questions qui nous ont été soumises provenaient de l'initiative des Associations amicales des anciens élèves des écoles de commerce. Ces associations sont venues nous dire : voici ce qui existe actuellement et voici les améliorations qu'il y aurait à réaliser.

Ces diverses Associations ont constitué une Union qui a donné les meilleurs résultats. J'ai eu l'occasion de signaler que l'Union a donné, cette année, à Paris, un grand bal auquel toutes les écoles de province ont été représentées. M. le Président de la République nous a fait l'honneur d'assister à ce bal, et de se faire immédiatement inscrire comme membre fondateur de l'Association et de nous verser une somme importante.

Je crois donc que nous pourrions faire précéder notre vœu de considérants rappelant ce qui existe déjà en France. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a de grands progrès à faire, et, pour ma part, je vous avoue que je suis véritablement abasourdi en voyant les résultats obtenus par l'Association de Hambourg. Souhaitons d'arriver un jour à un pareil résultat en France. *(Applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Nous pourrions dès lors charger MM. les Présidents de la Section commerciale et de la Section industrielle de vouloir bien préparer un projet de vœu qu'ils nous soumettraient à la séance de demain. *(Assentiment.)*

La séance est levée à cinq heures trente-cinq minutes.

NOTA. — La deuxième conférence publique, annoncée pour le vendredi 20 septembre par le programme général, a été supprimée.

# SÉANCE DU SAMEDI 21 SEPTEMBRE 1895

**Présidence de M. SAIGNAT**

La séance est ouverte à trois heures vingt minutes.

M. le Président. — Je donne la parole à Son Excellence M. Pierre de Messoyédoff, délégué de la Russie, pour une communication sur les Écoles techniques créées dans le but de former des agents pour les chemins de fer et autres services spéciaux du ressort du Ministère des Voies de communications en Russie.

## Les écoles techniques fondées en Russie dans le but de former des agents techniques de degré inférieur pour les chemins de fer et autres services spéciaux du ressort du Ministère russe des Voies de Communications,


Par Son Excellence M. Pierre de Messoyédoff

Vice-Président du Congrès,
Conseiller d'État actuel de Russie, attaché au Ministère des Voies de Communications,
et Directeur de l'État à la Compagnie du chemin de fer de la Vistule.


Mesdames et Messieurs,

Ainsi que l'annonce le titre de ma communication, je vais avoir l'honneur de vous faire un exposé aussi bref que possible de l'organisation d'un groupe d'écoles techniques en Russie, d'un caractère spécial. La plupart d'entre elles sont spécialement appropriées aux besoins des chemins de fer russes et ont pour but de former des agents techniques de degré inférieur pour les différents ser-

vices des voies ferrées. D'autres de ces écoles, encore peu nombreuses, sont destinées à jouer le même rôle pour les autres branches des travaux publics, exécutés sous la direction du Ministère des Voies de Communications, dont le chef actuel, Son Excellence le Ministre prince Chilkoff, m'a honoré de la mission fort flatteuse de venir à Bordeaux pour prendre part aux travaux du IIIe Congrès de l'Enseignement technique.

### Exposé.

Ayant assisté, par ordre de S. M. l'Empereur, au Ier Congrès de ce genre, en 1886, en qualité de délégué du Gouvernement Impérial de Russie, je fis alors un rapport fort détaillé sur le développement historique et l'état de l'enseignement technique et professionnel de tous les ressorts et de tous les degrés dans mon pays.

Dans ce rapport, qui a été inséré dans le compte rendu des travaux du Ier Congrès [1], j'avais, entre autres, déjà fait mention de l'existence en Russie :

1° D'un Institut spécial de hautes études, à Saint-Pétersbourg, ayant pour but de former des ingénieurs des ponts et chaussées, fondé en 1809 et portant actuellement le nom de son Auguste créateur, l'Empereur Alexandre Ier. Cet Institut fut plusieurs fois réformé depuis sa création, dans le but d'élever les connaissances des futurs ingénieurs, auxquels on confie la construction et l'exploitation des voies publiques, à un niveau, répondant aux progrès constants et rapides des sciences techniques et aux exigences, toujours croissantes et compliquées, pour le maintien du bon ordre sur les dites voies et de la sécurité publique, et

2° D'une série d'écoles techniques, d'ordre inférieur, spéciales pour chemins de fer, avec ateliers d'apprentissage, qui, comme je l'ai dit plus haut, ont pour but de former, pour les services des voies ferrées, des agents compétents et intelligents, tels que : mécaniciens et aides-mécaniciens pour la traction, chefs d'équipes de la voie, etc.

Ces dernières écoles, qu formeront l'objet principal de ma communication, situées sur les différentes lignes des chemins de fer russes, sont en ce moment au nombre de vingt-neuf; deux d'entre elles ont été créées tout récemment en Sibérie, en vue de la construction très active du chemin de fer transsibérien, qui doit être livré à l'exploitation sur toute son immense étendue

1. Voir pages 226 à 241 du compte rendu du Congrès de 1886.

en 1901. L'une de ces deux écoles se trouve dans la ville de Krasnoyarsk, au centre de la Sibérie orientale, et l'autre à Chabarovsk, résidence du gouverneur général de la région de l'Amour, à l'extrême orient de la Sibérie. Deux autres vont encore être fondées dans un très court délai : l'une d'elles également en Sibérie et l'autre sur l'une des lignes de la Russie d'Europe.

A cette catégorie d'écoles viennent s'en joindre trois autres d'un caractère plus spécial :

1° Une école pour former des agents techniques de second ordre (sous-ingénieurs ou contremaîtres), pour la construction des voies d'eau (fluviales, canaux, ports) et des chaussées. Ces sous-ingénieurs portent en Russie le titre de conducteurs des voies de communications (ou des ponts et chaussées). La dite école, fondée par l'État en 1883, se trouve dans la ville de Vychny-Volotchok, entre Saint-Pétersbourg et Moscou ;

2° Une école, appelée fluviale, à Nyjny-Novgorod, fondée en 1887, ayant pour but de former des capitaines et aides-capitaines pour les bateaux à vapeur et vaisseaux, naviguant sur les fleuves et rivières, et

3° Une nouvelle école technique de chemins de fer, au midi de la Russie (à Nikolayew), qui poursuit le but spécial de former des sous-ingénieurs (contremaîtres de travaux de construction), pour l'entretien des voies ferrées et pour la construction de nouveaux chemins de fer.

Ce qui fait actuellement trente-deux écoles de second ordre ou inférieures, du ressort du Ministère des Voies de Communications.

### Historique, législation et organisation des écoles.

La création de la première des vingt-neuf écoles techniques des chemins de fer sus-mentionnées se rapporte à l'année 1869. Elle fut fondée par la compagnie du chemin de fer Orel-Griazy [1] et se trouve sur cette ligne, dans la ville de Eletz. Cet exemple fut suivi par d'autres compagnies de chemins de fer qui poursuivirent un double but : celui de former des agents spéciaux nécessaires aux services de leurs lignes, ainsi que de fournir à leurs employés subalternes les moyens de donner à leurs enfants, non loin de leur domicile, une instruction pratique et un gagne-pain.

Ces écoles furent organisées, à leur début, d'après des statuts et des plans d'études fort différents, vu qu'elles se trouvaient sous la

1. Sur l'initiative et des donations du fondateur de cette compagnie, M. S. Poliakow.

dépendance et la direction des compagnies des chemins de fer qui les avaient fondées, et n'étaient soumises qu'à un faible contrôle du Ministère des Voies de Communications.

Il y a environ une quinzaine d'années que ce Ministère commença à introduire différentes mesures dans le but de perfectionner les dites écoles. Ces mesures eurent pour suite l'émission, en 1886, d'une loi, qui établit la pleine dépendance de ces écoles du Ministère des Voies de Communications, régla leur organisation intérieure, ainsi que les états pour leur entretien.

Les points principaux de cette loi, telle qu'elle est appliquée en pratique, ayant été complétée par des décrets ultérieurs, sont les suivants :

Sont admis dans la première classe des écoles techniques les sujets russes, fils d'agents au service des chemins de fer, et, en cas de places vacantes, d'autres jeunes gens, ayant atteint l'âge de quatorze à dix-huit ans. Les candidats doivent présenter un certificat, constatant qu'ils ont terminé leurs études dans une école d'enseignement général, au moins de deux classes (cinq années d'études), que ce soit une école de village (communale ou de paroisse), de district ou de ville; ils doivent aussi passer un examen, ayant pour but de vérifier leurs connaissances en langue russe et en mathématiques. Si l'école technique possède une classe préparatoire, les élèves qui y entrent doivent avoir suivi les cours d'une école générale primaire d'une classe (c'est-à-dire de trois années d'études).

Bien qu'en règle générale les élèves des écoles techniques soient externes, sur l'autorisation du Ministre des Voies de Communications, un internat libre peut être annexé à ces institutions. L'installation et l'entretien de celui-ci doivent se faire sur des ressources trouvées en dehors du budget de l'école. Des comités de patronage peuvent être créés auprès de ces établissements, dans le but de donner des secours aux élèves, faciliter leur placement à leur sortie et contribuer au développement des ressources matérielles de l'école.

L'enseignement donné par ces institutions dure cinq ans; les trois premières années sont consacrées aux études dans l'école même et les deux autres à des travaux pratiques sur les chemins de fer, dans le but de perfectionner les élèves dans la spécialité choisie par eux, comme : travaux d'ateliers, entretien de la voie, conduite des locomotives, télégraphie, etc.

Pendant les trois années d'études à l'école, réparties en trois classes, on enseigne aux élèves : *a)* la religion; *b)* les mathématiques élémentaires, avec notions de comptabilité et d'arpentage;

*c)* des notions générales de physique et la télégraphie pratique; *d)* un cours abrégé de mécanique générale et de mécanique appliquée (descriptive); *e)* un cours élémentaire de technologie du bois et des métaux; *f)* des notions élémentaires pratiques des travaux de construction et d'architecture; *g)* des notions pratiques d'exploitation et de travaux des chemins de fer; *h)* le dessin élémentaire et spécial, à main levée et avec instruments, ainsi que la calligraphie; *i)* les métiers, tels que: la serrurerie, la forge et la menuiserie. En outre, on fait faire aux élèves des exercices de chant et de gymnastique.

Les cadres de l'enseignement et la répartition des sciences générales à enseigner dans chaque classe sont fixés par le Ministre des Voies de Communications, d'un commun accord avec le Ministre de l'Instruction publique. Les programmes détaillés d'enseignement doivent être sanctionnés par le Ministre des Voies de Communications.

Les écoles techniques des chemins de fer sont instituées et entretenues sur un fonds spécial scolaire, qui est alimenté: 1° par un versement annuel obligatoire de 15 roubles (60 francs) par verste (à peu près un kilomètre) de ligne de tous les chemins de fer russes, ainsi que par les intérêts qui s'accroissent sur les réserves de ce fonds; 2° par la taxe annuelle payée par les élèves des écoles, qui est actuellement fixée à 10 roubles (40 francs), ainsi que par des donations et par la vente d'objets fabriqués par les élèves et des mobiliers détériorés des écoles.

Afin de pourvoir aux besoins économiques de ces institutions, chacune d'elles est placée sous les auspices d'un curateur, élu pour trois ans par le Conseil d'administration du chemin de fer, auquel l'école est attachée. Ces curateurs sont confirmés par le Ministre des Voies de Communications et sont, pour la plupart, des personnes occupant les plus hautes charges sur les chemins de fer. Ils sont tenus tout particulièrement d'assister et de surveiller les élèves pendant leurs deux années de travaux pratiques.

La direction de chaque école est confiée à un chef, ayant fait ses études dans une école technique supérieure. Il est assisté pour la surveillance des études et de la conduite des élèves par un inspecteur, choisi parmi les professeurs de l'école. Les professeurs des sciences techniques doivent avoir fait leurs cours dans une école de hautes études techniques spéciales. Les maîtres de physique et de mathématiques peuvent être choisis parmi des personnes ayant fait de hautes études générales. La direction des ateliers d'apprentissage est confiée à des personnes possédant

des connaissances techniques, acquises même dans une école moyenne technique, si elles connaissent à fond et d'une manière pratique les méthodes de l'enseignement systématique des métiers.

Pour former des maîtres experts pour l'enseignement des métiers, le Ministre des Voies de Communications peut nommer dans les écoles techniques des chemins de fer des candidats chefs d'ateliers et des candidats chefs adjoints d'ateliers.

Les chefs des écoles sont nommés par le Ministre, sur présentation de l'inspecteur de l'arrondissement. Les autres fonctionnaires sont également nommés par le Ministre, sur présentation du chef de l'école.

Chaque école possède un conseil pédagogique, formé de professeurs de l'établissement et présidé par le chef de l'école, ainsi qu'un *comité économique,* sous la présidence du curateur, et ayant comme membres: le chef de l'école, l'inspecteur et un des professeurs.

Les chefs des écoles, les professeurs, ainsi que les chefs des ateliers d'apprentissage et leurs aides, sont inscrits au service de l'Etat, avec droit à un avancement de rang et à une pension de retraite.

Les professeurs, les chefs d'ateliers et leurs aides sont répartis, pour ce qui concerne le montant de leur traitement, en quatre classes. Ces traitements sont de 750, 900, 1,250 et 1,500 roubles (soit 3,000, 3,600, 5,000 et 6,000 francs). Les personnes nouvellement nommées aux dites charges commencent par le traitement inférieur de 750 roubles et passent à la classe supérieure après cinq ans d'exercice dans la même école. Le montant des traitements mentionnés est fixé pour douze leçons par semaine. Chaque leçon en plus donne droit à une allocation supplémentaire annuelle de 60 roubles. Les chefs d'ateliers et leurs aides reçoivent, outre leur traitement, une allocation annuelle fixe, les premiers de 500 roubles et les seconds de 100 roubles.

Les élèves qui ont terminé leurs trois années d'études à l'école, reçoivent un certificat. Les élèves qui, en sus de ces trois années d'école, ont exercé, pendant au moins deux ans, une fonction technique sur un des chemins de fer, obtiennent, sur constatation de l'administration de ce dernier, un diplôme, donnant un droit de priorité sur d'autres aspirants non munis d'un pareil diplôme, pour l'obtention d'une place d'agent technique d'ordre inférieur des services de chemins de fer.

Ces mêmes élèves ont droit à une réduction de la durée de leur service militaire obligatoire. Pendant le cours des études à l'école, les élèves peuvent obtenir un ajournement pour le tirage au sort jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans.

Tels sont les principaux traits de l'organisation des écoles techniques des chemins de fer, d'après la loi de 1886, complétée depuis par quelques décisions complémentaires.

Elle est actuellement appliquée à vingt-sept écoles de ce genre, y compris celle de Nikolayew, destinée spécialement à former des agents techniques pour la construction des voies ferrées, quoique cette dernière diffère des autres par son plan d'études et ses programmes.

La majeure partie des chemins de fer en Russie ayant été rachetés par l'État, ou bien construits ou subventionnés par lui, ces vingt-sept écoles, ainsi que celle des conducteurs pour voies de communications, à Vychny-Volotchok (qui possède un règlement et des programmes spéciaux), sont directement administrées par le Ministère des Voies de Communications. Trois autres écoles de chemins de fer, dont deux se trouvent sur des lignes privées (Varsovie-Vienne et Moscou-Kazan), et la troisième à Moscou, portant le nom d'école Delvig (parce qu'elle avait été fondée sur des donations en mémoire de l'ingénieur baron Delvig), ainsi que l'école fluviale de Nyjny-Novgorod, possèdent des statuts spéciaux et sont administrées : les deux premières, par les directions des dits chemins de fer, et les deux autres, par des conseils spéciaux de curateurs. Elles ne sont soustraites qu'à la surveillance et aux ordonnances du Ministère des Voies de Communications, pour ce qui concerne la direction générale de l'enseignement et de l'éducation que l'on y donne.

### Administration centrale au Ministère.

Afin de pouvoir régulariser le cours des travaux des écoles techniques, on les a partagées territorialement en deux divisions ou arrondissements : celles du nord-est et du sud-ouest. Chacun de ces arrondissements est soumis à la surveillance d'un inspecteur, qui exerce un contrôle sur l'exécution stricte des règlements, ordres et instructions émanant du Ministre des Voies de Communications, ainsi que du chef de la Section scolaire au Ministère.

L'inspection des ateliers d'apprentissage, en ce qui concerne l'exécution des programmes des travaux, l'élaboration de ces programmes, l'introduction de nouveaux objets pour les travaux manuels, etc., est confiée à un instructeur compétent, spécialiste de ces travaux.

La direction générale des écoles techniques inférieures du Ministère, sous le rapport pédagogique, administratif et financier,

est concentrée dans une Section scolaire, directement soumise au Ministre des Voies de Communications. Cette Section est composée d'un chef (actuellement le Conseiller d'État actuel, Eugène de Wolkoff) et d'un bureau (un secrétaire, deux adjoints et un enregistrateur).

Un comité scolaire, formé de huit membres et présidé par le chef de la Section, est joint à cette dernière, dans le but de discuter toutes les questions d'enseignement, élaborer les programmes, examiner les manuels destinés à l'enseignement de tel ou tel autre objet, etc.[1].

Les deux inspecteurs des écoles et l'instructeur des ateliers d'apprentissage entrent également dans la composition de la Section scolaire.

### Perfectionnements introduits.

Je dois faire remarquer que, depuis l'application de la loi de 1886, par suite de l'expérience acquise, différents perfectionnements furent introduits dans les écoles en question, visant surtout la préparation pratique des élèves aux emplois auxquels ils se destinent :

1° Les travaux des élèves, pendant les deux années de pratique sur les chemins de fer, après leurs trois années d'études à l'école, sont actuellement réglés systématiquement par un règlement spécial. En outre, les élèves, même pendant leur séjour à l'école, sont tenus, indépendamment des travaux exercés aux ateliers d'apprentissage scolaires, de prendre part, durant les vacances d'été, à des travaux pratiques. Il en est surtout ainsi pour les élèves de la troisième classe, qui sont envoyés, d'après leur choix, dans les ateliers principaux des chemins de fer, ou sur les voies, aux travaux de remonte, ou bien aux télégraphes, tandis que les élèves de la première et de la deuxième classes (inférieures) sont exercés, pendant une partie des vacances, sous la direction de maîtres et de contremaîtres spéciaux, à des travaux de charpenterie, de construction et de terrassement.

2° Les rapports entre les administrations des chemins de fer et celles des écoles ont été réglés par des instructions spéciales, établissant entre elles un concours mutuel. D'après ces instruc-

---

1. Des concours sont ouverts de temps à autre pour la composition de manuels, répondant aux programmes des écoles ; des primes et des récompenses sont décernées pour les meilleurs travaux présentés.

tions, les directeurs et chefs des différents services des chemin de fer sont plus directement intéressés aux progrès des études dans les dites écoles; les directeurs et leurs représentants sont actuellement tenus de les visiter aussi souvent que possible, d'exercer un contrôle sur leur fonctionnement et de prêter un concours actif à ces établissements, dans le but de leur donner une direction pratique, répondant aux besoins de la ligne sur laquelle ils se trouvent. Les avis et observations qui surgissent de ce contrôle sont communiqués soit à l'administration locale de l'école, soit à la section centrale scolaire du Ministère.

3° Différentes modifications ont été introduites dans les programmes d'enseignement des métiers, et surtout en ce qui concerne le développement — reconnu fort utile — des travaux d'ajustage et de montage, auxquels on donne actuellement une plus grande extension. Quant à l'enseignement préliminaire des éléments des métiers, exercés aux ateliers des écoles sous forme de travaux successifs, d'après programmes, sur des morceaux de matériaux, cet enseignement est confié de préférence à des maîtres instruits, connaissant les métiers, sous la direction desquels les élèves, comme l'a prouvé l'expérience, font des progrès bien plus rapides, que sous celle de contremaîtres artisans, non éclairés, ne connaissant que la pratique de leur métier.

4° Le besoin s'étant fait sentir de compléter l'enseignement dans les ateliers des écoles par des machines à vapeur, deux d'entre elles furent dotées: l'une d'un moteur à pétrole et l'autre d'un électromoteur (à l'école de Kiev, annexée aux ateliers principaux du chemin de fer local). Si l'expérience prouve l'utilité de ces innovations, elles seront également introduites dans les autres écoles.

5° Le plan des études dans les dites écoles et les programmes d'enseignement sont actuellement soumis à une étude spéciale, dans le but de les approprier plus particulièrement aux exigences toujours croissantes des services des chemins de fer.

6° Le besoin de créer des internats annexés aux écoles ayant été démontré en pratique, le Ministère des Voies de Communications intervient dans ces dernières années plus activement pour favoriser l'installation de ces établissements complémentaires, pouvant rendre de grands services aux parents des élèves ne résidant pas dans la ville ou à la station où se trouve l'école.

En outre, une attention toute particulière est donnée à la création et au développement d'écoles primaires générales sur les lignes des chemins de fer, pour les enfants des ouvriers et agents subalternes.

### Statistique.

Le personnel enseignant des 32 écoles techniques inférieures du ressort du Ministère des Voies de Communications se compose actuellement de 338 chefs d'école, professeurs et surveillants.

Pendant l'année scolaire 1894-1895, ces mêmes écoles possédaient 2,405 élèves, dont 123 à l'école des conducteurs à Vychny-Volotchok, 88 à l'école fluviale de Nyjny-Novgorod, et 2,194 aux écoles techniques des chemins de fer.

519 élèves terminèrent en 1894 leurs études dans tous ces établissements.

Jusqu'au 1er janvier 1895, 211 élèves sont sortis de l'école des conducteurs de Vychny-Volotchok et ont embrassé les carrières suivantes : 184 sont au service des voies fluviales et des chaussées; 19 au service des chemins de fer et 7 ont des emplois privés.

Quant aux écoles techniques spéciales pour chemins de fer, 6,259 élèves y ont terminé leurs études. Sur ce nombre, 3,373, soit 55 %, sont actuellement au service des voies ferrées et se répartissent comme suit :

| | |
|---|---|
| 2,225 | au service de la traction; |
| 651 | — de la voie; |
| 183 | — du télégraphe; |
| 314 | — de la comptabilité. |

Sur les 2,225 anciens élèves qui se trouvent au service de la traction, 634 occupent des places de mécaniciens-conducteurs des locomotives, 968 d'aides-mécaniciens, et sur les 651 au service de la voie, 207 sont chefs d'équipe.

### Notices budgétaires.

Les dépenses annuelles pour l'entretien des écoles techniques inférieures du ressort du Ministère des Voies de Communications s'élèvent aux chiffres suivants :

| | |
|---|---|
| 1° Le Trésor de l'État assigne pour l'entretien de l'école des conducteurs à Vychny-Volotchok et pour les bourses aux élèves de cette école.......... Roubles. | 27,993 |
| 2° Sur le fond scolaire des écoles techniques des chemins de fer, ont été prélevés en 1894, pour l'entretien des 27 écoles de ce genre appartenant à l'État.......... Roubles. | 399,087 |
| *A reporter*..... Roubles. | 427,080 |

| | |
|---|---|
| *Report*..........Roubles. | 427,080 |
| 3° Pour l'entretien des 4 autres écoles, les compagnies de chemins de fer et autres institutions dont elles dépendent, dépensent annuellement..............................Roubles. | 56,000 |
| Total pour les 32 écoles..................Roubles. | 483,080 |

ce qui fait pour une école, en moyenne, 15,100 roubles (ou environ 60,000 francs).

| | |
|---|---|
| L'entretien de la Section scolaire du Ministère, des inspecteurs et de trois classes préparatoires annexées aux écoles, revient à..........................................Roubles. | 33,125 |
| *Toutes les dépenses pour l'entretien des 32 écoles techniques inférieures du dit Ministère montent donc à la somme de...*Roubles. | 516,205 |

(ou environ 2,000,000 de francs).

Ce qui fait 16,131 roubles (ou environ 64,500 francs) par école.

En outre, sont accordées, lorsque le besoin en est reconnu, des sommes pour la construction de bâtiments scolaires, ou pour l'installation de nouvelles écoles. Ces sommes se sont élevées en 1894 à 114,278 roubles.

Pour l'exercice du budget de 1895 une somme de 300,000 roubles est assignée dans ce même but.

Si l'on répartit les dépenses d'entretien des écoles techniques sur le nombre d'élèves, tout l'enseignement de chacun d'eux, comptant en moyenne quatre années d'études, revient à environ 900 roubles (soit 3,600 francs).

| | |
|---|---|
| Le fonds scolaire, de la formation duquel j'avais parlé plus haut, représentait, au 1er janvier 1894, une somme de 1,960,922 roubles (ou environ 7,800,000 francs), rapportant d'intérêts par an. Roubles. | 71,306 |
| A ces intérêts viennent se joindre les versements annuels obligatoires des chemins de fer (à 15 roubles par verste ou kilomètre), qui ont formé, en 1894, une somme de...............Roubles. | 523,430 |
| ou, au total, pour les dépenses de l'année.............Roubles. | 594,736 |

Des bourses pour les élèves sont créées dans 19 écoles. Le capital qui sert à les donner monte à 152,169 roubles. 62 élèves ont obtenu des bourses de 8 jusqu'à 201 roubles, sans compter l'école des conducteurs de Vychny-Volotchok, dans laquelle 60 élèves reçoivent des bourses de 120 roubles par an.

Des internats sont annexés à 14 écoles et comptent actuellement 634 élèves. Ces internats sont entretenus sur des ressources privées (des administrations des chemins de fer ou de sociétés de patronage des élèves).

L'entretien des internats est revenu, pendant l'année scolaire 1893-1894, à 94,682 roubles. Un pensionnaire a coûté 149 roubles.

Des sociétés de patronage pour les élèves sont créées auprès de 15 écoles. Quelques-unes d'elles possèdent déjà des fonds et recueillent des revenus assez considérables. Par exemple, la société de l'école à Bologoyé (chemin de fer Nicolas, de Saint-Pétersbourg à Moscou), qui a un capital de plus de 20,000 roubles et une recette annuelle de plus de 2,000 roubles.

***

D'après l'exposé que je viens de soumettre, Mesdames et Messieurs, à votre bienveillante attention, vous pouvez juger de la façon dont procèdent les chemins de fer russes, ainsi que le Ministère des Voies de Communications, pour former les agents techniques nécessaires aux différents services que je viens d'énumérer.

Le grand nombre d'élèves terminant annuellement leurs études dans les écoles techniques inférieures mentionnées (il dépasse déjà 500), ainsi que les mesures prises pour le développement et l'augmentation du nombre de ces établissements — entre autres pour la création de quelques écoles d'un nouveau type, donnant des connaissances un peu plus élevées que les premières, sortes d'écoles moyennes [1], destinées à combler la lacune existant entre les écoles techniques inférieures et l'Institut de hautes études, nommé au début de ma communication, — nous permettent d'espérer que, dans un avenir pas trop éloigné, la plupart des charges inférieures et secondaires techniques, surtout celles des chemins de fer, pourront être occupées par les anciens élèves de ces écoles, c'est-à-dire par des agents instruits, compétents et de bonne moralité.

M. le Président. — Je crois être l'interprète de l'Assemblée en exprimant à M. de Messoyédoff tous nos remerciements pour l'intéressante communication qu'il vient de nous faire sur l'enseignement donné aux agents subalternes des chemins de fer, à toute une catégorie d'employés dont l'instruction est d'autant plus nécessaire que souvent nous sommes témoins d'accidents qui sont dus à l'ignorance de ces employés.

M. de Messoyédoff a exprimé le désir de renvoyer à la fin

---

1. L'école technique, au midi de la Russie, à Nikolayew, dont il a été question plus haut, fondée dernièrement dans le but de former des sous-ingénieurs pour les travaux de construction des chemins de fer, répond en partie à ce nouveau type.

de la séance la deuxième communication qu'il avait à nous faire. Je donne alors la parole à M. Mesureur pour la lecture de son rapport sur les travaux de la Section industrielle.

## Rapport de M. Mesureur

**Président de la Section industrielle.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le peu de temps dont j'ai pu disposer depuis notre dernière séance de ce matin ne m'a pas permis de préparer mon rapport sur les travaux de la Section industrielle que j'ai eu l'honneur de présider.

Je réclame donc toute votre bienveillance pour l'exposé sommaire que je vais vous présenter; et, tout d'abord, permettez-moi de vous renouveler tous mes remerciements pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de cette section.

Dans les six séances que nous avons tenues, la discussion a porté sur les divers points du programme élaboré par la Commission d'organisation du Congrès. Cependant, dès le début, nous nous sommes aperçus que le temps nous manquerait pour aborder toutes les *parties* de ce programme; aussi, avons-nous dû circonscrire notre champ d'action et porter nos efforts sur les points les plus pressants à déterminer. C'est dans cet ordre d'idées que nous avons émis les vœux qui vont être soumis à votre approbation.

Nous nous sommes d'abord occupés de l'enseignement primaire dans ses rapports avec l'enseignement professionnel. Nous nous sommes dit qu'il fallait commencer par prendre d'abord les enfants à l'école primaire, puis les suivre à leur sortie, dans les écoles d'apprentissage ou dans l'atelier, et ensuite dans les cours d'adultes, de façon à parcourir en quelque sorte la gradation que l'âge lui-même indique pour la marche de l'enseignement.

Nous avons eu malheureusement trop peu de temps pour entrer, comme nous eussions désiré le faire, dans tous les détails de cette organisation; néanmoins, vous verrez, par les propositions que nous allons vous soumettre, que nous avons apporté aux vœux émis dans les Congrès précédents certaines modifications que nous considérons comme importantes.

Nous avons admis que le travail manuel dans les écoles primaires doit se borner à des exercices; estimant, en effet, que des enfants de dix à douze ans n'ont pas la force physique suffisante pour être forgerons, frappeurs, ou simplement de pauvres petits menuisiers qui s'abîment les doigts en torturant quelques morceaux de bois. Nous avons pensé qu'il fallait donner à ces enfants le goût du travail manuel au moyen d'exercices raisonnés, faciles et attrayants, et que l'enseignement du dessin, généralement négligé dans les écoles primaires, se rattachât par son caractère aux exercices manuels, dont il serait ainsi un complément.

Ainsi compris, le travail manuel habitue l'enfant à observer, lui donne l'habileté de main, l'adresse et le goût de ces travaux et permet d'apprécier ses aptitudes. Ce que nous avons aussi considéré comme très important, c'est de répandre dans les masses le respect des occupations manuelles. Il ne faut pas que l'enfant devenu homme dédaigne le travail manuel.

Nous demandons, ce qui manque chez nous et dans les pays étrangers, où se font des examens de fin d'études, qu'on exige une épreuve de travail manuel et que cette épreuve compte dans les points pour l'obtention du certificat d'études primaires ou du certificat correspondant dans les pays étrangers.

Cette sanction nous paraît indispensable, car il ne suffit pas d'indiquer ce qui est utile, il faut en assurer l'exécution.

**Premier vœu.**

*Le Congrès*

*Reconnaît et constate les résultats satisfaisants obtenus dans l'enseignement industriel par les écoles d'apprentissage et professionnelles, les cours d'adultes et les comités de patronage fondés ou développés depuis les précédents Congrès de l'Enseignement technique;*

*Félicite les promoteurs, organisateurs et membres de ces Congrès qui ont été le point de départ des importantes améliorations qui ont amené ces résultats;*

*Félicite également les pouvoirs publics à tous les degrés, le personnel enseignant, les Associations, les Syndicats et toutes les personnalités qui ont apporté leur concours à cette rénovation de l'éducation des masses et du travail national.*

*Le Congrès,*

*Considérant que les enseignements du dessin et du travail manuel réclamés dans les Congrès précédents ne se généralisent pas suffisam-*

*ment, dans les écoles primaires élémentaires, et qu'il en est de même de l'enseignement agricole et ménager;*

*Considérant que si l'enseignement primaire élémentaire ne peut pas comprendre d'enseignement professionnel proprement dit, à cause de l'âge des élèves, il doit être néanmoins, dans la plupart des cas, un commencement de préparation à la vie ouvrière, c'est-à-dire qu'il doit, en permettant d'apprécier les aptitudes de l'enfant, lui donner le goût et le respect des occupations manuelles,*

*Émet le vœu :*

*1° Que les exercices simultanés de dessin et de travail manuel d'une part, l'enseignement des notions très élémentaires de sciences expérimentales appliquées à l'agriculture et aux travaux ménagers d'autre part, prennent dans l'enseignement primaire la place qui leur est due;*

*2° Qu'une sanction efficace soit donnée à ces enseignements par l'introduction d'une épreuve obligatoire dans les examens des certificats de fin d'études.*

Nous nous sommes ensuite particulièrement attachés à la question de l'*apprentissage*, qui a fait l'objet de discussions très approfondies.

On s'est demandé s'il fallait préconiser les Écoles d'apprentissage ou l'apprentissage dans l'atelier ou dans des ateliers annexes. Les partisans des deux méthodes ont fait valoir chacun de fort bons arguments; et l'entente s'est faite comme elle devait se faire, parce que le bon sens a toujours raison. On a reconnu à l'un et à l'autre système des avantages, et nous avons été unanimement d'avis de stimuler le développement de l'apprentissage par tous les moyens dont on dispose et selon les besoins locaux.

La question des *contrats d'apprentissage* a fait l'objet d'un vœu qui complète et confirme ce qui a été adopté dans les Congrès précédents. Ces contrats, d'une nature toute particulière, ont soulevé parfois bien des difficultés, étant généralement contractés entre parties qui ne présentent pas les mêmes garanties et dont l'une d'elles est souvent tentée d'y échapper quand l'intérêt du moment semble devoir l'y engager. Les lois à cet égard laissent à désirer. Nous avons pensé qu'il était bon d'indiquer le côté faible de ces contrats. Ce vœu aura telle suite qu'on pourra lui donner. En tout cas, c'est une indication que nous avons cru utile de faire, en confirmant notamment la décision du Congrès de 1889, où la question a été traitée avec beaucoup d'ampleur.

**Deuxième vœu.**

*Le Congrès émet le vœu :*

*Que les Écoles d'apprentissage soient créées en aussi grand nombre que possible et appropriées aux spécialités des industries locales ;*

*Que les programmes des cours théoriques soient simples, faciles à enseigner et à faire comprendre à la moyenne des élèves ;*

*Que, sans nuire à l'enseignement général, indispensable aux élèves de ces écoles, la plus grande partie du temps soit employée au travail manuel proprement dit, au dessin et à la technologie appliquée à ce travail manuel ;*

*Que des collections de modèles étudiés et gradués par des personnes compétentes soient mises à la disposition de ces écoles, pour faciliter l'étude du dessin et du fonctionnement des machines et appareils qui intéressent les professions enseignées dans ces écoles ;*

*Que des concours soient créés pour récompenser les meilleures méthodes et manuels d'enseignement dans les écoles d'apprentissage.*

**Troisième vœu.**

*Le Congrès,*

*Considérant que les écoles d'apprentissage ne sont pas d'une réalisation facile dans toutes les localités ;*

*Que l'apprentissage dans les ateliers offre certains inconvénients ;*

*Qu'il a néanmoins produit de nombreux et bons ouvriers ;*

*Qu'il y a lieu d'encourager les efforts qui sont faits dans ce sens et qui semblent s'accentuer depuis quelques années ;*

*Émet le vœu :*

*Que des subventions et des encouragements soient accordés aux patrons et aux établissements qui formeront les meilleurs apprentis dans les ateliers mêmes ou dans des annexes spéciales placées près des ateliers.*

**Quatrième vœu.**

*Le Congrès,*

*Considérant que les difficultés survenues entre patrons et apprentis ont eu une regrettable influence sur ce mode d'apprentissage ;*

*Renouvelle les vœux suivants, émis par le Congrès de 1889 :*

*1° Que tout apprentissage à temps déterminé soit l'objet d'un contrat obligatoire, en double, fait sur papier libre et dont l'enregistrement soit gratuit ;*

*2° Qu'aucune juridiction ne puisse accueillir les réclamations relatives aux apprentissages sans la présentation de ce contrat ;*

*3° Que toute personne qui occupera un apprenti ne présentant pas le congé d'acquit de son apprentissage ou le certificat le déclarant libre de tout engagement, puisse être rendue légalement responsable des dommages-intérêts accordés par le tribunal au patron abandonné, quel que soit le nouvel état adopté par l'apprenti.*

*Le Congrès émet le vœu que les Commissions locales, chargées de veiller à l'application de la loi sur le travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie, soient aussi chargées de veiller à ce que les patrons et les chefs d'industrie leur apprennent réellement et suffisamment leur métier;*

*Qu'en outre, il soit donné aux dites commissions locales des pouvoirs assez étendus pour leur permettre de remplir leur mandat;*

*Qu'enfin, des encouragements soient accordés aux patrons ou aux établissements qui formeront les meilleurs apprentis.*

Nous nous sommes aussi occupés du *personnel enseignant* dans les écoles pratiques et dans les écoles d'apprentissage. On a créé nombre de ces écoles en ces dernières années, mais on n'a pu recruter que très difficilement et incomplètement le personnel enseignant nécessaire. Il existe des écoles normales pour former des instituteurs, mais il n'y a pas d'écoles normales pour former le personnel spécial à l'enseignement dans les écoles pratiques. Aussi, espérons-nous que les autorités qui ont mission de veiller à cette importante question prendront en sérieuse considération le vœu que nous émettons à cet égard.

Nous souhaiterions également la création et le développement des cours ménagers à l'usage de la population ouvrière. Nous considérons en effet le rôle de la femme, de la mère de famille, comme des plus importants, dans les petits ménages surtout. Il faut donc dès l'enfance enseigner et inculquer à la jeune fille, jusque dans les plus petits détails, le besoin et le goût de ses occupations et de ses devoirs de ménagère. L'ouvrier qui trouve chez lui propreté et ordre, cuisine prête à l'heure et bonne, ne court pas les cabarets. Il est heureux et fier quand son linge est propre, bien tenu, bien raccommodé. L'influence de la femme est déterminante; il faut la développer et la fortifier par une éducation appropriée au milieu où elle est appelée à s'exercer.

**Cinquième vœu.**

*Le Congrès,*

*Tout en reconnaissant l'utilité d'enseigner à toutes les classes de la société les notions d'économie domestique;*

*Émet le vœu :*

*Que l'on crée partout où il sera possible de le faire des classes, écoles ou cours ménagers à l'usage de la population ouvrière ;*

*Que des cours normaux soient organisés pour former le plus rapidement et le mieux possible le personnel enseignant des écoles d'apprentissage, des écoles et des cours ménagers.*

Pour les *cours d'adultes,* nous avons repris le vœu adopté dans les précédents Congrès, en faisant appel à tous les hommes dévoués à la cause de l'enseignement technique. C'est surtout dans cette phase de l'enseignement que les initiatives privées sont précieuses, indispensables. C'est une œuvre de régénération sociale à laquelle doivent concourir tous les gens de cœur.

**Sixième vœu.**

*Le Congrès,*

*Considérant que les cours d'adultes sont de plus en plus indispensables ;*

*Que les résultats déjà obtenus sont de nature à encourager les initiatives pour en étendre le nombre et l'action ;*

*Émet le vœu :*

*Que des patronages et des cours d'adultes soient créés en plus grand nombre possible ;*

*Que l'État, les Départements, les Municipalités, les Syndicats et tous les hommes dévoués à la cause de l'enseignement technique apportent leur concours à l'œuvre de régénération sociale par le travail.*

Notre septième vœu a pour but de développer les *Sociétés amicales entre les anciens élèves* des écoles qui nous préoccupent. Nous estimons en effet que les amitiés d'enfance contractées sur les bancs de l'école établissent un lien qui, avec l'âge, se transforme en sentiments élevés de solidarité sociale dont les effets salutaires se ressentent pour chacun au profit de tous, soit au point de vue du placement, soit au point de vue d'aide, de protection, de consolation et de secours. Nous demandons donc que les directeurs des écoles fassent comprendre à leurs élèves l'utilité et la moralité de ces Associations amicales, afin de les engager à en faire partie aussitôt leur sortie de l'école.

**Septième vœu.**

*Le Congrès,*

*Considérant que les Associations d'anciens élèves d'écoles similaires consolident les relations amicales nées sur les bancs de l'école ;*

*Que ces sentiments de jeunesse, en se développant avec l'âge prennent un caractère de solidarité humaine qui inspire les idées généreuses;*

*Que les résultats obtenus par un grand nombre d'associations de ce genre en démontrent l'utilité sociale,*

*Émet le vœu :*

*Que les directeurs d'écoles fassent ressortir à leurs jeunes élèves le caractère élevé de ces Sociétés amicales pour les engager à en faire partie.*

Dans notre huitième et dernier vœu, nous demandons que, dans le prochain Congrès, les questions se rattachant aux *écoles pratiques de filles* soient traitées avec toute l'ampleur qu'elles comportent; ce à quoi nous n'eussions pas manqué dès maintenant, si documents et communications sur ces importantes questions spéciales ne nous eussent pas fait défaut. Aussi faisons-nous le plus chaleureux appel aux personnes compétentes, pour faciliter, sur ce point, la tâche du prochain Congrès.

**Huitième vœu.**

*Le Congrès émet le vœu :*

*Que dans les programmes du prochain Congrès, une place soit spécialement réservée à l'étude des questions se rattachant aux écoles pratiques de jeunes filles.*

Je termine en adressant ici publiquement les remerciements de la section industrielle à la Société Philomathique, et plus particulièrement au Président et au Comité, promoteurs et organisateurs de ce Congrès. La Société Philomathique a, d'ailleurs, et depuis longtemps, mérité les plus grands éloges pour tout ce qu'elle a fait et fait encore tous les jours pour l'enseignement populaire, commercial et industriel. *(Applaudissements.)*

Je vous demande la permission de remercier également mes collègues de la Section industrielle pour la bienveillance qu'ils m'ont témoignée et les facilités qu'ils m'ont données pour accomplir la mission que vous m'avez confiée.

Je ne trouve pas de termes assez éloquents pour dire aux représentants délégués des Gouvernements étrangers, combien nous avons été profondément touchés de leur courtoisie affectueuse, des marques de déférence qu'ils n'ont cessé de nous donner, et de la haute estime dans laquelle ils tiennent notre

cher pays, et combien ils apprécient les efforts et les progrès qui ont été faits chez nous depuis quelques années. Ils sont heureux, disent-ils, de pouvoir nous emprunter les enseignements précieux qu'ils emportent de ce Congrès.

Nous avons donc comme Français le droit d'être fiers des efforts que nous avons faits, et pleins de courage pour ce qui nous reste à faire, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance. *(Applaudissements.)*

Dans nos échanges d'idées, dans nos discussions, l'intérêt que nous portons les uns et les autres à notre propre pays n'a eu aucune influence sur l'attitude correcte et franche que nous nous devions réciproquement. Nous ne nous sommes nullement préoccupés si nous avions, en tant que nationalité, des intérêts semblables ou dissemblables. Pour un moment et bien sincèrement nous nous sommes demandé s'il y avait des frontières, car nous n'en avons pas vu. *(Applaudissements. Très bien! Très bien!)*

La grande cause de l'enseignement occupait toute notre pensée. Nous sentions tous que nos efforts et nos préoccupations tendaient au même but élevé; et, dans ces trop courts moments, si agréablement et si utilement employés, nos pensées allaient au delà de toutes les frontières, pour le plus grand bien de la civilisation et de l'humanité.

Je remercie à nouveau les représentants étrangers de leur attitude absolument cordiale, et je me plais à espérer qu'ils emporteront de nos réunions le même bon souvenir que nous en garderons nous-mêmes. *(Applaudissements répétés.)*

M. le Président. — Avant de soumettre au vote du Congrès les vœux émis par la Section industrielle, je donne la parole à M. Élu, qui l'a demandée au sujet du quatrième vœu.

M. Élu. — Vous voulez renouveler en 1895 un vœu déjà admis en 1886, il y a neuf ans, ce qui prouve qu'il n'a pas eu beaucoup de succès. Vous voulez vous interposer entre les particuliers et ceux qu'ils emploient. Vous avez vu que, quoi qu'on ait dit, il a été impossible d'obliger les patrons à faire quelque chose vis-à-vis de ceux qu'ils paient.

M. le Président. — Votre observation sera au procès-verbal.

M. Élu. — Je demande le rejet du vœu.

M. Mesureur. — Je ne saisis pas l'objection et je ne vois pas le côté dangereux du vœu. Nous renouvelons une demande précédente parce que nous n'avons pas obtenu la satisfaction que nous croyons légitime. Le motif en est simple. Un apprenti a fait un contrat avec son patron ; il a profité de ses conseils et des matériaux qu'on lui a fournis. Puis, pour une raison d'intérêt, s'il voit qu'il peut gagner deux francs chez un autre patron, il cherche une mauvaise querelle au sien et s'en va à côté. Ainsi le premier patron est victime des sacrifices qu'il a faits et de la malhonnêteté de son voisin. C'est là ce qui se passe et que nous voulions éviter. Nous sommes ainsi d'accord avec les Chambres de Commerce de Bordeaux et de Lyon, qui ont émis la même pensée. Je vous demande donc d'approuver le vœu que nous vous proposons et que nous considérons comme une excellente mesure. *(Applaudissements.)*

M. Élu. — Il ne suffit pas, dans un Congrès, d'émettre énormément de vœux, il faut qu'ils aient un caractère pratique. Nous sommes une réunion de professeurs ou de gens s'intéressant au développement de l'instruction ; nous ne pouvons pas nous poser en législateurs, et c'est pour cela que je maintiens la proposition de rejeter le vœu. D'ailleurs, la sanction que vous avez attendue en vain depuis 1886, vous ne l'aurez pas davantage. C'est aux législateurs à apprécier les conditions du contrat d'apprentissage.

M. le Président. — La proposition de rejet ne constituant pas un amendement, je mets aux voix l'adoption du vœu. (Le vœu est adopté.)

M. Élu. — Je voudrais faire constater qu'il y a une minorité.

M. le Président. — Il y a eu deux voix contre le vœu.

M. Rombaut. — Je déclare que, comme en 1889, je me suis abstenu. Le contrat d'apprentissage n'existe pas en Belgique.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'ensemble des propositions adoptées par la Section industrielle.

Ces propositions sont adoptées.

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne maintenant la parole à M. Siegfried pour la lecture du rapport de la Section commerciale.

## Rapport de M. Jacques Siegfried

Président de la Section commerciale.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Notre distingué vice-président, M. Georges Paulet, avait bien voulu se charger de la rédaction du rapport général de notre Section commerciale. Malheureusement, le travail forcé auquel nous avons tous été soumis pendant la durée du Congrès, nous prive au dernier moment de sa collaboration si précieuse; les forces ont trahi son zèle, et c'est moi qui suis obligé de prendre sa place, au pied levé, pour ainsi dire.

Ma tâche est heureusement facilitée par la différence considérable que notre Congrès présente avec ceux qui l'ont précédé. En 1886 et en 1889, nous étions obligés de consacrer beaucoup d'efforts à démontrer l'utilité de l'enseignement commercial; aujourd'hui, il n'est plus besoin de plaidoiries, la cause est gagnée. Elle ne l'est pas seulement dans les pays qui avaient pris les devants comme la Belgique, la Russie, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la France; nous avons accueilli cette année-ci, avec la joie la plus vive, les adhésions très chaleureusement exprimées de l'Angleterre et de l'Espagne!

Notre méthode de travail a donc été très simplifiée cette année-ci. Nous avons commencé par la lecture des vœux exprimés par les Congrès de Bordeaux en 1886 et de Paris en 1889, et nous avons constaté avec une certaine fierté, pourquoi ne pas le dire, que presque tous avaient reçu satisfaction dans presque tous les pays, tant de la part des pouvoirs publics que de celle des intéressés à tous les degrés. Sur la longue liste de nos vœux précédents, nous n'avons à en renouveler que deux, que voici :

**Premier vœu.**

*Le Congrès*

*Renouvelle le vœu émis en 1886, que les fondateurs des nombreux cours commerciaux qui se donnent en France et à l'étranger veuillent bien adresser au prochain Congrès de l'Enseignement technique des notices détaillées, de façon qu'il soit possible de faire un travail d'ensemble sur cette intéressante partie de l'enseignement commercial.*

**Deuxième vœu.**

*Le Congrès*

*Renouvelle le vœu, émis en 1886, de voir des relations actives et suivies entre toutes les écoles de commerce françaises et étrangères.*

Sur l'initiative de M. Pollet, chef de bureau à la Direction du Commerce et des Consulats, à Bruxelles, l'un des délégués de la Belgique, notre section s'est demandé d'abord s'il ne conviendrait pas d'ajouter à certaines des écoles supérieures de commerce une troisième année, pour répondre à l'utilité généralement reconnue d'avoir des consuls connaissant bien les questions commerciales, pour former des professeurs de l'enseignement commercial, enfin pour permettre à l'élite de nos jeunes gens de pousser fort loin leurs études spéciales. Anvers va ajouter à son Institut commercial une troisième année obligatoire; à Venise, elle est facultative.

Après une discussion à laquelle ont pris part surtout M. Jeanne-Julien, président de l'Association des anciens élèves de l'École des Hautes Études commerciales de Paris, M. Isaac, président du Conseil d'administration de l'École supérieure de commerce de Lyon et délégué de la Chambre de Commerce de cette ville, et M. Benoît-Germain, inspecteur départemental de l'enseignement industriel et commercial dans le Gard, nous avons décidé de vous proposer le vœu suivant, dont M. Choquet, membre et délégué de la Chambre de Commerce de Paris, s'efforcera d'obtenir la réalisation :

**Troisième vœu.**

*Le Congrès,*

*Considérant que les études des Écoles supérieures de commerce françaises pourraient être utilement couronnées par l'institution d'une troisième année d'études supérieures analogue à celle qui va probablement être instituée à Anvers;*

*Que l'organisation de cette année complémentaire, qui pourrait notamment être annexée à l'École des Hautes Études commerciales*

*et qui devrait être ouverte sans concours aux anciens élèves diplômés de toutes les écoles supérieures de commerce, rendrait de précieux services aux jeunes gens désireux de pousser plus avant leurs études commerciales ou d'aborder soit la carrière consulaire, soit le professorat commercial;*

*Émet le vœu :*

*Que l'institution de cette troisième année de cours supérieurs soit mise à l'étude par la Chambre de Commerce de Paris et par l'Administration supérieure.*

Sur la demande de M. Combes, sous-directeur de l'École supérieure de commerce de Marseille, notre section s'est occupée ensuite de la préparation aux carrières coloniales. Après avoir entendu M^lle^ Malmanche, inspectrice de l'enseignement commercial de la Ville de Paris, M. Isaac, le commandant Moreau, délégué des Messageries Maritimes, M. Gauthiot, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale de Paris, nous allions émettre le vœu qu'en France le recrutement du service colonial ne se fît pas seulement parmi les élèves de l'École coloniale, mais fût ouvert à la libre concurrence, lorsque M. Guy, délégué du Ministère des Colonies, est venu nous annoncer qu'une Commission spéciale venait d'élaborer un règlement destiné à permettre aux élèves de toutes les grandes écoles, y compris les écoles supérieures de commerce, de se présenter au concours d'entrée dans l'Administration coloniale.

Cette communication a été reçue par de vifs applaudissements et notre projet de vœu, ayant reçu une satisfaction immédiate, a été remplacé par une motion invitant celles des écoles supérieures de commerce de France qui le jugeront à propos à organiser cette préparation.

Sur la demande de M. Penot, directeur de l'École supérieure de commerce de Lyon, nous avons adopté ensuite les vœux suivants:

**Quatrième vœu.**

*Le Congrès,*

*Considérant qu'en France le Conseil supérieur de l'Enseignement technique, dans sa composition actuelle, ne comprend qu'un directeur d'école supérieure de commerce;*

*Qu'il serait désirable de voir les directeurs des écoles supérieures de commerce de province appelés à faire successivement partie du Conseil pour y soutenir, le cas échéant, les besoins spéciaux de l'Enseignement commercial dans ces écoles;*

*Émet le vœu:*

*Que si une nouvelle réglementation intervient, elle réserve à cet effet, dans le Conseil Supérieur de l'Enseignement technique deux places aux directeurs des Écoles supérieures de commerce.*

**Cinquième vœu.**

*Le Congrès,*

*Considérant que le mode actuel de délivrance des diplômes dans les écoles supérieures de commerce françaises risque de décourager les élèves en fin d'études et de priver du diplôme supérieur des élèves méritants, par le seul fait du découragement de certains de leurs camarades;*

*Considérant qu'il y aurait lieu de rechercher un système qui, dans la collation des diplômes supérieurs, ne laisserait plus le sort de certains bons élèves dépendre de la défaillance d'élèves moins forts qu'eux;*

*Émet le vœu :*

*Que les Ministères intéressés mettent à l'étude un remaniement des règlements sur ce point.*

Notre section a écouté avec un vif intérêt une communication faite sur les musées commerciaux étrangers. Les uns, comme celui de Bruxelles, sont sous le patronage du Gouvernement. D'autres ont été créés par l'initiative privée et les plus remarquables sont l'Export-Musterlager de Stuttgart, l'Export-Verein de Dresde, le Musée commercial d'Amsterdam, l'Imperial Institute de Londres. Un certain nombre, enfin, sont patronnés ou subventionnés par les pouvoirs publics, mais administrés par des Sociétés privées, tels sont les musées de Vienne, Francfort, Budapest, Milan, etc. Le caractère intéressant de presque tous ces musées est que les échantillons n'y jouent qu'un rôle accessoire, leur but principal étant de donner des renseignements sur les questions pratiques de transport, de douane, etc., et surtout de servir d'intermédiaires pour la conclusion d'affaires, soit sur place, soit au moyen d'agents répandus au loin.

A la suite de cette communication, M. Choquet a donné des détails sur la nouvelle organisation projetée par la Chambre de Commerce de Paris, et notre section, sans aller jusqu'à formuler un vœu, a estimé qu'à l'exemple de ce qui se passe en Hongrie, tous les musées commerciaux devraient prendre de préférence comme employés stagiaires les élèves diplômés sortant des écoles supérieures de commerce et se destinant au commerce étranger.

M. Marcadet, secrétaire de l'Union amicale des anciens Élèves des Écoles supérieures de commerce, nous a fait connaître le but et le fonctionnement de cette Union. Il nous a remis en même temps, au nom de M. Bisch, vice-président de l'Union des Associations des anciens Élèves des Écoles supérieures de commerce reconnues par l'État, un travail des plus complets sur le fonctionnement de la Société de placement des employés de commerce à Hambourg. Deux chiffres suffisent pour indiquer l'importance de cette institution. Elle est arrivée à placer chaque année 5,000 employés, et ce travail se fait par un personnel de 70 personnes spécialement attachées à cette entreprise.

Notre section a entendu avec une vive satisfaction M. Gilbert R. Redgrave, délégué du Gouvernement Anglais, qui nous a donné des détails sur l'état actuel de l'enseignement commercial dans son pays, sur les nouvelles créations actuellement en cours et sur le mouvement d'opinion qui s'accentue de plus en plus en Angleterre, en faveur de l'enseignement commercial.

Nous avons accueilli par des applaudissements la communication d'une jeune fille sur l'utilité de généraliser, dans les écoles de filles, l'enseignement de la sténographie et la dactylographie.

Après M[lle] de Couture, M. Bonnin a fait une communication analogue pour les écoles de garçons. Il en est résulté une discussion animée et approfondie, à laquelle ont pris part M[lle] Malmanche, MM. Moreau, Coquentin, Pivert, Dany, Pollet, Isaac, Jeanne-Julien, Delpit, Mörch, et qui se résume, trop brièvement, hélas! par le vœu suivant, applicable à tous les pays :

**Sixième vœu.**

*Le Congrès,*

*Considérant que les nouvelles mœurs commerciales tendent à développer considérablement l'emploi de la sténographie et surtout la pratique de la machine à écrire;*

*Que l'application de ces procédés correspond plus particulièrement aux aptitudes de la femme;*

*Émet le vœu :*

***Que la sténographie et la dactylographie soient enseignées obligatoirement dans toutes les écoles commerciales de jeunes filles et facultativement dans les écoles de garçons.***

Son Excellence M. Grigoriew, conseiller d'État actuel, inspecteur de l'enseignement au Département du Commerce et de l'Industrie, délégué du Ministère des Finances de Russie, nous a donné

d'intéressants renseignements sur l'enseignement commercial dans son pays. Nous avons appris que la Russie peut revendiquer l'honneur d'avoir fondé, vers le milieu du XVIIIe siècle, la première école supérieure de commerce, et que l'impératrice Maria Féodorowna en fit elle-même l'objet d'un rapport remarquable rédigé en langue française. Le Ministre des Finances prépare en ce moment un projet de loi sur l'ensemble de l'enseignement commercial.

M. Jeanne-Julien et M. Pollet, délégué de la Belgique, nous ont entretenus des bourses de séjour à l'étranger et des bourses de voyage. Ces deux études fort documentées ont donné lieu à un long échange de vues entre MM. Isaac, Paulet, Moreau, Perez-Henrique, Mörch, Coquentin, Dany. Comme conclusion, nous vous proposons le vœu suivant :

**Septième vœu.**

*Le Congrès,*

*Considérant que l'attribution des bourses par voie de concours aux anciens élèves des Écoles supérieures de commerce en France ne semble point encore avoir produit tous les résultats désirables;*

*Considérant que les succès obtenus par les boursiers du Gouvernement Belge, librement désignés par l'État parmi les anciens élèves de l'Institut commercial d'Anvers, après un stage dans les affaires, doivent retenir l'attention du Congrès;*

*Considérant qu'en France notamment la désignation des boursiers parmi les premiers diplômés des écoles supérieures de commerce, après enquête des Chambres de Commerce intéressées, offrirait peut-être des garanties meilleures que le système actuel;*

*Émet le vœu :*

*Que, dans cet ordre d'idées, les pouvoirs publics des divers pays mettent à l'étude le mode d'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger.*

La question de l'enseignement des langues étrangères et des méthodes les plus efficaces a été vaillamment soulevée par MM. Moreau, Suttle, Sagardoy et Cordelli. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle a donné lieu à un fructueux échange de vues entre Mlle Malmanche, MM. Merckling, Benoît-Germain, Strauss, Vicente Sanchis, député aux Cortès, Cordelli, vice-directeur de l'École technique de Lugo, et Duranthou, délégué de la Chambre syndicale des Employés de commerce de Bordeaux. Il est bon de

retenir qu'en France les progrès ont été considérables, aussi bien dans les écoles commerciales de filles que dans celles de garçons.

Voici les vœux qui ont été la sanction de cette discussion :

**Huitième vœu.**

*Le Congrès,*

*Considérant que l'enseignement des langues étrangères appelle en certains pays de sérieuses améliorations;*

*Qu'il importe d'assurer dans toutes les écoles commerciales l'enseignement de deux langues étrangères au moins;*

*Que les méthodes pédagogiques appliquées à cet enseignement doivent surtout viser aux exercices pratiques et à la prompte familiarisation avec la langue parlée, et surtout avec le vocabulaire des affaires;*

*Émet le vœu :*

*Que, dans les pays intéressés, cette réforme soit mise à l'étude par les écoles techniques et les pouvoirs publics.*

**Neuvième vœu.**

*Le Congrès,*

*Reprenant quelques-uns des vœux émis par le Congrès international des Langues romanes, tenu récemment à Bordeaux, estime à son tour :*

*1° Que l'espagnol, l'italien, le portugais et, s'il y a lieu, le roumain soient enseignés au même titre que les langues germaniques, suivant les besoins commerciaux de chaque pays et de chaque région;*

*2° Que, pour la France notamment, l'espagnol, dans la région du Sud-Ouest, et l'italien, dans la région du Sud-Est, soient mis au même rang que l'anglais et l'allemand dans les programmes du baccalauréat classique; de même que dans les programmes du baccalauréat moderne l'épreuve des langues méridionales soit mise sur le même pied que celle des langues germaniques.*

M. Élu, publiciste, délégué par la Société Philotechnique de Paris, a fait une communication sur les cours que cette Société a organisés à la mairie de la rue Drouot.

L'enseignement commercial primaire, dont le développement est si désirable dans tous les pays, a donné lieu à une communication de M. Moret-Blanc, directeur de l'École pratique de Boulogne-sur-Mer.

Cette communication a amené M. Martel, inspecteur général de l'enseignement primaire et délégué du Ministère de l'Instruction publique, et M. Georges Paulet, chef du bureau de l'Enseignement commercial au Ministère du Commerce, à donner les renseignements les plus intéressants sur l'organisation et le fonctionnement des nouvelles écoles pratiques de commerce, instituées par la loi de 1892, et sur la préparation du nouveau personnel enseignant destiné à cette catégorie d'écoles. Nous avons été très heureux de ne point clore les travaux de notre section sans aborder cette partie importante de l'enseignement commercial.

L'approche de la clôture de nos travaux ne nous a pas permis de consacrer le temps que nous aurions voulu à une proposition de M. Terigi, capitaine au long cours, tendant à introduire dans l'École supérieure de commerce de Bordeaux une section de la marine marchande, plus ou moins analogue à celle qui fonctionne à l'École de Marseille.

Mesdames et Messieurs,

J'arrive au terme de ce rapport, nécessairement et volontairement très succinct. Je rappelle à tous que, grâce à une nouvelle preuve de la libéralité bien connue de la Société Philomathique, les discussions de notre section ont été sténographiées et qu'elles seront reproduites presque intégralement dans le volume que cette Société fera paraître le plus tôt possible sur son second Congrès international. Les personnes que ces questions intéressent tout spécialement pourront ainsi constater d'une façon détaillée que si le Congrès de 1886 est cité à bon droit comme ayant donné à l'enseignement technique une impulsion bienfaisante, celui de 1895 fera honneur à tous ceux qui ont eu le plaisir d'en faire partie.

Vous ne me pardonneriez pas, Mesdames et Messieurs, de terminer le rapport de notre Section commerciale sans remercier en votre nom et de la façon la plus chaleureuse la Commission d'organisation de notre Congrès, et spécialement son président, si affable et si compétent, M. Léo Saignat, et son aimable et dévoué secrétaire général, M. Manès.

Les services rendus par la Société Philomathique à la cause de l'enseignement à tous les degrés et dans toutes ses branches, et notamment à l'enseignement commercial, ne se comptent plus; son éminent président actuel, M. Hausser, ploierait sous leur énumération. Quant à la ville de Bordeaux, elle nous laissera une fois de plus le souvenir charmant de sa beauté, de sa grâce et de son hospitalité..... bordelaise!

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'ensemble des propositions faites par la Section commerciale.

Ces propositions sont adoptées.

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. le Président de la Section industrielle et M. le Président de la Section commerciale de leurs rapports dont vous venez d'adopter toutes les conclusions.

M. Martel, inspecteur général, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, a demandé à faire une observation à la suite des vœux.

M. MARTEL. — Je remercie M. le Président de me donner la parole; je l'ai demandée afin d'acquitter un devoir et une dette de reconnaissance. M$^{lle}$ Luquin, à la suite de la communication que nous avons entendue hier, a bien voulu adresser des remerciements au personnel enseignant des écoles universitaires, ainsi que des écoles pratiques commerciales de jeunes filles. Certainement, dans sa pensée, ces remerciements se seraient adressés également au personnel des écoles de garçons, si elle n'avait eu exclusivement en vue la catégorie toute spéciale d'écoles dont elle a parlé. Je tiens, en la remerciant à mon tour, à dire, au nom de l'Université que je représente ici, que l'enseignement technique, l'enseignement industriel et commercial, depuis déjà nombre d'années, compte parmi les universitaires des auxiliaires convaincus et dévoués. Il ne faudrait pas qu'on s'imaginât qu'il règne parmi les membres de l'Université un esprit étroit et exclusif, et qu'ils se consacrent d'une façon trop désintéressée, trop spéculative, à des études peut-être très nobles, mais sans application et sans portée. Il ne faudrait pas supposer qu'ils se sont désintéressés des efforts faits pour développer l'enseignement du côté du commerce et des carrières productives et qu'ils ne songent qu'au recrutement des professions dites libérales. Il me serait facile de montrer le concours que prête quotidiennement l'Université au travail de l'extension de l'enseignement technique dans le sens commercial et industriel. Je ne parle pas

seulement des laboratoires des établissements d'enseignement supérieur, où s'élaborent les vérités que l'industrie et le commerce s'approprient à leur tour. Je n'ai pas à rappeler les services que les Pasteur, les Roux et tant d'autres ont rendus à cet égard. Dans le milieu des Lettres, l'Université prête un concours non moins actif aux études qui vous préoccupent. Je citerai simplement les études géographiques et ces explorateurs sortis de l'Université qui ont sacrifié leur vie dans un intérêt patriotique et scientifique. Sur le terrain du Droit, je n'ai pas besoin de signaler l'importance des cours professés dans les Facultés sur la législation commerciale et industrielle. Il me suffira d'une digression d'un instant pour rappeler que le président de ce Congrès est un professeur de l'Université, appartenant à la Faculté de Droit de Bordeaux. *(Applaudissements.)*

Quant à l'enseignement secondaire, vous savez qu'en ces dernières années, à l'ancien programme classique qui se préoccupait peut-être trop exclusivement des études grecques et latines, on a ajouté l'enseignement moderne ayant pour base l'étude des langues vivantes. Grâce à cet enseignement rénové, les jeunes gens sortis de nos lycées et de nos collèges seront certainement plus tard pour le commerce des auxiliaires très précieux.

Mais j'ai hâte d'arriver à ce qui concerne la partie de l'enseignement qui m'occupe le plus particulièrement, l'enseignement technique primaire. Depuis le Congrès de Bordeaux de 1886, il a été fait beaucoup à cet égard par le Ministère du Commerce, et cela avec le concours du Ministère que j'ai l'honneur de représenter. Vous avez entendu une conférence sur les progrès de l'enseignement technique depuis 1886. Je n'ai pas la prétention de compléter ce travail très documenté; ce que je tiens à dire, c'est qu'on aurait pu montrer d'une façon plus complète, je ne veux pas dire plus équitable, le rôle qu'a pris dans cet ensemble d'efforts le Département de l'Instruction publique. On ne vous a pas dit qu'en 1886 une loi existait, qui ne trouvait pas son application faute de ressources budgétaires spéciales dont le Ministère du Commerce pût

disposer. En 1888, on créa la Direction de l'Enseignement technique, qui est aujourd'hui entre les mains de M. Nicolas, qui me permettra bien de rappeler, puisque je fais des personnalités, qu'il a été dans sa jeunesse — et il peut s'en faire gloire — maître d'études dans un de nos lycées. Encore un universitaire venu à l'Enseignement technique! *(Applaudissements.)*

A l'époque dont je parle, en 1888, la Direction de l'Enseignement technique était aux mains d'un homme dont je tiens à prononcer le nom, et à le prononcer bien haut, parce que je crois remplir un devoir de justice en même temps que d'amitié; cet homme a été mon camarade de collège, j'ai vécu à côté de lui jusqu'à sa mort : c'était Ollendorff. Lui aussi, il était un enfant de l'Université: il avait commencé sa carrière dans le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Grâce à ses qualités, grâce à son activité, à son dévouement, aux sympathies qu'il savait inspirer et au charme qui se dégageait de toute sa personne, il avait su conquérir à la fois les universitaires et les gens de commerce et d'industrie qui, jusqu'alors, le connaissaient peu. *(Applaudissements.)*

Quand la Direction de l'Enseignement technique, que l'on venait de créer, fut confiée à M. Ollendorff, le Ministère de l'Instruction publique répondit d'une façon cordiale à l'invitation qui lui était faite de reprendre l'œuvre à peine ébauchée. Aux règlements inapplicables qui existaient autrefois, on substitua des règlements nouveaux. Le Ministère de l'Instruction publique prit pour lui les charges auxquelles le Ministère du Commerce ne pouvait faire face. Vous avez pu voir quelque temps après le Ministère de l'Instruction publique céder à l'Administration du Commerce les écoles où il était indispensable qu'elle eût la part prépondérante. C'est en 1892 que cette œuvre a été accomplie, et, en 1893, dans les écoles primaires supérieures mêmes, des sections commerciales et industrielles ont été créées.

Voilà ce qui a été fait. J'ai tenu à le proclamer. Je ne pouvais pas, Messieurs, ne pas le rappeler, car je vois dans l'auditoire, qui m'écoute avec tant de bienveillance, un grand nombre de

maîtres et de maîtresses qui, il y a quelques années, appartenaient à l'Université et qui ne se doutaient guère qu'un jour ils dépendraient d'un Ministère différent. Je les connais peut-être plus spécialement que tout autre, ces maîtres et ces maîtresses; je les ai vus à l'œuvre, j'en ai vu qui étaient parvenus à se faire une situation, qui, dans les écoles auxquelles ils appartenaient, étaient arrivés au professorat ou à la direction, et qui, plus tard, se sont remis à la besogne, ont travaillé avec courage, ont appliqué leurs efforts et leur intelligence à des matières nouvelles pour eux, afin de bien connaître, comme c'était leur devoir, le domaine nouveau où on les transportait à l'improviste et que, pour la plupart, ils avaient jusqu'alors insuffisamment exploré. Tous les jours, cette même somme d'efforts est donnée; tous les jours, ces efforts se continueront aussi bien dans l'administration centrale que dans le personnel appartenant à l'enseignement supérieur, secondaire ou primaire. Je tiens à vous le dire, Messieurs les Représentants du Commerce et de l'Industrie, vous avez pour auxiliaires un grand nombre d'universitaires qui, depuis longtemps, ont collaboré à votre œuvre. Depuis quelques années, grâce à un effort auquel j'ai été heureux de m'associer dans la faible mesure de mes moyens, je vois que l'accord le plus complet a lieu, et ce Congrès, qui réunit ici des présidents de Chambres syndicales, des chefs d'industrie, des inspecteurs d'Académie, des inspecteurs primaires, des directeurs et professeurs d'écoles normales, d'écoles primaires supérieures, d'écoles pratiques, est la meilleure preuve qu'aujourd'hui nous marchons tous d'accord dans la voie du progrès. *(Salve d'applaudissements.)*

M. Élu. — Je suis, Messieurs, un modeste membre d'une modeste Association : l'Association Philotechnique, qui fait cinq cents cours par semaine à Paris.

J'ai été délégué par ma Société pour venir faire en son nom une communication au Congrès international d'Enseignement technique commercial et industriel de Bordeaux. Cette communication, j'ai pu, grâce à l'obligeance du secrétaire général

du Congrès, la soumettre hier à la Section commerciale. Je tiens aussi à remercier M. Siegfried, président de la Section commerciale, de sa courtoisie, car, ne sachant si ma communication faisait bien partie du programme de sa section, M. Siegfried a bien voulu me laisser prendre la parole pour l'exposer.

Vous vous êtes particulièrement occupés des ouvriers — et je vous en félicite, — mais permettez-moi de vous dire que vous avez oublié qu'à côté des ouvriers de la main, si je puis ainsi parler, il y a les ouvriers de la pensée; qu'il y a les employés, dont vous ne vous êtes pas occupés au point de vue professionnel.

M. Siegfried, dans le remarquable rapport qu'il vous a lu tout à l'heure, a énuméré les vœux qui vous sont soumis par la Section commerciale. Il n'a pas cru devoir faire mention de celui que je lui ai remis au nom de l'Association Philotechnique. Je demanderai donc à M. Siegfried de vouloir bien soumettre mon vœu à l'Assemblée qui l'acceptera ou le rejettera.

M. de Messoyédoff nous a fait tout à l'heure une intéressante communication sur l'enseignement à donner aux diverses catégories d'employés de chemins de fer. Or, de quoi s'agit-il ici, sinon d'enseignement technique?

On m'a objecté que ma proposition ne se rapportait ni à l'enseignement commercial, ni à l'enseignement industriel. Je répondrai qu'il en est de même de celle de M. de Messoyédoff. Et pour vous en tenir à la lettre de votre programme, à côté des Sections industrielle et commerciale, vous eussiez dû en créer une troisième d'enseignement technique...

M. le Président. — Il est un peu tard, à la dernière séance, me semble-t-il, pour venir faire la critique de notre programme.

M. Élu. — J'ai fait hier une communication à la Section commerciale. Je ne la vois pas mentionnée dans le rapport général du président; je crois avoir le droit de m'en étonner.

J'accomplis en ce moment-ci la mission que m'a confiée l'Association Philotechnique que je représente.

M. le Président. — J'avoue que j'ignore la nature de la communication dont il s'agit, et je donne la parole à M. Siegfried pour qu'il nous fournisse des explications à ce sujet.

M. Siegfried. — Je suis tout prêt à réparer ce qui peut-être est une omission dans mon rapport, lequel, ainsi que je l'ai dit en débutant, a été fait au pied levé.

Je ne vous cacherai pas, Messieurs, que le Bureau de la Section commerciale travaille depuis cinq heures ce matin à la préparation du rapport que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. Nous n'avons pas perdu notre temps, et je puis même me permettre de dire que, si nous n'avons pas été aux travaux forcés, nous avons été à un Congrès forcé. Nous avons eu, la plupart du temps, à travailler douze heures par jour.

Je n'ai pas inséré la communication de M. Élu dans mon rapport parce que, à mon avis, cette communication n'avait qu'une importance secondaire. Quant à son vœu, dont je puis vous donner lecture, je dois vous dire qu'en m'abstenant d'en faire mention, je me suis strictement conformé aux excellents conseils que M. Élu nous donnait au début de cette séance, en nous disant : « Faisons peu de vœux, mais n'en faisons que d'importants ! » *(Rires.)*

M. Élu, dans ce vœu, ne fait que répéter ce que nous connaissons tous, ce qui a été dit dans nos Congrès précédents, auxquels je regrette qu'il n'ait pas assisté, lui qui est depuis vingt-cinq ans dans l'enseignement. Il n'aurait certainement pas demandé que l'on émît le vœu suivant :

*Que l'enseignement professionnel technique et pratique soit largement étendu là où il existe déjà;*

*Qu'il soit organisé partout où il n'existe pas encore et où sa création est possible;*

*Et que les cours de cet enseignement aient un caractère mixte, pour ceux tout au moins qui ressortissent à des professions également pratiquées par les deux sexes.*

M. Élu. — Je ne suis pas à un Congrès forcé : j'y viens parce qu'on doit y venir. Je ne travaille pas comme M. Siegfried depuis cinq heures du matin, mais j'ai fait deux fois le voyage de Paris pour assister à votre Congrès, pour vous faire ma communication. Je ne veux pas dire qu'il y ait du mérite à cela, je n'ai fait que mon devoir.

Je rappellerai qu'à la séance d'ouverture du Congrès, lorsque le Bureau a été constitué, j'ai fait remarquer, aux applaudissements de mes collègues, que le Bureau était exclusivement composé de personnages officiels, et j'ai fait nommer au Bureau un membre d'une Association libre. J'ai voulu en proposer un second, mais je ne connaissais personne. Ce matin, je me suis aperçu qu'une Société libre de Bordeaux, *la Société des Amis de l'Instruction*, était représentée à ce Congrès. Comment se fait-il qu'on n'ait pas choisi un membre de cette Association pour faire partie du Bureau?

M. le Président. — Il ne s'agit pas en ce moment de savoir comment le Bureau a été constitué. Il n'y a pas à revenir là-dessus : c'est votre vœu qu'il s'agit d'examiner.

M. Élu. — M. Siegfried n'a pas cru devoir soumettre mon vœu au Congrès ; il a fait remarquer qu'il a été maintes fois exprimé. Ce n'est pas exact. Vous avez créé des cours manuels sans doute, mais vous n'avez pas fait de cours professionnels pour les employés. Mon vœu vise les employés à côté des ouvriers. Je prie M. le Président de vouloir bien le mettre aux voix.

M. Siegfried. — Pour dégager ma responsabilité et celle du Bureau qui m'assistait et qui a décidé de ne point insérer ce vœu parmi ceux que nous devions vous soumettre, je demande que l'Assemblée générale se prononce sur la demande de M. Élu.

M. Élu. — Il est bien entendu que le vœu s'applique aux cours professionnels d'employés.

M. le Président. — Vous voulez enfoncer une porte ouverte. Tout le monde est partisan de l'enseignement professionnel, il n'est pas en question.

M. Élu. — Si on le sanctionne, cela vaudra encore mieux.

M. Desmarets. — Je crois qu'il y a une idée juste au fond de la pensée de l'auteur du vœu, mais ce serait la compromettre, à mon avis, que de demander à l'heure où nous sommes et dans l'état où est l'Assemblée qu'un vote soit émis. Les explications échangées donnent une satisfaction suffisante à M. Élu. M. Siegfried lui a donné acte que son vœu était soumis à la section, mais il était malheureusement conçu dans une forme un peu vague qui le fait rentrer dans des généralités qui viendraient un peu tard à la dernière heure du Congrès. En somme, les déclarations qui ont été provoquées de la part de M. Siegfried donnent une publicité suffisante au vœu que M. Élu était chargé d'apporter de Paris et pour lequel il a fait ces nombreux voyages dont il nous a parlé. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'à côté du travail des mains, pour lequel on a fait beaucoup, il ne faut pas oublier le travail de la pensée. Les employés ont des intérêts légitimes à défendre; personne ne les méconnaît ici, et je demande à l'auteur du vœu de ne pas prolonger le débat. *(Applaudissements.)*

M. Siegfried. — Je prends volontiers l'engagement d'insérer dans mon rapport, à titre de document, que nous avons reçu une communication de M. Élu relative à un cours professé à l'Association Philotechnique. Mais, pour dégager la responsabilité du Bureau, je demande qu'on vote sur l'insertion ou la non-insertion du texte du vœu.

M. Élu. — Je demande la parole. *(Assez! Assez!)*

M. le Président. — La question revient à ceci, étant donné un vœu pour lequel en principe tout le monde est d'accord, y a-t-il lieu de constater simplement cet accord ou d'exprimer un vœu formel?

M. Mesureur. — J'estime qu'il faut s'exprimer nettement. Le vœu de M. Élu n'apporte aucun document nouveau. Si l'on examine avec impartialité tous les vœux émis tant à la Section industrielle qu'à la Section commerciale, on peut constater qu'ils s'appliquent à tout le monde, aux ouvriers de la main comme aux ouvriers de la pensée.

M. Élu. — Mais non, pas du tout.

M. Mesureur. — Aux cours d'adultes, on donne un libre accès à tous. Ainsi, malgré le proverbe qui dit que ce qui abonde ne vicie pas, il me semble que ce surcroît d'explications qu'on nous demande ne viendrait jeter aucune lumière sur nos délibérations. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La discussion est épuisée; je mets aux voix la question de savoir si le vœu proposé par M. Élu doit être contenu dans le rapport.

L'Assemblée, consultée, se prononce pour la négative.

M. le Président. — Le vœu n'est pas accueilli, le rapport restera ce qu'il est.

M. Isaac. — La Société Philomathique a l'intention de faire imprimer le compte rendu du Congrès. Mais les vœux exprimés devraient être connus le plus tôt possible, et il sera très intéressant de les publier à part en les faisant précéder des remarquables rapports des deux présidents, MM. Mesureur et Siegfried.

M. le Président. — Le Bureau s'est déjà préoccupé du désir qui vient d'être exprimé et la Société Philomathique lui donnera satisfaction.

L'Assemblée a maintenant à statuer sur une importante question : le choix du lieu où se réunira le prochain Congrès. Sur ce point, M. Sanchis, délégué du Gouvernement Espagnol, a demandé la parole.

## Date et lieu du prochain Congrès

**Proposition de M. Vicente Sanchis**

**Délégué de l'Espagne.**

Mesdames, Messieurs,

Je commence par vous demander la permission d'associer aux témoignages de reconnaissance exprimés à la Société Philomathique et à notre digne président les noms de MM. Mesureur et Siegfried, les présidents de deux sections qui ont déployé une si fructueuse activité dans la direction de nos travaux.

Puisque l'Assemblée est appelée maintenant à se prononcer sur le lieu où sera tenu le prochain Congrès, je suis autorisé par M. le Ministre du Commerce de mon pays à vous demander, en son nom et au nom du Gouvernement, de vouloir bien choisir Madrid, capitale de l'Espagne. *(Applaudissements.)*

En vous adressant cette demande, j'obéis à un sentiment de patriotisme. Pendant mon séjour en France et au cours de ce Congrès, j'ai pu constater combien l'enseignement technique est florissant chez vous. En Espagne, au pays du soleil, nous ne sommes pas aussi avancés que vous l'êtes dans cet ordre d'idées, et je suis fier de le reconnaitre ici devant cette assemblée aussi nombreuse et qui, par son illustration, a droit à une place d'honneur dans le monde savant. Nous savons bien quelque chose, mais nous voulons apprendre bien plus; et mon chef et ami, l'actuel Ministre du Commerce de mon pays, m'a confié la mission, très flatteuse pour moi, de suivre les travaux du III[e] Congrès de l'Enseignement technique et de soumettre à vos voix la communication que je viens de faire. Notre honorable et illustre collègue, M. Mesureur, vient de le dire : « Pour la Science, il n'y a pas de frontières. » La frontière espagnole est ouverte à tous les congressistes qui sont ici. Je demande à tous ceux de France et aux délégués

de l'Étranger, quand arrivera la date que vous aurez choisie et que je vous propose de fixer en 1897, de se rendre en Espagne, et j'espère que tous nous apporteront leur concours. Quant à moi, je puis vous dire, au nom de mon pays, que si nous ne sommes pas riches, nous avons, en échange, le cœur chaud et la pensée haute; et pour vous recevoir dignement et pour vous faire les honneurs qui vous sont dus, nous imiterons le héros de notre immortel Cervantes, et tout en faisant une fête du jour de votre arrivée en Espagne, nous nous habillerons avec notre *vellori de lo mas fino* et nous nous efforcerons de vous rendre une partie de cette large hospitalité que j'ai reçue ici, sur cette terre française à laquelle j'ai consacré depuis longtemps mon admiration et ma sympathie, car elle est pour moi, en même temps que ma chère Espagne, la patrie de la foi et du dévouement, éclairées toujours toutes les deux par le *soleil de la Liberté. (Applaudissements répétés.)*

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, vous venez d'entendre la proposition de M. Sanchis, délégué du Gouvernement Espagnol. Il vous propose, au nom de son Gouvernement, de réunir le prochain Congrès à Madrid en 1897.

M. le Président. — Je mets aux voix la proposition de M. Sanchis. *(Adopté à l'unanimité.)*

M. Vicente Sanchis. — Au nom de mon Gouvernement, je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de la marque d'estime et de bienveillance que vous venez de nous donner, en acceptant de réunir le prochain Congrès à Madrid. *(Applaudissements répétés.)*

M. Rombaut. — Nous avons à l'heure actuelle une invitation officielle du Gouvernement Espagnol. Est-ce que la Société Philomathique ne devra pas transmettre notre décision à Madrid, en disant qu'il y a unanimité dans le vote du Congrès?

M. le Président. — M. le Directeur du Commerce me fait observer qu'il y a lieu de transmettre, en effet, notre délibération au Gouvernement Espagnol et de le faire même à titre officiel par l'intermédiaire de notre Ministre des Affaires étrangères.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Président. — Je donne la parole à M. Siegfried qui l'a demandée pour une proposition qu'il a à nous faire.

### Propositions de M. Jacques Siegfried sur la meilleure manière d'organiser les Congrès futurs.

M. Siegfried. — J'ai, en effet, demandé la parole parce qu'il m'a semblé utile que nous recherchions ensemble quelle serait, pour les Congrès futurs, la meilleure organisation.

Je n'ai pas à faire l'éloge des deux Congrès que la Société Philomathique a organisés en 1886 et cette année: vous avez pu juger vous-mêmes de leur parfaite organisation. J'en adresse une fois de plus tous mes remerciements à la Société Philomathique et à la Commission d'organisation.

Néanmoins, vous savez, Messieurs, que l'expérience enseigne toujours quelque chose, et que, même ayant bien fait, on peut faire mieux encore à l'avenir...

J'ai cru remarquer qu'il serait utile que les organisateurs des prochains Congrès portassent leur attention sur quelques points de détail qui auraient pu, à mon avis, être mieux établis qu'ils ne l'ont été dans ce Congrès-ci.

Je considère d'abord que dans les futurs Congrès nous ne devrions avoir que deux séances générales : une d'ouverture et une de clôture. Il n'est pas du tout nécessaire qu'il y ait chaque jour une longue séance générale où l'on fait des communications qui n'ont pas de sanction immédiate. Les communications, pour être utiles, doivent être faites dans chacune des sections spéciales, industrielle et commerciale.

Je préférerais que, pour les questions d'ordre général, on fît plutôt une troisième section.

Je voudrais, en second lieu, que les séances des sections commerciale et industrielle n'eussent pas lieu à la même heure. Je verrais là un double avantage : ceux des membres du Congrès qui ne sont pas trop occupés, et qui désireraient avoir une idée de l'ensemble de l'enseignement technique, pourraient utilement suivre les travaux des deux sections ; de plus, les membres du Bureau des deux sections — ceux qui ont le plus à travailler — auraient ainsi la moitié de leur journée. Pendant le Congrès actuel, je ne vous cacherai pas qu'ils ont été obligés de consacrer parfois une partie de la nuit à leur travail, ce qui est vraiment exagéré, surtout dans cette belle ville de Bordeaux où l'on peut si bien utiliser ses loisirs.

Maintenant que la cause de l'enseignement technique est gagnée, je ne voudrais pas non plus que dans chacun de nos Congrès nous entamions la totalité des questions afférentes à l'enseignement technique. Je trouve que nos délibérations gagneraient en profondeur ce qu'elles perdraient en largeur, et que si on ne mettait à l'ordre du jour qu'un petit nombre de questions bien choisies, cela vaudrait mieux que de laisser toute liberté de parler de tout... et d'autres choses encore. Je voudrais que les questions fussent posées d'avance à une Commission d'organisation, car, avec la liberté que nous laissons, il arrive que l'on peut poser tout à coup des questions qui n'ont qu'un rapport indirect avec l'enseignement commercial, et les auteurs de ces propositions ne sont pas du tout contents si le Président ne leur donne pas la première place dans les délibérations.

Je voudrais aussi, afin de donner une continuité à nos efforts, que nous eussions un Comité permanent, composé de quatre ou cinq personnes qui, dans l'intervalle de nos Congrès, poursuivraient la mise à exécution des vœux que nous aurions émis. Nous avons décidé que le Congrès de Madrid se tiendrait en 1897, je ne veux pas revenir là-dessus, mais j'estime qu'une périodicité un peu plus longue conviendrait mieux : cinq ans serait à peu près l'intervalle qu'il y aurait lieu de

mettre entre chacun de nos Congrès. Mais pour préparer la réunion de ces Congrès, pour savoir où ils se réuniront, et entamer des négociations avec les Gouvernements étrangers, cette Commission permanente serait indispensable. Cette Commission, en somme, n'aurait pas grand'chose à faire; les membres pourraient se contenter d'échanger leurs idées par correspondance. Je tiendrais également à ce que cette Commission pût faire les invitations assez à l'avance, car un Congrès comme celui-ci ne s'organise pas aussi facilement que l'on croit. J'en appelle au témoignage de notre dévoué secrétaire général, M. Manès, qui me disait: « Ah! si nous avions pu nous y prendre plus tôt, nous serions arrivés à un résultat encore meilleur! » La Commission que je propose pourrait prendre longtemps à l'avance les mesures nécessaires.

J'exprimerai un autre vœu : beaucoup d'entre nous sont délégués par des Associations, par des corps constitués, et ont besoin de tenir leurs commettants jour par jour au courant des travaux du Congrès. Il est très difficile de prendre des notes; ce travail est assujettissant. Il y a aussi un certain nombre d'entre nous qui ont le désir de tenir leur famille au courant de ce qui se passe ici et qui seraient heureux de pouvoir facilement trouver un compte rendu de ce qui a été fait. Je demande que le prochain Congrès s'entende mieux qu'on ne l'a fait à Bordeaux, avec la Presse locale, pour avoir un compte rendu détaillé et journalier des travaux du Congrès.

Enfin — car tout doit finir d'une façon aussi heureuse que possible; quand on a bien travaillé, on a bien le droit de s'amuser un peu, — je crois répondre au désir de beaucoup d'entre vous, en exprimant le souhait qu'au prochain Congrès, dès l'ouverture, on convienne, soit par souscription, soit de toute autre manière, d'un banquet final qui clôture nos travaux.

Les Congrès ont, entre autres avantages, celui de créer des amitiés, des relations cordiales entre leurs membres, et, comme l'a très bien dit M. Mesureur, l'une des plus belles choses de notre Congrès me paraît avoir été la cordialité qui a régné entre les délégués de tous les pays. On n'a pas cherché

à se rappeler si l'on était Belge, Russe, Anglais, Espagnol, Hongrois ou Français, chacun de nous est venu ici avec toute sa conscience, dire ce qu'il croyait être la vérité, et tout ce qu'il croyait devoir être utile au développement du progrès de l'humanité.

Je crois que ce sentiment pourrait être consacré plus efficacement et même développé par un banquet final.

Telles sont les observations que, dans l'intérêt de tous et dans l'intérêt de nos travaux futurs, j'ai cru devoir vous soumettre. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Dans la proposition qui vient d'être faite par M. Siegfried, il y a d'abord un remerciement adressé à la Société Philomathique, dont je suis reconnaissant. La Société Philomathique a fait de son mieux pour arriver à organiser ce Congrès; il est certain que l'œuvre n'est pas parfaite; la perfection n'est pas de ce monde. M. Siegfried émettait tout à l'heure le vœu d'un banquet final; j'y adhère entièrement. Mais pour cette organisation il faudrait s'y prendre à l'avance.

La proposition la plus importante de M. Siegfried est celle de la nomination d'une Commission permanente d'un Congrès à l'autre. Je ne suis pas hostile à cette création. Il peut y avoir intérêt à ce que, dans l'intervalle de nos Congrès, une Commission puisse se mettre en rapport avec les personnes des différents pays qui peuvent songer à organiser un Congrès d'enseignement technique, de façon à déblayer le terrain. Le prochain Congrès est décidé : il aura lieu à Madrid. Si, d'ici là, on nomme cette Commission d'organisation, elle pourra recevoir à l'avance communication des propositions et avoir ainsi des éléments d'appréciation sur les travaux du futur Congrès. Je crois qu'il faudrait limiter là le champ d'action de cette Commission permanente. Je ne crois pas qu'il faille la charger d'élaborer les programmes, parce que cette question dépend un peu des communications qui sont annoncées. On ne peut arrêter le programme d'un Congrès sans savoir qui y viendra, et quels seront les travaux produits. On est toujours obligé de faire un programme un peu large comprenant une invitation

à tous ceux qui s'occupent, de près ou de loin, de l'enseignement technique.

Je partage donc l'appréciation de M. Siegfried en ce qui concerne la Commission permanente; mais je voudrais qu'elle ne fût chargée de s'occuper que du choix et du lieu de l'organisation d'un nouveau Congrès, afin de se mettre en rapport avec les différents Gouvernements.

Je ne crois pas non plus qu'il faille décider que la Commission permanente adressera elle-même des invitations. Elle peut proposer au Gouvernement de faire un Congrès, mais c'est toujours au pays qui organisera le Congrès qu'il appartiendra de faire les invitations.

M. Siegfried. — Nous sommes d'accord.

M. le Président. — Il reste à statuer sur le fond. Le Congrès est-il d'avis de nommer aujourd'hui une Commission dont les pouvoirs dureront jusqu'à la réunion d'un autre Congrès?

M. Moreau. — Je crois que cette Commission devrait se confondre avec le Bureau de la Société Philomathique. Cette Société a rendu trop de services à l'enseignement technique et on a déjà tellement l'habitude de s'adresser à elle qu'il me semble difficile de chercher ailleurs les éléments de la Commission.

M. le Président. — La Société Philomathique s'est occupée de l'organisation du Congrès actuel, mais elle n'est pas tout dans le monde et elle ne prétend pas absorber les Congrès futurs. Il est désirable, au contraire, d'en élargir le cadre et de laisser le champ libre à l'action des Gouvernements et des particuliers. Ainsi, tout en remerciant, au nom de la Société, de la confiance qui lui est témoignée, je crois que le Congrès doit statuer sur la désignation de la Commission.

M. Rombaut. — Je voudrais dire un mot au sujet du programme de travail que devrait élaborer la Commission per-

manente. MM. Siegfried et Mesureur ont fait remarquer que certaines questions, notamment celles concernant l'enseignement des femmes, ont été à peine effleurées ou n'ont pu être abordées. Je voudrais que la Commission qui rédigera le programme du futur Congrès mît seulement à l'ordre du jour quatre ou cinq questions bien choisies, et que le règlement donnât au Président l'autorité nécessaire pour écarter toutes les communications étrangères à cet objet. Cette direction à donner à nos prochains travaux par la Commission permanente sera d'autant plus nécessaire que l'Espagne, où se tiendra le Congrès de 1897, est un pays absolument neuf au point de vue de l'enseignement technique. Il y a aussi bien des questions d'organisation matérielle pour lesquelles les connaissances acquises par cette Commission pourront être d'un grand secours au Gouvernement Espagnol. Puisque j'ai la parole, permettez-moi de rappeler, Messieurs, qu'à plusieurs reprises j'ai entendu les présidents de vos deux sections dire : Nous sommes touchés de voir les membres étrangers nous apporter ici le contingent de leur savoir avec une courtoisie parfaite. Messieurs, je trouve cela tout naturel. Pour nous il n'y a pas de frontières, et nous ne prenons pas de brevet pour ce que nous trouvons de bon et d'utile. Nous l'enseignons et le propageons volontiers chez nos voisins. C'est donc à nous de remercier — et je le fais de tout cœur — la Société Philomathique, dans la personne du président du Congrès, M. Saignat, et de son secrétaire général, M. Manès, pour la façon si gracieuse dont nous avons été reçus, ce qui nous a permis de nous considérer ici comme les membres d'une même et grande famille. *(Applaudissements.)*

M. Mesureur. — Ce que vient de dire M. Rombaut va faciliter l'observation que je veux présenter. La question de la constitution d'un Comité permanent chargé par un Congrès qui se termine de préparer un Congrès futur, n'est pas sans présenter quelques difficultés. Il faut, en effet, que cette Commission soit permanente au vrai sens du mot et, cependant, qu'elle comporte des membres de diverses

nationalités dont la réunion présente bien des embarras. Voici ce que je crois le meilleur : ce serait de désigner pour cette tâche la Commission d'organisation du Congrès actuel, qui a si bien rempli sa mission et dont les membres ont montré une obligeance et une aménité parfaites et toutes les qualités qu'on peut désirer. J'estime qu'elle est tout indiquée pour servir de lien entre le Congrès d'aujourd'hui et celui de demain. Je redouterais, quant à moi, la constitution d'une Commission dont les membres ne pourraient pas se réunir. D'ailleurs, son rôle ne saurait être de diriger le futur Congrès, mais simplement d'aider à sa préparation. Il me semble donc que la Société Philomathique est toute désignée pour rendre ce service dont nos collègues d'Espagne seront très heureux, et je propose de choisir simplement les membres qui ont organisé le Congrès de Bordeaux.

Un Membre. — Il faudrait adjoindre au Bureau les présidents des sections.

M. Mareuse. — Ne pourrait-on pas faire ce qui se fait dans les Congrès internationaux de Géographie où le Bureau du Congrès reste en permanence? Le Président rend compte au Congrès suivant — comme l'a fait, cette année, M. Gobat à Londres — de tous les vœux émis dans le Congrès précédent. Il fait connaître dans un rapport spécial la suite qui y a été donnée. C'est par là que le nouveau Congrès commence ses travaux.

Je donne cela à titre de renseignement. C'est en somme le Bureau du Congrès, qui remplirait le rôle de Commission permanente.

M. de Messoyédoff. — Il me semble que c'est trop peu que d'élire une Commission de cinq membres, comme l'a proposé un des précédents orateurs. Je préfère m'associer à la proposition de M. Mareuse de donner pleins pouvoirs au Bureau du Congrès actuel, qui aura dans ses attributions de préparer ou tout au moins d'aider à la préparation du prochain Congrès.

Nous pouvons donc donner pleins pouvoirs à notre Bureau, qui remplira l'office de la Commission permanente proposée par M. Siegfried, et qui sera chargé de régler les questions de détail.

M. Siegfried. — Je me rallie à la proposition qui vient d'être faite, laquelle revient à maintenir ses pouvoirs au Bureau actuel pour régler les questions d'organisation du prochain Congrès.

Cette proposition est adoptée.

M. de Messoyédoff. — Mesdames, Messieurs, j'avais encore une communication à l'ordre du jour. Vu l'heure avancée, je ne vous en donnerai pas lecture; mais je la dépose sur le Bureau, avec l'espoir qu'elle sera publiée, dans le compte rendu de nos travaux, où vous pourrez en prendre connaissance.

## Communication sur l'Association pour l'Amélioration du Travail National en Russie, créée en mémoire du Tzar-Libérateur Alexandre II

Par Son Excellence M. Pierre de Messoyédoff

Vice-Président du Congrès,
Conseiller d'État actuel de Russie.

Mesdames et Messieurs,

Le compte rendu des travaux du Ier Congrès international de l'enseignement technique, commercial et industriel, tenu à Bordeaux en 1886, contient une communication fort détaillée, que j'avais présentée à ce Congrès, sur une association philanthropique russe, dont je suis ici le délégué, intitulée : *Société pour l'Amélioration du Travail National, en mémoire du Tzar-Libérateur Alexandre II*[1].

1. Voir le Compte rendu des travaux du Congrès de 1886, pages 241-259.

Ne voulant pas abuser de votre bienveillante attention, je me bornerai à ne vous dire que quelques mots sur cette entreprise patriotique, créée sur initiative privée, pour vous rappeler son but et son organisation et compléter les données sur les résultats de son fonctionnement, obtenus depuis le Congrès de 1886.

Les paysans et ouvriers russes, formant les trois quarts de la population de l'Empire, possèdent une tout autre situation que ceux des autres pays. Ils furent dotés de terrains, lors de l'émancipation des serfs, en 1861. Mais ne possédant pas de connaissances techniques nécessaires pour le perfectionnement de leur travail et employant des procédés transmis de père en fils, ainsi que des outils primitifs, la plupart d'entre eux ne savent pas tirer un profit suffisant de leurs terrains, ni se créer un gagne-pain par un travail manuel, pendant la morte-saison d'hiver, qui dure chez nous, selon les régions, de quatre à sept mois de l'année.

Les artisans des villes, et surtout des petites villes, ainsi que les populations rurales, qui se vouent, dans certaines localités, à la petite industrie domestique, ne se trouvent guère dans de meilleures conditions, vu qu'ils ignorent comment rendre leur travail plus facile, plus rapide et plus productif.

L'État et les institutions publiques ne pouvant pas subvenir à tous les besoins multiples de la nation d'un si vaste pays, l'initiative privée devait venir à leur aide.

C'est en vue de cet état des choses qu'un groupe de grands dignitaires de l'État et d'hommes compétents en cette matière, mus du désir de contribuer à raffermir dans les classes ouvrières le souvenir reconnaissant des droits que leur avait accordés le bienfaiteur de la nation, le Tzar-Libérateur, entreprit en 1881 (année du décès de feu l'Empereur Alexandre II), la fondation d'une Société[1] ayant pour but de favoriser toutes mesures pouvant contribuer au perfectionnement des branches de travail, auxquelles se vouent les paysans et artisans, ainsi qu'à l'introduction dans telle ou telle autre localité de nouvelles branches d'occupations industrielles ou agricoles lucratives, répondant aux besoins de la population et aux conditions locales.

Le programme de la Société et les bases de son organisation, exposés par ses fondateurs dans un mémoire explicatif, ayant été soumis à l'Auguste approbation de S. M. l'Empereur Alexandre III, Sa Majesté daigna exprimer Sa sanction suprême à

---

1. Pour les noms des fondateurs de la Société, voir le même Compte rendu de 1886, page 247.

l'œuvre projetée, par une inscription sur le mémoire en question, conçue dans les termes gracieux que voici : « *Je partage entièrement cette bienfaisante idée et souhaite sincèrement un succès complet.* »

Le but proposé ne pouvant être atteint que par la création d'écoles d'apprentissage de tous genres et d'institutions de prévoyance, les fondateurs de la Société, ayant pris en considération, qu'aucune société privée n'aurait été en état de faire tout à elle seule, commencèrent par faire une large propagande dans le pays des buts que poursuit la Société, pour démontrer aux institutions publiques, telles que conseils généraux (Zemstwos), municipalités, communes, etc., ainsi qu'aux autorités locales et à des particuliers, l'indispensabilité des dites créations et les déterminer à fonder des écoles techniques ou professionnelles, agricoles, etc., ne fût-ce qu'élémentaires ou primaires. La Société, de son côté, s'engageait à prêter à ces institutions un appui moral et officiel et, dans certains cas, des secours matériels, pour leur faciliter la mise à exécution de cette œuvre patriotique, répondant aux besoins les plus urgents des classes laborieuses de la nation.

Ces mêmes institutions et personnes furent invitées à s'inscrire comme membres de la Société, afin de donner à cette dernière la possibilité de créer, sur les lieux, des succursales ou Comités Locaux, dans le but d'exercer une action plus intense dans les régions de l'activité de chacun de ces Comités et pouvoir, en cas de nécessité et de ressources suffisantes, fonder elle-même quelques établissements scolaires pratiques ou de prévoyance, dans les localités où l'initiative des autres institutions ferait défaut.

C'est ainsi que deux branches distinctes d'activité de la Société se produisirent : l'*une,* consistant dans la propagande dont s'occupe principalement le Comité central de la Société, siégeant à Saint-Pétersbourg[1], et dans le soutien que celui-ci donne aux personnes et institutions, membres de la Société, prêts à se vouer au développement du bien-être des populations locales, — et l'*autre,* dans la mise à exécution directe du programme de la Société par l'intermédiaire de ses Comités Locaux, au fur et à mesure de leur création.

---

1. Ce Comité se compose actuellement : du général aide-de-camp de S. M. l'Empereur et membre du Conseil de l'Empire, comte Nicolas *Ignatieff,* président ; du sénateur, général Jean de *Gedéonoff,* vice-président ; du conseiller privé Jean de *Archipoff* et du conseiller d'État actuel Pierre de *Messoyédoff,* gérant des affaires de la Société.

Comme on pouvait le prévoir, ce fut la première des deux branches d'activité de la Société qui donna jusqu'à présent de plus rapides résultats.

La Société parvint à soulever un mouvement général en faveur de la fondation d'écoles techniques et professionnelles de tous genres, destinées aux deux sexes, et d'ateliers d'apprentissage, dans les villes et les villages. Ce sont surtout ces derniers, ayant pu être annexés à des écoles générales élémentaires existantes et exigeant, par conséquent, le moins de frais d'installation et d'entretien, qui prirent le plus d'extension. Leur nombre, n'ayant jusqu'en 1881 (année de la création de la Société) pas dépassé le chiffre de 250, monta, en 1884, à 875 écoles possédant des ateliers. D'après une enquête que nous fîmes en 1889, elles avaient dépassé le chiffre de 1,200, et sont actuellement au nombre de plus de 2,000.

En 1886, à l'époque du I^er^ Congrès international de Bordeaux, la Société ne comptait que 1,400 membres. Ce nombre s'est accru depuis jusqu'à 2,500.

Au lieu des 21 succursales ou Comités Locaux que la Société avait ouverts jusqu'en 1886, elle en a créé jusqu'à présent 37 dans vingt-deux provinces.

Indépendamment de l'augmentation du nombre de ces succursales, d'importants perfectionnements furent introduits dans l'organisation intérieure de la majeure partie de ces institutions sociales. L'organisation et le fonctionnement de chacun des Comités Locaux sont soumis à un règlement spécial, approprié aux besoins et conditions locaux. Ils possèdent tous des assemblées générales des membres résidant dans la région de l'activité de chaque Comité et des organes exécutifs (conseils d'administration), formés d'un président, d'un vice-président et de quatre à six membres, élus par l'assemblée. Une autonomie presque entière est accordée à ces Comités, vu qu'ils ne sont soumis qu'à la surveillance et au contrôle du Comité central de la Société, ainsi qu'à ceux du Gouverneur de leur province.

La plupart de ces succursales ou Comités Locaux ont pris l'initiative de la création de différentes institutions d'enseignement professionnel ou de prévoyance. Les principales de ces créations sont les suivantes : écoles d'agriculture et de métiers; fermes modèles pour paysans; ateliers d'apprentissage et cours de métiers, soit annexés à des écoles générales des villes et des villages, ou indépendants; écoles primaires avec enseignement de travaux manuels; maisons de travail pour nécessiteux et mendiants, avec ateliers d'apprentissage; bureaux de placement

pour ouvriers cherchant de l'ouvrage; dépôts pour fournir aux travailleurs de bonnes semences, des instruments et outils et des matériaux bruts; cours et conférences populaires; bibliothèques et cabinets de lecture; expositions des produits de la petite industrie locale; caisses de prêts et d'épargne, etc.

En dernier lieu, quelques-uns des Comités Locaux se sont mis, sur la recommandation du Comité central de la Société, à organiser, dans la région de leur activité, un enseignement pratique d'agriculture, de jardinage (potager et fruitier), d'apiculture et d'autres branches agricoles pour les élèves des écoles villageoises, ainsi que pour les paysans adultes, sur des terrains mis à la disposition de ces Comités par des communes rurales, ou par des propriétaires locaux.

Les versements annuels des membres de la Société, qui ne dépassaient pas en 1886 la somme de 15,000 roubles, sont montés en moyenne à 36,000 roubles (soit près de 144,000 francs) par an.

La Société, y compris tous ses organes locaux, fait actuellement un virement annuel de plus de 100,000 roubles (400,000 francs). Le Comité central à Saint-Pétersbourg possède un capital inamovible de 50,000 roubles (soit 200,000 francs). Quelques Comités Locaux possèdent également des capitaux de ce genre, indépendamment de terrains et d'immeubles donnés à la Société.

Les écoles d'apprentissage de la Société prirent, à différentes occasions, part à des expositions, non seulement locales, mais aussi à une exposition générale des écoles techniques russes à Saint-Pétersbourg en 1889, à l'occasion d'un congrès national de l'enseignement technique, convoqué dans cette ville, sur la proposition de votre très humble serviteur, par la Société impériale Polytechnique russe. La Société pour l'Amélioration du Travail National fut représentée à ce congrès par des membres de son Comité central et par des délégués de douze Comités Locaux, venus de dix différentes provinces.

Les travaux des écoles de la Société ont obtenu des distinctions à plusieurs des expositions mentionnées et furent honorés à la dernière exposition scolaire, à Saint-Pétersbourg, de 1889, de la haute bienveillance de feu S. M. l'Empereur Alexandre III, de son Auguste épouse l'Impératrice Marie et de S. A. I. le Grand-Duc héritier Nicolas, actuellement Empereur de Russie, qui daignèrent visiter en détail la section de la Société, et Leurs Majestés acceptèrent même, comme offrande, plusieurs objets faits par les élèves de ses écoles.

La Société se prépare actuellement à prendre une part très active : premièrement, au II$^{e}$ congrès russe de l'enseignement

technique, qui aura lieu à Moscou au mois de décembre de l'année courante, ainsi qu'à une exposition scolaire qui sera annexée à ce congrès, et, plus tard, à l'exposition industrielle, agricole, des beaux-arts, etc., nationale russe, que le gouvernement Impérial organise pour l'été prochain dans la ville de Nyjny-Novgorod.

En vous demandant excuse, Mesdames et Messieurs, d'avoir tant soit peu dépassé les limites de la communication que j'avais l'intention de vous faire, je me permets d'attirer votre bienveillante attention sur le fait, que même dans un pays jeune et si vaste comme la Russie, qui contient tant d'éléments différents, pour ce qui concerne les nationalités qui la peuplent, leur culture, la différence de climats, etc., l'initiative libre et privée, dont on a tant parlé pendant le Congrès actuel et qui, à ce qu'il paraît, fait défaut dans certains autres pays, peut se produire sur une large échelle, en prouvant, une fois de plus, qu'il suffit de la bonne entente et de l'union des efforts d'hommes bien pensants et dévoués à la cause de l'utilité publique, pour créer bien des choses utiles, pouvant contribuer au progrès et à la prospérité de leur pays.

M. Enrico CORDELLI. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, *le devoir avant tout*, dit-on toujours chez les gens bien élevés; mais dans ce moment solennel c'est une nécessaire et puissante manifestation du cœur — plus que la loi du devoir — qui m'oblige à prendre la parole pour remercier du profond de mon âme MM. les Présidents et le Bureau tout entier du Congrès pour l'aimable accueil dont ils ont bien voulu honorer les nombreux congressistes étrangers!

Vous avez voulu démontrer de la sorte — une fois de plus — combien est méritée la bonne réputation dont vous jouissez auprès de tous les peuples du monde, et combien doit être grande notre gratitude et justifiée notre admiration.

Vous avez réussi à merveille, Messieurs, tout le monde peut le dire; faut-il donc que je vous en félicite?...

C'est aussi, de la part de mes chers collègues, Messieurs, de mes aimables confrères et de la Presse d'Italie, que je dois surtout remercier avec chaleur cette haute assemblée — qui réunit dans un admirable accord la fleur de l'esprit, du savoir et de l'art français, et presque de toute l'Europe — pour avoir bien voulu approuver mon vœu en faveur d'une plus grande extension de l'étude de l'harmonieuse langue italienne en

France et surtout dans les départements qui ont le plus de relations avec l'Italie; les heureux résultats que nous en attendons — j'en suis bien sûr — ne tarderont pas à se manifester.

Je ne puis m'empêcher — avant de finir — d'adresser encore une expression sincère de vive reconnaissance et d'admiration profonde à cette providentielle *Société Philomathique* dont les œuvres brillantes sont pour Bordeaux et pour la France un véritable titre de gloire!

Mesdames, Messieurs, je vais retourner bientôt au delà des Alpes, mais mon cœur — je puis bien vous l'assurer — restera encore bien longtemps avec vous, dans votre patrie glorieuse, chérie, que j'aime et que j'aimerai toujours aussi chaleureusement que la mienne!...

Vive Bordeaux! Vive le Peuple français! *(Applaudissements.)*

M. Rombaut. — Je vous demande la permission de m'associer aux délégués étrangers qui ont exprimé leur reconnaissance au Président de ce Congrès et à la Société Philomathique pour l'accueil bienveillant dont nous avons été l'objet à Bordeaux. Nous en garderons un souvenir d'autant plus agréable que les relations que nous avons nouées ici ne seront jamais interrompues. *(Applaudissements.)*

Deux fois déjà je suis venu à Bordeaux à l'occasion de Congrès d'enseignement technique, et j'ai pu me convaincre qu'aussitôt la connaissance faite et nos relations établies, nous nous sommes considérés comme frères. J'en veux encore la preuve dans l'accueil que j'ai reçu cette fois de la part de tous ceux que j'avais connus en 1886 et que j'ai rencontrés aujourd'hui. Le même sentiment continuera toujours à nous animer: ce n'est, d'ailleurs, que dans l'union de tous que gît la possibilité de créer des choses utiles à l'humanité, et l'œuvre que nous poursuivons n'a pas d'autre but. *(Applaudissements.)*

M. del Salto. — J'ajoute, Mesdames et Messieurs, mes remerciements à ceux de mon collègue, M. Sanchis, pour l'honneur que vous avez bien voulu nous faire en choisissant Madrid comme lieu de réunion du prochain Congrès d'ensei-

gnement technique. Nous ne sommes pas aussi avancés que vous sous le rapport de l'enseignement technique, mais nous nous efforcerons de profiter de l'exemple que vous nous offrez et nous espérons qu'en 1897 il nous sera donné de vous faire constater nos progrès. Nous n'aurons, d'ailleurs, qu'à vous copier, et, vous le savez, il est plus facile de copier que d'inventer. Nous suivrons, s'il est possible, l'exemple de la France et de M. Rombaut, dont j'ai pu visiter les écoles en Belgique, et, si nous y parvenons, le résultat sera parfait.

Je ne veux pas abuser plus longtemps de vos instants, Mesdames et Messieurs. Je termine en adressant mes remerciements à la Société Philomathique qui a organisé le premier Congrès de l'Enseignement technique. *(Applaudissements.)*

Je ne vous dis pas : Adieu! mais : Au revoir! à Madrid! *(Nouveaux applaudissements.)*

M. de Kovalevski. — Au nom des Gouvernements étrangers, je voudrais adresser des remerciements à la Municipalité de Bordeaux et à la Chambre de Commerce qui nous ont réservé un accueil si sympathique. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Nous sommes arrivés, Mesdames et Messieurs, au terme de nos travaux. Je ne veux pas vous faire un discours; je ne puis cependant me dispenser de vous remercier, vous tous qui avez bien voulu venir prendre part à notre Congrès. Quand la Société Philomathique vous a invités, elle comptait sur votre bonne volonté, qui ne lui a pas fait défaut.

J'adresse, à tous, mes remerciements pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider ce troisième Congrès de l'Enseignement technique, et pour la bienveillance que vous m'avez témoignée. La tâche aurait pu être difficile, vous me l'avez rendue facile à accomplir. Je remercie également les présidents des deux sections, commerciale et industrielle. Grâce à eux, on a travaillé au moins autant, sinon plus, qu'au Congrès de 1886. Cela tient à la compétence, à l'autorité, à la bonne volonté, à l'amour du travail, que nous avons trouvés en M. Siegfried, président de la Section commerciale, et en M. Mesureur, pré-

sident de la Section industrielle. *(Applaudissements répétés.)*

J'ai déjà remercié les Ministères français de nous avoir envoyé des délégués éminents. Vous avez pu apprécier leur talent et leur compétence, et juger combien leur collaboration nous a été précieuse. Je leur renouvelle l'expression de notre gratitude.

Je remercie aussi les délégués étrangers du concours actif qu'ils nous ont donné avec tant de compétence et d'érudition. On l'a dit et je le répète : chacun a apporté sa part de collaboration avec l'affabilité la plus grande ; tout s'est passé cordialement, toutes les discussions ont été empreintes de la plus grande courtoisie. Messieurs les Délégués étrangers ont certainement contribué beaucoup à la bonne harmonie qui n'a cessé de régner dans le Congrès. Je les en remercie. Mes remerciements vont plus haut derrière eux, je remercie leurs Gouvernements à qui je les prie de transmettre l'expression de notre reconnaissance.

Vous avez décidé que le prochain Congrès se tiendrait à Madrid. Il ne me reste plus qu'à vous donner rendez-vous dans la capitale de l'Espagne, où nous nous retrouverons en 1897. Je dis : nous nous retrouverons, car j'espère m'y rendre et je désire y rencontrer la plupart d'entre vous.

M. Rombaut disait avec beaucoup de justesse que quand on se rencontre dans des manifestations de ce genre, on se lie davantage, parce qu'il n'y a pas de lien plus doux, plus solide que celui qui se forme dans le travail accompli en commun, lorsque ce travail est utile et élevé comme le nôtre. *(Applaudissements.)* Au moment où nous nous sommes réunis, nous nous connaissions uniquement de réputation, nous avions les uns pour les autres de l'estime ; mais lorsque nous nous sommes connus davantage, un sentiment plus doux a pris naissance : celui de l'amitié. Je souhaite que ce sentiment s'accentue encore, je désire que nous nous revoyions le plus souvent possible, d'abord au Congrès de Madrid, puis à d'autres. *(Applaudissements prolongés.)*

Messieurs, je déclare clos le Congrès de 1895.

La séance est levée à six heures trente-cinq minutes.

# II

# SECTION INDUSTRIELLE

## SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 1895

---

**Présidence de M. MESUREUR**

---

Le mardi 17 septembre 1895, à neuf heures du matin, en vertu du règlement du Congrès, les membres de la Section industrielle du III[e] Congrès international d'Enseignement technique se sont réunis à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, dans la salle affectée à leurs délibérations.

**Constitution du Bureau de la Section.**

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, Messieurs, notre premier devoir est de constituer le Bureau de la Section industrielle. Si vous le permettez, nous continuerons les traditions de notre honorable président, M. Saignat, qui a su non seulement nous charmer hier, mais nous guider, devrais-je dire, dans notre choix pour l'élection du Bureau général du Congrès.

J'aurais pu vous souhaiter la bienvenue, mais j'ai craint d'affaiblir celle si cordiale qui nous a été faite aux uns et aux autres par M. Saignat. Nous nous connaissons, d'ailleurs, à peu près tous, et si nous nous retrouvons ici, dans cette ville hospitalière, nous savons que c'est pour travailler dans l'intérêt de nos concitoyens, à quelque pays que nous appartenions.

Je vous demanderai donc la permission de désigner à votre choix, pour la vice-présidence de la Section, d'abord M. Eug. Rombaut, délégué du Gouvernement Belge, que beaucoup d'entre nous connaissent et qui, d'ailleurs, est d'une compétence reconnue; nous avons eu le plaisir de le constater dans les Congrès antérieurs de 1886 et 1889. Il occupe une grande

situation en Belgique; on peut dire qu'il est le grand directeur de l'Enseignement technique de cette nation amie. Aussi, sa modestie dût-elle en souffrir, j'avoue que le Congrès n'aura qu'à se féliciter non pas seulement d'avoir en M. Rombaut un vice-président éclairé, mais un collaborateur très précieux. *(Assentiments.)*

M. Rombaut est élu vice-président à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — Comme deuxième vice-président, Messieurs, je crois que nous sommes très heureusement guidés dans notre choix par l'estime et la considération dont jouit M. Bayssellance, ingénieur distingué de la Marine, ancien maire de Bordeaux, ancien président de la Société Philomathique. *(Applaudissements.)* Il était désigné naturellement à vos suffrages; aussi je vous propose comme vice-président M. Bayssellance.

M. Bayssellance est élu vice-président à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons maintenant à nommer les secrétaires. Si vous le voulez, nous en nommerons deux: M. Pagnard et M. Biaut; M. Pagnard, ancien élève de l'École Centrale et ingénieur de la Maison Hersent; M. Biaut est préparateur à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, il est un de ceux sur lesquels on peut compter. Comme nos travaux seront laborieux et qu'il est d'usage d'en confier aux jeunes le compte rendu, je vous demanderai, en conséquence, d'approuver le choix de MM. Pagnard et Biaut comme secrétaires.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le Bureau est donc ainsi composé :

MM. Mesureur, président; Eug. Rombaut, Bayssellance, vice-présidents; Pagnard, Biaut, secrétaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Le Bureau étant constitué, j'invite MM. Rombaut et Bayssellance, ainsi que MM. les Secrétaires, à prendre place au Bureau.

M. le Président. — Messieurs, en ouvrant la première séance de la Section industrielle, je croirais manquer à tous mes devoirs si je ne remerciais mes collègues de l'honneur qu'ils me font en me nommant à la tête de cette Section. Je leur exprime ma vive gratitude en les assurant de mon dévouement le plus absolu et de mon impartialité.

J'espère que, de leur côté, ils voudront bien rendre ma tâche facile.

Quant à nos travaux, je crois que nous n'aurons qu'à nous inspirer du remarquable discours de notre honorable président, M. Saignat, discours que nous aurons — je le désire vivement — bientôt entre les mains et qui est plein d'enseignements pour nous. Essayer d'en faire l'analyse serait, en effet, prétentieux de ma part, car il est tout un programme, que je serais très désireux de voir suivre par la Section industrielle.

Je suis convaincu que nous aurons alors rempli notre mission et fait un travail sérieux et utile. *(Applaudissements.)*

Messieurs, je crois que, pour ne pas perdre de temps dans des questions inutiles, nous devons d'abord donner la parole à ceux qui ont des communications à faire. *(Assentiment.)*

M. le Président. — Je donne la parole à M. E. de Kovalevski, délégué du Ministère de l'Agriculture et de la Société Polytechnique impériale de Russie pour la communication qu'il doit faire au nom de Mme Sophie Davydof.

## Note sur les cours de dessin des écoles spéciales créées dans les campagnes

Présentée au nom de Mme Sophie Davydof

Par M. de Kovalevski

Délégué de la Russie.

Messieurs,

De tous les métiers qui, dans les campagnes russes, occupent la population féminine, c'est l'industrie de la dentelle qui est la plus répandue d'un bout à l'autre de l'Empire.

L'école de dentelles « Marie », ainsi appelée du nom de l'Impératrice mère, sous l'auguste patronage de qui elle a été fondée en 1883, à Saint-Pétersbourg, fut longtemps l'unique établissement auquel les ouvrières pouvaient s'adresser pour avoir de nouveaux dessins, des indications techniques et quelquefois même de légers secours pécuniaires.

En 1890, deux autres sections furent annexées à l'école « Marie », une section de broderies et une de tapis, ayant pour but le perfectionnement de ces industries, qui, moins répandues que la dentellerie, sont néanmoins d'une grande importance dans la vie économique des différents centres de la Russie.

Cependant une seule école, disposant d'ailleurs de ressources fort minimes, ne pouvait naturellement subvenir aux exigences de nombreuses ouvrières, et la plupart des provinces restaient en dehors de son influence.

Le Ministre des Domaines, M. Ostrovski, porta son attention sur un fait aussi regrettable et trouva urgent de soutenir l'initiative privée chaque fois qu'une dame s'adressait à lui pour obtenir un subside du Ministère et l'autorisation d'organiser une petite école ayant pour but le perfectionnement d'une des industries féminines locales.

C'est ainsi que depuis 1888 furent fondées les écoles suivantes : l'école de tissage de la Princesse Marie Ouroussof, dans la province de Smolensk; les écoles de broderies de Mme Sophie Kaznatcheïef, dans la province de Riazan; de la Princesse Alexandrine Ivof, dans la province de Moscou, et de Mlle Aimée Chanykof, dans la province de Jaroslak, et les écoles de dentelles de Mlle Anna Krianine, dans la province de Viatka, et de Mme Nadine Ogaref, dans la province d'Orel.

En dernier lieu, une nouvelle école de dentelles fut fondée par Mme Polovtzof, dans la province de Riazan, avec l'autorisation de M. Ermolof, ministre de l'Agriculture et des Domaines, et avec un subside du Ministère.

En dehors des écoles susmentionnées, le Ministre Ostrovski trouva nécessaire d'établir des cours de *dessin technique* dans les écoles primaires des principaux centres du travail des dentelles.

Le choix du Ministre s'arrêta sur la ville de Riazan, dont les faubourgs sont habités par des familles de paysans, ne connaissant pas d'autres métiers que la dentellerie.

Dans la province de Riazan, on comptait, en 1880, plus de 7,500 dentellières, et, depuis, ce chiffre a encore considérablement augmenté.

Dès l'ouverture des cours à l'école (élémentaire) primaire du faubourg Jamskaïa, en 1892, ils furent fréquentés par trente à quarante fillettes de neuf à quatorze ans.

La maîtresse de dessin, choisie parmi les meilleures élèves de l'école du baron Stieglitz, de Saint-Pétersbourg, adopta pour l'enseignement une méthode graduée, qui amène les élèves en aussi peu de temps que possible au dessin technique.

Le cours de dessin comprend *deux sections :* dans la première, les commençantes dessinent d'abord sur papier *quadrillé* et arrivent à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire au bout de huit à huit mois et demi, à faire des copies de dentelles d'après des photographies ou des échantillons de dentelles, ainsi qu'à faire les dessins piqués.

Les élèves de la seconde section (supérieure) s'exercent à combiner sur un motif donné et en composent de nouveaux tirés de leur imagination ou d'après ce qu'elles ont déjà vu et étudié.

Le succès de ces études est déjà notable, grâce à l'initiative éclairée de la maîtresse de dessin, M^lle^ Stépanof, qui possède un grand talent pédagogique et qui dirige sa classe sans le moindre esprit de routine.

Cependant, pour que l'enseignement du dessin prît tout l'essor voulu, il était essentiel que les élèves et leurs parents fussent convaincus du grand avantage qui existe pour les dentellières à se fournir elles-mêmes les tracés de dentelles et les dessins piqués, au lieu d'être à la merci des marchandes qui les leur vendent à des conditions plus ou moins désavantageuses.

Le cas échéant, il était absolument nécessaire que les élèves s'exerçassent davantage à faire des dessins piqués, ainsi que les dentelles, d'après leurs propres dessins, mais sous la direction d'une maîtresse, afin que les parents des élèves vissent les dessins de l'école réellement utilisés.

Le gouverneur de Riazan fit venir dans ce but une ancienne élève de l'école de dentelles « Marie », de Saint-Pétersbourg, et c'est sous sa direction que les petites filles travaillent maintenant.

Dans les autres écoles de broderie et de dentelles, exception faite de celles de M^me^ Kaznatchéïef et de M^lle^ Chanykof, ce sont les élèves de l'école « Marie » qui enseignent le dessin en même temps que les procédés perfectionnés de travail technique.

On consacre généralement au dessin de trois à cinq heures par semaine dans les écoles susmentionnées ; ce n'est qu'à l'école de dentelles « Marie » que les élèves dessinent de six à dix heures par semaine.

On dessine d'abord au crayon et puis on passe à la plume et quelquefois à la couleur blanche et noire.

Le dessin en plusieurs couleurs est introduit seulement à l'école de dentelles « Marie ».

Le cours de l'enseignement dure deux années scolaires, formant au total de seize à dix-huit mois, à l'exception de l'école « Marie », où l'on garde les élèves de dix-huit mois à deux ans.

Dans le courant des deux années, les fillettes et jeunes filles (car on reçoit des élèves d'un âge très différent) ne travaillent pas seulement au perfectionnement de leur métier (dentelle, broderie, tapis), elles ont aussi des leçons d'instruction religieuse, de lecture, d'écriture, d'arithmétique et quelquefois de plain-chant.

Dans toutes ces écoles, l'enseignement du dessin, dont le programme est strictement approprié à faciliter l'exécution des dessins pour telle ou telle autre industrie, donne d'excellents résultats.

Les élèves finissent par comprendre « la ligne » et « la forme » et emportent, en rentrant dans leur foyer, un goût plus développé, un esprit d'ordre dans le travail, de même qu'une certaine culture morale, que les enfants acquièrent grâce aux soins et à la sollicitude des dames qui s'occupent des écoles dans les campagnes.

M. LE PRÉSIDENT. — Je serai sûrement l'interprète de l'Assemblée en remerciant M. de Kovalevski de sa communication si intéressante et qui nous a montré ce qu'avait pu réaliser l'initiative privée en Russie, dans les campagnes, pour le développement de l'industrie de la dentelle. A cet effet, des écoles spéciales, nous a-t-il dit, ont été fondées d'un bout à l'autre de l'Empire pour le tracé des dentelles et l'enseignement du dessin piqué. Je lui demanderai de bien vouloir nous expliquer en quoi consiste cet enseignement et de nous montrer, s'il est en mesure de le faire, les différents degrés qu'il importe de franchir pour arriver aux résultats qu'il a signalés.

M. DE KOVALEVSKI. — Je puis déférer très heureusement au désir de M. le Président, en faisant passer sous les yeux de

l'Assemblée la méthode employée dans les écoles de broderies et de dentelles des provinces d'Orel, de Viatka, de Riazan, de Moscou, de Jaroslak, etc...

M. de Kovalevski fait ici une exposition murale des modèles de dessins : les uns consistant en photographies, les autres en échantillons de dentelles, véritables chefs-d'œuvre.

Pour chaque modèle, il donne des explications concises, sachant y mêler des anecdotes ; il défend sa cause avec éloquence et autorité.

L'Assemblée écoute l'orateur avec le plus vif intérêt et témoigne par de chaleureux applaudissements tout le plaisir qu'elle a éprouvé à l'entendre.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, si quelqu'un désire faire des observations au sujet de cette intéressante communication, je lui donnerai très volontiers la parole.

Personne ne demande la parole?... Bonne note est prise de la communication de M. de Kovalevski.

UN MEMBRE. — Il n'y a pas à statuer?

M. LE PRÉSIDENT. — Nullement. Nous ne pouvons que donner acte de la communication puisque, en réalité, il n'y a aucun projet de résolution.

M. LE PRÉSIDENT dit que la deuxième communication portée à l'ordre du jour est relative à l'*Enseignement des Beaux-Arts au Japon* par M. Braquehaye, professeur à l'École des Beaux-Arts.

PLUSIEURS MEMBRES. — M. Braquehaye est absent.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a lieu, dès lors, de renvoyer à une séance ultérieure la communication de M. Braquehaye. *(Assentiment.)*

M. LE PRÉSIDENT. — La troisième communication est de

M. Eug. Valade sur les *Travaux de construction et les matières premières*. M. Valade est-il présent?

M. EUG. VALADE. — Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole.

## L'Enseignement technique et professionnel

*(Travaux de construction et matières premières)*

Par M. Eug. VALADE

Conducteur de travaux à Bordeaux.

MESSIEURS,

La communication que j'ai à vous faire porte sur « l'enseignement technique et professionnel dans les écoles d'apprentissage ».

Cette question n'est évidemment pas nouvelle, mais elle est si importante pour l'avenir de l'industrie en général qu'on ne saurait trop se préoccuper de rechercher les moyens les plus susceptibles d'assurer cet avenir.

Le 27 avril 1888, j'adressai à M. Lockroy, alors ministre de l'Instruction publique et de passage à Bordeaux avec M. Carnot, président de la République, une lettre par laquelle je demandais, au nom de l'Instruction publique et des classes ouvrières, aide et protection pour l'extension de l'instruction professionnelle de l'enseignement technique, et la création d'écoles d'apprentissage de garçons. Je demandai également de faire nommer une Commission composée de membres compétents, pour faire apprécier chez moi la valeur et l'utilité d'un travail combiné depuis quarante années, et tout spécialement applicable à l'enseignement technique. Je faisais remarquer dans ma lettre que la Préfecture de la Gironde, en 1879, avait apprécié la valeur de mon système, d'après un premier rapport déposé en 1878, mais que, depuis cette époque, tout en était resté là, malgré mes nombreuses démarches faites auprès des diverses administrations, et bien que je fusse recommandé par les ministères qui se sont succédé!

M. Lockroy prit en considération les justes réclamations que je lui avais adressées, et, après avoir fait faire une enquête sur

ma conduite et ma moralité, chargea M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux de nommer une Commission composée de cinq membres, choisis parmi les gens indépendants et compétents dans la question.

Cette Commission s'est réunie chez moi les 4, 11 et 20 novembre 1888, pour passer en revue une partie du volumineux matériel enseignant, ainsi que des plans, épures et formules numériques correspondant dans l'ensemble. Après examen fait, MM. les membres de la Commission ont exigé un programme relatif, que j'ai remis deux jours après au président de la Commission.

Le programme, qui ne contenait pas moins de quatre pages, se résumait en ceci :

La base fondamentale de l'instruction professionnelle et de l'enseignement technique, indispensable aux élèves des écoles d'apprentissage de garçons, repose principalement sur le dessin linéaire, pratique et professionnel, sur la géométrie élémentaire appliquée à l'évaluation des surfaces et volumes des corps et solides, ce que j'ai démontré dans un volume intitulé : *la Stéréométrie,* système publié en 1878.

Qu'est-ce que la stéréométrie ? C'est la branche de la géométrie pratique qui, à l'aide de dessins et de modèles en nature, sert à construire et à évaluer tout ce qui est susceptible d'être mesuré, tant en surfaces qu'en volumes. Indépendamment, la stéréométrie comprend le lever des plans, le nivellement, la connaissance des matériaux et matières employés dans les constructions; la physiologie des végétaux relativement aux bois de construction, leur provenance, leur emploi; la comptabilité ouvrière pratique et spécifiée; les travaux élémentaires de coupe des bois et des pierres, en un mot tous les travaux de construction.

Après avoir pris le temps nécessaire pour étudier ce vaste programme, la Commission s'est réunie le 30 décembre, dans l'École supérieure, rue Pèlegrin, pour rédiger un rapport et statuer à nouveau sur un travail tout spécial demandé par deux membres, concernant les bois de construction et les matériaux compris dans la maçonnerie. Il a été produit, à cet effet, une centaine d'échantillons de bois, de provenances françaises ou étrangères, du Nord et de l'Amérique, classés dans un ordre numérique, correspondant à une légende indiquant pour chaque objet : sa provenance, ses qualités, ses défauts et l'emploi auquel il est propre; de même pour la maçonnerie.

Séance tenante, le rapporteur a été nommé; il a rédigé son rapport le lendemain et l'a fait parvenir à chacun de ses collègues.

Le 16 janvier, le dossier et les conclusions du rapport ont été remis à l'Inspecteur d'Académie qui les a ensuite renvoyés le 18 au Recteur, qui les a, à son tour, expédiés le lendemain à Paris, au Ministère de l'Instruction publique.

Je vous demande la permission, Messieurs, de faire passer sous vos yeux ces conclusions pour bien vous montrer que depuis longtemps je travaille à l'amélioration et au développement de l'enseignement professionnel.

## CONCLUSIONS

« L'exposé des travaux et des propositions de M. Valade étant fait, qu'est-ce que la Commission nommée par M. le Recteur peut être autorisée à proposer?

» Certes, elle reconnaît combien serait utile à Bordeaux une école d'apprentissage destinée à de jeunes garçons de treize à seize ans, ayant terminé leurs études primaires.

» Le programme tracé par M. Valade, plus ou moins amendé — auquel il faudrait tout particulièrement ajouter le travail des métaux, — y pourrait être suivi et rendrait de grands services. Mais pouvons-nous affirmer, ainsi que semble le désirer M. Valade, que, seul, il serait capable de diriger un établissement de ce genre? Le jour où une école d'apprentissage sera créée à Bordeaux — nous appelons ce jour de tous nos vœux, — les fondateurs sauront, sans doute, faire appel à la collaboration d'hommes compétents et choisir parmi les candidatures qui se produiront, soit aux fonctions de directeur, soit à celles de professeur, celles qui leur offriront le plus de garanties.

» Si l'on juge devoir recourir aux connaissances et à la compétence de M. Valade, nous nous en réjouirons et pour lui et pour les élèves qu'on lui confiera, mais nous ne pouvons évidemment faire, dès maintenant, une sorte de choix par provision, n'en ayant ni la compétence ni la mission.

» Il est vrai que M. Valade, qui ne demande qu'à s'utiliser en quelque sorte sans condition, accepterait d'être chargé de l'enseignement du travail manuel dans une ou plusieurs écoles communales de la Ville. Ici nous croyons pouvoir être moins réservés et émettre le vœu que le choix de l'Administration municipale tombe sur lui lorsqu'un emploi de chef de travail manuel deviendra vacant dans une de nos écoles communales primaires.

» Reste un troisième mode d'emploi des connaissances de

M. Valade, consistant à lui attribuer la direction d'un cours temporaire d'adultes ou d'apprentis, analogue à ceux que patronne la Société Philomathique.

» Déjà, à plusieurs reprises, en 1878-1879 et jusqu'en ces derniers temps, fin décembre 1888, M. Valade a fait annoncer par les journaux des cours gratuits et publics de dessin linéaire professionnel, de géométrie élémentaire appliquée aux évaluations des surfaces planes, des surfaces et volumes des corps et solides, la construction des figures géométriques, ainsi que la géométrie dans l'espace, au moyen de son système *stéréométrique*. Ces cours ont eu lieu, soit dans le local des cours d'adultes, rue Saint-Nicolas, soit chez lui-même, dans les locaux privés et en dernier lieu à l'école Saint-Charles, et M. Valade, qui les a professés dans le seul désir de se rendre utile à la classe ouvrière, n'a obtenu ni demandé d'ailleurs, en échange de son temps, de la fourniture et transports de son matériel, la moindre indemnité.

» Peut-être serait-il humain, s'il était reconnu que ces cours ont un résultat utile pour les ouvriers qui les suivent, d'attribuer à M. Valade une indemnité convenable. Cette indemnité pourrait être demandée à M. le Ministre du Commerce ou à M. le Ministre de l'Instruction publique, sinon à l'Administration municipale. M. Valade pourrait en même temps être recommandé à la Société Philomathique pour les connaissances étendues qu'il possède sur les qualités des matériaux. Il semble que les jeunes ouvriers qui suivent les cours d'adultes de la rue Saint-Sernin retireraient un grand profit des leçons qui leur seraient données sur ce sujet et tout à fait pratiques de *technologie*.

» C'est par l'expression de ces vœux, formulés au nom de la Commission et auxquels je prie M. le Recteur de vouloir bien s'associer, que je clos le présent rapport. »

Telles sont, Messieurs, les conclusions du rapport présenté sur les propositions que j'avais faites à l'Administration.

La plupart d'entre elles auraient pu certainement, depuis, recevoir une sanction plus efficace et entrer, pour ainsi dire, dans le domaine de la pratique. Je ne sais pourquoi les choses sont restées dans le même état.

C'est dans le but de provoquer des décisions nouvelles, dans le seul intérêt de l'enseignement professionnel, dans l'intérêt surtout de notre industrie, que j'élève aujourd'hui de nouveau la voix, persuadé qu'elle trouvera un écho dans le cœur de tous ceux qui se préoccupent de la richesse et de la grandeur de notre pays. Je souhaite qu'elle soit entendue. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La question que vient de soulever M. Valade est des plus intéressantes, et j'applaudis à ses efforts. Mais il me permettra de lui faire remarquer que contrairement à ce qu'il pense, il a été beaucoup fait depuis 1888, en faveur de l'enseignement technique, soit pour les Écoles d'apprentissage, soit pour les Écoles professionnelles. Non seulement, l'initiative des Pouvoirs publics s'est fait sentir en apportant diverses réformes à l'enseignement professionnel tel qu'il existait antérieurement, mais l'initiative privée, hardie dans bien des cas, a fait, elle aussi, des merveilles : à tel point que tout ce que désire M. Valade est professé et enseigné dans presque toutes les Écoles d'apprentissage et professionnelles. Peut-être M. Valade ignorait-il cette situation et a-t-il voulu simplement attirer l'attention du Congrès et, partant, celle des Pouvoirs publics, sur des réformes nouvelles qui s'imposent et que nous souhaitons tous. Dans ce cas, il peut être assuré que nous ne négligerons rien et que tous nos efforts — nous sommes ici pour cela — tendront vers ce but. *(Applaudissements.)*

M. Valade. — Je ne méconnais pas que le législateur est venu modifier, depuis, les programmes de l'enseignement professionnel. Mais il reste encore beaucoup à faire. Je dis *beaucoup,* car les bons ouvriers deviennent de plus en plus rares. On fait aujourd'hui des spécialistes et non des ouvriers habiles dans l'art de tout faire, c'est-à-dire de comprendre et d'exécuter toutes les choses inhérentes à leur profession.

Il y a là un danger que je voudrais prévenir, non seulement en élevant le niveau intellectuel des jeunes gens qui se destinent à l'industrie, mais aussi en complétant, en donnant plus de développement à leurs connaissances techniques.

M. le Président. — Nous tiendrons compte de vos desiderata, qui sont les nôtres.

M. le Président. — Je reçois à l'instant la proposition suivante, qui vient d'être déposée sur le bureau :

*A Monsieur le Président du III^e^ Congrès international de l'Enseignement technique, commercial et industriel à Bordeaux.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le soussigné, *Ulysse Géraud*, membre de la Société Philomathique, demeurant à Bordeaux, rue des Faussets, n° 7, a l'honneur de déposer le vœu suivant :

*Création d'écoles préparatoires d'apprentissage*, destinées à donner à l'Industrie, au Commerce et à l'Agriculture, des sujets suffisamment capables de rendre des services et de gagner un salaire dès leur sortie desdites écoles.

Ces écoles devront être installées dans les principaux centres.

Elles seront subventionnées :

1° Par l'État et le Département;

2° Par la Municipalité;

3° Par les Syndicats;

4° Par des souscriptions particulières.

Grâce au précieux concours de chefs d'ateliers et de maisons de commerce, sans excepter celui de praticiens dévoués, leur fonctionnement donnera des résultats appréciables.

Elles combleront maintes lacunes, développeront le goût du travail et faciliteront à la classe ouvrière une existence moins pénible.

Pour être admis à ces écoles, les candidats devront remplir les conditions suivantes :

1° Produire un certificat de bonne vie et mœurs;

2° Être munis de leur certificat d'études primaires;

3° Habiter la ville ou l'arrondissement.

Bordeaux, le 16 septembre 1895.

ULYSSE GÉRAUD,
Membre du Congrès.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Géraud est-il présent?

M. GÉRAUD. — Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. — Eh bien, vous avez votre opinion faite sur chacune des questions visées dans votre vœu?...

J'ai lieu de le croire, en effet, car pour vous exprimer comme vous l'avez fait, il me paraît nécessaire d'avoir non

seulement une réelle compétence, mais d'être aussi familiarisé avec chacune d'elles : savoir notamment ce qui se passe en France et à l'étranger et connaître ce qui a été fait et tenté jusqu'ici. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous le dire?

M. GÉRAUD. — Je ne demanderais pas mieux, Monsieur le Président, mais je ne comptais pas prendre la parole aujourd'hui. Dans ma pensée, j'avais simplement l'intention de fixer l'attention du Congrès sur ma proposition, me réservant le plaisir de la développer et de la discuter ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous pourriez toujours — et je vous demande cela pour ne pas prolonger inutilement nos travaux — nous donner un aperçu de vos idées.

M. GÉRAUD. — Je le regrette, mais je ne suis pas en mesure de le faire. Ce que je puis faire, c'est me tenir à la disposition du Congrès pour demain mercredi ou jeudi matin; j'espère qu'à ce moment-là je pourrai présenter un travail utile.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais vous connaissez ce qui a été fait au point de vue des écoles d'apprentissage et vous ne pourriez pas, dès maintenant, compléter votre note? Vous pourriez, ce semble, nous dire ce qui a été fait, ce qu'on aurait dû faire, ce qui reste à faire. Vous n'avez fait aucun commentaire. Vous n'ignorez pas, cependant, qu'il existe un grand nombre d'écoles d'apprentissage et d'écoles professionnelles : les unes sont départementales et municipales, les autres nationales?

M. GÉRAUD. — Je n'ai pas mes notes avec moi.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous allons alors renvoyer la discussion de votre vœu à une autre séance.

C'est l'avis de l'Assemblée, n'est-ce pas, Messieurs?... *(Assentiment général.)*

M. GÉRAUD. — Voudriez-vous, je vous prie, m'indiquer la date?

M. LE PRÉSIDENT. — Demain, si vous voulez.

M. GÉRAUD. — Demain, je ne pourrai pas; jeudi, si vous n'y voyez aucun inconvénient.

M. LE PRÉSIDENT. — Jeudi, notre ordre du jour sera probablement très chargé. Vous savez, en effet, que plus on s'approche de la clôture d'un Congrès, plus il y a de questions à résoudre et auxquelles on ne pense pas tout d'abord.

Je crois que, dans l'intérêt de tous, nous devrions traiter et résoudre les questions à mesure qu'elles sont présentées.

Dans le cas contraire, nous risquons d'obstruer l'ordre du jour de chacune de nos séances et de ne pas les épuiser.

M. GÉRAUD. — Je comprends très bien votre observation, mais, comme je vous l'ai dit, je ne prévoyais pas qu'il me serait donné de prendre aujourd'hui la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous comprenez très bien que si j'ai insisté pour que vous nous donniez votre opinion dès maintenant, c'est parce qu'il paraît impossible de formuler un vœu tel que vous l'avez fait, sans avoir étudié la question.

M. GÉRAUD. — Eh bien, Monsieur le Président, je ferai tout mon possible pour la traiter demain.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est entendu! demain, nous aurons le plaisir de vous entendre.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, on m'informe à l'instant que demain matin nous n'aurons pas à venir dans cette salle. Désormais, et pour donner à ceux de nos collègues qui le désireraient plus de facilité pour aller dans les deux sections, nous tiendrons les séances de la Section industrielle dans le grand amphithéâtre du rez-de-chaussée, en face de celui réservé à la Section commerciale.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous n'avons plus rien à l'ordre du jour. Si vous le voulez, Messieurs, nous allons reprendre les vœux qui ont été votés en 1886, puis en 1889 dans la Section industrielle. *(Assentiment.)*

Nous allons les reprendre un à un : nous examinerons ceux qui ont déjà reçu satisfaction. Nous verrons si ce qui a été fait a été bien fait sur certains points, et, ensuite, ce qu'il y a lieu de faire.

M. COLIN. — Il serait peut-être nécessaire, Monsieur le Président, de voir si, dans l'Assemblée, quelques membres n'auraient pas de propositions à nous soumettre.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous remercie, mon cher collègue, de votre observation; mais, au moment même où vous la présentiez, j'allais demander si quelqu'un avait le désir de parler sur les questions générales de l'enseignement technique.

Il est bien entendu que je fais appel à toutes les bonnes volontés, étant ici pour nous instruire réciproquement.

Je préférerais que vos observations soient présentées maintenant afin de ne pas éterniser inutilement les questions.

M. PILLET. — Nous avions l'intention, M. Colin et moi, de faire quelques observations sur le travail présenté, il y a un instant, par notre honorable collègue, M. de Kovalevski. Mais nous cédons bien volontiers la parole à ceux qui désireraient la prendre.

M. COLIN. — Mon collègue M. Pillet et moi, avons été frappés par la très intéressante communication de M. de Kovalevski....

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

Quelques personnes qui n'assistaient pas au commencement de la séance, c'est-à-dire au moment où nous avons eu le plaisir

d'entendre M. de Kovalevski, ont besoin, selon moi, d'être mises au courant de la question qui a été traitée. Je vais essayer de la résumer devant eux, réservant le soin à M. de Kovalevski de compléter ou de rectifier ce que je vais dire.

M. de Kovalevski, délégué du Gouvernement Russe, a fait, tout à l'heure, une communication sur l'enseignement du dessin dans les écoles spéciales créées en Russie, dans les campagnes, pour l'industrie des dentelles. Il nous a montré que la première école de dentelles a été fondée, en 1883, à Saint-Pétersbourg. Cet établissement a été pendant longtemps le seul où les ouvrières pouvaient s'adresser pour avoir de nouveaux dessins, des indications techniques et quelquefois même des secours pécuniaires.

En 1890, deux autres sections ont été créées et annexées au même établissement pour répondre à l'affluence considérable de demandes qui arrivaient de toutes parts. Le Ministre des Domaines fut saisi de cette situation regrettable et il décida immédiatement de venir en aide à l'initiative privée qui désirerait fonder de nouvelles écoles.

Cette mesure bienveillante ne tarda pas à produire ses fruits : de nouvelles écoles furent, en effet, fondées d'un bout à l'autre du royaume. Aujourd'hui, les écoles de dentelles sont très nombreuses et fréquentées par un grand nombre d'élèves. L'enseignement du dessin qui est donné dans ces divers établissements comprend deux sections : une section élémentaire et une section supérieure.

Ce qu'il y a de curieux, dans les résultats obtenus par les professeurs, c'est que toutes les élèves savent faire toutes sortes de dentelles et de broderies.

A côté des résultats matériels, il y a les résultats moraux, qui ne sont pas moins intéressants et qu'il importe de signaler : c'est que les élèves finissent par comprendre « la ligne et la forme » et emportent, en rentrant dans leur foyer, un goût plus développé, un esprit d'ordre dans le travail, de même qu'une certaine culture morale que les enfants acquièrent grâce aux soins et à la sollicitude dont on les entoure.

M. de Kovalevski a ensuite commenté l'enseignement du

dessin dans ces écoles russes. C'est au sujet de l'enseignement du dessin dans ces différents établissements que MM. Colin et Pillet ont demandé la parole pour poser quelques questions à M. de Kovalevski.

M. de Kovalevski. — Je me tiens à la disposition de mes collègues du Congrès.

M. le Président. — Je n'attendais pas moins de votre courtoisie.

Si vous me le permettez, et afin d'élucider rapidement la question que vous avez bien voulu traiter devant nous, j'irai au-devant des explications que désirent provoquer de votre part MM. Colin et Pillet.

Vous avez bien dit, n'est-ce pas, tout à l'heure, qu'il y avait en Russie, dans les campagnes, des écoles spéciales de dentelles?

M. de Kovalevski. — Parfaitement. Et j'ai signalé, en substance, à votre connaissance, que les cours institués avaient pour but de perfectionner le métier des jeunes filles : dentelles, broderies, tapis.

M. le Président. — Si mes souvenirs sont exacts, je crois que j'ai entendu cette communication à Anvers.

Dès lors, ce qu'il paraît intéressant de préciser, c'est la méthode employée pour l'enseignement du dessin, pour arriver aux résultats que vous nous avez montrés.

M. Colin. — Nous aurions été, en effet, heureux, M. Pillet et moi, de connaître un peu les principes pédagogiques d'après lesquels les enfants travaillent dans les écoles de dessin de l'Empire Russe.

D'après les tableaux que nous avons sous les yeux, il est à supposer qu'il a fallu un certain temps pour exécuter les dentelles et broderies que nous a montrées M. de Kovalevski. Je lui demanderai donc d'avoir l'obligeance de nous indiquer la durée des études d'abord et leurs programmes ensuite.

M. DE KOVALEVSKI. — La durée de scolarité est variable, selon les campagnes et les institutions; dans les unes, elle est de deux ans, c'est le cas de l'école de dentelles « Marie »; dans les autres, on garde les élèves de seize à dix-huit mois.

M. COLIN. — Quelle est, journellement, la durée normale de chaque cours?

M. DE KOVALEVSKI. — A l'école « Marie » les élèves ont six et dix heures de dessin par semaine, et dans les écoles des campagnes, de trois à cinq heures de dessin par semaine.

M. PILLET. — Quel est le procédé employé? Car il doit y avoir une façon de procéder, une méthode d'enseignement, n'est-ce pas?

M. DE KOVALEVSKI. — On dessine d'abord au crayon, puis on passe à la plume et quelquefois à la couleur blanche et noire.

M. PILLET. — Très bien. Mais cela ne nous dit pas quelle est la *méthode* employée pour arriver à l'exécution des dessins que vous nous avez montrés. Jusqu'à présent nous ne voyons que des résultats très intéressants d'ailleurs; nous voudrions savoir comment les élèves arrivent progressivement à composer des dentelles et des broderies. Comme inspecteurs de l'enseignement du dessin, soucieux de faire profiter notre pays des progrès réalisés ailleurs, les questions de *méthode* sont ce qui nous intéresse le plus.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois comprendre que ces Messieurs désireraient connaître la gradation employée; en un mot, quelle est la pédagogie de l'enseignement du dessin dans vos écoles?

M. DE KOVALEVSKI. — On se sert du papier quadrillé.

M. COLIN. — C'est ce que nous voulions savoir; d'autant que dans nos écoles nous avons proscrit ce mode d'enseignement, quelque avantage apparent qu'il présente.

M. de Kovalevski. — Ce que je viens de dire ne concerne que les élèves de la première section. Le papier quadrillé est introduit dans l'enseignement du dessin, car il représente par ses lignes horizontales et verticales une idée juste d'un tissu.

Or, dans la dentelle aussi bien que dans la broderie et le tissage des tapis, l'ouvrière a toujours à faire le compte des fils qui passent en long et en large de l'ouvrage.

Par contre, pour exercer la main et l'œil, pour donner une idée de la ligne et de la forme, on passe du dessin sur papier quadrillé au dessin à main-levée, en exécutant des dessins d'ornements. A la fin du cours, les élèves sont tenues de faire des compositions de dessins d'après un thème choisi par le maître ou la maîtresse, ou d'après leur propre imagination. Ce dessin se fait d'abord à main-levée et est redessiné ensuite avec l'aide d'un compas et d'une règle, pour le rendre techniquement exécutable.

Ces procédés donnent la possibilité aux élèves d'utiliser leurs propres dessins, ce qui est un des buts des écoles mentionnées. Dans la deuxième, ce sont les élèves qui composent elles-mêmes les dessins d'après leur imagination.

M. Pillet. — C'est, en d'autres termes, une application du dessin linéaire aux travaux manuels?

M. de Kovalevski. — Ce n'est pas tout à fait le dessin linéaire qui ne comprend que des traits; c'est l'application générale du dessin (linéaire et d'ornement à main-levée) que l'on fait dans les écoles. Les résultats obtenus sont très bons.

M. Pillet. — En résumé, ce que vous nous avez montré est surtout du dessin technique, et si un enseignement général a permis d'obtenir de pareils résultats, c'est qu'il doit être bon. C'est pourquoi nous eussions été très heureux de le connaître en détail.

M. le Président. — Je me permettrai de faire remarquer à MM. Colin et Pillet qu'il est à craindre que leurs observa-

tions ne reçoivent pas toute la satisfaction désirable. M. de Kovalevski a fait, en réalité, une communication; mais il l'a faite moins en son nom qu'en celui de Mme Sophie Davydof. Il ne peut donc répondre à toutes les objections.

M. DE KOVALEVSKI. — Incontestablement, je n'ai pas ici, sous la main, tous les renseignements de nature à intéresser mes honorables collègues. J'ai simplement un historique ou plutôt une monographie générale des écoles de dentelles en Russie; mais je n'ai pas entendu faire autre chose. *(Très bien! très bien!)*

M. LE PRÉSIDENT. — Nous devons donc remercier M. de Kovalevski de la très intéressante communication qu'il nous a faite.

*(M. de Kovalevski est chaudement félicité par l'Assemblée, qui lui fait une ovation sympathique.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole? Par conséquent, si l'Assemblée est de cet avis, je vais donner lecture des vœux adoptés dans les précédents Congrès.

### Vœux du Congrès de 1886.

*1° Que dans le pays où une loi prescrit l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, cette loi reçoive l'application la plus large et la plus féconde;*

*2° Que des écoles professionnelles et industrielles, venant après les écoles primaires élémentaires et prenant pour base les aptitudes et les tendances des enfants et des familles vers les diverses branches de l'industrie, soient multipliées suivant les besoins locaux;*

*3° Que des écoles d'apprentissage créées seulement en vue de servir de types à l'industrie privée, pour lui indiquer la voie dans laquelle elle peut entrer, soient organisées avec le concours des communes et de l'État;*

*4° Que, sous la forme de subventions, ou de toute autre manière, les communes et l'État encouragent les cours professionnels du jour ou du soir, les écoles d'apprentissage, en un mot toutes les institutions créées par l'initiative privée et par l'État et ayant pour but l'enseignement scientifique, théorique et pratique des métiers;*

*5° Que l'attention des communes et de l'État se reporte sur la nécessité de développer l'instruction scientifique, théorique et pratique des agriculteurs, et que tous les efforts convergent pour que les travailleurs des champs soient pourvus, au même degré que les ouvriers des villes, des moyens d'instruction et de bien-être auxquels ils ont droit.*

Après cette première série de vœux, la réunion a encore adopté les vœux ci-après :

*1° Que les enfants ne soient admis dans les écoles professionnelles ou d'apprentissage (écoles techniques du premier degré) qu'à un âge à déterminer, après examen portant sur les matières d'enseignement primaire élémentaire;*

*2° Qu'il soit institué près de chaque école un comité composé des principaux industriels, commerçants et ouvriers de la localité ou de la région et chargés de visiter l'école, d'assister aux examens de passage et de fin d'études, et, enfin, d'aider au placement des élèves;*

*3° Que les programmes des écoles professionnelles et d'apprentissage soient appropriés par le comité à chaque école et au but spécial à atteindre dans l'intérêt des industries de la région;*

*4° Qu'un diplôme soit délivré aux élèves qui ont satisfait à l'examen de fin d'études;*

*5° Que l'école soit largement pourvue d'ouvrages techniques, de collections d'objets industriels et commerciaux;*

*6° Que des bourses de voyage soient accordées aux élèves les plus méritants à la fin de leurs études;*

*7° Qu'il soit créé des cours du soir.*

### Vœux du Congrès de 1889.

*I. — Le Congrès, d'accord avec les décisions antérieurement prises par les Congrès du Havre, de Bordeaux et des Chambres syndicales de France, reconnaissant que le travail manuel doit faire partie intégrante d'un bon système d'éducation générale, puisqu'il contribue à développer l'activité, l'observation, la perception et l'intuition, et aussi le goût des occupations manuelles, émet le vœu qu'il soit introduit le plus tôt possible dans celles des écoles élémentaires où il ne l'a pas encore été.*

*Le Congrès émet, en outre, le vœu que les exercices de travail manuel dans les écoles primaires élémentaires soient faits de façon à produire surtout ces résultats : permettre l'indication des aptitudes*

*de l'enfant, lui faire acquérir l'habileté de la main, et le préparer à recevoir plus tard l'enseignement technique.*

*II. — Le Congrès émet le vœu que les écoles d'apprentissage soient créées en aussi grand nombre que possible et appropriées aux industries locales pour fournir de bons ouvriers, et que le travail et les exercices manuels reçoivent le plus grand développement possible dans les écoles primaires supérieures.*

*III. — Le Congrès émet le vœu que des cours professionnels du jour, du soir, du dimanche, soient créés en aussi grand nombre que possible et par spécialités, afin de compléter l'instruction technique des apprentis et des ouvriers, sans leur laisser perdre l'instruction générale acquise à l'école primaire.*

*Et que l'éducation ménagère, déjà organisée dans certains centres et pays, reçoive l'extension nécessaire pour permettre aux jeunes filles d'acquérir les connaissances indispensables à la ménagère.*

*IV. — Le Congrès émet le vœu que des Patronages ou Sociétés de protection soient créés en plus grand nombre, avec ou en dehors des cours professionnels, dans le but d'encourager et de récompenser les efforts, le mérite et les résultats des élèves, employés, ouvriers, apprentis; de faciliter leur placement et aussi d'établir entre eux des liens de confraternité.*

*V. — Le Congrès émet le vœu que les Conseils généraux, les Chambres de Commerce, les Municipalités, les Chambres syndicales et les Syndicats professionnels apportent à toutes ces œuvres leur concours le plus dévoué, et que, par leur initiative, ils provoquent ou secondent l'action des Pouvoirs publics, de toutes les institutions et de toutes les personnes qui s'intéressent au progrès de l'Industrie nationale.*

*Le Congrès, appréciant les résultats obtenus dans les cours techniques professés à Paris et dans plusieurs grandes villes par les Associations libres d'enseignement populaire, appelle l'attention des Syndicats et, en général, de tous les intéressés sur le précieux concours que ces Sociétés sont susceptibles de leur prêter.*

*VI. — Le Congrès émet le vœu que :*

*1° Tout apprentissage à temps déterminé soit l'objet d'un contrat obligatoire en double, fait sur papier libre et dont l'enregistrement sera gratuit ;*

*2° Aucune juridiction ne puisse accueillir les réclamations relatives aux apprentissages sans la présentation de ce contrat ;*

*3° Toute personne qui occupera un apprenti ne présentant pas le congé d'acquit de son apprentissage ou le certificat le déclarant libre de tout engagement, puisse être rendue légalement responsable des dommages-intérêts accordés par le tribunal au patron abandonné, quel que soit le nouvel état adopté par l'apprenti.*

*VII. — Le Congrès émet le vœu que les Commissions locales, chargées de veiller à l'application de la loi sur le travail des enfants et des filles mineures employés dans l'Industrie, soient aussi chargées de veiller à ce que les patrons et les chefs d'industries leur apprennent réellement et suffisamment leur métier;*

*Qu'en outre, il soit donné auxdites Commissions locales des pouvoirs assez étendus pour leur permettre de remplir leur mandat;*

*Qu'enfin, des encouragements soient accordés aux patrons ou aux établissements qui formeront les meilleurs apprentis.*

Voilà, Messieurs, les vœux adoptés antérieurement dans la Section industrielle. Si vous le voulez, nous allons les reprendre par ordre et nous ouvrirons, s'il y a lieu, la discussion sur chacun d'eux.

**Premier Vœu.**

*Travail manuel élémentaire dans les Écoles primaires.*

M. LE PRÉSIDENT. — J'ouvre la discussion sur ce point : il s'agit de savoir s'il est bon, s'il est utile, s'il est praticable de faire du travail manuel élémentaire dans les Écoles primaires; et de voir en même temps si cela se fait dans certaines écoles, tant en France qu'à l'étranger.

Je crois que, puisque le Congrès a la bonne fortune de compter parmi ses membres M. René Leblanc, inspecteur général de l'Enseignement, nous pourrions nous renseigner auprès de lui sur ce qui a été fait et sur ce qui reste à faire. Sa haute compétence, reconnue de tous, sa sollicitude toute particulière pour les questions qui intéressent l'enseignement technique, nous permettent d'espérer qu'il voudra bien céder aux instances de ses collègues qui sont impatients autant de l'applaudir que de l'entendre. *(Très bien! très bien!)*

M. LEBLANC, inspecteur général de l'Instruction publique. — L'invitation si cordiale de M. le Président me surprend un peu. Je ne pouvais m'attendre, en effet, à prendre la parole sur cette question d'une façon aussi fortuite, pour

ainsi dire, puisque c'est au manque de communications, tout au moins à l'absence de ceux qui devaient les faire, que M. Mesureur, notre distingué Président, a dû rappeler les vœux déjà émis aux Congrès de 1886 et 1889.

J'arrive du fond de la Champagne, c'est vous dire que j'ai eu juste le temps de débarquer du chemin de fer pour venir ici participer à vos travaux. *(Applaudissements.)*

Je vais, puisque j'y suis invité par M. le Président, vous donner mon sentiment sur la question qui préoccupe si justement le Congrès.

Je crois qu'il importe d'abord de définir le travail manuel, dans les écoles primaires, tel que l'a prescrit le législateur de 1882, dont la pensée n'a pas toujours été justement interprétée.

Prenant à la lettre le texte même de la loi : Travaux manuels et usages des outils des principaux métiers, on s'est imaginé qu'il s'agissait d'apprendre à des bambins le maniement de la lime, de la scie, du rabot; certains même se sont imaginé, sur la foi des fanatiques de l'enseignement professionnel, qu'il s'agissait de commencer l'apprentissage d'un métier. Or vous n'ignorez pas, Messieurs, que la première condition à remplir pour le maniement de ces outils n'est pas seulement l'intelligence, mais qu'il faut surtout avoir une force musculaire suffisante. *(Très bien! très bien!)*

D'autres pensent, avec raison, qu'on ne peut, faute de ressources d'abord, installer dans plus de trente mille communes un atelier même rudimentaire. Le personnel primaire, en grande majorité, a considéré l'innovation proposée comme une utopie.

On ne peut, en effet, enseigner l'usage des outils qu'on ne possède pas; et, les possédât-on, il faudrait d'abord savoir s'en servir. Tout le monde n'a pas compris cette interprétation, et, au lieu de faire trois pas en avant, puis deux en arrière, comme dans la procession d'Echternach, on a fait, je crois, simplement les trois pas en arrière. C'est pourquoi cette intéressante question, qui touche à la vitalité de notre industrie nationale, a été portée devant les Congrès antérieurs

et tout dernièrement encore devant le Congrès du Havre. J'espère que celui de Bordeaux saura la résoudre, au grand profit de la société tout entière.

Toutefois, je ferai remarquer que si la seconde partie de la loi n'est pas applicable dans les écoles rurales, par exemple, ce n'est pas une raison pour négliger la première partie, en rejetant les travaux manuels scolaires qui n'exigent point l'installation d'un atelier. C'est parce que l'enseignement du travail manuel n'a pas été compris d'un grand nombre d'instituteurs, et même d'inspecteurs, qu'on s'est abstenu de le donner.

Qu'est-ce donc que ce travail manuel, celui de l'école élémentaire en particulier?

C'est un ensemble d'exercices qui exigent, pour leur bonne exécution, le concours de l'œil, de la main et du cerveau; et qui ont surtout pour but de faire l'éducation des deux premiers organes, sous la direction du troisième.

Pour être scolaires, ces exercices doivent consister dans des applications, possibles à l'école primaire, des notions élémentaires de sciences mathématiques renfermées dans les programmes. Pour être pédagogiques, ils doivent contribuer au développement de l'activité, de l'esprit d'observation, de la perception, de l'intuition.

Mais, pour obtenir ces résultats, il est nécessaire d'employer la méthode expérimentale. S'agit-il d'étudier les propriétés principales d'une figure géométrique, du carré, par exemple? Le maître sera compris de toute sa classe si chaque élève a construit lui-même la figure par un simple pliage, s'il a vérifié l'égalité des angles, des côtés, les propriétés des diagonales, des médianes; s'il a trouvé les rapports entre les diverses parties du carré divisé par ces lignes: il aura constaté des vérités scientifiques par un procédé concret, et la tâche sera rendue facile au maître qui les démontrera rigoureusement plus tard par le raisonnement abstrait.

Ce que l'on méconnaît trop généralement parmi les qualités de l'enseignement manuel, c'est sa portée éducative, son influence morale; on répète bien qu'il faut remettre en

honneur le travail des mains, mais on considère comme négligeable l'action de l'école à cet égard, et l'on ne voit pas que son rôle consiste moins à réhabiliter le travail manuel, aux yeux des futurs ouvriers, qu'à leur en donner le goût.

Une erreur grave de nos méthodes d'éducation consiste dans une culture trop exclusive des facultés intellectuelles; on n'exerce pas ou presque pas les sens, faute de temps, dit-on, et parce qu'un esprit cultivé trouve toujours le moyen de se tirer d'affaire. Il en résulte que les facultés de l'élève sont déséquilibrées.

La nécessité s'impose, au point de vue économique et social, de mêler un peu plus le travail manuel au travail intellectuel, et surtout plus de travail intellectuel au travail manuel.

Le meilleur moyen, selon Channing, de faire aimer à l'ouvrier son ouvrage, c'est de lui faire comprendre qu'un travail qui réduit l'homme à l'état de machine est écrasant, abrutissant; mais qu'il devient relativement léger et intéressant dès que l'intelligence y prend sa part. La plupart des travaux d'atelier sont des applications des problèmes qui se résolvent par un calcul, un tracé géométrique; montrez à l'ouvrier comment s'obtient la solution, et l'application en deviendra intéressante pour lui.

Les petits exercices de l'école élémentaire préparent ce résultat : s'ils sont bien choisis, ils donnent à l'enfant le goût de toute exécution manuelle intelligemment faite et font naître en lui l'amour du travail manuel par la satisfaction que procure toute exécution réussie. Or le travailleur manuel, ayant perdu le penchant contagieux à l'oisiveté, sera gagné à la morale, par conséquent à la modération.

L'éducation morale préoccupe à bon droit tous les amis de l'école laïque, de l'école nationale. La Presse pédagogique, dans ses nombreux articles sur « l'âme de l'école », ne s'est pas montrée toujours bienveillante, ni même juste, à l'égard des instituteurs — et ils sont nombreux — qui donnent avec fruit un bon enseignement moral. Eh bien ! aucun de ces censeurs sévères ne paraît avoir songé, dans son plan d'instruction et d'éducation morale, à faire intervenir l'enseignement manuel.

C'est ici le cas de rappeler une vérité trop souvent méconnue: Ce que l'école doit surtout développer dans l'homme qu'elle prépare, c'est l'homme lui-même, c'est-à-dire un cœur, une intelligence, une conscience; mais il ne faut pas oublier que, si cet homme doit être un ouvrier des champs ou de l'atelier, la meilleure et la première sauvegarde de sa moralité, c'est le goût et l'amour du travail qui le fera vivre. *(Très bien! très bien! — Applaudissements répétés.)*

Comment arrivera-t-on à ces résultats? Par le choix des exercices.

Les travaux manuels scolaires peuvent se résumer en deux groupes selon que leur exécution exige ou non l'installation d'un atelier.

Le premier groupe comprend les exercices de menuiserie, de tour, d'ajustage et de forge.

Dans le second, se placent les exercices réalisés avec d'autres matières que le bois ou le fer. C'est dans ce second groupe qu'on devra choisir les exercices manuels destinés aux cours élémentaires et moyens, car les travaux d'atelier ne figurent pas au programme avant le cours supérieur; de plus, ces derniers ne conviennent guère qu'aux écoles urbaines; et ils seront avantageusement remplacés, dans les écoles élémentaires rurales, par les travaux agricoles et horticoles.

Tous les travaux manuels scolaires réalisables en classe ou à l'atelier ont un caractère commun : ils sont tous une application du dessin, à l'enseignement duquel ils doivent être intimement reliés.

Parmi les divers travaux possibles à l'école, il est nécessaire de faire un choix puisque la totalité de ces travaux ne pourrait être réalisée dans le temps normal de la scolarité; ce choix doit être subordonné aux exigences et aux nécessités scolaires.

Tout exercice manuel destiné à l'école doit satisfaire d'abord aux conditions suivantes: il doit exercer l'œil et la main de l'enfant, en même temps que son attention, son intelligence, son goût et son adresse; il faut, en outre, qu'il soit peu coûteux, en rapport avec les forces physiques de l'élève et l'installation matérielle de l'école. *(Très bien! très bien!)*

Mais cela ne suffit pas. Des travaux manuels qui seraient indépendants des exercices scolaires ordinaires, qui constitueraient une branche nouvelle d'enseignement, simplement juxtaposée aux autres, seraient difficilement acceptés par la grande majorité des maîtres; ceux-ci, évidemment, craindraient, non sans quelque raison, qu'un préjudice fût porté aux parties fondamentales de leur enseignement, par l'introduction d'une matière nouvelle dont l'importance et les qualités pédagogiques ne leur sont pas démontrées.

Il faut donc non seulement que le travail manuel de l'école contribue à l'éducation physique, mais il faut encore qu'il prête son concours à l'éducation intellectuelle en apportant à la partie scientifique (dessin, formes géométriques, calcul) le concert qui, si souvent, lui fait défaut dans l'enseignement ordinaire.

En remplissant cette dernière condition, les travaux manuels scolaires ne pourront plus être accusés d'augmenter encore la surcharge des programmes. En réalité, ils sont un allègement à l'enseignement ordinaire.

Mais pour obtenir des résultats féconds, il faut que l'enseignement manuel soit avant tout éducatif; il ne peut prétendre, on ne saurait trop le redire, à préparer, même de loin, de futurs ouvriers pour le bois ou le fer; le pourrait-il, qu'il ne servirait, en tous cas, qu'au petit nombre.

Ces vérités, nous le savons malheureusement, ne sont pas encore admises par tout le monde; et l'on rencontre encore de bons esprits qui sont convaincus que l'enseignement manuel doit débuter à l'atelier ; ils prétendent qu'on ne saurait mettre trop tôt les outils du métier entre les mains du futur ouvrier. C'est là une erreur qu'a reconnue unanimement la Commission chargée de préparer les programmes de travaux manuels dans les écoles parisiennes.

D'abord l'outillage doit être en rapport avec les forces physiques de l'enfant, sans quoi on s'exposerait à faire contracter de mauvaises habitudes au petit ouvrier, et, dans bien des cas, à altérer un organisme en voie de formation.

Il y a d'autres raisons encore qui condamnent le début à

l'atelier: Dans les ateliers on dit souvent que « tout travail bien tracé est à moitié fait ». La conséquence c'est qu'on devra surtout s'occuper de la rigueur du tracé. Et, comme l'expérience a surabondamment démontré que les enfants qui tracent exactement leurs petits travaux de découpage, cartonnage, coupe de plâtre, etc., passent sans difficulté au tracé sur bois, qu'ils font à l'atelier des progrès beaucoup plus rapides que leurs camarades étrangers à tout travail manuel avant leur arrivée à l'atelier, il sera donc logique de commencer *toujours* par les petits travaux élémentaires qui peuvent s'exécuter dans la classe même.

M. le Président. — Je crois, Monsieur l'Inspecteur général, que nous sommes tous d'accord sur l'utilité de l'enseignement du dessin qui est indispensable au travail manuel. Mais nous voudrions savoir quelle est la meilleure méthode à employer pour le dessin à l'école primaire.

M. Leblanc. — Le dessin envisagé soit comme art, soit comme science, est double, c'est-à-dire qu'il y a deux sortes de dessin: le dessin géométral et le dessin perspectif.

On entend par géométral tout dessin géométrique, qui fournit toutes les dimensions d'objets: il comprend un plan, une élévation, et, s'il y a lieu, un profil ou une ou plusieurs coupes, le tout représenté soit par un croquis coté, soit par une mise au net à l'échelle de ce croquis. Le dessin géométral ne s'occupe que de représenter, dans leurs proportions exactes, les parties d'un objet. C'est une langue d'une incomparable sûreté, disait, il y a huit ans, ici même, M. Eugène Guillaume. Ainsi, il suffit d'un dessin de ce genre, bien fait, pour qu'on puisse faire confectionner, en plusieurs endroits éloignés les uns des autres, les diverses parties d'une chaise, par des personnes qui ne se sont jamais vues.

Et l'éminent directeur de l'École française à Rome ajoutait: « Le dessin perspectif représente un objet tel qu'on l'aperçoit dans l'espace; il sera enseigné après l'autre. »

Il y a connexité entre l'enseignement du dessin et celui des

mathématiques : le premier dans le monde concret, le second dans le monde abstrait, obligent l'élève à la compréhension de la mesure et des rapports.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez avancé, Monsieur l'Inspecteur général, qu'il ne fallait pas faire de nos élèves des apprentis. Pour ma part, je n'ai jamais eu cette prétention et j'ai toujours pensé, comme vous l'avez si bien dit, que l'atelier à l'école n'avait d'autre but que de rompre les mains des enfants à certains exercices qu'ils auront plus tard à effectuer plus souvent.

M. LEBLANC. — Incontestablement ! Et, comme le disait M. Duruy, dans sa circulaire aux Recteurs du 16 avril 1866, les travaux manuels n'ont d'autre but que d'habituer les élèves à manier quelques outils, non pas en vue de leur apprendre un métier, mais afin que leur main, exercée à tenir le marteau ou la lime, le rabot du menuisier ou le ciseau du tourneur, fût prête pour les travaux de l'apprentissage, comme l'esprit le sera pour ceux du bureau ou du laboratoire.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est bien là l'esprit de la loi et le but qu'elle se propose d'atteindre. Mais je connais certaines écoles rurales dans lesquelles on a la prétention d'apprendre un métier, de faire tout au moins de l'apprentissage.

Il y a eu, dans d'autres écoles, quelques tentatives à ce sujet, et qui appliquent merveilleusement les idées que vous venez d'émettre en matière d'enseignement manuel.

Il y a des écoles toutefois où les besoins de l'industrie locale et les nécessités de la famille obligent les maîtres à enseigner les professions que sont appelés à embrasser plus tard les enfants. Il est évident que, dans ces écoles, on ne leur apprend pas à fond le métier ; l'enseignement n'a d'autre but que de les dégrossir, de les préparer, pour mieux dire, à l'apprentissage qu'ils auront à faire.

M. LEBLANC. — Je ne l'ignore pas : c'est ainsi que je sais que, dans l'arrondissement de Bazas, quelques instituteurs

enseignent quelques travaux d'osier. Mais c'est là l'exception; bien qu'il faille reconnaître que certains travaux enseignés, dans telle ou telle contrée de la France, sont inhérents, la plupart du temps, aux industries locales.

M. le Président. — Et pour les exercices du dessin, quelle est la meilleure gradation qu'il conviendrait d'adopter?

M. Leblanc. — Un maître dans l'art aussi bien que dans l'enseignement du dessin, M. l'inspecteur J. Pillet, que je suis heureux de saluer ici, a nettement tracé la gradation des exercices propres aux enfants de l'école primaire.

La ligne droite s'impose naturellement la première: son tracé, ses divisions, l'évaluation des lignes entre elles, sont suivis d'exercices semblables à propos des angles. Le carré apparaît comme première figure géométrique, comme premier exercice de dessin à deux dimensions: la division de ses côtés en deux parties égales permet la construction d'un second carré, de surface deux fois moindre, dont les côtés sont à 45° avec ceux du premier, etc.

Les variations des figures obtenues avec différents carrés seront aussi nombreuses qu'on le voudra, pour ainsi dire, et, tout en restant simples, les dessins exécutés, dès cette première étape, arrivent à présenter déjà un certain effet décoratif. L'octogone régulier, certains rectangles et losanges résultent des combinaisons précédentes. Puis on passe au triangle, etc... Viennent ensuite, avec la circonférence, les polygones réguliers quelconques, les rosaces étoilées et diverses combinaisons avec les figures précédentes, telles que les spirales, les volutes, et les courbes empruntées au règne végétal terminent les exercices élémentaires du dessin à deux dimensions. Cet ensemble forme le programme qui s'adresse au cours élémentaire et au commencement du cours moyen, c'est-à-dire à des enfants de sept à dix ans.

En travail manuel, il sera facile de suivre le même programme qu'en dessin. Déjà, à la classe enfantine, les élèves se sont familiarisés avec les lignes, les angles, les premières

figures, par les exercices de Frœbel. Au cours élémentaire, les exercices de pliage portent sur les lignes parallèles, perpendiculaires, obliques, à 45°, etc., sur le carré et les figures dérivées du carré. On apprendra à l'enfant à faire un pli régulier. On lui dira que le tracé du pli est une droite, qu'un autre pli en travers du premier — même en un point quelconque — donne une deuxième ligne qui fait quatre angles avec la première; que si la seconde ligne tombe droit sur la première, c'est-à-dire ne penche pas plus d'un côté que de l'autre, elle lui est perpendiculaire, mais que la première est aussi perpendiculaire à la seconde; que les deux lignes sont perpendiculaires entre elles. On lui fera comprendre, à cet enfant, que les angles formés par la rencontre de ces lignes sont égaux, que ce sont des angles droits. Si les plis ne sont pas perpendiculaires, les angles ne sont plus égaux, ce ne sont plus des angles droits : il y a deux angles aigus et deux angles obtus, etc...

S'agit-il du rectangle, on prend une feuille de papier et on fait deux plis perpendiculaires, puis deux autres plis perpendiculaires aux premiers et perpendiculaires entre eux; l'espace compris entre les quatre lignes, ou limité par les droites, faisant quatre angles droits, est un rectangle. Montrons-lui, à l'enfant, qu'en divisant le rectangle en deux parties égales, parallèlement au grand côté, puis au petit côté, on obtient les deux médianes; qu'elles sont perpendiculaires et se rencontrent au centre du rectangle; qu'elles divisent le rectangle en deux, puis en quatre parties égales. Puis, successivement, on passera du carré à l'octogone; on lui montrera ce que l'on appelle les angles au centre, ce que c'est qu'une diagonale, une bissectrice, etc.

Mais je passe, pour ne pas abuser de votre attention.

PLUSIEURS VOIX. — Non! non! parlez!

M. LEBLANC. — Voilà ce qu'il importe d'enseigner aux enfants; par le pliage, on réalisera des formes géométriques, qui les intéresseront, qui les amuseront même. On les leur

fera dessiner ensuite, mais en les analysant d'une façon plus précise. Il faudra surtout insister sur le nom des différentes lignes ou surfaces réalisées; leur faire chercher le rapport des dimensions.

On confectionnera ensuite des rosaces d'un aspect charmant qui seront pour l'enfant un excellent modèle de dessin. Je n'ai pas besoin de rappeler celles qui ont fait les délices de notre jeunesse; tout le monde les connaît, pour en avoir fait plus ou moins : c'est d'abord le filtre, la table carrée, le moulin ou cocotte, le chapeau de gendarme, le bateau, la boîte du pâtissier, en un mot toutes sortes de figures qui lui donneront une idée générale du dessin à deux et à trois dimensions. Ne craignons pas de les leur enseigner.

On continuera de même par toute une série de figures dérivées du triangle équilatéral et de l'hexagone régulier, en s'avançant de plus en plus vers l'ornementation; on obtient ainsi la réalisation de tout le programme de dessin, jusqu'aux courbes exclusivement.

Le dessin et l'exécution manuelle ne vont pas l'un sans l'autre : par celle-ci, l'enfant apprend à voir et à bien voir; il analyse la forme, c'est-à-dire qu'il se rend compte de la position des lignes, de leurs proportions, de leur mouvement; il est obligé de comparer, de mesurer, de vérifier; du même coup, il apprend à *lire* et à *écrire* un dessin.

Les exercices de découpage et de collage qui devront suivre compléteront ceux de pliage et seront une revision des principes déjà étudiés; mais ici le dessin même est contrôlé par sa réalisation matérielle, car il faut tracer, c'est-à-dire dessiner, avant d'exécuter. Les notions de géométrie et de calcul trouvent, dans ces exercices, une application directe, et le maître peut avantageusement profiter de l'excellent moyen offert par les travaux manuels, de matérialiser ses démonstrations; tout au moins de faire constater, sauf à les démontrer plus tard, les vérités fondamentales qui constituent le fond des leçons scientifiques dont l'enseignement du dessin ne saurait se passer. On le voit, tout se tient dans cet enseignement.

Nous considérons comme nécessaires à toutes les écoles

urbaines et rurales les exercices manuels qui viennent d'être indiqués, c'est-à-dire ceux qui commencent par un pliage formant un carré et s'étendent aux découpages de carton donnant les principaux solides géométriques.

Autre chose que l'on pourra faire faire aussi : ce sont des exercices de tissage en papier. Ces exercices ont un avantage appréciable : celui de faire réaliser à de jeunes enfants des dessins réguliers qu'on n'obtiendrait par d'autres procédés qu'au détriment de la rectitude, de l'ordre, de la propreté, en un mot du bon goût. Ils serviront, en outre, à guider les élèves sur le choix et l'association des couleurs; ils permettront encore d'expliquer ce qu'est une chaîne, une trame, etc.

Les premiers exercices de tissage doivent toutefois être simples, tels que damiers, combinaisons de rectangles, etc. On arrivera ainsi vers la fin de la scolarité. Un peu avant, quand l'enfant a atteint sa onzième année, il faut tenir compte, dans l'enseignement pratique, des exigences de la vie réelle, surtout à la campagne.

Examinons maintenant les travaux d'atelier à l'école élémentaire urbaine.

Dans plusieurs grandes villes, on avait organisé, peu après la promulgation de la loi de 1882, des ateliers scolaires pour la menuiserie, le tour, la serrurerie. L'expérience a bientôt prouvé que les résultats ne sont satisfaisants qu'avec des enfants dont le développement physique est en rapport avec l'effort nécessaire au maniement des outils. Je pose la question très franchement. Je parlais tout à l'heure des travaux qui se faisaient dans les Landes. Ces travaux sont purement professionnels et n'exigent pas d'efforts intellectuels, ni d'efforts physiques très accentués. Mais dans les grands centres, et presque partout d'ailleurs, on ne peut enseigner le maniement du rabot et de la scie à des enfants de onze ans. On a constaté, d'autre part, que les travaux de la lime et du burin ne sont pas profitables avant l'âge de douze ou treize ans. Il devient dès lors inutile d'organiser ces travaux, applicables seulement à la dernière année de l'école élémentaire, sauf dans le cas d'un cours complémentaire.

A Paris, les travaux d'ajustage ont été avantageusement remplacés, pour les enfants de dix à douze ans, par de très intéressants exercices en fil-de-fer demi-rond et en tôle repoussée; cette innovation, qui a été généralisée dans les ateliers scolaires parisiens, grâce à l'intelligente activité du jeune inspecteur de travail manuel, M. Jully, donne d'excellents résultats.

Actuellement, dans les écoles communales de Paris, les travaux d'atelier comprennent, en outre du modelage, les travaux de fer indiqués ci-dessus et surtout des travaux de bois nécessitant, au début, quelques outils seulement (râpe, plane) et convenant parfaitement à des enfants de dix ou onze ans. Ils sont continués par des exercices moins élémentaires et bien gradués.

Je dois ici présenter quelques observations sur le concours apporté dans cet enseignement par les maîtres-ouvriers.

La question suivante se pose d'abord : Ces maîtres-ouvriers sont-ils nécessaires? La réponse ne fait aucun doute; ils sont indispensables.

Les ateliers scolaires ne peuvent être installés, d'après ce que nous avons dit, que dans les écoles des grandes villes ou des centres industriels; ces écoles ayant un gros effectif, le même outil passera par diverses mains. Or il est indispensable que l'outillage soit maintenu en très bon état; il est non moins important, pour éviter les pertes de temps, que la matière première soit préparée à l'avance : un homme du métier peut seul être chargé de ce double soin.

La présence du maître-ouvrier à l'atelier scolaire est justifiée encore par des raisons d'un autre ordre, nettement exposées dans des considérations que j'emprunterai à un de mes anciens élèves, M. Jully.

Conformément à l'esprit du programme de travaux manuels adopté pour les écoles élémentaires de la Ville de Paris, l'éducation de la main ne saurait être confiée qu'à des maîtres-ouvriers. Le maniement des outils demande, en effet, une longue expérience, et bien qu'il ne s'agisse pas de faire des apprentis, il n'en est pas moins indispensable de se conformer

aux habitudes que la pratique a sanctionnées. Il faut se garder de gâter la main des enfants en leur laissant prendre des positions défectueuses, et en leur faisant exécuter des manipulations mal comprises.

Le choix des travaux doit être fait avec discernement et la marche à suivre dans l'exécution sera autant que possible conforme à celle admise dans les ateliers. Nous ne saurions trop engager les personnes étrangères aux choses du métier et qui s'occupent d'enseignement manuel, avec plus de dévouement que de compétence, à se montrer circonspectes et prudentes.

En résumé, le maître-ouvrier est chargé exclusivement de la préparation des matières premières, de l'entretien de l'outillage et de tout ce qui concerne son maniement. Tout le reste : direction pédagogique, notions techniques et scientifiques, dessin, etc., incombe au maître de la classe, à l'instituteur.

M. le Président. — En somme, Monsieur l'Inspecteur général, vous préconisez beaucoup d'exercices, pendant la scolarité de l'école primaire?

M. Leblanc. — Je les préconise, en effet, parce que j'y vois une réelle utilité.

M. le Président. — Je reconnais cette utilité comme vous, mais ce qui m'échappe, ce sont les résultats ou du moins les moyens d'obtenir des résultats.

Quelle sanction pratique viendra consacrer les efforts des maîtres de l'enseignement manuel, s'il n'y a pas une obligation pour l'élève de soumettre son intelligence à cet enseignement?

Je crains, pour ma part, que cet enseignement ne rencontre beaucoup de difficultés dans sa généralisation.

M. Leblanc. — Les difficultés sont plus apparentes que réelles, et j'ai la conviction, la certitude absolue, que l'enseignement manuel pour les garçons se généraliserait rapidement, s'il était sanctionné, comme celui de la couture pour les filles, dans les examens du certificat d'études primaires.

Mais y a-t-il lieu d'introduire une épreuve de travail manuel dans ce dernier examen, pour les garçons? Nous ne le pensons pas, parce que cette épreuve serait assez difficile à organiser matériellement et en outre parce qu'elle serait peu probante. Mais il devient aujourd'hui indispensable d'orienter l'enseignement des dernières années à l'école élémentaire vers les exigences de la vie réelle; et je crois qu'il faudrait ajouter à l'examen des garçons une épreuve d'un caractère professionnel; cette épreuve correspondrait à celle de couture, comme je le disais il y a un instant, et qui est obligatoire pour les filles.

Cette réforme, je ne l'ignore pas, rencontre bien des objections, telle que celle relative au manque de temps, à l'examen. Cette objection est sans valeur, car la durée des épreuves reste la même pour les filles; elle devient seulement égale pour les garçons, ce qui établit l'uniformité.

M. le Président. — Mais comment organiserait-on cette épreuve?

M. Leblanc. — Je crois avoir indiqué comment on devrait l'organiser. A mon avis, le travail manuel trouverait sa sanction dans une composition de dessin bien choisie; celle-ci consisterait soit en un dessin à vue d'un objet de forme peu compliquée ou d'un ornement à faible relief, d'une exécution facile en modelage, soit en un dessin géométrique à deux dimensions seulement, comprenant le croquis à main-levée, avec mise au net à l'échelle d'un exercice de travail manuel, pris dans le programme du cours moyen.

Je crois, Messieurs, que vous comprenez sans peine que la réussite d'une épreuve de ce genre serait assurée pour tous les candidats qui auraient reçu l'enseignement manuel que je préconise.

Dans la suite on verrait s'il y a lieu d'aller jusqu'aux trois dimensions pour le dessin géométrique; dès aujourd'hui, le géométral d'un objet simple peut faire partie des épreuves prévues par l'arrêté du 25 janvier 1895, relatif au programme des cours complémentaires, épreuves dont les résultats figu-

reront, s'il y a lieu, sur le certificat d'études précédemment obtenu et sous la rubrique : *Mention d'études primaires complémentaires.*

Je ne serais pas d'avis, cependant, d'exiger cette épreuve de dessin de tous les candidats au certificat élémentaire; elle pourrait être remplacée, à la campagne notamment, par une composition sur les « notions les plus élémentaires des sciences physiques et naturelles considérées dans leurs applications à l'agriculture et à l'horticulture ».

Les candidats ou leurs maîtres choisiraient entre les deux épreuves.

M. LE PRÉSIDENT. — Savez-vous, Monsieur l'Inspecteur général, que bien des écoles n'ont d'ateliers ni pour le bois, ni pour le fer; que, dès lors, l'épreuve que vous désirez devient impossible pour les élèves qui les fréquentent?

M. LEBLANC. — L'installation d'un atelier pour le bois ou le fer n'est pas utile dans les écoles où le cours supérieur n'est pas organisé; les exercices réalisables au moyen du papier, du carton, de l'argile et du plâtre, suffisent pour donner un bon enseignement manuel aux enfants, jusqu'à dix ou onze ans; au delà, l'atelier est nécessaire pour les villes et les centres industriels.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous demande pardon de toutes ces questions, mais il était nécessaire que je vous les pose.

Au reste, personne ne saurait s'en plaindre, car elles ont provoqué des explications de votre part, qui ont été pour nous d'un vif intérêt. Vous avez pu le constater par l'attention sympathique qui vous a été prêtée.

M. LEBLANC. — Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que tous mes collègues, de votre constante bienveillance.

M. OLIVE. — M. le Président a expliqué tout à l'heure, et d'une façon très précise, que les idées de M. Leblanc avaient déjà été mises en pratique dans certains établissements

d'instruction, et notamment dans certaines écoles d'apprentissage. J'éprouve le besoin de vous donner des renseignements sur les résultats obtenus à l'école professionnelle de la Chambre syndicale du papier, qui est une école d'apprentissage.

Des notions techniques sont données par les professeurs, avant chacun des premiers exercices sur la matière. L'école de la rue de Lancry a surtout pour but l'enseignement professionnel, la préparation de jeunes ouvriers auxquels on donne des connaissances théoriques suffisantes, bien qu'en les maintenant chez leurs patrons, afin qu'ils arrivent à la vie ouvrière rompus à la pratique de l'atelier. Ce but est atteint dans l'établissement que je vous cite.

M. le Président. — Je vous remercie des renseignements que vous venez de nous fournir, mais l'établissement dont vous parlez est ouvert plus spécialement aux adultes. Or, en ce moment, nous ne nous occupons que du travail manuel à l'école. Il ne faudrait pas mêler les questions.

M. Olive. — Il n'y a pas que des adultes, Monsieur le Président, il y a aussi des enfants qui fréquentent les cours.

M. le Président. — Je croyais le contraire.

M. Olive. — Je vous demande pardon: il en est ainsi depuis que l'établissement a été déclaré d'utilité publique.

M. le Président. — Quoi qu'il en soit, je vous demanderai de rester sur le terrain où la question a été posée. Nous nous occupons en ce moment des enfants et non des adultes.

M. Leblanc. — C'est le travail manuel obligatoire qui doit seul nous préoccuper en ce moment.

M. Olive. — C'est bien ainsi que j'ai compris la question. Et je n'ai d'autre but, en vous donnant ces renseignements. que de servir la cause si éloquemment défendue par M. Leblanc.

M. le Président. — Oui! mais dans l'établissement, il n'y a que des cours d'adultes. Nous aurons, d'ailléurs, l'occasion de parler de l'enseignement professionnel des adultes, et nous pourrons à ce moment-là examiner vos observations.

M. Leblanc. — Il y a certainement une confusion dans l'esprit de notre honorable collègue.

Il ne s'agit pas d'unifier l'enseignement professionnel et de l'appliquer simultanément aux adultes et aux enfants; là n'est pas la question. Ce dont nous nous occupons, c'est de l'enfant jusqu'à sa sortie de l'école obligatoire. Aussi n'ai-je envisagé, dans ma pensée, que la période où l'État s'est reconnu le droit — je pourrais dire: s'est imposé le devoir — de donner à tous l'instruction. *(Très bien! très bien!)*

M. le Président. — Y a-t-il quelqu'un qui désire prendre la parole sur les observations ou plutôt sur la communication si intéressante de M. René Leblanc?

M. Pillet. — Je crois, Monsieur le Président, qu'il y aurait lieu de voter des conclusions. M. Colin et moi, nous aurions quelque chose à ajouter à celles déjà votées dans les précédents Congrès. Nos additions porteraient sur la manière d'introduire l'enseignement manuel dans les écoles primaires et sur la gradation à introduire dans l'enseignement du dessin.

M. le Président. — Vous pourriez alors vous entendre tous les deux avec M. Leblanc et vous inspirer de ce qui a été dit. Dans ces conditions, il nous sera possible de statuer sur quelque chose d'étudié, ce qui vaut toujours beaucoup mieux que des conclusions prises à la hâte.

M. Colin. — Je ne demande pas mieux, pour mon compte, que d'élaborer des conclusions de concert avec M. Leblanc.

M. Pillet. — Moi aussi!

M. René Leblanc. — Je serai heureux de travailler avec ces Messieurs.

M. LE PRÉSIDENT. — Oh! parfaitement! vous possédez bien la question et vous êtes plus à même que personne de rédiger, d'accord avec MM. Colin et Pillet, quelque chose qui soit susceptible de recevoir une application immédiate. C'est ce que nous souhaitons tous, dans l'intérêt de l'enseignement professionnel.

M. LEBLANC. — Oui, Monsieur le Président, mais entendons-nous bien.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais je crois que nous sommes tous d'accord, n'est-ce pas? *(Oui! oui!)*

On a eu le tort de croire qu'il fallait transformer l'école primaire en atelier. Ce n'est pas cela du tout. Ce que le législateur a voulu, c'est inculquer dans l'esprit des enfants le goût du travail manuel, en lui faisant acquérir de bonne heure les qualités d'adresse et d'agilité, la dextérité de main, la sûreté des mouvements qui sont particulièrement nécessaires aux enfants destinés, pour le plus grand nombre, aux professions manuelles. Dans ce but, on a prescrit une série de travaux simples qui concourent à l'éducation que l'on a en vue et qui viennent en aide à l'enseignement du dessin, à l'enseignement technique en général. Ce que je crois que l'on n'a pas assez fait, c'est du dessin.

Vous pourrez donc, Messieurs, rédiger quelque chose, et je crois que cela vous sera facile, donnant satisfaction à tout le monde.

M. COLIN. — Nous n'insisterions pas autrement si nous ne comprenions la nécessité qu'il y a de faire apprendre ou d'enseigner de bonne heure le dessin aux enfants; la plupart actuellement sortent de l'école primaire sans en connaître les moindres notions.

M. LEBLANC. — C'est bien pour cela que nous voulons réagir.

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous me permettre, Monsieur

l'Inspecteur général, de vous demander un renseignement? Je voudrais savoir si l'enseignement du dessin n'est pas obligatoire? Il me semble que si. Je crois même qu'il est diversifié.

M. Leblanc. — Diversifié? Non. La vérité, c'est que l'on consacre plus de temps au dessin à l'école urbaine qu'à l'école rurale. Cela se comprend, point n'est besoin de le démontrer.

Pour l'une et l'autre catégorie, le cours élémentaire a lieu de sept à dix ans. Pendant cette période, je crois l'avoir défini, le programme du dessin repose sur les figures géométriques avec une gradation raisonnée. Quand l'enfant a atteint sa onzième année, on tient compte des exigences de la vie réelle.

A l'école rurale, on cherche à donner à l'enfant le goût des choses agricoles, en orientant de plus en plus l'enseignement scientifique vers les besoins de l'agriculture.

On s'applique davantage, à l'école urbaine, à développer le sentiment esthétique du futur ouvrier. Il n'y a pas deux méthodes.

M. le Président. — En un mot, à partir de onze ou douze ans, on donne plus d'extension aux programmes déjà suivis.

M. Leblanc. — Parfaitement, mais en s'inspirant des aptitudes de l'enfant.

M. le Président. — MM. Leblanc, Colin et Pillet auront donc l'obligeance de préparer ensemble des conclusions relatives à l'enseignement manuel à l'école primaire.

Il n'y a pas d'opposition?...

Messieurs, je crois que pour aujourd'hui nous pouvons lever la séance, notre ordre du jour étant épuisé.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée à onze heures trente-cinq minutes.

## SÉANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1895

**Présidence de M. MESUREUR**

La séance est ouverte à neuf heures. Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. Pagnard, est adopté. Les communications de MM. Burot, Mauriac, Tessier, sont ajournées, leurs auteurs n'étant pas présents. L'ordre du jour appelle la communication de M. Picard.

M. Picard. — Messieurs, je dois vous dire que je pensais prendre la parole vendredi seulement et que je n'ai pas apporté les documents nécessaires pour vous faire une conférence. Je puis cependant vous donner les grandes lignes de mon sujet.

Vous avez pu voir sous le Dôme central, à l'Exposition, des résultats obtenus à l'aide de l'enseignement du dessin par correspondance. Ces résultats sont aussi neufs qu'intéressants, car ils ont été obtenus par une méthode tout opposée à celle que vous connaissez, cette méthode que nous avons tous connue et pratiquée et qui consistait à corriger le dessin sans donner la preuve de l'erreur. C'est un peu comme si l'on passait sa vie à faire des additions sans jamais faire la preuve. De là une source d'insuccès dans l'enseignement du dessin.

Je dois d'abord remercier publiquement notre grand maître, M. Gérôme, de l'Institut, qui a bien voulu donner son patronage à notre œuvre naissante, avec l'appui de ses conseils, de sa compétence, de son autorité, de ses lumières, qui sont connus du monde entier et n'ont d'égal que son grand talent. C'est à lui que nous devons surtout les résultats obtenus.

Je vais entrer maintenant dans la discussion sur la manière d'enseigner. Hier, j'ai entendu notre collègue, M. Leblanc, nous dire que l'enseignement du dessin devait être basé sur l'adresse de la main, de l'œil et du cerveau. J'aurais été heureux de lui entendre donner l'explication de la manière dont il pense que doivent fonctionner ces trois organes.

M. le Président. — M. Leblanc s'est expliqué là-dessus hier.

M. Leblanc. — J'ai dit, en somme, qu'on devait choisir les dessins à faire exécuter sous forme de travail manuel de telle sorte que l'œil et la main y trouvent leur part, et qu'il soit dirigé par le cerveau, c'est-à-dire que ces exercices doivent être choisis d'une façon intelligente et concourir à la fois au développement des facultés intellectuelles, comme au développement des facultés des sens.

M. le Président. — Je ne voudrais pas gêner votre exposé, Monsieur Picard, mais la question que vous voulez soumettre au Congrès est-elle à proprement parler une question à soumettre au Congrès ?

M. Picard. — Absolument.

M. le Président. — C'est que, comme vous avez expliqué que vous n'aviez pas apporté de dessins, je crois qu'il serait préférable que vous repreniez la question vendredi sous forme de conférence, de manière à nous apporter, en même temps que vos explications, des documents à l'appui.

M. Rombaut. — Mais, si la question est présentée sous forme de conférence publique, il sera très difficile à vos collègues de discuter votre méthode, tandis que, sous forme de communication, elle pourrait amener un débat.

M. Picard. — C'est ce que je désire.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est entendu, votre communication aura lieu vendredi.

M. Tessier, dont la communication est inscrite à l'ordre du jour, me fait connaître qu'après l'avoir examinée de plus près, elle ne lui semble pas de nature à intéresser assez directement l'enseignement spécial pour distraire l'attention des membres de la Section Industrielle; en conséquence, sur sa demande même, elle est retirée de l'ordre du jour. J'ai reçu de M. Valade une lettre dont je vais vous donner lecture.

*A Monsieur le Président de la Section Industrielle,*

Bordeaux, le 18 septembre 1895.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Si le temps le permet, ce matin, je donnerai connaissance au Congrès des extraits des principaux passages d'une conférence que j'ai faite à Bordeaux, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, le 19 avril 1890, dont les sujets sont précisément en rapport avec ceux des séances des 17 et 18 septembre. J'ajouterai, Monsieur le Président, que je suis le seul ouvrier des corps du bâtiment faisant partie des Congrès. A ce titre et par le contact permanent des ouvriers, je connais bien leurs défauts, dont les principaux proviennent du manque d'apprentissage et d'instruction professionnelle.

Agréez, Monsieur le Président, mes sincères salutations,

E. VALADE,
Conducteur de Travaux publics.

Monsieur Valade, voulez-vous aussi brièvement que possible nous donner connaissance de ces extraits de vos conférences?

MESSIEURS,

Les écoles manuelles d'apprentissage sont destinées à donner une grande extension aux arts et métiers industriels et par cela même nous procurer les moyens de réformer notre outillage et de lutter contre la concurrence des produits étrangers.

Pour le gros public comme pour les gens d'élite, la question est confuse et dans l'ombre. Premièrement, on a abusé de la formule : Enseignement professionnel, qui, comme qualificatif général, est fort juste, mais qui, pour notre sujet, est incomplète. Ainsi les écoles de droit, de médecine, de pharmacie, etc., sont des écoles professionnelles où l'on apprend les professions d'avocat, de médecin, de pharmacien, etc. Ces différentes écoles ont été fondées pour former les têtes des différents services du pays; sur ce point, la vigilance de l'État est active et constante; mais la question vivace, celle qui sollicite l'attention de nos législateurs, c'est la création des bras intelligents qui sont les auxiliaires indispensables de l'industrie et de l'agriculture. S'il s'agissait de prouver la nécessité de créer des écoles d'apprentissagé, il n'y aurait qu'une observation très simple à faire, ce serait de dire que l'apprentissage ne se fait nulle part ou à peu près; on ne fait presque plus d'apprentis dans les industries françaises, sauf de rares exceptions. Aussi, tous ceux qui ont étudié cette question — et surtout depuis plus de vingt ans que les crises industrielles vont toujours en croissant — ont reconnu la nécessité de remplacer l'apprentissage à l'atelier par l'école d'apprentissage.

Pour atteindre ce but, il faut d'abord se rendre compte de l'objet précis de l'école d'apprentissage. Il ne faut pas la confondre avec l'école professionnelle ou industrielle : celle-ci prépare les élèves à certaines professions qui exigent plutôt des connaissances théoriques que la force et l'habileté corporelle, comme des employés, des commis, des contremaîtres, tandis que l'École d'apprentissage forme les ouvriers, elle les pourvoit d'un métier, d'un état manuel.

L'envahissement du machinisme date à peine d'une cinquantaine d'années, mais s'il donna la production à bon marché, il transforma aussi complètement la manière de travailler et insensiblement l'ouvrier technique capable devient rare puisqu'il est remplacé par l'ouvrier machiniste. De tous les côtés, dans l'industrie, vous entendez ce cri : « On ne fait plus d'ouvriers! »

On s'est borné à organiser d'une façon fantaisiste, et tout particulièrement à Bordeaux, le travail manuel éducatif, indiqué dans le paragraphe I[er] de la loi du 11 décembre 1880, qui introduisait dans l'école primaire le travail manuel. Au début, l'opinion publique, séduite par ce pas en avant, applaudit à la mesure; malheureusement, si la pensée était bonne, il y avait loin de la loi à son application. Je maintiens ce que j'ai toujours dit depuis la création de ces écoles : le travail manuel éducatif est une gymnastique onéreuse sans résultats appréciables.

Plusieurs considérations de premier ordre nous obligent à repousser l'apprentissage à l'atelier. La première, c'est que le petit atelier, où l'apprentissage était sérieux, tend à disparaître; l'apprentissage dans les grands ateliers est impossible pour les raisons déjà données. Mais serait-il possible qu'une deuxième considération morale nous le fît repousser énergiquement? C'est de treize à seize ans que les jeunes gens s'assimilent facilement les mauvais exemples; or mettre en contact permanent des adolescents avec des hommes faits dont l'éducation, le langage et les habitudes sont loin d'être corrects, et qui demanderaient une certaine réserve en raison de leurs jeunes voisins, qui n'aspirent qu'à les copier, c'est en voulant former un ouvrier, faire un sublime.

Il est donc du devoir de tous les gens sérieux d'arracher l'enfant à ce milieu corrupteur, pour ne le laisser entrer chez un patron qu'après qu'il aura au moins, pendant trois années, été fortifié dans un milieu sérieux. Voilà, à mon avis, les points essentiels pour les écoles d'apprentissage des arts et métiers industriels.

Après Paris, c'est la Ville de Bordeaux et le Département de la Gironde qui possèdent le plus d'écoles pour les carrières libérales, les beaux-arts, les arts d'agrément, etc. Il est dépensé pour ces diverses écoles, pour leurs constructions de premier ordre, leur entretien, le personnel enseignant et autres, ainsi que pour les nombreux boursiers, des sommes considérables dont l'ouvrier supporte la plus grande charge, comme étant aussi le plus pauvre, et dont il ne retire rien pour lui ni pour ses enfants. Quel est donc le motif qui empêche de faire pour les enfants du peuple ce qui est fait pour les enfants de la bourgeoisie?

Le jour où l'enseignement technique et professionnel sera redevenu en honneur et donné à l'école d'apprentissage, nous aurons moralisé et véritablement régénéré la société.

J'affirme que lorsque l'ouvrier français aura acquis, par la démonstration théorique et par la pratique du dessin, ce qui lui manque actuellement, il n'aura plus à craindre la concurrence étrangère.

Pour arriver à ce résultat, nous devons viser constamment l'apprentissage.

Il y a une tendance générale qui consiste à propager le travail manuel; par lui notre industrie conservera la supériorité qui tend de plus en plus à s'amoindrir.

Au point de vue de l'apprentissage, il n'y a pas une seule école en France organisée théoriquement et pratiquement. On peut démontrer quand on voudra que nos écoles professionnelles,

cependant des mieux organisées, n'ont pas en vue d'élever le niveau de l'ouvrier : elles ne forment que des contremaîtres élevés en serre chaude.

Une école d'apprentissage, à Bordeaux, pour le bois et le fer en premier lieu peut être faite sans luxe dans de vieux locaux assainis. Le matériel, déjà dispersé dans treize écoles communales, servant au travail éducatif, suffirait, et au delà, pendant plusieurs années dans l'école d'apprentissage. Par ces moyens, il y aurait une économie de douze mille francs au moins par année, en supprimant le travail éducatif actuel, qui en absorbe plus de vingt mille sans résultats appréciables. La Ville de Bordeaux serait alors dotée d'une école qui lui manque et que les principales villes de France possèdent depuis plusieurs années.

M. le Président. — Ce que vous venez de lire a été rédigé en 1890. Peut-être n'avez-vous pas été tenu très au courant de ce qui s'est fait depuis d'une façon générale. Si vous le voulez bien, nous ne parlerons pas de Bordeaux, car nous ne sommes pas ici pour apprécier ou pour critiquer ce qu'on a fait plutôt à Bordeaux qu'ailleurs. Du reste, ces observations seraient plus utilement transmises par voie de pétition à votre Conseil municipal.

En ce qui touche votre appréciation générale sur les écoles d'apprentissage et qui remonte à 1890, je crois que vous vous méprenez en disant qu'on n'a rien fait, que tout est à faire. Je suis loin de croire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais vous n'ignorez pas que tout le monde se préoccupe aujourd'hui de cette question, qui est universellement regardée comme une question vitale. On cherche partout à organiser l'apprentissage le mieux possible et des efforts considérables sont faits dans ce sens par le Gouvernement, les Départements, les Villes, les Chambres syndicales et les particuliers. Je crois donc que votre communication, qui est un peu arriérée, doit être versée au dossier du Congrès, mais ne peut donner lieu à un débat.

J'ai reçu des lettres de MM. Mauriac et Burot, qui sont dans l'impossibilité de venir à la séance. Par contre, nous pourrions

entendre M. Braquehaye, qui a une communication à nous faire sur l'enseignement du dessin au Japon.

M. TISSIÉ. — M. Braquehaye veut bien me céder son tour de parole; je voudrais entretenir le Congrès de l'éducation physique dans les écoles de commerce et d'industrie au point de vue de la colonisation.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette communication regarderait plutôt la Section Commerciale, car nos ouvriers ne colonisent pas, en général. *(Rires.)*

M. TISSIÉ. — La Section Commerciale étant très surchargée, on m'avait déversé dans l'industrie. *(Nouveaux rires.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Assurément, nous ne voudrions pas vous déverser ailleurs, mais croyez-vous que ce que vous avez à nous dire soit à introduire dans le programme des classes ou des cours et que cela puisse donner lieu utilement à un débat? Si c'est une conférence que vous voulez faire, elle pourrait intéresser tout le monde et ne provoquerait pas de discussion.

M. TISSIÉ. — Cette question de l'éducation physique a donné lieu à bien des lieux communs. On commence à en être las, il s'agit de mettre les points sur les *i*, de voir où est le mal. Veut-on sérieusement s'occuper de l'éducation physique, de fortifier le corps des colons, des élèves qui seront plus tard envoyés dans les colonies? Il faut que des cours d'hygiène méthodique soient faits dans les écoles. Je crois que M. Mauriac voulait traiter le même sujet. Puisqu'il était inscrit pour parler sur cette question, je croyais pouvoir faire comme lui; mais je ne voudrais pas vous faire perdre votre temps.

M. LE PRÉSIDENT. — Franchement, je ne crois pas que la discussion que comporte votre communication puisse se pro-

duire dans la Section Industrielle. Ce que nous cherchons à faire, c'est d'introduire dans les programmes des modifications susceptibles de donner des résultats.

M. TISSIÉ. — Je le comprends.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne voudrais pas vous désobliger, mais certainement votre communication ne serait pas à sa place ici. Je vous remercie, néanmoins, de vos bonnes intentions.

M. TISSIÉ. — L'enfer en est pavé. *(On rit.)*

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Braquehaye.

M. BRAQUEHAYE. — Ce qui fait l'intérêt de la communication que je viens vous présenter, c'est qu'elle émane du Directeur de l'École des Beaux-Arts du Japon et qu'elle a trait à l'enseignement du dessin dans ce pays : c'est un sujet qui est absolument inconnu.

M. Braquehaye donne lecture des notices ci-après : 1° sur l'enseignement des Beaux-Arts au Japon ; 2° sur l'École des Beaux-Arts de Tokyo ; 3° sur les expositions des travaux de l'École des Beaux-Arts de Tokyo et sur l'École d'Art industriel de Kyoto.

## L'Enseignement des Beaux-Arts au Japon

Par M. Ch. BRAQUEHAYE

Ancien directeur de l'École municipale des Beaux-Arts et Arts décoratifs de Bordeaux,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique (Travaux historiques et Beaux-Arts),
Délégué de la Société Académique de l'Aube.

Parmi les nombreuses curiosités que renferme l'Exposition de Bordeaux, on remarque un envoi du Japon qui présente un très grand intérêt, car c'est la première fois, croyons-nous, que des documents officiels sur l'enseignement des beaux-arts au Japon sont exposés en Europe.

Des kakémonos des maîtres : Ka-ho, XIV[e] siècle ; Sin-Ami, XV[e] siècle ; Sin-So, XVI[e] siècle ; Moto-Nobu, XVII[e] siècle ; Kimura-

Zunamizu, XVIII^e^ siècle, présentant un art extrêmement avancé qui nous confond par son réalisme moderne, montrent quel est le genre de modèles que copient, à Tokyo, les jeunes élèves de l'école des beaux-arts, avant qu'ils dessinent d'après nature ou composent eux-mêmes des œuvres originales.

Dans une notice sur cette école, le Directeur, M. Okakura Kakuzo, démontre que les Japonais, après avoir fourni d'inimitables artistes dont la seule préoccupation était de produire des chefs-d'œuvre dignes de leur renommée, ont dû descendre au terre à terre de l'exécution vulgaire et entreprendre, eux aussi, la lutte pour la vie. Les traditions d'art se perdirent et le Gouvernement dut intervenir.

La notice de M. Okakura prouve le zèle éclairé du Ministère japonais qui, après avoir créé une école, dirigée par des artistes italiens, chercha à conserver l'originalité native et les traditions de l'Art national, en organisant, en 1889, l'école actuelle qui est en pleine prospérité.

Bâtie dans l'admirable parc d'Uéno, dotée de vingt-cinq professeurs dirigés par M. Okakura, l'école des beaux-arts de Tokyo forme aujourd'hui des peintres, des sculpteurs, des architectes, des ciseleurs, des fabricants de bronze, d'objets en laque et en fer battu, enfin des professeurs de dessin pour les écoles normales et pour l'enseignement secondaire.

Les élèves, au nombre de 200, ne sont admis qu'après des épreuves préalables. Ils copient d'abord les œuvres des anciens maîtres afin d'apprendre le caractère de l'art national. En dehors des cours techniques auxquels ils sont inscrits, ils suivent des cours d'esthétique, d'anatomie, de perspective, d'ornementation architecturale et d'art décoratif.

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques notes succinctes sur l'histoire, si peu connue en Europe, des beaux-arts au Japon.

L'histoire des beaux-arts au Japon présente ce caractère particulier, qu'elle se perd dans l'antiquité la plus reculée, tout comme celle du vieux monde, et que les œuvres d'art y ont été exécutées le plus souvent par des prêtres, par des personnages des plus considérables de l'État, par des membres des familles impériales, voire même par les chefs suprêmes du Japon.

Une deuxième remarque capitale, c'est que l'Art au Japon a toujours revêtu, jusqu'à nos jours, une adaptation constante aux objets qui doivent non seulement orner les temples et les palais, mais qui sont d'un usage habituel, même chez le pauvre habitant des villes.

Ces deux considérations expliquent pourquoi nous avons pensé

que le programme de l'enseignement des beaux-arts au Japon était à sa place aux réunions du Congrès de l'Enseignement technique. Vous vous intéresserez certainement, Messieurs, à ce qu'il y a de pratique et d'utile dans l'étude des œuvres anciennes d'art décoratif au Japon, qui servent de modèles aux élèves d'aujourd'hui, et dans l'organisation présente qui, grâce à une administration intelligente, permet aux artistes japonais d'espérer de réels succès dans un avenir prochain.

Bien entendu, nous savons qu'on ne peut pas comparer les arts de l'Orient à ceux de l'Occident; ceux-ci ont des traditions sur la beauté qui s'imposent depuis les Grecs jusqu'à nous. Mais, en pensant à cette civilisation asiatique, si différente de la nôtre, nous sommes touchés, malgré nous, par l'imprévu, l'esprit et le talent déployés par les artistes orientaux dans leurs étonnantes productions.

Peut-être n'y a-t-il pas si loin qu'on pense des poteries grecques et des terres cuites de Tanagra aux statuettes émaillées par Shinno à Owarï et aux bronzes des Semmin, des Seïfou et des Nakoshi? Non, le Japon ne produira jamais des œuvres comparables à celles de la Grèce. Ce que nous appelons le grand art lui est absolument fermé. Mais, qui donc a mieux exprimé que lui cette joie des yeux, *le bibelot?* Qui donc a surpris plus que lui la nature dans la vérité du geste, le caractère de l'attitude, dans la savante naïveté apparente du dessin: personnages, animaux, plantes ou fleurs?

Une dernière considération, et elle prime toutes les autres, nous a paru fort intéressante, c'est que l'Art au Japon vise surtout l'admirable devise de l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie: *le beau dans l'utile,* c'est-à-dire l'application des études artistiques aux objets usuels et l'exécution matérielle des travaux qu'elle nécessite. On étudie dans les écoles du Japon non seulement l'Art, mais les procédés matériels d'exécution.

Les peintures japonaises les plus anciennes, connues, sont celles d'Inshiraga, qui vivait vers 450. En 853, le fils de l'empereur Saga exécutait de remarquables panneaux décoratifs dans son palais impérial, et le grand-prêtre Daïshi peignait lui-même dans les temples de célèbres scènes religieuses.

Nous n'énumérerons pas les travaux et les noms des peintres du Japon depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours[1]; mais nous

1. Nous avons largement puisé nos renseignements historiques dans l'excellent livre de M. Louis Gonse: *l'Art Japonais,* Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts. Paris, Quantin.

appelons l'attention sur l'étonnant avancement des arts en Extrême-Orient et surtout sur les incroyables résultats obtenus au Japon, lorsque les arts en France étaient encore en pleine barbarie.

C'est au IXe siècle que paraît Kosé Kanoaka, le premier grand peintre japonais dont les œuvres sont connues. Il fut justement apprécié. Ses portraits, ses paysages, ses figures religieuses et surtout ses animaux sont d'un style vigoureux et fin à la fois. « Ils ne sont pas inférieurs aux premiers efforts de l'Art en Italie. » Ils avaient donc une réelle supériorité sur les arts en Occident.

N'est-on pas étonné d'apprendre que Motomitsou créa l'école de Yamato et qu'une sorte d'Académie impériale fut fondée, *en 808*, par l'empereur Heizeï, sous le nom de Yédokoro, et que l'École impériale célèbre de Tosa, qui dure encore aujourd'hui comme l'une des plus brillantes, n'en est en quelque sorte que la continuation.

Au XIIe siècle, une école importante créa le genre dit *Tobayé*, sous la direction de Toba Sôjo, dont les dessins ont une accentuation caricaturale qui nous étonne et une vérité d'observation qui nous ravit. Les modernes pourraient à juste titre leur envier leur naturalisme intelligent.

C'est alors que l'Art japonais reçut un appoint de la Chine où l'art débutait. L'empereur Kijô, lui-même artiste militant, qui avait fait des voyages en Chine, fonda, en 1110, une nouvelle école, un nouveau style qui dura jusqu'au XVIIe siècle.

C'est au XIIIe siècle que le peintre Tsounétaka affirme l'école de Tosa dont la minutie des détails ferait honneur aux miniaturistes flamands. — L'école de Tosa, c'est l'Art à Kioto. — Elle règne toujours au Japon, puisqu'on l'étudie dans les écoles des beaux-Arts, mais sa plus grande importance se constate jusqu'au XVIe siècle.

Le style de l'école de Tosa occupe une place à part dans l'Art japonais. Il est absolument national. C'est en quelque sorte le style officiel.

Il est caractérisé par l'élégance et la précision du dessin ; une grande distinction de formes et une finesse précieuse du pinceau qui le rapproche des miniatures persanes. Les fleurs, les oiseaux, les costumes de cérémonie aux plis doux et harmonieux, s'enlevant souvent sur des fonds d'or, sont les sujets qu'il affectionne. C'est le style qui a produit les plus beaux décors des laques.

Pendant tout le XIVe siècle, le Japon subit une période

d'anarchie. La renaissance des lettres et des arts ne commence qu'avec l'affermissement du pouvoir des Ashikaga. Le troisième et le huitième Shiogoun des Ashikaga, eux-mêmes peintres de talent, donnèrent un immense développement aux beaux-arts et furent les réels créateurs de cette école célèbre de Kano qu'on étudie encore dans les ateliers de l'école de Tokyo.

Près des deux grands peintres Kano, on trouve leurs émules Sin-Ami et Moto-Nobu, dont deux kakémonos figurent à l'Exposition.

C'est à la fin du XVII^e^ siècle, sous le règne de Genrokou (1688-1704), qu'une nouvelle école de peinture s'imposa. Yédo, aujourd'hui Tokyo, avait pris un développement considérable et était devenue la capitale de fait. Les traditions de l'Art semblaient conservées à Kioto, mais une expression plus vivante, plus impressionniste, caractérisait l'Art à Yédo, dont le peintre Korin fut le plus célèbre artiste. L'étude simple, intime, de la nature, la vie, remplaça les tendances vers la force et la grandeur du style.

L'école moderne date de la fin du XVIII^e^ siècle; elle est dignement représentée par le grand peintre Hokousaï. C'est la plus brillante expression d'une période d'incomparable raffinement, qui reste l'apogée de l'Art japonais. Mais bientôt commence une fatale décadence et l'Art ne se préoccupe plus que des besoins de l'exportation.

En 1868, l'Art au Japon semblait disparu à jamais.

Les critiques les plus autorisés le déclaraient absolument perdu. Il n'en était rien. La notice suivante, envoyée par M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts de Tokyo, M. Okakura, prouve que les mesures immédiates prises par un gouvernement éclairé vont rendre bientôt à l'Art japonais son antique splendeur.

Comme on peut juger, cette organisation rationnelle des études n'a rien à envier aux meilleures écoles européennes.

C'est à la gracieuse intervention de notre ambassadeur au Japon, M. le D^r^ Harmand, qui a obtenu l'envoi du Ministère de l'Instruction publique du Japon, et à la bienveillance de Son Excellence M. Soné, Ambassadeur de cet empire à Paris, que ces précieux documents ont pu être mis sous les yeux du public bordelais. Ils constituent une curiosité inédite de premier ordre et un attrait artistique sans précédent, pour l'Exposition de Bordeaux.

Il est juste, croyons-nous, d'adresser, en terminant, à ces éminents fonctionnaires, nos bien sincères et chaleureux remerciements.

## L'École des Beaux-Arts de Tokyo (Japon)

Par M. Okakura Kakuzo, Directeur de cette École.
*(Traduction de M. Arthur Arrivet)*

Communiqué par M. Ch. Braquehaye.

Le Japon était autrefois le paradis des artistes; quand une fois leur talent avait été distingué en haut lieu, ils n'avaient plus à s'inquiéter du lendemain; la protection du prince ou une pension à vie leur assurait une douce et honorable existence. Rien ne les pressait dans leurs travaux; si l'inspiration ne venait pas, ils l'attendaient, et leur seule préoccupation était de produire des chefs-d'œuvre dignes de leur renommée.

Toujours en présence d'une nature ravissante, leur passion du Beau s'exaltait, leur génie artistique prenait de sublimes envolées et arrivait à des hauteurs qui nous étonnent aujourd'hui.

L'admiration alors faisait naître les vocations artistiques, un talent original en inspirait un autre, tout maître célèbre attirait à lui des élèves, et le feu sacré se communiquait tout naturellement. Pas n'était besoin d'enseignement officiel.

Mais lorsque, avec l'ancien ordre de choses, disparut l'heureuse sérénité de l'artiste, lorsqu'il lui fallut compter avec les besoins de tous les jours et descendre au terre à terre de l'existence vulgaire, l'art pour l'art ne fut plus possible; il se mit à produire quand même, à tant par objet, il travailla sur commande, eut des apprentis et plus d'élèves; les bonnes traditions se perdirent et l'intervention du gouvernement devint nécessaire.

En 1879, un premier essai fut tenté par le Ministère des Travaux publics: une école de peinture et de sculpture fut ouverte dans le collège des ingénieurs; des professeurs italiens y furent appelés et y obtinrent assurément de beaux résultats, mais ce qu'ils enseignaient était entièrement nouveau pour les Japonais, ceux-ci avaient toutes chances d'être toujours distancés par les artistes d'Europe et la peinture à l'huile ne répondait guère aux besoins de la vie nationale. Pourquoi ne pas s'attacher au genre dans lequel les Japonais étaient sans rivaux?

Ces considérations ne tardèrent pas à faire impression sur l'esprit des autorités et déterminèrent la fermeture de l'école en 1882. Le genre européen ne fut pas banni cependant pour cela; ceux qui avaient commencé à le cultiver continuèrent, mais son enseignement rentra dans le domaine privé. Ceux qui se

sentaient un goût plus prononcé pour la peinture à l'huile allèrent en Europe ou y furent envoyés et y trouvèrent des maîtres et des modèles qu'il eût été impossible de leur procurer au Japon. La dernière exposition nationale de Tokyo contenait quelques toiles qui permettaient de fonder des espérances sur leurs auteurs.

Cependant, l'enseignement des Beaux-Arts était toujours à réorganiser. Le Ministère de l'Instruction publique nomma donc une Commission à l'effet d'étudier les voies et moyens de remédier au déclin du génie artistique. Fallait-il de nouveau s'adresser à l'étranger., ou bien le salut était-il dans une renaissance de l'Art japonais?

Après une tournée d'observations en Europe et en Amérique, les membres de la Commission rentrèrent convaincus que l'Art ancien japonais devait rester national. Il leur fut même dit quelque part que le Japon n'avait que faire d'envoyer des Commissions en Europe alors qu'il était en possession d'un art si merveilleusement original, que le jour où ils auraient une école d'Art japonais bien organisée, ceux mêmes qu'ils venaient consulter seraient désireux d'y envoyer des élèves.

Sans s'arrêter à ce que ces paroles avaient de trop flatteur, les commissaires japonais comprirent ce qu'elles signifiaient et en firent leur profit. Sans retard, ils reprirent le chemin de l'Orient et, à leur retour à Tokyo, en 1887, fut fondée l'École des Beaux-Arts qui existe aujourd'hui.

Elle est située dans le magnifique parc d'Uéno, bien connu de tous les étrangers qui ont passé au Japon. Cette institution a pour but de conserver et de perfectionner les qualités spéciales de l'Art japonais en l'adaptant aux besoins de l'époque actuelle.

L'École des Beaux-Arts de Tokyo est placée sous le contrôle direct du Ministère de l'Instruction publique qui s'est toujours efforcé de lui donner tous les développements possibles.

Aujourd'hui on y forme des peintres, des sculpteurs, des ciseleurs sur métaux, des fabricants de bronzes d'art et d'objets en laque. Elle fournit aussi des professeurs de dessin aux écoles normales de province et aux écoles secondaires, et le cadre de son enseignement ne tardera pas à être élargi par l'addition d'une section d'Architecture et d'ouvrages en métal battu.

Telle qu'elle est organisée actuellement, elle comprend cinq sections :

1° Peinture;
2° Sculpture;
3° Travail sur métal;
4° Bronze;
5° Laque.

Le corps enseignant se compose des artistes les plus renommés au Japon dans chaque spécialité, tels que Hashimoto Gaho, Kano Natsuo, Unno Shômin, Kawabata Gyokusho, Takamura Koun, Ishikawa Komei, Takeno-Uehi Hisakagu, Kawanobi Itcho, Okazaki Sessei, Yamana Kwangi, Hashimoto Ichizo, etc.

La durée des études dans chaque section est de quatre ans, mais les élèves doivent, au préalable, avoir passé un an dans la section préparatoire qui est commune à toutes les autres.

Les candidats ayant atteint l'âge de seize ans y sont admis après examen satisfaisant sur le dessin ou le modelage, la littérature, l'histoire, les mathématiques, la géométrie et les éléments des sciences.

On exige surtout qu'ils fassent preuve des aptitudes nécessaires dans la carrière artistique.

### Section de Peinture.

Cette section comprend trois ateliers correspondant aux trois grandes Écoles de la peinture japonaise :

1° École de Tosa et de Kosé;
2° École de Kano, telle qu'elle existait sous les Ashikaga et les Tokugawa;
3° École de Dkyo et École moderne de Kyoto.

Sous la direction de leurs professeurs respectifs, les élèves admis dans la section de peinture commencent par copier des motifs pris dans les œuvres des anciens maîtres qui sont placées sous leurs yeux. Ils dessinent ensuite d'après nature ou se livrent à des compositions originales tout en se conformant aux traditions pratiques de l'École qu'ils ont choisie.

En dehors de ces travaux techniques, ils ont à suivre des cours d'histoire, d'esthétique, d'anatomie appliquée à l'art, de perspective, d'ornementation architecturale et d'art décoratif.

### Section de Sculpture.

La section de sculpture comprend également trois ateliers correspondant à

1° L'École classique;
2° L'École naturaliste;
3° L'École moderne spécialement développée dans les travaux sur ivoire.

### Section du travail sur métal.

L'enseignement comprend l'École ancienne et l'École moderne. Les premiers exercices consistent à graver des traits et des formes très simples sur des plaques de cuivre.

La série des modèles va se compliquant graduellement et, lorsque les élèves l'ont suivie jusqu'au bout, on les amène à ciseler, incruster, repousser sur diverses espèces de métaux ou d'alliages.

Ils sont tenus, en outre, à suivre des cours de chimie appliquée au travail des métaux et d'art décoratif.

### Section des Laques.

L'enseignement comprend deux branches:

1° Les laques d'or;
2° Les laques unies.

Dans la première, on apprend d'abord à faire des objets de forme simple et plate, puis on passe aux laques polies, désignées sous le nom de *yogidashi* et aux laques rasées dans leurs diverses applications.

Dans la seconde, on commence par apprendre à préparer les fonds en noir, puis on passe graduellement à la manipulation des laques colorées en diverses combinaisons.

A cette section se rattache un cours de chimie appliquée à la laque et de dessin d'ornementation.

### Section du Bronze.

L'enseignement comprend le dessin et le modelage des pièces, puis le coulage et le finissage.

Le modelage se fait principalement à la cire, quoique plusieurs autres méthodes soient expliquées.

Les cours complémentaires sont les mêmes que dans les deux sections précédentes.

Le nombre total des élèves de l'École des Beaux-Arts de Tokyo est actuellement de deux cents.

On en compte quatre-vingts qui ont terminé leurs études dans les diverses sections et qui suivent leur vocation artistique dans les diverses provinces de l'Empire.

Outre la subvention qui lui est fournie par la Gouvernement, l'École reçoit, des particuliers qui lui confient des travaux, une rémunération qui lui procure environ 20,000 yens de profit par an.

**Personnel.**

*Directeur :* Okakura Kakuzo.

*Professeurs.* — Peinture :

Hashimoto Gaho, Kawabata Gyokuzo, Yamana Kangi, Okamoto Katsumoto, Shimomura Seizaburô, Kano Tomonobu.

*Professeurs.* — Sculpture :

Takamura Kôun, Takeno-Uchi Hisakazu, Ishikawa Mitzuaki, Goto Sadayuki, Yamada Kisai, Hayashi Bi un, Nürô Chunosuké, Kameda Tokutaro.

*Professeurs.* — Travail sur métal :

Kano Matsuô, Unnô Shômin, Mukai Shigetarô.

*Professeurs.* — Bronze :

Okazaki Sessei, Sugiura Takijirô, Oshima Katsujirô, Ishikawa Minao.

*Professeurs.* — Laque :

Kanai Seikuhi, Fujiôka Chutarô, Kawanobe Itchô, Hashimoto Ichizo.

Tokyo, 28 mars 1895.

## Les Expositions des travaux de l'École des Beaux-Arts de Tokyo
## L'École d'Art Industriel de Kyoto

Notice par M. Arthur Arrivet, professeur au Lycée supérieur de Tokyo.

Communiquée par M. Braquehaye

Les anciens artistes japonais travaillaient avec des âmes de poètes et des doigts de fées. Ils arrivaient à produire ces étranges merveilles qui déroutent le conventionnalisme de nos idées, mais ne s'en imposent pas moins à notre admiration. Les musées et les vrais connaisseurs se disputent aujourd'hui leurs œuvres, et

nous nous demandons, sous le charme qu'elles exercent, quel était le secret de ces conceptions délicieuses et de cette étonnante habileté.

Ce secret, principalement en ce qui concerne la peinture, semble s'être perdu, car la génération semble impuissante encore à produire des peintres de la trempe de ceux dont nous parlons.

Ce n'est certainement pas un simple engouement qui fait, au Japon, rechercher les objets d'art anciens, qui donne tant de prix, par exemple, à ces vieux albums devenus si rares aujourd'hui; c'est leur supériorité réelle au point de vue esthétique.

Comment donc naissaient jadis et se développaient les vocations artistiques? Comment se transmettaient les bonnes méthodes, se perpétuait le talent? Apparemment d'une manière bien peu compliquée, bien peu systématique. L'admiration du talent des maîtres célèbres et l'étude dans leurs ateliers suffirent jusqu'à ce que le problème du pot-au-feu quotidien dût entrer dans le cadre assombri des pensées de l'artiste.

La décadence fut subite et profonde. L'État dut prendre des mesures immédiates et créer sans retard une école officielle.

Les résultats obtenus par l'enseignement donné par les professeurs italiens qu'il appela en 1879 ne furent pas satisfaisants. L'école fut fermée en 1882, non pas parce qu'elle ne formait pas d'élèves, mais parce qu'elle ne répondait pas au goût, aux aptitudes du peuple japonais.

Nous ne voudrions pas décourager les jeunes peintres de l'école européenne, dont plusieurs ont un réel talent; au contraire, nous les engageons à produire autant que possible leurs œuvres en public, de manière à entretenir chez eux une émulation stimulante et à provoquer une critique salutaire. Ils devraient avoir, de temps en temps, des expositions à eux, quelque chose comme les Salons de peinture de Paris. De l'avis de juges compétents, il y a chez tels et tels d'entre eux l'étoffe d'artistes de valeur.

Le génie artistique avait incontestablement décliné; qu'y avait-il à faire pour le relever? Fallait-il essayer d'européaniser l'Art japonais, l'hybrider par des emprunts aux méthodes étrangères ou bien le salut était-il dans son retour pur et simple aux anciennes traditions? Ce fut ce dernier parti qui fut adopté.

Le gouvernement eut raison d'approuver les conclusions de la Commission qu'il envoya en Europe. En effet, pourquoi ne pas s'attacher au genre dans lequel les Japonais étaient sans rivaux, genre qui avait su se faire apprécier en Europe, s'y était adapté à une multitude d'usages et s'y était créé une vogue considérable? Pourquoi le négliger ou ne lui accorder qu'une importance secon-

daire alors que l'habitation japonaise, la vie, les goûts de tout le peuple avaient si peu changé?

L'école actuelle fut fondée en 1889 sous le nom d'École des Beaux-Arts de Tokyo.

Travaillant sans ostentation, mais avec un zèle et une habileté extraordinaires, ses directeurs et professeurs ont, en quelques années, obtenu des résultats qui leur font le plus grand honneur.

L'année dernière, à pareille époque, l'École des Beaux-Arts d'Uéno ouvrait au public une exposition des travaux de ses élèves; elle en a encore ouvert une autre au mois de mai dernier et tous ceux qui les visitèrent furent étonnés d'y voir figurer, à côté des travaux de peinture[1], d'excellents objets d'art coulés en fonte ou en bronze et ciselés avec le plus grand soin, des travaux en repoussé, des gravures au trait d'une finesse extrême *(kébori)*, des gravures en relief *(katakiri)*, des objets niellés, des émaux cloisonnés, des sculptures sur bois[2] et des laques de diverses espèces. *Le tout fait de toutes pièces* par les élèves ayant au maximum quatre ans d'études.

Une telle variété d'objets montre bien quelle est l'étendue et la valeur de l'enseignement qu'ils ont reçu. On ne saurait douter qu'un avenir brillant ne soit réservé à cette institution.

Il est vraiment intéressant de parcourir les divers ateliers. Il faut voir avec quel calme, quel recueillement travaillent ces jeunes gens, assis, — je devrais plutôt dire agenouillés, — devant leur modèle et courbés ensuite sur la feuille ou la toile tendue à plat, bien horizontalement devant eux. Avec leur costume à l'antique et presque sévère, avec leur application silencieuse, ils ont l'air de jeunes sages pour qui la méditation est un repos et le travail un incomparable plaisir. On voit, dans tous les cas, qu'ils peignent réellement *con amore*. Espérons qu'un jour, de grands artistes sortiront de leurs rangs.

Tout en rendant justice aux qualités dont les artistes modernes font preuve, il faut reconnaître cependant qu'ils ont encore fort à faire pour revenir au point où étaient arrivés leurs célèbres devanciers. Cela tient à plusieurs circonstances, mais principalement à la période de transition que traverse le Japon de nos jours.

---

1. Nous employons cette expression pour nous conformer à l'usage, mais on sait que le mot aquarelle serait plus près de la vérité.

2. On peut voir à l'Exposition de Bordeaux un très remarquable bas-relief, bois et ivoire :

« *Yahiloune, par les sons de sa flûte, rend amoureuse de lui Ushuwaka de Tokiavaigo Zen Eraed, la personne qui joue de la harpe japonaise dans la maisonnette. Elle envoie sa servante pour le prier de s'arrêter ou d'entrer.* »

Les travaux exposés l'année dernière dans la section de sculpture témoignent non seulement de l'excellence des méthodes employées par les professeurs, mais d'une aptitude toute spéciale de la part des élèves.

Leur faculté d'observation, d'analyse et d'imitation est vraiment remarquable. Au début, on leur fait copier partiellement, puis en entier, des modèles anciens. Après cela, ils reproduisent des objets réels et vivants, par exemple des oiseaux et d'autres animaux qu'on aperçoit, placés auprès d'eux, dans des cages; enfin ils se livrent à des productions originales. Dans la sculpture, l'art japonais et l'art européen ont plus de chances de rapprochements et, par conséquent, pourront plus aisément emprunter l'un à l'autre; il en est de même pour les objets en bronze, mais ils conserveront toujours leur caractéristique.

On peut voir dans le salon de l'École quelques spécimens de bronze qui donnent beaucoup à espérer du talent de leurs auteurs. Ils restent, sans doute, loin de la perfection qu'on serait en droit d'exiger d'un talent arrivé à sa pleine maturité, mais il est surprenant que des jeunes gens, n'ayant pas plus de quatre ans d'études, aient pu arriver à de tels résultats.

L'École des Beaux-Arts de Tokyo reçoit une subvention de l'État, des commandes des particuliers, mais, comme toute œuvre de récente création, elle a souvent trouvé bien insuffisant le budget qui lui était alloué, et elle a dû s'ingénier pour l'arrondir et faire face à ses multiples besoins.

Après avoir reconnu le mérite des professeurs et les bonnes dispositions des élèves, qu'il nous soit permis de rendre hommage au talent exceptionnel et au zèle infatigable de son intelligent directeur, M. Okakura Kakuzo, qui en a jeté les premiers fondements et à qui revient la plus grande part dans les progrès réalisés. Nous avons aussi à lui exprimer tous nos remerciements pour son bienveillant accueil et les précieuses indications qu'il a bien voulu nous donner.

En considération des progrès obtenus et de l'importance que doit avoir, au Japon, l'enseignement des Beaux-Arts, la Chambre des Représentants a, dans sa dernière session, émis le vœu qu'un plus grand développement soit donné à l'École, se montrant par là disposée à accorder les crédits nécessaires.

Outre l'École des Beaux-Arts de Tokyo, il en existe une autre à Kyoto, aussi bien dirigée et non moins digne d'intérêt. Ce n'était, à l'origine, qu'une école de dessin fondée par la Municipalité. En 1890, elle passa sous la dépendance de la Préfecture et, l'année suivante, elle fut complètement réorganisée. Elle a

pour but de conserver et de développer l'art national, envisagé surtout au point de vue de ses applications à l'industrie : industrie de la soie, de la porcelaine, etc. Il suffit de les indiquer pour en faire comprendre l'importance.

L'École est mixte, elle compte une centaine d'élèves dont une dizaine de jeunes filles. Un brillant avenir lui est également réservé.

Avril 1895. ARTHUR ARRIVET, à Tokyo (Japon).

Telles sont, Messieurs, les notes complémentaires que j'ai cru devoir joindre à ma précédente communication. Elles font voir qu'au Japon, les Écoles des Beaux-Arts sont organisées pratiquement, qu'elles sont des sortes d'écoles d'apprentissage artistique, mais avec cette différence que l'artiste industriel japonais, car ils n'ont pas de prétentions au grand art, peut sortir de l'école, étant, non pas un demi-artiste, mais un artiste absolument complet. N'oubliez pas que l'élève doit faire preuve d'aptitudes spéciales, subir des examens et faire un an de classe préparatoire. Comme il n'est reçu qu'à seize ans, il choisit sa voie à dix-sept ans et, puisqu'il y a quatre ans d'études, il finit à vingt et un ans. En sortant de l'École des Beaux-Arts, les jeunes artistes japonais sont donc prêts à entrer dans la vie militante et dans la production. Armés comme ils le sont par de sérieuses études théoriques et pratiques, ils ne peuvent que réussir et honorer leur pays.

Bordeaux, 15 septembre 1895. CH. BRAQUEHAYE.

M. BRAQUEHAYE. — L'intérêt principal de cette communication me paraît résider dans la manière dont l'enseignement est donné. Après avoir inculqué aux élèves des notions de dessin, de peinture et de sculpture, on leur apprend comment ils pourront se servir de ces notions et on leur enseigne les procédés de travail manuel qui leur permettront d'en tirer parti dans l'industrie et notamment dans l'emploi des métaux. Je ne crois pas que nous ayons en France beaucoup d'écoles organisées de cette manière. Dans quelques écoles municipales, il est vrai, on applique le dessin à la sculpture sur pierre et à la céramique ; mais, sauf à Paris, dans une école spéciale, je ne connais pas d'institutions où il soit spécial au ciselage et à la coloration des métaux et où l'on enseigne les procédés matériels du travail qui se fait dans l'atelier. C'est

une critique générale qu'on peut faire à notre enseignement artistique, que les élèves qu'il forme ignorent souvent les procédés matériels de travail. A ce point de vue, l'école de Tokyo me paraît réaliser très heureusement un type mixte entre l'école industrielle et l'école artistique. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Nous devons d'abord remercier M. Braquehaye de sa communication, et je me demande si nous ne pourrions pas introduire dans un vœu une formule qui rappelle cet exposé de manière à en tirer parti.

M. Braquehaye. — Je ne crois pas qu'il m'appartienne de faire une proposition. Je ne connais qu'une partie des écoles françaises, MM. les Inspecteurs généraux de l'enseignement du dessin, ici présents, sont plus autorisés que moi pour se prononcer sur la question.

M. Colin. — Le premier vœu à formuler ce serait d'avoir le texte des documents que M. Braquehaye vient de nous communiquer, car ils sont fort intéressants à étudier.

M. le Président. — Il sera au compte rendu.

On a distribué à tous les membres du Congrès une communication imprimée sur l'éducation technique, commerciale et industrielle en Grande-Bretagne et en Irlande[1]. Je crois inutile d'en faire donner lecture, mais je dois d'abord remercier le délégué du Gouvernement anglais, dont la modestie égale le dévouement, et ensuite je me permettrai de lui adresser quelques questions. Il est dit[2] que, dès 1891, on a donné dans les ateliers des écoles primaires des notions sur le maniement des outils dont on se sert ordinairement pour les métiers du bois et du fer. Entendez-vous par là qu'on donne à ces enfants des travaux à exécuter? Quel âge ont ces enfants qui vont à l'école primaire?

---

1. Cette communication est insérée dans le compte rendu de la séance générale du 17 septembre, page 18.
2. Voir page 23.

M. Redgrave. — Huit ans environ.

M. le Président. — C'est comme chez nous. Mais vous ne leur faites pas faire de travail manuel proprement dit? Vous les exercez seulement pour leur en donner l'intuition?

M. Redgrave. — On leur donne des exercices à faire pour leur apprendre le maniement des outils.

M. le Président. — Mon but, en posant cette question, était d'obtenir la confirmation de ce qu'a fort bien dit, dans une communication très intéressante, M. René Leblanc. Il a fait toucher du doigt les inconvénients du travail manuel imposé à des enfants trop jeunes. Je vois que dans votre pays de liberté on a pensé comme nous. C'est donc un appoint de plus à la thèse qu'a si bien soutenue hier M. Leblanc.

M. Redgrave. — Nous sommes entièrement d'accord avec ce que M. Leblanc a si bien dit, nous avons fait pénétrer ces exercices d'application du dessin dans nos écoles primaires; ils ne sont pas encore obligatoires partout, mais ils s'introduiront peu à peu et ils tendent sans cesse à se généraliser.

M. le Président. — Je remarque encore, dans la brochure distribuée par M. Redgrave, que dans les écoles d'Irlande l'enseignement de l'aiguille et du tricot est obligatoire pour les filles et celui de l'agriculture pour les garçons. Dans les autres pays, cet enseignement agricole est facultatif. C'est toujours la même pensée que vous suivez, et je tenais à souligner ce point.

Un Membre. — Enseigne-t-on l'agriculture en général ou seulement la culture horticole ou maraîchère?

M. le Président. — On enseigne la théorie de l'agriculture sous une forme simple et à la portée des enfants.

M. Faget. — La communication que nous avons reçue, sous

une forme extrêmement sommaire, qui n'est presque qu'une nomenclature, renferme des choses d'un intérêt considérable, d'autant plus qu'elles se rattachent absolument aux idées que M. Leblanc a exprimées hier. Toutes les fois qu'on voit arriver un résultat, on doit se dire qu'il n'y a pas d'effet sans cause, et c'est la cause qu'il faut rechercher. Eh bien! cette cause, je la trouve à la première page de la brochure que nous avons entre les mains : « Récemment, dans le Royaume-Uni, le Gouvernement a confié l'enseignement technique et commercial, en grande partie, au soin des autorités locales. » Je crois que voilà la véritable solution du problème.

Je vous engage à relire le programme des diverses études dans les écoles primaires, qui se trouve à la page 7. (L'orateur en donne le texte[1].)

C'est en lâchant la bride peu à peu à tout ce qui est organisation locale qu'on est arrivé au résultat qui vous a été indiqué. Eh bien, ce qui a produit un bon effet en Angleterre, je suis persuadé que cela donnerait les mêmes résultats en France, et je crois très fermement que là se trouve le salut pour l'enseignement technique, non seulement dans les écoles primaires, mais encore dans toutes les écoles publiques.

Tant que nous ne marcherons pas dans cette voie, nous verrons bien paraître des circulaires splendides; nous verrons des hommes éminents mettre tout leur dévouement à nous donner ce que nous sommes condamnés à acquérir, sous peine de voir diminuer nos ressources, mais tous ces efforts seront vains parce qu'ils se heurteront, permettez-moi de le dire, à ces chinoiseries administratives qui nous ont été si délicatement décrites hier soir dans une communication que, pour ma part, j'ai savourée. Jadis, un grand homme d'État disait : « Vous n'avez pas voulu passer la Manche, vous serez forcé de passer l'Atlantique. » Eh bien, j'ai une peur, c'est qu'au lieu d'aller traverser l'Atlantique, nous soyons obligés de nous lancer dans la mer de Chine et d'aller chercher nos modèles au Japon. *(Applaudissements.)*

---

1. Voir plus haut au compte rendu de l'Assemblée générale du 17 septembre, page 18.

Je voudrais que le Congrès s'inspirât des idées contenues dans cette brochure et les résumât dans un vœu.

M. le Président. — Il semblerait, à entendre l'orateur, que la France aurait à copier ce qui a été fait en Angleterre ; je me demande si ce n'est pas le contraire qui a eu lieu, si ce n'est pas l'Angleterre qui a pris modèle sur la France. Je voudrais que notre collègue anglais nous dise son sentiment sur ce point.

Est-ce qu'au point de vue des concours auxquels on a fait allusion, les Départements ne font rien, les Chambres syndicales ne font rien, les Municipalités ne font rien? Qu'est-ce donc que toutes nos écoles d'apprentissage, que tous nos cours d'adultes, que toutes nos écoles professionnelles? Mais l'État n'entend pas rendre prisonnières toutes ses institutions. Évidemment, il a voulu leur donner une direction, et j'estime qu'il n'a pas eu tort. Il est quelquefois bon qu'il y ait une direction, mais cela n'empêche pas l'action locale de se produire. Nous n'avons pas besoin d'aller bien loin, laissez-moi le dire, pour voir que l'initiative privée a eu chez nous d'assez beaux succès. Nous sommes ici dans un établissement qui le prouve.

L'exemple de la Société Philomathique est un des plus beaux que l'on puisse citer. Elle a fait des merveilles. A Paris, nous avons la Polytechnique, la Philotechnique, l'Union française ; il y a, en France, une foule de Sociétés comme celles-là. Je voudrais donc qu'il soit bien entendu que nous ne sommes pas si en arrière qu'on veut bien le dire. Qu'il y ait encore beaucoup à faire, c'est possible ; mais dire que nous n'avons rien fait, franchement, c'est forcer la note étrangement, et j'appelle notre collègue anglais à dire ici si vraiment nous sommes si en retard.

M. Redgrave. — Monsieur le Président, nous sommes venus voir en France comment les choses se passaient avant de commencer à établir chez nous l'enseignement technique.

M. le Président. — Je vous remercie de cette déclaration.

M. Marius Faget. — Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir cité l'exemple de Bordeaux. Comme adjoint au maire, c'est moi qui ai fondé dans cette ville l'enseignement des écoles commerciales.

Ce que je voulais faire remarquer, c'est que l'esprit qui préside au développement de l'enseignement technique en Angleterre est tout à fait différent de l'esprit français. Le plus humoristique de mes compatriotes a dit que le moi est haïssable. Je ne voudrais en abuser en aucune façon, mais je dois vous citer une expérience personnelle. J'ai créé également à l'École supérieure de Bordeaux l'enseignement technique. C'est la première école où l'on ait vu le donner chez des jeunes gens d'un certain âge, tous munis du certificat d'études primaires. J'ai été nommé membre du Comité de patronage lorsque cette institution a été fondée. Il y avait deux ateliers, et au bout de quelque temps nous avons été effrayés des résultats, parce qu'au lieu de faire du travail pratique, on faisait des chefs-d'œuvre. Avec quelques-uns de mes collègues du Conseil municipal, nous avons rédigé un rapport adressé à M. le Ministre; mais, depuis lors, rien n'a été changé, parce que l'on doit suivre les programmes. Nous n'avons pas eu de réponse du Ministre, si ce n'est une réponse indirecte: la démission de celui qui avait agi de telle sorte que les résultats désirés n'étaient pas obtenus. En disant ceci, je ne fais œuvre ni d'esprit chagrin, ni de dénigrement vis-à-vis du gouvernement de mon pays; mais ce que je désire de toute mon âme, c'est qu'au lieu de charger l'État d'une besogne qu'il ne peut pas faire, qu'il ne saura jamais faire, on sache se servir mieux qu'on ne le fait, et plus qu'on ne le fait, des initiatives et de la bonne volonté des associations. C'est seulement avec ce concours qu'on peut arriver à quelque chose là où il existe, et là où il n'existe pas nous n'arriverons qu'à produire beaucoup de dépenses et de très lourdes charges. Ainsi que je l'ai constaté, vous formerez des contremaîtres, des ingénieurs, des patrons; mais, hélas! vous ne formerez pas un bon ouvrier. Il y a très

peu de bons ouvriers ; il faut qu'ils deviennent le grand nombre : c'est là le résultat que nous devons poursuivre de tous nos efforts. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Monsieur Leblanc, voudriez-vous nous lire le projet de vœu que vous avez préparé?

M. Leblanc. — Avant de vous lire ce texte, que vous avons rédigé autant que possible dans l'esprit même des idées qui ont été échangées hier, je vous demanderai la permission de vous dire un mot à propos de l'enseignement agricole. Ce sera nécessaire pour faire comprendre un membre de phrase.

On a parlé de l'enseignement du dessin au point de vue seulement éducatif, je crois utile de définir exactement ce mot. M. Denis Poulot, inspecteur régional de l'enseignement technique, disait un jour qu'il fallait condamner le genre de travail manuel qui consiste à apprendre aux jeunes gens à raccommoder un meuble ou une serrure : ce genre d'exercice n'est pas du travail manuel éducatif; le vrai travail éducatif est celui qui suppose une union intime avec l'enseignement du dessin.

Il en est de même pour l'enseignement agricole. J'ai entendu soutenir que cet enseignement dans les écoles primaires devait varier suivant les régions. C'est encore là une idée fausse qu'il faut renverser. Sans aucun doute, on prendra des exemples locaux : si l'on veut enseigner à un enfant du Médoc ce qu'est une racine ou une tige, on ne choisira pas du houblon, on prendra de la vigne; de même, si l'on se trouve dans le Nord, on n'ira pas prendre l'olivier et l'oranger. Mais, à part le choix des exemples, l'enseignement sera le même pour les débuts, au Nord et au Midi. Comme on l'a dit au Congrès de Paris, il faut apprendre d'abord aux enfants comment naît une plante, comment elle vit, comment elle se développe, quelles sont les conditions essentielles de son existence. Mais ce n'est pas le métier d'agriculteur qu'il faut songer à enseigner à l'école élémentaire, qui ne saurait être une école professionnelle; l'enseignement qu'on donne à des enfants

au-dessous de douze ans ne peut être qu'une préparation à l'apprentissage professionnel, et non cet apprentissage même qui serait prématuré. C'est pourquoi nous condamnons — je crois que c'est l'esprit du Congrès — ces procédés d'enseignement technique qui ont pour but d'apprendre aux enfants à confectionner, par exemple, des paillassons ou des chapeaux de paille... J'en ai trouvé un jour dans une école de quoi remplir une voiture, et le tout ne valait pas 75 centimes. Ailleurs, j'ai vu apprendre à faire une ruche avec de l'osier, avec de la clématite, au besoin. Ce n'est pas là ce qu'il faut enseigner; ce n'est pas non plus la façon de faire pousser, dans les meilleures conditions possible, tel cépage dans tel pays vignoble, telle espèce de froment dans telle terre à blé, pas plus que de raccommoder une machine agricole. Il importe ici, comme vous l'a dit M. le Président, de ne pas oublier que notre vœu vise, seulement, les enfants au-dessous de douze ans.

M. le Président. — Pour les autres, nous verrons après.

M. Leblanc. — Voici le texte du vœu que j'ai rédigé avec mes collègues, MM. J. Pillet et Paul Colin :

*Le Congrès, considérant que les enseignements du dessin et du travail manuel obligatoires depuis 1882, déjà réclamés au Congrès de 1889, ne se généralisent pas dans les écoles élémentaires et qu'il en est de même de l'enseignement agricole; attribuant ce fâcheux retard à diverses causes dont les principales paraissent être les suivantes : 1° Fausse interprétation de l'esprit des programmes, notamment en ce qui concerne l'installation matérielle nécessaire à ces enseignements, et la distinction entre les travaux manuels exigeant un atelier et les exercices manuels qui se font sans atelier; 2° Connaissance insuffisante chez les maîtres des matières à enseigner et surtout des méthodes d'enseignement; 3° Défaut de sanction à ces matières dans l'examen du certificat d'études.*

*Considérant, en outre, que si l'enseignement primaire élémentaire ne peut pas comprendre d'enseignement professionnel à cause de l'âge des élèves, il doit être, néanmoins, un commencement de préparation à la vie ouvrière pour la plupart des écoliers, et que cette préparation comporte nécessairement l'éducation des organes des sens, celle de l'œil et de la main en particulier;*

*Estime que l'enseignement simultané du dessin et du travail manuel, plus particulièrement développé dans certaines écoles, et celui des notions élémentaires de sciences, avec applications pratiques à l'agriculture et à l'horticulture, plus particulièrement développé dans les autres écoles, doivent prendre effectivement à l'école primaire élémentaire la place qui leur est attribuée réglementairement;*

*Émet le vœu :*

*Que le certificat d'études primaires élémentaires comprenne, à titre obligatoire pour les garçons, une épreuve ayant un caractère professionnel et consistant, au choix du candidat, soit en un dessin appliqué aux travaux manuels, soit en une question exposée par écrit de notions élémentaires de sciences appliquées à l'agriculture. Cette épreuve correspondrait à celle de couture exigée des filles; elle aurait la même durée et la même importance.*

Il est certain que, si ce vœu était adopté, on entrerait dans plus de détails au sujet de la nature de l'enseignement. Comme on l'a dit hier, le cours devrait avoir un caractère primaire élémentaire. Il se composerait de travaux en papier, en carton, en argile, en plâtre; il comporterait même de petits assemblages simples, en bois; cela suffirait pour les petites épreuves de dessin; on se contenterait même dans le début, au besoin, d'un géométral incomplet, à deux dimensions seulement. Pour les épreuves de sciences appliquées à l'agriculture, elles seraient analogues à celles qu'on peut introduire réglementairement dans la composition de français, au certificat d'études. On se bornerait à de simples notions d'histoire naturelle avec les applications analogues à celles que l'instituteur a pu faire devant ses élèves dans son jardin, et qui ne seraient pas des expériences proprement dites, mais de simples observations. On commencerait, par exemple, par la germination d'une graine supportée par un bouchon flottant sur l'eau, et l'on montrerait par quel point la plante absorbe sa nourriture et de quelle façon elle pousse. On continuerait par quelques démonstrations simples de cultures dans l'eau et en milieu stérile, puis au jardin. Enfin, si près de l'école il y a un champ d'expériences proprement dit, auquel est attaché un professeur spécial, évidemment l'instituteur y

conduira ses élèves; mais ces expériences quantitatives sont une synthèse, et, au début, il faut prendre les points un à un.

Tout cela a été suffisamment expliqué pour qu'on ne puisse pas se préoccuper de la forme que prendront les applications, dans le cas où les Pouvoirs publics tiendraient compte du vœu que j'ai l'honneur de vous proposer d'émettre. *(Applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois devoir rappeler, pour donner plus de force et de valeur à ce que nous allons faire, ce que le Congrès de 1889 a dit sur la même question. *(Lecture du vœu de 1889.)*

Vous voyez que le Congrès de 1889 avait précisé les choses d'une façon plus étendue que le Congrès précédent, et cela se conçoit, puisque, en somme, il s'en était inspiré. Aujourd'hui nous allons plus loin dans le vœu proposé par M. René Leblanc à la suite de la discussion et des explications si compétentes qu'il nous a données. Maintenant que vous êtes bien fixés sur les vœux qui ont été émis à cet égard, nous allons reprendre le vœu qui a été émis par M. Leblanc pour en discuter les termes.

M. ROMBAUT. — Je serais très désireux de voter ce vœu, mais je dois vous signaler le premier considérant : « Considérant que les enseignements du dessin et du travail manuel obligatoires depuis 1882... » Ceci s'applique exclusivement à la France, et, comme nous sommes un Congrès international, nous ne pourrions, en notre qualité d'étrangers, donner notre adhésion à ce vœu. Mais on pourrait dire d'une façon générale que toutes les lois votées dans ce sens doivent être exécutoires.

M. LE PRÉSIDENT. — On pourrait mettre : « Considérant que les enseignements du dessin et du travail manuel, réclamés déjà dans les Congrès précédents, ne se généralisent pas suffisamment dans les écoles élémentaires et qu'il en est de même de l'enseignement agricole... »

Cette rédaction générale répond à vos préoccupations.

M. Leblanc. — Il est entendu que la rédaction de notre vœu n'est définitive que dans son esprit et non dans sa forme.

M. Mondiet. — Je me demande si on ne devrait pas séparer d'une façon plus nette la rédaction en deux parties. En ce qui concerne l'enseignement industriel, je crois que la question est mûre et que nous pouvons nous prononcer ; il y a une opinion faite. Il n'en est pas de même, à mon avis, en ce qui concerne l'enseignement agricole. Je voudrais que le Congrès n'émît que des vœux susceptibles de recevoir une sanction, et je crains que nous ne puissions pas actuellement obtenir de la généralité des instituteurs, malgré leur dévouement, qu'ils préparent leurs élèves dans le sens que l'on vient d'indiquer.

Il est possible que dans le Nord et dans la région de l'Est on soit plus avancé ; mais dans notre Sud-Ouest je mets un grand point d'interrogation. J'espère que nous arriverons à la solution indiquée par M. Leblanc ; mais ne vaut-il pas mieux ne parler, pour le moment, que de l'enseignement industriel d'une manière précise ? Dans un second vœu on pourrait indiquer que l'Administration universitaire doit tendre à introduire de plus en plus dans les écoles primaires l'enseignement des sciences appliquées à l'agriculture. Le moment venu, cet enseignement aurait pour sanction une épreuve spéciale à l'examen du certificat d'études. Quant au fond, je suis d'accord avec M. Leblanc.

M. le Président. — Si je vous ai bien compris, vous désirez qu'on soit moins affirmatif pour l'enseignement agricole, parce que la réalisation de cette partie du vœu ne vous paraît pas facile.

M. Leblanc. — Je regrette beaucoup de combattre l'opinion de mon ami, M. Mondiet, nous sommes d'accord, quant au fond ; la discussion ne porte que sur une question de forme et je pense qu'il acceptera mon argumentation : Actuellement dans tous les examens de certificats d'études en France, on peut donner à tous les enfants sans exception une composition de

sciences physiques et naturelles très élémentaires, appliquées à l'agriculture. Si j'en juge par quelques centaines de sujets d'examens qui me sont passés par les mains, les sujets de ce genre peuvent être donnés dans un très grand nombre de cantons. C'est ce qui nous a amenés à la rédaction proposée où nous donnons le choix, suivant l'orientation de l'enseignement, entre l'enseignement agricole d'un côté et l'enseignement technique de l'autre.

M. le Président. — Je crois qu'après les explications qui viennent d'être données, vos collègues seront tentés de se rapprocher de la proposition qui a été faite tout à l'heure; il ne faut pas s'effrayer trop de ce que nous demandons; un Congrès a toujours une mission d'éclaireur.

M. Mondiet. — Vous avez fait remarquer, Monsieur le Président, qu'un vœu du Congrès ne correspond pas à une réalisation pratique et immédiate. Cette réalisation, il nous appartiendra, à nous, administrateurs des écoles, de la provoquer ultérieurement.

M. le Président. — Parfaitement, et le vœu n'a pour but que de vous forcer la main.

Mlle Vigneron. — Il y a déjà une épreuve relative aux notions de sciences appliquées à l'économie domestique.

M. Leblanc. — Elle est facultative. *(Interruptions diverses.)*

Un Membre. — On pourrait se borner, au lieu de parler de sciences, ce qui est un bien gros mot, à mettre : « Notions élémentaires des principes scientifiques. »

M. Pillet. — Il ne faut pas avoir peur des mots.

M. le Président. — Si, pourtant, car souvent la forme emporte le fond. Méfions-nous-en.

UN MEMBRE. — Il ne faut pas développer l'orgueil chez les enfants.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a une tendance fâcheuse à faire des programmes ronflants pour faire mousser l'enseignement d'une école. Ces sortes de programmes sont à l'honneur de ceux qui les font, mais ils ne sont pas toujours au profit de ceux pour lesquels ils sont faits. C'est pourtant la question capitale.

M. LEBLANC. — Si vous voulez me permettre de chercher une rédaction, j'espère en trouver une qui donnera satisfaction aux observations précédentes.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous chargeons volontiers de ce soin. Nous reprenons le texte du vœu : « Que le certificat d'études primaires élémentaires comprenne, à titre obligatoire pour les garçons, une épreuve ayant un caractère professionnel et consistant, au choix du candidat, soit en un dessin appliqué aux travaux manuels, soit en une question exposée par écrit de notions élémentaires de sciences appliquées à l'agriculture. Cette épreuve correspondrait à celle de couture obligée des filles; elle aurait la même durée et la même importance. »

Ici, je crois qu'il y a lieu de scinder le texte. D'après mon impression, tout le monde dans la Section est d'accord pour admettre l'épreuve de dessin pour les garçons, ayant la même importance et la même durée que l'épreuve de couture pour les filles. Au contraire, on considère l'épreuve de sciences appliquées à l'agriculture ou à l'horticulture comme étant actuellement d'une application difficile. Mais, il faut remarquer qu'un Congrès n'a pas pour rôle de suivre pas à pas la marche des choses; il doit, au contraire, la devancer : il faut demander beaucoup pour avoir peu. Si l'on voulait passer en revue tous les vœux que les Congrès ont émis, on verrait qu'il n'y a de solution que pour les questions les plus faciles. Toutes les autres sont à l'étude. *(On rit.)*

Je ne verrais pas d'inconvénient, même en m'inspirant de la préoccupation de certains de nos collègues, à laisser subsister, à déterminer l'idée émise par la Commission, tout en réservant la forme un peu prétentieuse :.« Notions de sciences appliquées à l'agriculture. »

De toute façon, comme nous sommes un Congrès international, si nous considérons l'instruction en France, à certains points de vue, comme insuffisante, nous ne pouvons pas parler d'une façon générale, en appliquant ce reproche aux autres pays d'une façon plus ou moins désobligeante. Il y aura donc lieu de modifier sur ce point le texte du vœu.

Je voudrais aussi voir effacer à la fin du préambule le mot « réglementairement », car ces enseignements, dont on parle, ne sont pas réglementés internationalement.

M. Leblanc. — Je voudrais ajouter une observation en réponse à des critiques qui ont été faites. Si l'instituteur ne se croit pas en mesure de faire passer à ses élèves un examen sur les sciences appliquées à l'agriculture, il choisira le dessin puisqu'il a toujours l'option. Mais nous voulons lui permettre, s'il le trouve préférable, de porter son enseignement du côté des sciences naturelles et de l'agriculture.

M. le Président. — Je vous proposerais de mettre dans le premier considérant cette formule : « Que les enseignements du dessin et du travail manuel ne se généralisent pas suffisamment dans les écoles élémentaires. » Cela indiquera mieux la situation. Mais je ne vois pas jusqu'à présent le besoin, d'après ce qu'on vient de nous dire, de : « et qu'il en est de même de l'enseignement agricole. »

M. Mondiet. — Je vais vous expliquer le désaccord qui existe entre M. Leblanc et moi. J'ai eu à préparer de nombreux sujets de rédaction sur les sciences physiques et naturelles appliquées à l'agriculture, j'ai trouvé de réelles difficultés à rencontrer des textes convenant aux candidats. Les programmes à suivre dans les écoles primaires ne sont pas suffisamment

déterminés et limités; les méthodes concrètes qu'il est nécessaire d'employer ne sont pas encore connues de l'ensemble du personnel; cet enseignement, en un mot, n'est pas organisé partout; une sanction ne peut être créée actuellement. D'ailleurs, dans les écoles rurales, les études de dessin ont et doivent avoir une importance relative trop faible pour qu'il y ait lieu de leur donner une sanction équivalente à celle que reçoivent les enseignements du français et du calcul. Là, au contraire, les notions d'agriculture, basées sur les principes élémentaires des sciences, me paraissent pouvoir être rangées parmi les matières essentielles du programme.

M. Pillet. — Je crois qu'une sanction de cet enseignement est nécessaire. Pour parler du dessin, que je connais mieux, je puis dire que beaucoup d'instituteurs n'en font pas, parce qu'il n'y a pas de sanction au brevet supérieur. Je voudrais donc que cette sanction fût exigée dès maintenant, mais que le mot d'ordre fût donné aux Commissions d'examen de poser des questions très simples. Quant au département des Landes, qui est administré, au point de vue pédagogique, par M. Mondiet, c'est un de ceux où l'enseignement est le mieux donné, je ne vois donc pas de difficulté à le mettre à l'épreuve. Nous demandons seulement qu'on laisse le choix de l'épreuve au candidat.

M. Kovalevski. — Je propose de diviser le vœu en deux parties. Dans la première, on pourrait dire que le dessin, le travail manuel et l'enseignement des notions de sciences expérimentales appliquées à l'agriculture et aux travaux ménagers, doivent être enseignés sérieusement aux écoles primaires. Ce vœu, rédigé dans des termes généraux, peut être adopté par tous les représentants étrangers du Congrès. La seconde partie du vœu, concernant la demande d'une épreuve obligatoire à l'examen du certificat de fin d'études, présente un très grand intérêt pour la France; mais, selon mon avis, cette demande est encore prématurée pour beaucoup de pays étrangers.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois que nous avons épuisé le débat et je vous demande, puisque l'accord semble fait quant au fond, de vous en rapporter à votre Président et à M. Leblanc pour apporter à l'Assemblée générale un vœu rédigé d'une manière satisfaisante. Voilà la question traitée quant aux enfants au-dessous de treize ans; nous l'aborderons demain pour les enfants sortis de l'école primaire. Sous cet aspect, elle n'a pas moins d'importance, et je crois que nous ferons bien de lui consacrer toute la séance de demain matin.

Avant de nous séparer, je dois vous lire une nouvelle lettre que j'ai reçue de M. Ulysse Géraud :

*Monsieur le Président de la Section Industrielle,*
*Congrès de Bordeaux,*

J'ai le regret de vous informer qu'il ne me sera pas possible d'assister à la séance de demain matin, une affaire pressante m'en empêchant. J'aurai l'honneur de présenter, à la séance de jeudi matin, les observations faisant suite au vœu déposé aujourd'hui.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Ulysse GÉRAUD.

Si M. Géraud nous apporte demain ses documents, nous inscrirons sa communication à la fin de la séance pour ne pas troubler l'ordre du jour que nous venons d'adopter. *(Assentiment.)*

La séance est levée à onze heures trente-cinq minutes.

## SÉANCE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 1895

**Présidence de M. MESUREUR**

La séance est ouverte à neuf heures quinze minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté.

### DISCUSSION SUR LES ÉCOLES D'APPRENTISSAGE

M. LE PRÉSIDENT. — Nous allons entrer immédiatement dans la discussion de la question de l'apprentissage. La parole est à M. Benoît-Germain, inspecteur de l'enseignement technique à Nîmes.

M. BENOIT-GERMAIN. — Messieurs, je vous demande toute votre indulgence, n'ayant rien préparé pour cette question. Je me bornerai à vous faire un court historique : Depuis 1850, il existe à Nîmes une Société de patronage qui étend son action sur environ quarante-cinq enfants annuellement. Elle surveille les apprentis à l'atelier, et, en même temps, elle donne, s'il y a lieu, à la famille une petite pension de douze francs par mois, pendant la période où l'enfant ne gagne rien. Les institutions de cette nature sont un grand bienfait.

L'action de cette Société est restreinte, à cause de son caractère confessionnel. En 1885, un de ses membres proposa de faire passer aux patronnés un examen technique. « Nous surveillons, disait-il, ces enfants d'une manière morale; nous avons le devoir, d'après les règlements qui ne sont pas toujours observés, d'aller les voir au moins une fois par mois dans leurs ateliers et chez eux, pour savoir comment ils se condui-

sent ; mais nous ignorons quels sont leurs progrès au point de vue du métier; notre rôle n'est donc pas complet. » La Société refusa d'entrer dans cette voie, et non sans motifs, car elle est composée de grands propriétaires, de rentiers, de personnes riches qui peuvent exercer une tutelle morale effective sur les enfants, mais qui n'ont pas la compétence technique nécessaire. Comme j'ai l'honneur de faire partie de cette Société et que je suis en même temps président du Conseil de Prud'hommes, il m'est venu à l'idée que ce qui n'était pas possible à une Société restreinte, le Conseil de Prud'hommes le pourrait aisément. Une Société composée de membres de ce Conseil, tant ouvriers que patrons, fut fondée en 1884, sous le titre de « Concours d'apprentis ». Nous inscrivons tous les enfants que les familles veulent bien nous confier, nous les surveillons autant que possible à l'atelier, et nous désignons dans chaque corps de métier un jury d'examen composé d'un patron et d'un ouvrier, et chargé de contrôler leurs progrès.

Les épreuves que nous leur faisons subir ont le caractère d'un examen et non d'un concours, car quelquefois il n'y a qu'un enfant par industrie. Mais elles ont une sanction : au mois d'août, à l'époque des distributions de prix, nous décernons des diplômes et des récompenses aux apprentis, selon les notes qu'ils ont obtenues. De plus, à la fin de la deuxième année ou de la troisième année, selon la nature du métier, nous donnons un certificat d'apprentissage à ces enfants, en même temps qu'une petite récompense pécuniaire. Cette institution a produit d'excellents effets. Elle a créé, en particulier, un grand courant de sympathie entre les membres du Conseil de Prud'hommes; elle est extrêmement appréciée par les ouvriers du Conseil. Elle nous a permis de constater que l'apprentissage à l'atelier n'est pas aussi bien fait que jadis. Il l'est d'autant moins que la mécanique a pris une plus grande importance et que la tendance à spécialiser l'ouvrier s'accentue. Aussi, depuis que j'ai l'honneur d'inspecter l'école pratique de Nîmes, j'estime, d'après ce que j'ai pu constater, que l'apprentissage à l'école est tout ce que nous pouvons désirer de mieux. L'apprenti ne fait là que trente heures environ de travail par

semaine, au lieu de soixante à l'atelier, mais les soixante heures de l'atelier ne valent pas, à beaucoup près, les trente heures de l'école. A l'atelier le temps est gaspillé, tandis qu'à l'école pratique l'enfant apprend son métier d'une façon théorique, méthodique, constante et sous la surveillance de maîtres qui ont à garder leur dignité vis-à-vis de lui; de telle sorte qu'à mes yeux l'apprentissage à l'école est l'idéal. En même temps l'élève trouve là des professeurs qui, dans les diverses branches de l'enseignement général, fortifient les connaissances acquises à l'école primaire. Ne feraient-ils même que les entretenir, ce serait déjà beaucoup. J'estime donc que nous devons encourager de tout notre pouvoir la création d'écoles pratiques de commerce et d'industrie.

Seulement, Messieurs, je ne me dissimule pas que cet enseignement est assez coûteux. En ce moment, il est appliqué en général seulement à deux industries; nous en sommes aux débuts. Il faudrait donner satisfaction à tous les arts et métiers, à toutes les industries. Ceci paraît bien difficile au point de vue pécuniaire, et cependant, d'après les résultats déjà obtenus, nous ne pouvons en rester là.

Je me suis demandé s'il ne serait pas possible de faire payer la partie industrielle de l'enseignement de l'école par chaque industrie, afin d'avoir plus de sections et de satisfaire plus de monde. Les contributions spéciales ne sont pas chose nouvelle en France. Les notables-commerçants sont bien imposés pour le fonctionnement des Chambres de Commerce, et personne ne refuse sa cotisation. On pourrait, pour les écoles pratiques, en demander une extrêmement faible, mais qui intéresserait pourtant les industriels à ces écoles dont ils n'ont pas beaucoup de soucis, dont ils se défient même un peu. A Nîmes, par exemple, les patrons ont l'air de dédaigner les apprentis que nous leur fournissons et qui valent pourtant, j'en suis sûr, dix fois plus que ceux que les patrons forment eux-mêmes. Peut-être, s'ils payaient, ils estimeraient que nos élèves valent mieux.

Je crois qu'il y aurait là des ressources utiles pour nos écoles pratiques. On pourrait toujours tenter l'expérience en créant une ou deux sections de cette manière. Il est à présumer que les

autres industries suivraient l'élan donné. D'ailleurs, en supposant qu'on ne trouve pas dans une région déterminée assez de fonds pour créer une école spéciale, on pourrait réunir plusieurs régions pour une seule école.

Cette idée que je viens d'émettre est, d'ailleurs, dans ma pensée, surtout un thème de discussion. J'ai tenu à l'introduire dans le débat actuel, sans vouloir entrer dans plus de détails.

M. le Président. — Ainsi vous désirez l'extension des écoles d'apprentissage parce que, à votre avis, l'apprentissage à l'atelier devient de plus en plus mauvais et devient presque nul?

M. Benoit-Germain. — Parfaitement.

M. le Président. — Mais vous dites que la difficulté est de créer assez d'écoles pour remplacer l'apprentissage des ateliers dans toutes les industries. Cette difficulté tient, d'une part, à la question financière et d'autre part à une question d'organisation. Il faut trouver un personnel enseignant aussi bien pour la théorie que pour la pratique, ce qui n'est pas toujours aisé.

Vous avez indiqué qu'il serait possible, si dans une ville on ne trouvait pas suffisamment d'éléments pour former des écoles d'apprentissage, d'en réunir plusieurs pour former des écoles régionales qui comporteraient un internat payant, soit au moyen de bourses municipales et départementales, soit par les contributions des industriels.

Cela existe déjà, mais sur une trop petite échelle; c'est une institution à développer. A Paris, à Rouen et au Havre, des écoles d'apprentissage importantes fonctionnent très bien. Je ne voudrais pas faire rougir le directeur de l'école du Havre que je vois ici et, pourtant, je dois déclarer que son établissement est une école modèle.

Un Membre. — Est-ce pour une industrie spéciale?

M. le Président. — Non. C'est la pédagogie des métiers du fer et du bois. C'est un danger de spécialiser les enfants

trop jeunes; ils auront bien le temps de se spécialiser dans l'avenir. C'est la lutte continuelle qu'on rencontre quand on veut former des apprentis. Les parents ne veulent jamais laisser leurs enfants assez longtemps à l'école pour apprendre suffisamment la théorie des métiers. Dès qu'ils les sentent assez forts pour un travail rétribué, leur âpreté au gain fait qu'ils les retirent de l'école. Les parents en arrivent à ne plus comprendre qu'ils doivent s'imposer des sacrifices pour l'instruction de leurs enfants. On nous a donné la gratuité en même temps que l'obligation; c'est très bien, mais cela a créé dans les familles ouvrières un courant d'abandon qui a été des plus funestes, en sorte que je ne saurais dire jusqu'à quel point, si cette réforme a eu son bon côté, elle n'en a pas eu aussi un très mauvais.

J'ai été président du Conseil de Prud'hommes de la Seine et j'ai pu constater que les tentatives pour réformer l'apprentissage échouaient devant la cupidité de certains parents. Ce qui a surtout dégoûté les patrons de chercher à faire des apprentis, c'est qu'ils se voyaient traités en ennemis.

Un enfant qui s'était engagé pour trois ans en apprentissage, dès qu'il connaissait un peu le métier, cherchait, par sa grossièreté et son impertinence, à se faire exprès renvoyer pour aller ailleurs gagner quarante sous par jour en faisant de l'emboutissage, du découpage et autres travaux analogues à la machine, de sorte que le patron perdait tout ce que l'enfant lui avait coûté pendant deux ans.

Je vois ici M. Jeanne-Julien, qui est au courant de cette question, et je lui demande s'il ne pense pas comme moi que l'égoïsme des parents est une des plaies contre lesquelles il faudrait surtout réagir.

M. Jeanne-Julien. — C'est très exact.

M. le Président. — Je désirerais que, dans la rédaction du vœu que nous aurons à émettre, nous fissions entrevoir que, s'il y a dans cette question de l'apprentissage des devoirs qui incombent à l'État, au Département et à la Commune, les

parents ont, de leur côté, à faire preuve d'abnégation et à consentir aux sacrifices nécessaires. Il faut demander qu'on ne donne pas d'un seul côté et que ceux qui ont à recevoir donnent aussi.

Permettez-moi de vous donner lecture du vœu formulé au Congrès de 1889 :

1° Que tout apprentissage à temps déterminé soit l'objet d'un contrat obligatoire, en double, fait sur papier libre et dont l'enregistrement soit gratuit ;

2° Qu'aucune juridiction ne puisse accueillir les réclamations relatives aux apprentissages sans la présentation de ce contrat ;

3° Que toute personne qui occupera un apprenti ne présentant pas le congé d'acquit de son apprentissage ou le certificat le déclarant libre de tout engagement, puisse être rendue légalement responsable des dommages-intérêts accordés par le tribunal au patron abandonné, quel que soit le nouvel état adopté par l'apprenti.

Le Congrès émet le vœu que les Commissions locales, chargées de veiller à l'application de la loi sur le travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie, soient aussi chargées de veiller à ce que les patrons et les chefs d'industries leur apprennent réellement et suffisamment leur métier ;

Qu'en outre, il soit donné aux dites Commissions locales des pouvoirs assez étendus pour leur permettre de remplir leur mandat ;

Qu'enfin, des encouragements soient accordés aux patrons ou aux établissements qui formeront les meilleurs apprentis.

Vous voyez qu'on se préoccupait déjà de donner aux patrons des garanties et qu'on cherchait à prendre des mesures contre l'embauchage des apprentis qui viendraient à quitter leur premier patron, sans avoir un certificat de libération.

On a, sans doute, déjà beaucoup fait en France, quant aux écoles d'apprentissage, et pourtant, malgré les progrès réalisés, il reste certainement beaucoup à faire. Il y a notamment à encourager, dans beaucoup de pays, les patrons à former des apprentis ; il faut leur donner des récompenses. En effet, quel qu'en soit le nombre, les écoles d'apprentissage ne peuvent répondre à tous les besoins ; il y a bien des petites communes

où, quoi qu'on fasse, les enfants ne peuvent pas se déplacer parce que les parents tiennent à les garder auprès d'eux. S'il y a un charron, un maréchal, dans le village, il est utile de l'encourager à former de bons apprentis. Il n'est pas sans utilité, d'ailleurs, qu'un certain nombre d'enfants restent à la campagne, où ils peuvent être appelés à exercer des métiers fort utiles.

Évidemment, dans les grandes usines, l'apprentissage n'existe pas; la spécialisation et le mécanisme le rendent impraticable. Mais, chez un particulier, on peut former de bons apprentis. Quels que soient, d'ailleurs, les résultats de l'enseignement d'une école, il ne faut pas croire que l'apprenti qui en sort soit un véritable ouvrier. C'est seulement à l'atelier, après un certain stage, qu'il le deviendra.

Je me suis permis de prendre le premier la parole pour tracer les grandes lignes de la discussion. Je vois avec plaisir que de nombreux collègues se sont fait inscrire pour prendre part au débat. Ce sont MM. Eugène Rombaut, délégué par le Gouvernement Belge; Picard; Bassié, président du Conseil de Prud'hommes de Bordeaux; Olive, Maran et Valade. Je donne la parole à M. Eugène Rombaut.

M. Rombaut. — La question de l'apprentissage dans les écoles professionnelles a figuré à l'ordre du jour de tous nos Congrès, et elle se résume toujours dans ce dilemme : Doit-on faire l'ouvrier à l'école, ou est-il préférable de faire l'école dans l'atelier? A Bordeaux, en 1886, c'est pour cette dernière solution que se sont prononcés la plupart des membres du Congrès. On a soutenu, avec raison selon moi, qu'il était impossible de former un ouvrier dans une école; qu'on ne pouvait lui donner autre chose que des notions générales de son métier et qu'il n'y avait pas à songer à le rendre capable, à sa sortie de l'école, de faire un travail industriel. En effet, dans une école, on ne reçoit pas de commandes et, partant, on ne s'y livre pas à une fabrication industrielle. L'apprenti auquel on a fait limer et ajuster quelques morceaux de fer et d'acier, ou scier, raboter, assembler quelques morceaux

de bois, pendant qu'il continuait ses études primaires, est malheureusement convaincu, puisqu'on lui a donné un diplôme qui l'atteste, qu'il connaît son métier; il est très étonné, quand il entre dans un atelier, de se trouver tout à fait embarrassé pour faire les pièces qu'on lui demande. C'est qu'il se trouve dans de nouvelles conditions : il n'a plus sous la main, comme à l'école, des collections d'outils toujours en parfait état, ou un professeur qui viendra à son aide. Si une lime ne mord pas bien, il n'a pas la ressource de la mettre de côté pour en prendre une autre; il faut qu'il trouve le moyen de la remettre en état pour s'en servir. Il doit faire plus appel à son initiative et à son intelligence. Aussi c'est toute une éducation nouvelle à faire, accompagnée de bien des déceptions. Je conçois bien mieux que l'ouvrier travaille à l'atelier et qu'il vienne à l'école industrielle pour y apprendre des notions de physique et de chimie, de dessin, etc., qui lui sont nécessaires, mais je n'admets pas qu'il puisse s'y former bon ouvrier. J'y vois d'autres écueils encore : Les jeunes gens, par exemple, ont l'esprit inventif; eh bien! dans une école qui voudrait être sérieusement organisée, il faudrait avoir un musée de mécanique complet, comprenant tout ce qu'on a trouvé depuis Stephenson jusqu'à nos jours, afin de leur épargner la déception, après avoir cru inventer quelque chose, de s'entendre dire que cela existe depuis vingt ans. Si un élève sort de l'école avec la tarentule de l'invention, c'est fini : il est perdu!

Comment arriver à donner une semblable extension aux écoles d'apprentissage? Vous faites en France des écoles départementales, je le veux bien, mais de quel droit empêcherez-vous un canton, une commune même, d'en créer de semblables? Et puis, pour les écoles départementales, il y a des frais de déplacement qui s'imposent aux élèves. Qui les paiera? Ce ne seront pas les parents, qui ne sont pas assez riches. On a parlé de bourses de communes, mais ce n'est pas vingt ou trente bourses qui suffiront, c'est par centaines que les candidats se présenteront, et vous ne pourrez pas établir la gratuité universelle. Je crois donc tout au plus que

l'école peut donner une préparation, mais ne saurait prétendre à former des ouvriers. Je suis convaincu qu'on peut et qu'on doit trouver une autre méthode. On a soutenu tout à l'heure que, dans les grands ateliers, il ne se fait plus d'ouvriers. Je crois qu'on pourrait parfaitement en faire. C'est une question d'organisation. Si l'État, les Départements, les Communes, s'intéressent aux jeunes gens dont ils veulent faire des ouvriers, ils pourront facilement conclure, avec de grands industriels, des contrats d'apprentissage permettant d'envoyer dans leurs usines, sous la direction de contremaîtres nommés par l'État, un certain nombre de jeunes gens. Ainsi ils ne seraient pas employés à faire des courses ou à balayer l'atelier, puisque l'emploi de leur temps serait surveillé, et il y aurait ce grand avantage que l'apprenti, au lieu de faire éternellement les mêmes exercices décrits dans tous les traités ou livres d'enseignement, une fois qu'il aurait terminé la série de ces exercices préliminaires indispensables, pourrait travailler aux commandes reçues par l'industriel. Voilà le grand point. Son travail serait utile.

A Tournay, en Belgique, nous avons une école professionnelle de cette espèce; nous avons confié l'apprentissage à un grand industriel, M. de la Roche-Aymon, qui dirige un atelier de construction mécanique. L'élève reçoit pendant le jour un enseignement théorique général, et le reste du temps il est à l'atelier où il est en contact avec les ouvriers de l'industriel. De cette façon, il est au courant du travail industriel; aussi, lorsque l'ouvrier ainsi formé entre dans une usine où il doit passer sa vie, il n'est pas étonné, il continue à vivre de la vie de l'ouvrier, et il n'est pas dans la situation de ces jeunes gens qu'on traite pendant trois ans non comme de futurs ouvriers, mais comme des élèves de collège, et qui se découragent bien vite lorsqu'ils se trouvent en face des nécessités du travail industriel et des railleries que leur ignorance du métier arrache à leurs camarades.

Je pense donc que l'apprentissage peut se faire dans une grande usine, à condition que l'apprenti soit mis au courant de tous les détails de la fabrication. Il n'y a pas d'autre

manière de faire rapidement de bons apprentis. On a dit tout à l'heure qu'il fallait laisser aux industriels le soin de payer ces écoles d'apprentissage. Je suis de cet avis et je trouve que l'initiative privée est ce qu'il y a de meilleur. Les industriels qui s'apercevront qu'ils ont besoin d'ouvriers instruits, seront les premiers à créer des écoles, sans qu'il soit besoin de recourir aux Pouvoirs publics; c'est, du reste, ce que nous voyons au Creuzot, à Cockerill, etc.; seulement, l'inconvénient qui peut en résulter, c'est que seuls, les protégés des patrons y aient accès, tandis que les écoles communales, départementales ou gouvernementales sont accessibles à tous, pourvu, bien entendu, qu'ils satisfassent à des conditions déterminées.

Je suis partisan de l'école d'apprentissage, mais à la condition qu'elle ait un but déterminé, c'est-à-dire que le métier soit déterminé et qu'elle soit organisée de telle sorte qu'on puisse y apprendre complètement un métier; en d'autres termes, en sortant de cet atelier, il faudrait que l'ouvrier, muni de son matériel indispensable, pût se mettre en chambre et exécuter les ordres qu'il recevrait. Tels sont les tailleurs, cordonniers, typographes et horlogers; ces élèves-là peuvent parfaitement apprendre leur métier depuis *A* jusqu'à *Z* à l'école d'apprentissage. Certes, il serait désirable qu'ils se perfectionnent en allant pendant quelque temps dans un bon atelier, mais ce n'est pas indispensable si l'école a eu de bons maîtres. Nous avons plusieurs de ces écoles en Belgique: toutes sont des écoles privées, pas une n'a été fondée par l'État, la Province ou la Commune; mais les Pouvoirs publics les subventionnent toutes parce que nous en reconnaissons l'utilité. J'en suis l'inspecteur et je les visite le plus possible et je puis ainsi vous assurer qu'elles donnent de bons résultats.

On a dit aussi tout à l'heure que l'apprenti quitte souvent son école au bout de un ou deux ans pour gagner quelques sols. C'est vrai, nous avons constaté cela aussi, et voici comment nous nous y prenons pour les retenir pendant trois ans, terme généralement admis pour l'apprentissage. Les parents, au moment où leur enfant entre à l'école, doivent signer un petit livret constituant l'engagement de laisser

l'élève à l'atelier pendant la durée de son apprentissage; aussitôt que l'enfant peut gagner quelque chose, nous rémunérons son travail; seulement il n'en touche pas le prix : on inscrit ce gain dans un livret de la Caisse d'épargne pris au nom de l'élève. Celui-ci ne lui est remis que lorsque les trois années d'apprentissage sont accomplies, sinon il fait retour à la caisse de l'école. Comme il ne se soucie pas de le perdre, il reste à l'école. Je ne veux citer qu'un seul exemple. En 1890, l'industrie de la pierre de taille, dite petit granit, ou encore « Écaussines », souffrait beaucoup. Les causes multiples dont il est inutile de faire l'historique ici, jointes aux clauses, malheureuses pour cette industrie, insérées dans le traité de commerce avec la France, avaient porté à cette industrie un coup mortel. Les patrons vinrent me trouver pour me demander conseil. Nous les engageâmes à créer des écoles d'apprentissage. Un seul des onze ateliers voulut bien faire un essai. On réunit dans cet atelier une dizaine d'élèves, sous les ordres d'un contremaître. Ce sont des enfants de treize ans; au bout de six mois, ils étaient capables de tailler un seuil de fenêtre, et on leur donna aussitôt dix ou quinze centimes par jour; puis l'apprentissage se continua. Après deux ans, il y avait trois ateliers, et aujourd'hui onze ateliers fonctionnent. On avait commencé avec dix élèves; en 1891, il y en avait 109 et le dernier relevé porte le chiffre à 254. L'année dernière, à l'issue de la première période triennale, nous avons donné comme prix aux jeunes gens dont l'apprentissage était terminé, non seulement un livret de Caisse d'épargne, mais un outillage si complet qu'il a fallu le transporter à l'aide de chariots; il est vrai de dire que les burins et les bouchardes des carriers pèsent très lourd. Comme salaire, on avait donné aux élèves : en 1891, 3,000 francs; en 1892, 13,000 francs; en 1893, 19,000 francs; en 1894, 26,000 francs; le relevé pour 1895 atteint déjà 32,000 francs.

Un Membre. — Mais d'où tirez-vous toutes ces ressources?

M. Rombaut. — C'est très simple. Nous demandons aux

maîtres carriers de nous fournir de petits chantiers pour vingt élèves; on les fait avec quatre piliers de pierres de taille et un toit, en plein air; cela ne coûte pas 100 francs, car la pierre de taille est à pied-d'œuvre. Le contremaître est payé 800 francs; c'est la seule personne rétribuée. La subvention de l'État est toujours la même pour toutes les écoles professionnelles et manuelles : 50 % dans la dépense d'installation, d'appropriation, de mobilier; et 2/5 dans les dépenses annuelles. Les patrons ont formé entre eux un comité de surveillance. Ils doivent faire, une fois par mois, tous ensemble, la tournée de toutes les usines. Celui qui manque à cette visite doit payer 5 francs d'amende; les absences étant assez fréquentes, ces amendes forment un appoint respectable, mais non indispensable à la marche de l'institution. En somme, tout cela ne coûte presque rien.

Un Membre. — Au reste, il y a un travail produit par les élèves? Ces pierres taillées par eux ne sont pas gâchées, elles sont vendues.

M. Rombaut. — En effet, c'est sur ce produit-là qu'on les paie et que le patron rattrape la matière première qu'on lui gâche au commencement de l'apprentissage.

En somme, aujourd'hui, cette industrie est reconstituée. Tous les anciens ouvriers pourraient partir sans amener un trouble dans la production. Je rappellerai qu'au dernier Congrès, tous les délégués de Suisse, d'Angleterre, de France, de Belgique, ont été unanimes pour reconnaître que les écoles d'apprentissage devaient avoir un but déterminé; voici, d'ailleurs, le texte du vœu qui a résumé leur échange de vues : « Le Congrès émet le vœu que les cours professionnels soient créés en aussi grand nombre que possible, et par spécialités. » Vous voyez que cette préoccupation s'est fait jour partout, et qu'il fallait spécialiser l'apprentissage pour épargner des désillusions à l'ouvrier. Quant à moi, je suis toujours partisan de cette idée : qu'il vaut mieux spécialiser que généraliser. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Ainsi, en résumé, vous donnez la préférence à l'apprentissage par spécialité et dans les établissements mêmes des patrons ou des Sociétés privées?

M. Rombaut. — Oui, pour les industries du fer et du bois, parce que c'est seulement chez un patron que l'ouvrier trouvera le fer et le bois employés sous toutes leurs formes. Mais, au contraire, il faut des écoles professionnelles pour les petites industries. Si vous voulez apprendre à faire un vêtement, il n'est pas indispensable d'aller chez un patron. Il en est de même pour les autres métiers que j'ai déjà cités.

M. le Président. — Je pourrais citer en France l'exemple d'une école de tailleurs, qui a fonctionné pendant une dizaine d'années, avec le concours d'un certain nombre de patrons qui non seulement donnaient leur temps gratuitement, mais dont quelques-uns ont laissé dans cette école de quatre à cinq mille francs de leur poche. Elle a malheureusement échoué, et les patrons ont été extrêmement découragés. Ces mauvais résultats ne venaient pourtant pas d'eux, mais bien plutôt de l'interprétation que donnent à ces institutions ceux qui ne veulent pas en être.

L'école de cordonniers n'a pas réussi davantage. L'école d'horlogerie a été plus heureuse, mais cela tient à ce que M. Rodanet s'y est attelé avec un courage infatigable et qu'il est parvenu à vaincre toutes les difficultés à force d'énergie. Il y a là un sentiment dans le pays dont il faut nécessairement tenir compte. Les grands établissements, comme le Creuzot et comme les grandes Compagnies de chemins de fer, ont des écoles d'apprentissage prospères et forment de très bons ouvriers, mais ils les gardent pour eux. Il en est de même des arsenaux et de la marine. Mais ce qu'il est difficile de faire chez nous, Monsieur Rombaut, c'est ce que vous avez obtenu dans un cercle relativement restreint, dans ce magnifique petit pays qu'on appelle la Belgique, si important dans son peu d'étendue territoriale; vous avez une action directe, personnelle, sur les industriels; vous les connaissez, vous pouvez

aller organiser des écoles chez eux et avec eux; vous y parvenez avec peu de dépenses, mais je suppose que vous donnez un peu plus d'argent que vous le dites, parce que je vous sais très généreux. *(Rires et applaudissements.)*

Vous arrivez au résultat que vous désirez, mais chez nous, au contraire, il y a de très grandes difficultés pour organiser l'apprentissage comme vous l'entendez. Nous avons des maisons pourtant où l'on a réussi dans cet ordre d'idées, par exemple les Frères de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard. Que font-ils? Ils mettent des ateliers à la disposition de graveurs, de serruriers, d'emballeurs, d'opticiens, auxquels ils disent: Vous allez prendre cet atelier, l'outiller, il est à vous, vous ne payerez pas de location. Vous allez y mettre un contremaître qui fera travailler les enfants sous la surveillance d'un Frère. On convient de faire une certaine quantité d'objets qui sont toujours un peu les mêmes, parce que vous ne ferez pas que le lucre ne soit le mobile de tout. Ces patrons ne font pas de mauvais apprentis, mais ils ont un engagement de quatre ou cinq ans.

Vous disiez tout à l'heure que vous teniez les enfants par l'espérance d'une somme à toucher à la fin de leur apprentissage. C'est fort bien, mais un petit bonhomme qui trouve à gagner quarante sous par jour, au lieu de cinquante centimes qu'il gagnerait chez vous, laissera parfaitement de côté ce que vous lui promettez, car, au bout de deux mois, il aura plus que compensé cette somme en perspective.

Vous êtes, je le comprends, pour un apprentissage local, spécialisé; vous ne pouvez pourtant nier qu'il y ait dans vos écoles d'apprentissage une certaine pédagogie d'ensemble qui prépare à la spécialité; il ne faut pas oublier qu'en prenant un enfant à douze ans et demi, dans une école d'apprentissage, vous ne pouvez pas faire qu'à quinze ans et demi il sera un ouvrier : il faut tenir compte de l'âge.

Ce que nous voulons surtout, en demandant le développement des écoles d'apprentissage et en encourageant les autres genres d'apprentissage, c'est que l'enfant n'oublie pas ce qu'il a appris à l'école primaire, qu'il complète son instruction tout

en apprenant un métier. Quant à faire en trois ans un ouvrier d'un enfant de douze ans, c'est un rêve, aussi bien chez un patron que dans une école d'apprentissage.

L'avantage de l'enseignement manuel général, c'est surtout que l'enfant qui entrera, par exemple chez un mécanicien, peut, s'il est obligé de quitter son patron, entrer chez un serrurier *et vice versa*. Quand on spécialise l'enfant dès le début, le jour où le travail cesse dans cette spécialité, par voie de chômage ou de transformation de l'industrie elle-même, il se trouve sans emploi. C'est là l'inconvénient qu'il faut éviter.

M. Bayssellance. — M. le Président a parlé d'écoles d'apprentissage qui n'ont pas réussi. A Bordeaux, nous avons eu un résultat tout différent. Le Syndicat des cordonniers a établi dans la Bourse du travail, où il a été autorisé à disposer d'une salle, une école d'apprentissage de cordonnerie.

Cette école s'est développée et elle est arrivée à former des ouvriers cordonniers qui étaient en voie de disparaître, grâce à la spécialisation : l'un ne savait plus faire qu'un talon, l'autre qu'une semelle; aucun n'était en état de faire l'ensemble. Maintenant la cordonnerie s'est relevée à Bordeaux, et l'école est assez prospère pour que, l'année prochaine, il faille installer des machines. Nous voyons maintenant des fils de patrons qui ont fait leurs études, voire bacheliers, venir se mettre en apprentissage pour succéder à leur père.

M. Picard. — Je voudrais dire quelques mots sur la question en général, pour suivre le plan de discussion proposé par M. le Président. Autrefois, dans l'apprentissage, on ne faisait pas du tout de technique. Maintenant c'est le contraire, et je crois qu'on ne fait plus assez de pratique. Je demanderais donc que, dans le nouveau programme, on s'habituât à faire de la technique et de la pratique par parties égales, autant que possible. Hier, à cette même place, M^lle^ Malmanche s'est expliquée avec une éloquence que je ne pourrais pas atteindre, en disant que, pour les langues vivantes, on ne faisait pas assez de pratique. Elle a eu une expression fort heureuse en demandant qu'à

l'école « on parlât même mal, plutôt que d'écrire ». Je demanderais que, dans les écoles professionnelles, on travaillât davantage et qu'on apprît un peu moins de théorie.

Il y a quelques années, je me suis occupé spécialement des écoles de divers degrés. J'appartenais alors à la Chambre syndicale de la Céramique comme secrétaire provisoire. J'y suis resté sept ans! Pendant ce temps, j'ai pu me livrer à un examen approfondi des exigences nouvelles. Nous avons à Paris trois écoles importantes de céramique: l'École Germain-Pilon, l'École Bernard-Palissy et l'École supérieure de Sèvres. J'ai contribué, dans la Chambre syndicale, à élaborer le programme de ces écoles, qui est gradué et très complet, c'est la méthode que nous avons adoptée, bien entendu. Car il y a deux méthodes: l'école qui prétend tout apprendre et qui n'atteint pas toujours son but, et celle qui n'enseigne que graduellement, selon la force des élèves. Je préfère de beaucoup cette dernière et je désire la voir mettre en pratique dans l'avenir, parce qu'avec elle il n'y aura plus d'intelligences perdues. Je m'explique: les intelligences moyennes seront condamnées à ne faire que des études moyennes, mais elles ne seront pas perdues. Les plus favorisés feront des contremaîtres, et les esprits supérieurs deviendront des directeurs habiles. Ainsi l'école professionnelle ne manquera plus le but que l'on veut atteindre, à savoir que tout le monde a une valeur.

Le principe économique de l'apprentissage consiste, en effet, à employer toutes les richesses, quelles qu'elles soient, et à ne pas en dédaigner la grande majorité... Il est plus agréable de dire des choses aimables que de faire des reproches, pourtant je dois en adresser un à ce point de vue aux programmes actuels.

Un Membre. — A quels programmes?

M. Picard. — Aux programmes en général. Les écoles professionnelles ont des programmes trop chargés, et leurs travaux ne répondent pas aux résultats attendus: il y a trop de

déchets dans l'enseignement, qui viennent grossir tous les jours la classe des déshérités et des déclassés, qui va grandissant sans cesse comme une mer menaçante... Hier, nous cherchions dans une sphère d'idées sociales élevées ce qui peut contribuer à rapprocher l'ouvrier du patron. Je crois qu'il y a peut-être dans ce que je viens de dire un point de vue très intéressant : nous devons employer toutes nos forces à réformer les programmes pour permettre aux enfants d'apprendre, d'abord, à gagner honorablement leur vie, et, ensuite, s'ils le peuvent ou le veulent, d'aborder un programme supérieur en perfectionnant leur adresse et leur instruction par des cours complémentaires et supérieurs.

M. le Président. — Ainsi, à vos yeux, les programmes de nos écoles d'apprentissage paraissent trop chargés au point de vue de l'instruction générale et même au point de vue technique et théorique. Je crois que sur ce terrain vous trouverez de l'écho. Il faut évidemment plus de travail pratique, tout en tenant compte de l'aptitude physique des enfants. En résumé, vous concluez en disant : faites moins de théorie et donnez plus à la pratique.

M. Picard. — Afin qu'il y ait moins de déchet social! *(Applaudissements.)*

M. Benoit-Germain. — Je serais heureux que M. Rombaut vînt à Nîmes voir notre École pratique. Il a demandé la spécialisation des métiers. Notre École pratique de Nîmes est spécialisée aux forgerons, aux mécaniciens, serruriers et menuisiers, et nous avons mandat du Gouvernement de ne former absolument que des ouvriers. Quand des parents nous demandent de préparer leurs enfants pour les Arts et Métiers, nous répondons que ce n'est pas notre mission. Mais si, parmi nos élèves, nous reconnaissons quelques intelligences d'élite, des enfants qui sortent de l'ordinaire, nous en faisons une sélection pour former une section d'Arts et Métiers. Voilà trois ans que l'École fonctionne, et le directeur de l'École

demande que cette sélection se réduise de plus en plus, parce que nous ne voulons pas faire de déclassés. Nous voulons que les parents soient bien prévenus, quand ils envoient leurs enfants à notre école pratique, que c'est pour qu'ils en sortent menuisiers, serruriers, mécaniciens ou forgerons.

Telle est la pensée du Gouvernement quand il a fondé les écoles pratiques. Les contremaîtres ne manquent pas, heureusement, à l'industrie : les écoles d'Arts et Métiers fournissent des sujets distingués, mais nous avons besoin de bons ouvriers. Les bons ouvriers manquent, parce que, dans les ateliers modernes, on spécialise tout, comme disait M. Bayssellance. J'ai été chargé, comme inspecteur départemental, de visiter les écoles primaires supérieures professionnelles. J'ai complété cette visite en allant voir des patrons qui avaient des apprentis sortant de ces écoles. Ils m'ont confirmé l'extrême difficulté de trouver des ouvriers connaissant entièrement leur métier. Il ne se présente que des spécialistes, ce qui ne fait pas l'affaire des patrons des petites villes. Il faut donc que les apprentis reçoivent les notions générales du métier, qu'ils sachent faire un bon croquis coté à main-levée, et qu'ils soient en état de le lire.

M. le Président. — En somme, dans cette école, on a voulu masquer le titre, mais ce sont des écoles d'apprentissage?

M. Benoit-Germain. — On y fait de l'enseignement technique, mais on y fait aussi des travaux pratiques. Non seulement on enseigne les principes aux enfants de douze ans, mais déjà on leur montre le parti qu'ils peuvent en tirer. Ainsi nous avons commencé par faire faire aux élèves tous les bancs de l'école. Nous avons installé un bureau commercial; les élèves de la section industrielle en ont fait les grilles. La Ville nous a demandé des grilles pour les fontaines; la Préfecture nous a commandé des tables et certains autres meubles. Nos élèves sont instruits méthodiquement dans les principes de leur métier; plus tard ils pourront facilement se spécialiser.

L'État a eu la pensée, en s'inspirant des travaux des pré-

cédents Congrès, de former des écoles d'apprentissage spéciales, et c'est pour cela que nous désirons qu'il y ait des sections pour chaque métier. Dans la plupart des écoles pratiques, nous faisons des forgerons ou des ajusteurs, nous ne pouvons pourtant pas peupler la France de ces corps d'état. Il faudrait que les écoles continssent une série de sections pratiques s'appliquant à diverses industries. Certainement, nous ne pourrons pas installer une carrière de pierres dans une école, mais j'apprécie beaucoup ce qu'a dit M. Rombaut sur cet enseignement qui se donne pour les carriers. Je constate que le Gouvernement a le désir que les écoles pratiques se spécialisent à certains métiers ou à certaines industries locales, autant que possible. Seulement je voudrais que les cours techniques dans ces écoles fussent plus nombreux, car beaucoup d'industries le réclament.

M. le Président. — Vous êtes inspecteur départemental, quelle est votre impression sur la question des programmes théoriques?

M. Benoit-Germain. — Ces programmes sont des jalons pour l'enseignement. Il s'agit que le professeur sache en tirer parti. Ceci a fait l'objet d'une communication dans la section commerciale. Nous avons besoin de maîtres dressés spécialement pour ce genre d'enseignement, de chefs de travaux comprenant bien le sens pratique dans lequel les enfants doivent être dirigés. Nous faisons ce que nous pouvons, car nous n'avons pas encore tous les éléments sous la main. A la création de notre école pratique, nous avons bien trouvé un personnel d'enfants, mais notre personnel enseignant s'est trouvé un peu novice. Les programmes sont bien faits, mais ne peuvent être appliqués de la même manière pour les écoles pratiques que pour les autres.

M. le Président. — Vous ne répondez pas à la question. Il est entendu que nous ne devons pas entrer dans les petits détails. Estimez-vous que les écoles pratiques, plus ou moins développées, soient une bonne voie dans laquelle on est entré?

M. Benoit-Germain. — Parfaitement, je l'ai dit en commençant.

M. le Président. — Estimez-vous que les programmes, tels que nous les avons, sont ou trop chargés ou pas assez chargés?

M. Benoit-Germain. — J'estime qu'ils sont ce qu'il faut qu'ils soient. Si on peut apprendre tout ce qu'ils contiennent, tant mieux, mais c'est aux professeurs à les interpréter.

M. le Président. — Mais ces programmes ne sont pas faits pour mettre sur un tableau, il faut les digérer. Les croyez-vous trop chargés pour que, étant donné le travail pratique que vous faites faire aux enfants, ils puissent se les assimiler en deux ou trois ans? Je parle, bien entendu, non pas des têtes de classe, mais de la moyenne.

M. Benoit-Germain. — Pour la moyenne, c'est possible. D'ailleurs, nous appliquons ces programmes à Nîmes, et le directeur ne s'en est jamais plaint.

M. Bassié. — Je voulais, très modestement et très simplement, donner un avis personnel au sujet de l'apprentissage à l'école ou à l'atelier. J'estime qu'on doit donner à l'apprenti, à l'école, les premières notions du métier qu'il désire apprendre, mais si l'on veut faire un bon ouvrier, il faut lui faire finir l'apprentissage, pour les trois quarts de sa préparation, à l'atelier même. *(Bravos.)*

M. le Président. — Évidemment.

M. Bassié — Je dirai même mieux: ce n'est pas dans une grande usine que se formera bien un apprenti, c'est à l'atelier où l'on travaille graduellement tous les jours, où il est privé de machines et obligé d'y suppléer par ses mains. Si je me suis permis de donner cette opinion, c'est que j'ai fait trois ans d'apprentissage, ce qui m'a permis de diriger pratiquement les ouvriers au milieu desquels j'ai vécu pendant vingt-cinq ans.

Au point de vue du contrat d'apprentissage, je voudrais que la loi rendît obligatoire le contrat écrit. Tous les jours nous voyons de très grandes difficultés s'élever au sujet des apprentis. Au Conseil de Prud'hommes de Bordeaux, dont je fais partie depuis dix-neuf ans, après deux mois d'essai, nous regardons le contrat comme définitif, qu'il ait été fait ou non par écrit. Nous condamnons, suivant les cas, les parents à des dommages-intérêts, s'ils ne font pas revenir l'enfant à l'atelier, parce que, comme on l'a très bien dit, un apprenti intelligent qui, au bout d'un an tout au plus, a très bien appris son métier, cherche souvent à s'en aller ailleurs pour gagner un franc vingt-cinq ou un franc cinquante par jour; il se trouve malheureusement des patrons qui profitent de ces dispositions pour avoir un personnel à meilleur marché.

M. LE PRÉSIDENT. — Qui profitent des sacrifices des autres!

M. BASSIÉ. — C'est le raisonnement des patrons de cette catégorie de tourner en ridicule leurs confrères, tout en profitant des sacrifices que ces derniers ont faits.

Lorsque nous tranchons la question, au Conseil de Prud'hommes, nous ne condamnons les parents à des dommages-intérêts que si les enfants viennent dire qu'ils refusent de rentrer chez leur premier patron et que les parents répondent qu'ils n'en sont plus les maîtres... Dans ces conditions, nous rendons le patron qui occupe ces enfants responsable des dommages-intérêts.

M. LE PRÉSIDENT. — Cela peut se faire, mais si l'on allait en cassation, votre décision serait annulée.

M. BASSIÉ. — Je ne le pense pas, car l'article 13 de la loi du 22 février 1851, sur l'apprentissage, est ainsi conçu: « Tout fabricant, chef d'atelier ou ouvrier, convaincu d'avoir détourné un apprenti de chez son maître pour l'employer en qualité d'apprenti ou d'ouvrier, pourra être passible de tout ou partie de l'indemnité à prononcer au profit du maître abandonné. »

M. Olive. — M. Rombaut disait tout à l'heure : Doit-on faire l'atelier à l'école? ou l'école à l'atelier? Je crois qu'il faut les rendre parallèles. A l'école professionnelle, les jeunes gens qui sortent de l'école primaire pourront trouver l'enseignement théorique, et à l'atelier l'enseignement pratique. Assurément, c'est un problème qui est assez difficile à résoudre et qui doit être résolu différemment, suivant qu'on se trouve dans un milieu à spécialités industrielles, comme le Creuzot ou dans un grand centre, tel que Paris ou Bordeaux, où se côtoient des industries et des métiers divers.

Je veux vous entretenir, en ce moment, des moyens employés à Paris par deux groupements d'efforts, d'origines très différentes, pour résoudre la question de l'école d'apprentissage.

Je veux vous parler, d'abord, des cours théoriques et pratiques de l'école professionnelle de la Chambre syndicale du Papier, d'une part, et de ceux de l'Association Philotechnique, d'autre part.

A l'école de la rue de Lancry, créée en juin 1868, et reconnue d'utilité publique en décembre 1894, grâce aux efforts et à la ténacité de M. Chapuis, président de la Commission administrative de l'école, on s'adresse aux apprentis d'ateliers étrangers les uns aux autres. Les enfants, les parents, les patrons *ont été tous très longs à comprendre* le profit que, tous, ils devaient trouver dans l'enseignement professionnel et dans le développement de l'habileté manuelle.

Les résultats acquis aujourd'hui sont considérables : le nombre des élèves inscrits va en augmentant chaque année, pendant que le niveau de l'enseignement s'élève.

On a su réaliser le moyen de conserver les apprentis à leurs parents et à leurs patrons, à la vie de famille et aux soins du ménage, d'une part ; aux habitudes et aux besoins de la pratique journalière du travail rémunéré, tout en leur donnant, d'autre part, un enseignement théorique immédiatement lié, par le professeur même, à un exemple pris dans la mise en œuvre habituelle de chaque atelier. Le directeur de l'école y tient absolument la main.

Je crois qu'on peut trouver, dans le fonctionnement de cétte petite école, un renseignement précieux pour la marche à suivre dans nos écoles d'apprentissage, et je dépose sur le bureau une brochure où l'on pourra puiser tous les éléments d'appréciation que je ne puis développer ici. Les créateurs de l'École professionnelle du Papier ont réalisé, à peu près, tous les desiderata que M. Rombaut exprimait au commencement de la séance.

L'Association Philotechnique, elle aussi, a, depuis plus de dix ans, organisé dans le même ordre d'idées des cours pratiques et un enseignement professionnel. Les ouvriers adultes qui viennent le soir et le dimanche suivre les cours de la section des électriciens, dirigés si habilement par mon ami, M. Zetter; ceux qui vont chercher le complément de leur instruction pratique et professionnelle à la section des mécaniciens, à la tête de laquelle vous trouverez un dévoué, mon ami M. Degouet; ceux qui fréquentent les cours de reliure, dirigés par M. Gruel, président de la Chambre syndicale de la Reliure, ou encore les cours spéciaux pour tailleurs, etc., trouvent dans chacune de ces petites écoles une série de cours bien groupés, bien gradués et parfaitement appliqués au travail manuel que l'on y pratique, dans une mesure fort large, à côté de la leçon dictée ou professée au tableau, avec croquis et modèles à l'appui.

Aussi, là comme à la rue de Lancry, le succès est venu couronner les efforts de ceux qui enseignent et de ceux qui se laissent enseigner.

Pour ceux d'entre vous qui voudront connaître et étudier le fonctionnement de cet enseignement vraiment professionnel, qui laisse l'élève à son métier, à son contremaître et à son patron, et le maintient dans l'activité et la pratique du pain quotidien, qu'il faut avant tout savoir gagner à la sueur de son front, ils n'auront qu'à s'adresser à la direction de l'Association, 24, rue Serpente, à Paris, où l'agent principal et devoué, M. Rotival, se fera un plaisir de leur communiquer les documents relatifs à ce qui précède.

La réalisation du programme de l'enseignement profession-

nel, tel que l'ont compris et le pratiquent les directeurs de l'École de la Chambre syndicale du Papier et ceux des sections professionnelles de l'Association Philotechnique, se heurte à la difficulté qu'ont ceux qui enseignent d'obtenir ceux qui ont le désir d'être enseignés.

Aussi, comme conclusion de ces quelques observations, nous vous demandons la permission, M. Strauss, délégué de la Commission administrative de l'École professionnelle de la Chambre syndicale du Papier, et moi, en ma qualité de professeur de chacune des institutions d'enseignement libre dont je viens de vous entretenir, et comme délégué de l'Association Philotechnique de Paris, de déposer sur votre bureau le vœu suivant :

**Vœu.**

Considérant que l'apprentissage disparaît de plus en plus dans presque toutes les industries, en raison de la non-exécution des contrats d'apprentissage ;

Considérant la nécessité de l'enseignement professionnel pour remédier à cet état de choses ;

Nous proposons d'émettre le vœu :

Qu'un projet d'une nouvelle loi sur les contrats d'apprentissage soit mis à l'étude immédiatement, afin de modifier la loi existante et la mettre plus en rapport avec les usages actuels, et obliger les patrons à accorder aux apprentis et jeunes employés des deux sexes un certain nombre d'heures chaque jour, afin de leur faciliter les moyens de suivre les cours d'enseignement technique, commercial et industriel.

Actuellement, les apprentis ne peuvent suivre les cours que le soir, après une journée de travail, de fatigue, et, conséquemment, ils ne se trouvent pas dans de bonnes conditions pour profiter utilement des leçons.

M. le Président. — Je crois devoir faire observer que, sur bien des points, nous aboutissons à la reprise, ou à peu près, des vœux de 1889. Il y aura lieu, certainement, de s'y reporter, et c'est pour cela que je les ai lus d'abord.

M. Maran. — Je ne suis pas très partisan, en thèse générale, de la fondation d'écoles d'apprentissage parce qu'elles ont le défaut de coûter fort cher, et que les résultats pratiques ne répondent pas toujours aux sacrifices faits. Je n'en veux pour preuve que l'exemple de l'école d'apprentissage de la Chambre syndicale des maîtres-tailleurs de Paris que vient de citer notre honorable Président. Malgré les subventions importantes qu'elle recevait, les sacrifices et le dévouement des patrons qui l'administraient, elle n'a pu tenir. Il ne faut donc pas chercher à faire grand, mais à faire bien et, surtout, le plus économiquement possible.

M. le Président. — Je tiens à ce qu'il soit bien entendu qu'en vous signalant l'insuccès de l'École des tailleurs de Paris, je n'ai apporté aux débats qu'un simple renseignement et que je n'ai nullement entendu me prononcer contre ce genre d'établissement. Je tiens à ce que l'on ne se méprenne pas sur la portée de mon observation.

M. Maran. — Nous sommes d'accord. L'insuccès de l'École d'apprentissage des maîtres-tailleurs de Paris provient de ce que l'on a voulu faire trop bien, faire trop de philanthropie en donnant le repas aux apprentis; d'un autre côté, les frais de direction et de location étaient trop élevés et, enfin, le travail était des plus difficiles à procurer. Les Écoles d'apprentissage peuvent très bien réussir lorsqu'elles sont adjointes à des chantiers, à de grandes usines, comme par exemple celles citées par M. Rombaut ou bien encore celles qui sont dans des conditions particulières, comme l'École d'apprentissage du Syndicat mixte de la Cordonnerie de Bordeaux où son président, M. Albert Chabrat, a toutes les facilités pour fournir le travail aux élèves. Je ne veux donc pas dire que ces écoles ne doivent pas être établies, mais, à mon avis, elles ne doivent l'être que quand les circonstances leur font une situation absolument favorable; hors de là, elles sont en général fort dispendieuses. C'est un véritable devoir social pour le patronat de s'occuper à élever le niveau professionnel de ceux qui seront un jour ses collaborateurs. Il a le plus grand

intérêt à ce qu'ils soient actifs, intelligents et habiles. C'est dans cette pensée que la Société syndicale et professionnelle des maîtres-tailleurs de Bordeaux, dont j'ai l'honneur d'être le Président depuis plus de quinze ans, ayant peu de ressources à son service, a cherché à tourner la difficulté. Elle a, sur ma proposition, institué la première, je crois, en 1879, des concours annuels d'apprentis, d'ouvriers et d'ouvrières, dans lesquels elle décerne des prix en espèces et des diplômes, tant aux élèves qu'aux maîtres qui ont formé les ouvriers récompensés; par ce moyen elle stimule la jeunesse ouvrière et les chefs d'ateliers qui l'enseignent; le travail pour ces concours se fait entièrement à la main. Ils ont donné de très bons résultats, et des ouvriers, qui avaient été lauréats, devenus chefs d'atelier, nous ont à leur tour présenté des apprentis qu'ils avaient formés. A ces concours la Société des maîtres-tailleurs de Bordeaux a ajouté la création de bourses d'apprentissage d'une valeur totale de 375 francs par bourse. Pour le fonctionnement de ces bourses, voici comment il est procédé: les parents donnent procuration à la Société de passer en leur lieu et place le contrat d'apprentissage, sans aucune responsabilité pour celle-ci, qui traite alors directement avec le chef d'atelier; elle est chargée de la surveillance de l'apprenti. La durée de l'apprentissage est fixée à trois ans. Le chef d'atelier reçoit 100 francs par an et l'apprenti 25, s'il les a mérités par son travail. Il est stipulé, en outre, que, s'il est reconnu par la Commission d'examen que l'apprenti a pu terminer son apprentissage en deux années, le chef d'atelier et son apprenti n'en touchent pas moins leur troisième annuité. A la fin du contrat, l'apprenti reçoit de la Société un brevet de fin d'apprentissage. A Paris, la Chambre syndicale des maîtres-tailleurs vient de perfectionner très heureusement ce système, elle a créé un Comité de patronage d'apprentis dont voici les principales dispositions des statuts, en partie calqués sur les nôtres :

ARTICLE PREMIER.

Il est fondé, sous les auspices des membres de la Société philanthropique des maîtres-tailleurs de Paris et de la Chambre syndicale, un Comité de patronage des apprentis tailleurs.

ARTICLE 2.

Le but du Comité est de favoriser la formation de bons ouvriers tailleurs.

ARTICLE 3.

Le Comité se donne pour mission de rechercher des apiéceurs reconnus comme bons ouvriers, jouissant d'une bonne moralité et vivant en famille, pour placer chez eux, en qualité d'apprentis, des enfants ayant l'intention d'apprendre le métier de tailleur.

ARTICLE 4.

Les obligations et les droits du Comité à l'égard des patrons et des apprentis résultent du contrat passé entre les parties et revêtu de la signature du président et d'un délégué. — Ils naissent avec lesdits contrats et s'éteignent avec eux.

ARTICLE 5.

L'apprenti patronné ou son représentant légal, ainsi que le patron chez lequel il se trouve placé, déclarent connaître les statuts du Comité et s'engagent à s'y soumettre en ce qui les concerne.

Il leur sera délivré un exemplaire de ces statuts dont ils devront donner un reçu.

ARTICLE 6.

Le Comité de patronage admet des membres titulaires, des membres honoraires, des membres fondateurs et des donateurs.

L'engagement des membres titulaires et honoraires est fait pour trois années, et continuera de plein droit pour une nouvelle période de trois années, à moins d'un avertissement donné trois mois avant l'expiration de la première période.

ARTICLE 7.

Les membres titulaires doivent être tailleurs en exercice. — Ils versent une cotisation annuelle de 12 fr. — La cotisation des membres honoraires est fixée à 25 fr. par an. — Toute personne versant une somme de 100 fr. au moins, une fois donnée, est inscrite comme membre fondateur.

ARTICLE 8.

Le Comité ne prend sous son patronage que les enfants âgés de treize ans révolus; toutefois, ceux qui seraient munis de leur

certificat d'études primaires, pourront être acceptés à l'âge de douze ans.

Pour être admis comme apprentis, les enfants devront avoir à Paris, soit une famille, soit un représentant qui puisse les coucher, leur fournir le repas du soir, ainsi que ceux du dimanche et des jours fériés, et, en outre, s'occuper de leur entretien et être leur répondant vis-à-vis du Comité.

Le Comité a décidé de s'occuper des apprentis fils de maîtres-tailleurs ou d'autres dont la famille aurait les moyens de payer.

Le Comité donnera à ces apprentis son appui moral, mais la famille sera tenue de faire face à toutes les charges financières et s'engagera à verser au Comité, conformément aux statuts, toutes les sommes à payer aux maîtres d'apprentissage, le Comité n'ayant à subvenir en ce cas qu'aux dépenses relatives aux prix décernés aux concours.

### Article 9.

Dès qu'un enfant aura été placé en apprentissage, le Comité déléguera spécialement auprès de lui un de ses membres, qui prendra le titre de Protecteur et qui sera chargé de veiller à l'exécution du contrat d'apprentissage. — Le protecteur sera tout particulièrement attaché à la personne de l'apprenti pendant tout le temps que durera son apprentissage.

Il le visitera aussi fréquemment que possible à son atelier, il s'enquerra auprès de son maître de ses progrès dans sa profession, de ses dispositions et de sa conduite.

Il entendra les observations ou réclamations que l'apprenti croira devoir faire, et usera de toute son influence pour maintenir l'autorité du maître, la confiance et la docilité de l'apprenti.

### Article 10.

La durée de l'apprentissage est fixée à trois ans.

### Article 11.

L'apprenti recevra pendant toute la durée de son apprentissage, et à titre gratuit, le déjeuner de midi chez son patron. — Il prendra place à la table de famille.

### Article 12.

A la fin de la première année, l'apiéceur, maître d'apprentissage, recevra du Comité une prime de 150 francs à titre d'indemnité pour la nourriture de l'apprenti, laquelle sera payée par trimestre.

ARTICLE 13.

Les parents ou représentants de l'apprenti qui, pour une raison quelconque, préféreraient conserver la charge du repas de midi, auront cette faculté à la condition, toutefois, que l'enfant ne prendra pas plus d'une heure pour son repas. — Dans ce cas, le maître n'aura droit à aucune prime de nourriture. — D'ailleurs, les parties contractantes sont laissées libres d'introduire dans le contrat d'apprentissage telles stipulations qu'il leur conviendra, à la condition, toutefois, qu'elles ne soient pas contraires à la loi.
Le Comité impose seulement une durée minimum d'apprentissage de trois années effectives.

ARTICLE 14.

Le maître d'apprentissage aura droit à une indemnité de 100 francs, payée par le Comité; cette somme lui sera versée moitié à la fin de la première année et moitié six mois plus tard.

ARTICLE 15.

A la fin de la première année d'apprentissage, le maître recevra du Comité un certain nombre de jetons de satisfaction, d'une valeur de un franc. — Il sera autorisé à en remettre un chaque samedi soir à l'apprenti, s'il a été satisfait de son travail et de sa conduite pendant la semaine. — L'argent représenté par ces jetons sera versé moitié directement à l'apprenti, et l'autre moitié sera versée à son compte personnel ouvert au patronage pour lui être versée ultérieurement.
Le compte de l'apprenti se trouve représenté par un livret de Caisse d'épargne à son nom qui lui sera remis à la fin de son apprentissage.
En cas de rupture du contrat d'apprentissage provenant du fait de l'apprenti ou de ses ayants droit, toutes les sommes déposées à la Caisse d'épargne au nom de l'apprenti resteront acquises à la caisse du patronage.

ARTICLE 16.

A la fin de la deuxième année, l'apprenti passera un examen de travail professionnel, sous la direction de deux délégués du Comité. — Suivant le résultat de cet examen, et d'après la décision des examinateurs, le maître sera tenu de payer à son apprenti un salaire qui ne pourra être inférieur à deux francs, ni supérieur à trois francs par semaine, dont la moitié seulement

sera versée à l'apprenti, l'autre moitié sera versée à son compte, comme il est dit ci-dessus.

ARTICLE 17.

Tous les ans, au mois de juillet, il est ouvert un concours de travail professionnel, divisé en trois classes :

*1re Division.* — Pour les enfants ayant accompli trois années d'apprentissage complètes.

*2e Division.* — Pour les enfants ayant accompli deux années d'apprentissage complètes.

*3e Division.* — Pour les enfants ayant accompli une année d'apprentissage complète.

Des prix en argent seront distribués aux lauréats :

Pour la première division : premier prix, 60 fr.; deuxième prix, 50 fr.; troisième prix, 40 fr.

Pour la deuxième division : premier prix, 40 fr.; deuxième prix, 30 fr.; troisième prix, 20 fr.

Pour la troisième division : premier prix, 30 fr.; deuxième prix, 25 fr.; troisième prix, 20 fr.

Le maître d'apprentissage, dont l'apprenti aura remporté un prix, recevra une prime de 25 fr.

Toutes les sommes représentant les prix donnés aux apprentis leur seront versées directement par moitié, l'autre moitié sera portée à leur compte.

Tous les ans, avant l'attribution des récompenses par le Comité, il est lu un rapport fait par un des secrétaires, concernant chaque apprenti, sur les indications fournies par MM. les Protecteurs, et arrêté après discussion les propositions pour récompenses de bonne conduite.

A la suite d'une enquête et d'un rapport par une Commission spéciale sur chaque cas individuel, le Comité peut voter des récompenses honorifiques, médailles ou mentions honorables aux maîtres d'apprentissage ayant aidé le Comité de Patronat dans sa tâche, ou s'étant occupés de leurs apprentis avec zèle et en se dévouant à leur instruction professionnelle.

Des prix de progrès en instruction professionnelle, sont, en outre, attribués par le Comité aux élèves qui, pendant l'année scolaire, ont fait preuve d'assiduité et d'application aux cours professionnels. Ces prix sont proposés par le président sur les présentations faites par les professeurs.

En outre, des prix sont décernés aux élèves qui se sont montrés les plus assidus.

Article 18.

En dehors des concours dont il est parlé à l'article 17, les apprentis ayant terminé les trois années d'apprentissage, subiront un examen général, à la suite duquel ils pourront obtenir un diplôme de capacité et une médaille.

M. le Président. — Pourriez-vous mettre à la disposition des membres de la Section des exemplaires de ces statuts?

M. Maran.— Je n'ai malheureusement que celui-là, mais je vais écrire au Comité et en remettrai un exemplaire au bureau du Congrès. — Il y a dans le fonctionnement de cette œuvre une institution que je trouve très heureuse; c'est celle de ce que j'appellerai « le tuteur professionnel », lequel est un patron désigné par le Comité, qui est chargé spécialement de veiller à l'exécution du contrat d'apprentissage et aux progrès de l'apprenti.

M. le Président. — Il est bien difficile de se former une opinion d'après une simple lecture.

Une Voix. — C'est une institution excellente en tous cas.

M. le Président. — C'est l'apprentissage à domicile, surveillé par une personne qui s'attache à un apprenti et qui ne le lâche pas. Vous estimez que cette méthode est bonne?

M. Maran. — Excellente, parce que l'apprentissage à l'atelier que, d'accord avec mon collègue au Conseil de Prud'hommes, M. Bassié, je considère, au point de vue professionnel, comme le meilleur, est ainsi bien surveillé et qu'il donne les résultats les plus pratiques.

M. le Président. — Je crois que cela se fait déjà, mais il est bon qu'on le sache.

M. Maran. — Cet apprentissage a encore l'avantage qu'on n'a pas à s'occuper de rechercher le travail, puisque c'est le

chef d'atelier qui le procure, et c'est là un des points les plus importants. Enfin, l'apprenti apprend plus facilement à tourner et à vaincre les difficultés du métier parce que constamment il en a des exemples sous les yeux, exemples qui sont des leçons pour lui. Pour en revenir à l'action de notre Société, j'ajouterai qu'à côté de nos concours annuels d'ouvriers, de nos bourses d'apprentissage, nous avons tenu à encourager le cours de coupe pour tailleurs, fondé en 1891 par la Société Philomathique, dont, d'accord avec elle, nous surveillons l'enseignement. Il s'y est produit ce fait, c'est que le plus souvent les lauréats de nos concours manuels ont obtenu les premiers prix de ce cours de coupe, de telle sorte que ces deux actions parallèles ont donné des résultats excellents. En effet, la plupart de nos lauréats se sont fait une bonne place dans notre industrie; quelques-uns sont devenus patrons, d'autres sont coupeurs avec des appointements variant de 1,500 à 6,000 francs; enfin, les autres ont fait de très bons chefs d'atelier.

Vous voyez, Messieurs, qu'en combinant heureusement quelques institutions bien comprises, on peut, avec des frais peu élevés, obtenir des résultats que je considère comme supérieurs à ceux que donnent les écoles d'industrie ou d'apprentissage établies en dehors des grands chantiers d'exploitation ou des usines indiquées tout à l'heure.

C'est donc la fondation de Comités de patronage d'apprentis, la création de bourses d'apprentissage surveillées par eux, et des concours annuels d'ouvriers que l'expérience me porte à préconiser.

M. le Président. — La parole est à M. Valade.

M. Valade. — Messieurs, un dernier mot sur l'utilité de l'école d'apprentissage.

Comme je l'ai déjà dit précédemment aux séances du Congrès, l'apprentissage n'est plus possible à l'atelier, surtout dans l'art de la construction des bâtiments et pour les corporations qui s'y rattachent. Je prends comme exemple l'ouvrier charpentier. Dans cette corporation les ouvriers capables

deviennent de plus en plus rares : les patrons, depuis bien des années, ne peuvent plus faire d'apprentis pour les raisons déjà données au Congrès. Leurs chefs de chantier ont assez à faire pour diriger leur personnel, actuellement considéré comme des manœuvres, et, malgré la bonne volonté des patrons, ceux-ci ne peuvent se charger de l'instruction des apprentis, ayant à surveiller de très près aussi leurs chefs de chantier, dont la plupart n'ont fait aucun apprentissage.

La séance est levée à onze heures un quart.

## SÉANCE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 1895

---

**Présidence de M. MESUREUR**

---

**La séance est ouverte à neuf heures dix minutes.**

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président annonce que M. Martel, directeur de l'École professionnelle de Rouen, ayant été obligé de quitter Bordeaux, ne pourra faire la communication qu'il avait annoncée.

M. Géraud, inscrit à l'ordre du jour, est également absent.

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à M. Chabrat pour une communication sur *les Résultats donnés par l'École d'apprentissage et de perfectionnement de la cordonnerie de Bordeaux.*

### Les résultats donnés par l'École d'apprentissage et de perfectionnement de la Cordonnerie de Bordeaux

Communication par M. CHABRAT.

Ainsi que vous, Messieurs, je suis convaincu qu'il faut tout faire pour créer le plus grand nombre possible d'écoles professionnelles.

Je sais que ce désir est difficile à réaliser, mais non impossible.

Sous l'administration de M. Bayssellance, maire de Bordeaux, auquel je suis heureux de rendre ici un bien sincère hommage, il a été possible, avec son aide personnelle, de fonder à la Bourse

municipale du Travail une école d'apprentissage de cordonnerie et une École de perfectionnement de la même industrie, qui sont aujourd'hui en pleine prospérité.

J'ajouterai qu'en utilisant les bonnes volontés, M. Vital, alors président de la Société Philomathique, fit un appel à la Chambre syndicale mixte de la Cordonnerie, pour fonder, dans ce local même, les cours de coupe et de patronage destinés à compléter l'enseignement des écoles d'apprentissage et de perfectionnement.

Les résultats ont été immédiats: près de cent élèves fréquentent ces écoles et ces cours; les bons ouvriers sont devenus de bons auxiliaires, d'excellents contremaîtres et, depuis quelque temps, les fabriques de chaussures disparues de Bordeaux se réédifient de toutes parts, et c'est par millions que se comptent les nouveaux chiffres d'affaires.

Permettez-moi, Messieurs, de profiter de cette circonstance pour féliciter M. Bayssellance d'avoir fondé la première Bourse de Travail où l'on travaille, et pour remercier M. Vital et la Société Philomathique d'avoir, avec tant de succès, complété l'œuvre si bien commencée.

Des écoles d'apprentissage de cordonnerie, fondées par l'initiative privée existent également depuis quelque temps à Paris et à Nancy.

Je prends ces résultats comme exemple et déclare que ce qui est possible en cordonnerie, peut se réaliser dans les autres métiers.

En décrétant l'instruction gratuite et obligatoire, la Société actuelle s'est imposé d'immenses sacrifices; elle a voulu faciliter les efforts de chacun, afin qu'il puisse, selon son travail et son intelligence, se diriger vers la situation pour laquelle il a le plus d'aptitude.

Procédant par sélection parmi les déshérités de la fortune, l'État leur a, par des Bourses multiples, ouvert les portes de l'Enseignement secondaire et des grandes écoles, afin qu'aucune valeur intellectuelle ne se perde dans les Lettres, les Sciences et les Arts.

Les sacrifices faits par l'État pour faciliter aux plus humbles l'accès des carrières libérales sont justifiés par les résultats obtenus; le concours supprime la faveur, le plus pauvre peut arriver aux plus hautes situations sociales.

Je suis de ceux qui pensent que si notre démocratie a le droit de s'enorgueillir de ce résultat, il lui incombe le devoir de se préoccuper du grand nombre de ceux qui, se contentant de l'ins-

truction primaire, se sont arrêtés pour des causes diverses, avant ou après le certificat d'études.

Ceux-là sont l'immensité des travailleurs! Leurs frères pauvres qui sont parvenus aux hautes situations sociales sont les têtes qui dirigent, eux sont les bras qui travaillent; ils peinent et ils souffrent, ils ont droit à toute notre sollicitude.

Nous avons forcé la génération qui arrive à être plus instruite que la nôtre. Par nos écoles, nos cours, nos conférences, nos bibliothèques, par tous les moyens possibles nous la mettons à même de compléter son instruction, afin de permettre à chacun de se spécialiser selon ses goûts ou ses besoins, en un mot, nous faisons tout pour élever au plus haut degré le niveau intellectuel de ceux auxquels, dans la plupart des cas, nous ne donnons aucun métier et qui, ne devenant que des manœuvres, viennent grossir l'armée des mécontents.

Si je dis, Messieurs, que la plupart des ouvriers d'aujourd'hui ne deviennent que des manœuvres, c'est qu'à mesure que mes années passent, je constate que les ouvriers possédant à fond leur métier disparaissent de plus en plus et sont remplacés par des spécialistes qui, ne sachant pas faire un ensemble, font continuellement une même chose, qui est le dixième ou le vingtième de l'objet.

Je sais que l'introduction des machines et de l'outillage perfectionné et surtout la concurrence amènent fatalement cet état de choses, mais je sais aussi que si l'ouvrier, avant de se spécialiser dans un genre quelconque, était avant tout un ouvrier complet, il aurait une valeur bien autrement grande, car il pourrait non seulement confectionner l'objet dans son entier, mais, selon les circonstances, se spécialiser pour n'importe quelle partie de son métier.

Pour bien définir ma pensée, je vous demande la permission de citer un exemple :

Je fabrique des chaussures pour l'armée, et, pour la confection d'une seule paire de chaussures militaires, quinze spécialistes différents sont employés à cet ouvrage; le plus souvent, ces ouvriers spécialistes ne sauraient être employés utilement à un autre travail qu'à celui dont ils sont coutumiers.

Quand l'ouvrage cesse dans une fabrique, ces ouvriers ne peuvent trouver de l'ouvrage que dans une usine similaire, et, cette dernière souvent faisant défaut, il en résulte pour eux le chômage et la misère.

Au contraire, l'ouvrier complet peut se procurer du travail partout.

C'est là, Messieurs, une des principales raisons qui me font désirer la vulgarisation des écoles d'apprentissage de métiers.

Pour remédier à cet état de choses, il faut avant tout répandre cette banale vérité, qu'un ouvrier complet, ayant du talent, possède une valeur transportable, comparable à un capital qu'il peut partout transformer en une quantité plus ou moins grande de numéraire, selon que son talent approche plus ou moins de la perfection, valeur qu'il peut réaliser partout, tandis que le spécialiste, qui ne sait faire que le dixième d'un objet, ne peut réaliser que là où il trouvera les neuf autres dixièmes qui le complètent.

Ce sont les ouvriers de l'habillement possédant complètement leur métier qui ont été les pionniers de la grande industrie française.

Ce sont eux qui, partant des ports français, de Bordeaux surtout, se sont dirigés depuis 1830 vers le Mexique, le Centre Amérique, les Antilles, l'Amérique du Sud, et ont emporté avec eux nos modèles et nos goûts.

Ce sont eux qui ont établi avec la France un énorme commerce, ayant comme intermédiaires les armateurs dans les ports et les commissionnaires à Paris.

Ils ont créé de considérables affaires en produits fabriqués, tels que : vêtements, chapellerie, soieries, dentelles, chaussures, bijouterie.

Ce sont ces diverses industries qui alimentent les immenses fabriques du Nord, Lille, Amiens, Roubaix, Tourcoing.

Et, pour les tissus et les fils : la Normandie, pour les cotonnades; Lyon et Saint-Étienne, pour les soieries; Elbœuf, Mazamet pour les draps; les bords de la Loire, pour les cuirs.

Ce sont eux qui ont vulgarisé, pour la bijouterie, l'orfèvrerie et l'art français, les articles dits de Paris.

Les ébénistes et les tapissiers transportent avec eux notre confort et notre luxe; ils improvisent où ils vont de merveilleuses décorations, qu'ils disposent pour recevoir les travaux et œuvres d'art de nos maîtres.

Nos bijoutiers et nos orfèvres imposent partout où ils séjournent la gracieuse perfection du travail dans lequel ils excellent. Les coiffeurs demandent par millions à la France ses essences et articles de toilette, et, enfin, les modistes, tailleuses et lingères répandent dans le monde civilisé les modes de France qui alimentent notre commerce.

En un mot, ce sont tous ces petits métiers qui font la grande industrie française.

Ces ouvriers émigrants ont été les propagateurs de nos goûts, ce sont eux, et eux seuls, qui ont introduit un peu partout notre manière de vivre et, par le contact et le rayonnement, ont fait adopter nos produits industriels et commerciaux là où ils étaient inconnus.

Ces ouvriers intelligents, après fortune faite, abandonnaient leur industrie ou leur commerce à des parents ou à des compatriotes qui maintenaient leurs relations avec la mère-patrie et puis rentraient en France pour y vivre de leurs revenus.

C'est ainsi que l'on remarque dans les grandes villes comme Bordeaux, et notamment à Paris, des gens de métier revenus de l'étranger avec de moyennes et quelquefois de très grandes fortunes.

Depuis quelque temps la situation est changée : l'émigration n'est plus ouvrière, elle est agricole; l'ouvrier complet a disparu, et le spécialiste, je l'ai dit, ne peut s'utiliser.

C'est l'agriculteur qui émigre et, en même temps qu'il prive le sol de son pays de ses bras, il s'attache au sol qu'il cultive, il consomme ce qu'il produit, agrandit sur place son domaine pour lui et ses descendants et abandonne à tout jamais sa patrie.

On peut se convaincre de cette vérité en parcourant le pays basque et en constatant que les trois quarts du territoire sont incultes au milieu d'une population presque entièrement disparue.

Je crois en avoir assez dit pour relater les services rendus par les ouvriers et ouvrières exerçant les petits métiers et crois avoir prouvé que, si une nécessité s'impose, c'est celle de ne négliger aucun moyen pour rétablir le niveau professionnel disparu.

J'ai entendu dire hier, ici, par M. Valade, que la plus grande industrie était celle du bâtiment et, parmi elle, celle de la charpenterie.

Tout en rendant hommage au talent des diverses corporations composant l'industrie du bâtiment, permettez-moi de penser que M. Valade se trompe.

Les plus grandes industries sont, à mon avis, celles de l'alimentation, de l'habillement et, enfin, du bâtiment.

Je sais que dans les grandes villes, qui toujours s'agrandissent et où la bâtisse est prospère, on peut penser autrement que dans les petites villes et campagnes qui périclitent.

Je sais aussi que M. Valade se trompe en bonne compagnie, car l'Etat, les départements et les villes ont le plus profond dédain pour les petits métiers et ne font des sacrifices et n'encouragent, dans les écoles primaires supérieures ou spéciales, que les élèves se destinant à la manipulation du fer, du bois ou de la pierre.

Ces métiers étant seuls en honneur, les enfants s'habituent de bonne heure à les avoir pour objectif et finissent par croire que leur vocation est d'exercer un de ces métiers.

Cette erreur est, à mon avis, une des causes du mal dont nous nous plaignons. Les services que rendent les corporations du bâtiment sont incontestables, mais ils ne peuvent s'exercer que dans un milieu prospère et il ne peut y avoir de prospérité où il n'y a ni commerce ni industrie.

En recherchant les causes qui ont porté à un si haut degré la réputation de l'Industrie française, nous avons reconnu qu'elle était due à l'excellence des ouvriers formés par l'institution compagnonnique, qui avait su conserver à travers les âges les bonnes traditions du passé.

Le compagnonnage était autrefois une naturelle école d'apprentissage et de perfectionnement.

Le compagnon s'efforçait de faire de l'aspirant un ouvrier d'élite, afin qu'il puisse à son tour se faire recevoir compagnon, ce qui n'était possible qu'après la production d'un chef-d'œuvre expertisé par la corporation.

La réception de l'aspirant était retardée jusqu'à ce que la perfection exigée fût atteinte.

Des causes multiples que je n'ai pas à signaler ici, ont désagrégé le compagnonnage, les bons ouvriers disparaissent, et si nous n'y prenons garde, la division du travail aura bientôt anéanti les bonnes traditions.

C'est pour cela, Messieurs, que nous avons mis à la création d'écoles d'apprentissage toute notre bonne volonté, toute notre énergie.

Grâce au bienveillant appui de la Municipalité qui nous donne le local et la lumière, notre école est prospère. J'ai également la satisfaction d'annoncer à notre honorable Président que, contrairement à ce qu'il croyait hier, il existe à Paris, rue Turenne, une école modèle d'apprentissage et de perfectionnement de cordonnerie patronnée par l'initiative privée, laquelle donne les meilleurs résultats.

Ce ne sera pas en vain que nous aurons entendu les excellentes choses qui se sont dites ici, et nous espérons également que ce ne sera pas inutilement que nos vœux seront formulés.

Nous désirerions non pas que l'apprentissage complet commence dès l'école, mais qu'à côté du travail du bois et du fer, on familiarise, par exemple, les ouvriers qui se destinent à être selliers, bourreliers ou cordonniers, à faire des travaux d'assemblage, de couture, de piqûre, de jointure, qui les prédisposeraient

à plus vite apprendre leur métier dans l'école d'apprentissage qu'ils choisiraient.

Bien que, par l'Institution des Sourds-Muets, l'État prouve qu'il peut être tailleur, cordonnier, etc., nous ne lui demandons pas qu'il fasse tous ces métiers, mais nous aimerions que, comme en Belgique, il vienne, avec les départements et les communes, subventionner les initiatives.

Nous voudrions que la sollicitude des Pouvoirs publics se manifeste, non seulement pour les industries qui immobilisent le capital sur le sol français, tels que celles de la pierre, du fer et du bois, mais aussi pour tous les métiers qui, par expansion, rayonnent dans le monde entier.

Il n'est que temps que cette transformation s'opère : les modes anglaises se substituent aujourd'hui aux modes françaises, l'émigration ouvrière a cessé, les écoles d'apprentissage et les cours de contremaîtres peuvent, seuls, faire renaître cette ancienne prospérité.

C'est la Société Philomathique qui, sous la présidence de l'honorable M. Saignat, a fondé les Congrès d'enseignement technique et convié plusieurs fois, de tous les points de l'Europe, les hommes les plus éminents à venir traiter les questions se rattachant à cet enseignement.

Les vœux exprimés dans ces Congrès ont été unanimes, tous concluent à l'impérieuse nécessité qui s'impose de fonder des écoles d'apprentissage. Il n'est pas possible que ce soit pour faire imprimer une fois de plus les raisons et les vœux exprimés par les Congrès que la Société provoque des réunions internationales. Non, en ce qui concerne Bordeaux, elle a voulu, au moment où une ère de prospérité s'ouvre devant elle, au moment où ses ressources sont grandes, être bien renseignée pour accomplir l'œuvre dont elle a sollicité le programme. Jamais occasion n'a été plus belle pour mettre en pratique les théories émises, jamais moment n'a été plus opportun. N'ayant qu'à subventionner les initiatives privées ou collectives, à encourager tous les efforts, il lui sera facile de prendre sous son égide toutes les corporations, syndiquées ou non, qui, dans l'intérêt de leur profession même, auraient fondé une école d'apprentissage.

En faisant ainsi, elle ferait tout le bien que nous sollicitons, et cela lui serait d'autant plus facile qu'elle a pour habitude de réussir.

Que la Société Philomathique rentre dans cette voie, et ce sera avec la plus absolue confiance que l'État, le Département, la Chambre de Commerce et la Municipalité voudront, comme pour

l'École de Commerce et d'Industrie, seconder ses efforts et l'aider de leur concours et de leurs subventions. C'est ainsi que, sans de trop grands sacrifices, pourra se créer l'œuvre si féconde en résultats que nous réclamons.

La création d'écoles d'apprentissage ferait que la Société Philomathique prendrait l'enfant en sortant de l'école, le ferait apprendre à travailler, à gagner sa vie, puis le perfectionnerait dans son métier et son instruction à l'école Saint-Sernin où, par l'étude des langues vivantes, il pourrait acquérir une éducation assez complète pour dignement représenter l'Industrie française dans les pays où il croirait devoir se diriger.

Il arrivera un jour où, je l'espère, les barrières élevées pour empêcher les échanges entre les peuples s'abaisseront, où l'homme, après avoir travaillé, pourra posséder le droit si naturel de disposer librement de son travail et l'échanger contre ce qui lui manque ou ce qu'il désire.

Ce jour-là, le bien-être appartiendra à celui qui sera le mieux préparé pour bien produire. C'est en vue de cette lutte féconde que nous avons le devoir de bien armer la jeune génération, et c'est en accomplissant ce devoir que la Société Philomathique couronnera son œuvre, et pourra, après un siècle de persévérants efforts, présenter à ceux qui la suivront dans la voie tracée l'œuvre la plus complète, la plus humanitaire qu'il ait été donné à une Société privée de pouvoir accomplir.

M. le Président. — Il y a dans ce que vous venez d'entendre des aperçus philosophiques fort élevés. Notre collègue a traité la question avec une très grande ampleur. Ses conclusions sont : qu'on doit faire tous les efforts possibles dans l'ordre individuel, municipal, départemental et gouvernemental, pour développer le nombre des écoles d'apprentissage. Son projet n'a rien d'incompatible avec les écoles actuellement créées; c'est une marche parallèle qui complète l'autre.

M. Chabrat. — J'ajoute une chose que j'ai oublié de dire : Dans tous les programmes, depuis 1870, on ne voit figurer comme langues étrangères que l'anglais et l'allemand. C'est un tort immense à mes yeux. Nos ouvriers émigrent surtout vers les pays de langue espagnole, et cela parce que notre niveau industriel est au moins égalé, sinon surpassé, en Angleterre

et en Allemagne. Nous ne pouvons donc exercer d'influence immédiate que sur l'Espagne ou l'Amérique du Sud. C'est pourquoi je demande le rétablissement dans les programmes de la langue espagnole, qui a été supprimée partout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ignorez peut-être que, dans les écoles d'État, on demande deux langues, mais dont une seule, l'anglais ou l'allemand, est obligatoire. Les élèves peuvent en choisir une autre selon leurs tendances ou leur carrière. Vous voudriez alors que le choix de la langue obligatoire se fît entre trois : l'anglais, l'allemand et l'espagnol?

M. CHABRAT. — Ce que je voudrais, c'est que, surtout dans les pays comme Bordeaux où l'émigration des ouvriers s'étend nécessairement dans les provinces d'Espagne, ils trouvent à leur disposition des professeurs d'espagnol; cela n'existe pas aujourd'hui dans les cours préparatoires de baccalauréat.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Bayssellance me dit que la Société Philomathique de Bordeaux a un cours d'espagnol extrêmement suivi. Je crois que sous ce rapport votre vœu a satisfaction.

M. CHABRAT. — Mais mon vœu n'est pas seulement local.

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis absolument convaincu que le point de vue local doit jouer un grand rôle quant à l'enseignement des langues vivantes. Ce qui est vrai à Bordeaux ne l'est plus à Lille. Les conditions spéciales et les besoins sont loin d'être absolument les mêmes.

M. CHABRAT. — Ce que je constate et ce à quoi je voudrais remédier, c'est l'absence de professeurs d'espagnol dans les collèges.

M. LE PRÉSIDENT. — En somme, quelle forme donnez-vous à votre vœu?

M. Chabrat. — Qu'on ajoute, dans tous les programmes d'établissements d'enseignement secondaire et professionnel, le droit et le pouvoir pour les élèves d'apprendre l'espagnol. Le droit consiste en l'admission de cette langue aux examens; le pouvoir, dans l'existence d'un cours régulier.

M. le Président. — En entrant dans cette voie, nous allons arriver à une extension considérable de l'étude des langues. On a déjà fait à la Section commerciale une communication à ce sujet. Nous sommes arrivés, dit-on, à un état de relations internationales tellement étendues que, si nous voulons être à la hauteur de ces relations créées ou à créer, nous serons dans la nécessité d'être tous des polyglottes, même les ouvriers. Mais, à côté d'un désir assez agréable à formuler, il y a de grosses difficultés pour arriver à ce que chacun de nous, même les plus humbles, puissent avoir un bagage de langues étrangères aussi complet. Il est certain qu'une langue unique pour tout le monde faciliterait bien cette instruction; mais il ne me paraît pas que nous en soyons là.

Enfin, pour ce qui vous concerne, vous demandez qu'on fasse une place dans l'enseignement des langues à l'espagnol?

M. Chabrat. — De même qu'aux autres.

M. le Président. — D'une façon locale ou générale?

M. Chabrat. — Je comprends bien que les besoins ne sont pas les mêmes à toutes les frontières. Dans les pays voisins de l'Allemagne, on a besoin naturellement d'apprendre l'allemand. Mais, au point de vue de l'extension coloniale, la langue la plus nécessaire est l'espagnol, parce que c'est dans les pays où l'on parle cette langue que vont nos produits. Je regrette donc que cette langue disparaisse, même dans nos contrées du Midi. Je sais bien que la Société Philomathique a un cours prospère qui compte une centaine d'élèves, mais je voudrais voir ces cours se généraliser. Un ouvrier, ayant une éducation professionnelle complète et possédant l'espagnol serait naturellement prêt à émigrer.

M. le Président. — Nous allons mettre au procès-verbal que vous estimez que la langue espagnole est appelée à rendre les plus grands services, pour nos relations extérieures, aux ouvriers et employés français qui vont coloniser ou même simplement voyager à l'étranger; qu'en conséquence, vous demandez qu'on l'enseigne dans les collèges et les cours publics. Votre opinion est qu'actuellement on ne donne pas à cette langue l'importance qu'elle mérite. C'est l'opinion que vous voudriez voir traduire par un vœu.

Pendant que j'ai la parole, je tiens à rétablir un fait dont il a été question hier. L'École de Cordonnerie de la rue de Turenne existe parfaitement. Hier, j'ai fait allusion à une tentative concurrente qui a échoué, dans un quartier tout à fait opposé. Je ne me suis plus rappelé qu'il existait rue de Turenne une école qui fonctionne parfaitement et est subventionnée par le Gouvernement.

M. Leblanc. — Je soutiendrais le vœu émis par notre collègue, mais je trouve que ce vœu vise surtout les ouvriers, que ces ouvriers doivent apprendre la cordonnerie ou les petits métiers dont on a parlé avec éloquence tout à l'heure. Je ne vois pas ce que ce vœu gagnerait à viser les collèges ou les lycées. Les vœux que nous émettons ont pour but d'attirer l'attention des Pouvoirs publics; si nous les formulons de manière à rendre leur application impossible, les Pouvoirs publics en feront ce qu'ils doivent en faire. Or les ouvriers dont on a parlé ne vont pas aux lycées ni aux collèges: ils vont aux écoles techniques ou aux écoles d'apprentissage. C'est pourquoi je demanderais que les collèges et les lycées fussent écartés du vœu, et cela dans le but de le faire aboutir, puisque les enfants que nous visons, à de très rares exceptions près, ne reçoivent pas l'enseignement secondaire.

M. le Président. — Tout le monde a saisi la portée de votre observation, et je voudrais qu'elle fût transmise à la Section commerciale. Ce qu'on vient de dire dans la Section industrielle, et qui malheureusement n'est pas très applicable

aux jeunes gens qui suivent nos écoles professionnelles ou d'apprentissage, devient plus praticable à l'égard des élèves des écoles commerciales. Ces derniers disposent de plus de temps, puisqu'ils n'ont pas, comme les autres, des exercices de travail manuel qui sont justement remplacés chez eux par l'étude des langues vivantes. Cela n'empêche pas que nous formulions un vœu indiquant la nécessité de donner à l'espagnol une place dans l'enseignement des langues, par suite de la nécessité où sont les ouvriers d'aller souvent chercher à l'étranger des avantages ou des positions qui leur manquent chez nous. Puisque nous cherchons à coloniser, c'est évidemment pour créer, autant que possible, des situations et des débouchés de toute nature pour la population du pays.

M. Chabrat. — Je suis parfaitement de l'avis de mon honorable collègue, M. Leblanc. Ce sont évidemment les écoles d'apprentissage que j'avais en vue. Je voudrais que, par tous les moyens possibles, on arrivât à convaincre l'enfant qui va en apprentissage de l'intérêt qu'il a à apprendre l'espagnol. Qu'il suive les cours d'une Société privée ou bien d'un établissement public, c'est l'accessoire; l'important est que l'enfant soit engagé à les suivre. Autrefois les cours d'espagnol de la Société Philomathique étaient très peu suivis; ils le sont aujourd'hui non seulement par un très grand nombre de jeunes gens, mais par des jeunes filles, et ils donnent d'excellents résultats.

M. le Président. — J'avais très bien compris l'observation de M. Leblanc au point de vue des lycées et des collèges, et vous demandez que, dans la rédaction du vœu, on insiste sur la nécessité de montrer aux jeunes gens et aux jeunes filles, qui suivent les écoles pratiques ou professionnelles et les cours d'adultes, tout l'intérêt qu'ils ont à profiter le plus possible des cours d'espagnol mis à leur disposition. En outre et en tête de votre vœu, vous demandez la création du plus grand nombre possible d'écoles d'apprentissage par spécialités.

Un Membre. — Bien que M. Leblanc ait dit qu'il n'y avait pas lieu d'introduire l'espagnol dans les collèges et les lycées...

M. Leblanc. — Mais non, j'ai dit simplement que nous n'avons pas à le demander.

Un Membre. — N'y aurait-il pas lieu de dire dans le vœu que les professeurs de lycées et de collèges, pour l'espagnol, seraient invités à donner leur concours pour l'enseignement de cette langue aux cours d'adultes?

M. Leblanc. — C'est ce que nous avons fait à Paris dans les vingt-quatre cours d'espagnol qui existent.

M. le Président. — Tout cela n'est qu'une question de rédaction. Nous tâcherons de donner au vœu la forme la plus concise, en nous tenant sur le terrain des généralités.

Un Membre. — Le programme des écoles pratiques ne comporte pas du tout de langues vivantes. Il faudrait donc ajouter qu'il devrait en comporter au moins une et que l'espagnol pourrait être choisi.

M. le Président. — Nous indiquerons que c'est désirable; ce qui ne veut pas dire que ce soit praticable et faisable. Ce n'est pas à nous de voir comment le désir que nous exprimons peut se réaliser, car, dans un Congrès, nous ne pouvons pas nous livrer à la discussion des programmes, nous ne pouvons que renvoyer la question à l'examen des personnes compétentes. Si nous voulions nous occuper des voies et moyens, nous en aurions au moins pour un mois avec plusieurs séances par semaine.

Un Membre. — Cependant, avant de proposer l'introduction d'une langue vivante dans un programme, il faudrait savoir si le principe de cette introduction peut être adopté.

M. le Président. — C'est justement ce qu'on discute. Quand nous aurons entendu toutes les opinions, nous verrons si nous

devons émettre le vœu de voir introduire, autant que possible dans les écoles pratiques, l'étude de la langue vivante plus en rapport avec les besoins locaux.

M. CHABRAT. — Je ne parle qu'au nom des petits métiers. Eh bien! supposons qu'un cordonnier — qu'il habite l'Est ou Bordeaux, peu importe! — se résolve à émigrer. Peut-il aller en Angleterre où l'industrie est plus perfectionnée qu'en France? Peut-il aller en Allemagne où il gagnera moins d'argent? Évidemment il devra aller dans le pays où il gagnera davantage et où il sera le plus sûr de trouver du travail. C'est pour cela que je voudrais que dans toutes les écoles on enseignât la langue espagnole, parce que c'est seulement dans les pays de cette langue que l'ouvrier français peut trouver un travail rémunérateur.

Quant aux collèges et aux lycées, s'ils avaient des professeurs d'espagnol, il n'est pas douteux que ceux-ci se dévoueraient, comme tous leurs collègues, à l'œuvre des cours d'adultes. Mais pour le moment nous n'avons pas à en parler.

UN MEMBRE DU BUREAU. — J'estime que le vœu de M. Chabrat doit être adopté sous une forme générale et sans indiquer la langue. La situation géographique d'une école professionnelle indiquera forcément quelle est la langue à enseigner. Je comprendrais que dans une causerie on dise aux jeunes gens : vous avez intérêt à apprendre l'espagnol, parce que c'est dans les pays espagnols que vous trouverez, pour exercer votre métier, des facilités plus grandes qu'en Angleterre ou en Allemagne, mais voilà tout.

M. ROMBAUT. — Il ne me semble pas nécessaire d'émettre un vœu à ce sujet, attendu que, quand, dans une école technique, il y a un intérêt sérieux à enseigner une langue, cela se fait tout seul, sans qu'on ait besoin de le demander. Ainsi, dans mon pays, du côté d'Arlon, on apprend l'allemand, et, dans les Flandres, on apprend le français. Nous avons tous été d'accord hier pour déclarer qu'on ne peut pas adapter le même programme

d'une façon générale à toutes les écoles; l'enseignement se diversifie suivant les localités. Les programmes doivent s'appliquer selon les milieux et les besoins. Nous serons tous d'avis, je pense, de favoriser l'enseignement des langues, mais c'est un vœu qu'il faut généraliser.

Un Membre. — Je crois qu'il y aurait quelque chose de regrettable à formuler un vœu en laissant supposer que nos ouvriers n'ont qu'une idée: celle de quitter la France pour s'en aller à l'étranger; ce n'est pas du tout le but que nous devons nous proposer. Ce n'est pas parce qu'un ouvrier saura l'espagnol qu'il fera de meilleures chaussures pour un client espagnol. S'il veut aller dans un pays d'outre-mer, il trouvera toujours d'assez grandes facilités pour apprendre l'espagnol, notamment à Paris, dans les trente cours que font les Associations enseignantes. Il ne me paraît donc pas nécessaire d'attacher une grande importance à ce vœu, qui tendrait à faire entrer dans les écoles pratiques le plus de langues étrangères possible.

M. le Président. — J'ai exposé les desiderata de M. Chabrat; tout le monde a pu en apprécier le fort et le faible: c'est à la réunion à se prononcer. Il faut évidemment se demander, pour peser la valeur des vœux à émettre, si les jeunes gens qui sont dans les écoles pratiques ou les écoles d'apprentissage auront assez de temps disponible à donner à la partie théorique de leur instruction. L'expérience démontre à ceux qui inspectent ces écoles que les programmes sont déjà beaucoup trop chargés. On a fait, avec ces programmes, une espèce de frou-frou dont les trois quarts des élèves sont victimes. Aussi j'estime qu'il y a lieu de les modifier, mais pour les condenser et les restreindre, non dans leur esprit général, mais dans leurs détails. Souvent, quand on les examine, on se demande s'ils sont faits pour une école polytechnique ou pour une école d'apprentissage. *(Applaudissements.)*

Il est impossible de déplacer la question, car nous avons deux facteurs immuables: c'est l'âge d'entrée des jeunes gens

dans les écoles d'apprentissage et l'âge auquel ils doivent forcément en sortir. Cet espace de temps est si court! on se demande si véritablement tous les efforts ne doivent pas tendre à condenser l'enseignement à donner, afin qu'ayant moins à apprendre, ils sachent mieux ce qu'ils apprennent.

Dans beaucoup d'écoles où l'on a trop étendu les programmes, les enfants ont l'air de connaître les questions scientifiques que l'on enseigne à l'École Centrale. Mais quand on les interroge on est surpris de voir qu'ils savent à peine ce qu'ils devraient savoir, quand, à la sortie de l'école primaire, on leur a donné le certificat d'études. Voilà la vérité! Il ne faut pas se laisser entraîner à la gloriole de programmes immenses. C'est pourquoi les membres du Congrès, lorsqu'ils sont en face d'un vœu qui tend à surcharger le côté théorique de l'enseignement, ne doivent se prononcer qu'après un examen très attentif puisqu'à l'heure qu'il est, l'expérience nous prouve qu'il faut tendre à restreindre la partie théorique, dans les écoles d'apprentissage, pour donner plus d'extension au travail manuel.

Mon devoir était d'éclairer la réunion sur ce point délicat. Il va sans dire que ceux qui se placent au point de vue des cours d'adultes peuvent tenir un autre langage. Là il n'y a que des encouragements à donner aux apprentis, aux ouvriers qui veulent consacrer leurs soirées à l'étude. Mais à l'école d'apprentissage, il faut faire grande attention aux indications que nous voulons donner aux Pouvoirs publics. Si ceux qui doivent appliquer les programmes sont dans l'impossibilité d'en faire exécuter certaines parties, à quoi bon en mettre de nouvelles?

M. Chabrat. — Je ne croyais pas que l'émission d'un simple désir aurait entraîné une discussion aussi longue.

M. le Président. — Elle est utile, vous allez le voir.

M. Chabrat. — Pour me résumer, je crois que nous ferons bien de transporter ce vœu dans la catégorie des cours d'adultes. Ma pensée n'était pas de mettre un cours d'espagnol dans

les écoles d'apprentissage. Je n'y ai jamais songé. J'ai voulu dire qu'à tous ces enfants, comme aux contremaîtres, la connaissance de l'espagnol serait utile. Je crois que nous sommes tous d'accord maintenant.

M. le Président. — En effet, vous disiez que vous ne vouliez donner qu'une indication; mais si nous avions exprimé le souhait qu'on applique aux enfants une connaissance nouvelle, nous nous serions attiré cette réponse : Pourquoi alors ne pas la mettre dans le programme?

Ainsi il est bien entendu que le vœu s'appliquera seulement aux cours d'adultes. *(Assentiment général.)*

M. Ulysse Géraud devait prendre la parole aujourd'hui, je reçois à l'instant communication d'une note écrite qu'il nous envoie, elle sera insérée au procès-verbal.

La parole est à M. Lespès.

M. Lespès. — M. Rombaut exprimait hier l'idée que les élèves, au sortir des écoles d'appprentissage, devraient connaître toutes les machines à vapeur confectionnées depuis Stephenson jusqu'à nos jours. Ce serait peut-être beaucoup trop, mais ce qui ne serait pas exagéré, c'est qu'ils connaissent le principe des machines qu'ils auront à diriger. Pour y parvenir, l'État pourrait envoyer des modèles réduits dans les écoles, des machines entières ou partielles, comme il l'a fait pour quelques écoles très rares. On pourrait avoir recours aussi à l'initiative privée. Les industriels déposent bien au Conservatoire des Arts et Métiers des spécimens de machines indiquant les perfectionnements qu'ils y ont apportés. Pourquoi n'en enverraient-ils pas des réductions dans les écoles d'apprentissage, puisqu'ils font de si grands frais pour faire connaître leur invention?

Je voudrais que le Congrès émît un vœu dans ce sens. On y trouverait un grand avantage au point de vue des études mécaniques et technologiques.

Un Membre. — Il existe déjà un cours de technologie.

M. le Président. — Ce cours est prévu au programme. il se fait dans les écoles pratiques quand on y possède des modèles en nature, comme ceux que vous demandez. Votre vœu tend à ce que toutes les écoles soient dotées de ces modèles. Il faut bien dire que lorsque le directeur d'une école pratique est intelligent et qu'il a un peu d'initiative, il écrit au ministre pour lui demander un certain nombre de modèles qui remplissent les greniers. Je ne crois pas qu'on en ait jamais refusé à personne, mais il y a des directeurs qui ne savent pas se remuer.

M. Lespès. — Le vœu aurait ce bon côté de forcer la main aux nonchalants.

M. le Président. — On en ferait ainsi une obligation. Nous avons la bonne fortune d'avoir ici le directeur de l'école du Havre, M. Joutel; c'est une école modèle, et il pourra vous dire que, comme à Rouen et dans beaucoup d'autres écoles que j'ai visitées, on possède des modèles technologiques. Je crois pouvoir dire que les trois quarts des écoles en sont pourvues, d'une manière à peu près convenable.

M. Lespès. — Je crois que vous êtes très optimiste.

M. le Président. — En êtes-vous allé voir beaucoup? Moi je les ai toutes visitées, c'est pourquoi je sais à quoi m'en tenir. Maintenant quelle serait la forme d'application de votre vœu?

M. Léspès. — Il y aurait un moyen, ce serait de s'adresser aux élèves de ces écoles.

M. le Président. — C'est ce que font les directeurs intelligents.

Un Membre. — Ne serait-il pas préférable de demander aux Municipalités de créer des Musées industriels? Cela diminuerait les frais des écoles d'apprentissage et l'on obtiendrait le même résultat.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette idée d'appeler à tour de rôle les écoles à venir examiner des modèles déposés dans un Musée industriel n'est pas sans inconvénient. Il serait bien préférable de demander et d'obtenir, comme on peut le faire, des modèles afférents à chaque école, qui puissent servir à chaque instant aux démonstrations des professeurs, et que les élèves puissent regarder, visser et dévisser à leur aise.

La visite à un Musée technologique est un peu comme la visite d'une usine ou comme une promenade dans une exposition publique. On en tire fort peu de profit, parce qu'il est impossible de se livrer à une étude sérieuse.

UN MEMBRE. — Je suis de votre avis en ce qui concerne les modèles; mais, pour les machines compliquées, je vous citerai le Musée de Dusseldorf, où l'on met sous les yeux des visiteurs des choses très pratiques ; quant à l'ordre des visites, les professeurs n'ont qu'à s'entendre entre eux.

M. LE PRÉSIDENT — En somme, c'est un vœu d'économie qu'on nous propose. Eh bien ! il y a des économies qu'il ne faut pas faire. Ce sont celles qui compromettent le principe même des institutions. Je vous assure que ce ne serait pas une bonne chose de remplacer les modèles de chaque école par des modèles de musée. J'insiste sur ce point que les directeurs vigilants obtiennent tout ce qu'ils veulent des industriels, des Municipalités et de l'État. Comme dit le proverbe : « Il n'y a que les honteux qui perdent. » Un directeur timide, et que cela ennuie de demander, n'obtient rien, parce qu'il ne demande pas. Mais un homme intelligent se fait donner ce qu'il désire. A Rouen, par exemple, le directeur a demandé un moteur, une dynamo pour faire la lumière électrique ; on les lui a donnés.

UN MEMBRE. — Quand on donne à des écoles des modèles qui ne sont pas demandés, ils ne servent jamais ; dans les Beaux-Arts, nous accordons des modèles toutes les fois qu'on nous adresse une demande justifiée.

Un Membre. — Je citerai l'exemple d'une Société privée fondée en 1844 par un seul homme et qui n'a rien d'officiel. Nous avons obtenu d'un constructeur, que je ne nommerai pas, une collection complète de modèles, et notre cours d'électricité a tous les appareils nécessaires.

M. le Président. — En résumé, ce qu'il faudrait, c'est de ne pas avoir peur de demander. Enfin, nous tâcherons de trouver une formule.

M. le Président. — M. Pillet m'a transmis un vœu dont je vais donner lecture :

Vœu présenté par M. Jules Pillet, inspecteur honoraire de l'Enseignement du dessin, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers : *Sur la Création d'une collection d'organes de machines pour servir dans les établissements d'Instruction publique :*

Le Congrès, considérant, d'une part :

1° Que l'enseignement du dessin géométrique appliqué aux machines, aussi bien dans les Écoles primaires supérieures et dans les Écoles techniques que dans les Écoles de dessin et que dans les lycées et collèges ou établissements analogues, manque. en général, de modèles en relief ;

2° Que, pour être sérieux et fécond, cet enseignement doit être basé sur des relevés et sur des croquis cotés, exécutés d'après de véritables pièces de machines, bien choisies et tenues toujours à la hauteur des progrès de la mécanique ;

Considérant, d'autre part :

1° Que l'industrie privée, tout en étant très riche en pièces de mécanique du meilleur choix, ne s'est pas prêtée jusqu'à ce jour, à moins de dépenses exagérées, à la réalisation de collections de modèles de ce genre ;

2° Que ces collections ne doivent pas être réunies au hasard, mais, au contraire, demandent à être composées méthodiquement si l'on veut qu'elles se prêtent aussi bien à l'enseignement du dessin géométrique qu'à celui des éléments de la construction de machines ;

3° Que, dans les Écoles d'Arts et Métiers et dans les Écoles simi-

laires, les élèves exécutent, à titre d'exercices d'atelier, de nombreuses pièces qui, le plus souvent, sont mises au rebut ou vendues à vil prix;

Émet le vœu suivant:

**Vœu.**

*1° Les administrations publiques dont dépendent les Écoles d'État où l'on enseigne la construction des machines (École d'Arts et Métiers ou similaires), feront étudier, par qui de droit, la composition d'une série d'organes de machines; laquelle série sera graduée tant au point de vue du dessin géométrique proprement dit que de la construction mécanique.*

*2° Les éléments de cette collection seront exécutés, au cours de leurs années d'atelier, par les élèves des écoles visées ci-dessus.*

*3° Ces collections seront offertes, au prix le plus réduit possible, aux établissements d'enseignement, quels qu'ils soient, qui en feront la demande. Une circulaire les avisera de la faveur qui leur sera ainsi accordée.*

M. Pillet. — Mon vœu tend à faire exécuter dans les écoles techniques françaises et dans les écoles analogues à l'étranger, comme exercices d'atelier, des collections d'organes destinées à être offertes aux établissements d'instruction qui en feraient la demande et à livrer ces collections à un prix inférieur ou au plus égal au prix de revient. Nous arriverions ainsi, et très vite, à doter de collections précieuses toutes nos écoles techniques. En un mot, je demande que l'on crée, pour le dessin élémentaire de mécanique, une série de modèles en relief qui manque totalement aujourd'hui. Je sais bien qu'on a quelquefois, dans l'Est par exemple, en s'adressant soit à des industriels, soit aux Compagnies de chemins de fer, obtenu des pièces de mécanique. Mais ce sont des pièces de rebut, le plus souvent trop lourdes, car elles pèsent jusqu'à 80 kilog. De plus, au point de vue de l'enseignement, elles sont loin d'être excellentes, autrement on ne pourrait les avoir gratuitement. Elles ne permettent pas, en tout cas, de faire un cours, parfaitement gradué, d'organes de machines, dans le genre de celui qui est si admirablement développé par M. Reuleaux, dans son livre *le Constructeur*.

En priant MM. les Directeurs et Ingénieurs des Écoles d'Arts et Métiers d'étudier une série élémentaire et graduée d'organes de machines et en leur demandant de la faire exécuter par leurs élèves comme exercices d'atelier, on arriverait très vite et à très bon compte à combler, au bénéfice de toutes les écoles, une lacune signalée depuis longtemps, en France tout au moins, par les inspecteurs de l'enseignement technique aussi bien que par les inspecteurs de l'enseignement du dessin. C'est à M. le Ministre du Commerce, auquel ressortissent les Écoles d'Arts et Métiers, c'est à son éminent représentant au Congrès que j'ai l'honneur d'adresser ma requête.

M. Leblanc. — J'appuie le vœu de M. Pillet. Nous avons fait, sur ses conseils mêmes, une application à l'École nationale de Vierzon et à Armentières, mais là nous avons trouvé une grande difficulté que nous ne pouvons pas changer. Les établissements dépendant de l'instruction publique ne peuvent ni acheter ni vendre.

M. le Président. — La loi budgétaire est ainsi conçue: que plus une école travaille, plus elle est pauvre.

M. Leblanc. — Nous avons réuni une trentaine de modèles choisis d'après les indications de M. Pillet et ils ont été faits à trois exemplaires. Deux ont été nickelés de façon que le contact des mains ne provoque point la rouille. Cette année, quand la Commission de Patronage s'est réunie, les industriels ont trouvé les résultats excellents. Ainsi donc, le vœu de M. Pillet est parfaitement pratique, et je m'y associe complètement.

M. le Président. — Je crois que tout le monde appuie le vœu. *(Assentiment.)*

Il est peut-être un peu excessif de dire que ces collections font absolument défaut, mais nous trouverons une rédaction de nature à ne froisser personne et à donner, au contraire, un bon exemple à suivre. *(Applaudissements.)*

M. Pairier. — J'ai été appelé à prendre part aux travaux du Congrès comme *président de la Grande Marbrerie de Bagnères-de-Bigorre*. L'expérience faite par notre Société est conforme aux idées exposées par l'honorable représentant de la Belgique. Nous avons appliqué dans nos ateliers l'instruction de l'apprenti par l'ouvrier, et elle n'a pas donné de bons résultats, parce que l'ouvrier cherchait plutôt à se faire servir par l'apprenti qu'à l'instruire; et, d'ailleurs, quelle que fût son instruction personnelle, elle n'était pas suffisante pour qu'il pût enseigner convenablement le métier. Nous avons été amenés ainsi à créer une école d'apprentis qui a donné d'excellents résultats. Un atelier avait été réservé exclusivement aux apprentis qui, sous la direction d'un maître tailleur, recevaient l'enseignement technique et suivaient, en outre, un cours de dessin et de modelage fait par nos dessinateurs. Nous avons obtenu un bon résultat dans cet atelier, il en est sorti des sculpteurs, tels que MM. Descas, Ercoula, Mengue, qui se sont fait un nom à Paris. Seulement cette institution a dû être interrompue, parce que, depuis quelques années, il s'est créé à Bagnères d'autres industries qui n'exigent pas d'apprentissage et qui attirent les ouvriers. Nous avons dû, pour retenir les nôtres, augmenter les salaires, et la charge de l'école est devenue trop lourde pour nous. Nous l'avons supprimée en envoyant nos apprentis à des cours libres de dessin, mais nous reconnaissons aujourd'hui que le recrutement de nos ouvriers devient de plus en plus difficile, et nous allons être obligés de rétablir cette école, en nous imposant des sacrifices très considérables.

M. Rombaut a émis l'idée qu'il faudrait demander au Gouvernement de favoriser les écoles d'apprentissage fondées comme annexes des établissements industriels, où, en donnant à l'apprenti une instruction spéciale, on lui ouvre en même temps un débouché. Dans cet ordre d'idées, j'ai rédigé le vœu suivant :

***Le Congrès, considérant que l'instruction des apprentis doit être à la fois pratique et théorique et que cet enseignement pratique devient beaucoup plus facile quand l'école d'apprentis est l'annexe***

*d'un ou de plusieurs établissements industriels; qu'en outre, cette organisation a l'avantage d'assurer habituellement à l'apprenti son emploi comme ouvrier au sortir de l'apprentissage;*

*Émet le vœu que les écoles d'apprentis annexes des établissements industriels se multiplient le plus possible et que la création ou le maintien de ces écoles soient encouragés par tous les moyens et notamment par des subventions gouvernementales ou locales.*

M. le Président. — Vous êtes partisan de l'apprentissage à l'usine, mais avec un atelier séparé. En effet, peu d'ouvriers sont en état de donner une instruction professionnelle suffisante aux apprentis, tandis qu'en les groupant sous la direction d'un homme compétent, on a bien plus de chances d'obtenir de bons résultats; mais aussi cela coûte fort cher.

M. Pairier. — Quand le nombre des apprentis n'est pas suffisant, le produit du travail ne couvre pas la dépense.

Un Membre. — Si vous faites faire à vos apprentis des travaux suffisamment bien exécutés pour être susceptibles d'être vendus, les faites-vous participer au profit?

M. Pairier. — On paie les élèves dès la première année et on les augmente ensuite. Le véritable travail industriel n'est pas, d'ailleurs, à la portée des enfants: on ne leur fait exécuter que de menus travaux et pas de polissage, travail trop fatigant pour eux. Mais ils savent que l'ouvrage commencé par eux sera utilisé; ils y apportent, par suite, plus d'intérêt que dans une école purement théorique, ayant la conscience qu'ils contribuent à l'œuvre commune. Le concours des Pouvoirs publics devrait donc consister, en ce qui nous concerne, moins à subventionner directement notre école qu'à favoriser le recrutement de ses élèves au moyen de bourses, par exemple, venant compléter la rémunération que nous pouvons leur allouer, et leur permettant d'attendre le moment où ils pourront entrer comme manœuvres ou ouvriers dans nos ateliers. Avec quelques encouragements de ce genre, et à raison du caractère tout spécial de notre industrie, nous pourrions rétablir et

maintenir ainsi une école qui serait, pour ainsi, dire un petit « Conservatoire de la marbrerie » pour la région du Midi, expression peut-être un peu ambitieuse, dont je me sers uniquement à titre de comparaison et parce qu'elle me paraît devoir bien faire comprendre notre pensée.

UN MEMBRE. — Ce qui m'a frappé en Belgique, c'est que l'élève, dès qu'il n'est plus un apprenti de la première heure, et qu'il fait un travail productif, est informé du prix auquel ce travail est vendu et en reçoit une quote-part. Cela l'excite beaucoup à bien travailler; je considère, au contraire, comme un procédé démoralisant de lui donner de l'argent qu'il travaille ou qu'il ne travaille pas.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une question de spécialités; tel procédé qui réussit dans une industrie ne vaudra rien dans un autre métier.

M. VALADE. — J'ai toujours pensé qu'on ne pouvait pas donner l'enseignement professionnel dans les écoles d'apprentissage sans avoir des modèles faits à l'avance. C'est pour cela que mon musée est composé de 1,500 modèles; vous pourrez juger par les spécimens que j'ai apportés dans une salle, spécialement pour le Congrès, de leur application à tous les travaux de construction: je ne parle que de ceux-là, ils comportent 350 modèles dans la vitrine de l'exposition ouvrière. J'engage mes collègues, principalement de l'étranger, à venir les visiter. Ils jugeront par une démonstration rapide qu'on ne peut pas faire grand'chose sans ces modèles, qui présentent tous les détails scientifiques nécessaires. J'ai des planches de dessin, de quoi couvrir 300 mètres carrés de surface; je ne puis, bien entendu, vous en montrer qu'un spécimen. Je les ai faites spécialement pour les cours du soir aux ouvriers, et c'est pour cela qu'elles sont coloriées.

M. LE PRÉSIDENT. — En somme, vous appuyez le vœu de M. Pillet?

M. VALADE. — De tout mon cœur!

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois que ce vœu ne soulèvera nulle part d'objections. Dans tous les programmes, dans toutes les circulaires, cette question des modèles est la note dominante; on en demande partout. On ne tolère plus que les jeunes gens fassent des croquis copiés. C'est, d'ailleurs, entré déjà dans la pratique, et le vœu doit être formulé dans le sens, non d'une idée nouvelle, mais du développement de ce qui se fait déjà.

M. HERBORN. — Je voudrais ajouter un mot sur ce qui se fait à Nancy. On a d'abord créé l'apprentissage à l'atelier, et, pour y aider, une Société de patronage a fondé vers 1860 une institution dite « Maison des apprentis », qui reçoit en pension les jeunes gens allant faire leur apprentissage dans les ateliers de la Ville. L'enseignement général est complété, le soir, par des cours qui ont lieu, après le diner, à l'institution même.

Pour les jeunes filles, il existe une école professionnelle entretenue par la Ville. Elle comprend des ateliers de coupe et confection, de lingerie, de repassage, des cours d'hygiène et d'économie domestique. Des prix importants sont distribués chaque année; le premier a une valeur de mille francs.

En ce qui concerne les spécialités: l'industrie de la chaussure étant très florissante à Nancy, les fabricants ont fondé une *École de Cordonnerie,* des cours y sont faits deux fois par semaine le soir; ils comprennent la coupe et le montage. Le professeur qui en est chargé est directeur d'une des manufactures de la ville. C'est donc le travail par spécialité qui est enseigné.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a là un point fort important. Cette école de cordonnerie semble être une école de spécialisation.

M. HERBORN. — A Nancy, l'école a été créée de façon à mettre l'enfant le plus tôt possible en mesure de gagner un salaire quelconque.

On apprend donc d'abord aux enfants une partie de la

cordonnerie. Le soir, quand ils reviennent, on complète leur instruction par des données générales.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, le matin, on apprend à l'enfant à gagner de l'argent et, le soir, à faire un soulier. Le travail de ceux qui font des bouts, des empeignes, est utilisé. Le patron tire profit de l'apprenti et le soir il lui rend en éducation générale le profit qu'il a tiré de lui d'abord. Cette manière de procéder est bonne à noter.

M. HERBORN. — Il existe aussi une école de brasserie, annexe de l'Institut chimique de Nancy. Elle date de l'an dernier et les résultats ont été des plus satisfaisants. Par année scolaire de dix mois, on fait trois séries de cours, durant trois mois environ; ces cours sont suivis par douze ou quinze élèves chaque fois. Il existe à l'Institut chimique une véritable brasserie avec toutes ses dépendances, permettant de brasser deux hectolitres à la fois.

Les élèves doivent à tour de rôle se livrer à toutes les phases de la fabrication et, certains jours, doivent être à l'école dès quatre heures et demie ou cinq heures du matin; c'est la pratique proprement dite.

Les cours théoriques, analyses, etc., sont répartis de telle sorte que l'enseignement est complet dans les trois mois.

Il y a trois ans, des cours d'apprentissage ont été créés à l'École professionnelle de l'Est que j'ai l'honneur de diriger. Ils comprennent l'ajustage, la forge, la menuiserie, le modelage et la fonderie. Les apprentis font six heures de travail manuel par jour et trois heures d'exercices de croquis, dessin, éléments de géométrie, etc. Nous faisons payer une redevance de trois francs par mois que nous restituons en un livret de Caisse d'épargne lorsque l'apprenti nous rend des services. La durée de l'apprentissage est de deux ans.

J'ajouterai cependant que, malgré cette organisation, jamais nous n'avons pu conserver deux ans le même apprenti. J'en ai vu qui, au bout de douze à quinze mois, ayant amassé déjà un petit pécule, l'abandonnaient et s'en allaient en déclarant

qu'ils le regagneraient bien vite dans un atelier. Cependant l'organisation des cours était telle que les pièces mises entre les mains des apprentis étaient variées et possédaient un caractère d'utilité pratique puisque, la plupart du temps, elles étaient destinées à des industriels.

La conclusion est la suivante :

Il serait bon que le contrat d'apprentissage constituât un double engagement : de la part des parents, de laisser leurs enfants pendant un temps déterminé chez le patron ; et, de la part du patron, de rémunérer l'enfant dans des conditions bien déterminées.

M. le Président. — Actuellement, la loi permet de faire des contrats de ce genre.

M. Herborn. — Oui, mais ils n'ont pas de sanction.

M. le Président. — Quand deux parties traitent ensemble, l'une étant solvable et l'autre ne l'étant pas, c'est la partie solvable qui court tous les risques.

Nous allons avoir à nous prononcer sur la préférence à donner à l'apprentissage dans l'atelier ou à l'école.

Vous qui êtes dans un pays très industriel et qui paraissez bien au courant de la question d'apprentissage, quel est votre sentiment ?

M. Herborn. — On ne saurait se prononcer *a priori*. Pour l'apprentissage, dans lequel la pratique de l'outil ou de la machine joue le plus grand rôle, tels que les cordonniers, les tailleurs, carrossiers, tonneliers, etc., l'apprentissage à l'atelier est bon ; mais quand il s'agit de travaux comme l'ajustage, le modelage, la menuiserie, etc., pour lesquels, en dehors de la pratique de l'outil, des connaissances générales, telles que la géométrie, le dessin, sont nécessaires, l'apprentissage à l'école est préférable.

M. Pillet. — Il y a des industries qui ne nécessitent pas des connaissances théoriques bien étendues : la cordonnerie,

par exemple. D'autres, au contraire, comme les bois et les métaux, exigent des connaissances théoriques préalables, qu'on ne donnera jamais dans l'atelier. Ainsi, dans ces industries, l'apprentissage devrait être mixte : en partie à l'atelier, en partie à l'école.

M. le Président. — Ainsi, vous pensez que, pour certaines industries, comme le fer et le bois, il faut commencer par l'école et que l'atelier est nécessaire pour finir l'apprentissage, et qu'au contraire on peut, pour les spécialités, se servir de l'école.

Vous avez signalé aussi les Patronages d'apprentis, dans lesquels ceux-ci sont surveillés par des membres d'un Comité. Cela existe, non seulement pour les tailleurs, mais pour les plumes et les fleurs, pour les tapissiers et d'autres professions encore, où l'on a compris cette idée, qui est très bonne.

M. Benoit-Germain. — Cela nous a paru surtout la forme la plus économique. Ces Comités fonctionnent très bien. D'ailleurs, nous ne pourrons jamais empêcher l'apprentissage à l'atelier d'exister ; c'est le système le plus ancien, et il sera toujours nécessaire d'y recourir, puisqu'il n'y a pas partout des écoles pratiques. Cependant, nous devons tendre à transporter l'apprentissage à l'école, car, au point de vue moral, l'école pratique retient les enfants pendant trois ans dans un milieu où ils ont tout à gagner au point de vue éducatif; et, d'un autre côté, au point de vue professionnel, ils apprennent leur métier théoriquement et méthodiquement, et ils le savent mieux. Nous devons émettre le vœu que les apprentis qui restent à l'atelier trouvent l'appui de Comités de patronage moraux et techniques, qui, malheureusement, sont encore trop rares et devraient se multiplier partout; puis que le nombre des écoles pratiques s'augmente en s'appropriant aux besoins des industries locales; enfin, qu'il y ait une sanction aux contrats d'apprentissage.

M. le Président. — La discussion démontre que ce qu'on a dit en 1886 et en 1889 est encore vrai. Nous avons donc à confir-

mer les vœux précédents, en insistant : sur la création et le développement des écoles d'apprentissage ; sur le développement de l'apprentissage par spécialités ; sur la formation de Comités de patronage, afin que, par tous ces moyens concordants, nous donnions à l'apprentissage tout l'élan possible. Nous devons ajouter qu'il a été fait des efforts dans ce sens, que la voie suivie n'est pas mauvaise et qu'il y a lieu d'y persévérer.

M. Picard. — J'insiste notamment pour qu'on exprime le vœu de voir donner une sanction plus efficace aux contrats d'apprentissage.

M. le Président. — Cela a été aussi dit en 1889, et je vous rappelle le texte de ce vœu, qui a été lu à la séance d'hier.

M. le Président. — Je crois que la réédition de ce vœu sous une forme à déterminer donnerait satisfaction à tout le monde. *(Assentiment.)*

En somme, nous nous trouvons en face de quatre procédés : Il y a l'école d'apprentissage — c'est ce qui coûte le plus cher ; — il y a l'apprentissage chez le patron ; il y a l'apprentissage dans les écoles annexées aux usines ; enfin, il y a les Comités de patronage. Je ne crois pas qu'on ait trouvé encore une cinquième formule.

Aucun de ces moyens ne s'impose absolument comme étant le meilleur ; il faut les employer suivant les nécessités du milieu où l'on se trouve, et les moyens financiers dont on dispose.

Les vœux que nous avons à formuler ne sauraient entrer dans les détails ; si vous le voulez bien, nous allons en étudier la rédaction, de concert avec M. Pillet, qui a déposé des vœux, et M. Rombaut, qui nous apportera le concours de sa haute compétence. Nous nous inspirerons de la discussion qui vient d'avoir lieu et des vœux émis précédemment. *(Assentiment.)*

M. le Président donne acte du dépôt des communications suivantes, que leurs auteurs n'ont pu venir présenter eux-mêmes. Ces communications seront insérées au procès-verbal, à la suite de celle de M. Ulysse Géraud.

## Les Ecoles préparatoires d'apprentissage

Observations présentées par M. Ulysse GÉRAUD

Négociant-Commissionnaire à Bordeaux.

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de formuler avant-hier un vœu tendant à la création d'écoles préparatoires d'apprentissage.

Notre honorable Président m'ayant demandé d'entourer ce vœu de quelques observations pratiques, susceptibles d'être discutées par les personnes éminentes qui composent cette assemblée, je ne me suis pas dissimulé l'importance de la charge qui m'incombait.

Pénétré cependant de la haute courtoisie et de l'indulgence qui président habituellement à ces réunions philanthropiques, je n'ai pas hésité à vous faire part de ce que je crois, en mon âme et conscience, être une atténuation aux malaises dont notre société est depuis déjà longtemps affligée.

D'une part, les classes dirigeantes déploient tous leurs efforts pour lutter contre l'extension du paupérisme, recherchant toutes les améliorations possibles pour l'annihiler; d'autre part, ceux qui, moins bien partagés, se débattent contre la misère et les difficultés de la vie, demandent aide et protection.

Les Sociétés de bienfaisance : la Charité Maternelle, la Société Protectrice de l'Enfance, rendent aujourd'hui de réels services et facilitent l'entrée dans la vie.

Les écoles maternelles, celles de l'enseignement primaire, entourent de leur vigilante sollicitude et de leurs soins précieux les nouveaux venus en ce monde; procurent-elles les moyens suffisants pour que ceux-ci puissent, à un moment donné, vivre honorablement et fournir à la société ce qu'elle attend d'eux? Assurément non!

Depuis de longues années, des paroles autorisées ont demandé, sous forme de vœux, qu'on prenne des décisions et des mesures profitables à cette cause ouvrière.

Les divers projets, sagement élaborés, résultant du concours d'hommes éclairés, connaissant à fond ces délicates questions, n'ont pu, malheureusement à ce jour, être appliqués d'une façon générale dans notre beau pays de France.

L'initiative privée a institué, dans quelques régions privilégiées, des cours ou écoles qui répondent aux besoins actuels, et qui per-

mettent aux élus qui peuvent en profiter de s'élever, de grandir, de payer à leur pays le tribut de leurs efforts et de fournir à leur famille le secours de leur travail.

En se reportant aux assises du Congrès tenu à Bordeaux en septembre 1886, on trouve dans le compte rendu des travaux de celui-ci des documents précieux, des manifestations de grande valeur, desquels nous devrions, ce me semble, nous inspirer pour tenter la réalisation du but proposé.

Et, puisque la Société Philomathique a fait distribuer de nombreux exemplaires du compte rendu des travaux de 1886, je me permets d'appeler l'attention bienveillante des membres du Congrès de 1895 sur les séances des 21, 22, 23, 24 et 25 septembre de la dite année. (Voir pages 317 à 370.)

A la page 339, un honorable membre du Congrès, M. Chabert, s'exprimait ainsi : « Le patron qui connaît la loi ne l'impose pas. Pourquoi? Parce que c'est son intérêt, parce que, depuis vingt ans, l'apprenti n'est employé que comme un petit domestique. Quand l'homme est aux prises avec son intérêt, le sentiment n'a pas d'action. »

Personnellement, je me permets de convenir et de reconnaître qu'il y a bien quelques exceptions, toutefois travailler à l'amélioration du sort de l'apprenti, me paraît un devoir imposé à tous, à quelque opinion qu'on appartienne.

Réprimer les abus, soulager ceux qui en souffrent, c'est faire acte de justice!

A ce propos, je me permettrai de citer, à titre d'exemple, un fait auquel j'ai été mêlé il y a quelques années.

Un jeune garçon de seize ans environ, qui avait accompli une période d'apprentissage de trente mois sur les trente-six que comportait l'engagement souscrit par sa mère, étant devenu orphelin, et, par suite, restant à la charge d'une sœur à mon service, je parlementai avec le patron, qui, au décès de la mère, avait promis un salaire à l'apprenti en question.

Je ne pus rien obtenir de ce patron, qui utilisait son apprenti comme manœuvre et l'employait à la reconstruction de son immeuble, plutôt que de lui laisser le rabot et la scie en mains; apprenti menuisier, il l'avait transformé tantôt en couvreur, tantôt en maçon, etc.

Ignorant moi-même les lois sur l'apprentissage, je le fis sortir de chez ce menuisier et le plaçai chez un autre qui, dès son entrée, lui consentait un demi-salaire d'ouvrier. Le premier patron, mécontent de cela, en appelait devant le Conseil des Prud'hommes, et c'est d'après une transaction obtenue, grâce à

la bienveillance de l'honorable président M. Sarrail, que le jeune homme en question retournait chez son ancien patron aux mêmes conditions de celui chez lequel je l'avais placé.

Je dois ajouter qu'après trente mois d'apprentissage, ce garçon, d'un naturel docile et travailleur, était loin de tenir l'emploi d'un ouvrier à demi capable.

Cet exemple, dont je garantis l'authenticité absolue, ne confirme-t-il pas ce que disait l'honorable M. Chabert au Congrès de 1886?

Dans bien des cas, l'apprenti n'est que le domestique de celui qui l'emploie!

Essayons donc de remédier à cet état de choses, et nous ferons œuvre utile, en adoucissant le sort des travailleurs.

A titre d'auditeur, ne demandant qu'à m'instruire, j'ai suivi les opérations du Congrès de 1886. J'ai applaudi aux décisions qui y ont été prises, et si je me suis permis de sortir de ce rôle modeste, à l'occasion du Congrès de 1895, ce n'était point pour prendre une part active dans la discussion, aucun titre ne m'y autorisant, mais uniquement pour demander à nos hôtes éminents de plaider la cause de cette belle jeunesse de qui nous attendons le relèvement de la patrie!

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre haute approbation, l'amendement ou vœu suivant:

Article premier. — Il sera créé des écoles préparatoires d'apprentissage destinées à donner à l'Industrie, au Commerce et à l'Agriculture, des sujets suffisamment capables de rendre des services, et de gagner un salaire, dès leur sortie desdites écoles.

Art. 2. — Ces écoles devront être installées dans les principaux centres.

Art. 3. — Elles seront subventionnées :

1° Par l'État et le Département;
2° Par la Municipalité;
3° Par les Syndicats;
4° Par des souscriptions particulières.

Art. 4. — Il sera institué près de chaque école un Comité, composé des principaux industriels, commerçants et ouvriers de la localité ou de la région, et chargé de visiter l'école, d'assister aux examens de passage et de fin d'études et, enfin, d'aider au placement des élèves.

Cet article, sous le numéro 7, page 379, a été adopté le 25 septembre 1886.

Art. 5. — L'admission à ces dites écoles sera l'objet d'une réglementation élaborée par le Comité directeur.

## Bourses d'apprentissage

Par M. DESPAGNET

Professeur à la Faculté de Droit et à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie,
Adjoint au Maire de Bordeaux.

MESSIEURS,

Depuis assez longtemps et à maintes reprises, la création de bourses d'apprentissage avait été proposée au Conseil Municipal de Bordeaux. L'Administration, tout en comprenant le caractère excellent d'une pareille institution, soit au point de vue démocratique, soit au point de vue économique, sentait bien, au moment d'en préparer la réalisation, les objections que l'on pouvait soulever contre elle et les difficultés pratiques qu'elle devait rencontrer. On peut dire et on a dit, en effet, que les bourses ne se conçoivent que comme une sorte d'avance faite par la société aux candidats sans fortune qui aspirent à des fonctions spéciales, d'un accès plus ou moins ardu, et dont le recrutement parmi les plus capables et les plus dignes est indispensable pour la marche des services publics les plus importants.

Pour que la démocratie ne soit pas un vain mot, il faut que les mieux doués pour l'exercice de ces fonctions n'en soient pas écartés par l'insuffisance de leurs ressources, et le pays tout entier se doit à lui-même, pour assurer sa prospérité, de ne pas négliger les capacités précieuses que le défaut d'aide laisserait sommeiller impuissantes dans la grande masse des moins favorisés par la fortune. Ainsi, la Société, en accordant des bourses pour la préparation aux examens qui ouvrent certaines carrières, favorise moins des individualités qu'elle ne s'assure des serviteurs utiles qui devront payer par leurs fonctions ultérieures les sacrifices dont ils auront indirectement bénéficié; en même temps, elle appelle toutes les catégories sociales à participer aux services publics qui, sans cela, deviendraient le monopole de fait de la classe riche ou du moins aisée, contrairement à la notion même de la démocratie.

Mais il semble, de prime abord, qu'aucune de ces raisons ne peut être invoquée en faveur des bourses d'apprentissage pour des métiers qui ont un caractère exclusivement individuel, qui constituent le gagne-pain de chaque ouvrier et dont le recrute-

ment est largement satisfait par les nécessités de la vie et les besoins économiques de la société. Quand on a donné à l'enfant le minimum d'instruction nécessaire pour assurer sa dignité intellectuelle, morale et civique, il est bien difficile d'aller jusqu'à prendre à la charge de la collectivité sa préparation à un métier spécial, toutes les fois qu'il éprouvera quelques difficultés à vivre jusqu'au moment où il gagnera un salaire suffisant. Dira-t-on que la société a intérêt à ce que ces industries diverses recrutent des ouvriers habiles pour maintenir la valeur des produits et la prospérité économique vis-à-vis de l'étranger? Soit, mais la société remplit déjà son rôle et défend ses intérêts en subventionnant de nombreux boursiers dans des écoles d'arts et d'industrie, où se forme une élite de chefs ou de contremaîtres dont l'action se répercute sur l'ensemble de la production nationale. Si l'on veut aller au delà et former, grâce à l'allocation de subsides, un nombre assez grand d'ouvriers pour que la main-d'œuvre générale du pays soit sensiblement modifiée, on doit multiplier les bourses à un tel point que, vu la médiocrité habituelle des ressources dans le milieu où les travailleurs se recrutent, la collectivité se ruinera sous prétexte d'enrichir sa production industrielle.

Cependant, par l'évolution même de la tendance si noble qui caractérisera notre époque dans l'histoire, tendance dont les débuts effraient quelques timorés, et qui sera certainement de plus en plus accentuée dans l'avenir, on s'efforce de mieux armer les enfants du peuple pour la lutte de la vie, au moyen d'une instruction professionnelle autant que morale et intellectuelle. De là, ces écoles d'apprentissage ou écoles nationales professionnelles, telles que celles d'Armentières, Voiron et Vierzon, pour ne citer que les premières fondées, où l'enfant est entraîné, dès son plus jeune âge, en vue de l'exercice d'une profession manuelle. Certes, la préoccupation de l'intérêt social n'est pas étrangère à ces fondations qui forment d'excellentes recrues pour nos ateliers; mais il faut surtout voir en elles un moyen d'inculquer le goût d'un métier aux enfants, de préparer des ouvriers, rompus dès leurs premières années au maniement d'un outil, désireux et capables de gagner dignement leur vie, et non de ces hommes, encore si nombreux, qui pratiquent une espèce de vagabondage à travers les professions, prêts à les exercer toutes parce qu'ils ne sont préparés à en exercer aucune, déclassés dont les appétits dépassent toujours les capacités, et que guette la misère ou parfois le crime. Telles sont les raisons qui ont fait si justement donner une place importante à l'enseignement manuel dans les écoles

primaires, spécialement à Bordeaux, où cet enseignement est distribué avec tant de zèle et de compétence, comme l'ont démontré aux yeux de tous les remarquables produits du travail des élèves présentés à l'Exposition de la Société Philomathique.

Mais cet enseignement n'est et ne peut être qu'une préparation générale sous la forme d'une habitude de l'outil et d'un développement du goût pour le métier. Il faut de plus l'initiation progressive à une profession déterminée par son exercice même dans l'atelier et avec un objectif pratique. On ne peut sérieusement songer à entretenir tous les débutants dans cette période d'initiation; il n'est pas de budget qui puisse y suffire, et ce serait peut-être faire aux ouvriers une situation privilégiée et quelque peu injuste quand d'autres doivent souvent sans ressources attendre longtemps, avant que leur profession soit bien connue d'eux et puisse les faire vivre. Mais sans tomber dans des exagérations qui donneraient prise aux objections signalées plus haut contre les bourses d'apprentissage, il est possible, il est même très utile de faire un effort dont la justification est, croyons-nous, dans les raisons suivantes: On se plaint très légitimement, surtout dans notre région, de la désertion des carrières industrielles et de la pléthore de candidats aux professions administratives, commerciales, voire même libérales, jusque dans la classe la moins aisée. N'y aurait-il pas profit économique et moral à maintenir, par la facilité accordée pour l'apprentissage, les sujets reconnus les plus aptes dans les métiers où ils seront des ouvriers habiles et heureux, tandis qu'ils seraient ailleurs des subalternes, des incapables ou des impuissants voués à un véritable échec de l'existence? En dehors même des apprentis boursiers, nécessairement en nombre fort restreint, l'influence de l'institution des bourses ne se fera-t-elle pas sentir sur ceux qui y auront aspiré et qui, déjà lancés dans la voie du travail manuel, continueront à la suivre? Les familles, à leur tour, seront frappées de cette sollicitude des Pouvoirs publics pour le recrutement des métiers, et seront moins portées peut-être à vouloir pousser leurs enfants vers des professions plus relevées à leurs yeux, car il est assez dans le caractère de nos compatriotes de ne plus dédaigner ce dont les autorités s'occupent et d'accorder du prestige à tout ce qui, même d'une manière indirecte, prend un caractère officiel.

Enfin, il est un point sur lequel il nous paraît important d'insister. Malgré les efforts du Parlement, nous ne possédons pas encore une loi véritablement satisfaisante relative à l'apprentissage et de nature à répondre aux rapports nouveaux que l'évolution de l'Industrie a créés entre patrons et apprentis. La loi du

22 février 1851, surannée sur bien des points, n'est plus en harmonie avec la situation présente. D'autre part, soit par suite des progrès du machinisme et de la division du travail, excessive à certains égards, soit par suite de la disparition des traditions familiales qui faisaient du patron l'éducateur quasi paternel des jeunes ouvriers; soit comme conséquence des exigences de la lutte pour la vie qui engagent les adolescents à remplir un emploi quelconque où ils n'apprennent pas un métier d'une manière régulière, mais où ils gagnent un salaire, si médiocre qu'il soit; soit, enfin, à cause de l'instabilité des travailleurs dans une même maison, — on voit disparaître de plus en plus cette sorte d'école professionnelle à la fois morale et pratique, où le jeune travailleur acceptait les conseils du maître et des vieux ouvriers, se perfectionnait dans son métier et acquérait, sous une direction, qui était une délégation de l'autorité paternelle, le perfectionnement qui était la sauvegarde de l'industrie fructueuse et honnête, en même temps que la garantie de l'avenir pour l'enfant devenu ouvrier. Nous avons l'espoir que, en encourageant pour quelques candidats particulièrement recommandables la pratique de l'apprentissage, nous contribuerons à rendre à cette institution, si féconde au point de vue économique et social, le prestige et la dignité qu'elle avait dans le passé.

Nombre de parents, nous aimons à le croire, comprendront que leur devoir est, comme le leur indiquera la création des bourses d'apprentissage, de continuer les sacrifices pour achever, au point de vue professionnel, l'éducation de leurs enfants, au lieu de les exploiter en quelque sorte en leur faisant exercer, au détriment de leur avenir, un emploi quelconque assez rémunéré pour atténuer les charges de leur entretien ou pour permettre de se débarrasser de tout souci en ce qui les concerne. De plus, il y a lieu d'escompter l'émulation qui s'établira entre les chefs d'industrie consciencieux et ayant le souci des obligations qui résultent de leur situation même pour se disputer l'honneur d'être les éducateurs des jeunes ouvriers que les parents, aidés par la Municipalité, leur confieront.

Par la force de l'exemple, par l'influence qu'elle exercera, la fondation des bourses d'apprentissage pourra ainsi dépasser son but immédiat et nécessairement fort limité, celui de la formation d'ouvriers habiles, probes et ayant l'amour de leur métier.

Telles sont les considérations, exposées devant le Conseil Municipal par l'adjoint délégué à l'Instruction publique, qui ont déterminé la création à Bordeaux de bourses communales d'appren-

tissage, dont la réglementation a été opérée par la délibération suivante du 9 juillet dernier :

ARTICLE PREMIER. — Le Conseil Municipal décide qu'il sera créé des bourses dites d'apprentissage.

ART. 2. — Ces bourses seront accordées par le Conseil, suivant les formes ordinaires : elles auront une durée normale de trois ans, mais elles devront être renouvelées chaque année par un vote spécial du Conseil.

ART. 3. — Elles seront au nombre de vingt-deux pour la première année, de quarante-quatre pour la deuxième et de soixante-six pour la troisième.

ART. 4. — Elles ne pourront être attribuées qu'à des enfants du sexe masculin, dont les parents auront leur domicile légal à Bordeaux ; ils devront avoir leur certificat d'études et avoir treize ans au moins et quatorze ans au plus dans le courant de l'année qui précédera celle pour laquelle les bourses seront accordées.

ART. 5. — Les candidats devront avoir fréquenté pendant deux ans au moins les écoles municipales de la Ville ; ces deux années de fréquentation devront précéder sans interruption le moment où les bourses seront attribuées.

ART. 6. — Le montant de la bourse est fixé à 180 francs par an

ART. 7. — Un règlement municipal fixera les conditions de concours autres que celles fixées ci-dessus, les pièces à fournir, la date de leur dépôt, ainsi que le mode d'enquête périodique sur la manière dont les bourses sont utilisées. Le résultat de ces enquêtes sera communiqué au Conseil.

ART. 8. — Pour pourvoir aux bourses ainsi créées, il est inscrit au budget de 1896, une somme de 3,960 francs ; cette somme sera portée à 7,920 au budget de 1897, et à 11,880 francs à celui de 1898, pour assurer à ce moment le service des soixante-six bourses.

## Relèvement du niveau de l'Enseignement industriel dans les Écoles primaires supérieures

Par M. F. CHAMSON

Directeur de l'École primaire supérieure de Bagnols-sur-Cèze.

L'enseignement donné dans les établissements d'instruction primaire supérieure peut se diviser en deux parties :

1° L'enseignement général ou théorique ;

2° L'enseignement pratique qui caractérise ces établissements.

Le personnel chargé de la première partie présente des garanties suffisantes. En est-il de même des maîtres chargés de l'enseignement pratique? C'est ce que nous voudrions examiner.

Exceptons, d'ailleurs : 1° les écoles pratiques de commerce et d'industrie; 2° certaines écoles supérieures ou professionnelles importantes, où les garanties désirables sont prises pour assurer le bon fonctionnement de l'enseignement pratique, et attachons-nous spécialement aux nombreux établissements d'importance secondaire.

Et, tout d'abord, nous pouvons résumer en quelques lignes ce qui concerne l'enseignement commercial et l'enseignement agricole.

Remarquons que la plupart des jeunes gens qui se destinent au commerce ont fait leur instruction dans les établissements d'enseignement secondaire ou dans les écoles pratiques, s'ils n'ont pas abandonné les études après avoir obtenu le certificat. Le petit nombre qui reste dans les écoles supérieures proprement dites, et qui forme un faible contingent de ces établissements, se destine, du reste, en général, à de petits emplois, et il nous semble qu'il suffit de continuer à donner à l'enseignement de la comptabilité et de la tenue des livres la part qui est faite dans les programmes.

En ce qui concerne l'enseignement agricole, remarquons que l'on pousse en haut lieu à la création de chaires d'arrondissement, lorsque la région s'y prête, et les titulaires de ces emplois dirigent dans l'école supérieure du ressort, soit par des cours théoriques, soit par des expériences sur le terrain, un enseignement qui commence à porter ses fruits et qui ne peut que se généraliser par suite de l'impulsion donnée.

Il nous reste à examiner la façon dont est donné l'enseignement industriel et les moyens dont il dispose.

Enseignement industriel. — On peut dire qu'un tiers au moins, peut-être la moitié, des élèves des écoles primaires supérieures se destine soit aux grandes écoles d'enseignement technique (arts et métiers, mécaniciens de la flotte, contremaîtres de Cluny), soit aux diverses professions manuelles qui exigent la connaissance assez étendue du dessin et la pratique de l'atelier, et cela, même dans les établissements qui ne revêtent pas un caractère spécialement professionnel. Il y a donc lieu de se préoccuper de l'enseignement industriel, tel qu'il est donné dans nos petits établissements.

Et, tout d'abord, la corrélation qui doit exister entre l'enseignement du dessin et celui de l'atelier n'échappe à personne. L'ou-

vrier (menuisier, serrurier, tailleur de pierres, etc.) doit pouvoir exécuter un croquis parfois difficile, ce qui l'amène à lire sur un croquis la forme d'un objet. Il doit, à l'aspect d'un objet, comprendre les divers tracés géométriques qui ont permis de l'obtenir; avoir à sa disposition les procédés graphiques lui permettant de faire un tracé géométrique pour exécuter un travail dont il est chargé, etc. Voilà autant de problèmes pratiques que l'ouvrier ignore souvent, ce dont il se plaint parfois, s'il est consciencieux.

DES PROFESSEURS DE DESSIN ET DES MAITRES-OUVRIERS DES ÉCOLES SUPÉRIEURES. — Il arrive le plus souvent que l'enseignement du dessin est confié dans les écoles supérieures au professeur de sciences, comme corollaire pratique de l'enseignement de la géométrie. Cependant, il faut remarquer que le dessin est non un but, mais un moyen pour l'élève qui deviendra un ouvrier, et malheureusement le professeur se préoccupe plutôt de compléter l'enseignement théorique dont il est chargé, que de donner un instrument en vue d'un but qu'il connaît mal.

Les ouvriers chargés d'enseigner le travail manuel ne peuvent présenter des garanties suffisantes pour suppléer à cette lacune. Le maître saura, suivant sa profession, apprendre à l'enfant à raboter, à limer, à forger. Mais deux éléments importants feront défaut à son enseignement : l'ignorance du dessin et le défaut de méthode permettant de bien graduer la difficulté des travaux que l'élève doit exécuter. Et, cependant, on le sait, le choix du maître-ouvrier est fait de façon à présenter certaines garanties.

L'enseignement pratique confié à de tels maîtres est ainsi le plus souvent stérile, malgré la bonne volonté évidente de ceux qui en sont chargés. Aussi, l'enfant qui, à sa sortie de l'école supérieure, ira en apprentissage, sera-t-il traité par le patron, à peu près sur le même pied que celui qui est allé seulement à l'école primaire élémentaire. L'un et l'autre serviront souvent de valets à tout faire dans le ménage, et, entraînés dans une voie quelconque sans vocation déterminée, mal dirigés, du reste, par celui qui, en les acceptant, leur a promis son concours, ils augmentent le cortège si nombreux des mauvais ouvriers.

Et, remarquons-le, la majorité des apprentis sortant de nos écoles supérieures subissent cet état de choses, car les petits établissements fournissent le contingent le plus élevé à l'apprentissage.

Il est donc urgent de relever l'enseignement pratique, sans quoi nos établissements seront, comme on l'a dit, une contrefaçon maladroite des établissements d'enseignement secondaire mo-

derne. D'ailleurs, sans faire de l'école supérieure une école d'apprentissage, sans modifier les programmes qui y sont suivis, sans enlever, enfin, à l'enseignement théorique sa force et son importance — ce que nous sommes loin de demander, car l'enseignement théorique prépare l'enseignement pratique, — on peut améliorer le sort réservé à l'enseignement si négligé du dessin et de l'atelier.

Que faire pour y arriver? Nous croyons qu'il faut rendre parallèles l'enseignement du dessin et celui de l'atelier, en considérant le premier comme un instrument, le second étant le but à atteindre.

Pour assurer cette unité, il nous paraît utile de désigner pour chaque école supérieure un maître compétent et spécialement chargé de la direction des ateliers et de l'enseignement du dessin.

Le rôle de ce maître à l'atelier serait bien défini, d'après l'organisation qui existe dans beaucoup d'établissements où sont institués des chefs d'atelier et des maîtres-ouvriers. Le premier ajouterait ce qui manque à l'enseignement du second pour être efficace, c'est-à-dire la méthode dans le choix des travaux et dans l'emploi judicieux du dessin. Le rôle du même maître, comme professeur de dessin, serait, d'ailleurs, clairement indiqué. Connaissant la destination de tous ses élèves, il saurait spécialiser son enseignement pour chacun d'eux. Faisant la part de ceux qui se destinent aux écoles industrielles, il choisirait le genre de travail qui convient le mieux à chaque profession. Bien plus, le nouveau maître pourrait guider l'élève indécis, l'écarter d'une carrière qui lui réserverait des déboires pour le pousser dans une voie où il peut réussir.

Les conséquences d'une telle organisation ne tarderaient pas à se faire sentir, car l'enfant destiné à l'apprentissage saurait où il va en entrant chez un patron. Ce dernier ayant affaire à un garçon déjà initié à sa profession future, et sur certains points plus capable que lui, serait heureux de l'avoir pour auxiliaire. L'apprentissage serait plus court et meilleur. Enfin, les parents, voyant la portée éminemment pratique des écoles supérieures, enverraient leurs enfants dans ces établissements avant de les mettre en apprentissage.

En résumé, nous demandons que les écoles d'importance secondaire, et qui préparent à l'apprentissage un très grand nombre de jeunes gens, ne soient pas négligées. Un sacrifice nouveau s'impose, nous semble-t-il. Mais doit-on hésiter? On a déjà tant fait pour l'instruction qu'on peut espérer la réalisation d'un progrès nouveau. Du reste, la question pécuniaire est bien au-dessous de la grandeur du but à atteindre : le relèvement du niveau du travail.

Nous espérons que le Congrès voudra bien prendre ce rapport en considération et voter une motion favorable à sa conclusion.

M. Leblanc offre d'envoyer aux membres du Congrès qui se feront inscrire un commentaire détaillé où il est question des programmes officiels du travail manuel destinés aux écoles primaires.

M. Picard. — Je crois qu'il serait intéressant que le Congrès allât examiner en détail la collection de modèles dont nous a parlé M. Valade.

M. le Président. — Cette visite serait, en effet, fort utile, mais il serait préférable qu'elle se fît individuellement; autrement il serait impossible de rien voir.

La séance est levée à onze heures quarante minutes.

A cinq heures trente-cinq minutes, à l'issue de la séance générale, la Section industrielle s'est réunie sous la présidence de M. Mesureur, pour entendre les communications suivantes de M. Ludovic-M. Picard.

## La Sténographie du dessin vulgarisé à l'aide du diapason du dessin

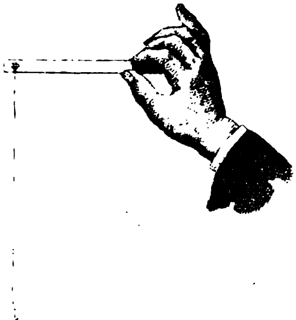
*Résultats obtenus en France et à l'Étranger*

Rapport de M. Ludovic-M. Picard

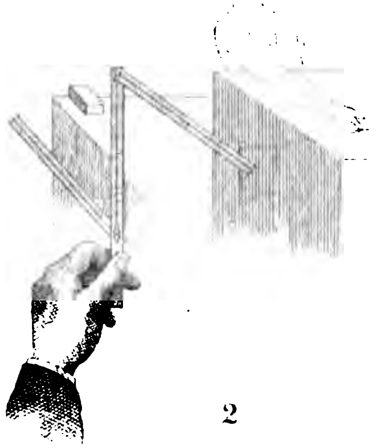
Administrateur général de l'Académie des Maîtres modernes.

Le diapason du dessin, breveté en France et à l'étranger, a été inventé par M. Ludovic-M. Picard.

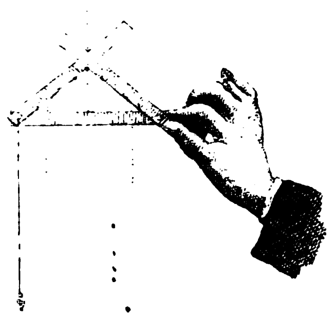
Les premiers essais furent faits dans les Écoles des Beaux-Arts de Paris, et, de suite, MM. Gérôme, Bouguereau, de l'Institut, Mathurin-Moreau, Tony-Robert Fleury et tous les artistes distin-



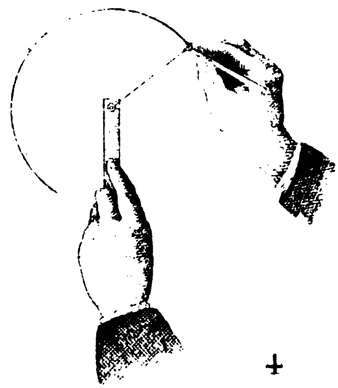
1



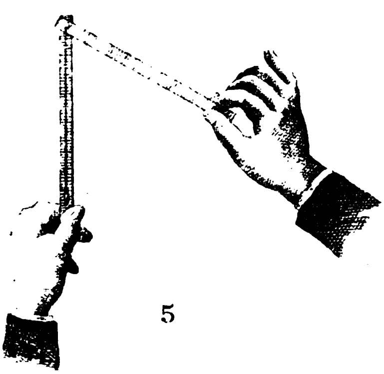
2



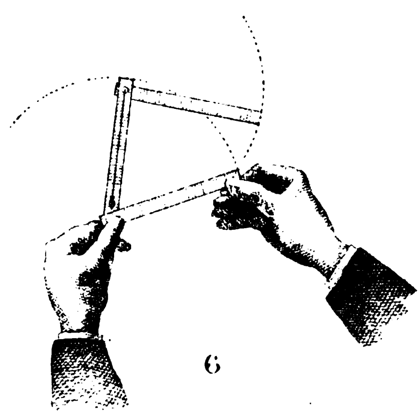
3



4



5



6

DIAPASON DU DESSIN

DE Mr. LUDOVIC M. PICARD

gués l'adoptèrent. Des conférences avec démonstrations furent faites au siège de la Société des artistes français à Paris. La Société l'accepta à l'unanimité.

Le diapason fut ensuite soumis à MM. les Inspecteurs du dessin; à M. Colin, inspecteur général; à MM. Morice, Fournereau, Pillet, Nanteuil, Régamey, etc., tous ces inspecteurs lui firent bon accueil.

Enfin, le journal *la Nature*, le journal *le Temps*, etc., l'annoncèrent au public.

Voici l'instrument: il se compose essentiellement de trois petites réglettes articulées portant des graduations; le dessinateur le tient de la main gauche. Une des réglettes est maintenue verticalement, toujours à la même distance de l'œil; ce qui est facile en encadrant avec soin une forme quelconque. Supposons un carré ou un rectangle, le dessinateur se place bien en face et en ouvrant le bras ou en le fermant jusqu'à ce qu'il rencontre l'une des verticales qui composent la verticale entre les branches A et B disposées horizontalement à l'aide de caoutchoucs mobiles glissant sur les réglettes, il détermine les dimensions (rapports) des deux horizontales observées; il regarde à nouveau si l'une des verticales est bien juste sur la branche C; et il lit ainsi, même sans savoir dessiner, quatre lignes et quatre rapports, ce qui lui donne huit points qu'il reporte sur sa feuille de papier avec le diapason, il trace ainsi la figure étudiée.

Ensuite il se déplace sur la gauche ou sur la droite et, en recommençant cette étude, trouve immédiatement les directions des deux lignes horizontales qui sont devenues maintenant des lignes obliques ou plus exactement des fuyantes. Il met ainsi le carré ou le rectangle en perspective (même sans la connaître). S'il prolonge ces deux fuyantes jusqu'à leur point de rencontre, il aura déterminé ainsi une opération de perspective d'observation. On recommence cette amusante étude sur une table, un tabouret, une chaise, etc., avec la même facilité et la même rapidité. Puis, si l'on désire dessiner à une échelle choisie, on multiplie les lignes par un, deux, dix ou vingt fois les grandeurs observées; et l'on est toujours certain que les dessins seront justes.

D'ailleurs, chaque diapason est accompagné d'une notice permettant de dessiner les genres suivants d'après nature : objets usuels, nature morte, figures ou portraits, académies, marines, dessins industriels, paysages, etc.

Dès que les élèves commencent à dessiner rapidement et juste, le diapason ne doit plus servir que de correcteur. Après avoir fait un croquis ou un dessin, avant de l'ombrer, on corrige seul et en quelques minutes son dessin ; avec le diapason, on prend

sur la nature les lignes les plus difficiles, et l'on vérifie si elles ont été dessinées justes de directions et de dimensions. Il y a dans cette correction une source de progrès qui n'échappera à aucun professeur de dessin expérimenté, comme l'a dit si éloquemment l'un de nos plus distingués maîtres, M. Bouguereau.

*Lettre de M. Bouguereau :*

Paris, 17 novembre 1894.

MONSIEUR

Je viens d'étudier votre diapason du dessin et j'ai pu constater qu'il donne la justesse des lignes en dessin comme le diapason de la musique donne la justesse des sons.

Recevez, Monsieur, mes sincères compliments.

W. BOUGUEREAU,
de l'Institut, Commandeur de la Légion d'honneur.

Les principales Écoles municipales et libres, après avoir expérimenté le diapason du dessin, l'ont définitivement adopté. Nous ne citerons que les premières, sans quoi la liste serait trop longue.

Écoles de la Ville de Paris ayant adopté le diapason du dessin: École Bernard-Palissy, École normale des Professeurs de dessin, École municipale Turgot, École professionnelle Dorian, Lycée Voltaire, Institution Doisneau, Pension de Mme Lendormy, École normale d'Institutrices de Paris, Collège Sainte-Barbe, Lycée Condorcet etc.

Écoles religieuses ayant déjà adopté le diapason du dessin: École Saint-Charles, École commerciale des Francs-Bourgeois, École Saint-Nicolas, École Stanislas, École Saint-Joseph, Pension du Sacré-Cœur, Couvent Sainte-Clotilde, École professionnelle de jeunes filles, Sœurs de Sainte-Marie, Sœurs de l'Adoration perpétuelle, Collège de l'Immaculée Conception, etc.

A l'étranger l'accueil ne fut pas moins empressé; c'est ainsi qu'à Londres, Sir James Linton, président de la Royale Académie, l'adopta immédiatement, le présenta lui-même à M. le Directeur des Beaux-Arts, lequel convoqua MM. les Inspecteurs du dessin, qui en reconnurent l'utilité et demandèrent l'introduction du diapason dans toutes les écoles anglaises, etc.

En Suisse, M. le Ministre, après deux heures d'études, décida sur le champ de le mettre dans toutes ses écoles.

Il est donc dès maintenant assuré que, d'ici moins d'un an, le diapason du dessin sera dans toutes les Écoles du Continent.

## L'Enseignement nouveau du dessin par correspondance
## Sa première Exposition à Bordeaux

Rapport de M. Ludovic-M. Picard.

Vers 1886, je commençai avec quelques élèves à expérimenter ma méthode de dessin par correspondance. Le siège de l'Académie était alors à Paris, 187, boulevard Voltaire. Je pris pour cette expérience des élèves n'ayant jamais dessiné. Trois ans plus tard, en 1889, deux de ces élèves furent récompensés, l'un d'une mention au Salon, l'autre d'une mention à l'Exposition universelle.

Ces résultats contribuèrent grandement au développement de ma méthode, donnèrent pleine confiance aux maîtres et firent augmenter rapidement le nombre des élèves qui de 4 s'éleva à 12.

Dans ces nouveaux venus il y en avait de tous les âges et de toutes les conditions. Je dus reprendre l'ensemble de l'enseignement pour l'adapter à mes nouvelles recrues. J'éprouvais alors une réelle difficulté, je me trouvais en face d'élèves qui, de leur propre aveu, déclaraient ne rien comprendre au dessin. Néanmoins, j'eus la satisfaction de les voir faire de sensibles progrès.

Pour faire comprendre le fonctionnement de notre Académie, supposons que demain il plaise à M. le Président de vouloir apprendre le dessin ou la peinture par correspondance. Dès que sa demande sera parvenue à l'Académie, il lui sera de suite adressé un programme des cours, lesquels se divisent en deux grandes catégories : 1° l'enseignement officiel, répondant à tous les programmes et préparant à toutes les écoles officielles; 2° l'enseignement libre, qui est la méthode spéciale de l'Académie.

L'enseignement officiel et libre se divisent en trois grandes classes : 1° classes enfantines et élémentaires jusqu'à douze ans; 2° classes complémentaires : se subdivisant en deux parties, première partie de douze à quinze ans; deuxième partie (cours supérieur), de quinze à vingt ans; ces classes préparent à toutes les industries, à tous les diplômes, au professorat du dessin, hommes et femmes; 3° classes supérieures, de vingt à trente ans, ayant pour objet de perfectionner les chefs d'industries, directeurs, contremaîtres pour la partie commerciale et pour la partie artistique; de préparer au concours de Rome et à l'admission des œuvres d'art dans les différentes expositions de Paris, ainsi qu'à la préparation des récompenses à obtenir dans ces expositions.

Comme on le voit, le côté original de cet enseignement est de permettre à chacun, selon ses moyens intellectuels et ses aptitudes personnelles, d'apprendre à divers degrés le dessin et la peinture, aussi bien dans les campagnes les plus retirées que dans les villes dépourvues de professeurs spéciaux.

Dans les cours libres, les élèves peuvent y entrer sans limite d'âge. Il y a dans ces cours des élèves qui commencent à dessiner ou à peindre à plus de cinquante ans.

Dès que l'élève désigne la classe dans laquelle il veut entrer, il reçoit de suite les premières leçons. Quand même il aura déjà travaillé, il devra néanmoins suivre entièrement la méthode de l'Académie, ce qui lui sera facile, puisque le temps exigé pour cette étude varie entre cinq à quinze minutes par jour. Ces exercices, faits des deux mains (main gauche facultative), sont envoyés chaque semaine au siège de l'Académie, 7, rue des Gardes à Paris; là ils sont corrigés par des annotations très courtes, qui mettent les qualités en relief; puis ils sont retournés avec un nouveau modèle et la suite des exercices à étudier la semaine suivante, etc.

En résumé, l'Académie fournit gratuitement tous les modèles d'un petit volume; elle donne vingt devoirs par mois avec vingt corrections. Le prix d'abonnement est unique pour toutes les classes élémentaires, complémentaires et supérieures.

Pour remercier mes collègues du Congrès de leur aimable et bienveillante attention, je serai toujours empressé de répondre aux questions qu'ils voudront bien m'adresser sur les détails de cette nouvelle forme d'enseignement par correspondance.

Chaque genre est enseigné par un professeur spécial.

Voici les noms des professeurs de l'Académie patronnée par M. Gérôme, de l'Institut, professeur des Beaux-Arts:

Bergeret, hors concours, peintre de nature morte; Julien Dupré, hors concours, animalier, paysagiste, figuriste; Gabriel Gay, peintre d'histoire, figuriste, portraitiste; Mathieu Picard, hors concours Exposition universelle de 1889, céramiste, aquarelliste; F. Thévenot, hors concours, pastelliste, aquarelliste, peintre de fleurs, nature morte, portraits.

Résultats obtenus:

Noms des élèves des professeurs de l'Académie, qui se sont distingués soit au Salon, soit à l'école des Beaux-Arts:

Moteley, artiste peintre, paysagiste, 3$^{me}$ médaille 1894 (Salon de Paris); 3$^{me}$ médaille (Exposition de Rouen), *Bords de l'Orne à Clécy* (toile acquise par l'État, 1895).

Brun, artiste peintre (figure), reçu quinzième au concours des

places à l'École des Beaux-Arts, 1[re] mention (concours d'esquisse), 1[re] mention (concours de figure dessinée, antique).

MARTIN, reçu vingt-sixième au concours des places (École des Beaux-Arts).

SIEFFERT (Paul), reçu premier au concours des places (École des Beaux-Arts), seconde médaille de figure dessinée (nature); École des Beaux-Arts, 1894; seconde médaille d'esquisse peinte (École des Beaux-Arts, 1894). — *Il n'y a pas de première médaille à ces deux concours.* 1[er] prix de fin d'année, dénommé prix d'atelier (valeur 200 francs), 1895. Bourse de Paris (1895), valeur 4,800 francs.

DEVAMBEZ (André), grand prix de Rome, année 1892.

Si nous nous appuyons maintenant sur les beaux succès que l'on vient de lire, on comprendra sans peine que désormais tout le monde peut, moyennant quelques minutes par jour, apprendre à dessiner pour son industrie ou son agrément, qu'il y a là une forme nouvelle d'enseignement capable de faire une grande évolution dans l'enseignement du dessin du siècle prochain.

Nous ne saurions mieux terminer cet exposé qu'en rappelant les grandes pensées de notre illustre maître Gérôme, de l'Institut, lequel, devant les résultats obtenus, s'écria spontanément : « Je suis si ravi des efforts que vous faites pour répandre l'enseignement du dessin, que c'est pour moi un plaisir et un devoir de vous encourager dans cette noble voie; en vous donnant mon patronage, j'accomplis un devoir sacré; vous écrivez ce que les professeurs distingués ont pensé; vous adressez ces pensées à vos élèves par correspondance, et cet enseignement si clair, si précis, si profond, ne sera entièrement connu du monde que le siècle prochain, il portera alors tous ses fruits. »

Déjà un commencement de succès nous est acquis puisque la Société Philomathique, par MM. les Examinateurs de l'enseignement du dessin, section des Beaux-Arts, a récompensé les travaux de nos élèves d'une médaille d'or.

Nous sommes heureux de remercier M. le président Hausser et MM. les Examinateurs du témoignage de sollicitude qu'ils nous ont donné. Nous leur en exprimons ici toute notre gratitude.

La séance est levée à six heures un quart.

## SÉANCE DU SAMEDI 21 SEPTEMBRE 1895

**Présidence de M. MESUREUR**

La séance est ouverte à neuf heures quinze minutes.

Le procès-verbal de la séance de vendredi est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à M. Picard, qui l'a demandée à propos du procès-verbal.

M. PICARD. — Je demande qu'il soit ajouté au procès-verbal que la séance supplémentaire qui a eu lieu hier, pour entendre ma communication, devait avoir lieu mercredi. Sans quoi, il semblerait que cet exposé eût été en dehors du programme du Congrès.

M. LE PRÉSIDENT. — Cela n'aurait rien de désobligeant pour vous. Je ne conçois pas bien le but de votre rectification. Si vous voulez, on ajoutera au procès-verbal : Cette séance supplémentaire a eu lieu dans le but de remplacer celle du mercredi, qui n'a pu se tenir parce que M. Picard n'avait pas apporté les documents nécessaires.

M. PICARD. — Parce que je n'avais pas été prévenu que ma conférence devait avoir lieu mercredi; d'ailleurs, c'est la première fois que je viens dans ce Congrès, et je suis très heureux des sympathies générales que j'y ai rencontrées.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez cru voir dans mon observation un sentiment d'opposition; c'est pourquoi je m'abstiens

de proposer une rédaction nouvelle, donnez-la vous-même, si vous voulez bien.

Voulez-vous tenir le Congrès au courant de votre conférence d'hier, et la compléter, si vous le jugez à propos?

M. Picard. — Hier, après le départ de M. le Président, je suis resté jusqu'à six heures et quart pour exposer le diapason du dessin pour MM. les Membres du Congrès qui m'ont fait l'honneur de me continuer leur attention. Lorsque j'ai eu terminé, un collègue, dont je regrette de ne pas savoir le nom, a bien voulu manifester le vœu de voir le diapason du dessin adopté dans les écoles françaises, en s'appuyant sur ce que Sir James Linton, président de la Royale Académie de Londres, a lui-même approuvé le diapason et a pris l'initiative de le présenter à MM. les Inspecteurs de dessin anglais. De même qu'en Suisse on l'a introduit dans les écoles. A ce moment, les membres qui étaient restés ont appuyé ce vœu, en considérant qu'il s'agit d'un progrès réel, dans ce sens que ce diapason permet la preuve des lignes et des rapports, ce qui n'a jamais été fait jusqu'à présent. S'il était difficile de faire comprendre aux élèves les directions et la justesse des lignes, c'est maintenant un jeu, et un jeu d'enfant.

J'ai, d'ailleurs, soumis l'instrument à M. Pillet, qui m'a dit ceci : « Votre instrument a une valeur de plus que les autres, il coûte beaucoup moins cher; pour le prix d'un des autres, on pourrait en avoir trois des vôtres; pour nos écoles, cela est très important. »

M. Pillet. — Ne me faites pas m'exprimer ainsi, car, je ne le cache pas, malgré l'intérêt de votre appareil, je ne voterai pas pour son adoption. Si une discussion s'engage à cet égard, je justifierai mon vote sans aucune malveillance, croyez-le.

M. Picard. — Vous me soutiendrez comme la corde soutient le pendu, sans malveillance, j'en suis certain. Ce sont des idées qui vous sont personnelles!

M. PILLET. — Oh! c'est l'avis de tous mes collègues et je ne serais que l'écho du Ministère.

M. PICARD. — Vous ne pouvez pas être l'écho du Ministère, puisque le Ministère ne vous consulte plus; vous m'obligez à vous rappeler que vous n'êtes plus qu'inspecteur honoraire. Vous parlez de vos collègues: j'ai tenu à les voir. J'avais recueilli votre assentiment, celui de M. Colin, de M. Morice, de M. Régamey, de M. Fournereau, etc., et aussi celui de M. Nanteuil, qui l'a fait adopter au lycée Colbert où il est professeur de dessin. Aussi suis-je surpris de ce que vous dites. M. Nanteuil est un de vos collègues, je crois...

M. PILLET. — C'est une erreur.

M. PICARD. — M. Régamey m'a fort bien accueilli.

M. PILLET. — M. Régamey, M. Nanteuil et M. Morice sont inspecteurs de la Ville de Paris et non de l'État. Leurs décisions n'engagent en rien celles des inspecteurs de l'État.

M. PICARD. — M. Régamey m'a dit que le côté intéressant de l'appareil est de permettre de voir plusieurs lignes à la fois. Je suis très étonné de la différence de langage que j'entends, au lieu de votre approbation que j'avais recueillie, que je regardais comme très sincère, et qui m'a été donnée dans des termes si chauds qu'ils me sont restés dans l'oreille comme une agréable harmonie, parce qu'ils me plaisaient, et que tout ce qui plaît, on s'en souvient.

M. Gérôme, qui est un de nos plus grands maîtres, m'a dit: « Votre instrument est absolument ravissant. Non seulement vous faites lire quatre lignes à la fois et quatre rapports, mais vous donnez encore la délicatesse du dessin. Je vous autorise à publier mon approbation et vous irez montrer le maniement de votre diapason aux élèves de ma classe aux Beaux-Arts. » C'est ce que j'ai fait, et, après cette leçon, les massiers, les chefs d'atelier sont venus me trouver où ils prennent leurs

repas, en face de l'École, pour m'apporter des dessins et me demander de les corriger. Je leur ai montré comment ils devaient s'y prendre pour reconnaître les lignes justes des lignes fausses.

M. Pillet. — Je demande la parole.

M. le Président. — Avant de vous la donner, permettez-moi une observation. Tout à l'heure, M. Picard est venu me dire, en termes très polis, que je n'avais pas laissé l'ampleur nécessaire à la discussion qui le concerne, que j'avais paralysé ses moyens, en quelque sorte entravé sa communication. Je proteste énergiquement contre cette appréciation. M. Picard a pris trois ou quatre fois la parole à propos de son diapason, et, hier, il a fait une communication qui a duré de quatre heures à six heures moins un quart. Je crois qu'en deux heures moins un quart, on a le temps d'exposer bien des choses. Je ne sais où nous en serions si chacune des personnes qui avaient une communication à faire, nous en avait demandé autant!

M. Picard. — Mais j'ai été constamment interrompu, et, sur une heure trois quarts, notre honorable Président a parlé près d'une heure, au moins trois quarts d'heure, sur un sujet qui, de son propre aveu, lui était inconnu.

M. le Président. — On ne vous a interrompu que pour vous aider. Ce n'étaient pas des interruptions, mais des questions. J'en appelle à toutes les personnes qui étaient présentes. Loin de vous entraver, on vous a prêté une oreille attentive; mais il faut avouer qu'il y a une limite que nous imposent les nécessités de notre ordre du jour. Il n'est pas possible qu'une seule communication absorbe autant et plus que les travaux du Congrès dans leur ensemble. Vous êtes revenu sur votre conférence et vous avez dit qu'hier l'Assemblée avait émis un vœu en faveur de votre appareil. La question va se poser nettement au Congrès de savoir si, sous une forme quelcon-

que, la Section industrielle est favorable à l'idée de recommander le diapason de M. Picard. Nous aurons à examiner s'il est d'usage dans un Congrès quelconque de faire de ces sortes de recommandations.

M. Picard. — Ce n'est pas ce que je demande. Je désire que le Congrès veuille bien reconnaître, après examen, que mon diapason fait faire un progrès à l'enseignement du dessin. Je serais heureux d'ajouter cette nouvelle sanction à celle des maîtres illustres que j'ai déjà et qui me sont si chères. Je ne viens pas ici pour vendre des diapasons du dessin, puisque je les donne à ceux de mes collègues qui me font l'honneur de m'en demander. Ce que je sollicite, c'est une adhésion au vœu qu'un de mes collègues m'a inspiré hier, de le voir vulgarisé en France avant qu'il le soit à l'étranger. J'ajoute que c'est aussi mon désir le plus ardent.

M. le Président. — Je ne m'arrête pas à la question de savoir si le vœu vient de vous ou d'un membre auquel vous l'auriez inspiré par vos communications. La question qui se pose nettement est celle-ci : « Le Congrès doit-il et peut-il émettre un vœu pour recommander tel ou tel appareil? »

Quelques Voix. — Non! Ce n'est pas de la compétence du Congrès.

M. René Leblanc. — Je demande l'ordre du jour.

M. Picard. — Merci!

M. le Président. — Avant de consulter l'Assemblée, je dois dire à M. Picard qu'il aura satisfaction dans la mesure possible et, j'ajoute, convenable, puisque sa communication sera mentionnée au compte rendu général, et que, par conséquent, ceux qui s'intéressent à ces questions trouveront là les documents nécessaires.

Maintenant, j'appelle l'Assemblée à se prononcer sur le vœu.

Je constate que personne ne lève la main en sa faveur; je crois inutile de demander l'avis contraire.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Braquehaye m'a remis une note qui complète la communication qu'il a faite sur l'enseignement du dessin industriel au Japon. Cette note sera mise à la suite de la première, dans le compte rendu du Congrès.

L'ordre du jour appelait une communication de M. Gouttes sur les enfants employés dans l'industrie. M. Gouttes n'est pas présent, sa communication, s'il la remet en temps utile, sera jointe au compte rendu.

Je vais donner lecture des projets de vœux que nous avons rédigés.

*Le Congrès,*

*Considérant que les enseignements du dessin et du travail manuel réclamés dans les Congrès précédents ne se généralisent pas suffisamment dans les Écoles primaires élémentaires, et qu'il en est de même de l'enseignement agricole et ménager;*

*Considérant que si l'enseignement primaire élémentaire ne peut pas comprendre d'enseignement professionnel proprement dit, à cause de l'âge des élèves, il doit être néanmoins, dans la plupart des cas, un commencement de préparation à la vie ouvrière, c'est-à-dire qu'il doit, en permettant d'apprécier les aptitudes de l'enfant, lui donner le goût des occupations manuelles;*

*Émet le vœu :*

*1° Que les exercices simultanés de dessin et de travail manuel d'une part, l'enseignement des notions très élémentaires de sciences expérimentales appliquées à l'agriculture et aux travaux ménagers d'autre part, prennent dans l'enseignement primaire la place qui leur est due;*

*2° Qu'une sanction efficace soit donnée à ces enseignements par l'introduction d'une épreuve obligatoire dans les examens des certificats de fin d'études.*

M. MARIUS FAGET. — Je demande qu'avant ces mots: « le goût du travail manuel », on ajoute ceux-ci : « le respect ».

M. LEBLANC. — Si nous ne l'avons pas mis dans la rédaction, nous y avons pensé, et je ne m'oppose pas à cette adjonction.

M. Pillet. — J'appuie cette motion, parce qu'il peut y avoir dans ces écoles des enfants de bourgeois qui n'ont pas besoin d'acquérir le goût du travail, mais qui en garderont le respect.

M. Rombaut. — Je voudrais voir supprimer ces mots : « comme une préparation à la vie ouvrière. » Les écoles professionnelles sont ouvertes à tout le monde, et elles ne s'adresseront pas nécessairement, exclusivement, aux ouvriers. Un père peut désirer que son fils sache manier un outil, sans que ces exercices de travail manuel soient une préparation à la vie ouvrière.

Un Membre. — On pourrait mettre : « comme pouvant devenir, le cas échéant, une préparation... etc. »

M. Leblanc. — On a mis « pour la plupart ». C'est pour répondre à une définition donnée dans divers Congrès internationaux. M. Gréard a dit que l'enseignement primaire peut être défini : « la préparation à la vie. » Nous avons mis ici que le travail manuel serait « pour la plupart » la préparation à la vie ouvrière, étant donné que nous sommes ici dans l'enseignement technique, et que nous visons surtout la masse de la population qui est appelée à travailler de ses mains.

M. le Président. — Personne ne s'oppose à l'adjonction du mot « respect » proposée par un de nos collègues ? Ce mot sera donc ajouté. *(Assentiment.)*

M. Rombaut avait demandé une modification ; mais, après l'explication donnée par M. Leblanc, il accepte la rédaction proposée.

Je continue la lecture des vœux :

*Le Congrès émet le vœu :*

*Que les Écoles d'apprentissage soient créées en aussi grand nombre que possible et appropriées aux spécialités des industries locales ;*

*Que les programmes des cours théoriques soient simples, faciles à enseigner et à faire comprendre à la moyenne des élèves ;*

*Que, sans nuire à l'enseignement général, indispensable aux*

*élèves de ces écoles, la plus grande partie du temps soit employée au travail manuel proprement dit, au dessin et à la technologie appliquée à ce travail manuel;*

*Que des collections de modèles, étudiés et gradués par des personnes compétentes, soient mises à la disposition de ces écoles pour faciliter l'étude du dessin et du fonctionnement des machines, qui intéressent les professions enseignées dans ces écoles.*

M. ROMBAUT. — Je crois qu'il faudrait spécifier pour quelles écoles vous demandez des collections de modèles industriels. Il est évident qu'il est inutile d'en donner à toutes les écoles, et notamment aux écoles de tailleurs et de cordonniers.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons ajouté : « les modèles qui intéressent les professions enseignées dans ces écoles. »

M. MARIUS FAGET. — Je voudrais qu'on appuyât principalement sur la nécessité de favoriser l'initiative individuelle et collective pour la création d'écoles d'apprentissage.

M. LE PRÉSIDENT. — La suite du vœu vous donnera satisfaction.

Après le mot « machines », nous pourrions ajouter : « et appareils... qui intéressent les professions enseignées dans ces écoles. »

M. PILLET. — Je demande la suppression des mots : « organes de machines. »

M. LE PRÉSIDENT. — Volontiers, ces mots avaient été repris de l'autre texte.

Vous vous rappelez, Messieurs, que la Section s'était fort préoccupée de la question des méthodes et des manuels à appliquer dans ces écoles; je crois qu'il serait bon d'émettre le vœu qu'un concours fût institué et des récompenses accordées aux meilleures méthodes et aux meilleurs manuels pour l'enseignement dans ces écoles, en sorte que les maîtres qui y enseignent aient à leur disposition ce qu'ont les directeurs

des écoles primaires supérieures : un canevas assez bien fait et des livres spéciaux qui seraient utiles autant au maître qu'aux élèves.

Je vous proposerai donc le vœu suivant : « Le Congrès émet le vœu que des concours soient ouverts et des récompenses soient accordées aux auteurs des meilleurs manuels d'enseignement, tant pour la théorie que pour l'apprentissage. »

M. PICARD. — Je demande l'adjonction des mots : « pour l'enseignement officiel et pour l'enseignement libre. »

M. LE PRÉSIDENT. — Mais si vous réunissez les deux, c'est l'enseignement tout entier que vous visez. Alors, pourquoi cette distinction ?

M. LEBLANC. — Je combattrai l'introduction du mot « officiel ». D'après les principes et les usages admis au Ministère de l'Instruction publique, on ne patronne aucun ouvrage. Il y a une Commission des bibliothèques divisée en trois groupes, suivant la nature des ouvrages à examiner. Sur l'avis de cette Commission, le Ministre se borne à déclarer que tel ou tel ouvrage peut être admis dans le catalogue des bibliothèques. On ne saurait aller plus loin, parce qu'il faut laisser intact l'intérêt des éditeurs. L'adjonction proposée semblerait indiquer au Gouvernement de quitter la voie où il est.

M. PICARD. — Je n'insiste pas.
*(L'ensemble du vœu est adopté.)*

UN MEMBRE. — Est-ce qu'on ne pourrait pas étendre ce vœu à toutes les autres écoles ?

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes un Congrès d'enseignement technique.

M. LEBLANC. — Tous les ouvrages publiés dans le sens de l'enseignement technique et admis dans le catalogue passeront

dans les autres groupes des bibliothèques populaires et scolaires. Je ne puis parler que pour la France, mais il est évident que si l'on rédige des ouvrages destinés à l'enseignement technique et qui puissent rendre de grands services à l'enseignement primaire, nous ne les laisserons pas de côté.

UN MEMBRE. — J'ai fait allusion aux écoles primaires supérieures.

M. LEBLANC. — Celles qui ont des cours professionnels vont chercher surtout dans les ouvrages destinés aux écoles d'apprentissage ce qui est nécessaire à leur enseignement.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans un vœu formulé à propos des écoles d'apprentissage, il est préférable de s'en tenir à ce qui les concerne. Il ne faut pas embrouiller les questions, sous prétexte d'englober trop de choses. *(Assentiment.)*

Je continue la lecture des vœux:

*Le Congrès,*

*Considérant que les Écoles d'apprentissage ne sont pas d'une réalisation facile dans toutes les localités;*

*Que l'apprentissage dans les ateliers offre certains inconvénients;*

*Qu'il a néanmoins produit de nombreux et bons ouvriers;*

*Qu'il y a lieu d'encourager les efforts qui sont faits dans ce sens et qui semblent s'accentuer depuis quelques années;*

*Émet le vœu :*

*Que des subventions et des encouragements soient accordés aux patrons et aux établissements qui formeront les meilleurs apprentis dans les ateliers mêmes ou dans des annexes spéciales placées près des ateliers.* (Adopté.)

**Vœu sur l'éducation ménagère.**

*Le Congrès,*

*Tout en reconnaissant l'utilité d'enseigner à toutes les classes de la société les notions d'économie domestique;*

*Émet le vœu :*

*Que l'on crée partout où il sera possible de le faire des classes, Écoles ou Cours ménagers à l'usage de la population ouvrière;*

*Que des cours normaux soient organisés pour former le plus rapidement et le mieux possible le personnel enseignant des Écoles d'apprentissage, des Écoles et des Cours ménagers.*

M. le Président. — Il semble que nous n'en avons pas encore assez et, quoiqu'ayant débuté en France, ces écoles ne sont pas aussi actives qu'en Belgique. C'est Louis XII qui a commencé, alors que l'Alsace était française. La famille Dollfus a été la grande initiatrice de ces fondations merveilleuses en faveur de la classe ouvrière. Malheureusement les événements sont venus paralyser ce mouvement. La Belgique a marché dans cette voie après nous, mais avec plus d'initiative et d'activité.

M. Rombaut. — J'avais préparé un vœu ainsi conçu: « Le Congrès, tout en reconnaissant l'utilité d'enseigner à toutes les classes de la société l'économie domestique, émet le vœu que, partout où on peut le faire, il soit créé des écoles ménagères à l'usage exclusif de la classe ouvrière. »

Je suis d'avis que les notions d'économie domestique doivent être enseignées à toutes les classes de la société. Cet avis paraît, du reste, partagé, car j'ai pu m'assurer que beaucoup d'établissements d'instruction, tant laïques que religieux, inscrivent ces notions dans leurs programmes. Mais puisque nous nous occupons dans ce Congrès de l'enseignement technique qui s'adresse plus particulièrement à la classe ouvrière, j'estime que nous devons viser surtout les écoles ménagères destinées principalement à cette population.

Mlle Vigneron. — Je désirais que, dans le programme du prochain Congrès, une place fût réservée aux écoles pratiques de jeunes filles. Si, actuellement, je ne crois pas devoir retenir l'attention du Congrès sur cette question, j'estime qu'elle doit revenir en temps voulu et qu'il est nécessaire de la faire aboutir.

M. le Président. — Vous avez cent mille fois raison, et si j'ai introduit cette petite parenthèse à la suite des écoles

d'apprentissage, c'était précisément pour qu'on ne perdit pas de vue la question. Elle aura plus d'ampleur au moment donné, mais comme le mieux est l'ennemi du bien, il m'a semblé que ce n'était pas une mauvaise chose de l'indiquer d'avance d'une façon concise, pour y revenir d'une façon plus détaillée en d'autres circonstances.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Rombaut ne serait pas d'avis que nous disions ici encore : « spécialement pour la classe ouvrière, » parce qu'il n'y a pas que les enfants de cette classe qui aient besoin d'apprendre à vivre économiquement. Il y a aussi les petits commerçants et les employés qui ne roulent pas sur l'or.

Mlle VIGNERON. — La classe moyenne aussi est intéressante.

M. LE PRÉSIDENT. — Souvent les petits commerçants sont plus gênés que les ouvriers; leur dignité leur impose certaines dépenses d'apparat quant à la tenue et au logement. L'enseignement de l'économie ménagère leur est donc aussi nécessaire qu'aux autres.

M. ROMBAUT. — En Belgique, l'enseignement professionnel pour jeunes filles se divise en trois catégories : 1° pour les filles d'ouvriers; 2° pour les filles d'employés; 3° pour les petites bourgeoises. Les programmes diffèrent suivant ces catégories.

M. LEBLANC. — Si l'enseignement ménager n'est pas développé comme il devrait l'être, cela tient à diverses causes. On a signalé les principales, mais en voici une à laquelle on n'a peut-être pas songé. Le personnel enseignant n'est pas toujours, sur ce point, à la hauteur de sa tâche, malgré sa bonne volonté et son dévouement. Sans vouloir faire d'allusion fâcheuse, je crois que nous devrions dire qu'il serait désirable que le personnel enseignant fût bien préparé à donner l'enseignement de l'économie domestique. Dans les écoles normales,

on ne fait que de la théorie et pas du tout de pratique. Le jour où l'on developpera la pratique, les institutrices se trouveront beaucoup mieux préparées.

Mlle VIGNERON. — Nous avons à l'école un cours d'économie domestique pratique. Pour l'organiser, je me suis trouvée en face d'une difficulté principale : je n'avais pas de maîtresses capables de donner cet enseignement.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous tiendrons compte de cette observation dans la rédaction.

UN MEMBRE. — Je crois que cet enseignement ménager est surtout nécessaire pour les ouvriers ; dans la classe moyenne, les mères de famille apprennent l'économie ménagère à leurs filles.

M. PILLET. — Je suis de cet avis, et j'insiste, comme M. Rombaut l'a dit, pour qu'on emploie la formule : « surtout pour la population ouvrière. » Cela ne veut pas dire que c'est pour elle seulement.

M. PICARD. — Cela laisse à la pensée de M. Rombaut son caractère philosophique et philanthropique.

Mlle VIGNERON. — Je comprends très bien la pensée de M. Rombaut. Les cours qui se font dans les faubourgs de Bruxelles n'existent pas sous la même forme en France. Ils sont absolument mis à la portée des ouvriers qui n'ont que quelques heures à dépenser par semaine et qui vont chercher dans ces cours l'application immédiate des principes qui leur ont été donnés. Nos écoles professionnelles ont des cours d'économie domestique dont quelques-uns sont compris d'une façon aussi pratique qu'en Belgique ; mais ces cours ne répondent pas à ce qui se fait, en Belgique, pour la population ouvrière.

M. le Président. — Je vais consulter la Section sur l'adjonction des mots : « spécialement pour la population ouvrière. »

*(Une épreuve a lieu qui est déclarée douteuse.)*

M. le Président. — Si vous me permettez de vous donner mon opinion, j'estime qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer que c'est spécialement pour la population ouvrière, car nous avons affaire à une masse considérable d'enfants sortis de familles d'employés et de petits commerçants souvent aussi besogneux que la population ouvrière. En Belgique, la séparation des classes est plus grande : il y a l'ouvrier dans toute l'acception du mot, puis le bourgeois, qui est tout de suite un riche. Chez nous les classes sont plus confondues, et il faut tenir compte de cela.

Puis les ouvriers belges sont particulièrement économes, parce que le problème économique en Belgique, c'est d'arriver à une main-d'œuvre très bon marché, avec des salaires très bas. En France, ils sont beaucoup plus élevés, et, par un revirement bizarre, les employés, qui sont très nombreux, sont plutôt dans la gêne. De même, les petits commerçants qui n'existent plus dans les grands centres où les grands magasins ont tout absorbé, sont d'ordinaire peu fortunés, et ont autant besoin que les ouvriers de voir leurs enfants prendre des habitudes d'économie.

M. Rombaut. — Je ne vous le conteste pas, mais Mlle Vigneron n'a-t-elle pas dit que dans les autres classes ces leçons d'économie sont données par la famille?

Mlle Vigneron. — Il y a une tendance fâcheuse en France, qui nous gêne beaucoup pour la direction de nos écoles, c'est de confondre l'école d'apprentissage qui doit conduire à une profession avec l'école ménagère qui doit former des mères de famille. On nous demande de faire à la fois une ouvrière capable et une bonne mère de famille. Or, nous estimons que les programmes de nos écoles sont trop vastes et que les dix heures dont nous disposons chaque jour ne nous permettent pas de réaliser cette double tâche.

En procédant ainsi, on créerait une confusion regrettable à tous égards, et nous ferions de mauvaises ouvrières sans être bien certaines de former de bonnes mères de famille: les moyens sont différents. En Belgique, on a d'excellentes écoles professionnelles où l'on s'occupe surtout de donner à la jeune fille une profession; on y ajoute quelques notions d'économie domestique, mais c'est surtout la mère de famille qui fait le reste. J'estime que, dans la classe moyenne, en France, dans les familles d'employés, la mère est plus apte que l'institutrice à donner cet enseignement qui rentre complètement dans son rôle; elle a reçu, en général, une première éducation qui lui permet de donner à sa fille des notions très complètes d'économie domestique. C'est dans la classe ouvrière, en France, que les notions d'économie et d'ordre manquent le plus, et cette lacune est générale; j'en parle d'après la pratique. *(Applaudissements.)*

Je prie M. Mesureur de bien éclaircir cette question pour qu'il n'y ait pas de confusion dans les résolutions du Congrès; pour qu'on ne nous demande pas que les élèves d'une école où l'on doit former des ouvrières, c'est-à-dire des jeunes filles capables de gagner de l'argent et d'apporter un appoint au budget de la famille, soient préparées, comme on l'entend, par des moyens pratiques, au rôle de mère de famille qui convient aux écoles ménagères. Nous ne pouvons et nous ne devons pas avoir ce but, car, en embrassant trop, nous n'aboutirions à aucun résultat sérieux.

M. Pillet. — Dans la rédaction de M. Rombaut, il y a une première partie qui vise tout le monde et une seconde qui vise les ouvriers. Nous n'avons pas à convertir à l'enseignement ménager les employés et les bourgeois: le jour où on leur donnera une école ménagère, ils iront tout de suite. Mais il faut convertir les ouvriers à cet enseignement; il y a là un apostolat à remplir, et c'est pour cela qu'il faut insister dans l'intérêt de la population ouvrière, pour qu'elle envoie ses enfants aux écoles ménagères.

M. Leblanc. — En ayant soin de dire: « écoles ou cours. »

M. Rombaut. — Je vais vous relire la rédaction que je propose : « Le Congrès, tout en reconnaissant l'utilité d'enseigner à toutes les classes de la société l'économie domestique, émet le vœu de voir créer partout où il sera possible de le faire des écoles ménagères à l'usage de la population ouvrière. »

Mlle Vigneron. — Il faudra mettre : « classes ou cours. »

M. Faget. — Je demande l'adjonction du mot « pratiques ».

M. Rombaut. — Du moment qu'on parle d'écoles ménagères, ce sont des écoles pratiques.

M. Faget. — Pour nous Français, il est bon de mettre les points sur les *i*.

La rédaction de M. Rombaut est adoptée.

M. le Président. — Je continue la lecture des vœux :

*Le Congrès,*

*Considérant que les cours d'adultes sont de plus en plus indispensables;*

*Que les résultats déjà obtenus sont de nature à encourager les initiatives pour en étendre le nombre et l'action;*

*Émet le vœu:*

*Que des patronages et des cours d'adultes soient créés en plus grand nombre possible;*

*Que l'État, les Départements, les Municipalités, les Syndicats et tous les hommes dévoués à la cause de l'enseignement technique, apportent leur concours à l'œuvre de régénération sociale par le travail.* (Adopté.)

*Le Congrès,*

*Considérant que les Associations d'anciens élèves d'écoles similaires consolident les relations amicales nées sur les bancs de l'école;*

*Que ces sentiments de jeunesse, en se développant avec l'âge, prennent un caractère de solidarité humaine qui inspire les idées généreuses;*

*Que les résultats obtenus par un grand nombre d'Associations de ce genre en démontrent l'utilité sociale;*

*Émet le vœu :*

*Que les directeurs d'écoles fassent ressortir à leurs jeunes élèves le caractère élevé de ces Sociétés amicales pour les engager à en faire partie.*

M. Faget. — Je signale l'inconvénient de mettre en avant le directeur dans l'organisation des Sociétés d'élèves.

M. le Président. — Il ne s'agit pas d'en faire un organisateur, mais simplement d'assurer son concours à ces Sociétés.

M. Chauvin. — J'ai été appelé il y a quatre ans à organiser une école d'apprentissage; après la seconde année, les élèves sont venus me demander à constituer une Société amicale; je les ai encouragés; ils m'ont apporté des statuts, je leur ai donné mon avis sur la rédaction; puis je me suis volontairement effacé pour répondre à la pensée qui était formulée hier. Ces jeunes gens n'ont pas abouti, jusqu'à présent, et, tout en reconnaissant de plus en plus la nécessité de constituer cette Société amicale, il paraît certain qu'elle ne réussira que si moi-même je me mets à sa tête pour la faire fonctionner, sauf à m'en retirer ensuite. Il ne faut pas que de parti pris on écarte le directeur. Je crois qu'il est nécessaire pour donner des conseils sur la valeur de la Société amicale, et aussi pour l'organiser et la mettre en train.

M. Herborn. — Je me rallie à l'avis de M. le Président : le directeur ne doit pas intervenir, et il faut surtout éviter d'en faire le président d'une Société amicale. Je suis tout à fait de cet avis, mais je crois aussi que la seule personne qui puisse inculquer aux enfants, dès leur jeune âge, des notions de solidarité et de camaraderie, c'est le directeur de l'école. Son concours est nécessaire pour faire apprécier aux jeunes gens les bienfaits des Associations amicales, et leur montrer le but élevé de fraternité qui préside à leur fondation.

M. LE PRÉSIDENT. — Le directeur a, en effet, un rôle primordial : c'est de faire ressortir aux yeux de ses élèves l'utilité de ces Associations et à les engager à entrer dans cette voie. Lorsqu'il a fait cela, il a accompli son devoir. C'est aux élèves à faire le leur. Si, ensuite, ils nomment leur Directeur président, c'est leur affaire; mais il y a loin de là à mettre dans un vœu que ces Associations doivent être organisées sous la présidence du Directeur. *(Approbation.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons résumé, dans les vœux qui viennent de nous être soumis, les délibérations de la Section qui, malheureusement, n'ont pu porter que sur l'école primaire et sur l'école d'apprentissage. Le temps nous a manqué pour aborder, d'une manière ample et profitable, la question des écoles supérieures et des écoles d'Arts et Métiers. Mais il faut laisser à chaque jour son œuvre, et je crois que nous avons accompli d'une manière suffisante la tâche que nous avions assumée. Cet après-midi, les vœux que vous avez adoptés seront soumis au Congrès en séance plenière, et, suivant l'usage, ils seront probablement acceptés sans débats. Ces résultats me paraissent convenables pour des travaux dont la durée a été relativement fort limitée.

M. LEBLANC. — Je vous demande la permission d'émettre un vœu : C'est que nous tous, ici, nous remerciions notre Président de sa bienveillance et de son habileté dans la conduite de nos discussions, ainsi que de la peine qu'il a prise pour simplifier nos travaux. Je me permets d'associer dans ces remerciements le Bureau tout entier, en y comprenant les Sécrétaires et tous ceux qui ont aidé à la conduite de nos délibérations dans ces derniers jours. *(Applaudissements.)*

M. KOVALEVSKI. — Les paroles excellentes de M. le Président sur l'insuffisance de l'instruction de certains de nos instituteurs m'engagent à appeler l'attention du Congrès sur les cours pour la préparation des instituteurs et des professeurs.

Nous voyons, en France, les cours normaux de l'École de

Châlons, qui présentent une tentative très intéressante : ils peuvent servir d'exemple à d'autres pays. Je citerai aussi les cours organisés à Saint-Pétersbourg par la Société de l'Enseignement professionnel de femmes pour préparer des institutrices de couture, et les classes pédagogiques projetées par le Ministère de l'Agriculture, près des écoles agricoles du degré moyen, pour former des instituteurs des écoles agricoles du degré inférieur.

Il me semble désirable que, pour tous les types d'écoles, il soit créé des cours correspondants relatifs et à l'usage des professeurs. Je voudrais qu'un vœu relatif à l'enseignement normal pour la préparation au professorat dans les écoles industrielles des deux sexes fût émis à présent par la Section, et que cette question fût aussi mise à l'ordre du jour du prochain Congrès.

M. le Président. — Nous avons reçu de Mlle Vigneron un vœu tendant à ce que, dans le programme du prochain Congrès, une place soit réservée aux écoles pratiques de jeunes filles.

Ce vœu est le suivant :

*Le Congrès émet le vœu :*

***Que, dans les programmes du prochain Congrès, une place soit spécialement réservée à l'étude des questions se rattachant aux Écoles pratiques de jeunes filles.***

Je crois que toute la Section est de cet avis, et nous allons ajouter ce vœu aux autres. *(Applaudissements.)*

Mlle Vigneron. — Je vous remercie.

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, je vous remercie vivement des témoignages de sympathie qui m'ont été prodigués. J'ai fait de mon mieux pour que vos délibérations aboutissent. Nous avons eu à cette Section moins d'aliments pour nos débats qu'à la Section commerciale ; cela tient évidemment à ce qu'à Bordeaux le côté commercial paraît dominer le côté

industriel. Puis, il faut le dire, les progrès accomplis dans l'enseignement industriel ont été plus sensibles que dans l'enseignement commercial. Les préoccupations sont, par conséquent, moins brûlantes. Il n'en résulte pas moins qu'ayant passé en revue les vœux des Congrès précédents, nous avons reconnu qu'une partie d'entre eux avaient reçu un commencement de satisfaction et que plusieurs avaient obtenu satisfaction complète.

Nous devons nous en applaudir et reconnaître que les Congrès ont eu leur réelle et grande utilité, et ils l'auront de plus en plus. A eux appartient le devoir de tracer les voies et d'indiquer les moyens et les desiderata qui résultent de l'enquête quotidienne à laquelle se livre chacun de nous dans sa propre sphère.

J'ai fait tout mon possible pour laisser toute liberté à la discussion, et si, parfois, j'ai devancé quelques personnes dans leurs explications, c'était plutôt pour les aider que pour les embarrasser et dans l'intérêt du prompt avancement de nos débats. Souvent, en effet, les présidents jugent mieux que tout autre le moment où la discussion paraît s'égarer, et leur rôle est d'éviter cet écueil, en vue de ménager le temps de l'Assemblée. C'est ce qui m'a amené à intervenir de la sorte à diverses reprises dans la discussion. Si, en le faisant, j'ai pu froisser quelqu'un, je le regretterais, mais je n'ai rien fait de parti pris. *(Applaudissements.)*

Permettez-moi d'ajouter un dernier mot. Il est vraiment heureux de voir que des hommes, venus de tous les pays, ayant des intérêts quelquefois tout à fait opposés, se réunissent pour exprimer sans arrière-pensée ce qu'ils savent et ce qu'ils désirent savoir. Nous assistons là à un échange de conversations et de renseignements qui se fait avec une telle courtoisie qu'on ne doit vraiment pas désespérer de voir un jour le monde, civilisé... de nom, l'être plus encore de fait. Quand on assiste aux luttes courtoises dont nous avons été témoins, on se dit : Au moins, sur ce terrain, il n'y a plus de frontières !

Je finis sur ce mot et je remercie les Représentants étrangers de la forme aimable, affectueuse même, avec laquelle ils se

sont acquittés de leur mission. Tous se sont montrés d'excellents collègues. *(Applaudissements.)*

M. Kovalevski. — Je tiens à exprimer le sentiment de tous les représentants des diverses nations qui sont ici, en disant que nous aurons beaucoup rapporté de la France, grâce à l'excellente manière dont le Congrès a été guidé par M. le Président, grâce aussi à toutes les bonnes idées que nous avons pu recueillir de la part des membres de ce Congrès.

Je me permettrai donc d'être l'interprète de mes collègues pour exprimer nos vifs et sincères remerciements à M. Mesureur et au Bureau de la Section. *(Applaudissements répétés.)*

La séance est levée à onze heures et demie.

# III

# SECTION COMMERCIALE

# SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 1895

**Présidence de M. Jacques SIEGFRIED**

La séance est ouverte à neuf heures vingt minutes.

L'Assemblée procède d'abord à la constitution de son Bureau, et, sur la proposition de M. le Président, nomme par acclamations vice-présidents : M. Georges Paulet, délégué du Ministère du Commerce français, et M. Grigorieff, conseiller d'État actuel, inspecteur du Département du Commerce et de l'Industrie de Saint-Pétersbourg, délégué de la Russie; secrétaire : M. Merckling, professeur à l'École supérieure de Commerce de Bordeaux.

M. le Président prend ensuite la parole en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Je ne vous ferai pas de discours : pour moi, les actes valent mieux que les paroles. Mais je serais fort ingrat si je ne vous remerciais pas de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider votre Section; j'espère que nous ferons de bon travail et, dans ce but, je compte sur le concours de tous.

Vous savez que chacun a des qualités et des défauts; moi, j'ai surtout les défauts de mes qualités. Je vous promets de faire marcher la besogne; mais je vous prie de m'excuser si je suis quelquefois un peu vif : c'est le seul moyen de faire marcher les choses. Je vous prierai donc d'être indulgents pour votre président.

Je pense que la meilleure manière de régler notre travail sera de procéder de la manière suivante : Nous ferons une lecture rapide des vœux qui ont été exprimés au Congrès de

Bordeaux en 1886 et au Congrès de Paris en 1889; nous constaterons quelle suite a été donnée à chacun de ces vœux; nous verrons avec satisfaction ceux qui ont été adoptés et qui ont reçu une consécration pratique ; nous renouvellerons ceux que nous jugerons convenable de renouveler; ceux qui n'auront pas été mis en pratique, nous verrons s'il y a lieu de les modifier et d'en émettre de nouveaux.

Cette manière de procéder nous permettra d'examiner successivement toutes les questions qui intéressent l'enseignement commercial. Entre temps, nous écouterons avec le plus grand plaisir tous les rapports ou communications qu'auraient à nous faire soit les délégués français, soit les congressistes étrangers, et nous arriverons ainsi, je crois, à faire un travail utile et intéressant. *(Applaudissements.)*

Je vais donc commencer par vous lire rapidement les vœux émis à Bordeaux en 1886 et à Paris en 1889, en vous faisant connaître quelle suite y a été donnée:

« *1° Que le diplôme du nouvel enseignement moderne soit assimilé de la façon la plus générale à celui de l'enseignement classique proprement dit;*

» *Que cet enseignement spécial soit séparé de l'enseignement classique d'une manière plus précise qu'aujourd'hui, et, au lieu d'être réuni sous le même toit, qu'il soit donné le plus possible dans des établissements distincts, de façon à gagner en dignité et en indépendance.* »

Vous constaterez que ce vœu a reçu de la part du Gouvernement un très bon accueil. L'enseignement moderne a été mis, dans nos lycées, sur le même pied que l'enseignement classique; et s'il y a jusqu'à présent peu de lycées qui se soient voués d'une façon exclusive à cet enseignement moderne — nous en avons, si je ne me trompe, deux ou trois, — il est probable que le nombre en augmentera.

« *2° Considérant que les écoles de commerce du premier degré rendraient service en formant d'excellents employés de commerce;*

» *Considérant que l'École commerciale de l'avenue Trudaine à Paris, fondée par la Chambre de Commerce de Paris, peut servir de modèle pour cet enseignement;*

» *Émet le vœu que de nombreuses écoles de ce genre soient fondées tant en France qu'à l'étranger.* »

Pour ce qui regarde la France, il ne s'est pas fondé d'écoles spéciales de ce premier degré; mais nous constatons avec satisfaction que le Gouvernement a fait quelque chose dans ce genre, en introduisant dans les écoles primaires supérieures des cours commerciaux, en créant même des écoles primaires supérieures spécialement destinées au Commerce.

Nous pouvons à cet égard citer Boulogne. Je ne doute pas, du reste, que M. Paulet, dans la conférence que vous entendrez ce soir, ne donne à ce sujet de nombreuses et utiles indications.

Pour ce qui est de l'étranger, vous savez qu'en Allemagne ces écoles sont extrêmement nombreuses — on m'a dit qu'il y en a plus de deux cents; — en ce qui concerne la Belgique, nous entendrons une intéressante communication de M. Pollet, chef de bureau à la Direction du Commerce et des Consulats de Bruxelles, délégué de la Belgique.

« *3° Que le Ministre du Commerce accorde sa sanction officielle aux diplômes des écoles de commerce, en concourant à la formation de leurs jurys d'examen par l'envoi de délégués.* »

Vous savez que c'est ce qui a été fait.

« *Que, dans le cas où une nouvelle loi viendrait modifier les dispositions du 28 juillet 1872, les élèves diplômés des écoles de commerce jouissent des mêmes privilèges que les élèves des écoles de l'État auxquels serait fait remise d'une partie du temps de service.* »

Vous savez aussi que là a été notre plus grand triomphe. Nous avons obtenu pour les élèves diplômés des Écoles supérieures de Commerce le droit au service d'un an; ce qui a été pour nos écoles d'enseignement commercial le plus heureux résultat que nous pussions espérer. Le Congrès de Bordeaux a donc lieu d'être fier de l'impulsion qu'il a donnée.

« *Qu'il soit accordé, en temps de paix, aux jeunes Français séjournant aux Colonies ou dans les pays hors d'Europe, un sursis*

*d'appel de cinq ans, sursis qui se transformerait en exemption définitive après un nouveau séjour de cinq années consécutives.* »

Nous avons obtenu complète satisfaction sous ce rapport. Il faut, pour bénéficier de cette exemption, rester dix ans aux Colonies.

« *Que le Ministre du Commerce ne perde pas de vue le Rapport qui a été fait en 1884 au Conseil supérieur de l'Enseignement technique par la Sous-Commission de l'Enseignement commercial, et qu'il applique les mesures proposées dans ce rapport.* »

C'est ce qui a été fait.

« *4° Que les fondateurs des nombreux cours commerciaux qui se donnent en France et à l'étranger veuillent bien adresser au prochain Congrès de l'Enseignement technique des notices détaillées, de façon qu'il soit possible de faire un travail d'ensemble sur cette intéressante partie de l'Enseignement commercial.* »

Cette question a été remise à l'ordre du jour du Congrès actuel, parce que, jusqu'à présent, les personnes qui s'intéressent à l'Enseignement commercial n'ont pas répondu à cette question, que je considère cependant comme fort intéressante. J'appelle votre attention, Mesdames et Messieurs, sur le grand intérêt qu'il y aurait à faire une statistique de l'Enseignement commercial. Il serait très utile que chacun d'entre vous, dans la mesure du possible, tâchât de réunir dans son rayon tous les documents de statistique qui peuvent nous intéresser sur ce point. Je ne sais s'il sera fait des communications à ce sujet, mais je considère que cette question est de nature à appeler sérieusement notre attention.

« *5° Considérant que les emplois du Commerce ne doivent pas être* uniquement *réservés aux hommes, mais que la femme peut y occuper une place honorable et utile;*

» *Constatant que les écoles d'enseignement commercial des femmes à Lyon et à Paris ont obtenu d'excellents résultats;*

» *Signale ces institutions à l'attention publique, et émet le vœu que ces exemples soient suivis.* »

Vous savez que, du côté de l'enseignement commercial des femmes, les progrès ont été considérables. Sous l'impulsion intelligente et énergique de Mlle Malmanche, inspectrice de l'Enseignement commercial à Paris, cet enseignement a fait des progrès gigantesques. J'espère que nous aurons à ce sujet une communication détaillée; j'espère aussi que les délégués étrangers nous diront ce qui se fait dans leur pays, et si chez eux on a été plus ou moins vite que chez nous.

*« 6° Le Congrès remercie la Commission du Budget de la résolution qu'elle vient d'adopter, de porter à 500,000 francs le montant des subsides mis à la disposition du Conseil supérieur de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce;*

*» Et il émet le vœu :*

*» Que la Chambre des Députés et le Sénat confirment cette décision, vivement réclamée par le Commerce et l'Industrie et par l'opinion publique tout entière. »*

Vous voyez qu'en 1886 nous n'étions pas encore bien exigeants; nous ne demandions que 500,000 francs. Je suis heureux de vous dire que ce chiffre a été considérablement dépassé depuis lors — M. Georges Paulet, dans sa conférence, vous citera des chiffres exacts. — Ce vœu a donc été plus que satisfait. Du reste, au Congrès de Paris, on a émis le vœu suivant :

*« Considérant que l'Industrie et le Commerce nationaux occupent 40 °/o de la population totale du pays; qu'il importe, en conséquence, de leur donner l'enseignement professionnel à tous ses degrés et sous toutes ses formes, émet le vœu :*

*» Que l'Enseignement technique soit doté dans une mesure infiniment plus large et plus en rapport avec l'importance du Commerce et de l'Industrie. »*

Aujourd'hui, en effet, nous pouvons dire que, quel que soit le chiffre, déjà très convenable (il est de deux millions), ce n'est pas assez; nous réclamerons et nous émettrons un vœu pour demander beaucoup plus.

*« 7° Que la libre disposition des bourses de séjour à l'étranger soit laissée, par nombre proportionnel au nombre des écoles, à chacune*

*des Chambres de Commerce qui patronnent ou dirigent une ou des écoles supérieures de commerce et d'industrie, pour qu'elle en fasse la répartition — suivant le mode qu'elle jugera convenable — entre des candidats remplissant, d'ailleurs, les conditions énumérées à l'article 2 du Règlement, et ayant fait un stage dans une maison de commerce;*

*» Exprime, cependant, le désir que la limite d'âge soit reculée de vingt-cinq à trente ans, vingt-cinq ans paraissant un maximum trop bas, à cause du service militaire. »*

J'ai été prévenu que cette question des bourses donnera lieu, dans le sein de notre Section, à une communication qui nous permettra d'émettre notre opinion sur ce sujet. Je dois dire que, jusqu'à présent, le résultat n'a pas répondu à notre attente.

*« 8° Le Congrès émet le vœu qu'une union permanente soit constituée entre les écoles de commerce françaises;*

*» Émet également le vœu de voir s'établir des relations actives et suivies entre toutes les écoles de commerce françaises et étrangères. »*

Vous savez que ce vœu a reçu une consécration parfaite. Chacune des écoles commerciales françaises a constitué une Association amicale de ses anciens élèves; et toutes ces Associations ont formé une Union chargée de défendre les intérêts collectifs. Cette Union, qui ne date que de deux ou trois ans, a déjà obtenu de très grands résultats; notamment pour les conditions d'examen, pour la question du service militaire; elle a réussi aussi à activer le placement des élèves, à améliorer leur situation. Elle a même eu un très grand succès moral qui, pour l'enseignement commercial, pourrait être d'un très favorable augure : elle a donné, au mois de mars dernier, un grand bal, que M. le Président de la République a honoré de sa présence. M. le Président s'est immédiatement fait inscrire comme membre fondateur de l'Union. Je considère que c'est là le plus haut témoignage que nous puissions recevoir et nous avons lieu d'en être fiers.

*« 9° Considérant les services que les Chambres de Commerce françaises à l'étranger peuvent rendre à l'Enseignement commercial, en facilitant par leurs relations l'établissement des jeunes Français à l'étranger; »*

Jusqu'à présent on n'était arrivé à aucun résultat de ce côté. Je prie MM. les Délégués de voir s'il n'y aurait pas quelque proposition à faire. Nous sommes heureux de voir des Étrangers à notre Congrès, et nous aimerions à relier encore davantage ces bons rapports.

*« Émet le vœu de voir l'initiative privée et le Gouvernement continuer à favoriser la création de Chambres de Commerce françaises à l'étranger. »*

Vous savez que le Gouvernement a donné suite, d'une façon complète, à ce vœu, et qu'il y a maintenant un très grand nombre de Chambres de Commerce françaises à l'étranger.

*« 10° Considérant les services importants que peuvent rendre à l'Enseignement commercial les cours du soir organisés dans plusieurs villes;*

*» Émet le vœu que les Chambres de Commerce agissent d'une façon pressante auprès de MM. les Négociants et Industriels de leur région, pour que ceux-ci facilitent — dans toute la mesure du possible — à leurs employés la fréquentation des cours du soir. »*

Ces cours du soir, en effet, sont extrêmement précieux pour les classes les plus modestes, et il est à désirer qu'on en facilite, de toutes les manières, la fréquentation. Je sais qu'à l'étranger (MM. les Délégués étrangers pourront nous donner des détails à ce sujet), les patrons facilitent considérablement la fréquentation de ces cours à leurs employés. En France, nous ne sommes pas si généreux. Je crois cependant qu'il est important que nous travaillions à arriver à un meilleur résultat.

*« 11° Considérant de plus que, quel que soit le développement que pourra prendre l'Enseignement commercial par les écoles spéciales, une grande quantité de jeunes gens employés, dès leur sortie de l'école primaire, dans les maisons de commerce ou dans les usines ne pourront en profiter; qu'il est, par suite, indispensable d'encourager la création de nombreux cours du soir, tels qu'ils existent déjà dans plusieurs villes, sous le patronage de Sociétés industrielles ou autres;*

*» Émet le vœu que les subventions que l'État accorde à cette partie de l'enseignement soient généralisées et augmentées. »*

Nous avons déjà vu tout à l'heure qu'en effet ces subventions ont été considérablement augmentées et généralisées.

Vœux émis au Congrès de Paris :

« *12° Le Congrès, estimant que la sténographie peut rendre des services dans les maisons de commerce,*

» *Émet le vœu :*

» *Que l'étude de la sténographie prenne place, à titre facultatif, dans les programmes de l'Enseignement commercial.* »

Je crois que nous aurons sur la sténographie une ou plusieurs communications; nous reprendrons, dès lors, utilement, cette partie-là.

« *13° Considérant les grands services que les musées commerciaux peuvent rendre au Commerce et à l'Enseignement technique,*

» *Émet le vœu :*

» *Que des établissements de ce genre soient créés dans les divers pays, afin de permettre des échanges de marchandises qui y seront déposées, et appelle l'attention des Pouvoirs publics sur l'intérêt qu'il y aurait pour la France :*

» *1° A profiter de l'Exposition de 1889 pour organiser un musée commercial à Paris;*

» *2° A provoquer, dans ce but, de la part des exposants, des dons de toutes les collections qui pourraient figurer avec honneur dans ce musée.* »

Ce vœu sera présenté à nouveau par M. Renouard, qui m'a remis le titre suivant d'une communication qu'il compte nous faire : *Organisation de musées commerciaux à l'étranger, et modifications à apporter aux musées commerciaux français.* Nous pourrons donc, à ce moment-là, revenir utilement sur cette question.

D'autres sujets devront, à mon avis, être l'objet de discussions. Je souhaiterais aussi que, dans ce Congrès, nous ayons un peu plus de détails que nous n'en avons sur ce qui se fait en Angleterre. J'aimerais que les délégués anglais, s'il y en a à notre Section, nous tinssent au courant de ce qui se fait dans leur pays au sujet de l'Enseignement commercial. Jusqu'en ces dernières années, les Anglais ont été réfractaires à cet enseignement; ils estimaient que l'enseignement général

était suffisant pour préparer les jeunes gens aux carrières commerciales. J'ai constaté, en lisant les journaux anglais, qu'il se faisait à ce sujet une modification très significative dans l'opinion publique. Le Congrès serait vivement intéressé si nous pouvions avoir une communication de MM. les Délégués anglais.

Vous voyez, Messieurs, par ce résumé, que j'ai cherché à faire aussi rapide que possible, que ce n'est pas le travail qui nous manquera.

Je fais donc appel à votre bonne volonté et je vous prie de nous aider à faire de ce Congrès — non pas l'égal de celui de 1886, car il serait, je crois, difficile de retrouver un Congrès qui ait fait autant d'honneur à une ville que le Congrès de 1886 l'a fait à Bordeaux, — mais, enfin, nous tâcherons de faire d'utile besogne.

Je vous rappellerai qu'au dernier Congrès de 1886, nous avions — pour bien utiliser le temps très court dont nous disposions — nous avions décidé que les communications écrites, que les rapports ne seraient pas lus dans les séances du Comité, que leurs auteurs seraient invités à nous en faire un exposé verbal succinct, mais que ces rapports seraient insérés dans le compte rendu du Congrès publié par les soins de la Société Philomathique.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une communication sur les *Modifications projetées en Belgique en ce qui concerne l'Enseignement commercial,* par M. Pollet, chef de bureau au Ministère des Affaires étrangères, délégué du Gouvernement Belge. Je donne la parole à M. Pollet.

## Modifications projetées en Belgique en ce qui concerne l'Enseignement commercial

Par M. POLLET

Chef de bureau au Ministère des Affaires étrangères, Délégué du Gouvernement Belge.

On s'occupe beaucoup en Belgique depuis quelque temps de la réorganisation de l'Enseignement commercial. Voici à quelle occasion la question a été soulevée :

En juillet 1893, M. le comte de Mérode-Westerloo, alors ministre

des Affaires étrangères, consulta le Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce sur la question du recrutement du personnel consulaire.

Ledit collège, en élaborant le programme des connaissances à exiger des candidats consuls, s'aperçut bien vite qu'en le mettant en pratique on aurait créé un trop grand nombre de candidats pour les places à conférer. Du fait, la question se trouva renversée, et, dans l'étude à poursuivre, on se préoccupa surtout de la réorganisation de l'enseignement commercial au point de vue du développement de nos échanges avec l'étranger.

Aussi, dans le rapport au Gouvernement, qui fut adopté à l'unanimité, le Conseil supérieur émit le vœu de voir renforcer les études commerciales notamment dans les Athénées, aux Universités et à l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers.

Ce n'est donc pas un enseignement exclusivement consulaire qu'il s'agira de créer. Les emplois à conférer dans les consulats belges rétribués sont trop peu nombreux (nous n'avons actuellement que vingt-huit agents consulaires rétribués) pour que l'on puisse songer à organiser un enseignement n'ayant en vue que la carrière consulaire. C'est pourquoi le Conseil supérieur s'est borné à demander que, dans l'élaboration du programme d'enseignement commercial supérieur, on tînt compte du débouché consulaire.

Le but principal de la réforme est de faciliter à la jeunesse belge l'entrée dans une importante et fructueuse carrière, à savoir la carrière commerciale.

Les Belges — et je crois que les Français se trouvent un peu dans le même cas — les Belges, dis-je, sont de bons industriels ; mais, en matière commerciale, ils n'ont pas fait autant de progrès que certains autres peuples; les emplois commerciaux sont encore trop souvent occupés par des étrangers ; nous nous servons fréquemment de l'intermédiaire des autres pays pour faire des affaires avec l'extérieur; rares sont les maisons de commerce que nous possédons dans les contrées transocéaniques.

La réforme projetée aurait pour but de remédier à cette situation.

Le Département des Affaires étrangères s'est mis en rapport avec les autres départements ministériels, pour aviser aux mesures à prendre. Toutefois, comme il y a lieu de procéder au remaniement du programme de certains cours des Universités et de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers et que ces changements ne pourront se faire qu'après des études approfondies, les mesures dont il s'agit n'ont pu jusqu'ici être mises en vigueur, mais le seront dans un avenir prochain.

M. de Burlet, président du Conseil, et qui gère actuellement le Département des Affaires étrangères dont le Commerce extérieur constitue la principale des attributions, a déclaré, à la séance de la Chambre des représentants du 5 juillet dernier, lors de la discussion du budget de son administration, qu'il donne à la question une attention toute particulière. Il a dit que, lorsque nous aurons rendu à l'enseignement commercial le rang honorable qu'il doit occuper dans un pays comme le nôtre, nous aurons des jeunes gens bien préparés pour rendre de grands services à nos exportateurs.

Il faut savoir, Messieurs, que notre production dépasse environ cinq fois notre consommation et que notre commerce extérieur, importations et exportations générales réunies, s'est élevé en 1893 à cinq milliards et demi de francs, soit environ les trois cinquièmes du commerce extérieur de la France.

Lorsque le budget des Affaires étrangères est venu à l'ordre du jour des discussions du Sénat, la question de réorganisation de l'enseignement commercial a de nouveau été soulevée, et M. de Burlet, confirmant ses déclarations faites à la Chambre des représentants, a ajouté que, dans les divers Départements ministériels compétents, il faut qu'on se préoccupe du courant d'opinion qui se produit partout en faveur de l'extension et de l'amélioration de l'Enseignement commercial. Ce courant s'est clairement manifesté au sein du Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie et au sein des deux Chambres législatives.

Les cours commerciaux qui seraient organisés dans les Universités comporteraient deux années d'études; on exigerait des élèves qui se présenteront pour les suivre tout au moins la production de certificats d'études humanitaires ou professionnelles, et aucun candidat ne serait dispensé de l'une des deux années d'études ou de certaines matières du programme, quels que fussent, d'ailleurs, les diplômes antérieurs obtenus. Le Gouvernement du Roi est décidé à reconnaître aux diplômes d'Enseignement commercial supérieur le même prestige qu'aux autres diplômes universitaires et d'affirmer le caractère technique de l'enseignement.

Voici, d'après le programme élaboré par le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, les matières qui feraient partie des cours commerciaux à donner dans les Universités:

Connaissance complète de la langue française;

Notions élémentaires de la langue flamande;

Connaissance pratique de l'anglais ou de l'allemand, au choix du candidat ;

Notions de droit constitutionnel;
Notions de droit administratif. — Règlement consulaire;
Notions de Droit civil;
Notions de Droit des gens;
Droit commercial et maritime. — Notions de législation commerciale comparée;
Droit international privé;
Économie politique et statistique;
Géographie industrielle et commerciale;
Comptabilité et science financière commerciale;
Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation.

Comme on le voit, ces cours permettront aux élèves d'acquérir un ensemble de connaissances très utiles et très pratiques.

Quant à l'Institut supérieur de Commerce, la création d'une troisième année d'études, réclamée depuis longtemps, s'impose de plus en plus. Le programme date d'il y a une trentaine d'années et depuis lors il n'a pas beaucoup changé. Or, le Commerce et l'Industrie ont fait des progrès immenses dans cet espace de temps.

Les cours sont trop chargés pour deux années d'études. D'autres cours, notamment celui d'économie politique, de droit des gens, de législation douanière, de science financière, etc., demandent à être développés davantage. Certaines matières, telles que le droit administratif, le droit international privé, la législation commerciale comparée, les règlements consulaires, etc., qui ne figurent actuellement pas au programme, faute de temps nécessaire, devraient être enseignés.

Enfin, l'Enseignement commercial des Athénées devrait être rendu plus pratique et l'on devrait y donner des cours de sténographie et de dactylographie.

Lorsque ces différentes modifications seront apportées à notre Enseignement commercial — et le Gouvernement belge est décidé à les réaliser — la Belgique possédera un enseignement commercial de tout premier ordre.

Le Commerce d'exportation du pays en tirera d'immenses avantages et le Gouvernement trouvera parmi les diplômés d'Enseignement commercial supérieur d'excellents candidats pour ses postes consulaires rétribués. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Pensez-vous, Messieurs, qu'il soit bon d'avoir une discussion ou un échange d'idées sur cette commu-

nication? Elle me paraît devoir soulever une question bien intéressante pour l'Enseignement commercial.

Jusqu'à présent, les écoles supérieures de commerce ont toutes — excepté, si je ne me trompe, l'École de Venise — deux années de cours normaux. D'après la communication que vous venez d'entendre, la Belgique se préoccupe d'y ajouter, comme Venise, une troisième année pour l'Institut d'Anvers, sinon pour toutes les écoles commerciales belges.

Cette troisième année serait-elle obligatoire pour tous les élèves ou serait-elle seulement destinée à ceux qui voudraient faire un pas de plus, tel que devenir élèves consuls, ou professeurs dans d'autres institutions? Il y a là évidemment un point intéressant, que je soumets à votre appréciation.

Je donne la parole à M. Moreau qui l'a demandée.

M. Moreau. — Je ne voudrais pas discuter la communication qui vient de nous être faite, mais seulement appeler l'attention du Congrès sur deux ou trois points essentiels.

J'ai cru remarquer que l'Enseignement commercial dont il vient d'être parlé n'était pas un enseignement commercial ordinaire; il s'agit, en définitive, d'une école des hautes études commerciales. Il semble qu'on veut placer les études commerciales après les études ordinaires, et non les séparer dès l'origine. Vous avez vu, en effet, que les diplômes, précédemment acquis, ne dispensent pas d'une partie du diplôme de cette école. C'est donc bien une école de hautes études commerciales et non une école ordinaire de commerce, comme on essaie d'en créer dans certaines villes de France.

J'appellerai votre attention sur un autre point: Je vois toujours, dans toutes les créations nouvelles, faire appel à l'État. Il semble qu'on ne peut, pas plus en Belgique qu'en France, se passer du concours de l'État. C'est un point que je ne veux pas discuter, mais que je tiens à vous signaler en passant.

M. Renouard. — Il y a toujours un fait qui s'opposera à ce que la durée des études commerciales proprement dites ait en France une durée de trois ans, c'est la loi sur le service mili-

taire. Lorsqu'on se présente à une école supérieure de commerce française — qu'il s'agisse de l'École des Hautes Études commerciales ou de l'une quelconque des écoles supérieures de commerce de Paris ou de la province — l'âge que l'on compte en ce moment varie entre dix-huit et dix-neuf ans, quelquefois plus. J'en citerai comme preuve qu'un très grand nombre de nos élèves sont bacheliers, et qu'en règle générale on n'acquiert guère son diplôme avant cet âge. Si, par surcroît, il faut encore entamer trois années d'études supplémentaires sans être certain de triompher des dernières épreuves et avec la perspective possible de perdre trois années à jouer au soldat, on arrive à un âge où l'accès d'un très grand nombre de carrières devient impossible. Déjà je trouve qu'avec deux ans la voie à parcourir est longue et beaucoup sont de mon avis. Que sera-ce s'il faut ajouter à ces études une année de plus, alors que le besoin ne s'en fait pas absolument sentir, et sans qu'il soit prouvé que cette année supplémentaire d'études fera de nous de meilleurs commerçants ou des industriels plus aptes à diriger une usine?

En Belgique, la chose peut être considérée à un tout autre point de vue, parce que le service militaire personnel n'y existe pas et que, moyennant finances, on peut s'y dispenser de servir son pays, du moins de cette façon. Mais en France, où la loi est tout autre, j'estime qu'il est impossible, comme l'a demandé M. Pollet, de fixer à trois ans la durée des études commerciales?

M. le Président. — Je considère, quant à moi, que nous devons suivre avec le plus vif intérêt cette décision de la Belgique. L'adjonction de cette troisième année à son enseignement supérieur prouve qu'on sent de plus en plus que les carrières commerciales ont besoin d'une préparation très importante.

Je suis d'accord avec M. Renouard pour dire que si la Belgique peut facilement entrer dans cette voie, parce qu'elle n'a pas de service militaire obligatoire pour tous, comme nous l'avons; en France ce serait plus difficile. J'estime donc que

la majorité de nos écoles supérieures doit conserver la durée de deux ans pour cet enseignement. Les écoles supérieures peuvent n'être que la continuation, la consécration d'un enseignement inférieur commercial comme celui donné dans les écoles d'un degré moindre; mais je ne verrais aucune objection à ce qu'une de nos écoles supérieures française fît une troisième année facultative. Qu'on donne au bout de deux ans le diplôme qui est nécessaire pour le service militaire d'un an; mais que, si on veut aller plus loin, l'école ouvre une troisième année qui donnera lieu à un deuxième diplôme encore supérieur, lequel diplôme serait, je crois, très utile pour différentes carrières, telles que la carrière du professorat pour nos écoles, — car il ne faut pas oublier que c'est le manque de professeurs spéciaux qui a entravé le plus jusqu'ici le développement de notre enseignement. J'ai suivi de près cet enseignement, et j'ai pu me convaincre que cette grosse difficulté de trouver de bons professeurs n'est pas résolue; elle est seulement atténuée à l'heure actuelle. Nous avons des professeurs qui sont de beaucoup supérieurs à ce qu'ils étaient autrefois, mais nous ne sommes pas arrivés au point qu'il serait désirable d'atteindre.

Je serais donc assez disposé à prendre l'initiative d'un vœu pour que, dans une de nos écoles supérieures, il soit créé une année supplémentaire d'enseignement.

M. Jeanne-Julien. — Ce vœu, Monsieur le Président, a déjà été présenté par l'un de mes collègues de l'Association des Hautes Études commerciales, M. Reverchon, qui s'est beaucoup occupé des questions d'enseignement commercial supérieur.

M. Reverchon trouve que l'enseignement donné dans nos écoles n'est pas assez approfondi et il propose la création d'une troisième année de cours à l'École des Hautes Études commerciales, qui deviendrait ainsi l'école normale supérieure du commerce. Je crois que si l'on veut introduire, dans l'une de nos écoles françaises, le système adopté en Belgique, c'est à l'École des Hautes Études commerciales que l'essai devra être tenté. *(Applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois que nous n'avons pas le droit d'imposer quoi que ce soit à l'École des Hautes Études commerciales; mais vous êtes président de l'Association des anciens élèves de l'École des Hautes Études; l'initiative pourrait venir de votre Association. Je regrette de ne voir ici aucun directeur ou professeur de cette école.

M. JEANNE-JULIEN. — Voici le vœu qu'avait présenté M. Reverchon comme conclusion du rapport qu'il a adressé au Congrès[1] :

*« Le Congrès international de l'Enseignement technique commercial et industriel de Bordeaux,*

*» Considérant que l'intérêt supérieur du Commerce exige le fonctionnement d'un établissement d'instruction correspondant à ce que l'École centrale et l'Institut agronomique sont pour l'Industrie et l'Agriculture ;*

*» Que l'École des Hautes Études commerciales, créée dans ce but par la Chambre de Commerce de Paris, est organisée de manière à le pouvoir utilement atteindre;*

*» Émet le vœu :*

*» Que le Gouvernement étudie, d'accord avec la Chambre de Commerce, des programmes particuliers permettant à cette école de former des agents consulaires compétents et des professeurs capables, en même temps qu'elle donnera à ceux qui aspirent aux hautes situations commerciales une instruction vraiment complète et approfondie.*

M. ISAAC. — Le diplôme de Sciences commerciales de troisième année ne serait pas obligatoire?

M. JEANNE-JULIEN. — Ce serait un diplôme supplémentaire pouvant donner accès à certaines carrières. Les cours de troisième année ne seraient pas obligatoires, mais facultatifs. Ils conviendraient à ceux qui, par exemple, voudraient entrer plus tard dans la carrière consulaire, ou se consacrer à l'enseignement commercial.

1. Voir ce rapport à l'Appendice.

M. Isaac. — Il serait bien entendu que les jeunes gens pourvus du diplôme de deuxième année, dans n'importe quelle école supérieure des départements, pourraient entrer d'emblée, dans cette troisième année, à l'École des Hautes Études commerciales.

M. le Président. — C'est aussi mon sentiment.

Il serait désirable que nous imitions ce qui se fait déjà à Venise et ce qui va se faire à Anvers, c'est-à-dire que nous créions à l'École des Hautes Études commerciales de Paris une troisième année destinée à améliorer encore l'enseignement, à le pousser plus loin. Cette troisième année aurait pour objet principal de donner soit aux jeunes gens de famille qui veulent pousser plus loin leurs études, soit à ceux qui veulent entrer dans la carrière consulaire ou dans le professorat commercial, un diplôme supplémentaire qui serait comme une espèce de doctorat commercial.

Comme le délégué de la Chambre de Commerce de Paris, M. Choquet, vient d'entrer dans la salle, nous signalons la création de cette troisième année à son attention.

M. Isaac a fait observer avec beaucoup de raison qu'il devrait être entendu que les élèves de toutes les écoles supérieures de commerce de France seraient admis, sur la simple présentation de leur diplôme, à entrer dans cette troisième année pour en suivre les cours.

Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point. Nous pourrions dès lors émettre notre vœu immédiatement.

M. Gauthiot. — Si respectable que soit le désir qui paraît animer certains de nos collègues, il me paraît qu'il n'y a pas lieu de procéder avec cette rapidité pour l'émission du vœu proposé.

Le point de départ de notre discussion est dans une proposition faite par un des délégués belges, à l'effet d'augmenter d'une année les cours des élèves à l'Institut commercial d'Anvers. M. le délégué belge nous a dit que la création de cette troisième année n'était pas encore faite, mais qu'elle était décidée en principe.

A propos de cette communication, M. le Président — dont j'apprécie tout le dévouement à l'Enseignement commercial — nous demande s'il ne serait pas nécessaire d'imiter ce qui se fait à Venise et d'augmenter également en France, d'une année, les cours des écoles commerciales. Il dépose un vœu à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. — A titre facultatif et dans une de nos écoles seulement.

M. GAUTHIOT. — La création de cette troisième année d'études, dans certaines de nos écoles commerciales, aurait pour but: 1° de former des commerçants qui sachent un peu mieux leur métier que ne le savent actuellement, à ce qu'il paraît, les élèves; 2° de trouver chez ces jeunes gens des agents commerciaux ou consulaires.

La création de cette troisième année dans une des écoles de Paris équivaudrait à faire concurrence à des écoles d'initiative privée déjà existantes et qui ont pour objet soit de former des jeunes gens qui se destinent au corps consulaire comme l'école des sciences politiques, soit de préparer des futurs professeurs pour l'enseignement commercial.

Avant que vous ne vous prononciez sur le vœu en question, je demanderai si le besoin se fait réellement sentir d'une école destinée à former des professeurs pour les écoles de commerce existantes. J'adresse tout particulièrement cette question à ceux d'entre vous qui sont familiers avec le personnel actuel de l'Enseignement commercial.

Si ce besoin n'existe pas, n'allons pas au-devant d'un besoin qui ne se fait pas sentir. Nous pourrions le créer et nous trouver ensuite en présence d'une masse de jeunes gens que nous aurions formés pour donner l'enseignement commercial et qui finiraient par dépasser le nombre des élèves destinés à les écouter.

M. JEANNE-JULIEN. — Je crois qu'il est nécessaire de former des professeurs pour l'enseignement commercial supérieur et secondaire. On vient de fonder dernièrement deux écoles

supérieures de commerce, l'une à Lille, l'autre à Rouen, et il est question d'en ouvrir d'autres; le recrutement de professeurs spéciaux devient chaque jour plus désirable. Plusieurs de nos camarades de l'École des Hautes Études sont devenus professeurs ou répétiteurs. C'est déjà un pas dans cette voie, mais je crois qu'il vaudrait mieux, lorsqu'on veut enseigner dans des écoles de cette importance, avoir une instruction supérieure à celle qui y est donnée actuellement; c'est pourquoi je pense que cette troisième année sera absolument indispensable. Je ne partage pas tout à fait l'opinion de M. Gauthiot: je ne crois pas qu'il y ait énormément de candidats au professorat.

M. Gauthiot. — Je demande qu'il soit constaté que je n'ai fait que poser une question.

M. le Président. — Je demande à appuyer ce que vient de dire M. Jeanne-Julien et à insister sur ce fait que ce ne sont pas seulement des professeurs pour les écoles supérieures de commerce qu'il serait utile de pouvoir former, mais encore des professeurs pour l'enseignement secondaire et surtout pour l'enseignement primaire, pour toutes les écoles primaires supérieures auxquelles on a adjoint un cours commercial ou un cours industriel; et, enfin, pour tous les cours du soir et pour les créations de toutes sortes qui se répandent dans notre pays. Je crois donc à l'utilité absolue de cette troisième année.

M. Jeanne-Julien. — En ce qui concerne Lille, je ferai remarquer qu'on a dû prendre, pour organiser l'enseignement commercial, des professeurs à la Faculté et au Lycée. Je crois qu'il serait préférable de réserver ces emplois à des élèves des écoles de commerce spécialement préparés.

M. Penot. — Je crois qu'il serait bon de rappeler ce qui s'est passé il y a vingt ans, lorsqu'un généreux donateur mit à la disposition de l'Enseignement commercial des bourses réservées aux jeunes gens désireux de se vouer au professorat.

Un Comité fut formé dont M. Siegfried faisait partie, ainsi que mon père, alors directeur de l'École de Commerce de Lyon. Ce comité décida que les bourses comprendraient deux années d'études dans une école de commerce française et une année dans une école étrangère. Quelques candidats se présentèrent qui furent d'abord répartis entre les écoles de Lyon, Marseille, le Havre, et qui terminèrent leurs études aux écoles d'Anvers et de Venise.

Bien que leur nombre fût très limité, ces jeunes gens éprouvèrent au début quelque peine à trouver des situations; si bien qu'au bout de peu d'années le Comité dut supprimer les bourses, de crainte d'avoir plus de professeurs que de positions à leur offrir.

On fera bien aujourd'hui de profiter de cette expérience du passé pour éviter de rencontrer le même écueil.

J'ajouterai qu'à mon avis il serait préférable d'envoyer les aspirants au professorat passer leur troisième année à l'étranger : ils apprendraient ainsi ce qui se passe au dehors, et ils se perfectionneraient dans les langues étrangères, ce qui n'est pas à dédaigner.

M. le Président. — Je suis obligé de répondre à M. Penot que le Comité auquel il fait allusion, s'est constitué en 1871-1872, à une époque où il n'y avait pas d'écoles : il a duré jusqu'en 1874. Il avait alors atteint son but : il avait formé des professeurs pour le nombre d'écoles créées à ce moment-là. Quand son but fut atteint, il changea son fusil d'épaule. Mais aujourd'hui je considère que les temps sont complètement changés, et je crois que l'Enseignement commercial est appelé à prendre un très grand développement, notamment dans les Écoles du Gouvernement, dans les lycées et dans les écoles primaires supérieures. Je crois qu'une des choses qui faciliteront le plus le développement de cet enseignement, c'est la formation de professeurs; et je suis, quant à moi, très désireux de voir se créer un nouvel enseignement dans ce but.

M. Pollet. — Il existait autrefois en Belgique une école

normale pour la formation de professeurs de sciences commerciales. Cette école a été supprimée parce qu'on avaït trop de professeurs. On choisit maintenant ces professeurs parmi les licenciés en sciences commerciales, ou bien parmi les ingénieurs et les hommes compétents.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne voudrais pas que l'on exagérât ma pensée. Je suis en faveur de la création de cette troisième année d'études pour plusieurs raisons : D'abord, je trouve qu'il ne serait pas mal que les jeunes gens de famille, qui le désirent, pussent pousser plus loin leur instruction, — et, je le constate avec satisfaction, on se tourne aujourd'hui de plus en plus vers les carrières commerciales; on respecte plus qu'on ne le faisait autrefois en France les carrières commerciales, — je voudrais, dis-je, que ces jeunes gens pussent trouver un enseignement très complet, mais facultatif. Je crois, en outre, que cette troisième année serait une pépinière de consuls, d'attachés commerciaux ou consulaires et de professeurs, car, on ne peut le nier, il est fort difficile de trouver de bons pro fesseurs.

Je crois donc que nous devons émettre un vœu dans ce sens, en nous inspirant de celui qui avait été proposé au Congrès par M. Reverchon. Le Bureau, s'inspirant de la discussion qui vient d'avoir lieu, vous en soumettra la rédaction à la fin de cette session.

M. CHOQUET. — Je crois qu'il sera d'autant plus facile d'arriver à la création d'une troisième année d'études commerciales qu'à Paris il existe deux écoles supérieures de commerce: l'École des Hautes Études commerciales et l'École supérieure de Commerce. Une affectation toute particulière pourrait être donnée à l'une de ces écoles.

Quant à la confusion que l'on craint de voir se produire entre la préparation à la carrière consulaire et la préparation à la carrière du professorat, je dirai que, pour ma part, je ne la redoute pas; ne voyons-nous pas chaque jour des ingénieurs entrer dans l'Industrie pratique; des médecins exercer dans

les hôpitaux et d'autres se consacrer à l'enseignement? Je ne vois pas, dès lors, de difficultés dans l'application du principe. Je me rallie au vœu qui va vous être soumis et je m'engage à en faire part à la Chambre de Commerce.

M. Moreau. — Il me semble que les renseignements qui viennent d'être donnés sont quelque peu contradictoires. On nous a dit, tout à l'heure, qu'on était fort embarrassé pour trouver des professeurs de l'enseignement commercial. Le précédent orateur, de son côté, nous a déclaré qu'on trouvait, dans le corps des ingénieurs, des médecins et autres, un personnel suffisant pour donner l'enseignement commercial.

Je demande qu'on soit plus précis sur ce point : Y a-t-il, oui ou non, insuffisance du corps des professeurs appelés à donner l'enseignement dans les écoles supérieures de commerce? Je crois que cette question est le point de départ de ce vœu.

M. Benoit-Germain. — Il y a encore très peu, en France, d'écoles primaires et secondaires commerciales; leur nombre est destiné à s'accroître rapidement. Or, pour former des élèves, il faut des professeurs. Ces professeurs sont extrêmement rares en France, et nous sommes obligés de les recruter parmi les personnes qui veulent bien s'occuper des questions commerciales et se consacrer à cet enseignement, après des études sommaires et rapides. Nous manquons d'un enseignement normal, d'où sortiraient des professeurs pour nos écoles primaires et secondaires commerciales.

Je vois, dans cette troisième année d'études à l'École supérieure de Commerce, un grand bien pour l'avenir de nos écoles primaires commerciales. Nous avons besoin, en France, de nous créer surtout des débouchés; il faut donc développer notre enseignement commercial, y pousser nos jeunes gens, nos jeunes filles, chacun selon ses aptitudes.

M. le Président. — Je considère que l'honorable orateur qui est, si je ne me trompe, inspecteur de l'enseignement technique et qui a dans la matière une compétence toute

particulière, vient de dire des choses extrêmement justes et vraies.

L'expérience nous prouve, en effet, que le plus grand ennemi de l'Enseignement commercial — du moins en France, je ne sais s'il en est de même à l'étranger — c'est que cet enseignement n'a pu voler de ses propres ailes; qu'il a eu besoin de recourir à des professeurs ou à des directeurs imbus de nos idées classiques; c'est qu'aujourd'hui encore nous sommes obligés d'avoir recours, dans nos écoles supérieures, aux professeurs de la Faculté ou du Lycée, à des professeurs qui — j'ai pu m'en convaincre moi-même — n'avaient pas au fond du cœur l'amour du commerce, qui sont encore imbus de leurs études anciennes, du grec et du latin.

Le jour où nous aurons réussi à former pour notre enseignement commercial à tous les degrés un personnel spécial qui se consacrera de tout cœur à sa tâche, je suis sûr que nous ferons faire à cet enseignement un immense progrès. *(Applaudissements.)*

Nous avons ici un certain nombre de professeurs de ces écoles, je ne crois pas leur faire injure en leur disant que, de même qu'en toutes choses, il y a toujours des progrès à réaliser, nous devons tâcher que nos professeurs de l'avenir soient encore meilleurs que nos professeurs actuels. Comment pouvons-nous les former? Par une école normale semblable à l'école normale de l'enseignement classique, c'est pour cela que je vous propose un vœu dans ce sens.

M. Merckling. — Mon voisin, M. le vice-président Grigorieff, me charge de communiquer à l'Assemblée une observation relative à l'École commerciale de Venise.

Dans cette école, la troisième année d'études se subdivise en plusieurs sections: l'une est destinée à former des professeurs, l'autre des consuls, une troisième section est spécialement affectée aux langues étrangères, et une dernière, enfin, a pour but le perfectionnement général des futurs négociants.

M. Georges Paulet — Je tiens à vous faire remarquer,

Messieurs, que le vœu soumis à votre examen comporte des ambitions peut-être un peu disparates. Si j'ai bien compris, on voudrait que cette troisième année d'études normales, installée dans une école supérieure de commerce, à l'École des Hautes Études commerciales, par exemple, fût une sorte d'école spéciale poursuivant trois buts distincts.

Elle ouvrirait, d'abord, l'accès d'études commerciales plus élevées aux diplômés des écoles supérieures de commerce, qui voudraient librement, avec un désintéressement complet (puisqu'ils auraient déjà par leur diplôme acquis le bénéfice de la dispense militaire), entreprendre des études nouvelles d'un degré encore supérieur. Je souhaite vivement que ces élèves se rencontrent nombreux... je n'ose cependant l'espérer, car, en France, lorsqu'il s'agit d'études dépourvues de sanctions immédiates, la clientèle risque de se faire rare.

La deuxième catégorie de bénéficiaires comprendrait les jeunes gens qui se préparent à entrer, par la voie du concours dans les carrières consulaires : pour la même raison, je doute qu'ils viennent en foule, à moins qu'une réglementation nouvelle leur adjuge des avantages définis pour le concours.

La troisième catégorie serait constituée par les futurs professeurs qu'on voudrait préparer à l'Enseignement commercial. Qu'il y ait avantage à ménager cette préparation, à assurer le recrutement éventuel du corps enseignant des écoles supérieures de commerce, nul n'y contredira. Il ne faudrait pas cependant nourrir trop d'illusions sur ce point : je crois que le personnel des écoles supérieures de commerce, en son état actuel, ne peut prêter à des mutations nombreuses. M. Jeanne-Julien citait l'exemple de l'école de Lille : c'est là une école qui vient de se fonder; mais quand une fois cette école aura achevé de recruter son personnel enseignant, il ne se produira sans doute de changements importants qu'à des intervalles assez longs, et l'on n'aura pas besoin de renouveler le corps enseignant d'ici dix ou quinze ans peut-être. Il serait assez périlleux de préparer, pendant ces dix ou quinze ans, des professeurs qui auraient les plus grandes difficultés à trouver les emplois qu'on leur aurait laissé entrevoir. Il faudrait, à tout le

moins, avoir la prudence de ne rien promettre à personne, d'offrir seulement un enseignement commercial supérieur, dont chacun, par la suite, pourrait tirer parti à son gré et à ses risques.

Si, sous ces réserves, la préparation au professorat dans les écoles supérieures de commerce peut être admise dans les conditions proposées, il n'en saurait être de même pour la préparation au professorat dans les écoles commerciales primaires, et je demande à M. l'Inspecteur de l'enseignement technique dans le Gard la permission de ne point m'associer complètement à ses conclusions.

Il ne faut pas s'imaginer qu'il soit nécessaire ni même désirable, pour former le personnel enseignant de ces écoles primaires commerciales (dont les élèves ont de douze à quinze ou seize ans), de faire appel à une préparation plus élevée que celle des écoles supérieures de commerce actuelles, qu'il a déjà peine à aborder utilement.

Si nous voulons, dans l'enseignement commercial primaire, faire œuvre sérieuse pour la formation du personnel enseignant, il ne s'agit pas de laisser parcourir aux élèves-maîtres la gamme complète d'enseignements auxquels leur instruction antérieure ne les a qu'insuffisamment préparés ; il faut, plus modestement et plus pratiquement, les mettre à même de s'assimiler et de transmettre à leurs futurs élèves des connaissances commerciales approfondies, mais limitées.

Je ne sais si j'ai bien traduit la pensée de M. Benoît-Germain. Je lui demande s'il ne jugerait pas préférable de déposer un vœu spécial, pour éviter toute méprise. Il faut, en effet, nous en sommes tous d'accord, des écoles normales préparant des professeurs pour les écoles primaires commerciales ; mais je me refuse à croire que cette école normale puisse être la même que celle qui préparerait des professeurs d'un ordre plus élevé pour les écoles supérieures de commerce. Je m'associe pour mon compte personnel aux vœux présentés, en demandant que la Section commerciale veuille bien examiner s'il n'y a pas lieu de les préciser en les disjoignant. *(Applaudissements.)*

M. Benoit-Germain. — Je n'ai rien à répondre à l'exposé de M. Paulet : la distinction qu'il vient de faire est parfaite.

M. Perez-Henrique. — Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble qu'on a parlé de trois années d'enseignement comme étant absolument nécessaires. Dans notre enseignement, nous avons ces trois années : une année préparatoire et deux années de cours normaux. L'Institut d'Anvers pense que cette troisième année serait nécessaire pour favoriser le recrutement des carrières consulaires ; mais est-il prouvé que cette troisième année soit nécessaire pour former de bons négociants? Là est la question. On a parlé de créer cette troisième année dans une école de Paris ; mais si elle est utile pour le commerce, elle doit être instituée aussi bien à Lyon et à Marseille qu'à Paris.

Nous avons une année préparatoire, on pourrait lui donner plus d'importance, en instituant deux années de préparation et deux années de cours normaux ; mais qu'on ne change pas le diplôme.

M. Merckling. — L'année préparatoire n'a rien à voir dans notre discussion : c'est une année facultative ; dans toutes les écoles de France, la durée des cours normaux n'est que de deux années. L'année préparatoire est tout à fait en dehors, elle n'est instituée que pour les élèves qui sentent le besoin de se préparer à recevoir l'Enseignement commercial ; et je dois dire que les élèves qui entrent dans nos écoles supérieures de commerce françaises s'en passent généralement.

M. le Président. — En Belgique, on a l'intention d'imposer cette troisième année à tous les élèves. Mais pourquoi le fait-on? Pour deux raisons : la Belgique est beaucoup plus avancée que nous au point de vue de l'enseignement commercial et elle est débordée de demandes d'élèves. On a eu alors l'idée de renforcer l'enseignement, de le porter à trois ans. On a eu raison puisqu'il y a assez d'élèves : on veut les faire aussi bons que possible.

Chez nous, l'objectif n'est pas le même; nous voudrions que cette troisième année fût facultative, et, sous ce rapport, je ne partage pas du tout l'opinion de M. Paulet. M. Paulet dit qu'on trouvera difficilement des élèves qui iront dans cette troisième année pour le seul amour de l'art. Mais M. Paulet, qui est un ancien élève de l'École des Sciences politiques, ne me dira pas qu'il est entré dans cette école parce qu'il y avait quelque chose au bout, parce qu'il y avait une carrière. L'École des Sciences politiques ne donne, en effet, droit à rien, et cependant c'est une école très fréquentée. Pourquoi? Parce qu'en France il y a un grand nombre de jeunes gens désireux d'avoir une bonne instruction, de pousser plus loin cette instruction. Ces jeunes gens dirigeaient jusqu'à présent leurs idées vers l'histoire, vers la géographie, vers le droit, vers les sciences qu'on appelle libérales; mais peu vers le commerce. Il me semble que notre rôle, à nous, partisans de l'Enseignement commercial, est de préparer l'avenir, de prévoir ce qui va arriver. Pour moi, il n'est pas besoin d'une grande science pour prévoir que les idées françaises sont en train de se modifier, que, la carrière commerciale étant plus en honneur, nous aurons bientôt un assez grand nombre de jeunes gens qui chercheront à étendre leur instruction commerciale par simple amour de l'art.

Si nous nous bornons à émettre un vœu uniquement en faveur d'une école normale pour la formation de professeurs destinés à l'enseignement commercial supérieur, c'est alors que nous allons rencontrer l'objection de M. Gauthiot: qu'il n'y aura pas assez de débouchés pour le personnel que nous aurons formé.

M. Moreau. — Je crois qu'une discussion plus longue sur ce sujet nuirait à la bonne marche de nos travaux. Nous devons dès à présent émettre un vœu, sans attendre à samedi matin pour statuer sur le projet de vœu qui nous sera soumis par le Bureau. Aujourd'hui tout le monde est éclairé et nous pouvons prendre une décision en connaissance de cause.

Je ferai, d'ailleurs, remarquer que le vœu que nous allons

émettre passera de nouveau devant la réunion générale; par conséquent, il n'y a pas d'inconvénient à ce que la discussion actuelle reçoive une sanction. Je trouve que le vœu de M. Reverchon laisse la liberté nécessaire pour éviter les difficultés qui pourront se présenter pour chaque question soulevée. Nous n'avons pas, quant à nous, la prétention de régler les détails de l'exécution, qui sera certainement très complexe.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien, dès maintenant, adopter ou repousser le vœu de M. Reverchon.

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous, Messieurs, voter tout de suite, ou préférez-vous laisser à votre Bureau le soin de s'entendre avec les principaux orateurs qui ont parlé aujourd'hui pour la rédaction d'un vœu qui alors ne soulèvera plus, je l'espère, aucune objection? Je crois que ce dernier mode serait préférable. Est-ce aussi votre avis? *(Assentiment.)*

Je vous demanderai maintenant jusqu'à quelle heure vous voulez que chaque jour nous prolongions notre séance.

PLUSIEURS VOIX. — Jusqu'à onze heures et demie. *(Assentiment général.)*

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est maintenant à M. Combes, sous-directeur de l'École supérieure de Commerce de Marseille, pour une communication sur l'*introduction dans les écoles supérieures de commerce d'études spéciales en vue des carrières coloniales.*

## Introduction dans les Écoles supérieures de Commerce d'Études spéciales en vue des carrières coloniales

Par M. COMBES

Sous-Directeur de l'École supérieure de Commerce de Marseille.

MESDAMES, MESSIEURS,

En même temps qu'il me faisait l'honneur de me déléguer auprès de votre Congrès, le Conseil d'administration de l'École supérieure de Commerce de Marseille m'a invité à soumettre à votre appréciation certain projet dont il considérerait la réalisation comme

un nouvel élément de vitalité pour nos écoles de commerce, sans parler de l'influence que cette réalisation pourrait exercer sur les destinées mêmes de notre pays.

Comme vous le savez, Messieurs, depuis trop longtemps déjà, le bilan économique de la France se trahit par un état de gêne dû à des crises de tout genre, et il est malheureusement difficile de prévoir la fin prochaine de cette période de dépression, tant sont multiples et complexes les causes qui tendent à paralyser l'activité nationale. Commerce, Industrie et Marine semblent avoir abandonné toute idée de créations nouvelles. Bien loin de songer à étendre leurs entreprises, les chefs de maison se bornent, le plus souvent, à défendre plus ou moins péniblement les situations acquises, et lorsque les rangs de leur personnel s'ouvrent à un nouveau venu, c'est le plus souvent un vide qui se comble et non un nouvel emploi qui se crée : d'où les difficultés de plus en plus grandes que rencontrent, au seuil de leur carrière, les élèves diplômés de nos Écoles commerciales.

Parmi ces derniers, les plus certains de réussir sont ceux qui ont assez d'initiative, assez de courage pour s'expatrier, afin de dépenser au dehors une activité qui, bien souvent, resterait stérile, s'ils demeuraient à l'abri de leur clocher. Les autres, quel que soit d'ailleurs leur mérite, courent grandement le risque de voir leur personnalité disparaître au cours d'un long séjour dans un comptoir dont ils ne seront jamais qu'un rouage.

Comment, dès lors, ne pas songer à utiliser tant de forces perdues dans la métropole au profit de notre empire colonial, à la renaissance duquel nous assistons, après une nuit de plus d'un siècle? Nos colonies, Messieurs, en même temps que les prolongements de la mère-patrie, en sont les dépendances commerciales et méritent de devenir un centre puissant d'attraction pour notre jeunesse. Je rappellerai à ce sujet les paroles de l'explorateur Bonvalot : Il faut, déclare-t-il, que de jeunes Français disent : « Je serai colon, » comme d'autres disent déjà : « Je serai médecin, je serai soldat. »

Ici, Messieurs, se pose d'elle-même une question dont l'importance ne vous échappera pas. Dans les pays où ils auront résolu de planter leur tente, nos colons trouveront-ils des administrateurs à la hauteur de leur tâche?

Je me permets, à ce sujet, de rappeler cette boutade d'un Français qui, désirant obtenir une concession au Tonkin, spécifiait qu'il la voulait « en pays non pacifié », en donnant pour raison de cette préférence qu'il ne tenait pas à traiter avec nos administrateurs.

Je ne voudrais certes pas, Messieurs, vous entretenir longuement des vices dont souffre le recrutement de nos fonctionnaires coloniaux; il me paraît, néanmoins, nécessaire de vous rappeler les principales critiques formulées tout récemment encore, dans une campagne de presse très active, à l'encontre de l'École Coloniale dont les élèves se partagent la presque totalité des emplois d'administrateurs.

En obligeant les candidats à ces emplois à venir passer deux ou trois années à Paris, on écarte nombre de jeunes gens élevés dans l'atmosphère de nos grandes villes commerciales; on s'interdit d'utiliser les vocations qui pourraient se manifester chez ceux qui connaissent les colonies, car on ne demandera certes pas à un officier, à un médecin, à un explorateur, de venir s'asseoir sur les bancs d'une école. On fait encore observer que l'École Coloniale pétrit nos futurs fonctionnaires dans un même moule, les façonne d'après un idéal unique, alors que notre empire colonial présente des oppositions tranchées de climats, de races, de coutumes, de religions et de civilisations; que l'École, enfin, tend à former des bureaucrates ayant le culte de la réglementation, alors que nos négociants auraient besoin de rencontrer dans nos colonies des hommes à esprit souple et libéral.

Aussi demande-t-on de toutes parts non pas certes la suppression de l'École Coloniale, mais plutôt la suppression du monopole de cette École. On demande qu'à côté d'elle d'autres voies soient ouvertes, qui donnent aux jeunes gens l'accès du corps administratif colonial. On pourrait, de la sorte, réaliser des préparations diverses, dans des milieux différents. Parmi ces préparations pourrait figurer à l'un des premiers rangs celle donnée dans nos Écoles de Commerce.

C'est en s'inspirant de ces sages considérations que, récemment, la Chambre de Commerce de Marseille adressait à M. le Ministre du Commerce le vœu qu'à l'avenir les fonctions d'administrateurs coloniaux ne soient plus exclusivement réservées aux seuls élèves de l'École Coloniale, et la réponse de M. le Ministre du Commerce est de nature à permettre d'espérer que satisfaction sera donnée à un aussi légitime désir.

N'oublions pas, Messieurs, qu'à l'heure actuelle, sous forme de possession réelle, de protectorat ou de zone d'influence, notre domination s'étend sur un quart de l'Afrique, et que, sur ces immenses territoires, l'œuvre de nos explorateurs et de nos soldats devra être fécondée par le travail de nos colons.

En résumé, Messieurs, je crois qu'il serait difficile de méconnaitre les avantages qu'il y aurait pour notre pays à ce que les

situations coloniales fussent accessibles à tous ceux qui feraient preuve d'une préparation suffisante. Il y aurait aussi avantage à ce que les Écoles de Commerce fussent invitées à diriger vers les études coloniales ceux de leurs élèves que ne rebuteraient point les hasards et les dangers de l'expatriation. Un vœu de votre Congrès appuyant ces desiderata aurait certainement une portée considérable. C'est votre adhésion à ce vœu que je viens, Messieurs, de la part du Conseil d'administration de l'École supérieure de Commerce de Marseille, solliciter de votre patriotisme éclairé.

M. Gauthiot. — Je demande que M. Combes veuille bien nous donner connaissance du texte du vœu qu'il propose.

Mlle Malmanche. — Je suis heureuse de voir qu'on dirige l'esprit de nos jeunes gens vers les carrières coloniales, parce que j'ai la conviction forte que tous nos efforts doivent tendre aujourd'hui vers ce but. J'ai essayé, dans mes cours du soir, de faire des lectures sur les colonies, leurs ressources et leur avenir commercial, parce qu'il est indispensable que les femmes deviennent, dans cette question, les auxiliaires de l'homme. Il ne faut pas, quand un jeune homme désire partir, qu'il soit arrêté par les larmes d'une mère, d'une sœur ou d'une épouse; il faut, au contraire, qu'il soit encouragé. *(Applaudissements.)*

Il faut que les femmes s'habituent à l'idée qu'on doit quitter la France, quand on n'y peut pas vivre; il faut répéter sans cesse que la Patrie ne finit pas à Calais, à Brest, à Port-Vendres ou à Marseille, mais qu'il y a, plus loin, dans d'autres parties du monde, beaucoup de terrains à cultiver, d'industries à créer ou à développer, qu'il y a surtout beaucoup de richesses naturelles à utiliser.

La Chambre de Commerce de Lyon vient d'envoyer une mission en Chine pour essayer de dériver du côté du Tonkin le commerce de Chang-Haï. La Chambre de Commerce de Paris, de son côté, vient d'envoyer au Transwaal un de ses membres chargé de voir de près toutes les ressources du Witwatersrand, non pour dire à ceux qui ont des titres de mines d'or de les vendre, ou à ceux qui n'en ont pas d'en

acheter, mais pour étudier le pays, se rendre compte de ses besoins et de l'opportunité de la création d'établissements industriels d'éclairage, de transports, d'alimentation, etc., afin d'utiliser pour le commerce et l'industrie les nombreux capitaux qui vont se perdre ailleurs.

Les femmes ne peuvent pas rester indifférentes devant un pareil mouvement; il faut qu'elles accoutument leur esprit à l'idée que leurs frères, leurs fils, leur époux iront au Soudan, au Congo, au Transwaal, dans l'Extrême-Orient, porter leur activité et développer, dans ce xx^e^ siècle si près de nous, les merveilleuses découvertes qui modifient d'une façon si rapide et si profonde la vie et la destinée des peuples. Il faut, Messieurs, que par des lectures, par des conférences, par des conversations fructueuses avec nos élèves, nous vous aidions dans cette tâche.

Ces lectures, du reste, n'effraient pas mon auditoire; elles sont au contraire, bien accueillies, et je m'efforce de lui faire comprendre qu'en s'expatriant, si l'on ne devient pas millionnaire, on a du moins la satisfaction de travailler utilement pour soi et pour la Patrie. *(Applaudissements répétés.)*

M. le Président. — Messieurs, j'engage tous ceux d'entre vous qui auront des vœux à présenter à vouloir bien les rédiger à l'avance. Il serait bon aussi qu'au préalable ils voulussent bien s'entendre avec votre Président pour en revoir le texte, et, le cas échéant, faire les modifications nécessaires pour que ces vœux soient acceptés sans difficulté.

J'appelle l'attention sur la justesse du vœu de M. Combes de ne pas réserver à l'École Coloniale le monopole des emplois coloniaux. Il y aurait là une grande injustice vis-à-vis de certaines grandes institutions, notamment de l'École des Sciences politiques, dont nous avons déjà parlé aujourd'hui; il y aurait injustice vis-à-vis des Écoles de commerce qui sembleraient parfaitement convenir pour former des jeunes gens se destinant aux carrières coloniales.

J'ajouterai que ce serait une raison pour la création de cette troisième année d'études commerciales dont nous nous sommes

entretenus. Cette année supplémentaire pourrait avoir pour objet de former aussi des administrateurs coloniaux ou des hommes capables d'aller utilement dans les colonies.

M. Isaac. — Je prends la parole pour vous lire une des conclusions du rapport présenté sur cette question coloniale par la Chambre de Commerce de Lyon :

« L'institution d'un concours libre et spécialisé pour les colonies, pour le recrutement des fonctionnaires coloniaux. »

Vous parlez de consacrer une troisième année à l'École des Hautes Études de Paris à la préparation coloniale. Ne serait-il pas plus simple et plus libéral de faire un peu comme on fait en Angleterre? Vous avez invité MM. les Délégués anglais à nous expliquer le fonctionnement des écoles de commerce dans leur pays, nous pourrions aussi leur demander comment se fait chez eux le recrutement du personnel colonial.

J'estime qu'à l'instar de ce qui se fait de l'autre côté de la Manche, il faudrait laisser une certaine liberté à la préparation des jeunes gens qui se destinent à la vie coloniale, — je dis la vie coloniale dans son sens le plus élevé, — c'est-à-dire les jeunes qui soient dignes de représenter la France, dignes de remplir des fonctions gratuites, de porter le drapeau de la France. Il faut leur laisser une certaine liberté de formation, et je demanderais, par conséquent, pour les élèves diplômés des écoles supérieures de commerce, la faculté de se préparer à un concours libre et spécialisé pour le recrutement des fonctionnaires coloniaux; je demande pour eux la faculté de se préparer comme ils l'entendront sans suivre des cours réguliers. Il me semble qu'une thèse écrite, puis débattue oralement sur un sujet choisi, doit pouvoir donner le droit d'embrasser la carrière coloniale tout aussi bien qu'un stage d'un an dans une école de Paris. La préparation libre est encore la meilleure.

M. Combes. — Messieurs, j'ai l'honneur de vous donner lecture du vœu que je viens de rédiger, comme suite à l'exposé que je vous ai présenté tout à l'heure:

*Le Congrès :*

*Considérant que les tentatives d'extension de notre domaine colo-*

*nial ne pourront être réellement fructueuses que si les territoires conquis à la France sont sérieusement administrés et intelligemment exploités ;*

*Considérant qu'une préparation spéciale s'impose aux jeunes gens qui ont la vocation coloniale, mais que, en raison de la diversité des milieux où ils auront à fournir leur carrière, cette préparation ne saurait faire l'objet d'un programme d'études uniques;*

*Émet le vœu:*

*1° Qu'à l'avenir le recrutement des administrateurs coloniaux ne soit plus monopolisé par l'École Coloniale;*

*2° Que les écoles supérieures de commerce soient dotées des ressources nécessaires pour former, chacune dans sa sphère spéciale, de jeunes hommes bien préparés pour compléter dignement, aux colonies, l'œuvre de nos explorateurs et de nos soldats.* (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — A ce sujet, Messieurs, je vous proposerais de procéder cette fois-ci comme nous l'avons fait en 1886, avec un résultat extrêmement heureux : Tous les vœux seraient rédigés par votre Président, au dernier moment et après discussion, en tenant compte de toutes les opinions; parce que nous ne serons peut-être pas d'accord sur toutes les parties du vœu émis par M. Combes. Nous pourrions avoir à le modifier. Ne prenez donc pas le vœu de M. Combes comme une rédaction définitive : c'est un premier projet, c'est un canevas. Comme l'a bien dit M. Isaac, nous accepterons beaucoup de choses dans ce vœu, mais nous n'accepterons pas tout.

M. GAUTHIOT. — Qu'il me soit permis de remercier très sincèrement M^lle^ Malmanche de ce qu'elle vient de dire, et qui ne sort pas du sujet, à propos de l'action que les femmes peuvent avoir sur notre expansion coloniale. Je suis heureux de constater qu'à l'heure actuelle il est presque de mode pour les femmes d'accompagner les membres de leur famille, qui au Tonkin, qui en Annam, qui aux Indes ou ailleurs.

Si je me permets de remercier M^lle^ Malmanche de ce qu'elle a bien voulu nous dire à ce sujet, c'est que je tiens de près à ce mouvement colonial qu'elle a cherché à favoriser dans sa sphère.

J'arrive maintenant au sujet qui nous occupe : M. Combes demande que les emplois d'administrateurs coloniaux, — les mots « administrateurs coloniaux » compris dans leur plus large acception, — M. Combes demande que ces places ne soient plus uniquement réservées aux élèves de l'École Coloniale. Je lui demande pardon de lui faire observer qu'il signale là un fait dont l'existence pourrait bien être contestée par les élèves mêmes de l'École en question : à savoir que ces places leur sont réservées. Ils demanderaient plutôt qu'il en soit ainsi ; et, de fait, il n'y a pas de monopole pour les élèves de l'École Coloniale.

La première partie du vœu de M. Combes paraît donc sans objet.

Il y a dans le vœu une deuxième partie à laquelle je m'associerais volontiers : « Que les élèves sortant des écoles de commerce entrent à l'École Coloniale. » J'ai moi-même engagé à entrer à l'École Coloniale des élèves sortant des écoles supérieures de commerce, des cours préparatoires à Saint-Cyr et à Polytechnique, et je ne saurais combattre l'expression d'un désir dont la réalisation contribuerait sans doute au développement de l'École Coloniale.

Mais je vous demande la permission d'ajouter une observation : J'ai été pendant quelque temps administrateur de cette École Coloniale qui a été attaquée de divers côtés, pour des motifs d'ordre différent, par des hommes de grande valeur qui favorisaient : ceux-ci l'École des Sciences politiques, dont je connais l'importance et la haute valeur ; ceux-là la création d'écoles coloniales départementales. Les derniers faisaient de la décentralisation au dernier degré. Je ne songerais, du reste, pas à m'en plaindre si nous ne pouvions arriver à trouver de bons administrateurs qu'en exigeant d'eux un diplôme. Mais est-ce le cas ? Le monopole de l'École Coloniale, dont on se plaint, existe-t-il en fait ? Non. En faisant appel à mes souvenirs, je trouve qu'il n'a dépendu que de plusieurs fils d'industriels et de commerçants, par exemple, d'entrer sans diplôme de l'École Coloniale dans la carrière coloniale ou consulaire, et que, parmi les agents qui occupent actuellement des postes

dans l'administration coloniale, en Asie ou en Afrique, il en est beaucoup que je pourrais citer qui ne sont point passés par l'École dont on parle. Il n'y a donc pas, en fait, je le répète, de monopole en faveur de ses élèves pour les emplois d'administrateur colonial. Ce qui est vrai, c'est qu'un petit nombre d'entre eux trouvent place, à la suite des examens, en Afrique, en Indo-Chine, en Algérie ou ailleurs. Ceci dit, j'appuierai bien volontiers la seconde partie du vœu que M. Combes vient de nous proposer au nom du Conseil d'administration de l'École supérieure de Commerce de Marseille.

M. le Président. — Avant de donner la parole à un autre orateur, je prierai M. Gauthiot de nous dire s'il n'a pas fait erreur au sujet du monopole de l'École Coloniale? A l'heure actuelle on nomme encore, aux emplois dans les colonies, des jeunes gens ou des personnes qui ne sortent pas de l'École Coloniale : c'est vrai! Mais n'est-ce pas parce qu'il n'y a pas assez d'élèves à l'École, et les règlements ne réservent-ils pas pour plus tard tous les emplois aux élèves de l'École Coloniale?

M. Combes. — Les emplois sont réservés à l'École Coloniale.

M. le Président. — Nous demandons la libre concurrence. Et la création de l'École Coloniale a aboli la concurrence et a fait un monopole en sa faveur.

M. Garcia del Salto. — Permettez-moi, Messieurs, une petite observation. Vous savez qu'aujourd'hui nous avons commencé notre séance à neuf heures; nous avions quatre questions à étudier. Il est onze heures et nous n'avons abordé que deux questions. Si nous voulons arriver en temps utile au bout de nos travaux, il est nécessaire que chaque communication ne soit appuyée ou combattue que par un ou deux de nos collègues, sans quoi nous risquons, comme aujourd'hui, de n'arriver jamais au bout de notre programme.

M. le Président. — Je vous ai dit en commençant, Messieurs, que votre Président avait les défauts de ses qualités; il a aussi les qualités de ses défauts. Je puis vous donner l'assurance que nous arriverons au bout de toutes les questions qui sont soumises à nos délibérations et que chacun pourra manifester son opinion. Nous achèverons notre travail et ce sera un excellent travail. *(Applaudissements.)*

M. Moreau. — Il y a, dans la proposition faite au nom de l'École supérieure de Commerce de Marseille, une question très grave qui a passé inaperçue : On veut spécialiser, dès l'origine, les jeunes gens qui se présentent pour entrer dans la carrière coloniale. J'ai beaucoup vécu dans les colonies; j'y ai connu beaucoup de monde. Je déclare qu'il est impossible, au point de vue de la santé, de venir dire à quelqu'un : Vous allez concourir pour le Soudan, vous resterez toute votre vie au Soudan. Il y a là une impossibilité matérielle.

M. Combes. — Vous ne pouvez pas préparer, d'après un programme unique, les jeunes gens qui se destinent au Soudan et ceux qui se destinent au Tonkin!

M. Moreau. — Je maintiens qu'on ne peut pas dire à un homme : vous resterez dans telle colonie, attendu que ce serait le vouer à une mort prochaine. Nous ne pouvons conserver nos administrateurs coloniaux qu'en les changeant fréquemment de colonie: en les envoyant à Terre-Neuve pour les reposer du Soudan, en Nouvelle-Calédonie pour les reposer de la Guyane. Il y a là un fait brutal qui nous défend de condamner un individu à rester dans le même pays. Il est donc nécessaire que les concours pour les emplois coloniaux ne soient pas spécialisés par colonies, mais qu'ils présentent une généralisation suffisante pour qu'un jeune homme puisse passer d'une colonie dans une autre.

Les individus qui peuvent vivre longtemps dans une même colonie sont tellement rares qu'on ne doit pas les compter.

Il est beau de dire aux mères, aux sœurs: Engagez vos fils,

vos frères à partir pour les colonies. Mais il faut qu'on sache aussi que plusieurs de nos colonies ont un climat dangereux; qu'il faut, pour y résister, de rudes tempéraments; qu'il faut, en tous cas, des retours fréquents dans la mère-patrie, pour se retremper sous un ciel plus clément.

Il est donc de toute nécessité que l'examen colonial soit assez généralisé pour que l'on puisse passer d'une colonie dans une autre. La spécialisation en cette matière est une utopie.

M. COMBES. — Cependant, je dois faire remarquer la difficulté qu'il y aurait pour les élèves à apprendre toutes les langues parlées aux colonies.

M. GAUTHIOT. — J'ai dit tout à l'heure que j'étais d'accord avec la proposition de M. Combes pour demander que l'entrée de l'École Coloniale fût accordée sans examen aux élèves diplômés de toutes les écoles commerciales.

M. LE PRÉSIDENT. — Deux propositions sont en présence : celle de M. Combes, qui, si je l'ai bien comprise, consiste à demander que les élèves des écoles supérieures de commerce aient le droit d'obtenir des emplois coloniaux, sans passer par l'École Coloniale.

M. COMBES. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT. — Puis la proposition de M. Gauthiot, qui demande que les élèves diplômés des écoles supérieures de commerce aient le droit d'entrer, sans examen, dans l'École Coloniale.

M. GAUTHIOT. — Je crois qu'il ne peut y avoir de doute dans ma pensée. Un de nos collègues exprime le regret qu'un plus grand nombre d'élèves des écoles supérieures de commerce n'entrent pas dans le corps des administrateurs coloniaux. C'est le point de départ de la proposition qu'il nous a

faite. Je ne m'attache qu'à ce point de départ. Je réponds qu'il y a trois moyens d'entrer dans les services coloniaux.

On peut passer par l'École libre des Sciences politiques...

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis d'un avis tout opposé. Je suis administrateur de l'École des Sciences politiques, et j'ai à côté de moi un des plus brillants élèves de cette École; il vous dira que les élèves sortant de l'École des Sciences politiques ne peuvent se présenter pour les fonctions d'administrateurs coloniaux; qu'on en a fait un monopole en faveur de l'École Coloniale. Je le maintiens.

M. GAUTHIOT. — Je ne contesterai pas une assertion que je ne crois pas d'accord avec les faits; ma déférence pour notre Président l'exige. Je persiste à croire que le monopole n'existe pas en fait et me borne à déclarer — ce en quoi j'étais d'accord avec M. Combes — qu'il serait très bon d'insister auprès des élèves des écoles commerciales pour qu'ils entrent au service colonial.

M. LE PRÉSIDENT. — Je fais une proposition ainsi conçue : « Nous demandons que les élèves des écoles supérieures de commerce, munis de leur diplôme, aient le droit de se présenter pour les emplois coloniaux. » *(Assentiment.)*

La séance est levée à onze heures cinquante minutes.

## SÉANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1895

**Présidence de M. Jacques SIEGFRIED**

La séance est ouverte à neuf heures dix minutes.

M. Merckling, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté, après une observation de M. Paulet.

M. LE PRÉSIDENT. — Le délégué de la Hongrie, M. le docteur Kovacs, m'a chargé de remettre à chacun des membres de la Section commerciale un ouvrage sur les *Fabricants-Exportateurs du royaume de Hongrie.*

M. MERCKLING. — Je présente, au nom de M. Pollet, délégué de la Belgique, une notice sur l'*Enseignement commercial en Belgique.* Ce travail n'est pas destiné à être lu ; il sera inséré dans le compte rendu général du Congrès.

### Notice sur l'Enseignement commercial en Belgique

Par E.-A. POLLET

Délégué du Gouvernement Belge.

Il y a en Belgique quelques établissements d'enseignement qui s'occupent exclusivement, ou presque exclusivement, de l'enseignement commercial. Nous citerons l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers, l'Institut commercial d'Anvers et l'École du Commerce et de l'Industrie du Collège de Melle. Il y a lieu d'y ajouter aussi le Cercle Polyglotte et d'Études commerciales de Liège, le Cercle des Études commerciales de Verviers.

Voici quelques renseignements sur ces différentes institutions :

**Institut supérieur de Commerce d'Anvers.**

L'Institut supérieur de Commerce d'Anvers a été créé par arrêté royal du 29 octobre 1852. Les dépenses de cet établissement sont supportées actuellement par le budget du Ministère de l'Industrie et du Travail et par le budget de la Ville d'Anvers. La subvention annuelle de la Ville d'Anvers ne peut être inférieure au quart de la dépense. L'Administration communale d'Anvers fournit le bâtiment et le matériel nécessaire, l'entretien de ceux-ci est également à sa charge.

Les études de l'Institut supérieur de Commerce sont de deux années. Il y a des examens d'entrée, de passage (de la première à la deuxième année) et de sortie. Les élèves qui possèdent certains certificats d'études, notamment le certificat de première professionnelle des athénées, sont dispensés de l'examen d'entrée. Un cours préparatoire est organisé à l'Institut pour préparer les élèves à ce dernier examen. A la fin de la deuxième année d'études, les élèves peuvent obtenir, devant un jury nommé par le Gouvernement, le diplôme de licencié en sciences commerciales.

Des subsides sont accordés aux élèves par les Ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de l'Industrie et du Travail; par certaines provinces, notamment par celles d'Anvers, de Brabant, de Liège et de Hainaut, et par la Société des anciens étudiants de l'Institut supérieur de Commerce. Ces subsides sont variables, mais on peut estimer de 14,000 à 15,000 francs le montant total des subsides accordés.

Depuis quelques années, les cours de l'Institut ont été dirigés davantage vers les connaissances pratiques; ils ont été développés, déblayés de tout ce qui était dicté en fait de documents et de statistiques afin d'utiliser ce temps gagné à des développements pratiques ou à des leçons orales. La plupart des cours sont répétés, et les élèves sont soumis à des examens permanents, écrits et oraux, dont les moyennes constituent la cote de mérite de chaque élève. Cette cote et celle de l'examen donnent, par leur moyenne, la cote finale. Le contrôle des études est devenu ainsi plus sérieux. Les examens de fin d'année offrent moins de hasards ou de chances; le travail de toute l'année, constaté par la cote de mérite, est un critérium plus certain que les quelques heures d'examen et donne d'excellents résultats.

C'est la modification la plus importante apportée au programme de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers. Mais certains cours

demandent à être développés davantage; d'autre part, certaines matières, très utiles, ne figurent actuellement pas au programme, faute du temps nécessaire. Il est question depuis longtemps de créer une troisième année d'études, afin de pouvoir réaliser cette double mesure. Il est à espérer que cette création ne se fera plus attendre longtemps; les progrès réalisés par le commerce et l'industrie demandent que ce perfectionnement soit apporté sans retard à notre premier établissement d'instruction commerciale.

Le nombre des élèves de l'École d'Anvers s'est accru dans de fortes proportions dans ces dernières années. En 1889-90, il y avait 141 élèves, dont 89 Belges et 52 étrangers; en 1892-93, il y avait 228 élèves, dont 126 Belges et 102 étrangers. En 1894-95, il y avait 33 élèves au cours préparatoire.

La proportion relativement considérable de l'élément étranger prouve la bonne réputation dont jouit dans les autres pays l'enseignement donné à l'Institut.

Quant aux élèves belges, leur nombre s'accroit d'année en année. Sur les 126 Belges qui fréquentaient les cours de l'Institut en 1892-93, 58 étaient Anversois, dont plusieurs appartenaient à des familles importantes, ce qui montre que nos négociants comprennent que la situation du commerce universel exige de nos jours des connaissances théoriques très étendues.

Les licenciés en sciences commerciales sont répandus dans la plupart des pays du monde. En Belgique ils occupent des positions en vue dans le commerce, dans la Banque, dans l'enseignement, dans l'administration, dans les consulats, etc.

L'influence des études de l'Institut supérieur de Commerce sur le développement de nos échanges est indiscutable.

Disons en terminant que le porteur du diplôme de capacité délivré par l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers peut obtenir une des bourses qui ont été instituées par arrêté royal du 19 février 1862 en faveur des jeunes Belges qui vont à l'étranger s'initier à la pratique commerciale. Un crédit de 45,000 francs est inscrit tous les ans à cet effet au budget du Ministère des Affaires étrangères. Les bourses sont ordinairement de 6,000 francs par an et peuvent être accordées pour une durée de trois ans.

### Institut commercial Saint-Ignace d'Anvers.

Cet Institut se trouve sous la direction de la Compagnie de Jésus. Les études sont de six années et portent notamment sur les langues française, flamande, anglaise, allemande et espa-

gnole, l'histoire du commerce et de l'industrie, la géographie commerciale et industrielle, les opérations commerciales, la comptabilité, les produits commerçables, le droit commercial, l'économie politique, etc. Un musée commercial est annexé à l'établissement.

Il y a des examens à la fin de chaque année d'études. Les élèves qui ont terminé leurs études passent un examen sur l'ensemble des branches commerciales devant un jury composé de notabilités de la place d'Anvers. Ce jury confère un diplôme de capacité aux élèves qui ont subi cette épreuve avec succès.

### L'École de Melle.

L'École de Commerce et d'Industrie, annexée à la maison de Melle-lez-Gand, qui se trouve sous la direction des Joséphites, comporte six années d'études. On y enseigne les langues française, flamande, allemande, anglaise et espagnole, les opérations commerciales, la comptabilité, le droit civil et commercial, les connaissances des marchandises, l'économie politique, le droit des gens, la législation consulaire, la géographie commerciale et industrielle, l'histoire du commerce et de l'industrie, etc.

Les élèves ne sont admis à l'École de commerce et d'industrie qu'après avoir fait une sixième professionnelle.

Un musée de commerce et d'industrie, dont la création remonte à 1840, et qui compte plus de 20,000 échantillons, est annexé à l'établissement de Melle.

Les cours ont été fréquentés par des milliers d'élèves, aujourd'hui dispersés dans la plupart des pays du monde et établis dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, dans les banques, dans les administrations publiques et privées, dans les Sociétés d'assurances, dans les consulats, etc.

### Cercle Polyglotte et d'Études commerciales de Liège.

Fondé en 1868, sous le nom de Vlaamsche eendracht (Union flamande), dans le but de propager l'étude de la langue flamande par l'enseignement de cette langue. En 1882, le Cercle se reconstitua sous le nom de Cercle Polyglotte et d'Études commerciales, d'accord avec la Chambre de Commerce (Comité de l'Union commerciale et industrielle).

En 1882, le programme fut considérablement élargi ; il compre-

nait l'allemand, l'anglais, le flamand, l'italien, l'espagnol et le français (ce dernier cours réservé aux étrangers), la comptabilité, les éléments du droit civil et du droit commercial, la géographie commerciale et l'économie politique.

Depuis, on y a ajouté des cours de conversation pour l'allemand, l'anglais et le flamand, et les branches suivantes : histoire des produits commerçables, législation douanière et mathématiques commerciales, économie politique et comptabilité supérieure.

On a également l'intention de commencer en octobre prochain, si l'on trouve un noyau d'élèves, un cours de droit administratif.

Les cours se donnent de huit à dix heures du soir; la cotisation annuelle est de 21 francs pour la première année, de 15 francs pour les autres.

En 1884, a été créée une section de dames dont les cours se donnent de quatre à six heures du soir. Ceux-ci comprennent l'allemand, l'anglais, le flamand, la comptabilité et la littérature française.

Les cours pour hommes ne sont accessibles qu'aux jeunes gens âgés de dix-huit ans au moins; ceux pour dames aux jeunes filles âgées de quinze ans au moins.

Le programme de la section hommes comportait, en 1894-95, quarante-cinq heures de leçons par semaine; les cours pour dames, dix-sept heures de leçons par semaine.

Depuis quelques années, le Gouvernement accorde un subside au Cercle. La Ville de Liège en a fait autant, sous la condition de pouvoir désigner un certain nombre de jeunes gens qui sont admis gratuitement à fréquenter les cours.

En 1894-95, le Cercle comptait 302 élèves hommes, 10 boursiers hommes, 64 élèves dames, 10 boursières dames, 16 professeurs hommes, 5 professeurs dames.

Chaque matière (langue ou science) comporte un examen de sortie non obligatoire à subir devant un jury composé pour partie de personnes désignées par la Chambre de Commerce, pour partie de professeurs de l'Athénée ou de l'école moyenne, de consuls et de professeurs du Cercle. Le jury délivre un diplôme aux élèves qui ont subi cet examen de manière à montrer qu'ils connaissent la langue ou la science faisant l'objet de l'examen.

En 1893-94, lès divers jurys ont décerné 4 diplômes pour la comptabilité supérieure (1 dame), 27 diplômes pour la comptabilité (7 dames), 6 diplômes pour l'allemand (1 dame), 3 diplômes pour le flamand (1 dame), 2 diplômes pour l'anglais, 2 diplômes pour l'italien, 4 diplômes pour l'espagnol.

**Cercle d'Études commerciales de Verviers.**

Ce Cercle, qui a pour but la diffusion des connaissances commerciales et particulièrement des langues étrangères, a été créé en 1870 au sein de la Société la Franchimontoise, sous le patronage de celle-ci et sous celui de la Société industrielle et commerciale de Verviers. Pour atteindre ce but, des cours sont ou peuvent être établis pour l'étude des langues vivantes (anglais, allemand, espagnol, italien, flamand), de la géographie commerciale, de la tenue des livres, du droit commercial, de l'économie politique et de la sténographie.

Les élèves doivent être âgés de seize ans et, dans des cas spéciaux, on se réserve d'admettre des jeunes gens âgés de quatorze ans.

Les cours se donnent de huit à dix heures du soir. Certains cours se donnent le dimanche, de neuf heures à midi. Il y a aussi des cours spéciaux pour dames.

La Ville de Verviers accorde au Cercle d'Études commerciales un subside annuel de 300 francs.

**École professionnelle de Commerce de Gand.**

Dans sa séance du 5 août dernier, le Conseil communal de Gand a décrété la création d'une école professionnelle de commerce, conformément aux conclusions du rapport de M. de Bast.

Le programme comprend :

1° L'enseignement pratique des langues modernes, surtout de l'anglais et de l'allemand (correspondance, conversation, comptabilité);

2° La tenue des livres, comptabilité et application du calcul aux opérations commerciales, surtout les travaux pratiques ;

3° La calligraphie, la sténographie, la dactylographie;

4° La géographie commerciale et industrielle, spécialement en ce qui concerne les produits fabriqués ou vendus à Gand et en Belgique ;

5° Institutions commerciales et droit usuel. Législation commerciale.

Indépendamment de ces cours, qui seront obligatoires, les élèves pourront suivre à l'école industrielle les cours existants de dessin, d'économie industrielle, de chimie, d'algèbre et de géométrie, s'ils ne possèdent pas les connaissances suffisantes dans ces branches.

Si, comme tout le fait prévoir, le succès de l'école est assuré, si les élèves qui en sortiront se placent facilement, il entre dans les intentions du Conseil communal de proposer des extensions au programme précité, de manière à pouvoir fournir au commerce des chefs de maisons capables et instruits, et avoir à Gand une école qui se rapprocherait, dans une certaine mesure, de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers.

Mais d'ici là la nouvelle école se bornera à donner aux jeunes gens une éducation pratique suffisante pour assurer leur admission dans les bureaux composés en général de commis étrangers.

Si des élèves non favorisés de la fortune montraient des dispositions spéciales et désiraient continuer leurs études commerciales à Anvers, le Conseil communal n'hésiterait pas à leur accorder des subsides à cet effet.

L'initiative prise par le Conseil communal de Gand mérite les éloges de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre commerce et de notre industrie. Il est à espérer que d'autres administrations suivront bientôt le même exemple.

***

Le nombre de nos écoles de commerce n'est en rapport ni avec notre production industrielle, qui dépasse environ cinq fois notre consommation, ni avec l'importance de notre commerce extérieur, qui s'est élevé, en 1893, à environ cinq milliards et demi de francs (importations et exportations réunies, commerce général), soit environ les trois cinquièmes du commerce extérieur de la France.

Il y a lieu de faire remarquer, toutefois, que les cours de commerce et de langues occupent une place importante dans l'enseignement de certaines écoles, notamment dans les écoles moyennes, dans les athénées, dans les collèges communaux et épiscopaux, dans les écoles industrielles, et qu'un enseignement commercial supérieur sera organisé prochainement dans les Universités de l'État.

L'enseignement commercial a commencé à pénétrer dans les *écoles primaires*. Certaines villes ont organisé dans leurs écoles primaires supérieures des cours de langues allemande et anglaise et de tenue de livres.

Le programme des études des *écoles moyennes* de l'État (il y en a actuellement 79) comporte des cours d'anglais, d'allemand, de tenue de livres et des notions de droit commercial. On devrait y ajouter quelques notions d'économie politique.

Les humanités modernes des *athénées royaux*, au nombre de 20, font partie de l'enseignement moyen et se divisent en deux catégories : les établissements situés dans la région wallonne et ceux situés dans la région flamande.

Dans les premiers, le flamand ou l'allemand sont enseignés comme langues principales dans les 7 classes et comportent 27 heures de leçons par semaine; enseignés comme langues accessoires, l'allemand ou le flamand figurent au programme à partir de la sixième et comportent 18 heures par semaine.

Dans les seconds, l'allemand est enseigné à partir de la sixième, en tout 17 heures par semaine.

L'enseignement de l'anglais commence en quatrième dans les deux sections et prend 10 heures par semaine.

Quant aux sciences commerciales, elles prennent 14 heures par semaine pour chacune des deux sections et sont enseignées à partir de la cinquième. Ce n'est que depuis l'année 1893 que les sciences commerciales figurent aux cours de la cinquième professionnelle; avant cette époque, elles ne s'enseignaient qu'à partir de la quatrième. Des musées commerciaux sont annexés à la section commerciale des athénées.

Indépendamment des écoles moyennes de l'État, il ya 5 *écoles moyennes communales* et 4 *écoles moyennes patronnées*, dont les études correspondent à celles des écoles moyennes de l'État.

Il y a aussi 8 *collèges communaux* et 7 *collèges patronnés* subsidiés par l'État, dont le programme est à peu près identique à celui des athénées royaux.

Nous ne pouvons omettre un grand nombre d'*écoles privées* dont les études se rapprochent de celles des écoles moyennes et des athénées. Elles sont généralement dirigées par la Compagnie de Jésus et par les évêques.

L'étude des langues flamande, allemande et anglaise, ainsi que la tenue des livres, figurent parmi les branches facultatives du programme des *écoles normales* et des sections normales primaires de l'État.

Le programme des sections *normales d'enseignement moyen*, établies à Bruges et à Nivelles, comprennent les langues flamande, allemande ou anglaise, les sciences commerciales, l'économie politique et des notions de droit public.

Un arrêté royal du 9 novembre 1880 avait autorisé l'organisation à l'*École normale des Sciences*[1] de Gand, à titre provisoire

1. Supprimée depuis quelque temps.

et d'essai, d'une section spéciale pour la formation de professeurs de sciences commerciales.

Le nombre des professeurs agrégés formés à cette section pouvant largement suffire, pendant plusieurs années, aux chaires de sciences commerciales dans les athénées et les collèges, et aucun élève ne s'étant plus présenté d'ailleurs, pour suivre les cours, la section a été supprimée par arrêté royal du 31 août 1884.

Il y a en Belgique trente-deux *écoles industrielles,* lesquelles reçoivent un subside de l'État, de la province et de la commune.

Les programmes varient suivant les besoins des industries locales; dans chaque commune, les études sont surtout dirigées vers les diverses branches d'industrie qui s'y exercent. Dans certaines d'entre elles, on donne des cours de commerce et de langues.

A Ath, on enseigne l'arithmétique commerciale; à Bruxelles, le droit commercial et la comptabilité; à Châtelet, le droit commercial, le commerce, la tenue des livres et la géographie industrielle et commerciale; à Gand, la comptabilité industrielle et commerciale, les langues anglaise et allemande; à Jumet, le commerce, l'anglais et l'allemand; à La Louvière, le commerce, des notions de droit commercial et la géographie industrielle.

Dans certaines localités, les emplois de commis, qui étaient occupés auparavant par des étrangers, le sont maintenant, en bonne partie, par des Belges, grâce aux cours de commerce, de comptabilité et de langues donnés dans les écoles industrielles.

Les cours des écoles dont il s'agit, institués en vue de donner à l'ouvrier une instruction scientifique, se donnent le matin, le soir et le dimanche.

Le *Syndicat général des Voyageurs de commerce* a organisé à Anvers, à Gand et à Bruxelles, des cours pour l'enseignement de la comptabilité et des langues.

Certaines villes, notamment Bruxelles, Liège et Anvers, ont organisé dans leurs *écoles d'adultes,* écoles du dimanche et du soir, des cours de langues étrangères et de commerce.

A l'*École provinciale d'Industrie et des Mines du Hainaut,* établie à Mons, on enseigne l'économie politique et les éléments de droit public et administratif et de droit industriel. Tout élève qui sait lire et parler l'allemand ou l'anglais reçoit le diplôme avec une mention supérieure à celle que lui ont value ses examens et travaux de concours. Cette école est subsidiée par l'État, la province et la Ville de Mons.

Le programme de l'*Institut agricole de l'État*, à Gembloux, comprend la comptabilité et l'économie politique.

Les *Écoles de Navigation* d'Anvers et d'Ostende comprennent parmi leurs études le commerce, la comptabilité, le droit commercial. Il est tenu compte à tous les candidats, dans les examens, de la connaissance simultanée des deux langues en usage en Belgique, ainsi que de la connaissance de l'anglais.

Parmi les cours donnés à l'*École supérieure des Textiles et École professionnelle* de Verviers, école subsidiée par la commune, la province et l'État, je relève la comptabilité, les notions de droit commercial, les langues allemande et anglaise. La création de cette école date de novembre 1894.

Voici, en terminant, quelques renseignements sur les cours de commerce donnés ou projetés dans les *Universités:*

Un arrêté royal du 2 octobre 1893 a institué dans la Faculté de droit des deux Universités de l'État (Gand et Liège), les grades et diplômes scientifiques de candidat en sciences politiques, de licencié et de docteur en sciences administratives, de licencié et de docteur en sciences politiques, de licencié et de docteur en sciences sociales.

Les examens à subir comprennent plusieurs matières d'ordre économique. Ainsi, l'examen de licencié en sciences politiques comprend l'histoire diplomatique de l'Europe, le droit des gens (neutralité de la Belgique; législation consulaire et matières spéciales), le régime colonial et la législation du Congo. Parmi les matières qui figurent au programme de l'examen de licencié en sciences administratives, on relève la statistique et la science financière, et, pour obtenir le grade de licencié en sciences sociales, il faut connaître notamment l'histoire économique (matières spéciales), l'économie politique (matières spéciales) et la science financière.

A l'Université de Liège, la géographie industrielle et commerciale et l'économie politique font partie de la troisième épreuve de l'examen pour l'obtention du diplôme de capacité conférant le titre d'ingénieur des mines ou des arts et manufactures.

La géographie commerciale et l'économie politique font aussi partie du programme des études des écoles d'ingénieurs annexées à l'Université de Gand.

Un cours facultatif de comptabilité commerciale et industrielle et des conférences sur l'administration commerciale et industrielle sont donnés à l'École des Arts et Manufactures de Gand.

Ajoutons ici que le Gouvernement, voulant donner satisfaction au vœu exprimé par le Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie, a décidé de créer dans les Universités de l'État un ensei-

gnement commercial supérieur, dont la durée serait de deux ans. Voici les matières sur lesquelles porteront les examens:

Langue française;
Langue flamande;
Langue anglaise et allemande;
Droit constitutionnel;
Droit administratif, — règlements consulaires;
Droit civil;
Droit des gens;
Droit commercial et maritime, — législation commerciale comparée;
Droit international privé;
Économie politique et statistique;
Géographie industrielle et commerciale;
Comptabilité et science financière commerciale;
Produits belges et marchandises d'importation et d'exportation.

Le diplôme qui sera délivré rendra apte aux fonctions consulaires.

Voici quelques renseignements sur les cours économiques donnés dans les deux Universités libres de Louvain et de Bruxelles.

Le programme de l'École des Sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain comprend les éléments du droit des gens, l'économie politique, les éléments du droit international privé, le régime colonial en droit comparé, l'organisation de l'État indépendant du Congo, la politique commerciale de la Belgique et des principaux États de l'Europe et de l'Amérique, le régime consulaire, les impôts et la géographie industrielle et commerciale.

Les épreuves à subir pour les examens d'ingénieurs portent notamment sur l'économie politique, la législation minérale et industrielle, la géographie industrielle et commerciale.

Dans les écoles supérieures d'agriculture et de brasserie, annexées à l'Université de Louvain, on donne un cours d'économie politique et de comptabilité.

Quant à l'Université libre de Bruxelles, voici les cours économiques qui y sont donnés:

*a)* A l'École des Sciences sociales: les éléments de la théorie des assurances, le régime colonial et la législation du Congo, l'histoire des doctrines économiques et socialistes, la propriété foncière, le droit industriel;

*b)* A l'École Polytechnique: la géographie industrielle et commerciale, l'économie politique, la législation des mines.

**Enseignement commercial pour filles.**

Il n'y a pas jusqu'ici, en Belgique, d'école exclusivement destinée à l'enseignement commercial des jeunes filles. Mais il y a un très grand nombre d'établissements d'enseignement dont le programme comprend des cours de commerce et de langues étrangères. D'autre part, des cours analogues ont été organisés dans certaines villes.

Voici quelques indications à ce sujet.

L'enseignement de l'anglais et de l'allemand fait partie du programme des cours des *écoles primaires supérieures* de certaines communes; il en est de même de la tenue des livres.

L'anglais, l'allemand et les sciences commerciales figurent au programme des cours des *écoles moyennes de l'État* pour filles et des *écoles moyennes communales* pour filles. Les premières sont au nombre de 34 et les autres, qui sont subsidiées par l'État, au nombre de 5.

On a créé des cours de langues allemande et anglaise et de comptabilité dans les *écoles normales* et les sections normales primaires de l'État pour filles.

Les cours des *sections normales d'enseignement moyen* pour filles, sections établies à Liège et à Bruxelles, comprennent les langues allemande et anglaise, la tenue des livres, et des notions de droit commercial.

Plusieurs villes ont organisé des *écoles professionnelles* de jeunes filles, où l'on donne des cours de langues allemande et anglaise, de tenue de livres, de géographie commerciale, de rédaction et de droit commercial. Ces cours existent notamment dans les écoles professionnelles de filles de Bruxelles, de Liège, d'Anvers, de Verviers, de Saint-Josse-ten-Woode, d'Ixelles, de Gand, etc. Les écoles dont il s'agit jouissent toutes d'un subside de l'État, quelques-unes reçoivent, en outre, un subside de la province ou de la ville. Elles sont actuellement au nombre de 14 et ont formé de nombreux comptables et correspondants féminins pour nos négociants.

Les sciences commerciales sont également enseignées dans les *écoles d'adultes* de demoiselles organisées par certaines villes. A l'école d'adultes de Bruxelles on donne des cours d'anglais et d'allemand pour dames.

Le *Cercle Polyglotte et d'Études commerciales* de Liège et le *Cercle d'Études commerciales* de Verviers ont organisé des cours de langues et de sciences commerciales pour dames.

Il existe, en outre, un très grand nombre d'établissements privés pour jeunes filles, où l'on enseigne les langues et les sciences commerciales. Ils appartiennent en majorité au clergé.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Penot, directeur de l'École supérieure de Commerce de Lyon, sur les *Modifications qui pourraient être apportées dans les règlements des Écoles supérieures de Commerce.*

## Modifications qui pourraient être apportées dans les règlements des Écoles supérieures de Commerce

Par M. PENOT

Directeur de l'École supérieure de Commerce de Lyon.

M. PENOT. — Mesdames, Messieurs, je serai extrêmement concis dans l'exposé que je vais vous soumettre.

Vous avez entendu dire, hier, par M. Georges Paulet, dans son intéressante conférence sur l'Enseignement technique, que toutes les questions concernant cet enseignement sont soumises au Conseil supérieur de l'enseignement technique. Un décret, qui a, je crois, deux ans d'existence, a fixé la composition de ce Conseil supérieur. Les écoles de commerce y sont représentées par un directeur et un professeur nommés par le Ministre. Jusqu'à présent, le directeur de l'École des Hautes Études commerciales de Paris a seul fait partie de ce Conseil. Nous pensons qu'en présence de l'augmentation du nombre des écoles de commerce, qui sont au nombre de neuf, il serait bon que les écoles de province, dont les organisations ne sont pas identiques, fussent représentées au Conseil supérieur.

Si vous partagez cet avis, il serait à désirer qu'un directeur de province fût nommé membre du Conseil, non pas au détriment du directeur de l'École des Hautes Études, mais conjointement à lui. Je crois qu'en outre il serait utile qu'on établit

un roulement entre les différents directeurs des écoles de province, de façon que chacun d'eux pût arriver au Conseil supérieur et exposer les besoins de son école.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer le vœu suivant :

*Le Congrès, considérant qu'en France le Conseil supérieur de l'Enseignement technique, dans sa composition actuelle, ne comprend qu'un directeur d'École supérieure de Commerce;*

*Qu'il serait désirable de voir les directeurs des Écoles supérieures de Commerce de province appelés à faire successivement partie du Conseil pour y soutenir, le cas échéant, les besoins spéciaux de l'Enseignement commercial dans ces Écoles;*

*Émet le vœu :*

*Que, si une nouvelle réglementation intervient, elle réserve à cet effet, dans le Conseil supérieur de l'Enseignement technique, deux places aux directeurs des Écoles supérieures de Commerce.*

M. le Président. — J'approuve la première partie du vœu, mais je suis moins favorable à la seconde. Il me paraît difficile d'établir un roulement entre les différents directeurs de province. Le Conseil supérieur est nommé par décret et le décret indique nominativement quels sont les membres du Conseil. On pourrait proposer qu'à chaque renouvellement du Conseil un membre nouveau soit désigné.

M. Moreau. — Puisque c'est un vœu qu'on exprime, ne pourrait-on pas demander que le directeur de province ne soit nommé que pour un an; cela permettrait un renouvellement annuel?

M. le Président. — Nous ne pouvons pas imposer quoi que ce soit au Ministre.

Je consulte l'Assemblée sur l'ensemble de la proposition, laissant au Président, de concert avec M. Penot, le soin de modifier le vœu, pour donner satisfaction à toutes les opinions. *(Adopté.)*

M. MERCKLING. — Je me permets d'ajouter, au nom des professeurs, que, le personnel enseignant n'ayant voix au chapitre nulle part, il serait peut-être bon de demander que l'élément professeur, dont le rôle est très important, obtienne également une représentation plus complète.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous pourrons, dans le vœu, demander la nomination d'un directeur et d'un professeur de province.

M. PENOT. — A l'heure qu'il est, il y a un professeur. Il appartient, je crois, à l'École de Bordeaux.

M. MERCKLING. — Il est unique dans son genre; il est seul.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans la rédaction du vœu, nous tiendrons compte de ces opinions.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Penot a la parole sur la deuxième question à l'ordre du jour : *Examen, au point de vue des améliorations possibles, des conditions dans lesquelles sont obtenus les diplômes dans les Écoles supérieures de Commerce.*

## Examen au point de vue des améliorations possibles des conditions dans lesquelles sont obtenus les diplômes dans les Écoles supérieures de Commerce

Par M. PENOT

Directeur de l'École supérieure de Commerce de Lyon.

A l'heure qu'il est, les diplômes dans les écoles de commerce, sont accordés en vertu d'un règlement émanant du Conseil d'État. Pour obtenir le diplôme supérieur, il faut d'abord réunir un nombre de points qui représente 65 °/₀ du maximum total des points qu'on peut obtenir. Tous les élèves qui atteignent ce minimum sont classés par ordre de mérite. Les quatre premiers cinquièmes de cette liste reçoivent le diplôme supérieur.

Lorsque le Conseil d'État a adopté cette réglementation, au lieu d'attribuer le diplôme à tout candidat réunissant un minimum de points, il avait en vue d'empêcher un jury, peut-être trop indulgent, d'accorder trop facilement ce minimum.

L'intention était excellente; mais, dans la pratique, elle présente de sérieux inconvénients. Les jeunes gens qui, au bout de la première année, sont classés dans le dernier cinquième, craignant de ne pas arriver à reprendre un meilleur rang, se découragent, et quelques-uns abandonnent leurs études à la fin de la première année; d'autres quittent les écoles dans le courant de la deuxième année, car ces jeunes gens sont toujours au courant de leur classement. Or, non seulement ces jeunes gens renoncent ainsi au diplôme, ce qui est leur droit, mais avec la réglementation actuelle, par leur départ, ils empêchent de leurs camarades d'obtenir le diplôme en les faisant passer dans le dernier cinquième. De là un découragement général qui pèse sur une bonne partie de la division, ce dernier cinquième étant variable en raison des départs qui se produisent. Nous pensons que ce mode d'attribution des diplômes demanderait à être modifié. Nous avions déjà, il y a trois ans, tant directement que par l'intermédiaire des Chambres de Commerce et des Associations entre anciens élèves de nos écoles, appelé l'attention du Ministre du Commerce sur ce point délicat. Le Ministre avait reconnu la justesse de nos observations; mais il nous fit remarquer que ce règlement ayant été établi par le Conseil d'État, lui seul avait le droit de le changer; que, comme les écoles de commerce venaient à peine d'être reconnues par l'État, le moment n'était pas opportun pour solliciter une modification au règlement; qu'il fallait attendre quelques années de façon à prouver que notre demande s'appuyait sur l'expérience.

Nous avons attendu, et je crois qu'aujourd'hui le moment serait venu de soumettre la question au Conseil d'État.

Tout récemment, le Ministre a obtenu du Conseil d'État une modification au règlement relatif à la reconnaissance des écoles de commerce; je pense, dès lors, qu'il n'y aurait pas plus de difficultés à apporter cette nouvelle modification.

Cette question est très importante pour nos jeunes gens, et, si vous êtes de mon avis, je vous proposerai de formuler le vœu suivant :

*Le Congrès, considérant que le mode actuel de délivrance des diplômes dans les Écoles supérieures de Commerce françaises risque de décourager les élèves en fin d'études et de priver du diplôme supérieur des élèves méritants, par le seul fait du découragement de certains de leurs camarades;*

*Considérant qu'il y aurait lieu de rechercher un système qui, dans la collation des diplômes supérieurs, ne laisserait plus le sort de certains bons élèves dépendre de la défaillance d'élèves moins forts qu'eux;*

*Émet le vœu :*

*Que les Ministères intéressés mettent à l'étude un remaniement des règlements sur ce point.*

M. GEORGES PAULET. — Je ne puis pas plus soutenir que je ne veux combattre la proposition dont M. Penot vient de se faire l'interprète. Vous comprenez, sans que j'aie besoin d'insister, la situation délicate que me fait mon double titre de vice-président de votre Section et de chef du Bureau de l'Enseignement commercial. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, je ne pourrai qu'écouter et me taire. Je tiens à m'en expliquer tout de suite pour que mon silence ne puisse être imputé à l'indifférence pour le vœu très intéressant qui vous est proposé.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. Paulet de sa déclaration. Nous sommes très heureux qu'il écoute : c'est tout ce que nous demandons.

M. JEANNE-JULIEN : J'appuie, au nom des anciens élèves des écoles supérieures de commerce, la motion proposée par M. Penot.

Je demande à rappeler que, depuis longtemps, l'Union des Associations des Écoles supérieures de Commerce se préoccupe de cette question. C'est même un des motifs qui ont provoqué le groupement de nos Associations, et leur Union s'est fait l'interprète de nos revendications, à deux reprises : elle a envoyé, d'abord, une lettre au Ministre du Commerce, puis une autre au Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

Dans ces lettres étaient exposés les inconvénients que M. Penot vient de signaler.

M. Penot a parlé uniquement du diplôme supérieur; or, à la sortie de l'École, on délivre, en dehors de ce diplôme, un certificat d'études.

Par une disposition du règlement relatif à l'obtention de ce certificat, la moyenne de 13 ne suffit pas toujours, et certains élèves compris dans le dernier cinquième n'y ont pas droit. J'ai sous les yeux un document officiel qui le prouve : c'est la liste de sortie, par ordre de mérite, des élèves de l'École des Hautes Études commerciales. Je vois, par exemple, que l'élève qui est sorti 91e a son certificat, le 92e ne l'a pas, le 93e l'a, le 94e ne l'a pas. Ils ont tous une moyenne supérieure à 13. Supposez que vous reportiez ces jeunes gens dans le quatrième cinquième, vous constaterez que tel élève qui, avec sa moyenne de 13, aurait son diplôme supérieur, parce qu'il se trouve dans le dernier cinquième, n'a même pas son certificat. Par conséquent, j'estime qu'il serait juste de donner le certificat tout au moins à tous les élèves qui ont obtenu la moyenne de 13. Je vois que sur 20 élèves qui ont une moyenne supérieure à 13, il n'y en a que 11 qui aient obtenu le certificat.

M. Penot. — En deux mots, je vais vous expliquer comment il se fait, d'après la réglementation actuelle, qu'un élève classé, par exemple, 91e ait le certificat, tandis que le 90e ne l'a pas. C'est parce que, pour obtenir le certificat, il faut remplir deux conditions : avoir eu 50 °/o du maximum des points attribués aux examens ou compositions qui ont lieu pendant le courant des deux années d'études; réunir 60 °/o des points de l'examen final. Il en résulte qu'un élève qui a travaillé d'une façon soutenue pendant ses deux années, qui a pu obtenir une moyenne supérieure à 10 et qui, à l'examen final, n'arrive pas à avoir une moyenne de 12, se voit refuser le certificat, alors qu'un autre, dont le classement est inférieur au sien, peut avoir obtenu cette moyenne de 60 °/o à l'examen de sortie qui lui assure le certificat. Il y a là, en effet, quelque chose qui paraît anormal et qui s'est rencontré dans quelques écoles.

M. Combes. — A l'École de Marseille, nous avons fait une demande semblable; nous avons réclamé en faveur de ces jeunes gens très méritants, dont le succès est subordonné au séjour à l'École des élèves qui sont classés après eux.

M. le Président. — Nous sommes tous d'accord sur ce vœu, que je propose de rédiger d'une façon définitive avec M. Penot; mais je tiens à dire que nous avons toute chance de parvenir à une solution, attendu que tout le monde s'en occupe, y compris le Ministre du Commerce.

M. Penot. — Vous savez que les écoles de commerce sont presque toutes fondées par l'initiative privée. Lorsque nous avons été reconnus par l'État, on nous a imposé certains règlements qu'il a été assez difficile d'appliquer parce qu'il y avait des habitudes anciennes et locales contre lesquelles on ne pouvait réagir. Nous avons alors réclamé, et je dois dire que nous avons toujours trouvé la plus grande bienveillance de la part du Ministère du Commerce, représenté ici par M. Paulet. Je dirai même que, récemment, le Ministre est entré dans une voie libérale sous ce rapport, puisqu'il a décentralisé l'autorité en donnant aux Conseils d'ordre établis dans les différentes écoles des pouvoirs plus étendus.

Je tiens, au nom des Écoles de Commerce, à remercier M. le Ministre d'être entré dans cette voie, dans laquelle il persévérera, nous l'espérons.

M. le Président. — J'ajouterai, comme une preuve de plus de la bonne volonté du Ministère du Commerce, qu'il ne fait pas tout ce qu'il veut; parce que vous ne devez pas oublier que l'autorité militaire et le Conseil d'État doivent intervenir dans beaucoup de questions relatives à la délivrance du diplôme. Par conséquent, nous devons savoir gré au Ministère de ce qu'il a fait, mais il ne faut pas lui en vouloir si quelquefois les choses vont plus lentement que nous ne le désirerions.

Avant de poursuivre notre ordre du jour, je crois que, pour élucider la question des candidats aux carrières coloniales que

nous avons traitée hier, il serait bon de profiter de la présence ici de M. Guy, délégué du Ministère des Colonies.

Je donne, dans ce but, la parole à M. Camille Guy.

M. Camille Guy. — Hier matin, en mon absence, vous avez discuté la très grave question des carrières coloniales et en particulier de l'École Coloniale. On a avancé, je crois, dans la discussion, que l'École Coloniale actuelle détenait un monopole pour la préparation aux carrières coloniales. Ce mot « monopole » n'est pas actuellement exact. En fait, il n'y a pas de monopole. Cette année même, indépendamment des élèves sortant de l'École, le Ministère des Colonies a nommé un certain nombre d'administrateurs qui ne sortent pas de l'École. Toutefois, il est certain que, si la situation présente n'était pas modifiée, l'École Coloniale posséderait bientôt un monopole.

Voici pourquoi › Dans le règlement de l'École, il est dit que les trente premiers élèves seront placés par le Ministère des Colonies, de préférence à tout autre candidat. Or, comme depuis quelques années on a nommé un très grand nombre d'administrateurs coloniaux et de fonctionnaires, et que les places deviennent de plus en plus rares, il est certain qu'au bout d'un certain nombre d'années, il n'y aura de places que pour les élèves de l'École Coloniale. Cette situation est grave parce qu'elle constituera alors pour cette École un monopole. Le Ministre actuel des Colonies, que j'ai l'honneur de représenter, se préoccupe de cette question.

Il convient avant tout de féliciter l'École Coloniale : elle a rendu de grands services à un moment où il était difficile de trouver des fonctionnaires coloniaux, où l'on était obligé de les prendre un peu partout. Je citerai même ce fait qu'il y a une dizaine d'années on a été obligé de prendre un acteur des Bouffes-Parisiens comme administrateur colonial... J'ajoute qu'il n'est pas un des plus mauvais! *(Rires.)*

Malgré les grands services qu'a rendus l'École, je dois reconnaître cependant qu'elle s'est faite de pièces et de morceaux; que les programmes en ont été hâtivement rédigés, et on peut, par exemple, s'étonner à bon droit de voir qu'on exige

de jeunes gens qui sont destinés à administrer des Annamites ou des Soudanais, la connaissance du Droit romain!

Le Ministère s'est donc préoccupé de cette question. Il y a un mois, une Commission a été constituée pour examiner ce qu'il y avait à faire en vue du recrutement des fonctionnaires coloniaux. Cette Commission est actuellement sur le point d'aboutir.

Elle a pensé qu'il ne fallait pas constituer un monopole ni changer un monopole pour un autre; qu'il ne fallait pas fermer la porte aux élèves de l'École Coloniale pour l'ouvrir à d'autres écoles.

Vous savez que du côté de l'École des Sciences politiques un effort a été fait pour ouvrir à ses élèves les portes de l'administration coloniale; la Commission n'a pas voulu transporter le monopole de l'École Coloniale à l'École des Sciences politiques.

Le principe qui a présidé à ses travaux est celui-ci: n'avoir qu'un concours où pourront se présenter tous les élèves sortant soit de l'École Coloniale, soit de l'École des Sciences politiques, soit de l'École Coloniale de Lyon, soit de la Sorbonne ou de toute autre grande école française. Elle a arrêté des programmes qui sont à peu près les programmes d'admission aux Affaires étrangères, en donnant une très grande importance à l'examen des langues vivantes.

Ainsi donc, tous les jeunes gens décidés à aller aux colonies pourront se présenter au Ministère des Colonies. Là on ouvrira un concours qui comprendra autant de places qu'il y aura de vacances. Tous les candidats sortant de n'importe quelle école se présenteront devant le jury avec les mêmes droits. Le Gouvernement prendra les meilleurs.

Cet examen sera divisé en deux parties: un examen physique, pour éviter qu'on ne choisisse des personnes malingres et peu aptes à la situation qu'elles auront plus tard à remplir, et un examen scientifique qui, je le répète, sera à peu près le même que celui d'admission aux Affaires étrangères.

Je crois que cette réforme, qui est imminente, donne satisfaction à tout le monde et écarte toutes les craintes que vous pourriez avoir. Désormais la carrière coloniale sera une carrière ouverte, il n'y aura de monopole pour personne.

M. COMBES. — Il y aurait fort mauvaise grâce de ma part à ne pas accueillir avec reconnaissance les déclarations de M. le Délégué du Ministère des Colonies, puisqu'elles donnent pleinement satisfaction au vœu que j'ai eu l'honneur de proposer hier. Il me reste à renouveler le souhait: que l'on cherche, par tous les moyens possibles, à faire quelque chose, dans les Écoles de Commerce, pour encourager les jeunes gens qui se destinent aux carrières coloniales.

M. LE PRÉSIDENT. — Je demanderai à M. Camille Guy si le projet de règlement pour le concours désigne la liste des écoles dont il faut sortir pour être admis à concourir.

M. CAMILLE GUY. — Aucune école n'a été exclue. Les Écoles de Commerce pourront donc fournir des candidats, au même titre que les autres.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons maintenant à entendre une communication de M. Renouard, président de l'Association des anciens Élèves de l'École supérieure de Commerce de Paris, sur l'*Organisation des Musées commerciaux étrangers et les modifications à apporter aux Musées commerciaux français.*

Je donne la parole à M. Renouard.

## Les Musées commerciaux à l'Étranger et Réformes à apporter dans l'organisation des Musées commerciaux français

Mémoire présenté au nom de l'Union des Associations des Écoles supérieures de Commerce de France

Par M. Alfred RENOUARD

Président de l'Association des anciens Élèves de l'École supérieure de Commerce de Paris.

La question des musées commerciaux n'est pas nouvelle. Il y a longtemps, en effet, que, dans un certain nombre de villes françaises, en vue de faire connaître aux négociants et industriels

les produits similaires de l'étranger, on a institué des établissements réunissant dans un local déterminé les échantillons envoyés par nos consuls ou transmis par des correspondants complaisants.

Ce genre d'institution paraît s'être donné pour but d'instruire nos producteurs en les tenant au courant des efforts de leurs concurrents, afin de les amener à mieux faire qu'eux et les devancer sur les marchés d'exportation.

L'intention est louable assurément, mais le résultat est-il atteint? Nous en doutons. Celui qui, par hasard, est entré dans l'un de ces musées français et a parcouru les quelques salles réservées à l'exhibition des produits étrangers, a pu facilement se rendre compte du peu d'attrait qu'ils peuvent présenter au point de vue pratique. On y rencontre de rares visiteurs venus là par curiosité, parfois aussi des élèves d'une école primaire conduits par un professeur, mais de négociants et d'industriels point.

Ce n'est pas de cette façon que sont organisés les musées commerciaux de l'étranger, et la présente communication n'a d'autre but que de rappeler ce qu'ont fait nos voisins sous ce rapport et de discuter sous quelle forme nous pourrions les imiter. Je sais bien que, pour beaucoup d'entre vous, je vais avoir l'air de découvrir la Méditerranée, puisque, bien avant moi, des notices fort bien faites ont été publiées sur le même sujet. J'en ai plusieurs sous les yeux, notamment celle de M. Henri Blancheville, publiée, en mai 1894, par le Ministère du Commerce, et une autre, non moins intéressante, de M. des Tournelles, qui remonte à quelques années plus haut. Mais il ne paraît pas que ces communications, fort attrayantes du reste, aient fait avancer la question d'un pas.

Je crois donc faire œuvre utile en reprenant à mon tour dans ce Congrès la question des musées commerciaux, et en la disséquant à nouveau, d'une façon, d'ailleurs, très différente, devant un auditoire de choix.

Les musées commerciaux étrangers peuvent être divisés en trois catégories :

1° Les institutions d'État proprement dites;

2° Les institutions privées;

3° Les institutions ayant un caractère mixte et participant à la fois du patronage, des subventions de l'État et de l'initiative privée;

4° Les comptoirs commerciaux à l'étranger.

### I. Institutions d'État.

Les institutions d'État nous paraissent, à tous points de vue, les moins intéressantes. Le flot de ceux qui comptent sur le Gouvernement pour les aider est trop grand pour qu'il soit désirable d'en

voir augmenter le nombre. Il nous paraît plutôt nécessaire d'endiguer cette marée montante et de n'étudier ce genre de création que comme un pis-aller. Il nous semblera toujours beaucoup plus salutaire de nous aider nous-mêmes que de nous faire aider par les Pouvoirs publics.

### MUSÉE COMMERCIAL DE BRUXELLES

Le Musée commercial de Bruxelles est installé dans un vaste bâtiment à trois étages appartenant à l'État, situé au centre de la ville, dans la rue des Augustins, à côté de la Bourse et de l'Administration des Postes et à proximité des gares principales. Il dépend de trois administrations officielles : le Ministère des Affaires étrangères, d'une part, pour la presque totalité des services; le Ministère des Chemins de fer, d'autre part, depuis qu'on y a introduit un service spécial pour les transports; et le Ministère de l'Agriculture, pour la section agricole.

Ce n'a été tout d'abord — en 1882, date de sa création — qu'un musée d'échantillons : il devait, nous dit le règlement officiel, « prendre, en quelque sorte, dans le domaine des sciences commerciales la place qu'occupent dans le domaine des sciences naturelles les collections minéralogiques, géologiques, anatomiques, etc., » et, conséquemment, « mettre le fabricant en garde contre les mauvaises réalisations, résultant le plus souvent d'une connaissance imparfaite des goûts des consommateurs. » Ces échantillons, énumérés avec un grand luxe de détails dans une brochure spéciale, comprenaient trois catégories : produits d'importation, produits d'exportation, emballages et apprêts. Chacun d'eux est accompagné de diverses indications utiles : provenance, prix d'achat en gros, prix de vente en détail, importance de la consommation, mode de paiement, etc.

Mais on s'est aperçu bien vite qu'il était matériellement impossible de constituer une collection d'échantillons pratiques, facile à mettre « à jour » et qui ne dût pas, au bout de quelques mois, être reléguée dans le domaine de l'archéologie industrielle. Dès le début, on avait demandé ces échantillons au corps consulaire de la Belgique et on lui en avait remboursé les frais d'achat, mais on ne pouvait exiger d'agents diplomatiques, quelque dévoués qu'ils fussent, de se tenir au courant des nouveautés de fabrication des pays où ils représentaient le royaume, et, finalement on en vint à considérer le Musée comme la partie accessoire, et les services qu'on arriva à y annexer ultérieurement comme la partie principale et réellement utile de l'institution.

Notons cependant que le musée d'échantillons continue encore

aujourd'hui à tenir dans l'établissement une place importante. Seulement, au lieu de demander, comme autrefois, aux Consuls, sans indications bien précises, des collections complètes de produits d'importation et d'exportation de la contrée placée sous leur juridiction, l'Administration fait, de sa propre initiative ou sur la demande d'industriels belges, une revue des contrées dans lesquelles une catégorie déterminée de produits semble pouvoir s'acheter et se vendre, suivant le cas; puis elle adresse aux agents consulaires compétents une demande d'échantillons, ainsi qu'un questionnaire détaillé, précis et complet. Ce mode de procéder a produit d'excellents résultats. Le Musée possède aujourd'hui 23,000 échantillons, dont beaucoup sont en double ou peuvent être coupés pour être remis gratuitement aux industriels belges qui en font la demande.

Les services créés en dehors du musée d'échantillons proprement dit sont aujourd'hui très divers, et forment sept branches principales :

1° Un bureau de renseignements pour le commerce extérieur;

2° Un service des adjudications à l'étranger;

3° Un service de renseignements concernant l'industrie belge;

4° Un bureau relatif à l'émigration;

5° Un bureau relatif au transport des marchandises et tarifs douaniers;

6° Un musée agricole.

Le service des *renseignements* concernant le commerce extérieur est l'un des plus importants du Musée. Il ne porte pas, comme on pourrait le penser tout d'abord, sur la solvabilité ou la moralité commerciale des maisons de commerce ayant leur siège social à l'étranger. Son caractère est plus général, on y trouve, notamment, les listes fournies par les Conseils des principaux importateurs, les cours de change, les modes de paiement et crédits adoptés dans les pays importateurs, les usages commerciaux, etc. Les renseignements qu'on ne peut y trouver de suite sont complétés ultérieurement sur demande, et les collections d'échantillons que l'on désire acquérir sont demandées immédiatement aux consuls, si l'on juge qu'ils présentent un intérêt général suffisant.

La section consacrée aux *adjudications à l'étranger* est des plus complètes. On y trouve les cahiers des charges, plans, devis, modèles ou types à observer dans les commissions, et, généralement, toutes les indications nécessaires pour prendre part aux adjudications. Des tables avec écritoires sont à la disposition des intéressés. Ce sont les agents du service extérieur qui adressent

directement au Musée tous les documents nécessaires : l'arrivée de ceux-ci est toujours annoncée dans le *Moniteur Belge* et transmise également aux principaux journaux du royaume qui l'insèrent à leur volonté.

C'est en 1893 seulement qu'on a créé un bureau relatif *à l'industrie belge.* Les industriels belges ont droit d'y déposer gratuitement leurs catalogues, prospectus, prix-courants, ainsi que tous les renseignements qu'ils jugent utile de donner au sujet de l'importance de leur fabrication, de la qualité de leurs produits, des travaux qu'ils ont exécutés, etc. Un répertoire alphabétique, par nature de produits, permet, dans chaque cas particulier, de placer, sans perte de temps, sous les yeux de l'acheteur, les dossiers des fabricants de l'article demandé.

Le bureau relatif à *l'émigration* est aussi de création récente, mais il ne concerne jusqu'ici que la province de Brabant : les renseignements pour les autres provinces sont centralisés au Ministère des Affaires étrangères. Les intéressés peuvent gratuitement y prendre connaissance de toutes les données favorables ou défavorables relatives aux conditions de l'immigration dans les pays d'outre-mer.

Le service des renseignements concernant les *adjudications belges* fournit aux visiteurs tous les renseignements désirables au sujet des adjudications de l'État, des provinces et d'un grand nombre de communes : les cahiers des charges, plans et types des objets peu volumineux, peuvent y être examinés gratuitement ; mais on peut y obtenir, moyennant paiement, des reproductions des plans et des cahiers des charges des divers départements ministériels.

Nous signalons comme l'un des plus intéressants le service des *transports et tarifs douaniers,* dont le but est de renseigner le public sur le coût des transports, soit par chemins de fer, soit par mer, depuis tel port belge jusqu'à tel autre port de l'étranger, sur les tarifs à l'entrée, sur les heures de départ et d'arrivée des trains de marchandises et des paquebots. Parfois, les indications demandées ne peuvent être fournies de suite ; elles sont alors immédiatement inscrites, le Musée s'adresse partout où il peut se les procurer : aux compagnies de navigation, aux agences de transport ; et, sous les deux ou trois jours, elles parviennent à Bruxelles. Afin de donner à ces renseignements toute l'exactitude désirable, on ne répond au public que sur mémorandum non signé.

Enfin, le compartiment *agricole,* installé en 1894 au Musée commercial, a pour but de favoriser l'exportation des produits

belges de la ferme. On y trouve des spécimens de fruits, légumes, volailles, œufs, etc., les plus demandés sur les principaux marchés étrangers, une importante collection d'emballages, ainsi que des renseignements sur les conditions spéciales à remplir pour répondre aux exigences de la consommation.

Le Musée comporte une *bibliothèque* ouverte tous les jours au public. Celle-ci comprend : 1° des traités techniques se rapportant aux principales industries, des dictionnaires de technologie industrielle, des annuaires du commerce et listes d'adresses publiées dans les principales villes du globe, des catalogues des musées commerciaux qui pourraient, éventuellement, s'établir à l'étranger, etc. ; 2° des journaux belges et étrangers traitant spécialement de questions industrielles et commerciales, et, notamment, ceux qui renferment les avis d'adjudication ; 3° les bulletins consulaires de tous les pays qui en publient. Chacun peut y travailler de neuf heures et demie à midi et de deux heures à cinq heures.

Le public est admis à visiter gratuitement et chaque jour toutes les parties du Musée, sauf les dimanches et jours fériés, de neuf heures et demie du matin à quatre heures de l'après-midi. Lorsqu'un visiteur désire obtenir des renseignements, il lui suffit de s'adresser à l'un des huissiers de salle ou au concierge, qui le conduit au bureau de l'administration.

Des *catalogues* sont mis à la disposition des intéressés dans différentes parties du local : ils sont également mis en vente chez le concierge. Enfin, en cas d'utilité bien démontrée, et lorsque la chose est possible, des coupures d'échantillons sont distribuées par le fonctionnaire chargé du bureau des renseignements. C'est également à ce fonctionnaire qu'on doit s'adresser lorsqu'on désire voir de près ou manier les échantillons exposés.

On peut dire que le Musée commercial de Bruxelles est le plus grand et le mieux organisé de tous les établissements de ce genre.

Comme il dépend du Gouvernement, ses employés reçoivent leurs appointements et leurs avancements sur les mêmes bases que les employés des Ministères auxquels ils appartiennent. Le personnel comprend un chef de bureau, un commis principal, un expert en tissus, assimilé au grade de deuxième commis, un étalagiste assimilé au grade de troisième commis, un indicateur ayant le grade d'expéditionnaire, et deux expéditionnaires ; il y a, en outre, trois employés dépendant du Ministère des Chemins de fer pour la section des transports, et quatre huissiers de salle ou gardiens.

Comme installation, le Musée est assez bien compris, ou du moins il a été assez bien approprié à son usage actuel, auquel

il n'était pas primitivement destiné. Le bâtiment a six fenêtres de façade sur la rue et sa profondeur est double de sa largeur. L'éclairage est obtenu à la fois par les fenêtres et par une large baie vitrée située sous le toit. On a utilisé pour cet agencement un édifice construit, dès l'origine, pour y donner des concerts ; la Société des Concerts ayant fait de mauvaises affaires, le bâtiment a été racheté à bon compte par le Gouvernement Belge pour une somme de 250,000 francs. Aujourd'hui, le Musée est exonéré de tous droits et taxes; toutefois, il paie annuellement à la Municipalité bruxelloise, à titre de location, une somme de 1,000 francs, jusqu'à concurrence de la somme due pour le terrain qu'il occupe. L'installation première a coûté 75,000 francs.

La seule subvention annuelle, votée à chaque session par les Chambres, est de 20,000 francs. Ce crédit sert aux frais de bureau et de correspondance, aux dépenses d'entretien, chauffage, achats de documents, publication du catalogue et renouvellement des échantillons. Il est notoirement insuffisant.

On y supplée par les revenus que procure la publication du *Bulletin* du Musée commercial (abonnements, vente au numéro, annonces, etc.), et par une faible *commission* sur les affaires traitées par l'entremise de l'établissement. Le Bulletin est très répandu : il coûte 50 centimes le numéro et le prix de l'abonnement est de 12 francs pour la Belgique et de 15 francs pour l'étranger. Il fait connaître les changements apportés dans l'année au catalogue du Musée (lequel ne paraît qu'une fois l'an), reproduit les rapports des consuls et donne toutes les adjudications belges et étrangères qui peuvent intéresser les industriels et commerçants indigènes. Sa rédaction, faite gratuitement par le personnel de l'établissement, a fini par avoir une importance assez considérable, et tous ceux qui l'ont consultée s'accordent à la trouver l'une des plus intéressantes du genre.

Le public belge montre certainement beaucoup d'empressement à tirer parti de ce Musée. En pointant, en effet, tous ceux qui, depuis le début, se sont adressés à un service déterminé, sans prendre note de ceux qui se bornent à examiner les collections ou à parcourir les salles sans demander de renseignements, on a pu dresser la statistique suivante :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **1884**........... | 13,567 | visiteurs. | **1889**........... | 23,203 | visiteurs. |
| **1885**........... | 14,867 | — | **1890**........... | 24,801 | — |
| **1886**........... | 16,842 | — | **1891**........... | 27,100 | — |
| **1887**........... | 17,182 | — | **1892**........... | 30,300 | — |
| **1888**........... | 18,732 | — | **1893**........... | 38,124 | — |

Ce dernier chiffre correspond à une moyenne journalière de 125 visiteurs. En y ajoutant la correspondance, dont le chiffre s'accroît de jour en jour corrolairement en nombre de visites, on voit que le commerce indigène retire certainement de cette institution de réels services.

## II. Institutions privées.

Les Musées commerciaux dus à l'initiative privée sont assez nombreux. Les principaux sont l'*Export-Musterlager*, de Stuttgard, avec sa filiale de Hambourg; l'*Export-Verein*, de Dresde, et le Musée commercial d'Amsterdam. On peut à la rigueur classer dans la même catégorie, malgré son caractère spécial et purement colonial, l'*Imperial Institute*, de Londres.

### EXPORT-MUSTERLAGER, DE STUTTGARD, ET SA FILIALE DE HAMBOURG.

Cet établissement, le plus ancien de l'Allemagne, a été fondé en 1881, à la suite de l'exposition industrielle qui, à cette époque, eut lieu dans cette ville. Un certain nombre de négociants et de manufacturiers wurtembergeois s'associèrent alors pour fonder une exposition permanente de produits *indigènes*.

Il ne s'agit donc plus ici de renseigner les intéressés sur ce qu'ils peuvent acheter ou vendre à l'étranger; mais, tout au contraire, de renseigner les visiteurs étrangers *sur ce qu'ils trouvent à acheter dans le Wurtemberg*. En d'autres termes, l'établissement dont nous parlons est un genre de vente de produits du pays, ou mieux, comme son titre l'indique, un « dépôt d'échantillons » wurtembergeois.

Signalons toutefois que, depuis le 4 juillet 1887, on a admis quelques étrangers. Toutefois, l'Assemblée générale, qui a permis cette extension dans le programme de l'institution, a décidé de n'admettre que les échantillons d'articles étrangers, dont les similaires ne se fabriquent pas dans le Wurtemberg.

Il a été installé dans les locaux de l'ancienne Exposition de Stuttgard, sorte de hall assez vaste, divisé en quatre salles, plus le bureau de la direction, dont chacune ne comprend que des articles de même nature. Les produits qu'on y trouve sont extrêmement variés: chocolat, bonbons, conserves, gélatine, liqueurs et vins mousseux; instruments de chirurgie et de physique; étoffes de tous genres, couvertures, tricots, linge de table, broderies, corsets; produits pharmaceutiques, cigares, parfumerie, etc.

La Société qui est à la tête de cet établissement comprend un

certain nombre de membres payant une cotisation annuelle de 25 marks pour les indigènes et de 50 marks pour les étrangers, qui donne à chaque sociétaire le droit d'exposer les échantillons de sa fabrication et de faire insérer une notice dans le catalogue du Musée, rédigé en français, allemand, italien, anglais et espagnol. Mais elle ne se borne pas à vendre les produits wurtembergeois, elle se charge, à l'aide de *représentants* ou correspondants installés par elle dans un certain nombre de villes importantes de l'Allemagne et de l'étranger, de traiter des affaires sur les marchés du dehors. Enfin, elle a établi à ses frais, *à Hambourg,* un dépôt d'échantillons dont elle a la gestion.

Pour se rendre compte du succès obtenu par le Musée de Stuttgard, il suffit de parcourir la collection des rapports publiés annuellement par cette institution et dont nous avons essayé de réunir les principaux éléments statistiques dans les chiffres suivants :

| ANNÉES | Nombre de visiteurs | Nombre d'acheteurs | Affaires faites au dépôt | Affaires faites par les agents | Affaires faites par Hambourg | Total des affaires faites |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **1882**.. | 170 | 26 | 86 | 4 | » | 90 |
| **1883**.. | 217 | 121 | 598 | 162 | » | 760 |
| **1884**.. | 221 | 110 | 616 | 297 | » | 913 |
| **1885**.. | 192 | 145 | 666 | 171 | 250 | 1,087 |
| **1886**.. | 206 | 186 | 1,016 | 162 | 235 | 1,413 |
| **1891**.. | 420 | 245 | 1,281 | 50 | 304 | 1,635 |
| **1892**.. | 449 | 295 | 1,346 | 35 | 331 | 1,712 |
| **1893**.. | 500 | 323 | 1,596 | 56 | 381 | 2,033 |
| **1894**.. | 850 | 343 | 1,599 | 86 | 439 | 2,124 |

Ainsi donc, au début, le Musée n'a procuré que 90 affaires à ses adhérents et, l'année dernière, il en a produit 2,124; la progression est sensible. Il est à remarquer, en outre, que ces affaires ont été de plus en plus faites au dépôt même, au fur et à mesure qu'il a été connu, et qu'au contraire, celles qu'ont procurées les agents n'ont pas progressé. C'est ce qui a forcé l'*Export-Musterlager* à en supprimer un certain nombre. Aujourd'hui, ceux-ci ne sont plus que huit : installés à Brême, Anvers, Belgrade, Sophia, Routschouk, Salonique, Athènes et Beyrouth. En 1891, c'est l'agence de Routschouk qui a donné les résultats les plus fructueux. Enfin, il y a lieu de faire observer que de 26 acheteurs en 1882 on est arrivé à 343 en 1894.

On vient, du reste, de loin visiter le Musée. Le dernier rapport lu à l'assemblée du 28 mai 1891 mentionne qu'en 1893 des acheteurs d'Europe et d'outre-mer l'ont visité et il mentionne chacune

des villes qui ont fourni ces clients. Il y en a 88 en Europe, dont Vienne, Zurich, Liverpool, Paris, Amsterdam, Tunis, Séville, Copenhague, Saint-Pétersbourg, Constantinople, etc., et 57 pour les pays d'outre-mer, dont New-York, Mexico, Guatemala, Rio-de-Janeiro, Buenos-Ayres, Valparaiso, Beyrouth, Le Caire, Melbourne, Prétoria, etc. C'est assez dire que le monde entier commence à connaître la route du Wurtemberg.

La direction veille à ce que les produits exposés ne soient montrés qu'aux acheteurs et qu'ils échappent autant que possible à l'examen des concurrents; elle s'efforce aussi de faire renouveler les échantillons en temps utile, afin qu'ils représentent à chaque instant les articles les plus nouveaux de la fabrication de l'exposant.

Il va sans dire que l'intervention de l'*Export-Musterlager* n'occasionne aux acheteurs étrangers aucune espèce de frais : les factures qui leur sont transmises ne sont grevées d'aucune commission et elles sont absolument semblables à celles qu'ils recevraient des mains mêmes du vendeur. L'établissement se charge de veiller à l'exécution des ordres; les marchandises sont examinées avant leur départ par l'un de ses employés et il groupe les envois peu importants afin de diminuer les frais de transport.

Quant aux commandes, elles sont faites aux risques et périls du fabricant et l'établissement n'assume pour le paiement aucune responsabilité. Mais comme, du reste, les ordres des maisons étrangères ne sont en principe exécutées que si elles envoient à l'*Export-Musterlager* la contre-valeur de la commande, les frais de port, primes d'assurance, etc., ou si elles lui ouvrent un crédit en règle sur une banque européenne, l'institution n'a eu de ce chef à subir jusqu'ici que des pertes insignifiantes.

Outre la cotisation annuelle, le budget de l'*Export-Musterlager* est alimenté par une commission sur les affaires faites, variable suivant les articles et allant de 2 à 5 °/₀. Les comptes sont présentés à la fin de chaque trimestre au vendeur et payables immédiatement. Afin de ne perdre aucune commission, le nom de tout visiteur est donné aux adhérents, afin que si des affaires se font à la suite de la visite, l'intéressé veuille bien avertir l'établissement pour que l'Administration le débite de la commission due. Les dépenses annuelles sont d'environ 25,000 francs, y compris le loyer de l'immeuble.

Le personnel ne comprend guère que trois ou quatre employés rétribués : un directeur, un chef de service et un ou deux employés. Mais, en dehors de cela, il y a un nombre illimité d'apprentis non rétribués, *appartenant pour la plupart aux*

*écoles supérieures de commerce d'Allemagne* et qui viennent se perfectionner dans la pratique commerciale : plusieurs d'entre eux deviennent ensuite de très bons agents de la Société.

On habitue, d'ailleurs, ces jeunes gens à ne pas rester sur place. Au bout d'un certain temps de stage, et lorsqu'ils sont bien au courant des habitudes de l'institution, on les envoie à des époques indéterminées faire des voyages à l'étranger, soit pour visiter les agences, soit pour perfectionner leur instruction commerciale en allant offrir les produits à une clientèle qu'on leur désigne. Ces voyages ont lieu pour les uns tous les mois, dans le Wurtemberg; pour les autres, deux fois par an, dans le reste de l'Allemagne et la Suisse. Le directeur lui-même se déplace tous les ans et se fait remplacer par un chef de service. Ses excursions ont surtout pour but de créer de nouvelles agences ou de chercher à organiser une nouvelle clientèle d'adhérents. En 1892, il s'est rendu à Leipzig, Berlin, Hambourg et Lubeck; en 1893, il est allé en Amérique, a visité l'Exposition de Chicago et le Canada, et il est revenu par l'Angleterre et la France; en 1894, il a visité Leipzig, Dresde et Berlin. En outre, on fait le plus de propagande possible et près de 10,000 exemplaires du catalogue rédigé en cinq langues, ont été expédiés chaque année dans le monde entier.

En 1894, il y avait comme adhérents : 147 fabricants du Wurtemberg, 176 appartenant au reste de l'Allemagne, 8 de Suisse et 14 d'autres États.

Comme nous l'avons vu plus haut, la seule succursale établie en Allemagne, celle de Hambourg, donne de bons résultats. Chose curieuse, ce sont les commissionnaires de la ville qui ont accaparé ce dépôt et qui transmettent à Stuttgard les ordres qu'ils reçoivent de leurs commettants : ils y trouvent comme avantage d'économiser de longues recherches en connaissant directement les producteurs de tels ou tels articles, et ils augmentent leur propre clientèle en y adjoignant celle du dépôt.

### DÉPÔTS D'ÉCHANTILLONS DE FRANCFORT, MANHEIM ET COLOGNE.

A l'exemple de Stuttgard, trois villes allemandes, Francfort, Manheim et Cologne ont voulu établir sur les mêmes bases des dépôts d'échantillons; mais, sauf Cologne, aucune d'elles n'a réussi à installer un établissement dont on ait obtenu des résultats similaires.

A Francfort, l'*Export-Musterlager*, créé par une association de négociants et d'industriels, est subventionné par la Chambre de Commerce; mais il n'a pu arriver à l'activité désirable pour

deux raisons : d'abord, parce qu'il est trop près de Stuttgard et que la notoriété du dépôt de cette ville lui enlève des associés appartenant même à son rayon, puis parce qu'il s'adresse à un bien moins grand nombre d'industries. Offenbach et Hanau (produits chimiques, cuirs et peaux, etc.) sont ses principaux fournisseurs. On y trouve la liste des principaux importateurs des grands ports du globe.

Les mêmes raisons sont valables pour le dépôt de Manheim. Tout ce qui, dans le rayon de cette ville, est industrie proprement dite, se fait représenter plutôt à Stuttgard : il ne reste que les industries agricoles et les céréales qui ne paraissent pas comporter des éléments bien grands d'activité.

A Cologne, on a voulu faire grand. On a installé le dépôt dans un vaste bâtiment sur le quai, en face du port du Rhin ; et comme l'établissement a été construit sur plans spéciaux, les salles sont plus vastes et la distribution est assez pratique. Le rayon industriel si étendu de l'Allemagne du Nord fournit à ce dépôt une bonne clientèle : il y a environ 400 adhérents, mais comme on ne publie, comme à Stuttgard, ni rapport, ni document imprimé qui permette de se rendre compte des progrès effectués, il n'est guère possible de connaître les résultats obtenus. Il est vraisemblable que ceux-ci doivent être satisfaisants, puisqu'il est question, depuis plusieurs mois, d'agrandir les locaux et de créer de nouvelles agences. Les visiteurs et acheteurs appartiennent surtout à la Belgique, à la Hollande et à l'Angleterre et aux contrées du Nord de l'Europe. Ils y trouvent comme point de départ une riche collection de produits variés : velours de Crefeld, tissus de coton et rubans de Barmen et d'Elberfeld, produits chimiques et pharmaceutiques, alcools, métallurgie, glucose, amidon, etc.

### EXPORT-VEREIN DE DRESDE

L'*Export-Musterlager* de Stuttgard fait surtout des affaires sur place, comme nous venons de le voir, et semble n'attacher qu'une importance secondaire à ses représentations à l'étranger. Nous sommes ici, au contraire, en présence d'une institution dont toute l'activité semble concentrée *dans les agences,* avec ou sans dépôt d'échantillons à l'étranger. Celles-ci, en effet, sont au nombre de 89, dont 41 en Europe et 48 dans les autres parties du monde. En dehors de cela, il y a toujours à Dresde une *exposition permanente* de produits saxons fournis par les adhérents, et de produits étrangers fournis par les consuls, auxquels les frais d'envoi sont remboursés par l'intermédiaire du Ministère des Affaires étrangères.

Comme on le voit, l'*Export-Verein* comporte un dépôt d'échantillons comme à Stuttgard et un musée commercial comme à Bruxelles. En outre, en principe, on n'attache pas d'importance à ce que les représentants des grandes maisons étrangères visitent la Saxe, on s'efforce, au contraire, à les amener par les agents extérieurs à se mettre directement en rapport avec les fabricants. Ceci tient surtout à ce que l'*Export-Verein* se compose surtout de fabricants d'articles saxons de l'industrie textile, faisant tous un même commerce et ne se souciant pas d'exposer l'un près de l'autre leurs nouveautés en dessins originaux : tous les adhérents de cette spécialité préfèrent, avant tout, avoir affaire aux agents extérieurs afin de pouvoir offrir aux clients des dessins qui leur soient propres et n'aient pas été exposés, avant le commencement de la saison, dans un comptoir accessible à tout le monde.

L'*Export-Verein* est une société privée. Tous les membres y paient une cotisation annuelle, plus une commission sur les affaires traitées. Eux seuls sont admis à visiter le compartiment des produits étrangers, bien que, cependant, on déroge parfois à cette règle lorsque la direction estime pouvoir le faire sans inconvénient.

Lorsque l'occasion s'en présente, l'institution fait encore, pour le compte d'un seul ou de plusieurs de ses membres, des achats à la commission de produits bruts ou fabriqués, de provenance étrangère. C'est dans ce but qu'en 1892, d'abord, elle a envoyé dans l'Amérique du Sud un représentant collectif chargé de visiter les principaux centres de production, d'y acheter les produits du pays et, au besoin, de prendre des commandes d'articles saxons. En 1894, un autre représentant a parcouru l'Afrique australe.

Actuellement la Société compte 491 membres. Le chiffre des affaires a été dans ces dernières années :

| | | | |
|---|---|---|---|
| **1891**..... | 1,920 commandes, représentant | 1,150,800 | marks. |
| **1892**..... | 2,150 — | 1,390,600 | — |
| **1893**..... | 2,680 — | 1,675,800 | — |

Il y a donc progrès. En outre, dans chacun de ses rapports annuels, la direction fait toujours remarquer que ces chiffres représentent un minimum, attendu que la plupart des ordres qui lui sont transmis ne portent que sur des fournitures d'essai, et que beaucoup de membres négligent de faire connaître les commandes plus importantes qui leur sont ultérieurement adressées.

C'est l'industrie de Chemnitz qui fournit généralement le principal appoint à l'exportation. Celle-ci a lieu dans un très grand nombre de contrées, et le dernier rapport signale, entre autres,

la Chine, le Japon, Siam, les Indes, différents pays de l'Afrique, les États des Deux-Amériques, la Russie, les principautés Danubiennes et la Turquie.

### MUSÉE COMMERCIAL D'AMSTERDAM

Le Musée commercial d'Amsterdam a été fondé, en 1884, par une Société anonyme au capital de 200,000 francs, divisé en actions de 500 francs. Il est situé au centre de la ville (601, Keisergracht) et se compose de deux sections principales : un bureau commercial et une exposition permanente d'échantillons. Seuls, les adhérents ont droit à visiter journellement l'établissement, à l'exception des dimanches et jours fériés; toutefois, à certaines époques, le public, moyennant une faible rétribution, y est admis.

La section du bureau commercial comprend toute une collection de données sur les objets exposés et sur leurs producteurs, des informations sur les matières premières, les lieux de provenance et de production, les articles préférés dans les différentes parties du globe, les prix dans les pays producteurs et consommateurs, les droits d'entrée et de sortie, les moyens de transport, l'apprêt et l'emballage, les coutumes des différents marchés, etc., en un mot, tous les renseignements qui peuvent être utiles au commerce et à l'industrie du pays. A cette section est annexée une bibliothèque contenant une foule d'annuaires spéciaux, cartes géographiques, catalogues d'autres musées commerciaux et industriels, journaux, revues et publications, indicateurs de tarifs de chemins de fer, cahiers des charges de travaux hollandais et même étrangers, etc. De plus, le bureau commercial se charge de recevoir et de transmettre, à des conditions à convenir d'avance, les ordres sur les marchandises exposées, de donner des renseignements sur les personnes et les maisons avec lesquelles il est en relations, de représenter les membres et les exposants aux expositions intérieures et étrangères, et même de rechercher pour eux de nouveaux débouchés.

La section de l'exposition permanente d'échantillons comprend une série de types de marchandises, de reproductions, modèles, prix-courants, catalogues et produits généralement de provenance hollandaise et destinés à l'exportation. Chaque exposant faisant partie de l'Association peut disposer d'un mètre carré de surface et paie une redevance de 20 francs par an; tous ceux qui ne font pas partie de la Société paient 50 francs. Moyennant cette somme, tout exposant a droit à la surveillance et au nettoyage de ses produits, à l'assurance contre l'incendie, aux informations

et aux renseignements donnés par la direction au public sur les prix, conditions, etc., à la publicité dans un catalogue spécial.

Ce catalogue est imprimé en hollandais, français, allemand et anglais. Il est divisé en trois parties : liste alphabétique des produits exposés, liste alphabétique des membres et des exposants, annonces. Aucun renseignement n'est donné sur les remises, les escomptes, lès prix, etc., de façon à obliger tout intéressé à se servir, autant que possible, de l'établissement pour les achats ou les ventes qu'il aurait à faire.

En règle générale, les objets exposés ne se composent que d'articles hollandais. Pour les articles étrangers, la règle adoptée est celle-ci : Si un article quelconque est fabriqué d'une façon satisfaisante en Hollande, les concurrents étrangers du même article ne sont pas admis à exposer dans le Musée; mais si les articles étrangers sont reconnus supérieurs, ils peuvent être admis dans les vitrines. Le Musée contient environ 400 vitrines, dont les produits doivent être renouvelés pour le moins d'année en année.

D'après mes derniers renseignements, le directeur reçoit en moyenne une vingtaine de visites d'affaires par semaine, mais aucune statistique n'a jamais été publiée permettant de se rendre compte des résultats chiffrés que produit le Musée.

## BUREAU DE RENSEIGNEMENTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VIENNE

### *(Informations-Bureau für Ex-und Import)*

Cette institution ne peut, à proprement parler, figurer parmi les musées commerciaux, mais comme elle a pour but essentiel de venir en aide au commerce d'exportation, nous croyons intéressant d'en faire mention. Elle a été créée en 1886 et comprend quatre services :

1° Renseignements sur la solvabilité de maisons étrangères, fournis à titre confidentiel par les consuls austro-hongrois ;

2° Indication des faillites qui se produisent dans les contrées Danubiennes et en Orient;

3° Désignation d'avoués étrangers pour récupérer des créances arriérées ou de représentants dans les affaires litigieuses et en cas de faillite;

4° Surveillance des agissements de certaines catégories de maisons sur les marchés étrangers.

Les négociants autrichiens paient une légère rétribution pour les informations qui leur sont transmises.

## INSTITUT IMPÉRIAL DE LONDRES

*(Imperial Institute for the United Kingdom the Colonies and India)*

L'Institut impérial de Londres a été inauguré en 1887, dans le but de développer, tant au point de vue industriel que commercial, les relations de la Grande-Bretagne avec ses colonies, et notamment avec les Indes. Sa création a été décidée en 1886, au moment de l'exposition coloniale et indienne organisée dans Londres, à l'occasion du jubilé de la reine Victoria. L'attention fut alors attirée plus vivement que de coutume sur les immenses richesses de l'empire colonial anglais : de là naquit l'idée de conserver d'une façon permanente les collections exposées, pour montrer aux producteurs de la métropole dans quel sens ils devraient diriger leur fabrication, en vue de l'exportation vers les colonies.

L'établissement est installé dans un véritable palais, installé à Kensington, en face du Muséum bien connu ; il est placé sous le patronage de la Reine et a le Prince de Galles comme président. Il comporte tout à la fois une *exposition* et un *club*, avec tout le confort que les Anglais savent apporter dans ce genre de création.

Les frais de construction et les dépenses occasionnées par l'organisation de l'entreprise ont été couverts par des souscriptions publiques, sans que le Gouvernement ait eu à manifester son intervention par aucun subside. Les dons particuliers se sont élevés pour l'Angleterre à 236,862 £ et pour les Indes à 101,550 £ ; toutes les colonies ont donné, depuis les îles Bahama, dont on n'a retiré que 150 £, jusqu'au Canada, dont la souscription a atteint 20,000 £. Les Anglais ont semblé considérer cette œuvre comme absolument nationale, car on trouve dans la liste des dons d'argent de 10,000 £ à côté de souscriptions de 1 penny. Bref, en 1893, les dons et subventions comprenaient un total de 413,000 £, soit 10,325,000 francs. On conçoit qu'avec une pareille somme on puisse faire grand : aussi les Anglais se sont-ils piqués d'honneur et ont-ils tenu à avoir chez eux un établissement dont on ne saurait trouver le similaire ailleurs.

Les collections de produits ont non seulement été fournies par les colonies elles-mêmes, mais encore installées à leurs frais. Elles comprennent toutes leurs matières premières et produits fabriqués, ainsi que les produits importés chez elles par les nations rivales. Les principales sont celles des Indes, Ceylan, Straith, Settlements, Maurice, Canada, Colombie Britannique, Victoria, Queensland, Tasmanie, Côte occidentale d'Afrique,

Zanzibar, Le Cap, Natal, Hong-Kong et Malte. L'ensemble présente une variété d'aspect et a un cachet original rappelant les sections coloniales de nos grandes Expositions. A certaines expositions sont annexées des salles spéciales où certains gouvernements coloniaux ont organisé des conférences sur des questions spéciales qui les intéressent.

L'organisation financière a été des mieux comprises. En effet, sur les sommes provenant des souscriptions, il a été, dès le principe, prélevé un total de 141,520 £ constituant un fonds de réserve et rapportant 4,000 £ d'intérêt annuel; quant aux dépenses courantes, elles sont couvertes par les souscriptions des membres.

Ceux-ci se divisent en fondateurs, ayant versé au moins 500 £ et exonérés de toute cotisation; membres à vie, ayant payé 50 £ au moins; membres effectifs, ayant racheté leur cotisation annuelle par le versement de 20 £, et membres ordinaires payant une cotisation de 2 £ par an, s'ils habitent le royaume, et de 1 £, s'ils habitent au dehors. Au dernier relevé que nous avons sous les yeux (1er avril 1893), il y avait 58 fondateurs, 502 membres à vie, 525 membres effectifs et 5,193 membres ordinaires. Chaque membre, pour être admis, doit être agréé par le Comité directeur, après avoir été présenté par un autre membre.

Ce Comité, qui est en quelque sorte le Conseil exécutif de l'institution, est doublé d'un très grand nombre de sous-comités, les uns qui représentent les colonies et sont élus par elles ou nommés par leur Gouvernement, les autres ayant la surveillance des diverses sections de l'exposition: finances, industrie et commerce, colonisation et émigration, bibliothèque et publications, enfin l'École des langues orientales modernes annexée à l'Institut. L'administration est surveillée par des gouverneurs, au nombre de plus de cent, nommés à cet effet par les administrations de l'État, les Sociétés savantes, les Chambres de Commerce de la métropole et des colonies, etc. Enfin, la gestion des fonds est confiée à la Banque d'Angleterre et à la Banque de Londres et Westminster.

L'institution a un caractère assez intime: on n'y admet en principe que les membres qui en font partie. Toutefois, un jour par semaine, et pendant deux heures seulement, le public est admis à visiter l'exposition. Les membres ont le droit, d'après le règlement, d'amener un ami dans certaines salles, comme la bibliothèque, la salle de lecture, le dépôt des cartes, le fumoir, et la salle de billard, sans déclarer le nom de leur commensal; et d'amener deux amis dans d'autres salles, comme celles des collections d'échantillons et la salle des concerts. Pour la salle à man-

ger, il faut donner le nom par écrit. Toutefois, à trois heures de l'après-midi, tout membre étranger doit sortir, à moins d'acheter un ticket spécial qu'il paie une guinée le cahier de quinze.

Depuis plusieurs années, l'Institute publie un intéressant annuaire l'*Imperial Institute year book* où l'on trouve de nombreux renseignements sur la situation économique des colonies anglaises. Il est question d'y organiser un bureau de recherches scientifiques et pratiques qui aura pour mission de soumettre les produits coloniaux peu connus à un examen scientifique et à des essais pratiques destinés à déterminer leur valeur commerciale ou industrielle; les résultats en seraient publiés dans un journal spécial, l'*Imperial Institute Journal* qui paraît depuis janvier 1895. On a essayé également de créer un service de renseignements commerciaux, mais les dépenses considérables occasionnées par l'achat de certaines collections n'ont pas permis de réaliser ce projet.

### MUSÉES COMMERCIAUX AMÉRICAINS

Nous en connaissons trois: l'Exposition permanente pan-américaine de New-York, le Board of Trade de San-Francisco et le Master Builder's Exchange de Philadelphie.

L'*Exposition permanente pan-américaine* a été fondée à New-York, le 1er mai 1894, par la *Pan-American C°*; son but est de favoriser les relations commerciales entre les États-Unis et les autres pays de l'Amérique. Elle comporte trois sections : 1° la section des Gouvernements étrangers, qui contient 40,000 pieds carrés, et renferme des échantillons de produits bruts du Mexique, de l'Amérique Centrale, de l'Amérique du Sud et des colonies européennes d'Amérique, susceptibles de trouver un débouché aux États-Unis; 2° la section des manufactures américaines contenant des produits exportables des États-Unis que les industriels désirent faire connaître aux acheteurs étrangers; 3° la section du Gouvernement des États-Unis, où figurent des échantillons de marchandises de provenance européenne vendues dans l'Amérique Centrale et du Sud et dont l'examen permet au fabricant américain de mieux s'armer pour le commerce. Comme on le voit, c'est l'organisation d'une lutte commerciale sous diverses formes contre le commerce et l'industrie du Continent européen, conséquence de la doctrine de Munroë prise trop à la lettre. L'Exposition est cependant encore trop récemment organisée pour traiter des affaires à la commission, mais on peut être sûr que cela viendra; jusqu'ici, la location des emplacements constitue son unique ressource financière. Le local comporte

une bibliothèque, une salle de lecture, des interprètes parlant les différentes langues commerciales du monde et des bureaux de renseignements.

Le *Board of Trade* de San-Francisco est plus ancien: il date de 1886. Ce n'est autre qu'une Exposition permanente de produits naturels de la Californie, dont le but principal est d'attirer l'immigration ou de faciliter aux immigrants la connaissance des ressources du pays. On y trouve de grandes collections de fruits frais et secs, céréales, légumes, bois, vins et minéraux, accompagnés de notices indiquant dans quelle partie de l'État on les trouve. En 1890 et 1891, les exposants ont organisé un train de chemin de fer qu'ils ont bondé de collections de produits naturels de la Californie et qui a parcouru une grande partie des États-Unis: ce double essai a donné, paraît-il, de bons résultats.

Enfin, le *Master Builder's Exchange* de Philadelphie est une Exposition permanente d'échantillons, fondée en 1889 par un certain nombre d'architectes, entrepreneurs, maîtres de carrières, ingénieurs, industriels, etc., et limitée exclusivement à l'industrie du bâtiment. Les frais de l'entreprise sont couverts par les redevances que paient les exposants. Il n'y a aucune agence de vente, l'établissement n'ayant pour but que de faire connaître au public les inventions nouvelles et perfectionnements relatifs à l'art de la bâtisse : il paraît néanmoins qu'il est très visité et qu'il procure aux intéressés de nombreuses affaires.

Notons, à propos de l'Amérique, qu'il n'y existe pas encore de Musée commercial à l'instar de ceux d'Europe; cette lacune ne peut manquer d'être comblée à bref délai, car au moment où nous écrivons ces lignes s'achève, dans le bâtiment de la *Philadelphie Bourse*, un édifice de 18,000 pieds carrés, bâti par une société par actions fondée en vue de la création d'un «Musée commercial». Que sera cette institution? comment sera-t-elle organisée? les détails manquent encore. Nous savons néanmoins que cet établissement comprendra avant tout une Exposition permanente de produits fabriqués de l'État de Philadelphie. C'est un début.

### Institutions mixtes.

Les principales institutions ayant un caractère mixte sont le Musée commercial de Francfort, celui de Vienne, celui de Budapest et le Musée de Milan.

#### MUSÉE COMMERCIAL DE FRANCFORT

A Francfort on a voulu non pas seulement créer un dépôt d'échantillons, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure, mais établir sous

les auspices de la Chambre de Commerce et le patronage du Gouvernement, un Musée commercial proprement dit, absolumen distinct, sur la base du Musée commercial de Bruxelles.

On a installé, en effet, dans les galeries de la nouvelle Bourse, concédées dans ce but par la Chambre de Commerce, une collection d'échantillons, qu'on complète et qu'on alimente aussi souvent qu'on le peut, représentant les articles des diverses contrées du globe pour lesquels la fabrication allemande peut entrer en concurrence. C'est en quelque sorte un enseignement, permanent pour les yeux, des marchandises susceptibles de trouver un débouché dans les pays d'outre-mer, et des articles vendus par les autres nations productrices. On y trouve des matières premières et des produits fabriqués envoyés par les consuls de Zanzibar, Beyrouth, Valparaiso, Chefoo, Batavia, Bogota, Saint-Jean-de-Terre-Neuve, etc. Il y a quelques années, cette collection a été avantageusement complétée par une autre, celle des produits naturels et manufacturiers de l'Amérique du Sud, qui lui a été cédée par l'Association centrale de Géographie commerciale de Berlin et qu'ont achevée les consuls allemands de Montevideo, Buenos-Ayres et autres lieux.

Toutefois, le Musée commercial de Francfort diffère comme administration de celui de Bruxelles, en ce sens que ce n'est pas une institution d'État. Il est bien sous le patronage du Gouvernement, puisque les consuls lui envoient des échantillons, mais il ne reçoit de lui aucune subvention; son budget est uniquement alimenté par un don annuel de 10,000 marks que lui fait la Chambre de Commerce, une subvention variable et tout à fait éventuelle de 4,000 à 5,000 marks, que lui fait la Ville de Francfort, et un droit d'entrée de 0,50 mark que paient les visiteurs. L'État cependant fournit gratuitement tous les documents qu'il peut avoir en sa possession.

Ces documents sont très divers. On a compris, en effet, à Francfort comme à Bruxelles, qu'il n'était pas possible, pour donner de l'attrait à l'établissement, de se borner à réunir dans un local une collection d'échantillons. Non seulement il est difficile de tenir cette collection à jour, mais surtout le Musée de Francfort, qui n'est pas une institution gouvernementale, ne peut abuser de la complaisance des consuls et leur demander à tout instant les échantillons qui lui sont nécessaires. Il a donc fallu, comme à Bruxelles, joindre au Musée proprement dit d'autres services annexes.

Ces services sont au nombre de trois et comprennent une bibliothèque, un service de renseignements généraux et un service de brevets d'inventions. La *bibliothèque*, ouverte au public

aux heures d'ouverture du Musée, de 9 heures du matin à 1 heure et demie (et plus tard, si on le désire, mais avec autorisation spéciale du directeur), reçoit toutes les publications et journaux allemands et étrangers relatifs au commerce d'exportation, le texte des traités de commerce, les tarifs douaniers et une foule de rapports consulaires et autres ayant trait aux questions industrielles et commerciales. Le service des *renseignements généraux* est confié à un personnel qui donne gratuitement tous les renseignements dont on a besoin. Enfin, le service des *brevets* est similaire de celui qui existe au Ministère du Commerce en France : on y trouve l'énumération de tous les brevets pris en Allemagne et à l'étranger, ainsi que les journaux qui se rapportent à cette spécialité.

Il va sans dire qu'en raison des faibles ressources de l'établissement, le personnel en est des plus restreints. Il se compose d'un directeur, qui cumule ces fonctions avec une autre situation et qui peut être considéré comme la cheville ouvrière de l'affaire, et de quatre employés.

### MUSÉE COMMERCIAL IMPÉRIAL ET ROYAL DE VIENNE

*(Kais. Kön. Osterreichisches Handels-Museum.)*

Le Musée commercial de Vienne, installé dans une salle du palais de la Bourse, au centre de la ville, s'est d'abord appelé *Musée oriental.* Il a été, en effet, créé en 1873, à la suite de l'Exposition universelle qui eut lieu au Prater, par une Société privée, qui acheta les éléments de la collection orientale exposés dans le Palais. Les fondateurs s'étaient dit avec raison qu'au point de vue de sa situation géographique, qui en faisait en quelque sorte l'un des pays civilisés les plus rapprochés de l'Orient, l'Autriche ne pouvait se désintéresser de faire le commerce avec ce pays; elle devait conséquemment profiter de cette circonstance pour étendre ses relations, à peine ébauchées, avec la Turquie et les autres pays orientaux.

Plus tard, en 1885, lorsque l'Autriche-Hongrie se sentit mieux outillée au point de vue industriel, les fondateurs du Musée furent d'avis que, tout en ayant l'Orient comme principal objectif, elle devait étendre sa sphère d'action. Le Musée fut transformé, on demanda aux consuls de le compléter par un envoi périodique d'échantillons, son nom devint d'abord « Musée oriental et commercial », puis ensuite « Musée commercial autrichien, impérial et royal » qu'il porte encore aujourd'hui.

Cet établissement n'est pas un établissement d'État, puisqu'il

est géré par une Société privée, composée de membres fondateurs, ordinaires, honoraires et correspondants; mais, en dehors de cela, il n'a, pour ainsi dire, que des attaches officielles. En effet, ses statuts doivent être approuvés par le Gouvernement, ses opérations doivent, au préalable, recevoir cette même approbation, enfin c'est bien l'État qui fournit les quatre cinquièmes de son budget. L'autre cinquième est fourni par les cotisations de ses membres, qui se composent de fondateurs, versant une somme d'au moins 1,000 florins, et de membres ordinaires, payant un droit d'entrée de 10 florins et versant une cotisation annuelle de 20 florins; il y a, en outre, ne payant aucune cotisation, des membres honoraires, choisis parmi les personnes ayant rendu des services au Musée, et des membres correspondants, composés de personnes ayant rendu à l'entreprise quelques services.

Le choix des divers membres exonérés de toute cotisation est confié à un Comité directeur nommé par l'Assemblée générale des adhérents. En dehors de cela, il y a un directeur nommé par l'empereur, sur la proposition du Ministre du Commerce, dont la nomination est notifiée au président du Comité et dont les attributions sont fixées par un règlement élaboré par le comité directeur, n'ayant force de loi qu'après avoir été approuvé par le Ministre du Commerce.

Comme à Bruxelles et à Francfort, la *collection d'échantillons* a été tout d'abord le point de mire de la Société, puis lorsqu'on s'est aperçu combien le renouvellement des types présentait de difficultés — bien que le corps consulaire autrichien soit composé de négociants et non pas de fonctionnaires politiques, comme le nôtre, — on abandonna peu à peu cette section à elle-même, laissant à l'initiative du corps consulaire le soin de l'alimenter et ne se donnant la peine de faire venir de nouveaux échantillons que sur la demande d'un membre, ou lorsque les articles en montre sont réellement par trop démodés. Néanmoins, lorsque lui parviennent de nouveaux modèles, qu'il juge susceptibles de créer dans le pays une nouvelle branche d'industrie ou un nouveau courant d'affaires, le Comité les envoie en communication aux Chambres de Commerce de l'Empire et les fait circuler dans les principaux centres intéressés.

Parmi les services annexes, qui forment aujourd'hui la base principale et la raison d'être de l'établissement, nous citerons en premier lieu le service des renseignements généraux. Celui-ci est absolument identique à celui que nous avons vu à Bruxelles et Francfort : il roule sur les tarifs de transports, voies de trafic, situation douanière et commerciale de l'étranger.

En second lieu vient une *bibliothèque*, avec salle de lecture. On y trouve toutes les cartes, journaux et documents intéressant le commerce d'exportation et le trafic international.

Puis, le Musée a eu l'idée de publier annuellement, en un volume très recherché du commerce, *Zoll-Compass*, les tarifs internationaux du monde entier. On sait combien varient ces tarifs qu'on complète, qu'on modifie, qu'on commente à tout instant d'une façon différente et dans le dédale desquels s'égarent les intéressés. C'est pour remédier à ces inconvénients, qui résultent de ces modifications incessantes, que l'établissement en publie chaque année une édition nouvelle.

Le Musée a également fait entrer dans ses services l'entretien de relations fréquentes avec les correspondants des diverses places et les sociétés savantes capables de fournir des indications utiles au commerce autrichien. Dans ce but, il a installé des *bureaux-succursales*, dirigés par des commerçants établis sur place, à Constantinople, à Alexandrie, et dans la plupart des villes de Roumanie et de Serbie. Il a également un correspondant à Paris et est en relations constantes avec la Chambre de Commerce autrichienne de Paris. Bref, il entretient au dehors, dans un rayon déterminé, un échange constant de renseignements réciproques; il se fait envoyer des échantillons, en envoie lui-même, s'informe si tel ou tel produit a chance d'être exporté, ou si l'industrie autrichienne peut bénéficier de l'achat de matières premières qui peuvent lui être utiles.

En Autriche même, le Musée entretient des relations avec toutes les Chambres de Commerce de l'Empire : il leur transmet les informations qu'il croit être utiles à leur région, certain de son côté qu'il sera payé de retour et qu'il obtiendra pour les industriels de sa circonscription les renseignements dont il pourra plus tard avoir besoin.

Toujours dans le but de donner de l'extension au commerce indigène, il a pris l'initiative, au moment de la rupture des relations commerciales entre la France et la Suisse et en vue de conquérir à l'Autriche ce dernier marché, d'établir à Zurich et à Genève des *bureaux-expositions*, afin de mettre sous les yeux des acheteurs helvétiques les produits de l'industrie autrichienne. Cet essai a duré treize semaines, d'avril à juillet 1893. Les deux expositions, installées par le correspondant parisien du Musée et qui comprenaient le bronze, la verrerie, les meubles, les tissus et les articles de Vienne, ont donné lieu à 1,373 affaires entre la Suisse et l'Autriche, et réciproquement. En présence de ce succès, qui a eu comme conséquence première l'installation du bureau de Paris,

le Musée a adopté en principe la création dans divers centres d'expositions temporaires du genre de celle dont nous parlons, à ses risques et périls et sans aucune rémunération : il n'a pas jusqu'ici donné suite à ce projet, il n'attend qu'une occasion favorable.

Dans ces dernières années, des employés attachés à l'établissement se sont rendus dans un certain nombre de centres de l'Autriche et de l'étranger, soit pour faire connaître les produits de sa circonscription, soit pour se renseigner sur les besoins de la contrée, sans cependant jamais accepter — c'est un principe — de servir d'intermédiaire pour la conclusion directe d'une affaire.

Enfin, en 1894, un fonctionnaire du Musée a été chargé d'une mission commerciale en Russie, et, après avoir visité Saint-Pétersbourg, Moscou, Riga, Varsovie et Odessa, et avoir présenté à la direction un rapport sur les chances de succès que l'exportation autrichienne rencontrerait dans ces divers centres, il a suscité dans le courant de l'année la création d'un « Syndicat pour l'exportation vers la Russie », aujourd'hui représenté sur les principaux marchés russes par des agents choisis par lui lors de son passage.

Ajoutons que le Musée a divers organes spéciaux, fort bien rédigés et réputés. Citons tout d'abord *Das Handels Museum*, journal hebdomadaire parfaitement renseigné, que non seulement les adhérents reçoivent gratuitement, mais qui compte dans tout l'Empire un très grand nombre d'abonnés payants; puis *Oesterreichische Monatsschrift für den Orient*, journal mensuel donnant des renseignements ethnographiques, géographiques et d'art industriel concernant les contrées d'Orient, et l'*Export-Jahrbuch*, revue annuelle du commerce de la monarchie. Enfin, il a publié l'an dernier un volume, *Orientalische Teppiche*, ouvrage illustré de nombreux dessins sur la fabrication des tapis d'Orient.

La subvention que l'État accorde annuellement au Musée est de 40,000 florins. Cette somme est plus que suffisante pour rémunérer le personnel, payer les salaires des gens de service et fournir aux frais nécessités par la correspondance, les voyages, les achats d'échantillons, les dépenses pour renseignements, l'abonnement aux publications, le tirage du journal et le loyer. Elle permet à l'établissement d'avoir chaque année un boni qui forme aujourd'hui une réserve importante, et lui permettra certainement, dans un temps donné, de multiplier ses services de façon à être très utile au commerce autrichien.

MUSÉE COMMERCIAL DE BUDAPEST

Comme l'Autriche, la Hongrie a voulu avoir son Musée commercial dont l'importance ne le cède en rien à celui de la capitale autrichienne. Le *Kereskedelmi Museum* de Budapest a été fondé en 1886. On l'a installé dans un grand édifice vitré, assez semblable à notre Palais de l'Industrie de Paris et tout aussi vaste, nommé *Industrie Hall,* divisé en galeries pour expositions permanentes ou temporaires. C'est un établissement de l'État en ce sens que le directeur en est nommé par le Ministre hongrois de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie; mais il participe également des redevances de ceux qui y exposent, et, à ce titre, il doit être considéré comme une entreprise particulière; il l'est d'autant plus qu'aujourd'hui son fonctionnement comporte une Société par actions qui reçoit une subvention gouvernementale.

Le fond de l'établissement est toujours la collection d'échantillons. Ceux-ci sont de deux sortes : les échantillons indigènes, divisés en vingt-huit groupes, plus une section spéciale réservée aux industries d'art; et les échantillons étrangers, qui sont surtout des articles orientaux — la Hongrie ayant toujours, comme l'Autriche, l'Orient comme objectif, — et qui se divisent en produits industriels d'une vente courante en Orient, articles d'art qui pourraient être imités par la Hongrie, et matières premières dont pourrait profiter l'industrie nationale. Les échantillons indigènes sont fournis par les adhérents, qui paient de ce chef une redevance annuelle déterminée, les échantillons étrangers sont envoyés par les consuls ou les correspondants directs. Suivant la volonté de l'exposant, les premiers sont exposés d'une façon permanente ou temporaire; les seconds restent tout le temps que la direction le juge nécessaire.

Ce qui distingue le Musée de Budapest de toutes les entreprises du même genre, c'est qu'il constitue réellement une *maison de commerce,* ayant sa comptabilité propre et sa banque faisant les encaissements. Il ne vend cependant qu'au comptant, soit en détail, soit en gros, à volonté, et lorsqu'un acheteur a besoin de crédit il se contente de lui indiquer une maison de banque qui, suivant les garanties offertes, lui fait les avances nécessaires, à ses risques et périls. L'établissement ne peut donc rien perdre ni s'exposer à des abus ou à des procès : tout ce qui sort de chez lui a toujours sa contre-partie en espèces.

Lorsqu'on en parcourt les différentes galeries, et qu'on se trouve en présence de ces comptoirs d'échantillons, avec des gardiens de service faisant l'article, vendant immédiatement tout

objet qui plaît pour le remplacer par un autre ou offrant de conduire aux bureaux de la direction pour les commandes importantes, il semble qu'on a devant soi l'une de ces expositions industrielles temporaires, mais cependant plus étendues, comme il s'en tient chaque année aux Champs-Élysées à des époques diverses.

Dès le principe, le Musée commercial de Budapest était administré par un Comité spécial dont le rôle était de diriger l'exportateur dans ses tentatives au dehors, lui transmettant les commandes, le renseignant sur les adjudications d'Autriche et de l'étranger, lui indiquant le prix des frets, tarifs douaniers, frais de transport, le renseignant sur la solvabilité des maisons étrangères et conservant la direction de la partie commerciale. Les intéressés pouvaient compléter les renseignements dont ils avaient besoin soit à la bibliothèque, soit en s'abonnant à une publication spéciale, le *Moniteur (Ertexito)* du Musée.

Aujourd'hui, depuis l'année dernière, cette organisation a été complètement modifiée. Le bureau nommé par l'État a conservé la direction de la partie administrative et des renseignements, se bornant, comme les Musées de Bruxelles, Francfort et Vienne, à centraliser les échantillons et à fournir des renseignements aux intéressés; mais la partie commerciale proprement dite a été reprise pour son compte par une Société spéciale, la *Société hongroise d'exportation,* à laquelle ont adhéré les trente premières maisons hongroises, formée à l'aide d'une émission d'actions de 100 couronnes, devant donner un revenu de 4 %, l'excédent des bénéfices devant être versé à la réserve pour couvrir les pertes éventuelles ou créer des agences nouvelles en dehors de celles qui, comme nous allons l'expliquer, existent actuellement. Une somme de 70,000 florins a été mise immédiatement par le Ministère du Commerce à la disposition de la Société, sous condition qu'elle conserverait les agences actuelles. Les statuts énumèrent comme suit les opérations dont la Société est chargée : direction des expositions de produits hongrois dans le pays et à l'étranger, encaissements des commandes et escompte des traites tirées pour solde des livraisons faites par l'intermédiaire des agences, avance des cautionnements nécessaires pour traités d'adjudication ou de fournitures passés avec l'État ou les administrations publiques, prêts éventuels sur marchandises consignées, achats dans la région des Balkans pour le compte de ses membres. Comme on le voit, le Musée a étendu le cercle de ses opérations et est devenu une véritable maison de commerce, ce que ne pouvait être une institution d'État proprement dite.

Aujourd'hui, les exposants hongrois paient une redevance annuelle de 10 florins qui leur donne le droit d'occuper une superficie d'un mètre carré; ceux qui veulent occuper un espace plus grand paient une redevance supplémentaire. Une commission est perçue sur les affaires traitées par l'entremise du Musée, mais elle varie suivant les articles, depuis 1/2 % pour les articles de grande vente comme les sucres et les alcools, jusqu'à 10 % pour les objets de fantaisie. Le choix des échantillons à exposer et leur renouvellement est laissé à la disposition des intéressés. Lorsqu'un acheteur se présente pour un article déterminé, le personnel du Musée lui montre impartialement les collections de toutes les maisons qui exposent cet article : aussitôt la commande reçue, elle est transmise par lettre au fabricant qu'elle concerne, et c'est celui-ci qui règle avec son client les termes de paiement, sans nouvelle intervention du Musée.

Presque chaque année, dans la grande salle qui occupe le milieu de l'édifice, on organise une exposition temporaire spéciale. C'est ainsi qu'il y a eu, en 1888, une *Exposition de fromages;* en 1889, une *Exposition d'accessoires de chemins de fer;* en 1890, une *Exposition des produits de la tannerie et de la mégisserie;* en 1891, une *Exposition de céramique,* etc.

Chaque semaine, le Musée publie un journal, *Kereskedelmi Köslemények,* qui est servi gratuitement à 4,000 intéressés.

Quant aux agences, elles sont absolument organisées comme le bureau central, c'est-à-dire qu'elles possèdent une exposition et un bureau. Il en existe à Constantinople, Banyalouka, Smyrne, Alexandrie, Fiume, Serajewo, Dougla-Touzla, Bretchka, Sophia, Belgrade, Bucharest, Bombay (créée en 1889), Routschouk et Philippopolis. Voici, d'après les statuts, quelles sont les instructions générales données à tout chef d'agence :

1° Il adresse des rapports périodiques à la direction centrale et réunit tous les renseignements pouvant intéresser l'exportation hongroise : adjudications publiques, affaires particulières à traiter, etc.;

2° Il réunit pour le Musée les échantillons de marchandises indigènes ou étrangères que l'industrie hongroise pourrait avoir avantage à produire ou à importer;

3° Il s'efforce de faire connaître et apprécier les articles dont le Musée lui envoie des échantillons; il signale, à l'occasion, les causes d'infériorité de ces articles, et formule ses propositions en vue de les mettre en état de soutenir la concurrence étrangère;

4° Il fournit des informations sur la solvabilité des négociants, les droits de douane, les prix de transport, etc.;

5° Il peut conclure des affaires pour le compte des membres de la Société;

6° Il lui est formellement interdit de traiter des affaires pour son propre compte;

7° Il met tous ses soins à faire naître des relations entre les exportateurs et les négociants de sa région, il fournit tous les renseignements utiles aux commis-voyageurs hongrois de passage dans sa résidence;

8° La représentation locale du Musée pourvoit au règlement des affaires qu'elle a conclues, aux encaissements, etc.;

9° Le représentant local et son agent effectuent, dans la limite de leur budget, des tournées pour faire connaître les articles hongrois.

Quant aux membres de l'Association qui désirent recourir aux services d'un agent quelconque, ils s'engagent à payer une commission sur les affaires conclues et à acquitter tous les frais de transport, de douane et de poste. Ils doivent — cela va de soi — fournir leurs livraisons exactement conformes aux échantillons. Cette organisation a donné plein succès. Le nombre des adhérents est actuellement d'environ 900 et la Société fait plusieurs millions de florins d'affaires. En 1894, la seule agence de Philippopolis a fait à elle seule pour 120,000 florins d'affaires, avec un budget de dépenses de 10,000 francs. La moyenne des visiteurs est de 50 par jour en hiver et 300 en été, parfois 400.

Ajoutons qu'avant la formation de la Société anonyme, le Ministère du Commerce s'est toujours montré généreux avec le Musée commercial de Budapest. Sur son budget annuel de 100,000 florins, les redevances des adhérents (qui sont imposés au mètre carré) en représentent le quart, les trois autres quarts proviennent à peu près de la subvention gouvernementale. En outre, l'État hongrois a toujours augmenté ce crédit lorsque la direction le lui a demandé, notamment lorsqu'il s'agissait de créer une agence.

Il ne sera pas sans intérêt de connaître quelles ont été les opérations du Musée de Budapest depuis sa transformation, en d'autres termes quels ont été les résultats de l'exercice 1894.

Le mouvement de la caisse a été de 146,027 florins de recettes et 141,007 florins de dépenses. L'exposition permanente a effectué directement 2,680 ventes dont la plupart pour les produits de l'industrie en chambre. Les ventes n'ont produit que 21,481 florins. Ces chiffres sont bien loin de représenter l'importance du mouvement commercial dû aux efforts des agents de l'exposition permanente, car, en général, ils n'opèrent pas de ventes directes, mais ils renseignent les acheteurs et les mettent en relation avec

les producteurs. Il en est de même pour les succursales et agen ces que le Musée commercial hongrois entretient en Orient. Celles-ci se mettent à la disposition des exportateurs hongrois; elles introduisent leurs produits sur les marchés étrangers et leur fournissent tous les renseignements nécessaires, se chargeant même de traiter directement les transactions. Les ventes opérées ainsi, en 1894, par les diverses agences, ont atteint 1,049,217 florins 20 kr.

La « Société anonyme hongroise de Commerce » a escompté pour 222,408 florins 83 kr. d'effets de commerce du chef des ventes traitées par ces agences.

Au cours de l'année 1894, le Musée commercial hongrois a organisé une *Exposition de machines-outils électriques,* dans laquelle 24 fabriques hongroises, 11 autrichiennes et 11 étrangères ont exposé 187 machines-outils mues par l'électricité. Cette exposition a eu 182,743 visiteurs dont 46,117 payants et 3,500 industriels venus en groupes de 113 villes de province.

L'*Exposition et bazar de l'Industrie en chambre,* que le Musée a organisé en décembre 1894 et en janvier 1895, a eu 114 exposants, dont les produits ont représenté une valeur totale de 33,567 florins. Cette exposition avait déjà eu, à la fin du mois de décembre, 13,108 visiteurs et le tiers des marchandises avait été vendu.

Le Musée a fourni des renseignements gratuits à 1,257 personnes, tant du pays que de l'étranger; les renseignements ont porté sur les questions suivantes : Opérations et tarifs des douanes; relevés statistiques; listes des fournisseurs et des consommateurs pour divers articles; solvabilité de raisons sociales; soumissions; questions légales et autres, et prix de transport.

Enfin, dans la salle de lecture du bureau, 2,805 personnes ont consulté les ouvrages et journaux spéciaux de la bibliothèque du Musée.

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'EXPORTATION DE SUÈDE

*(Sveriges Allmänna Export förening)*

Cet établissement, situé à Stockholm, au centre de la ville, près la gare principale, a été fondé en 1887. Il est alimenté par un droit d'entrée de 10 couronnes et une cotisation annuelle de 20 couronnes que paient ses membres, au nombre d'environ 500, et, en outre, par une subvention de l'État variant de 35,000 à 50,000 couronnes par an. L'institution comporte une organisation permanente d'échantillons de marchandises du pays. Elle ne prélève

aucune commission sur les affaires faites. Elle a le droit de correspondre directement avec les agents diplomatiques et consulaires du pays à l'étranger.

Voici, d'après ses statuts, les moyens qu'elle emploie pour atteindre son but :

1° Fournir aux membres les renseignements qu'ils lui demandent sur les prix des marchandises à l'étranger, les conditions de crédit, les frets, etc.

2° Envoyer à l'étranger des agents commerciaux chargés d'étudier les différents marchés, d'indiquer les articles qui y seraient d'un placement avantageux et de mettre les fabricants et négociants suédois en rapport avec les acheteurs étrangers;

3° Établir des dépôts ou de petites expositions de produits suédois sur les marchés où la Société est représentée par des agents;

4° Fonder à Stockholm un musée commercial au moyen des échantillons réunis à l'étranger par les agents de la Société;

5° Publier les rapports de ses agents, ainsi que ceux des consuls suédois et norvégiens;

6° Faire paraître un catalogue illustré, en plusieurs langues, des produits exportables de Suède.

### MUSÉE COMMERCIAL DE MILAN

Le Musée commercial de Milan a été créé par décret du 25 mars 1885, à la suite d'une demande de la Chambre de Commerce de Milan se basant sur le décret du 9 septembre 1884 relatif à la création de musées commerciaux en Italie. Il est installé dans un grand et vaste local appartenant à l'État, et il reçoit deux subventions : l'une de 1,000 livres du Gouvernement, l'autre de même importance de la Chambre de Commerce. Les cotisations de ses adhérents lui fournissent environ 5,000 livres.

Longtemps, cet établissement, copié sur celui de Bruxelles, n'a été qu'un musée d'échantillons. Ces échantillons étaient de deux sortes : échantillons étrangers demandés aux consuls, soit par lui-même, soit par des particuliers, ou fournis gracieusement par des négociants italiens établis à l'étranger; échantillons indigènes exposés, moyennant cotisation, par des négociants italiens. Ces échantillons, de l'un ou l'autre genre, étaient expédiés soit à des maisons italiennes, sous condition d'en faire retour au Musée, soit à des correspondants établis à l'étranger. Ce système a amené une certaine activité, puisque la correspondance, qui n'avait donné lieu qu'à 867 lettres en 1886, en a produit 5,000 en 1894. En outre, l'année dernière, le nombre des opérations

commerciales a été d'environ 175 par mois. Mais ces opérations n'ont été jusqu'à présent que faites comme intermédiaire : la direction du Musée étudie actuellement les moyens de transformer l'établissement en une agence directe de vente, comme à Budapest. Déjà, elle s'est assurée depuis cette année le concours d'agents italiens non rétribués, établis sur certains marchés étrangers, qui se chargent de faire connaître les produits nationaux et de donner au Musée des renseignements commerciaux sur les pays qu'ils habitent.

### IV. Comptoirs commerciaux à l'étranger.

Indépendamment des Musées commerciaux proprement dits, un certain nombre de négociants européens ont créé, en dehors de leur pays, des dépôts de marchandises et d'échantillons.

Nous citerons, par exemple, un groupe de cinquante industriels belges qui, au moyen d'une souscription dont le montant annuel atteint 10,000 francs et à laquelle chacun d'eux a participé proportionnellement à l'importance de ses affaires, a créé à Copenhague un comptoir spécial en 1895. Un directeur, de nationalité belge, connaissant bien le Danemark et la langue du pays, et ayant pour collaborateur un employé chargé de voyager en Suède, Norvège et Finlande, a été placé à la tête du comptoir.

A mentionner également, instituées dans les mêmes conditions, des expositions permanentes de produits itatiens à Belgrade, Las Palmas, Bruxelles, Amsterdam, Liverpool et Beyrouth. Les échantillons sont adressés *franco* à ces agenoes, placées généralement sous la surveillance de la légation d'Italie ; ils y sont exposés gratuitement. L'agence a droit à une commission de 2 % sur toutes les affaires traitées, plus le remboursement des frais.

Enfin, citons, en ce qui nous concerne, le Musée de produits français, inauguré récemment par la Chambre de Commerce française de Santiago du Chili, et dont les lignes suivantes, publiées par la Chambre, indiquent l'organisation : « Il est nécessaire que chaque objet soit accompagné de tous les renseignements qu'un employé spécial pourra communiquer aux intéressés.

» Il reste bien entendu que la Chambre ne prend aucune responsabilité ni ne veut s'ingérer dans les transactions qui pourront se faire par l'exposition qu'elle crée.

» L'exposant devra remettre ses produits, francs de tous frais, à Santiago.

» Afin de couvrir les frais d'installation de locaux et d'employés, il sera perçu un droit annuel calculé selon l'espace occupé.

» La Chambre fera son possible auprès des autorités chiliennes pour obtenir l'entrée en franchise de tous les produits destinés au Musée.

» Les frais de transport, de Valparaiso à Santiago, d'un colis pesant de 50 à 100 kilog., sont évalués approximativement de 10 à 15 francs. »

## CONCLUSIONS

Maintenant que nous connaissons plus ou moins succinctement le fonctionnement et l'organisation des institutions connues sous le nom de Musées commerciaux, il nous paraît intéressant de faire découler de cette étude un enseignement quelconque dont il nous soit loisible de profiter.

Une première observation sera celle-ci. Partout le Musée commercial proprement dit, c'est-à-dire la collection d'échantillons, est reléguée au second plan, alors que les services annexes constituent le fond même de l'institution. En France, nous paraissons avoir pris le contre-pied de cette manière de faire et nos musées commerciaux ne sont que des exhibitions d'échantillons très peu renouvelés et dont les trois quarts peuvent être relégués dans le domaine de l'archéologie. Nous demandons que, comme l'étranger, nous nous attachions à considérer ces collections comme le prétexte et non comme le but de l'institution.

En nous plaçant à ce point de vue, nous sommes grand partisan des Musées commerciaux en France.

Assez souvent il arrive que nos consuls envoient de l'étranger au Gouvernement des types de la fabrication des pays où ils habitent. Du Ministère des Affaires étrangères auquel ils sont adressés, ces documents sont dirigés sur le Ministère du Commerce qui, de son côté, les fait parvenir soit aux Chambres de Commerce, soit aux Musées commerciaux de province, en exigeant leur retour dans un temps déterminé. Les journaux locaux annoncent l'arrivée de ces échantillons dans telle ou telle ville, sur un communiqué de la Chambre de Commerce ou de la Chambre consultative, en indiquant que les types sont tenus à la disposition de tous ceux que leur étude pourrait intéresser. Le plus souvent, personne ne vient les voir, souvent parce que l'avis qui les concerne est passé inaperçu. Que deviennent ces échantillons? Ne pourraient-ils servir de base à l'installation première d'un Musée commercial à Paris?

L'administration qui nous paraît convenir le mieux est le sys-

tème mixte, c'est-à-dire la patronage du Gouvernement se traduisant par des subventions annuelles et l'initiative privée provenant des Chambres de Commerce ou des particuliers.

Une remarque à faire tout d'abord, c'est que l'installation d'un Musée commercial aurait moins que des sympathies dans le monde des négociants commissionnaires parisiens. Ce serait pour eux non seulement une concurrence sérieuse, mais une presque substitution, puisque le fabricant serait mis directement en rapport avec l'étranger sans passer par leur intermédiaire. En outre, il n'est pas certain que la clientèle française les abandonne facilement, car leur situation leur permet généralement aujourd'hui de garantir le paiement des factures moyennant commission, ce qu'aucun Musée commercial ne saurait faire.

Nous avons vu cependant plus haut que, lors de la création de l'*Export-Musterlager* de Hambourg, les commissionnaires du pays avaient pris en mains cette création et l'avaient monopolisée entre leurs mains. Il y ont trouvé tout profit, car ils ont accru leur propre clientèle, tout en étant exactement renseignés sur les véritables producteurs. Mais cette situation résulte de ce qu'en Allemagne les commissionnaires ne sont que de simples courtiers, jamais ducroires et ne faisant en aucune façon le commerce pour leur compte, alors qu'en France nos commissionnaires sont des intermédiaires presque toujours ducroires et très souvent agissant avec l'étranger pour leur compte personnel. Nous ne nous dissimulons pas qu'il y ait de ce chef de réels obstacles à surmonter pour l'installation en France de Musées commerciaux semblables à ceux qui fonctionnent à l'étranger.

Mais quel sera le rôle de ces Musées? Nous allons exposer succinctement comment nous comprenons leur mission :

1° Ils auront à fournir des renseignements généraux à leurs adhérents : statistiques, rapports consulaires, cours des changes, modes de paiement, modes d'emballage, maisons de commerce établies à l'étranger, cahiers des charges des adjudications, usages commerciaux; en un mot, tous les documents et renseignements qui peuvent être utiles au commerce d'exportation d'une façon quelconque et qu'ils seraient chargés de centraliser.

2° On devra trouver chez eux tous renseignements utiles sur la solvabilité et la moralité des maisons de commerce ou de production établies à l'étranger. Jusqu'aujourd'hui, ces renseignements peuvent être obtenus de trois façons différentes : par le Ministère du Commerce (ce que beaucoup de monde ignore), par les maisons de renseignements, par les Chambres de Commerce françaises à l'étranger. Assurément, ces trois sources peuvent rigoureusement

suffire; mais on ne saurait contester qu'au point de vue de la rapidité, de la sûreté ou du bon marché des renseignements à obtenir, il est préférable de ne passer ni par les formalités de l'administration officielle, qui sont toujours fort longues, ni par les étrivières des agences de renseignements, qui toujours font payer leurs fiches très cher sans les donner bien certaines. Restent donc les Chambres de Commerce françaises à l'étranger. On peut dire qu'en ce cas tout négociant est certain d'être bien renseigné, mais il lui faudra pour cela non seulement se faire inscrire comme adhérent à la Chambre qu'il désire consulter, mais encore écrire et attendre une réponse qui peut tarder longtemps à venir. Comme nos négociants ne peuvent raisonnablement se faire inscrire dans les trente-deux Chambres de Commerce françaises actuellement établies à l'étranger, n'est-il pas préférable d'avoir sous la main, en leur lieu et place, un Musée commercial auquel ils pourront s'adresser et qui, de son côté, se fera inscrire dans toutes les Chambres de Commerce françaises de l'étranger? Il y a là une organisation que nous ne faisons qu'indiquer et dont il nous paraît qu'il y aurait lieu de retirer les plus sérieux résultats.

3° Notre Musée commercial français pourrait être chargé de la publication d'un Annuaire officiel des tarifs de douane du monde entier. Aujourd'hui, quiconque veut être sérieusement renseigné sous ce rapport n'a à sa disposition que deux publications officielles : les *Annales du Commerce extérieur* d'une part et le *Moniteur officiel du Commerce* d'autre part. Mais ces publications sont peu connues, elles ne se trouvent que dans certains locaux, elles exigent le paiement d'un abonnement spécial; enfin, elles ne réunissent nullement en bloc les tarifs de tous pays, elles se contentent de renseigner le public abonné sur les modifications survenues dans ces tarifs, au fur et à mesure qu'elles les connaissent. Il y a évidemment là une lacune à combler.

L'organisation relative aux transports que nous avons rencontrée au Musée de Bruxelles nous paraît aussi devoir être imitée. Il est très intéressant de connaître par avance, dans un très grand nombre de cas, le coût du transport de tel point à un autre, par telle ou telle ligne, par telle ou telle compagnie de navigation, les avantages qu'il peut y avoir au groupement des marchandises, au tarif de grande et petite vitesse, etc. Ces indications sont fournies au Musée de Bruxelles, elles pourraient donc être fournies par un Musée commercial français.

Telles sont les quelques indications sommaires qui paraissent devoir ressortir de l'étude rapide que nous venons de faire.

Maintenant, devons-nous arriver aux salles de vente, au système des correspondants voyageurs ou à poste fixe? Oui, si nous voulons qu'au point de vue de l'exportation, le Musée puisse rendre de grands et réels services. Peut-être cette organisation, essentiellement commerciale, devrait-elle, comme à Budapest, être essentiellement différente de l'autre, qui restera toujours purement administrative. Dans tous les cas, occupons-nous d'abord de la première; nous verrons plus tard à étudier le fonctionnement de la seconde.

Une observation, cependant, à ce sujet. A Stuttgard, en dehors du personnel rétribué, il y a un certain nombre d'employés ne recevant aucun salaire et qui se trouvent, comme on dit vulgairement, « au pair ». Ce sont des jeunes gens sortis de l'École de commerce de la ville qui viennent au Dépôt faire un stage d'un an ou deux, pour se familiariser avec les affaires d'exportation et la pratique commerciale; de l'avis général, ces employés sont plus tard d'excellents représentants à l'étranger.

Peut-être est-ce une indication qui mérite d'être relevée, car certains de nos jeunes gens pourraient ainsi trouver dans l'organisation générale d'un Musée commercial des situations d'attente qui leur permettraient de se familiariser avec le commerce d'exportation plus rapidement que dans une maison de commerce ordinaire.

Enfin, on pourrait annexer à ces musées — et ceci rentre absolument dans l'enseignement technique — des *cours* de géographie commerciale et de matières premières, accessibles au public.

Le Congrès excusera ces considérations, peut-être un peu longues. Mais j'ai voulu surtout tenter de préciser la question et ébaucher quelques indications qui, pour l'objet qui nous occupe, pourraient être plus tard utilement consultées.

M. Choquet. — Je suis heureux d'avoir l'occasion de rassurer M. Renouard au sujet du Musée commercial de Paris. Cette question, il y a quelques années, a fait l'objet d'une étude très sérieuse présentée sous forme de projet par M. Cousté.

L'exécution de ce projet nous aurait entraînés à des dépenses considérables; aussi a-t-il fallu le modifier et l'approprier à l'état de nos ressources.

Sur l'initiative de son président, M. Delaunay-Belleville, la

Chambre de Commerce a pris la résolution d'agrandir son hôtel actuel par l'adjonction d'un immeuble voisin dans lequel elle va installer un office de renseignements, où les intéressés pourront venir s'éclairer sur les questions concernant : les transports nationaux et internationaux, les tarifs de douanes, la jurisprudence commerciale, etc.

Elle a pensé qu'il ne rentrait pas dans son rôle de fixer les commerçants sur la solvabilité des acheteurs et de s'entremettre pour la conclusion des affaires, mais qu'il lui appartenait de fournir, à l'appui des échantillons des articles importés et exportés en sa possession, toutes les indications se rapportant à leur production et à leur vente. Voilà donc une première partie de la question sinon résolue, du moins en voie de réalisation.

On a parlé de bibliothèque adjointe au Musée commercial; elle existe dans notre hôtel et reçoit annuellement la visite de 25,000 à 30,000 lecteurs; on a fait allusion aux journaux servant d'organes à l'institution; or nous possédons déjà cette publication; elle n'a certes pas l'importance que nous aurions voulu lui donner, mais nous avons bien été forcés de nous renfermer dans les limites qui nous étaient imposées par la loi.

A proprement parler, en effet, les Chambres de Commerce n'ont pas le droit de publier *in extenso* les comptes rendus de leurs séances et leurs rapports sans l'autorisation ministérielle; ce n'est que par tolérance que le Gouvernement leur permet de tenir le public au courant de leurs travaux.

Il y a, vous le savez, un projet de loi destiné à élargir leur liberté d'action; mais, en attendant que ce projet soit adopté, elles demeurent soumises au règlement de 1806, légèrement modifié par les circulaires ministérielles postérieures et notamment par celle de 1883.

Quoi qu'il en soit, le Bulletin dont je viens de parler sera développé et servira d'organe à notre office de renseignements, dès que cette institution fonctionnera.

M. LE PRÉSIDENT. — Il me semble que les deux communi-

cations qui viennent d'être faites sont très différentes. M. Choquet a parlé d'un musée commercial qui n'est pas du tout celui que M. Renouard recommande. Le musée préconisé par M. Choquet est un simple musée d'échantillons, tandis que M. Renouard a surtout insisté sur ce point intéressant qu'on trouve dans presque tous les musées étrangers des représentants chargés de faire des affaires.

Je crois que nous devons surtout appeler l'attention sur ce côté si pratique et si intéressant des musées étrangers.

M. Pollet. — Je remercie M. Renouard de l'éloge qu'il a fait du Musée commercial de Bruxelles. Il a évidemment dû écourter son travail et n'a pu parler de tous les services qui existent dans ledit établissement, notamment des différents bureaux de renseignements.

Le bureau de renseignements concernant l'industrie belge donne des indications très utiles sur notre fabrication.

L'office de l'émigration rend également des services. Le Gouvernement ne peut faire de l'émigration, mais il lui appartient de renseigner ceux qui veulent quitter le pays sur les ressources des contrées étrangères.

On peut aussi obtenir au Musée commercial des informations concernant les adjudications à l'étranger et en Belgique.

Enfin, au Musée agricole qui est annexé à l'institution dont il s'agit, les intéressés peuvent se procurer des renseignements au sujet de la production et du commerce des produits agricoles étrangers.

Pour vous montrer le succès qu'a eu notre Musée commercial, je me permettrai de vous citer deux chiffres. En 1884, les visiteurs ont été 13,566; en 1893, ils étaient 38,124, soit 120 à 130 visiteurs par jour.

M. Gauthiot. — Il me semble qu'on se hâte un peu trop de rédiger le billet d'enterrement des Musées commerciaux qui, d'après ce qui a été dit, seraient condamnés par tout le monde, sous une forme ou sous une autre; celui-ci prétendant que dans ces Musées on ne rencontre que des toiles d'araignées;

celui-là que les échantillons sont vieux, qu'ils ne servent plus à rien.

Je me suis trouvé en situation d'assister à la naissance d'un Musée commercial. Je me suis rendu compte des efforts faits par un homme dévoué aux intérêts français, et je voudrais, en deux mots, tâcher de défendre une institution qui, je crois, n'a pas été comprise à l'origine comme elle aurait dû l'être, et que des hommes, que je pourrais nommer, se sont efforcés de faire vivre.

Une collection d'échantillons des produits français établie à Paris ne peut être et ne sera toujours qu'une exposition qui vieillira plus ou moins et qui, à un moment donné, ne présentera plus, au moins à titre permanent, l'état de la production du pays. Si on laisse de côté cette exposition des produits français et que l'on y joigne l'exposition des produits étrangers, la première difficulté se rencontrera encore. Il faudra que cette collection soit mise à jour; il faudra de plus que le négociant étranger se prête plus ou moins à une exposition de produits en concurrence avec les produits français. Là il est incontestable qu'il y aura des mesures difficiles à prendre, des échantillons difficiles à se procurer.

Des hommes avec lesquels je me suis rencontré, il y a un certain temps, avaient pensé à un troisième procédé véritablement intéressant: c'était une exposition des produits qui, dans un pays où le marché français a déjà des débouchés, font concurrence aux produits français. Comme ces hommes voulaient donner, à l'appui de leur idée, un exemple de son application, ils ont réuni les échantillons des produits vendus en un pays étranger, et fabriqués en France d'une part, et les produits introduits dans ce même pays étranger par les étrangers, et y faisant concurrence aux nôtres.

C'est sur ce dernier point, Messieurs, que je voudrais surtout porter votre attention, au moment où l'on entend parler tous les jours de débouchés à donner aux produits français. Les hommes à qui je fais allusion voulaient tout d'abord mettre les fabricants en situation de connaître les produits qui leur font concurrence.

Eh bien! ce n'est qu'après plus d'un an et au prix d'assez fortes dépenses et une longue insistance, que nous avons pu obtenir une collection assez complète des produits vendus en un certain pays par les étrangers en concurrence avec les nôtres. Dans ces conditions, la création du Musée projeté nous a paru tellement difficile que nous avons dû reculer. Mais là où nous avons échoué, d'autres que nous peuvent être assez forts pour réussir.

Je ne veux pas suivre M. Renouard sur le terrain où il nous a conduits — et qui n'est pas le nôtre, — mais je crois que si des hommes habiles poursuivaient nos efforts et appliquaient nos idées, il en résulterait du bien pour notre commerce français.

Voilà ce que je tenais à dire au Congrès de l'enseignement technique; et cela m'a paru utile en ce moment où les Musées commerciaux sont devenus la tête de Turc sur laquelle chacun vient frapper à son tour.

M. Benoit-Germain. — Comme suite à ce qu'on vient de dire, je tiens à rendre hommage à la Chambre de Commerce française de Charleroi, qui a créé un service d'échantillons itinérants, dans le sens indiqué par l'orateur; c'est-à-dire qu'elle cherche à rassembler les échantillons de divers produits qui se vendent en Belgique et proviennent de pays autres que la France. Elle demande, par exemple, à chaque Chambre de Commerce française quels sont les produits de sa région; et, sur sa réponse, elle envoie une caisse d'échantillons où les fabricants de la région intéressée peuvent puiser tous les renseignements sur les produits similaires de l'étranger. C'est là une mesure très utile pour notre commerce et nous devons rendre à la Chambre de Commerce de Charleroi un hommage éclatant.

M. le Président. — Messieurs, nos réunions ont, à mon avis, un double but: de recevoir des communications et aussi d'exprimer des vœux.

La communication que nous a faite M. Renouard est très

intéressante. Jusqu'à quel point se rattache-t-elle à l'enseignement commercial? C'est peut-être une question à réserver. Par quel côté, en effet, pouvons-nous la rattacher au but principal de notre réunion? C'est ce que je me demande. Devons-nous émettre un vœu à cet égard? C'est la question que je vous pose.

M. Renouard. — On pourrait reprendre le vœu présenté sur les Musées commerciaux au moment du dernier Congrès. Il est évident que, si la Commission d'initiative du Congrès actuel a inscrit dans le programme l'étude de la question des Musées commerciaux, c'est que dans son esprit cette question se rattachait d'une façon quelconque à l'enseignement commercial, soit qu'elle considérât ces musées comme des documents d'études pour les élèves de nos écoles de commerce, soit encore qu'elle ait vu, dans ceux de ces musées auxquels sont adjointes des salles de vente, des écoles de stage commercial pratique pour nos élèves à leur sortie des écoles et après leurs études théoriques.

M. Pérez-Henrique. — M. Renouard a dit que les Musées commerciaux pouvaient être des auxiliaires pour les élèves des écoles de commerce qui, par un stage dans ces musées, pourraient compléter leur instruction théorique avant de partir pour l'étranger. C'est là, me semble-t-il, le point par lequel ils se rattachent à l'enseignement commercial.

M. Combes. — Les écoles de commerce ont des musées d'échantillons qui servent à l'enseignement des marchandises; il est de notre intérêt que ces musées soient abondamment pourvus.

M. Pollet. — A Anvers, il y a dans l'Institut même un musée organisé qui sert pour l'enseignement.

M. le Président. — Oui, mais ce ne sont pas là des Musées commerciaux au propre sens du mot.

M. RENOUARD. — Peut-être un Musée commercial devrait-il être un musée d'échantillons pouvant servir à l'enseignement technique. C'est là l'un des buts que remplissent un certain nombre de ceux installés à l'étranger.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Renouard pourra nous présenter son vœu à la suite de sa communication.

M. RENOUARD. — Je formule justement, à la suite de cette communication, diverses indications qui peuvent servir de guide.

M. PÉREZ-HENRIQUE. — M. Kovacs me prie de vous expliquer le fonctionnement des musées organisés en Hongrie. Les jeunes gens qui sortent des écoles de commerce doivent faire un stage de trois ans dans ces Musées commerciaux. Ils sont en même temps des agents commerciaux et bénéficient d'une bourse qui s'élève jusqu'à 800 francs. Vous voyez dès lors qu'en Hongrie on a compris tout le parti qu'on pouvait tirer des Musées commerciaux et qu'on a cherché à compléter l'enseignement commercial théorique par des applications pratiques.

M. RENOUARD. — C'est là justement l'un des exemples que j'ai cités dans ma communication.

M. LE PRÉSIDENT. — Si j'ai bien compris, en Hongrie les Musées commerciaux reçoivent des jeunes gens sortant de l'école de commerce. On leur fait faire un stage de un, deux ou trois ans, afin de les familiariser avec les connaissances générales des affaires et des marchandises, avant qu'ils entrent dans la vie commerciale active.

M. PÉREZ-HENRIQUE. — On leur donne en même temps une bourse.

M. JEANNE-JULIEN. — Pour vous montrer le lien qui peut exister entre les Musées commerciaux et l'Enseignement technique,

je vous demande la permission de vous donner lecture d'un passage d'une petite étude que j'ai faite sur l'*Imperial Institute* dont il a été question tout à l'heure.

« Les collections consisteront, tout d'abord, en une série d'échantillons de tous les produits naturels et d'utilité reconnue dans toutes les phases de préparation et de fabrication telles qu'elles sont pratiquées. En second lieu, elles contiendront des échantillons de produits naturels nouveaux qui n'ont pas été utilisés au moment de la formation des collections; les échantillons seront renouvelés fréquemment, afin d'avoir toujours des spécimens représentant la condition commerciale d'un produit à la date la plus récente. Pour communiquer aux intéressés les résultats des informations reçues de toutes les parties du monde, et principalement des colonies, un journal sera fondé; il s'occupera du commerce d'exportation et d'importation, sous toutes ses faces. Une partie sera réservée aux renseignements commerciaux en général tels que contrats, moyens de communication, questions de droit, de législation, brevets et marques de fabrique, inventions et perfectionnements, adultérations, nouveaux produits, statistiques, émigration et colonisation... L'Institute ne s'occupe en ce moment que des produits des colonies anglaises; quand ceux-ci seront réunis, il formera également des collections de produits étrangers.

» L'Institut impérial ne sera pas seulement un musée, un centre de renseignements, ce sera aussi un établissement d'enseignement. En effet, l'école des langues orientales a été fondée sous les auspices de l'Institute par le Collège de l'Université et le King's Collège.

» Parmi les matières qui y seront aussi enseignées, la Géographie commerciale tiendra la première place. Leçons de choses et leçons scientifiques seront données simultanément. »

Vous voyez, par conséquent, que les Musées commerciaux peuvent servir au développement de l'Enseignement technique.

M. le Président. — Nous réfléchirons à cette intéressante discussion. Nous verrons, d'ici la séance de clôture, quel parti

nous pouvons en tirer au point de vue de l'enseignement commercial.

M. Gauthiot. — Je viens de me faire donner quelques explications par le délégué de la Hongrie. Il résulte de la communication qu'il a bien voulu me faire que le Musée commercial hongrois a des succursales dans un certain nombre de villes. Ces succursales, grâce aux bourses payées par le Gouvernement hongrois (1,600 florins), reçoivent des jeunes gens chargés de faire des affaires.

C'est ce que notre collègue, M. Kovacs, voulait vous dire tout à l'heure.

M. le Président. — Ce sont là d'excellentes bourses d'enseignement commercial qui vaudraient peut-être mieux que nos bourses à nous. C'est une question que nous étudierons plus tard.

La parole est maintenant à M. Marcadet pour une communication relative à l'*Union des Associations des anciens élèves des Écoles supérieures de Commerce.*

M. Marcadet. — Mesdames, Monsieur le Président, Messieurs, je dois à l'absence de M. Bisch, vice-président de l'Union des Associations des anciens élèves des Écoles supérieures de Commerce, délégué de l'École du Havre, l'honneur de vous présenter un résumé d'un travail très long, très difficile, mais très intéressant, que notre collègue a bien voulu se charger de faire, — sa connaissance approfondie de la langue allemande le lui permettant, — et qui a consisté dans la traduction de nombreux documents relatifs à la Société des employés de Commerce de Hambourg.

Avant de vous donner lecture du rapport de M. Bisch, je me permettrai de vous présenter très brièvement l'Union des Associations des anciens élèves des Écoles supérieures de Commerce que cette étude intéresse tout particulièrement et que son initiative a d'ailleurs provoquée.

## L'Union des Associations des anciens élèves des Écoles supérieures de Commerce

Par M. Marcadet
Secrétaire général de l'Union.

Notre dévoué président, M. Jacques Siegfried, rappelait hier, à l'ouverture du Congrès, que la constitution de l'Union des Associations des anciens élèves des Écoles supérieures de Commerce avait répondu à un vœu du Congrès de 1886, repris par celui de 1889. Nous sommes heureux que nos associations aient ainsi pu réaliser un des desiderata de nos prédécesseurs.

L'Union a été fondée en 1892, mais, par suite des circonstances, elle n'a une existence régulière que depuis 1893, la période de formation ayant été très laborieuse. Elle a pour adhérents : l'École des Hautes Études commerciales et les Écoles de Paris, de Bordeaux, du Havre, de Lyon et de Marseille. Son but principal est de créer et d'entretenir des relations amicales entre les diverses associations, de défendre collectivement leurs intérêts généraux, de placer leurs membres et, d'une manière générale, d'aider au développement de l'enseignement commercial, ainsi qu'à l'extension du commerce français aux colonies et à l'étranger.

Ce programme est vaste et cependant, en moins de deux années, les points principaux en ont été atteints. La sympathie et les relations les plus cordiales et j'ajouterai les plus affectueuses, existent entre les membres que l'Union a mis en conctact, j'en appelle à mes camarades des associations sœurs ici présents; le placement des anciens élèves commence à fonctionner d'une manière assez satisfaisante, comme vous allez le voir; les intérêts généraux ont été défendus avec vigueur et avec succès la plupart du temps (suppression du zéro, modification du régime des absences, etc.), ainsi que le rappelait M. Siegfried; mais ce qu'il n'a pas dit, c'est que ce succès était dû à l'activité et au dévouement qu'il a montrés en défendant la cause et les projets de l'Union au sein de la Commission permanente du Conseil supérieur de l'Enseignement technique. Je signalerai enfin le vaste mouvement provoqué par l'Union pour obtenir la revision du mode de délivrance des diplômes, question que vous venez de traiter.

Il nous serait difficile de dire que l'Union, dans sa courte existence, a déjà contribué à l'extension du commerce français, mais

vous pouvez être assurés qu'elle s'y attachera; déjà les associations, individuellement, par leurs publications, leurs bulletins et leurs brochures, sont entrées dans cette voie. L'Union centralisera ces forces disséminées, suscitera les groupements régionaux, provoquera de ses adhérents à l'étranger des envois de renseignements commerciaux, et formera ainsi, grâce à nos camarades répandus sur tous les points du globe, comme vous le verrez dans l'annuaire que nous publierons incessamment, un puissant moyen d'information commerciale.

M. le Président de la République qui, vous le savez, a fait à l'Union le grand honneur de s'inscrire comme membre fondateur, lors du deuxième bal auquel il a bien voulu assister, disait aux représentants de l'Union qu'il recevait à l'Élysée, ces paroles que l'on peut rappeler ici : « Les études pratiques vous apprennent qu'il faut compter surtout sur soi-même et, par suite, travailler pour soi, non dans un but égoïste, mais avec la ferme conviction qu'en agissant ainsi on assure le bien-être de sa famille et la grandeur de son pays. »

M. Félix Faure ajoutait : « Vous avez appris dans vos écoles qu'il faut voyager. Voyagez, Messieurs, vous en tirerez de grands enseignements. J'ai visité plusieurs pays étrangers, et j'ai pu me convaincre que les animosités entre les peuples ne sont pas aussi grandes qu'on veut bien le dire et qu'on le croit; elles s'éteindraient si nous voyagions davantage, car on se connaîtrait mieux et on s'apprécierait... »

L'Union ne manquera pas de mettre en pratique les conseils que son illustre membre a bien voulu lui donner, elle encouragera par tous les moyens possibles l'établissement de nos camarades à l'étranger, et c'est dans ce but qu'elle prête déjà un concours actif à la Société d'encouragement du commerce français d'exportation.

En 1889, le Congrès a renouvelé le vœu déjà émis en 1886, qu'une union permanente soit constituée entre les écoles de commerce françaises, et que des relations actives et suivies s'établissent entre toutes les écoles de commerce françaises et étrangères.

Nous avons réalisé la première partie de ce vœu, il ne dépend pas uniquement de nous que la seconde partie ne soit également réalisée; aussi, au nom de l'Union, fais-je appel aux délégués étrangers pour leur demander d'appuyer le vœu suivant que j'ai l'honneur de présenter :

*Le Congrès renouvelle le vœu de voir s'établir des relations actives et suivies entre les écoles de commerce françaises et les écoles de*

***commerce étrangères, et prie tout particulièrement les délégués étrangers de vouloir bien attirer l'attention des écoles de leur pays respectif sur le désir exprimé par les écoles françaises.***

M. le Président. — Nous allons diviser la communication de M. Marcadet.

Parlons d'abord de l'Union des Associations des anciens élèves des Écoles de Commerce dont il vient de nous entretenir. Je vois que cette communication se termine par un vœu sur lequel, je pense, vous serez tous d'accord. M. Marcadet demande que des relations plus suivies soient établies entre les écoles de commerce françaises et les écoles de commerce étrangères.

Nous prions MM. les Délégués étrangers de voir si, à ce sujet, ils pourraient nous faire quelques propositions, soit maintenant, soit au prochain Congrès.

M Penot. — A Lyon, nous avions établi dans le temps des relations suivies avec l'École de commerce de Venise, et voici en quoi elles consistaient. Dans la deuxième année normale, à l'école de Lyon, l'enseignement de la comptabilité se donne d'une façon pratique, sous forme de Bureaux commerciaux; les jeunes gens sont censés avoir établi des maisons de commerce sur différentes places et font entre eux des affaires. Nous avions pensé qu'on donnerait plus d'attrait à ces opérations fictives en établissant des relations entre Lyon et l'École de Venise, qui avait adopté le même système, à la suite d'une visite de son directeur à Lyon.

Les résultats obtenus n'ont pas été ce que nous espérions parce que l'ouverture des cours, ainsi que les époques de congés, ne coïncidaient pas entre les deux Écoles; de là des retards, quelquefois très grands, dans la correspondance, ce qui tenait les affaires en suspens.

Après deux ou trois essais, nous avons dû suspendre nos relations.

M. Combes. — Si je ne me trompe, les seuls rapports qui aient encore existé entre les écoles de commerce sont ceux

établis par les Associations de leurs anciens élèves. Et pourtant, combien il serait à désirer que cet isolement cessât, ne fût-ce qu'en vue de la défense de nos intérêts communs ! Mais les relations auxquelles fait allusion l'honorable directeur de l'École de Lyon sont d'un autre ordre : elles s'établiraient, sous la forme d'une correspondance commerciale, entre les élèves des Écoles où l'enseignement du « Bureau » est constitué d'après le système dont vient de parler M. Penot. Je crois que de tels échanges ne pourraient être que fructueux.

M. Pollet. — Il serait à souhaiter, au point de vue du développement des affaires entre la France et la Belgique, que les anciens élèves de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers et les anciens élèves des Écoles de Commerce de France s'entendissent au sujet de la question de savoir quel serait le moyen le plus pratique pour arriver à ce résultat.

M. le Président. — Je crois que ce qu'il y a de mieux, c'est qu'on y réfléchisse. Nous exprimons un vœu. Que chacun nous apporte le résultat de ses réflexions ; ce ne sont pas là des choses que l'on peut improviser.

M. Pollet. — A Anvers, la Société des anciens étudiants compte 325 membres ; ils sont aujourd'hui répandus partout. Il leur serait certainement très agréable de pouvoir entrer en relations avec les anciens étudiants des Écoles de Commerce de France.

M. Jeanne-Julien. — Il y a déjà un semblant d'exécution. Plusieurs écoles étrangères ont demandé les statuts de l'Association des anciens élèves des Écoles de Commerce. Je citerai les Écoles de Genève, de Prague, de Porto...

M. Pollet. — Non pas au point de vue des affaires, mais des relations amicales entre anciens étudiants.

M. Georges Delvaille. — En même temps que le vœu émis qu'une association soit organisée entre les Écoles commerciales et les Chambres syndicales des employés de com-

merce des diverses villes, françaises et étrangères, je demande que, dans ces pays ou dans ces diverses villes, il soit établi, au moment de la période des vacances, des représentants se tenant en permanence, afin de fournir aux jeunes gens qui profiteraient de leur congé pour visiter telle ou telle ville, tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin en vue de compléter leurs connaissances commerciales. Bien que de tels déplacements seront pour la plupart de courte durée, ils n'en tireront pas moins des fruits que je considère comme fort appréciables.

M. Marcadet. — Je crois que l'Union remplira ce but par la publication de son annuaire, dans lequel seront groupés les noms des anciens élèves; et il est à présumer que tout membre de l'Union sera bien accueilli par un camarade.

M. Benoit-Germain. — La préoccupation la plus importante de l'Union des anciens élèves des Écoles de Commerce doit être surtout le placement de ceux de ses membres qui sont sans emploi; d'autant plus que de ce placement résulteront des affaires pour le pays.

Je demanderais donc que les Associations des anciens élèves prissent sous leur protection les soldats du commerce, c'est-à-dire les enfants, les jeunes gens qui sortent de nos écoles pratiques. Il serait même bon que les Associations d'anciens élèves veuillent bien les admettre à titre de cadets, et faciliter leur placement en France ou à l'étranger.

M. le Président. — Messieurs, vu l'heure avancée, je propose de renvoyer à notre prochaine séance la deuxième communication de M. Marcadet. *(Assentiment.)*

Jusqu'à présent, nous n'avons entendu presque que des messieurs. Je vois parmi les personnes présentes un certain nombre de dames; si l'une d'elles avait une communication à nous faire sur l'enseignement commercial des filles, ce serait avec plaisir que nous l'entendrions.

La séance est levée à onze heures.

## SÉANCE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 1895

**Présidence de M. Jacques SIEGFRIED**

La séance est ouverte à neuf heures dix minutes. M. Merckling, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président. — $M^{lle}$ Malmanche a remis sur le bureau un numéro des *Annales économiques* contenant une traduction d'un article du *Spectator* sur les langues étrangères et une note sur l'*Enseignement technique,* d'après M. Paul Jacquemart[1].

M. Jeanne-Julien a également déposé le *Bulletin trimestriel de l'Association des anciens élèves de l'École des Hautes Études commerciales,* contenant un article sur le Musée commercial : l'*Institut impérial* de Londres et le *Musée commercial* de Paris[2].

Je dépose aussi le rapport de M. Reverchon dont il a été question dans une de nos précédentes séances sur l'enseignement supérieur commercial[3].

M. Levasseur, dont le nom est connu de tous, nous envoie quelques extraits d'un mémoire sur l'enseignement de la géographie en France, qu'il a présenté au Congrès international des sciences géographiques de Londres[4].

Enfin, MM. Valladon et Loussert, empêchés d'assister à la séance, nous remettent les mémoires sur la sténographie qu'ils devaient lire aujourd'hui. Ils seront insérés au procès-verbal.

---

1. Voir ces articles à l'appendice.
2. Voir cet article à l'appendice.
3. Voir ce rapport à l'appendice.
4. Voir ce rapport à l'appendice.

L'ordre du jour porte en première ligne une communication sur la *Société de placement des employés de commerce de Hambourg*. Sur la demande du président général du Congrès, M. Saignat, cette question est renvoyée à la séance générale de demain. M. Saignat a pensé que cette question pouvait intéresser la Section industrielle au même titre que la Section commerciale.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle maintenant la discussion sur la communication relative à l'Enseignement commercial en Angleterre, dont il a été question à la séance générale du 17 courant et qui a été distribuée par M. Gilbert-R. Redgrave, délégué du Gouvernement Anglais, à tous les membres du Congrès.

Vous vous rappelez que nous avons eu entre les mains une notice sur l'enseignement technique commercial et industriel en Grande-Bretagne. De cette notice, il résulte, à mon avis — et je serais heureux d'avoir des renseignements plus complets de M. Redgrave, — qu'en Angleterre l'enseignement technique n'est pas du tout donné directement par le pouvoir central. Les différents départements qui s'y intéressent ne font que donner des subventions aux Comités locaux et aux Sociétés d'initiative privée qui s'occupent d'enseignement technique. Il résulte aussi de cette communication que c'est tout récemment, dans les années qui viennent de s'écouler, que l'Angleterre a commencé à organiser d'une façon plus complète l'enseignement technique qui, comme vous le savez, se divise en deux branches : l'enseignement industriel et l'enseignement commercial.

C'est surtout de l'enseignement industriel dont il est question dans la brochure de M. Redgrave. Cependant je ferai remarquer à notre collègue anglais que nous nous occupons spécialement, dans cette section, de l'enseignement commercial, et je lui demanderai à ce sujet s'il existe en Angleterre des écoles de commerce proprement dites, ou s'il ne s'agit que de cours qui se donnent principalement le soir.

Je vois bien qu'il y a une institution qui me paraît éminem-

ment intéressante, la « City and Guilds Institute » de Londres. Je crois que dans cet établissement il y aura des cours commerciaux. Je vois encore — et ce sera un des sujets qui nous intéresseront le plus — qu'à Londres on ouvrira en octobre prochain, — voyez comme les choses sont peu avancées en Angleterre, — qu'on ouvrira une nouvelle École de Sciences politiques et économiques et qu'un des principaux buts de cette école est de fournir des cours sur les sujets commerciaux supérieurs, au moyen desquels les étudiants pourront acquérir « cette connaissance étendue des modernes conditions commerciales, qui devient de jour en jour plus nécessaire afin de bien diriger les affaires ».

Cette phrase m'a fait un grand plaisir venant de l'Angleterre.

Je vous demande pardon de m'être étendu un peu trop longuement avant de donner la parole à M. Redgrave, mais comme il ne parle pas, je crois, le français très couramment, j'ai voulu l'aider dans sa tâche, pour que vous puissiez mieux suivre les explications qu'il va nous donner.

La parole est à M. Redgrave.

M. Redgrave. — Je suis venu ici ce matin non pas pour vous faire un discours, mais pour répondre aux questions que l'on voudrait bien me poser.

M. le Président l'a très bien dit, nous n'avons pas en Angleterre d'écoles commerciales proprement dites : ce sont des cours du soir et des examens tenus par la Société des Arts et Métiers et la Chambre de Commerce de Londres. Nous avons des subventions assez considérables qui s'élèvent maintenant à 700,000 livres sterling par an. Ces subventions sont dépensées librement et sans contrôle par les Comités locaux, pour l'enseignement technique et pour l'enseignement commercial, qui, en Angleterre, sont considérés comme une même chose. Les cours du soir sont tenus principalement sous la direction des départements de l'État.

Vous verrez dans la notice que, l'an dernier, on a dépensé plus de cent mille livres sterling pour aider les écoles du soir. Ces écoles ont des cours de sténographie et d'économie domes-

tique pour les femmes. Ils sont très fréquentés. Il en est de même en Écosse et en Irlande. L'État ne se borne pas à donner des subventions, il intervient dans cet enseignement en donnant, chaque année, des diplômes après examen aux candidats.

Je ne puis pas en dire bien long sur l'école spéciale qui, ainsi que vous l'a dit M. le Président, va s'ouvrir en octobre prochain. Elle n'a pas été fondée par l'État. Les fonds en ont été fournis par des donateurs particuliers. Cette école sera placée sous la direction de la Société des Arts et Métiers et de la Chambre de Commerce; les administrateurs seront choisis par une de ces institutions.

M. le Président. — Sera-t-elle commerciale ou industrielle? C'est ce qui nous intéresse particulièrement.

M. Redgrave. — Cette école ne comprendra que des cours d'enseignement commercial supérieur; les élèves n'y seront admis qu'à seize ou dix-sept ans. Ce sera la première école de ce genre qui ait été fondée en Angleterre [1].

M. le Président. — Nous serions heureux que vous voulussiez bien, dès votre rentrée en Angleterre, nous envoyer le programme de cette école.

M. Redgrave. — Je vous le promets, Monsieur le Président.

J'ajoute, Messieurs, que nous avons de nombreux cours du soir où l'on enseigne aux jeunes gens la comptabilité; mais il est difficile d'en établir la statistique, car presque tous ces cours sont dus à l'initiative privée.

M. le Président. — Avant de donner la parole à ceux qui l'ont demandée, je tiens à remercier M. Redgrave de son intéressante communication. J'ai été comme vous très heureux de voir qu'en Angleterre, où jusqu'à présent on faisait assez fi de

1. Cette école s'est ouverte, mais elle ne comprend que des cours du soir. (Note envoyée le 4 février 1895 par M. Redgrave.)

l'enseignement commercial, croyant que l'enseignement général suffisait, on en vient complètement à nos idées. Ainsi, je vois, par exemple, que le rapport qui nous a été distribué se termine par ces mots, qui m'ont vivement intéressé :

« Le présent est ainsi dans le Royaume-Uni une période de transition et d'expérience dans la région d'éducation industrielle et commerciale. D'année en année, on attache plus d'importance aux grades et aux types divers de l'enseignement technique. Les autorités centrales et locales font de plus grandes subventions pour le soutenir et on s'accorde à croire que, comme une base pour l'éducation industrielle et commerciale, il faut perfectionner les arrangements dans les écoles secondaires des grades inférieurs. »

M. Moreau. — Je voudrais demander à M. Redgrave de vouloir bien compléter sa communication par un nouveau renseignement qui répond à un desideratum que nous avons formulé dans une précédente séance.

Il est dit dans le Mémoire anglais : « A ces deux dernières institutions, on prépare un grand nombre d'instituteurs technologiques au moyen d'un cours d'une durée de trois années. »

Si nous pouvions avoir une communication sur ce sujet, cela répondrait, je crois, à la question qui a été agitée ici au sujet de la formation de professeurs pour les écoles commerciales.

M. le Président. — Je crois que l'observation de M. Moreau est très juste. Dans une de nos précédentes séances, nous avons, en effet, discuté la question des professeurs. Je suis heureux de voir qu'à Londres on pense comme nous, en jugeant qu'un des meilleurs moyens de développer l'enseignement commercial, c'est de former des professeurs.

M. Marcadet. — En 1891, la Chambre de Commerce de Londres avait projeté d'ouvrir des cours commerciaux; elle s'était adressée, dans ce but, aux collèges d'Oxford et de Cambridge. Des certificats ont même été délivrés à la suite d'examens spéciaux. Est-ce que cette organisation n'aurait pas eu de suite?

M. Redgrave. — Je n'ai pas fait mention des cours établis par la Chambre de Commerce de Londres. Je crois que jusqu'à présent ces cours n'ont eu guère de succès. La Société des Arts et Métiers a déjà, depuis une quarantaine d'années, des cours semblables qui ont été mieux suivis que ceux de la Chambre de Commerce.

M. Marcadet. — Le programme des cours créés par la Chambre de Commerce date de 1891. Le projet en fut soumis aux Chambres de Commerce anglaises. Les membres de celles qui adhérèrent s'engageaient à prendre à leur service les jeunes gens qui subiraient avec succès l'examen de sortie. Est-ce exact, Monsieur Redgrave ?

M. Redgrave. — Parfaitement !

M. Marcadet. — C'est ce que je désirais savoir. Je vous remercie, Monsieur Redgrave, de votre aimable obligeance.

M. le Président. — Je crois qu'il intéresserait l'Assemblée — particulièrement les dames — que M. Redgrave voulût bien nous dire si, en Angleterre, on s'occupe de l'enseignement commercial des jeunes filles. Si les cours sont pour les deux sexes ou s'il y en a de spéciaux pour les jeunes filles ; si les jeunes filles sont beaucoup employées dans le commerce anglais ?

M. Redgrave. — Certainement, beaucoup de nos cours sont suivis par les jeunes filles, mais il n'y en a pas de spéciaux pour elles. Jusqu'à présent, les jeunes filles n'ont guère été employées dans les bureaux commerciaux ; elles commencent à être employées dans les Postes et comme sténographes.

M. le Président. — Je remercie M. Redgrave de sa communication qui nous a d'autant plus intéressés que nous n'avions, jusqu'à présent, que peu de renseignements sur ce qui se passe en Angleterre, au point de vue de l'enseignement commercial. Je renouvelle à M. Redgrave la demande que je lui ai

faite de vouloir bien nous adresser tous les renseignements à ce sujet. Nous espérons apprendre au prochain Congrès que l'Angleterre, qui, jusqu'à présent, avait peu fait pour l'extension de son enseignement commercial, aura réalisé de grands progrès.

M. Pérez-Henrique. — Je me souviens qu'au Congrès de 1886 nous avions un délégué de Liverpool qui représentait l'importante École des Sciences de cette ville, laquelle, je crois, fait des cours du soir. Il était question, à ce moment, de créer une école de commerce à Liverpool. Je ne sais si on a donné suite à ce projet.

M. Redgrave. — On n'y a pas donné suite.

M. le Président. — Nous passons maintenant à l'*Enseignement de la Sténographie dans les écoles supérieures de filles,* par Mlle de Coutures.

## L'Enseignement de la Sténographie dans les Écoles supérieures de filles

Par Mlle de Coutures, professeur à Bordeaux.

Vous excuserez, Mesdames, Messieurs, la témérité d'une jeune fille inexpérimentée qui ose prendre la parole et se mêler à vos graves débats.

Je ne me dissimule pas votre surprise. J'espère que vous me pardonnerez si l'idée que je vous apporte, si la mesure que je vous propose peut amener un heureux résultat, si faible soit-il.

Vous savez avec quelle promptitude se remplissent et s'encombrent toutes les carrières ouvertes à l'activité féminine.

Vous n'ignorez pas non plus le nombre toujours croissant des jeunes filles qui, séduites par un mirage décevant, ayant poursuivi des études laborieuses et malheureusement stériles, attendent et attendront longtemps encore, hélas! leur entrée dans les administrations publiques, postes-télégraphes, enseignement.

Une nouvelle carrière tout aussi honorable et, dans certains cas, plus indépendante s'ouvre devant elles.

C'est la carrière commerciale.

Un grand nombre de maisons de commerce, tant en France qu'à l'étranger, emploient aujourd'hui pour leur correspondance la sténographie et la machine à écrire.

L'application de ces deux procédés, où la dextérité manuelle vient au secours de l'effort intellectuel, cadre à merveille avec les aptitudes spéciales de la femme.

Déjà beaucoup des jeunes filles qui se sont adonnées de bonne heure à l'étude de la sténographie et à la pratique de la machine à écrire, trouvent dans de grands établissements des emplois honorables autant que lucratifs. Je suis de ce nombre, et c'est ce qui m'enhardit aujourd'hui à vous soumettre un vœu dans le but d'être utile aux jeunes personnes que les nécessités de la vie pourront obliger à se créer elles-mêmes une situation.

J'ai l'honneur de vous proposer d'émettre le vœu suivant :

*« Que l'étude de la sténographie soit rendue obligatoire dans toutes les Écoles professionnelles et supérieures de jeunes filles où est instituée une section commerciale. »* (Applaudissements.)

M. le Président. — Vous voyez, Mademoiselle, par les applaudissements de l'Assemblée, que votre communication a été accueillie avec le plus vif intérêt. La question de l'application de la machine à écrire et de la sténographie au commerce que vous avez soulevée est des plus intéressantes; mais il me semble que vous auriez pu étendre votre vœu et demander l'obligation de l'enseignement de la machine à écrire comme de la sténographie. Je propose, si vous le voulez bien, de joindre les deux questions dans un même vœu. *(Assentiment.)*

M. Coquentin. — J'estime qu'il serait bon d'ajouter, dans notre vœu, l'enseignement de la machine à écrire en même temps que celui de la sténographie. Il arrive, en effet, que, faute de cet enseignement, nos jeunes gens, à leur sortie de l'école, n'ont aucune idée de la machine à écrire qui, pourtant, aujourd'hui, occupe une grande place dans les maisons de commerce. J'estime donc qu'il y a lieu de compléter le vœu de Mlle de Coutures dans le sens indiqué par M. le Président.

M. le Président. — La parole est à M. Bonnin pour sa communication sur le même sujet.

## L'Enseignement de la Sténographie dans les Écoles primaires et primaires supérieures (garçons et filles) et l'Enseignement de la Sténographie et de la Dactylographie dans les Écoles supérieures de Commerce

Par M. Bonnin

Professeur à l'École supérieure de Commerce de Bordeaux.

Lorsque j'ai exprimé le désir de faire une communication sur *la Sténographie* devant le IIIe Congrès International d'Enseignement technique commercial, je ne pouvais supposer — j'aurais dû cependant m'y attendre, après les intéressantes communications de Mlle Malmanche et la présence de Mlle Luquin — que je serais devancé par une dame et que j'aurais le plaisir de l'applaudir pour son courage d'oser venir ici, devant tant d'esprits si éminemment distingués, plaider la cause de la femme au point de vue commercial.

Mais dans ce monde il faut s'attendre à tout.

Comme les fleurs les plus rares et les plus belles qu'on trouve là où l'on n'aurait jamais soupçonné leur existence, les bonnes idées naissent partout et se manifestent souvent au moment où l'on s'y attend le moins.

Mlle de Coutures a bien voulu traiter de l'enseignement de la femme au point de vue commercial et exprimer le désir de voir la sténographie enseignée dans toutes les écoles primaires supérieures de jeunes filles (section commerciale). Elle a eu raison, et je l'en félicite, d'avoir posé la question en termes si précis, car jamais circonstance ne fut plus favorable à la manifestation de son vœu, que j'appuie et en faveur duquel je demande au Congrès la permission d'entrer dans quelques considérations.

« Le commerce, disait Mlle Luquin au Congrès de 1886, est la voie la plus large et la plus facile qui puisse être ouverte aux jeunes filles[1].... Je sollicite l'appui des membres du Congrès de Bordeaux et les prie instamment, au nom de toutes les femmes de cœur qui veulent aider les jeunes filles à se créer dans la vie, par le travail, une position indépendante et lucrative, de joindre un vœu pour l'enseignement commercial des femmes, aux vœux qu'ils forment pour les écoles de commerce. »

---

1. Voir séance du 23 septembre.

Ce desideratum de M<sup>lle</sup> Luquin trouve un écho dans la séance du 25 septembre 1886.

M. Merckling, secrétaire, disait, dans le rapport général sur la section commerciale présenté au nom de M. Siegfried, subitement indisposé, que « les carrières commerciales ne doivent pas être l'apanage exclusif des hommes; il semble que la femme peut y occuper une place importante et parfaitement compatible avec sa dignité et son rôle. » Et le Congrès émettait le vœu, dans la même séance, « que *les emplois de commerce ne soient pas réservés uniquement aux hommes, la femme pouvant y occuper une place honorable et utile.* »

Le vœu du Congrès ne devait pas être platonique ni rester lettre-morte. Nous savons tous le développement qui a été donné depuis à l'instruction commerciale de la femme, aussi bien à l'étranger qu'en France, notamment à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Nantes, Bordeaux, etc. Mais s'il a été beaucoup fait, il reste beaucoup à faire.

Nous entendons encore les vœux de M<sup>lle</sup> Malmanche qui, avec l'autorité qui s'attache à sa personne, nous disait hier, avec un charme tout particulier et dans lequel elle mettait sa foi et tout son cœur d'apôtre : « Il faut instruire les jeunes filles et les armer pour les luttes futures, ces luttes constantes de la vie qui procurent aux vaillants et aux forts quelques joies, mais qui, le plus souvent, sont, hélas! pour les faibles et les humbles, l'occasion de verser bien des larmes. Donnez un bon enseignement professionnel et commercial à la femme. Mariée, elle prêtera à son époux un concours précieux et utile; veuve, elle sera à même, dans les jours de détresse, de gagner honnêtement sa vie et d'élever ses enfants, si elle en a. »

En présence de concours si puissants et si divers, le vœu qui vous est soumis ne peut qu'être bien accueilli par le Congrès dont la mission est de chercher à améliorer le travail et la condition matérielle non pas seulement de l'homme, mais aussi de la femme.

Nous ne demandons pas l'extension du programme de l'enseignement de la femme; nous voulons pour elle une instruction plus pratique, plus en rapport avec les nécessités sociales qui la placent, trop souvent, brutalement en face des difficultés matérielles de la vie. Ne l'oublions pas : l'instruction de la femme est aujourd'hui complète et elle peut revendiquer hautement le droit d'occuper certains emplois détenus par les hommes. Reconnaissons-le de bonne foi, en lui contestant toutefois la prétention — son intérêt nous le commande — de briguer des situations qui s'harmoniseraient mal avec son sexe.

Déjà elle joue un rôle presque égal à celui de l'homme dans les sciences et les arts. Ici elle lui dispute avec succès le titre de docteur médecin, de docteur ès lettres, de licencié ès sciences, là d'autres situations plus modestes, telles qu'emplois dans les postes et télégraphes. Que ne disputerait-elle pas à l'homme... si elle pouvait?...

Avouons-le, la femme peut avantageusement concurrencer l'homme dans bien des cas. Il y a malheureusement une ombre au tableau, c'est qu'elle a trop compté sur ses qualités et ses dispositions naturelles pour embrasser l'enseignement auquel elle est pour ainsi dire prédestinée. Michelet, Jules Simon, Legouvé l'ont tellement persuadée qu'aucune autre mission ne lui convenait mieux que celle d'instruire les autres, qu'elle n'a eu qu'un but : devenir institutrice. Dieu me garde d'exagérer les déceptions qu'elle a rencontrées et qui l'attendent malheureusement encore; mais c'est un fait connu de tout le monde : il y a trop de jeunes filles pourvues du brevet supérieur qui espèrent une place d'institutrice. On en compte pour Paris seulement près de 40,000. Il est à craindre que dans la Gironde il y en ait plus de 5,000!

L'honorable M. Rombaut, délégué de la Belgique, disait hier qu'il n'était pas rare de voir en Belgique des jeunes filles, pourvues de diplômes supérieurs, travailler dans les brasseries et se placer dans les châteaux comme gouvernantes pour gagner leur vie. D'autres constatations plus tristes pourraient être faites pour la France.

Nous avons donc le devoir de nous demander s'il n'y aurait pas un intérêt social à faire un enseignement professionnel embrassant beaucoup moins de matières, mais pouvant obtenir des résultats plus satisfaisants, plus utilitaires. Sur ce point, l'Angleterre, la Belgique, la Suède, la Suisse, surtout l'Amérique, nous montrent des exemples merveilleux que feraient bien de méditer nos éducateurs et que devraient suivre en tous cas les femmes de France.

Paris, Lyon, Marseille et quelques autres villes ont institué des écoles professionnelles de jeunes filles; celles qui n'en ont pas, comme Bordeaux, ont créé une section spéciale dépendant de l'École primaire supérieure.

Nous voudrions que, dans ces écoles et sections spéciales, on créât des cours de sténographie et de machine à écrire, à l'instar de ceux qui ont été créés dans les écoles de commerce reconnues par l'État.

Beaucoup de jeunes filles qui trouvent difficilement un emploi à la sortie du lycée et des écoles supérieures seront plus à même

d'en trouver un parce qu'elles pourront s'offrir pour la correspondance commerciale dans laquelle, nous le savons, la sténographie joue un rôle de plus en plus prépondérant.

Grâce aux efforts qui ont été faits, dans ces dernières années, en faveur de la vulgarisation de la sténographie et de la machine à écrire, un grand nombre de dames et de jeunes filles s'en servent aujourd'hui comme moyens d'existence, et quelques-unes occupent des emplois de secrétaires dans les grandes maisons commerciales et industrielles de Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nantes, le Havre, Bordeaux, etc. L'élan, on le voit, est donné. Malheureusement, le nombre des femmes sténographes est trop restreint et le débouché que leur offre la sténographie est encore inconnu du plus grand nombre.

On cite aux États-Unis, disait le consul de France de San Francisco dans un rapport adressé le 15 décembre 1885, des femmes qui gagnent jusqu'à 100 dollars par mois (534 fr.).

En Angleterre, les femmes occupent aussi des situations avantageuses variant de 150 à 300 francs par mois. En France, notamment à Paris et Bordeaux, leurs appointements annuels sont de 1,800 à 3,000 francs.

Combien d'autres situations occupées par elles, plus souvent par nécessité que par goût, leur donnent des traitements inférieurs, alors qu'elles leur sacrifient quelquefois leur santé, leur jeunesse, leur vie!

Je ne veux point citer les vers du poète, mais nul n'ignore que beaucoup exigent de la femme jusqu'à en abuser, sans tenir compte de son travail, de ses capacités et de son intelligence. On croit généralement qu'elle peut vivre avec peu et bien... et on lui donne un salaire dérisoire.

Qu'on ouvre donc toute grande la porte des carrières commerciales à la femme et qu'on lui enseigne à l'école primaire supérieure la sténographie et la dactylographie! Elle pourra ainsi se créer une situation honorable et lucrative.

Mais il n'y a pas que la femme qui doive faire l'objet de nos préoccupations, les réformes qu'il convient d'apporter à l'enseignement commercial doivent être envisagées au point de vue général, c'est-à-dire en faveur de l'un et l'autre sexe.

Ce qui a été si bien fait pour l'un, je désire le faire pour l'autre. Je veux parler des élèves des écoles de commerce et des écoles professionnelles (enseignement primaire supérieur).

La question de la sténographie dans l'enseignement commercial n'est pas nouvelle. En dehors de la sollicitude constante dont certains esprits éminents ont bien voulu l'honorer, soit au Parle-

ment, soit au Congrès de l'Avancement des Sciences, soit dans les revues pédagogiques ou d'enseignement, c'est la troisième fois qu'elle est portée devant le Congrès d'enseignement technique et commercial. C'est donc qu'on en comprend l'utilité et qu'on apprécie les services qu'elle peut rendre.

L'enseignement de la sténographie est, d'ailleurs, obligatoire dans presque tous les pays. Nous connaissons les progrès qu'elle a faits en Angleterre et aux États-Unis : en Angleterre, on évalue approximativement à 50,000 le nombre des sténographes commerciaux; aux États-Unis on en compte environ 20,000.

En Autriche, en Italie, en Allemagne et en Suisse, elle a été extrêmement développée, à tel point qu'elle *est obligatoire* dans les écoles de commerce de ces divers pays d'Europe.

Quant à la Belgique, puisque nous avons la bonne fortune d'avoir ici de ses représentants, je rappellerai les paroles citées dans un discours par le regretté M. Burdeau, ministre de la Marine.

« Un Belge me disait d'un air très satisfait de son pays :

» — Chez nous, nous avons beaucoup perfectionné la correspondance; jamais un banquier, un commerçant ou un industriel, après avoir dépouillé son courrier, ne se donne la peine d'écrire ou de dicter lui-même ses lettres, il n'en finirait pas. Il indique rapidement à un ou plusieurs sténographes quelle est la réponse qu'il veut faire à chacune de ses correspondances; elle est notée aussitôt et traduite ensuite à la machine à écrire. Un seul homme peut ainsi faire directement avec certitude, sans ces imperfections qui se glissent à travers des transmissions multiples, un travail que jadis trois ou quatre hommes pouvaient à peine réussir à mener à fin. Voilà comme nous avons su perfectionner notre système de correspondance. »

Eh bien! Messieurs, formons, nous aussi, des sténographes commerciaux, car ce que demande le négociant ou le commerçant, ce n'est pas un bachelier, encore moins une doctoresse, il veut seulement quelqu'un, un auxiliaire qui puisse lui rendre des services immédiats. Seul le sténographe dactylographe (homme ou femme) pourra les lui rendre.

Où peut-on enseigner la sténographie et la machine à écrire? A l'école primaire supérieure et dans les écoles de commerce.

Oh! je sais que l'on m'objectera que cet enseignement existe dans certaines écoles primaires supérieures de Paris, de Lille, de Lyon, de Bordeaux, mais ces écoles se comptent; dans presque toutes cet enseignement fait défaut.

Quant aux écoles supérieures de commerce, je le dis bien haut, malgré le vœu du Congrès de 1889, malgré la loi réglementant le

régime des écoles supérieures de commerce, l'enseignement de la sténographie n'existe que dans un très petit nombre : à Paris, à Lille et à Bordeaux. Et comment existe-t-il?

Il n'a lieu qu'en première année, de sorte qu'en deuxième année les élèves qui ont appris la sténographie, qui commencent à prendre goût à cet art dont ils ont fini par comprendre les avantages, oublient peu à peu ce qui leur serait pour ainsi dire indispensable à la sortie de l'école.

Or je pose loyalement le problème et mets l'élève bien en face de ce dilemme : ou il connaît la sténographie, et alors il peut trouver un emploi immédiatement avec son diplôme de sortie, ou il ne la connaît pas, et, malgré ses aptitudes, son instruction générale, on lui préférera un camarade, moins instruit peut-être, mais connaissant la sténographie, pouvant en un mot rendre des services dès son entrée en fonctions.

On a parlé beaucoup des langues vivantes, dont la connaissance est exigée maintenant de presque tous les employés de commerce de France et de l'étranger. Je ne voudrais pas trop abuser de citations ni de témoignages probants, mais je suis bien obligé de les invoquer où je les trouve. « Je me souviens, disait un jour M. Ch. Dupuy, président du Conseil des Ministres, d'un entretien que j'ai eu, il y a deux ou trois ans, avec un de mes amis qui a exercé longtemps des fonctions consulaires dans l'Amérique du Sud. Cet homme d'observation et de bon conseil me disait : « Pourvu que mon fils sache l'espagnol, la comptabilité » et la sténographie, je l'envoie là-bas et je ne m'occupe plus de lui. »

M. Dupuy s'étonnant un peu de la composition d'un aussi mince bagage, son ami s'expliqua et ajouta : « C'est bien simple : déjà, dans ces pays tout neufs, qui ont l'avantage, s'ils ont quelque inconvénient tenant à leur jeunesse, de n'être pas les victimes et les esclaves d'une tradition et d'un préjugé, les négociants un peu importants recherchent aujourd'hui pour leur correspondance non plus les secrétaires d'autrefois, qui mettaient toute une journée pour écrire quatre lettres, mais des sténographes qui, sous la dictée même du patron, au moment où l'on vient de dépouiller le courrier, sont capables d'écrire les réponses qu'il faut faire. »

Pour toutes ces considérations, il est donc nécessaire de bien armer en vue de la « lutte pour la vie » les jeunes gens qui se destinent au commerce. Sans doute, nos élèves des écoles supérieures de commerce sont appelés à être des chefs de maison ; l'État et les particuliers ont fait et font des sacrifices tous les jours pour cela ; mais ne nous payons pas trop d'illusions et de mots. Prenons la vie telle qu'elle est, pour l'ensemble de ceux qui ont besoin de

vivre de leur travail : tous les élèves des écoles supérieures de commerce pourraient peut-être faire des chefs de maison ; malheureusement leur situation de fortune ne le leur permettra pas.

Pour dix, vingt, qui le seront un jour, favorisés par la naissance et la fortune ; dix peut-être qui réussiront à force de travail, de persévérance et d'économie à le devenir ; quarante, cinquante, des milliers de leurs camarades végéteront et seront condamnés à être toute leur vie des employés. Aussi je ne demande pas que la sténographie soit pour eux un but, mais un moyen de gagner leur vie. De même qu'il est indispensable qu'ils connaissent une ou deux langues vivantes, il est bon, il est urgent qu'ils connaissent aussi la sténographie, en un mot toutes choses susceptibles de leur servir et de leur assurer une situation.

Mis au service de telle ou telle maison, il leur appartiendra de s'y distinguer ensuite par leur intelligence, une initiative de tous les instants, leur zèle et l'assiduité. J'ai l'intime conviction que leurs chefs, appréciant leurs services et leurs efforts, les encourageront et les récompenseront selon leur mérite, soit par des augmentations d'appointements — ce qui fait toujours plaisir, — soit en leur confiant dans la maison une situation plus élevée et plus en rapport avec leurs aspirations et leur instruction.

Je prie, en conséquence, le Congrès de vouloir bien émettre le vœu suivant auquel je donne le caractère d'internationalité :

*1° Que la sténographie soit enseignée dans toutes les écoles primaires et supérieures (garçons et filles) et qu'elle soit exigée pour l'obtention du certificat d'études primaires (2e degré);*

*2° Que la sténographie et la machine à écrire (au moins la sténographie) soient enseignées dans toutes les écoles supérieures de commerce (première et deuxième année normales).*

M. Pivert. — M. Bonnin vient de dire qu'il serait bon d'introduire la sténographie dans les écoles de commerce; seulement ici une question se pose : quel est le système de sténographie qu'on va employer...

M. le Président. — Ceci sort un peu de nos attributions. Est-ce que vous avez l'intention de vous étendre longuement sur ce sujet? parce que je dois vous faire remarquer que notre ordre du jour est très chargé, et que je vois que l'auditoire ne paraît pas disposé à entrer dans des détails de cette nature.

M. Pivert. — J'aurais l'intention de demander l'unité de méthode sténographique dans les maisons de commerce...

M. le Président. — C'est une question qui serait mieux à sa place dans une réunion de sténographes...

Maintenant que les différents orateurs inscrits ont parlé, je donne la parole à M. Moreau qui, le premier, l'a demandée.

M. Moreau. — J'ai le regret de n'être pas d'accord avec M. Bonnin sur une partie des points qu'il a exposés. Autant je crois que la sténographie et la dactylographie sont nécessaires dans les écoles de commerce, autant je trouve qu'il est inutile que cette étude soit obligatoire pour tous les élèves.

Je crois qu'au contraire il faut laisser à chacun de ceux qui vont à l'école de commerce, suivant la carrière à laquelle il se destine, le soin de juger si la sténographie lui sera utile ou non.

Voyez, d'ailleurs, la situation qui nous est faite : Nous venons d'approuver une proposition tendant à généraliser l'étude de la sténographie pour procurer des emplois aux femmes. En adoptant la mesure proposée par M. Bonnin, nous leur ôterions en quelque sorte d'une main ce que nous leur donnons de l'autre. Je crois que la femme a des aptitudes spéciales, au point de vue de l'enseignement qui nous occupe, et je considère, d'un autre côté, qu'il serait déplorable que les jeunes gens comptassent sur un emploi sédentaire. L'activité de l'homme doit se porter tout entière à l'extérieur des maisons de commerce.

Il faut donc, je le répète, laisser à chacun la faculté d'apprendre ou de ne pas apprendre la sténographie.

M. Dany. — M. Bonnin disait tout à l'heure que dans certaines écoles de commerce, notamment au Havre, on n'enseignait pas la sténographie. Cela provient de ce qu'au Havre, pendant longtemps, on n'a pas cru à cette science; on se demandait si réellement elle était pratique, si on pouvait l'utiliser dans les bureaux commerciaux.

Le commerce du Havre a une organisation spéciale. Cependant, depuis quelque temps, je sais qu'on a trouvé le moyen d'utiliser la sténographie, et qu'il y a déjà dans différentes maisons du Havre des employés sténographes. J'ai l'intention de proposer prochainement à la Chambre de Commerce d'organiser un cours de sténographie en raison des transformations que son emploi apporte dans nos usages.

Contrairement à l'opinion émise par M. Moreau, je ne crois pas qu'on puisse arriver à un résultat sérieux avec des cours facultatifs. Si l'on veut que la sténographie soit prise à cœur, qu'on l'étudie sérieusement, non seulement il ne faut pas la rendre facultative, mais il faut donner à son enseignement une sanction : il faut qu'elle contribue, comme les autres matières, à l'obtention du diplôme. On ne travaille pas pour l'amour de l'art, mais par obligation. Je demande donc que la sténographie soit enseignée obligatoirement. Il a été aussi parlé de la machine à écrire, qui commence également à s'implanter au Havre.

Je ne vois pas de difficultés pour l'enseignement de la sténographie, mais je suis un peu embarrassé pour voir comment on pourrait bien enseigner d'une façon pratique l'usage de la machine à écrire, car il me semble difficile d'avoir une machine par élève.

Je demande que quelqu'un veuille bien me donner des éclaircissements à ce sujet.

M. Pollet. — Des cours de sténographie ont été donnés à plusieurs reprises à l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers, mais le résultat n'a pas répondu à l'attente. Pourquoi? Parce que ce n'est pas à des jeunes gens de dix-huit à vingt ans qu'on doit apprendre la sténographie. Ces cours devraient être donnés dans les écoles d'enseignement moyen. L'élève, en arrivant plus tard à l'école supérieure, aurait beaucoup de facilités pour prendre des notes, et celui qui ne poursuivrait pas ses études — et c'est la grande majorité — posséderait une connaissance dont il pourrait tirer grand profit.

Les cours, à mon avis, devraient être obligatoires. Il faut

avoir énormément de patience pour l'étude de la sténographie, comme pour l'étude du piano : on doit l'entreprendre étant jeune, être plus ou moins forcé.

Dans les bureaux commerciaux d'Anvers, il y a un assez grand nombre de sténographes, mais ces emplois sont généralement occupés par des étrangers, et ce parce que les connaissances dont il est question ne sont pas enseignées jusqu'ici dans les sections commerciales de nos athénées. C'est à cause de leur connaissance approfondie des langues modernes, de la sténographie et de la dactylographie que la préférence est souvent donnée aux commis étrangers.

L'employé au courant de la sténographie et de la dactylographie occupe une place importante dans une maison de commerce ; il a un pas immense sur celui qui ne possède pas cette pratique. Pouvant expédier quarante à cinquante lettres par jour, il est au courant des principales questions traitées dans la maison, tandis que les autres commis ne voient qu'une partie des opérations. Les écoles de commerce ont donc intérêt à instituer un cours de sténo-dactylographie afin de permettre aux élèves de tirer le plus de profit possible des années passées à l'école.

J'ai visité, aux États-Unis, des collèges de commerce où le pupitre de chaque élève était pourvu d'une machine à écrire : la dactylographie est, du reste, obligatoire dans les écoles de commerce de ce pays.

Je propose d'émettre un vœu demandant que l'enseignement de la sténographie et de la machine à écrire soit obligatoire dans les écoles d'enseignement moyen. . .

M^lle^ Malmanche. — J'appuie de grand cœur la proposition de M. Bonnin de rendre obligatoire, dans les écoles supérieures de garçons, l'enseignement de la sténographie et de la dactylographie, n'ayant pas la crainte qu'éprouve l'honorable M. Moreau, que les emplois destinés aux femmes soient pris par les hommes. Il y a des hommes d'une santé délicate et fragile qui sont très bien placés dans ces emplois de sténographes et qui ne pourraient pas fournir une carrière pénible et

difficile. Les femmes seront bien là où elles travailleront bien; les hommes seront bien là où ils feront de bonne besogne; je ne redoute pas la concurrence.

L'emploi de la sténographie et de la dactylographie est devenu aujourd'hui une nécessité absolue dans le haut commerce. Le commerçant, le matin, dicte à son sténographe, en dépouillant son courrier, quarante ou cinquante réponses, et s'en va à ses affaires. Dans l'après-midi, le dactylographe transcrit les lettres. Le commerçant rentre à quatre heures, signe le courrier et l'expédie.

Avec l'ancien procédé, cela n'était pas possible; le commerçant était obligé de relire et souvent de refaire plusieurs lettres.

M. LE PRÉSIDENT. — Je saisis l'occasion de constater que Mlle Malmanche est renseignée d'une façon admirable.

Mlle MALMANCHE. — C'est mon métier, Monsieur le Président!

M. LE PRÉSIDENT. — Je me proposais de vous raconter, à la fin de cette discussion, comment se font les affaires en Amérique. Là-bas le chef de la maison arrive le matin; il trouve à son bureau son courrier, l'ouvre et le classe. Devant lui sont quatre ou cinq sténographes. Il lit les lettres à haute voix; puis donne la réponse à l'un des sténographes, chacun selon sa branche. Ceux-ci vont ensuite dans leur bureau respectif, et, quand le négociant rentre le soir, après avoir vaqué à ses affaires, il n'a plus qu'à signer les lettres qu'il avait dictées le matin, et tout est terminé. C'est la manière actuelle de faire des affaires. Elle n'est pas encore répandue partout. Je dois dire cependant que j'ai déjà pu voir, à Paris, un certain nombre de chefs de maison employer la sténographie.

Je ne puis qu'applaudir à l'extension de l'enseignement de la sténographie. Le plus grand écueil — ici je fais appel aux Présidents des Associations des anciens élèves des écoles de commerce — le plus grand écueil que l'on rencontre quand

on veut placer des employés, c'est toujours leur écriture défectueuse. Je sais qu'il est difficile, dans nos écoles de commerce, de se former une belle écriture; les élèves, d'ailleurs, n'en comprennent pas suffisamment la nécessité. Si ces élèves pouvaient avoir la faculté de remplacer, par la machine, leur mauvaise écriture, ils trouveraient immédiatement des situations.

J'estime donc que notre Section ne perdra pas son temps en insistant beaucoup sur cette question et en la développant jusqu'au bout.

M. Bonnin. — Je désire répondre aux diverses questions qui ont été posées, dans lesquelles certains orateurs se sont préoccupés des moyens pratiques de créer des cours de sténographie et de machine à écrire.

Je ne m'attarderai pas à définir le rôle du sténographe dans une maison de commerce : le sténographe s'impose. Pour l'enseignement de la machine à écrire, il y a évidemment des difficultés; mais je me hâte de dire qu'elles sont plus apparentes que réelles. On peut bien mettre trois ou quatre machines dans un cours; mais chaque élève ne peut, dans ces conditions, y passer plus de huit ou dix minutes. Cela peut suffire pour se familiariser, dans une mesure donnée, avec la machine : je dois dire que j'ai pu en constater les heureux effets dans mes cours.

Pour répondre à M. Pollet qui croit qu'on ne peut guère apprendre la sténographie quand on a dépassé quinze ou dix-huit ans, je me citerai comme un exemple vivant : j'ai appris la sténographie à vingt-cinq ans... et je ne m'en plains pas.

La carrière sténographique est ouverte aux hommes comme aux femmes; mais j'estime qu'en France on devrait faciliter les carrières commerciales aux femmes, parce qu'il y a beaucoup d'hommes qui trouveraient mieux leur place dans les carrières industrielles ou agricoles.

M. Isaac. — Notre maison a été une des premières, à Lyon, qui ait employé la machine à écrire. Nous avons des dames dactylographes à notre maison principale et à nos succursales.

Nous avons pris des dames et des demoiselles intelligentes, instruites; je dois dire qu'au bout de trois jours elles écrivaient passablement à la machine et, au bout de huit à quinze jours, elles écrivaient très bien.

Je rentre maintenant sur le terrain des écoles supérieures de commerce. On a dit, je crois, que l'on enseignait, à l'école de Lyon, la sténographie et la dactylographie. C'est inexact. Je dois dire que, quant à moi, je considère comme inutile d'enseigner la dactylographie aux jeunes gens. Quant à la sténographie, son étude doit être facultative.

M. le Président nous a parlé tout à l'heure de négociants ayant à dépouiller un courrier de cinquante à soixante lettres; cela s'applique surtout aux maisons de banque et de transit. A Lyon, nous ne sommes pas dans ce cas; nous n'avons pas de ces courriers formidables.

Lorsque je m'occupais des affaires, j'avais un courrier assez volumineux : j'avais deux secrétaires, mais je dois déclarer que jamais je n'ai éprouvé le besoin d'avoir un sténographe. Je mettais en marge la réponse à faire, ou bien je la faisais noter sur un morceau de papier. J'avais affaire, généralement, à des secrétaires intelligents, et ces notes leur permettaient de me fournir des lettres parfaitement rédigées et traduisant bien ma pensée.

Je ne crois pas à la nécessité, pour le commerce lyonnais, de l'enseignement de la sténographie : qu'elle soit facultative, je le veux bien; mais je ne crois pas devoir laisser s'introduire dans l'École supérieure de Lyon l'enseignement obligatoire de la sténographie, encore moins celui de la dactylographie.

M. Jeanne-Julien. — C'est pour exprimer des idées absolument semblables à celles qui viennent d'être émises par M. Isaac, que je prends la parole. M. Isaac se refuse à introduire cet enseignement dans l'École de Commerce de Lyon; je crois que j'aurais encore plus de raison pour l'écarter de l'École des Hautes Études commerciales. Sous prétexte que la sténographie est bonne dans certains cas, il ne faut pas chercher à en mettre partout. L'enseignement réellement supérieur de notre École doit être intellectuel et non manuel.

En somme, les élèves des écoles supérieures de commerce ne doivent pas avoir simplement comme but, dans la vie, de devenir sténographes; ils doivent aspirer à devenir chefs de maison, et, par conséquent, à dicter les lettres, non à les écrire.

Je prétends que cet enseignement peut être facultatif, mais je ne voudrais pas qu'il fût rendu obligatoire. Je regrette même, alors que nous avons des cours si touffus, d'avoir vu introduire l'enseignement de la calligraphie dans notre école. Je demande en conscience si, lorsqu'on donne une table comme celle-ci à un élève pour prendre des notes rapides — et à l'École des Hautes Études, on n'en donne pas du tout, — je demande si on peut savoir écrire.

Pour ce qui est de l'emploi de la machine à écrire et de la sténographie dans les administrations, je puis en parler, car j'appartiens à l'un des principaux établissements financiers de France. Notre personnel, à Paris, compte plusieurs centaines d'employés : nous n'avons que deux machines à écrire. Il faut dire que, dans un établissement comme le nôtre, la correspondance n'est pas la partie la plus importante : on fait plus de chiffres que de lettres. Nous devons donc, quant à nous, former des comptables, et il me semble inutile de leur imposer un enseignement dont ils ne sont appelés à retirer aucune utilité pratique. *(Exclamations.)*

M. Coquentin. — Je voudrais vous rappeler qu'au Congrès de 1889 nous avons émis un vœu sur une proposition semblable, vœu dont j'étais l'auteur. Je crois donc, dès lors, que nous n'avons pas à nous répéter. Ce qui constitue une différence entre notre délibération d'aujourd'hui et celle de 1889, c'est que nous ajoutons l'enseignement de la machine à écrire à celui de la sténographie.

Mlle Malmanche. — Je regrette de n'être pas d'accord avec M. Jeanne-Jullien en ce qui concerne la calligraphie dans les écoles de commerce. La belle calligraphie est la coquetterie du commerce français : c'est son élégance. Je reçois beaucoup

de lettres de chefs de maison me demandant des employées; tous me demandent que ces employées aient une belle écriture. Les autres nations n'ont pas cette belle calligraphie; elles s'en tirent autrement. Nous l'avons, gardons-la. C'est une marque de respect donnée à celui à qui on s'adresse que de lui envoyer une lettre bien écrite. Du reste, une lettre bien écrite, qui a des paragraphes réguliers bien disposés, permet une lecture rapide et, dans bien des cas, fait gagner du temps... et, vous le savez, nous n'en avons pas trop; la vie est courte.

Quant à l'enseignement de la sténographie et de la machine à écrire dans nos écoles supérieures de commerce, je comprends bien que les jeunes gens destinés à devenir chefs de maison n'en aient pas besoin, mais il faut au moins qu'ils en comprennent l'utilité.

J'estime, au contraire, que cet enseignement est bien placé dans les écoles primaires supérieures, où l'on forme des employés, des comptables. Il faut leur donner, à ces jeunes gens et à ces jeunes filles, tout ce qui peut contribuer à rendre leur situation plus lucrative. A l'époque actuelle, vous le savez, la lutte pour la vie est devenue très âpre; il faut beaucoup de travail, de capacités et d'énergie pour faire sa place; il faut valoir dix pour obtenir un. *(Applaudissements.)*

M. Moreau. — Je crois qu'on entre dans une voie mauvaise en proposant l'enseignement obligatoire de la sténographie et de la machine à écrire dans les écoles supérieures de commerce de jeunes gens. Les études obligatoires doivent être limitées d'après le temps dont on peut disposer. De ce que vous croyez que la sténographie peut être utile dans certains cas, ce n'est pas une raison pour rendre son étude obligatoire pour tout le monde. Je crois qu'au contraire le système obligatoire doit être limité à ce qui est nécessaire pour former un ensemble de connaissances; or, je constate que ces deux connaissances, la sténographie et la machine à écrire, ne concourent pas à l'ensemble des connaissances humaines. Si elles constituent un outil nécessaire, soyez convaincus qu'elles s'introduiront d'elles-mêmes dans notre enseignement commercial.

Il ne faut pas se payer de mots. De ce que la sténographie peut fournir aux jeunes gens faibles et de constitution peu robuste l'occasion d'entrer dans les maisons de commerce, il ne faut pas conclure que nous devions obliger les gens bien portants à l'apprendre.

D'un autre côté, M. Bonnin a dit que les gens bien portants et robustes devraient se consacrer aux carrières industrielles et agricoles. Mais alors on garderait le commerce pour les infirmes!

Je conclus donc qu'il faut laisser chacun choisir ce qui lui convient et ne pas créer l'obligation. Nous arriverions à surcharger les programmes à tel point qu'ils deviendraient comme ces décors derrière lesquels il n'y a rien. *(Applaudissements.)*

M. Christian Mörch. — Nous assistons à une discussion très intéressante qui, en somme, se résume à ceci : M<sup>lle</sup> de Coutures a demandé l'enseignement obligatoire de la sténographie dans les écoles supérieures de jeunes filles; M. Bonnin, de son côté, a demandé que l'on étendît cette obligation aux écoles supérieures de commerce. Je ne suis pas de l'avis de ce dernier.

Que l'on mette l'enseignement de la sténographie facultatif pour les jeunes gens et obligatoire pour les jeunes filles, ce serait la solution la plus rationnelle : car si les jeunes filles entrent de plus en plus dans le commerce, on constate que c'est la correspondance qui leur est plus spécialement réservée. Je connais plus particulièrement la Suède et la Norwège. Là, les femmes sont en nombre considérable dans les bureaux de commerce, et, presque toujours, la correspondance est faite par elles. En France, si nous voulons que la femme participe aux affaires, c'est la correspondance que nous devons lui attribuer de préférence, parce que la femme ne peut pas prétendre aux emplois où il faut dépenser de la force et de l'activité.

Je demande donc, pour ma part, que l'enseignement de la sténographie soit réservé, d'une façon obligatoire, pour les écoles supérieures de jeunes filles, et non pour les écoles de

garçons; ou, tout au moins, que pour les écoles de garçons, cet enseignement ne soit que facultatif.

M. Combes. — Je comprends parfaitement que, dans les écoles primaires supérieures, on enseigne la sténographie et la calligraphie; mais il me paraît que, dans les écoles réellement supérieures, ce sont surtout les matières intellectuelles du programme qui doivent être plus particulièrement développées et non la sténographie et la calligraphie.

M. Jeanne-Julien. — Je regrette, quant à moi, d'écrire très mal. Je suis resté dix ans au lycée et trois ans à l'école de commerce; j'ai fait beaucoup de devoirs, écrit beaucoup de pensums.

Je prétends que la calligraphie doit faire l'objet de l'enseignement dans les écoles primaires, de façon à former des employés qui doivent écrire les lettres; mais les élèves des écoles supérieures de commerce ne doivent pas travailler en vue d'écrire des lettres un jour, mais de les signer.

M. Dany. — Sans doute, mais avant d'arriver à signer des lettres, il faut généralement commencer par accepter un emploi secondaire, afin de se rompre à la pratique des affaires; avant de signer des lettres, il faut en écrire, voire même en copier, qui soient dignes d'être signées par les chefs de maison. Or, quelque intelligent et quelque instruit qu'on soit, on n'est pas capable, au sortir des écoles de commerce, d'occuper *immédiatement* les premiers emplois commerciaux, non plus que le jeune ingénieur qui sort de l'École Centrale n'est capable de remplir *incontinent* le poste d'ingénieur en chef dans une entreprise industrielle. Certes, nos élèves ont l'instruction voulue pour y arriver dans le minimum de temps nécessaire, mais il est indispensable qu'ils fassent un stage dans des bureaux pour s'acclimater à leur nouvel état et établir la distinction notable qui existe entre le rôle de l'employé et celui de l'élève.

Or, le principal obstacle que les écoles de commerce ren-

contrent dans leur développement, c'est précisément la difficulté du placement de leurs élèves : il est toujours difficile d'entrer dans une carrière par le milieu. Il est aisé de placer un jeune débutant de treize à quatorze ans qui commence par les plus petits emplois pour gravir, s'il est intelligent et travailleur, les divers degrés de la hiérarchie; mais il est très difficile de caser un jeune homme de dix-neuf à vingt-deux ans, car on ne peut le faire commencer par les emplois tout à fait inférieurs, et pour ceux qu'il est apte à occuper en raison de son âge, il se trouve en compétition précisément avec ces ex-petits commis qui ont grandi et qui, s'ils ont moins d'instruction, ont plus de pratique, plus de routine et sont plus appréciés, parce qu'ils sont déjà rompus au travail et peuvent être mis immédiatement sans crainte à un poste déterminé, qui ne nécessite pas de connaissances transcendantes, mais surtout de l'attention. Cela est un fait qu'on peut nier, mais qui n'en est pas moins absolument vrai.

Pour obvier à ces difficultés réelles, il faut mettre nos élèves en état d'accepter n'importe quel emploi compatible avec leur âge; or, si la sténographie, la dactylographie ou n'importe quelle autre connaissance est de nature à faciliter l'atteinte de ce but, nous ne devons pas hésiter à les enseigner, car, quand nos élèves seront dans la place, c'est-à-dire dans les maisons de commerce ou de banque, nous sommes sûrs que par la solidité et l'étendue de leur instruction, ils se feront promptement valoir et arriveront vite à de belles situations *(Applaudissements.)*

M. POLLET. — Je puis, moi aussi, vous citer des exemples de la difficulté du placement des jeunes diplômés des écoles commerciales. Bien des élèves de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers, qui est une école très importante, en entrant dans une maison de commerce, commencent par occuper de modestes emplois. Une des premières choses qu'on leur demande est celle-ci : Savez-vous copier une lettre? On les met à l'œuvre, et sur dix il y en a fort peu qui réussissent. Il y a cependant une presse à copier au bureau commercial dudit

établissement. On leur demande aussi : Connaissez-vous la sténographie et la dactylographie? Et, hélas! ils sont obligés de répondre négativement.

Mon avis est qu'un peu plus de connaissances pratiques faciliterait beaucoup le placement des jeunes gens et ne nuirait nullement au prestige des études commerciales qui sont essentiellement pratiques.

M. ISAAC. — Je tiens à protester contre la façon dont M. Jeanne-Julien a manifesté son hostilité à l'égard de l'enseignement de la calligraphie dans les écoles supérieures. Nous tenons, au contraire, à conserver ce cours à l'École de Lyon. Quand les élèves nous arrivent, après avoir fait, pendant dix ans, des devoirs avec leur plus mauvaise écriture, cette écriture reflète néanmoins le caractère du jeune homme. Je recommande aux élèves et aux professeurs de respecter ce caractère, mais de faire en sorte d'arriver à ce que cette écriture se présente d'une manière lisible, convenable.

M. DANY. — En somme, nous sommes tous d'accord sur ce point qu'une bonne écriture est une clef pour entrer dans le commerce.

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez-moi, Messieurs, de résumer la discussion et de dégager les résultats au point de vue du vœu à émettre.

Il semble résulter de notre discussion que l'emploi de la sténographie et de la dactylographie tend à se développer; que, par conséquent, nous devons engager les écoles à s'en préoccuper; que cet emploi paraît être tout particulièrement du ressort de la femme; que nous devons recommander qu'on rende cette étude obligatoire dans toutes les écoles de commerce de femmes. Pour les hommes, nous considérons que, sans que cet enseignement devienne obligatoire, nous devons demander que des cours facultatifs soient faits dans les écoles de tous les degrés. Nous estimons que les jeunes gens qui, à leur sortie de l'école, auraient ces deux grandes ressources

à leur disposition, auraient un excellent moyen d'obtenir une position immédiate dans le commerce. Nous rédigerons donc un vœu dans ce sens.

M. POLLET. — Ne pourrait-on pas donner à ce vœu un caractère international?

M. LE PRÉSIDENT. — Parfaitement, la sténographie et la machine à écrire sont aussi indispensables à l'étranger qu'en France.

## La Sténo-dactylographie

Par M. VALLADON.

MESSIEURS,

Dans notre belle ville de Bordeaux, qui de tout temps s'est distinguée par son amour de la science et des arts, se produit un mouvement dont les conséquences heureuses se font déjà sentir dans certaines maisons de commerce, rompant, non sans mérite, avec les traditions de routine de leurs devanciers. Ce mouvement, qui s'accentue tous les jours, a été créé à force de volonté et d'énergie par une phalange d'hommes convaincus (nous voulons parler de la Société de sténographie du Sud-Ouest, fondée en 1886) qui, par tous les moyens, poursuivent la réalisation de l'enseignement de la sténographie et de la machine à écrire.

Les difficultés du début ont été nombreuses, beaucoup étaient tentés de se méfier de ces signes de forme cabalistique, qui les déroutaient et donnaient à l'écriture phonétique l'apparence du Chinois ou de l'hiéroglyphe égyptien. Certains furent séduits cependant, et combien fut grande leur surprise en constatant qu'après quelques heures seulement d'étude, ils étaient initiés à nos... mystères! et pouvaient parfaitement lire notre sténographie.

La sténographie et la dactylographie (machine à écrire), Messieurs, ont fait bien des progrès dans notre ville, et nous pouvons aujourd'hui, sans exagération, évaluer à plus de trois mille les personnes qui, à Bordeaux, connaissent et pratiquent notre art abréviatif.

Les Anglais, les Américains, gens pratiques, s'il en est, ont dans leur maison de commerce, attaché à leur bureau, un secrétaire sténo-dactylographe, le plus souvent une jeune fille, qui, en quelques minutes, sous la dictée rapide du chef de la maison, prend tout le courrier de la journée et le recopie ensuite à la machine à écrire, sans fatigue corporelle, presque en se jouant, et cela en fort peu de temps. Le courrier est ainsi fait. Le patron peut y apposer sa signature, les yeux fermés, la lettre étant la photographie absolue, fidèle, de la dictée. Le négociant économise ainsi un temps précieux qu'il consacre à la direction de sa maison.

Cette nouvelle méthode, qui s'acclimate en France dans la plupart de nos grands centres commerciaux a, en plus, le grand et précieux avantage d'ouvrir à une foule de jeunes filles une carrière toute spéciale, bien rémunérée, pas fatigante et autrement hygiénique que les longues veillées passées à faire fonctionner la machine à coudre ou les courses interminables, par tous les temps, à la recherche de la leçon au cachet.

Nous avons entendu de nos propres oreilles des employés de commerce se plaindre amèrement de cette innovation.

Pourquoi?

Parce qu'ils se sentent menacés dans leur situation par la jeune fille, qui, sans bruit, avec application, accomplira ses fonctions, à la satisfaction générale de ses chefs, en faisant un travail sérieux, qui la fera remarquer, au détriment des employés du sexe fort.

Espérons pourtant que ces mécontents, troublés dans la douce quiétude de la routine, ne feront pas subir à la machine à écrire le sort de la machine à tisser du célèbre Jacquart, brisée en place publique par les tisserands jaloux.

L'emploi de la sténo-dactylographie, Messieurs, c'est le progrès. Il faut donc marcher avec lui, sous peine de se voir distancé par de plus avisés. Tant pis pour les retardataires!

Aussi espérons-nous et formons-nous le vœu qu'en haut lieu on finira bientôt par comprendre que les Pouvoirs publics ont non seulement le devoir d'encourager l'initiative privée qui poursuit la réalisation de notre désir, mais aussi, ainsi que cela existe chez nos voisins, d'inscrire officiellement dans les programmes de l'enseignement à tous les degrés l'*étude de la sténographie*.

Notre chère France ne peut rester en arrière dans cette lutte pacifique.

C'est notre vœu le plus cher.

## Les Certificats commerciaux

Par M. Loussert

Professeur de sténographie et de dactylographie à la Société Philomathique.

Messieurs,

Au moment où la sténographie commence à prendre dans le commerce la place qui lui convient, et où elle est appelée à rendre les plus grands services, je crois devoir attirer votre attention sur une question qui est des plus importantes, je veux parler de la délivrance des certificats de capacités sténographiques.

Ces certificats sont quelquefois délivrés d'une façon trop légère par des groupes qui, moyennant une certaine somme d'argent, et au vu d'une lettre écrite en sténographie, expédient le diplôme de sténographe à tous ceux qui leur en font la demande.

Or, rien n'indique que la demande adressée par le candidat ait été faite par lui, et cependant un diplôme à son nom est établi; il s'ensuit que de jeunes ambitieux, mais ignares, font faire quelquefois par un ami complaisant la demande exigée, et l'on voit s'étaler pompeusement chez eux un superbe diplôme de sténographe. Cela est très beau, j'en conviens, mais porte un tort considérable à ceux qui se destinent à la sténographie commerciale. je dirai même plus, à la sténographie elle-même.

Et voici pourquoi:

Un commerçant, cédant à nos sollicitations, car il ne faut pas nous faire d'illusions, nous en sommes encore malheureusement à cette période, cédant, dis-je, à nos sollicitations, veut bien essayer d'un sténographe pour sa correspondance commerciale, et, un beau jour, comme il a vu chez un de ses amis le beau cadre certifiant de la valeur sténographique de son fils, que le jeune homme est justement en ce moment sans place, il saisit cette occasion pour essayer l'emploi de la sténographie dans son commerce!

Que se passe-t-il alors?

Si ce diplôme a été délivré comme je l'ai dit tout à l'heure, la vitesse fournie par l'employé étant loin d'être suffisante pour suivre la parole du chef de la maison, il s'ensuit des lenteurs qui produisent sur ce dernier un déplorable effet. Mais là n'est pas encore la question principale: le moment de traduire la lettre étant arrivé, le jeune néophyte fouille vainement jusqu'au plus profond de ses notes, sans pouvoir y découvrir la moindre trace de correspondance suivie, et il remet, s'il a de la mémoire, un

« à peu près » qui est loin de satisfaire le patron. Le commerçant en conclut immédiatement que son secrétaire lui rendait plus de services à l'aide de l'écriture ordinaire, que la sténographie ne se relit que très difficilement et que c'est là une source d'erreurs, ou bien alors faut-il s'adresser à des praticiens, et ils sont rares à son avis. Il ne manque pas alors de faire connaître à ses amis le résultat de ce premier essai, qui est souvent pour lui le dernier, et il est loin de conseiller à ses collègues l'introduction de la sténographie dans leur maison de commerce.

Il est donc temps de réagir contre les faits que je vous signale, et dans ce but, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien étudier quels sont les moyens les plus pratiques pour faire cesser cet état de choses en tous points regrettable.

Ainsi, ne pourrait-on pas créer le « Certificat commercial de capacité sténographique » ? Les candidats auraient à subir une épreuve semblable à celle qui est imposée par l'Association professionnelle des sténographes français de Paris, pour être admis au titre commercial dans cette Société.

Les examens pourraient avoir lieu périodiquement tous les six mois, je suppose, et le jury serait composé de sténographes ayant un titre ou un emploi officiel (sans distinction de méthode), assistés d'un membre de l'Enseignement, de la Municipalité et d'un notable commerçant désigné par le sort quelques jours avant l'examen.

Ces épreuves pourraient être subies le même jour dans toute la France, comme pour le certificat d'études, je suppose, et le certificat serait délivré aussitôt après l'examen, par les membres du jury, aux candidats qui auraient remis le mot à mot du texte imposé.

L'Association professionnelle des sténographes français pourrait, au besoin, se charger de ce travail et délivrer elle-même ces certificats moyennant une faible rétribution représentant les frais d'envoi et de correspondance; dans ce cas, un droit d'inscription serait consigné au moment de l'examen et remis à ceux qui n'auraient pas été admis.

Les certificats formulés sur timbre et semblables à ceux qui sont donnés par les maisons de commerce à leurs employés, pourraient avoir à peu près la rédaction suivante:

Nous soussignés... déclarons que le sieur... âgé de... demeurant... a subi avec succès l'épreuve imposée pour obtenir le titre de sténographe commercial. En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat.

Les Membres du Jury.

(Ce certificat pourrait être étendu à la machine à écrire.)

Je crois qu'en agissant ainsi nous donnerions aux commerçants des garanties sur la valeur des praticiens qui seraient porteurs du certificat en bonne et due forme, justifiant de leurs aptitudes sténographiques, et que, d'un autre côté, ces examens seraient un stimulant pour les jeunes gens qui se destinent à la sténographie commerciale.

J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien étudier, aussi sérieusement qu'elle le mérite, cette importante question qui intéresse à un très haut point l'avenir de notre écriture et qu'il naîtra de vos délibérations une décision sage qu'on a tout lieu d'attendre d'une réunion de praticiens aussi expérimentés que ceux qui composent la présente Commission.

M. le Président. — La parole est maintenant à M. Pollet, pour une communication sur la question des *Attachés commerciaux en Belgique.*

## Les Attachés commerciaux en Belgique

Par M. Pollet

Délégué du Gouvernement Belge.

Tous les pays se préoccupent de la recherche de nouveaux débouchés, du maintien et de l'extension des débouchés qu'ils possèdent. Parmi les moyens à employer pour atteindre ce but, on a mis en avant la création d'attachés et d'agents commerciaux nommés par le Gouvernement.

La question a fait dernièrement l'objet d'intéressantes discussions, tant dans la presse spéciale qu'au sein des Chambres législatives de certains pays, notamment en France et en Belgique.

Il sera, sans doute, intéressant au Congrès de connaître la situation de la question en Belgique. Mais, avant tout, il s'agit de bien définir ce que l'on entend par attachés et par agents commerciaux, car ces dénominations paraissent donner lieu à confusion et à des interprétations diverses, suivant le point de vue auquel on se place.

Ces deux catégories d'agents diffèrent essentiellement. Les uns et les autres sont des agents techniques nommés par le Gouvernement auprès des légations ou des consulats de carrière pour

s'occuper spécialement des questions commerciales et industrielles. Mais tandis que les attachés ne peuvent faire le commerce et n'ont d'autre rémunération que le traitement qui leur est alloué par l'État, les agents peuvent, indépendamment de cette rémunération, trouver un excédent de ressources dans les affaires privées auxquelles ils ont le droit de s'intéresser.

Parlons d'abord des *attachés commerciaux.*

Ainsi que M. de Burlet, ministre des Affaires étrangères, l'a dit à la Chambre des représentants lors de la discussion du budget de son département pour l'exercice 1895, les attachés commerciaux feraient double emploi en Belgique avec nos agents diplomatiques et consulaires, et leur présence pourrait avoir pour effet de détourner ceux-ci de leur véritable mission qui consiste à aider au développement de notre commerce extérieur.

Le Gouvernement belge s'applique avec beaucoup de soin à développer l'éducation commerciale de ses agents diplomatiques et prête une attention particulière à la réorganisation du recrutement consulaire.

Les questions économiques prennent une place importante parmi les matières des épreuves qu'ont à subir ceux qui se destinent à la carrière diplomatique. De plus, un examen commercial est imposé depuis 1888 aux secrétaires de légation de 2$^{me}$ classe avant leur promotion au grade de secrétaire de 1$^{re}$ classe.

Quant aux services rendus par nos diplomates en matière commerciale, ils ne peuvent être contestés. C'est à ces agents qu'incombe le soin de suivre les négociations des traités de commerce, de navigation, etc., de veiller à leur rigoureuse application, d'interposer leurs bons offices en cas de contestation douanière, etc. Leur action se fait aussi sentir dans le domaine pratique.

En ce qui concerne nos agents consulaires, au nombre d'environ 500, répandus sur toute la surface du globe, leur mission est essentiellement commerciale et le Gouvernement du Roi s'efforce de les choisir parmi les plus aptes à remplir ces fonctions.

Lorsqu'il s'agit de pourvoir à la nomination d'un consul rétribué (il y a à présent 29 agents de cette catégorie), les aptitudes et les titres des candidats sont examinés au point de vue des conditions spéciales que requiert le poste. Là où des connaissances industrielles et minières sont exigées, on donne la préférence à un ingénieur. S'agit-il de nommer un consul dans un pays où l'on a surtout en vue de développer nos relations commerciales, on choisit un licencié en sciences commerciales. Enfin, le poste réclame-t-il de la part du titulaire des connaissances juridiques, comme c'est le cas pour certains consulats dans l'Extrême-Orient,

où les consuls sont parfois appelés à rendre justice, on y envoie un docteur en droit, en choisissant, autant que possible, un candidat possédant, en outre, des connaissances industrielles et commerciales.

Le Gouvernement Belge, voulant encore étendre les connaissances techniques des consuls, a décidé d'exiger, dans la suite, des candidats, un diplôme d'enseignement commercial supérieur. Faisant droit aux justes demandes du Commerce et de l'Industrie, il compte donner également une plus grande extension à notre corps consulaire rétribué.

Les renseignements qui précèdent ne s'appliquent qu'aux consuls de carrière.

Les consuls non rétribués, et ils sont en très grande majorité, sont choisis parmi les commerçants notables de la localité où se trouve le poste.

Tous ces agents sont donc des spécialistes, et un attaché commercial qui, comme les consuls, aurait à s'occuper de tous les produits industriels et commerciaux de nature à intéresser notre pays et non pas d'un article déterminé, des intérêts de tous ceux qui s'adresseraient à lui et non pas des intérêts d'une seule maison, saurait difficilement posséder des connaissances spéciales plus étendues.

On pourrait peut-être justifier l'adjonction d'attachés commerciaux à certains consulats ou légations des grandes puissances, où les questions politiques jouent un rôle important et absorbent une partie du travail des agents, mais il n'en saurait être de même pour notre pays où les affaires industrielles et commerciales présentent un intérêt primordial.

La question des attachés commerciaux n'est pas neuve en Belgique. Nous en avons fait l'expérience par l'envoi de deux ingénieurs en Chine, en 1873 et en 1874. Ils étaient chargés de seconder nos missions diplomatiques dans la recherche et les études qu'elles auraient à faire dans l'intérêt du commerce et de l'industrie de notre pays.

Cet essai a été fait à une époque où nous n'avions pas de consul rétribué en Chine, mais maintenant que nous sommes représentés dans cette contrée par un agent de cette catégorie, et que nous le serons bientôt par un second agent rétribué, il n'y aurait pas lieu de renouveler l'expérience.

Quand j'examine le rôle des attachés commerciaux que possèdent la Russie, l'Angleterre et l'Allemagne, je trouve qu'il est le même que celui de nos agents du service extérieur; il serait donc inutile de leur adjoindre des fonctionnaires de cette catégorie.

En France, les crédits proposés à la Chambre des députés, en vue de la création de quelques postes d'attachés commerciaux, n'ont pas été votés.

En Angleterre, une Commission, chargée de faire une enquête sur l'institution des agents dont il s'agit, a émis l'avis que, sans méconnaître les services rendus par les attachés commerciaux de Paris et de Saint-Pétersbourg, qui sont considérés comme agents diplomatiques, il ne convient pas, pour le moment, de développer cette institution, que peut-être il pourrait être utile de le faire plus tard, mais qu'en attendant, le mieux était d'encourager l'étude, par les secrétaires d'ambassade, des questions commerciales.

C'est le système qui est suivi en Belgique où nous exigeons de nos jeunes diplomates de sérieuses connaissances commerciales.

La Russie entretient à l'étranger, notamment à Paris, à Londres, à Berlin, à Gênes, etc., des agents commerciaux qui sont des fonctionnaires du ministère des finances russe. Leur mission consiste à sauvegarder les intérêts économiques de la Russie, à rapporter au Gouvernement impérial tout changement introduit dans la législation commerciale et industrielle du gouvernement auprès duquel ils sont accrédités, à fournir des renseignements sur toutes les questions principales de la sphère économique, à faciliter l'écoulement des produits nationaux sur les marchés étrangers.

Mais c'est là le principal, je dirai bien l'unique rôle de nos consuls à l'étranger. Il est à remarquer, en outre, que les études de nos consuls ne portent généralement pas sur des régions aussi vastes que celles qu'ont à explorer les agents russes et anglais dont je viens de parler.

Quant à l'Allemagne, elle a des attachés *techniques* auprès de ses missions diplomatiques. Leurs investigations portent sur tout ce qui concerne la science de l'ingénieur; il leur est formellement défendu de s'occuper de questions commerciales.

Il y a quelque temps, un attaché commercial a été nommé au consulat général à Chicago. Le bureau de renseignements de Chicago est unique et provisoire. Le Gouvernement impérial n'a pas l'intention de créer d'autres offices de ce genre; celui de Chicago n'a donc pas été établi à titre d'essai.

De même que l'Allemagne, la Belgique ne recule pas devant l'envoi d'agents, même permanents, à l'étranger, lorsqu'il s'agit de questions absolument techniques. Ainsi, nous avons des *agents commerciaux* du chemin de fer de l'État à Francfort-sur-Mein, à Elberfeld, à Bâle, à Londres et à Vienne. Ces agents, rétribués par l'État et ne pouvant, par conséquent, pas s'occuper d'affaires, ont

pour mission de renseigner le public sur les prix et conditions de transport qu'offrent les chemins de fer de l'État belge, d'attirer des transports par nos lignes en faisant ressortir leurs avantages auprès du commerce étranger.

Pour toutes les autres questions d'intérêt commercial, le Gouvernement belge croit faire œuvre plus utile en mettant ses agents diplomatiques et consulaires en mesure de les traiter pour eux-mêmes, ce qui assure plus d'unité dans leur action.

Après avoir parlé des *attachés* commerciaux, je dirai maintenant quelques mots des *agents* commerciaux.

Comme je l'ai déjà dit, les agents commerciaux seraient des hommes pratiques jouissant d'un traitement de l'État, qui seraient adjoints à nos légations et consulats de carrière avec pouvoir de rendre au commerce belge des services rétribués par lui.

Ainsi que M. de Burlet, notre ministre des Affaires étrangères, l'a fait remarquer à la Chambre des représentants, l'institution d'agents de cette catégorie en Belgique serait contraire à la loi qui interdit aux fonctionnaires de s'intéresser directement ou indirectement dans les affaires commerciales. Il faudrait donc changer les dispositions de la loi, si l'on voulait procéder à des nominations de ce genre. Le système présenterait d'ailleurs de sérieux inconvénients; la confusion des intérêts généraux et privés serait un véritable danger.

Il est à remarquer que si nos consuls rétribués ne peuvent faire le commerce, cette interdiction ne s'étend pas aux consuls marchands, lesquels sont choisis de préférence parmi les commerçants.

La nomination d'agents commerciaux présenterait encore cet inconvénient qu'étant en rapport constant avec nos légations et nos consulats, ils jouiraient d'une espèce de privilège dont ne bénéficieraient pas les agents qui tiennent leur mandat de l'industrie privée. Ils pourraient, de plus, favoriser certains intéressés au détriment des autres. Et, en cas de mécompte et de procès, la situation de l'agent commercial serait bien difficile, et le Gouvernement qui l'aurait nommé serait également atteint. Je crois que si l'on adoptait le système des agents commerciaux, les intéressés seraient les premiers à protester, tellement les difficultés et les inconvénients seraient grands. La mesure serait, du reste, de nature à tuer toute initiative chez les particuliers, qui finiraient par attendre tout de l'État.

Le Gouvernement belge est d'avis, et M. Burlet, le ministre des Affaires étrangères s'est prononcé dans ce sens à la Chambre des représentants, qu'il vaut beaucoup mieux, pour stimuler l'initiative

de nos industriels et de nos commerçants, initiative qui s'est assez bien développée dans ces derniers temps, accroître et perfectionner notre corps consulaire, ainsi que l'enseignement commercial supérieur, plutôt que de créer une nouvelle catégorie de fonctionnaires.

Ce qu'il nous faut avant tout, ce sont des hommes capables de faire connaître notre industrie et notre commerce à l'étranger.

C'est la solution que le Gouvernement belge est décidé à donner à la question.

M. PENOT. — Je crois que cette question se rattache à celle de l'admission aux carrières coloniales, que nous avons discutée dans une précédente séance. Nous avons demandé que, pour le recrutement du personnel colonial, on s'adresse de préférence aux écoles supérieures de commerce; nous pourrions émettre le même vœu pour la carrière dont nous entretient M. Pollet.

M. PÉREZ-HENRIQUE. — A un moment donné, nos Associations se sont préoccupées de cette question : c'était au moment de l'ouverture des carrières consulaires. Comme ces carrières nous étaient fermées, on s'est demandé si l'on ne pourrait pas créer, auprès des consuls, des attachés commerciaux qu'on aurait recrutés parmi les anciens élèves de nos écoles de commerce. C'est à ce point de vue qu'on pourrait peut-être rattacher à notre délibération la communication de M. Pollet.

M. MARCADET. — Il existe des consuls; il est vraisemblable que des attachés commerciaux ne seront jamais créés en France; on fera plutôt appel aux consuls.

Nous avons une tendance à recruter les élèves des écoles de commerce parmi les jeunes gens qui ont fait des études spéciales et qui, généralement, n'ont pas le diplôme de bachelier. Si ces jeunes gens ont plus tard l'intention d'entrer dans la carrière consulaire, le Ministère des Affaires étrangères leur sera fermé, parce qu'il faut le diplôme de bachelier avec le diplôme de l'École supérieure de Commerce.

Ne pourrait-on pas exprimer le vœu que cette disposition disparaisse, et qu'on exige simplement, pour prendre part au concours des Affaires étrangères, le diplôme des écoles de commerce?

M. le Président. — Un vœu dans ce sens serait très intéressant. Je prie M. Marcadet de vouloir bien se charger de le rédiger.

La séance est levée à onze heures quarante minutes.

---

## SÉANCE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 1895

---

**Présidence de M. Jacques SIEGFRIED**

---

La séance est ouverte à neuf heures.

M. Merckling, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu, pour être déposé sur le Bureau, un rapport de notre vice-président, M. Grigorieff, conseiller d'État actuel, inspecteur au Département du Commerce et de l'Industrie de Saint-Pétersbourg.

M. Grigorieff ne sait malheureusement pas suffisamment notre langue pour pouvoir nous faire une communication verbale. Le travail qu'il nous a remis sera publié dans le compte rendu des travaux du Congrès.

### L'Enseignement commercial en Russie

Par Son Excellence M. GRIGORIEFF

Conseiller d'État actuel,
Inspecteur au Département du Commerce et de l'Industrie de Saint-Pétersbourg,
Délégué de la Russie.

N'ayant pas tout d'abord l'intention de faire une communication sur l'enseignement commercial en Russie, je n'avais apporté aucun document, mais le Congrès s'intéressant beaucoup à cet enseignement, et, de plus, ayant eu l'honneur d'être nommé vice-président de la Section commerciale, je crois qu'il est de mon devoir de vous fournir une étude sommaire sur l'état général de l'enseignement commercial en Russie.

L'histoire du développement de cet enseignement dans notre pays offre un caractère tout à fait spécial.

Lorsque fut fondée en Russie la première école de commerce, aucun autre des États européens ne possédait d'établissements de ce genre et même n'avait, à ce qu'il nous semble, l'idée d'en créer.

En 1772, un grand propriétaire de mines dans l'Oural, P. A. Demidoff exprime au Conseiller dÉ'tat actuel Betzky le désir de « voir établir à ses frais un Institut commercial, et il offre 205,000 roubles pour l'éducation et l'entretien de 100 garçons, exclusivement des fils de marchands ». La même année, le plan de l'École commerciale, annexée à la Maison d'éducation de Moscou, reçut la sanction impériale, et dans ce plan était déjà déterminé d'une façon précise le but de l'école : former des commerçants et des industriels instruits.

Selon l'intention du fondateur, on ne devait admettre à l'Institut que des fils de marchands, d'origine russe et âgés au moins de cinq ans, et, à défaut de ceux-ci, des enfants des autres classes, sauf toutefois les fils de serfs non affranchis.

L'arrêt stipulait que l'admission aurait lieu tous les trois ans, et chaque fois pour vingt garçons. Les élèves se divisaient en cinq catégories, d'après leur âge. La première comprenait ceux de cinq à neuf ans, la deuxième de neuf à douze, la troisième de douze à quinze, la quatrième de quinze à dix-huit, et, enfin, la cinquième de dix-huit à vingt et un ans. Les élèves qui avaient fini toutes leurs études jouissaient, après leur sortie de l'établissement, des mêmes libertés, droits et privilèges que les élèves sortant de l'Académie impériale des Arts. Les meilleurs élèves de la cinquième catégorie recevaient des prix en jetons d'or ou en petites médailles avec un portrait du fondateur de l'École; on les envoyait aussi à l'étranger se perfectionner dans les maisons de commerce.

Les élèves de la première admission étant entrés dans l'école à un très jeune âge, on n'aborda pas à la fois toutes les matières du programme, lequel ne fut définitivement arrêté qu'en 1783. Il comprenait alors : l'histoire sainte, la littérature russe, la grammaire, la rhétorique, les langues française, allemande et anglaise, l'arithmétique simple et commerciale, l'histoire, la géographie, des éléments de navigation, la correspondance commerciale en langues russe et étrangères, la comptabilité en russe et en allemand, la calligraphie, le dessin, la musique et la danse.

Les maîtres et les maîtresses étaient, pour la plupart, des étrangers qui devaient enseigner leur langue aux élèves par la pra-

tique de la conversation. Malheureusement, d'après M. Betzky, à l'époque de l'ouverture de l'École et pendant les premières années de son existence, nos commerçants ne comprirent pas l'utilité de l'instruction commerciale. Aussi fut-on obligé de recruter à Saint-Pétersbourg les élèves destinés à l'École de Moscou.

En 1797, l'impératrice Marie Féodorowna prit sous son haut patronage la Maison d'éducation et l'École commerciale. De cette époque date toute la série des réformes qui formèrent la base du développement futur de l'École.

En 1799, l'École fut transférée à Saint-Pétersbourg et séparée de la Maison d'éducation. Elle devint alors un établissement indépendant et reçut un règlement nouveau en vertu duquel on n'admettait à l'école que des enfants âgés de dix ans au moins.

On peut voir, par le rapport[1] que la souveraine protectrice de l'École adressa au Tzar le 3 décembre 1798, à quel point, à une époque si peu avancée, elle avait compris le but et le caractère de cette institution.

Dans ce rapport elle expliqua avec une grande précision et une largeur de vues non encore surpassée, le vrai but et l'utilité des écoles commerciales pour le bien du pays, et indiqua ce que devait être l'enseignement dans ces écoles.

Et dans un « rescrit » adressé au recteur de l'École S. I. Plechtchéieff, elle disait, à la date du 5 février 1800 : « J'espère que notre École sera la première en Europe... Dans quelques années, la Russie sera renommée, comme l'Angleterre et la Hollande, pour la valeur de ses commerçants. »

Un exemple venu de si haut fit que le gouvernement songea sérieusement à créer des écoles semblables dans les principaux centres industriels et commerciaux de notre pays; en même temps le monde commercial envisagea d'une autre manière l'enseignement commercial; non seulement il en sentit la nécessité, mais encore il s'attacha à le propager.

C'est dans l'année 1804 que cette idée fit le plus de progrès: Les commerçants de Moscou, privés de l'École commerciale, sentirent la nécessité d'avoir un établissement de ce genre, et ils réunirent un capital d'environ un demi-million de roubles pour la fondation d'une nouvelle école, qui existe encore sous le nom d'*École de Commerce* de Moscou.

Dans le cours de la même année, K. J. Arnold, avec le concours

1. Voir à l'appendice ce rapport rédigé en français par l'impératrice elle-même.

des commerçants de Moscou, fonda de plus dans cette ville une école de commerce privée, qui prit, en 1806, le nom d'*Académie commerciale pratique de Moscou*, et cessa, en 1810, d'être une institution privée pour appartenir au Gouvernement sous le nom actuel d'*Académie pratique des Sciences commerciales de Moscou.*

En 1804, le rapport du Ministre de l'Instruction publique, le comte Zawadowokij, au sujet de la fondation d'une section commerciale au lycée Richelieu à Odessa, reçut la sanction impériale. Mais cette section ne dura que trois ans.

C'est donc en cette année 1804 que commence l'histoire des trois grandes institutions commerciales de la Russie.

Par suite de grands événements dans la vie nationale, le Gouvernement ne put s'occuper davantage de l'enseignement commercial, qui resta à l'état stationnaire jusqu'au commencement de la deuxième moitié de ce siècle.

Vers cette époque, une école supérieure de commerce fut ouverte à Riga, et une école moyenne à Odessa. Puis, trois autres écoles secondaires de commerce furent fondées à Pétersbourg, Moscou et Kharkow par des syndicats de commerçants, ainsi qu'une école privée à Odessa pour les garçons et une autre pour les filles.

Toutes ces écoles, sauf celles de Riga et l'Académie de Moscou, comprennent sept classes: cinq générales et deux spéciales. Quelques-unes d'entre elles ont en outre des classes préparatoires.

L'Académie de Moscou a, en plus des cinq classes générales, trois classes spéciales.

Les matières spéciales introduites dans le programme de ces écoles correspondent à peu près à celles des écoles supérieures de commerce françaises.

Toutes ces écoles ne reçoivent aucuns subsides de l'État et sont entretenues par les Chambres de Commerce, qui fournissent toujours l'argent nécessaire, et ne s'arrêtent devant aucune dépense.

Les écoles possèdent de riches bâtiments, très bien appropriés à leurs besoins, et sont munies de Musées commerciaux très complets, de laboratoires, de cabinets de sciences physiques et naturelles et de bibliothèques.

Le nombre des élèves des écoles de commerce est assez élevé et monte, sauf à Riga et à Odessa, au chiffre de cinq à six cents élèves.

Ces écoles, quoique très utiles, présentent certains défauts, si on peut s'exprimer ainsi, car on leur reproche de donner un

enseignement général trop étendu, au détriment de l'enseignement spécial.

Il existe à Moscou, depuis près de cinquante ans, une école de commerce de grade inférieur qui a pour but de préparer des commis pour les magasins; cette école est très appréciée. La durée des études y est de quatre ans. Outre ces écoles, il y a à Pétersbourg, Moscou, Varsovie et autres villes, des cours de comptabiité et de langues vivantes, organisés et entretenus par des personnes privées.

Une école commerciale pour les jeunes filles ayant terminé leurs études dans les Écoles secondaires, a été fondée, il y a quatre ans, à Pétersbourg par M^me^ Ivaschinzow.

Au commencement de cette année scolaire sera ouverte à Pétersbourg une École de commerce de jeunes filles.

L'insuffisance du nombre actuel des écoles de commerce et les besoins du commerce russe ont suggéré au Ministre des Finances l'idée d'un projet de loi concernant tout un système d'enseignement commercial. Ce projet comprend deux genres d'écoles : des écoles du grade inférieur et des écoles moyennes. Les écoles du grade inférieur comprendront des écoles ayant des cours d'une ou de trois années. Cependant, la durée des cours, ainsi que les programmes, pourront être changés suivant les besoins locaux.

Le projet a aussi en vue l'organisation de cours d'adultes, principalement pour les employés de commerce.

Les négociants russes s'intéressant à ce projet ont adressé au Ministère des propositions pour participer à l'organisation d'environ trente nouvelles écoles, à Kiew, Tifflis, Nijni-Nowgorod, Arkhangel, Irkhoutsk, etc., qui pourront être ouvertes l'année prochaine. Des capitaux assez considérables sont destinés à ce but.

Le projet ci-dessus a tenu compte, dans la mesure d'application possible en Russie, des vœux émis par le Congrès de Bordeaux de 1886.

Ces vœux, comme les membres du Congrès peuvent le voir, ont exercé une bienfaisante influence jusque dans le fond de la Sibérie.

En organisant les trois Congrès de l'Enseignement technique, la France a donc été le berceau du progrès de l'enseignement commercial.

L'historien de l'enseignement commercial notera plus tard avec satisfaction les efforts assidus de la Société Philomathique dans ce bel œuvre.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle une communication de M. Jeanne-Julien, président de l'Association des Anciens Élèves de l'École des Hautes Études commerciales de Paris, sur les *Bourses commerciales de séjour à l'étranger*.

Je donne la parole à M. Jeanne-Julien.

## Bourses Commerciales de séjour à l'Étranger

**Rapport présenté au nom de l'Union des Associations des anciens Élèves des Écoles supérieures de Commerce**

**Par M. Jeanne-Julien**

**Président de l'Association des anciens Élèves de l'École des Hautes Études commerciales.**

Dans la recherche des progrès à réaliser pour l'attribution des Bourses de séjour à l'étranger décernées par le Ministère du Commerce, l'Union des Associations des Écoles supérieures de Commerce reconnues par l'État n'a à se préoccuper que des dispositions spéciales aux bourses de deuxième catégorie auxquelles peuvent seuls prétendre les anciens élèves des écoles supérieures de commerce.

Pour arriver à de meilleurs résultats, c'est plus qu'une modification du programme qu'elle réclame, c'en est la suppression totale, et loin de chercher à augmenter le nombre des concurrents, elle songe plutôt à le restreindre.

Pourquoi demandons-nous la suppression du concours? C'est parce que son programme, ne comprenant qu'une partie des matières enseignées dans nos écoles, nous paraît insuffisant; théoriquement, le nombre des candidats admissibles est égal au total des élèves munis soit du diplôme, soit du certificat. Or, on admettra bien que l'élève qui n'a obtenu que le certificat ne devrait pas pouvoir prétendre à une aussi haute récompense.

D'ailleurs, pour contrebalancer les effets du hasard et évincer la médiocrité, le règlement a soin d'attribuer une majoration de dix pour cent des points aux diplômés qui ont obtenu une moyenne de seize sur vingt à l'École.

Sur les quatre-vingt-deux diplômés sortis cette année de l'École des Hautes Études commerciales, quinze seulement, soit un cinquième environ, ont obtenu cette moyenne. Le nombre des

concurrents réellement dignes de prendre part au concours se trouve donc réduit par une disposition du règlement. Pour différentes raisons dont nous indiquons plus loin la principale, un très petit nombre de concurrents, pas toujours des meilleurs, se mettent sur les rangs et c'est pourquoi plutôt que de voir une haute récompense, nous ne dirons pas disputée, mais partagée entre quelques concurrents à la suite d'un concours trop faible, nous demandons la suppression de ce concours, qui manque de signification et d'ampleur.

Si le programme est défectueux, la date du concours est également mal choisie. Les épreuves écrites ont lieu, en effet, au mois d'octobre, c'est-à-dire trois mois après la sortie de l'école, et le départ des boursiers pour l'étranger est encore retardé d'un ou deux mois. Or, à la sortie de l'école, les jeunes gens aisés qui désirent se perfectionner dans l'étude des langues étrangères partent immédiatement. Ceux qui ont à faire leur situation n'ont guère les moyens d'attendre la date du concours. Aussi les concurrents sont-ils fort peu nombreux et parfois de médiocre valeur. On pourrait citer tels candidats qui ne se sont présentés au concours que comme pis-aller, n'ayant pas encore réussi à se caser. Il est bien évident que des bourses attribuées dans ces conditions ne peuvent donner de bien brillants résultats.

Eu conséquence, nous demandons qu'au lieu d'être mises au concours, les bourses dont le Ministère dispose soient partagées entre les écoles supérieures de commerce et attribuées au premier diplômé de chaque école, comme cela a lieu à Bordeaux.

En somme, quel est le but du concours? C'est de donner aux plus méritants le moyen de compléter leur instruction commerciale; ce but ne sera-t-il pas mieux rempli si la récompense est décernée à l'élève qui, à la suite de deux années d'études et de nombreux examens, se sera montré supérieur à ses camarades?

Ce système présente un autre avantage peut-être plus important, c'est que le futur bénéficiaire de la bourse, désigné longtemps à l'avance par ses notes, sait de quelle façon il l'emploiera et où il ira. Dans ces conditions, les boursiers seront toujours des jeunes gens aptes à profiter de l'avantage qui leur est offert, ayant réellement fait preuve de savoir et d'intelligence. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à considérer les résultats obtenus par les boursiers de l'École de Bordeaux.

Ce n'est pas là le seul perfectionnement que nous voudrions voir apporter au règlement actuel.

Une fois la bourse obtenue, le candidat heureux se rend dans la résidence qu'il a choisie; ce choix, dépendant quelquefois d'un

simple caprice, n'est pas toujours fait assez sérieusement, et, comme conséquence, il arrive que le titulaire d'une bourse y renonce pour rentrer au pays natal. Le choix de la résidence devrait donc être mûrement pesé, et le Ministre du Commerce pourrait, au besoin, exercer ce choix en chargeant le boursier d'une mission déterminée. Car c'est encore matière à critique que l'emploi du temps et de la bourse.

Arrivé dans sa résidence, le boursier doit envoyer régulièrement au Ministre du Commerce un compte rendu de ce qu'il fait pendant son séjour et un rapport trimestriel sur les industries spéciales de la place ou sur la situation commerciale du marché. On demande donc au boursier un travail qui devrait être fort utile, mais on ne l'aide en rien dans son exécution, et le boursier est parfois très embarrassé dans le choix du sujet à traiter. Il ne faudrait pourtant pas oublier que là plupart du temps le boursier est un jeune homme frais émoulu de l'école et peu habitué à travailler par lui-même. Au lieu de trouver uniquement dans le consul de sa résidence un surveillant doublé d'un caissier, il devrait compter sur ses conseils et sa direction. Même il pourrait être employé d'une manière plus ou moins régulière au consulat, ce qui lui permettrait d'aspirer à devenir, après un stage suffisant, attaché commercial.

Cette année même, le consul général de France à Londres s'est adressé à la Chambre de Commerce de Paris pour trouver parmi les anciens élèves des écoles de commerce des candidats à deux emplois vacants d'attachés à la chancellerie. Ces emplois n'étant pas rémunérés, les candidats ont fait défaut; cette abstention ne se serait pas produite si ces emplois avaient pu être offerts à des boursiers qui, n'ayant aucune préoccupation matérielle, auraient été très satisfaits d'accepter un poste honorifique et les mettant à la source même des documents nécessaires à la confection de leurs rapports.

En résumé, l'Union émet le vœu:

1° Que les bourses commerciales de séjour à l'étranger ne fassent plus l'objet d'un concours reconnu insuffisant, mais qu'elles soient attribuées dans chaque école supérieure de commerce à l'élève ayant obtenu le premier diplôme;

2° Que les boursiers soient autant que possible admis comme auxiliaires dans les consulats.

M. Jeanne-Julien. — Je remarque que, sans le savoir, je n'ai fait que rééditer un vœu émis au Congrès de 1886, et qui est un des rares qui n'ait pas reçu de sanction.

Par conséquent, je crois utile de le renouveler cette année.

M. le Président. — Je remercie M. Jeanne-Julien de son intéressante communication. Nous allons la mettre en discussion.

Quelqu'un demande-t-il la parole?

M. Isaac. — Je me rallie complètement aux conclusions du rapport demandant que les bourses ne soient pas données au concours, mais attribuées aux élèves les plus méritants. Seulement la désignation de M. Jeanne-Julien me semble étroite.

Il peut y avoir deux, trois, quatre ou cinq élèves parfaitement méritants, et quelquefois, dans des conditions, physiques ou autres, meilleures que le premier élève. Par conséquent, je demande que, dans l'attribution qui sera faite des bourses, on fasse intervenir la Chambre de Commerce par une délibération effective et non pas simplement par la désignation du président ou du secrétaire.

Il y a, en effet, différentes conditions qui sont à réclamer du candidat : conditions physiques et conditions matérielles, que la Chambre de Commerce est en situation de déterminer.

M. le Président. — Je demanderais à M. Paulet, afin d'éclairer la question, d'annoncer ou plutôt de rappeler à l'Assemblée que, si je ne me trompe, ce concours pour l'obtention de ces bourses est ouvert à n'importe qui et qu'on ne demande pas qu'on sorte d'une école de commerce.

M. Jeanne-Julien. — Il faut, pour obtenir une bourse de la deuxième catégorie, avoir le diplôme supérieur ou le certificat, être, par conséquent, ancien élève d'une école de commerce.

M. le Président. — C'est ce que j'ignorais. Je vous remercie de me l'apprendre.

M. Georges Paulet. — On peut envisager les bourses commerciales de séjour à l'étranger à deux points de vue très

différents : comme une récompense donnée aux meilleurs élèves, quels qu'ils soient; comme une sorte de prime aux bonnes études commerciales. C'est sous ce jour que M. Jeanne-Julien semble avoir plus particulièrement examiné la question. On peut aussi les considérer comme un subside alloué par le Gouvernement à des jeunes gens bien préparés aux carrières commerciales, mais que l'insuffisance de leur fortune personnelle ne met point à même d'aller tenter fortune dans les contrées lointaines. Dans le système de M. Jeanne-Julien, au contraire, la bourse pourrait échoir à un millionnaire.

Au point de vue pratique, on ne saurait songer à attribuer une bourse au major de promotion de chaque école supérieure de commerce, puisque les crédits budgétaires ne permettent que l'entretien annuel de trois ou quatre bourses seulement. Il faudrait dès lors établir, pour leur attribution, une sorte de roulement entre les écoles, et, dans ce système, on ne pourra échapper à cette anomalie que les bénéficiaires seront souvent moins forts et, par conséquent, moins intéressants que les autres majors appartenant aux écoles éliminées par le roulement.

Est-il désirable, enfin, comme on a paru le soutenir, que la plupart des titulaires de bourses commerciales de séjour à l'étranger deviennent en quelque sorte des apprentis consuls? On est en droit de s'étonner que les écoles supérieures de commerce ne paraissent point vouloir garder, pour but principal et presque exclusif, le bon recrutement de chefs de maison et d'employés pour le commerce. J'ai été très frappé dans deux précédentes séances, d'entendre ici des représentants autorisés de ces écoles élever la voix pour revendiquer la préparation, non pas des commerçants, mais des fonctionnaires qui touchent au commerce. Dans la première séance, on s'est préoccupé de la suppression du monopole de l'École Coloniale. J'avais pu croire, à l'énoncé de la question, qu'il s'agissait de ménager, dans des conditions meilleures, des recrues au commerce colonial; il ne s'agissait, en réalité, que des fonctionnaires coloniaux. Aujourd'hui j'imaginais que la discussion sur les bourses allait avoir pour objectif l'envoi et

le séjour à l'étranger de véritables apprentis commerçants, et je m'aperçois qu'on serait tenté de transformer ces bourses en prix d'excellence.

Ces tendances valaient d'être mises en lumière. Ce ne sont pas des objections que j'élève, Messieurs, ce sont des doutes que j'émets. Je vous laisse le soin de les éclaircir. *(Applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais donner la parole à M. Jeanne-Julien pour répondre aux objections de M. Paulet, mais il en est une à laquelle je désire répondre moi-même : c'est la dernière! Nous n'avons pas demandé l'entrée dans les carrières coloniales et autres, dans l'intérêt seul des écoles de commerce; nous l'avons demandée surtout dans l'intérêt du bon fonctionnement de cette administration, car nous avons remarqué que le plus grand obstacle pour le développement extérieur de la France était la préparation insuffisante de nos fonctionnaires coloniaux pour aider à l'extension de notre commerce.

Je ne veux pas laisser croire que c'est dans un but intéressé que les écoles de commerce ont fait cette motion. Certainement, il y a une part de ce sentiment dans leur manière de faire; mais il est évident que ceux qui s'intéressent à nos écoles de commerce s'intéressent à leurs élèves et désirent leur faciliter l'entrée de toutes les carrières possibles. Je ne veux pas dire qu'on le fait par désintéressement; mais croyez bien que notre principal mobile est le désir d'aider à la prospérité de notre pays.

M. JEANNE-JULIEN. — Je répondrai à la première question de M. Paulet qu'effectivement j'envisage la question des bourses plutôt comme une récompense. J'aime mieux la voir attribuer au mérite que de la voir tomber entre les mains de jeunes gens mal préparés.

Quant à la question budgétaire, il semble que les Chambres de Commerce pourraient concourir, comme le fait la Chambre de Commerce de Bordeaux, dans les frais des bourses. Le représentant de la Chambre de Commerce de Paris que j'aperçois ici sera peut-être de mon avis.

Le Président. — Voulez-vous me permettre de vous dire que la Chambre de Commerce de Paris aurait les fonds nécessaires tout prêts à sa disposition, dans le capital surabondant de la Société d'encouragement au commerce d'exportation? Cette Société a pour but d'aider, par des avances d'argent, les jeunes gens qui désirent aller se créer une carrière à l'étranger. Il se trouve que le nombre des candidats n'est pas suffisant pour le capital dont dispose la Société. La création de bourses commerciales de voyage serait un débouché fructueux d'une partie des fonds.

Nous pourrions recommander au délégué de la Chambre de Commerce de Paris d'envisager cette question et de voir s'il n'y aurait pas une proposition à faire dans ce sens à la Chambre de Commerce de Paris.

M. Choquet. — J'allais justement, Monsieur le Président, faire observer que depuis longtemps la Chambre de Commerce de Paris favorise, par des bourses, la Société d'encouragement du Commerce d'exportation.

Je suis d'avis que la proposition faite par M. Jeanne-Julien, et que vous venez de développer, est susceptible d'être adoptée par la Chambre de commerce de Paris.

M. Isaac. — M. Paulet a fait une objection au sujet du partage de quatre bourses entre les diverses écoles supérieures de commerce. Mais il n'est pas bien sûr que les huit ou neuf écoles aient toutes des élèves à recommander pour ces bourses. Il n'y aurait peut-être pas un roulement effectif, et je crois que quatre ou cinq bourses seraient suffisantes.

M. Moreau. — Chaque Chambre de Commerce — puisque M. Isaac a proposé de faire attribuer ces bourses sur délibération des Chambres de Commerce — ne voudra pas manquer son tour. De plus, M. Paulet a fait remarquer qu'entre les divers candidats présentés il n'y aurait peut-être pas égalité de valeur. Cependant on peut, d'une façon générale, admettre que si, dans une école, le premier ne vaut peut-être pas le

premier de telle autre école comme instruction, il le vaut comme intelligence. J'estime dès lors qu'il faut adopter le mode de roulement entre les différentes Chambres de Commerce, avec ses avantages et ses inconvénients.

M. LE PRÉSIDENT. — Comme nous devons arriver à une conclusion, je vous ferai la proprosition suivante : c'est que le vœu, qui doit être le résultat de notre délibération, reste un peu dans le vague: qu'il dise simplement que, jusqu'à présent, les bourses de séjour à l'étranger n'ont pas donné tout ce que nous en attendions, et que nous prions l'autorité supérieure de vouloir bien étudier la question, en s'inspirant des résultats de l'École de Bordeaux qui paraissent avoir été les meilleurs jusqu'à présent.

M. ISAAC. — On pourrait spécifier la suppression du concours dans le vœu.

M. LE PRÉSIDENT. — J'y suis tout disposé, si c'est l'avis de l'Assemblée.

M. PAULET. — On pourrait, dans cet ordre d'idées, conserver le vœu de 1886.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous laissez alors au Bureau le soin de rédiger le vœu? *(Assentiment.)*

## Les Bourses de voyage en Belgique

Par M. POLLET

**Chef de bureau au Ministère des Affaires étrangères, Délégué du Gouvernement Belge.**

Par arrêté royal du 19 février 1862, des bourses ont été instituées par le Département des Affaires étrangères, en faveur de jeunes Belges qui vont à l'étranger s'initier à la pratique des affaires.

Le montant de ces bourses avait été fixé primitivement à 25,000 fr. par an. Il a été porté, à partir de 1878, à 45,000 fr. Le

crédit nécessaire est inscrit au budget du Ministère des Affaires étrangères.

Pour obtenir une bourse de voyage, le postulant doit être porteur d'un diplôme de capacité délivré par l'Institut supérieur de commerce d'Anvers.

Les bourses sont ordinairement de 6,000 francs par an et peuvent être accordées pendant trois ans.

Avant d'être admis au bénéfice d'une bourse de voyage, les jeunes gens doivent justifier qu'ils ont fait un stage pratique, de deux ans au moins dans une maison de commerce du pays ou de l'étranger.

La manière dont ils ont effectué le stage est prise en très sérieuse considération, lorsqu'il s'agit de statuer définitivement sur leur requête, et le département des Affaires étrangères exige des justifications positives à cet égard. C'est généralement pendant la durée de ce stage et en raison des constatations faites, que le Gouvernement assigne au candidat sa destination à l'étranger. On tient également compte du degré de mérite du diplôme obtenu.

Le nombre de demandes de bourses s'est accru dans de fortes proportions dans ces dernières années. C'est là un indice que les cours de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers sont de plus en plus fréquentés; ils étaient suivis en 1889-1890 par 89 élèves belges et par 142 en 1894-1895. Espérons que les mesures que le Gouvernement prendra prochainement pour développer l'enseignement commercial supérieur, seront de nature à améliorer encore la situation et à attirer, vers la carrière commerciale, une partie des jeunes gens qui se destinent actuellement à la carrière dite libérale, laquelle est très encombrée.

Voici quelques renseignements sur les résultats obtenus au moyen des bourses de voyage.

D'une manière générale, les boursiers débutent maintenant par l'entrée dans une maison de commerce, afin de se mettre au courant des usages de la pratique des affaires du pays où ils se sont rendus. Ce premier stage leur est très utile; ils en profitent aussi pour établir des relations entre les firmes où ils sont employés et la Belgique; il y a eu des cas où des boursiers sont devenus les associés de la maison. Certains boursiers, après l'expiration du terme pour lequel les subsides leur avaient été alloués, se sont fixés à l'étranger. La plupart sont intéressés dans des affaires commerciales; quelques-uns d'entre eux occupent des postes consulaires non rétribués. D'autres sont entrés dans des administrations étrangères publiques ou privées, notamment dans l'administration de la Douane et dans l'enseignement. Les

départements ministériels belges comptent aussi quelques anciens boursiers.

Quelques-uns, après s'être occupés pendant un certain nombre d'années d'affaires commerciales, ont été admis dans la carrière consulaire rétribuée.

Il en est enfin qui, après avoir séjourné à l'étranger et s'y être formé des relations d'affaires, sont rentrés dans le pays pour s'y occuper de commerce d'importation et d'exportation, spécialement avec les contrées où ils ont résidé.

Les bourses de voyage constituent un moyen très pratique d'aider au développement des échanges, c'est pourquoi le Département des Affaires étrangères, qui a le commerce dans ses attributions, y prête une attention toute particulière et s'attache à ce qu'elles donnent les résultats pour lesquels elles ont été instituées.

M. le Président. — Messieurs, vos applaudissements devancent toujours les remerciements que je veux adresser aux orateurs. Je dois reconnaître que la communication de M. Pollet est extrêmement intéressante, et je l'en remercie au nom de tous.

Je donne maintenant la parole à M. Paulet pour une question qu'il a à poser à notre collègue belge.

M. Georges Paulet. — Je voudrais demander à M. Pollet quels sont les moyens employés en Belgique par le Gouvernement pour être au courant des agissements des boursiers; en un mot, qui est-ce qui relie le boursier au ministère qui fait les fonds de la bourse?

M. Pollet. — Le boursier doit adresser tous les ans, au Ministère des Affaires étrangères, un rapport contenant tous les renseignements pratiques qu'il a pu recueillir sur les moyens de développer les relations commerciales entre la Belgique et le pays de sa résidence. Ce rapport doit être accompagné d'une déclaration de l'agent diplomatique ou consulaire belge, constatant que le boursier s'est acquitté sérieusement de l'objet de son exploration. Dans le cas contraire, le subside peut lui être retiré.

M. Pérez-Henrique. — Je demande la parole pour défendre les bourses de séjour à l'étranger, en même temps que pour présenter quelques objections.

J'étais absent lorsque M. Jeanne-Julien a donné lecture de son rapport. Je tiens cependant à vous faire connaître les résultats que nous avons obtenus à l'École de Bordeaux. L'un de nos boursiers, M. Pierre Defarges, est parti pour Montevideo où, sitôt après son arrivée, il a pu rendre des services. Il est actuellement fondé de pouvoirs de la banque française dans laquelle il était entré. La réussite complète de ce jeune homme mérite d'appeler l'attention sur l'utilité de ces bourses.

Un autre, qui a également bien réussi, est M. Jambon. Ce jeune homme est parti à l'âge de dix-huit ans. Il n'avait à son arrivée à l'étranger aucune pratique du commerce; néanmoins, il s'est entouré de renseignements, il est arrivé à se faire une situation au bout de deux ans. Il est aujourd'hui parmi nous et il assiste quelquefois à nos réunions. Ce jeune homme rend de grands services; il est appelé, l'année prochaine, à devenir fondé de pouvoirs de la maison dans laquelle il est entré il y a trois ans à peine.

Nous avons aussi quelques autres boursiers qui sont allés à l'étranger pour y faire un stage, notamment aux États-Unis, au Mexique, en Australie, et qui sont ensuite revenus en France. Ces jeunes gens n'avaient pas les aptitudes des deux premiers que je vous ai cités : ils sont rentrés à Bordeaux, où ils cherchent actuellement des emplois.

Nos deux derniers boursiers sont partis, l'un pour Montevideo où, grâce à l'appui du premier que j'ai cité, M. Defarges, il a trouvé un emploi; l'autre pour Sydney, où il est également pourvu d'un emploi. Ces deux jeunes gens sont arrivés dans ces pays, sortant de l'école; on leur a demandé de fournir dès le premier mois un rapport. L'un d'eux s'est avoué incapable de fournir ce rapport... J'estime donc que ces bourses devraient être données de préférence à des jeunes gens ayant fait un stage dans une maison de commerce; ils rendraient à ce moment-là des services plus grands que ceux qu'ils sont à même de rendre à leur sortie de l'école.

M. le Président. — Je ferai remarquer à M. Pérez-Henrique qu'avant son arrivée nous avions fait le plus grand éloge des boursiers de Bordeaux; nous les avions cités comme modèles; par conséquent, notre collègue a satisfaction sous tous les rapports.

Je voudrais qu'avant de terminer, l'un d'entre vous prît la parole sur cette importante question : les boursiers doivent-ils avoir leur bourse immédiatement au sortir de l'école, ou vaut-il mieux qu'on emploie le système belge, c'est-à-dire leur donner la bourse après une année de séjour dans une maison de commerce?

M. Moreau. — Je crois que, dans ce cas, il vaut mieux ne pas préciser. On ne doit pas établir quelque chose de fixe; il vaut mieux laisser la porte ouverte aux solutions les plus convenables dans chaque cas.

M. Jeanne-Julien. — Dans le règlement actuel on accorde une majoration de 10 0/0 des points aux anciens élèves des écoles de commerce qui ont fait un stage dans une maison; seulement, je ne crois pas qu'il y ait eu encore de candidats de cette catégorie qui se soient présentés au concours, ou il y en a bien peu. C'est, la plupart du temps, au sortir de l'école que, chez nous, les élèves se présentent au concours.

M. Mörch. — Je crois qu'on devrait imiter le système belge; on aurait plus de chances de réussite. En général, on obtient des résultats meilleurs si le boursier a déjà fait un stage dans une maison de commerce française ou étrangère. Pour ma part, je crois que si ce stage était obligatoire à l'étranger, ce serait beaucoup mieux.

M. Coquentin. — Je voudrais savoir si, lorsque nos boursiers partent pour l'étranger, ils ont déjà une place assurée dans une maison de commerce? S'ils sont placés sans appointements, la bourse leur sert évidemment pour vivre dès le début. C'est un point qu'il serait nécessaire de préciser.

M. POLLET. — D'aucuns ont proposé de donner une bourse aux plus méritants des élèves de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers, dès leur sortie de l'école, afin de leur permettre de passer quelque temps dans le pays, avant leur départ pour l'étranger. On donnerait, par exemple, 1,000 francs pour rester dans un établissement industriel, et 1,000 francs pour rester dans une maison de commerce.

M. DANY. — Je suis d'avis que l'on exige de ces boursiers un séjour dans une maison de commerce quelconque. J'irai même plus loin : je demanderai qu'à l'exemple de la Société d'encouragement pour le commerce d'exportation, on exige que les boursiers se soient procuré, par un moyen quelconque, une place avant de partir, pour que l'on sache ce qu'ils font; qu'on soit sûr qu'ils emploient leur bourse à un objet utile.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne crois pas — et M. Jeanne-Julien pourra mieux vous renseigner que moi à ce sujet — que la Société d'encouragement pour le commerce d'exportation exige que les jeunes gens, dont elle favorise le départ pour l'étranger, aient, au préalable, un emploi assuré. Je sais seulement qu'elle accepte ceux-ci de préférence, mais elle n'en fait pas une obligation absolue.

M. JEANNE-JULIEN. — Pardon, Monsieur le Président, elle l'exige. J'ajoute — et comme membre du Conseil de la Société d'encouragement, je suis en situation d'être bien renseigné, — j'ajoute que les fonds avancés par notre Société sont des subsides remboursables; ce sont des prêts d'honneur que les boursiers s'engagent à rembourser aussitôt que possible, de façon à permettre à la Société de faire bénéficier de nouveaux candidats.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, pour résumer la discussion, j'estime que nous devrions joindre les deux communications : celle de M. Jeanne-Julien et celle de M. Pollet et émettre un vœu collectif, dans lequel nous dirions que nous pensons que

jusqu'à présent, en France, les résultats n'ont pas répondu tout à fait à ce que nous attendions; que nous appelons l'attention des Pouvoirs publics sur les modifications à y apporter; que nous demandons, enfin, que l'on s'inspire de ce qui a été fait à Anvers où les résultats semblent avoir été meilleurs.

Est-ce là votre pensée, Messieurs? *(Assentiment.)*

## Communication sur l'Enseignement des Langues vivantes

Par M. le commandant Moreau

Délégué de la Compagnie des Messageries maritimes.

La question de l'étude des langues vivantes a déjà été abordée plusieurs fois dans cette Section; je n'ai donc pas à insister sur son importance, car tout le monde ici me paraît d'accord sur son intérêt commercial. M. Vicente Sanchis vous a même demandé de proposer l'obligation d'étudier cinq langues vivantes. Ce serait certes très avantageux, si le temps des études le permettait. Mais ce temps est limité par les exigences sociales, et l'on ne peut retarder, pour la majorité des élèves, le moment où ils commencent à gagner leur vie.

D'autre part, il faut éviter des programmes trop étendus, derrière lesquels il n'y aurait que des études à peine ébauchées. Et, en définitive, il vaut mieux bien parler une langue que d'en avoir trop sommairement étudié plusieurs.

Les membres des divers enseignements qui sont ici savent les efforts considérables faits depuis plusieurs années dans les classes de langues vivantes. Le résultat a-t-il répondu à la grandeur de ces efforts? Il faut avoir le courage de s'avouer que non. Mes voyages à l'étranger, les examens que j'ai suivis, m'ont prouvé qu'au sortir de leurs études les jeunes gens n'étaient pas à même, je ne dirai pas de parler, mais de profiter, pour parfaire les études d'une langue étrangère, de leur premier séjour dans le pays où elle est employée. Ils sont alors obligés de restreindre leurs relations à celles des personnes, bien moins nombreuses qu'on ne le croit, qui parlent français, et se trouvent pour longtemps exclus des conversations générales, qui ont presque toujours lieu dans la langue du pays.

Les efforts personnels remarquables, dont nous a parlé M^lle^ Malmanche, nous ont montré qu'elle pense que notre système d'enseignement gagnerait à être modifié.

Si, pour certaines langues, telles que l'allemand, la difficulté explique la médiocrité des résultats, cette difficulté ne peut être invoquée pour l'anglais et les langues d'origine latine.

Pourquoi ne réussissons-nous pas à la mesure de nos efforts? Notre enseignement est-il trop grammatical et linguistique, surtout dans les premières années? Faut-il commencer par jargonner une langue, et faire sortir la règle de l'usage? Faut-il, plus encore que ne le recommandent tous les programmes, éviter d'enfouir la règle sous les broussailles des exceptions? Faut-il créer des réunions d'élèves où, sous la direction des professeurs, ils referont le travail de l'enfant apprenant sa langue natale, et où le solécisme ne sera pas considéré comme une culpabilité? Faut-il faciliter les voyages et les échanges d'enfants pendant les vacances? Réduire le nombre des élèves d'une classe? Ne pas mélanger entre eux les enfants ou les jeunes gens de force différente, sous le prétexte que, pour les autres branches de l'instruction, ils doivent marcher du même pas? J'indique toutes ces questions, parmi beaucoup d'autres, laissant les solutions à de plus compétents que moi.

Car je ne crois pas que dans un Congrès on puisse formuler autre chose que des vœux, sans avoir la prétention d'étudier les moyens d'application.

Mais M^lle^ Malmanche nous l'a très bien dit : Il vaut mieux mal parler que de ne pas parler du tout. Et personne de nous n'a compris qu'elle voulait dire qu'il fallait apprendre à mal parler. Mais ne faut-il pas commencer par là pour arriver à bien dire? Et c'est peut-être dans ce sens qu'il faut entreprendre les modifications que doit subir la méthode de l'étude des langues.

M. le Président de la Société Philomathique, dans ce langage précis et élégant que vous avez entendu lundi, faisait appel à l'initiative individuelle. Il disait avec raison qu'on devait chercher bien des solutions en dehors de l'action de l'État. Certainement il n'appartient pas à l'Université de se livrer aux tâtonnements; les essais partiels qu'elle peut tenter seront toujours timides et difficiles. Les modifications de programmes n'ont été suivies que lentement par les réformes pédagogiques qu'elles nécessitaient. Et encore, pour leur consécration, a-t-il fallu beaucoup de bonne volonté et, oserais-je l'ajouter, quelque peu d'esprit révolutionnaire chez les professeurs.

Puisque la Société Philomathique vous invite à des efforts indé-

pendants de l'État, n'est-il pas naturel de s'adresser d'abord à elle, puis aux autres sociétés indépendantes. La Société Philomathique est entourée de bonnes volontés, de compétences éclairées, nombreuses, aussi bien dans l'enseignement que dans le commerce. Le succès de sa XIII[e] Exposition a augmenté encore son autorité bienfaisante. Il lui créera de nouvelles tâches. Elle est certainement prête à les accepter et à profiter de sa situation exceptionnelle, de la confiance qu'elle inspire dans nos régions, de sa rare faculté d'entraînement, pour faire des essais que l'État ne saurait entreprendre.

Et j'ai l'honneur de vous proposer : que le Congrès invite la Société Philomathique à étudier et expérimenter les modifications qui pourraient être apportées aux méthodes d'enseignement des langues étrangères dans les écoles et cours techniques. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Avant d'ouvrir la discussion sur le sujet soulevé par M. le commandant Moreau, je crois qu'il vaudrait mieux entendre les communications de MM. Suttle et Sagardoy.

Je pense toutefois être votre interprète en disant que nous n'avons pas à émettre d'opinion sur des méthodes d'enseignement des langues.

Je donne la parole à M. Suttle.

## Communication sur l'Enseignement des Langues vivantes

Par M. Suttle

Professeur d'anglais à Bordeaux.

Monsieur le Président,

Ayant été invité à prendre part à l'Exposition et à apporter mon concours au Congrès International de l'Enseignement technique, etc., j'ai l'honneur de vous informer que, depuis plus de vingt ans que je pratique dans ce pays l'enseignement de la langue anglaise, j'ai remarqué avec étonnement que les professeurs de cette langue si utile, ainsi que les examinateurs, à l'exception de ceux qui ont suivi mes leçons, négligent d'exiger des

élèves les formules des questions usuelles, savoir : « Do, do not, don't, does, does not, doesn't, did, did not, didn't, » suivies du nom de la personne ou de la chose dont on parle.

La plupart des questions anglaises commencent ainsi et on ne peut pas parler ni écrire en anglais sans bien connaître ces formules (voir page 6 de la préface de ma grammaire). Les lycées, etc., ont soumis à l'examen des membres du jury de l'Exposition de Bordeaux des cahiers de thèmes anglais dans lesquels je doute qu'ils puissent trouver les dites formules.

Bien qu'il y ait des méthodes différentes, ce qui importe, ce serait justement de fixer la méthode à suivre pour enseigner et pour apprendre facilement, progressivement et infailliblement, à lire, à écrire et à parler une langue moderne. Un assemblage des règles grammaticales, sans être appuyé et élucidé par des thèmes et versions qui s'y rapportent, ne vaut presque rien. Le professeur devrait toujours non seulement faire parler un peu l'anglais à son élève, mais lui enseigner à soutenir une conversation générale.

Il y a une foule de professeurs très instruits, même savants, qui ne savent néanmoins comment s'y prendre pour bien enseigner l'anglais, etc.

Il serait donc nécessaire de leur imposer une méthode sûre et ayant fait ses preuves, à l'aide de laquelle ils deviendraient bientôt aussi habiles et rompus à l'art d'enseigner avec bons résultats que l'auteur lui-même.

Je me permettrai, Monsieur, d'ajouter qu'une génération de mes élèves de la ville de Bordeaux (une cinquantaine au moins font partie de la Société Philomathique) pourront appuyer mes dires.

J'ai bien écouté ce qu'ont dit M^lle^ Malmanche et quelques autres membres du Congrès au sujet des langues étrangères. Si les élèves ne peuvent pas bien écrire les thèmes et les versions, c'est parce que chaque phrase qui s'y trouve n'est pas expliquée par une règle grammaticale immédiatement placée sous les yeux de l'élève, de manière qu'il ne puisse s'empêcher de comprendre. Dans une leçon il y a six parties dont on ne doit pas en omettre une. Par exemple : Imaginez un peintre qui, ayant à représenter sur la toile une figure réelle, aurait négligé de dessiner des nez ou des oreilles. Comment ajusterait-il ces appendices à son tout? De même, dans l'étude d'une langue, si l'on néglige d'enseigner les formules des questions dont j'ai parlé : « Do, do not, don't, etc., » sous le prétexte que ces études de détails sont besogne fastidieuse et écœurante, le discours s'arrête. Et n'est-ce pas là précisément

la grande difficulté qui tient l'élève bouche close, quand il essaie de parler anglais?

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mon entier dévouement.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est maintenant à M. Sagardoy.

## Communication de M. Sagardoy

**Professeur d'espagnol à Bordeaux,**
**Secrétaire général du Congrès international des Langues romanes de Bordeaux, 1895.**

M. SAGARDOY. — J'ai demandé la parole pour rappeler les vœux émis en août dernier par le Congrès des Langues romanes, qui s'est tenu à Bordeaux sous les auspices de la Société Philomathique.

Voici quelques-uns de ces vœux, qui paraissent se rapporter au programme que nous nous sommes tracé ici.

VŒU N° 4 DU CONGRÈS DES LANGUES ROMANES :

*Après la communication de M. Mareca, le Congrès émet le vœu que, dans toutes les écoles secondaires et primaires, établies chez les peuples de race latine qui ne sont pas français, la langue française soit enseignée de préférence à toute langue étrangère.*

VŒU N° 5 :

*Que l'espagnol, l'italien, le portugais et le roumain soient enseignés au même titre que les langues germaniques, suivant la situation littéraire, commerciale et régionale de chaque pays.*

VŒU N° 12 :

*Le Congrès émet le vœu que l'espagnol, dans la région sud-ouest de la France (Facultés de Bordeaux, Toulouse et Montpellier), et l'italien dans la région sud-est (Facultés d'Aix et de Grenoble), soient mis au même rang que l'anglais et l'allemand dans le programme du baccalauréat classique.*

VŒU N° 13 :

*Que, dans le programme du baccalauréat moderne, l'épreuve des langues méridionales soit, sous tous les rapports, entièrement égale à celle des langues germaniques.*

M. LE PRÉSIDENT. — Je tiens à faire remarquer, en passant, que tous les orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui ont constaté les résultats réellement remarquables que les écoles supérieures de commerce ont obtenus dans les langues étrangères. J'ai, en ma qualité d'inspecteur régional de l'enseignement technique, visité plusieurs écoles supérieures de France, et partout j'ai été frappé des progrès énormes que nous avons faits dans l'étude des langues. Je ne crois pas qu'il y ait au monde, à l'heure actuelle, un peuple qui ait fait autant de progrès que nous, depuis la guerre de 1870. *(Applaudissements.)*

Mlle MALMANCHE. — C'est vrai!

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons eu là une leçon dont nous avons su profiter, et je ne voudrais pas qu'il se répandit dans le public l'idée que nous ne faisons pas des efforts considérables pour connaitre les langues étrangères. Nous ne travaillons pas seulement dans nos écoles à tous les degrés, nous travaillons aussi dans les familles, ce que nous devrions ne pas laisser ignorer.

M. MOREAU. — Je suis absolument de l'avis de M. le Président : que de grands efforts ont été faits, et je l'ai absolument marqué dans ma communication. Je sais qu'on s'est donné beaucoup de peine. A Bordeaux, il y a beaucoup de familles où l'on parle l'allemand. Je le répète, je ne nie pas ces efforts, je les trouve considérables; mais ce que je continue à prétendre, c'est que tant d'efforts ne sont pas couronnés des succès qu'ils méritaient, et que cela tient à la méthode d'enseignement.

M. MERCKLING. — Je n'ai qu'un mot à ajouter. A notre École de commerce, on enseigne l'allemand pendant deux ans. Tous les élèves qui sortent diplômés sont capables d'aller faire un séjour fructueux en Allemagne et, le cas échéant, se tirent très bien d'affaire. A leur retour, ils sont parfaitement capables de remplir un emploi de correspondant.

Je tiens à dire que ma méthode, dans le détail de laquelle je ne dois pas entrer, est celle-ci : Considérant que dans toute connaissance il y a deux degrés : comprendre d'abord, pratiquer ensuite, nos élèves sont amenés au premier degré dans le plus court espace de temps possible, et tous y arrivent. Pratiquer est une autre chose, laquelle dépend des aptitudes spéciales de chacun et du fond d'instruction précédemment acquis. Tous les élèves n'arrivent pas à écrire et à parler la langue étrangère d'une façon qu'il soit permis d'appeler courante; mais tous deviennent, à l'école même, capables de se tirer d'affaire à l'étranger et de profiter largement d'un séjour même assez court en Allemagne.

M[lle] Malmanche. — Je répondrai à l'honorable M. Moreau en donnant rapidement quelques indications sur les moyens que j'ai pris pour arriver à faire dominer, dans les programmes, l'étude des langues étrangères. J'ai publié dans les *Annales économiques* l'article du Spectator, dont il a été question au début de cette séance, uniquement pour répondre à ceux qui prétendent que chez nous on n'apprend pas les langues étrangères. On verra par la publication de cet article qu'au point de vue des langues les Anglais sont au moins aussi inférieurs que nous et qu'ils se plaignent amèrement de cette infériorité.

Quant aux procédés à employer, il faut que les professeurs se pénètrent de cette idée : qu'on apprend une langue pour la parler et être compris, pour l'entendre et la comprendre. Il faut donc qu'ils se préoccupent avant tout de faire bien prononcer, de faire construire des phrases et non de se borner à la traduction banale d'un texte quelconque.

J'ai été chargée par la confiance de mes collègues de rédiger les instructions pédagogiques du programme-type de l'enseignement des langues étrangères dans les écoles pratiques de commerce de filles.

Voici ce que j'ai dit : L'enseignement des langues vivantes devra, pour donner des résultats appréciables, reposer sur l'étude rigoureuse de la prononciation, des règles grammaticales et de l'application professionnelle.

« 1° *Prononciation.* — Dans le premier trimestre de la première année, on fera faire aux élèves des exercices nombreux et répétés qui leur permettront, par exemple, de bien prononcer le *th* et l'*h* aspiré en anglais ou le *ch* en allemand. Les maîtresses se souviendront que les élèves ont à vaincre des difficultés physiques et qu'il importe d'exercer tous les organes de la parole : le larynx, la langue, les dents, pour obtenir les sons justes, faire lier les mots entre eux et donner à la phrase lue ou construite sa véritable physionomie. »

Il faut ensuite commencer l'étude rapide des principales règles grammaticales. Il faut, comme je l'ai dit l'autre jour, que l'étude de la grammaire ne domine pas, n'opprime pas la pratique, mais qu'elle la soutienne. On ne peut pas plus apprendre à parler, en étudiant uniquement les règles de la grammaire, qu'on ne ferait marcher un enfant en lui apprenant les règles de l'équilibre. On le fait marcher en l'accoutumant à placer un pied devant l'autre. Plus tard, il saura pourquoi il peut se mouvoir et se tenir debout.

L'étude rapide des principales règles grammaticales donnera aux élèves la possibilité de bien faire les exercices oraux, qui devront tenir une place importante dans l'enseignement. « Ces exercices, préparés à haute voix par l'élève, la disposeront à parler avec hardiesse, à oser se servir des mots appris et à les placer dans l'ordre grammatical. Ce travail oral, bien gradué, servira à la fois d'exercice de prononciation, d'exercice de mémoire et d'exercice d'application des règles de grammaire. »

Comme nous formons des commerçantes ou des employées de commerce, j'ai toujours devant les yeux le but à atteindre. Je veux que, au lieu de faire des dictées sur des sujets indifférents, le maître choisisse des sujets d'instruction technique et pratique, tels que le papier, le bois, le fer, les métaux, et qu'il fasse préparer des dialogues commerciaux entre acheteurs et vendeurs, entre industriels et commerçants. Il faut, à l'étude des langues, faire concourir toutes les parties du programme. J'ai exigé de mes maîtresses qu'elles fissent faire toutes les opérations de l'arithmétique dans la forme et le sys-

tème usité dans les divers pays. Quand nous n'avons pas de documents, nous allons les emprunter en Allemagne et en Angleterre. Nous cherchons des catalogues, des prix-courants, des annonces de journaux, etc.

Si l'élève veut étudier la bijouterie, la joaillerie, par exemple, je fais chercher un catalogue authentique; nous dressons les factures, les comptes d'achats, nous confectionnons les effets de commerce tels qu'ils sont faits à l'étranger.

Alors tout se suit : le lexique d'abord pour l'étude des mots nouveaux, l'étude des règles, la conjugaison des verbes irréguliers — que nous ne séparons pas comme le demande M. Suttle; — ce sont des mots comme les autres, dont nous pouvons avoir besoin pour la plus simple conversation.

Il arrive alors que les progrès se font à l'insu de l'élève par la pratique répétée des phrases qui sont les éléments essentiels de la conversation courante. C'est ainsi que l'on doit commencer; on explique ensuite peu à peu les règles. Ce procédé ne supprime pas l'étude grammaticale — je tiens à ce qu'on le comprenne bien — il l'amène comme lumière indispensable.

Pas de discussions longues et fastidieuses sur les subtilités grammaticales, comme la règle de *will* et de *shall,* par exemple. L'élève en fera plus tard la différence. Qu'il vende beaucoup d'étoffe, en mettant *will* au lieu de *shall,* c'est l'essentiel.

Comme application professionnelle, nous faisons lire, traduire et confectionner de véritables documents. Dans ce but, je fais autographier des lettres commerciales. La première chose qu'un négociant demande à son employé, c'est la traduction d'une lettre, et une lettre manuscrite en langue étrangère est le plus souvent difficile à lire. L'autographie de documents authentiques est donc très utile; il faut chercher à s'en procurer le plus possible.

Pendant l'Exposition de 1889, les délégués étrangers qui ont visité nos écoles ont pu parler à nos enfants et en être compris. Elles répondaient comme elles pouvaient, bien entendu, mais enfin elles avaient compris.

Il arrive chaque jour que des délégués cantonaux, qui sont pour la plupart des commerçants, des commissionnaires, vien-

nent dans nos écoles, parlent à nos élèves en langue étrangère et en sont compris.

Je sais qu'il est très difficile d'arriver à ce résultat. Je sais aussi qu'il faut beaucoup de persévérance, parce qu'à la minute où nous nous arrêterions, nous perdrions le bénéfice des efforts considérables faits jusqu'ici. *(Applaudissements.)*

Je le répète, il faut enseigner les langues vivantes, non pas comme une science, mais comme un art pratique. J'y tiens beaucoup dans mon service, c'est pour cela que j'obtiens des résultats appréciables. *(Nouveaux applaudissements.)*

M. Benoit-Germain. — Je voudrais vous entretenir des résultats obtenus dans l'étude des langues vivantes à notre École pratique de Nîmes, laquelle fonctionne régulièrement depuis deux ans.

En venant ici, cette question me préoccupait beaucoup! Je suis heureux d'avoir trouvé un auxiliaire aussi éminent et aussi précieux que M$^{lle}$ Malmanche, car mes idées ont été battues en brèche dans le Conseil des Inspecteurs.

Jusqu'à présent, l'anglais et l'espagnol sont obligatoires dans notre École pratique de Nîmes, où nous formons de jeunes employés de douze à dix-sept ans.

Dans notre enseignement, nous nous inspirons des besoins commerciaux. De quoi a-t-on besoin dans une maison de commerce? que l'employé lise la correspondance étrangère et puisse la faire; que, d'autre part, les jeunes gens puissent être envoyés à l'étranger par leur patron pour créer des relations, prendre des ordres.

En trois ans nous voulons mettre les jeunes gens à même de remplir ces deux conditions, et je dois dire que ceux qui sont sortis de notre École savent assez d'anglais et d'espagnol pour se tirer d'affaire dans une maison de commerce, pour lire la correspondance et pour y répondre. Ils doivent sans doute recourir au dictionnaire, mais ils sont suffisamment au courant des termes commerciaux.

Un autre avantage : c'est que l'étude des langues étrangères surexcite la démangeaison intense qu'ont nos jeunes gens

d'aller dans les pays étrangers; ils savent un peu nager, ils ne demandent qu'à se jeter à l'eau. C'est cette tendance que nous devons chercher à développer chez nos jeunes Français, car nous n'avons pas besoin chez nous d'un plus grand nombre de commerçants et d'industriels : nous en avons de reste. Nous avons besoin d'expansion au dehors. Il serait utile que les jeunes gens apprissent plusieurs langues. Je ne demande pas qu'ils les sachent parfaitement, mais seulement qu'ils les parlent suffisamment pour passer la frontière, et pour se mettre, au bout de peu de temps, en état de prendre un ordre chez les négociants.

Je n'entrerai pas dans la question pédagogique qu'a si bien développée M^lle^ Malmanche. C'est bien ainsi, en effet, qu'on doit enseigner dans les écoles pratiques.

Dernièrement, un professeur d'anglais — c'est un Français, mais peu m'importe, — un professeur, dont la classe était visitée par un inspecteur régional, voulut faire parler un enfant. Il lui posa une question ordinaire du manuel de conversation. Au premier mot, l'enfant fit une faute. Le professeur l'arrêta : « Mon ami, ce n'est pas comme cela qu'il faut dire! » Ce fut une maladresse; l'inspecteur en conclut que les enfants ne savaient pas causer. Il aurait fallu que le professeur laissât continuer l'élève. L'essentiel était qu'il sût répondre, correctement ou non.

Le Conseil supérieur des Inspecteurs a décidé que l'on n'imposerait qu'une seule langue obligatoire et que l'autre serait facultative. Or, vous savez, Messieurs, que l'enseignement facultatif est absolument nul. Trouver chez un enfant de douze ans l'énergie nécessaire pour un tel effort est une chose rare.

Deux ans d'expérience m'ont démontré qu'on peut enseigner à des enfants deux langues, d'une façon obligatoire. Nos élèves ne liront sans doute ni Shakspeare ni Don Quichotte, mais ils sauront faire la correspondance anglaise et espagnole et parler suffisamment ces langues pour se faire comprendre dans le pays, pour s'initier aux habitudes commerciales.

Je demande donc que l'on maintienne obligatoires, au moins

les deux grandes langues commerciales du monde : l'anglais et l'espagnol. *(Applaudissements.)*

M[lle] MALMANCHE. — En disant que, dans l'enseignement des langues étrangères, toutes les parties du programme devaient concourir au but à atteindre, j'ai oublié de dire que les professeurs doivent s'intéresser aussi à la géographie.

S'ils enseignent l'anglais ou l'allemand, que les monographies sur les productions et le commerce des villes d'Angleterre ou d'Allemagne soient faites en anglais ou en allemand.

M. DURANTHON. — J'avais demandé la parole. Mais la question de l'enseignement pratique commercial vient d'être traitée avec une autorité à laquelle je ne saurais prétendre et qui rend inutile mon intervention.

J'avais à élever une protestation. M. le Président, en termes excellents, vient de me devancer pour la faire. Je voulais dire, en effet, que c'était un préjugé de croire que l'étude des langues vivantes, en France, n'est pas poussée aussi loin que chez les autres peuples.

Ceux qui sont mêlés à la vie commerciale ne manquent pas de s'apercevoir que la correspondance en français, qui nous vient de l'étranger, est le plus souvent d'une incorrection manifeste.

M[lle] Malmanche a cité notamment le fait d'un président de Chambre de Commerce italienne qui réclamait des livres *habillés*. Cela n'est rien à côté de ce que nous rencontrons dans d'autres correspondances étrangères. C'est ce qui me fait dire, m'emparant des paroles de M[lle] Malmanche, qu'il ne faut pas craindre de parler ni d'écrire, qu'il faut avoir la hardiesse de se lancer, de nager, comme le disait aussi M. Benoit-Germain : nous n'avons pas, à ce point de vue, à craindre la critique des autres peuples.

Je réponds maintenant à la question posée par M. Moreau, au sujet des efforts qui ont été faits, au point de vue de l'expansion des langues vivantes, dans notre ville. La Société Philomathique nous a donné un admirable exemple, mais il s'est

rencontré à côté d'elle quelques initiatives particulières qui ont également obtenu des résultats appréciables.

Au nombre de ces initiatives je dois citer celle qu'a prise la Chambre syndicale des Employés de commerce de Bordeaux qui, au lendemain de nos désastres de 1870, a compris la nécessité d'une plus complète préparation technique de l'employé de commerce.

Entrée dans cette voie, elle n'a pas tardé à y réussir brillamment. Dans les cours qu'elle a créés, sur vingt-sept heures, elle en consacre quinze par semaine à l'étude des langues vivantes, parmi lesquelles nous citerons l'anglais qui, parlé par 104 millions d'individus, doit, par conséquent, tenir la première place dans les préoccupations commerciales; l'allemand et enfin l'espagnol qui a, pour notre région, une grande importance.

Cet enseignement est organisé à l'aide d'un budget qui n'est certainement pas brillant, qui est limité aux ressources d'employés de commerce prenant sur leur nécessaire pour augmenter l'instruction de leurs camarades. Ce budget s'élève néanmoins à 5,200 francs, dont 3,100 francs réservés spécialement à l'entretien des cours, en dehors de la question de local ou de bibliothèque. A l'enseignement des trois principales langues que j'ai citées, ont été adjoints récemment des cours de danois et de norvégien.

Nous n'avons pas besoin de dire que les élèves, surtout ceux qui possédaient déjà quelques notions de langues étrangères et qui venaient se perfectionner à la Chambre syndicale, se plaçaient toujours très facilement, ce qui n'est que tout naturel, et qu'ils rendaient dans leurs maisons respectives des services immédiats.

La méthode employée n'était certainement pas étrangère à ces succès, à ces facilités de placement et à l'aptitude des candidats à rendre immédiatement les services qu'on attend d'eux.

Cette méthode est absolument celle qui vient d'être préconisée, notamment par M^lle Malmanche, dont la compétence toute particulière serait au-dessus de mes éloges. Elle fait

reposer l'enseignement sur des bases véritablement pratiques et qui répondent aux exigences commerciales. Elle fait de l'enseignement des langues vivantes un enseignement réellement *vivant*, pratique, consistant surtout en exercices oraux, en thèmes faits principalement au tableau, en exercices de conversation. C'est ainsi que la Chambre syndicale a pu, immédiatement après la sortie des cours, au moment où nous délivrons les certificats, produire des élèves qui ont tenu la correspondance espagnole, à la satisfaction des maisons qui les employaient. Je citerai particulièrement un élève qui est devenu chancelier du consulat de Bolivie, et qui est apte à écrire l'espagnol non seulement couramment, mais avec la correction nécessaire pour les actes officiels. Un autre tient la correspondance pour les affaires mexicaines, à la grande satisfaction de la maison qui l'occupe. Bien d'autres pourraient être cités. Il m'a paru d'autant plus nécessaire de vous signaler ces résultats, qui ne sont pas isolés, que, dans ce Congrès, où nous sommes venus, surtout pour écouter et recevoir des enseignements, nous avons attendu jusqu'à cette heure pour recevoir les leçons qui nous étaient nécessaires, au point de vue des écoles pratiques commerciales. On s'est occupé de l'état-major, c'est-à-dire de l'élite des employés de commerce français; le programme des écoles supérieures de commerce a tenu une grande et légitime place dans les délibérations du Congrès actuel, ce dont il faut se féliciter. Mais il convient de ne pas oublier que les employés de commerce sortant des écoles de commerce resteront longtemps la minorité — une minorité intéressante, parce qu'elle représente l'intelligence, les chefs futurs du commerce français, — mais qui n'en est pas moins une minorité restreinte à côté des nombreuses légions d'employés de commerce de toute origine.

On a beaucoup parlé aussi de la question de l'enseignement commercial pour les femmes — question du plus vif et du plus actuel intérêt, — mais les femmes qui se destinent à des emplois du commerce ne seront, elles aussi, longtemps encore qu'une minorité.

A côté de ces deux groupes spéciaux, il y a un nombre infi-

niment plus important d'employés de commerce dont l'instruction primitive n'est pas suffisante, qui n'ont appris qu'à l'école primaire, qui ne sont pas armés pour les besoins auxquels ils sont appelés à répondre. Je me permettrai de vous dire que cette majorité s'était fait représenter ici, de divers côtés, pour recevoir des indications, des leçons sur ce que doivent être pour elle les cours d'adultes : elle n'a pas eu la bonne fortune de pouvoir être suffisamment éclairée sur la direction qu'elle doit leur imprimer. Elle vient cependant de recevoir de M[lle] Malmanche et de M. Benoît-Germain d'utiles conseils dont elle fera son profit; je me permets, au nom des employés de commerce, d'en remercier vivement ces deux orateurs. *(Applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de donner la parole à un autre orateur, je tiens à dire que, dans ce Congrès, nous nous occupons le mieux que nous pouvons. Nous avons peu de temps à nous; on ne peut guère nous reprocher de ne pas l'utiliser. Si les employés de commerce désirent que, pour un enseignement plus modeste, on s'occupe d'eux, nous serons enchantés de leur donner rendez-vous au prochain Congrès. Qu'ils nous envoient des rapports, des travaux; nous serons heureux d'étudier l'enseignement primaire et secondaire. Du reste, la Section commerciale s'est beaucoup occupée de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire des filles, parce que nous avons eu précisément des collaborateurs distingués qui ont mis la question à l'ordre du jour.

Je donne donc rendez-vous à MM. les Employés de commerce au prochain Congrès.

M. VICENTE SANCHIS. — Je tiens tout d'abord à féliciter M. Moreau qui a parlé le premier sur cette question des langues vivantes, ainsi que tous les orateurs qui l'ont suivi. Cette question des langues vivantes est d'un intérêt primordial pour la vie industrielle et commerciale des peuples.

Je dois aussi rassurer M. le Président sur la crainte qu'il a exprimée au commencement de la discussion : qu'à l'étranger

on ne croie que la France est peu avancée au point de vue de l'enseignement des langues vivantes. Je souhaiterais que mon pays pût non pas dépasser la France dans cette voie, mais seulement l'atteindre. Je me félicite, Messieurs, d'être venu parmi vous pour être le témoin d'un pareil progrès.

J'arrive maintenant à la question non moins intéressante : la méthode d'enseignement. Il faut, à mon avis, que nous soyons pratiques, parce que, dans les écoles de commerce, il faut des méthodes simples. La méthode de Mlle Malmanche est la plus pratique et la meilleure, on peut la citer comme exemple.

Voulez-vous me permettre de vous citer un fait, pour vous montrer l'importance que peut avoir la méthode dans l'enseignement d'une langue : Un de mes amis et moi, nous nous mîmes en tête d'apprendre l'anglais ; nous choisîmes une méthode différente. Je pris la méthode Ollendorff ; il prit celle de Robertson, qu'on dit supérieure à l'autre. Nous avons certainement dépensé une somme d'intelligence et d'énergie à peu près égale : au bout de cinquante-quatre jours, je pus savoir passablement l'anglais ; après six mois, mon ami pouvait à peine s'exprimer.

Dans l'étude d'une langue, il faut considérer quatre choses : lire, traduire, parler et enfin comprendre.

J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, pour ne pas allonger outre mesure cette discussion, l'étude de cinq langues dans les écoles commerciales et industrielles : le français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'arabe. J'insiste surtout pour l'arabe dont l'étude serait si intéressante, pour l'avenir de la France comme de l'Espagne, à raison des belles colonies africaines que possèdent ces deux pays.

M. Siegfried a dit tout à l'heure que la France avait fait de grands progrès dans l'étude des langues et qu'elle n'avait aucune comparaison à redouter. Cet enseignement est chez vous largement donné ; il est aussi largement payé. Il n'en est pas de même dans mon pays. Je puis vous citer une grande Société, « le Centre d'instruction des Ouvriers » de Madrid, comptant plus de 4,000 élèves, laquelle est due à l'initiative

privée et qui ne reçoit aucune subvention du Gouvernement. Il faut stimuler encore cet enseignement; c'est pourquoi je propose au Congrès d'inviter les Gouvernements à prendre des mesures pour aboutir à ce résultat, en donnant aux professeurs qui se prêtent à cet enseignement des récompenses honorifiques ou autres. Le professeur, Messieurs, remplit un sacerdoce, c'est le semeur que vous voyez jeter dans la plaine un grain qui germera plus tard; cette semence, c'est son intelligence dont il infiltre une parcelle dans le cerveau de chacun des jeunes élèves confiés à ses soins. *(Applaudissements.)*

M. ENRICO CORDELLI. — Messieurs, je ne suis pas délégué du Gouvernement Italien, qui est, d'ailleurs, très dignement représenté par le consul royal d'Italie, M. Giovanni Capoduro, mais je suis heureux d'avoir pu me faire inscrire au Congrès, parmi les membres étrangers, en qualité de professeur aux écoles secondaires et comme représentant du Comité Italien des Professeurs des Instituts d'instruction technique. Je viens d'accomplir un long voyage et je ne suis pas assez préparé pour prononcer un discours, mais je dois témoigner tout mon intérêt à un Congrès qui a su attirer les regards de l'Europe tout entière et dont les délibérations sont destinées à exercer une si grande influence sur l'avenir de l'enseignement technique dans les nations civilisées des deux mondes! Je ne peux m'abstenir de féliciter la noble nation française pour une initiative que l'on ne saurait jamais assez louer, et surtout la Ville de Bordeaux, qui a bien voulu la traduire en fait, à l'occasion fortunée de son Exposition internationale, qui est pour le monde un objet d'admiration, et pour Bordeaux un nouveau titre de gloire.

J'aurais voulu vous apporter des renseignements complets sur l'enseignement secondaire en Italie, et, en particulier, sur l'enseignement technique et sur son rôle. Les intentions du Ministre actuel de l'Instruction publique, Son Excellence M. Baccelli — sur qui sont si bien fondées les espérances de l'Italie — sont à peu près celles de fondre les écoles techniques dans les gymnases et de créer une école, dite complémentaire,

pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas continuer les études supérieures. Je regrette cette espèce de suppression des écoles techniques, qui survivraient toutefois sous une autre dénomination, mais j'ai la confiance que les écoles techniques ne seront pas supprimées, tout en accordant le plus haut développement aux *Écoles d'Arts et Métiers*.

L'enseignement industriel et commercial surtout a gagné en Italie la plus grande extension, et la patrie en retire les fruits les plus précieux; mais ces mêmes fruits nous les avons retirés des écoles techniques, quoi qu'en pensent et en disent des adversaires systématiques. On affirme que ces écoles ont créé une quantité innombrable de déclassés : il n'en est rien ! Et combien au contraire n'en ont pas créé les gymnases dans ces dernières années ! Et puis les statistiques sont là pour prouver que l'assertion n'est pas assez fondée; mais, enfin, n'est-il pas vrai que le nombre des écoles techniques en Italie a doublé dans ces dix dernières années? Et, s'il en est ainsi — comme on ne peut en douter, — il faut bien convenir que l'instruction technique n'est pas mauvaise et qu'elle est, au contraire, la plus agréée par le peuple d'Italie, qui ne demande rien de mieux que de voir conserver ces écoles, tout en y apportant quelques améliorations, même du côté moral éducatif.

Il y a eu — je m'en souviens — un Conseil municipal d'une ville aimable, mais très modeste, qui a demandé la suppression des écoles techniques, en les unissant aux gymnases; la Presse s'en est occupée, tout le monde a parlé de ce vœu. Combien de communes ont imité le Conseil municipal de Perme[1]? C'est tout au plus s'il y en a eu trois ou quatre parmi les plusieurs milliers de communes italiennes. N'est-ce pas là un plébiscite éloquent? Je crois donc à l'utilité et à l'avenir de l'enseignement technique, mais à condition que l'on y fasse entrer l'étude approfondie des langues vivantes. C'est pourquoi je m'associe au vœu formulé par mes collègues d'Espagne, tendant à l'enseignement obligatoire, dans les écoles de commerce, des langues néo-latines.

---

1. Jolie ville de la province de Teramo (Abruzzi).

Je dois vous dire que le Gouvernement de mon pays a déjà décidé d'enseigner votre belle langue, non pas seulement dans les écoles du degré supérieur, mais aussi dans les écoles primaires de plusieurs grandes villes, et la langue française est considérée comme matière de premier ordre, dans les écoles techniques et commerciales depuis leur fondation, ainsi que dans plusieurs instituts supérieurs; et le Ministère a déclaré son enseignement *obligatoire* — il y a trois années — dans tous les gymnases du Royaume.

L'extension de la langue italienne en France a les plus grands avantages, et je crois absolument nécessaire de donner à cette langue une place plus considérable dans votre enseignement. C'est pourquoi je présente au Congrès un vœu affirmant qu'elle soit considérée comme obligatoire, du moins dans toutes les écoles des départements du Sud-Est de la France, qui ont avec l'Italie un plus grand échange de relations civiles, sociales et commerciales. D'ailleurs, ce vœu, bien raisonné, vient d'être émis par le dernier Congrès international des Langues romanes. Je le formule ainsi :

« *Le III^e Congrès international de l'Enseignement technique est bien disposé à faire les démarches nécessaires, auprès des Ministères de l'Instruction publique et du Commerce, pour obtenir la plus grande extension possible de l'enseignement de la langue italienne en France, particulièrement dans les écoles techniques et commerciales.* »

Mesdames, Messieurs, j'espère que vous voudrez bien approuver le vœu que je vous propose; votre aimable attention à mes pauvres paroles m'autorise à le croire; ce n'est pas à titre de réciprocité de ce qui a été fait en Italie, pour la si douce et harmonieuse langue de Racine et de Molière, que je vous présente ce vœu, mais à cause des avantages indiscutables qui en résulteront pour vos aimables populations du Midi, pour la Science, pour les Lettres, pour le Commerce en général; c'est surtout afin d'avoir une nouvelle preuve de votre précieuse amitié que l'Italie n'oubliera pas. Ce sera là un pas nouveau que nous aurons fait ensemble vers la conquête d'une paix

durable que nous désirons ardemment, d'un progrès bien ordonné et glorieux! *(Applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je crois — et vous me rendrez cette justice — avoir, dans le cours de nos discussions, toujours donné satisfaction aux orateurs en accordant la parole à chacun d'eux lorsqu'il l'a demandée.

Cette fois-ci, je fais appel à ceux qui sont encore inscrits pour leur demander un petit sacrifice: c'est de renoncer à la parole.

Je suis sûr que vous aurez tous du plaisir à entendre M. Élu dans la communication qu'il se propose de nous faire. C'est pourquoi, Messieurs, la question des langues me paraissant suffisamment élucidée, je consulte l'Assemblée pour savoir si nous devons clore cette discussion.

Que ceux qui sont d'avis que nous devons en rester là, veuillent bien lever la main. *(Adopté.)*

Je donne maintenant la parole à M. Élu, de la Société Philotechnique de Paris, pour une communication sur les *Cours professionnels appliqués aux finances, assurances et matières juridiques.*

## Communication sur les cours professionnels appliqués aux Finances, Assurances et Matières juridiques

Par M. Alph. ÉLU

Délégué de la Société Philotechnique de Paris.

L'application de la loi de 1882 a eu pour but de faire déserter les élèves des cours gratuits faits par les associations libres ou officielles. Il me semble qu'il est naturel de rechercher les causes qui font que les cours d'adultes, autrefois très fréquentés, se sont trouvés pendant une certaine période à peu près abandonnés.

Jusqu'ici, on s'est appliqué à faire des cours professionnels manuels. C'est ainsi que l'Association Philotechnique de Paris, qui est extrêmement importante, puisqu'elle compte 26 sections, fait des cours de couture, de cuisine, de coupe, de mécanique, d'ajustage, etc.

Dès que nous eûmes remarqué que ces cours professionnels n'intéressaient plus, comme autrefois, les élèves, nous avons pensé qu'il y avait lieu de porter notre attention sur des cours professionnels commerciaux.

C'est ainsi qu'à titre d'essai d'abord, nous avons créé un cours d'opérations de Bourse, qui s'adressait aux employés d'agents de change, lesquels, pour la plupart, travaillaient jusqu'à présent comme de pures machines sans se rendre compte du mécanisme de leur travail. Cela est tellement vrai que dans la section de nos cours où l'on s'occupe des *échelles de primes,* opération assez difficile, nous avons trouvé de très bons *échelliers* — c'est le nom qu'on donne à ces employés, — qui étaient dans l'impossibilité de dire en quoi consistait l'opération qu'ils effectuaient.

Les résultats de notre nouvel enseignement ont été très brillants : nous avons eu 70 élèves qui ont suivi nos cours d'une façon régulière. A la clôture, il nous en restait 55 à 60.

Vous voyez donc la situation actuelle de nos cours d'adultes : d'un côté, les cours d'enseignement général se dépeupler complètement; de l'autre, les élèves venir à l'École d'instruction professionnelle.

Nous avons créé des instituts pour les Sciences financières, pour les Assurances, pour les Sciences juridiques. Dans le premier, nous avons des cours d'escompte, de banque, d'arbitrage, de change, d'histoire générale de la finance.

Nos cours sont absolument professionnels : avec nous, les élèves entrent immédiatement dans leur milieu, dans leur métier; ils apprennent, en un mot, ce qu'ils ont à faire.

Pour les assurances, nous avons créé des cours semblables afin d'inculquer aux élèves les éléments nécessaires pour leur permettre de comprendre ce qu'ils allaient avoir à faire en cette matière.

Nous avons également un Institut des Sciences juridiques, qui est une école de notariat, avec cette différence que nous appliquons chez nous les principes généraux, simplement au point de vue pratique. Nous avons la bonne fortune de voir les élèves affluer à ces cours.

Cet empressement des élèves nous démontre, d'une façon incontestable, que nous sommes dans la bonne voie, c'est-à-dire dans la voie pratique.

Les élèves qui sortent de chez nous, possédant leur certificat d'études, entrent dans le Commerce ou l'Industrie; ils savent leur métier et sont à même de devenir des gens habiles dans la pratique.

L'Association Philotechnique est la seule, je crois, qui, en France, ait créé des cours de cette nature. Son succès, elle le doit à l'élasticité de ses programmes qui lui permettent de supprimer un cours qui ne donne pas de résultats, pour le remplacer par un autre plus en harmonie avec les besoins du moment.

Au début de cet enseignement spécial, les Sociétés, les établissements ou administrations appelés à en bénéficier plus tard, virent cette innovation d'un mauvais œil et furent les premiers à empêcher leur personnel d'assister à nos leçons. Ils sont bien vite revenus de leur erreur, quand ils ont vu que nos cours n'étaient pas des parlottes, mais qu'on y formait d'excellents employés. Ils l'ont si bien reconnu qu'ils ont pris part à notre distribution de récompenses, en offrant des subventions à l'Association Philotechnique, et nous sommes ainsi arrivés, dans une section sur laquelle on avait d'abord crié : haro! à avoir plus de 2,000 francs de prix à distribuer à nos élèves.

Je crois qu'en présence de ce succès qui tend à s'affirmer encore davantage, c'est vers cet enseignement tout spécial qu'il faut porter tous nos efforts; c'est là, pour moi, qu'est l'avenir de nos cours d'adultes qui, pendant longtemps, ont été florissants.

Aujourd'hui, le jeune homme est mis en apprentissage, sitôt ses études primaires terminées; il n'a plus besoin — ou tout au moins il n'a pas le temps — de venir dans les cours publics chercher un complément d'enseignement général. C'est l'enseignement professionnel dont il a seul besoin et que nous devons chercher à lui donner.

Cette communication m'a paru de nature à intéresser le Congrès, car on s'est préoccupé jusqu'ici de faire des ouvriers manuels, négligeant les ouvriers de la pensée, si je puis ainsi m'exprimer. Il y a lieu de s'occuper de ces derniers.

L'Association Philotechnique est entrée dans cette voie et a créé les cours dont je vous ai entretenus. A ce sujet, je me permets de vous faire remarquer que, pour les diverses branches de son enseignement, l'Association a fait appel au concours de tous : ses professeurs appartiennent à tous les mondes. A côté des membres de l'Université, nous trouvons des professeurs qui n'ont que la connaissance pratique des matières qu'ils sont chargés d'enseigner, des gens de métier, en un mot. Le cours de reliure, par exemple, est fait par un relieur. Tous sont des professeurs volontaires; ils ne sont pas rémunérés.

Pour le recrutement des élèves, nous avons remarqué — avec beaucoup d'autres — qu'il faut au professeur beaucoup de dévouement, de zèle : il est quelquefois obligé d'aller chercher l'élève

chez lui, et quelle ingéniosité ne doit-il pas déployer ensuite pour le garder à son cours! Les livrets de caisse d'épargne, que nous avons institués comme récompenses, sont un puissant stimulant pour obtenir ce résultat.

En résumé, Messieurs, j'estime qu'il y a un grand intérêt à propager un enseignement de cette nature; il faut, par tous les moyens possibles, en provoquer la création dans les milieux susceptibles d'en tirer profit. C'est dans ce but que je vous demande d'adopter le vœu suivant :

*Le Congrès,*

*Considérant que, dans les cours publics et gratuits d'adultes, l'enseignement général y est de plus en plus délaissé par les élèves, en faveur de l'enseignement professionnel technique et pratique;*

*Considérant que de nombreuses carrières administratives et autres, jusqu'ici suivies exclusivement par les hommes, sont aujourd'hui ouvertes aux femmes,*

*Émet le vœu :*

*1° Que l'enseignement professionnel, technique et pratique, soit largement étendu là où il existe déjà;*

*2° Qu'il soit organisé partout où il n'existe pas encore et où sa création est possible; et,*

*3° Que les cours de cet enseignement aient un caractère mixte, pour ceux tout au moins qui ressortissent à des professions également pratiquées par les deux sexes.* (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois être l'interprète de la Section commerciale en remerciant M. Élu de son intéressante communication, et en adressant à l'Association Philotechnique, qu'il représente, nos félicitations non seulement pour les efforts qu'elle n'a cessé de faire — et dont nous avons pu être les témoins, — mais surtout d'avoir porté son attention sur l'enseignement technique commercial et financier, qui est de nature à nous intéresser plus particulièrement.

La séance est levée à onze heures trente minutes.

## SÉANCE DU SAMEDI 21 SEPTEMBRE 1895

**Présidence de M. Jacques SIEGFRIED**

La séance est ouverte à neuf heures vingt minutes.

M. Merckling, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la lecture du projet de rapport à présenter à l'Assemblée générale. Je vais donner lecture de celui que j'ai préparé.

**Rapport général de M. Siegfried sur les travaux de la Section.**

Ce rapport est reproduit *in extenso* dans le procès-verbal de la séance générale du samedi 21 septembre. (Voir page 164.)

Il reçoit l'approbation unanime de la Section.

M. MERCKLING. — Au nom de M. Grigorieff, notre vice-président, je viens exprimer le désir que le rapport de notre président soit imprimé à part, sans attendre la publication du compte rendu général du Congrès.

Cette motion devant être présentée non à la Section commerciale, mais à l'Assemblée générale, M. Isaac, sur l'invitation de M. le Président, veut bien se charger de la proposer.

M. MARCADET. — Je ne crois pas avoir entendu citer un vœu exprimé au sujet de l'admission au concours, pour les carrières consulaires, des élèves des écoles de commerce non munis de leur diplôme universitaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois que le Bureau doit être juge de l'importance des vœux, car nous ne pouvons songer à les

accueillir tous. Si, par exemple, un vœu présente un caractère un peu trop intéressé, nous devons l'écarter.

En ce qui concerne le vœu que rappelle M. Marcadet, je dois dire que c'est à dessein que nous n'en avons pas parlé. Si M. Marcadet le desire, je lui donnerai la parole pour qu'il soumette lui-même son vœu à l'Assemblée.

M. MARCADET. — J'estimais que les jeunes gens sortis des écoles supérieures de commerce, avec leur diplôme, méritaient d'avoir accès aux carrières consulaires, même sans diplôme universitaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Le Bureau a étudié cette question ; il a été aussi d'avis que, pour entrer dans la carrière consulaire, il fallait simplement une instruction générale assez complète, mais qu'il ne pourrait pas être de trop que tous les candidats, même diplômés d'une école supérieure de commerce, eussent fait des études classiques assez étendues, et qu'ils fussent à même d'écrire le français d'une façon élégante et correcte.

Mlle MALMANCHE. — Le diplôme universitaire indique une culture générale qui tranquillise, surtout lorsqu'il s'agit d'entrer dans la carrière diplomatique.

M. MARCADET. — Je n'insiste pas davantage.

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à M. Moret-Blanc pour une communication sur les *Écoles pratiques de Commerce.*

## L'Enseignement commercial primaire

Par M. MORET-BLANC

Directeur de l'École pratique de Commerce de Boulogne-sur-Mer.

L'Enseignement commercial primaire, dont il a été fort peu question jusqu'à présent au Congrès, est actuellement donné dans des écoles appelées Écoles pratiques de Commerce et dans les sections commerciales des Écoles mixtes de Commerce et d'Industrie dépendant du Ministère du Commerce.

Ces écoles sont régies par le décret du 22 février 1893; elles reçoivent, après examen, les enfants âgés de douze ans révolus et pourvus du certificat d'études primaires, et âgés de treize ans s'ils ne le possèdent pas. Elles ont leurs programmes définis, et, comme sanction des études qui s'y font, on a créé un certificat d'études pratiques commerciales qui est délivré dans des conditions déterminées par arrêté ministériel.

L'École de Boulogne donnait déjà, avant sa transformation en école pratique, l'enseignement commercial primaire, et les programmes officiels ne pouvant être appliqués, dès leur publication, dans les trois années d'études, nous avons procédé, jusqu'à la fin de la présente année scolaire, de la façon suivante en ce qui concerne la comptabilité.

En première année, on se borne à l'étude raisonnée et méthodique des notions de commerce et à celle des documents commerciaux que les élèves sont exercés à reproduire, à l'occasion de nombreux exercices isolés et d'ensemble, faisant l'objet d'une comptabilité auxiliaire.

Cette initiation est continuée en deuxième année par les compléments de notions de commerce portant principalement sur les Bourses, la Douane, les Entrepôts, les Magasins généraux, et par l'étude théorique et pratique de la comptabilité élémentaire. Dès le deuxième trimestre, les élèves font l'application de leurs connaissances dans une monographie comptable établie par eux de toutes pièces: documents et livres.

La troisième année fait le couronnement de ces études par la revision et les compléments des notions de commerce, portant principalement sur la Banque et le calcul des comptes courants, par l'étude plus approfondie de la théorie comptable, relative à la comptabilité des sociétés, et, enfin, par l'exécution d'une monographie (généralement d'une société) dans laquelle sont introduites les principales difficultés comptables.

De la première à la troisième année, le Bureau commercial est la reproduction la plus fidèle possible de la pratique des affaires.

En ce qui concerne les langues vivantes, l'anglais est la seule langue enseignée. Notre méthode d'enseignement est celle préconisée à différentes reprises par M^lle^ Malmanche, et nous avons lieu d'être satisfaits des résultats obtenus. Je n'en veux pour preuve que le fait suivant: L'année dernière, lors d'un voyage scolaire à Londres, organisé par la Société de Géographie de Boulogne, en faveur des lauréats de son concours annuel, nous n'avons pas eu d'autres interprètes que deux élèves venant de terminer leur troisième année d'études à l'École pratique de Commerce.

A la fin de la troisième année, les élèves subissent, devant une commission composée des membres du Conseil de perfectionnement et du personnel de l'École, un examen à la suite duquel il leur est délivré un diplôme.

Cet examen comprend : 1° Des épreuves écrites, savoir : une composition française, une composition de comptabilité théorique et de législation commerciale, une composition d'arithmétique et une composition de langue vivante (lettre à traduire et lettre à rédiger en anglais, *sans dictionnaire.*)

2° Une épreuve pratique consistant dans les écritures relatives à une ou plusieurs opérations commerciales, avec documents à l'appui, et dans le calcul d'un compte courant par l'une des méthodes en usage.

3° Des épreuves orales portant sur les matières du programme ne faisant pas partie de l'examen écrit, sauf pour les langues vivantes, pour lesquelles une épreuve orale (consistant en une traduction d'un texte à livre ouvert et en une conversation) a été reconnue nécessaire.

D'ailleurs, cette façon de procéder, que nous avons employée depuis plusieurs années, a été longuement exposée dans un article paru dans la *Revue du Commerce et de l'Industrie,* sous la signature d'un professeur de l'École.

M. Martel. — J'ai entendu avec le plus grand plaisir la communication de M. Moret-Blanc, directeur de la seule école pratique commerciale que nous ayons encore en France, et je prends la parole pour lui demander de nous dire ce qui a été fait, particulièrement dans l'établissement qu'il dirige si heureusement. Je crois que cette question pourrait intéresser le Congrès, et je m'associe, dans une certaine mesure, aux regrets discrètement exprimés par M. Moret-Blanc : que l'enseignement pratique commercial du degré primaire n'ait pas retenu davantage l'attention des membres de ce Congrès. Il est bon cependant que cet enseignement primaire, qui est une nouveauté depuis le Congrès de 1886, ne reste pas trop dans l'ombre.

Grâce à M. Moret-Blanc, nous avons, sur les écoles pratiques qui existent en France, des indications utiles, nettes, venant de la meilleure source.

Je tiens à vous faire connaître, à mon tour, ce qui a été fait.

dans une mesure peut-être moindre, sur d'autres points de la France, en ce qui concerne les écoles de filles et de garçons.

Lorsque nous nous réunissions en 1889, il n'existait pour ainsi dire encore aucune école pratique commerciale du degré primaire. L'École de Boulogne donnait déjà un commencement d'enseignement commercial; mais elle n'était pas classée, pour la bonne raison qu'elle n'existe officiellement que depuis 1892. Depuis lors, il a été fait beaucoup pour la diffusion de l'enseignement commercial primaire. En quelques mots, il me sera facile de mettre sous les yeux du Congrès les résultats obtenus depuis cette époque.

En ce qui concerne les filles, vous avez actuellement trois écoles pratiques qui ne sont pas des écoles exclusivement commerciales, comme celle de Boulogne; mais qui, à côté d'un enseignement industriel, professionnel, ou d'atelier, qui était donné auparavant aux élèves, comme complément de leur instruction générale, ont une section de commerce. A l'École du Havre qui, comme vous le savez, avait une section professionnelle et industrielle remarquablement organisée, une section commerciale a été créée, grâce aux efforts de M[lle] Luquin; peu à peu, elle s'est développée, et les résultats, nous avons pu le constater, sont de nature à donner toute satisfaction et font beaucoup espérer pour l'avenir.

Je vois à mes côtés la directrice de l'École pratique de Nantes : elle a également fait de louables et heureux efforts pour l'organisation d'une section commerciale qui commence à se développer. Enfin, à Saint-Étienne, au moment du transfert de l'école, lorsqu'elle a été considérée comme école pratique, une section commerciale a aussi été créée, et il y a aujourd'hui deux sections bien distinctes.

Passons maintenant aux garçons. Une section commerciale existe aussi dans une école qui, en 1892, au moment où le mouvement se dessinait, ne comportait que l'enseignement général et qui a aujourd'hui une section industrielle parfaitement organisée, et une section commerciale qui compte cinq professeurs, c'est l'École de Nîmes.

Le directeur de l'École d'Agen, que je vois dans cette salle,

a insisté pendant deux ans pour avoir une section commerciale qui a donné des résultats dont nous sommes heureux et qui ne fera que se développer à mesure que nous pourrons y envoyer un personnel plus complet. Une section commerciale a été également organisée à l'École pratique de Limoges. Vous en trouvez aussi dans un certain nombre d'écoles primaires supérieures. Le Ministère de l'Instruction publique a cru qu'il pouvait être utile de donner une certaine place à l'enseignement industriel et commercial dans les établissements qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas sous l'autorité du Ministère du Commerce. Des sections commerciales sont donc en voie d'organisation dans certaines écoles primaires supérieures où l'enseignement technique commence à s'introduire sous l'autorité du Ministère du Commerce.

J'oubliais de citer la nouvelle section commerciale qui vient d'être créée, depuis octobre dernier, à l'École pratique industrielle de Fourmies.

Vous voyez, Messieurs, que, dans l'enseignement commercial primaire, nous avons tous, les uns et les autres, aussi bien du côté du département de l'Instruction publique que du département du Commerce, fait des efforts de nature à bien faire augurer de l'avenir. Certainement, avant longtemps, nous pourrons rivaliser avec les pays étrangers qui, sur ce point, nous avaient devancés.

La seule difficulté que l'on éprouve à donner le développement qu'on pourrait souhaiter, c'est la préparation du personnel. Je dois reconnaître cependant que beaucoup de nos instituteurs et institutrices se sont mis à étudier cet enseignement nouveau et font des efforts très méritoires pour acquérir un complément de connaissances qui ne faisait pas jusqu'alors partie de leur programme d'études. Presque tous ont bien réussi. Je ne veux offenser la modestie de personne, mais je pourrais vous citer l'exemple d'un maître d'une de nos écoles qui, après s'être consacré entièrement à l'enseignement général, s'est adonné depuis deux ou trois ans, avec une intelligence et un mérite particuliers, à l'enseignement commercial. Il a réussi à tel point qu'il fait aujourd'hui autorité dans la matière.

Enfin, des sections normales ont été créées à Paris pour les garçons, à Lyon pour les filles. Dans ces sections, un certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles se préparent au professorat commercial, et, à notre rentrée à Paris, nous allons être chargé de faire passer les examens de ce professorat.

Nous avons actuellement à l'étranger plusieurs jeunes gens et une jeune fille qui ont été envoyés depuis un an, aux frais du Gouvernement, pour compléter leurs connaissances en fait de langues étrangères.

Vous voyez que notre personnel enseignant, qui est encore trop restreint, tend à se multiplier, et bientôt nous aurons le personnel nécessaire pour donner satisfaction aux demandes qui nous sont continuellement adressées en vue de l'établissement de nouvelles écoles ou de nouvelles sections. Nous pouvons donc bien augurer de l'avenir de l'enseignement commercial primaire. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Vos applaudissements, Messieurs, ont devancé les remerciements que j'adresse à M. Martel, inspecteur général de l'enseignement primaire, pour les renseignements si intéressants qu'il nous a donnés. Je me félicite de les avoir provoqués en priant M. Moret-Blanc de nous faire ce matin sa communication, parce que je trouve moi-même que nous avons fortement négligé l'enseignement primaire dans nos discussions. Je suis très heureux que nous réparions aujourd'hui cette lacune.

Nous nous sommes préoccupés jusqu'à présent, sans pouvoir arriver à un résultat suffisant — c'est pourquoi je n'en ai pas parlé dans mon rapport, — nous nous sommes préoccupés du mode de préparation des professeurs, parce que nous avons pensé que c'était là un point extrêmement important pour assurer le succès de l'enseignement commercial. Nous sommes arrivés à un résultat en ce qui concerne l'enseignement supérieur, et nous avons émis un vœu demandant que l'École des Hautes Études de Paris créât une troisième année de cours dans laquelle on préparerait notamment de futurs professeurs. Mais nous nous sommes arrêtés dans la question de prépara-

tion des professeurs d'enseignement secondaire et primaire, parce que les opinions ne se sont pas très bien fait jour à ce sujet. Les uns voulaient que la préparation fût la même pour tous les professeurs; M. Paulet, mon voisin, était, je crois, d'un avis contraire; il estimait qu'il fallait une préparation spéciale pour les professeurs d'enseignement primaire, aussi bien de garçons que de filles. J'aimerais bien que M. Martel voulût reprendre un peu cette question de la formation des professeurs, sur laquelle il n'a fait que glisser. Il ne nous a pas dit d'une façon suffisamment détaillée où on les prépare, dans quelle école.

M. Martel. — Je suis tout disposé à vous donner satisfaction, Monsieur le Président. Si j'ai glissé sur ce sujet, c'est que je craignais d'être trop long.

Lorsqu'on a songé à ouvrir des écoles pratiques commerciales primaires, ou à transformer en écoles de ce genre des écoles primaires supérieures que le Ministère de l'Instruction publique transférait au Ministère du Commerce, le premier souci de l'Administration compétente a été de préparer des professeurs. On a d'abord créé dans l'école de Châlons une section spéciale pour l'industrie.

La même nécessité s'imposait en ce qui concerne les écoles commerciales. On n'avait peut-être pas là un terrain aussi favorable que pour les sections industrielles. C'est avec intention que j'ai cité l'École de Châlons, parce qu'on a là un établissement dépendant de l'État, avec internat, où il était facile d'envoyer les jeunes gens qui voudraient, après s'être préparés à l'enseignement général, compléter leur instruction dans le sens technique. Mais, grâce à un accord entre la Chambre de Commerce de Paris et l'Administration centrale, on a trouvé pour les garçons le moyen d'établir une section normale d'enseignement commercial à l'École des Hautes Études. Je donne ce renseignement avec moins de précision que ne pourrait le faire M. Paulet, qui a travaillé à l'organisation de cette section. Un certain nombre de jeunes gens, à qui des bourses ont été accordées par M. le Ministre du Commerce, viennent,

aujourd'hui, à l'école que dirige M. Jourdan, suivre les cours qui s'y font. Cette section fonctionne depuis deux ans. La troisième année va commencer; les examens pour le concours ont eu lieu tout récemment : les noms des bénéficiaires des bourses vont être publiés prochainement par le *Journal officiel.*

Presque tous les jeunes gens qui se présentent à ce concours viennent de l'enseignement universitaire; ce sont des instituteurs qui sont adjoints dans les écoles primaires élémentaires ou supérieures, et qui n'avaient, autrefois, s'ils voulaient s'élever plus haut dans la carrière, que le professorat des écoles normales; aujourd'hui, ils trouvent dans l'enseignement commercial un nouveau débouché. D'année en année, le nombre des candidats augmente, en même temps aussi que s'élève le niveau intellectuel.

Le même système est appliqué pour les filles; nous recrutons aussi un certain nombre de maîtresses parmi les adjointes des écoles pratiques commerciales; quelques-unes même dans les sections commerciales des écoles primaires supérieures, et aussi dans la section normale organisée à Lyon. C'est Mlle Luquin qui en est la directrice; aussi n'ai-je pas besoin d'insister davantage pour vous dire comment cette section est conduite.

Les jeunes filles qui, au concours, ont obtenu une bourse, vont passer une année entière à la section normale de Lyon pour y apprendre un complément de géographie, d'arithmétique, de comptabilité, les langues vivantes, un peu de droit et toutes les matières qui leur seront nécessaires pour l'enseignement qu'elles auront à donner. L'année dernière a été pour la section normale de Lyon une année morcelée, une demi-année, car on n'a commencé les cours que vers le mois de mars. Néanmoins, une jeune fille a pu réussir à la première partie du professorat. Elle est à l'étranger; elle va revenir prendre son diplôme complet. Cette année, nous avons plusieurs jeunes filles qui se sont présentées au concours pour le professorat commercial.

En outre des professeurs qui se forment dans les sections de Paris et de Lyon, il existe un certain nombre de maîtres et

de maîtresses qui, tout en faisant leur classe, tout en accomplissant leur tâche, se préparent au professorat commercial sans demander de bourse, sans entrer dans les sections normales. C'est très méritoire, car ils sont dans des conditions moins favorables; cependant, quelques-uns réussissent. Nous avons ainsi une double source : les élèves des écoles normales des sections commerciales, les volontaires qui visent à l'enseignement commercial et qui commencent à s'y préparer isolément.

Voilà très sommairement l'exposé de ce qui a été fait pour le recrutement des professeurs de l'enseignement commercial. M. Paulet pourra, sur quelques points, compléter les renseignements que je viens d'avoir l'honneur de vous fournir.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est avec plaisir que nous entendrions un mot de M. Paulet sur cette question.

M. GEORGES PAULET. — Je ne pensais pas avoir qualité, l'autre jour, pour prendre l'initiative d'un exposé de cette nouvelle organisation du professorat commercial, lorsque M. Benoît-Germain s'est fait l'écho d'un vœu sur la préparation des professeurs pour l'enseignement primaire et supérieur commercial. J'avais cru bon, d'un mot, de faire remarquer qu'il y avait là quelque chose d'irréalisable; que, d'ailleurs, en ce qui concernait la préparation au professorat commercial primaire, il y avait quelque chose de fait.

Je me félicite, aujourd'hui plus que jamais, de mon silence, qui a permis à M. Martel de vous faire l'exposé intéressant et complet que vous venez d'entendre. Je n'ai rien à y ajouter. Je voudrais seulement attirer l'attention de la Section commerciale sur deux points :

M. Martel vient de dire tout à l'heure que ce sont presque toujours des membres de l'Université, des instituteurs, qui se présentent au concours pour le professorat commercial. Je crois pouvoir aller plus loin que lui : je dirai que c'est presque exclusivement aux instituteurs et aux institutrices que le Ministère du Commerce fait appel. Il nous a paru que nous

devions demander aux professeurs de l'enseignement commercial primaire deux choses : une vocation décidée et une préparation acquise pour enseigner; qu'il fallait superposer à la préparation générale un savoir technique. Nos professeurs sont donc, en définitive, des instituteurs et des institutrices qui, à leur aptitude à l'enseignement général, ont ajouté l'enseignement commercial.

Le deuxième point qui vous intéresse plus particulièrement en ce qui concerne la diffusion des langues étrangères, c'est que ce professorat est organisé en deux sections. Les jeunes gens ou les jeunes filles qui ont passé par ces sections normales, ou qui se sont préparés librement au concours d'accès au professorat, subissent un examen sur un certain nombre de matières théoriques. S'ils ne réussissent pas à la première session, ils sont munis d'une bourse et vont passer un an à l'étranger. C'est au bout de cette année, à la deuxième session du concours, qu'ils subissent une épreuve sur les langues étrangères. On a voulu ainsi permettre à ces professeurs de pouvoir, le cas échéant, enseigner les langues étrangères; mais il est de toute évidence que ces professeurs ne seront pas des professeurs, de langues étrangères. On a voulu permettre à ces futurs professeurs de visiter les pays étrangers pour les mettre à même, plus tard, d'ouvrir l'esprit de leurs élèves à ce qui se passe en dehors et autour de nous. Nous avons pensé que ce système était le moyen le plus pratique d'infuser à notre enseignement un peu de l'air du dehors. *(Applaudissements.)*

M^lle^ MALMANCHE. — J'ai à dire, dans l'intérêt de la justice et de la vérité, que l'Université ne s'est pas toujours désintéressée de l'enseignement commercial. En 1879, en arrivant au Ministère de l'Instruction publique, M. Buisson, actuellement directeur de l'Enseignement primaire, me chargea d'aller, à l'École supérieure de Fontenay-aux-Roses, donner aux futures directrices d'écoles normales l'enseignement que je faisais dans mes cours du soir, afin d'ouvrir leur esprit à ces questions toutes modernes et leur donner le goût de faire connaître plus tard cet enseignement à leurs élèves.

C'était donc là une des préoccupations de l'Université, et il est bon de lui rendre ce qui lui appartient. Je suis heureuse, pour ma part, de rendre hommage à M. Buisson qui avait senti la nécessité qu'il y avait pour le pays de commencer l'enseignement commercial par l'École normale de Fontenay, pour que, plus tard, ces directrices pussent utilement l'introduire dans les écoles de province où, du reste, elles ont fait, depuis quinze ans, le plus grand bien.

M. Georges Paulet. — Il est bien entendu que cette dette de remerciement payée par M^lle^ Malmanche est acquittée ici par tout le monde. En nous occupant des développements nécessaires de l'enseignement technique, nous ne songeons pas à méconnaître ce que l'Université a précédemment tenté dans cette voie.

M. le Président. — Je demande à l'Assemblée si elle juge convenable que nous insérions cette question dans le rapport qui sera présenté cet après-midi à la réunion générale du Congrès. Je ne pourrai pas soumettre sur ce point les termes de mon rapport à votre approbation, mais j'ose espérer que vous vous en rapporterez à votre président et à votre bureau sur ce point.

Je vous demanderai aussi s'il y a lieu d'émettre un vœu. Déjà nous en avons formulé un, tendant à ce qu'il soit annexé une troisième année à l'École des Hautes Études commerciales, pour la formation de professeurs pour l'enseignement supérieur; ne pourrions-nous pas ajouter que les Pouvoirs publics devront aussi se préoccuper de la formation des professeurs pour l'enseignement commercial primaire et secondaire?

M. Georges Paulet. — Il y a ici une distinction à faire. On a demandé l'inauguration d'une troisième année d'études à l'École des Hautes Études commerciales pour préparer des professeurs d'enseignement commercial supérieur, parce que, à l'heure actuelle, cette préparation n'est peut-être pas suffisante. Mais pour la préparation des professeurs de l'enseigne-

ment commercial primaire, les explications de M. Martel et les miennes vous ont montré que la réalisation a devancé le vœu. Peut-être suffirait-il, sur ce second point, d'une simple constatation dans le rapport du Président.

M. le Président. — Constater que cela se fait à l'École des Hautes Études commerciales ?

M. Georges Paulet. — Je vais, si vous le désirez, préciser la question. La section normale préparatoire au professorat commercial n'a qu'une individualité théorique : elle côtoie, elle emprunte certains cours de l'École des Hautes Études commerciales. Elle est constituée par un certain nombre d'élèves-maîtres, recrutés au concours et astreints à la fréquentation méthodique de certains cours d'enseignement commercial supérieur.

Je crois qu'il est indispensable de ne pas laisser de vague en cette matière et de bien spécifier qu'il y aurait, le cas échéant, deux préparations distinctes, l'une pour le professorat des écoles supérieures de commerce et l'autre pour le professorat des écoles primaires commerciales. On a proposé de superposer à l'enseignement supérieur, donné dans les écoles supérieures de commerce, une année d'enseignement plus élevé encore : cette superposition n'est concevable que pour les futurs professeurs de l'enseignement supérieur. Quant aux candidats qui se préparent à l'enseignement primaire commercial, il ne saurait s'agir d'élever pour eux le niveau normal de l'enseignement de l'École des Hautes Études commerciales qu'ils ont déjà beaucoup de peine actuellement à suivre en partie. Il ne faut point oublier que ces professeurs seront uniquement appelés à distribuer un enseignement élémentaire à des élèves de douze à seize ans.

M. Martel. — Je ne crois pas qu'il y ait de vœu à émettre.

En somme, le vœu nous le formulons tous : c'est de voir le mouvement qui s'est dessiné en faveur de l'enseignement com-

mercial à tous les degrés s'accentuer de plus en plus; c'est de voir la prospérité de cet enseignement s'accroître de jour en jour.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous constaterons ce qui existe : qu'il y a de grands progrès accomplis et qu'il y a lieu de fonder de grandes espérances sur l'avenir.

La parole est maintenant à M. Pérez-Henrique pour nous donner lecture des communications suivantes :

## Le Système d'Instruction adopté par le "Packard's Business College" de New-York

Par M. PÉREZ-HENRIQUE

Président de l'Association des Anciens Élèves de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie de Bordeaux.

### Caractère individuel de l'Enseignement et de la Direction.

Ce qui fait surtout le propre du College Packard, c'est de reconnaître l'individualité des élèves. Non seulement la série de l'enseignement est préparée de manière à permettre aux élèves de progresser aussi vite que leurs aptitudes l'admettent, mais on donne tous les encouragements au progrès salutaire. Il n'y a pas ce système de comparaison par quotités qui ne servent qu'à décourager l'élève assidu et travailleur et enorgueillir l'élève précoce et superficiel, mais chaque élève est poussé au travail suivant ses dispositions et est jugé d'après l'effort qu'il fait et le progrès qu'il accomplit, plutôt que par la place d'un autre, soit au-dessus, soit au-dessous de lui. Rien, en effet, n'est plus cruel et moins compréhensible que les méthodes, usitées dans les écoles, de placer un élève au-dessus de l'autre et d'estimer les progrès individuels par quotités; et la seule excuse valable est que les professeurs n'ont pas le temps ou la patience de faire différemment. Il est vrai que l'esprit d'émulation, qui est le résultat naturel de tous les travaux dans les écoles, peut être un agent très salutaire pour engendrer le progrès; mais il existera suffisamment sans avoir

besoin d'être stimulé par les professeurs. Les limites du travail individuel devraient être connues et établies par le professeur, et chaque élève devrait être amené à un système de taxation par lui-même, qui n'est pas seulement plus juste, mais encore plus susceptible d'amener un progrès réel.

Pour assurer les meilleurs résultats de ce système, le College Packard a inauguré, il y a déjà plusieurs années, ce que l'on appelle le « Budget System », grâce auquel les progrès de l'élève, mois par mois, peuvent être notés si clairement que toute personne intelligente peut s'en rendre compte et principalement l'élève lui-même. Le « Budget » préliminaire contient son travail d'examen pour l'entrée à l'école et comprend, d'abord, une lettre originale adressée à M. Packard, et donnant les renseignements nécessaires sur les antécédents et les études de l'écrivain, avec une mention spéciale des écoles dont il a suivi les cours, les études qu'il a poursuivies et son estimation personnelle des résultats obtenus, ainsi que ses vœux et ses espérances pour l'avenir, et, notamment, ce qu'il espère accomplir pendant son séjour à l'école; ensuite, son devoir d'examen pour l'anglais et les mathématiques, à l'orthographe et à la tournure de phrases duquel on prête la plus grande attention; et, enfin, quelques devoirs qui peuvent donner la mesure de son aptitude générale pour entreprendre son travail. Toutes les quatre semaines, à partir de ce moment, on dresse un « budget » semblable, augmentant les sujets et les détails au fur et à mesure que l'élève avance dans ses études et présentant en même temps la meilleure preuve du résultat qu'il a obtenu. De cette façon il est toujours mesuré par *lui-même*, et comme ses « budgets » ne sont jamais vus par les autres élèves, ni comparés avec les autres budgets, il est ainsi exempt d'une concurrence malsaine et d'une humiliation possible.

Un des résultats de l'examen préliminaire est une taxation générale de l'élève d'après l'impression produite sur l'examinateur, dont le devoir est de commencer l'histoire écrite de l'élève en donnant son opinion sur ses qualités intellectuelles et morales, avec une estimation du résultat probable. Ce rapport constitue la première page du livre, qui, en se développant, deviendra l'historique de l'élève comme membre de l'école. Cette histoire, dénommée le « Character Record », contient non seulement le rapport mensuel, mais les impressions sincères des professeurs, jour par jour, relativement à la conduite et aux progrès de l'élève et à ses rapports avec la petite communauté dont il fait partie. Chaque élève a le droit de consulter son propre « Record », sous certains règlements, et aucun des autres, et il a le privilège de

protester contre les rapports qu'il peut considérer comme mal fondés ou empreints de partialité, et de les faire corriger s'ils sont reconnus erronés, ou bien s'il y a une divergence d'opinions, de placer sa protestation, écrite de sa main, à côté de l'écrit du professeur. C'est le droit de l'élève, surtout lorsqu'il est entendu que ces histoires écrites restent dans les archives de l'école et constituent la base de toutes les taxations futures en cas de référence.

Ce système de gouvernement d'école, si l'on peut ainsi l'appeler, a été trouvé bon, et s'il ne produit pas nécessairement des élèves parfaits ou une école parfaite, il tend à développer le caractère d'homme chez l'élève et la considération bienveillante de la part du professeur. Il y a dans ce système les éléments de la responsabilité personnelle chez l'élève et l'assurance d'un jugement froid et de conclusions loyales de la part du professeur.

## Rapport de la Commission de Placement de l'Association amicale des Anciens Élèves de l'Institut commercial de Paris

Présenté par M. PÉREZ-HENRIQUE

*Au nom de M. SAULT, président de l'Association.*

Le placement des membres de l'Association est confié à une Commission de trois membres centralisant toutes les offres dont ils peuvent avoir connaissance parmi leurs relations et prenant à tour de rôle le service parfois très chargé de la Commission.

Chaque fois que cela paraît nécessaire, la Commission publie une circulaire mentionnant toutes les demandes d'emplois qui n'ont pu être satisfaites. Cette circulaire est envoyée à toutes les maisons de commerce, à tous les établissements avec lesquels l'Association est en relations.

La création de ce service et les résultats qu'il a donnés jusqu'à ce jour ont été très appréciés par tous les membres de l'Association.

Si nous examinons les résultats des deux derniers semestres (cette Commission n'existe que depuis quinze mois), nous trouvons que :

1° Du 30 juin au 31 décembre 1894 nous avons reçu 18 offres de places, dont 6 seulement ont été mises à profit; les autres ne

correspondant à aucune de nos demandes, ont été perdues et 10 demandes de places, dont 6 ont été satisfaites par l'intermédiaire de la Commission et 4 en dehors de l'Association.

2° Du 1er janvier au 30 juin 1895, nous avons reçu 37 offres de places, dont 10 seulement ont été mises à profit et 14 demandes d'emplois, dont 10 ont été satisfaites par l'intermédiaire de la Commission et 2 en dehors de l'Association.

Nous nous sommes attachés à ce que le service de notre Commission soit fait avec la plus grande célérité et aussi avec la plus grande régularité. La périodicité de nos circulaires a vulgarisé notre œuvre, nos relations se sont étendues et nous constatons avec plaisir que quelques maisons ont pris l'habitude, dès qu'une vacance s'est produite dans leur personnel, de nous en faire prévenir.

La satisfaction que nous en éprouvons n'a d'égal que le regret de ne pouvoir souvent donner suite à ces demandes si gracieusement envoyées, car elles ne correspondent pas toujours aux demandes que nous avons alors en suspens.

Après avoir fait remarquer que *plus des deux tiers de nos offres n'ont pu être utilisés*, pensant que nous ne sommes pas les seuls à faire cette constatation, nous nous permettrons de soumettre le vœu suivant à l'examen du Congrès :

*1° Faciliter l'échange, entre les Associations de même nature, des offres d'emplois dont elles ne peuvent profiter, par la création d'un service central.*

*2° Organiser ce service central de manière que, par son importance et par son influence, il puisse se créer des ramifications non seulement en France, mais surtout dans les colonies et à l'étranger en offrant le plus de garanties possible, tant pour les offres que pour les demandes.*

## Développement des moyens d'action de la Société d'Encouragement pour le Commerce français d'exportation

Par M. Pérez-Henrique

Comme par le passé, le Conseil d'administration n'a cessé de poursuivre l'étude des moyens de donner à l'action de la Société le développement progressif qu'elle comporte.

Plusieurs nouvelles propositions lui ayant été soumises à cet

effet, il a chargé une Commission spéciale de les examiner et de lui présenter, sur chacune d'elles, un rapport dont les conclusions seraient l'objet d'un vote.

Cette Commission, composée de MM. Bonnet, J. Hayem, Gauthiot, Guerlain, Jeanne-Julien et Pra, a eu successivement à étudier les trois questions suivantes :

1° Proposition de M. Marc Maurel, membre fondateur et membre du Comité de patronage de la Société, tendant à la création de bourses de séjour dans les pays hors d'Europe désignés par la Société. Ces bourses, d'une durée de trois ans, auraient été attribuées à deux candidats, pour chaque localité, à la suite d'un concours. Elles auraient été remboursables dans les mêmes conditions que les avances actuellement consenties par la Société à ses patronnés.

Statuant sur cette première proposition ;

Vu les objections présentées au cours de la discussion et les avis formulés par écrit, notamment par les Présidents des Chambres de Commerce de Bordeaux et de Lyon ;

Le Conseil, tout en s'associant aux pensées généreuses dont s'est inspiré l'auteur du projet, ne croit pas pouvoir l'adopter dans son ensemble, en raison des obstacles qu'opposent à son application pratique les dispositions des statuts et les limites des ressources financières dont la Société dispose annuellement ;

Mais s'attachant à l'esprit de ce projet, le Conseil se réserve de lui donner, autant que possible, satisfaction en le conciliant avec les autres propositions dont il était également saisi.

2° L'une de ces propositions émanait de M. Haas, membre de la Chambre de Commerce de Paris et du Conseil d'administration de la Société.

Elle avait pour objet l'organisation de conférences dans les départements, afin d'éclairer la jeunesse française sur les avantages d'avenir que peuvent lui offrir les marchés d'outre-mer et sur l'aide et les facilités qu'ils peuvent trouver auprès de la Société d'Encouragement.

Sur ce point, le Conseil d'administration, estimant que des conférences faites par des hommes compétents, avec le concours des Chambres de Commerce et l'appui du Gouvernement, répondraient utilement au but poursuivi par la Société et contribueraient à étendre son action, a voté en principe l'allocation d'un crédit permettant de réaliser le projet dont il s'agit. La Commission spéciale reste, d'ailleurs, chargée d'en préparer l'exécution dans les conditions qui seront reconnues les plus pratiques et au moment le plus favorable.

3° Enfin, tenant le plus grand compte des considérations dont s'était inspiré M. Marc Maurel dans son projet, le Conseil a décidé d'élargir les limites du concours pécuniaire qu'elle a pu jusqu'ici accorder à ses patronnés.

En conséquence, après avoir adopté les conclusions motivées de sa Commission spéciale, il a chargé M. Jeanne-Julien, rapporteur, de rédiger une circulaire destinée à indiquer aux intéressés les conditions dans lesquelles des subsides plus importants et plus étendus pourraient leur être attribués à titre d'avances.

Cette circulaire ayant été adoptée à son tour, le Conseil a décidé de lui donner la plus grande publicité et elle est, en conséquence, reproduite *in extenso* ci-après, en vue de se trouver comprise dans la distribution du Bulletin périodique de la Société adressé à tous les membres de la Société, à ses patronnés, aux Chambres de Commerce et aux Chambres syndicales, aux écoles commerciales et aux cours d'enseignement technique ou de langues étrangères, aux Sociétés de géographie commerciale, etc.

La Société d'Encouragement pour le Commerce français d'exportation a été fondée, en 1884, par la Chambre de Commerce de Paris.

Elle a pour but:

De faciliter le placement et l'établissement à l'étranger ou dans nos colonies de jeunes Français reconnus dignes de son patronage et justifiant de connaissances commerciales et industrielles;

Et d'assurer ainsi de nouveaux débouchés à l'industrie nationale.

A cet effet, la Société recommande soit à ses correspondants, soit aux représentants officiels de la France, les jeunes gens qui peuvent se suffire par leurs ressources personnelles; elle accorde des passages gratuits et fait des avances pécuniaires ou vient en aide, par tous autres moyens, à ceux dont la situation de fortune l'exigerait.

Les débours consentis par la Société doivent lui être remboursés par les bénéficiaires *dès qu'ils se jugent à même de le faire*, afin de permettre à la Société d'appliquer à de nouveaux candidats les rentrées ainsi effectuées.

La Société est administrée par un Conseil de cinquante membres pris pour moitié parmi les Présidents des Chambres de Commerce et des Chambres syndicales et pour moitié parmi les autres Sociétaires.

L'importance des services rendus par la Société d'Encouragement, pendant ses dix années d'existence, ressort du nombre

même des jeunes gens qui ont profité de son appui moral et pécuniaire. Le chiffre auquel s'est élevé le montant de ses allocations n'est pas moins éloquent.

Ce chiffre était, au 30 juin 1895, de 301,787 fr. 90 attribués à 286 patronnés. En outre, 129 autres patronnés ont obtenu seulement l'appui moral auquel se limitaient leurs demandes.

C'est donc à un ensemble de 415 jeunes gens que s'est étendue la protection de la Société.

Par suite des difficultés que rencontre le commerce d'exportation sur tous les points du globe et notamment chez les nations américaines, le nombre des postulants s'est sensiblement réduit dans ces derniers temps.

Préoccupé de cette situation exceptionnelle et momentanée, le Conseil d'administration s'est fait un devoir de rechercher les moyens d'y porter remède.

Dans ce but, il a décidé l'organisation de conférences destinées à éclairer la jeunesse française sur les éléments d'activité et les chances de fortune que peuvent offrir les marchés du dehors.

En second lieu, à la suite d'une proposition faite par M. Marc Maurel, membre fondateur de la Société, relativement à la création de bourses de séjour dans les pays hors d'Europe, en vue de provoquer l'expatriation de sujets d'élite, le Conseil a adopté les conclusions du rapport présenté par la Commission chargée d'examiner cette proposition.

Sans accepter entièrement les moyens indiqués par M. Marc Maurel, la Commission s'est inspirée de l'idée qui avait donné naissance à son projet et qui était de laisser aux patronnés de la Société d'Encouragement le temps suffisant pour étudier les ressources du pays où ils se fixent et pour y fonder de nouvelles maisons françaises, destinées à augmenter la vente des produits français.

« Les subsides accordés jusqu'à présent aux patronnés, disait le rapport, ont été forcément limités, destinés qu'ils étaient à leur permettre de se transporter à l'étranger et de subvenir à leurs premiers besoins; ils sont insuffisants pour les mettre à même de développer à bref délai nos relations extérieures.

» Employés à poste fixe, avec des appointements généralement modestes, ils n'ont ni le loisir ni les moyens d'étudier d'une manière approfondie les ressources du pays où ils se trouvent.

» Il semble qu'il y aurait intérêt à favoriser les voyages d'affaires dans les pays étrangers et par suite à augmenter nos subsides dans de larges proportions et pendant un laps de temps étendu.

» Ces voyages seraient d'autant plus profitables que les patron-

nés auraient une connaissance plus approfondie de la langue, des articles d'importation et d'exportation, du pays où ils se rendraient, des affaires qui s'y traitent.

» Il ne s'agit donc pas d'accorder des bourses à des jeunes gens frais émoulus de nos écoles, mais bien d'encourager d'anciens élèves de ces mêmes écoles, — sortis depuis assez longtemps pour avoir fait un stage sérieux dans des maisons de commerce ou dans des fabriques, — à devenir eux-mêmes des commerçants dans les pays d'outre-mer ou dans les colonies, en facilitant, dans une plus large mesure que par le passé, leur expatriation. »

En raison des nouveaux avantages accordés, il a semblé juste d'exiger du candidat certaines garanties.

Il doit remplir notamment les conditions suivantes :

Être ancien élève d'une École supérieure de commerce et, à la sortie de l'école, avoir été employé dans une maison de commerce pendant un an au moins;

Dans le cas où le candidat ne sortirait pas d'une École supérieure de commerce, avoir été employé dans une maison de commerce établie soit en France, ou dans les colonies et possessions françaises, soit à l'étranger, pendant au moins deux ans;

Avoir mérité un certificat et l'appui du ou des chefs de maison qui ont employé le candidat;

Connaître une ou plusieurs langues étrangères;

Dresser un programme et établir un itinéraire à soumettre au Conseil d'administration de la Société;

S'engager à envoyer régulièrement à la Société des études et des rapports détaillés, tant sur les pays visités que sur les efforts accomplis par le bénéficiaire des subsides:

S'engager moralement, en cas de succès, à rembourser partiellement ou totalement les subsides accordés.

Le Conseil d'administration se réserve tout naturellement le droit de statuer sur chaque demande.

M. Gauthiot. — Je manquerais à mon devoir comme membre de la Société d'Encouragement au Commerce d'exportation, si je ne faisais connaître le but que se propose cette Société. Très brièvement, je vais vous dire ce que veut cette Société et comment peuvent se développer les rapports qu'ont avec elle les Associations d'anciens Élèves des Écoles supérieures de commerce; comment leur collaboration mutuelle peut amener les résultats que vous semblez rechercher, c'est-à-dire le développement de l'esprit d'entreprise et de la volonté

réfléchie chez les jeunes gens qui sortent des écoles de commerce, et leur établissement à l'étranger.

Ce que les fondateurs de la Société d'Encouragement au Commerce d'exportation ont voulu : c'est faciliter le départ pour l'étranger des jeunes gens qui, par leurs aptitudes physiques et intellectuelles, sont aptes à devenir, à un moment donné, de bons négociants, s'occupant du placement des produits français et pour cela, après les avoir fait examiner par une commission spéciale, faciliter le départ de ceux qui n'auraient pas les ressources ou l'appui moral nécessaires. C'est ce qui a été fait. A l'heure actuelle, plus de quatre cents jeunes gens ont été ainsi envoyés à l'étranger ; la Société leur a fait l'avance des frais de voyage et leur a même payé des mensualités après leur arrivée à destination.

Dans ces deux ou trois dernières années — pour des causes que je n'ai pas besoin de vous énumérer, mais que vous devinez, — notre commerce extérieur s'est beaucoup ralenti, et nous n'avons pas trouvé le nombre de jeunes gens que nous aurions souhaité, de telle sorte que l'action de notre Société s'est trouvée limitée, contre notre gré. Nous avons frappé alors à la porte de l'Association des anciens Élèves des Écoles de commerce. M. Jeanne-Julien vous en a parlé tout à l'heure. Les Associations qui existent à Paris se sont mises en rapport avec nous, et nous espérons que, dans un délai aussi court que possible, nous aurons la possibilité d'atteindre plus complètement le but que nous nous sommes proposé : c'est-à-dire faciliter le départ pour l'étranger des jeunes gens qui offrent, soit par les recommandations des commerçants, soit par ce qu'ils ont fait eux-mêmes, des références suffisantes.

M. le Président. — Nous sommes très heureux de la communication que vient de nous faire M. Gauthiot. Il n'y a pas lieu d'ouvrir une discussion à ce sujet.

Je donne maintenant la parole à M. Térigi, capitaine au long cours, pour une communication sur les sections de la marine marchande des écoles supérieures de commerce.

## Les Sections de la Marine marchande des Écoles supérieures de Commerce

Par M. Térigi

Capitaine au long cours.

Ce Congrès est international, et, cependant, le vœu que je vais avoir l'honneur d'émettre se rapporte aux Écoles supérieures de Commerce de France, en particulier.

Toutefois, si MM. les Délégués des nations étrangères ici présents trouvent qu'il y a intérêt à généraliser ce vœu, s'ils pensent que les conditions de recrutement des capitaines de leur marine marchande respective et la réglementation de leurs écoles supérieures de commerce ont quelque analogie avec les situations que je vais tâcher d'exposer, je ne vois, pour ma part, aucun inconvénient à ce que chacun en fasse son profit. Je vais ainsi au-devant d'une objection qui peut m'être faite au cours de ces explications, et je demande qu'on veuille bien réserver pour la fin les observations que mes arguments pourraient soulever.

Je suis capitaine au long cours, j'ai appartenu à la marine marchande, et le désir d'être utile aux jeunes marins, à mes collègues, me fait présenter ce vœu avec le ferme espoir de le voir aboutir.

Je le crois utile non seulement aux capitaines, mais aussi aux armateurs qui leur confient leurs navires et leur fortune.

On a dit avec raison que les facteurs principaux de la prospérité d'une nation sont : l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce; et on a ajouté aussi avec plus de raison : que le commerce maritime fait les nations grandes et opulentes, c'est-à-dire puissantes et respectées.

Qu'il me soit permis de citer, comme exemple, l'Angleterre et aussi l'Allemagne, même l'Italie, qui ont créé de toutes pièces, et en quelques années, une marine marchande déjà bien prospère.

Nous ne pouvons que constater avec regret la décadence de la nôtre, et il est inutile de dissimuler que notre commerce maritime a non seulement beaucoup perdu de son importance, mais même qu'il est tributaire des marines étrangères que je viens de citer.

Je reconnais que l'État s'est beaucoup occupé d'améliorer cette situation; sa bonne volonté ne saurait être mise en doute.

Il a donné des primes à la construction, à l'armement, à la navi-

gation, à la pêche; mais on s'accorde à trouver qu'il a peu fait directement pour ceux qui se destinent à la carrière de la marine marchande et pour les capitaines, en particulier.

Depuis quelques années, j'entends parler de l'abaissement du niveau intellectuel de nos capitaines marins, et on ne voit pas, ou on ne veut pas voir, que cette situation, heureusement fort exagérée, tient plus au côté moral qu'au côté technique d'une condition, inconsidérément dépréciée par certains d'entre ceux qui seraient les plus intéressés à relever ces capitaines marins dans leur propre estime et la dignité de leur pénible et utile métier.

L'autorité de ce capitaine que, par dérision sans doute, on dit « maître après Dieu » à son bord, est discutée en tous points et à tout propos.

On ne la lui laisse entière, avec toute la responsabilité qui en découle, que lorsqu'il a la mort aux dents, lorsqu'il s'agit pour lui de quitter le dernier son navire, soit que l'incendie le dévore, soit que la mer l'engloutisse.

Mais, je me hâte de le dire, cet abaissement du niveau intellectuel des capitaines marins n'est encore qu'une menace. Je n'en veux pour preuves que de nombreuses et heureuses exceptions.

Le capitaine marin français de nos jours est encore celui qui a conduit le pavillon pacifique et civilisateur de la France sur toutes les mers du monde, en y laissant la réputation bien établie d'un marin intrépide et expérimenté, en même temps que celle d'un honnête homme.

Nos plus importantes compagnies de navigation lui confient toujours le commandement de leurs navires, concurremment avec les officiers expérimentés de la marine nationale, et leur réservent même, avec préférence, la direction de leurs agences, tant en France qu'à l'étranger. Leurs affaires n'en vont que mieux.

Cependant, il faut le reconnaître, l'avenir est menaçant.

L'avilissement du loyer du capitaine marin a eu pour conséquence obligée de détourner bien des sujets d'élite d'une profession autrefois lucrative, recherchée par des jeunes gens bien élevés, instruits et de caractère aventureux. Depuis quelques années pourtant, la diffusion de l'instruction supérieure, l'encombrement des carrières libérales, des administrations de l'État, et, enfin, les difficultés croissantes pour arriver aux écoles militaires, navales, etc., ont ramené les jeunes gens malheureux à ces concours vers la navigation, qui les attire par ses côtés brillants.

Je pense que c'est en vue d'utiliser ces intelligences cultivées, autant que pour relever la valeur du capitaine marin auprès des

armateurs, que l'État a créé deux classes de capitaines, en augmentant sensiblement la somme des connaissances théoriques exigées pour en obtenir le brevet; qu'il a permis aussi à des jeunes gens n'ayant jamais navigué d'obtenir un certificat d'élève-capitaine, qui déjà les place, dans leur navigation au commerce, au-dessus de l'ancien pilotin ou novice, et, au service de l'État, au-dessus du matelot de troisième classe, dans une situation qui tient un peu de celle de l'aspirant-auxiliaire, qu'on a supprimé à tort.

C'est du moins dans ce dernier but qu'on a déjà créé à Marseille, à l'École supérieure de Commerce, une section de la marine marchande, où les jeunes gens brevetés jouissent de l'avantage de ne faire qu'une année de service à l'État, dans les conditions particulières dont nous venons de parler.

En outre, ces mêmes jeunes gens ne sont pas tenus, au même titre que les candidats admissibles aux Écoles Polytechnique, Navale et Saint-Cyr, de présenter à l'examen de capitaine, ou élève-capitaine de la marine marchande, certaines parties du programme auxquelles ils sont censés avoir répondu avec succès.

Il est certain qu'avec le temps, qui donne l'expérience, ces jeunes gens pourront devenir de bons capitaines.

Que dans de pareilles conditions ils ne manqueront pas de s'imposer à la considération de leurs armateurs par leur valeur personnelle, surtout si le Gouvernement, achevant son œuvre de défense nationale et utilisant le patriotisme et le courage réfléchi des marins du commerce, donne aux capitaines marins, dans l'armée navale de réserve, des grades qui ne seront pas fictifs, comme celui d'enseigne auxiliaire, auquel tout capitaine au long cours a droit, *s'il est levé pour le service de l'État,* c'est-à-dire jamais.

C'est l'avènement de ce progrès utile, même au commerce maritime, qu'il faut faciliter en adoptant le vœu que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Il faut donc créer une section spéciale à l'École supérieure de Commerce et d'Industrie, où les jeunes gens pourront acquérir les connaissances nécessaires qui leur permettront de se servir avec assurance d'un navire qui n'est plus du tout l'ancien voilier en bois.

Il faut qu'ils connaissent mieux les lois et conditions de stabilité, de résistance, d'évolution des navires actuels, la régulation si délicate des compas et autres instruments de navigation.

Enfin et surtout, qu'ils puissent, le cas échéant, suppléer avec autorité les mécaniciens directement placés sous leurs ordres.

C'est sur ce point, Messieurs, que je désirerais aussi appeler toute votre attention, et voici pourquoi je juge utile qu'on ne se contente pas de projeter la création, au Havre et à Bordeaux, d'une section d'enseignement théorique pour les jeunes marins, comme celle de Marseille.

Le bateau à vapeur est devenu un composé de machines.

L'importance du personnel attaché à ces machines est devenue telle qu'elle met souvent en échec, même à la mer, l'autorité du capitaine, que la loi veut si grande. Aussi voit-on aujourd'hui la plupart des armateurs, je ne dis pas des grandes compagnies, prendre des capitaines d'armement parmi les mécaniciens, qui deviennent ainsi à terre les supérieurs influents du personnel naviguant.

C'est l'intérêt de ces armateurs d'agir ainsi, car ce capitaine d'armement est en même temps leur ingénieur, du moins tant que le capitaine ne sera pas mécanicien.

Dans ces conditions, il arrive, plus souvent qu'on ne croit, qu'il s'établit à bord une dualité de commandement, source de discorde, d'indiscipline on ne peut plus préjudiciable à la bonne direction du navire et des intérêts de l'armement.

Le plus souvent aussi le capitaine, « maître après Dieu, » est sacrifié au mécanicien.

Ces réflexions, faites à temps par les jeunes gens, refroidissent fortement leur enthousiasme du premier moment et leur font abandonner le métier de marin.

J'estime donc, en conséquence, que le capitaine doit devenir mécanicien, ou que le mécanicien doit devenir capitaine.

Lequel des deux est le plus propre à cette transformation?

La réponse n'est pas douteuse, c'est le capitaine.

En effet, il est facile de se rendre compte en parcourant les programmes d'examens des capitaines de 1re et 2e classe, d'élèves-capitaines de la marine marchande (18 septembre 1893) et ceux des mécaniciens de 1re et 2e classe de la même marine (2 février 1893) que les connaissances théoriques en mathématiques, physique, etc., sont bien plus élevées pour les capitaines que pour les mécaniciens.

Un capitaine doit même répondre à des questions qui impliquent des connaissances en machine suffisantes pour, au besoin, mettre en marche et manœuvrer une machine du type ordinaire.

Que manque-t-il à ce marin? Des connaissances pratiques, savoir chauffer, tenir la pression, régler les tiroirs, mettre de niveau les arbres, en un mot faire au besoin une réparation provisoire.

Mais l'École supérieure de Bordeaux, dans sa section industrielle,

fait tous les ans des mécaniciens, elle possède tout l'outillage nécessaire à une école des arts et métiers.

Et, tandis que le capitaine peut ainsi devenir un mécanicien très suffisant et même bon, s'il veut s'en donner la peine, je ne vois pas à quelle école un mécanicien pourra apprendre à devenir ce qu'on appelle un marin expérimenté, un bon manœuvrier.

Il faudrait pour cela qu'il naviguât sur le pont pour acquérir cette pratique qui ne s'apprend pas dans les livres ou devant l'établi et qui fait que d'un coup d'œil, et sans balancer, le marin sait s'il faut venir sur un bord ou sur l'autre pour éviter un danger, comment il convient d'atterrir, comment on conserve son sang-froid dans des circonstances où le salut de tous dépend de l'expérience et du coup d'œil de celui qui a navigué sur la passerelle, sous le soleil ou les étoiles, par temps clair, sombre ou brumeux et non dans les chambres de chauffe ou de machine à fond de cale.

Du reste, l'expérience a été faite par l'État et n'a pas du tout réussi; le Gouvernement a fait une situation plus enviable aux mécaniciens dans leur spécialité et ils la méritent à tous égards.

Quoi qu'il en soit, les jeunes gens qui sortiront de la section dont nous souhaitons la création seront à même de choisir leur voie. Ils pourront être, par la suite, ou des capitaines ou des mécaniciens.

Dans la situation que j'occupe à Bordeaux, j'ai pu tout au moins connaître la nomenclature des matières requises aux programmes :

1° des capitaines ou élèves-capitaines de 1re et de 2e classe;

2° des mécaniciens de 1re et de 2e classe, de la marine marchande;

3° des élèves de l'École supérieure de Commerce de Bordeaux.

Si ce vœu était adopté en principe, aussi bien par le Congrès que par le Gouvernement, il suffirait, à mon avis, qu'une commission spéciale étudiât un projet de programme empruntant à chacun des programmes ci-dessus les matières nécessaires pour former un bon capitaine, en même temps qu'un bon mécanicien.

L'École supérieure de Commerce possède des professeurs qui pourront se charger des cours, et la question pécuniaire ne me paraît pas un obstacle insurmontable, de nature à empêcher la réalisation de ce progrès dont l'utilité ne peut être contestée.

Je prie donc le Congrès de vouloir bien adopter le vœu que je formule ainsi :

*Le Congrès émet le vœu :*

*1° Qu'il soit créé dans les Écoles supérieures de Commerce en général, du Havre et de Bordeaux en particulier, une section spé-*

*ciale pour préparer les jeunes gens aux examens de capitaines et élèves-capitaines de la marine marchande de 1re et de 2e classe;*

*2° Que dans cette section il soit enseigné, en outre, les connaissances théoriques et pratiques particulièrement exigées pour l'examen des mécaniciens de la marine marchande de 1re et de 2e classe,*

*De manière que les jeunes gens, pourvus du brevet supérieur à la sortie de ces cours, puissent concourir aussi bien au brevet définitif d'élève-capitaine et capitaine, qu'à celui de mécanicien, avec les avantages que donne déjà aux jeunes marins le décret tout récent du 10 avril 1895, dont les dispositions seraient appliquées à ceux qui choisiraient la carrière de mécanicien.*

M. Moreau. — J'appuie de toutes mes forces le vœu de mon honorable collègue et ami, M. Térigi, capitaine de port à Bordeaux. Nous sommes dans cette situation qu'il ne faut pas cacher : il s'est créé à Marseille une excellente École pour préparer des élèves à la marine marchande. C'est certainement une bonne institution, à la condition qu'elle soit généralisée. Vous comprenez, en effet, la difficulté qu'éprouveront les jeunes gens qui habitent le littoral de la Manche ou de l'Océan pour aller jusqu'à Marseille. Il est nécessaire que Le Havre et Bordeaux, tout au moins, soient dès maintenant incités à créer cette école de capitaines au long cours, au point de vue de l'étude des machines.

Le but de cette École est de donner aux jeunes gens des connaissances théoriques nécessaires pour qu'ils puissent utiliser les cinq années d'embarquement auxquelles ils sont contraints par la loi, avant d'obtenir le grade de capitaine au long cours. Aujourd'hui, grâce aux progrès faits, la plus grande partie — je dirai même la totalité — de ces connaissances peuvent être acquises dans des écoles spéciales, dans les écoles de commerce, par exemple. Si on ne crée pas ces écoles à bref délai, le nombre des capitaines au long cours va diminuer considérablement en France; le recrutement en est déjà difficile, et un jour viendra certainement où l'on aura à regretter de n'avoir pas fait assez tôt cette création, qui me paraît indispensable.

M. Georges Paulet. — Ce que demandent MM. Térigi et Moreau, c'est, si je ne me méprends, l'organisation à Bordeaux d'une section de marine marchande analogue à celle qui fonctionne déjà à l'École de commerce de Marseille. En principe, un vœu semble plutôt devoir viser une nouveauté que la simple extension de ce qui est déjà en voie de réussite, et peut-être l'intervention du Congrès n'est-elle pas bien nécessaire pour provoquer, au Havre ou à Bordeaux, l'application du régime déjà organisé à Marseille. Une demande des écoles intéressées et une décision du Ministre du Commerce suffiraient à la solution cherchée.

M. le Président. — Je me permets de faire observer à la Section que, dans la proposition qui nous est faite, il s'agirait de créer une école pour former des capitaines, mais des capitaines qui fussent mécaniciens. Il me semble, dès lors, que cette question eût dû être soumise de préférence à la Section industrielle. Je la considère, pour ma part, comme très intéressante, et je suis tout porté à demander la généralisation des sections destinées à former, dans les écoles de commerce, des capitaines au long cours; mais je crois nécessaire, en ma qualité de président d'une Section commerciale, de faire cette remarque.

On ne nous demande pas, en effet, un vœu en faveur de la formation de capitaines capables de faire des affaires, mais de capitaines sachant conduire un navire. Ce serait donc, je le répète, à la Section industrielle à examiner cette question.

M. Térigi. — A la Section industrielle on m'a dit : Ce n'est pas ici que vous devez présenter votre vœu. Dans ces conditions, je vous avoue que je suis fort embarrassé.

M. le Président. — Si la Section industrielle a commis une erreur, nous n'en sommes pas responsables.

M. Moreau. — Il n'en serait pas moins regrettable que, pour ce motif, on fît avorter une question de cette importance.

La création de ces écoles est absolument indispensable au point de vue maritime, et je crois pouvoir dire que M. Térigi s'est fait ici le porte-parole de la Marine tout entière.

M. le Président. — Nous sommes tous d'accord sur l'utilité de la création réclamée par M. Térigi.

Je donne la parole à M. Jeanne-Julien qui l'a demandée; mais je le prie de ne pas développer une thèse sur laquelle nous sommes d'accord, mais de parler simplement sur le point suivant : Devons-nous, à la Section commerciale, accepter le vœu de M. Térigi ou le repousser?

M. Jeanne-Julien. — C'est précisément à cette question que je vais répondre. Il me semble que, par certains côtés, cette proposition se rattache à notre Section. Nous avons une école de commerce dans laquelle on enseigne l'armement: c'est l'École de Marseille; par conséquent, je trouve naturel qu'on cherche à appliquer cet enseignement spécial dans d'autres écoles supérieures de commerce.

M. le Président. — On ne nous a pas demandé d'enseigner l'armement, mais de former des capitaines.

M. Térigi. — J'ai demandé que l'on prît dans les programmes des écoles de commerce les éléments nécessaires pour former des capitaines au long cours qui soient mécaniciens, si le cas l'exige.

M. le Président. — Mais cela existe déjà.

M. Merckling. — M. Terigi doit le savoir d'autant mieux qu'il a déjà été plusieurs fois membre du jury des examens de sortie de l'École supérieure de Commerce de Bordeaux.

M. Térigi. — Je suis même un des examinateurs pour les capitaines au long cours, et c'est précisément parce que j'ai vu les résultats obtenus à l'École d'Hydrographie que je vous

soumets mon vœu. Il y en a, en effet, à cette École, des candidats au cabotage qui ne connaissent pas le français, qui ne connaissent même pas les principes de l'arithmétique; et, à côté des jeunes gens qui ont navigué, qui ont une instruction assez développée, mais qui sont obligés de revoir la géométrie et les autres matières du programme, il y a aussi des jeunes gens déclarés admissibles aux écoles supérieures de l'État : à l'École Polytechnique, à l'École Navale. Ces éléments divers se retardent les uns les autres, et les élèves en arrivent à ne rien savoir en sortant de cette École, qui puisse s'appliquer à la pratique de la navigation à vapeur.

M. Bourrié. — Je n'ai qu'un mot à dire. M. Térigi demande la création d'une section spéciale pour la formation de capitaines mécaniciens à l'École de Commerce de Bordeaux. La chose est très possible, puisque nous avons ici une section industrielle. On peut donc, au point de vue scientifique, donner le plus grand développement à cet enseignement. Nous avons, de plus, au point de vue pratique, une installation de machines qui ne laisse rien à désirer.

M. Moreau. — Il semble que tout le monde soit d'accord sur ce point : qu'il y a quelque chose à faire! Il ne s'agit que de déterminer à quelle Section, commerciale ou industrielle, on doit s'adresser. M. le Président du Congrès, qui vient d'entrer, pourrait nous tirer d'embarras à cet égard.

M. Saignat. — Puisque vous voulez bien me faire l'honneur de me demander mon avis sur cette question, je pense que cela intéresse les deux Sections à la fois *(Applaudissements)*, parce qu'il y a deux points différents dans la proposition de M. Térigi. Il y a un côté commercial, puisqu'il s'agit de capitaines au long cours. Or, le rôle de capitaine au long cours est essentiellement un rôle commercial. Par conséquent, tout ce qui contribue à la formation du capitaine au long cours contribue aussi au développement de notre commerce.

Il est indiscutable qu'il y a aussi un côté industriel dans

cette proposition. Il importe, en effet, d'apprendre au capitaine au long cours certaines données mécaniques, la conduite des machines à vapeur, les questions d'approvisionnement, de combustibles. Ce n'est pas là une opération commerciale, mais une opération industrielle.

La proposition de M. Térigi peut donc être discutée dans l'une et l'autre section. Comme la Section industrielle vient de lever sa dernière séance, il faut ou discuter ici la question ou la repousser. Comme je pense qu'en toute chose on doit d'abord être pratique, je suis d'avis que vous devez examiner cette question.

M. Merckling. — D'après l'observation fort judicieuse de M. le Président du Congrès, la question qui se pose pour nous est celle-ci : Faut-il ou non émettre un vœu sur la proposition de M. Térigi ?

M. Georges Paulet. — Je voudrais, pour abréger la discussion, demander à M. Térigi quelques éclaircissements. Considère-t-il que les dispositions du décret du 10 février 1895, actuellement en vigueur, répondent aux desiderata qu'il a exposés ?

M. Térigi. — Les dispositions du décret du 10 février 1895 sont essentiellement en faveur des jeunes gens qui sortent de l'École de Marseille, en ce sens que ces élèves peuvent se présenter à l'examen de capitaines de 1re et de 2e classe sans être interrogés de nouveau sur les connaissances théoriques auxquelles ils sont censés avoir satisfait. Ils sont même plus favorisés que les élèves admissibles à l'École Polytechnique et à l'École Navale qui ne peuvent jouir de cette faculté que dans une mesure restreinte.

M. Georges Paulet. — Est-ce que le programme officiel élaboré par le Ministère de la Marine donne satisfaction à M. Térigi, en ce qui concerne la double préparation du futur capitaine et du futur mécanicien ?

M. Térigi. — Parfaitement.

M. GEORGES PAULET. — Étant donné que l'École de Marseille applique déjà ce programme, M. Térigi demande-t-il autre chose que la création à Bordeaux d'une section analogue à celle de Marseille?

M. TÉRIGI. — Avec cette addition, c'est que l'on ne préparera pas seulement des capitaines, mais en même temps des mécaniciens, puisque nous avons une École industrielle qui peut parfaitement former des mécaniciens et qui donne des brevets.

Un capitaine devra savoir chauffer, suffisamment ajuster une pièce, caler, régler une machine, la mettre en marche, en un mot s'en servir utilement.

M. COMBES. — Il me semble que c'est à tort que M. Térigi signale, dans l'enseignement qui se donne à Marseille, une lacune qui aurait pour résultat fâcheux de préparer les jeunes gens d'une façon insuffisante au point de vue du rôle qu'ils sont appelés à jouèr plus tard comme mécaniciens. Nous avons un cours très sérieux de mécanique du navire : je crois que c'est l'un des principaux. Nous avons aussi un cours de « Théorie et description des Machines » et un autre de « Conduite et entretien des Machines ». Tous ces cours sont faits de façon fort remarquable, et je crois qu'il serait difficile de désirer quelque chose de mieux, théoriquement s'entend.

M. TÉRIGI. — Je m'intéresse surtout au point de vue pratique. Vous n'avez pas à Marseille de section industrielle, vous ne pouvez pas former de mécaniciens.

Les mécaniciens n'ont pas à connaître la mécanique du navire. La théorie c'est beaucoup et ce n'est pas grand'chose sans la pratique. Que fait-on « à bord » si ce n'est de la pratique?

M. GEORGES PAULET. — En définitive, on trouve, si je ne me trompe, que la section de marine marchande telle qu'elle est actuellement organisée à Marseille, est insuffisante et qu'il faudrait la compléter par un enseignement pratique de mécanique. Le jour où les Écoles de Commerce de Bordeaux ou

du Havre seront désireuses de créer une section de marine marchande analogue à celle de Marseille, ils n'auront qu'à s'adresser au Ministre du Commerce, qui sera heureux, je n'en puis douter, d'examiner leurs demandes, comme il a examiné précédemment celle de l'École de Marseille. Peut-être même pourront-elles alors obtenir l'adjonction d'un enseignement pratique de mécanique. En tout cas il y a lieu à étude spéciale pour Bordeaux, à étude spéciale pour Marseille; mais il ne paraît pas que le Congrès soit appelé à émettre un vœu d'ordre général.

M. Térigi. — C'est parce que, dans la pratique, je sens qu'il faut que le capitaine soit mécanicien, que je demande, si on installe à Bordeaux une section de la marine marchande, qu'on y adjoigne une école pratique pour former des mécaniciens.

M. Combes. — Je serais heureux de savoir quels sont les moyens pratiques que propose M. Térigi pour arriver à compléter l'enseignement de la mécanique.

M. le Président. — Le grand défaut de la proposition de M. Térigi, c'est qu'elle arrive à onze heures et demie; sans cela on l'écouterait avec plus d'intérêt.

Je suis obligé de vous dire que les membres de votre Bureau travaillent depuis cinq heures du matin. Nous avons encore à achever le rapport général, à coordonner les vœux qui ont été présentés. C'est pour cela que j'exprime à M. Térigi nos excuses de ne pas donner à la question qu'il nous soumet tout le développement qu'elle comporte. Je crois que M. Térigi ferait mieux de proposer cette question à un prochain Congrès. Nous y donnons toute notre approbation; mais c'est tout ce que nous pouvons faire: nous n'avons pas le temps d'étudier les conditions requises pour former un bon capitaine de navire.

M. Isaac. — M. Paulet nous a dit tout à l'heure que si les Chambres de Commerce du Havre ou de Bordeaux désiraient ajouter à l'enseignement commercial qu'elles donnent dans

leur École, une section de marine marchande comme à Marseille, elles le pouvaient. Le Congrès n'a qu'à prendre acte de cette déclaration, qui est de nature à donner toute satisfaction à M. Térigi.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous demande à nouveau pardon d'être obligé d'écourter cette discussion. La Section me rendra cette justice que j'ai cherché pendant toute la durée de nos travaux à donner la parole à tous ceux qui l'ont demandée. Chacun a pu exprimer sa pensée. Quant à moi, je me suis appliqué le mieux possible à diriger vos débats.

Malgré tout l'intérêt que présente la proposition de M. Térigi, je l'engage à la présenter dans un autre Congrès.

M. POLLET. — Nous ne pouvons terminer nos travaux sans présenter à M. le Président nos remerciements pour la compétence et l'impartialité avec lesquelles il a dirigé nos débats. *(Applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT. — J'ajouterai, Messieurs, que la tâche ne m'a pas été difficile, parce que j'ai été secondé par tout mon auditoire. J'ai grand plaisir à constater que j'ai trouvé partout compétence et bon vouloir. Ce qui m'a le plus frappé — je tiens à le dire ici, — c'est que j'ai rencontré le plus grand désintéressement. Les délégués de tous les pays sont arrivés à nous et nous ont dit, aussi consciencieusement que possible, ce qui se passe chez eux, nous ont signalé les avantages et les inconvénients qu'ils avaient reconnus, pour nous inviter à profiter de leur propre expérience. C'est là un spectacle qui m'a beaucoup touché. *(Applaudissements répétés.)*

M. ENRICO CORDELLI. — Avant que nous terminions nos travaux, je tiens, Messieurs, à m'associer de tout cœur, au nom de mes confrères d'Italie, aux paroles prononcées par M. Pollet. Je présente à M. le Président et à MM. les Membres du Bureau mes sincères remerciements. *(Applaudissements.)*

La séance est levée à onze heures vingt minutes.

# IV

# APPENDICE

# Organisation de l'Enseignement technique dans le royaume des Pays-Bas

Par D. DE LOOS

Docteur ès sciences, Directeur de l'École moyenne supérieure à cours quinquennal de Leyde, Président de la Commission néerlandaise pour l'Exposition universelle d'Anvers.

## Section : Enseignement, 1894.

La loi sur l'enseignement secondaire date du 2 mai 1863; elle est donc depuis plus de trente ans en vigueur. Au commencement de ce siècle, il n'existait pas, à proprement parler, d'enseignement secondaire dans notre pays; toutes les écoles se rattachaient soit à l'enseignement primaire, soit à l'enseignement supérieur, qui, outre les universités, comprenait les écoles dites « latines » et les gymnases (lycées).

L'enseignement secondaire a pour but de donner aux nombreux représentants de la classe moyenne, auxquels l'enseignement primaire ne suffit pas, les connaissances générales dont ils auront besoin dans la vie, et de les préparer plus ou moins aux professions commerciales et industrielles.

Mais l'enseignement moyen ne devra pas seulement former de futurs agriculteurs, industriels ou commerçants, il aura pour but de donner aux élèves une culture générale dans le sens le plus large du mot. Voilà, dans l'esprit du Ministre Thorbecke, le but principal auquel devaient aspirer les établissements d'enseignement secondaire que l'État se proposait d'organiser: une culture générale qui rendît le plus de services possible dans les professions les plus diverses; cet enseignement n'aura pas telle ou telle industrie en vue, les écoles ne seront pas transformées en ateliers, mais les facultés des élèves seront développées de manière à ce que les connaissances acquises puissent être appliquées à la pratique.

Ce caractère général, dont nous avons parlé, convient surtout aux grandes catégories d'établissements d'enseignement moyen, car l'École Polytechnique, l'École d'Agriculture, les écoles des arts et métiers, qui se rattachent aussi à l'enseignement moyen, préparent leurs élèves à l'exercice de professions spéciales.

D'après la loi, les écoles d'enseignement moyen se répartissent comme suit :

1° *Les écoles moyennes inférieures (burgerscholen)* destinées en premier lieu à la classe ouvrière et à la classe agricole : elles se divisent en écoles du jour et en écoles du soir.

2° *Les écoles moyennes supérieures (hoogere burgerscholen);* elles ont pour but de donner un certain degré de culture générale aux classes aisées de la bourgeoisie qui, généralement, ont plus le loisir de développer leurs facultés que les artisans ou les petits laboureurs; elles se divisent en écoles moyennes supérieures à cours *quinquennal* et en écoles moyennes supérieures à cours *triennal.*

### *Écoles moyennes inférieures.*

Conformément à l'article 13 de la loi du 2 mai 1863, les écoles moyennes inférieures sont destinées essentiellement aux jeunes gens de la classe ouvrière et de la classe agricole; elles sont divisées en *écoles du jour* et *écoles du soir.*

ÉCOLES DU JOUR. — L'école du jour comprend un cours de deux ans. On y enseigne :

*a)* Les mathématiques; *b)* les premiers éléments de la mécanique théorique et appliquée et de la théorie des machines; *c)* ceux de la physique et de la chimie; *d)* ceux de l'histoire naturelle; *e)* ceux de la technologie ou de l'agronomie; *f)* les éléments de la géographie; *g)* ceux de l'histoire; *h)* ceux de la langue hollandaise; *i)* des notions d'économie sociale; *k)* le dessin artistique et linéaire; *l)* la gymnastique.

Le Conseil communal opte entre l'enseignement de la technologie ou celui de l'agronomie; il peut aussi faire enseigner ces deux branches simultanément. Outre les branches mentionnées ci-dessus, il peut ajouter au programme l'enseignement du modelage et d'une langue étrangère.

Le Conseil décide lesquelles des branches mentionnées ci-dessus seront enseignées à l'école du soir.

Dans chaque commune dont la population excède dix mille âmes, le Conseil communal est tenu d'établir au moins *une* école moyenne inférieure, école du jour et du soir. Cette école pourra être annexée à une école primaire.

Au cas où la population d'une commune serait tellement éparse que l'école en serait probablement peu fréquentée, ou s'il a été pourvu d'autre manière aux besoins de l'enseignement, le Roi (la

Reine) peut dispenser la commune des prescriptions du premier alinéa du présent article.

S'il est bien évident qu'une école du soir suffit aux besoins d'une commune, le Roi (la Reine) peut dispenser celle-ci de l'obligation d'établir une école moyenne du jour, mais pour un nombre limité d'années seulement. En ce cas, l'enseignement de l'école du soir se répartira sur un cours de deux ans, et le Roi (la Reine) décidera, le Conseil communal entendu, lesquelles des branches mentionnées à l'article précédent l'enseignement comprendra.

Déjà, au cours des discussions sur cette loi, quelques membres de la Deuxième Chambre des États Généraux firent remarquer que les écoles moyennes inférieures ne seraient pas fréquentées par les jeunes gens auxquels elles sont destinées. Et cette prévision s'est plus ou moins réalisée pour les *écoles du jour*, dont l'état n'a jamais été florissant. En 1874, il y avait encore, il est vrai, des écoles du jour à Amsterdam, la Haye, Groningue, Leeuwarden et Utrecht; mais le total des élèves de toutes ces écoles réunies ne dépassait pas le chiffre de 347, et, à présent, il n'y a plus, dans les Pays-Bas, qu'une seule école du jour, celle de Leeuwarden. Des 347 élèves dont nous avons parlé plus haut, il n'y en avait que 119 qui sortaient de la classe ouvrière, et parmi eux il y en avait beaucoup qui, en quittant l'école, ne choisissaient pas un métier. Si, en ce qui concerne la formation des futurs artisans, les écoles du jour n'ont pas répondu à ce qu'on en attendait, on peut dire que leur influence sur la classe agricole a été entièrement nulle.

ÉCOLES DU SOIR. — On n'en peut pas dire autant, heureusement, des écoles du soir; ces écoles sont en ce moment au nombre de 37, voir ci-contre le tableau I; quelques-unes d'entre elles seulement ont un cours de deux ans; plusieurs ont un cours de trois ans; quelques-unes même ont un cours de six ans, telles que celles de Rotterdam, de Leyde et de Groningue.

L'école de *Rotterdam*, qui fait fonction d'école du soir, porte le nom d'« Académie des Beaux-Arts et des Sciences techniques »; cet établissement a reçu un développement tel que le nombre des professeurs s'élève au chiffre de 55. Outre les branches prescrites par la loi, on y enseigne le modelage, l'anatomie, l'histoire de l'architecture, celle de la sculpture et le dessin horticultural. Le nombre des professeurs des différentes branches du dessin est de 36. La subvention de la Ville de Rotterdam pour l'année 1893 a été de fl. 45,450; le total des frais monte à fl. 51,450 et le total des traitements des professeurs à fl. 41,667. Pendant l'année

**Tableau I. — Les Écoles.**

| PROVINCES | COMMUNES | DÉNOMINATION de L'ÉCOLE | ANNÉE de la FONDATION | DURÉE du COURS EN ANNÉES | TAUX de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE |
|---|---|---|---|---|---|
| Brabant | Bois-le-Duc. | Éc. moy. inf. du soir. | 1889 | 3 | Aucune. |
| | Tilbourg. | — — | 1870 | 2,6 | fl. 1.50 par année. |
| | Breda. | — — | 1867 | 3 | Aucune. |
| Gueldre | Nimègue. | — — | 1865 | 5 | fl. 4 p. a. |
| | Zutphen. | — — | 1864 | 3 | fl. 2 p. a. |
| | Tiel. | — — | 1870 | 3 | fl. 6 p. a. |
| Hollande méridionale | La Haye. | — — combinée avec l'éc. professionnelle. | 1883 | 2 | fl. 3 p. a. |
| | Rotterdam. | Académie des Beaux-Arts et des Sciences techniques | 1851 | 6 | fl. 3 ou fl. 5 p. a. |
| | Leyde. | Éc. moy. inf. (libre) du soir | 1864 | 6 | fl. 2.50 à fl. 16 p. a. |
| | Dordrecht. | Éc. moy. inf. du soir. | 1866 | 4 | fl. 3 p. a. |
| | Delft. | — — | 1864 | 3 | Aucune. |
| | Schiedam. | — — | 1869 | 4 | fl. 4 p. a. |
| | Gouda. | — — | 1866 | 5 | fl. 3 p. a. |
| | Kralingen. | — — | 1882 | 2 | fl. 6 ou aucune. |
| | Gorcum. | — — | 1871 | 2 | fl. 3 p. a. |
| Hollande septentrionale | Amsterdam. | 1re — — | 1868 | 3 | fl. 4 p. a. |
| | id. | 2e — — combinée avec l'éc. professionnelle. | | | fl. 4 p. a. |
| | Harlem. | Éc. moy. inf. du soir. | 1864 | 4 | fl. 4 p. a. |
| | Helder. | École industrielle | 1857 | 4 | fl. 3 p. a. ou auc. |
| | Zaandam. | Éc. moy. inf. du soir. | 1866 | 4 | fl. 5 p. a. |
| | Alkmaar. | — — | 1869 | 4 | fl. 2.50 à fl. 5 p. a. ou aucune. |
| | Hoorn. | — — | 1877 | 4 | fl. 3 p. a. |
| | Enkhuizen. | — — | 1870 | 3 | fl. 3 p. a. |
| Zélande | Middelbourg | — — | 1867 | 3 | fl. 3 p. a. |
| | Flessingue. | — — | 1869 | 2 | fl. 4 p. a. |
| | Zierikzee. | — — | 1869 | 2 | fl. 4 p. a. |
| | Goes. | — — | 1865 | 3 | fl. 4 p. a. |
| Utrecht | Utrecht. | — — | 1868 | 3 | fl. 2 p. a. |
| | Amersfort. | — — | 1871 | 3 | fl. 2 p. a. |
| Frise | Leeuwarden. | Éc. moy. inf. du jour et du soir | 1860 | 2 | fl. 5 p. a., l'école du soir aucune. |
| | Harlingen. | Éc. moy. inf. du soir. | 1865 | 2 | Aucune. |
| Overijsel | Zwolle. | — — | 1868 | 2 | fl. 6 p. a. |
| | Deventer. | — — | 1865 | 3 | fl. 2.50 p. a. |
| | Kampen. | — — | 1868 | 2 | Aucune. |
| Groningue | Groningue. | — — | 1866 | 5 | fl. 5 p. a. |
| Limbourg | Maestricht. | — — | 1867 | 3 | fl. 3 p. a.; pour quelq. branches fl. 0.75 et fl. 1.50 |

scolaire 1892-93 — le 1er janvier 1893, — les cours du soir étaient suivis par 1,014 élèves; les cours de dessin artistique et de dessin d'ornements de l'après-midi, par 87; les cours A du jour, de peinture et de modelage par 46; le cours B du jour, de dessin architectural, par 18, les cours du matin (en été), de dessin artistique et d'art décoratif, par 57, et ceux de dessin horticultural, par 15 élèves. Au commencement de l'année scolaire 1892-93, le total des élèves pour toutes les branches était de 1,099.

Cette année scolaire a vu l'extension du programme d'études en ceci qu'aux différentes branches d'enseignement on a ajouté un cours qui a pour but de former de futurs mécaniciens. Les branches d'enseignement pour ceux qui désirent obtenir un diplôme de mécanicien sont les suivantes: anglais, arithmétique, algèbre, géométrie, mécanique, physique, dessin artistique et linéaire.

L'école moyenne du soir de *Leyde* est représentée par l'école de la Société dite *Mathesis Scientiarum Genitrix.* Cette école date de 1785 déjà; à l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement moyen, la Société sus-nommée fonda une école du soir à cours de deux ans. Il y avait ainsi parallèlement deux établissements; comme ils ne répondaient pas aux besoins de la classe ouvrière, on résolut, en 1871, de les fusionner pour n'en former qu'une seule et même école. Cette école très florissante reçoit de la commune une subvention annuelle de fl. 6,900 et de la province de fl. 1,000; les autres frais qui se montent à la somme d'environ fl. 2,750, sont couverts par les écolages et par les contributions des donateurs. Outre les branches obligatoires pour toute école moyenne du jour, on y enseigne l'ornementation, le modelage, l'art architectural, l'architecture hydraulique. Dans les classes supérieures, on fait la part très large au dessin.

L'école de *Groningue* possède un cours triennal où l'on enseigne le dessin, l'arithmétique, la physique et le hollandais. Cet enseignement est destiné à tous ceux qui désirent avoir un degré d'instruction supérieur à celui qu'ils peuvent acquérir à l'école primaire, et qui, par le fait qu'ils passent leurs journées soit à l'atelier, soit au magasin, ne sont pas dans la possibilité de suivre les leçons des autres écoles. Une école du soir pour les artisans, véritable école professionnelle, se rattache à cette école; dans l'enseignement du dessin on tient compte de l'état exercé par les élèves, et l'on tâche, autant que possible, qu'il réponde à leurs besoins; quelques heures sont, en outre, consacrées aux mathématiques et à la mécanique; le cours est de deux ans. Groningue possède aussi une école de dessin d'enseignement professionnel

supérieur où l'on enseigne l'arithmétique, le dessin linéaire et architectural et le modelage.

L'école moyenne du soir de *Tilbourg* comprend deux sections: on enseigne dans la première section les branches habituelles du soir; dans la deuxième section, qui compte six classes, on enseigne le dessin artistique et linéaire, le dessin architectural et le dessin de machines.

L'école moyenne du soir de *la Haye* a été fondée pour les jeunes gens, qui, pendant la journée, sont retenus par l'exercice de leur métier. On y enseigne le hollandais, les mathématiques, la physique, la mécanique et le dessin, tant artistique que linéaire. Cette école compte actuellement 90 élèves; mais il y a encore à la Haye, outre l'école professionnelle qui compte 195 élèves, un cours de dessin pour les ouvriers adultes, cours pratique surtout et répondant aux besoins spéciaux des élèves; le nombre de ceux-ci s'élève à 42 (voyez les écoles de dessin). La subvention annuelle de la Ville de la Haye à l'école moyenne du soir est de fl. 4,000.

L'école d'*Utrecht* a un cours triennal, mais elle possède, en outre, cinq cours théoriques pour l'enseignement industriel, savoir :

*a)* Pour les charpentiers et les maçons; *b)* pour les forgerons, les fabricants d'instruments, etc.; *c)* pour les ébénistes et les tailleurs de pierre; *d)* pour les orfèvres, les sculpteurs, les stucateurs, etc.; *e)* pour les peintres, les lithographes, etc.

Pendant l'année scolaire actuelle, 1893-94, les cours de l'école du soir sont suivis par 337 élèves, et les cours spéciaux par 88. L'école du soir forme avec la classe préparatoire un cours de quatre ans; la dernière année, on enseigne aussi, outre les branches ordinaires, le modelage et la peinture (imitation de bois et de marbre). On a réuni à l'école du soir une école d'architecture qui se charge de l'enseignement professionnel. Et, enfin, il y a encore une autre école qui relève de l'école du soir, c'est une école populaire de dessin, qui a pour but d'enseigner le dessin à des élèves de toutes les conditions. Cette école est plus ou moins une institution indépendante, en ce sens qu'elle admet aussi des élèves qui ne suivent pas les cours de l'école du soir ou ne les ont jamais suivis; les cours de cette école étaient suivis, en décembre 1893, par 206 élèves masculins et 22 élèves féminins.

Il résulte donc de ce qui précède que, dans plusieurs villes, l'école moyenne inférieure du soir a pris, sous le rapport de l'enseignement, une extension non prévue ou non prescrite par la loi; il est juste d'ajouter que plusieurs communes, que nombre d'habitants s'imposent les plus grands sacrifices pour arriver à ce but; c'est ce qui ressort du tableau II (l'année scolaire 1891-92).

## Tableau II. — Les Professeurs.

| COMMUNES | DÉNOMINATION de L'ÉCOLE | NOMBRE des PROFESSEURS: Enseignant aussi à une école moyenne supérieure. | Pas enseignant à une école moyenne supérieure. | TOTAL | TRAITEMENT DU DIRECTEUR | TRAITEMENT des PROFESSEURS: Jusque fl. 400. | Au-dessus de fl. 400 jusque fl. 800. | Au-dessus de fl. 800 jusque fl. 1,200. | Au-dessus de fl. 1,200 jusque fl. 1,800. | Au-dessus de fl. 1,800. | NOMBRE DU DIRECTEUR ET DES PROFESSEURS | TOTAL des TRAITEMENTS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bois-le-Duc.. | Éc. moy. inf. du soir.. | 1 | 7 | 8 | fl. 700 | 7 | » | » | » | » | 8 | fl. 2,650 |
| Tilbourg..... | — — | 6 | 5 | 11 | 600 | 7 | 3 | » | » | » | 11 | 4,675 |
| Bréda....... | — — | 6 | 1 | 7 | 467 | 5 | 1 | » | » | » | 7 | 2,700 |
| Nimègue.... | — — | 10 | » | 10 | 300 | 3 | 1 | 5 | » | » | 10 | 7,170 |
| Zutphen..... | — — | 10 | 3 | 13 | 1,200 | 9 | 4 | » | » | » | 14 | 6,000 |
| Tiel......... | — — | 5 | 2 | 7 | 465 | 5 | 1 | » | » | » | 7 | 1,570 |
| La Haye..... | — — | 1 | 5 | 6 | 800 | 3 | 2 | » | » | » | 6 | 2,375 |
|  | combinée avec l'éc. professionnelle. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Rotterdam... | Académie des Beaux-Arts et des Sciences techniques......... | 6 | 49 | 55 | 2,500 | 12 | 29 | 9 | 2 | 2 | 55 | 41,667 |
| Leyde....... | Éc. moy. inf. (libre) du soir............... | » | 19 | 19 | 900 | 9 | 9 | » | » | » | 19 | 7,982 |
| Dordrecht... | Éc. moy. inf. du soir.. | 6 | 6 | 12 | 1,125 | 2 | 3 | 6 | » | » | 12 | 9,600 |
| Delft........ | — — | 4 | 6 | 10 | 1,200 | 1 | 4 | 4 | » | » | 10 | 6,391 |
| Schiedam.... | — — | 8 | 3 | 11 | 600 | 9 | 1 | » | » | » | 11 | 3,400 |
| Gouda....... | — — | 5 | 4 | 9 | 1,050 | 5 | 3 | » | » | » | 9 | 4,175 |
| Kralingen... | — — | » | 3 | 3 | 600 | 2 | » | » | » | » | 3 | 1,250 |
| Gorcum..... | — — | 5 | » | 5 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Amsterdam.. | — — | 1 | 9 | 10 | » | 4 | 4 | » | » | » | 8 | 3,345 |
| — | Voyez l'école profess. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Harlem..... | Éc. moy. inf. du soir.. | 5 | 6 | 11 | 600 | 6 | 2 | 2 | » | » | 11 | 5,550 |
| Helder...... | École industrielle.... | » | 10 | 10 | » | 9 | » | » | » | » | 10 | 1,945 |
| Zaandam.... | Éc. moy. inf. du soir.. | 6 | 2 | 8 | 600 | 7 | » | » | » | » | 8 | 2,100 |
| Alkmaar..... | — — | » | 5 | 5 | 1,000 | 3 | 1 | » | » | » | 5 | 2,400 |
| Hoorn...... | — — | 4 | 1 | 5 | 100 | 1 | » | » | » | » | 2 | 300 |
| Enkhuizen... | — — | 6 | » | 6 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Middelbourg. | — — | 4 | 9 | 13 | 800 | 7 | 5 | » | » | » | 13 | 4,900 |
| Flessingue.. | — — | » | 6 | 6 | 650 | 3 | 2 | » | » | » | 6 | 2,400 |
| Zierikzee.... | — — | 6 | » | 6 | » | 1 | » | » | » | » | 1 | 300 |
| Goes........ | — — | 5 | 3 | 8 | » | 3 | » | » | » | » | 3 | 675 |
| Utrecht...... | — — | 7 | 19 | 26 | 1,200 | 13 | 11 | 1 | » | » | 26 | 13,285 |
| Amersfort... | — — | 8 | » | 8 | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Leeuwarden. | Éc. moy. inf. du jour et du soir.......... | 3 | 4 | 7 | 2,200 | 1 | 2 | » | 2 | » | 6 | 6,700 |
| Harlingen... | Éc. moy. inf. du soir.. | 5 | 1 | 6 | 500 | 3 | 1 | » | » | » | 5 | 2,050 |
| Zwolle....... | — — | 5 | 7 | 12 | 650 | 8 | 1 | 2 | » | » | 12 | 5,950 |
| Deventer.... | — — | 8 | 10 | 18 | 400 | 16 | 3 | » | » | » | 20 | 5,470 |
| Kampen..... | — — | 9 | 1 | 10 | » | 1 | » | » | » | » | 1 | 368 |
| Groningue... | — — | 3 | 6 | 9 | 1,350 | 3 | 5 | » | » | » | 9 | 5,400 |
| Maestricht... | — — | 5 | 2 | 7 | 400 | 6 | » | » | » | » | 7 | 1,780 |
| TOTAUX.................... |  | 163 | 214 | 377 |  | 174 | 98 | 29 | 4 | 2 | 335 | fl. 166,523 |

Pour la population, voir ce tableau III; le total des disciples est à présent de 5,006 élèves.

**Tableau III. — Les Élèves.**

| COMMUNES | DÉNOMINATION de L'ÉCOLE | NOMBRE DES ÉLÈVES en décembre 1883. | COMMUNES | DÉNOMINATION de L'ÉCOLE | NOMBRE DES ÉLÈVES en décembre 1883. |
|---|---|---|---|---|---|
| Leeuwarden. | Éc. moy. inf. du jour. | 38 | *A reporter*. | ................ | 2,982 |
| — | Éc. moy. inf. du soir. | 59 | Helder..... | École industrielle. | 96 |
| Bois-le-Duc. | — — | 108 | Zaandam .. | École moyen. inf. du soir......... | 47 |
| Tilbourg.... | — — | 209 | | | |
| Bréda ...... | — — | 75 | Alkmaar... | — — | 176 |
| Nimègue ... | — — | 77 | Hoorn ..... | — — | 33 |
| Zutphen .... | — — | 73 | Enkhuizen. | — — | 27 |
| Tiel........ | — — | 65 | Middelbourg. | — — | 138 |
| La Haye .... | — — | 90 | Flessingue. | — — | 106 |
| Rotterdam.. | Académie des Beaux-Arts et des Sciences techniques ........ | 1,068 | Zierikzee... | — — | 53 |
| | | | Goes ...... | — — | 52 |
| | | | Utrecht.... | — — avec les cours industr. | 425 |
| Leyde ...... | École de Math. Scientifiques générales .. | 205 | | | |
| Dordrecht .. | Éc. moy. inf. du soir. | 207 | Amersfort.. | École moyen. inf. du soir ........ | 34 |
| Delft ....... | — — | 205 | | | |
| Schiedam... | — — | 72 | Harlingen.. | — — | 64 |
| Gouda...... | — — | 102 | Zwolle..... | — — | 30 |
| Kralingen... | — — | 24 | Deventer... | — — | 406 |
| Gorcum..... | — — | 28 | Kampen ... | — — | 75 |
| Amsterdam. | — — | 131 | Groningue. | — — | 150 |
| Harlem..... | — — | 146 | Maestricht.. | — — | 112 |
| *Report*.................. | | 2,982 | TOTAL................ | | 5,006 |

Au lieu des écoles moyennes du jour, destinées aux futurs artisans, on a créé dans plusieurs communes des *écoles professionnelles des métiers,* parce que les premières étaient dénuées de vitalité.

*Écoles professionnelles.*

ÉCOLES DES MÉTIERS (voir le tableau IV ci-après). — Comme nous venons de le voir, les écoles moyennes inférieures du jour n'ont pas pu subsister. Cependant, dans plusieurs villes, on était de plus en plus convaincu de la nécessité de donner, aussi pendant

## Tableau IV. — Écoles des Métiers.

| PROVINCES | COMMUNES | Année de la fondation. | Nombre des élèves en décembre 1893. | Nombre des professeurs. | TOTAL des traitements annuels des professeurs. | SUBVENTIONS ANNUELLES de L'ÉTAT | SUBVENTIONS ANNUELLES de la PROVINCE | SUBVENTIONS ANNUELLES de la COMMUNE | TOTAL des frais annuels de l'école. | BRANCHES D'INSTRUCTION POUR DES | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Brabant | Bois-le-Duc. | 1877 | 24 | 3 | fl. 1,900 | fl. » | fl. » | École communale | fl. 2,700 | Charpentiers, | | | | | |
| | Bréda. | 1886 | 142 | 12 | 7,200 | » | » | fl. » | 11,000 | — | ébénistes, | forgerons, | | | |
| Gueldre | Arnhem. | 1874 | 157 | 16 | 13,259 | 5,000 | 1,200 | 10,500 | 17,400 | — | — | — | mécaniciens, | peintres, | |
| | Zutphen. | 1878 | 20 | 2 | 1,200 | » | » | 1,300 | 1,600 | — | — | » | » | — | |
| Hollande méridionale | La Haye. | 1873 | 195 | 16 | 14,000 | 8,000 | 2,000 | 10,000 | 23,500 | — | — | — | — | — | |
| | Rotterdam. | 1870 | 280 | 30 | 27,274 | 10,000 | 2,000 | 30,000 | 43,700 | — | — | — | — | — | |
| | Dordrecht. | 1883 | 60 | 5 | 2,552 | » | 500 | 1,500 | 3,000 | — | » | — | » | » | |
| | Leyde. | 1883 | 125 | 9 | 7,975 | 6,000 | 2,000 | 4,000 | 13,570 | — | — | — | — | — | |
| | Gorcum. | 1886 | 27 | 2 | 1,075 | » | 500 | 1,000 | 2,500 | — | » | » | » | — | |
| Hollande septentrionale | Amsterdam 1re | 1861 | 170 | 15 | 14,450 | » | 4,000 | 18,300 | 28,000 | — | — | » | » | — | tourneurs de bois. |
| | — 2e | 1884 | 213 | 16 | 22,000 | » | 2,000 | 16,500 | 25.000 | » | » | — | — | » | » |
| | Harlem. | 1892 | 67 | 9 | 7,940 | 5,000 | 1,500 | 2,500 | pas encore connu | — | — | — | » | — | » |
| | Alkmaar. | 1893 | 49 | 7 | 7.200 | 6,000 | 2,000 | 2,500 | | — | — | — | » | — | » |
| Zélande | Middelbourg. | 1881 | 34 | 4 | 2,051 | » | 500 | 500 | 3,350 | — | » | — | » | » | » |
| | Zierikzee. | 1883 | 20 | 3 | 1,310 | 1,000 | 600 | 400 | 2,300 | — | » | — | » | — | » |
| | Goes. | 1876 | 24 | 4 | 2,475 | 2,000 | 1,050 | 750 | 4,450 | — | » | — | » | » | » |
| Utrecht | Utrecht. | 1877 | 146 | 11 | 8,000 | 8,000 | 3,000 | 5,000 | 19,100 | — | — | — | — | — | » |
| Frise | Leeuwarden. | 1881 | 101 | 11 | 10,525 | 5,000 | 2,000 | 4.000 | 16,600 | — | — | — | » | — | » |
| Groningue | Groningue. | 1872 | 113 | 13 | 6,720 | 6,500 | 2,000 | 4,000 | 16,605 | — | — | — | — | » | » |
| Overijsel | Zwolle. | 1882 | 43 | 4 | 2,450 | » | 1,500 | 1,400 | ? | — | » | — | — | » | » |
| | Enschedé. | 1886 | 198 | 11 | 2,740 | » | » | École communale | 3,000 | Tisserands à la main et à la machine (voir les écoles moyennes supérieures). | | | | | |
| TOTAUX | | .... | 2208 | 203 | fl.164,296 | fl.62,500 | fl.28,350 | fl.114,150 | fl.237,375 | | | | | | |

le jour, de l'instruction aux futurs artisans, et l'on tâchait d'atteindre ce but par une voie pratique, en fondant des écoles professionnelles des métiers. Avant l'entrée en vigueur de la loi, la ville d'Amsterdam avait déjà donné l'exemple, qui fut suivi, en 1870, par la ville de Rotterdam. A présent, le nombre de ces écoles est de 21, différant entre elles, entre autres par le nombre des branches dont se compose l'instruction pratique. Comme le montre le tableau IV, on forme à toutes les écoles au métier de charpentier, et, à peu d'exceptions près, aussi à celui de forgeron. A côté de l'instruction pratique, un cours théorique forme, à la plupart de ces écoles, une continuation de l'instruction primaire. Cependant, quant à cela, quelques écoles font exception, comme celles de Leyde, de Zierikzee et de Bois-le-Duc; mais les élèves y sont obligés de suivre le cours de l'école moyenne inférieure du soir.

Les écoles des métiers ont été établies par des Sociétés particulières et reçoivent des subventions de la commune, de la province et de l'État. Plusieurs de ces écoles ont eu longtemps à lutter avec des difficultés pécuniaires; mais, depuis que l'État a subventionné la plupart d'entre elles, leur situation s'est beaucoup améliorée. C'est, avant tout, le Congrès pour l'enseignement professionnel, assemblé à Harlem le 3 août 1891, qui a dirigé l'attention du Gouvernement sur les intérêts de cet enseignement.

Presque à toutes ces écoles, le cours dure trois ans; à quelques-unes seulement, la durée est de deux ans. Les élèves de la première année ont l'âge de douze à treize ans.

La rétribution scolaire est ordinairement de fl. 5 par an; à Leyde, elle est proportionnée au plus ou moins d'aisance des parents, qui payent fl. 20, fl. 10, fl. 5 ou 2 fl. 50 par an; à quelques écoles, l'enseignement est gratuit, comme à Zierikzee, à Dordrecht, à Bois-le-Duc, à Bréda, à Zwolle.

Pour subvenir aux frais d'entretien de ces écoles, on y travaille parfois pour des particuliers; ordinairement, cela se fait sur la commande des patrons: quelquefois aussi, les objets faits à l'école sont mis en loterie, ce qui produit aussi un bénéfice pour la caisse.

Un grand nombre d'élèves de l'école de *Rotterdam* passent avec succès, devant une commission nommée par l'État, leur examen de mécanicien à bord de navires marchands.

L'instruction pratique se donne à *Amsterdam* dans deux écoles sur lesquelles les branches d'enseignement sont réparties de manière qu'elles se complètent, et que les deux établissements ne forment ensemble qu'une seule école des métiers. Dans l'un

on forme aux métiers de charpentier, d'ébéniste, de tourneur et de peintre en bâtiment; dans l'autre à celui de forgeron et de mécanicien. Ordinairement, le nombre des élèves de la première école monte environ à 200; des circonstances particulières sont cause qu'il n'y en a que 170 maintenant. Les deux écoles ont été fondées par la Société dite « de la classe ouvrière » (Maatschappij van den werkenden stand), qui a aussi établi une *école de dessin pour jeunes filles* et *l'école industrielle* (voir les écoles de dessin).

Afin de donner une idée de la marche de l'enseignement à une école des métiers, nous insérons ici le programme d'une de ces écoles (celle de Leyde); ce qui se rapporte aux chaudronniers, aux ferblantiers, aux plombiers et aux zingueurs a été pris au programme de l'école de Rotterdam.

Cours de dessin. — Figures mathématiques d'après tableaux et esquisses, problèmes mathématiques, profils pour cadres, assemblage à fausse coupe *(Charpentiers, forgerons, peintres et ébénistes)*. — *Charpentiers :* Composition de toits, linteaux avec portes et fenêtres, escaliers, portes à coulisse, construction de linteaux de verre. — *Forgerons :* Assemblage de fer, outils de forgerons, serrures, balustres, etc., rouages, crics, grues. — *Peintres en bâtiments :* Ornements simples, dessin sur tableau, sur exemple et de mémoire, caractères, décoration de plafonds et de murailles. — *Ébénistes :* Assemblage carré et cadres, linteaux de piliers et colonnes, couronnement, armoires et tables avec sculpture, dessin à vue sur objets.

Cours des charpentiers *(1re Année) :* Noms et usage des différents outils, raboter, frotter, bouveter, etc., aiguisement de ciseaux, coutures jusqu'à la composition de poutres armées, construction de différents objets simples, aiguisement des scies. — *2me Année :* Construction de toitures, portes et fenêtres avec châssis dormants, aiguisement des ciseaux de différents rabots, construction de portes et de fenêtres avec châssis, la construction d'armoires, de tables et d'ouvrages qui doivent être expédiés promptement. Dans ce département, l'instruction dans l'art de tourner commence pour les élèves les plus capables. — *3me Année :* Construction d'escaliers, de cadres, etc.; ensuite, l'exécution d'ouvrages commandés, d'accord avec les progrès des élèves dans cette classe; construction de boiserie intérieure, de corniches, etc.; on continue l'enseignement de l'art de tourner, manipulation de cordages en vue de la construction des échafaudages et du placement de moufles de palan.

L'Enseignement dans l'art de forger *(1re Année):* Noms des différents outils de forge et leur destination, maniement d'outils d'établi, principalement marteaux, limes, ciseaux et mandrins; forger des pointes au fer carré et rond, des clous à rivet, des crampons, des chevilles de fer, des crochets, la couture, l'épaississement, etc., construction de verrous, de targettes, de charnières. — *2me Année:* Construction de ciseaux de forge, de vilebrequins, de mandrins, de clefs, de marteaux, de pincettes de forge, de barres de fer, et tout ce qui appartient à la construction des maisons; polissage et brunissage, lits simples, poêles, panneaux à jour, etc.; serrures simples, clefs pour serrures; souder avec la cheville de fer (taranche), avec le manteau, planer la tôle; la construction d'outils de forge, d'ancres légères, de balustres, etc.; éléments de l'art de tourner le métal. — *3me Année:* Construction de balustres, d'outils pour les forgerons, les charpentiers, les maçons, les plombiers; la construction des ancres, des anneaux de fer, des cadenas, des serrures allemandes, des bordures courbées, rondes et carrées, et des autres travaux du même genre; construction de serrures françaises, de clefs anglaises, de tarières, de mesures, etc., de panneaux de porte (jambages), d'ancres, de balustres et d'autres ornements en fer forgé. Continuation de l'art de tourner le métal.

Peinture *(1re Année):* Préparation du mastic, broyage des couleurs, peinturer, boucher au mastic et donner la première couche; premiers éléments de caractères, préparation des couleurs, granger, teinter, etc. — *2me Année:* Continuation de la teinture, les éléments de l'imitation du bois et du marbre, tirer des lignes droites et courbées avec le gros et le petit pinceau. — *3me Année:* Continuation de la teinture et de l'imitation du bois et du marbre, nuancer des caractères différents, poser, attacher et descendre des échelles, couper et enchâsser des vitres, etc.; éléments de la préparation et de l'usage des couleurs préparées à l'huile et au laque de porcelaine; la teinture mate en couleurs à l'huile de pavots; contourner des décorations, peinturer des ornements.

Enseignement en ébénisterie *(1re Année):* Enseignement pour le maniement du ciseau, du rabot et de la scie, comme on le trouve dans le cours des charpentiers. La construction des jonctions de portes, d'armoires, de chauffe-pieds, de boîtes et de coffres, etc. — *2me Année:* Construction de chaufferettes de chêne et d'acajou de différentes façons, étendoirs, trépieds, construction d'armoires et de tables simples en chêne et en acajou, raboter des moulures

et des couronnements, tourner, limer, polir. — *3^me^ Année:* Coller et polir, construction de diverses armoires et tables, de buffets, d'étagères, de pupitres, de bureaux, etc.; tourner et sculpter en bois, marqueter diverses sortes de bois, construction d'objets en partie sculptés comme chaises, etc.

Cours des chaudronniers et des ferblantiers *(1^re^ Année):* Exercice dans le découpage du fer-blanc et du zinc, ouvrage de soudage à l'étain, repoussage au marteau de différentes raies et posage en fil de fer et la construction de divers appareils simples. — *2^me^ Année:* L'instruction de souder le cuivre, la construction de cruches à huile, de seaux avec garniture en laiton, etc. — *3^me^ Année:* Repoussage au marteau du cuivre comme dégrossir, emboutir, planer, river et tourner, la construction d'ornements pour l'architecture et le bâtiment, de chaudières, vases, etc.

Cours des plombiers et des zingueurs *(1^re^ Année):* Exercice dans le découpage et le soudage de zinc, suage simple et posage en fil de fer, la construction de couvertures de zinc, etc. — *2^me^ Année:* La soudure de plomb; le courbage de tuyaux de zinc, la construction de divers tuyaux de descente, d'entonnoirs etc. — *3^me^ Année:* Repoussage de zinc et de plomb au marteau; la construction de siphons, de ventilateurs, de petits bains, etc.

L'école que nous nommons en dernier lieu, celle d'*Enschedé,* n'est pas une école des métiers ordinaire; elle a été fondée par la commune; l'écolage est de fl. 4 par an pour les élèves qui habitent la ville, tandis que les fils de parents indigents sont admis gratuitement. Pour les élèves dont les parents n'habitent pas la ville d'Enschedé, la rétribution scolaire est de fl. 20 par an. L'instruction se donne le soir, et se compose des branches suivantes:

*a)* La langue hollandaise; *b)* l'arithmétique; *c)* la mécanique; *d)* les éléments de chimie; *e)* les éléments du tissage; *f)* la décomposition; *g)* le tissage pratique; *h)* le dessin artistique; *i)* le modelage.

École des mécaniciens. — Les frais de cette école, établie à *Amsterdam* en 1878, sont couverts par les subventions de la commune et de la province, qui montent ensemble à fl. 13,000, et par les contributions des donateurs, soit, en premier lieu, d'Amsterdam, soit des autres villes, qui s'élèvent ensemble à la somme de fl. 2,600, et, enfin, par les écolages qui rapportent environ fl. 23,000 par an. L'école a coûté, pendant l'année sco-

laire 1892-93, la somme de 44,238 fl. 05. Depuis la fondation de l'école jusqu'au 1er septembre 1893, il s'est présenté à l'examen d'admission 1,099 candidats, dont 708 ont été admis. Au début de l'année scolaire 1892-93, il y avait 55 élèves dans la première classe et 34 dans la seconde, ce qui donne un total de 89 élèves; l'année scolaire courante a commencé par 95 élèves. L'enseignement se répartit actuellement sur quatre sections, au lieu de se répartir sur deux années scolaires, comme c'était le cas jusqu'ici, de sorte qu'il y a à présent quatre cours de six mois partant du 1er septembre et du 1er février, et qu'il s'agit, tous les six mois de décider quels sont les élèves qui peuvent être promus au cours immédiatement supérieur. L'école possède un internat où l'on admet en première ligne, parmi les élèves qui n'habitent pas Amsterdam, ceux qui ont passé le meilleur examen d'admission. L'écolage est de fl. 100 par an pour tous les élèves; les internes payent en sus la somme de fl. 200 par an pour leur entretien; quand il y a encore des places disponibles à l'internat, elles peuvent être accordées aux autres élèves, qui payent alors la somme de fl. 600 par an, pour écolage et frais d'entretien. Les candidats, qui ont quitté une école moyenne triennale, après avoir passé un examen de fin de cours satisfaisant, ou qui ont été promus de la 3me à la 4me classe d'une école moyenne supérieure à cours quinquennal, sont admis à l'externat sans avoir dû préalablement subir l'examen d'admission. Les exigences de l'examen d'admission que doivent subir les autres élèves sont un peu moins sévères.

Les branches d'enseignement sont les suivantes :

Arithmétique et algèbre, planimétrie, stéréométrie, goniométrie et trigonométrie plane, géométrie descriptive et perspective, physique, principalement les propriétés générales des corps, la chaleur et l'électricité, mécanique, mécanique des machines à vapeur, connaissance des matériaux hollandais, anglais et allemand, dessin artistique, dessin linéaire avec application spéciale aux différentes parties des machines, enseignement pratique dans l'art de forger, de tourner le métal, etc., le maniement de la machine à vapeur et des chaudières à vapeur.

Les élèves qui ont suivi tous les cours de l'école doivent avoir passé au moins un an dans une fabrique pour y achever leur éducation pratique, avant d'être admis à se présenter à l'examen de fin de cours; l'école délivre un diplôme aux élèves en cas de réussite.

Le nombre des professeurs attachés à cette école est de douze,

qui reçoivent un traitement collectif de fl. 19,440 par an. A la tête de l'établissement se trouve, comme directeur, un ancien officier de marine.

Bon nombre d'élèves sont destinés aux raffineries de l'île de Java ou aux grandes Sociétés de navigation à vapeur, tant en Hollande qu'aux Indes; d'autres sont attachés à des fabriques de machines, à d'autres entreprises industrielles ou à la construction des chemins de fer du Transvaal.

ÉCOLES D'INDUSTRIE DE JEUNES FILLES. — Le tableau V nous apprend qu'il existe en Hollande quatre écoles professionnelles pour jeunes filles.

**Tableau V.**

| PROVINCES | COMMUNES | Année de la fondation. | Nombre des élèves en décembre 1893. | Durée du cours en années. | Taux annuel de la rétribution scolaire. | Nombre des professeurs. | TOTAL des traitements des professeurs. | SUBVENTIONS ANNUELLES de L'ÉTAT | de la PROVINCE | de la COMMUNE | TOTAL des FRAIS ANNUELS de L'ÉCOLE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gueldre...... | Arnhem... | 1873 | 157 | 3 | fl. 15 | 10 | fl. 8,285 | fl. 2,000 | fl. 500 | fl. 3,500 | fl. 11,000 |
| Hollande méridionale... | La Haye... | 1876 | 134 | 5 | 20 | 12 | 8,293 | 3,000 | 2,000 | 6,000 | 17,000 |
| | Rotterdam. | 1885 | 195 | 3 | 20 | 15 | 8,946 | 2,000 | 2,000 | 5,000 | 15,100 |
| Hollande sept. | Amsterdam | 1865 | 224 | 3 | 25 | 22 | 14,105 | 4,500 | 2,000 | 3,000 | 18,900 |
| TOTAUX............. | | .... | 710 | | | 59 | fl. 39,629 | fl. 11,500 | fl. 6,500 | fl. 17,500 | fl. 62,000 |

Voici quelques détails sur chacune de ces écoles.

*Arnhem.* — Pour pouvoir être admises à l'école d'Arnhem, les jeunes filles doivent avoir atteint l'âge de treize ans et subi un examen d'admission prouvant qu'elles ont suivi avec fruit les leçons de l'école primaire. L'enseignement comprend les branches suivantes :

Répétition et développement des connaissances acquises à l'école primaire, ouvrages de mains, d'utilité et d'agrément; confection de fleurs de papier et de cuir, tenue des livres et administration, lithographie, conception de patrons, gravure sur bois, peinture sur soie, bois ou porcelaine, et repassage.

Le matériel de l'école est absolument gratuit.

Le cours semestriel de couture en étoffes est destiné aux jeunes filles qui ont dépassé l'âge de seize ans et qui ont suivi avec fruit

les leçons des trois années scolaires de l'école; celles qui ne sont pas d'anciennes élèves de l'école peuvent aussi être admises à suivre les leçons de ce cours, après avoir toutefois subi, au préalable, un examen d'admission satisfaisant. L'écolage semestriel est de fl. 10 pour les élèves de l'école, et de fl. 15 pour les autres élèves.

Les cours du soir d'ouvrages de main sont destinés aux élèves qui désirent se perfectionner dans cette branche; ces élèves payent fl. 6 en sus par trimestre.

25 élèves de cette école ont subi en 1893 l'examen d'État d'ouvrages de main, 24 d'entre elles avec réussite, soit 16 pour le diplôme d'ouvrages de mains dits d'utilité, et 8 pour le diplôme d'ouvrages de mains dits d'agrément.

Plusieurs jeunes filles, après avoir quitté l'école, ont obtenu des places fort honorables qui leur ont donné l'occasion de faire valoir les talents qu'elles avaient acquis à l'école.

Les contributions des particuliers se sont élevées en 1892 à la somme de fl. 808, les écolages à celle de fl. 2,653, et la vente des objets confectionnés à l'école à celle de fl. 1,034.

*La Haye.* — L'école de la Haye a été fondée par une Commission se composant de membres des sections de la Société néerlandaise pour le progrès de l'industrie, de la Société dite « du Bien public » (Maatschappij tot Nut van't Algemeen) et de la Société pour le progrès de l'Industrie des fabriques et des métiers.

Les branches d'enseignement sont les suivantes :

Répétition et développement des connaissances acquises à l'école primaire, ouvrages de mains, dessin, tenue des livres, confection de fleurs et de cartonnages.

Les élèves doivent, pour être admises, avoir atteint l'âge de douze ans au minimum, et subir un examen portant sur les branches de l'instruction primaire.

En 1893, 20 élèves ont subi l'examen d'ouvrages de mains, 11 pour les ouvrages dits d'utilité, dont 9 avec réussite et 9 pour les ouvrages dits d'agrément, dont 8 avec réussite.

Le total des frais se monte à fl. 17,000, y compris la somme de fl. 1,800 pour le payement des intérêts et l'amortissement du capital qu'a nécessité la construction d'un nouvel édifice, et y compris aussi la somme de fl. 2,323 pour la peinture des murs et des plafonds. L'école est placée sous le patronage de Sa Majesté la Reine Régente.

*Rotterdam.* — Pour être admises, les jeunes filles doivent avoir atteint l'âge de treize ans, — à moins d'une faveur exceptionnelle accordée par la Commission de l'école — et avoir subi un examen suffisant, portant sur les branches de l'instruction primaire. Les

trois années scolaires se répartissent sur six classes, soit deux classes par année scolaire.

Les branches d'enseignement sont les suivantes:

Instruction primaire (répétition et développement des connaissances acquises), dessin, tenue des livres, ouvrages de mains, d'utilité et d'agrément; confection pour dames, repassage et langue française.

En décembre 1893, le nombre des élèves qui suivaient tous les cours s'élevait à 153, mais il y avait, en outre, un certain nombre d'auditrices, soit 8 pour les travaux de l'art à l'aiguille, 2 pour les ouvrages de mains d'utilité, 9 pour les confections, 20 pour le repassage et 3 pour le français; le total des élèves qui suivent les leçons de français est de 18.

Les élèves payent un écolage de fl. 60 par an pour les cours de confection, de fl. 40 pour ceux des travaux à l'aiguille, de fl. 15 par an en sus de l'écolage annuel pour les autres cours.

En 1893, 14 jeunes filles de cette école ont subi l'examen d'ouvrages de mains; 12 avec réussite, soit 8 pour les ouvrages de mains dits d'utilité, et 4 pour les ouvrages de mains dits d'agrément.

L'école a été transférée, le 30 avril, dans un nouvel édifice qui a coûté fl. 80,000, somme qui a été couverte par les contributions des habitants. Pendant l'année scolaire 1892-93, les dons des particuliers se sont élevés à la somme de fl. 2,830, et les écolages ont rapporté fl. 3,012.

*Amsterdam.* — L'école porte le nom d'« École professionnelle pour les jeunes filles », et a été fondée par les deux sections de la Société dite « du Bien public » d'Amsterdam. Elle a pour but de donner aux jeunes filles des connaissances théoriques et pratiques dans certaines branches de l'industrie et de l'art, de façon à les mettre en état de pouvoir plus tard gagner leur vie. L'enseignement du dessin, entre autres, joue un grand rôle dans cette école. On y prépare aussi spécialement les élèves à pouvoir subir l'examen d'aide-pharmacien, de dessin, des ouvrages de mains, de la tenue des livres, etc.

Les jeunes filles, pour être admises, doivent avoir l'âge de quatorze à seize ans et subir, au préalable, un examen d'admission portant sur les branches de l'instruction primaire.

ÉCOLES DE DESSIN. — Le tableau VI donne un aperçu des écoles de dessin pour l'année 1893. Nous avons rangé ici toutes les écoles où l'on enseigne en premier lieu le dessin; quand, parmi les branches d'instruction, sur le tableau est mentionné « dessin », on y doit entendre le dessin artistique et le dessin linéaire.

Tableau [illegible]

| PROVINCES | COMMUNES | DÉNOMINATION de L'ÉCOLE | ANNÉE de la fondation. | NOMBRE DES ÉLÈVES en décembre 1893. | NOMBRE des professeurs. |
|---|---|---|---|---|---|
| Brabant....... | Bois-le-Duc. | École royale des Beaux-Arts................. | 1812 | 160 | [illegible] |
| | Bréda. | Institut de dessin communal.................. | 1826 | 340 | 11 |
| | Eindhoven. | École de dessin communale.................... | 1827 | 111 | 3 |
| | Bergen op Zoom. | — — .................... | 1854 | 267 | 5 |
| | Helmond. | — — .................... | 1864 | 41 | 2 |
| | Roosendaal. | École de dessin libre........................ | 1859 | 200 | 4 |
| | Oosterhout. | — communale.................. | 1869 | 81 | 1 |
| | Oosterhout. | 2e — — .................... | 1888 | 34 | 1 |
| | Heusden. | — libre........................ | 1878 | 38 | 2 |
| | Ravenstein. | — communale.................. | 1852 | 49 | 3 |
| | Grave. | — — .................... | 1872 | 39 | 3 |
| | Zevenbergen. | — — .................... | 1876 | 56 | 3 |
| | Waalwijk. | — — .................... | 1858 | 52 | 2 |
| | Waspik. | École de dessin de la Société *Virtus nobilitat artem*.......................... | 1881 | 41 | [illegible] |
| Gueldre....... | Arnhem. | École de dessin de la Société « Kunstoefening ».. | 1802 | 506 | 8 |
| | — | École communale du soir de futurs ouvriers.... | 1885 | 305 | 12 |
| | Doesburg. | Société de l'Industrie....................... | 1869 | 35 | [illegible] |
| | Harderwijk. | École de dessin communale.................... | 1868 | 107 | 3 |
| | Doetichem. | — du soir..................... | 1888 | 36 | [illegible] |
| | Wageningen. | École ouvrière du soir....................... | 1850 | 59 | [illegible] |
| | Zalt-Bommel. | École de dessin du soir...................... | 1878 | 30 | 3 |
| | Nijkerk. | — communale.................. | 1877 | 14 | 1 |
| | Borculo. | — ........................... | 1888 | 33 | 2 |
| | Renkum. | — ouvrière..................... | 1888 | 40 | 3 |
| | Hattem. | — communale.................. | 1868 | 20 | 2 |
| | Barneveld. | École de la Société dite « du Bien public »....... | 1854 | 25 | 1 |
| Hollande méridionale...... | La Haye. | Académie des Beaux-Arts...................... | 1682 | 565 | [illegible] |
| | — | École de dessin du soir d'ouvriers adultes...... | 1885 | 42 | [illegible] |
| | Brielle. | — du soir...................... | 1879 | 20 | |
| | Woerden. | — ouvrière..................... | 1873 | 49 | 5 |
| | Alphen. | — — .................... | 1873 | 59 | [illegible] |
| | Bodegraven. | — — .................... | 1885 | 12 | 1 |
| | Noordwijk. | — — .................... | 1869 | 11 | 4 |
| | Schoonhoven. | — communale.................. | 1893 | 57 | 4 |
| | Delftshaven. | — ........................... | 1884 | 107 | 5 |
| | Hellevoetsluis. | — départementale (3)............ | 1863 | 70 | 4 |
| Hollande sept.. | Amsterdam. | Académie nationale des Beaux-Arts............ | 1870 | 60 | [illegible] |
| | — | École normale de l'État pour professrs de dessin. | 1881 | 64 | [illegible] |
| | — | École des arts décoratifs de l'État............ | 1881 | 50 | [illegible] |
| | | *A reporter*.................. | ..... | 3,885 | [illegible] |

(1) La commune reçoit une somme de fl. 1,834 d'un fonds.
(2) Tous les frais sont payés d'un legs de l'ancien Athénée.
(3) Les frais payés par la Société dite « du Bien public ».

## de Dessin.

| SUBVENTIONS ANNUELLES de la PROVINCE | de la COMMUNE | TOTAL des FRAIS de L'ÉCOLE | RÉTRIBUTION SCOLAIRE ANNUELLE | BRANCHES D'INSTRUCTION |
|---|---|---|---|---|
| Fl. | Fl. | Fl. | | |
| 900 | 4,600 | 10,500 | fl. 4. | Dessin artistique, modelage, architecture et peinture. |
| 1.036 | le déficit. | 4,500 | aucune. | Dessin et modelage. |
| 193 | — | 920 | — | Dessin. |
| 550 | — | 2,550 | 1/2 et 1/4 fl. p. mois ou aucune | Dessin et modelage. |
| 160 | 625 | 625 | aucune. | Dessin. |
| 421 | 700 | 1,671 | fl. 0,40 p. mois. | Dessin. |
| 215 | le déficit. | » | généralement aucune. | Dessin et peinture. |
| » | » | ? | aucune. | Dessin linéaire. |
| 96 | 200 | » | fl. 0,40 p. mois ou aucune. | Dessin architectonique. |
| » | » (1) | 1,834 | aucune. | Dessin et modelage. |
| 150 | le déficit. | 850 | — | Dessin. |
| 30 | — | ? | fl. 0,40 et fl. 0,50 p. mois ou aucune. | Dessin. |
| 150 | — | 1,007 | fl. 2 et fl. 5. | Dessin. |
| 50 | 100 | 290 | fl. 0,40 et fl. 0,60 p. mois. | Dessin. |
| » | 6,000 | 8,000 | fl. 2,50 à fl. 40. | Dessin artistique. |
| » | » | 6,725 | | Dessin. |
| » | 300 | 720 | aucune ou fl. 1 p. mois. | Dessin et un cours des charpentiers. |
| » | » | ? | (2) | Dessin. |
| » | » | ? | fl. 7,50 p. an. | Dessin, modelage et mathématiques. |
| » | » | 1,320(3) | aucune ou fl. 3 p. an. | Dessin, mathématiques, physique et peinture. |
| » | 700 | 950 | aucune. | Dessin. |
| » | » | 175 | aucune. | Dessin linéaire. |
| » | 175 | 503 | fl. 3 p. an. | Dessin. |
| » | 150 (4) | ? | fl. 5 p. an. | Dessin. |
| » | » | ? | fl. 6 p. an. | Dessin. |
| » | » | ? | fl. 6 p. an. | Dessin. |
| 2.000 | 14,000 | 29,437 | fl. 4 à fl. 60. | Voir page 636. |
| » | » | voir p. 620. | fl. 3 à fl. 5. | Dessin, mathématiques, chimie et physique. |
| | | (5) | fl. 6. | Dessin. |
| 200 | 350 | 892 | aucune ou fl. 5. | Dessin. |
| 100 | 60 | 700 | la plupart aucune. | Dessin, mathématiques et physique. |
| 100 | 140 | 300 | fl. 10 ou aucune. | Dessin linéaire. |
| 150 | 50 | 400 | fl. 2 à fl. 6 ou aucune. | Dessin linéaire, modelage et mathématiques. |
| » | 450 | 450 | fl. 0,50 p. mois ou aucune. | Dessin. |
| » | 2,126 | 2,400 | fl. 3. | Dessin et mathématiques. |
| 100 | 50 | 500 | fl. 2,50, fl. 5 ou aucune. | Dessin. |
| » | » | 37,050 | fl. 100. — Quelq branc. fl. 10 à 40. | Dessin, peinture, etc. |
| » | » | 21,250 | fl. 30. | Dessin, modelage, etc. Voir page 636. |
| » | » | 23,950 | fl. 30, etc. | Voir page 638. |
| 6.621 | 30,776 | 160,469 | | |

En outre, les locaux, la lumière et le combustible.
Les frais sont combinés avec ceux de l'école supérieure.
L'école a été fondée par le département de la Société dite « du Bien public ».

**Tableau VI (Su**

| PROVINCES | COMMUNES | DÉNOMINATION de L'ÉCOLE | ANNÉE de la fondation | NOMBRE DES ÉLÈVES en décembre 1893. | NOMBRE des professeurs. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | *Report* | ..... | 3,885 | 182 |
| Hollande sept.. | Amsterdam. | École de dessin pour les arts décoratifs nommée « Quellin » | 1879 | 96 | 7 |
| | — | École industrielle de la Société dite « de la classe ouvrière » | 1863 | 102 | 10 |
| | — | École de dessin (classe du jour) pour les jeunes filles | 1878 | 61 | 3 |
| | — | École de dessin pour les arts appliqués à l'industrie | 1880 | 313 | 11 |
| | — | École de dessin (classe du soir) pour artisans | 1871 | 550 | 21 |
| | — | École de dessin de l'Union des Compagnons-Charpentiers *Concordia inter nos* | 1874 | 105 | 5 |
| | — | École de dessin de la Confédération Catholique Néerlandaise | 1889 | 35 | 2 |
| | — | École de dessin (classe du jour) pour filles et garçons, nommée « Hendrik de Keijzer » | 1888 | 42 | 3 |
| | Harlem. | École des arts décoratifs | 1879 | 185 | 10 |
| | Edam. | École de dessin communale | 1887 | 116 | 5 |
| | Zaandam. | — — | » | 50 | 1 |
| | Purmerend. | — — | 1824 | 70 | |
| | Hoorn. | — — | 1817 | 25 | 1 |
| | Helder. | — — | 1849 | 37 | 1 |
| Zélande | Hulst. | — — | 1877 | 52 | 1 |
| | Ter Neuze. | — — | 1890 | 15 | 1 |
| | Hontenisse. | — — | 1855 | 18 | 2 |
| Utrecht | Utrecht. | Cours de dessin pour les arts décoratifs | 1886 | 40 | [illegible] |
| | Zeyst. | École de dessin de la Société dite « du Bien public » | 1867 | 18 | 1 |
| Frise | Sneek. | École industrielle | 1851 | 25 | 2 |
| | Bolsward. | École de dessin communale | | 129 | 4 |
| Overijsel | Zwolle. | — — | 1856 | 183 | 4 |
| | Kampen. | — — | 1840 | 81 | 2 |
| | Almelo. | — — | 1874 | 57 | 4 |
| Groningue | Groningue. | Académie des Beaux-Arts nommée « Minerva » ([2]) | 1797 | 160 | 6 |
| | — | École de dessin du soir | 1888 | 157 | 6 |
| Drenthe | Veendam. | École d'industrie et d'agriculture | 1876 | 62 | 2 |
| | Hoogeveen. | École de dessin linéaire | 1886 | 17 | 1 |
| Limbourg | Maestricht. | École de dessin pour les arts décoratifs | 1893 | 70 | 2 |
| | Roermond. | École de dessin communle pour les arts décoratifs. | 1850 | 191 | 4 |
| | Venlo. | École de dessin communale | » | 33 | 3 |
| | | TOTAUX | ..... | 7,000 | 320 |

(1) Cette subvention n'est pas encore définitivement accordée.
(2) Combinée avec l'école moyenne supérieure.

de **Dessin.**

| SUBVENTIONS ANNUELLES de la PROVINCE | de la COMMUNE | TOTAL des FRAIS de L'ÉCOLE | RÉTRIBUTION SCOLAIRE ANNUELLE | BRANCHES D'INSTRUCTION |
|---|---|---|---|---|
| Fl. | Fl. | Fl. | | |
| 6,621 | 30,776 | 160,469 | | |
| 2,000 | 5,000 | 16,000 | fl. 20 et fl. 30. | Peinture pour décorateurs, modelage, lithographie, architecture. |
| » | 2,000 | 7,500 | fl. 15, fl. 25 et fl. 35. | Dessin, modelage, mathématiques, style et ornement, etc. |
| » | » | 3,000 | fl. 25, fl. 50 et fl. 80. | Dessin, peinture, méthodologie. |
| 2,000 | 5,000 | 13,500 | fl. 5 le cours d'hiver. fl. 2,50 le cours d'été. | Dessin, modelage, peinture sur bois. |
| » | 3,500 | 9,225 | fl. 4. | Dessin, peinture, modelage, mécan. |
| 400 | 800 | 2,380 | fl. 0,75 par mois. | Dessin et mathématiques. |
| » | 700 | 1,000 | fl. 2. | Dessin. |
| » | » | 1,100 | fl. 30 leçons pratiques. fl. 10 chaque leçon théor. | Dessin, mathématiques, perspective, histoire des arts. |
| 2,000 | 2,000 | 12,070 | | Voir page 637. |
| 1,000 | le déficit. | 3,550 | fl. 2,50 à fl. 15. | Dessin, modelage, ornement. |
| » | 200 | 200 | la plupart aucune. | — artistique. |
| » | 1,300 | 1,500 | fl. 2,50, fl. 5 ou aucune. | Dessin, modelage, sculpture sur bois, mathématiques. |
| » | » | 500 | fl. 2. | Dessin artistique. |
| » | 200 | 200 | fl. 20. | — — |
| » | 300 | 300 | aucune. | Dessin. |
| » | un local, etc. | 0 | fl. $^{1}/_{2}$ à fl. 1 $^{1}/_{2}$ p. mois. | Dessin linéaire. |
| » | 50 | 140 | fl. 5. | Dessin, perspective. |
| 500 | 500 | 1,900 | fl. 10. | Dessin artistique et modelage, peinture décorative, anatomie, etc. |
| » | 200 | 400 | fl. 0,20 p. soir. | Dessin artistique. |
| » | 550 | 550 | aucune. | Dessin et mathématiques. |
| » | 425 | 425 | aucune. | Dessin artistique. |
| » | » | 3,000 | aucune ou fl. 6. | Dessin et modelage. |
| » | 1,220 | 1,220 | aucune. | Dessin pour de futurs ouvriers. |
| » | » | » | fl. 6. | Dessin et mathématiques (2). |
| 1,000 | 2,250 | 8,614 | fl. 8 à fl. 30. | Dessin, modelage, perspective, style et ornement, anatomie. |
| » | » | 2,400 | aucune ou fl. 5, | Dessin. |
| » | 1,000 | » | fl. 4 pour les habitants. | Dessin, etc. |
| | 50 | » | fl. 1 à fl. 4. | Dessin linéaire. |
| » | » | 0 | aucune. | Dessin. |
| » | 2,500 | 5,000 | fl. 4 à fl. 8 ou aucune. | Dessin, modelage, anatomie, etc. |
| » | 700 | 750 | fl. 2,50. | Dessin. |
| 15,521 | 61,221 (4) | 256,893 (4) | | |

Combinée avec l'école de navigation.
Nous remarquons que ces chiffres sont des minima.

Voici encore des détails sur quelques écoles :

*L'Académie des Beaux-Arts de la Haye* a huit différents cours, c'est-à-dire: de peinture, de dessin artistique, de modelage, de l'art de l'ornement, d'architecture, de dessin pour les mécaniciens, d'instruction secondaire et de l'art appliqué à l'industrie. Parmi les 565 élèves, il se trouve environ 135 élèves du sexe féminin.

Le cours destiné pour la formation des professeurs aux écoles inférieures et moyennes monte de 65 à 70, dont environ 40 sont de jeunes dames. Les traitements des professeurs de l'école sont inférieurs à ceux des professeurs des autres écoles du même rang.

*École normale de l'État pour professeurs de dessin à Amsterdam.*

Dans les Pays-Bas, il y a deux sortes de diplômes pour l'enseignement du dessin :

*a)* Diplôme de maître de dessin (instruction primaire); *b)* diplôme de professeur de dessin (instruction secondaire), dont il y en a trois différents : 1° dessin à main levée et la perspective (diplôme M[1]); 2° dessin à l'aide d'instruments et la perspective (diplôme M[2]); 3° modelage (diplôme O).

L'école normale a trois divisions :

*a)* Le dessin à main levée; *b)* le dessin d'architecture et de mécanique; *c)* le dessin modelage.

L'enseignement comprend :

1° Le dessin linéaire à l'aide d'instruments; 2° le dessin à main levée, y compris la copie d'après le modèle vivant drapé; 3° le dessin d'après le plâtre et d'après la nature morte; 4° le dessin d'architecture; 5° le dessin des machines; 6° le modelage; 7° les styles et l'ornement (théorie, histoire, compositions); 8° l'histoire de l'art et de l'esthétique; 9° l'anatomie et les proportions du corps humain; 10° la planimétrie et la géométrie descriptive; 11° la perspective; 12° la méthodologie et la pédagogie de l'enseignement du dessin et du modelage.

Pour chaque division le cours est triennal. Pour être admis, il faut avoir l'âge de seize ans et subir un examen de dessin d'après nature (groupe d'objets, ornement), de géométrie, de perspective, de dessin linéaire, d'arithmétique et de langue néerlandaise.

A la fin de l'année scolaire, les élèves qui ont suivi les trois années d'étude peuvent prendre part à un examen de sortie pour obtenir un diplôme. Le diplômé reçoit une gratification de cent florins. Ce diplôme ne donne aucun droit d'enseigner le

dessin. Ce droit s'obtient après l'examen devant une commission nommée chaque année par le Ministre de l'Intérieur.

*École des Arts décoratifs de Harlem.* — L'école a été fondée par la Commission du Musée des Arts décoratifs de la Société Néerlandaise pour le progrès de l'industrie. Elle est établie dans l'annexe du Palais dit « le Pavillon Welgelegen », propriété de l'État, où le Musée des Arts décoratifs et le Musée colonial de ladite Société sont établis. L'école comprend trois cours différents : les cours du jour, les cours du soir et le cours de mercredi et de samedi; l'enseignement est théorique et pratique et subdivisé en neuf sections :

1° *Cours de dessin*, comprenant le dessin géométrique et de l'ornementation plane; le dessin à vue rendant l'aspect des formes avec leur relief d'après nature morte, draperies et plâtres, ornements et figures; le dessin de la flore et de la faune d'après nature et compositions ornementales d'après ces études avec interprétations de données géométriques. Le dessin linéaire et architectural en rapport avec les différentes branches des industries d'art.

2° *Le dessin spécial* pour les lithographes, les graveurs sur métal, les sculpteurs d'ornements et ceux qui s'appliquent à l'art textile; le dessin de détail et d'ensemble relevé sur différents objets appartenant à l'art industriel.

3° *Le dessin pour l'étude de différents styles* d'architecture et d'ornement d'après modèles graphiques et plâtres.

4° *Cours de peinture.* — Peinture à l'huile, à l'aquarelle et au pastel d'après nature morte, plâtres, objets d'art industriel, la flore et la faune, modèles vivants, portraits.

5° *Cours pratique pour les peintres décorateurs.* — Esquisses à l'aquarelle d'après la flore et la faune et d'après les reproductions des œuvres d'anciens maîtres. Compositions architecturales d'ensembles décoratifs. Peinture à l'huile, exécution des esquisses susdites à grandeur naturelle.

6° *Cours pratique pour les graveurs.* — La gravure en creux et en relief, la gravure de poinçon, la taille en acier de modèles pour poinçons.

7° *Cours pratique pour les sculpteurs.* — Le modelage d'ornements d'après la flore et la faune; le moulage et la retouche des plâtres. La sculpture sur bois.

8° *Cours pratique pour les travaux à l'aiguille.* — Le crochet, la broderie, la dentelle, etc.

9° *Cours théoriques.* — Ils comprennent la géométrie élémentaire et descriptive, la perspective, l'anatomie et la proportion du

corps humain ; l'étude raisonnée et comparée de différents styles, l'analyse de l'ornement. Ils comprennent pour les jeunes gens des cours du jour de la 1re et de la 2me année :

*a)* L'arithmétique ; *b)* la géographie ; *c)* l'histoire, principalement en rapport avec les différentes branches d'industrie, avec les arts et les métiers des différents peuples ; *d)* les sciences naturelles en rapport avec les différents métiers ; *e)* la botanique, la flore du pays.

Ces études ont autant d'extension qu'il est nécessaire pour former des ouvriers instruits et intelligents.

Les cours du soir sont suivis par des ouvriers et des apprentis, qui, dans la journée, travaillent dans les ateliers.

Les cours de mercredi et de samedi sont suivis le matin par les élèves de l'école normale des instituteurs de Harlem. Ces cours font une partie du programme de l'école normale ; le professeur de ces cours, qui est en même temps professeur à l'École des Arts décoratifs, est nommé par l'État, qui alloue une subvention annuelle et, en outre, l'emploi des locaux. L'après-midi est réservé aux élèves des deux sexes qui suivent les cours de différentes institutions de la ville.

L'enseignement est donné par huit professeurs, deux dames professeurs pour les ouvrages à l'aiguille et un directeur, qui est en même temps le conservateur du Musée des Arts décoratifs. On voit sur le tableau que les frais de l'école s'élèvent à fl. 12,070, dont fl. 7,500 sont couverts par des subventions, environ fl. 4,000 par les écolages, et le reste par quelques contributions d'institutions particulières.

Le taux annuel de la rétribution scolaire est :

| | |
|---|---|
| Pour les cours du soir ................. de fl. | 10 |
| Pour les cours de mercredi et de samedi...... | 25 |
| Pour les cours de peinture .................. | 60 |
| Pour les cours du jour ..................... | 50 |

A *l'École des Arts décoratifs de l'État à Amsterdam,* on enseigne l'application de l'architecture, de la sculpture et de la peinture aux diverses branches d'industrie.

L'enseignement comprend :

1° L'application théorique et pratique de l'architecture, de la peinture et de la sculpture aux diverses branches d'industrie ; 2° le dessin linéaire ; 3° le dessin artistique, y compris le dessin d'après les modèles vivants ; 4° l'étude des différents styles et d'ornement ; 5° l'histoire des arts et des métiers ; 6° l'étude des couleurs ; 7° la connaissance des matériaux ; 8° l'anatomie et la

connaissance de la proportion de l'homme et des animaux; 9° les éléments de la géométrie descriptive; 10° la perspective.

L'instruction se divise en deux cours, chacun de deux ans.

Outre les élèves qui suivent le cours complet, il y en a d'autres qui ne fréquentent que quelques leçons. Il faut que les premiers aient atteint l'âge de quatorze ans et qu'ils se soumettent à un examen d'admission qui comprend, outre les branches de l'instruction primaire : le dessin artistique, les éléments de la perspective et de la projection, et les éléments de la connaissance de l'ornement. Le taux de la rétribution scolaire est de fl. 30 par an; les élèves qui ne suivent qu'une ou quelques leçons peuvent être admis autant qu'il y a de la place; pour eux, le taux de l'écolage est de fl. 15 par an, pourvu que le nombre d'heures par semaine n'excède pas 16.

Les élèves qui ont suivi le cours complet peuvent obtenir un diplôme, après avoir subi en public un examen de fin de cours.

Outre les cours dont nous venons de parler, on donne aussi un cours théorique et pratique pour les travaux artistiques à l'aiguille, avec une durée de trois ans. Les jeunes filles ne sont admises à ce cours qu'après avoir subi avec succès un examen; elles payent fl. 30 par an de rétribution. On a établi ce cours pour donner naissance à une nouvelle branche d'industrie pour les femmes.

Beaucoup de travaux importants, comme, par exemple, la restauration de Gobelins endommagés, ont été exécutés avec beaucoup de succès par d'anciennes élèves de l'École.

### *Écoles moyennes supérieures.*

Écoles a cours quinquennal. — En 1863, ces écoles, ainsi que celles à cours triennal, devaient remplacer, mais avec un programme plus étendu, les secondes sections de 31 gymnases, fréquentées par 585 élèves, l'école commerciale à cours triennal d'Amsterdam, ayant 70 élèves, et l'école technique d'Utrecht, comptant 55 élèves.

Quelques-unes de ces écoles moyennes ont été fondées par l'État, d'autres sont communales; la plupart de celles-ci sont subventionnées par l'État. En général, la subvention est de fl. 7,000 par an, et le chiffre total monte à fl. 186,250. Il n'y a qu'une seule école libre, c'est l'école moyenne supérieure catholique de Rolduc, où les élèves sont internes.

Le tableau VII indique les communes où ces écoles sont établies, leur dénomination et leur caractère, l'année de leur fondation, le taux de la rétribution scolaire et la subvention de l'État.

## Tableau VII.

| PROVINCES | COMMUNES | DÉNOMINATION et CARACTÈRE DE L'ÉCOLE | Année de la fondation. | TAUX ANNUEL de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE POUR L'INSTRUCTION COMPLÈTE | QUELQUES BRANCHES SEULEMENT | Subvention de l'État. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Fl. | Fl. | Fl. |
| Brabant ..... | Bois-le-Duc. | École de l'État ....... | 1867 | 30 | 7 à 14 p. br. | |
| | Tilbourg. | — | 1866 | 30 | 7 à 14 p. br. | |
| | Bréda. | École comm. subv.... | 1867 | 55 | 3 p. h. hbd. | 7.250 |
| Gueldre ..... | Arnhem. | — | 1866 | 60 | 6 à 60. | 7,000 |
| | Nimègue. | — | 1865 | 60 | 5 par heure | 7.000 |
| | Apeldoorn. | — | 1877 | 60 | hebdomad. | 7.000 |
| | Zutphen. | — | 1864 | 40 | 40. | 7,000 |
| | Tiel. | — | 1870 | 50 | 5 à 12. | 7.000 |
| Hollande méridionale .. | La Haye. | École com. non subv. | 1865 | 100 | 10 à 48. | |
| | Rotterdam. | École comm. subv.... | 1865 | 60 | » | 7,000 |
| | Leyde. | — | 1864 | 60 | 10 à 25 p. br. | 7,000 |
| | Dordrecht. | — | 1865 | 54 ou 72 | 10 à 15 p. br. | 7,000 |
| | Delft. | — | 1864 | 70 | 10 p. une br. 70 p. plus. br. | 7,000 |
| | Schiedam. | — | 1869 | 60 | 6 à 15 p. br. | 7,000 |
| | Gouda. | École de l'État ....... | 1865 | 30 | 7 à 14 p. br. | |
| | Gorcum. | — comm. subv.... | 1871 | 50 ou 60 | 9 à 40. | 8,500 |
| Hollande septentrionale. | Amsterdam. | — com. non subv. | 1865 | 60 » 200 | » | |
| | — | — de commerce... | 1869 | 100 » 300 | » | |
| | Harlem. | École comm. subv.... | 1864 | 60 | 10 à 25 p. br. | 7,000 |
| | Zaandam. | — | 1866 | 60 | 20 p. br. | 7,000 |
| | Alkmaar. | École de l'État ....... | 1867 | 30 | 7 à 14 p. br. | |
| | Hoorn. | — comm. subv.... | 1868 | 30 ou 40 | 5 à 20 p. br. | 8,500 |
| Zélande...... | Middelbourg | — de l'État ....... | 1865 | 40 | 7 à 14 p. br. | |
| | Zierikzee. | École comm. subv.... | 1869 | 40 | 10 p. br. | 8.500 |
| | Goes. | — | 1865 | 40 ou 50 | 5 à 12 p. br. | 8.500 |
| Utrecht...... | Utrecht. | École de l'État ....... | 1866 | 60 | 10 à 20 p. br. | |
| | Amersfort. | — comm. subv.... | 1871 | 50 | 5 à 12½ p. br. | 8,000 |
| Frise........ | Leeuwarden. | — de l'État ....... | 1867 | 50 | 7½ à 15 p. br. | |
| | Sneek. | — comm. subv.... | 1864 | 30 ou 50 | 1 à 1,60 p. h. hebdomad. | 8,500 |
| Overijsel .... | Zwolle. | École de l'État ....... | 1867 | 50 | 7½ à 15 p. br. | |
| | Deventer. | École comm. subv.... | 1864 | 50 ou 60 | 3 par heure hebdomad. | 7,000 |
| | Kampen. | — | 1868 | 30 | 10. | |
| | Enschedé. | École comm. subv. pour le commerce et l'industrie....... | 1866 | 60 ou 150 pour les cl. sup. | 10 à 25 p. br. | 19,000 |
| Groningue... | Groningue. | École de l'État ....... | 1864 | 50 | 7½ à 15 p. br. | |
| | Veendam. | — comm. subv.... | 1865 | 20 ou 50 | 20 à 50 p. br. | 8,500 |
| Drenthe ..... | Assen. | — de l'État ....... | 1868 | 30 | 7 à 14 p. br. | |
| Limbourg ... | Maestricht. | — comm. subv.... | 1864 | 30 ou 50 | 5 à 10 p. br. | 10.000 |
| | Ruremonde. | — de l'État ....... | 1864 | 30 | — | |
| | Rolduc. | Institut Catholique ... | 1872 | » | » | |

Dans ce tableau figurent 39 écoles. Remarquons, cependant, que l'école de *Zaandam* a un cours de quatre ans, et que le programme de celle d'*Enschedé* diffère du programme ordinaire des écoles moyennes, de sorte qu'on l'a appelée *École pour le commerce et l'industrie.* L'instruction des trois premières années est la même que celle des écoles moyennes triennales ; celle de la quatrième classe (section B) est spécialement consacrée aux sciences commerciales ; celle de la quatrième, de la cinquième et de la sixième prépare les jeunes gens à l'industrie. On y donne aussi un enseignement pratique de tissage.

Le nombre des écoles de l'État est de 11 ; la loi en prescrit un nombre de 5 au moins.

Les chiffres doubles à la colonne pour l'instruction complète, indiquent que la rétribution pour les classes inférieures est moindre que pour les classes supérieures. A quelques écoles, la rétribution est diminuée, quand deux ou plusieurs fils de la même famille sont placés à la même école. Il y a aussi des écoles communales qui admettent gratuitement un nombre limité d'élèves ; c'est ce que font les écoles d'Arnhem, de Zutfen, de la Haye, d'Amsterdam, de Zaandam, de Hoorn, de Goes, de Sneek, de Deventer, de Veendam et de Maestricht ; en 1892, leur nombre total était de 62. Aux écoles de l'État, quelques élèves de talent peuvent aussi être admis gratuitement ; c'est le Ministre de l'Intérieur qui décide de l'admission.

A *Amsterdam,* le taux de la rétribution scolaire est réglé d'une manière particulière.

Pour l'école moyenne à cours quinquennal, elle est de fl. 60 par an ; mais pour les élèves dont les parents demeurent ailleurs, elle est de fl. 200. A l'école de commerce ainsi qu'à l'école triennale, qui en fait partie, on paie fl. 100 si les parents habitent la ville, sans cela, la rétribution est de fl. 300.

L'*École de Commerce* d'Amsterdam a un cours de cinq ans ; les trois premières années forment une école moyenne à cours triennal, les deux dernières années sont destinées à l'enseignement spécial pour les futurs commerçants. Là, on enseigne, outre les sciences commerciales et les quatre langues enseignées aussi aux écoles moyennes, les langues italienne, espagnole, suédoise, malésienne et chinoise, et la sténographie.

Pour l'école de *Gouda,* une observation trouve ici sa place. C'est une école de l'État, mais la commune donne une subvention de fl. 7,000. Il y avait là auparavant une école à cours triennal, mais le Gouvernement, cédant aux instances de la Ville de Gouda, changea en 1881 le cours triennal en un cours de cinq ans ; sous

la condition onéreuse que la commune serait responsable de l'augmentation du budget de l'école.

Le nombre des élèves mâles qui suivaient les leçons, dans les différentes classes, du mois de janvier 1894 est de 4,313.

Beaucoup de classes sont divisées en deux ou plusieurs sections parallèles à cause du grand nombre d'élèves; ainsi à Amsterdam, le nombre des sections, au mois de janvier 1894, était de 17, à Harlem 13, à la Haye 12, à Leyde 10, etc. La loi n'indique pas de maximum pour le nombre d'élèves dans une classe. Ordinairement, ce nombre n'excède pas 30, il y a même des écoles où l'on a fixé un maximum au-dessous de ce nombre.

La gymnastique est enseignée à toutes les écoles, mais elle n'est pas obligatoire pour les élèves; 85 à 90 pour cent des élèves en font usage.

A beaucoup de ces établissements on admet aussi des jeunes filles; en 1871, le Ministre de l'Intérieur consentit à l'admission de jeunes filles aux écoles de l'État; beaucoup d'écoles communales ont suivi cet exemple. Ce fait s'explique pour les petites villes par la circonstance qu'il n'y a pas là d'écoles moyennes de jeunes filles; pour les villes où il y en a, cela s'explique ainsi:

Le diplôme de fin de cours de l'école moyenne de garçons donne au possesseur le droit de continuer ses études à l'Université pour certaines professions, comme celles de médecin et de pharmacien; mais les connaissances requises pour ce diplôme ne s'acquièrent pas à une école moyenne de jeunes filles.

En général, la présence de jeunes filles ne met pas d'obstacle à la marche de l'instruction; les rapports de quelques directeurs sont même *très favorables* à cet égard.

Peu à peu, le nombre de jeunes filles a grandi, de sorte qu'il y a maintenant 250.

L'âge des élèves qui se présentent pour l'examen d'admission pour la première classe n'est que rarement au-dessous de douze ans; la plupart ont atteint l'âge de treize ans. Les programmes de ces examens tiennent compte de cet âge, puisque, à une bonne école primaire, les connaissances nécessaires peuvent être acquises. Ces programmes sont à peu près les mêmes pour les différentes écoles que pour celles à cours triennal.

ÉCOLES A COURS TRIENNAL. — On trouve ces écoles mentionnées dans le tableau VIII, où l'on voit que les écoles de l'État sont au nombre de 10, celles des communes au nombre de 13; l'école de *Wageningen* est combinée avec l'Institut agricole de l'État. Il n'y a que cinq écoles communales qui jouissent d'une subvention de l'État.

## Tableau VIII.

| PROVINCES | COMMUNES | DÉNOMINATION et CARACTÈRE DE L'ÉCOLE | Année de la fondation. | TAUX ANNUEL de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE POUR L'INSTRUCTION COMPLÈTE | QUELQUES BRANCHES SEULEMENT | Subvention de l'État. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Fl. | Fl. | Fl. |
| Brabant | Bergen op Zoom | École de l'État | 1882 | 24 | 7 à 14 p. b. | |
| | Helmond | — | 1867 | 30 | — | |
| Gueldre | Winterswijk | — | 1870 | 30 | — | |
| | Wageningen | — Combinée avec l'Institut agricole. | 1869 | 40 | 5 à 20 p. b. | |
| | Zalt-Bommel | École de l'État | 1867 | 30 | 7 à 14 p. b. | |
| Hollande méridionale | La Haye | École com. non subv. | 1883 | 60 | » | |
| | Rotterdam | — | 1875 | 30 | » | |
| | Brielle | École comm. subv. | 1879 | 30 | 10 une br. 5 chaque b. de plus | 6,000 |
| Hollande septentrionale | Amsterdam | 1° École com. non sub. | 1876 | 30 ou 150 | » | |
| | — | 2° — | 1881 | 30 » 150 | » | |
| | — | 3° — | 1882 | 100 » 300 | » | |
| | — | 4° — | 1892 | 30 » 150 | » | |
| | Harlem | — | 1874 | 60 | » | |
| | Enkhuizen | École comm. subv. | 1870 | 20 à 30 | 15 | 5,000 |
| Utrecht | Utrecht | École com. non subv. | 1880 | 24 | 24 | |
| Frise | Harlingen | École comm. subv. | 1865 | 40 | 6 à 12 | 6,000 |
| | Heerenveen | École de l'État | 1870 | 30 | 7 à 14 p. b. | |
| Overijsel | Almelo | École comm. subv. | 1874 | 50 | 3 à 4 p. b. | 7,000 |
| Groningue | Groningue | École com. non subv. | 1882 | 25 | » | |
| | Winschoten | École comm. subv. | 1879 | 40 | » | 5,000 |
| | Sappemeer | École de l'État | 1868 | 30 | 7 à 14 p. b. | |
| | Warffum | — | 1868 | — | — | |
| Drenthe | Meppel | — | 1881 | — | — | |
| | Venlo | — | 1866 | — | — | |

Depuis l'année 1890, l'école de *Rotterdam* a une quatrième classe, surtout destinée à ceux qui veulent entrer dans le *commerce*. Dans cette commune, on a longuement discuté la question de savoir si l'enseignement d'une école primaire supérieure (meer uitgebreid lager onderwijs) serait préférable à celui d'une école moyenne à cours triennal. Ces deux espèces d'écoles avaient leurs partisans, et il fut résolu de les laisser coexister. Malgré la fondation de deux écoles primaires supérieures, où l'on enseigne,

au même prix de fl. 30, les mêmes branches qu'à l'école moyenne, et bien qu'il y ait même deux écoles gratuites, le nombre d'élèves de l'école moyenne s'est constamment accru. La différence entre ces deux espèces d'écoles consiste: en ce que les professeurs de l'école moyenne doivent posséder un brevet d'enseignement secondaire et n'enseignent qu'une seule ou deux branches, tandis que, pour les autres écoles, un brevet d'enseignement primaire suffit, et que chaque instituteur y enseigne plusieurs branches.

L'école d'*Almelo* a aussi une quatrième classe, surtout destinée à ceux qui désirent suivre plus tard un cours quinquennal.

De même, une des écoles d'*Amsterdam* (n° 3), qui est combinée avec l'école de commerce, n'a qu'un cours triennal; ces deux écoles forment ensemble un cours de cinq ans. Il est à remarquer qu'à Amsterdam la rétribution de la 1re, de la 2me et de la 4me école est de fl. 30 par an, si les parents habitent la ville d'Amsterdam; pour ceux qui demeurent ailleurs, l'écolage est de fl. 150. Pour la 3me école, la rétribution est de fl. 100 ou de fl. 300 dans les mêmes conditions.

Comme on le voit, les écolages sont généralement inférieurs à ceux des écoles à cours quinquennal.

Les remarques faites à la page 641 sur les rétributions scolaires et le placement gratuit de quelques élèves peuvent s'appliquer aussi aux écoles à cours triennal.

Le nombre d'élèves mâles qui suivaient les leçons dans les différentes classes, le 1er janvier 1894, était de 2,193.

Les écoles moyennes à cours triennal n'ont pas tout de suite acquis droit de cité; beaucoup d'années même après l'entrée en vigueur de la loi, leur nombre était très restreint; peu à peu, il s'est accru, et, à l'heure qu'il est, quelques-unes de ces écoles, surtout celles d'Amsterdam et de Rotterdam, sont dans un état très florissant. A Amsterdam, le nombre toujours croissant d'élèves a nécessité la fondation de trois nouvelles écoles, de sorte qu'il y en a maintenant quatre. En général, la bourgeoisie porte une grande sympathie à ces écoles et s'impose, dans quelques villes, de grands sacrifices pécuniaires. L'enseignement de ces établissements est bien réglé.

De même qu'aux écoles à cours quinquennal, on a admis, aux écoles triennales, des jeunes filles, dont le nombre est relativement grand dans quelques petites communes, comme à Almelo. En 1876, le nombre de jeunes filles de toutes les écoles triennales était de 39; peu à peu, ce nombre s'est accru à 151.

L'article 16 de la loi indique les branches qui doivent être enseignées aux écoles de l'État. Le programme diffère peu de celui

des trois premières classes d'une école quinquennale, seulement il forme un tout complet. La différence principale consiste en ce que l'enseignement de la physique et de la chimie commence déjà à la deuxième classe. On n'enseigne pas la littérature, non plus la mécanique, la cosmographie, la minéralogie et la géologie.

En parlant des écoles à cours quinquennal, nous avons déjà signalé les différentes manières dont le programme est appliqué, quant aux classes où commence l'enseigement des diverses branches. Aux écoles triennales ces différences sont encore plus grandes; les écoles communales n'ont pas même un nombre égal de branches. Il faut attribuer cette inégalité au fait que les élèves d'une école triennale ne font pas d'examen de sortie devant une Commission de l'État. Il existe bien un examen de fin de cours qu'ils passent devant leurs professeurs, mais le diplôme qui leur est accordé, en cas qu'ils réussissent, ne leur donne aucun droit.

Il s'ensuit de tout cela que les administrations municipales ont le droit de régler l'instruction de ces écoles selon les besoins et les intérêts des habitants, d'autant plus que la plupart de ces écoles ne reçoivent pas de subvention de l'État. On peut se faire une idée de la marche de l'enseignement en consultant le tableau IX, contenant le programme d'une des écoles de l'État (celui de Meppel).

**Tableau IX. — Programme.**

| BRANCHES D'INSTRUCTION | NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE DANS la 1re classe. | la 2e classe. | la 3e classe. | les trois classes. |
|---|---|---|---|---|
| *a.* Mathématiques | 7 | 6 | 6 | 19 |
| *b.* Premiers éléments de physique et de chimie | » | 2 | 5 | 7 |
| *c.* Éléments de botanique et de zoologie | 2 | 2 | » | 4 |
| *d.* Économie sociale | » | » | 1 | 1 |
| *e.* Tenue des livres | » | » | 1 | 1 |
| *f.* Géographie | 2 | 2 | 2 | 6 |
| *g.* Histoire | 3 | 3 | 2 | 8 |
| *h.* Langue hollandaise | 4 | 3 | 3 | 10 |
| *i.* — française | 4 | 3 | 3 | 10 |
| *k.* — anglaise | » | 4 | 3 | 7 |
| *l.* — allemande | 4 | 3 | 3 | 10 |
| *m.* Calligraphie | 1 | » | » | 1 |
| *n.* Dessin artistique et linéaire | 3 | 2 | 3 | 8 |
| *o.* Gymnastique | 2 | 2 | 1 | 5 |
| TOTAUX | 32 | 32 | 33 | 97 |

Les élèves de ces écoles suivent plus tard les carrières les plus dissemblables; quelques-uns entrent dans le commerce ou dans l'industrie, d'autres apprennent un métier, d'autres encore se font employés de la poste ou de la télégraphie; plusieurs élèves continuent leurs études à une école quinquennale. Il y en a aussi qui se soumettent à l'examen d'admission de l'école militaire à Alkmaar (préparation pour la formation d'officiers des diverses armes), à celui de l'Institut de marine à Helder (pour la formation des officiers de la Marine royale), à celui de l'école des mécaniciens de l'État à Hellevoetsluis ou de l'école libre des mécaniciens à Amsterdam.

ÉCOLES DE JEUNES FILLES. — La loi de 1863 n'entre pas dans des détails concernant l'organisation de l'enseignement secondaire pour jeunes filles. Voici ce qu'on lit dans l'article 21 : « Les communes, les provinces ou les particuliers qui créeront des écoles moyennes pour les jeunes filles, avec ou sans subvention de l'État, seront libres de les organiser comme ils l'entendront, sous réserve toutefois des conditions auxquelles la subvention leur est accordée. »

**Tableau X.**

| PROVINCES | COMMUNES | DENOMINATION et CARACTÈRE DE L'ÉCOLE | Année de la fondation. | Durée du cours en années. | TAUX ANNUEL de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE POUR L'INSTRUCTION COMPLÈTE | TAUX ANNUEL de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE POUR QUELQUES BRANCHES SEULEMENT |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Fl. | Fl. |
| Gueldre..... | Arnhem | École communale. | 1871 | 5 | 60 | 6 à 60 |
| Hollande méridionale.. | La Haye | — | 1879 | 5 | 100 | 100 |
| | Rotterdam | — | 1871 | 5 | 60 | » |
| | Leyde | — | 1881 | 5 | 60 | 10 à 20 |
| | Dordrecht | — | 1871 | 5 | 60 | 10 à 15 |
| Hollande septent... | Amsterdam | — | 1872 | 3 | 60 et 300 | » |
| | — | École libre....... | 1881 | 5 | 400 | 400 |
| | Harlem | École communale. | 1867 | 5 | 60 | » |
| Utrecht..... | Utrecht | — | 1875 | 5 | 50 et 70 | 50 et 70 |
| Frise....... | Leeuwarden | — | 1875 | 5 | 50 | 12 p. b. |
| Overijsel.... | Deventer | — | 1872 | 3 | 50 | 3 par h. heb. |
| Groningue.. | Groningue | — | 1872 | 5 | 50 | 7 ½ à 15 p. b. |

Comme le montre le tableau X, il y a maintenant 12 écoles moyennes de jeunes filles, celles de Goes et de Middelbourg ayant été supprimées respectivement en 1885 et 1886. Cette suppression était la conséquence d'une résolution du Gouvernement, qui ôtait par là la subvention à toutes ces écoles. Elle était auparavant de fl. 3,500 à fl. 5,000 pour les écoles communales. Cette résolution n'était pas tout à fait équitable, puisque, pour beaucoup d'écoles, on avait fait construire de grands édifices après que le Gouvernement avait accordé une subvention de l'État. Le présent Ministre de l'Intérieur, en présentant à la Chambre son budget de l'Instruction publique, a refusé de renouveler la subvention à ces écoles. Par rapport aux écolages, il faut remarquer qu'à la Haye, à Amsterdam (école libre) et à Utrecht, toutes les élèves payent la rétribution entière, même celles qui ne fréquentent que quelques leçons.

A l'école communale d'Amsterdam le taux est de fl. 60, mais si les parents demeurent ailleurs, ils payent fl. 300 par an. A Arnhem, ainsi qu'à Deventer, la rétribution est de fl. 40 quand plusieurs enfants de la même famille sont placés à la même école. A Utrecht, le Conseil d'administration diminue la rétribution de fl. 10 pour chaque élève s'il y en a deux de la même famille, et de fl. 15 s'il y en a plus de deux; dans les classes inférieures, la rétribution est de fl. 50; dans les classes supérieures, de fl. 70. Aux écoles de Rotterdam et de Harlem on admet exclusivement les élèves qui suivent toutes les leçons de la classe où elles sont admises.

La population de ces écoles est maintenant environ de 1,400. Comme nous l'avons déjà remarqué, les administrations communales sont libres dans l'organisation de ces écoles. On enseigne à toutes les écoles : les mathématiques, les sciences physiques, l'histoire, la géographie et les quatre langues modernes; à quelques-unes seulement on y ajoute des notions d'économie sociale et des institutions politiques du pays, la tenue des livres et le chant. Le nombre d'heures diffère le plus pour les mathématiques, la physique et la chimie. A Groningue on enseigne aussi l'hygiène.

Pendant le cours 1891-92, 53 % des élèves qui suivaient le cours complet prenaient part aux exercices de gymnastique; à la plupart des écoles, les leçons de gymnastique se donnent en dehors des heures régulières.

Un des programmes les plus étendus est celui de Rotterdam, mentionné dans le tableau XI; remarquons que les mathématiques comprennent l'arithmétique, l'algèbre et la planimétrie, et que l'histoire naturelle comprend la botanique et la zoologie.

## Tableau XI. — Programme.

| BRANCHES D'INSTRUCTION | NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE DANS | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | la 1re classe | la 2e classe | la 3e classe | la 4e classe | la 5e classe | les 5 classes |
| Langue et littérature hollandaise | 4 | 3 | 3 | 3 | 3 | 16 |
| — française | 4 | 4 | 3 | 4 | 3 | 18 |
| — allemande | 4 | 3 | 4 | 3 | 3 | 17 |
| — anglaise | » | 4 | 3 | 3 | 3 | 13 |
| Histoire | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 13 |
| Géographie | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 |
| Mathématiques | 4 | 3 | 3 | 3 | 3 | 16 |
| Chimie | » | » | 1 | 1 | 1 | 3 |
| Physique | » | » | 1 | 2 | 2 | 5 |
| Histoire naturelle | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 7 |
| Cours d'esthétique | » | » | » | 1 | 1 | 2 |
| Institutions politiques des Pays-Bas | » | » | » | » | 1 | 1 |
| Dessin artistique | 3 | 3 | 3 | 2 | 2 | 13 |
| Ouvrages à l'aiguille | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 |
| Calligraphie | 1 | » | » | » | » | 1 |
| Gymnastique | 2 | 2 | 1 | » | » | 5 |
| TOTAUX | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 150 |

## L'Enseignement commercial

Par M. Antoine Torrents y Monner

Professeur de l'École commerciale de Barcelone.

*(Dédié par l'auteur à l'Assemblée internationale d'Enseignement technique, commercial et industriel de Bordeaux, comme témoignage d'attachement et de sympathie.)*

Le commerce est le baromètre de la richesse et du bien-être des peuples[1].

Le progrès et l'amélioration de l'enseignement commercial sont les préoccupations constantes des nations modernes, car elles ont compris que de l'union du commerce avec l'industrie se font la puissance et le bien-être des peuples; le commerce fournit les capitaux et les matières premières dont l'Industrie a besoin pour obtenir les produits que reçoit alors le premier, afin d'en procurer la vente en les mettant à la portée du consommateur. Malheur aux nations qui ne protègent pas avec ardeur ces importantes sources de richesse! Elles périront sous le poids de leur malheur.

La vapeur, l'électricité, les institutions de crédit, le progrès du droit et des relations internationales ont élargi prodigieusement l'état du commerce, en lui donnant des garanties et toutes sortes de facilités; en outre, la concurrence s'est développée d'une telle façon qu'elle oblige à lutter constamment et sans repos, avec les armes de la prévoyance et de l'intelligence.

Il faut se procurer des marchés et des transports, suivre le cours des changes, ainsi que les oscillations de la production et de la consommation; reconnaître les marchandises; étudier la législation commerciale, nationale et étrangère; avoir, enfin, les connaissances complètes que réclame l'exercice d'une si complexe branche de l'activité humaine.

Nous pouvons assurer, sans crainte d'être contredit, que les systèmes d'enseignement commercial, employés à présent par la plupart des nations, sont bien loin d'avoir la perfection désirée,

---

1. Nous avons cru convenable d'écrire ce travail en langue française parce que celle-ci est la langue du commerce international.

les uns parce qu'ils se basent seulement sur des études théoriques, et les autres parce qu'ils sont excessivement empiriques.

Les meilleurs travaux sur cette branche ont été faits, sans doute, par l'Assemblée internationale du Commerce et de l'Industrie, qui eut lieu à Paris, pendant l'Exposition universelle de 1889, à laquelle assistèrent les représentants de vingt-quatre nations, et par l'Assemblée nationale commerciale qui eut lieu à Barcelone, en 1892[1], en commémoration du IVe Centenaire de la découverte de l'Amérique.

La discussion provoquée par le thème de l'Enseignement commercial, ainsi que les conclusions adoptées, sont d'un tel intérêt, qu'il suffira d'en exposer le résumé pour éclaircir le but de cet opuscule.

⁂

Dans la séance plénière du 25 septembre 1889, tenue par l'Assemblée internationale de Paris, M. Ollendorff dit :

« J'ai eu l'honneur d'être chargé, par la Deuxième Section, de vous présenter un rapport verbal sur ses travaux. Mais avant de passer à l'examen des questions qui ont été discutées par cette Section, je dois vous expliquer quel a été l'ordre même de ses travaux et quelle a été la façon dont les organisateurs du Congrès actuel ont entendu faire examiner les résolutions qui avaient été votées déjà par le Congrès de l'enseignement technique.

» Messieurs, pour mon compte, j'estime que les organisateurs du Congrès du Commerce et de l'Industrie ont fait sagement d'introduire, dans les travaux de ce Congrès, une question qui semble, au premier abord, s'écarter de son objet, mais qui, dans le fond, y est intimement liée : à savoir, la situation de l'enseignement technique professionnel en France, la situation de l'enseignement commercial et industriel. La situation de l'enseignement commercial et industriel et la répercussion de cet enseignement sur le commerce et l'industrie du pays ont frappé certainement les organisateurs du Congrès actuel, et c'est à cette idée prédominante chez eux que nous devons, pour le très grand honneur et pour le très grand bonheur de ceux qui s'occupent de l'enseignement dans ce pays, d'élucider dans notre Congrès des questions relatives à l'enseignement.

» Messieurs, quand, après la guerre, un grand mouvement s'est

---

1. La dite Assemblée fut organisée par l'Académie scientifique mercantile de Barcelone, Corporation composée par des experts et des professeurs de commerce titulaires.

produit dans notre pays, en faveur d'un nouvel et puissant essor à attribuer à l'enseignement, on a été, si je puis m'exprimer ainsi, au plus pressé. Les Pouvoirs publics, les hommes qui ont eu la responsabilité et l'honneur des grandes innovations qui font que notre pays est aujourd'hui un de ceux où l'instruction publique est le plus développée, se sont préoccupés uniquement de l'instruction générale, de l'instruction pédagogique. Il fallait, je le répète, aller au plus pressé, il fallait refaire la nation, il fallait répandre partout l'instruction primaire et rendre accessible, aux enfants du peuple intelligents et désireux de s'instruire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

» Vous savez, Messieurs, et il n'entre pas dans le cadre de mon rapport d'insister sur ce point, avec quelle générosité les Pouvoirs publics ont suivi l'impulsion qui leur a été donnée à ce moment-là. Vous savez tout ce qui a été fait pour l'enseignement en France, depuis dix ans.

» Ce qu'on a dû forcément négliger, parce que, dans une entreprise de ce genre, on suit d'abord les grandes lignes, c'est l'intérêt spécial des professions qui se partagent notre pays. On a essayé de faire un peuple instruit. On ne s'est pas préoccupé de savoir si ce peuple instruit pourrait être préparé, en dehors de la direction générale qu'on donnait à son esprit, à des pressions spéciales, soit industrielles, soit commerciales. Mais à peine ce grand mouvement s'était-il produit, à peine la première loi d'instruction publique était-elle votée que, déjà, les commerçants, les industriels et ceux qui, dans le Parlement, représentaient plus spécialement le travail des ouvriers, se sont occupés de la question, et, dès 1880, ces préoccupations se sont manifestées par un projet de loi sur les écoles manuelles d'apprentissage, qui est le point de départ des résultats que je vais avoir l'honneur de vous exposer.

» La loi de 1880 sur les écoles manuelles d'apprentissage a été faite sous l'empire de cette préoccupation : former partout des jeunes hommes ayant une instruction générale suffisante, mais on ne faisait d'apprentis nulle part. L'idée des commerçants n'est venue qu'un peu plus tard. C'est de cette loi, Messieurs, et de son application que date l'essai nouveau d'un enseignement technique dans notre pays. Dès avant la guerre, il existait bien un enseignement proprement dit technique. Les écoles nationales d'arts et métiers, qui représentent l'enseignement industriel secondaire; l'École centrale des arts et manufactures, qui représente l'enseignement industriel supérieur, fournissaient à notre industrie les précieux auxiliaires que vous connaissez tous. Il y avait aussi certaines grandes écoles de commerce qui donnaient un ensei-

gnement commercial supérieur. Mais au bas de l'échelle, au point de vue du commerce comme au point de vue de l'industrie, en dehors de quelques efforts isolés, il n'y avait rien.

» La situation, Messieurs, a été profondément modifiée par l'application de la loi de 1880. Grâce à cette loi, le Ministère de l'Instruction publique a pu fonder en France, dans un grand nombre d'écoles primaires supérieures, un embryon d'enseignement professionnel industriel et commercial, et, l'année dernière, en 1888, un décret d'administration publique est intervenu, qui a placé ces écoles sous la double autorité du Ministre de l'Instruction publique et de celui du Commerce et de l'Industrie. Ce décret a réglé la part afférente à l'autorité des deux Ministres dans l'administration des écoles, dans l'application des programmes; il a déterminé les conditions dans lesquelles ces écoles donneraient désormais l'enseignement industriel et l'enseignement commercial. Voilà, Messieurs, quel a été le point de départ de la situation actuelle de l'enseignement primaire supérieur, industriel et commercial dans notre pays.

» J'ajoute qu'une loi de 1886, que vous connaissez tous, a introduit l'enseignement manuel dans l'école primaire, de telle sorte que, dès l'école élémentaire les enfants acquièrent une dextérité manuelle qui se développe à l'école primaire supérieure et les prépare à la carrière industrielle. Tous ceux qui se sont occupés de l'enseignement manuel dans notre pays, et M. Salicis qui est ici et qui, avec autant de dévouement que d'autorité, y a consacré une grande partie de sa vie, tous savent que ce commencement d'enseignement est essentiellement utile aux enfants, quelle que soit, d'ailleurs, la carrière à laquelle ils se destinent.

» Voilà, Messieurs, le gros progrès qui a été réalisé par l'introduction de l'enseignement manuel obligatoire dans l'enseignement primaire. Plusieurs des vœux du Congrès de l'enseignement technique se réfèrent à cet ordre d'idées. Mais pour plus de clarté, Messieurs, et pour ne pas abuser de votre bienveillante attention, en me réservant, dans l'examen des vœux ultérieurs, de vous signaler ce qui se réfère aux différents ordres d'enseignement, je vais donner lecture des vœux, adoptés par le Congrès de l'enseignement technique, puis ratifiés par votre Deuxième Section et pour lesquels je suis chargé de vous demander votre propre ratification. »

« M. le Président. — Il me semble que la question portée à notre programme est un peu différente :

» Étude des moyens de réaliser les vœux et d'appliquer les réso-

lutions proposées par le Congrès spécial de l'enseignement technique.

» Cette formule implique que nous acceptons d'avance les vœux émis par le Congrès de l'enseignement technique. Est-ce l'avis de M. le Rapporteur? »

« M. Ollendorff. — Mon sentiment personnel, puisque M. le Président me le demande, est celui-ci : quand on a inscrit, dans les questions à soumettre au Congrès, les vœux émis par le Congrès de l'enseignement technique, on a entendu, je crois, leur faire donner ici une solennelle ratification par le Congrès du Commerce et de l'Industrie.

» Quelle a été l'idée des membres qui ont organisé l'enseignement technique proprement dit? C'est de faire que cet enseignement technique soit apte à donner satisfaction à tous les besoins du commerce et à tous les besoins de l'industrie. Pour nous, qui nous sommes placés, Messieurs, au point de vue pédagogique, au point de vue des programmes, au point de vue de toutes les préoccupations qui peuvent donner satisfaction à ceux qui ont le souci de l'enseignement technique, commercial et industriel dans leur pays, qu'avons-nous fait? Nous avons essayé de répondre à tous les besoins du commerce et de l'industrie en pliant l'enseignement industriel français à vos propres besoins. Messieurs les Commerçants, Messieurs les Industriels, et vous, qu'avez-vous à faire? C'est de nous dire si, dans les recherches que nous avons faites, nous avons donné satisfaction à vos besoins. C'est dans ces conditions que la Deuxième Section m'a autorisé à vous soumettre ce travail et c'est à ce point de vue que je vous présente le rapport relatif aux travaux de la section de l'enseignement technique. »

∴

De notre côté, nous intervînmes dans la discussion du thème concernant l'Enseignement technique commercial avec le modeste travail, que nous insérons à la suite, dans lequel nous faisons constater que l'Espagne n'est jamais restée en arrière pour ce qui concerne les études commerciales, car elles forment une carrière réglementée par l'État, comme cela se passe dans les autres branches du savoir humain.

Voilà les termes dans lesquels nous exprimions nos opinions :

« Messieurs :

» Tout en reconnaissant mon incompétence pour prendre part aux délibérations de ce Congrès, où de graves problèmes écono-

miques industriels, mercantiles et administratifs, sont étudiés par des personnes de haute autorité, je ne pouvais pas rester indifférent à votre aimable appel, et c'est seulement pour vous témoigner mon profond respect que je viens exposer, sans pompe oratoire, sous une forme nette et concise, telle que la requiert, d'ailleurs, la nature des questions mercantiles, mon humble opinion sur les réformes les plus convenables à introduire dans l'enseignement commercial.

» Il est évident que le commerce de nos jours ne peut plus se fonder simplement sur le sophisme *d'acheter bon marché et vendre cher*. Aujourd'hui, l'enseignement commercial doit répondre à toutes les nécessités sociales. Besoin est d'inculquer à la jeunesse la conviction que les sciences pures, les lettres, la philosophie, voire même les beaux-arts doivent être appliqués à la résolution des problèmes pratiques de la vie sociale.

» Les lois qui règlent l'échange et la richesse exercent une fonction très élevée qui peut être aussi idéale que la culture de la science ou de l'art, dans leurs manifestations les plus nobles.

» A un naturel de Barcelone comme je suis, il sera permis sans doute de constater la priorité qui, sous le rapport de l'institution des enseignements mercantiles, appartient à la justement célèbre Junte de Commerce de la dite ville, laquelle fonda cette sorte d'études, devançant à cet égard toutes les autres nations.

» En effet, des documents authentiques que nous nous sommes procurés, il résulte que la dite Junte institua, en qualité de publiques et gratuites, entre autres, les branches suivantes de l'enseignement :

» École de nautique, inaugurée le 1er mai 1769;
» École de dessin, inaugurée le 22 janvier 1775;
» École de chimie, inaugurée en 1803;
» École de calcul mercantile et tenue de livres, en 1806;
» École d'économie politique, en 1814;
» Écoles des langues française, anglaise et italienne, en 1824;

» Récemment l'Espagne a accordé une importance singulière aux études commerciales en les élevant à la catégorie de celles des professions libérales, et, à l'avis du soussigné, il faut donner à ces études une amplitude encore majeure sur la base de l'uniformité dans tous les états de l'Europe, si l'on veut contre-balancer l'avenir immense des nations américaines, lequel paraît destiné, dirait-on, à mettre fin aux marchés européens.

Sous ce rapport, nous osons proposer à la considération éclairée

de ce Congrès qu'il veuille bien adopter la réorganisation des études mercantiles en conformité du plan divisé en trois périodes que voici :

» PÉRIODE PRÉPARATOIRE : *Premier cours.* — Grammaire de la langue nationale, arithmétique et algèbre, géographie descriptive, histoire universelle, calligraphie.

» *Deuxième cours.* — Géométrie et trigonométrie, éléments de physique et de chimie, histoire naturelle, physiologie et hygiène, psychologie, logique et esthétique.

» PÉRIODE ÉLÉMENTAIRE : *Premier cours.* — Calcul mercantile, géographie commerciale, langue française (premier cours).

» *Deuxième cours.* — Tenue de livres, économie politique et notions de statistique, langue anglaise (premier cours), langue française (deuxième cours).

» *Troisième cours.* — Langue anglaise (deuxième cours), prolégomènes de droit et de législation mercantile et industrielle, pratique de bureau.

» PÉRIODE SUPÉRIEURE : *Premier cours.* — Prolégomènes de droit international et de droit international mercantile, chimie amplifiée, résumé d'histoire du commerce et de la navigation.

» *Deuxième cours.* — Législation douanière et traité de commerce avec les principales nations, connaissance théorique et pratique des produits qui sont l'objet le plus usuel du commerce, connaissance des effets commerciaux publics et privés des principales nations mercantiles.

» L'étude du calcul mercantile, les rapports de monnaies, poids et mesures, et la connaissance des langues et des us et coutumes de chaque localité formant la manière d'être caractéristique et spéciale du trafic, de même que la bonne administration mercantile, exprimée graphiquement dans les livres et documents arrangés en partie double, constitue la base solide sur laquèlle le commerçant doit attendre le succès de ses entreprises, et qui ne tardera pas à lui assurer une renommée distinguée parmi les personnes de sa classe.

» La science économique et l'étude de la législation mercantile le mettent en état d'agir avec la prévoyance nécessaire, et d'ajuster tous ses actes à la légalité la plus stricte.

» La connaissance des moyens de communication entre les différentes places commerciales et celle des productions et de la richesse de chacune lui permettront de négocier dans les conditions les plus favorables avec tous les pays du monde.

» Et, finalement, en étudiant les lois physiques et chimiques qui régissent la formation et la transformation des produits, en apprenant l'histoire du commerce et de la navigation qui le renseigne sur les moyens employés par d'autres peuples pour se convertir en véritables centres de commerce, nous compléterons l'instruction supérieure que nous voudrions assurer au commerçant.

» Il convient que les personnes chargées des diverses branches de cet enseignement n'oublient pas que, pour le succès des entreprises commerciales, la théorie seule ne suffit pas, mais qu'il faut la combiner avec la pratique, afin que, de l'union et de l'appui mutuel des deux, naisse une source solide d'où jaillisse la somme de connaissances dont l'homme d'affaires a besoin.

» La seule chose qui nous reste à dire, c'est d'exprimer notre gratitude pour l'attention bénévole avec laquelle ce respectable Congrès a bien voulu accueillir notre humble travail, et de faire les vœux les plus bouillants pour la prospérité des deux nations sœurs, qui ont accompli de si hauts desseins dans le passé et doivent encore en réaliser à l'avenir.

» Permettez-moi de conclure en criant du fond de mon cœur :

» Vive la France ! »

∴

Le résumé des conclusions adoptées sur ladite matière, si directement en relation avec notre carrière, peut être exprimé comme suit :

1° Que l'enseignement technique a pour objet l'étude des arts et des sciences, sous le point de vue de leur application à une profession déterminée, et qu'en conséquence, il doit comprendre deux parties : la théorie et la pratique ;

2° Qu'il est nécessaire de récompenser les efforts et le mérite des élèves des écoles professionnelles ;

3° Moyennant loi établie, diminuer le service militaire des jeunes gens qui se destinent aux carrières commerciales et industrielles ;

4° Établir des relations permanentes entre les écoles de commerce nationales et étrangères ;

5° Que l'étude de la sténographie fasse partie du titre facultatif de l'enseignement commercial ;

6° Qu'il est d'une grande importance, pour le Commerce en général et pour son Enseignement technique, de créer des musées commerciaux ;

7° Enseignement obligatoire des langues étrangères dans tous

les établissements d'enseignement public, car leur connaissance constitue un puissant moyen pour l'établissement de relations commerciales.

Telles sont, en résumé, les conclusions adoptées par l'Assemblée internationale de Paris, concernant le thème qui motive le présent opuscule.

***

Le 3 octobre 1892, dans la séance de l'Assemblée nationale commerciale de Barcelone, nous exposâmes, en faisant la description du premier thème, le plan complet d'une Université commerciale comme suit :

« En me levant pour développer les conclusions formulées par le rapport que la Commission, qui a formé cette assemblée commerciale, a eu la bienveillance de me confier, je dois, avant tout, vous demander de l'indulgence, que vous m'accorderez, j'espère, dans la croyance, qui me rassure complètement, que les discours des autres orateurs effaceront la mauvaise impression que pourraient vous avoir causée les paroles de celui qui attire, sans le mériter, votre attention.

» Il paraîtra peut-être, à quelques-uns, de peu d'importance le premier des thèmes qui seront l'objet des délibérations de l'Assemblée ; mais, comme dit hier M. le Président avec raison : « Toute entre» prise commerciale doit être précisément basée sur le trépied de » l'illustration, de la bonne foi et du travail. » Remarquez que M. le Président mit le mot « illustration » en premier lieu; je déduis, d'accord avec lui, que la base de toute relation commerciale dépend du développement qu'on a donné à cet enseignement. En le considérant ainsi, nous avons déjà préjugé l'importance et la supériorité de cette question, comparée à celles qui font partie du programme.

» L'enseignement commercial en Espagne a-t-il besoin de réformes? Faut-il multiplier les matières ou connaissances qui en font partie? Évidemment, Messieurs.

» Aujourd'hui, les écoles de commerce, malgré le grand progrès que leur fit faire le Ministre des Travaux publics, M. Carlos Navarro Rodrigo, en procédant à leur réforme, n'ont pas encore abouti à leur objet, et nous pouvons affirmer que les études commerciales n'ont pas l'importance qu'elles devraient avoir. Il faut donc étendre la série de connaissances dont on a besoin à présent, ainsi que refondre en un seul certains établissements d'instruction qui jouissent d'une vitalité languissante et faible; il faut, Messieurs, adopter la devise de la célèbre entreprise commerciale

qui arriva à renverser des trônes et à distribuer des sceptres: «l'Union fait la force,» car tant qu'il y aura des collectivités dispersées et des entités microscopiques, les centres d'enseignement n'auront jamais la splendeur qu'ils devraient avoir.

» En considérant superficiellement les différentes carrières plus ou moins en rapport avec l'enseignement commercial, nous trouvons en premier lieu les écoles de commerce divisées en deux catégories : élémentaires et supérieures; ensuite, les Écoles navales; carrières diplomatiques et consulaires; corps des postes et des télégraphes, de travaux publics et de comptabilité, de statistique, de douanes, d'administration militaire, etc. Le but du rapporteur est de vous faire connaître la nécessité de ce que toutes ces carrières spéciales, aujourd'hui dispersées, viennent constituer un centre important, une vraie École polytechnique, commerciale et navale, une vraie université commerciale.

» On croyait, auparavant, que seulement les études philosophiques et littéraires pouvaient donner la splendeur et la prépondérance aux nations; aujourd'hui, nous ne pouvons nous abstraire de ce positivisme qu'apporte la vie économique des peuples. Je ne veux pas, Messieurs, diminuer la valeur des études littéraires et des autres sciences qui forment l'assemblage des connaissances qu'on apprend dans les divers centres d'enseignement. Point du tout. Ce que le rapporteur veut démontrer, c'est qu'on doit donner autant d'importance aux études commerciales et navales qu'aux autres carrières.

» Il est indubitable, Messieurs, que, dans le siècle actuel, le commerce constitue la vie et marque le progrès des nations. Il fournit les capitaux et les matières premières à l'Industrie pour obtenir les produits qu'elle élabore, et les fait arriver facilement à la portée du consommateur. Nous pouvons affirmer que, sans commerce, la production est impossible, de même que, sans production, il n'y a pas de commerce possible; il faut donc l'existence de ces deux facteurs; ce sont les veines par où circule la sève de la richesse. Malheur aux nations qui oublient ces deux sources de l'activité humaine! Elles périront sous le poids de leur malheur!

» Il faut donc réformer l'enseignement commercial, en lui donnant tout l'éclat qu'il mérite, en bonne justice. On ne doit pas oublier que la culture du négociant et de l'industriel, dans l'époque moderne, doit égaler celle des autres carrières, dans ses plus nobles et diverses manifestations. L'étude du change est aussi idéale et aussi scientifique; l'étude du processus économique dans toutes ses ramifications est aussi élevée que la science la plus élevée. Il faut avoir toutes les connaissances, tous les détails et

toute l'expérience qui, appartenant à des différents rayons du savoir humain, sont d'une directe application aux études commerciales.

» C'est des écoles de commerce, de ces écoles polytechniques, commerciales et maritimes, pour lesquels établissements nous intercédons, Messieurs, que doivent sortir tous ceux qui doivent faire partie des corps de statistique, postes et télégraphes; c'est de là que devraient sortir les membres du corps polytechnique, des travaux publics et les comptables de l'État, de la province et de la municipalité; elle donnerait, en outre, des bons marins qui, en sillonnant les mers et en luttant contre les éléments, feraient connaître partout l'emblème de notre chère patrie et donneraient un développement solide et durable à notre commerce.

» Je crois vivement, comme je vous l'ai exprimé au commencement, que la carrière du commerce doit être beaucoup plus vaste, si d'elle doivent provenir les membres du corps consulaire qui, en ayant à leur charge tout ce qui concerne les intérêts commerciaux, contribueraient fortement à resserrer les liens de fraternité entre notre chère patrie et le reste des États du monde.

» Elle doit aussi fournir les adjoints commerciaux aux missions diplomatiques, postes que réclame fortement l'opinion publique, pour l'information de tout ce qui se réfère aux affaires commerciales dans les pays étrangers.

» Pour ma part, Messieurs, je dois vous déclarer que nous devrions nous méfier plus de l'ignorance de l'astuce économique, que de l'ignorance des perfectionnements d'une mitrailleuse; un traité de commerce, fait sans avoir les vraies connaissances sur la matière, cause, indubitablement, beaucoup plus de malheur que celle-ci. Considérez les malheurs que produit un traité ou une loi contraire à l'industrie ou au commerce! Tant qu'il y aura dans les ambassades diplomatiques des personnes intelligentes dans le rayon militaire, il faut qu'il y ait ces adjoints de la paix, qui, ayant obtenu le titre de leur carrière après un rigoureux examen, peuvent nous informer, d'une façon sérieuse, des affaires commerciales et économiques.

» Quelqu'un dira, Messieurs, — et, en même temps, je tiens compte d'un amendement qu'on a présenté à la présidence, — que, pour l'entrée dans les corps proposés dans les conclusions, il n'est pas nécessaire de titre académique, dans l'espèce commerciale, et qu'il suffit d'avoir les connaissances pratiques; à tout cela je dois répondre que le rapporteur ne prétend pas que le seul fait d'avoir le titre soit suffisant pour entrer dans ces dits corps; non, Messieurs, c'est toujours le tamis du concours qui

doit indiquer les personnes les plus dignes et les plus intelligentes pour remplir ces emplois administratifs commerciaux, péninsulaires et coloniaux; mais cela ne veut pas dire qu'on n'exige pas le titre. Dans un simple examen ou concours, il est impossible, comme tout le monde sait, de prouver la connaissance complète de toutes les matières que comprend une carrière. Il peut arriver qu'on connaisse seulement les questions que la chance a désignées, et cela ne suffit pas à l'État. On doit donc exiger d'autres garanties, comme, par exemple, la possession d'un titre qui, dans certaines limites, démontre que celui qui le possède a étudié les diverses matières qu'il comprend.

» Pourtant, la série de connaissances qui devraient faire partie de ces écoles polytechniques — en plus d'un rigoureux examen d'admission sur les matières qui s'y rapportent — comprend, suivant nous : calcul commercial; métrologie; tenue de livres; pratiques de bureau; géographie et statistique commerciale, industrielle et agricole; économie politique; droit commercial et industriel comparé; législation douanière; droit international, commercial et maritime; étude des traités; institution de travaux publics; histoire du développement du commerce, de l'industrie et de la navigation; langues vivantes; connaissance des produits commerciaux; cosmographie, pilotage et manœuvres; architecture navale; télégraphie et téléphonie.

» En même temps, on devrait instituer des musées commerciaux, accorder des bourses de voyage aux élèves les plus appliqués, qui, en même temps, serviraient à l'émulation, ouvriraient de nouveaux marchés aux produits nationaux.

» Avec tout cela, nous pourrions constituer un corps capable et intelligent, qui pourrait s'acquitter à notre satisfaction de tout ce qui concerne la sphère commerciale, économique et maritime.

» Il y aura certainement quelqu'un qui objectera, touchant les matières que nous avons proposées, que, par exemple, l'individu qui désire entrer soit dans le corps diplomatique d'adjoints commerciaux, soit dans quelque bureau, n'a nullement besoin d'étudier l'architecture navale et les manœuvres; à tout cela, nous répondrons que la même chose arrive à l'École des Ingénieurs, en ses différentes spécialités mécanique et chimique. A l'École Polytechnique commerciale, il y aurait, de même, la spécialité commerciale et la spécialité navale, complètement indépendantes, mais réunies dans un seul centre, ce que nous jugeons d'une nécessité absolue, pour le développement du commerce national, en même temps que pour étendre l'enseignement public, en général.

» Nous devons aussi faire observer qu'il ne suffit pas au capi-

taine d'un vaisseau de connaître la cosmographie et les manœuvres; il devrait aussi étudier la comptabilité, la statistique et le droit international commercial, spécialement ce dernier. Cette connaissance pourrait éviter de graves embarras entre les divers États.

» De cette façon, nous pourrions compter sur de vrais professeurs, qui, possédant des titres de licencié, de docteur ou d'ingénieur industriel, posséderaient des études supérieures et une aptitude éprouvée dans les affaires appartenant à leur rayon.

» Les titres obtenus dans ces dits établissements, après de rigoureux examens théoriques et pratiques, pourraient faciliter, sauf les remarques que nous avons faites, l'entrée dans la carrière consulaire, postes et télégraphes, douanes, la statistique, les travaux publics et la comptabilité, agents de commerce, administration militaire, et, moyennant de telles garanties, nous pourrions peut-être éviter la manie qu'ont, à présent, pour la littérature, les jeunes hommes de la bourgeoisie, en les poussant à l'acquisition de titres spéciaux, ce qui contribuerait fortement à améliorer la gestion publique et à développer la richesse, dont la diminution continue démontre le manque de bras et l'encombrement dans les autres carrières, qui, malgré leur importance, ne servent plus, comme celle qui nous occupe, au développement immédiat de la richesse publique.

» Je suis sûr, Messieurs, que si on établissait ces écoles dans les principaux centres de la production et du commerce; si on concédait, moyennant concours, quelques droits et quelques facilités pour occuper les places de haute importance dans la vie économique, vous verriez surgir instantanément une multitude de jeunes gens studieux, qui préféreraient de tels enseignements à un titre de docteur ou de licencié.

» Par la simple exposition des matières qui devraient faire le tableau de la carrière commerciale et navale, et sans m'arrêter à faire l'analyse de la proportion qu'on devrait donner à chacun de ces enseignements, en considérant que le temps accordé par le règlement de l'Assemblée est déjà écoulé et qu'il y a différents Messieurs qui ont demandé la parole pour et contre le rapport, je ferai un bref résumé, en disant que, suivant nous, on doit unir fortement les carrières distinctes qui touchent plus ou moins au commerce; que, dans ces centres polytechniques, dans cette vraie université commerciale et navale, il y aura les diverses spécialités commerciales et navales; et, alors, à ceux qui auront obtenu le titre, on facilitera l'accès de certaines places, moyennant concours, dans les corps en relation avec leurs connais-

sances, non seulement dans la péninsule, mais aussi dans les provinces d'outre-mer, si désireuses d'avoir une administration honnête et intelligente.

» Finalement, je prie l'Assemblée de décider l'envoi d'une adresse dans ce sens aux Pouvoirs publics, afin que nos aspirations deviennent bientôt des faits palpables.

» Plût à Dieu que le quatrième centenaire, que nous commémorons, serve à la fois à accélérer la réalisation de l'idéal que nous poursuivons, idéal qui n'est pas autre que de resserrer les liens de fraternité entre les différents États du globe, en célébrant la gloire de Colomb et de l'Espagne, vu qu'avec l'aide de notre patrie, l'insigne Génois mena à bonne fin la grande entreprise de la découverte d'un monde, en ouvrant en même temps d'innombrables sources de richesse, dont l'Espagne n'a pas su profiter, mais qui, heureusement, ne sont pas épuisées pour elle. »

***

Les conclusions approuvées par la dite Assemblée commerciale de Barcelone, après une longue et forte discussion, sont comme suit :

1° L'Assemblée déclare qu'il est indispensable de réformer l'enseignement commercial et naval sur de plus larges bases et surtout sur des connaissances pratiques, en rectifiant le tableau actuel des matières comprises dans ces deux enseignements.

2° L'Assemblée déclare la nécessité d'exiger le titre d'expert ou de professeur commercial, pour l'admission dans les corps consulaires, d'adjoints commerciaux aux missions diplomatiques, des trésoreries de l'État, provinciales et municipales, des douanes et d'autres services d'un caractère administratif commercial, soit pour la Péninsule, comme pour les provinces d'outre-mer.

3° La Présidence de l'actuelle Assemblée adressera, en son temps, aux Pouvoirs publics, une exposition de ces conclusions, en recommandant la nécessité qu'elles se transforment en dispositions légales.

***

En ce mémoire, nous précisons nos aspirations touchant la nécessité absolue de réformer l'enseignement technique du commerce, comme nous sommes en train de la prôner depuis 1881. En effet, à cette époque, pour la première fois, nous assistâmes et primes part active aux délibérations du Congrès national de com-

merce à Madrid, où nous représentions différentes corporations de Catalogne, bien convaincu de cette vérité: que le commerce est le plus puissant véhicule pour le progrès de l'humanité.

M. Torrents y Monner a joint à la communication ci-dessus le texte de la proposition suivante:

**Proposition adressée au IIIᵉ Congrès international de l'Enseignement technique commercial et industriel de Bordeaux.**

1° L'Assemblée déclare qu'il est indispensable de réformer l'Enseignement commercial et naval sur de plus larges bases et surtout sur des connaissances pratiques, en rectifiant le tableau actuel des matières comprises dans ces deux enseignements, au moyen d'universités et d'écoles polytechniques fondées par l'État.

2° L'Assemblée déclare qu'il y a lieu d'accorder des titres officiels d'ingénieurs de commerce à ceux qui, moyennant des examens rigoureux, auront fourni la preuve qu'ils possèdent bien les matières exigées par cette carrière.

3° L'Assemblée déclare obligatoire l'étude des langues française, anglaise et espagnole, pour l'obtention du dit titre.

4° L'Assemblée déclare la nécessité d'exiger le titre d'ingénieur de commerce et de professeur commercial, pour l'admission dans les corps consulaires, d'adjoints commerciaux aux missions diplomatiques, des trésoreries de l'État, provinciales et municipales; des douanes et d'autres services d'un caractère administratif commercial, soit pour la métropole, comme pour les provinces d'outre-mer.

5° La Présidence de l'actuelle Assemblée adressera, en son temps, aux Pouvoirs publics une exposition de ces conclusions, en recommandant qu'elles se transforment en dispositions légales pour tous les pays.

Barcelone, le 17 septembre 1895.

## La Réorganisation de l'Institut commercial de Moscou

Rapport de l'Impératrice Maria Feodorowna[1]
à S. M. l'Empereur Paul Ier.

Le nouveau plan d'administration des deux maisons de Moscou et de Saint-Pétersbourg, étant mis en activité ici et l'introduisant dans ce moment à Moscou, il me reste à m'occuper d'une branche tout à fait distincte, mais très majeure, qui y est annexée à Moscou; je parle de l'Institut de Commerce, fondation de Demidoff, mais qui, jusqu'à ce moment, n'a répondu, sous aucun rapport quelconque, aux intentions bienfaisantes du fondateur. Il paraît donc que l'administration en a été vicieuse, parce qu'elle n'a pas porté sur le but proposé, celui de donner des banquiers, des marchands et des navigateurs à l'État. Si on l'eût suivi depuis à peu près vingt-cinq ans que cet Institut existe, nous verrions déjà des élèves avoir répondu à l'attente du fondateur; mais, à l'exception d'une dizaine de teneurs de livres, le reste des élèves s'est perdu dans la foule des écrivains et gens de cette classe. Je désirerais ramener ou, pour dire plus juste, amener cet établissement au but si utile à l'État auquel il est destiné. Et, à cet effet, je demande à Votre Majesté Impériale la permission de communiquer le papier ci-joint à la Commission formée par le Chancelier, le comte Savadovski, le Trésorier et le Procureur général, pour que ces messieurs examinent conjointement avec M. de Sivers, tous les articles qui y sont énoncés, et puis forment un plan d'administration pour cet Institut, plan que je soumettrai ensuite à la sanction suprême de Votre Majesté Impériale.

Marie.

Saint-Pétersbourg, ce 13 décembre 1798.

Arrêt de l'Empereur Paul Ier

J'applaudis infiniment au désir que Vous venez de me témoigner et je n'ai rien de plus pressé qu'en Vous témoignant les justes éloges de donner Vos ordres pour que l'on coopère en tout à l'exécution de ce plan.

**Notice jointe au rapport ci-dessus :**

1° Le fonds donné par M. Demidoff pour établir et entretenir l'Institut de Commerce est de 300,000 roubles, qui donnent

---

1. Ce rapport et la notice ont été rédigés en français par l'Impératrice elle-même.

18,000 roubles de revenus; c'est avec ces 18,000 roubles qu'on a fourni à l'entretien de l'Institut.

2° Le fondateur a fixé le nombre des élèves à 100.

3° On reçoit ces enfants à cinq ans, ils en sortent à vingt et un ans.

4° L'intention du fondateur était qu'il ne fût admis à l'Institut que les enfants des marchands, et, seulement à leur défaut, il permettait de remplir les vacances avec des enfants d'autres classes; mais jusqu'à présent on a été à l'inverse de l'intention du fondateur, car on y a reçu très peu d'enfants de marchands, et tout l'Institut n'est presque rempli que par des enfants de père titré.

5° L'intention du fondateur était de former par cet établissement une pépinière de négociants, banquiers, teneurs de livres; mais jusqu'à ce jour, et l'Institut subsiste cependant depuis à peu près vingt-cinq ans, aucun élève ne s'est voué véritablement au commerce, et il n'y a eu, tout au plus, qu'une dizaine d'élèves qui soient devenus des *Buchhalter*, teneurs de livres.

6° L'Institut a des maîtres de langues étrangères, d'histoire, de géographie, de géométrie, de mathématiques, de dessin, de musique et de danse; mais enfin, comme jusqu'à ce moment le but de l'établissement énoncé plus haut n'est pas atteint, il est à supposer que ce système d'éducation est défectueux.

Ces six points forment le tableau de l'état de l'Institut tel qu'il est dans ce moment, et les changements, qui me paraissent devoir se faire, sont sous la catégorie suivante:

I. Plan d'éducation et revenus de l'Institut;
II. Translation de l'établissement;
III. Projet actif pour cet établissement;
IV. Difficultés à résoudre.

### I. — Plan d'éducation, revenus.

Cet Institut diffère de tous les établissements d'éducation, parce que le but du fondateur ne se bornait pas à donner simplement une éducation soignée aux élèves, mais était de les destiner et de les former à une seule vocation, et, par conséquent, d'y rassembler, d'y élever des enfants destinés par leurs parents au commerce, ainsi toutes les études doivent donc se porter vers ce but. Pour y parvenir, il faut que l'éducation y prenne, dès son commencement, un caractère sérieux, et ce n'est pas à cinq ans qu'un enfant est capable d'application. En conséquence, il est tout aussi nuisible à l'enfant qu'à l'Institut, de les y recevoir si jeunes: à

l'enfant, parce que son âge ne demande que des soins physiques; à l'Institut, parce que la dépense faite pour l'enfant dans ce bas âge ne correspond pas au but proposé. C'est donc un abus qu'il faut corriger. Je propose donc de ne recevoir les enfants qu'à dix ans, parce que ce n'est qu'alors qu'on peut prétendre d'eux une application suivie et les occuper d'études sérieuses.

Je crois qu'il ne faut admettre de préférence dans l'Institut, selon la volonté de l'instituteur, que des fils de marchands et de bourgeois russes. On pourrait peut-être étendre cette faveur sur un petit nombre d'enfants de marchands étrangers, domiciliés et établis ici. En se bornant uniquement à cette classe de citoyens, il est même plus probable que les enfants se vouent au commerce et suivent l'exemple et la vocation de leur père, dont la fortune, quelque petite même qu'elle soit, leur donnera des facilités que ne sauraient avoir des enfants pris sur d'autres classes de citoyens.

Dans l'ordre à suivre dans les études, il faudrait avoir pour but principal de les appliquer surtout aux sciences nécessaires et utiles au commerce; ainsi il serait très avantageux de placer à la tête de cet établissement, sinon un négociant, du moins quelqu'un qui ait fait une étude de connaissances nécessaires à cet État et qui dût peut-être même sa fortune au commerce, parce qu'il serait plus capable de surveiller les études des élèves et de juger de leurs progrès.

Avant de trouver un plan d'éducation qui exigera des dépenses, il faut savoir sur quel revenu on peut compter. Celui de l'Institut n'assure que 18,000 roubles, or il est de toute impossibilité qu'avec cette somme modique on puisse élever 100 jeunes gens avec les soins nécessaires, si on veut les mener au but proposé. Dans les temps actuels ce n'est pas avec les 180 roubles, que le total des 18,000 roubles permet d'employer pour chaque enfant, qu'on peut leur donner les meilleurs maîtres et l'entretien; il faut donc de nécessité, si l'on veut qu'il se forme à cet Institut des jeunes gens qui puissent devenir utiles à la patrie, selon la pensée du fondateur, de deux choses l'une: ou augmenter considérablement les revenus, ou diminuer le nombre des élèves.

Sous ces rapports, je sais que la diminution du nombre offre bien des avantages, parce qu'elle rend possible une surveillance plus exacte, qui donne plus d'espoir d'une bonne réussite, parce qu'en se bornant au nombre de 50 ou 60, que je proposerai, il n'y aura aucune grande dépense extraordinaire à faire, et, surtout, parce qu'on pourra alors prévenir le grand mal d'abandonner ces jeunes gens, à leur sortie de l'Institut, à eux-mêmes

et leur fournir les moyens de faire valoir leurs connaissances et talents appris aux frais de l'État. J'entrerai dans de plus grands détails sur ce point à la fin de cet article.

Je proposerai donc de borner cet Institut à 50 ou 60 jeunes gens, de les partager en trois classes de dix à treize, de treize à seize, de seize à vingt ans. Dix années données à l'étude, d'une manière sérieuse et de suite, paraissent suffisantes, si on établit pour loi de ne recevoir à dix ans que les enfants qui sauront déjà lire, écrire leur langue maternelle et les quatre règles d'arithmétique.

Le nombre de 100 jeunes élèves, réduit à 50 ou 60, double, soit à peu près, la somme de l'entretien de ceux-ci et la porterait à 360 roubles par tête. Si on le réduit à 50 juste, il donnerait plus de facilité pour les dépenses nécessaires, mais cependant n'y suffirait pas entièrement, vu le prix des maîtres, au choix desquels il faudra donner la plus grande attention, car il ne faut rien de médiocre pour réussir.

Jusqu'à ce moment, cet Institut n'a joui que de la protection du Souverain, mais n'a reçu aucun bienfait de la munificence Impériale; cependant, pour le porter dans la suite au degré de perfection qu'il doit et peut avoir, pour devenir véritablement utile à l'État, je propose d'assigner non *sur les caisses de l'État*, mais sur les revenus croissants de la Maison des Enfants trouvés, une somme annuelle de 10,000 roubles pour subvenir aux dépenses de son entretien et pour procurer aux élèves les meilleurs professeurs et maîtres.

Le crédit des deux maisons de Saint-Pétersbourg et Moscou, semble pouvoir permettre une augmentation de dépense si nécessaire et si utile. Je parlerai de la manière de parvenir à la réduction du nombre des élèves dans l'article des difficultés à résoudre. Si les 10,000 roubles d'augmentation sont accordés à l'Institut, cela donnera en les ajoutant aux 18,000 roubles, un total de 28,000 roubles qui, à partager entre 50, donnerait 560 roubles d'entretien pour chaque enfant; mais, comme de ces 10,000 il faudra défalquer 2,400 roubles d'intérêt que nous aurons à payer, comme je le dirai ci-après, et que nous aurons, les premières années, plusieurs surnuméraires, on ne doit compter que sur un entretien de 512 roubles par enfant, sur lequel il faudra même économiser celui des surnuméraires; mais enfin, quoique la diminution du nombre ne puisse s'opérer tout d'un coup, cette dépense ne sera que momentanée et s'éteindra dans quelques années.

L'article de la dépense une fois fixé, je m'arrête encore sur l'utilité de la diminution du nombre. J'envisage cette mesure comme un point majeur et très important, parce que ce n'est qu'en l'adop-

tant, qu'on assurera le succès de l'établissement en le consolidant, vu qu'il offre à l'État le moyen de se rendre ces jeunes gens utiles, en leur présentant à eux-mêmes une perspective sûre de fortune, s'ils répondent aux soins qu'on leur donnera.

Voici mon idée : il sortira, chaque quatrième année, de l'Institut 18 élèves; ce nombre est si modique qu'il offre la plus grande facilité de s'occuper de leur sort, même après leur sortie. Je voudrais qu'il fût arrêté, dans le nouveau plan à dresser pour l'Institut, qu'on choisirait ceux qui se seraient distingués par leur application, leur génie, leur conduite et leurs mœurs pour les placer soit dans l'établissement des banquiers de la Cour, soit dans différents comptoirs de la Couronne ou dans le pays, ou même hors du pays, auprès de nos banquiers ou consuls; je voudrais même qu'il fût arrêté que, s'il y a des jeunes élèves qui voudraient d'abord commencer par eux-mêmes un petit commerce, ils reçussent quelques légères avances de la maison sur la garantie des biens de leur père.

Cet établissement, sous ce point de vue, peut donner à l'État des banquiers, des commerçants, des courtiers, de bons teneurs de livres. Peut-être qu'en suivant ce plan, réussirons-nous à voir nos marchands russes distingués par les étrangers, autant que ceux-ci le sont parmi nous, et qu'enfin nous jouirons un jour de l'avantage réel d'avoir de véritables comptoirs russes et de faire notre commerce par nos propres commerçants.

Le but que je me propose prouve la nécessité de veiller avec le plus grand soin sur les études et sur les maîtres qu'on donnera aux élèves. Comme l'Institut sera divisé en trois classes et que je n'envisage la première, qui mène l'enfant de dix à treize ans, que comme préparatoire aux deux autres, je propose d'y appliquer les élèves, surtout à l'étude des langues russe, allemande, anglaise, française et latine; il faut leur former une belle main, les appliquer à l'arithmétique, aux fractions, commencer la géographie et donner les soins les plus assidus à l'étude de la religion, aux devoirs qu'elle impose et faire comprendre, de bonne heure aux élèves, que sans l'honnêteté, basée sur la religion, le plus habile commerçant sera un être vil et méprisable aux yeux de l'honnête homme.

Dans le second âge, de treize à seize ans, on perfectionnera les langues, on commencera l'algèbre et les mathématiques, afin de les accoutumer au calcul et à la démonstration. Dans l'étude de la géographie en général, mais principalement de notre Empire, on portera surtout la plus grande attention à les instruire des richesses, des produits, des manufactures de notre Pays et des

autres Etats; à leur enseigner leurs relations mutuelles et en quoi consiste l'industrie des nations. On joindra la connaissance de l'histoire et l'étude de la géographie, mais cette dernière paraît plus importante pour les élèves. L'étude de la religion sera toujours continuée, en y joignant les préceptes de la morale la plus sévère. On commencera à les appliquer plus directement à tout ce qui a rapport au commerce par les différents calculs, par la tenue des livres de comptes. Dans la troisième et dernière classe, qui embrasse depuis seize jusqu'à vingt ans, on donnera plus d'étendue encore aux connaissances requises pour le commerçant, en y joignant l'astronomie, la navigation, science qui peut lui devenir nécessaire, on les mettra au fait de tous les usages et lois de commerce du change. Peut-être même, si la proposition que je ferai dans mon troisième point est admise, pourra-t-on leur donner des leçons pratiques de commerce. Quant aux études d'agrément, comme musique, dessin et danse, elles ne seront regardées que comme les délassements nécessaires aux heures de récréation. Le plan d'étude offre certainement à ces jeunes élèves toutes les possibilités humaines d'acquérir des connaissances, mais si, même avec tous ces moyens, une réussite parfaite ne peut être espérée, du moins a-t-on droit de se flatter que la plupart répondront aux soins qu'on leur donnera et aux vues qu'on s'y propose pour eux. Je croirais que, si l'on remarquait que, passé au second âge, l'élève paraissait dépourvu de talents ou de bonne volonté, il faudrait le rendre aux parents; je croirais utile encore de faire, à la fin de chaque année, un examen public, pour les élèves de la dernière classe, où tous les négociants russes et étrangers fussent admis et où il leur fût permis de proposer eux-mêmes des thèmes à résoudre aux élèves et de leur donner des calculs à faire.

## II. — Translation de l'établissement

Une réflexion importante et que je soumets à la délibération de ces messieurs, c'est qu'il me paraît que cet Institut placé à Moscou ne saurait, par son site même, parvenir à sa perfection, car ces jeunes gens y sont privés de toute connaissance pratique de navigation, de port, de douane; c'est pourquoi je proposerais de transférer et d'établir ici, à Pétersbourg, cet Institut, mais déjà réduit au nombre d'élèves qu'on trouvera utile de fixer. Ici ils pourront suivre toutes les opérations commerciales de la Bourse, ils verront de leurs yeux toute l'activité d'un port marchand, ils

seront sous une surveillance plus vigilante, et l'Académie fournit ici les moyens d'avoir les professeurs nécessaires pour les études, tandis qu'à Moscou on trouvera difficilement des maîtres à comparer à ceux d'ici. Ce point est très important.

### III. — Projet actif

Je soumets à la délibération de ces messieurs s'il ne serait peut-être pas utile à l'Institut, pour le conduire plus efficacement vers le but désiré, de fixer une somme modique de 10, 20 à 30,000 roubles, pour les employer, sous la direction immédiate de celui qui sera à la tête de l'Institut, à quelque spéculation commerciale avec les produits du pays, au profit de l'Institut ou de la Maison, pour que les jeunes gens puissent mettre en pratique journalière les préceptes qu'on leur donnerait. Enfin, peut-être verrait-on dans la suite, si cette mesure est mise en exécution avec zèle et intelligence, l'utilité qu'il y aurait de donner plus d'étendue encore à cette opération, qui pourrait fournir avec le temps à l'État une véritable maison de commerce. Ce point demande des réflexions très sérieuses. Je proposerai même que tout l'ouvrage qui se fera à la maison fût livré à l'Institut pour que celui-ci en soigne la vente, ce qui donnerait aux élèves des leçons pratiques de tenue de livres de différentes espèces, vu qu'il se fait à la maison des ouvrages de tout genre.

### IV. — Difficultés a résoudre

Il y a plusieurs difficultés à résoudre : celle de la translation, celle de la diminution du nombre des élèves, celle de l'achat d'une maison ici, si la translation est admise, celle, enfin, de l'emploi d'un capital de 20 à 30,000 roubles pour une spéculation commerciale.

Quoique je croie la translation une mesure nécessaire à la réussite de l'Établissement, je m'arrête à une réflexion dont je prie ces messieurs de s'occuper : ne blessera-t-on pas, par cette translation, l'opinion publique, en transgressant la volonté du fondateur, qui avait fixé l'établissement à Moscou? Quant à la dépense que la translation exigerait, elle ne sera pas grande si on admet la diminution du nombre, et M. Sivers ne la voit pas très difficile, vu que vingt de ces jeunes gens doivent quitter l'Institut dans une année et qu'il suppose que plusieurs autres trouveront à se placer chez leur père, chez des parents ou autres particuliers. Il croit même que ceux qui sont reconnus stupides ou qui, faute d'application, ne répondent pas aux soins

de leurs maîtres, pourront être rendus aux parents avec quelque secours momentané. Il suppose que nous aurons ainsi, tout au plus, une quinzaine de surnuméraires; comme ce ne serait qu'une dépense extraordinaire du moment, on pourra y faire face.

Quant à l'achat d'une maison pour y placer l'Institut, ce serait certainement une dépense de 60,000 roubles, mais le don que l'Empereur a daigné faire, à la maison, du Palais italien, pourra nous éviter une grande partie de cette dépense. Cette maison nous a été donnée pour servir d'hôpital à tous nos malades, attaqués de maladies contagieuses, dont nous avons malheureusement toujours un grand nombre et qui sont très mal logés chez nous. Pour placer même ces enfants au Palais italien, il faudra y faire une dépense de 15,000 roubles au moins, car il faudra y faire plusieurs murs. Je proposerai donc de changer la destination du Palais italien, qui, avec les 15,000 roubles de réparation, pourra convenir parfaitement à l'Institut de Commerce. Par contre, on pourra vendre la maison qui sert en ce moment d'hôpital aux enfants trouvés et qui vaut 20,000 roubles, au dire des employés. On pourra y ajouter encore 20,000 roubles et trouver une maison convenable pour l'hôpital. La dépense pour la maison ne sera, en définitive, que de 35 à 40,000 roubles, au lieu de 60,000 roubles qu'il faudrait dépenser pour procurer une maison convenable à l'Institut si nous n'avions pas le Palais italien. Mais afin que ces 40,000 roubles ne soient pas un capital mort pour la maison, il faudrait qu'elle en retirât les revenus. Ce serait donc une dette que l'Institut devrait acquitter à la Maison des Enfants trouvés; 40,000 roubles donnent 2,400 d'intérêts. Il faudra donc, des 10,000 roubles que la maison donnera à l'Institut, défalquer 2,4000 roubles; il restera donc 7,600 roubles qui, ajoutés aux 18,000 roubles, donneront toujours un revenu de 25,600 roubles, qui, divisés par 50, permettront d'employer 512 roubles à l'entretien de chaque élève. Celui des surnuméraires sera économisé sur celui-là et ne causera tout au plus qu'une dépense momentanée.

La dernière difficulté dont il reste à nous occuper, est celle de trouver les 10 ou 30,000 roubles pour mettre en exécution le projet actif que j'ai proposé à l'Institut; il paraît que le capital doit se fournir par les maisons: l'Institut se payera du gain même fait sur les spéculations commerciales auxquelles ce fonds aura servi. Le surplus, s'il y en a, servirait à rembourser peu à peu à la maison le capital de 40,000 roubles, avancé pour l'achat de la maison, pour l'hôpital et pour la réparation du Palais italien.

50,000 EMPLOIS COMMERCIAUX POURVUS

## Notice sur l'histoire du placement gratuit de la Société des Employés de commerce de 1858

*(Société des Commerçants de Hambourg)*

Par Alwin HELMS

Agent de la Société de 1858.

Hambourg, janvier 1895.

**Ordre des matières.**

## Introduction.

On doit certainement considérer comme un événement d'une grande portée que la Société des Employés de commerce de 1858 de Hambourg ait déjà procuré 50,000 places par son système de placement gratuit. Le 14 novembre 1894, jour auquel ce chiffre a été atteint, prendra une place importante dans l'histoire de la Société des Commerçants de Hambourg, car il marque un point culminant dans le développement de son mode de placement qu'aucun membre n'aurait espéré atteindre dans les premières années.

Ce résultat ayant été heureusement obtenu, il y a lieu de jeter un coup d'œil rétrospectif sur la fondation et le développement de la Société et plus spécialement sur son système de placement.

## I. Fondation et but de la Société des Employés de Commerce de 1858.

Jusqu'en 1858, le placement des employés de commerce à Hambourg, comme partout en Allemagne et à l'étranger, laissait beaucoup à désirer.

Il y avait bien quelques courtiers ou agents qui utilisaient leurs relations journalières dans les différentes affaires, pour venir en aide aux jeunes commerçants qui, étant à la recherche d'une nouvelle situation, les priaient de leur indiquer une place vacante, mais cela était insuffisant.

Chez beaucoup de vieux négociants hambourgeois, on garde le souvenir d'un de ces intermédiaires désintéressés, M. Elvers, courtier en cafés. Pendant de longues années, il a procuré de bonnes places à de nombreux jeunes gens sans prélever aucune rétribution. Mais il n'y avait qu'un petit nombre d'auxiliaires auxquels il fût possible d'intéresser une de ces bienveillantes personnes, surtout s'ils arrivaient à Hambourg du dehors pour chercher une situation, sans y avoir aucune relation. Ils allaient principalement se faire prendre dans les filets du placeur de profession. Parmi ceux-ci, il se trouvait, comme c'est encore le cas dans toutes les autres grandes villes du pays et de l'Allemagne, beaucoup d'éléments douteux. Par des droits d'inscription et des frais de correspondance, ainsi que par d'autres moyens semblables, ils cherchaient à soutirer l'argent de leurs solliciteurs, sans pourtant leur indiquer jamais une place vacante. Pourtant,

à ces mêmes placeurs qui, réellement, leur fournissaient une place, ils devaient payer en plus de 5 à 10 % de commission, sur leur première année d'appointements. Comme, dès les premières années, il n'a pas manqué de places vacantes, ni de candidats, on comprend que ces prétendus ou véritables placeurs récoltaient de bonnes recettes.

Quand, finalement, les situations à Hambourg devinrent de plus en plus difficiles, apparut la Société des Employés de commerce de 1858.

Elle fut fondée le 25 juillet 1858, par 70 jeunes employés de commerce, principalement pour éviter aux sociétaires les grands frais occasionnés habituellement par tout changement de situation. C'est pourquoi on fixa, comme premier but de la nouvelle Société, le placement *gratuit* pour ses membres et pour les patrons. Jusqu'à ce jour ceci est resté l'objet et le but principal de la Société des Commerçants de Hambourg, bien qu'elle ait encore créé, pour le plus grand bien de ses adhérents, de très importantes institutions qui ont contribué à l'amélioration matérielle et morale de la situation des commerçants.

Nous rappellerons ici, simplement, l'assistance en cas de privation d'emploi et en cas de maladie, par la « Commission d'assistance », dont l'action s'étend partout, et la « Caisse de maladies et de décès », caisse officiellement reconnue et qui fonctionne librement dans l'Empire allemand ; l'assurance des invalides, des vieillards, des veuves et des orphelins par la « Caisse des pensions », qui fonctionne librement dans le pays et à l'étranger ; le perfectionnement de l'instruction des jeunes commerçants par l'importante « École de Commerce » et les « Cours » si appréciés de la Société, et, enfin, ses « Groupes régionaux » répandus dans le monde entier, ses « Rapports » avec d'autres Sociétés de Commerçants, pour l'avantage réciproque de leurs membres, ainsi que les « Faveurs spéciales » obtenues de différentes Maisons de commerce et Sociétés pour les sociétaires et leurs familles.

### II. **Résultats du placement gratuit.**

Bien que *les résultats du système de placement de la Société de 1858 n'aient été que médiocres pendant les premières années, l'année 1858-1859 clôtura avec 350 sociétaires et 28 places procurées, et même l'année suivante avec seulement 306 sociétaires et 22 places procurées;* elle se fit cependant, tout naturellement, parmi les placeurs de profession, une renommée qui leur était désagréable. Ce fut encore bien pis

quand la Société, dont les travaux étaient effectués gratuitement jusqu'alors par les membres du Comité, consentit, en l'année 1860, à accorder une indemnité à son secrétaire. Son activité, il est vrai, ne fut acquise à la Société que pendant quelques heures fixées par jour, mais cependant la clôture de la troisième année sociale présenta 400 sociétaires et 58 places procurées. Cette augmentation progressive continua à se maintenir malgré quelques faiblesses passagères.

Quand, ensuite, les grandes années de 1870 et de 1871 eurent amené la fondation de l'Empire d'Allemagne et donné un essor extraordinaire au commerce allemand et à l'industrie, on s'intéressa de plus en plus aux efforts des Sociétés de commerçants. La Société de 1858 continua, par suite, à faire des progrès rapides, bien qu'en 1873 il se soit créé une nouvelle Société de patrons et d'employés. Ce fut d'autant plus le cas quand, dans ces quinze dernières années, la question sociale prit aussi de plus en plus d'importance pour la situation des commerçants. Ainsi, en 1893, 4,119 places vacantes furent occupées par les soins de la Société. Dans les dernières années écoulées, malgré la situation exceptionnellement mauvaise des affaires, ce qui naturellement influe aussi en partie sur le placement des employés, il a été offert 9,366 places, sur lesquelles 4,034 ont été prises par l'entremise de la Société. Le chiffre des candidats était, en 1893, de 13,768, et dans l'année précédente, de 14,889.

On trouvera, dans le supplément suivant, un résumé donnant une statistique sur le développement de la « Société des Employés de commerce de 1858 », depuis sa fondation, relatif : au nombre des membres qui a atteint et dépassé 47,000, aux candidats, aux places offertes et procurées, à ses recettes et à ses dépenses faites pour les sociétaires, le placement, ainsi que pour ses autres institutions.

De ce résumé, il résulte qu'on a pu compter *un premier mille de places* procurées depuis la fondation de la Société, en l'année 1868; et qu'en 1874, pour la première fois, on a procuré plus de 1,000 places dans une seule année. Déjà, en 1875, la Société étendait son action, mais d'une façon restreinte, aux places *d'apprentis*. En l'année 1885, le chiffre annuel des places procurées s'éleva au-dessus de 2,000; en 1889, au-dessus de 3,000, et, en 1893, au-dessus de 4,000.

Le moment n'est sans doute pas éloigné où la Société aura à enregistrer le chiffre annuel de 5,000 places. Il ne faudrait pas croire surtout qu'une augmentation du nombre des places procurées devienne plus difficile dans l'avenir, parce que, depuis quelques années, différentes autres grandes Sociétés de Commer-

çants, encouragées par la réussite de la Société de Hambourg, s'occupent aussi activement du placement des employés.

### III. Temps passé pour pourvoir chaque nouveau mille de places vacantes.

L'exposé suivant donne d'une façon détaillée, aussi bien qu'il a été possible de le faire, le temps qui a été nécessaire pour pourvoir chaque nouveau mille de places.

| On constate qu'il a été procuré : | | | | Chaque nouveau mille de places a été procuré en : |
|---|---|---|---|---|
| 1,000 | places | jusqu'en avril | 1868..... | Impossible à relever |
| 2,000 | — | — septembre | 1870..... | |
| 3,000 | — | — — | 1872..... | |
| 4,000 | — | jusqu'au 4 décembre | 1874..... | |
| 5,000 | — | — 4 — | 1874..... | 365 jours |
| 6,000 | — | — 3 — | 1875..... | 364 — |
| 7,000 | — | — 20 — | 1876..... | 383 — |
| 8,000 | — | — 23 novembre | 1877..... | 338 — |
| 9,000 | — | — 11 — | 1878..... | 353 — |
| 10,000 | — | — 11 septembre | 1879..... | 304 — |
| 11,000 | — | — 28 mai | 1880..... | 260 — |
| 12,000 | — | — 11 février | 1881..... | 259 — |
| 13,000 | — | — 30 septembre | 1881..... | 231 — |
| 14,000 | — | — 8 mai | 1882..... | 220 — |
| 15,000 | — | — 8 décembre | 1882..... | 214 — |
| 16,000 | — | — 13 juillet | 1883..... | 217 — |
| 17,000 | — | — 21 janvier | 1884..... | 192 — |
| 18,000 | — | — 14 août | 1884..... | 206 — |
| 19,000 | — | — 16 février | 1885..... | 186 — |
| 20,000 | — | — 18 août | 1885..... | 183 — |
| 21,000 | — | — 17 février | 1886..... | 183 — |
| 22,000 | — | — 6 août | 1886..... | 170 — |
| 23,000 | — | — 11 janvier | 1887..... | 158 — |
| 24,000 | — | — 10 juin | 1887..... | 150 — |
| 25,000 | — | — 25 octobre | 1887..... | 137 — |
| 26,000 | — | — 20 mars | 1888..... | 147 — |
| 27,000 | — | — 15 août | 1888..... | 148 — |
| 28,000 | — | — 7 décembre | 1888..... | 114 — |
| 29,000 | — | — 30 mars | 1889..... | 113 — |
| 30,000 | — | — 22 juillet | 1889..... | 114 — |
| 31,000 | — | — 31 octobre | 1889..... | 101 — |
| 32,000 | — | — 26 février | 1890..... | 118 — |
| 33,000 | — | — 21 juin | 1890..... | 115 — |
| 34,000 | — | — 23 septembre | 1890..... | 94 — |
| 35,000 | — | — 12 janvier | 1891..... | 111 — |
| 36,000 | — | — 13 avril | 1891..... | 91 — |

| On constate qu'il a été procuré : | | | | | Chaque nouveau mille de places a été procuré en : |
|---|---|---|---|---|---|
| 37,000 | places jusqu'au | | 30 juillet | 1891..... | 108 jours. |
| 38,000 | — | — | 20 octobre | 1891..... | 82 — |
| 39,000 | — | — | 12 février | 1892..... | 115 — |
| 40,000 | — | — | 9 mai | 1892..... | 87 — |
| 41,000 | — | — | 22 août | 1892..... | 105 — |
| 42,000 | — | — | 22 novembre | 1892..... | 92 — |
| 43,000 | — | — | 28 février | 1893..... | 98 — |
| 44,000 | — | — | 29 mai | 1893..... | 90 — |
| 45,000 | — | — | 25 août | 1893..... | 88 — |
| 46,000 | — | — | 11 novembre | 1893..... | 78 — |
| 47,000 | — | — | 15 février | 1894..... | 96 — |
| 48,000 | — | — | 21 mai | 1894..... | 95 — |
| 49,000 | — | — | 22 août | 1894..... | 93 — |
| 50,000 | — | — | 14 novembre | 1894..... | 84 — |

Tandis qu'il fallait d'abord des années pour procurer mille places, la règle est maintenant de 90 à 100 jours. Il faut aussi faire remarquer que la Société cherche moins à présenter un chiffre élevé de places pourvues qu'à remplir celles-ci à la pleine et entière satisfaction des deux parties. Ceci ne veut pas dire, évidemment, d'une façon absolue, qu'il ne puisse se trouver par-ci par-là une place obtenue qui ne satisfasse pas le patron ou l'employé. Il ne faut surtout pas perdre de vue que la Société n'agit que comme intermédiaire et que, par suite, elle ne peut jamais prendre la responsabilité de la réussite d'un placement. Mais, en cas de résultat défavorable de ce genre, la Société reprend immédiatement sa mission.

Nous remarquerons encore ici que la Société possède une attestation écrite de chaque employé au sujet de la place qu'il a obtenue et, le plus souvent, une autre semblable de la maison intéressée. Ces attestations sont présentées chaque année au moment de la vérification des comptes de la Société. Elles s'élèvent environ à 50,000, non pour surpasser simplement le nombre qu'on en peut compter chez les Sociétés similaires, mais pour des places réellement occupées et dont la preuve peut être donnée à tout moment.

### IV. **Extension du placement et renseignements.**

Le mode de placement de la Société de Hambourg de 1858 étend son action dans le monde entier. Une grande partie des places procurées se trouvent à Hambourg, mais plus de la moitié sont

dans le reste de l'Allemagne, à l'étranger et au delà des mers. Dans l'avant-dernière année, 628 places furent procurées par la Société au dehors, dont :

500 en Allemagne ;
73 à l'étranger ;
55 au delà des mers.

L'activité de la Société n'a pas été moindre en ce qui concerne le service de « Renseignements » qu'elle a créé dès le début et qui a pris une extension extrêmement importante. La Société des Employés de commerce de 1858 se distingue particulièrement des autres sociétés de commerçants par les renseignements détaillés qu'elle prend sur les candidats. *Sans bonnes références, personne n'est admis dans la Société.* Elle prend sur chaque candidat des renseignements précis chez ses anciens patrons, principalement sur ses aptitudes, sa conduite et son caractère. C'est par ce moyen seulement que l'on a la garantie que la Société ne présente que des candidats bien recommandés, car le seul fait de négliger les certificats qui sont en possession des intéressés est un grand tort, ainsi que l'expérience le démontre journellement.

### V. Rétributions des placeurs de profession et conséquences sociales de la Société de Hambourg de 1858.

Il est profondément regrettable que, malgré l'infatigable activité des Sociétés de Commerçants et spécialement de celle de la Société des Employés de commerce de 1858, et malgré le bienveillant appui rencontré par ces Sociétés auprès de beaucoup de maisons honorables, il y ait encore un grand nombre de placeurs de profession qui exploitent la situation précaire des jeunes gens à la recherche d'une place.

A Hambourg, qui est sans contredit la capitale du commerce allemand, plusieurs placeurs de ce genre exercent leur métier lucratif. La Société de 1858 leur porte cependant un préjudice sérieux, car elle est obligée de se conformer exactement aux indications des offres d'emploi fournies par les maisons de commerce, pour ne pas les mécontenter et s'exposer par là à ce que l'offre soit retirée ou qu'en cas de besoin semblable dans l'avenir, on ne s'adresse plus à la Société. Le mode employé pour les propositions a, notamment, sa valeur. En général, il est à souhaiter que la Société puisse d'abord présenter un certain nombre de

demandes écrites, et non que les candidats, en vue d'un placement immédiat, aillent se présenter eux-mêmes dans les maisons. C'est ce qui fait que plus d'un candidat a cru à tort que la Société n'avait encore rien fait pour lui, tandis qu'elle l'avait déjà proposé bien des fois à des maisons qui n'avaient pas jugé à propos d'accepter ses services.

Cela se passe tout différemment chez le placeur de profession. Le plus souvent il ne dispose d'aucun emploi dans une maison de commerce, mais il apprend par des confrères qu'à tel endroit il y a une place vacante. Il engage quelques-uns de ses clients à faire une démarche immédiate, le plus souvent personnelle, et ils apprennent ainsi le nom de la maison. La Société, par contre, chez laquelle ils étaient peut-être aussi inscrits comme candidats et qui les avait sans doute proposés par la voie des demandes écrites, mais sans succès parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions voulues, ne doit pas donner les noms des maisons. Il est arrivé quelquefois qu'un candidat, présenté d'abord par la Société et ayant par elle obtenu la place, devait payer une commission au placeur parce que celui-ci lui avait donné le nom de la maison. La demande de la commission dans ce cas est absolument illégale, ainsi que les lois de Hambourg l'ont formellement déclaré et ainsi que cela résulte du fait suivant. Il s'agit d'un placeur très connu à Hambourg, qui, à la suite d'une action devant les tribunaux, fut débouté de sa demande. Plusieurs autres membres de la Société de 1858 refusèrent, par suite de cette décision, de payer le montant de la commission de placement dans des cas semblables et le placeur finit par se calmer bien qu'il ait commencé à récriminer. On a acquis la preuve plus tard que ce même placeur avait promis à des membres de la Société de 1858 25 % de sa commission s'ils voulaient lui dévoiler les places offertes pour qu'il puisse les remplir. On affirme aussi, non sans raison probablement, que, dans plusieurs grandes et importantes maisons, il y a des jeunes gens qui indiquent au placeur les places qui vont être libres et touchent ainsi 25 % de la commission de placement. On dit même que, parmi ces messieurs, qui ne se font aucun scrupule d'exploiter leurs collègues, il se trouve des chefs de service et des fondés de pouvoirs, qui ont entre leurs mains la libre disposition des places. Plus il y a de changements dans le personnel, plus grand est leur bénéfice! Car le jeune employé doit payer la commission de placement sur ses appointements d'une année, qu'il garde la place pendant un an réellement ou qu'il la quitte au bout de quelques semaines ou de quelques mois, pour faire place à un autre recommandé du placeur.

Si l'on considère que, de nos jours, les employés de commerce sont déjà accablés par les dépenses nécessaires, il est inconcevable qu'il y ait encore des maisons — et surtout ici, à Hambourg, — qui indiquent des places vacantes à des placeurs de profession, au lieu de s'adresser seulement à la Société des Employés de commerce de 1858! Ceci ne peut évidemment pas contribuer à l'amélioration du sort des employés de commerce ni aider aux progrès de la Société, dans la tâche qu'elle s'est assignée, dont les conséquences sociales sont si importantes pour la situation des commerçants. Chercher à obtenir ce résultat doit être d'autant plus le devoir de chaque chef de maison, suivant la manière de voir adoptée de tout temps par la Société de Hambourg — en dépit des nombreuses inimitiés que cela lui a suscitées — que les employés de commerce ne peuvent atteindre leur but qu'avec le concours des patrons, sans pour cela se mettre avec eux sur un pied d'égalité.

En ce moment surtout, quand, de tous côtés, on réclame la création de bureaux de placement pour les travailleurs dans les villes et dans les différents pays, ce qui a fourni l'occasion fréquente de citer comme modèle le bureau de placement de la Société des Employés de commerce de 1858, il ne devrait plus venir à l'idée d'aucun chef de maison qui réfléchit et qui s'occupe tant soit peu des questions sociales, relatives au commerce, d'utiliser les services d'un placeur de profession, pour une place dans sa maison même, s'il ne compte pas encore parmi les nombreux amis et protecteurs de la Société. Il n'est certainement pas d'un faible intérêt pour les employés de commerce de savoir qu'en obtenant une place de cette façon, ils ont à payer près d'un mois de leurs appointements comme commission de placement. Si, malgré cela, ils font appel au concours du courtier, cela ne peut s'expliquer que par la crainte de rester peut-être plus longtemps sans place.

Les chefs de maison n'ont évidemment aucune commission à payer aux placeurs de profession, mais ils ne devraient cependant jamais perdre de vue que le placeur n'a d'autre but que d'obtenir des employés de fortes commissions, que l'entremise de la Société des Employés de commerce de 1858 est gratuite non seulement pour les patrons, mais encore pour les membres candidats, bien que le service du placement occasionne des frais croissants. Ceux-ci ont surtout été augmentés par le « Service des renseignements », dont il a été parlé plus haut. C'est par cette création que la Société se renseigne exactement sur l'honorabilité de ses candidats, ce qui n'est pas le cas chez les placeurs

de profession et chez la plupart des autres Unions et Sociétés de commerçants. Chaque patron ou employé qui indique une place vacante à la Société de 1858 contribue au développement de la prospérité de ses bienfaisantes institutions, en aidant les jeunes employés à trouver une place gratuitement et en leur diminuant ainsi les soucis de l'existence quotidienne.

### VI. Appointements de début des places procurées.

Le tableau suivant, qui indique la somme et la moyenne des appointements des places procurées par la Société pour chaque année, est certainement très intéressant.

Il faut surtout considérer qu'on n'a fait entrer en ligne de compte que les appointements consentis au début, qui, souvent après quelques semaines ou quelques mois, avaient augmenté sensiblement; que, dans le nombre, se trouvent des places de comptables ne travaillant que quelques heures par jour, et pour lesquels les appointements annuels sont proportionnellement faibles, et que, pour les employés auxiliaires, on ne calcule que les appointements relatifs au temps passé. Ainsi, si quelqu'un a été placé comme auxiliaire pendant six semaines ou trois mois, les appointements sont indiqués seulement pour ce temps et non pour une année entière. En réalité, la moyenne des appointements calculés sur l'année serait encore plus élevée que nous ne l'indiquons ici. De l'ensemble, il ressort, au surplus, que les appointements des employés de commerce ne vont pas en diminuant, comme on l'a prétendu tant de fois. Il fait voir plutôt que la moyenne des appointements de début des places procurées par la Société de Hambourg a augmenté pendant ces dernières années.

Nous ne pouvons malheureusement présenter le total des appointements que depuis 1877. En additionnant les sommes, on obtient le total remarquable de 49,224,710 marks. Si l'on considère maintenant qu'un employé de commerce était obligé de payer au placeur de profession de 5 à 10 % des appointements de première année de la place obtenue par lui, la Société, en prenant une moyenne de 7 1/2 %, comprenant le droit d'inscription et les frais de correspondance ou l'équivalent, a épargné à ses membres, dans les dix-huit dernières années seulement, de 1877 à fin 1894, 3,691,853 marks de commissions de placement. On voit ici, avec les chiffres à l'appui, les grands avantages offerts par le bureau de placement gratuit de la Société.

**Tableau des appointements de début des places procurées.**

| ANNÉE | PLACES D'EMPLOYÉS procurées. | APPOINTEMENTS DE DÉBUT en marks, pour l'année. TOTAUX | MOYENNE | MONTANT EN MARKS des commissions qu'il aurait fallu payer aux placeurs (7 1/2 %. du total des appointements). |
|---|---|---|---|---|
| | | M. | M. | M. |
| 1877 | 973 | 1,139,950 | 1,172 | 85,496 |
| 1878 | 963 | 1,076,150 | 1,117 | 80,711 |
| 1879 | 1,116 | 1,186,120 | 1,063 | 88,959 |
| 1880 | 1,361 | 1,753,700 | 1,142 | 116,528 |
| 1881 | 1,510 | 1,611,685 | 1,067 | 120,876 |
| 1882 | 1,686 | 1,747,005 | 1,037 | 131,025 |
| 1883 | 1,711 | 1,794,500 | 1,064 | 134,588 |
| 1884 | 1,850 | 1,938,600 | 1,133 | 145,395 |
| 1885 | 2,024 | 2,035,000 | 1,095 | 152,625 |
| 1886 | 2,024 | 2,212,650 | 1,093 | 165,949 |
| 1887 | 2,322 | 2,650,550 | 1,141 | 198,791 |
| 1888 | 2,676 | 3,124,500 | 1,168 | 234,338 |
| 1889 | 3,126 | 3,832,150 | 1,226 | 287,411 |
| 1890 | 3,287 | 4,160,400 | 1,266 | 312,030 |
| 1891 | 3,467 | 4,312,400 | 1,244 | 323,430 |
| 1892 | 3,522 | 4,668,750 | 1,326 | 350,156 |
| 1893 | 3,889 | 5,528,500 | 1,352 | 394,388 |
| 1894 | 3,728 | 4,922,100 | 1,320 | 369,157 |
| TOTAL | | 49,224,710 | dont 7 1/2 % | 3,691,853 |

## VII. Conséquences de l'activité de la Société de 1858 pour le commerce allemand avec l'étranger.

Les importants résultats obtenus par la Société de Hambourg. non seulement pour ses membres, mais surtout aussi pour le commerce allemand, sont dus à l'extension de son mode de placement, au dehors de l'empire allemand, à l'étranger et dans les pays d'outre-mer. Il a été procuré, en 1891, 195 places; en 1892, 180 places; en 1893, 243 places; en 1894, jusqu'à 268 places à l'étranger et au delà des mers. En dehors de cela, le groupe de New-York, qui s'occupe du placement dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, a procuré 57 places en 1892 et 85 places en 1893.

Le groupe de New-York travaille entièrement comme il l'entend, en suivant pourtant fidèlement les principes fonda-

mentaux de la Société mère de Hambourg. Depuis longtemps, les groupes régionaux de Berlin, d'Anvers, et, plus récemment, celui de Christiania s'occupent de procurer des places avec le concours de la Société principale. Certains autres groupes de l'étranger ont également l'intention de s'occuper du placement, mais la haute direction reste toujours à la Société de Hambourg.

Plus les employés de commerce allemand détiendront de places à l'étranger et dans les pays d'outre-mer, et plus il en résultera d'avantages pour l'industrie et le commerce allemands.

Le nombre des adhérents de la Société des Employés de commerce de Hambourg de 1858 atteint maintenant un chiffre important non seulement en Allemagne, mais surtout aussi à l'étranger et au delà des mers, et bien des fois il s'est manifesté un tel désir de contribuer au développement de l'action de la Société que les membres se sont constitués en groupes régionaux. Jusqu'à maintenant, il a été formé un total de 184 groupes de ce genre. Dans ce nombre, il y en a 124 en Allemagne, 2 en Belgique, 1 en Danemark, 6 en Angleterre, 2 en Hollande, 4 en Italie, 2 au Portugal, 2 en Suède et Norwège, 1 en Suisse, 3 en Espagne, 4 dans les États-Unis, 1 dans la République Argentine, 6 au Brésil, 1 au Chili, 1 en Colombie, 1 au Guatemala, 1 au Mexique, 1 au Pérou, 1 en Uruguay; 5 au Vénézuéla, 1 aux Indes Occidentales (Antilles), 2 en Égypte, 1 à Madère, 1 dans l'Afrique Orientale, 2 dans l'Afrique Occidentale, 2 en Chine, 1 au Japon, 1 dans l'Inde, 1 aux Philippines, 1 dans la Russie d'Asie, 1 au Siam et 2 en Australie. De plus, la Société a noué des relations avec 68 autres Sociétés de Commerçants allemands qui profitent aux membres de chacune.

Pour étendre l'action de son placement, la Société de Hambourg de 1858 se procure, par la direction de ses groupes à l'étranger, des rapports sur les différentes places de commerce, concernant la situation des affaires et les désirs des employés. Ces renseignements qui, pour la plupart, sont dignes d'attention, sont publiés successivement dans le journal de la Société le *Hambürger Vereinsblatt*. Jusqu'à présent, il a paru quatre-vingt-huit de ces rapports. Ils ne s'occupent pas seulement de l'excellent système de placement de la Société de 1858, mais ils donnent aussi de précieuses indications aux jeunes commerçants désireux de s'expatrier.

Les importants résultats obtenus par le système de placement et les groupes régionaux extérieurs de la Société des Employés de commerce de Hambourg de 1858, ont attiré l'attention de bien des pays étrangers. Depuis plusieurs années déjà, la France s'est

renseignée exactement sur la Société pour recommander ses institutions aux commerçants français et les engager à en suivre l'exemple. L'Angleterre a demandé, il y a deux ans environ, communication de tous les documents concernant la Société, et a, de plus, envoyé un délégué se renseigner verbalement sur le fonctionnement de la Société, dans le but d'établir en Angleterre une organisation semblable, s'étendant autant que possible à toutes les colonies! Les États-Unis de l'Amérique du Nord se sont également renseignés sur la Société dans un but semblable. Dans un des derniers rapports de la Chambre de Commerce de Londres, on fait aussi ressortir que les résultats de l'action de la Société des Employés de commerce de 1858, à l'étranger et dans les colonies, sont précieux pour les commerçants allemands.

L'étranger reconnaît donc ainsi les efforts de la Société de 1858 pour procurer de bonnes places aux employés allemands qui désirent augmenter leurs connaissances ou chercher fortune au dehors.

### VIII. Comment s'effectuent les travaux relatifs au placement.

Sous la haute direction du Conseil d'administration de la Société des Employés de commerce de 1858, il y a à Hambourg un directeur et quatorze collaborateurs qui s'occupent uniquement des travaux urgents concernant la question du placement, ces personnes sont employées à la Société depuis de longues années et ont acquis une grande expérience sur tout ce qui concerne les places. Les autres travaux dépendant du bureau de placement, tels que la tenue des registres d'inscription des membres et des candidats, le service des renseignements et des annonces, etc., sont exécutés par d'autres employés (la Société en comptait plus de soixante-dix à son siège social, à Hambourg), sous la direction des chefs de bureau. Le directeur et ses quatorze collaborateurs peuvent donc se consacrer exclusivement aux travaux nécessités par le placement.

Toutes les demandes sont distribuées aux employés chargés de faire les propositions, suivant les désirs exprimés par les candidats, en ce qui concerne la place demandée, l'endroit où on pourrait les envoyer (à Hambourg, dans le reste de l'Allemagne ou à l'étranger), le genre de commerce, etc. On procède de même pour les offres d'emplois faites par les chefs de maison. Il en résulte que ces employés ont constamment sous les yeux les « Formules de candidature » (qui ne sont exigées que pour la

Société, tandis que les « Demandes écrites par les candidats » et les « Formules accessoires » sont à la disposition des patrons), et, par suite, ils peuvent choisir les candidats qui paraissent convenir le mieux. Chaque membre a ainsi la garantie que sa demande est constamment examinée avec soin.

Comme il a été dit précédemment, la plupart des patrons désirent qu'il leur soit soumis d'abord un choix de demandes écrites par les candidats avant qu'ils ne s'engagent directement ou par la Société avec ceux qui leur paraissent convenables. *Il s'ensuit que plus d'un candidat, bien qu'il ait été chaudement recommandé par la Société, n'a entendu parler de rien, car il ne peut être tenu constamment au courant de toutes les dépenses inutiles et de toutes les démarches infructueuses de la Société.* Malheureusement, il se crée souvent par ce fait des opinions erronées sur l'efficacité du bureau de placement. Il en est de même quand certains candidats ne sont pas agréés par les personnes qui avaient offert l'emploi. Quelquefois aussi il arrive qu'un patron, pour se débarrasser d'un candidat, lui dit que la place est prise, bien qu'il continue à demander à la Société qu'on lui fasse de nouvelles propositions. La Société ne peut naturellement pas être rendue responsable du refus des candidats par les patrons, et c'est également une profonde erreur de croire qu'il ne dépend absolument que de la bonne volonté des employés de la Société de trouver ou de ne pas trouver de places pour les candidats. La plus grande impartialité est apportée dans la transmission des demandes. Toute tentative pour porter atteinte à cette impartialité entraîne immédiatement l'exclusion de la liste des candidats et de la Société.

## IX. **Des employés sans place.**

De même que des assertions inexactes et sans fondement ont été propagées, non sans intention, en ce qui concerne les appointements des employés, de même ce fait s'est produit pour la question des employés sans place.

Il est évident naturellement que, par suite du mauvais état des affaires, non seulement en Allemagne, mais dans le monde entier, et par suite du nombre croissant de personnes qui veulent se mettre dans le commerce, il y a plus d'employés sans place qu'autrefois. Le nombre n'en est cependant pas aussi grand que l'ont prétendu certaines personnes mal informées. La chose est pourtant allée assez loin pour que des journaux étrangers aient

annoncé, il y a quelques années, qu'il y avait à Hambourg 6,000 et même 9,000 employés de commerce sans place; les journaux quotidiens de Hambourg eux-mêmes donnèrent la nouvelle que ce chiffre dépassait 150,000 dans l'Empire allemand. Plus récemment, un des journaux les plus lus de Hambourg a de nouveau annoncé que le chiffre des employés sans place atteignait 50,000.

Il est regrettable que les directeurs de ces journaux qui, d'habitude, s'occupent par-dessus tout des intérêts de la démocratie sociale, ouvrent leurs colonnes à des nouvelles de ce genre, qui ne reposent sur aucune base sérieuse. Par un simple examen, on est forcé de reconnaître qu'il y a une extrême exagération. Il n'y a pas, il est vrai, de statistique exacte sur le nombre des employés de commerce en Allemagne; cependant, d'après la statistique des professions de 1882, il y avait seulement 400,000 employés, hommes et femmes, dans l'Empire allemand. Si l'on porte maintenant ce chiffre à 500,000, on ne sera certainement pas au-dessous de la vérité. Il en résulte clairement, et sans qu'il soit besoin d'autre preuve, pour toute personne qui examine ce chiffre, que ni le tiers, ni le quart, ni la dixième partie de tous les employés de commerce ne sont sans place. Malgré cela, on cherche toujours, par légèreté ou par malveillance, à répandre cette manière de voir. C'est pourquoi les rédacteurs de journaux bien informés devraient toujours être prudents dans la publication des nouvelles relatives à la situation sociale des employés de commerce, surtout si la source de ces nouvelles ne leur offre pas une garantie suffisante d'exactitude.

Le nombre des employés sans place s'est cependant sensiblement accru durant les dernières années.

L'Union de 1858 a inscrit en total, en 1892, 13,670, et, en 1893, 13,768 candidats; en 1894, jusqu'à 14,889 candidats. La moyenne de ceux inscrits à la fin de chaque mois, et y compris les inscrits des mois précédents, était, en 1892, de 3,371 sur lesquels 855 étaient sans place.

En 1893, de 3,263, sur lesquels 822 étaient sans place.

En 1894, de 4,029, sur lesquels 1,094 étaient sans place.

Il ne faut pas perdre de vue que, dans le nombre des employés sans place (parmi ceux-ci on compte également ceux qui sont employés comme auxiliaires, ou à l'essai, en somme tous les employés qui sont sans situation fixe), il s'en trouve beaucoup pour lesquels il est très difficile d'obtenir une place: ou bien ils ne possèdent pas les connaissances nécessaires, ou ils ont négligé de s'occuper en temps utile de leur instruction professionnelle, ou ils ont déjà été établis pendant un certain temps, ou bien

encore ils sont trop âgés. Ces personnes-là obtiennent beaucoup plus facilement une place par des recommandations particulières que par une Société de placement d'employés de commerce, parce que, naturellement, ils se trouvent là en concurrence avec un grand nombre d'autres candidats. Il a été reconnu malheureusement que beaucoup de chefs de maison n'aiment pas à employer des employés âgés ou ayant déjà été établis.

### X. Instruction des jeunes commerçants et placement des apprentis *(Lehrlings)*.

Il ne faut pas s'en prendre aux nombreux établissements d'instruction existants, de ce qu'il y a encore tant d'employés incapables et insuffisamment instruits, mais bien à l'imprévoyance des jeunes gens qui négligent de s'occuper de leur instruction en temps utile. Presque partout, maintenant, ils ont la facilité de s'instruire, sans grands frais, dans les écoles de perfectionnement fondées par les Sociétés de Commerçants, et notamment à Hambourg dans l'école de commerce de la Société des Employés de commerce de 1858.

On ne peut cependant pas cacher qu'il y ait encore des chefs de maison qui ne considèrent pas comme leur devoir de s'occuper de l'instruction des apprentis qui leur sont confiés, mais souvent, malheureusement, les jeunes gens sont cause eux-mêmes de ce que leur instruction est insuffisante. Depuis l'adoption du repos du dimanche, on ne peut tenir compte de la plainte si souvent entendue du manque de temps, car un apprenti ou un auxiliaire, qui veut réellement arriver, a maintenant grandement le temps nécessaire pour pousser plus loin son instruction. Malgré cela, les parents et les tuteurs ne pourront jamais prendre trop à cœur de se renseigner exactement à l'avance à quel patron ils confient un apprenti, ni de lui ménager le temps nécessaire à son instruction professionnelle.

Par le service de placement pour les apprentis que la Société des Employés de commerce de 1858 a créé en 1875, ainsi qu'il a déjà été mentionné précédemment, la Société déconseille, suivant ses statuts, aux jeunes gens d'entrer dans la carrière commerciale, s'ils ne sont pas suffisamment capables et s'ils n'ont pas une instruction suffisante. Par son service de placement d'employés auxiliaires, la Société est renseignée depuis longtemps sur les maisons que l'on peut recommander et dans lesquelles les apprentis peuvent réellement apprendre quelque chose. Par suite,

les parents et les tuteurs, qui s'adressent à la Société, ont la meilleure des garanties pour que leurs enfants et leurs pupilles deviennent de bons apprentis pour le commerce. Néanmoins, on ne saurait trop recommander qu'il est nécessaire de remplir les conditions de connaissance des travaux du commerce déjà indiquées, et ne pas se lancer dans la carrière commerciale sans avoir établi des bases sérieuses.

**Conclusion.**

Soit par ignorance, soit en excitant au mécontentement pour gagner des adhérents aux erreurs des démocrates socialistes, on a essayé bien des fois de nuire aux excellentes institutions de la Société de Hambourg de 1858 et, en particulier, à la plus efficace, à son bureau de placement gratuit. Les avantages que la Société en a tirés, pour le plus grand profit de ses membres, ressortent clairement des tableaux suivants. Le résultat obtenu jusqu'à présent est assurément si favorable que chaque membre participant de la Société et du bureau de placement ne peut que lui souhaiter d'obtenir toujours un aussi bon résultat dans l'avenir. Tous les sociétaires et tous les chefs de maison peuvent y contribuer efficacement, en portant promptement à la connaissance de la Société des Employés de commerce de Hambourg de 1858 les places vacantes dont ils disposent, ou celles dont ils pourraient être informés.

## Appendice.

RÉSUMÉ DES PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ ET PARTICULIÈREMENT DE SON BUREAU DE PLACEMENT DEPUIS 1858 JUSQU'A LA FIN DE 1894.

| ANNÉES | TOTAL des membres et des apprentis | RECETTES | DÉPENSES pour la Société et le Bureau de placement | | EXCÉDENT NET consacré aux autres sections | | CAPITAL SOCIAL | CANDIDATS INSCRITS | MOYENNE des candidats inscrits à la fin de chaque mois. | PLACES VACANTES OFFERTES | | PLACES POURVUES | | PLACES POURVUES PAR MILLE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | TAUX °/° des recettes. | | TAUX °/° des recettes. | | | | AUXILIAIRES | APPRENTIS | AUXILIAIRES | APPRENTIS | |
| | | M. | M. | | M. | | M. | | | | | | | |
| 1858-59... | 350 | 1,548 | 984 | 64 | 564 | 36 | 564 | » | 80 | 125 | | 28 | | |
| 1859-60... | 306 | 1,821 | 1,277 | 70 | 544 | 30 | 1,108 | » | 80 | 106 | | 22 | | |
| 1860-61... | 400 | 2,165 | 1,297 | 60 | 868 | 40 | 1,976 | » | 100 | 151 | | 58 | | |
| 1861-62... | 433 | 2,402 | 1,366 | 57 | 1,036 | 43 | 3,011 | » | 110 | 162 | | 67 | | |
| 1862-63... | 468 | 2,578 | 1,729 | 67 | 849 | 33 | 3,860 | » | 120 | 149 | | 63 | | |
| 1863-64... | 561 | 3,038 | 1,637 | 54 | 1,401 | 46 | 5,648 | » | 130 | 154 | | 76 | | |
| 1864-65... | 676 | 3,836 | 1,842 | 48 | 1,994 | 52 | 4,941 | » | 150 | 184 | | 90 | | |
| 1865-66... | 805 | 5,604 | 2,272 | 41 | 3.332 | 59 | 8,273 | » | 150 | 259 | | 177 | | |
| 1866(2e sem.) | 886 | (1) | (1) | (1) | (1) | (1) | (1) | » | 150 | 138 | | 64 | | |
| 1867...... | 1,494 | 10,633 | 6,167 | 58 | 4,466 | 42 | 12,739 | 1,014 | 250 | 547 | | 300 | | |
| 1868...... | 2,200 | 11,213 | 8,692 | 78 | 2,521 | 22 | 14,755 | 1,310 | inconnu | 737 | | 410 | | 1,000 |
| 1869...... | 2,834 | 15,100 | 11,439 | 76 | 3,661 | 24 | 17,191 | 1,498 | » | 844 | | 462 | | |
| 1870...... | 2,932 | 16,199 | 12,196 | 75 | 4,003 | 25 | 16,844 | 1,386 | » | 837 | | 382 | | 2,000 |
| 1871...... | 3,176 | 17,413 | 11,275 | 65 | 6,138 | 35 | 21,943 | 1,646 | 395 | 983 | | 489 | | |
| 1872...... | 3,458 | 19.006 | 14,170 | 75 | 4.836 | 25 | 25,279 | 1,526 | 265 | 1,395 | | 569 | | 3.000 |
| 1873...... | 4,046 | 23,617 | 20,326 | 86 | 2,291 | 14 | 25,697 | 2,462 | 380 | 1,807 | | 871 | | 4,000 |
| 1874...... | 5,367 | 31,661 | 27,051 | 85 | 4,610 | 15 | 25,980 | 3,319 | 595 | 1,893 | | 1,009 | | 5,000 |
| 1875...... | 6,371 | 38,164 | 29,610 | 78 | 8,554 | 22 | 31,590 | 3,790 | 695 | 1,955 | 243 | 964 | 36 | 6,000 |
| 1876...... | 7,242 | 43,269 | 32,411 | 75 | 10,858 | 25 | 39,921 | 3,973 | 825 | 1,647 | 390 | 881 | 70 | 7,000 |
| 1877...... | 7,681 | 46,043 | 36,840 | 80 | 9,203 | 20 | 41,738 | 3,926 | 1,035 | 1,712 | 438 | 973 | 102 | 8,000 |
| 1878...... | 8,431 | 49,367 | 39,178 | 79 | 10,189 | 21 | 49,234 | 3,889 | 1,245 | 1,584 | 479 | 963 | 96 | 9,000 |
| 1879...... | 9,537 | 55,608 | 39,125 | 70 | 16,482 | 30 | 52,965 | 3,866 | 1,360 | 1,652 | 512 | 1,116 | 116 | 10,000 |
| 1880...... | 10,471 | 60,605 | 40,897 | 67 | 19,708 | 33 | 57,554 | 3,968 | 1,288 | 2,228 | 517 | 1,361 | 84 | 11,000 |
| 1881...... | 11,362 | 66,628 | 44,460 | 67 | 22,168 | 33 | 63,400 | 4,201 | 1,222 | 2,609 | 536 | 1,510 | 83 | 12/13000 |
| 1882...... | 12,954 | 77,174 | 50,868 | 66 | 26,306 | 34 | 76,275 | 4,901 | 1,437 | 2,812 | 669 | 1,537 | 126 | 14/15000 |
| 1883...... | 14,341 | 84,867 | 53,315 | 63 | 31,552 | 37 | 89,054 | 5,045 | 1,466 | 3,157 | 637 | 1,686 | 125 | 16,000 |
| 1884...... | 15,476 | 91,236 | 57,023 | 63 | 34,213 | 37 | 105,079 | 5,348 | 1,506 | 3,291 | 692 | 1,711 | 121 | 17/18000 |
| 1885...... | 16,964 | 97,684 | 62,746 | 64 | 34,938 | 36 | 110,613 | 5,984 | 1,581 | 3,549 | 750 | 1,859 | 145 | 19/20000 |
| 1886...... | 17,917 | 104,271 | 70,513 | 68 | 33,758 | 32 | 87,420 | 6,016 | 1,620 | 3,750 | 785 | 2,024 | 170 | 21/22000 |
| 1887...... | 19,689 | 112,133 | 81,755 | 73 | 30,378 | 27 | 88,680 | 6.629 | 1,603 | 4,402 | 992 | 2,322 | 151 | 23/25000 |
| 1888...... | 22,508 | 122,739 | 86,131 | 70 | 36,608 | 30 | 89,148 | 7,457 | 1,739 | 5,230 | 917 | 2,676 | 120 | 26/28000 |
| 1889...... | 25,624 | 140,102 | 95,884 | 68 | 44,218 | 32 | 94,196 | 8,556 | 1,752 | 6,688 | 1,009 | 3,126 | 137 | 29/31000 |
| 1890...... | 30,067 | 164,012 | 112,594 | 69 | 51,418 | 31 | 94,527 | 10,343 | 2,222 | 6,777 | 1,021 | 3,287 | 168 | 32/34000 |
| 1891...... | 34,706 | 188,620 | 127,840 | 68 | 60,780 | 32 | 110,326 | 12,465 | 2,997 | 7,243 | 1,109 | 3,467 | 228 | 35/38000 |
| 1892...... | 38,792 | 212,961 | 144,501 | 68 | 68,460 | 32 | 122,621 | 13,670 | 3,371 | 7,067 | 1,114 | 3,522 | 232 | 39/42000 |
| 1893...... | 42,364 | 231,637 | 155,958 | 67 | 75,679 | 33 | 140,131 | 13,768 | 3,263 | 8,231 | 1,261 | 3,889 | 230 | 43/46000 |
| 1894...... | 46,310 | Relevé inachevé. | | | | | | 14,889 | 4,029 | 8,011 | 1.200 | 3,728 | 306 | 47/50000 |

(1) Reporté sur l'année 1867, soit 18 mois.

Il a été prélevé sur le capital social, pour la Caisse de décès et de maladies, 7,500 marks en 1885 et 3,000 marks en 1888; pour la Caisse des pensions, 25,000 marks en 1886.

### ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES EMPLOYÉS DE COMMERCE DE 1858 (UNION DES NÉGOCIANTS) DE HAMBOURG

UNKART (G.), chef de maison, *président*.
BIEBER (Oscar), chef de maison, *vice-président*.
BRANDAU (Wilh.-B.), chez MM. Conrad, Hinriels, Donner, *trésorier*.
HEMPELL (Richard), de la maison J.-H. Dubbers et Hempell, *trésorier adjoint*.
SCHUNEMANN (Alexandre), chef de maison, *secrétaire général*.
LAEITZ (Otto), de la maison Fertsch et Laeitz, *secrétaire adjoint*.
COLPE (Julius), de la maison Marschall et Colpe.
FRANSHEIN (Amandus), de la maison H.-C. Théod. Franshein.
GLITZA (Adolphe), chef de maison.
KRAUEL (Otto), directeur de la Société de crédit pour marchandises.
MEINCKE (Heinr.-A.), chez MM. Jenisch et Godefroy.
NISSEN (Ad.), de la maison Heineken et Fischer, successeurs.
SARNIGHAUSEN (Otto), chez MM. Conn frères.
ULMANN (A.), de la maison Ulmann frères.

Fondée le 25 juillet 1858, la Société des Employés de commerce de 1858 (Union des Négociants), comptait, en janvier 1895, plus de 47,000 adhérents, parmi lesquels il y a plus de 5,700 chefs de maison et plus de 200 membres honoraires (maisons de commerce, Sociétés et Chambres de Commerce).

Le but principal de la Société est, pour les patrons qui offrent des places et pour les membres qui cherchent un emploi, le placement entièrement gratuit.

La Société s'occupe, en dehors de cela, des institutions suivantes :

CAISSE DES PENSIONS. — (Assistance des invalides, des veuves, des vieillards et des orphelins). Plus de 5,500 pensionnés, y compris leur femme. Solde en caisse actuel : 2,500,000 marks.

CAISSE DE MALADIES ET DE DÉCÈS. — Caisse de secours fonctionnant librement dans tout l'Empire allemand, avec libre choix du médecin aux frais de la caisse, en cas d'incapacité de travail. 6,300 secourus jusqu'à ce jour.

Commission de secours. — Agissant principalement en cas de privation d'emploi. La Commission a déjà distribué en secours plus de 50,000 marks.

Section des apprentis *(Lehrlings).* — Cette Section comptait environ 2,700 adhérents à la fin de 1894.

Section de perfectionnement pour l'instruction. — Avec école de commerce et conférences.

Société amicale. — Local pour les réunions de la Société (2 Postrasse) et Section d'assistance pour les employés nécessiteux (Cremon 12 Erdgeschosz).

Plus de 250 groupes régionaux dans les villes d'Allemagne, de l'étranger et d'outre-mer, parmi lesquels 68 ont noué des relations avec d'autres Sociétés de Commerçants pour l'avantage commun de leurs membres.

Journal de la Société. — Le *Hamburger Vereinsblatt.* Rédaction et dépôt à la *Nouvelle Bourse de Hambourg.*

La Société, en tant que corporation, jouit des droits de la personnalité civile en justice, aussi bien pour elle-même que pour ses différentes caisses.

### Extraits des statuts.

But. — L'union de commerçants fondée à Hambourg, le 25 juillet 1858, sous le nom de « Société des Employés de commerce de 1858 », a pour but l'amélioration matérielle et morale de la situation des commerçants allemands.

Pour atteindre ce but, elle emploie principalement :

Un bureau de placement, dont l'activité s'étend partout, qui fonctionne gratuitement, pour les membres qui cherchent une place comme pour les maisons de commerce qui font des demandes.

L'assistance des invalides, des vieillards, des veuves et des orphelins.

Les secours en cas de maladie et de décès.

Les secours à ceux qui sont dans le besoin, principalement par suite de privation d'emploi.

Le perfectionnement de l'instruction par des cours, des conférences, la bibliothèque.

Une administration tout amicale et d'autres moyens semblables.

Les discussions politiques et religieuses sont formellement interdites.

MEMBRES. — Tout négociant ou tout employé honorable de cette ville ou du dehors peut devenir membre de la Société. L'Administration, sans y être obligée, a le droit de demander la justification de l'admissibilité des membres nouveaux. L'obligation de se conformer aux statuts résulte d'une déclaration écrite, signée par le candidat. L'admission de personnes étrangères au monde commercial est laissée à l'appréciation du Conseil. Après décision du Conseil d'administration, la Société peut admettre comme membres honoraires des maisons de commerce, des Sociétés, etc., sans qu'ils puissent prétendre, toutefois, aux mêmes droits que les autres membres.

COTISATIONS. — La cotisation annuelle est de 6 marks, sauf les exceptions suivantes :

Les membres ayant fait partie de la Société pendant dix années consécutives paient 3 marks par an.

Les membres qui dirigent une maison de commerce paient une cotisation annuelle que l'on souhaite la plus élevée possible, mais qui ne doit pas être inférieure à 3 marks. Les membres dirigeant une maison de commerce qui sont nouvellement admis paient, de plus, un droit d'entrée de 20 marks. Il est cependant laissé à l'appréciation du Conseil de suspendre, momentanément ou à titre définitif, le versement de ce droit d'entrée, si l'intérêt général de la Société le commande.

Les membres honoraires (maisons de commerce, Sociétés, etc.) paient une cotisation annuelle que l'on souhaite la plus élevée possible, mais qui ne doit pas être inférieure à 30 marks.

L'année sociale compte du 1er janvier au 31 décembre.

Un exemplaire complet des statuts est envoyé sur demande.

**Formule d'offre d'emplois**
**de la Société des Employés de Commerce de 1858.**

(UNION DES COMMERÇANTS) HAMBOURG KL. BACKERSTRASS

Un grand nombre de candidats sont constamment inscrits à la Société; celle-ci se renseigne le plus exactement possible par ses propres moyens auprès des chefs de maison sur le degré de recommandation que mérite chaque candidat. Le classement de ces demandes suivant les aptitudes de chacun permet de satisfaire d'une façon rapide et efficace les offres d'emplois.

| | | |
|---|---|---|
| *Nom et adresse de la maison qui offre un emploi..* | | |
| *Genre d'affaires..........* | | |
| *Nature de la place à remplir.* | | |
| *Aptitudes et connaissances du candidat* | *nécessaires.* | |
| | *désirables..* | |
| *Date d'entrée en fonctions..* | | |
| *Appointements approximatifs et sans engagement...* | | |
| *Religion désirée..........* | | |
| *Age désiré ...............* | | |
| *Autres remarques .........* | | |

*le* *189*

*Signature :*

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

**SANS ENGAGEMENT**

**(Pour soi-même ou, si l'on fait déjà partie de la Société et de ses Caisses, pour être répandue parmi ses amis du monde commercial.)**

---

**Je désire me renseigner sur les institutions de la**

SOCIÉTÉ DES EMPLOYÉS DE COMMERCE DE 1858

**ainsi que sur sa**

CAISSE DE PENSIONS

**(assurant les invalides, les vieillards, les veuves et les orphelins)**

**et sur sa**

CAISSE DE MALADIE ET DE DÉCÈS

***(Prière de rayer ce qui n'intéresse pas.)***

**Je vous prie, par suite, de vouloir bien m'envoyer un extrait des Statuts contenant toutes les prescriptions importantes, les notes explicatives et les pièces nécessaires à l'admission, tant pour moi-même que pour ma femme, en ce qui concerne la *Caisse des Pensions (dans le cas où ceci n'est pas demandé, on est prié de le rayer).***

**Si je ne me décidais pas à me faire inscrire à la *Caisse des Pensions* ou à la *Caisse de Secours*, je m'engage à vous retourner tous ces papiers, *franco*, par la poste, dans le délai de 14 jours.**

................. *le* ................ *189*

*Signature*....................

*Adresse*.......................................................

*Si on est sociétaire, n° de la carte de membre de la Société* .........

*Pour votre usage personnel, ou, si vous êtes déjà membre de la Société, pour être distribué à vos amis qui sont dans le Commerce.*

---

## FORMULE D'ADHÉSION

### POUR MEMBRES, PATRONS, OU MEMBRES HONORAIRES

*A la Société des Employés de commerce de 1858*

(Union de Commerçants)

à Hambourg.

JE / NOUS *désir.... être admis comme membre* PATRON / HONORAIRE *de la* Société des Employés de commerce de 1858, *de Hambourg.*

*En assurant n'avoir pas encore fait partie de la Société* JE VOUS PRIE / NOUS VOUS PRIONS *de* M' / NOUS *envoyer une carte de Sociétaire, ainsi qu'un exemplaire complet des Statuts.*

*Jusqu'à nouvel avis,* JE / NOUS *désir..... payer une cotisation annuelle de marks.............*

.................. *le* .................. *189*

*Signature*..........................................

*De la maison*.........................................

*Adresse commerciale exacte*...............................

Remarque. — Le droit d'entrée relatif aux membres patrons, dont il est question à l'article 3 du paragraphe 3 des Statuts, n'est pas exigé dans les villes des groupes régionaux indiquées ci-contre.

VILLES DANS LESQUELLES LA SOCIÉTÉ DES EMPLOYÉS DE COMMERCE DE 1858 A ÉTABLI DES GROUPES RÉGIONAUX

Aix-la-Chapelle.
Alfeld a/L.
Altenbourg S. A.
Apenrade.
Aschersleben.
Augsbourg.
Barmen.
Berlin.
Beuthen O/S.
Bieberach.
Bidefeld.
Bochum.
Boizenbourg a/E.
Bonn.
Brandenbourg a/d H.
Brunswick.
Brême.
Bremerhafen.
Gustemünde.
Breslau.
Brieg.
Bromberg.
Burg b/Magdebourg.
Buxtehude.
Celle.
Chemnitz.
Dantzig.
Darmstadt.
Detmold.
Döbeln.
Dortmund.
Dresde.
Dusseldorf.
Ebingen.
Eckensörde.
Edenkoben.
Elberfeld.
Elmshorn.
Emden.
Erfurt.
Erlangen.
Esslingen.
Freusbourg.
Frankenthal.
Francfort s/M.
Francfort s/O.
Fribourg in/S.
Fribourg in/B.
Fürth.
Furtunangen.
Geislingen.
Gera.
Giessen.
Glatz.
Göppingen.
Görlitz.
Göttingen.
Goldberg a/Schl.
Gotha.
Grabow i/W.
Grünberg i/Iebel.
Grünstadt.
Guben.
Hagen i/M.
Hagenow i/M.
Halberstadt.
Halle a/S.
Hameln.
Hanovre.
Harbourg a/E.
Hechingen.
Heidelberg.
Heilbroun.
Helmstadt.
Herford.
Hildesheim.
Hirschfelde i/S.
Husunn.
Itzehoe.
Jauer.
Karlsruhe.
Kassel.
Kattowitz.
Kiel.
Koblentz.
Koburg.
Köln a/Rh.
Kœnigsberg i/Pr.
Konstanz.
Kottbus.
Krefeld.
Kreuznach.
Lage in/L.
Lahr.
Lambrecht.
Landsboga (d) W.
Langenbielau.
Lauenburg à/E.
Leer.
Leipzig.
Lennep.
Limburg a/d/L.
Löbau i/S.
Lübeck.
Lüneburg.
Ludwigsburg.
Ludwigshafen.
Magdeburg,
Mannheim.
Marburg (Hesse).
Meiszen.
Memel.
Minden i/W.
Mölln i/L.
Mühlheim a/dR.
München.
Münster.
Neitze.
Naufharwasser.
Neuwünster.
Neustadt a/d/h.
Neustrelitz.
Niederseszwar.
Nienburg a/d/W.
Nordhausen.
Nünberg.
Oelsnitz i/W.
Offenburg.
Oldenburg i/Gr.
Oppeln.
Oschersleben.
Osnabrück.
Parchim.
Pforzheim.
Pinneberg.
Plauen i/V.
Plau i/W.
Potsdam.
Preetz.
Pyritz.
Rastatt.
Rathenow.
Rovensburg.
Remscheid.
Reudsburg.
Reutlingen.
Rostock.
Salzwedel.
Schmalkalden.
Schwerin i/M.
Segeberg.
Solingen.
Sonneberg.
Sorau.
Spever.
Spremberg.
Stade.
Stargard i/P.
Stassfurt.
Leopoldshall.
Stettin.
Strasbourg i/E.
Stuttgard.
Tönning.
Toudern.
Trier.
Uelzen.
Ulm.
Unna i/W.
Wandsbeck.
Weimar.
Weinheim.
Wiesbaden.
Wilhemshofen.
Winsen a/L.
Wismar.
Wittenberge.
Wittenbourg i/M.
Wittstock.
Wolfenbütel.
Zerbst (Antralt).
Zittau.
Zwickau.

---

Alexandrie.
Amsterdam.
Anvers.
Bahia.
Bangkok.
Baranquilla.
Bradford.
Bruxelles.
Caracas.
Chicago.
Christiania.
Ciudad-Bolivar.
Gênes.
Gothembourg.
Guatemala.
Hong-Kong.
Huelva.
Le Caire.
Copenhague.
Leeds.
Lagos.
Lima.
Lisbonne.
Liverpool.
Londres.
Madère.
Madrid.
Milan.
Malaga.
Manchester.
Manille.
Maracaïbo.
Melbourne.
Mexico.
Montevideo.
Naples.
Newcastle-in-Thym
New-York.
Palerme.
Para.
Pernambouc.
Philadelphie.
Port-au-Prince.
Porto.
Porto-Alegre.
Porto-Cabello.
Quito.
Rosario de Sta-Fé.
Rotterdam.
San-Francisco.
Zanzibar.
Santos.
Saint-Paul.
Shanghaï.
Singapoor.
Valencia.
Venezuela.
Valparaiso.
Vladivostok.
Yokohama.
Zürich.

## Société des Employés de commerce de 1858

*(Union des Commerçants : Hambourg, Kl. Bäckerstrasse, 32.)*

INSTRUCTIONS POUR LES CANDIDATS

*(A lire avec attention avant de rédiger les pièces de candidature.)*

Hambourg, janvier 1895. Impr. MICHEL HOHLWEG gr. Reichenstrasse, 57.

### I. Instructions générales.

1. Les pièces de candidature se composant :
De la « formule de candidature » ;
Des « lettres de demande », accompagnées des « copies de certificats » ;
Des « formules accessoires » ;
Doivent être rédigées de façon à permettre de porter un jugement exact : 1° sur les aptitudes commerciales et les connaissances ; 2° sur les désirs des candidats.

2. La « formule de candidature » nous donne à nous-mêmes les premiers éléments d'appréciation ; les « lettres de demande », accompagnées des « formules accessoires », sont destinées à être soumises aux personnes qui offrent des places.

3. L'intérêt personnel des candidats exige qu'ils apportent le plus grand soin dans la rédaction de ces pièces, car elles doivent être des échantillons du savoir-faire. Les « lettres de demande » doivent être faites sans fautes, sans ratures d'aucune sorte, sans omissions ni surcharges ; il nous est impossible d'obtenir un résultat avec des lettres contenant des fautes, ce qui dénote de l'étourderie. Ceci s'applique également aux « lettres de demande » que les candidats adressent, sur nos indications, à une maison de commerce désignée.

### II. De la formule de candidature.

4. On doit répondre aux questions contenues dans la « formule de candidature » d'une façon brève et exacte. On indiquera, dans la case spéciale, chaque place occupée jusqu'à présent (également celles d'auxiliaires), avec la mention exacte des maisons

et leur adresse, l'époque et la durée du séjour, le genre d'affaires, ainsi que la nature de l'emploi (fondé de pouvoir, teneur de livres, correspondant, employé de bureau, voyageur, vendeur, etc.). On ne doit omettre aucune maison dans laquelle on a déjà été employé, car par une omission de ce genre, qui ne saurait rester cachée par suite de notre service de renseignements, le candidat se nuirait à lui-même; on indiquera toute aptitude ou connaissance spéciale, en se rappelant toujours qu'il nous est d'autant plus facile d'obtenir un résultat, dans un sens ou dans l'autre, que nous sommes mieux renseignés sur l'ensemble des occupations antérieures d'un candidat. Il faut aussi signaler toute interruption de la carrière commerciale et en indiquer le motif. On évitera toutefois toute indication trop vague, toute réponse trop embrouillée dans les cases spéciales : les erreurs d'appréciation qui peuvent en résulter ne seraient pas à l'avantage du candidat.

5. Pour répondre à la question des « langues étrangères », on se guidera avec soin sur les indications relatives aux « lettres de demande », contenues dans le paragraphe 13.

6. Les désirs des candidats, en ce qui concerne les places demandées, trouvent leur expression dans les cases : « En quelle qualité voulez-vous être employé? Où désirez-vous être placé? » On peut nous fixer pour cela des limites très étroites, soit pour la place, le pays, le genre d'affaires, ou bien nous laisser une plus ou moins grande latitude, tout en suivant les indications données, et, dans ce cas, il faut souligner les mots auxquels on attache le plus d'importance; ou bien encore, en nous donnant carte blanche, en ajoutant le mot « n'importe », quand les vues particulières du candidat le permettent, il est recommandé de nous laisser le plus de latitude possible. Un relevé des places qui nous sont offertes est naturellement à la disposition de chacun.

7. Pour les appointements, on doit demander le minimum réel dont on se contenterait et la somme avec laquelle on serait entièrement satisfait (par exemple : 1,000 à 1,200, 1,500 à 2,000, 3,000 à 4,000 marks, etc.). Le candidat n'est évidemment pas obligé d'accepter la somme la plus réduite; toutefois, du côté de la personne qui offre un emploi, on nous donne souvent aussi un chiffre minimum et variable, et le taux des appointements ne se détermine que suivant que le candidat possède plus ou moins les aptitudes requises et suivant ses connaissances personnelles. C'est pourquoi, il nous est plus facile d'aboutir à une entente si, du côté du candidat, nous avons aussi la latitude d'aller jusqu'à la limite la plus réduite de sa demande.

8. Les candidats qui ont une expérience des affaires de plusieurs

années, et qui ont déjà été inscrits chez nous comme candidats, n'ont qu'à indiquer leurs occupations pendant les dix dernières années.

9. Nous prions également ces candidats, ainsi que les autres, qui en exprimeraient le désir, d'écrire dans la case « remarques », s'il est nécessaire que nous demandions chaque fois leur consentement pour produire leur candidature, quand des raisons sérieuses l'exigent. Cette recommandation rend évidemment notre travail plus difficile en ce qui concerne le candidat, aussi prions-nous de ne la donner qu'en cas de nécessité absolue.

10. Si un candidat désire modifier les désirs et demandes exprimés dans sa « formule de candidature », il doit nous en aviser par écrit.

11. Le jour de la présentation de la « formule de candidature », il faut avoir soin de se rappeler que toute candidature non renouvelée dans le délai de trois mois est considérée comme abandonnée, si le candidat n'a pas fait une demande écrite de prolongation; une nouvelle rédaction des pièces de candidature n'est nécessaire que sur notre demande expresse. La prolongation de la candidature est gratuite

### III. Des lettres de demande et des formules accessoires.

12. On adresse les « lettres de demande » à la Société, sans indication de jour ni de mois, et on commence par solliciter ses services pour les places dont elle a connaissance, en se recommandant de sa qualité de sociétaire. Les formules louangeuses à l'adresse de la Société, telles que « très haut, très honorable », sont à abandonner naturellement, car ces « lettres de demande » sont finalement destinées à être soumises aux personnes qui offrent des places. Il ne faut pas non plus se référer aux indications de la « formule de candidature » ou de la « formule accessoire » et il faut éviter surtout *toute allusion à ses désirs pour la place que l'on cherche.*

On relatera brièvement ses antécédents (les candidats ayant une longue pratique des affaires : pour les dix dernières années seulement), en indiquant pour chaque place occupée (excepté celles d'auxiliaires qu'il est inutile de mentionner dans la « lettre de demande »), le nom de la maison et son adresse, son genre d'affaires, la date et la durée, la nature de l'emploi (comme fondé de pouvoirs, voyageur, teneur de livres, caissier, comptable, correspondant, employé de bureau, vendeur, magasinier, etc.).

Mais par-dessus tout, les « lettres de demande » seront courtes et faciles à consulter; elles ne doivent contenir naturellement aucune expression qui sorte du ton général de la correspondance commerciale.

13. On mentionnera ses connaissances particulières des différents genres d'affaires (transports, exportation, importation, etc.), on indiquera également les marchandises que l'on a appris à connaître; on citera les travaux de bureau que l'on a eu entre les mains, tels que: tenue des livres, correspondance, expéditions, etc. On désignera les provinces et les pays que l'on a parcourus, on parlera de ses connaissances de langues étrangères, de la façon la plus compréhensible, c'est-à-dire qu'on dira : je connais peu ou bien, ou tout à fait bien, telle ou telle langue, théoriquement ou pratiquement, je suis capable de faire la correspondance ou la conversation à peu près ou parfaitement, les ayant déjà pratiquées, etc. Si on sténographie, il faut indiquer par quelle méthode, également si on est novice, et combien de syllabes on peut écrire à la minute. Plus loin on dira si l'on a la connaissance pratique ou théorique de la tenue des livres et on indiquera quelques-uns des livres qu'on a tenus. Les candidats pour la branche des assurances doivent annoncer s'ils connaissent l'assurance maritime, incendie, vie, accidents, etc. Si on a fréquenté l'École de Commerce de notre Société, il faut aussi en faire mention en ajoutant la copie des certificats obtenus.

14. Si un candidat sait faire la correspondance étrangère, il donnera un échantillon de son savoir-faire, sur les pages suivantes, en traduisant le texte allemand de sa lettre soit en entier, soit par parties, en chaque langue différente.

15. Si un candidat possède des certificats, il en fera la copie sur la page suivante.

16. Si l'on n'a pas encore donné congé à son patron, il faut le dire en nous priant de garder le secret. Notre tâche est, en effet, plus difficile, quand, comme dans la plupart des cas, les places vacantes avec entrée au commencement du trimestre, ne nous sont indiquées que seulement après qu'on a donné congé.

Si le candidat peut entrer en place avant l'expiration du délai de congé, il faut donner le délai le plus court au bout duquel il pourrait se placer, par exemple, quinze jours, un mois, etc.

17. Pour la fin de la lettre, qui doit être d'une brièveté commerciale, nos jeunes sociétaires doivent encore avoir soin d'indiquer leur âge, leur service militaire et, enfin, les appointements de leur dernière place, si leur montant est en rapport avec la demande présente.

On donnera aussi, à la fin, ses autres références.

Il faut ajouter à la signature son adresse et le numéro de la carte de sociétaire.

18. Lorsque nous faisons une nouvelle demande à un candidat, soit parce que ses papiers ont été utilisés, soit, ce qui vaut mieux pour lui, pour qu'il adresse lui-même, directement, une « lettre de demande » à une maison, il doit le faire suivant les indications précédentes.

19. L'écriture en allemand ne doit pas prendre plus de deux pages; quand il y en a trop, cela est plutôt nuisible, pour la présentation à celui qui offre un emploi.

20. Les « lettres de demande » doivent être faites au moins en trois exemplaires. On prendra du papier pas trop mince, qui soit imperméable, qui ne soit pas bleu, du papier sur lequel on puisse écrire sans danger. On ne choisira ni papier petit format, ni papier ministre, mais du papier grand format. On s'appliquera à écrire lisiblement, aussi bien que possible; cette qualité, qui est élémentaire chez un employé de bureau, est presque toujours exigée, et avec raison, des candidats pour le travail de bureau; elle fait obtenir la préférence, de ceux qui offrent des places, sur toute écriture négligée ou illisible. Une écriture faite sans soin, alors que tout employé devrait s'y appliquer, et qui reste défectueuse et remplie de fautes, est, dans la plupart des cas, la véritable raison cachée de ce que certains employés cherchent longtemps des places sans en trouver.

21. La « lettre de demande » doit être pliée comme une lettre ordinaire.

22. Pour permettre aux patrons, qui désirent trouver un employé par l'entremise de la Société, une meilleure appréciation et faciliter leur choix, nous avons décidé que chaque « lettre de demande » pourrait être accompagnée d'une « formule accessoire ». On laisse à chaque candidat la faculté de décider s'il veut ou non remplir et nous envoyer, avec la « lettre de demande », ces sortes de « formules accessoires », qui sont délivrées gratuitement par la Société et qui ne renferment que les questions les plus importantes sur les antécédents commerciaux jusqu'à ce jour. Nous estimons toutefois, en nous basant sur notre expérience, que la création de ces « formules accessoires », qui doivent être rédigées avec le plus grand soin, est très avantageuse pour ceux qui cherchent à se placer.

23. Il est expressément recommandé aux candidats qui n'habitent pas Hambourg de joindre à la « lettre de demande » une ou plusieurs photographies, avec le nom et le numéro de la carte de

sociétaire. Si on a des petites photographies bien faites (grandeur d'un timbre-poste), on en collera une sur la « formule accessoire » (dans le coin supérieur) et on fera de même pour la « lettre de demande ». Après le retrait de la candidature, nous retournons les photographies-cartes, si on le désire, tout et autant qu'elles nous auront été restituées par les personnes offrant des places, ce qu'il est préférable de ne pas demander. Les « lettres de demande » et les « formules accessoires », par contre, sont détruites ou rendues, ainsi qu'il est prévu par nos règlements.

### IV. Des rapports avec nous.

24. Tandis que nous renvoyons les candidats au supplément des statuts, pour se renseigner sur les affaires de la Société en général, nous vous prions d'apporter toute votre attention sur les indications suivantes :

25. La réception par la poste de la déclaration d'adhésion et des pièces de candidature en règle est confirmée par nous, après encaissement de la cotisation en cours, par l'envoi de la carte de sociétaire.

26. Lorsque des membres sont candidats pour la première fois et qu'ils nous envoient leurs papiers par la poste, nous leur adressons une confirmation spéciale, aussitôt la réception; ceci n'est pas la règle pour les autres « lettres de demande », pour les « renouvellements » et autres communications. Nous prions les candidats de notre ville, qui ne remettent pas eux-mêmes leurs papiers, de se renseigner dans les huit premiers jours au bureau de placement de notre local social; par suite, nous trouvons inutile de donner une confirmation de réception.

27. Quand on aura ainsi acquis la certitude que la candidature est inscrite chez nous, et, par suite, qu'elle sera examinée avec soin, nous prions instamment, dans l'intérêt général des candidats, d'éviter de nous demander des renseignements de vive voix ou par écrit sur la situation particulière de chaque candidature; nous serions obligés de négliger ou de laisser de côté ces candidats, parce qu'ils feraient perdre inutilement le temps de nos employés.

28. Les communications que des candidats peuvent avoir à nous faire sur des points particuliers concernant leur candidature, tels que : résultat de la présentation, situation de la candidature, engagement définitif, etc., doivent nous être faites par écrit, si nous n'avons pas stipulé le contraire. En cas d'emploi de cartes postales, on est prié de donner seulement le numéro de la place désignée.

Si on obtient une place par notre entremise, nous prions qu'on nous en fasse part par lettre en désignant la maison, et en disant clairement que la place a été procurée par nous.

29. Toutes les communications écrites, adressées à la Société (que l'on voudra bien faire aussi courtes que possible), doivent porter le numéro de la carte du sociétaire et son adresse; si ces indications manquent, nous ne pouvons leur accorder aucune attention.

Dans l'envoi des papiers d'admission, le numéro de la carte de sociétaire est mis par nous-mêmes.

30. Les places vacantes indiquées chez nous sont constamment portées à la connaissance du public, en dehors de notre local social, par l'affichage à la Bourse de Hambourg, par le journal de la Société, le *Hamburger Vereinsblatt,* et chaque mardi, chaque jeudi et le dimanche soir, à la *Hamburgischen Borsent Halle,* à moins que toute publicité nous ait été expressément interdite par celui qui a offert l'emploi. On ne nomme aucune maison, et, par suite de la discrétion nécessaire, on donne seulement une indication générale des points qui ont de l'importance pour la place dont il est question.

31. Les candidats inscrits sont présentés par nous pour la place pouvant leur convenir, sans qu'ils en fassent la demande et sans qu'il soit besoin de leur recommandation spéciale, pour tel ou tel numéro (voir les paragraphes 42 et 43).

L'indication d'une série de numéros par le candidat est absolument inutile, puisqu'il est déjà du devoir de nos employés de choisir, pour les places offertes, les candidats qui sont dans les conditions voulues, en tenant compte des désirs généraux qu'ils ont exprimés, et principalement de ceux indiqués en particulier par la personne qui offre l'emploi (tels que les aptitudes personnelles, l'écriture, etc.), desquels dépend souvent l'obtention de l'emploi. Il n'est cependant pas interdit à un candidat de nous signaler par écrit le numéro d'une place qui a particulièrement attiré son attention; mais quand le candidat donne le numéro d'une place pour laquelle nous n'avons pu le proposer, à cause des limites fixées par sa « formule de candidature », il doit faire la demande expresse d'être présenté malgré cela.

32. Les membres de notre Société qui ne sont pas actuellement inscrits comme candidats, mais qui l'ont été précédemment, peuvent en tout temps poser leur candidature à un numéro de notre liste de places vacantes, à leur convenance, sans faire de « formule de candidature ». Nous recommandons cependant aux membres de notre ville de se renseigner d'abord personnellement auprès de nous sur les exigences de la personne qui offre l'emploi.

33. Notre liste de places vacantes n'est pas faite pour recruter de nouveaux candidats, c'est simplement un mode de publicité destiné à être utilisé par nos propres candidats, et, à l'occasion, par ceux de nos membres qui ne sont pas inscrits en cette qualité.

34. Les appels à de nouveaux candidats, auxquels nous sommes souvent obligés de recourir, malgré le grand nombre habituel de nos camarades à la recherche d'un emploi, ne sont publiés par nous que, quand, parmi nos candidats, il n'y en a aucun qui puisse faire l'affaire, ou quand les conditions spéciales fixées par le patron ne sont pas acceptées et qu'il demande un plus grand nombre de propositions. Pour ce motif, nous prions les candidats déjà inscrits chez nous de ne pas se porter à nouveau dans cette catégorie, car s'ils sont dans les conditions voulues, ils ont déjà été présentés.

La discrétion à laquelle nous sommes tenus nous interdit de donner les motifs de refus. Comme règle générale, on ne doit donner de réponse, pour les pièces de candidature produites pour une de ces places vacantes, que quand celui qui offre l'emploi les a prises en considération.

35. Les sociétaires qui se présentent pour les offres d'emploi publiées dans les journaux ont la préférence sur les personnes qui ne font pas partie de la Société. Celles-ci, après avoir obtenu la place indiquée, doivent s'engager à se faire inscrire à la Société en se conformant aux statuts. Elles doivent également prendre l'engagement de faire partie de la Société, si elles désirent nous remettre leurs « pièces de candidature », après vérification de leur honorabilité, pour le cas où, pour une place offerte, nous n'avons pas de candidat à présenter parmi nos membres.

Cette façon de déposer des pièces de candidature n'est admise cependant que pour les personnes habitant Hambourg, et ne permet de prétendre en aucune manière aux droits attachés à la qualité de sociétaire; elle est, de plus, interdite aux employés, en quête d'une place, ayant déjà fait partie de la Société antérieurement.

36. Chaque membre est libre, en tout temps, de se faire inscrire à nouveau comme candidat; si, cependant, il est encore dans une place qu'il a obtenue par notre intermédiaire, nous ne pouvons faire son inscription sans le consentement de son patron, qu'un an environ après son entrée en fonctions.

37. Pour recevoir nos communications habituelles par la poste, les candidats n'ont pas d'affranchissement à payer, mais il leur est toutefois recommandé d'affranchir leurs propres envois et d'une façon suffisante, car, par suite de notre organisation de

recevoir notre courrier dans une boîte postale fermant à clef, ils n'arriveraient pas entre nos mains et seraient immédiatement retournés par la poste.

38. Chaque candidat doit informer sans délai la Société s'il s'est présenté pour la place qui lui a été indiquée. Après une présentation en personne, il doit en faire connaître le résultat à la Société de toute façon.

39. Si nous ne recevons pas ces avis en temps utile, nous sommes obligés de suspendre aussitôt nos autres démarches pour le candidat et de faire de nouvelles présentations pour la place dont il s'agit.

40. Naturellement, la plus grande discrétion est recommandée à chacun, même quand un sociétaire ne veut pas se présenter pour la place que nous lui avons offerte ou quand il ne se croit aucune chance de l'obtenir.

L'inobservation de cette discrétion entraîne la radiation immédiate de la liste des candidats (paragraphe 7, article 7 des statuts).

41. Tout changement d'adresse ou de place doit nous être indiqué sans retard avec l'adresse exacte de la maison dans laquelle on a trouvé un emploi, car ceci est absolument nécessaire pour éviter des erreurs dans nos rapports avec les sociétaires.

42. Chaque membre qui se fait inscrire comme candidat, suivant les statuts et le texte des prescriptions des « Instructions pour les candidats », s'engage à produire, sur notre demande, des certificats concernant son passé commercial; il sera présenté pour les places vacantes, sans tenir compte de son ancienneté comme sociétaire ou du temps depuis lequel il est candidat, si les certificats produits sont satisfaisants sous tous les rapports, si les renseignements recueillis sur la moralité et les aptitudes sont bons, et si les capacités et les demandes du candidat résultant des pièces fournies, des certificats et même des renseignements, concordent avec les exigences de la personne qui offre l'emploi.

43. Les propositions se font de deux manières, suivant le désir du patron qui demande un employé, soit en présentant les « Lettres de demande », soit en adressant directement au patron le candidat qui paraît pouvoir convenir. Dans la plupart des cas, il donne la préférence à la première manière, suivant laquelle on lui adresse des « Lettres de demande ». Parmi celles-ci, il fait son choix et celles qui ont été choisies peuvent donner lieu à une présentation. La deuxième manière par laquelle on désire une présentation ou une demande écrite et personnelle est rarement adoptée.

Dans ce cas, les candidats recommandables et pouvant convenir sont adressés par nous au patron sans autre explication, tandis

qu'avec le premier système un candidat peut être présenté bien des fois par nous sans qu'il n'en sache rien, car il serait impraticable d'informer en particulier chaque candidat du résultat négatif des efforts faits pour le placer.

44. Par ce qui précède, on comprendra que la Société s'occupe activement de beaucoup de candidats régulièrement inscrits (à moins qu'il ne nous ait été stipulé de ne pas utiliser leur candidature sans les en informer) sans que peut-être ils en entendent parler; c'est pour cette raison que le silence de la Société envers les candidats ne doit pas faire craindre que l'on soit oublié.

45. Nous déclarons expressément que nous ne pouvons prendre sur nous de garantir la réussite de notre entremise, bien que tout membre fidèle de notre association puisse espérer tôt ou tard un résultat favorable.

46. Notre entremise ne comporte aucune dépense sociale de quelque nature que ce soit pour les candidats. Elle doit s'exercer en toute impartialité et ne prendre pour règle de conduite que la capacité et l'honorabilité du candidat. Toute tentative de porter atteinte à cette impartialité entraîne la radiation immédiate de la liste des candidats et, dans certains cas, de celle des sociétaires.

47. Nous considérons comme notre devoir principal, non seulement de procurer le plus grand nombre de places possible, mais surtout et avant tout, d'exercer notre entremise à la satisfaction des patrons et des candidats. Chaque candidat, avant d'accepter une place, doit juger consciencieusement lui-même si c'est bien ce qu'il lui faut. Si nous devons nous attendre à ce qu'un placement effectué par nous ne réussisse pas à la satisfaction des deux, comme nous venons de le dire plus haut, et, par suite, qu'une vacance soit bientôt probable, nous prions qu'on nous en informe le plus tôt possible. En tout cas nous recommandons expressément aux sociétaires de ne pas abandonner, sans le consentement du patron, une place arrêtée ou dans laquelle on serait déjà entré. Un pareil procédé entraîne, suivant le paragraphe 7, article 7 des statuts, la restriction ou la suppression des droits du sociétaire. Mais si nous sommes informés auparavant, nous pouvons le plus souvent, par nos conseils et par notre entremise, obtenir une solution favorable et en même temps, par de nouvelles démarches, sauvegarder l'intérêt général de la Société.

**Pour remplir ce formulaire faites une attention scrupuleuse aux désignations des cases!**

Sc

Ha

Subdivision ...... N°

N° ..........

De la Carte de Sociétaire.

(doit être indiqué dans toutes communications écrites).

| Noms et prénoms: | | Sociétaire depuis: | |
|---|---|---|---|

| Age: | | Lieu de naissance | | Reli- ion: | | Marié? | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

| Adresse sous laquelle vous désirez recevoir nos communications: | |
|---|---|

(nom ou n'existerait plus, il est ... diquer.)

| Apprentissage chez: | Nom de la Maison, Ville et Adresse expation | (Indication exacte du temps passé) Combien de temps? | Quand? de | à |
|---|---|---|---|---|
| Employé | Nom de la Maison, Ville et Adresse ex: | Combien de temps? | Quand? de | à |

| calculez-vous? Vite, sûrement, etc. | | pouvez-vous entrer? | | omme candidat, uand? | |
|---|---|---|---|---|---|
| Quels appointements minimum désirez-vous? | | Combi teme en de | | nir un et de e? | |

| Références: Indiquer seulement avec adresse très exacte les maisons qui peuvent réellement fournir des renseignements détaillés.) | | ons-nous nous eigner chez patron actuel? pourquoi pas? e patron est-il rmé de votre départ? | |
|---|---|---|---|

| En quelle qualité désirez-vous être employé? (Comme teneur de livres, correspondant, voyageur, employé de bureau, magasinier, vendeur, etc.) | | ne ne o- re | |
|---|---|---|---|
| Où désirez-vous être placé: à Hambourg, dans le reste de l'Allemagne, à l'étranger ou dans les pays d'outre-mer? | | | |
| Pourquoi abandonnez-vous votre place présente? Ou, si vous êtes actuellement sans place, pourquoi avez-vous quitté la dernière? | | re | |
| Remarques: | | | |

.................., le ..........

☞ Après **3 mois**, à compter du jour de la présentation si elle doit être maintenue, il faut en faire la déclarat

# Formule accessoire [fold]andidature.

# Socié[fold]

N° ........ De la Carte de Sociétaire.

**Hambo[fold]**

(S)ubdivision ........ N° ........ (A remplir par le Bureau.)

| Nom et Prénoms : | | …u …sance …ment : | |
|---|---|---|---|
| Service militaire : | | …larié ? | |

| | Nom de la Maison, Ville et Adresse exacte : | (Indication exacte du temps passé :) Combien de temps ? | Quand ? de | à |
|---|---|---|---|---|
| Appren-tissage chez ? | | | | |

| | Nom de la Maison, Ville et Adresse exacte : | Combien de temps ? | Quand ? de | à |
|---|---|---|---|---|
| Employé précédemment chez : | | | | |

| Au co… | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Caisses spéciales | De salaires : | en gros : | |
| | | De maladies et d'accidents : | au détail : | |
| | | De vieillesse des invalides : | Étalagiste : | |
| | Écriture en ronde : | | | |

| …uelles langues étrangères connaissez-vous ? …squ'où vont ces connaissances ? | |
|---|---|
| …uand vous avez été voyageur, dans quels pays avez-vous voyagé ? pour qui et pendant combien de temps ? | |

| Quels articles commerciaux vous sont connus particulièrement ? | A fond : | | Avez-vous déjà donné congé ? | |
|---|---|---|---|---|
| | Superficiellement ? | | | |

## Les nouveaux Musées commerciaux
## l'Institut Impérial de Londres, le Musée commercial de Paris

(Extrait du *Bulletin de l'Association des anciens Élèves de l'École des Hautes Études commerciales*, nº du 1er décembre 1889.)

Parmi les différents vœux émis par le Congrès international du Commerce et de l'Industrie, il en est un qui intéresse plus particulièrement le commerce et l'enseignement commercial, c'est le vœu relatif à la création de musées commerciaux dans les divers pays; en voici les termes :

« *Le Congrès, considérant les grands services que les musées commerciaux peuvent rendre au Commerce et à l'enseignement, technique émet le vœu :*

» *Que des établissements de ce genre soient créés dans les divers pays afin de permettre des échanges de marchandises qui y seront déposées, et appelle l'attention des pouvoirs publics sur l'intérêt qu'il y aurait pour la France :*

» *1º A profiter de l'Exposition de 1889 pour organiser un musée commercial à Paris;*

» *2º A provoquer dans ce but, de la part des exposants, des donations de toutes les collections qui pourraient figurer avec honneur dans ce musée;*

» *3º A obtenir également, après l'Exposition. des dons de vitrines indispensables au musée.* »

Ce vœu, sur lequel l'attention de M. Berger, directeur général de l'exploitation de l'Exposition, avait été appelée, a déjà reçu un commencement d'exécution. La Chambre de Commerce de Paris, sur l'initiative de son président, M. Poirrier, qui dirigeait les séances du Congrès international, et la Société centrale du travail professionnel, dont le président, M. Villard, a réuni sur place un grand nombre de dons d'exposants, sont en instance pour obtenir l'emplacement nécessaire à l'établissement d'un musée commercial dans le palais des arts libéraux, au Champ de Mars. Plusieurs nations, notamment toutes les républiques latines d'Amérique, ont fait don de la plupart de leurs collections au futur musée. On sait que M. Alphand, directeur général des travaux de l'Exposition, a fait des démarches auprès du Conseil municipal et des

pouvoirs publics, pour demander la conservation des principales constructions du Champ de Mars : les palais des beaux-arts et des arts libéraux, le dôme central, la galerie de trente mètres et le palais des machines. Le Conseil municipal est favorable à ce projet, et le ministre de la guerre consent à céder à la ville de Paris le Champ de Mars qui dépend du domaine militaire, en échange d'un autre terrain de manœuvres. Il est donc à souhaiter que le Parlement vote à bref délai la loi qui permettra de donner suite à ces divers projets. Les différents groupes qui ont obtenu des dons de collections pourront alors les réunir, puisque l'emplacement sera suffisant pour en composer un musée unique et complet. Il est aussi question de faire un musée d'économie sociale. M. Picard, président de la section des travaux publics au Conseil d'État, cherche à organiser une exposition des moyens de transports pour vulgariser les questions qui s'y rattachent. Mais de tous ces musées, le plus important sera le musée commercial, et ce sera en même temps le plus utile..

Les matériaux qui le constitueront existent; un point reste à établir : c'est la façon dont il doit être organisé pour rendre les services qu'on en peut attendre. Il est bon pour cela d'étudier l'organisation d'un établissement analogue, l'Institut impérial, que nos pratiques voisins d'outre-Manche sont en train d'édifier à Londres. Les travaux de construction commencés il y a plus d'un an, doivent d'après les contrats, être terminés en mars 1891; 300 ouvriers y sont occupés actuellement.

L'Institut impérial a été créé par une charte royale, il y a vingt mois, pour servir de monument commémoratif du jubilé de la reine-impératrice, comme un lien destiné à réunir les diverses parties de l'Empire britannique, et pour encourager les intérêts mutuels de la mère-patrie et des colonies.

Comme le musée commercial de Paris devra le jour à l'Exposition universelle de 1889, l'Institut impérial a pris naissance à l'Exposition des Colonies et des Indes, qui a été tenue, il y a trois ans, dans les galeries de South-Kensington. Les dons des exposants ont constitué le noyau de l'Institut. Les collections étant très incomplètes, plusieurs membres du comité d'organisation sont allés visiter les colonies afin d'obtenir le concours de leurs gouvernements pour la formation des collections. Cela n'a pas été chose facile. En effet, l'impression dominante, dans beaucoup de ces colonies, était que seule la mère-patrie tirerait profit de l'Institut. Ne pouvant se dispenser d'honorer leur souveraine, elles consentaient à voter des fonds pour la construction du monument commémoratif, mais elles ne voulaient pas faire plus. Les visites

de lord Herschell aux Indes et de sir Somers Vine, secrétaire adjoint de l'Institut impérial, en Australie, eurent pour effet de faire cesser tout malentendu, et d'assurer à l'Institut l'envoi régulier des produits des colonies avec tous les renseignements les concernant. Aux Indes, les administrateurs du musée de Calcutta, parmi lesquels on compte plusieurs commerçants, ont été chargés de réunir les collections et de correspondre avec l'Institut. Ils seront puissamment aidés par les chambres de commerce de Madras et de Bombay, et par les chefs de plusieurs états indigènes.

Toutes celles des colonies que sir Somers Vine a successivement visitées depuis le commencement de l'année, l'Australie entière, moins l'Australie occidentale, la Tasmanie, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Guinée, la Colombie britannique, le Dominion, doivent également concourir de la manière la plus efficace à l'établissement du musée. Afin d'enlever tout prétexte à un refus, sir Somers Vine avait proposé de rétribuer, aux frais de l'Institut, les agents chargés d'envoyer les produits indigènes et de transmettre les renseignements commerciaux ; presque tous les gouvernements veulent supporter eux-mêmes les dépenses, le Queensland en a pris l'engagement, même dans le cas où il faudrait créer un bureau spécial et obtenir une subvention annuelle de 1,000 livres.

On n'a pas encore eu le temps de recueillir l'adhésion des colonies d'Afrique, mais il est probable que sir Somers Vine y sera envoyé prochainement pour compléter sa mission. Lorsque celle-ci sera terminée, l'Institut aura à sa disposition d'amples matériaux pour constituer un musée avec les échantillons des produits de toutes les colonies anglaises

Les collections consisteront tout d'abord en une série d'échantillons de tous les produits naturels d'utilité connue, dans toutes les phases de préparation et de fabrication telles qu'elles sont pratiquées. En second lieu, elles contiendront des échantillons de produits naturels nouveaux ou qui n'ont pas encore été utilisés au moment de la formation des collections; les échantillons seront fréquemment renouvelés afin d'avoir toujours des spécimens représentant la condition et la position commerciale des produits à la date la plus récente. Pour communiquer aux intéressés les résultats des informations reçues de toutes les parties du monde, et principalement des colonies, un journal sera fondé. Il s'occupera du commerce d'exportation et d'importation sous toutes ses faces. Une partie sera réservée aux renseignements commerciaux en général, tels que contrats, moyens de communication, questions de droit et de législation, brevets et marques de fabrique, inven-

tions et perfectionnements, adultérations, nouveaux produits, nouvelles sources de produits connus, statistiques, émigration et colonisation. L'Institut ne s'occupe en ce moment que des produits des colonies anglaises; quand ceux-ci seront réunis, il formera également des collections de produits étrangers. L'Institut impérial ne sera pas seulement un musée, un centre de renseignements commerciaux, ce sera aussi un établissement d'enseignement. En effet, une École des langues orientales a été fondée sous les auspices de l'Institut par le collège de l'Université, et le King's collège.

Parmi les diverses matières qui y seront aussi enseignées, la géographie commerciale tiendra la première place. Leçons de choses, leçons scientifiques seront données simultanément.

Conformément à la charte de l'Institut, le comité d'organisation agit comme corps directeur provisoire pour une période de trois ans, à compter de la date de la charte, puis il sera remplacé par un corps directeur permanent. D'après les propositions du Comité d'organisation, un Conseil général serait institué, et parmi les membres de ce Conseil général serait choisi un Conseil exécutif chargé de la direction de l'Institut. Le Conseil général sera composé de 100 membres et pourra, si besoin est, être augmenté de 50; 10 seront nommés par la reine, 45 représenteront le Royaume-Uni, 30 les colonies et 15 l'empire des Indes. Seront de droit membres pour le Royaume-Uni, le président de la Chambre des Communes, le gouverneur de la Banque d'Angleterre, le lord-maire de Londres, le lord-prévôt d'Edimbourg, le lord-maire de Dublin. Puis il y aura des représentants du commerce et de l'industrie, pour le choix desquels le pays sera divisé en 17 districts, dont les électeurs seront les maires des corporations municipales situées dans ces districts. L'Association des Chambres de commerce aura trois membres et la Chambre de Londres un. La Société royale d'agriculture, la Chambre centrale d'agriculture, l'Highland Society, et la Société royale d'agriculture de Dublin, auront chacune un représentant. Quinze Sociétés s'occupant de sciences pures ou appliquées seront représentées. La section coloniale sera composée comme suit: pour le Canada et Terre-Neuve, 10 membres; chacune des colonies de l'Australie, y compris la Nouvelle Zélande et déduction faite de l'Australie occidentale, 2 représentants, soit 12 en tout; le Cap 2 et les colonies de la Couronne 6. L'Institut est présidé par le prince de Galles.

On peut juger d'après l'exposé précédent, l'importance que donnent les Anglais à la réussite de l'Institut impérial qui n'est

autre chose qu'un musée commercial. Le prince de Galles, les plus hautes personnalités politiques, financières, industrielles, s'intéressent à cette œuvre et la dirigent. Les souscriptions ont afflué comme l'on pouvait s'y attendre chez une nation non de *boutiquiers,* mais de commerçants pratiques. Les colonies tout d'abord refusaient de collaborer à la création de l'Institut, effrayées qu'elles étaient par son titre d'impérial. Jalouses de leur indépendance, ayant chacune leur Parlement, leur budget, elles voulaient bien voter une fois des fonds qu'elles ne pouvaient refuser sans faire injure à leur souveraine, mais cet effort fait, pourquoi s'intéresser à une œuvre qui devait leur rappeler l'Empire? Il en a été tout autrement quand on leur a expliqué le véritable but de l'Institut. L'institut impérial n'était plus qu'un Institut commercial et nous avons vu comment il a été accueilli après les visites de sir Somers Vine.

Nous avons sur nos voisins ce grand avantage que les produits coloniaux et étrangers sont déjà réunis chez nous par le fait de l'Exposition Universelle, alors que l'Institut impérial est obligé d'aller les chercher dans leurs pays d'origine. D'autre part nous n'avons pas à construire de bâtiments nouveaux. Les plus beaux palais du Champ de Mars seront très probablement conservés, et le meilleur usage qu'on puisse en faire n'est-il pas d'y installer les collections qui y ont figuré avec honneur? Profitons de l'occasion qui nous est offerte de fonder un musée commercial à Paris, mais n'en restons pas là. Il ne suffit pas d'entasser dans des vitrines une certaine quantité de produits que nous devons à la générosité des pays étrangers, reconnaissants de notre hospitalité. Notre musée commercial ne doit pas être seulement un souvenir de l'Exposition Universelle de 1889, une exposition rétrospective et réduite. Il faut en assurer le développement, et dans ce but nous pouvons suivre l'exemple qui nous est donné par la nation la plus commerçante du globe.

Le musée commercial de Paris, une fois fondé avec les dons recueillis par un comité d'organisation, composé d'anciens membres du jury de chaque section, pourra être dirigé et développé par un Conseil général et un Comité exécutif recrutés de la même façon que les membres de l'Institut impérial, c'est-à-dire parmi les représentants les plus autorisés du commerce et de l'industrie, dans les sociétés d'agriculture, les corps savants, les grandes administrations publiques etc.

A côté des produits bruts et manufacturés des divers pays, donnant lieu à un commerce d'exportation, il serait bon de placer les objets de consommation importés dans ces mêmes pays,

comme cela se voit au musée permanent des colonies. Ce musée qui nous prouve malheureusement que presque tous les articles importés dans nos colonies sont de fabrication anglaise ou allemande, donne à nos industriels de précieuses indications, dont ils peuvent se servir pour faire concurrence aux étrangers. En même temps que l'échantillon est placé sous les yeux du visiteur, une fiche lui indique, pour de l'étoffe par exemple, la longueur de la pièce, la provenance, le prix de vente. L'industriel peut calculer le prix de revient de l'objet similaire fabriqué chez lui, et en tenant compte des frais de transport, de douanes, s'il y en a, des conditions de paiement, s'assurer s'il peut y trouver un bénéfice.

Les collections de produits coloniaux peuvent être facilement complétées et renouvelées par les soins du ministre du commerce. On sait avec quel empressement et quel éclat nos colonies ont pris part à l'Exposition, qui leur doit une bonne partie de son succès; elles continueront à nous envoyer les échantillons dont le musée aura besoin. Quant aux produits étrangers, c'est l'affaire de nos agents consulaires, pourvu qu'ils consentent à être plus commerçants que diplomates; c'est à eux qu'il appartient de nous donner les renseignements les plus complets sur les produits des contrées chez lesquelles ils nous représentent, et de nous en procurer des collections.

Des conférences pourraient être organisées; l'étude des marchandises et la géographie commerciale y seraient enseignées avec fruit, car on aurait sous les yeux les produits eux-mêmes et l'indication de leur provenance. Enfin un journal publierait partout les résultats des travaux du Conseil général, et les renseignements recueillis sur les produits exposés dans le musée.

Ce plan n'est, à dire vrai, que la reproduction du projet d'organisation et d'administration de l'Institut impérial, mais il pourrait être adopté pour cette raison même. Des conditions toutes particulières nous permettent de créer, dès aujourd'hui et de toutes pièces, le musée commercial de Paris, alors que les bâtiments de l'Institut impérial de Londres ne seront guère terminés avant deux ans; mais l'idée de la création du musée anglais a été conçue avant qu'il fût question du musée français, et nos voisins ont mûrement réfléchi sur les moyens de la mettre à exécution. Profitons donc de leurs études pour organiser le plus promptement possible notre musée, destiné à rendre les plus grands services à l'enseignement technique, à développer dans une large mesure le mouvement de nos affaires et par suite à accroître la prospérité de la France.

## L'Enseignement commercial supérieur

Rapport de M. Reverchon

Secrétaire général de l'Association des anciens Élèves de l'École des Hautes Études commerciales.

Le 4 décembre 1881, la Chambre de Commerce de Paris, présidée par M. Gustave Roy, recevait les sommités du monde commercial et financier. On inaugurait solennellement l'École des Hautes Études commerciales. MM. Léon Say, président du Sénat, Rouvier, ministre du Commerce et des Colonies, Allain-Targé, ministre des Finances, avaient accepté l'invitation des fondateurs et honoré de leur présence cette fête intellectuelle. Des discours furent prononcés, qui, chacun, tendaient à mettre en relief l'importance considérable de la nouvelle création.

C'était bien une création, en effet, que la Chambre de Commerce avait appelé le monde économique à célébrer. Les orateurs étaient unanimes sur ce point, leurs affirmations frisent même quelquefois le dithyrambe. Après avoir rappelé que la Chambre de Commerce distribuait déjà l'Enseignement commercial à 700 élèves dans deux établissements (École Commerciale et École supérieure de Commerce), M. Roy s'écriait : « Il nous a semblé que l'Enseignement commercial devrait être poussé plus haut, en même temps que la science s'élève, pour faire face aux besoins de l'industrie qui grandit et du marché financier qui prend des proportions jusqu'ici inconnues. Voilà pourquoi nous avons fondé l'École des Hautes Études commerciales. » M. Rouvier n'était pas moins explicite : « L'initiative de la Chambre de Commerce est comprise et approuvée par le Gouvernement de la République. Vous pouvez compter non seulement sur l'approbation du Gouvernement, mais encore sur son concours, sur ses encouragements. Votre œuvre, Messieurs, a, en effet, un double mérite, elle procède d'une pensée élevée et féconde, et elle vient à son heure. » Enfin, l'honorable Président du Sénat « félicitait la Chambre de Commerce d'avoir inauguré un enseignement qui manquait au pays ».

De ces citations, il résulte clairement que la Chambre de Commerce n'entendait pas, en fondant l'École des Hautes Études commerciales, organiser un établissement de même degré que

ceux qu'elle entretenait déjà. Si quelques doutes subsistaient à cet égard, les paroles suivantes, prononcées par M. Dietz-Monnin, successeur de M. Roy, en 1886, au banquet de l'École supérieure de Commerce, suffiraient à les dissiper : « Pour la Chambre de Commerce et son président, l'avenue Trudaine a toujours représenté l'instruction primaire supérieure, la rue Amelot l'enseignement secondaire et la rue de Tocqueville l'enseignement supérieur. » Cette distinction avait d'autant plus d'importance qu'elle mettait fin à une discussion de préséance entre la rue Amelot et la rue de Tocqueville.

Il semble difficile de contester la nécessité de ce troisième et dernier degré de l'Enseignement commercial. Toutes les branches de l'instruction ont un couronnement. Pour les études classiques et scientifiques, ce sont les Facultés et les grandes Écoles du Gouvernement; dans l'industrie, c'est l'École des Arts et Manufactures; dans l'agriculture, c'est l'Institut agronomique. Le commerce, qui vivifie l'industrie et ouvre les débouchés indispensables aux produits agricoles, ne saurait être moins favorisé.

La distinction des trois degrés de cet enseignement tout spécial a été indiquée en excellents termes par M. Couriot, trésorier de la Société des Ingénieurs civils, dans un rapport au Congrès des Sociétés savantes de 1889. Nous ne saurions mieux faire que de citer textuellement : « L'enseignement primaire commercial doit être élémentaire et essentiellement pratique; il formera les employés de commerce et se recrutera parmi les enfants de l'école primaire. L'enseignement secondaire sera destiné aux patrons ou à ceux qui sont leurs représentants dans les maisons de commerce. L'enseignement supérieur préparera au haut commerce, assurera une digne représentation commerciale de la France à l'étranger et pourvoiera, enfin, au recrutement indispensable d'un personnel enseignant capable, instruit et dévoué. »

L'École des Hautes Études commerciales, dans la pensée de ses fondateurs, devait donner cet enseignement supérieur manquant à notre pays. Le donne-t-elle? Non. Pourquoi? Parce qu'elle ne peut pas. Et quels sont les motifs de cette impuissance? L'ingérence administrative et, malheureusement aussi, la trop grande docilité avec laquelle la Chambre de Commerce de Paris a accepté cette ingérence.

Lors de la dernière réforme militaire, la Chambre de Commerce a naturellement cherché à faire bénéficier les élèves diplômés de ses établissements de la dispense de deux ans de service actif. Les Bureaux de l'administration dite compétente se

sont aussitôt mis à l'œuvre, et voici le raisonnement qu'ils ont enfanté : Il n'y a pas d'enseignement au-dessus de l'enseignement supérieur; or, en France, nous trouvons, outre l'École des Hautes Études commerciales, sept écoles supérieures de commerce. Ces sept écoles distribuent, leur titre l'indique, l'Enseignement commercial supérieur; elles sont donc de même degré que l'École des Hautes Études commerciales. Il faut, par suite, les traiter de même. Nous allons mettre tout cela au point, et accomplir le grand œuvre de l'uniformisation de l'enseignement supérieur en France.

La conséquence de cette nouvelle application du grand principe de l'uniformité centralisatrice se traduisit par les deux décrets du 31 mai et du 22-24 juillet 1890. Le premier fixait à 4/5 du nombre des diplômés, celui des dispensés, et le second imposait à l'École des Hautes Études commerciales les fameux programmes communs d'admission et des cours normaux.

Les bureaucrates ministériels, jugeant sur l'étiquette, avaient commis la même erreur que l'acheteur qui prendrait le chocolat Menier supérieur pour le meilleur produit de cette marque célèbre. Dans les annonces commerciales, il faut toujours abaisser d'un ou deux degrés les qualificatifs élogieux, pour mettre les substantifs au point. Le résultat de cette grossière méprise a été celui-ci : Avant la loi et les décrets de 1890, il y avait sept établissements d'instruction commerciale secondaire, et un devant, à son plein développement, donner l'Enseignement commercial supérieur; après, il y a eu huit établissements secondaires, et aucun établissement supérieur. Au Ministère du Commerce, on est convaincu qu'il y a huit établissements d'instruction supérieure.

Qu'a fait la Chambre de Commerce en présence de la situation faite à sa dernière création? Elle a, paraît-il, protesté; mais, en tous cas, bien faiblement, aucun écho de ses réclamations n'étant parvenu jusqu'au public qu'intéresse la question. Elle a réfléchi que, somme toute, le décret des 4/5 lui amènerait des clients, qu'elle aurait une porte ouverte pour les éclopés des concours des grandes écoles du Gouvernement, et que la quantité de bacheliers qu'elle pourrait recueillir ne ferait point mal dans le prospectus. Le résultat de cette réflexion est qu'on s'est décidé à laisser faire et à attendre des temps meilleurs, pour faire revivre les projets du début.

La Chambre de Commerce de Paris a tellement oublié le beau feu de 1881, elle est si bien entrée dans les vues du « Bureau de l'Enseignement commercial au Ministère du Commerce » qu'elle fait imprimer dans les prospectus de l'École supérieure de la rue

Amelot cette phrase caractéristique de son état d'âme actuel: « Lorsque la Chambre de Commerce voulut créer l'École des » Hautes Études commerciales, elle n'eut qu'à prendre le pro» gramme de l'École supérieure de Commerce! »

Si nous voulons résumer la question , nous le pouvons faire en ces termes. En 1881, tout le monde était convaincu de la nécessité de « créer » l'Enseignement commercial supérieur; depuis 1890, personne n'en veut entendre parler: l'État, parce qu'il le croit existant, la Chambre de Commerce de Paris parce qu'elle craint de troubler l'équilibre de son budget.

Le Congrès ne peut évidemment pas s'ériger en censeur de l'Administration, ni distribuer le blâme à un corps aussi bien constitué que la Chambre de Commerce de Paris. Cependant, s'inspirant de l'intérêt général du commerce français, et mettant de côté toutes les mesquines questions de rivalité entre les diverses écoles qualifiées de supérieures, il peut donner aux légitimes revendications que nous poursuivons, l'autorité que lui confère la situation des membres éminents qui le composent. Nous lui soumettons, en conséquence, le vœu suivant, espérant qu'il voudra bien lui donner son approbation.

**Vœu**

*Le Congrès international de l'Enseignement technique, commercial et industriel de Bordeaux,*

*Considérant que l'intérêt supérieur du commerce exige le fonctionnement d'un établissement d'instruction correspondant à ce que l'École centrale et l'Institut agronomique sont pour l'industrie et l'agriculture,*

*Que l'École des Hautes Etudes commerciales, créée dans ce but par la Chambre de Commerce de Paris, est organisée de manière à le pouvoir utilement atteindre :*

*Émet le vœu que le Gouvernement étudie, d'accord avec la Chambre de Commerce, des programmes particuliers permettant à cette école de former des agents consulaires compétents et des professeurs capables, en même temps qu'elle donnera à ceux qui aspirent aux hautes situations commerciales, une instruction vraiment complète et approfondie.*

Si ce vœu est entendu en haut lieu et qu'il y soit fait droit, ce sera peu de chose que d'instituer définitivement l'Enseignement supérieur commercial qui manque encore à notre pays. Au cas contraire, il faudra attendre que surgisse une initiative plus énergique que celle de la Chambre de Commerce de Paris, et qu'il se fonde une nouvelle institution indépendante de celles existantes. Si l'on veut, aujourd'hui l'on n'a plus qu'un pas à faire. Si ce pas n'est point fait, il faudra reprendre l'œuvre par la base.

## Extrait du Mémoire sur l'Enseignement de la Géographie en France

Présenté au Congrès international des Sciences géographiques, à Londres

Par M. E. LEVASSEUR

Membre de l'Institut.

J'attache une grande importance à l'enseignement géographique dans les écoles et cours qui préparent les jeunes gens au commerce, c'est là peut-être qu'il trouve son application pratique la plus immédiate, surtout la géographie économique. Sans entrer dans le détail de l'emploi des cartes murales, atlas, cartes muettes dressés pour l'enseignement géographique en général [1], je détache, d'un mémoire qui m'a été demandé pour le Congrès international des sciences géographiques, le passage relatif à l'enseignement industriel et commercial qui intéresse spécialement le Congrès international de l'enseignement technique commercial et industriel.

*Programme de l'Enseignement industriel et commercial.* — On n'a pas encore trouvé un mot suffisamment expressif pour désigner ce genre d'enseignement qui, placé au-dessus de l'enseignement primaire, à côté de l'enseignement classique et un peu au-dessous de lui, plus sommaire dans ses procédés et ayant une visée plus immédiatement pratique, prépare ou devrait préparer à la vie des affaires, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce. On l'appelle ici enseignement intermédiaire ou moyen, là Reaschule, ou école technique, ailleurs institut technique. La diversité des programmes n'est pas moindre que celle des dénominations. En France, il s'étend de l'école primaire supérieure jusqu'aux hautes études commerciales.

M. Duruy, pendant son ministère, avait créé un type particulier

---

1. Voir pour le détail : 1° la brochure sur l'*Étude et l'enseignement de la géographie,* que j'ai publiée en 1872; 2° les ouvrages, livres et atlas, que j'ai composés pour l'enseignement de la géographie et qui sont édités par la librairie Delagrave, ainsi que *La France et ses colonies,* en 3 volumes; 3° la *Note sur la Méthode d'enseignement de la géographie,* proposée par M. Levasseur, qui a été publiée dans le Compte rendu du Congrès international des sciences géographiques à Berne; 4° le *Mémoire sur l'enseignement de la géographie en France,* qui a été publié dans le Compte rendu du Congrès international des sciences géographiques à Londres (1895).

sous le nom d'enseignement secondaire spécial. Création utile, surtout si, au lieu d'être annexée aux lycées, elle eût été installée dans des établissements spéciaux, particulièrement dans des établissements commerciaux. Il l'avait conçue avec quatre années d'études et une année préparatoire; dans les deux dernières, la géographie avait obtenu une large place, et j'en avais rédigé le programme de manière à bien marquer le caractère économique qui me paraissait convenir à cet enseignement.

Après M. Duruy, le nombre des années d'études a été augmenté : ce qui a déjà altéré l'esprit de l'institution. Puis, en 1891, l'enseignement spécial a été remplacé par l'enseignement moderne, dont la durée est presque égale à celle de l'enseignement classique. Ce prolongement n'est pas de nature à faciliter les études de jeunes gens qui ont besoin d'entrer de bonne heure dans la pratique des affaires.

Dans ce genre d'enseignement, quel qu'en soit le nom, la géographie doit, à mon avis, occuper plus de place que dans l'enseignement classique parce que, d'une part, le programme est dégagé du latin et du grec et que, d'autre part, l'étude de la géographie, particulièrement celle de la géographie économique, a une très grande importance pour des élèves qui se destinent au commerce, à l'industrie et même à l'agriculture. Le programme géographique de l'enseignement secondaire spécial que j'avais été chargé, en 1863, de rédiger, comprenait quatre années de cours et portait, pour la première fois, sous le titre de géographie agricole, industrielle, commerciale et administrative, sur une étude détaillée de la géographie économique de la France et une étude plus sommaire de la géographie dans les autres États. « Dans l'enseignement spécial, c'est naturellement le côté économique qui l'emporte, » disais-je dans le rapport présenté au ministre (M. Jules Simon), au nom de la Commission de géographie, en mai 1872. L'esprit de cet enseignement a changé complètement dans les lycées depuis 1890; le programme de l'enseignement secondaire moderne est le même que celui de l'enseignement classique, avec addition seulement d'un cours complémentaire portant sur la géographie générale et placé dans la dernière année; il est donné par les mêmes professeurs qui y apportent probablement les mêmes méthodes. Il nous paraît regrettable que la géographie économique n'ait pas mieux conservé dans cet enseignement le rôle éducatif qui lui avait été assigné.

Il importe qu'il l'ait et, là où il l'a déjà, qu'il le conserve, d'une part, dans les écoles primaires supérieures qui sont sous

l'autorité du ministre de l'Instruction publique et, d'autre part, dans les écoles commerciales qui sont sous celle du ministre du Commerce et de l'Industrie. Dans l'échelle de l'enseignement, les premières occupent un rang inférieur à l'enseignement moderne. Il y a des écoles primaires supérieures non seulement à Paris, mais dans beaucoup de villes de département; en 1892, la statistique accusait 281 écoles primaires supérieures publiques et 21 privées; ce nombre est encore trop restreint. « L'enseignement primaire supérieur, dit l'introduction au programme de 1893, se distingue nettement de l'enseignement secondaire, soit ancien, soit même moderne avec lequel on a prétendu le confondre; l'école primaire supérieure, ce n'est pas le collège dégénéré, c'est l'école perfectionnée... Ouverte aux enfants des classes laborieuses qui auront besoin de bonne heure de se suffire par le travail et le plus souvent par le travail manuel, l'école primaire supérieure ne peut qu'orienter ses élèves, du premier au dernier jour, vers la pratique qui les attend. » Aussi, cette introduction déclare-t-elle que, pour composer ce programme, « on a choisi et mis en pleine lumière, dans l'histoire, ce qui peut former l'esprit civique, dans la géographie, ce qui doit intéresser et instruire le futur commerçant. »

Le programme lui-même ne répond qu'imparfaitement à ce dessein, car, en premier lien, il ne donne qu'une heure à la géographie dans chaque année; en second lieu, le texte du programme ne semble pas inviter à s'occuper spécialement des intérêts du commerçant[1].

A Paris, dans les écoles primaires supérieures qu'on désigne souvent sous le nom de Turgot qui est la plus ancienne du genre, l'enseignement est donné par un professeur spécial et le programme a été longtemps le même que celui de l'enseignement secondaire spécial; il est attribué une heure et demie par semaine en première année et en seconde, une heure en troisième année pour la section industrielle et trois heures pour la section commerciale (distinction très judicieuse), une heure en quatrième année. Ce cours de quatrième année porte sur des matières qui varient d'une école à l'autre et qui sont appropriées aux besoins des élèves.

A l'actif de l'enseignement de la géographie économique, il convient de placer les cours que, sous le titre de géographie commerciale, font plusieurs Sociétés d'enseignement pour les adultes, telles que la Société industrielle d'Amiens, la Société philoma-

1. Voir le programme officiel.

thique de Bordeaux, les Associations philotechniques de Colombes et Bois-Colombes, le Cercle d'études commerciales de Limoges, l'Association philotechnique de Paris, la Chambre de commerce de Flers, la Société philotechnique de Touraine, la Société industrielle de Reims, le Cours d'enseignement commercial de la Ville de Paris, les Cours commerciaux de l'avenue Trudaine.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie a sous sa direction certaines écoles qui ne sont pas à proprement parler des écoles techniques, comme les écoles d'arts et métiers, mais des établissements d'instruction préparant à l'industrie et au commerce. Le ministre a distingué avec raison l'école d'industrie où il attribue à la géographie une heure et demie en première et en seconde année, et l'école de commerce, où il lui attribue une heure et demie en première année et trois heures en seconde et en troisième année[1].

Dans les écoles supérieures de commerce, la géographie a généralement une place aussi large : au Havre, quatre heures en première année et trois heures en seconde; à Lyon et à Paris, trois heures dans les deux années; à Lille et à Bordeaux, trois heures et deux heures; à l'École des Hautes Études commerciales, 40 et 45 leçons. Dans les écoles supérieures, c'est la géographie économique qui fait l'objet des deux années de cours[2], précédée d'une revision de la géographie générale dans l'année préparatoire.

Un concours spécial a été institué par le ministre du Commerce pour le certificat d'aptitude au professorat commercial dans les écoles pratiques de commerce; les candidats ont, dans une première série d'épreuves, à faire une leçon sur la géographie commerciale ou la législation; après quoi, les admissibles font un an de séjour à l'étranger avec une bourse du ministère et, à leur retour, subissent la seconde partie des épreuves dans laquelle figure une leçon en langue étrangère sur un sujet de géographie commerciale. L'épreuve est concluante.

Pour faire comprendre l'esprit général dans lequel la géographie nous paraît devoir être enseignée dans les écoles secondaires, je répéterai ce que je disais, il y a vingt ans (en 1874), à l'Académie des sciences, en lui présentant les programmes rédigés par la Commission de géographie dont j'étais le secrétaire : « La Commission était convaincue que l'enseignement de la géographie ne doit pas consister dans une aride énumération de noms propres... »

1. Voir le programme officiel.
2. Voir le programme des écoles supérieures de commerce.

(Voir la suite dans le Compte rendu de l'Académie des sciences du 26 octobre 1874.)

Dans un mémoire lu en 1871, à l'Académie des sciences morales et politiques, je résumais ainsi l'exposé de la méthode d'enseignement que je proposais : « Nous avons voulu esquisser les principales lignes de la méthode et montrer la chaîne qui unit étroitement les faits géographiques de tout ordre. Nous les avons classés en onze groupes. On pourrait en augmenter le nombre, comme on pourrait le ramener à quatre grandes divisions : en premier lieu, la *géographie mathématique,* qui constitue une science toute particulière et qui comprend elle-même plusieurs branches distinctes; en second lieu, la *géographie physique* appuyée sur une science particulière qu'on appelle la physique du globe, étudiant la *nature* dans le climat, dans la géologie, dans le relief du sol, dans le régime des eaux, partie sur laquelle l'enseignement doit longuement insister parce qu'elle est la clef des deux parties suivantes : la *géographie politique* appuyée sur l'histoire, étudiant *l'homme* dans son passé et dans son présent, dans les migrations des races, les révolutions des empires, les circonscriptions actuelles des Etats et dans les divisions administratives; la *géographie économique,* appuyée sur l'économie politique étudiant les *rapports de l'homme avec la nature* dans l'agriculture, dans les mines et l'industrie, dans le commerce, et s'inquiétant de la condition des peuples, résultante de l'action de l'homme sur la nature et sur lui-même. »

« Dans la lutte continuelle que l'humanité livre depuis le commencement des siècles contre la misère, l'ignorance et l'immoralité, c'est-à-dire contre le mal, chaque peuple a pour auxiliaires ou pour ennemies les forces de la nature, selon qu'il a su les plier à ses desseins à force d'intelligence et de travail, ou que, par imprévoyance et paresse, il les a abandonnées à elles-mêmes. Telle est la conclusion dernière.

» Partie de l'observation des phénomènes purement physiques et matériels, la géographie s'élève ainsi jusqu'à des études d'ordre moral et, parvenue à son terme, elle se confond presque avec la science économique qu'elle n'avait cessé de côtoyer lorsqu'elle étudiait les rapports de l'homme avec la nature[1]. »

Parlant de la manière d'appliquer ce programme, j'ajoutais : « Le géographe est tenu de compulser beaucoup de statistiques, de rassembler et de comparer beaucoup de chiffres, mais il se

1. Voir l'*Étude et l'enseignement de la géographie,* par E. Levasseur. — Delagrave, éditeur.

gardera bien de les donner tous. Des chiffres de statistique en géographie, il faut user sobrement, comme des dates en histoire.

» Aucune des parties de la géographie, telle que nous l'envisageons, n'est nouvelle. Il y a des maîtres qui comprennent l'importance des cartes et qui se servent du tableau noir. Il y a des auteurs, surtout en Allemagne, qui ont fait une place au climat, une place aux mines, au mouvement du commerce. Mais ces questions se trouvent isolées et sont restées comme étrangères les unes aux autres, placées tantôt ici, tantôt là, sans ordre, parce que, malgré les travaux allemands, malgré les efforts de quelques professeurs d'Angleterre et d'Amérique, on ne s'était pas appliqué à suivre le lien logique qui unit les parties.

» C'est ce lien que nous essayons de dégager sous l'amas des phénomènes; par conséquent, ce que nous demandons aux géographes de prendre surtout en considération, c'est l'enchaînement et l'unité. Une science n'est véritablement digne de ce nom que lorsqu'elle est parvenue à embrasser son sujet de manière à en former un tout homogène, dont les parties se rattachent étroitement les unes aux autres par une idée commune.

» Ce que nous recommandons aux maîtres, c'est de ne pas perdre de vue ce fil conducteur, de toujours montrer, décrire, expliquer, de façon à ce que la géographie devienne une véritable description de la Terre, animée et pittoresque comme l'original qu'elle se propose de peindre, diverse comme lui, et, cependant, une par les grandes lois de la physique terrestre dont tous les phénomènes naturels sont des manifestations, et par l'harmonie qui s'établit dans les phénomènes sociaux entre les forces de la nature et le génie de l'homme; à ce qu'elle soit un tableau des ressources propres à chaque contrée, des efforts des peuples pour exploiter ces ressources, du résultat plus ou moins heureux de leurs efforts, du mouvement que produisent l'industrie et le commerce, et des diverses civilisations que nous présente dans le même temps, comme pour notre instruction, toute la série des conditions par lesquelles l'humanité a passé depuis les temps les plus reculés. La Terre est le domaine de l'homme; il faut que l'homme connaisse son domaine pour en jouir et pour le mettre en valeur: la géographie a pour objet de le lui apprendre. »

L'application de cette méthode ne dispense pas de l'effort de la mémoire. Ce serait mal l'interpréter que de la tourner en généralités vagues et sans fondement, par réaction contre l'abus de la nomenclature. Elle ne supprime pas les faits et les noms, elle les explique et les éclaire et, pour avoir le temps d'expliquer la raison des choses, elle ne donne dans la leçon du maître, et ne

demande à l'élève de garder dans sa mémoire, que les choses essentielles ou du moins très utiles, laissant au manuel que l'élève consulte, mais n'a pas la tâche d'apprendre entièrement par cœur, le soin de fournir plus de détails. »

Vingt ans après, les *Instructions* adressées par le ministre de l'Instruction publique aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire sur l'application des programmes de 1890 contiennent des préceptes inspirés en partie par le même esprit et montrent que la géographie peut servir à former le raisonnement en « enchaînant les causes aux conséquences et en essayant de s'élever des faits aux lois »; au sujet de la géographie économique, elles recommandent de « bien mettre en évidence le lien qui rattache les faits économiques aux phénomènes physiques »[1].

1. Voir les programmes de 1866, enseignement secondaire spécial; de 1874, enseignement classique, classe de rhétorique; de 1890, enseignement classique, classe de rhétorique; de 1893, enseignement primaire supérieur, etc.

## L'Étude des Langues étrangères

Traduit du *Spectator* par Mlle Malmanche

Inspectrice des cours commerciaux de jeunes filles de la Ville de Paris.

(Extrait des *Annales économiques* du 3 février 1889.)

On a récemment jeté les hauts cris en Angleterre, au sujet des emplois accordés aux étrangers, et surtout au sujet des étrangers employés comme commis aux écritures.

Ces protestations ridicules auront toutefois servi à quelque chose, si elles font clairement comprendre aux Anglais pour quel motif les chefs des maisons de commerce préfèrent si fréquemment les étrangers à leurs propres compatriotes.

Il est certain que, à Londres du moins, on préfère employer des étrangers; il est certain aussi que le nombre des employés augmente journellement. Les commis anglais sont au désespoir d'une concurrence qui semble ne pas devoir s'arrêter là.

Un correspondant du *Times*, qui a eu à sa disposition les documents récemment recueillis à ce sujet par la Chambre de Commerce de Londres, dit qu'il n'y a pas moins de trente-cinq pour cent des maisons de commerce consultées à cet égard qui déclarent qu'en effet elles emploient des commis étrangers.

Des patrons anglais, en tout aussi grand nombre, disent qu'il eur faudra bientôt se résoudre à adopter le même système. La chose ne s'explique pas seulement par l'économie réalisée par les patrons ayant à leurs gages des commis étrangers. Il va sans dire que les appointements de ces derniers sont moins élevés, parce que es étrangers qui viennent chercher des emplois dans le commerce viennent surtout en Angleterre dans le but de perfectionner leur connaissance de la langue. Dans ces conditions, les étrangers considèrent leur séjour en Angleterre comme faisant partie de leur apprentissage de la vie, et par conséquent, ils se montrent indifférents au plus ou moins de confort ou au degré qu'ils occupent dans l'échelle sociale. Cela leur permet de se contenter d'un maigre salaire.

Bien souvent même, ils n'en demandent pas. Le fils du propriétaire du plus riche hôtel du continent apprend en ce moment son commerce, et apprend en même temps la langue anglaise, dans un des grands hôtels de Londres, desservant les étages.

recevant les pourboires et portant la serviette sur le bra comme un simple garçon de salle. Un tel homme peut travailler pour rien, sans témoigner de mécontentement. Nombre de commis allemands et russes à Londres, bien que moins riches, peuvent également se passer de salaire pendant un certain temps. Ce sont généralement les grandes maisons de commerce qui emploient des commis étrangers; or les chefs de ces maisons n'emploieraient pas des gens incapables dans le seul but de faire quelques légères économies.

La préférence que les patrons montrent pour les commis étrangers a donc une autre cause. Nous ne croyons guère, comme on le dit, que les étrangers sont plus prompts à obéir : des hommes, quelque bien disciplinés qu'ils soient, ne peuvent faire plus que d'exécuter les ordres donnés; le commis anglais se plie aussi facilement que d'autres à l'obéissance. Il est peut-être plus opiniâtre et peu disposé à se laisser dominer, mais il suit de point en point les instructions reçues. Son patron est Anglais cependant, tout comme lui, et, malgré cela, ce patron, non seulement comprend, mais aime cette attitude réservée qui caractérise si particulièrement les étrangers, et qui est l'indice certain d'un esprit obstiné. D'autre part, on ne peut alléguer que le commis étranger est plus versé dans les affaires ou qu'il est plus familier avec les différentes branches de l'industrie et du commerce. Si la chose est vraie, tant mieux pour le commis, mais tant pis aussi pour son patron, qui a besoin d'un bon employé, et non d'un patron en herbe, qui sait fort bien qu'une plus grande division du travail sera tout à son avantage. Le véritable motif de la préférence, dont les commis anglais se montrent si froissés, est que le commis étranger est le plus capable des deux, car le commis étranger connaît plusieurs langues, tandis que le commis anglais ne connaît que la sienne. Il est rare, dit notre correspondant de la Chambre de Commerce, qu'un commis anglais ait la prétention de connaître d'autre langue que la sienne propre, et si, par hasard, il a cette prétention, sa connaissance de la langue étrangère est si imparfaite que cela ne lui sert à rien. Son rival, le commis allemand, au contraire, non seulement connaît très bien sa propre langue et l'anglais, mais encore il comprend le français comme un Français; il peut lire sans difficulté une lettre écrite en russe, et, de plus, il sait souvent suffisamment d'espagnol ou d'italien pour les besoins du commerce. Il sait *réellement* ce qu'il prétend savoir : il peut écrire très vite des lettres en langue étrangère, il est familier avec toutes les expressions commerciales, et, ce qui est chose fort rare chez les Anglais, le commis allemand peut déchiffrer aussi rapidement que

de l'imprimé l'écriture en langue étrangère, quelque informe que soit cette écriture. De l'avis des gens compétents, c'est là le secret du succès des commis étrangers. Si les Anglais veulent conserver eur supériorité comme commerçants, il faut corriger le mal, et comment cela s'accomplira-t-il? Voilà la question dont l'importance s'accroît journellement.

La solution de cette question ne sera pas facile, car l'insuccès des Anglais a pour motif l'aversion innée qu'ont les jeunes gens à apprendre les langues étrangères. C'est un défaut que l'on a remarqué chez eux de temps immémorial, défaut qui paraît incurable, quelque moyen que l'on emploie pour y remédier. Dans les écoles des hautes études, on a, de temps en temps, fait de louables efforts pour que le français fût sérieusement enseigné, mais le nombre des élèves sortant de ces écoles sachant bien le français est, de l'aveu même des professeurs, fort limité. Dans les écoles pour la classe moyenne, on enseigne l'anglais et l'allemand, mais l'adoescent qui y a fait ses études en sort le plus souvent profondément ignorant des deux langues, et généralement il se montre très fier de son ignorance. Il y a dans les grandes villes des centaines de « Cours » suivis par nombre de jeunes gens auxquels la connaissance du français, de l'allemand ou de l'espagnol est indispensable pour leur carrière future; mais les élèves dont le professeur est satisfait sont en si petit nombre que la chose tourne au ridicule. A ceux qui le questionnent sur les résultats obtenus, le professeur répond invariablement qu'il ne peut décider ses élèves à se mettre de tout cœur à l'étude de la langue. Il s'en trouve un ou deux qui suivent ce conseil, mais la majorité s'abstient et montre une répugnance si invincible qu'elle ne peut provenir que d'une aversion innée pour l'étude des langues.

Au Ministère des affaires de l'Hindoustan, on sait qu'il est presque inutile de faire expédier les affaires en langue hindoue, et cependant les étudiants de cette langue savent parfaitement combien un peu d'ardeur dans cette étude aplanirait de difficultés dans leur propre carrière. Les jeunes ingénieurs anglais qui s'en vont de par le monde entier, édifiant et nivelant, ne veulent pas se perfectionner, même légèrement, dans la connaissance de la langue qui leur est le plus nécessaire, jusqu'à ce qu'ils y soient forcés, c'est-à-dire quand ils se trouvent dans le pays même dont la connaissance de la langue leur est indispensable. Il est inutile toutefois de multiplier les citations. Tout Anglais, père de famille, qui lit ces lignes, sait parfaitement que ses fils ou ses neveux apprendront quoi que ce soit plutôt que les langues étrangères. Si le devoir d'apprendre les langues étrangères leur est imposé, ils

s'y soustrairont par tous les moyens possibles, et ils se contenteront de faire semblant de connaître une langue dont ils ne savent rien.

On n'a pu, jusqu'à présent, nous fournir des explications logiques d'un fait que tout le monde déplore et qui est de notoriété publique, c'est-à-dire l'incapacité naturelle des jeunes gens anglais pour l'étude des langues étrangères. Cette incapacité que chacun proclame est un absurde contre sens. Les Anglais sont peut-être moins bien doués sous le rapport de la faculté d'imitation, qui est d'un si grand secours pour la prononciation. Cependant, les Italiens, qui possèdent ce don de l'imitation à un haut degré, ne savent jamais l'anglais à fond, et les Irlandais, qui sont aussi bien doués que les Italiens, apportent leur fort accent dans toutes les langues étrangères. Les Anglais se soucient peu, même dans leur propre langue, de la justesse des expressions, mais ce qu'il faut apprendre, ils l'apprennent tout aussi bien que d'autres. Les Anglais, de même que les Russes, connaissent tous les idiomes de l'Asie; ils acquièrent l'italien avec une rapidité merveilleuse; on les rencontre par centaines dans toute l'Amérique méridionale, et, sous le rapport de la langue, on ne saurait les distinguer des Espagnols avec lesquels ils trafiquent. Les classes dirigeantes, qui s'adonnent fort à l'étude du français, parlent et lisent le français presque aussi couramment que n'importe quel peuple de l'Europe, et le nombre de jeunes gens anglais, d'Écossais surtout, qui savent bien l'allemand classique est considérable. Il est vrai qu'un Anglais devient rarement un linguiste accompli, et il est vrai aussi qu'un Anglais connaît rarement à fond la littérature d'un peuple étranger; mais, à ces exceptions près, combien n'est-il pas d'Anglais qui connaissent vraiment les finesses de leur propre langue, et combien n'en est-il pas qui ont une connaissance si approfondie des auteurs anglais qu'ils peuvent soutenir un examen des plus sérieux à cet égard?

Montrer de l'aversion pour ce qu'on peut éviter d'apprendre n'est pas précisément un brevet d'incapacité quant à l'étude des langues étrangères, surtout quand ces langues sont apprises par des adolescents qui se voient forcés de le faire. Les missionnaires anglais sont gens d'une intelligence très ordinaire, et, par suite de la concentration des mêmes idées, ils sont aptes à être un peu *bornés,* et cependant il n'est pas d'hommes, si l'on en excepte les professeurs allemands, qui essaieraient de lutter avec les missionnaires anglais pour la linguistique. Il y a, parmi cette humble classe, nombre d'hommes aussi familiers avec les us et coutumes des peuplades sauvages que le professeur Darmsteter l'est avec

les us et coutumes des nations sémitiques. Certains missionnaires sont arrivés à posséder à fond les langues réputées *impossibles*, telles que le chinois classique ou l'idiome populaire des habitants de Ceylan.

Il n'y a pas chez les Anglais d'incapacité naturelle, et, autant que nous avons pu en juger, il y a en Angleterre très peu de tendance à nier la valeur de connaissances que les chefs de famille préconisent sans cesse de la façon la plus énergique. La faute en est au mode d'enseignement des langues, et nous sommes portés à croire que ce défaut s'explique par deux faits, dont l'un est qu'un Anglais n'apprend volontiers que si son professeur est Anglais; or, on lui donne toujours pour les langues un professeur étranger; l'autre point, le plus important peut-être, est que l'Anglais ne se rend pas compte du temps que demande l'étude d'une langue étrangère. Il a l'absurde conviction, qui règne partout (si l'on en excepte les classes dirigeantes), qu'il peut se familiariser en fort peu de temps avec n'importe quelle langue vivante, c'est-à-dire en prenant par-ci par-là quelques instants sur les heures consacrées pour la plupart aux autres études. On peut faire cela ou quelque chose d'approchant, quand on étudie une troisième langue, à condition que l'on soit très intelligent, que l'on possède le don de l'imitation, et que l'on se contente de savoir un nombre limité de vocables, comme, par exemple, les termes usités dans une profession ou les termes qu'il faut nécessairement savoir pour diriger un établissement. A un Allemand résidant en Angleterre et se donnant tout entier à l'étude de la langue, il faut un an pour apprendre l'anglais, et même, au bout de ce temps, la conversation sera plus d'une fois inintelligible pour lui. Une année employée ainsi à l'étude, dont une grande partie se fait presque à l'insu de l'étudiant, équivaut pour ce dernier, s'il apprenait dans son propre pays, à au moins trois ans d'étude sérieuse pendant la majeure partie de la journée. Parmi les jeunes Anglais qui s'imaginent apprendre le français ou l'allemand, combien en est-il qui consacrent autant de temps à cette étude, ou même une légère proportion de ce temps? Ils ne donnent jamais la cinquième et très rarement la dixième partie de ce temps à l'étude des langues, et, comme ils ne vont jamais au delà des éléments, ils ne surmontent jamais le dégoût qu'inspire dès le début tout travail qui ne donne pas de résultats immédiats. En Angleterre, on consacre toujours quatre heures par jour au latin, pendant huit mois de l'année, et cela pendant sept ans de suite; et, après avoir fait cela, les étudiants ne peuvent traduire à livre ouvert ni écrire couramment une lettre en latin, lors même que leur vie en dépendrait. Cepen-

dant, ces mêmes jeunes gens s'imaginent qu'ils peuvent apprendre l'allemand en y consacrant deux heures par semaine pendant six ou neuf mois. C'est pour cela qu'ils n'arrivent à aucun bon résultat. Ils sont alors mécontents, ils s'accusent d'incapacité naturelle, et ils viennent à haïr et la langue étrangère et le professeur par qui elle est enseignée. C'est cette méprise, nous le croyons, qui fait le mal, et, jusqu'à ce que l'erreur soit reconnue, les jeunes Anglais ne pourront rivaliser avec les Allemands dans un travail qui demande de solides connaissances au point de vue de la linguistique. Les professeurs qui ont le sentiment de leur valeur et de leur dignité, devraient absolument refuser d'enseigner leur langue d'après le présent système, dont l'insuccès rejaillit sur eux. De même, puisque l'enseignement des langues étrangères fait partie obligatoire du programme des études, les pères de famille devraient s'entendre pour que l'on consacre, chaque semaine, à l'enseignement des langues, une proportion raisonnable des heures consacrées à l'étude. Les Anglais, qui sont gens pratiques à bien des égards, le sont peut-être moins au point de vue de l'éducation. Ils prétendent avoir fait une large part (une *route royale,* comme ils disent) aux langues vivantes, et, cependant, il n'en est rien.

## L'Enseignement technique

D'après M. Paul JACQUEMART, par Mlle MALMANCHE.

(Extrait du *Manuel général de l'Enseignement primaire*, n° du 21 mai 1892.)

Il y a trois ans, au moment où se préparait la magnifique Exposition dont le succès devait étonner, autant qu'éblouir, tous ceux qui assistent depuis vingt ans au relèvement matériel et moral de la France, nous exposions dans le *Manuel général* les visées de cet enseignement nouveau, définitivement classé, et dont un arrêté du 28 juillet 1888, signé de MM. les Ministres du Commercé, de l'Industrie et des Colonies, et de l'Instruction publique, a déterminé les programmes généraux.

A l'Exposition de 1878, les rares écoles professionnelles qui existaient alors se trouvèrent mêlées, dans la section de l'enseignement primaire, aux écoles communales ou primaires supérieures. Les efforts considérables tentés, depuis 1880, pour la création et le développement de l'enseignement *professionnel, manuel, technique* — ces trois expressions étant employées indistinctement, — lui méritaient l'honneur d'une place à part à l'Exposition universelle de 1889 et une désignation particulière qui le distinguât de l'enseignement primaire proprement dit.

La classe 6-7-8 fut créée; une galerie de 1,500 mètres fut mise à la disposition des 110 exposants français qui tenaient à arborer le drapeau de l'enseignement professionnel; et un jury spécial fut nommé, pour examiner les travaux de ces 110 exposants français et de quelques écoles étrangères qui s'étaient réclamées de sa compétence spéciale.

Les travaux de ce jury ont été publiés par M. Paul Jacquemart, ingénieur civil des mines, inspecteur général de l'enseignement technique, qui, mieux que personne, pouvait apprécier à leur valeur présente et avec les espérances qu'elles pouvaient donner dans l'avenir, les institutions créées en vue de développer et d'affirmer cet enseignement, qui répondait à des besoins pressants.

Nous allons laisser la parole à M. Paul Jacquemart qui, dans une langue claire et nette, a su faire l'historique succinct des tentatives faites, depuis la fin du XVIIIe siècle, pour créer et faire vivre ces écoles dont le développement s'impose aujourd'hui.

« Le total des sommes consacrées par le Ministre du Com-

merce, de l'Industrie et des Colonies à l'enseignement technique industriel et commercial est de 2,426,600 francs; sur cette somme, 1,873,500 francs sont absorbés par les dépenses des établissements nationaux (Conservatoire des arts et métiers, écoles d'arts et métiers, etc.), 443,000 francs seulement sont affectés aux subventions à accorder annuellement aux établissements autres que ceux de l'État et à l'entretien des bourses dans les mêmes établissements. Le simple énoncé des chiffres de ce budget en démontre l'insuffisance. En Angleterre, le département des sciences et des arts dispose de plus de 9 millions de francs; pour le même objet, l'Allemagne dépense plus de 10 millions de francs; la Russie, 8 millions de francs; la Suisse, 672,000 francs; la Belgique, 373,900 francs; la France dépense moins que le royaume de Saxe.

» On peut évaluer à environ 20,000 le nombre de nos jeunes compatriotes qui reçoivent l'instruction industrielle; l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire technique, tels que nous les avons définis au début de cet exposé, sont suivis par environ 900 élèves; l'enseignement industriel primaire (écoles d'apprentissage et cours professionnels de toute nature) reçoit 19,000 élèves environ.

» Quant à la clientèle des écoles de commerce de tous les degrés, elle n'atteint pas le chiffre de 2,000. Pendant ce temps, 59 écoles commerciales fréquentées par 7,778 élèves fonctionnent activement en Allemagne; en Autriche, 62 établissements analogues réunissent 8,118 auditeurs. »

Le rapprochement de ces documents statistiques est de nature à provoquer quelques réflexions.

Si l'on examine en détail les chiffres relatifs à l'enseignement industriel, on reconnaît que, pour le moment, nous sommes suffisamment pourvus du côté de l'enseignement supérieur et moyen; mais s'il est avéré que nos ingénieurs, que les écoles d'arts et métiers ont peu de chose à envier à l'étranger, il n'en est pas de même en ce qui concerne l'ouvrier. Malgré le grand mouvement qui s'est produit depuis quelques années en faveur de l'enseignement technique et qui a fait naître un grand nombre d'institutions professionnelles, la création d'écoles ou de cours spéciaux est instamment réclamée par tous les corps d'état, dans le but de former des apprentis que, pour des causes diverses, les industriels ne se donnent plus la peine de former eux-mêmes, de remettre en honneur le travail manuel et de ramener vers l'atelier la masse des travailleurs qui s'en éloigne aujourd'hui, malgré les avantages qu'il présente.

Cependant l'ouvrier véritable, rangé et travailleur, connaissant son métier, est pour toujours à l'abri de la misère; il n'est pas rare de le voir gagner, dans certaines industries, jusqu'à 20 francs par jour, son salaire moyen est de 4 à 6 francs; jamais les Pouvoirs publics ne se sont comme aujourd'hui intéressés à son sort: les caisses de retraite, de prévoyance, d'assurances, les syndicats se sont multipliés sur tous les points du territoire. Pourquoi donc cette tendance des parents à détourner leurs enfants des métiers manuels, pour les diriger vers des professions beaucoup moins lucratives, où les attend trop souvent la terrible misère du déclassé?

La cause en est dans les préjugés injustifiables qui se sont emparés de l'esprit des populations ouvrières, auxquelles il faudrait arriver à faire comprendre que, loin de rabaisser l'homme, le travail manuel le relève et l'honore.

... Jean-Jacques Rousseau, s'adressant par la pensée à la mère d'Émile, lui conseille de faire apprendre un métier à son fils.

— Un métier à mon fils! mon fils, un artisan! Monsieur, y pensez-vous!

— J'y pense mieux que vous, Madame, qui voulez le réduire à ne pouvoir jamais être qu'un lord, un marquis, un prince et peut-être, un jour, moins que rien. Moi, je veux lui donner un rang qu'il ne puisse perdre, un rang qui l'honore dans tous les temps. Je veux l'élever à l'état d'homme, et, quoi que vous en puissiez dire, il aura moins d'égaux à ce titre qu'à tous ceux qu'il tiendra de vous.

» De toutes les conditions, la plus indépendante de la fortune et des hommes est celle de l'artisan; l'artisan ne dépend que de son travail, il est libre. Vous entrez dans la première boutique du métier que vous avez appris: « Maître, j'ai besoin d'ouvrage. » — « Compagnon, mettez-vous là, travaillez. » Avant que l'heure du dîner soit venue, vous avez gagné votre dîner; si vous êtes diligent et sobre, avant que huit jours se passent, vous aurez de quoi vivre huit autres jours. Vous aurez vécu libre, sain, vrai, laborieux, juste. »

Le nombre si restreint des élèves de nos écoles de commerce est, plus que tout autre, de nature à éveiller l'attention. 2,000 élèves seulement de ces écoles, alors que, tous les ans, 400,000 employés entrent dans les affaires, alors que l'Allemagne et l'Autriche en comptent quatre fois plus! Et si nous jetons les yeux par delà les mers, sur les États-Unis d'Amérique, cette nation si pleine de vie, d'activité, qui ne sait plus que faire de ses excédents budgétaires, nous y comptons 270 institutions de commerce fréquentées par plus de 50,000 jeunes gens.

Cependant, nos écoles sont excellentes; elles forment des em-

ployés fort recherchés des négociants, qui trouvent en eux un savoir solide et varié. Pourquoi sont-elles si peu suivies? Sachons le reconnaître : la cause est en nous-mêmes, dans nos tendances héréditaires, dans l'esprit qui anime nos classes dirigeantes; le commerce, l'unique source de richesse et de bien-être des nations, n'est pas apprécié chez nous comme il le mérite; on le considère comme déshonorant, comme indigne d'un homme intelligent, oubliant qu'aujourd'hui, en notre siècle de chemins de fer, de bateaux à vapeur, d'électricité, les gens instruits peuvent seuls y réussir. Le temps n'est plus où un père de famille pouvait, avec quelque apparence de raison, choisir parmi ses fils, pour en faire un commerçant, le moins intelligent de tous et l'envoyer auner du drap.

Cependant, le préjugé est toujours vivace; par vanité, par orgueil, au lieu de diriger leurs enfants vers ces études industrielles ou commerciales qui devraient être le lot de la grande majorité, les parents sont invinciblement entraînés vers l'enseignement secondaire classique, non pas qu'ils regardent l'étude du grec et du latin comme devant servir beaucoup à leurs fils dans la vie; mais c'est affaire de mode, d'amour-propre, plutôt que de choix libre et de conviction raisonnée.

Ce que veulent les parents, ce n'est pas que leur fils sache les langues anciennes, c'est qu'on puisse dire qu'il a fait ses études classiques. M. Cuvillier-Fleury raconte qu'au collège Sainte-Barbe, qu'il a longtemps dirigé, il y avait une classe de commerce où l'enseignement était excellent, le professeur plein de talent et de zèle. « Eh! bien, sur 300 élèves que renfermait le collège, je n'ai jamais pu, dit-il, en réunir plus de 10 ou 12 dans la classe de commerce, et pourtant la clientèle de la maison se composait en grande partie d'industriels. Mais à mes instances réitérées que répondaient les parents ? « Je veux que mon fils fasse les mêmes » études que les autres. — Mais il n'a obtenu aucun succès dans les » lettres et il peut devenir un excellent fermier, un bon militaire, » un commerçant parfait. — N'importe, il fera ses études classi- » ques, nous verrons après. »

« Ce qu'on voyait au bout de l'expérience, c'est que la vanité du père avait sacrifié l'enfant, et qu'incapable de devenir un négociant distingué, faute des études nécessaires à cette profession, le rhétoricien l'était tout autant de devenir un bon avocat ou un bon professeur, pour n'avoir fait qu'incomplètement celles qui pouvaient le conduire à cette destinée. Le rhétoricien manqué n'était qu'un sot et ne pouvait devenir un homme utile. »

Quelles conclusions peut-on tirer de ces lignes suggestives sinon

qu'il faut orienter, diriger du côté du commerce et de l'industrie les vocations qui s'ignorent ou qui s'égarent? L'expérience est complète; tout le monde sait qu'il y a pénurie d'agriculteurs, d'industriels, de commerçants, pléthore et encombrement dans les carrières dites libérales et, en particulier, pour les fonctions de l'État.

Dans un discours récemment prononcé à la Chambre de Commerce de Paris par M. le Préfet de la Seine, cet honorable fonctionnaire disait aux principaux représentants du commerce parisien, combien il était attristé par le nombre considérable de demandes de places qui lui arrivaient chaque jour, les candidats ne se laissant décourager ni par la médiocrité des situations ni par le long temps pendant lequel il fallait les attendre.

« Dites bien à la jeunesse qui nous entoure, ajouta M. Poubelle, que la France ne finit pas aux fortifications de Paris, ni aux rives de la Manche, de l'Océan ou de la Méditerranée; mais qu'il y a, plus loin, dans d'autres parties du monde, beaucoup de terrains à cultiver, d'industries à créer ou à développer, qu'il y a surtout beaucoup de richesses naturelles à utiliser et qu'il serait malheureux que tant de vies, qui peuvent se dépenser utilement pour l'honneur et la prospérité du pays, s'immobilisent dans l'attente de fonctions peu rémunérées et qui ne procurent à ceux qui y sont nommés que des existences précaires. »

Il serait à souhaiter que ces sages paroles fussent répétées partout avec insistance; peut-être entraîneraient-elles vers le travail manuel, vers l'industrie sous ses diverses formes, vers le commerce d'exportation, beaucoup de jeunes gens dont l'activité développerait dans ce xx^e^ siècle, si près de nous, les merveilleuses découvertes qui apportent de si profondes modifications dans la vie et la destinée des peuples.

---

## L'Enseignement commercial

Observations soumises au Congrès par M. ROBIN fils

Diplômé de l'École des Hautes Études commerciales, professeur publiciste à Paris.

Le fait dominant dans l'*Enseignement technique,* c'est le manque de développement d'une de ses deux parties, l'*Enseignement commercial,* qui, bien que devant être la plus cultivée, semble cependant condamnée à une infériorité relative. Alors que personne ne croit pouvoir devenir ingénieur par la pratique de la vie, sans études industrielles, tout le monde croit pouvoir devenir commerçant par la pratique de la vie, sans études commerciales.

Ce fait n'est pas particulier à notre pays, comme le pense M. Cheysson, lorsqu'il dit à ce propos dans sa *Statistique géométrique :* « Telle est, en général, notre situation en France. Nous sommes d'habiles fabricants, mais (il faut avoir le courage de le dire) des commerçants médiocres, et c'est là en partie le secret de l'avance que prennent en ce moment nos concurrents sur les divers marchés du monde. » C'est, au contraire, un fait entièrement général, dont on doit rapporter les causes :

1° Au point de vue théorique, à la non-existence, à la base de l'Enseignement commercial, de la *science mathématico-économique.* Le commerce est, en effet, la pratique de l'échange dont la théorie relève, en général, du domaine de la science économique, et, en particulier, de celui de la science mathématico-économique.

2° Au point de vue pratique, au manque d'esprit pratique de cet enseignement, qui devrait se proposer de donner les *règles exactes et immédiatement applicables de la conduite d'une entreprise commerciale.* Ainsi, par exemple, l'Enseignement commercial, en se basant sur le principe mathématico-financier que, dans une société anonyme, le montant du bénéfice net représente le montant de l'annuité (intérêts et amortissement) du capital social, devrait donner les règles exactes de la détermination du capital pour telle ou telle société anonyme.

Cet enseignement commercial rationnel n'est pas encore constitué, et pour deux raisons :

1° La *science mathématico-économique,* qui en forme une des principales bases et dont, en essayant de résoudre la question

de la *Théorie de la détermination des prix*[1], nous avons essayé d'établir le point de départ, n'est pas encore entièrement fixée;

2° A l'heure actuelle, nous n'avons pas de professeurs d'enseignement commercial réellement compétents.

Demain, quand la *science mathématico-économique* sera fixée, les élèves des écoles de commerce devenus professeurs, et eux seuls, feront jouer à cet enseignement le rôle prépondérant qui lui appartient.

---

1. Ce travail est contenu dans une série d'articles de la *Liberté économique* et du *Cosmos*, figurant à la XIII[e] Exposition de Bordeaux.

## Listes des ouvrages offerts au III^e Congrès International de l'Enseignement technique.

*Gouvernement Suisse :*

Annuaire de la Confédération Suisse pour 1895.

Catalogue de l'Exposition des Écoles professionnelles de la Suisse, à Bâle, en 1892.

Jahrbuch des Unterrichtswesens in der Schweiz, 1893.

(Ces ouvrages ont été reçus par l'intermédiaire du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.)

*Gouvernement des États-Unis :*

Report of the Commissionner of Education for the year 1891-1892 (2 volumes).

(Cet ouvrage a été reçu par l'intermédiaire du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.)

*Ministère Hongrois du Commerce :*

Le Musée Commercial Hongrois (Notice).

Les Fabricants-Exportateurs du Royaume de Hongrie.

La Hongrie à la veille du millénaire.

(Ces ouvrages ont été déposés par M. Kovàcs sur le bureau de la Section commerciale du Congrès, et des exemplaires en ont été distribués aux membres présents.)

*Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes :*

Décret sur les Écoles pratiques de Commerce ou d'Industrie.

Programme des cours dans les Écoles pratiques de commerce de garçons.

Programme des cours dans les Écoles pratiques de commerce de filles.

Programme des Écoles pratiques d'industrie de garçons.

Programme des Écoles pratiques d'industrie de filles.

Programme de l'École nationale d'apprentissage de Dellys.

Programme de l'École nationale d'horlogerie de Cluses.

Programme de l'École nationale pratique de Cluny.

Programme des Écoles nationales d'Arts et Métiers.

Programme des cours de l'École centrale des Arts et Manufactures.

*Chambre syndicale du Papier, à Paris :*
Compte rendu de la distribution des prix.
Notice sur l'École professionnelle.

CANTON et DELMAS. — L'Écriture abrégée.

DAVYDOFF (Mme Sophie). — La Dentelle russe (histoire, technique, statistique). (Traité couronné par l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg.)

DELPIT. — Écriture abrégée, système Canton-Delmas.

DYKE (Van), directeur de l'École professionnelle de Dordrecht. — Programma der lessen aan de Ambachtsschool te Dordrecht, Zomercursus 1895.

LAMORIL. — L'Enseignement commercial des filles (Journal des Chambres de Commerce, n° 25, août 1895).

LEBLANC (René), Inspecteur général de l'Instruction publique :
L'Enseignement manuel.
Exercices manuels dans les Écoles du degré primaire.

LOOS (de), à Leyde :
Organisation de l'Enseignement primaire dans les Pays-Bas.
Organisation de l'Enseignement secondaire dans les Pays-Bas.
Organisation de l'Enseignement supérieur dans les Pays-Bas.

PASTRELLO (Francesco), professeur à l'École de commerce de Trieste :
Andrea Chénier, studia.
La lingua Francese nelle sua attinenze col commercio.

PECTOR (Désiré), Consul général de Nicaragua en France, à Paris :
Considérations sur quelques noms indigènes.
Étude économique sur la République de Nicaragua.
Repertorio Salvadoreño. — La barra de Santiago.

PICARD :
Notice sur le diapason du dessin.
Nouveau traité de peinture sur porcelaine et faïence.

RATTON (Godefroy). — Propagande de la sténographie.

ROURA Y VILA, professeur à l'École de commerce de Barcelone. — Programma de Practicas de Escritorio.

*Scuola superiore di commercio.* — Fondazione Revoltella, à Trieste. Statuto organico.

*Société d'Encouragement pour le commerce français d'exportation :*
Bulletins des années 1893, 1894 et 1895.
Conditions pour obtenir son patronage.
Notice sur les bourses de séjour.
Questionnaire de la Société.
Statuts de la Société.

TESSIER. — Peinture dans la Revue de l'Industrie nationale.

TORRENTS Y MONNER, professeur à l'École de commerce de Barcelone :
La Administracion práctica, cuadernos 3 y 9.
Agenda de administracion municipal para 1895.
Armonia entre patronos y obreros.
Atlas de la Enciclopedia comercial.
Bolsa para el estudio práctico de la Teneduria (avec 7 cahiers).
Contabilidad de las Asociaciones.
Crónica comercial, nos 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44.
Enciclopedia comercial, 2 beaux vol. in-4°.
L'Enseignement commercial.
Manual de legislacion mercantil.
Reglamento del Colegio de Corredores Interpretes Reales de Buques.
Revista horticola, Exposicion de plantas y flores de 1895.

# TABLE DES MATIÈRES



## INTRODUCTION



## RÉCEPTIONS ET EXCURSIONS

# TRAVAUX DU CONGRÈS

## I. — Séances Générales

### 1° *Séance du lundi 16 septembre.*



### 2° *Séance du mardi 17 septembre.*



### 3° *Séance du mercredi 18 septembre.*

*4° Séance du vendredi 20 septembre.*



*5° Séance du samedi 21 septembre.*



II. — SECTION INDUSTRIELLE

*1° Séance du mardi 17 septembre.*

*2e Séance du mercredi 18 septembre.*



*3o Séance du jeudi 19 septembre.*



*4o Séance du vendredi 20 septembre.*

## APPENDICE

Bordeaux. — Imprimerie G. GOUNOUILHOU, 11, rue Guiraude.